UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST NOV 1 1922

I

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE.

TOME CENT TRENTE-SIXIÈME

Janvier-Avril 1921.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1921

D
1
R6
t.136-138

LES « PROPHÈTES » DU LANGUEDOC

EN 1701 ET 1702

LE PRÉDICANT-PROPHÈTE JEAN ASTRUC, DIT MANDAGOUT

Deux articles de la *Revue historique* consacrés par M. F. Puaux aux *Origines, causes et conséquences de la guerre des Camisards*[1], et la publication, par M. Puaux également, des *Mémoires* du chef camisard Jean Cavalier ont ramené l'attention sur la fameuse révolte cévenole. Il y aurait lieu sans doute de discuter certaines affirmations de M. Puaux et d'examiner dans le détail la valeur documentaire des *Mémoires* de Cavalier (contrairement au traducteur, et avec le protestant Antoine Court, nous les jugeons « très infidèles »). Les pages qui suivent tendent seulement à établir un fait considérable, qui ne ressort ni de l'exposé publié dans la *Revue historique*, ni surtout du récit de Cavalier, à savoir les liens qui unissent l'insurrection méridionale avec une crise religieuse morbide peut-être unique dans l'histoire. Les caractères propres du soulèvement, son audace, ses excès, son irrésistible violence ne peuvent être compris ni sainement jugés que si on le rattache étroitement à la fièvre religieuse du « prophétisme », comme disaient les protestants, ou, comme disaient les catholiques, du « fanatisme », fièvre qui depuis 1700 a sévi si étrangement dans le Bas-Languedoc et les Cévennes.

Les historiens anciens des Camisards, à commencer par les catholiques : le curé Louvreleuil (1704), le juge La Baume, Brueys (1709), font unanimement sortir la révolte de 1702 de l'exaltation maladive de 1701[2]. Les autorités du Languedoc ont été si

1. T. CXXIX, p. 1 et 209.
2. Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé*, vol. I, 1704 (nous citons l'édition

convaincues de cette dépendance qu'elles ont réprimé avec une impitoyable promptitude les manifestations tardives du prophétisme, au cours du XVIIIe siècle. Du côté protestant, le *Théâtre sacré des Cévennes*, publié à Londres en 1707, proclame l'union intime des chefs camisards et des inspirés. Antoine Court, ordonnant en 1760 ses notes et ses souvenirs dans son *Histoire des troubles des Cévennes*, n'a pas manqué non plus de relier la prise d'armes à des manifestations insolites de la piété huguenote et le pasteur de Nîmes Samuel Vincent, rééditant en 1819 l'ouvrage de Court, a montré qu'il avait su le lire, en insistant dans une préface sur l'état « d'ignorance et de fanatisme » où la persécution avait réduit les protestants qui se soulevèrent[1].

Cependant, ces affirmations semblent être demeurées sans écho. Michelet, sans doute, a insisté sur le caractère inouï que l'exaltation religieuse avait imprimé à cette terrible guerre. Mais M. Rébelliau, dans son chapitre, à certains égards si neuf, consacré aux embarras protestants de Louis XIV (*Hist. de France* de Lavisse, t. VIII, I, p. 381), ne parle même pas du prophétisme, et aujourd'hui M. Puaux recommande, sans une restriction, des *Mémoires* de Cavalier où l'ancien chef, lui-même inspiré et prédicateur, se donne uniquement pour un soldat et ne fait pas même mention des faits quotidiens de possession religieuse dont il avait été le témoin[2].

A quoi tient que la crise religieuse du « fanatisme » soit ainsi oubliée? A cette seule raison, croyons-nous, que la documentation des anciens historiens est trop réduite. Louvreleuil, La Baume et Brueys, avec tous les catholiques de leur temps,

d'Avignon, 1868); La Baume, *Relation historique de la révolte des fanatiques* (manuscrit du temps, publié à Nîmes, 1874); Brueys, *Histoire du fanatisme*, t. I, 1709 (nous citons une édition d'Utrecht, 1727).

1. Nous citons A. Court dans cette édition de 1819. On sait que le *Théâtre sacré*, publié à Londres en 1707, est un recueil de témoignages qui doivent attester la réalité et la valeur religieuse du mouvement « prophétique » en face des incrédules, et particulièrement des pasteurs de Londres, ennemis des inspirés. Le livre a été réédité en 1847 sous le titre : *les Prophètes protestants...*, par le pasteur A. Bost, qui a modifié l'ordre des témoignages et ajouté au texte quelques notes. Les idées très particulières de A. Bost, qu'il exprime dans une préface, ont fait dire que son édition « n'était pas exacte ». Une minutieuse collation nous a prouvé au contraire que l'édition est très honnêtement faite. Le texte original est entièrement reproduit. Quelques modifications verbales (très rares) ne valent seulement pas d'être signalées.

2. M. Puaux n'a malheureusement pas fourni de ces *Mémoires* le texte le plus ancien, qui est représenté par un manuscrit de La Haye, lequel mentionne au moins une fois les prophètes.

affirment que le « fanatisme » est l'œuvre de simulateurs, suscités en France par des étrangers qui ont voulu soulever le midi protestant contre le roi. Mais ils ont été si étonnés de ce qu'ils ont vu ou appris qu'ils sont demeurés très sobres dans leurs récits, et leur modération même trahit leur embarras. Quant au protestant Court, il se tient également sur la réserve. Il ne pouvait dire du bien des inspirés, car depuis 1715 son activité missionnaire en France a consisté à les forcer au silence. Il n'ose pas non plus les condamner résolument, car son enfance s'est écoulée au milieu d'eux et il a eu de la vénération pour leur piété. Il a interrogé des témoins sûrs, mais ceux-ci, parlant en des temps et en des lieux où le fanatisme était devenu suspect, ont tu souvent ce qu'ils en auraient pu dire. Il nous reste le *Théâtre sacré des Cévennes*. Mais le petit volume, qui a profondément remué Michelet, apparaît sans doute aux lecteurs d'aujourd'hui comme un amas de bizarreries où il est difficile de porter la critique. L'ouvrage avait été accueilli par les pasteurs de Londres avec une véritable répulsion et c'est assurément pour ne pas évoquer son souvenir que Cavalier, dans la recension anglaise de ses *Mémoires*, a usé d'une si belle pudeur à l'égard du prophétisme. Ce recueil d' « expériences religieuses » extraordinaires choque nos historiens contemporains autant que les pasteurs d'autrefois. Comme d'ailleurs il contient peu de dates et émane d'exaltés dont la sincérité peut être douteuse, on ne veut plus faire fond sur lui.

Le seul écrivain qui, depuis 1760, ait apporté quelques précisions sur le mouvement prophétique est M. Roschach. Dans le quatorzième volume de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* (Toulouse, 1876) il a publié des lettres de Broglie et de Bâville au ministre de la Guerre qui jettent un peu de lumière supplémentaire sur ces temps troublés. Mais il ne paraît pas, comme on le verra, que le commandant militaire ni l'intendant du Languedoc aient voulu donner à la cour une image exacte des agitations religieuses de leur province. Ils avaient intérêt à couvrir des manifestations trop étranges. Leur correspondance officielle n'ajoute donc pas beaucoup aux auteurs que nous avons cités. Cependant, elle confirme leurs dires, et M. Roschach y a trouvé de quoi s'en tenir formellement à l'opinion des anciens historiens. Il a écrit (t. XIV, p. 734) : « La grande insurrection des Cévennes s'est annoncée de loin comme une explosion inévitable par suite de l'exaspération du pays. »

Des documents nouveaux nous permettent de reprendre à notre tour cette assertion et de l'établir de façon indiscutable. Mais nous la préciserons. Nous montrerons comment l' « exaspération du pays » s'est manifestée en une contagion religieuse frénétique. Il ne nous suffira pas de montrer, comme M. Puaux, que la révolte n'est pas sortie du meurtre de l'abbé du Chayla, et de dire qu'elle fut causée par la répression brutale qui suivit cet attentat. Ce serait encore faire dater l'agitation des Cévennes de la mort de l'archiprêtre. Nous dirons en quel état d'esprit se trouvaient les attroupés qui ont forcé le logis de l'abbé, et l'on verra comment il est impossible de séparer le drame du Pont-de-Montvert d'un certain nombre d'événements qui l'ont immédiatement précédé. Avant que du Chayla tombât sous les coups des compagnons de Séguier le prophète, la colère des inspirés avait déclaré que les temps de la résistance pacifique étaient clos. Dans la province martyrisée les fanatiques n'étaient plus maîtres ni de leurs esprits ni de leurs corps.

Cette esquisse aura tout au moins le mérite de la nouveauté. En 1887, un écrivain catholique déclarait, pour blâmer la révolte cévenole, que « jamais les protestants du midi n'avaient été laissés aussi tranquilles qu'en 1702 ». Le pasteur qui répondit vertement à « cette phrase incroyable » ne trouva cependant à lui opposer que quelques faits assez maigres, qu'il avait copiés dans Antoine Court[1]. On se convaincra par notre récit que jamais la justice de Bâville ne sévit de façon aussi rigoureuse contre les nouveaux convertis que pendant les mois qui ont précédé la grande insurrection. Mais on verra aussi comment le prophétisme, exaspéré dès le début par la persécution, se porta aussitôt à des actes de violence qui devaient aboutir au soulèvement sanguinaire.

Ces éléments essentiels de notre travail nous ont été fournis par des pièces judiciaires de l'intendance du Languedoc (Archives de l'Hérault à Montpellier). Nous avons pu étayer ces documents par des notes prises aux archives du présidial de Nîmes et aussi par quelques relations des papiers Court (Bibl. publique de Genève. Copies à la Bibl. du protestantisme français à Paris), relations que Court a déjà mises en œuvre, mais avec trop de timidité. Le cadre de notre exposé nous sera fourni par la des-

1. M. Tallon, *Fragment de la guerre des Camisards*. Privas, 1887, p. xiij; Ch. Dardier, *la Révolte des Camisards justifiée*. Genève, 1889, p. 27.

tinée d'un prédicant prophète cévenol, Astruc-Mandagout, qui mourut au début même des troubles camisards. Ni Brueys (t. I, p. 354), ni Court (t. I, p. 83), qui se borne à lui emprunter une ligne, laquelle contient une erreur, ne fournissent de détails sur lui. Louvreleuil a ignoré son nom véritable. Son dossier judiciaire se réduit actuellement à un dernier interrogatoire et à une sentence de mort, que complètent heureusement quelques autres procès criminels. Le peu que nous possédons offre cependant un intérêt considérable, car à l'occasion de ce prophète se pose le problème de la préméditation de la révolte.

Le « prophétisme ».

Pendant longtemps il n'y eut point d' « inspirés » en Bas-Languedoc et dans les Cévennes. De 1685 à 1700, dans ces régions, seuls des « prédicants », désireux de ressembler en toutes choses aux pasteurs disparus, ont entretenu une piété dont les manifestations sont restées conformes à la tradition protestante française des XVIe et XVIIe siècles. Le « prophétisme » au contraire, qui avait agité d'abord la vallée inférieure de la Drôme en 1688, puis les montagnes du Vivarais en 1689, présentait des traits absolument insolites[1] sur lesquels il importe d'insister, avant d'entrer dans la suite historique des faits.

Les « prophètes » des deux sexes, souvent des enfants, tombaient d'abord dans un assoupissement plus ou moins convulsif, à la suite duquel ils faisaient entendre des exhortations ou inconscientes, ou à demi conscientes. Toute question de moralité ou de piété mise à part, ils étaient des malades nerveux chez qui, dirait un praticien d'aujourd'hui, un état de sommeil cataleptique était suivi d'un état de somnambulisme, ou de veille somnambulique. Leurs discours, — dont ils perdaient souvent la mémoire à leur réveil, — n'étaient pas une allocution suivie, mais une suite de paroles bibliques ou d'appels à la repentance et à la conversion, quelquefois des cris indéfiniment répétés, quelquefois des exclamations de douleur ou de ravissement. Ils avaient des hallucinations. Souvent l'idée qui s'imposait à eux prenait la forme d'une prédiction assurée.

1. C'est dans la région de la Drôme, en 1688, que les enfants inspirés ont été, pour la première fois, appelés par les protestants « les petits prophètes », « les prophètes dormants ».

Le caractère contagieux de ce mal sacré le rendait plus surprenant encore. Il se communiquait parfois avec une promptitude incroyable. Mis en présence d'un inspiré, des protestants fervents, des indifférents, des catholiques « tombaient » immédiatement comme lui. Des prophétesses embrassaient les femmes qui les entouraient, en leur disant : « Tu seras de nos sœurs », et quelques heures, quelques jours plus tard, celles qui avaient été désignées ainsi recevaient « le don » à leur tour. Certains prophètes, totalement transformés par cette crise physique et morale à la fois, devenaient des prédicateurs, c'est-à-dire qu'en dehors de leurs accès ils se sentaient capables de prononcer de longues exhortations devant une foule. Mais l'étrangeté de leurs inspirations passait dans leurs discours. C'est à peine si l'on peut dire qu'ils les énonçaient consciemment, tant leur exaltation les mettait hors d'eux-mêmes. Leur passion, contagieuse comme leurs accès, subjuguait leur auditoire au point que les cris et les sanglots couvraient leur voix.

Nous n'étudions pas ici une question de psychologie pathologique. Quelques exemples par conséquent suffiront pour montrer que les inspirés ne possédaient plus le plein contrôle de leurs paroles quand leur bouche s'ouvrait. Les témoins oculaires rapportent toujours les mêmes traits.

On nous dit de la prophétesse Marie, qui paraît à Vals en Vivarais l'année 1700 : « Avant de commencer son discours elle se serait laissée aller sur le dossier de sa chaise, où s'étant reposée quelque temps, sanglotant et soupirant comme si elle avait quelque accident[1], et dans une espèce d'assoupissement, elle prit tout à coup la parole avec chaleur, cita un passage de l'Ecriture et suivit tant bien que mal jusqu'à la fin de son discours »[2].

Voici maintenant la description de deux crises violentes d'inspirés, dictée par un juge à son greffier dans le moment même qu'il les avait sous les yeux.

Le vicaire de Montagnac (Hérault) a fait arrêter dans ce lieu Denis Doustin, qui vient de Villemagne (aujourd'hui Villeveyrac, entre Montagnac et Montpellier). Doustin a vingt-huit ans, et travaille la terre. Il est *catholique d'origine*, et cependant il a reçu le don (il dit : *le souffle*) à Villemagne, où un inspiré,

1. En patois languedocien, le mot signifie encore : des convulsions.

2. Extrait d'une information judiciaire (Archives de l'Ardèche; *Bulletin* de la Société d'histoire du protestantisme français, t. XXXVI, p. 609).

Gouze, valet du sieur Amat, prophétisait. Le baillif de Montagnac interroge Doustin dans sa prison (27 mai 1702)[1] :

S'il a assisté aux assemblées [pieuses] de Gouze, à Villemagne? — Répond qu'un jour, passant devant la maison d'Amat à une heure de l'après-midi, il entendit du bruit. Entrant dans la maison avec d'autres, il trouva ledit Gouze. Gouze fut alors arrêté et conduit dans les prisons de Villemagne. Le soir, Doustin ayant été commandé pour le garder pendant la nuit [sans doute Doustin, catholique, était soldat de bourgeoisie], Doustin aurait eu un souffle, et sur le matin le nommé Fabié, qui était [aussi] de garde, dit à Doustin qu'il avait prêché pendant la nuit, de quoi pourtant Doustin ne s'était point reconnu.

Le baillif écrit ensuite :

Incontinent après avoir fait lad. réponse, le répondant [Doustin] aurait eu un grand tremblement de toutes les parties de son corps, tenant la tête baissée, marmottant entre ses dents : *éé*, *oui*, *oui*, *filii*, *filio*, *meo*, ce qu'il aurait répété par plusieurs fois, comme s'il était dans des convulsions. Et aurait continué ce tremblement, disant : *miséricorde! grâce! Seigneur!* battant des bras en répétant les mêmes mots. Un quart d'heure après aurions demandé au répondant d'où procédait son accident? Il nous aurait répondu qu'il avait reçu le souffle et qu'il ne se sentait aucun mal. — Si ce souffle lui vient souvent? — Oui, principalement quand il songe à Dieu... Il a ce souffle depuis la nuit qu'il gardait ledit Gouze. — S'il a la croyance de la religion cath. A. et R? — Il ne croit qu'en Dieu.

Peu de jours après (1er juin), le même baillif interroge dans la même prison de Montagnac le jeune Simon Durand (dix-huit ans), qui vient d'être arrêté comme ayant pareillement *le souffle*.

Depuis un mois environ, il a vu un éclair devant ses yeux, il a reçu le souffle en labourant la terre. Il ne sait qui le lui a donné, il croit que c'est Dieu. Depuis ce temps, le souffle lui est venu deux ou trois fois le jour, à la réserve de quatre jours d'intervalle qu'il ne l'eut point. Il l'a eu aujourd'hui à huit heures du matin. — Qu'est-ce qu'il dit alors? — Il ne s'en souvient plus quand le souffle

1. Information faite à Montagnac (Archives de l'Hérault, C 183). Toutes les références qui suivent, relatives à des cartons, C 180-C 186, proviennent du même fonds. Ce sont des dossiers transmis à Baville par ses subdélégués.

l'a quitté. Quand il a le souffle, il voit des éclairs devant ses yeux. Il est de la religion p. réformée où il est né, et il veut y mourir.

Après cet interrogatoire, le baillif sort de la salle. Mais il rentre aussitôt, pour avoir entendu crier le prisonnier. Il le trouve alors couché par terre, le visage vers le ciel, les yeux troublés, battant des mains continuellement et criant : « Courage, mes frères, je vous le dis, c'est le temps de la persécution! Tenez ferme, et que l'appréhension de la perte de vos biens ne vous ébranle point! La manne tombera sur nous, je vous le dis, mes frères! On croit que je suis possédé du démon et que j'ai le diable au corps? Non! non! (battant continuellement des mains). Vous le trouverez écrit dans le Nouveau Testament : il faut quitter vos biens. » Le baillif à ce moment l'interrompt : « Écrit? Dans quel chapitre? » — « Dans le chapitre..., dans le chapitre..., je ne le sais point! » Et le jeune homme continue de parler un quart d'heure dans la même agitation. Après quoi, il se remet. Mais il déclare ne plus se souvenir de ce qu'il a pu dire.

Citons maintenant quelques lignes qui nous montreront un « prédicateur » prophète au milieu de ses auditeurs. Il s'agit de Jacques Claude (vingt-cinq ans) de La Bâtie de Crussol (Ardèche). Il a convoqué une assemblée près des Ollières (Ardèche) pour montrer « une femme qui pleure du sang », ce miracle étant, d'après lui, un signe divin qui doit obliger tout le pays à pleurer ses péchés et à renoncer à la messe (14-15 septembre 1701)[1]. Le colonel de milice rapporte ce qu'il a vu, à une portée de pistolet des protestants : « Le prédicant prêchait avec tant... d'emportement que ses auditeurs étaient si attentifs et si touchés de ce qu'ils entendaient que les uns hurlaient, les autres pleuraient, les autres gémissaient, ce qui faisait parmi eux une espèce de sabbat, ne s'entendant point les uns les autres, à la réserve du prédicant, dont la voix très forte et très pénétrante retentissait tout le long du ruisseau. Mais il y avait si peu de suite et de règle dans son discours que le déposant ne put jamais y rien comprendre, si ce n'est qu'il était dans une passion et un mouvement extraordinaires. » Au moment de son arrestation, le

1. Arch. de l'Hérault, C 181 (dossier de l'assemblée de Pranles). C'est l'assemblée du Creux de Veye dont parle Court, t. I, p. 8. La femme, Marie la Boiteuse, enfant trouvé, avait quelquefois des vomissements de sang, comme le constata l'officier qui la mena prisonnière à Montpellier.

prédicant, qui fut pris « la bouche encore ouverte », « avait un doigt d'écume à la bouche de chaque côté, avec la voix si enrouée qu'il ne pouvait presque plus parler ». Un autre témoin, qui a abordé l'assemblée par le côté le plus éloigné du prédicant, nous parle « de cris, de gémissements, de frappements de mains, de la répétition de *Ah! mes frères*, *Ah! mes frères* », qui l'ont empêché de rien comprendre à ce que disait Claude. Les mots lui manquent pour décrire le spectacle : « Hurlements, espèce de sabbat, assemblée de gens qui semblaient avoir perdu l'esprit. »

Les derniers successeurs des prophètes, que le pasteur John Wesley verra en Angleterre, se seront apaisés, mais ils présenteront les mêmes caractères que les premiers : « Le dimanche 28 février [1739] », écrit Wesley dans son journal[1], « j'allai au logis de l'une de ces personnes communément appelées *prophètes français*... C'était une femme de vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Elle nous demanda le but de notre visite. Je répondis : « Nous sommes venus pour éprouver les esprits et pour savoir s'ils sont de Dieu[2]. » Bientôt, elle se renversa sur sa chaise et parut éprouver une forte constriction de la poitrine, accompagnée de profonds soupirs. Sa tête, ses mains et alternativement toutes les parties de son corps étaient secouées de mouvements convulsifs. Cet état dura environ dix minutes, puis elle commença à parler d'une voix claire et forte, mais en phrases souvent hachées par les soupirs et les contorsions de son corps... Elle parla comme au nom de Dieu et en termes bibliques. » « Deux ou trois de notre compagnie », ajoute Wesley, « furent vivement affectés et crurent qu'elle parlait par l'esprit de Dieu. Quant à moi, la chose ne me parut pas claire du tout. Ces mouvements peuvent être hystériques ou artificiels et, pour ce qui est des paroles prononcées, toute personne d'intelligence moyenne et connaissant les Écritures pourrait les dire. »

Les protestants persécutés n'avaient pas la sagesse de Wesley. Dès l'apparition des premiers inspirés, le peuple (et avec lui Jurieu) avait vu en eux des êtres d'élite, auxquels Dieu donnait un pouvoir miraculeux d'exhortation ou de divination. Le caractère morbide des prophètes, qui les apparente (par-dessus

1. Standard Edition, t. II, p. 136 (traduit par M. Lelièvre).
2. Citation du Nouveau Testament (I. Ép. de Jean, IV, 1).

les grands réformateurs) avec les anabaptistes de Munster en Westphalie (1525)[1], aurait dû d'emblée les chasser des cadres rigides et rationnels du calvinisme méridional. Mais leur étrangeté fit leur puissance. Bien des protestants saluèrent en eux des envoyés de la grâce céleste se penchant sur leur misère. Ils furent d'autant plus vénérables que leurs crises n'étaient pas volontaires et qu'ils apparaissaient par conséquent comme passifs sous l'esprit qui les maîtrisait. Leur langage et leur personne furent revêtus d'un caractère sacré. On se mettait à genoux pendant l'agitation qui précédait leurs discours et l'on recevait leur parole comme un oracle. S'il arrivait que leur activité religieuse suscitât autour d'eux des prédicants à la vieille mode, qui n'avaient pas le « don » et qui parlaient comme l'avaient fait leurs prédécesseurs de 1685 à 1700, ces hommes, moins exaltés, se plaçaient d'eux-mêmes au second plan et se subordonnaient aux prophètes. Ces derniers seuls étaient tenus pour les vrais organes de l'esprit.

Extrêmement vivace et contagieux d'abord, en Dauphiné et dans le Vivarais, le mouvement avait perdu, dès 1689, sa puissance communicative. Ce furent seulement des inspirés isolés que Claude Brousson, en 1697, admira pieusement dans ces quartiers, où il alla les observer[2]. Ils se conservèrent en Vivarais pendant les années 1699 et 1700, sans que leurs crises y produisissent aucune agitation sérieuse. Mais il était réservé à ces dernières braises d'un feu mystérieux de rallumer dans les Cévennes et le Bas-Languedoc un incendie dont l'ampleur devait dépasser toute imagination.

Nous n'avons pas à insister ici sur l'état auquel les nouveaux convertis de la montagne et de la plaine étaient réduits par la politique religieuse de Bâville, soutenue par les évêques de Nîmes, d''Uzès, d'Alais et de Mende. M. Puaux a ajouté quelques pièces au dossier que nous avons constitué par nos deux volumes consacrés aux *Prédicants protestants*[3]. On sait que l'intendant n'a pas voulu tenir compte de la vague modération commandée par la Déclaration royale de décembre 1698 et qu'il a exercé sur les opiniâtres une dure contrainte, assimilée par lui-même aux procédés de l'Inquisition. On sait aussi que,

1. La Baume (p. 10) a très justement rapproché les deux mouvements.
2. Voir Ch. Bost, *les Prédicants protestants...*, t. II, p. 178.
3. Voir, en particulier, t. II, p. 277, 297 et suiv.

par une suprême maladresse, il a combiné de telle sorte les mesures prises, que le clergé catholique est devenu officiellement, dans la région, maître de la situation matérielle des récalcitrants[1]. Les prêtres, et avec eux les régents d'école (souvent ecclésiastiques), distributeurs de pénalités ou d'amendes, voient s'accumuler contre eux de terribles haines. La foi huguenote, privée du culte public par l'exil ou la mort des derniers prédicants, s'est concentrée au foyer domestique, où les enfants sont nourris dans l'horreur de l'Église romaine. Dans ce pays exaspéré, le prophétisme se déchaînera en une épidémie dont l'histoire religieuse offre peu d'exemples. Elle atteindra surtout, comme il est naturel, les jeunes gens et les jeunes filles, la génération née depuis 1685, ou qui, trop jeune à cette date, n'a pu recevoir l'éducation religieuse des pasteurs réguliers. Ce sont là des esprits qui ont grandi dans la fournaise de la persécution et qui ne trouvent pas dans leurs souvenirs le solide appui d'une instruction raisonnée, qui aurait pu leur permettre de soutenir le choc[2].

Nos documents sont assez abondants pour nous permettre de suivre maintenant dans son développement géographique cette fièvre religieuse, qui venue du Vivarais s'étendra sur les diocèses d'Uzès, d'Alais et de Nîmes, de Mende et de Montpellier.

Le prophétisme autour d'Uzès.

Pendant les mois de juillet et d'août 1700, aux environs de Vals, dans le Bas-Vivarais, se tiennent des assemblées religieuses auxquelles prennent part des prophètes, entre autres le prédicant Marc (de Vallon) et les prédicantes Catin et Marie[3]. De Vals, les prophètes vont vers le sud (assemblée à Salavas, 31 octobre[4]). Mais il s'agit toujours de manifestations peu graves, et Bâville, s'il ne les laisse pas impunies, n'y voit sans doute que les derniers remous d'une tempête qu'il croit apaisée.

L'événement le détrompe. Au sud de la rivière d'Ardèche, dans la paroisse de La Bastide de Virac, des cultes secrets sont

1. Ch. Bost, *les Prédicants protestants...*, t. II, p. 275 (lire : *éteinte*); t. II, p. 298.

2. *Ibid.*, t. II, p. 305.

3. Information judiciaire à Vals et à Villeneuve-de-Berg » (*Bulletin* cité, t. XXXVI, p. 606).

4. *Bulletin...*, t. XXXVI, p. 605.

dénoncés, qui éveillent la méfiance de l'intendant. Nous n'avons pas les dossiers judiciaires qui les concernent, mais on peut supposer qu'ils sont convoqués par le prédicant prophète Daniel Raoulx ou Raoux, qui est de Vagnas (près de La Bastide). Sans doute, il inaugure chez lui, au moment où l'esprit l'a saisi, une activité qui va en quelques mois bouleverser le diocèse d'Uzès. Brusquement, en effet, le mal s'étend : « Dans le commencement de 1701..., la maladie devint si contagieuse qu'à son introduction des communautés entières en étaient infectées[1]. »

Bâville juge les circonstances assez sérieuses pour demander au roi le moyen de hâter les châtiments. Il faut éviter les discussions et les lenteurs de la justice ordinaire. Un conflit de juridiction lui permet d'obtenir de la cour d'abord la suppression du droit d'appel pour ces premiers accusés de 1701, puis (chose plus importante) le dessaisissement du tribunal ordinaire en ce qui concerne le jugement à prononcer. Le 25 mai, un arrêt du Conseil décide que le procès des accusés de La Bastide sera instruit par les juges de Nîmes, de qui ils ne dépendent pas naturellement, et qu'ils seront jugés en dernier ressort par l'intendant[2]. Le 15 juin suivant, un nouvel arrêt du Conseil mentionne la nouveauté des délits poursuivis. Il ne s'agit plus simplement de religionnaires rebelles aux lois, mais de « gens qui affectent de paraître fanatiques dans le dessein de troubler le repos public ». Une juridiction doublement exceptionnelle leur sera désormais appliquée dans tout le Languedoc. Non seulement Bâville les jugera, et en dernier ressort, mais c'est Bâville qui informera contre eux, de façon plus expéditive que les tribunaux réguliers[3]. Ceux que

1. Relation écrite à Uzès (*Bulletin* cité, t. LVIII, p. 433).

2. L'arrêt du Conseil du 25 mai, sur parchemin, se trouve C 160. « Le roi ayant été informé qu'il s'est tenu quelques assemblées illicites dans la paroisse de La Bastide de Virac, au pays de Vivarais, et qu'il s'est formé un conflit de juridiction entre les juges royaux d'Uzès et de Villeneuve-de-Berg pour en connaître, ce qui retarde l'instruction du procès des coupables... S. M... ordonne que le procès sera fait aux coupables par... le présidial de Nîmes en premier ressort et jugé en dernier ressort par le s^r de Basville..., intendant... Donné à Versailles, le 25 mai 1701. »

3. L'arrêt du Conseil du 15 juin, sur parchemin, se trouve C 160 et en imprimé C 180. « Le roi ayant été informé que depuis quelque temps il s'est trouvé dans le diocèse d'Uzès et lieux voisins des gens qui affectent de paraître fanatiques dans le dessein de troubler le repos public..., S. M.... ordonne que,

les nouveaux convertis appellent des inspirés ou des prophètes sont désormais officiellement des « fanatiques », comme l'a déclaré (ou va le déclarer) *ex professo* la Faculté de Montpellier, et Bâville sera armé contre eux des mêmes foudres qu'il a maniées de 1685 à 1698 contre les irréductibles.

Les fanatiques ont montré, aussitôt parus dans le diocèse d'Uzès, une exaltation stupéfiante, et ils se révèlent parfois comme des caractères singulièrement violents. « Il n'est point de folies et d'extravagances » qu'on ne leur voie commettre[1]. Les excès ont commencé avant même que Bâville ait eu en main le premier de ces arrêts.

Le 2 juin, à Valérargues (près Lussan, au nord d'Uzès), le curé de Lussan s'approche innocemment de Jacques Bouton, fils d'un notaire, qui jusque-là « lui a toujours paru être de ses amis ». Mais Bouton, sous son allure calme, est hors de lui. Le prêtre, stupéfait, s'entend traiter « d'idolâtre, de séducteur, d'ange de Satan et de faux prophète ». Un instant après, Bouton tombe à terre et « fanatise, sous la figure et les postures d'un obsédé, vomissant contre l'Église et l'État les abominations les plus exécrables ». Deux prêtres et un juge veulent aussitôt le traîner aux prisons d'Uzès. Mais « tout le village, atteint du même mal », s'amasse, libère l'inspiré. « Puis la foule, armée de haches et de marteaux, se rue dans l'église de Valérargues, la saccage entièrement et abîme ensuite la maison du prieur du lieu[2]. »

A la même date, un certain David Arnaud, de Cros (près Saint-Hippolyte, dans les Basses-Cévennes), arrêté comme fanatique aussitôt après une « assemblée » religieuse du 29 mai, à Avéjan (au nord de Lussan), et qui a d'abord caché son nom véritable, est reconnu comme l'assassin d'une femme de Cros, qu'il a tuée le 22 juin de l'année précédente[3].

Enfin, entre le 7 et le 12 août, une assemblée convoquée non loin d'Uzès, près de l' « arche » de Baron, par Daniel Raoux

par le s^r de Basville..., il sera informé contre eux pour leur être fait le procès en dernier ressort. » Bâville fit afficher cet arrêt le 27 juin.

1. Nous citons ici une phrase du manuscrit Gaiffe, dont nous parlerons plus loin.

2. *Bulletin* cité, t. LVIII, p. 438; *Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1537.

3. D'après le jugement du 3 août, résumé dans des notes de F. Teissier prises aux archives de la Cour d'appel de Nîmes (Bibl. du prot. français, manuscrit 423).

lui-même et son suivant Jean Flotier (d'Arpaillargues, près Uzès), est découverte par la garnison bourgeoise cantonnée au château de Foncouverte. Le détachement, qui a arrêté une femme, est attaqué à coups de pierre, près de Foissac, par quarante personnes des deux sexes; un coup de feu est même tiré sur les miliciens. Le sergent ordonne en réponse une décharge générale. Six des mutins sont blessés, dont Flotier, qui s'échappe[1].

La justice a sévi immédiatement. Le 11 juin, le présidial de Nîmes, siégeant à Uzès, a condamné, pour le sacrilège de Valérargues, Jacques Bouton à la roue, Jacques Olympe, hôte de Valérargues, à la potence et Jérôme Serres à six ans de galères[2]. Le 3 août, à Uzès encore, Bâville, qui maintenant juge lui-même les fanatiques, envoie David Arnaud à la potence (il fut pendu le 4), et, le 4 août, pour une assemblée de fanatiques tenue à Lussan, il condamne aux galères perpétuelles David Dumas, de Valérargues. Revenu à Uzès après l'affaire de Foissac, l'intendant y juge l'un des fanatiques blessés, Nègre (de Coulorgues), qu'il fait pendre le 16 août, après avoir envoyé aux galères, pour le même attentat, Denis Pasquier (de Coulorgues) et Lagarde (de Baron)[3]. Nous ne savons comment il termina les autres procédures engagées contre divers inspirés d'Uzès, de Coulorgues ou de Brignon. Les dossiers que nous avons encore nous représentent tout le quartier, après le passage de Daniel Raoux, soulevé par une inspiration inconnue et, comme le dit une relation, « les habitants s'embrassant les uns les autres, tant dans les rues que dans leurs maisons, en sanglotant et soupirant comme des personnes accablées de déplaisir; d'autres qui, feignant d'être essoufflés et agités, disant quelques paroles entre les dents, se vantaient de parler au nom et par la force

1. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1540; papiers Court, n° 11, fol. 413; n° 17 H, fol. 307.

2. *Bulletin* cité, t. LVIII, p. 440, et notes F. Teissier (Bibl. du prot. français, manuscrit 423).

3. Pour le jugement d'Arnaud, notes F. Teissier. Le jugement de Dumas est aux Arch. de l'Hérault, C 192. Les jugements de Nègre, Pasquier et Lagarde ne sont connus que par les papiers Court (*loc. cit.*). La Baume (p. 35) parle d'un Jaussaud, brûlé vif par jugement du 21 juillet pour réparation du sacrilège de Valérargues. Il ne peut s'agir que d'un jugement par contumace, rendu à la suite d'un jugement du 20 juin (notes Teissier), ordonnant de faire le procès à trois défaillants, dont Jaussaud.

du Saint-Esprit; d'autres frappant leur poitrine, se glorifiant d'être... envoyés du ciel pour prêcher la pénitence »[1].

C'est à ce moment que nous allons trouver, pour la première fois, une indication qui nous amènera au prophète Astruc.

Les arrestations qui se multipliaient autour d'Uzès poussèrent Raoux à s'éloigner de la ville et à gagner, par Vézenobres, au nord-ouest, les environs d'Alais.

Le 16 août, à huit heures du matin, à Saint-Étienne-de-Colm, dans la maison de Barthélemy Sautel, une vingtaine de protestants étaient assemblés. La nièce du prieur, passant devant les fenêtres, distingue la voix de plusieurs prophètes en transe. Deux jeunes filles et un garçon crient : « Mes frères! convertissez-vous! faites pénitence! Nous voyons les cieux ouverts! Nous voyons les anges! C'est à présent qu'il faut prendre le chemin de la véritable religion et quitter la méchante! » Elle entend « des soupirs et des sanglots, comme si la respiration leur manquait, pendant lequel temps on cessait de parler ». La femme, prudente, n'a garde d'entrer, mais elle dit, en haussant la voix : « Quelqu'un a envie, ici, d'avoir les fers aux pieds! » La fille de Sautel se penche à la fenêtre et répond : « Vous êtes un diable d'enfer et vous le payerez! »

Un autre témoin est entré dans la maison. Dès qu'il a paru dans la chambre, un jeune homme et sa sœur, « en se donnant des contorsions et en faisant des postures et des grimaces extravagantes », l'ont conjuré de se convertir. Le maître du logis, Sautel, s'est joint à eux et l'a prié de se mettre à genoux : « Demandez pardon à ces enfants, que vous faites pâtir! », et un étranger, qui est là présent, lui explique en effet : « Qu'il fait pâtir ces enfants parce qu'il *permure* (sic) », c'est-à-dire, sans doute, qu'il demeure incrédule. Une troisième personne déclare avoir vu la jeune Gabrielle Sautel, en pleine crise, « étendue sur son lit, qui disait en français[2] : Mes sœurs, repentez-vous, affectant une voix plaintive comme quand un pigeon roucoule ».

Une heure plus tard, la chambre se vide, mais la scène se poursuit dans la rue, où une jeune fanatique continue ses cris de « repentez-vous », en se donnant des mouvements extraordi-

1. Manuscrit Gaiffe, entièrement confirmé par les dossiers des Arch. de l'Hérault, C 180.

2. Et non en patois, son langage habituel.

naires et en tremblant de tout son corps. Quatre femmes font de même.

Puis les quelques personnes qui sont réunies quittent le lieu. On se transporte près de la rivière de Droude, sur la paroisse de Montignargues, et l'inconnu, debout, commence une exhortation. Mais le culte est troublé. Le prieur Vispron, informé par sa nièce, a donné avis du désordre au viguier de Vézenobres, qui est à une demi-lieue. Les soldats de bourgeoisie paraissent. L'assemblée se disperse. Un soldat tire son pistolet sur des femmes qui fuient. La nièce du prieur se saisit d'un protestant, qu'elle lâche quand il la menace de la tuer d'un coup de pierre. Le prédicant étranger s'échappe. Il eût été de bonne prise, car le mot « vous permurez », prononcé par lui dans la maison, le fait reconnaître à Uzès pour Raoux lui-même : « C'est son terme quand on lui résiste dans ses fonctions de fanatisme[1]. »

Au nombre des personnes qui sont entrées chez Sautel la nuit du 15 au 16, et qui y étaient encore le matin, l'information nomme « Pierre Mandagout, maçon, et sa fille ». Il y a lieu de croire que ce Mandagout, maçon, habitant les environs immédiats de Vézenobres, ou Vézenobres même, a quelque rapport avec notre prophète Astruc.

Jean Astruc, âgé de quarante-sept ou quarante-huit ans en septembre 1702, était né, au dire de Louvreleuil (t. I, p. 55), à Alais et de parents réformés. Il est toujours appelé « Mandagout » par ceux qui l'ont entendu prêcher. Lui-même se donne comme maçon. Il déclare, à son procès, qu'il est d'Alais, mais son jugement laisse en blanc le nom du lieu d'où il est originaire, ce qui prouve que ses juges doutaient de son affirmation, et un habitant de Saint-Hippolyte-du-Fort le dit « de Vézenobres », à ce qu'il semble d'après le témoignage des soldats qui le menaient au supplice. On peut donc supposer qu'Astruc, maçon, a séjourné à Vézenobres ou aux environs, que c'est pendant ce séjour qu'il a reçu (ou peut-être pris lui-même) le surnom de Mandagout, et que c'est à la suite du passage de Raoux dans le quartier qu'il est devenu prophète. Il faut ajouter qu'après avoir reçu « le don », il a aussitôt quitté le lieu de sa résidence, car il se qualifie de « fugitif », c'est-à-dire qu'il n'a plus de domicile fixe. Entraîné par sa vocation, il devient

1. Informations des 25 août et 19 septembre, C 180. Il y eut une dizaine d'arrestations.

un de ceux qui propagent « le souffle ». Disons ici qu'il ne savait pas signer son nom.

Raoux passa de Vézenobres dans les montagnes qui dominent le village de Bagard, entre Alais et Anduze, en une région où la prophétesse Marie (que nous avons vue à Vals) et une autre fille du Vivarais venaient de semer le mal sacré[1]. Le 24 août, il était au hameau de Blatiès, au-dessus de Bagard. « Une grande fille du Vivarais, bien faite, d'environ vingt ou vingt-cinq ans, et le nommé Flotier prêchèrent, le prophète Daniel [Raoux] étant occupé à empêcher que ceux qui prophétisaient [dans l'assemblée] ne criassent et que cela n'empêchât d'entendre la prédication. L'assemblée était de 6 à 700 personnes, et un grand nombre criaient et prophétisaient... Comme il y avait quelques filles qui portaient des fontanges, les prophétesses leur crièrent d'ôter ces *banes* (cornes) du diable[2]. »

Raoux descendit alors à Anduze et fut pris à Tornac, sur le grand chemin, le 27 ou le 28 août, grâce à un espion de Bâville, en même temps que Jean Flotier et Bonaventure Rey (d'Arpaillargues) et aussi Pierre Bourély de Blatiès. Bâville était alors à Carcassonne, retenu par la session annuelle des États du Languedoc. Il renvoya les prisonniers au présidial de Nîmes, qui, le 9 septembre, condamna Raoux à la roue et Flotier à la potence, tous deux après qu'ils auraient subi la question ordinaire et extraordinaire. Le jugement porte en marge : « A été arrêté par délibération que ledit Daniel Raoux sera préalablement étranglé. » Rey alla aux galères, et Bourély fut seulement enrôlé de force. Raoux et Flotier, que Bâville poursuivait pour le sacrilège de Valérargues, semblent avoir été acquittés de ce chef. Ils ne furent condamnés que pour la part qu'ils avaient prise à l'enlèvement de la prisonnière de Foissac et pour leur « fanatisme », et le jugement rendu dut paraître trop modéré à l'intendant[3].

Raoux pouvait disparaître, il laissait derrière lui, non plus seulement à Uzès, mais dans les Cévennes, d'innombrables

1. Assemblées à Saint-Sébastien, près d'Anduze, 14-15 août (dossier des assemblées de Mialet et d'Anduze, C 180).

2. Même dossier, d'après la déposition d'une femme de quarante ans, « prophétesse, grâce à Dieu, et qui s'en estime bien heureuse ».

3. Notes F. Teissier. Nous n'indiquons pas les autres références, à part Court (*Troubles*..., t. I, p. 18), qui dit par erreur que Raoux fut rompu vif.

disciples. Le 22 septembre, Bâville, avisé du pullulement des prophètes, datait de Carcassonne une ordonnance signifiant que les femmes ou filles saisies dans les assemblées de fanatiques seraient punies avec la même rigueur que les hommes, et que les parents dont les enfants seraient trouvés fanatiques seraient eux-mêmes chargés d'amendes ou poursuivis comme rebelles et perturbateurs du repos public. Des ordres rigoureux furent donnés aux soldats de milice et aux rares détachements de troupes régulières dont pouvait disposer Broglie. Désormais, les patrouilles lancées contre les assemblées firent usage de leurs fusils. Mais les inspirés et leurs admirateurs se défendirent, et la lutte ouverte commença.

Vers le 17 septembre, au pont de La Bastide, aux portes de Nîmes, vingt-quatre soldats de la ville, après une décharge qui blessa de deux balles le nommé Gaussen, maçon, se saisirent de lui, d'un autre homme et de dix-sept femmes ou filles[1]. A la même époque (19 septembre), dans les Basses-Cévennes, au mas de la Roussarié (entre Lasalle et Saint-Jean-du-Gard), les soldats du fort de Saint-Hippolyte attaquent une assemblée de 300 personnes et font quarante prisonniers. Dans le nombre étaient plusieurs blessés, et ils avaient tué « le prédicant », qui était un enfant de quatorze à quinze ans, de Lasalle, nommé Bourras[2]. Le 2 octobre, à la fontaine de Drus, près Tornac, quinze soldats de bourgeoisie d'Anduze, ayant investi une autre assemblée, font feu sur les assistants. « Les prédicants », dit l'enquête, « furent aussitôt enlevés par des hommes [de leurs amis] qui, en se retirant, criaient : Tue! Tue! et tiraient quelques coups de fusil. » Un des protestants fut pris ayant en main une épée nue. D'autres, sans armes, firent pleuvoir des pierres sur la troupe[3]. Le 16 octobre, à Colombeirol (Saint-Théodorit, au sud de Lédignan), une assemblée, réunie dans un champ *depuis minuit*, est assaillie, à *quatre heures du soir*, par un détachement. Les soldats, d'après l'information, « tirèrent sur les gens, criant : Tue! Tue! ». Le prédicant fut blessé par un lieutenant, mais, malgré les traces de sang qu'il laissait dans sa fuite, il échappa.

1. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1551; notes F. Teissier (Bâville, de Carcassonne, ordonne, le 22 septembre, de faire le procès aux prisonniers).

2. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1551; papiers Court, n° 17 B, fol. 221, et manuscrit de Saint-Jean-du-Gard, communiqué par le pasteur G. Cadix.

3. Arch. de l'Hérault, C 180.

« Il avait été vu un pistolet à la main, comme les deux hommes qui étaient à côté de lui[1]. » Le 22, dans le même quartier, en poussant vers l'est, une autre assemblée est découverte au mas de Videbouteille, près Sauve. Les soldats encore font feu sur les attroupés. Une sentinelle qui s'enfuit à cheval riposte de deux coups de pistolet[2].

On juge de l'effervescence où ces événements pouvaient mettre la région. Quand Bâville revint des États de Carcassonne (clôturés le 24 octobre), il trouva les prisons du Bas-Languedoc pleines de plus de 400 fanatiques arrêtés de toutes parts et un grand nombre d'instructions criminelles déjà commencées, l'une même concernant le Vivarais, où le fanatisme avait été si violent en 1689. Sans perdre un instant, il se remit à la besogne judiciaire, dont il avait fait frustrer le présidial de Nîmes, écrivant à Fléchier en cette occasion la phrase amère : « Je ne ferai aucune grâce aux prédicants : triste et ennuyeux emploi quand on l'a fait dix-sept ans[3]. » Du 4 au 23 novembre, en raison d'assemblées tenues en Vivarais, dans les Basses-Cévennes ou le Bas-Languedoc, il prononça cinq condamnations à la potence, quatorze aux galères et trois (contre des femmes) à la fustigation publique. Nous ne disons rien des prisonniers conservés dans leurs geôles, ni des amendes imposées aux communautés coupables[4].

1. Arch. de l'Hérault, C 181 et 183.
2. *Ibid.*, C 180.
3. Lettre du 4 novembre 1701 (*Bulletin* cité, t. XV, p. 137).
4. Le 4 novembre (pour l'assemblée tenue aux Ollières, en Vivarais). Pendus : Jacques Gode [Claude], le prédicant fanatique, Jacques Plantier, René Faillot, David Marlier père. Aux galères : Pierre, Jean et Jacques Marlier fils, Charles Aurenche, Noël Peyre et la femme Marie la Boiteuse, qui passait pour pleurer le sang. Au fouet et à la fleur de lis : Isabeau la Daufinenque (Dauphinoise), fanatique.

14 novembre (assemblées de Mialet, près Anduze, 25-31 août). Cinq ans de galères à Denis Durand. Au fouet : Louise Durand et Jeanne Laporte.

14 novembre (assemblée de Tornac, 2 octobre). Pendu : Jean Puech. Aux galères : Thomas Martin, Étienne Euzière, André Barbusse, Jacques Borgne.

14 novembre (assemblée de Sauve, 22 octobre). Galères : Antoine Rolland).

19 novembre (assemblées d'Uchaud, près Nîmes). Cinq ans de galères et le fouet à Jean Rouergas.

19 novembre (assemblée de Saint-Théodorit, 14 octobre). Galères : Élie Cabanis. Le 23 novembre (pour la même assemblée, Jean Lauze, le prédicant).

Tous ces jugements sont en original aux Arch. de l'Hérault, C 192.

Le prophétisme dans les Cévennes.

La répression brutale ne pouvait qu'exciter les convulsions du fanatisme. Nous venons de le montrer, à la fin d'octobre 1701, ayant atteint, au sud, les environs de Nîmes, à l'ouest le quartier de Saint-Hippolyte-du-Fort, au nord-est et au nord les hauteurs qui dominent Lasalle, Saint-Jean-du-Gard et Mialet. Les informations judiciaires permettent de suivre la contagion dans sa marche presque régulière. Nous la trouverons bientôt dans les plaines méridionales. Pour le moment, regardons aux Cévennes. La fièvre dont les environs d'Anduze et d'Alais ont été le foyer gagne vers l'ouest et le nord, saisissant ici ou là des personnalités qui joueront quelques mois plus tard un rôle décisif.

Déjà les assemblées de Saint-Sébastien et de Blatiès (17 août) nous montrent, accompagnant Raoux, « le fils de Jean Laporte, du mas Soubeyran », c'est-à-dire le futur camisard Rolland ou l'un de ses frères[1]. En octobre, Abraham Mazel, de Fauguières (Saint-Jean-du-Gard), « reçoit ses premières grâces » près de Toyras[2]. Plus haut, Moissac, le Pompidou, sont bouleversés (octobre-novembre) par les agitations d'Étienne Gout, dit La Coite ou La Couëtte, du Pompidou, qui se saisit un jour du curé Bugarel, de Fraissinet-de-Fourques, le mène sur les ruines du temple de Bassurels et le fait mettre à genoux, pendant que quelques inspirés « fanatisent » autour de lui, priant Dieu évidemment pour sa conversion[3]. Plus au nord encore, Barre-des-Cévennes, la montagne du Bougès et le versant sud du mont Lozère sont contaminés dès novembre. Pierre Séguier (ou Séquier), qui est de Magestavols, près Barre, sera, au début de janvier 1702, « le moteur de tout le désordre » de ces quartiers[4]. Salomon Couderc, drapier, autre inspiré, sortira de Vieljouvès (Saint-André-de-Lancize, sur le Bougès[5]).

1. Arch. de l'Hérault, C. 180. Interrogatoire de Jeanne Laporte, veuve Barafort (5 septembre 1701).

2. *Théâtre sacré...*, p. 25 (éd. Bost, p. 145). Corriger *Queiras* en *Toyras*, comme y oblige le nom du hameau de Corbès, qui suit.

3. Mémoire de Meynadier contre l'abbé du Chayla (Arch. de l'Hérault, C 183).

4. Lettre de Bâville à Meynadier (de Barre), du 17 janvier (Arch. de l'Hérault, C 183, dossier Meynadier).

5. La *France protestante* de Bordier, t. IV, p. 761, donne à tort Salomon

Les Basses-Cévennes offrirent bientôt l'aspect d'un pays hors de sens. Un manuscrit ayant fait partie de la collection Gaiffe, et dont l'auteur était un habitant d'Alais, nous présente de cette région une image qui, si étrange qu'elle puisse paraître, concorde absolument avec celle que laissent les pièces judiciaires du temps[1]. « Au commencement de 1702, le nombre de ces furieux et de ces prophètes devint si grand, et singulièrement dans les Cévennes, et il y parut avec tant de hardiesse et de liberté qu'il ne fut aucun endroit où ces malheureux ne fissent publiquement leur exercice. On les vit dans les villes d'Alais, d'Anduze, de Sauve et autres, les bras en l'air, en tournant les yeux et les lèvres, hurler et crier par les rues de faire pénitence, qu'on était à la fin du monde et à la dernière heure. » Les environs d'Alais (Cassagnoles, 15 janvier 1702), de Saint-Hippolyte (Colognac, mars), de Ganges (Roquedur, fin février; Soubeyras, fin janvier; le Marcou, 15 mars), de Valleraugue (assemblée de Rocalte, 3 mars), du Vigan (Aulas, février) connaissent ces prophètes, qui sanglotent et tremblent, appellent au jeûne et à la repentance, présentent des fleurs d'amandier en disant : « Voici la fleur du grain de miséricorde que Dieu m'a donné et illuminé, m'ayant donné... le pouvoir de faire toutes choses de sa part », affirment que Dieu, tel jour, « leur a donné son esprit, qui est entré en leur cœur comme une chandelle (?) », déclarent « qu'ils ont le don de prophétiser et de faire des miracles », et parfois interpellent les prêtres dans la rue en les adjurant de revenir à la vraie religion. Les prisons sont pleines, les amendes pleuvent, mais les soldats sont rares dans la province et, quand ils marchent, ils se heurtent parfois à une rude résistance. La nuit du dimanche 19 au lundi 20 juin, un lieutenant de bourgeoisie de Ribaute (près d'Alais) surprend des protestants réunis dans une bergerie qui lui appartient. Les huit soldats du détachement tirent dans la porte, qui n'est fermée que par une claie. Mais les protestants se défendent plus d'une heure « à coups de pierres, de bâtons et de hallebardes ». Ils tentent enfin une sortie et laissent neuf hommes et sept femmes

comme originaire de Mazelrosade (Saint-Germain). C'est Jacques Couderc, dit Lafleur, qui était de Mazelrosade, et nous ne sommes pas du tout assuré que les deux inspirés fussent frères, ni même parents.

1. Le manuscrit Gaiffe a été copié par M. N. Weiss, et nous avons en main une copie de M. Fonbrune-Berbinau, prise sur la copie Weiss.

aux mains des miliciens[1]. Quelques nouvelles condamnations de l'intendant répondirent à des manifestations qui, évidemment, le déconcertaient, mais contre lesquelles la rigueur seule lui paraissait efficace[2].

A côté de ce large courant de fanatisme qui, comme nous venons de le dire, unit Anduze aux Hautes-Cévennes par Saint-Jean-du-Gard et le Pompidou, on en peut noter un autre. Celui-ci réunira encore Alais au Bougès et à la Lozère, mais le long des deux routes royales tracées par Bâville, qui montent, d'une part vers Saint-Germain-de-Calberte par Branoux, de l'autre vers le Pont-de-Montvert par le château de Portes. Nous sommes ici dans la région des Cévennes qui était alors considérée comme la moins accessible.

Au début de décembre 1701, l'inspirée Françoise Brès, dite Bichon (vingt-cinq ans), qui a vécu aux environs d'Alais depuis sept ou huit ans comme servante et qui est remontée vers les montagnes de sa naissance[3], « prophétise », sur le Bougès, au-dessus de Saint-Maurice-de-Ventalon. Quinze jours plus tard, elle est redescendue dans un quartier qui n'a pas encore été touché par la contagion. Quelques assemblées lui suffisent pour mettre en ébullition les alentours du Collet de Dèze. Mais les Cévennes protestantes qui dépendaient du diocèse de Mende étaient bien surveillées, et par un homme qui ne plaignait pas sa peine quand il fallait sévir contre de mauvais catholiques. L'abbé du Chayla, ecclésiastiquement, était, dans la région, « inspecteur des missions ». Administrativement, Bâville avait fait de lui un « inspecteur des chemins des Cévennes ». Dans la réalité, il inspectait toutes les démarches des nouveaux convertis, accomplissant (sans mandat régulier à ce qu'il semble) des opé-

1. Tout ce qui précède résume des procédures des Arch. de l'Hérault, C 182 et C 184.

2. Le 6 mars, la femme Massacan est condamnée au fouet et au bannissement (assemblée de Soubeiras, C 182).

Le 3 avril, Simon Cazalet (assemblée de Ganges) et Jean Galary (assemblée d'Aulas) sont condamnés aux galères (C 192).

Le 3 avril également (assemblée de Ribaute), Jean Bonnet est condamné à la potence, Pierre Loubié et André Barrefort sont envoyés aux galères (C 192).

Le 6 mars, Bâville avait condamné à être pendu en Vivarais après avoir eu le poing coupé, le prédicant fanatique Claude Maire, dit Caucadon, qui avait été arrêté en Vivarais et qui avait tué un des hommes qui l'avaient voulu saisir (C 192).

3. Elle était de Champ-Long-de-Lozère, au nord du Pont-de-Montvert.

rations de police ou de justice qui faisaient de lui une manière de subdélégué de l'intendant[1]. L'abbé, qui résidait d'ordinaire à Saint-Germain-de-Calberte, intervenait partout. Accompagné de quatre soldats, il est venu à Bassurels après l'affaire du curé Bugarel et a imposé, de sa propre autorité, 60 écus d'amende aux coupables. Persuadé que le prédicant Jean Roman (sorti du royaume depuis la fin de 1699) est toujours dans le pays à la tête d'une troupe de « fugitifs », il ne verbalise au Pompidou que dans une maison fortifiée. C'est là qu'il fouette jusqu'au sang et à plusieurs reprises un jeune inspiré, qu'il prend pour un simulateur[2]. L'abbé du Chayla encore agira contre Françoise Brès. Il est averti par le prieur de Saint-Andéol-de-Clerguemort des manœuvres de la prophétesse, qui, dans les paroisses de Saint-Andéol, Saint-Frézal et Saint-Privat, « dénonce, par l'Esprit », ceux de ses auditeurs qui ont « avalé douze ou quinze fois le nouveau basilic, voulant dire la sainte hostie ». Françoise Brès fut arrêtée le 16 décembre au Cros (Saint-Andéol) avec quelques femmes et un jeune homme, Jean Deleuze (vingt ans), qui faisait la quête dans les assemblées qu'elle convoquait. Le 19 janvier 1702, à Montpellier, Bâville condamnait l'inspirée à la potence, Deleuze aux galères et Catherine Martin de Penens (Saint-Frézal) à être fustigée au pied de la potence de Françoise Brès. Le jugement fut exécuté au Pont-de-Montvert le 24 janvier[3].

Une relation recueillie par A. Court rapporte un bruit qui courut les Cévennes. « Lorsque l'abbé voulut faire dresser la potence où elle devait être pendue, [Françoise Brès] déclara elle-même à la justice qu'elle savait qu'on la ferait pendre à tel endroit, qu'elle nomma. L'abbé, plein de furie et de mépris pour ceux qui se disaient inspirés, alla chercher [ailleurs], vers les terres du Camp-Long (qui sont hors du village, vers la montagne du Bougès) et vers celles qui sont à l'avenue du chemin de Finiels. Mais, ne trouvant aucune place à son gré, il résolut de la faire exécuter là où elle avait dit, ce qui étonna le peuple[4]. »

1. Voir *Bulletin* cité, t. LVII, p. 208.

2. Mémoire de Meynadier, Arch. de l'Hérault, C 183 (le fait est antérieur au 16 novembre).

3. Arch. de l'Hérault, C 181 (dossier); C 192 (jugement).

4. Papiers Court, n° 30. Notes de Jacques Morin, dit Saltet, qui commentent, en les corrigeant, quelques pages de Louvreleuil. Le jeune Morin, qui avait dû quitter les Cévennes, en 1741, pour avoir blessé le curé de Molezon [près

La part qui revint, dans cette exécution, à l'abbé du Chayla nous est attestée encore par un récit dont nous avons une double forme. Le Cévenol Jean Rampon (qui était du Pont-de-Montvert même) rapporte que la prophétesse, sur la place du Pont-de-Montvert, « annonça que celui qui l'exposait à ce supplice y viendrait finir sa vie dans vingt-quatre jours », « ce qui fut vingt-quatre semaines », explique Rampon, « et la chose arriva à point nommé[1] ». Cavalier écrit, dans la première recension de ses *Mémoires*, que la jeune inspirée (il ne sait pas son nom) aurait dit au prêtre : « Compte que d'aujourd'hui en un an et six jours tu mourras dans la même place où tu me fais mourir[2]. » Que l'on s'arrête à un chiffre ou à l'autre, la prédiction n'est pas plus exacte. Rampon, qui participa au meurtre de l'archiprêtre, aurait pu observer que celui-ci mourut six mois jour pour jour après Françoise Brès (24 janvier-24 juillet). En essayant de corriger un mot que l'événement n'a pas entièrement réalisé, il nous en garantit l'authenticité. Il nous fournit à la fois une preuve de l'autorité que le peuple protestant attachait alors aux discours des inspirés et de la colère qui montait dans les Cévennes contre le plus actif de leurs persécuteurs.

Un peu au sud de la région où avait prêché Françoise Brès, le fanatisme allait trouver un terrain d'élection. L'auteur du manuscrit Gaiffe attache une importance unique aux assemblées qui se sont tenues là. Il veut que la révolte camisarde y ait été concertée. Il se trompe assurément, mais il faut reconnaître que des paroles, grosses de conséquences, y ont été prononcées ou colportées, et il est possible que ce soit en effet dans ce quartier nouveau que l'agitation morbide des illuminés se soit délibérément orientée vers la violence.

L'écrivain anonyme, qui est, avons-nous dit, d'Alais, expose que le fanatisme, après s'être manifesté dans des individus isolés ou dans de petits groupements, a fini par s'affirmer dans des assemblées considérables, qui ont débuté aux environs de la ville.

Barre], écrit ses notes en 1742. Il avait parcouru les Cévennes (où il était né) aux côtés du pasteur Jean Combes, son aîné et de beaucoup. Les notes de Morin, comme celles de Combes, sont des souvenirs qu'ils ont recueillis dans leurs courses.

1. Papiers Court, n° 17 K, fol. 75 (relation de Jean Rampon). Jean Rampon est contemporain de ces événements. Voir plus loin.

2. Éd. Puaux, p. 10, note.

Entre le Gardon d'Alais à l'est et le Galeizon à l'ouest, dominant au nord le village de Branoux et le Collet de Dèze, à l'ouest Saint-Martin de Boubaux et à l'est la vallée où est aujourd'hui bâtie la Grand'Combe, s'élève une crête inégale, qui atteint souvent 700 mètres, et le long de laquelle serpente la route d'Alais à Saint-Germain. Notre auteur nous y transporte. « Ils choisirent », dit-il, « les montagnes de Roffières et de la Melouze, à deux lieues au-dessus d'Alais, comme celles de la contrée où ils pouvaient être avec plus de sûreté par rapport à leurs élévations [extases] et à leurs figures... Tout ce pays, qui est celui de la province le plus rude, le plus âpre et par conséquent le plus propre pour les favoriser, s'y rendait de toutes parts (*sic*), de quoi le s^r Bertrand de La Bruguière, mon ami particulier, juge de Mgr le prince de Conti dans sa comté d'Alais et subdélégué de M. de Bâville, en fit en divers temps diverses procédures, comme il m'a fait voir, et m'a instruit d'ailleurs de vive voix. »

Avant d'en venir à l'assemblée de Roffières, où nous retrouverons Astruc Mandagout, transcrivons encore quelques témoignages qui nous apprendront la puissance de l'épidémie fanatique dans ce canton. De la fin de janvier 1702 à la fin d'avril, les assemblées où l'on « tombe » et où l'on « prophétise » ne cessent pas à Saint-Privat-de-Vallongue, où est passée Françoise Brès[1]. La nuit du 25 au 26 mars, le curé de Saint-Michel de Dèze en découvre une dans sa paroisse. Le lendemain matin, une autre s'est formée, et dix des assistants sont conduits à Alais[2]. Le 21 avril, on informe contre un praticien de Blannaves, dont les deux servantes, catholiques d'origine, sont devenues prophétesses à son exemple. On le soupçonne d'avoir donné à ces filles des « bruvages », entendez des philtres magiques, et l'une d'elles ne comprend rien à son cas : « Après avoir dîné à la maison, elle alla garder ses brebis aux champs, un tremblement l'a prise et elle a prêché. » Depuis, « elle a demandé pardon à Dieu autant de fois qu'elle avait reçu des hosties », et elle a jeté ses chapelets au feu[3]. Le *Théâtre sacré des Cévennes* rapporte un fait analogue qui s'est passé à la

1. Arch. de l'Hérault, C 183. Information à Saint-Privat, le 24 avril.

2. *Ibid.*, C 183. Information à Saint-Michel, 1er avril 1702.

3. *Ibid.*, C 183. Information à Alais. Le prieur de Mialet, après avoir vu les premiers prophètes de sa paroisse (août 1701), était convaincu qu'on avait donné à ces enfants « quelque poudre d'enchantement » (assemblée de Mialet, C 180).

même époque à Saint-Paul-la-Coste[1]. Le Cévenol Halmède (Aumède) alla consulter son curé touchant son fils de douze à treize ans, « qui recevait des inspirations » (on se souvient qu'aux termes d'une ordonnance de Bâville le père était responsable du fanatisme du fils). Le prêtre fut d'avis d'abord de faire jeûner l'enfant, puis de lui donner de bons coups de bâton, finalement de lui appliquer secrètement de la peau de serpent sur la tête. Comme le père, ayant usé vainement des deux premiers remèdes, se disposait à essayer le dernier, son fils le reprit « d'une façon si terrible » que, peu de jours après, Halmède « reçut lui-même les dons de révélation et de prédication[2] ».

Notons enfin un dernier trait. Dans cette région de Branoux, les prophètes ou leurs auditeurs se sont, depuis quelques mois, emportés à un acte sacrilège. Un « ancien catholique » ayant tué d'un coup de fusil, devant l'église de la Melouze, un « gros chien de parc » appartenant à un nouveau converti, le lendemain 1er novembre 1701, jour de la Toussaint, on a trouvé le corps du chien « étendu et attaché sur les bras de la croix du cimetière de la paroisse ». Huit jours plus tard, l'abbé du Chayla, sur une plainte du prieur Audiffred, a fait procéder (inutilement d'ailleurs) à une information, et il a dû se borner à une cérémonie publique d'expiation[3].

Telle était la situation aux environs de Branoux quand se tinrent les assemblées que mentionne notre auteur d'Alais. Les procédures qui nous restent sont incomplètes. Elles suffisent à confirmer pleinement ses dires[4]. Les tout premiers jours de mai, un culte public est célébré à Prades (paroisse de Laval, près la Grand'Combe). Laurence Laval, une fanatique de Blannaves (près Branoux), y prêche, avec deux autres filles. Puis, la nuit du 6 au 7, les protestants du quartier se transportent « sur le penchant de la montagne de Roffières, au-dessus du hameau de La Favède »[5]. Nous ne savons rien de cette réunion. Mais la nuit

1. Déposition d'Abraham Mazel, insérée dans celle d'Élie Marion, p. 88 (éd. Bost, p. 80).

2. Aumède, devenu camisard, sortit de France, en 1705, avec Élie Marion et Abraham Mazel.

3. Manuscrit Gaiffe, et Mingaud, *Troubles des Cévennes* (Le Vigan, 1889), p. 14, qui s'accordent sur la date. Louvreleuil, p. 26, renvoie le fait au printemps de 1702.

4. Arch. de l'Hérault, C 182 (assemblées de Roffières, dossier mai-juillet 1702. Autre dossier de septembre, relatif à Étienne Soleyret).

5. Roffières est un hameau de la commune des Salles-du-Gardon, qui

suivante, du dimanche 7 au lundi 8 mai, une autre est convoquée à la même place, autrement importante, et sur laquelle nous sommes renseignés.

Le culte dura la nuit entière, présidé successivement par de nombreux prophètes-prédicateurs. Les uns étaient du quartier même, tels Laurence Laval, qu'on entend à nouveau, ou encore Abraham Pouget, de Roffières (quarante-sept à quarante-huit ans), Rozier, de La Favède, ou Louis Brès père (soixante ans), ancien chantre de l'église protestante de Branoux. Mais avec eux on nomme « Mandagout, qui aurait prêché avant Brès », et nous ne savons si les phrases qui nous sont rapportées doivent être attribuées à l'un ou à l'autre. Les termes de l'exhortation attirent l'attention des juges. Ils sont neufs, en effet. Ce n'est plus seulement l'Église catholique qui est mise en cause, mais le roi. La venue de Mandagout (qui descend, comme on le verra, du Pont-de-Montvert) et celle d'autres prophètes fugitifs (que nous nommons plus loin) marque dans la région un nouveau degré d'exaltation. « Le roi veut nous faire renoncer à la parole de Dieu et nous faire renoncer à la grâce de l'Eternel », ont dit les prédicateurs, « mais il est incapable de rien faire contre la parole de notre Éternel! N'allez à la messe que pour la forme, le temps est venu où nous n'irons plus! Le roi défend de manger de la viande les vendredis et samedis et le carême! Il en faut manger, l'Éternel le commande. Ayons bon courage, l'Éternel nous a donné la victoire! » On remarquera que ceci est déjà du vocabulaire camisard.

L'assemblée se retire avant l'aube, les assistants se groupant par hameaux, afin de rentrer chez eux en masses plus imposantes. Ils savent ce qu'ils font. Il s'est trouvé en effet dans la foule deux espions (à ce qu'il semble deux soldats de bourgeoisie) qui, à la clarté de la lune, ont pu reconnaître quelques-uns des assistants, et qui, avec huit autres catholiques, ont « occupé en deux pelotons les deux points de retraite de l'assemblée ». L'allure décidée des auditeurs qui repartent a ôté cependant aux malintentionnés l'envie de les attaquer. Mais, deux heures plus tard, les deux hommes arrêtent chez lui un fermier et

domine le hameau et le château de La Favède. C'est du château de La Favède qu'était originaire la famille de Benjamin du Plan, ouvrier actif dans les premiers synodes « du désert », et que son attachement aux prophètes rendit plus tard suspect à Court et aux pasteurs du Languedoc. Mais du Plan ne connut des prophètes qu'en 1710.

sa jeune parente. La fille pousse des cris; les catholiques, qui sont armés, lâchent chacun un coup de fusil de peur que les voisins n'accourent. Personne ne se montre, et les captifs sont conduits à Alais. Le lendemain, des patrouilles vont fouiller les hameaux de la montagne et arrêtent quatorze personnes.

L'information, dirigée par le juge d'Alais, La Bruguière, commença le 19 mai. Elle se poursuivait encore un mois plus tard, quand dans le même canton des Cévennes une autre affaire éclata.

Le dimanche 11 juin, le capitaine de bourgeoisie Coste, ancien officier de carrière, qui était en garnison dans le château de Portes (en face de Roffières et de Branoux, sur l'autre rive du Gardon), partit à l'entrée de la nuit pour surprendre une assemblée qui lui était signalée sur le terroir de Peyremale. Entre le lieu de Mercoire et la métairie de l'Issartol, vers Charreneuve, il entend une voix d'homme qui retentit au fond du vallon. La dernière réunion de Roffières a paru si séditieuse que les soldats, maintenant, ne gardent plus de mesures. L'officier écrit lui-même qu'il a divisé sa troupe en deux parties, mettant l'assemblée au milieu. Une lampe brille parmi les 250 auditeurs amassés, éclairant un homme habillé de blanc, plus élevé que les autres. Coste « ordonne de tirer sur l'assemblée », qui se disperse en tumulte, lâchant, en se retirant, quatre ou cinq coups de feu. Les soldats avaient réussi à tuer le prédicant, Jean Mathieu, dit Claudine, de Genolhac. On le retrouva vêtu d'une veste et d'une culotte de toile, à quatre pas d'une pierre qui lui avait servi de tribune, une partie du corps dans l'eau du ruisseau. A côté de lui, un Nouveau Testament, un psautier et un pistolet[1].

Les soldats firent vingt prisonniers, la plupart blessés par leur décharge. Ils ramenèrent au château de Portes ceux qu'ils purent. Une femme et un homme furent laissés à Mercoire, « ne pouvant marcher du fait de leurs blessures ou des coups reçus »; une autre femme, « blessée d'un coup de feu à la tête, ne pouvant marcher », fut confiée à son frère, et le juge Rozier, d'Uzès

1. Arch. de l'Hérault, C 182 (assemblée de Peyremale. Il n'y a que le procès-verbal dressé par le capitaine). Broglie et Bâville écrivirent en cour pour signaler l'affaire. Tous deux prétendent (on les a peut-être volontairement trompés) que les protestants ont tiré les premiers (*Hist. de Languedoc*, t. XIV, 1560).

(le lieu de l'assemblée était sur le diocèse d'Uzès), vint, le 16 juin, commencer à Peyremale une information que nous n'avons plus[1].

Le jugement de Mandagout mentionne des dépositions faites à cette occasion, précisément le 16 juin, par Pierre Pradel et Antoine Légal, dont nous ignorons le lieu d'origine. Comme le jugement ne s'appuie que sur ces deux dépositions perdues, en plus de l'information du 19 mai que nous possédons, nous sommes fondés à croire que c'est de Pradel et de Légal que proviennent toutes les accusations nouvelles dont se corsa le dossier de l'inspiré. Nous ne savons si les deux témoins affirmèrent que Mandagout s'était trouvé dans l'assemblée surprise à Peyremale (Bâville l'en accuse) ou si plutôt ils parlèrent du prophète comme ayant séjourné récemment dans le quartier. Ils rapportèrent un récit de Mandagout relatif à ces voyages. Au Pont-de-Montvert, les protestants l'avaient pris d'abord pour un espion. « Il a eu si peur qu'il a fallu lui donner de l'eau-de-vie pour le remettre », et il a dû ensuite prêcher pour montrer sa bonne foi. Mandagout porte des armes, et il en use. Pradel (qui sans doute a voulu l'arrêter) dit que l'inspiré « lui a tiré un coup de pistolet et l'a ensuite blessé d'un coup de pierre ». Enfin, il aurait tenu un propos d'une extrême gravité. *Il a dit qu'au premier jour il y aurait deux cents personnes rassemblées, qui abattraient les églises et tueraient tous les catholiques.* Nous ne connaissons la phrase que parce que Bâville reproche à Mandagout de l'avoir prononcée. Comme l'interrogatoire est d'une époque (13 septembre) où déjà les premières fureurs camisardes se sont déchaînées, on pensera peut-être que Bâville a ici transformé en accusation un simple soupçon né dans son esprit; mais il faut noter que la question qui suit : « S'il ne s'est associé avec Brès [père] pour prêcher alternativement », nous ramène aux assemblées de Roffières (ou de Peyremale) et que, par conséquent, l'intendant paraît avoir posé à Mandagout des questions qui sortent des dossiers qu'il a sous les yeux. Il nous semble donc très probable que la phrase séditieuse — et cette fois réellement prophétique — de l'inspiré a été prononcée par lui à la fin de mai ou au début de juin, sans qu'elle puisse être

1. Une pièce isolée, Arch. de l'Hérault, C 186, nous a conservé le nom des prisonniers, ces détails et la date.

tenue d'ailleurs pour autre chose qu'une exclamation de fureur sacrée[1].

Trois mois plus tard, l'interrogatoire d'un Cévenol apprenait qu'aux assemblées de Roffières on avait vu Gédéon Laporte (quarante-cinq ans, le futur chef camisard), de Branoux. Laporte était un ancien soldat, qui avait été également forgeron dans un martinet et marchand de fer; il était maintenant marchand de porcs[2]. Laporte, qui deviendra un « prédicant », ne prêche sans doute pas encore. Du moins on ne l'a pas entendu avec Brès et Mandagout. Mais un autre prophète a paru avec eux, « Salamon ». Nous songeons naturellement à Salomon Couderc, du Bougès, qui serait descendu avec Mandagout de la haute montagne. Mais comme la même pièce parle plus loin de « Salamon, prédicant de Saint-Jean », on voit que Salomon Couderc a été ici confondu avec Abraham Mazel, et ceci prouverait que les deux inspirés, dès le mois de mai 1702, agissaient ensemble dans les Cévennes avec Mandagout[3].

Mandagout, qu'il ait assisté ou non à l'assemblée de Peyremale, avait quitté les Cévennes au moment des informations du juge Rozier. Nous allons le retrouver dans la plaine de Nîmes.

Le prophétisme dans « le pays bas ».

La région méridionale du Bas-Languedoc, celle que les Cévenols appellent « le pays bas », était alors presque aussi agitée que les environs d'Alais.

Le 5 novembre 1701, Bâville avait interrogé un jeune Rouergas (seize ans), d'Uchaud, qui, après avoir rencontré un inspiré dans sa crise, était à son tour tombé brusquement saisi d'un grand tremblement au moment où il récitait le *Notre Père*. Fléchier avait été curieux d'examiner ce prophète qui, « lorsque le Saint-Esprit entrait en lui, sentait quelque chose dans l'estomac comme un caillou ». L'intendant « l'expédia vite » en le con-

1. Pour ce qui précède : interrogatoire de Mandagout, 13 septembre 1702 (Arch. de l'Hérault, C 183); jugement de Mandagout, C 192.

2. Sur Laporte, voir Louvreleuil, t. I, p. 41, que La Baume (t. I, p. 26) se borne à copier. Laporte est qualifié marchand de pourceaux dans le procès qui fut fait à sa mémoire (Arch. de l'Hérault, C 182).

3. Interrogatoire de Soleyret, de Branoux, 2 septembre 1702 (Arch. de l'Hérault, C 182).

damnant à cinq ans de galères[1]. A la même époque, à Générac, un tailleur suspect de fanatisme, que le vicaire du lieu interroge, lui raconte les miracles dont on colporte le récit dans Nîmes. « Des enfants de naissance (venant de naître) ont parlé. Même un enfant, du temps qu'il recevait le baptême, a dit : « Prêtre, « ne me baptise point, je suis déjà baptisé[2]. » Dès le mois de mars 1702, le mal a été porté jusqu'aux environs de Béziers, à Villemagne (Villeveyrac), où Bâville fait pendre le prophète Gouze et fustiger une inspirée. Un mois plus tard, nous avons vu, dans la même région, Montagnac contaminé par Doustin, à qui Gouze a communiqué « le souffle[3] ».

Dès le printemps également, le fanatisme s'est répandu dans toute la plaine qui va de Nîmes au Rhône et à la mer. Le 8 mars, un inspiré déjà connu dans le quartier, Boudon, originaire de Bernis, « tombe » et prêche dans une maison de Beauvoisin, en même temps qu'une prophétesse, Isabeau Romajon, dite Vernelouze (vingt ans), qui est du village d'Uchaud. Le curé pénètre dans le logis. Boudon lui échappe, mais il fait saisir la fille et trois hommes. Le lendemain, sur l'ordre du baron de Saint-Cosme, ancien membre du consistoire de Nîmes, qui commande maintenant les milices de la plaine, les quatre prisonniers partent pour le château de Sommières. Près d'Aigues-Vives, sous le village de Mus, dans un chemin bas bordé d'oliviers, seize hommes sortent de dessous les arbres, armés de bâtons, de pistolets, l'un même d'un fusil, entourent les soldats, leur crient qu'ils sont des infâmes, qu'ils veulent aller contre la loi des saints prophètes, les menacent de les tuer tous. Ils clament « qu'ils sont tous des jeunes gens, mais qu'ils n'ont qu'une vie à perdre pour Dieu ». Les soldats réussissent à se retirer avec les trois hommes qu'ils conduisent. Mais Vernelouze, qui avait été mise sur un âne, est entourée par les libérateurs, qui coupent les cordes qui la lient et l'emmènent vers

1. C 181, dossier Rouergas. Voir *Bulletin* cité, t. XV, p. 136.

2. C 182, dossier des assemblées de Beauvoisin, mars 1702.

3. Une note des papiers Court, n° 17 B, fol. 433, dit : « Le mercredi 5 avril 1702, on pendit à Villemagne le nommé Gouze, de Pignan [près Montpellier], pour cause de religion. Le même jour, pour le même objet, on donna le fouet à une fille du lieu. » Nous avons vu plus haut Gouze nommé dans le procès fait à Montagnac au prophète Doustin. Doustin et son hôte David Combes, de Montagnac, furent condamnés aux galères au début de juillet (Arch. de l'Hérault, C 183. Le jugement manque).

La Vaunage. La prophétesse, avec le chef de la troupe, Dournin Bombonnoux, de Bernis, ira continuer ses prédications vers Uzès[1].

Il reste cependant des prophètes à Beauvoisin. L'après-midi du dimanche 12 mars se tient une assemblée de 3 à 400 personnes à l'entrée du bois de Beauvoisin, à une demi-lieue de Franquevaux. Le curé, informé, fait arrêter deux prisonniers à leur retour, et Saint-Cosme envoie dix femmes aux prisons d'Aigues-Mortes[2]. L'opinion catholique s'affole; elle parle d'une « bande de meurtriers » qui parcourt le pays. Le dimanche 25 mars, jour de l'Annonciation, les catholiques de Saint-Gilles, en sortant des vêpres et après la procession, apprennent que les protestants célèbrent un culte vers l'église de la Madeleine. Ils s'arment de toutes parts et courent de tous côtés au lieu indiqué. Les protestants s'épouvantent et s'enfuient. A la métairie du Trondet, beaucoup d'entre eux arrivent en pleurant, y cherchant un refuge. Parmi eux on voit « Samuelet, de Générac, qui porte la Bible » et qui passe pour le chef de « la bande ». On dit qu'un homme a été tué, un autre blessé[3].

Le 7 avril, on arrêta près d'Uzès Bombonnaux et Vernelouze. Bâville condamna Bombonnaux, le 20, à être pendu, après avoir subi la question sur le lieu où il avait enlevé la prophétesse aux soldats, et le jugement fut exécuté le 22. Vernelouze, que l'abbé de Nogaret fit relâcher sur la promesse qu'elle vivrait désormais en catholique, retomba aussitôt « dans ses accès de fanatisme ». Elle fut arrêtée à nouveau, et le 4 mai Bâville la condamnait au fouet et au bannissement[4].

Les mouvements de Beauvoisin et de Saint-Gilles aboutirent, dans la plaine, à une fusillade pareille à celle de Peyremale dans les Cévennes.

Le lundi 17 mai au soir, un lieutenant de la compagnie bourgeoise de Guilleminet, qui était casernée au château de Vauvert, est informé d'une assemblée convoquée pour la nuit au terroir de Combemigeyre, limitrophe des terres de Franquevaux.

1. Arch. de l'Hérault, C 182 (dossier des assemblées de Beauvoisin); C 183 (dossier Vernelouze-Bombonnoux).

2. *Ibid.*, C 182 (assemblée de Beauvoisin).

3. *Ibid.*, C 183 (assemblée de Saint-Gilles. Information faite à Saint-Gilles). Samuelet, « jeune meunier », devint camisard. Il passa pour avoir tué le capitaine Poul au combat du Val-de-Bane, dans la plaine de Nîmes (12 janvier 1703). Voir *France protestante* de Bordier, t. III, p. 857.

4. *Ibid.*, C 183 (dossier Bombonnoux-Vernelouze).

Avec une vingtaine de soldats, il marche vers les protestants, qu'il découvre réunis au nombre de 400 personnes. « Il fait tirer dessus aussitôt », en tue deux, en blesse quelques autres et, soit sur le lieu, soit dans les métairies voisines, fait plus de quatre-vingts prisonniers. Bâville se les fit amener à Montpellier et, le 1er juin, en condamna treize aux galères[1]. Quatre femmes furent condamnées au fouet. Le prédicateur de l'assemblée, qu'on nommait Antoine, ou Benoni, avait pu s'échapper. Mais on avait saisi un autre prophète, qui se donna d'abord pour un Jean Laurier, de Vallon en Vivarais, ancien tailleur de pierre. Bâville le condamna à subir la question, pour être ensuite pendu à Vauvert. Il fut exécuté le 3 juin, déclarant au pied de la potence qu'il se nommait *Marc* Laurier, ce qui nous le donne à reconnaître (avec d'autres sources qui le nomment le *Petit Marc*) pour le prédicant Marc, qui avait paru à Vals en Vivarais en octobre 1700. Le juge Loys rendit compte à Bâville de l'exécution : « Il a dit qu'il était justifié et qu'il voyait les cieux ouverts. Il a souffert la question sans faire la moindre plainte et sans rien avouer[2]. »

Le baron de Saint-Cosme eut ici son rôle, non dans la découverte de l'assemblée, mais dans les poursuites judiciaires qu'elle provoqua. Ce fut lui qui requit le subdélégué de Saint-Gilles de se transporter dans la campagne pour y verbaliser contre des protestants qui auraient enterré le corps des deux morts restés sur le terrain[3]. Il forma ensuite un détachement de douze soldats qui allèrent désarmer tous les nouveaux convertis depuis Saint-Gilles jusqu'à Aimargues. La mesure provoqua un vif mécontentement dans des quartiers où les habitants vivaient en partie de la chasse sur les marais de Vauvert[4].

1. Claude Vaupilière, Roustan Glaize, Jacques Brun, Jean Maubernard, David Rey, Jacques Teissier, François Tribes, Pierre Foussati, Pierre Chardenon aux galères perpétuelles; François (ou Pierre) Roques, Pierre Farinière, David Roubaud, Jacques Gouirand aux galères pour cinq ans (tous étaient de Vauvert ou de Beauvoisin). Jugement, C 192.

2. C 183 (assemblée de Combemigeyre). Il semble que trois filles seulement aient été publiquement fustigées. On avait pris dans l'assemblée la prophétesse Catin Barde, vingt et un ans, originaire de Beauchastel [Ardèche], qui déjà avait été emprisonnée à Nimes et que l'évêque avait fait libérer (serait-ce la prophétesse *Catin*, que nous avons vue également à Vals en 1700?). Le jugement ne parle pas d'elle.

3. C 186. Pièce isolée.

4. *Bulletin* cité, t. LX, p. 124.

Ces quelques détails relatifs aux inspirés du « pays bas » nous apprennent que le prophète Mandagout, en descendant des Cévennes, se retrouva dans le milieu qui lui était familier.

Des rapports d'espions, qui semblent d'ailleurs par instants concerner quelque autre inspiré, nous le montrent « faisant les vers à soie » dans une métairie du terroir de Beaucaire, c'est-à-dire s'y étant « loué », comme le faisaient les montagnards, pour la cueillette de la feuille de mûrier. La dernière assemblée de Roffières ayant eu lieu le 8 mai, il semble que Mandagout serait arrivé dans la plaine à une date bien tardive pour pouvoir s'employer de la sorte et, si le détail était exact, il en faudrait conclure que le prophète, sûrement, n'a pas su se trouver dans l'assemblée surprise de Peyremale (11 juin).

Avant de « se fixer à faire les vers à soie », Mandagout aurait fréquenté à Beaucaire, chez le sieur de Valotte-Gibertain, gentilhomme converti des environs de Saint-Germain-de-Calberte, qui avait quitté les Cévennes pour venir s'enfermer près de l'ermitage de Saint-Sixte, à un quart de lieue de la ville. Ce gentilhomme énigmatique, que les Camisards tuèrent plus tard, quand il voulut, sans escorte, leur porter des propositions de paix, est soupçonné d'avoir reçu en même temps que Mandagout d'autres fanatiques. Le sieur de la Valotte a convenu avec Mandagout qu'il le prendra avec lui prochainement, dans un voyage qu'il doit faire aux bains de Balaruc (près Cette).

Ce dernier trait a été répété dans Beaucaire par une femme que Mandagout « mène après lui, qu'il dit être son épouse et qui n'est rien moins que cela ». Au début de juillet, à ce qu'il semble, Mandagout est avec cette femme à Nîmes. Il manque y être arrêté. Il sort alors de la ville, déclarant à la femme qu'il va à la foire de Beaucaire (elle se tenait du 22 au 28 juillet) « et que, s'il est pris, elle ne doit plus compter sur lui ».

Mandagout avait prévu son sort. C'est à Beaucaire et au début de la foire qu'il tomba entre les mains du comte de Rochefort-Brancas. Le 27 juillet, ce dernier, qui avait déjà annoncé à Bâville la prise du prophète, fournissait à l'intendant les renseignements que nous venons de rapporter[1]. Nous avons dit qu'ils ne sont peut-être pas très exacts.

1. Arch. de l'Hérault, C 182. La lettre a été publiée dans *Bulletin* cité, t. LXIII, p. 113. Aucun autre document n'accompagne plus la lettre. Sur le sieur de Valotte, voir Louvreleuil, t. I, p. 54; t. III, p. 22, 23.

Pour ce qui est de la femme dont on nous parle, il faut reconnaître que plus d'un prophète — surtout dans les débuts du fanatisme — fut assez peu scrupuleux sur le chapitre des mœurs. L'ancien fanatique Alexandre Astier, pris en Vivarais en 1689, convenait plus tard, alors qu'il était guéri depuis longtemps, que « les inspirations portaient au mal plutôt qu'au bien et surtout à inspirer de l'inclination pour le sexe[1] », et nous savons d'étranges histoires en effet sur ses confrères vivarois de 1689, qu'un coreligionnaire accuse d'avoir « paillardé à la vue de leurs assemblées[2]. » D'autre part, les catholiques du temps et les historiens qui sont l'écho de leur opinion (Louvreleuil, Brueys) ont vu quelquefois le mal où il n'était pas. Ils veulent que Françoise Brès ait été attirée dans la paroisse de Saint-Frézal par la présence « d'un jeune homme qu'elle aimait » et qui fut condamné le même jour qu'elle. Rien dans les informations n'indique qu'il y eût un commerce scandaleux entre l'inspirée et Jean Deleuze qui la suivait en effet et quêtait dans ses assemblées. Le prophète Raoux était venu du Vivarais avec la prophétesse Marie, qui avait « le don » aussi puissamment que lui. Leurs mœurs n'ont pas été soupçonnées. Il ne faut pas oublier enfin que, pour plus d'un inspiré, la réception de l' « esprit » marque le début d'une vie religieuse nouvelle dont on ne doit méconnaître ni la dignité ni l'austérité. Jean Cavalier, de Sauve, cousin du fameux chef, raconte dans le *Théâtre sacré* comment il a été terrassé, en entendant un prophète, comme « par des coups de marteau qui frappaient fortement sa poitrine ». Il ajoute que lorsque ses agitations convulsives ont ensuite cessé, il a gardé intérieurement une émotion et une ardeur inexprimables. « J'étais alors », dit-il, « tout occupé du sentiment que j'eus de mes péchés. *Les fautes de libertinage, auxquelles j'étais le plus sujet, me parurent des crimes énormes* et me mirent dans un état que je ne saurais ici décrire[3]. »

Il est donc impossible de porter un jugement d'ensemble sur

1. Arnaud, *Hist. des protestants du Vivarais*, t. II, p. 16.

2. Lettre écrite, en Vivarais, à Claude Brousson, qui la lut sans aucune sympathie (Ch. Bost, *les Prédicants protestants*, t. II, p. 182, 518). Voir aussi Fléchier, *Récit fidèle de ce qui s'est passé dans les assemblées des fanatiques du Vivarais* (composé, comme on peut s'en rendre compte, au moyen de pièces judiciaires).

3. *Théâtre sacré*, p. 43 (éd. Bost, p. 91).

les mœurs des inspirés. Il est même difficile de se faire une opinion nette sur les faits individuels. Précisément en 1702, et aux environs de Nîmes, nous trouvons un cas analogue à celui de Mandagout et sur lequel, malgré les apparences, il est malaisé de décider. La prophétesse Vernelouze, avons-nous dit, fut reprise en même temps que Bombonnoux. Ils étaient dans le même lit et en chemise. Vernelouze se contente de dire à ce propos : « Qu'ils avaient chacun leur linceul (drap) », et un habitant d'Uzès, qui les a logés quatorze jours sous son toit, ne s'étonne pas autrement de leur façon d'agir : « Ils couchaient ensemble, ayant dit qu'ils étaient cousins germains. » Nous rappellerons que les mariages entre cousins germains n'étaient alors autorisés qu'avec une dispense du roi et que, d'autre part, les auberges, et aussi les familles paysannes, offraient quelquefois aux voyageurs une hospitalité dont nous avons peine aujourd'hui à concevoir la naïveté[1]. Après quoi l'on pensera ce que l'on pourra de Vernelouze et aussi de Mandagout.

Ch. Bost.

(Sera continué.)

1. Voir *Bulletin* cité, t. XL, p. 644, l'aventure qu'eut, en 1720, dans une auberge, le pasteur Cabrit (c'était en Allemagne) et, dans les *Mémoires* d'Ant. Court (éd. Hugues, p. 116), voir comment Court raconte simplement que les soldats l'ont surpris dans une petite maison des environs de Nîmes, couché dans un même lit avec son hôte et la femme de celui-ci.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA BATAILLE DE NAJERA

(3 AVRIL 1367)

LE COMMUNIQUÉ DU PRINCE NOIR

Lorsque l'héritier de Jean le Bon, de régent, devint roi en 1364, la revanche contre l'Anglais n'était possible qu'à la condition de refaire moralement et matériellement la France, épuisée par des défaites successives, bouleversée par des crises intérieures. Charles V s'imposa cette tâche, qu'il sut d'ailleurs mener à bien. Car c'était un esprit réfléchi, équilibré, mesuré autant que patient, qui, comme l'écrit Christine de Pisan, savait « qu'en hastiveté ne gist pas la bonne ordonnance ». Aussi échelonna-t-il ses efforts avec ce merveilleux sens de l'à-propos qui est comme le rythme de tout son règne.

A son avènement, la France était secouée par les intrigues de Charles le Mauvais, roi de Navarre, désolée par les ravages des Grandes Compagnies. A dire vrai, les deux questions étaient solidaires. Car le Navarrais n'était fort et redoutable que parce qu'il avait des routiers à son service. La bataille de Cocherel, gagnée par Du Guesclin et ses Bretons sur le captal Jean de Grailly, la veille du sacre du roi à Reims, marque non seulement la déroute militaire des bandes anglo-navarraises, mais la ruine des prétentions navarraises. A Cocherel, en effet, le 16 mai 1364, « se jouait une très grosse partie, dont le règne de Charles V était l'enjeu. Il suffit d'une poignée d'hommes pour affermir le trône du roi, et ce premier sourire de la fortune fut le gage des succès éclatants qui procurèrent la revanche du traité de Brétigny »[1]. L'importance de cette victoire n'a pas échappé aux contemporains eux-mêmes qui, trop souvent, entrevoient mal la portée des événements. Christine de Pisan ne s'y est pas trompée. Cocherel coïncide avec le couronnement et le sacre

1. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. III, p. 63.

du roi. A dater de ce jour, les gros nuages qui voilaient le ciel de la France se sont dissipés et les rayons du soleil ont commencé à poindre. « Fortune au double visage », dit-elle, « volt à France commencier a demoustrer et faire luire le ray du soleil de sa riant et belle face, lequel par long temps avoit eté en ce reaume couvert de tres nubileuses et infortunées nues. »

La victoire remportée par Du Guesclin délivra, en effet, la France d'une crise dynastique et le successeur de Jean le Bon d'un prétendant dangereux, allié de d'Angleterre. Plus encore que l'arbitrage pontifical et que les sollicitations pressantes et réitérées d'Urbain V, elle obligea le Navarrais à signer la paix; malgré ses équivoques, malgré le caractère précaire de certaines clauses qui ne furent jamais pleinement ni franchement exécutées, le traité était bien une renonciation.

Opportuniste en politique, Charles V avait su régler à son heure la question navarraise. Dans les instructions détaillées qui furent données au duc d'Anjou, chargé de présenter au pape Urbain V des explications autant que des justifications, il y a un article, qui montre bien la mentalité royale, cette méthode consciente et inflexible, si remarquable chez ce souverain : « Que veu tout ce que le Roy a fait, nulz ne puet dire qu'il se soit trop hastez, mais pourroit l'en dire que, se il eust plus attendu, que il eust trop demouré et eust peu le roy de Navarre faire une si grande plaie ou royaume que elle eust trop cousté à remettre à point[1]. »

Mais si Charles le Mauvais était cette fois politiquement éliminé, la question des Compagnies restait entière. Elles semaient le trouble partout et désolaient le pays. Il fallait à tout prix s'en débarrasser pour rétablir le calme, l'ordre et la sécurité dans la France convalescente. A ce mal il s'agissait de trouver le remède. Charles V, et ce fut son mérite, le chercha et le trouva. La cure fut des plus heureuses. Le vainqueur de Cocherel avait été malencontreusement fait prisonnier à Auray, le 29 septembre 1364, lors de la dernière grande bataille de la guerre de succession de Bretagne. Le roi contribua à payer son énorme rançon et lui confia le commandement de l'expédition de Castille. Entraîner les Grandes Compagnies en Espagne, à la suite du plus grand capitaine de l'époque, officiellement pour combattre les Maures de Grenade, en fait pour soutenir Henri de Trastamara contre Pierre le Cruel, allié et ami de l'Angleterre, c'était non seulement une solution des plus élégantes, mais encore

1. Arch. nat., J 255, n° 138.

une habile manœuvre politique, un coup de maître. L'expédition de Castille fut un fait capital et décisif.

Les conséquences de cette intervention française furent doublement heureuses. Tandis que la France, loin de s'affaiblir, se dégageait en enrôlant les routiers sous la bannière de Du Guesclin, elle obligeait l'Angleterre à intervenir; elle attirait le roi d'Angleterre et son fils, le Prince Noir, dans les aventures espagnoles en déviant le meilleur des forces anglaises au delà des Pyrénées. Quelle que fût l'issue de la guerre d'Espagne, que les Compagnies fussent décimées ou victorieuses, la France n'avait rien à perdre, mais tout à gagner. Les conseillers du roi voyaient sans déplaisir s'engouffrer dans les sierras, voisines de l'Èbre, au delà des ports de Roncevaux, dans ce pays de l'épopée dont Roland n'était pas revenu, ces bandes de pillards et de bandits qui constituaient un fléau permanent. Pour le commun peuple, le départ des routiers était une délivrance. Le roi avait vu plus loin : pour faire échec aux Grandes Compagnies, commandées par Du Guesclin, il fallait que l'Angleterre mît sur pied des armées opérant très loin de leurs bases, par suite qu'elle dégarnît les territoires continentaux qu'elle occupait. Pour un prince qui préparait dans l'ombre une rentrée savante, à l'heure qu'il avait choisie, l'expédition de Castille avait une importance capitale. La guerre était portée hors de France et ce n'était point là un maigre résultat dans un royaume où il voulait ramener le calme indispensable, en attendant l'heure de la glorieuse revanche.

L'histoire de l'intervention française en Castille a été faite récemment, et de magistrale façon, par le dernier historien de Charles V, M. Roland Delachenal, qui lui a consacré quatre remarquables chapitres[1]. Son exposé lumineux, écrit dans une langue aussi nerveuse que colorée, projette un jour nouveau sur des faits restés jusqu'à lui très confus. L'un des épisodes les plus fameux est la bataille de Najera (3 avril 1367), la plus grande bataille du siècle, dit un chroniqueur anglais, gagnée par le prince de Galles et où Du Guesclin fut fait prisonnier[2]. C'est à propos de cette bataille que je publie un document qui a échappé jusqu'ici aux recherches.

1. R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. III : *1364-1368* (Paris, Picard, 1916), p. 239 à 493. Les chapitres de l'ouvrage qui se rapportent à notre sujet sont les suivants : chap. VIII. La crise des Compagnies. Du Guesclin et la Croisade contre les Maures. — Chap. IX. L'expédition de Castille : le renversement de don Pèdre. — Chap. X. Le prince de Galles. La bataille de Najera. — Chap. XI. La revanche de don Henri. Le drame de Montiel.

2. *Chronicon Henrici Knighton vel Cnitthon, monachi Leycestrensis* (édition Lumby, Rolls Series, p. 122) : « Istud erat maximum bellum quod in diebus nostris actum est. »

La bataille de Najera a été, à notre époque, étudiée à des points de vue différents. Les biographes d'Arnoul d'Audrehem[1], maréchal de France, et de Jean de Gand, duc de Lancastre[2], ont été amenés à raconter cette bataille, parce qu'ils retraçaient la vie de grands personnages qui y avaient pris part. D'autres, se plaçant au point de vue militaire, préoccupés de dégager des campagnes du XIVe siècle les principes de l'art de la guerre[3] et les enseignements de la tactique[4], en ont décrit les péripéties pour prouver qu'elle marquait le triomphe des archers anglais sur la cavalerie légère espagnole, les célèbres Ginetes de l'Andalousie. D'autres, enfin, restant sur le terrain de l'histoire générale, historiens français, historiens anglais[5], historiens espagnols[6], en ont, chacun de leur côté, montré l'importance politique en ce qui touche à la France, à l'Angleterre et à la Castille.

La bataille où l'infanterie anglaise s'est mesurée, le 3 avril 1367, avec la cavalerie espagnole que soutenaient les compagnies placées sous les ordres de Du Guesclin, s'est livrée aux environs de la petite ville de Najera, arrosée par le Najerilla, affluent de droite de l'Èbre. Par suite d'une erreur, qui longtemps a prévalu[7], elle s'est appelée bataille de Navarette. On a, en effet, identifié et confondu deux localités séparées l'une de l'autre par une distance de seize kilomètres; or, c'est à Najera que s'est faite précisément la concentration des deux armées[8]. L'armée du prince de Galles, partie de Sauveterre, se

1. Émile Molinier, *Études sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France* (mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2e série. *Antiquités de la France*, t. VI (1883), p. 177).

2. Sydney Armitage-Smith, *John of Gaunt, King of Castile and Leon, duke of Aquitaine and Lancaster, earl of Derby, Lincoln and Leicester, seneschal of England* (1904), p. 33-35, avec une carte de la marche du Prince Noir et de la marche de don Henri.

3. Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegsführung in der Ritterzeit von Mitte des XIII Jahrhunderts bis zu den Hussiten Kriegen*, t. II, p. 500-517.

4. Charles Oman, *A history of the art of War : the middle ages from the fourth to the fourteenth century*, 1898, p. 636-648, avec deux cartes, une de la région, l'autre plan de la bataille.

5. Tout, *The History of England from the accession of Henry III to the death of Edward III (1216-1377)*, dans *The Political History of England*, t. III (1905), p. 405.

6. Juan Catalina-Garcia, *Castilla y Leon durante los reinados de Pedro Ier, Enrique II, Juan y Enrique III*, 1893, p. 378-394.

7. Oman, *The art of War*, p. 642, l'appelle encore Battle of Navarette.

8. *Les Grandes Chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France*, édition Paulin Paris, 1838, t. VI, p. 246, n. 1 : « Cette bataille a pris encore le nom tantôt de Nadera ou Najera et tantôt de Navarette. Ce dernier a prévalu. » — *Chronique latine de Guillaume*

porta de Logroño et de Navarrete[1] à la rencontre de l'armée franco-castillane qui, rassemblée tout d'abord à Santo Domingo de la Calzada[2], sur la route de Pampelune à Burgos, avait franchi le rio Najerilla, à Najera, pour s'établir sur la rive droite de ce fleuve. C'est pour cela que la rencontre s'est produite tout près de Najera, et c'est précisément la raison pour laquelle les documents et chroniques contemporains la désignent sous le nom de bataille de Nasers, Nazers, Nadres[3], Nazres et Nazares. Nazares est le mot dont se sert Du Guesclin lui-même, prisonnier à Bordeaux du prince Noir, lorsque Charles V, voulant lui montrer « sa grâce et amour par vray effet », répond pour lui d'une somme de 30,000 doubles[4].

Tous les historiens sont d'accord pour placer le lieu de la rencontre aux environs de Najera, à l'est de cette petite ville que baigne le rio Najerilla, c'est-à-dire sur la rive droite de ce fleuve. Le chroniqueur castillan Ayala, témoin de tout premier ordre, puisqu'il assista à la bataille, dit que don Henri de Trastamara avait établi son camp entre Najera et la Najerilla, afin de laisser cet obstacle naturel entre son armée et les troupes anglaises qui devaient arriver par la route de Logroño et de Navarette, en direction de Burgos[5]. La tête de pont de Najera était une position stratégique excellente, un solide point d'appui pour qui voulait couvrir Burgos, de même que tenir le pont de Logroño sur l'Èbre était pour les Anglais une nécessité impérieuse. L'Èbre servait de frontière entre la Navarre et la Castille[6], et l'occupation du pont « du Groing » permettait une

de Nangis, de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique, de 1300 à 1368, édition Géraud, Société de l'Histoire de France (1843), t. II, p. 372, n. 1 : « Il s'agit de la bataille de Najara ou Navarette. »

1. Province et district judiciaire de Logroño, à onze kilomètres de Logroño.

2. Province de Logroño. C'est la localité que les *Grandes Chroniques de France* appellent Saint-Domingue (*Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, édition Delachenal, Soc. Hist. de France, t. II (1916), p. 30).

3. *Chronique de Bertrand Du Guesclin par Cuvelier*, édition Charrière, v. 2075 :

« Comment à Nadres fu pris efforceement
Et menez à Bordeaux ou il fu longuement. »

4. Lettre de Du Guesclin (Arch. nat., J 381), du 17 décembre 1367, publiée par Charrière, *Cuvelier*, Pièces justif. n° XIV, t. II, p. 402 : « Comme noble prince Edouard, ainsné filz du roy d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Galles, auquel nous sommes prisonnier de la bataille qui nagaire fu devant Nazares ou royaume de Castelle et encores nous détient en ses prisons. »

5. *Cronicas de los reyes de Castilla don Pedro, etc.*, p. 449 : « É puso su real aquende la villa (Najara), en tal guisa que el rio Najarilla estaba entre su Real é el camino por dó el rey don Pedro é el Principe avian de venir á pasar á Rioja, é tomar su camino para Burgos. »

6. *Froissart*, édition Luce, t. VII, p. 28 : « S'en vinrent passer la rivière

retraite par les chemins et défilés difficiles de la Navarre. L'importance de ces défilés n'avait pas échappé à un capitaine avisé comme l'était Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, qui avait, en compagnie de Du Guesclin, amené les renforts français et les Grandes Compagnies au secours de don Henri. Il avait conseillé à don Henri de les occuper solidement. « Se vous volés croire mon conseil » — c'est Froissart qui lui prête ces paroles[1] — « vous les desconfiriés tous (les Anglais) sans ja cop férir; car, se vous faisiés tant seulement garder les destrois et les passages, par quoi pourveances ne leur puissent venir, vous les affameriés et desconfiriés par ce point, et retourroient en leur pays sans arroy et sans ordenance, et lors les ariés vous a vostre volenté. »

Mais don Henri, courageux certes, mais impulsif et entêté, négligea d'écouter la voix du bon sens, pas plus qu'il ne céda aux objurgations pressantes de ceux qui lui déconseillèrent d'abandonner la bonne position qu'il tenait à Najera pour porter son camp sur la rive droite du rio Najerilla. Il était en effet fort imprudent de se mettre à dos une rivière large de plus de cent mètres et que des crues soudaines pouvaient grossir, à une époque surtout où un corps de pontonniers exercés ne suivait pas les armées en campagne. Don Henri, voulant à tout prix se mesurer avec l'ennemi en rase campagne, préféra se démunir des avantages que lui offrait la configuration du terrain. Le geste était crâne, digne d'un féodal aventureux, fréquentant les tournois et les champs clos, mais la suite prouva qu'il avait agi en mauvais tacticien[2].

« Il s'entêta dans son idée et un faux point d'honneur lui inspira une bien fâcheuse détermination. Abandonnant la rive gauche du Najerilla, il prit position sur la rive opposée, à l'extrémité de la *huerta* de Najera, à l'entrée de la courte plaine, par où devaient arriver don Pedre et ses alliés[3]. » Est-ce bien là que don Henri avait décidé de prendre position? Il y a tout lieu de supposer qu'il fut devancé par les événements, par la marche rapide du Prince Noir, qui avait levé son camp de Navarette. Le chroniqueur Ayala

(l'Èbre) qui depart Navare et Castille au pont dou Groing. » *Chronographia Regum Francorum*, t. II, p. 328; *Chronique normande du XIVe siècle*, p. 183.

1. Édit. Luce, t. VII, p. 26.

2. Ayala, p. 453-454 : « E desto peso á muchos de los que con él estaban, ca tenian primero su real á mayor ventaja que despues le asentaron; pero el roy don Enrique era ome de muy grand corazon, é de muy grand esfuerzo, é dixo que en todas guisas queria poner la batalla en plaza llana, sin aventaja alguna. »

3. Delachenal, *op. cit.*, p. 400.

nous dit, en effet, que don Henri avait choisi tout d'abord comme emplacement de combat un grand terrain avoisinant Navarette[1], barrant ainsi la route de Pampelune à Burgos. Mais il n'eut sans doute pas le temps de réaliser son plan, qui consistait à se porter en avant au nord-est de Najera, jusqu'aux abords de Navarette. Car il dut être averti par ses patrouilleurs que l'armée anglaise s'était mise en marche le 3 avril au matin. Par suite, le terrain primitivement choisi pour une rencontre dut être abandonné.

L'armée castillane s'arrêta devant le rio Yalde, affluent de droite du Najerilla, qui, après avoir arrosé les petites localités de Manjarres et d'Aleson et avant de se jeter dans le Najerilla, en aval de Najera, passe à quelques kilomètres de Najera et coupe la route allant de cette ville à Navarette. Mais elle dut opérer un mouvement de conversion. Car l'armée anglaise — c'est Froissart qui nous l'apprend[2] — avait dessiné un mouvement enveloppant et déboucha dans la plaine de Najera par le sud-est, déjouant ainsi les calculs de don Henri qui l'attendait au nord-est sur la route de Navarette. Nous croyons pouvoir établir que la bataille a eu lieu au sud-est de Najera, près de Bezarès[3]. Cette petite localité est située à huit kilomètres à vol d'oiseau de Najera et à onze de Navarette, au pied de la sierra de Cameros et à l'extrémité de la plaine qui s'étend entre le rio Najerilla et le rio Yalde[4]. Si l'on examine une carte de la province de Logroño[5], on s'aperçoit que cette plaine cesse à partir de Bezarès pour faire place à des ondulations de plus en plus importantes à mesure que l'on s'avance vers l'est et vers le sud. Le terrain où les

1. Ayala, p. 453 : « É ovo su acuerdo de pasar el rio, é poner la batalla en una grand pláza que es contra Navarrete, por dó los otros venian, é fizolo asi. »

2. *Froissart*, t. VII, p. 282, ms. d'Amiens : « Si vous di qu'il ne prissent mies adonc le plus droit chemin pour venir sus le roy Henry, mès chevauchierent a le droite main en tournant une grande montagne et le passerent et puis descendirent en ung val. Ja estoit grans jours et solaus levés moult biaux et moult clers. »

3. *Diccionario geografico postal de España* (Madrid, 1880) : « Villa con ayuntamiento, Juzgado Najera, Provincia Logroño. » Au recensement de 1876, cette localité n'avait que 132 habitants.

4. *Gran Diccionario geografico estadistico e historico de España*. Barcelone, 1889.

5. Notamment la carte au 1/200,000e, publiée en 1868 par d. Francisco Coello. Outre la carte du 1/200,000e de l'État-major espagnol, on peut consulter l'Atlas d'Espagne de D. Tomás López, notamment la carte intitulée : *Castila la Viejà, partidos de Santo Domingo de la Calzada y de Logroño correspondenties à la prov. de Burgos*, 1787, 1/280,000e. Sur la carte de France dressée au dépôt des fortifications (feuille XIII, 1/500,000e), la localité de Bezarès est appelée Pezarès.

forces anglaises et castillanes se sont heurtées est compris dans ce triangle isocèle, dont la ville de Najera est le sommet, dont les rios Najerilla et Yalde sont les côtés. Bezarès est sur la base. Comme l'écrit le dernier historien qui a visité le champ de bataille, ce terrain est plat et découvert, ainsi qu'il convenait pour une rencontre en champ clos, mais le sol se relève rapidement, et de tous les côtés des montagnes limitent l'horizon; au sud et à l'ouest, les hautes sierras, séparant l'un de l'autre les bassins de l'Èbre et du Douro et dont quelques cimes montent à plus de deux mille mètres; au nord et à l'est, les dernières ramifications des Pyrénées, couvrant la Navarre méridionale; à l'ouest, dans la direction de Najera, les collines rongées par les eaux, de forme et de coloration si originales, au pied desquelles s'allonge la petite ville, blottie entre la rivière et les falaises à pic, qui, aux rayons du soleil, s'embrasent comme les rochers rouges de l'Esterel[1].

Si je crois pouvoir affirmer que la bataille de Najera devrait, à dire vrai, s'appeler bataille de Bezarès, c'est que deux chroniques anglaises sont seules à fournir un détail très précis qui, jusqu'ici, n'a pas attiré l'attention et qu'aucun historien n'a songé à utiliser. Le chroniqueur John de Reading, moine à Westminster, qui a continué l'œuvre de maître Adam de Murimuth de 1346 à 1367 et qui, comme son prédécesseur, a composé d'après des sources et des relations officielles[2], raconte que don Henri rencontra l'armée anglaise dans la plaine de Priazers, « in campo Priazers, super ripam Nazers[3] ». La même mention, plus explicite encore, se retrouve dans la plus ancienne chronique en prose de moyen anglais que nous possédions actuellement, *The Brut or the Chronicles of England*[4] : « L'an de nostre seigneur M CCC LXVII et du roi

1. Delachenal, *op. cit.*, p. 402.

2. Cette chronique vient d'être récemment mise au jour et éditée, en 1914, par M. James Tait, d'après un ms. du British Museum (Cotton, Cleopatra A, XVI).

3. *Chronica Johannis de Reading et anonymi Cantuariensis*, édition Tait, p. 182 : « Cui [principi] dominus Henricus intrusor in campo Priazers super ripam Nazers, cum gente ac equis impenetrabiliter armatis..., superbus et audax, quasi de victoria securus, contra consilium in armis ac rebus bellicis instructorum occurrit pompose. » M. Tait lit dans le manuscrit Priazers ou Prazers.

4. Friedrich Brie, *Geschichte und Quellen der mittelenglischen Prosachronik the Brute of England oder The Chronicles of England* (Marburg, 1905). Le « Brut » original est une compilation en dialecte anglo-normand tirée de Wace et de Gaimar, qui s'arrête à la conquête normande, entre 1066 et 1100. Des auteurs anonymes l'ont successivement continuée en français jusqu'à 1333, peut-être même jusqu'à la mort d'Édouard III, et ce n'est qu'à la fin du XIVe siècle, vers 1380, que l'ouvrage entier fut traduit en anglais.

Edouard XLII, le troisieme jour d'avril, il y eut une forte et grande bataille dans une large pleine qui entoure Pryazers, tout près de l'eau de Najera[1]. » Les renseignements donnés par la chronique en moyen anglais sont bien plus précis que ceux du chroniqueur de Westminster. Le dernier éditeur de la chronique de Brut estime que l'auteur anonyme de la première continuation, qui s'étend de 1333 à 1377[2], a utilisé comme source principale, jusqu'à 1367, la chronique du moine de Westminster, John de Reading. Cette assertion n'est pas exacte. Il faut plutôt dire que Reading, qui écrivait en latin, et son contemporain, qui écrivait en anglais, ont tous deux tiré parti d'une source commune que nous n'avons plus. J'inclinerais volontiers à penser qu'il s'agit en l'espèce de la chronique de William of Packington, malheureusement aujourd'hui perdue. Packington était un clerc qui accompagna le Prince Noir et qui faisait partie de son conseil. A ce titre, il a dû disposer de relations officielles. Mais ce n'est là qu'une supposition. Ce qui est sûr, c'est que deux chroniques anglaises connues ont eu une source commune, dont la documentation était excellente puisqu'elles sont les seules à situer d'une façon exacte le lieu de la rencontre entre le prince de Galles et don Henri, à huit kilomètres au sud-est de Najera. La bataille s'est livrée dans la plaine de « Pryazers », que nous pouvons identifier avec la localité actuelle de Bezarès.

C'est à Bezarès, en effet, que finit la plaine de Najera, cette « vega » propice à une rencontre en terrain plat. Là commencent ces vallonnements qui permettent à une troupe aguerrie de se défiler. L'armée anglaise, qui savait manœuvrer, profita de ces accidents de terrain, si bien qu'elle resta longtemps inaperçue. Archers anglais et frondeurs catalans se trouvèrent soudain nez à nez. Froissart nous raconte, en effet, que, en descendant une petite montagne, les Anglais aperçurent les troupes castillanes et qu'ils commencèrent à se mettre en bataille, au pied de ce monticule, et à « se traire en leurs batailles sus les camps[3] ». Il est probable que

1. *The Brut or the Chronicles of England*, édition Brie, Early English Text Society, original series 136 (1908), part II, p. 320 : « Of the bataill of Spayne bituene Prins Edward Herry the Bastard of Spayne. In the yer of our Lord a M CCC LXVII & of Kyng Edward XLII, the thrid day of aprill, her was strong bataill & a grete, in a large feld yclept Pryazers, fast by the water of Nazers in Spayne. »

2. Et que M. Brie publie d'après un ms. de Cambridge (Corpus Christi College, n° 174).

3. *Froissart*, t. VII, p. 34 : « Et bien savoient li signeur ens es deux hos, par le raport de leurs coureurs, que il se devoient trouver. Si chevaucierent ensi et cheminerent tout le pas, li un contre l'autre... Et puierent li dis princes et ses gens une petite montagne, et au descendre il perchurent tout cle-

l'armée anglaise déboucha sur le rio Yalde, à hauteur de Bezarès, et c'est là qu'elle rencontra l'armée espagnole. Averti par ses patrouilles que le Prince Noir avait opéré une marche sur son flanc gauche, don Henri, qui attendait l'ennemi du côté d'Alesson, là où le rio Yalde coupe la route de Pampelune à Burgos, remonta le rio Yalde qui coule dans la direction sud-est-nord-ouest. Le Prince Noir le manœuvra; il l'obligea à changer son dispositif de combat et à accepter le sien. A coup sûr, il eût été plus sage que don Henri attendît ses ennemis derrière le rio Najerilla, sur les falaises à pic qui le dominent.

« Che samedi au matin », nous conte Froissart, « entre Nazres et Navaret, fu la bataille grande, felenesce et horrible et moult y eut de gens mis en grant meschief[1]... on vei l'aigue au quai desous Nazres, rouge dou sanch des hommes et des chevaux qui là furent mors et occis[2]. » A le lire, on croirait que le vieux chroniqueur a assisté à la bataille, qu'il a entendu les trompettes crier « à l'arme » ou les « araines » sonner le réveil et qu'il a encore devant les yeux le spectacle grandiose de ces douze cents bannières qui flottaient au vent et des armures qui reluisaient au soleil[3]. Malheureusement, le récit de Froissart, si vivant et si alerte, n'est pas celui d'un témoin oculaire. Il rapporte ce qu'il a entendu dire « si com je l'oy depuis recordet chiaus qui y furent ». Peu s'en est fallu d'ailleurs qu'il prît part à l'action. Au début de l'année 1367, au moment où le prince de Galles préparait son expédition, Froissart était à Bordeaux. Il suivit jusqu'à Dax le Prince Noir, qui jugea opportun de le renvoyer en Angleterre auprès de sa mère, la reine Philippa, pour des raisons que nous ne connaissons pas[4]. Ce voyage intempestif le priva d'assister à cette rencontre, qui passa à l'époque comme un très grand fait d'armes, une « apertise ». Plus tard, lorsqu'il écrivit ses mémoires, Froissart interrogea les survivants de cette bataille

rement leurs ennemis qui venoient le chemin droitement vers yaus. Quant il eurent tout avalé cette ditte montagne, il se traisent en leurs batailles sus les camps, et se tinrent tout quoi. »

1. *Froissart*, t. VII, p. 38.

2. *Idem*, p. 46.

3. *Idem*, p. 34 : « Quant li solaus fu levés, c'estoit grant biautés de veoir ces banieres venteler et ces armeures resplendir contre le soleil. » *Idem*, p. 35 : « Si estoit ce grans solas a veoir et considerer les banieres, les pennons et le noble armoierie qui là estoit. »

4. « Et avoie intention d'aller au voyage d'Espaigne avoec le prince de Galles et les seigneurs qui au voyage furent; mais quant nous fusmes en la cité de Dax, le prince me renvoya arriere en Angleterre devers madame sa mere ». *Idem*, t. VII, p. IV.

sanglante et, pour mieux se documenter, puisa ses sources dans les auteurs, ses devanciers. Ainsi fut-il amené, et le plagiat était admis à son époque, à mettre dans une prose excellente, qui fait encore aujourd'hui nos délices, de mauvais vers, fruit des élucubrations d'un rimailleur sans prétentions littéraires, monotones et ennuyeux à coup sûr, mais, en dépit de leur remplissage, plus près de la vérité historique.

Froissart s'est en effet largement inspiré d'une chronique rimée[1], « la Vie et les hauts faits d'armes du Prince Noir », poème historique que le héraut d'armes de Jean Chandos, qui était Anglais, composa vers 1385 et écrivit en français du Hainaut, c'est-à-dire en wallon[2]. A Najera, Jean Chandos, connétable d'Aquitaine, servait dans « la bataille » du duc de Lancastre, frère du Prince Noir, qui se trouvait, par suite du dispositif adopté, à l'avant-garde. Le héraut qui l'accompagnait prit part à ces corps à corps furieux, où l'on se battit à la lance, à l'épée, à la hache, à la dague, au couteau[3]. Lorsqu'il entreprit plus tard d'écrire ses souvenirs, il avait encore la vision sinistre du champ de bataille, du nuage de poussière qui s'éleva de la mêlée furieuse, de la pluie de flèches qui tombait sur les premiers rangs; il croyait entendre le cliquetis des lances entrechoquées et les clameurs des combattants, « Guyenne St Georges ou Castille Santiago ». Ce témoin oculaire, d'ailleurs plus rimeur que poète, est sans doute esclave de ses rimes. Mais, en dépit des redites, des mots inutiles, des chevilles, ses deux mille vers octosyllabiques[4], relatant l'expédition du prince de Galles en Espagne, gardent encore la saveur des vieilles rapsodies[5].

1. C'est l'opinion de Kervyn de Lettenhove (édition de *Froissart*), de Luce dans son édition de *Froissart*, t. VII, p. IV, note, et celle également de Delachenal, *op. cit.*, p. 401, n. 4.

2. *Romania*, 1913, p. 125, compte-rendu de la nouvelle édition par Paul Meyer.

3. *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, édition Luce, p. 179 : « Car quant les Francoiz, Normans et Bretons ourent combatu des glaives, ilz se combatirent des hasches. Qui la cheist, nient fust du relever. » *Froissart*, t. VII, p. 285 : « Ceste bataille fu durement aspre et fellenesse et bien combatue de lances acerées, des haces, de daghes, d'espées et de coutiaux. »

4. Le vers octosyllabique était très en vogue dans les chroniques rimées au temps de Philippe VI de Valois et de Jean le Bon. Delisle, *Fragments d'un poème historique du XIVe siècle* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LX, 1899, p. 611-616).

5. La chronique rimée du héraut de Jean Chandos a été publiée pour la première fois par H. O. Coxe pour le *Roxburghe Club*, en 1842 : *The Black Prince, an historical poem written in French, with a translation*. Elle a été réimprimée en 1883 par Francisque Michel : *The life et feats of arms of Edward the Black Prince by Chandos herald, a metrical chronicle with an*

C'est aussi un rapsode que Cuvelier, ce pauvre trouvère dont nous parle Philippe de Mézières dans le *Songe du vieil pèlerin*, et qui, pour gagner sans doute sa vie, eut le courage de consacrer à la vie de Bertrand Du Guesclin un long poème de vingt-trois mille vers dodécasyllabes, dont près de huit cents à la bataille de Najera[1]. Ses laisses monorimes, très archaïques pour l'époque où il composait, ont la prolixité d'un perpétuel refrain, la monotonie d'une litanie si interminable que les auditeurs de la fin du XIVe siècle en ont eux-mêmes demandé un abrégé. Bien que l'auteur affirme tenir ses renseignements des compagnons de Du Guesclin, il y a tellement d'erreurs chronologiques que la critique moderne est impuissante à exhumer la vérité de cet extraordinaire roman d'aventures, médiocre au point de vue poétique, plus médiocre encore au point de vue historique. Pour ceux qui cherchent l'histoire vraie, ce sont des travaux d'imagination qu'il faut délibérément laisser de côté — Rabelais dira qu'ils sont baveux comme un pot à moutarde — ainsi que le conseillait déjà à ses lecteurs le chroniqueur Jean le Bel dans sa préface qui est une profession de foi : « Qui veut lire et ouir la vraye histoire... si lise ce petit livre que j'ay commencé à faire et laisse ung grant livre rimé que j'ay veu et leu, lequel aucun controuveur a mis en rime par grandes faintes et bourdes controuvées, duquel le commencement est tout faulx et plain de menchongnes... Et de la en avant peut avoir assez de substance de verité et assez de bourdes, et si y a grant plenté de parolles controuvées et de redictes pour embelir la rime, et grand foison de si grands proesses racontées sur aucuns chevaliers et aucunes personnes qu'elles debveroient sembler mal créables et ainsy comme impossibles. Par quoy telle hystoire ainsi rymée par telz controuveurs pourroit sembler mal plaisant et mal aggreable a gens de raison et d'entendement[2]. »

Si le héraut Chandos et Cuvelier ont été dominés par le souci de la rime, le poète officiel du Prince Noir, qui a écrit en latin sur la guerre de Najera ou plutôt sur la victoire de la guerre d'Espagne remportée par trois confrères (le Prince Noir, le duc de Lancastre et Pierre le Cruel) contre trois bâtards (don Henri, don Tello, don

english translation and notes. En 1910, Mildred Pope et Eleanor Lodge en ont donné une édition définitive (Oxford Clarendon Press) : *Life of the Black Prince, by the Herald of Sir John Chandos, edited from the manuscript in Worcester College, with linguistic and historical notes.*

1. *Chronique de Bertrand Du Guesclin par Cuvelier*, trouvère du XIVe siècle (édition Charrière). Documents inédits (1839), 2 vol. La bataille de Najera occupe les vers 11415 à 12192.

2. *Chronique de Jean le Bel* (édition Viard et Déprez), Soc. Hist. de France, 1904, t. I, p. 1.

Sanche), a été asservi par la versification[1]. Chandos narrait ses souvenirs, comme un trouvère, dans une langue simple, naïve, mais claire. Le panégyriste en titre de la cour du prince de Galles enveloppe ses sources dans un style affecté et ampoulé, riche en jeux de mots[2], plein d'allusions obscures et d'allégories parfois inintelligibles. Il vise à l'effet, à l'élégance des mots, si bien que les renseignements précis sont noyés dans le fatras des assonances et que la vérité disparaît dans la fiction. C'est une œuvre médiocre, qui n'offre à l'historien qu'une valeur très mince, mais qui a été très goûtée au moyen âge, si appréciée qu'on la donnait comme modèle dans les écoles ou les universités aux étudiants qui apprenaient à forger les distiques. Pour nous, elle n'a qu'un intérêt historiographique. L'éditeur de ce poème[3] l'attribue à un moine de Revesby dans le Lincolnshire, Walter de Peterborough. Je veux bien, jusqu'à preuve du contraire, accepter cette identification, au lieu de l'appeler W. Burgeys[4]. Le nom a d'ailleurs peu d'importance. Ce que l'on n'a pas dit et ce qui vaut la peine d'être signalé, c'est que ce moine semble avoir été sinon attaché à la personne du Prince Noir, du moins avoir célébré, en latin, les hauts faits d'armes du Prince que d'autres rimaient en français. Dans la préface de son poème qu'il dédie à Jean de Marton, trésorier de Jean de Gand, duc de Lancastre, il a bien soin d'indiquer qu'il a jadis écrit pour le Prince Noir un poème sur la bataille de Poitiers, poème dont il nous donne le titre « Theotocon », c'est-à-dire le fils de Dieu. La victoire de Najera, sans avoir l'importance de celle de Poitiers, attestait encore onze ans après 1356 la valeur du Prince, commandant en chef, et la supériorité de l'armée anglaise au point de vue de l'armement, de la valeur militaire et de l'unité de commandement. Ce nouveau et brillant fait d'armes était une

1. « Incipit victoria belli in Hispania. Explicit bellum Nasorense gestum, et sic digestum anno Domini M° CCC° LXVI°, habens versus quingentos sexaginta, per W. Burgensem. »

2. Ainsi la ville de Logroño, en français Le Groin, devient sous sa plume « portum verrinum », le port du « verrat ».

3. Thomas Wright, *Political poems and songs relating to English History composed during the period from the accession of Edward III to that of Ricard III*, t. I, p. 95-122; publié sous le titre : *Prince Edward's expedition into Spain and the battle of Najara.* Ce poème était déjà connu du temps de Fabricius, t. IV, p. 566-567.

4. Dans le ms. de la Bodleienne à Oxford (Digby, n° 166, fol. 97), le poème est signé W. Burgensem. Thomas Wright, d'après une mention de la chronique de Peterborough (British Museum, Cotton, Claudius A, 5), dit que W. Burgensis et Walterus de Burgo sont un seul et même personnage. Je n'ai pu vérifier cette assertion.

aubaine poétique pour un moine qui passait ses nuits à se nourrir d'Ovide pour la gloire et l'honneur de l'Église[1].

La chronique, en espagnol, d'Ayala est une source de premier ordre[2]. Don Pedro Lopez de Ayala, après avoir été un partisan de Pierre le Cruel, embrassa la cause de don Henri de Trastamara. Devenu chancelier de Castille de 1398 à 1407, il occupa les loisirs que lui laissaient ses fonctions à écrire l'histoire des rois de Castille et des événements auxquels il avait été mêlé[3]. Comme Froissart, il écrivait après les événements; aussi sa véracité et sa bonne foi ont-elles été mises en doute[4]. Mais il avait l'avantage d'avoir été la plupart du temps un témoin oculaire, et, en ce qui concerne la bataille de Najera, il est bien naturel qu'il nous en ait fait un récit circonstancié, plein de charme et de vie. On aime à conter les batailles auxquelles on a pris part, non pas seulement en témoin, mais en acteur, et Ayala s'y est étendu d'autant plus volontiers qu'à Najera il portait la bannière des chevaliers de l'Écharpe[5], troupe d'élite recrutée parmi les « ricos hombres » de Castille, qu'il eut la chance de sortir indemne de la mêlée meurtrière, mais connut, comme Du Guesclin, la mésaventure d'une captivité.

A côté des sources narratives : chroniques, anglaises et françaises, chroniques rimées, poèmes, il y a une source diplomatique dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance et que j'ai eu la bonne fortune de trouver à Londres, au Public Record Office[6]. C'est un document émané du Prince Noir, où le vainqueur de Najera fait lui-

1. « Principe pro nostro scripsi quondam Theotecon
In Pictavensi marte, poeta suus.
Ad decus ecclesiæ super Ovidium vigilavi
Jam duce pro nostro proque salute sua. »

2. *Cronicas de los reyes de Castilla don Pedro, don Enrique II, don Juan I, don Enrique III, por D. Pedro Lopez de Ayala, chanciller mayor de Castilla, con las enmiendas del Secretario Geronimo Zurita, y las correcciones y notas añadidas*, por don Eugenio de Llaguno Amirola, t. I. Madrid (1779). Réimprimé dans la *Biblioteca de Autores Españoles desde la formacion del lenguaje hasta nuestros dias*, t. LXXVI, p. 393-629 (Madrid, Rivadeneyra, 1875).

3. Schirrmacher, *Geschichte von Spanien*, 1890 (dans *Geschichte der Europäischen Staaten*); Fueter, *Ayala und die Chronik Peters des Grausamen* (*Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschungen*, t. XXVI, 1905).

4. Don Rafaël de Floranes, *Vida literaria del canciller mayor de Castilla d. Pedro Lopez de Ayala* (Collección de documentos ineditos para la historia de España, 1851-1852, t. XIX et XX).

5. « El pendón de la orden de la Banda. »

6. *Ancient Correspondence*, vol. XLII, n° 33. Minute sur papier.

même le récit de la bataille. Il a la saveur d'une lettre familière et l'éloquente simplicité d'un communiqué.

Le lundi 5 avril 1367, deux jours après la bataille, alors qu'il chevauchait vers Burgos à la tête de son armée victorieuse, avant de faire halte à Brivesca[1], comme nous le disent Froissart[2] et le héraut Chandos[3], le prince de Galles adressa à la princesse, qui se trouvait sans doute à Bordeaux, la missive suivante :

Tres cher et tres entier coer, bien ame compaigne. Nous vous saluoms de tut nostre coer desiraunt etc. Tres chere compaigne, quant as noveles voilliez savoir qe auxint avint le secounde jour d'aprill esteioms logiez sur les chaumps pres de Naverres et illoesques avoms novelles qe le Bastard de Spaigne ove tut son host estoit logie a dieux lieux de nous sur la ryvere de Nazare et lendemayn, c'est assavoir bien matyn, nous nous deslogeames pur aler dever luy et y envoisames nos scoverours devant pur savoir l'estat du dit Bastard, les queux nous reporteront qil avoit pris sa place et armes ses batailles en un bel lieu pur nous attendre, et tantost nous nous mesmes en ordinaunce de luy combatre esteiantz tant par la volunte et grace de Dieux qe le dit Bastard et touz les sens furent desconfitz. Regraciez soit nostre seignur ; et en furent mortz en tut cynk ou sys mille des combataunz et y furent tut pleyn des prisoners des queux nous ne savoms mye les nouns a present, mes entre aultres estoient pris Done Senche frere de dit Bastard, le counte de Domee, monseignur Bertram Claykyn, le marchal d'Oudenham, monseignur Johan Romery, monseignur Johan de Neville, le con[te] Craundoun, le Beek de Villains, S[imon] Charilhel, le mestre Seynt Jame, le mestre Saint Johan et plusours chastelains que nous ne savoms nomer jesqes a dieux mille prisoners des [gens] d'estat; et le Bastard mesmes nous ne savoms quant a present sil estoit pris mort ou fuy. Et apres le dit journe nous nous logeamez a soir en logges de dit Bastard et en ses tentes mesmes ou nous esteioms mieulz esez qe nous ne fuissoms de qatre jours ou cynk devan[t], et y demorasmes lendemayn tut le jour et, le lundy, cest assavoir le jour de la fesaunce de cestes, nous nous deslogeamez et prismes n[ostre] chemyn avaunt dever Burges et ensy avaunt en bon complisement de nostre dit viage, ove l'aide de Dieu; et voilliez savoir, tres cher compaigne, qe nous, nostre frere de Lancastre et touz les gens d'estat de nostre host sount

1. A quarante-sept kilomètres nord-est de Burgos.

2. *Froissart*, édition Luce, t. VII, p. 51 : « Et le lundi après boire, il (le Prince Noir) se deslogea et toutes ses gens, et s'en vinrent ce jour logier a Barbesque. Si y furent jusques au merkedi que il s'en vinrent tout devant Burghes ».

3. *Life of the Black Prince*, v. 3596 :

« Et li tres noble Prince de pris
S'en vint à Benesques logier. »

en bon poynt, dieu mercy, fors seulement monseignur Johan Ferrers, qi moult ad combatu. Par quei, tres cher compaigne, etc.

La lettre du Prince Noir a été connue en Angleterre. Des copies ont dû être affichées à la porte des églises, comme des communiqués[1]. Le moine anonyme qui a composé la chronique de Cantorbéry (1346-1367) et qui écrivit en 1367, alors que le Prince et don Pedro étaient encore à Burgos, s'est servi de ce document officiel[2]. Au lieu de l'insérer *in extenso* dans sa Chronique, comme l'auraient fait Adam de Murimuth, le chanoine de Saint-Paul de Londres ou Robert d'Avebury, garde des archives archiépiscopales de Cantorbéry, il l'a analysé et l'on reconnaît dans la traduction latine les termes et les phrases mêmes de l'original français[3]. La confrontation des deux textes ne laisse aucun doute : même chiffre de morts, même chiffre de prisonniers[4].

Le message du Prince Noir débute par un salut très affectueux qu'on serait tenté, au premier abord, de considérer comme de pure convention, conforme à la stricte étiquette d'un formulaire de chancellerie[5]. Mais cette affection semble toute naturelle quand on songe que le Prince Noir, en épousant la comtesse Jeanne de Kent, sa cousine, veuve en premières noces du comte Thomas Holland, avait fait

1. La lettre du Prince Noir a été adressée sans doute à plusieurs destinataires, au roi, au chancelier. Pour chaque destinataire, on changeait l'adresse et le salut. Nous avons conservé la minute de l'exemplaire adressé à la princesse.

2. *Chronica Johannis de Reading et anonymi Cantuariensis (1346-1367), edited with introduction and notes,* by James Tait (Manchester, University Press, 1914), p. 224 : « Et post haec princeps ipse cum rege Ispanie iter suum arripuit versus Burges, ubi ad invicem nunc morantur. »

3. « Ex parte dicti principis exploratoribus et insidiatoribus belli praemissis, secundo die aprilis eidem principi juxta Náverete in Ispania, ubi tentoria sua fixerat, venerunt nova quod idem Bastardus cum exercitu suo fere per duo miliaria a dicto principe super ripam de Nazare, directis belli sui aciebus, placeam ceperant ad pugnandum ibidem, dictum principem expectando et in crastino ipse movebat se cum armata potentia ad debellandum Bastardum eundem. »

4. « Nomina dominorum et comitum captivorum in bello de Nasers in Ispania : et alii ad summam M[1] M[1] et amplius bonarum gentium. » — « Mortui in bello de Nasers : et alii usque ad numerum quinque M[1] vel VI millium bonarum gentium armatarum », *Idem*, p. 226.

5. Dans la chancellerie anglaise du XIVe siècle, la formule usitée par le roi dans les lettres à la reine est « très doux cœur » et au protocole final « douz cuer, Dieu soit gardein de vous ». Voir, à cet égard, la lettre missive que Édouard III adressait de Grand-Champ, près de Vannes, le 25 novembre 1342, à la reine Philippa pour lui annoncer la mort de Robert d'Artois et que j'ai publiée dans la *Revue historique*, t. XCIV (1907), p. 65.

un mariage d'amour, mariage que son père Édouard III avait, parait-il, désapprouvé, et qui avait déplu aux barons[1], car c'était une femme « soubtille et pleine d'aguet[2] ». Le Prince Noir, fier de sa victoire, envoie à son épouse, sans doute inquiète, la bonne nouvelle. A défaut de Froissart, d'Ayala, de la chronique rimée du héraut Chandos, cette seule lettre, qui est un communiqué de victoire, nous permettrait de situer la bataille et de saisir les conditions dans lesquelles elle s'est livrée.

Le 2 avril, l'armée anglaise était campée près de Navarette au repos sous les oliviers. Le Prince apprit que l'armée ennemie commandée par don Henri de Trastamara — désigné communément sous le nom de bâtard d'Espagne — et concentrée à deux lieues au sud-ouest, avait dressé ses tentes au milieu des bruyères devant Najera[3]. Le samedi 3 avril, veille du dimanche de la Passion, qui était pour les Anglais la fête de saint Richard, évêque de Chichester[4], avant l'aube, le prince leva le camp après avoir envoyé au préalable une patrouille pour prendre contact avec l'ennemi et connaître son dispositif de combat. Les éclaireurs rendirent compte que don Henri avait pris position sur un beau terrain, qu'il avait armé ses batailles, c'est-à-dire placé ses unités, et qu'il attendait la rencontre. C'est alors que le Prince fit prendre à l'armée anglaise sa formation de combat, après quoi l'on en vint aux mains.

Le Prince, dans sa hâte d'annoncer la victoire, a négligé de donner de plus amples détails sur les péripéties d'une lutte acharnée qui dura jusqu'au soir. Il s'est borné à enregistrer les résultats essentiels; cinq à six mille morts et deux mille prisonniers. D'ailleurs, à l'heure où il écrit, les prisonniers n'avaient pas encore été dénombrés, car il y en avait « tout plein », et l'identification n'était pas rapide. Après un coup de filet tel que celui de Najera où, pour nous servir de l'expression du chroniqueur des quatre premiers Valois[5],

1. Jeanne de Kent était fille d'Edmond de Woodstock, comte de Kent, fils d'Édouard Ier. Le mariage fut célébré à Windsor, le 10 octobre 1361, après que le pape eut accordé la dispense (Rymer, t. III, p. 626). Le Prince Noir avait en outre été le parrain des deux fils de la comtesse. L'archevêque de Cantorbéry déclara bénir l'union contre sa conscience, parce que contraint (*Chronicon anonymi Cantuariensis*, édition Tait, p. 213).

2. *Chronique des quatre premiers Valois*, édition Luce (Soc. Hist. de France), p. 124.

3. *Froissart*, t. VII, p. 31 et 279 : « Cil coureur ... veirent l'ost entierement des Espagnolz qui estoient logiet ens ès bruieres devant Nazres. »

4. *Chronicon anonymi Cantuariensis* (édition Tait), p. 224. Mort en 1253, Richard avait été canonisé le 3 avril 1262.

5. *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, édition Luce (Soc. Hist. de France), p. 180.

les Franco-Bretons, luttant en désespérés, avaient été « avironnéz de toutes parts comme les oiseaulx entre les raseurs[1] », la cohue est parquée avant de subir l'interrogatoire de rigueur. Deux jours après la bataille, et il n'y a là rien de surprenant, les listes définitives n'avaient pas été établies. Elles le furent plus tard, avec une origine officielle ou demi-officielle[2], telles qu'on les trouve dans le moine anonyme de Cantorbéry[3], dans John de Reading[4], dans Ayala[5] ou dans la chronique que le neveu du cardinal Gilles Albornoz, ancien professeur de droit canonique à l'Université de Bologne, a inscrite en tête d'un exemplaire du Décret de Gratien que ses élèves lui avaient offert à son départ de Bologne[6].

Au lendemain de la bataille, le Prince Noir, ne pouvant adresser à Londres la liste complète des prisonniers « des queux nous ne savons mye les nouns », s'était contenté de dresser l'état des personnages de marque qui avaient été capturés. « Mes entre aultres estoient pris don Sanche, frère de don Henri[7], le comte de Denia[8], Du Guesclin, le maréchal d'Audrehem, Jean Romery[9], Jean de Neuville[10], Le Bègue de Villaines[11] et les maîtres des ordres militaires. »

Il est regrettable que le Prince Noir n'ait pas soufflé mot des pertes anglaises qui furent certainement plus sérieuses que celles dont parle Froissart[12] dans sa première rédaction et qu'il rectifia dans sa

1. C'est ce que dit également la *Chronique normande du XIVe siècle*, édition Émile et Auguste Molinier (Soc. Hist. de France), p. 184 : « La furent François enclos de toutes parts. Car moult estoit petite quantité au regard du grant ost que le prince avoit. »

2. Comme le fait justement observer M. Tait, dans son édition de Reading, p. 371.

3. Édition Tait, p. 225-227.

4. *Idem*, p. 183-184.

5. Ayala, *op. cit.*, p. 456-457.

6. Cette chronique a été éditée, d'après un ms. des archives du chapitre de Tolède, par Moisant : *le Prince Noir en Aquitaine*, appendice III, p. 276. Ferdinand Alvarez d'Albornoz, doyen de l'église de Valladolid, puis archevêque de Séville, nous a laissé une liste des prisonniers espagnols.

7. Don Sanche, comte d'Albuquerque. Cf. *Chandos*, édition Michel, p. 365.

8. Don Alfonso, comte de Denia, marquis de Villena, cousin germain du roi d'Aragon. Cf. *Chandos*, édition Michel, p. 365; édition de Lodge, p. 247.

9. C'est sans doute Le Remerik donné comme prisonnier par le chroniqueur John de Reading et que M. Tait (*op. cit.*, p. 184) identifie avec Juan Ramirez de Arellano, cité par Ayala.

10. Il était le neveu du maréchal d'Audrehem. Cf. Molinier, *op. cit.*

11. Pierre de Villaines, dit Le Bègue de Villaines, sénéchal de Carcassonne de 1360 à 1362, prit part, en 1362, à la guerre de Normandie. Cf. *Chandos*, édition Michel, p. 365.

12. Édition Luce, t. VII, p. 48. D'après Froissart, les Anglais perdirent quatre chevaliers, dont deux gascons, un anglais et un allemand, vingt archers et

seconde[1]. Il annonce seulement l'accident survenu à un vaillant guerrier[2], John Ferrers, qui fut mortellement blessé en poursuivant les fuyards et qui ne survécut pas à ses blessures[3].

Le soir de la bataille de Najera, l'armée anglaise vint occuper le camp ennemi. Le Prince Noir s'installa dans la tente même de don Henri et il avoue s'y être trouvé mieux à l'aise que quatre ou cinq jours auparavant, du côté de Logroño et de Navarette[4]. Il est probable que l'armée espagnole laissa des victuailles que les archers anglais apprécièrent, car les approvisionnements commençaient à manquer et le pain coûtait très cher[5]. Le dimanche 4 avril, jour de Pâques, l'armée anglaise goûta un repos bien gagné[6], et le lundi 5 elle se mit en marche en direction de Burgos, l'ancienne capitale de la vieille Castille, où l'on sacrait les rois.

Deux jours après la bataille, on était encore sans nouvelles de don Henri. Nul ne pouvait dire s'il était mort, s'il avait été fait prisonnier, s'il avait fui[7]. Don Pèdre était très inquiet. Déjà, en pleine mêlée, on l'avait vu, rouge de colère, chercher dans les rangs ce frère adultérin que son père, Alphonse XI, avait eu de doña Leo-

quarante soldats. La *Chronique du monastère de Meaux* (de Melsa), Rolls Series III, p. 159, dit que les Anglais ne perdirent que trois hommes.

1. *Froissart*, t. VII, p. 289 : « Car si grosse bataille que ceste fu ne puet mie estre outrée a si petis frès qu'il n'en y ait mors otant bien de chiaux qui le place obtiennent, que des descomfis, quoyque li victore leur demeure. »

2. Édition Moranvillé (Soc. Hist. de France), 1893, t. II, p. 329.

3. « Validus bellator », Reading, p. 183; *Froissart*, t. VII, p. 48 et 289, « ungs bons chevaliers qui s'appelloit li sires de Ferrieres »; *Chandos*, édition Lodge, v. 3420 :

« Auxi de la part des Englois
Morut uns chevaliers par fetz
Ce fut li seignours de Ferrieres. »

4. *Froissart*, t. VII, p. 48 : « Li princes et ses gens se avalerent ens ès logeis le dit roy Henry et des Espagnolz. Si s'espardirent par ordenance tout partout et se logierent bien et aisiement, car li dit logeis estoient grant et estendut et moult i trouverent de bonnes pourveances, dont il avoient eu grant souffreté. ... Si se tinrent là ce samedi, dou soir, tout aise. Bien trouverent de quoi, vins et viandes, bien et plentiveusement et s'i rafreschirent. »

5. *Froissart*, t. VII, p. 27 : « Et sachiés que li princes de Galles et leurs gens estoient en grand defaute de vivres et de pourveances pour yaus et pour leurs chevaus; car il logoient en moult mauvais pays et magre... Si vendoit on en l'ost dou prince un pain un florin, encores tout ewireus qui avoir le povoit. » *Idem*, p. 28 : « Mès trop avoient grand deffaute de vivres. » *Idem*, p. 32 : « Si se tinrent li Espagnol ce soir tout aise, et bien avoient de quoi, de tous vivres très largement; et li Englès en avoient très grant defaute. »

6. *Froissart*, t. VII, p. 51 : « Ce dimence, tout le jour, se tint li princes ens ès logeis que il avoit trouvés et conquis et le lundi apriès boire, il se desloga. » *Idem*, p. 48 : « Et le dimence, tout le jour, qui fu li Paske florie. »

7. Le 15 avril, don Pèdre écrivait de Burgos au conseil et aux alcaldes de

nora de Guzmán, cet aîné de dix bâtards, « ce fils de putain[1] » qui lui disputait le trône de Castille[2]. Mais il n'avait pu le reconnaître, sans doute parce que don Henri de Trastamara[3] avait eu la précaution de dissimuler son « pennon » et qu'il était monté, peut-être, sur cette mule « fort et rade, à l'usage dou pays », dont nous parle Froissart[4]. Le soir du combat, il le cherchait encore parmi les morts, explorant le terrain à la lueur des torches et des cierges, relevant les visières des heaumes pour reconnaître ce frère maudit. Quatre chevaliers et quatre hérauts d'armes qui avaient été chargés de cette sinistre besogne ne furent pas plus heureux. Don Henri n'était ni parmi les morts ni parmi les prisonniers. Craignant en effet la vengeance de don Pèdre, qui aurait été implacable s'il était tombé vivant entre ses mains[5], il avait fui à toute bride vers l'Aragon, par la route de Soria, lorsque la débandade de ses troupes ne lui laissait plus aucun espoir[6]. La fuite de don Henri ne réglait pas la question de Castille. Le Prince, bien qu'il ne l'eût jamais vu, savait que don Henri était tenace, quoique vaincu, incapable de découragement, quoique détrôné. « Eh bien », demandait-il à ceux qui avaient relevé les morts, « le bâtard est-il mort ou pris? » Et comme la réponse était négative. « Alors », reprit-il, « tout est à refaire[7] ».

La défaite de don Henri de Trastamara et des troupes franco-castillanes consacra la renommée du Prince Noir qui, trois fois en trente ans, à Crécy, à Poitiers, à Najera, avait mené les troupes anglaises

Marcie qu'il ne savait pas si son traître de frère était pris ou mort, « i el traidor no sabemos si es preso o muerto ». Cette lettre, par laquelle don Pèdre annonce sa victoire, mais qui ne renferme aucun détail précis, a été publiée par Cascales : *Discursos históricos de la mui noble i mui leal ciudad di Murcia*, 1621, fol. 117 r°.

1. *Froissart*, t. VII, p. 42 : « La estoit li rois dan Pietres, moult escaufés et qui durement désiroit a trouver et a encontrer son frère le bastart Henri et disoit : ou est cilz filz de putain qui s'appelle rois de Castille? »

2. Alphonse XI était mort le 27 mars 1350. De sa femme légitime, doña Maria, infante de Portugal, il avait eu don Pèdre. Mérimée, *Histoire de don Pèdre*, p. 39-40.

3. Rodrigo II Alvarez de Asturias, seigneur de Noreña et de Trastamara, avait adopté don Henri et fait de lui son héritier. De là le surnom de Henri de Trastamara.

4. *Froissart*, t. VII, p. 33.

5. *Idem*, t. VII, p. 289 : « Car bien savoit, s'il estoit pris, qu'il seroit mors sans merchy et sans remede, ne li rois dans Pierres, ses freres, n'aroit nulle pitié de lui. »

6. Un chroniqueur dit qu'il fut blessé à la hanche par une flèche. *Historia Anglicana*, édition Riley, t. I, p. 303.

7. Ayala, *Adiciones*, p. 578.

à la victoire et prouvé sa supériorité incontestable[1]. Les Anglais, tout naturellement, les Allemands, les Flamands, les Wallons disaient bien haut qu'il était taillé pour gouverner le monde. Froissart s'est fait l'écho du prestige qui auréolait le nom du grand triomphateur. « Si en fu li dis princes renommés et honnourés de bonne chevalerie et de haute emprise, en tous les lieus et marces où on en ooit parler, et par especial en l'empire d'Alemagne et ou royaume d'Engleterre. Et disoient li Alemant, li Thiois, li Flamant et li Englès, que li princes de Galles estoit la fleur de toute la chevalerie dou monde, et que uns telz princes estoit dignes et tailliés de gouverner tout le monde, quant par sa proèce il avoit eu trois si hautes journées et si notables : la premiere à Creci en Pontieu, la seconde, dix ans apriès, à Poitiers; et la tierce, ossi dix ans apriès, en Espagne, devant la cité de Nazres[2]. » Crécy, Poitiers, Najera étaient en effet trois mémorables journées. On comprend que les bourgeois de la cité de Londres aient pavoisé en signe de liesse lorsque leur parvint l'annonce de la dernière victoire[3], gagnée non par le nombre, mais par la force[4].

La bataille de Najera était une victoire anglaise et une défaite espagnole. Ce n'était pas une défaite française. Les Espagnols avaient lâché pied. Les Français avaient tenu. Le vieux maréchal Arnould d'Audrehem connaissait pour l'avoir éprouvée la résistance de ses adversaires et il avait prévenu don Henri. « Ce sont droites gens d'armes et lis trouveréz durs, sages et bien combatans, ne ja pour morir, plain piet ne fuiront[5]. » Les contingents francais, malgré la force de leurs bras et le rempart de leurs poitrines[6], furent écrasés parce qu'ils se trouvèrent seuls et qu'un tir précis et dru des archers[7], un tir de flanc, faucha leurs rangs serrés. C'est ce qu'écrit d'une façon lumineuse le chroniqueur des quatre premiers

1. *Froissart*, t. VII, p. 11 : Il avait « le grasce, l'eur et le fortune d'armes plus que nulz princes aujourd'ui. »

2. *Idem*, t. VII, p. 53.

3. *Idem*, t. VII, p. 53 : « Si en fisent en le cité de Londres, en Engleterre, li bourgeois de la ditte ville le solennité toute sus, pour le victore et le triumphe, ensi que anciennement on faisoit pour les rois qui avoient obtenu place et desconfis leurs ennemis. »

4. Reading, p. 223 : « Princeps advertens quod non in multitudine exercitus, sed in Dei fortitudine victoria belli consistit. »

5. *Froissart*, t. VII, p. 26.

6. *Idem*, p. 284 : « Et puis boutoient par forche de bras et de poitrinnes, et se tenoient si serré qu'il ne pooient entrer li uns en l'autre. »

7. *Froissart*, t. VII, p. 287 : « Ossi il avoient archer grant fuisson qui traioient si ouniement et si espessement que nulx ne s'osoit mettre ne bouter en leur trait, se il ne voloit estre mors davantaige. »

Valois[1] : « Mais trop greva les diz Françiz une bataille d'archiers d'Angleterre, bien trois mille et plus, qui traioient de travers leur bataille sur eulx tant asprement que a pou qu'ilz ne veoient goute. Claykin comme preux fu desconfiz par la defaulte des Espaingnolz qui s'enfuirent. Maiz ce n'estoit pas partie égal. » En vain, Du Guesclin, sentant les Espagnols fléchir, cria-t-il « que nul pour paour ne vousist fuir », en vain exhorta-t-il les caballeros à descendre de leurs coursiers richement carapaçonnés pour combattre à pied[2] au lieu de caracoler comme dans un tournoi. Dans cette armée disparate, l'unité de commandement n'existait pas et on ne l'écouta pas, pas plus qu'on ne l'avait écouté lorsqu'il avait, paraît-il, déconseillé, en chef prudent, d'engager le combat[3]. Froissart a bien montré que, si les Espagnols avaient fait, comme les Franco-Bretons, leur devoir, les Anglo-Gascons n'auraient pas si facilement triomphé[4].

Dans cette rencontre où venaient de s'affirmer une fois de plus, du côté anglais, l'unité de commandement et la supériorité de l'armement, les meilleurs chefs français étaient prisonniers; le maréchal d'Audrehem, ce vieux guerrier sexagénaire[5], fidèle et intègre, noble de race et de cœur, qui, comme l'écrit Charles V lui-même, avait accompli de nobles actions qui lui assuraient la gloire et les louanges de la postérité et s'était exposé plus d'une fois à la mort pour le bien de l'État[6], et surtout Du Guesclin, le fameux Bertrand[7], dont le prénom est déjà inscrit en grande capitale dans un manuscrit du XIVe siècle[8], figure sympathique et séduisante, cet ennemi de tout repos qui préférait la guerre à la paix[9] et personnifiait la France armée. La captivité de Du Guesclin et d'Audrehem était une perte pour la France et l'importance n'en a pas échappé à

1. Édition Luce (Soc. Hist. de France), p. 180.

2. *Chronique normande du XIVe siècle*, p. 183.

3. *Ypodigma Neustriæ*, p. 312 : « Clykin, more ducis providi, bellum differre gestiens. »

4. *Froissart*, t. VII, p. 40 : « Et sachiés de verité que, se li Espagnol en euissent ossi bien fait leur devoir que cil fisent, li Englès e li Gascon euissent eu plus a souffrir que il n'eurent. »

5. Ayala, t. I, p. 459 : « E era en edad de sesanta añnos o mas. »

6. Lettre de Charles V, du 9 février 1370 (Arch. nat., J 475, n° 70), publiée par Molinier, *op. cit.*, p. 335 : « Qui famosus existit et genere et animo nobilis, quem non semel sed pluries proprium corpus mortis periculo certum est honorifice submisisse pro statu prospero reipublice regni nostri. »

7. « Insignis et belliger » (*Ypodigma Neustriæ*, Rolls Series, p. 312).

8. British Museum, ms. Arundel 28 : c'est le ms. original de la Chronique dite de Jean de Venette, dont je publierai prochainement une nouvelle édition.

9. *Historia anglicana*, t. I, p. 303 : « Bertrandus semper quietis impatiens, bellum diligens plus quam pacem. »

l'auteur anglais anonyme d'un poème latin sur la bataille de Najera, qui fut très goûté à l'époque[1] :

Francia fraudatur, quoniam Claykin superatur.
Carcere servatur, cui Doudinham sociatur.

Mais l'Angleterre avait usé au delà des Pyrénées le meilleur de ses forces[2] et elle allait être incapable pour un temps de fournir un grand effort. Charles V avait vu juste en faisant dévier les forces anglaises en Castille. Aussi, la France reconnaissante unit-elle dans une même pensée et presque dans un même culte le sage roi qui

... Par son sens et sa prudance
Vint au dessus par grant vaillance
De toutes ses adversitez.

et son connétable,

Son bon connestable Clasquin
Qui pour lui ot maint grant hustin.

Par une pieuse attention, ils reposaient presque côte à côte dans une chapelle de Saint-Denis, dernière demeure des rois, sépulture des héros, et leur collaboration avait été sur terre si intime qu'elle se prolongeait au paradis, à la droite du Tout-Puissant :

A la destre du roy celestre
Puissent il en paradis estre.
Car nous trestous, au mien cuidier,
En sommes tenus de prier[3].

Eugène DÉPREZ.

1. *Political Poems and Songs*, édition Wright, t. I, p. 95 : « On Prince Edwards expedition into Spain. » John de Reading en a inséré une vingtaine de vers dans sa chronique (édition Tait, p. 184-185).

2. *Knighton*, t. II, p. 122 : « Periit populus anglicanus in Hispania de fluxu ventris et aliis infirmitatibus quod vix quintus homo rediit in Angliam. » — *Chronicles of the reigns of Edward I and Edward II : gesta Edwardi tertii*, édition Stubbs, p. 150 : « In isto itinere multi nobiles mortui sunt de Anglicis in Hispania non gladio, sed fluxu ventris. »

3. Bibl. nat., 4641B, fol. 131 r° : « Ce sont les croniques des Rois de France qui devisent quant ducs et quant roys il a eu en France et combien ils regnerent et comment la ville de Paris fut fondée et par quelle raison elle est appelée Paris. »

LES SOURCES DE VOLTAIRE ET LA CHRONIQUE MOLDAVE

POUR LE RÉCIT DE LA CAPTURE DE CHARLES XII A BENDER

Voltaire a raconté le siège extraordinaire soutenu par Charles XII à Varnitza, aux environs de Bender, avec une telle netteté dans l'exposition et tant de mouvement dans le style que son récit est devenu classique[1]. L'aventure de ce roi « moitié héros, moitié fou », se défendant avec une poignée d'hommes contre une armée de Turcs et de Tartares, semble détachée d'un roman d'aventures, et l'on pourrait craindre que l'auteur dramatique chez Voltaire ne l'aît emporté sur l'historien, si l'authencité des événements n'était point garantie par plusieurs témoignages concordants.

Voltaire lui-même a signalé un des témoins qui l'ont renseigné : « Cette *Histoire* (l'ouvrage sur Charles XII) fut principalement composée en Angleterre, à la campagne, avec M. de Fabrice..., qui avait résidé sept ans auprès de Charles XII, après la journée de Pultava[2]. »

Friedrich-Ernst baron von Fabrice avait été chargé par le duc Christian-Auguste de Holstein de se rendre auprès du roi de Suède. Il entretint, durant sa mission, avec le duc de Holstein et le baron de Gœrtz, conseiller intime et maréchal de cour au service du duc, une correspondance nourrie pour les tenir au courant des événements.

Mais, tandis que l'*Histoire de Charles XII*, à laquelle Voltaire travaillait depuis 1727, fut publiée dès 1731[3], les lettres de Fabrice, écrites en langue française, ne parurent qu'en 1760, à Hambourg[4]. Elles sont précédées de cet avant-propos : « Il y a longtemps que M. de Voltaire souhaite que l'on rende publiques les lettres de M. de Fabrice; il se peut que c'est dans l'intention de nous donner une nouvelle édition, amplement augmentée et corrigée, de son *His-*

1. Voltaire, *Histoire de Charles XII*, livre VI, éd. Garnier, t. XVI des *Œuvres complètes*.

2. Voltaire, *Commentaire historique*, ibid.

3. *Histoire de Charles XII*, par M. de V***. Basle, Christophe Revis, 1731.

4. *Anecdotes du séjour du roi de Suède à Bender ou lettres de M. le baron de Fabrice pour servir d'éclaircissement à l'* « *Histoire de Charles XII* ». Hambourg, 1760.

toire de Charles XII; quoi qu'il en soit, nous sommes charmés d'avoir trouvé l'occasion de remplir ses désirs. Il nous reste à dire que toutes ces lettres sont authentiques et que les *originaux*, écrits en *chiffres*, se trouvent en grande partie dans les archives du duc de H*** (Holstein). » La lettre 47e, écrite de Bender, le 31 janvier 1713, et la 48e, écrite de la même ville, le 15 février 1713, c'est-à-dire trois jours après la capture du roi, renferment des détails pittoresques que Voltaire n'a pas jugé bon d'utiliser : l'aménagement à Varnitza, les sonneries de trompettes lors de la première attaque, la mise à mort secrète d'une trentaine de janissaires mutins, le défilé comique des Tartares après le pillage du camp.

Fabrice a pu interroger les acteurs du drame, et notamment le roi, aussitôt après l'échauffourée : « Et insensiblement », écrit-il, « la conversation tomba sur l'action même, dont il me fit avec beaucoup de vivacité un assez long détail, où il omit seulement, par modestie, les circonstances qui le regardaient personnellement. » Il a même assisté de loin à la mêlée : « J'étois resté pendant l'action avec M. Jeffreys[1] à la porte de derrière de sa maison, qui donnoit sur le camp du Roi, et nous étions informés de moment à autre de ce qui se passoit par quelques émissaires que nous avions entre les Turcs et les Tartares, mais surtout par un nommé M. de La Motraye que j'avois amené de Constantinople avec moi et qui, voyageur et curieux d'événements, s'étoit mis à cheval, déguisé en Tartare, pour voir cette action, et venoit de temps en temps nous en rendre compte[2]. » Cet Aubry de La Motraye[3] était un protestant français qui avait entrepris de longs voyages, dont il a donné une volumineuse relation, imprimée à La Haye en 1727[4]. Il raconte en détail les événements de Varnitza, dans le chapitre IV de son tome II, et renvoie à la planche VI où il a dressé soigneusement, mais sans échelle, le plan du camp de Charles XII, en désignant par des chiffres les tentes et les principaux emplacements, pour permettre de suivre le déroulement de l'action[5]. En appendice, il donne la lettre de Fabrice du 15 février.

1. Jeffreys, ministre anglais auprès du roi.
2. Lettre 48e
3. Haag, *France protestante*, t. VI.
4. *Voyages du sieur A. de La Motraye en Europe, Asie et Afrique*. La Haye, 1727.
5. En haut de la planche, dans un cartouche, se trouve cette inscription bilingue : « Warnitza, where H. S. M. fought against the Turks and was taken Prisonner the 1er of February 1713, où S. M. S. se battit contre les Turcs, le 1er février de 1713. »

Voltaire, lorsqu'il composa, en Angleterre, son *Histoire de Charles XII*, avait certainement le livre de La Motraye dans les mains. La plupart des souscripteurs à cette publication sont anglais, et dans la liste qui en est fournie on relève le nom de Fred.-Ern. Fabrice, chambellan, avec qui Voltaire, d'après sa propre affirmation, se trouvait à la campagne.

Voltaire cite, à plusieurs reprises, le nom de Fabrice dans le corps de son ouvrage, mais il a supprimé le nom de La Motraye à partir de l'édition de 1748, parce que ce dernier avait publié des critiques malveillantes[1], et d'ailleurs insignifiantes, auxquelles Voltaire avait immédiatement répondu de sa meilleure plume.

Un chapelain du roi de Suède, Nordberg, publia postérieurement une grosse et indigeste compilation[2]. Il n'apportait rien de nouveau dans son récit de la capture du roi : « M. Nordberg, qui n'était pas présent à cet événement », écrit Voltaire dans une note de l'édition de 1748, « n'a fait que suivre ici dans son *Histoire* celle de M. de Voltaire, mais il l'a tronquée, il en a supprimé les circonstances intéressantes... »

Voltaire se jugeait, sans doute, complètement renseigné, puisque dans les questions posées à plusieurs correspondants, qu'il a réunies avec les réponses[3] pour servir de preuves à son *Histoire*, il ne se préoccupe pas des événements de Bender.

La Motraye et Fabrice sont des témoins précieux; mais leur témoignage, comme ils ont assisté aux événements en se renseignant mutuellement, doit être confronté.

Or, un chroniqueur moldave, Axinte (ou Acsintius), secrétaire du prince Racovitsa, puis du prince Nicolas Mavrocordato, successeur de Cantémir, a rédigé en fonctionnaire fidèle une chronique de la cour de Jassy, de 1711 à 1715, dans laquelle il a laissé une relation des événements de Bender que Voltaire n'a pas connue[4].

1. *Remarques historiques et critiques sur l'histoire de Charles, roi de Suède*, par M. de Voltaire. Londres et Paris, 1732.

2. Nordberg, *Histoire de Charles XII*, trad. franç. par Warmholz, 1741.

3. Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9722.

4. Kogalniceano, dans la préface de ses *Fragments tirés des Chroniques moldaves et valaques* (Jassy, 1845), signale que des Chroniques roumaines furent traduites en grec moderne par le grand sludjar Alexandre Amiras, par ordre du prince Grégoire Ghica, en 1730. La traduction fut portée à Paris par M. de Peyssonel; mais Voltaire, lorsqu'il cite les sources où il a puisé, n'en fait pas mention. D'ailleurs cette chronique d'Amiras, dont une version italienne a été publiée par N. Iorga dans *Studii si documente cu privire la Istoria Romînilor*, t. IX, est très sommaire pour le récit des événements de Varnitza.

Récit de la défense du roi de Suède Charles XII à Bender, 1713[1].

« Les Turcs et les Tartares cernèrent la résidence du roi de Suède, puis ils écrivirent à Constantinople. D'après eux, le roi se refusait à écouter les ordres et même, dans l'intention de combattre, avait entrepris des travaux de défense : autour de sa maison, il avait fait disposer des tonneaux et des vases remplis de terre pour fournir un abri de tir à ses gens.

En attendant la réponse du gouvernement impérial, le khan des Tartares, le pacha et l'aga envoyèrent dire au roi de ne pas faire d'opposition à l'ordre de l'Empereur et de sortir pour être transféré ailleurs. Le roi répondit qu'il avait, désormais, mauvaise opinion du khan et du pacha qui ne lui épargnaient aucune vexation, au point d'empêcher ses gens d'aller puiser de l'eau ; aussi était-il décidé à ne point se livrer entre leurs mains, mais plutôt à périr sur place.

Autour du roi se trouvaient Joseph Potocki, voïvode de Kiew, le prince Wisznowski, Tarlo et Crispin. Lorsqu'ils se rendirent compte que le roi s'était engagé dans une affaire dangereuse, ils quittèrent la résidence et se rendirent auprès du khan et du pacha qui les logèrent dans la ville, en dehors de la forteresse de Bender. Ils y demeurèrent quelques jours, puis une nuit, ayant pris une décision dont les motifs m'échappent, ils s'enfuirent et se rendirent à nouveau auprès du roi.

Le 30 janvier (vieux style), l'aga Iousouf, chef des Cafedjis, apporta l'ordre impérial : le roi devait être saisi et transporté à Salonique, et, en cas de résistance de sa part, on devait lui déclarer la guerre et s'emparer de lui, mort ou vif.

Le pacha envoya, de nouveau, au roi l'aga des cérémonies, et le khan, de son côté, un certain Sefer Schahu Mirzea, pour l'avertir que l'ordre impérial était arrivé et qu'il devait suivre les instructions de l'Empereur. Mais Charles répondit encore qu'il périrait plutôt que de sortir.

Alors le pacha ordonna de rassembler les chefs des janissaires, les janissaires et toute l'armée. Il fit descendre de l'ancienne forteresse les canons et les fit braquer sur la maison du roi. Le lendemain, samedi, le khan Devlet se mit à la tête de ses Tartares. Il portait à sa ceinture un carquois, le pacha avait des pistolets dans les arçons, et tous les cavaliers qui se trouvaient à Bender les suivaient.

Ils commencèrent à faire tirer les canons sur la maison où se trouvaient, autour du roi, environ 700 personnes ; puis le pacha ordonna aux janissaires de faire feu contre les Suédois et de donner l'assaut. Ils répondirent qu'ils ne combattraient pas contre des hommes qui

1. *Anthologie de la littérature roumaine* par N. Jorga et Septime Gorceix (Delagrave, 1920).

n'avaient pas l'intention de les attaquer. Ils commencèrent à crier : « Allah! Allah! », et ils s'en retournèrent dans la citadelle pour regagner leurs quartiers. Le khan, avec les Tartares, demeura à côté du pacha, entouré des gens de sa suite et d'un petit nombre de cavaliers, tous plein de fureur; puis il s'en retourna aussi dans la citadelle. La défection des janissaires s'explique, soit par la compassion qu'ils ressentaient naturellement pour le roi dont ils recevaient souvent des pourboires, soit par une habile manœuvre du roi auprès de leurs chefs qu'il aurait gagnés par des présents.

Le lendemain, 1er février (vieux style), dès le matin, le pacha fit venir, à nouveau, les chefs des janissaires, tous les vieillards de ce corps et l'aga lui-même. Il déploya et fit lire l'ordre impérial de façon à ce que tous l'entendissent. A leur tour, les janissaires répondirent que si, le samedi, ils n'avaient pas combattu le roi, la faute en incombait aux recrues qui n'avaient pas voulu dégainer. Ils demandèrent, en outre, à être envoyés auprès du roi pour lui parler et le décider à sortir de son camp. Ils le prendraient alors, disaient-ils, sous leur protection, en lui donnant par écrit l'assurance qu'il ne souffrirait aucun mal et le conduiraient ainsi où l'ordonnait la lettre de l'Empereur. Le pacha ayant accepté cette proposition, les chefs des janissaires et les commandants de compagnie parlementèrent avec le roi, à qui ils promirent de le prendre sous leur protection. Le roi leur répondit qu'il n'avait pas confiance en eux et qu'il ne sortirait à aucun prix.

Après cette réponse, les janissaires prirent, à nouveau, leurs dispositions de combat, en laissant de côté les canons qu'ils avaient amenés au début. Ils en portèrent d'autres plus lourds et, armés de bombes, ils marchèrent contre le roi. Charles XII avait rangé ses Suédois dans un ordre de bataille soigneusement déterminé. Il avait toujours conservé l'espoir que les janissaires n'entreprendraient rien contre lui, parce qu'il les avait comblés de cadeaux; néanmoins, il avait pris ses précautions.

Donc les janissaires, s'étant réunis à la même place, lancèrent des bombes et déchargèrent plusieurs fois leurs canons. Les projectiles n'atteignaient pas la maison du roi, mais passaient au-dessus du toit, soit que les janissaires ne voulussent pas le tuer, soit qu'ils n'eussent pas de bons artilleurs[1]. Ensuite, ils donnèrent l'assaut et pénétrèrent par une fenêtre dans la maison. Ils commencèrent à piller et à chasser

1. Voltaire écrit : « Le canon tirait contre la maison; mais, les pierres étant fort molles, il ne faisait que des trous et ne renversait rien. » La Motraye fournit les deux explications : « Cependant les boulets de canon ne faisoient pas sur la maison du Roi l'effet qu'on espéroit, parce qu'ils étoient mal tirés, et parce que les pierres dont elle étoit faite étant trop molles, ils n'y faisoient que des trous de la grandeur du boulet; car je n'en ai pas compté vingt dans les murs qui restèrent debout après qu'elle eut été brûlée, quoi qu'il y en ait eu plus de deux cents de tirés. »

les Suédois par groupes de deux ou de trois. Le roi se trouvait dans une chambre intérieure avec ses meilleurs soldats; il combattait et se défendait à merveille, si bien que personne n'osait l'approcher. Les Turcs, voyant qu'ils ne pouvaient s'emparer de lui dans la chambre, y mirent le feu. Mais les Suédois, qui se trouvaient à l'intérieur, se hâtaient de l'éteindre. Le jeu se prolongea quelques heures, jusqu'à ce que les janissaires eussent observé l'endroit par lequel les Suédois sortaient sur le toit pour éteindre le feu. Alors, chaque fois qu'un Suédois apparut pour essayer d'éteindre le feu, ils tirèrent sur lui avec leurs fusils; aussi les Suédois durent-ils renoncer à sortir : le toit fut incendié et la maison commença à brûler.

Le roi s'entêta à demeurer sur place. Ses généraux durent le pousser dehors en criant : « Pourquoi rester, voulez-vous brûler dans la chambre? » Ils sortirent tous en armes. L'échauffourée continua dehors et le roi fut blessé légèrement à une main. Les Turcs, voyant qu'il se défendait, se rassemblèrent en groupe et l'auraient tué sur place, si un général n'avait crié que c'était le roi. Les janissaires, alors, s'élancèrent, et, ayant cerné le roi, ils l'entraînèrent avec eux. Ses vêtements étaient tachés de sang et un Turc l'avait égratigné près du nez avec sa lance. C'était l'heure où les muezzins crient dans les mosquées.

Le roi, conduit par les janissaires devant le pacha, lui dit en riant : « Voici comment vous m'avez arrangé. » Il fut envoyé dans une chambre du palais du pacha et donna un pourboire à chacun des janissaires qui l'avaient amené.

Après la capture du roi, les Turcs pillèrent la résidence. Ils y trouvèrent beaucoup d'objets de valeur : des harnais dignes de l'Empereur, de l'argenterie et d'autres richesses; mais bientôt le feu les empêcha de s'approcher de la maison. Alors, on posa des sentinelles autour du bâtiment incendié pour que personne ne s'en approchât.

Quant aux Suédois, à leurs femmes et à leurs enfants, ils furent faits prisonniers. Il n'y eut que dix tués et quelques blessés. Les Tartares prirent tout ce qui leur tombait sous la main. Les janissaires se partagèrent les Suédois et les séparèrent de leurs familles. Ils conduisirent, suivant leur coutume, les prisonniers dans des basses fosses, si bien qu'après quelques instants cette cour de Suède, célèbre par sa bravoure, avait disparu de la surface de la terre. »

Le chroniqueur moldave raconte ainsi le drame, vu du côté turc. Son exposé, dégagé de ces menus détails où se sont empêtrés La Motraye et Fabrice, est digne, à tous les points de vue, de confirmer la narration vive et brillante de Voltaire.

Septime Gorceix.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU MOYEN AGE.

Depuis le cinquième volume, les *Quellen und Forschungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, fondées par feu Ludwig Traube, continuent de paraître sous la direction de M. Paul Lehmann[1]. Celui-ci a fait précéder le premier fascicule du tome V d'une étude courte, mais riche d'idées, sur l'origine du mot moyen âge (il l'a trouvé employé pour la première fois sous la plume de l'évêque d'Aleria Jean André à propos de Nicolas de Cues et de sa connaissance des *historie medie tempestatis*), ainsi que d'un résumé historique des progrès de la philologie médiévale (il y fait la part du lion à la science allemande).

Le livre de M. Whitham[2] appartient à cette chronique au moins par ses derniers chapitres; il conduit l'histoire de l'Église ancienne jusqu'en plein moyen âge, jusqu'à Photius. Il est écrit du point de vue de l'anglicanisme *High Church*; l'auteur, en terminant, revendique pour son Église, « qui tient la foi catholique, qui en appelle, sur les points controversés, au jugement de l'ancienne Église encore indivise et qui prétend posséder dans ses ministres une succession valide », le privilège de devenir la médiatrice possible entre l'Orient et l'Occident. D'ailleurs, sur tous les points qu'agite la polémique interconfessionnelle, les conclusions en sont conciliantes et le ton des plus mesurés. Très clair, l'ouvrage est bien adapté à sa destination de livre d'enseignement. Quelques chicanes : p. 301, le pape, au vi^e siècle, était métropolitain, non pas seulement des sept évêchés suburbicaires, mais de toute l'Italie centrale et méridionale. P. 339, M. Whitham a l'air de dire que la donation de Constantin a la même origine que les Fausses Décrétales. P. 342, la théorie de la translation de l'Empire des Grecs aux Francs est bien postérieure à Charlemagne.

1. Paul Lehmann, *Vom Mittelalter und von der lateinischen Philologie des Mittelalters*. Munich, Beck, 1914, in-8°, 25 p. (*Quellen und Forschungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, t. V, fasc. 1).

2. Rev. A. R. Whitham, *The history of the Christian Church to the separation of East and West*. Londres, Rivingtons, 1920, in-12, xii-354 p.

Saint Augustin est placé comme à la rencontre de deux mondes, et si l'on veut voir à quel point il appartient déjà au moyen âge, il suffit de rechercher, avec M. Gerosa[1], quels ont été ses sentiments vis-à-vis de l'Empire. Ce ne sont pas ceux d'un patriote romain. Il ne l'admire qu'à moitié. Il reconnaît qu'il a été voulu par la Providence; mais il y voit la récompense toute terrestre de vertus tout humaines; il blâme l'appétit de domination de ceux qui l'ont créé, et il ne donne pas l'impression de considérer l'histoire romaine comme *son* histoire. La vieillesse et la décadence de l'Empire, qu'il reconnaît, ne lui inspire aucun regret explicite. Elle est comme un cas particulier de la vieillesse et de la décadence du monde, de ce monde dont la fin est souhaitable pour le chrétien. S'agit-il de la prise de Rome par Alaric, il compatit aux souffrances des particuliers, bien plus qu'il ne s'afflige de l'humiliation de l'Empire. Il prêche la résignation plus que la résistance; il fait des vœux pour le salut individuel et éternel des Romains, non pour le salut de l'État. Il développe l'idée que le christianisme est favorable au bien public; mais il identifie ce bien avec le règne de la vertu, non avec le maintien de certaines formes politiques. Il justifie la guerre contre les barbares, et donc en un sens la défense de l'Empire, mais dans l'intérêt des églises à protéger et dans l'intérêt spirituel des barbares eux-mêmes, qu'il faut préserver du mal qu'ils commettent. Il est beaucoup trop détaché du monde et citoyen de la seule cité de Dieu pour qu'on puisse parler de son patriotisme. — M. Gerosa aurait pu éclairer sa thèse, développée avec beaucoup de science et de pénétration, par un rapprochement instructif. Rien ne fait mieux comprendre, par le contraste, le sentiment vrai d'Augustin, que l'attitude toute différente d'un Prudence, aussi ardent que les païens Rutilius ou Claudien à célébrer la mission providentielle et civilisatrice de Rome et très enclin à identifier les destinées du christianisme avec celles de l'Empire converti et régénéré.

Les origines de la vie monastique ont été étudiées par M. Mackean[2] dans un livre sur le monachisme chrétien en Égypte, bon résumé, sinon très neuf, écrit avec sympathie et mesure. L'auteur est assez sceptique sur les origines indiennes ou en général non chrétiennes du monachisme; les ressemblances entre ascètes de religions différentes ne sont pour lui que d'inévitables rencontres. Par

1. Pietro Gerosa, *Sant' Agostino e la decadenza dell' Impero Romano.* Turin, Libreria editrice internazionale, 1916, in-8°, 140 p.

2. W. H. Mackean, *Christian Monasticism in Egypt to the close of the fourth century.* Londres, Society for promoting Christian Knowledge, 1920, in-12, 160 p.; prix : 8 sh.

contre, il insiste sur l'explication que l'on peut tirer des conditions morales et géographiques propres à l'Égypte. Il traite assez longuement, d'après Cassien, du monachisme cénobitique non pakhomien. Un chapitre final suit sommairement la diffusion en Orient et en Occident des institutions monastiques.

Elles devaient se développer en Occident sous une forme bien différente du type égyptien et oriental; et le livre de dom Butler[1] est comme une contre-partie de celui de M. Mackean. Bien qu'il touche à peu près à toutes les questions qui se posent à propos de ce que l'on appelle — d'une expression dont il montre l'impropriété juridique — l'ordre bénédictin, on n'y cherchera pas une histoire, abrégée sans doute, mais suivie et complète, ni un manuel analogue à celui que le P. Holzapfel a donné pour l'ordre franciscain. L'auteur s'est proposé de dégager, dans un exposé systématique, la philosophie, la théorie, de la vie et de la règle bénédictines; et de rechercher dans quelle mesure elles peuvent être adaptées aux conditions présentes de l'Église et de la société. Il détermine d'abord aussi exactement que possible en quoi a consisté l'originalité de saint Benoît, quel esprit distingue sa règle des autres, comment elle a compris et dosé l'obéissance, l'ascétisme, le travail, la vie contemplative. Il y voit une réaction voulue contre les méthodes de vie et les types d'organisation apportés d'Orient en Occident, très en vogue au temps de saint Benoît, et qu'il rejeta délibérément après en avoir essayé. Saint Benoît avait mené la vie érémitique, et il légiféra exclusivement pour le *fortissimum genus* des cénobites. Saint Benoît avait rivalisé d'austérité avec les moines d'Orient; il déclara vouloir proportionner sa règle à la moyenne et aux « commençants ». Saint Benoît avait fondé à Subiaco une espèce de congrégation : douze monastères distincts relevant de lui-même. La règle définitive, rédigée au Mont-Cassin, est fondée sur le principe de l'autonomie de chaque monastère. Principe dans lequel dom Butler voit une caractéristique essentielle du monachisme bénédictin, ainsi que dans les deux principes apparentés : vœu de stabilité, par lequel le moine fait profession, non seulement de fidélité à la vie monastique, mais de persévérance dans une maison déterminée; conception du rôle de l'abbé, élu à vie et investi d'une autorité absolue, tempérée seulement par le rappel constant de sa responsabilité. Il va de soi que pour saint Benoît comme plus tard pour saint François, et presque aussi vite, la force des choses

1. Right Rev. Cuthbert Butler, *Benedictine Monachism, studies in Benedictine life and rule*. Londres, Longmans, Green et Cie, 1919, in-8°, VIII-387 p.; prix : 18 sh.

entraina bien des déviations de l'idée primitive. Que devenait le vœu de stabilité quand les Bénédictins s'adonnaient à l'œuvre des missions ou recrutaient l'épiscopat? Sans renier les gloires de son ordre, ni méconnaître la légitimité d'un certain « développement », au sens de Newman, dom Butler n'en préconise pas moins le retour, dans la mesure du possible, à la tradition primitive. Tandis que, invoquant le pouvoir discrétionnaire de l'abbé et la nécessité de l'adaptation aux mœurs de chaqne époque, il prend très aisément son parti, soit de la substitution du travail intellectuel au travail manuel, soit de l'adoucissement des austérités physiques, il n'hésite pas à faire sienne l'idée du cardinal Gasquet, que Cluny était une altération du type bénédictin; il s'élève contre la thèse (de la congrégation de Beuron) que le système de la *Carta caritatis* cistercienne est le plus conforme aux intérêts de l'Église, et il montre une respectueuse mais défiante réserve à l'égard des tentatives qui se sont fait jour depuis Léon XIII pour unifier ou au moins fédérer les Bénédictins. Nous sortirions de l'objet de cette chronique en suivant l'auteur sur ce terrain. Mais nous conclurons que son livre, qui par certains côtés est une œuvre d'édification, par d'autres un panégyrique, un témoignage ému des sentiments d'un moine envers l'ordre dont il est fier, est en même temps une utile contribution à l'histoire, en ce qu'il permet de mieux pénétrer l'esprit qui a inspiré la grande institution bénédictine[1].

M. Spearing[2], mort glorieusement dans les rangs de l'armée anglaise, le 11 septembre 1916, laissait en grande partie achevée une étude sur l'histoire des patrimoines de l'Église romaine, que des mains pieuses ont mise au point et publiée après sa mort. On remarquera et on regrettera que l'auteur, qui connaît bien la littérature italienne et surtout allemande de son sujet, ignore les livres français. A propos du colonat, il ne cite pas le mémoire de Fustel de Coulanges; ce qui est plus fort, puisqu'il s'agit de son sujet même, il ne connaît ni la thèse de Paul Fabre[3], ni son mémoire sur *les Colons de l'Église romaine au VIe siècle*[4]. Il en résulte que son travail n'est pas toujours aussi neuf qu'il le croit; de

1. Il est un aspect du sujet que dom Butler a à peine effleuré, au moins pour le moyen âge : les rapports de l'ordre avec le Saint-Siège. L'institution de l'exemption aurait mérité plus de détails. Il n'est pas exact, au moins au début, que les Cisterciens l'aient recherchée systématiquement. — On aurait aussi aimé voir traiter l'institution, si singulière pour nous, des oblats.

2. Edward Spearing, *The patrimony of the Roman Church in the time of Gregory the Great*. Cambridge, University Press, 1918, in-12, xx-147 p.

3. *De patrimoniis Romanae Ecclesiae usque ad aetatem Carolinorum*, 1892.

4. *Revue d'histoire et littérature religieuses*, t. I (1896), p. 74.

même, la connaissance de ses devanciers lui aurait épargné quelques menues erreurs[1]. Son livre, auquel il ne faut pas oublier qu'il n'a pas pu mettre lui-même la dernière main, n'en reste pas moins une œuvre utile et solide, reposant sur un dépouillement consciencieux du registre de saint Grégoire le Grand.

Le nouveau volume que le P. Peitz[2], connu par ses beaux travaux sur le registre de Grégoire VII, consacre au registre de saint Grégoire le Grand, ou plutôt à ceux des papes jusqu'au XIIIe siècle, appartient à la catégorie des recherches étonnamment minutieuses qui ne peuvent s'analyser ni se discuter dans les limites d'un compte-rendu. Nous devons nous borner à le signaler à l'attention et à en indiquer brièvement les conclusions. En ce qui concerne le registre de Grégoire le Grand, il tend à renverser les thèses d'Ewald, qui ont servi de base à l'édition des *Monumenta Germaniae*. Les trois grandes collections que distinguait Ewald sont : la première, une copie intégrale du registre original; la seconde, identique au recueil mentionné dans la correspondance de saint Boniface, un extrait des décrétales contenues dans deux indictions du registre, augmenté de diverses pièces copiées sur les originaux; la troisième, un formulaire de la chancellerie de Grégoire le Grand. — En ce qui concerne les registres pontificaux en général, le P. Peitz combat l'idée qu'il aurait existé des registres contenant à la fois les pièces reçues et les pièces expédiées. Les compilateurs des collections canoniques n'ont connu les pièces reçues par le Saint-Siège que par les originaux conservés aux archives. La chancellerie apostolique enregistrait d'après les minutes, et seulement les lettres d'intérêt politique ou juridique durable, à l'exclusion de la correspondance administrative courante. La disposition des registres, dérivée de la chancellerie impériale, a peu varié jusqu'à Innocent III. Le P. Peitz maintient, contre Caspar, sa thèse que sous Grégoire VII l'enregistrement était dirigé par le cardinal bibliothécaire en personne et interrompu en son absence, d'où les grosses lacunes que présente le registre.

1. Ainsi, p. 72, il ne nous paraît pas avoir compris en quoi consistait l'injustice commise à l'égard des colons, que Grégoire redresse : ce n'est pas qu'on ne leur payât pas le blé au juste prix, c'est qu'on ne leur en achetât pas la quantité convenue. — P. 9, il risque de donner une idée fausse de la composition des patrimoines en parlant du fort de Gallipoli; *castrum*, à cette époque, n'a pas ce sens.

2. Wilhelm Peitz, S. J., *Das Register Gregors I. Beiträge zur Kenntniss des päpstlichen Kanzlei- und Registerwesens bis auf Gregor VII.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1917, in-8°, XVI-222 p., 3 pl. (*Ergänzungshefte zu den Stimmen der Zeit*, 2e Reihe, fasc. 2).

Nous craignons que la plupart des lecteurs, sur le titre du livre de M. Moresco[1], n'en devinent guère le contenu. On désigne sous le nom de patrimoines de l'Église romaine ou de saint Pierre, au pluriel, les biens-fonds que, dès la fin de l'Empire romain et durant le haut moyen âge, le Saint-Siège possédait en grand nombre en Italie, dans les îles, en Illyrie; et sous le nom de Patrimoine de saint Pierre ou Patrimoine tout court, parfois l'État pontifical, plus souvent celle de ses provinces qui se trouvait en Toscane, au nord du Tibre. Mais je ne crois pas que personne ait appelé ainsi, avant M. Moresco, l'ensemble des ressources financières de la papauté, dîmes, annates et taxes de chancellerie comprises. M. Moresco a entrepris de faire des divers revenus pontificaux une étude autant juridique qu'historique, s'appliquant à les classer d'après leur nature, à les distinguer en revenus d'ordre spirituel et d'ordre temporel, en impôts ou en taxes, en impôts ordinaires, extraordinaires, spéciaux. Mais, pour les bien classer, il faudrait d'abord les décrire exactement, et c'est ce qu'il ne fait pas toujours. Une première partie traite des institutions financières temporelles. L'auteur y réunit les revenus domaniaux et les revenus d'ordre public. Sans doute le moyen âge n'a pas distingué aussi bien que nous les notions de propriété et de souveraineté. Est-ce une raison pour les confondre à ce point? Si M. Moresco ne s'est pas aperçu de cet inconvénient, c'est qu'il a à peu près arrêté son exposé précisément au moment où la souveraineté politique du Saint-Siège s'étend, s'affermit, s'organise, où les revenus d'ordre public tiennent une plus grande place dans les finances pontificales. Mais il aurait dû être averti par la seule étude de la table des cens de Cencius, où ne figurent pas, où n'ont pas été inscrits après coup, sauf de rares et explicables anomalies, les revenus qui n'ont pas un caractère domanial. Cela montre que la Chambre apostolique à la fin du XIIe et au XIIIe siècle savait parfaitement distinguer entre ces revenus et les revenus d'ordre public. — Vient ensuite la seconde partie, les ressources d'ordre spirituel et d'abord les impôts ordinaires, c'est-à-dire — d'après M. Moresco — en premier lieu les cens payés par les églises et monastères. Sont-ce bien là des impôts et pourquoi les ranger dans les revenus spirituels? Alors que M. Fabre a démontré que ces cens étaient primitivement, sont restés longtemps et ont toujours jusqu'à un certain point passé pour être récognitifs de la propriété du Saint-Siège. Sans doute, c'est à raison du pres-

1. Mattia Moresco, *Il patrimonio di S. Pietro, studio storico-giuridico sulle istituzioni finanziarie della Santa Sede*. Turin, Bocca, 1916, in-8°, XVI-364 p.; prix : 12 fr.

tige religieux de la papauté, et parce que l'on comptait que ce pouvoir spirituel pourrait assurer la perpétuité des monastères, que les fondateurs les lui donnaient. Mais le lien juridique entre les monastères donnés à saint Pierre et le Saint-Siège n'en était pas moins un rapport de propriété. Sans doute, un régime de propriété où le nu-propriétaire et l'usufruitier sont deux personnes morales immortelles et incapables d'aliéner est un régime très particulier, mais c'est la propriété tout de même. M. Moresco veut qu'il ne s'agisse que de la protection apostolique. S'il ne déclarait pas se séparer de lui et ne le citait pas quelquefois, ce serait à se demander s'il a lu les analyses et les distinctions si lumineuses de Paul Fabre, et l'immense enquête qu'il critique assez superficiellement sur quelques points adroitement choisis, au lieu de l'envisager dans son ensemble pour accepter l'impression irrésistible qui s'en dégage[1]. Il ne nous paraît pas qu'il en ait en quoi que ce soit ébranlé les conclusions. Ici encore, il suffit de lire Cencius pour s'en convaincre; et de même pour constater qu'aux yeux des hommes du moyen âge les cens que payaient nombre de seigneuries ou de royaumes offerts à l'Apôtre n'étaient pas juridiquement différents des cens des monastères. Comment est-il possible de réduire à un simple rapport de protecteur à protégé les relations établies entre le Saint-Siège et des souverains comme les rois de Sicile ou d'Angleterre? J'avoue ne pas le comprendre[2]. — Obligé de me borner, je laisserai de côté ce que M. Moresco dit des décimes, pour en venir aux communs services et aux annates. Il veut que ce soient des « impôts spéciaux » et non des taxes. Soit; les définitions de mots sont libres, mais à la condition de ne pas justifier celle-ci par la raison suivante : « Ces prestations sont destinées à la satisfaction des besoins généraux et indivisibles de toute la communauté religieuse,... et à leur paiement obligatoire ne correspond pas la contre-prestation d'un service qui soit d'une utilité spéciale pour le contribuable. » La première moitié de la phrase est vraie pour les annates, fausse pour les communs services, dont la moitié était partagée entre les cardinaux;

1. Outre Fabre, *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, cf. G. Schreiber, *Kurie und Kloster im XII Jahrhundert* (1910).

2. M. Moresco fait (p. 231) un bien singulier contresens sur un passage de l'acte par lequel Robert Guiscard promettait un cens à Nicolas II, pour toute la terre qu'il détenait, *ad confirmationem traditionis*. « Quelle est, dit-il, la tradition qu'invoque Robert? Elle n'existe pas et ne pourrait être justifiée d'aucune manière. » Il paraît croire qu'il s'agit d'une tradition historique. Mais *traditio* signifie ici la donation et la remise de sa terre faite par Robert au Saint-Siège. Loin d'impliquer, le mot exclut plutôt qu'il s'agisse d'une espèce de restitution fictive.

la deuxième partie n'est pas toujours vraie pour les annates et elle est fausse pour les communs services; les annates, souvent, et les services, toujours, étaient perçus à l'occasion de la collation d'un bénéfice par le pape; ils avaient le caractère d'une espèce de casuel, d'indemnité pour la peine prise (témoin la règle de partager le commun service, non entre tous les cardinaux, mais entre tous ceux qui avaient assisté au consistoire où le bénéfice avait été donné, tel un jeton de présence). En somme, M. Moresco s'est donné beaucoup de peine pour faire entrer les institutions du moyen âge dans le cadre des conceptions juridiques modernes, tâche peut-être impossible, en tout cas assez mal exécutée. Il a négligé de faire ressortir ce fait capital, qui a pesé lourdement sur l'histoire de l'Église, que le Saint-Siège a essayé, mais n'a jamais réussi, devant les résistances des églises locales et des gouvernements, à établir un systèmes d'impôts proprement dits. Même les décimes, qui sont ce qui y ressemblait le plus, ont toujours été levés d'une façon inégale, exceptionnelle, au moins en théorie, et irrégulière. Comme d'autre part les besoins d'argent du Saint-Siège étaient immenses et grandissaient toujours, il a dû développer hors de toute mesure ce qu'on peut appeler son casuel. Or, le casuel est un genre de ressources qui a bien des inconvénients. La perception en est irritante, et, s'agissant d'une autorité spirituelle, prend facilement des apparences simoniaques. Des apparences seulement : il n'y a pas plus simonie à percevoir de l'argent à l'occasion de la nomination à un évêché, qu'une Université, par exemple, ne vend ses grades parce qu'elle encaisse des droits d'examen et de diplôme. Mais ce qui n'était pas simoniaque de soi pouvait devenir occasion de simonie. Puis la tentation était grande, pour faire jouer les annates et les services, de multiplier les réserves. La centralisation réclamait beaucoup d'argent et fournissait les moyens de s'en procurer. On tournait dans un déplorable cercle vicieux.

La thèse de M. Le Bras[1], sur l'immunité réelle dont bénéficiait le clergé en matière d'impôts, témoigne, entre autres mérites, d'un grand sens historique et d'une connaissance approfondie et peu fréquente à ce degré de la littérature canonique. Nous ne trouverions à y regretter qu'une condensation un peu excessive qui la rend — quelquefois — un peu dure à suivre et nous prive de bien des détails pittoresques que l'auteur, évidemment, connait très bien. Par

1. Gabriel Le Bras, *l'Immunité réelle; étude sur la formation de la théorie canonique de la participation de l'Église aux charges de l'État et sur son application dans la monarchie française au XIIIe siècle*, thèse pour le doctorat en droit. Rennes, 1920, in-8°, 154 p.

ailleurs, elle abonde en vues et en renseignements intéressants. D'abord sur les origines du privilège fiscal, né au IVe siècle, par les lois impériales, regardé par les Pères comme une faveur, non comme un droit imprescriptible de l'Église; considéré d'ailleurs par eux avec une certaine indifférence; disparu avec l'empire d'Occident; rétabli par les diplômes des rois francs, mais sous une forme un peu nouvelle (l'immunité tend à se confondre avec la garantie du patrimoine); médiocrement respecté d'ailleurs et subordonné à l'observation des devoirs féodaux. Puis la législation canonique vient donner un nouveau fondement au privilège. Elle se constitue en grande partie contre un pouvoir nouveau, dont les luttes contre l'Église sont incessantes, celui des communes. Ce sont elles que visent d'abord les deux textes fondamentaux : le canon *Non minus* (c. 4, X, III, 49) et le canon *Adversus* (c. 7, X, III, 49) des troisième et quatrième conciles de Latran, que M. Le Bras analyse et interprète avec beaucoup d'exactitude et de précision; ils sont expressément étendus à tous les princes par la bulle *Clericis laicus*, maintenue, quant au fond, par Clément V. Le chapitre III étudie les théories des décrétistes et des décrétalistes et en montre le caractère : respect pour les lois humaines et le Code, essai « de concilier le droit romain et les réalités féodales », idée que l'Église n'est jamais tenue qu'en vertu d'un contrat; d'où obligation de supporter les charges féodales et, parmi les impôts, de payer les ordinaires, regardés comme le salaire de la protection du prince et comme une espèce d'assurance. Le chapitre IV recherche dans quelle mesure le patrimoine ecclésiastique a contribué en fait aux charges de la monarchie française. Il décrit les origines de cette institution des décimes, forme sous laquelle « jusqu'à la fin de l'ancien régime le clergé fournira à l'État des subsides ». La querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII n'a été qu'un épisode, plus dramatique qu'important dans ses conséquences juridiques. Après comme avant, c'est par l'entremise de la papauté que l'Église est taxée au profit du roi. Le principe invoqué, c'est la réserve que contenaient toutes les affirmations de l'immunité ecclésiastique : l'exception faite pour le cas de nécessité et moyennant le consentement du pape. « Le roi a tenté sans succès de régulariser les levées, en instituant des impôts ; le pape a réussi dans la même entreprise »; de défenseur du patrimoine ecclésiastique, il en est devenu le dispensateur suprême. « Lorsque son administration a été parfaitement organisée, elle a fonctionné au profit de la fiscalité royale. » C'est au pape que le clergé en a voulu, beaucoup plus qu'au roi[1].

1. M. Le Bras n'exagère-t-il pas un peu en écrivant (p. 129) que « le clergé

On peut être surpris qu'un personnage de l'envergure de Grégoire VII ait attendu si longtemps pour trouver un historien dans la collection *les Saints*. Il n'y a rien à regretter d'ailleurs, car il ne pouvait échoir à des mains plus compétentes que celles de M. Fliche[1], dont les travaux antérieurs suffisent à prouver sur quelles recherches personnelles et pénétrantes, en dépit de l'absence de tout appareil d'érudition, est fondé le présent livre. Son *Grégoire VII*, comme le demande la nature de la collection dont il fait partie, donne une très grande place à l'étude du caractère et de la personnalité du grand pape, mieux connu, grâce à ses lettres si vivantes, que la plupart des papes du moyen âge. Il nous apporte en quelque sorte une explication de l'œuvre par l'homme. Le portrait qu'il trace de Grégoire est vivant et ressemblant, avec sa foi profonde, sa confiance absolue dans sa mission, sa très haute idée de sa dignité tempérée par l'humilité personnelle, son inflexibilité devant le danger, sa générosité chrétienne et aussi son manque de pénétration psychologique; dans l'affaire de Canossa, aux éloges que mérite sa magnanimité dans le pardon, il faut ajouter l'aveu qu'il a été joué par Henri IV; s'il avait démêlé les intentions du roi, son devoir eût-il donc été de l'absoudre? Ce sont des pages excellentes que celles où M. Fliche analyse les décrets réformateurs de Grégoire (avec les étapes et les ménagements par lesquels il procède), sa politique vis-à-vis de Henri IV (beaucoup plus patiente qu'on ne le croit souvent, plus désireuse d'éviter la rupture), le développement de la centralisation ecclésiastique, d'abord moyen de la réforme, mais qui tend à devenir une fin, et qui aboutit à faire de cette réforme, non pas un retour au passé, mais une espèce de révolution au profit de l'autorité du pape. Le chapitre sur *le gouvernement théocratique* montre fort bien en quoi a consisté cette « théocratie » de Grégoire VII. Elle se borne, en somme, à revendiquer pour le pouvoir spirituel comme tel la supériorité de but et de dignité, et le droit d'admonester et de punir le pouvoir temporel *ratione peccati*. Il est un point toutefois sur lequel M. Fliche — sous réserve des explications et démonstrations qu'il ne manquera pas d'apporter dans la suite de ses études — ne nous a pas pleinement convaincu. Il s'agit des tentatives de Grégoire VII pour établir le domaine éminent du Saint-Siège sur le temporel. M. Fliche les nie. Sans doute, nous le reconnaissons volontiers, il y a une large part de vérité dans sa thèse, en

n'a aucun rôle dans l'établissement des décimes jusqu'en 1294 »? C'est quelque chose que d'être obligé, en fait, de le réunir et de le consulter, même si on passe outre à ses protestations.

1. Augustin Fliche, *Saint Grégoire VII*. Paris, Victor Lecoffre-Gabalda, 1920, in-12, x-192 p.; prix : 3 fr. 50 (collection *les Saints*).

ce sens qu'il a parfaitement raison d'opposer Grégoire VII à Innocent III (et plus encore à Innocent IV et à ses successeurs). A partir du XIIIe siècle, les papes et leurs partisans ont considéré la suzeraineté universelle sur le temporel comme un droit inhérent à leur qualité de successeurs de Pierre, vicaire du Christ, lequel était monarque au temporel comme au spirituel; en sorte qu'aucun pouvoir n'était légitime en dehors de leur délégation. Pour Grégoire VII, le pape, au contraire, tenait ses droits d'actes individuels de libéralité et de déférence de la part des princes et des seigneurs. Seulement, il cherchait à provoquer ces actes et les supposait facilement. D'autre part, la distance est grande entre les formules, très vagues encore, par lesquelles Grégoire VII exprime la suzeraineté plus ou moins bien définie dont il croit jouir et les engagements minutieux et précis comme ceux que renferme, par exemple, l'acte d'investiture de la Sicile à Charles d'Anjou ou de l'Aragon à Philippe le Hardi. L'institution s'est donc développée, et doublement. Mais les premiers germes en existaient dès le XIe siècle. C'est autre chose qu'un droit de direction morale que Grégoire VII cherchait à se faire reconnaître. Ce droit, il n'aurait pas eu besoin qu'on le lui reconnût; il croyait bien le posséder de par sa charge. M. Fliche lui-même rapproche les États censiers des abbayes censières; or celles-ci entrent bien dans le domaine éminent du Saint-Siège. Bien des pays entrent en ligne de compte en dehors de ceux que mentionne M. Fliche, et ce sont ceux parfois sur lesquels la prétention à la suzeraineté féodale se manifeste avec le plus de netteté, ainsi la Russie, ainsi la Croatie[1]. Si l'on songe que le mot *miles* a très souvent le sens de vassal dans les documents allemands ou italiens, que peut bien signifier l'expression : *miles beati Petri*, dans la formule de serment demandé à Hermann de Luxembourg, sinon ce qu'elle signifie dans la lettre d'Urbain II relative au comté de Substantion (Jaffé, n° 5375), c'est-à-dire, à coup sûr, vassal de saint Pierre? Hermann devra promettre de devenir *miles sancti Petri, per manus meas* (ces mots ne font-ils pas songer à la cérémonie de l'hommage?), à sa première entrevue avec le pape, alors qu'il aura déjà juré de lui obéir en tout ce qu'il lui prescrirait *per veram obedientiam*. De même le serment de fidélité demandé par Gré-

1. Par contre, nous nous demandons si M. Fliche a raison d'affirmer que saint Étienne de Hongrie s'était formellement reconnu vassal du pape. La bulle de Silvestre II (qui d'ailleurs est au moins suspecte d'être interpolée) ne le dit pas nettement. Les lois de saint Étienne, ses *Monita* à son fils, n'y font aucune allusion. Grégoire VII est le premier à l'affirmer; mais la question est justement de savoir s'il ne suppose pas, pour le passé, des rapports qui lui semblent tout naturels et qu'il travaille à établir partout.

goire VII à Guillaume le Conquérant n'a certainement pas été considéré par celui-ci comme un simple engagement « à se conformer dans son gouvernement aux principes généraux posés » par le pape. Il ne l'aurait pas repoussé avec cette vigueur; une phrase vague lui aurait peu coûté. Il y a vu autre chose ou l'amorce d'autre chose. M. Fliche nous paraît trop affaiblir le sens du mot *fidélité*. Il le réduit en une vague promesse d'ordre moral. Il nous semble que Paul Fabre avait raison d'admettre que la cour de Rome, dans tous ces documents, confondait fidélité et hommage. Il y aurait lieu aussi de rechercher avec soin la signification exacte que le Saint-Siège attachait au mot *servitium*, à la remise ou à l'envoi du gonfanon (envoyé à Henri III avant son expédition de Hongrie, à Guillaume le Conquérant partant pour l'Angleterre, à Roger de Sicile après sa victoire de Cerami, demandé à Grégoire VII par Michel de Serbie, traditionnellement employé pour l'investiture des princes normands de l'Italie du Sud). Naturellement, dans toute cette étude, il importe de distinguer avec grand soin ce que Grégoire VII a cherché à insinuer, ce qu'il a formellemement réclamé, et ce qu'il a obtenu.

En abordant l'étude des doctrines et de l'organisation de la secte cathare, M. Broeckx[1] ne pouvait prétendre à renouveler de fond en comble un sujet souvent traité; il a donné des travaux antérieurs — en les suivant parfois de très près, notamment celui de M. Guiraud — une bonne mise au point et un résumé très commode, et si dans ce compte-rendu nous présentons surtout des objections ou signalons des lacunes, ce n'est pas le moins du monde dans la pensée de contester la sérieuse valeur de son livre. Une singularité, c'est que l'étude des sources est renvoyée au chapitre v, vers le commencement du dernier tiers de l'ouvrage. Cela vient de ce que M. Broeckx les envisage surtout en tant que spécimens et témoignages de la polémique entre hérétiques et catholiques. Soit; mais un inconvénient de ce parti est qu'il a pu contribuer à cacher à M. Broeckx une des difficultés de son sujet, tel qu'il l'avait délimité. Il veut traiter du catharisme avant la croisade. Or, la plus grande partie de nos sources est postérieure : tous les documents inquisitoriaux, bien entendu, et la plupart des écrits de controverse. Peut-on faire état, pour le catharisme du XIIe siècle, de textes du XIIIe ou même du XIVe siècle? Le catharisme n'a-t-il pas évolué? Il semble bien que M. Broeckx a commis un anachronisme à propos de l'*endura*. Ce

1. Edmond Broeckx, *le Catharisme; étude sur les doctrines, la vie religieuse et morale, l'activité littéraire et les vicissitudes de la secte cathare avant la croisade*. Hoogstraten, Haseldonckx, 1916, in-8°, XXIV-308 p. (thèse de doctorat de la Faculté de théologie catholique de Louvain, série II, t. VIII).

suicide religieux plus ou moins volontaire a été en grand usage en Languedoc au début du XIVe siècle, mais là seulement. M. Broeckx ne se demande pas si certaines contradictions dans ce que l'on nous dit des croyances ou des pratiques des cathares ne s'expliquent pas par la différence des temps autant que par celle des sectes. Il admet que les sources catholiques, à peu près les seules que nous possédions, nous renseignent avec une certitude suffisante. En gros, oui; mais sous quelques réserves[1]. Leur accord est une preuve de leur véracité et de leur exactitude, à condition qu'elles ne dépendent pas les unes des autres. Ainsi Bernard Gui, dont la *Practica* n'est en de nombreux passages qu'un démarquage des travaux antérieurs, n'a guère une autorité distincte de celle de ses garants. Si dans ses grandes lignes le catharisme nous est connu, il reste et il restera toujours bien des points obscurs; et du point de vue historique, c'est une bien grande perte que celle de toute la littérature de la secte[2]. Quelle en était la valeur, il est naturellement impossible de le dire. Les défauts que M. Broeckx croit y découvrir ou y deviner, d'après les témoignages des adversaires, ne sont-ils pas aussi ceux des écrivains catholiques du moyen âge : discuter à coup « d'autorités », de passages détachés de leur contexte et par là même exposés à être mal compris, auxquels on donne un sens littéral et absolu quand ils sont favorables, et qu'on interprète dans un sens allégorique ou spirituel quand ils sont gênants. Au fond, les méthodes ne différaient pas beaucoup. M. Broeckx reconnaît franchement une cause de faiblesse des écrivains catholiques[3]. Ils se sont attardés dans la réfutation successive de chaque erreur en particulier, et se sont montrés incapables de concentrer leurs attaques sur le point essentiel et central de la doctrine, c'est-à-dire sur le dualisme. Un autre point me paraît mériter d'être relevé. Les historiens modernes constatent avec raison le caractère antisocial de l'hérésie cathare, qui niait le droit de vindicte publique, interdisait la guerre même juste et défensive, rejetait le serment, alors que toutes les relations entre les hommes étaient fondées sur le serment, et condamnait le mariage. Quelques-uns en ont conclu que c'est à cause de ces tendances antisociales que l'on poursuivait l'hérésie. L'examen des traités contre les cathares n'est pas favorable à cette opinion. A peu

1. Il va de soi qu'il ne faut pas croire aveuglément leurs injures. M. Broeckx y serait peut-être trop enclin (cf. p. 171).

2. Sur la richesse de cette littérature, M. Broeckx n'utilise pas l'anecdote curieuse d'Étienne de Bourbon touchant Robert de Montferrand et la collection considérable d'ouvrages hérétiques réunie par lui.

3. M. Broeckx, pour le dire en passant, a placé trop tôt l'entrée de Monéta dans l'ordre des Prêcheurs.

près jamais ils n'invoquent les arguments que le gros bon sens ou le sens moral suggère d'emblée. S'agit-il par exemple du mariage, ils ne feront presque jamais remarquer que le triomphe du catharisme serait la fin du monde; que d'ailleurs « qui veut faire l'ange fait la bête », et qu'en refusant aux sens toute satisfaction permise on expose à en rechercher d'illégitimes. Ils reprochent aux cathares de mal interpréter les textes. Si le catharisme était anarchique, ce sont les modernes qui s'en sont avisés[1]. A propos de l'administration du *consolamentum*, on aurait aimé que M. Broeckx examinât la théorie curieuse de M. Guiraud, qui voit dans le rituel cathare comme un témoin de celui de la primitive Église[2]. Dans quelle mesure, d'autre part, est-il légitime de compléter ce rituel, tel que nous l'avons, par le passage de Pierre de Vaux-Cernay, qui mentionne le renoncement formel, explicite, détaillé à toutes les bénédictions et onctions du baptême? Il est fâcheux que Pierre de Vaux-Cernay soit un médiocre garant. Car il serait intéressant de pouvoir constater que la liturgie cathare considérait comme le cas normal que le futur consolé fût un ancien baptisé. L'hérésie se serait toujours recrutée par conversion, non par naissance, malgré sa longue durée et la tolérance de fait dont elle avait longtemps joui. Cela confirmerait une remarque que l'on peut faire dans les documents inquisitoriaux. Je n'ai pas souvenir d'y avoir trouvé un seul exemple d'un accusé qui se serait défendu en alléguant qu'il n'était point baptisé[3]. Le cas aurait été embarrassant pour l'inquisiteur, qui, strictement, n'aurait pu que se déclarer incompétent, tout au plus condamner l'accusé comme fauteur, mais non comme hérétique, le non-baptisé ne pouvant, pas plus que le juif ou le païen, être contraint de pratiquer une religion qu'il n'a jamais embrassée[4]. Il faut en conclure peut-être que les deux religions n'étaient pas aussi nettement distinctes que pourraient le faire croire les diatribes que leurs clergés lançaient l'un contre l'autre et les colloques publics où leurs représentants discutaient. Une grande partie des « croyants » n'avait pas complètement rompu avec le catholicisme, continuait à le pratiquer à moitié, assistait aux cérémonies, acceptant les rites essentiels, par hésitation, politique, routine ou prudence et aussi par incapacité à bien comprendre la différence des deux religions. Ce que

1. L'argument d'anarchisme a été invoqué au contraire contre Wycliffe et Hus.

2. Est-ce que vraiment, comme il est dit p. 193, le *consolamentum* était censé conférer l'impeccabilité?

3. Le cas, au contraire, se présente devant l'Inquisition espagnole pour les Juifs accusés de rechute.

4. L'obligation de tenir les promesses faites au baptême, tel est le fondement de la contrainte, qui n'avait pas précisément pour objet la conversion.

l'on trouve très souvent dans les interrogatoires de l'Inquisition, c'est le prévenu qui s'excuse en disant : « Je suis un simple, un illettré; oui, j'ai écouté des Parfaits, j'en ai pensé du bien; mais je ne les croyais pas hérétiques[1]; je ne me suis aperçu qu'ils l'étaient qu'en voyant l'Inquisition les poursuivre, et alors je les ai lâchés aussitôt. » Et les inquisiteurs admettent jusqu'à un certain point cette excuse. Une extrême ignorance religieuse, combinée avec la prudence des Parfaits, surtout après la croisade, et avec leur soin de réserver leurs doctrines les plus caractéristiques pour un enseignement ésotérique, voilà, nous semble-t-il, pour la propagation de l'hérésie, des causes plus importantes encore que celles qu'indique M. Broeckx. Avec la tolérance très large accordée par les Parfaits aux croyants, soit pour la morale (mariage, serment, etc.), soit pour la participation aux rites catholiques[2], leur genre de vie pouvait ne pas différer beaucoup de celui de leurs voisins orthodoxes. Sur l'origine du catharisme, M. Broeckx semble admettre l'opinion que le manichéisme aurait obscurément persisté en Occident depuis la chute de l'Empire romain et que le réveil en fut déterminé au XIe siècle « par un léger contact avec les Pauliniens et les Bogomiles de Bulgarie ». Cela nous paraît trop peu dire. Les indices d'une très forte influence orientale aux origines du catharisme sont très nombreux[3].

La thèse de M. Köhler[4], plus exacte que neuve, mais toujours utile à rappeler aux historiens qui essaient de rejeter sur le pouvoir civil la responsabilité et l'initiative des procès d'hérésie, est que les Hohenstaufen, pas plus que leur adversaire, Otton IV, n'ont eu à proprement parler de politique en cette matière. S'ils ont promulgué des mesures répressives, c'est pour obéir au pape, ou pour se le concilier, ou pour se laver du reproche d'hérésie et d'impiété. La thèse, encore une fois, est vraie dans l'ensemble; bien que dans le détail M. Köhler soit peut-être trop affirmatif, trop porté à abuser de l'ar-

1. Même les attaques des Parfaits contre le clergé catholique ne les faisaient pas nécessairement reconnaître comme hérétiques. Les prédicateurs les plus orthodoxes s'en permettaient. Quant à la différence radicale entre catholiques et hérétiques, les premiers admettant, ce que rejetaient les seconds, que l'indignité du ministre ne compromet pas la validité de ses actes; elle pouvait très bien échapper à des *idiotæ*.

2. M. Broeckx nous paraît (p. 118-120) la réduire un peu trop.

3. M. Broeckx est, en général, bien au courant de la littérature du sujet. Cependant, il ne paraît connaître ni la réédition de l'*Histoire générale de Languedoc*, ni l'édition de Guillaume de Puylaurens par M. Beyssier.

4. Hermann Köhler, *Die Ketzerpolitik der deutschen Kaiser und Könige in den Jahren 1152-1254*. Bonn, Marcus und Weber, 1913, in-8°, XVI-74 p. (*Ienaer historische Arbeiten*, fasc. 6); prix : 1 m. 80.

gument du silence et à croire qu'il n'y a rien eu quand les documents font défaut. S'il est peu probable qu'il ait été promulgué des constitutions impériales qui ne nous soient au moins signalées par des mentions, nous ne pouvons nous flatter de connaître toutes les mesures d'exécution. M. Köhler aurait pu fortifier sa démonstration si, ne se bornant pas à enregistrer les actes impériaux et les circonstances qui les ont provoqués, il en avait analysé davantage le contenu juridique. Il serait possible, croyons-nous, de montrer que les doctrines sur lesquelles ils reposent sont venues en grande partie du droit romain, mais par l'intermédiaire de l'Église. Cela est évident, notamment pour la théorie, si grosse de conséquences, de l'hérésie lèse-majesté divine. Je crains que M. Köhler n'ait mal interprété l'édit impérial de 1184, en disant qu'il ordonnait la punition des hérétiques par l'État même sans avertissement par l'Église. Ce qui me paraît avoir été établi en 1184, c'est précisément une espèce de division du travail. L'Église recherche, juge, condamne l'hérétique; l'autorité civile inflige la peine. C'est à ce moment qu'a été nettement élaborée et précisée la doctrine de la remise au bras séculier; doctrine très importante, puisqu'elle a permis à l'Église, jusqu'alors hésitante, de réclamer, indirectement d'abord, puis ouvertement, la peine de mort. M. Köhler ne nous paraît pas avoir suffisamment mis en lumière les variations et les contrastes de la politique de Frédéric II, selon les temps et les lieux. Il n'insiste pas assez sur la curieuse tentative de l'empereur pour conclure avec Grégoire IX un véritable marché : les deux pouvoirs combattant de concert les rebelles à l'Empire et à l'Église. Il ne parle même pas de la remarquable lettre impériale du 3 décembre 1232; il date mal (de 1232) celle du 15 juin 1233, qui en est à certains égards la suite. Et j'avoue ne pas comprendre le raisonnement par lequel il prétend justifier Frédéric II du reproche d'avoir utilisé l'accusation d'hérésie contre ses adversaires politiques siciliens. De même qu'il n'étudie pas les thèses juridiques qui sont à la base des poursuites, de même il n'est pas assez attentif à la question d'organisation et de procédure. Autre chose était de réprimer l'hérésie, autre chose de donner libre cours à l'institution que le pape créait en ce moment, c'est-à-dire à l'Inquisition. Il n'a donc pas assez marqué ce contraste : Frédéric toujours prêt, en Sicile, à poursuivre les hérétiques, mais par ses fonctionnaires collaborant avec les évêques, et écartant les moines mendiants; sanctionnant au contraire l'Inquisition dominicaine pour l'Allemagne (quitte à ne pas insister devant l'opposition soulevée), et, dans l'Italie impériale, évitant le plus possible de s'engager dans la persécution violente, surtout quand les

événements de l'année 1233 lui eurent montré comment la répression de l'hérésie s'accordait fort bien avec une agitation, dangereuse pour ses intérêts, poursuivie sous prétexte de paix. Le nom de Jean de Vicence n'est même pas mentionné par M. Köhler. On est surpris qu'il n'ait pas aperçu l'importance, pour la politique de Frédéric II, de l'année de l'*Alleluia*, avec ses enseignements.

Dans la brochure qu'il a consacrée aux théories politiques d'Innocent III, M. Meyer[1] s'est appuyé à peu près exclusivement sur les écrits de ce pape lui-même, d'ailleurs très soigneusement dépouillés. Il s'est exposé ainsi à ne pas bien le situer dans l'évolution des idées. D'une part, il exagère son originalité et la nouveauté de ses vues. Il a l'air de croire qu'Innocent III est le premier pape qui se soit comme identifié avec saint Pierre. Mais la formule qu'il allègue : *sub beati Petri et nostra protectione*, est bien plus ancienne qu'Innocent III. D'autre part, il ne marque pas assez qu'Innocent III est resté fort en deçà des prétentions et des thèses de certains de ses successeurs. Il manque de précision juridique et théologique[2]. Son premier chapitre, abstraction faite d'une courte introduction, assez inutile, sur la vie d'Innocent III avant son pontificat, réunit un assez grand nombre de textes qui affirment la *plenitudo potestatis* du pape, mais en termes trop généraux et trop vagues pour qu'on puisse être sûr qu'il s'agit d'autre chose que de son autorité spirituelle. Il montre sans peine qu'Innocent III est convaincu de la supériorité de la puissance spirituelle sur la temporelle. Il ne s'ensuit pas qu'il ait perdu de vue leur distinction et réclamé l'une et l'autre. Il a cherché, en profitant habilement des circonstances, à établir sa suzeraineté temporelle dans le plus grand nombre possible de cas particuliers. Il ne l'a pas revendiquée partout comme un droit. C'est ce que M. Meyer ne fait pas ressortir, bien qu'il cite quelques-uns des textes qui le prouvent. Par exemple la lettre où Innocent déclare que l'Église n'est nulle part plus pros-

1. Erich W. Meyer, *Staatstheorien Papst Innocenz III*. Bonn, Marcus et Weber, 1920, in-8°, XII-50 p. (*Ienaer historische Arbeiten*, fasc. 9).

2. Cette imprécision est parfois bien tendancieuse. P. 9, jamais Innocent III n'a dit qu'il était Dieu, mais vicaire de Dieu. — P. 46, ce que M. Meyer appelle « la théorie de la valeur obligatoire du serment politique » se ramène à ces deux principes : un serment dont l'objet est illicite ne doit pas être tenu, ce que tout moraliste concédera, et il appartient au pape de juger de la licéité de l'objet; affirmation qui n'était pas nouvelle, et personnelle à Innocent III, et qui n'implique pas le moins du monde, comme l'insinue M. Meyer, que le pape revendique un pouvoir *discrétionnaire* d'annulation des serments. Certains papes, cela est incontestable, ont abusé de la théorie. Ce n'est pas une raison pour l'exposer de façon inexacte.

père que là où les deux pouvoirs sont réunis dans une même main, comme dans le Patrimoine; elle implique qu'ils ne sont pas nécessairement réunis partout. Ou encore la décrétale *Per venerabilem* (c. 13, X, IV, 17), que M. Meyer nous paraît interpréter à faux; il en résulte précisément qu'Innocent III ne considère pas que le roi de France lui soit soumis au temporel; et s'il exerce *casualiter* la juridiction dans son royaume, c'est à titre d'arbitre, en quelque sorte, et à la demande du roi lui-même. Ou encore la décrétale *Novit* (c. 13, X, II, 1), où le pape distingue si clairement entre la question de fief, qui n'est pas de sa compétence, et la question de péché, dont il est juge. Distinction théoriquement capitale et que M. Meyer traite avec beaucoup trop de dédain en disant que tout peut être déclaré péché et par conséquent soumis à la compétence du Saint-Siège. Il est naturel que les historiens allemands s'attachent particulièrement aux rapports entre le Saint-Siège et l'Empire. Peut-être cèdent-ils parfois — et le présent livre entre autres — à la tendance à confondre l'Empire avec le pouvoir civil en soi. Même vis-à-vis de l'Empire Innocent III dépasse moins ses prédécesseurs que ne le donne à entendre M. Meyer et il reste relativement modéré si l'on songe à ce qui devait suivre. Ses efforts pour se faire reconnaître comme arbitre par les électeurs allemands prouvent qu'il ne se considérait pas comme étant de droit le juge de l'élection. De même il déclare ne pas avoir qualité pour créer lui-même un empereur. On est encore loin des thèses d'Innocent IV et de Jean XXII.

M. Frenken[1] s'est occupé des *Exempla* de Jacques de Vitry. Déjà Crane avait publié les *exempla* tirés des *Sermones vulgares* de Jacques. M. Frenken publie ceux des *Sermones communes* du même auteur. Ni dans un cas ni dans l'autre, il ne s'agit donc d'une collection d'exemples formée par Jacques lui-même, mais d'extraits faits par des éditeurs modernes. Cela est un inconvénient; isolés du contexte et de ce qu'ils prétendent prouver, les *exempla* perdent de leur intérêt pour l'histoire des mœurs religieuses; ils ne sont plus étudiés que du point de vue de leur diffusion, de leurs sources, de leur généalogie; on ne peut s'empêcher de se demander quelquefois si l'effort n'est pas supérieur à l'importance du résultat. L'introduction résume la biographie de Jacques de Vitry et contient une étude d'ensemble sur le genre des *exempla* (est-il bien nécessaire, pour en expliquer l'emploi si naturel, de remonter à la rhétorique

1. Frenken, *Die Exempla des Jakob von Vitry*. Munich, Beck, 1914, in-8°, VI-154 p. (*Quellen und Forschungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, t. V, fasc. 1).

antique?), ainsi que sur les sources de Jacques de Vitry et l'influence exercée par lui (M. Frenken n'a pu connaître l'ouvrage de M. Welter, le *Speculum laicorum*[1], imprimé en même temps que le sien; il y aurait trouvé des variantes intéressantes de quelques-uns de ses contes). L'édition est soignée, déparée cependant par bien des coquilles d'imprimerie.

M. Carrière[2] a donné une bonne édition du cartulaire des Templiers de Provins, conservé aux Archives nationales, et qui comprend cent vingt-huit pièces, en très grande majorité du XIIIe siècle. Il l'a augmenté de trente-cinq chartes, empruntées à divers dépôts d'archives, et l'a fait précéder d'une introduction intéressante qui comprend deux parties : d'une part une étude extrêmement précise sur les débuts de l'ordre en France, d'autre part une histoire de la commanderie de Provins, de la formation et de l'administration de son temporel, qui est une contribution importante à l'histoire économique.

On a tant écrit sur saint François, depuis une cinquantaine d'années surtout, qu'un livre d'orientation dans toute cette littérature ne peut qu'être le bienvenu. C'est cette espèce de guide qu'a donné le P. van den Borne[3]. Résumant dans l'ordre chronologique les diverses publications, il les a analysées avec compétence, avec mesure, avec un grand souci de rendre justice aux travaux les plus opposés et de montrer ce qu'ont apporté d'utile même des idées contestables ou périmées. Il a bien retracé l'évolution des controverses et marqué la position actuelle des problèmes.

M. Bierbaum[4], dans un livre qui fait bien augurer de la nouvelle collection : *Franziskanische Studien*, a édité et commenté plusieurs écrits du XIIIe siècle relatifs aux polémiques entre les maîtres de l'Université de Paris et les ordres mendiants. Ce sont : 1° quelques parties du *Tractatus brevis de periculis novissimorum temporum* de Guillaume de Saint-Amour (les éditions de cet ouvrage sont assez rares pour qu'il puisse pratiquement être regardé comme iné-

1. Paris, Picard, 1914.

2. Victor Carrière, *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins, avec une introduction sur les débuts du Temple en France*. Paris, Champion, 1919, in-8°, LXXXVIII-231 p.; prix : 10 fr.

3. P. Fidentius van den Borne, *Die Franziskus-Forschung in ihrer Entwicklung dargestellt*. Munich, Lentner, 1917, in-8°, XII-106 p. (*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*, IV, 6).

4. Max Bierbaum, *Bettelorden und Weltgeistlichkeit an der Universität Paris. Texte und Untersuchungen zum literarischen Armuts-und Exemtionstreit des XIII Jahrhunderts* (1255-1272). Münster, Aschendorff, 1920, in-8°, XVI-406 p. (*Franziskanische Studien*, fasc. 2); prix : 22 m.

dit); 2° le traité *Manus, que contra Omnipotentem tenditur* (inédit), composé par un franciscain, très probablement Frère Bertrand de Bayonne, vers 1256-1257, en réponse à Guillaume de Saint-Amour; 3° les cx *Exceptiones* de maître Gérard d'Abbeville contre le traité précédent (inédit, vers 1270); 4° un sermon (inédit, vers 1270) du même Gérard d'Abbeville en faveur de la légitimité de la propriété ecclésiastique; 5° un traité de maître Nicolas de Lisieux (vers 1270, inédit) sur le rapport entre les préceptes et les conseils. L'édition paraît faite avec soin; les études critiques qui l'accompagnent apportent des résultats intéressants (M. Bierbaum a notamment découvert en quelque sorte le personnage de Bertrand de Bayonne, un notable défenseur de son ordre, par la plume et aussi par la parole, à la dispute d'Anagni en 1256), mais restent parfois un peu à la surface des choses et ne sont pas exemptes de diffusion. En somme, l'ouvrage est une utile contribution à l'une des plus retentissantes querelles religieuses et littéraires du moyen âge. Mais une contribution seulement; l'histoire de la querelle est encore à écrire. Parmi les nombreux ouvrages qui s'y rapportent et dont M. Bierbaum a donné la liste, il n'a publié qu'une partie, sans que l'on voie bien la raison de son choix; et ceux qu'il a pris ne suffisent pas à donner une idée complète de tous les aspects du conflit. C'est ainsi qu'on n'y trouve rien sur la question des chaires universitaires, qui avait été le point de départ de toute l'affaire. Elle avait déjà été réglée, par voie d'autorité, à la date des écrits examinés par M. Bierbaum. Le débat reste universitaire, en ce sens que ce sont des maîtres de l'Université qui le mènent du côté des ennemis des Frères, mais il dépasse de beaucoup le domaine scolaire. Sous cette réserve donc que nous n'avons encore qu'une partie des documents, il est intéressant de voir quels sont les arguments qui sont employés et ceux qui sont laissés de côté. On pouvait attaquer la possibilité même et la réalité de cette pauvreté commune absolue dont se vantaient les Frères et qui constituait pour eux autant une prérogative âprement revendiquée qu'une vertu de leur ordre. Gérard d'Abbeville, dans un traité non publié par M. Bierbaum, et contre lequel saint Bonaventure a écrit son apologie, avait malignement demandé à qui donc appartenait tout ce que les Franciscains recevaient en aumônes, critiqué la distinction qu'on prétendait établir entre la propriété et l'usage, et montré qu'il est des biens pour lesquels les deux droits sont inséparables. Mais, dans cette phase de la querelle, on n'a pas encore insisté beaucoup sur cet argument, qui tiendra une grande place dans les polémiques de la fin du XIIIe et du XIVe siècle. C'est plus tard aussi que deviendra brûlante la question de l'*usus pauper*, qui

a été surtout agitée, au sein de l'ordre lui-même, entre la communauté et les Spirituels. Sauf sur un point : la substitution de la mendicité au travail manuel, où ils pouvaient prétendre que les vues de saint François avaient été faussées au sein de son ordre, on ne voit guère les polémistes du parti universitaire soulever la grosse question, tant agitée par les modernes, de savoir dans quelle mesure l'ordre franciscain était resté fidèle à la pensée de son fondateur; soit qu'ils aient hésité à mêler aux polémiques le nom unanimement vénéré de saint François[1], soit qu'ils ne se soient réellement pas rendu compte de l'évolution que l'ordre avait accomplie. Ils ne paraissent pas se douter qu'il était déjà profondément troublé par les protestations du parti qui commençait à s'appeler les Spirituels. Cependant, les Spirituels auraient pu être pour eux d'involontaires alliés. En ce qui concerne la pauvreté, partis des deux points opposés, ils se seraient du moins rencontrés pour constater les interprétations et les fictions légales par lesquelles on le tournait; quitte à les dénoncer, les uns comme un abandon de leur idéal, les autres comme une preuve que cet idéal était chimérique. Sur deux questions, très importantes en elles-mêmes et aux yeux des universitaires, le vrai saint François et les Spirituels condamnaient la communauté. Saint François avait défendu de rechercher les privilèges apostoliques, et il était à coup sûr peu favorable aux études. Les publicistes de l'Université ne semblent pas s'être avisés de ces arguments *ad hominem*. Ils ne s'en servent pas contre Bertrand de Bayonne, qui (comme saint Bonaventure) justifiait la mendicité par la nécessité de réserver aux Frères tout leur temps pour une étude assidue, incompatible avec le travail manuel; étant donné surtout que leur prédication et leur enseignement s'adressaient à tout le monde, au clergé et au peuple, et non pas seulement à leurs propres Frères. Comme si saint François n'avait pas voulu que ses fils fussent pauvres d'esprit autant que de biens et avait jamais rêvé un ordre savant et enseignant (l'argument de Bertrand de Bayonne, d'ailleurs, était dangereux pour lui; il justifierait l'acceptation de la propriété beaucoup mieux encore que la mendicité. Car l'étude suppose, non seulement le temps, mais la stabilité, la sécurité du lendemain, les ressources matérielles; elle n'était pas plus facile à concilier avec la vie errante et mendiante au jour le jour des premiers Franciscains qu'avec le travail manuel; les nécessités de la prédication et de l'enseignement ont été précisément l'une des raisons qui ont justifié la fondation de couvents importants et fixes, pour les-

1. Cf. (p. 366) la manière dont Nicolas de Lisieux cherche à couvrir « ces glorieux saints, Dominique et François », tout en critiquant leurs ordres.

quels la distinction entre la jouissance et la propriété ne pouvait être qu'une pure fiction). On ne trouve rien, chez Bertrand de Bayonne, de l'enthousiasme mystique pour la pauvreté qui avait animé saint François, rien non plus de l'idée développée par des modernes, admirateurs enthousiastes du franciscanisme, du rôle « social » de la pauvreté volontaire. La pauvreté est pour lui une thèse théologique, soutenue (comme les autres la combattent) par des arguments tout scolastiques. Bien qu'il ne se fasse pas faute, à l'occasion, de dauber sur l'insuffisance du clergé séculier, Bertrand est évidemment gêné par l'argument de ses contradicteurs : « Vous insultez l'Église établie et possédante, la papauté en tête, en posant des principes qui tendent, en dernière analyse, à ébranler la légitimité de la propriété ecclésiastique. » Et Gérard d'Abbeville d'affirmer que les prélats de l'Église sont en soi dans un état de perfection plus excellent que les religieux, et d'exalter la papauté, à laquelle Dieu a confié le double empire, terrestre aussi bien que céleste; la papauté, que « la prudence et la circonspection de Silvestre » ont enrichie. La donation de Constantin, tant maudite au moyen âge par les Arnaldistes, les Vaudois, plus tard les Spirituels et Fraticelles, et peu sympathique même à beaucoup d'excellents catholiques, est louée ici avec une vigueur qui ferait croire que, par delà ses adversaires, les Franciscains de la communauté, Gérard visait des adversaires de l'Église elle-même, avec lesquels il n'aurait pas été fâché d'insinuer que les siens avaient quelque ressemblance. Mais par un renversement complet, dans le domaine spirituel, à propos des privilèges, et notamment du principal, celui de « l'office de l'universelle prédication », c'est le tour de Bertrand de Bayonne de tout accorder à l'autorité du pape, maîtresse et créatrice du droit, *decretorum imperatrix et conditrix*. M. Bierbaum a raison de remarquer que, par son insistance sur ce point, l'écrit de Frère Bertrand se distingue tout à fait de ceux de saint Thomas et de saint Bonaventure en faveur des Mendiants. Gérard d'Abbeville, par contre, est amené à paraître limiter l'autorité du Saint-Siège par les droits des églises particulières et insiste sur l'origine divine des pouvoirs des évêques. Non sans faire des aveux qui renversent toutes ses réserves : il reconnaît que le pape peut visiter et prêcher partout, par qui et quand il le veut, et que son épiscopat est universel. Au fond, comme l'a bien vu M. Bierbaum, universitaires et Mendiants, malgré leurs querelles, se ressemblaient en ceci que leur situation privilégiée, aux uns et aux autres, reposait sur l'autorité du Saint-Siège, que leur intérêt était donc de défendre; et c'est bien ce qui paralysait les universitaires.

De ces querelles l'écho ne s'entend guère dans les *Leçons d'histoire franciscaine* publiées par P. Ubald d'Alençon[1]. Il écarte, comme une espèce d'énormité, la remarque de ses confrères de l'*Archivum Franciscanum* qu'il peut y avoir une distinction à faire entre l'esprit d'un ordre et l'esprit personnel de son fondateur; il ne se pose donc même pas la question de savoir si l'ordre franciscain n'a pas dévié très vite de la pensée de saint François; il passe par-dessus tous les problèmes délicats qui se posent à ce sujet; il ne veut pas douter un instant que saint François ne fût favorable à l'étude[2]; il fait à peine une allusion aux deux controverses, théologique et pratique, de la pauvreté, qui ont divisé l'ordre contre lui-même et l'ont dressé, en grande partie, contre le Saint-Siège[3], si bien qu'il a été parfois autant un embarras qu'une gloire pour l'Église; il ne dit pas un mot de la rivalité de l'ordre et du clergé séculier pour l'enseignement, la prédication, les confessions, les sépultures. Il ne traite pas non plus de l'organisation de l'ordre et presque pas des fréquentes réformes partielles[4]. On serait donc déçu si l'on cherchait dans son livre un manuel de l'histoire de

1. P. Ubald d'Alençon, *Leçons d'histoire franciscaine*. Paris, librairie Saint-François, 1918, in-12, VI-396 p.

2. Il se fonde surtout sur deux arguments : la lettre à saint Antoine de Padoue — mais le texte en est douteux et l'authenticité même en a été discutée — et le récit de saint Bonaventure sur le couvent où l'on n'avait qu'un seul exemplaire du Nouveau Testament; saint François le déchire et en partage les feuillets aux Frères pour que tous puissent étudier en même temps. C'est presque se moquer que de parler d'étude et de science à propos d'un fait qui prouve simplement ce que jamais personne n'a contesté : saint François trouvait bon que ses Frères excitassent leur piété par la méditation de l'Évangile. Il ne s'agit pas d'autre chose, et l'anecdote donnerait plutôt lieu de penser que saint François ne se doutait pas de ce qu'est l'étude. Le jour où on le montrera préoccupé de constituer dans ses couvents des bibliothèques, nous reconnaîtrons qu'il tenait à promouvoir les études. D'ici là, nous croyons qu'il faut tout de même marquer la différence entre lui et saint Dominique, par exemple.

3. On ne conteste plus guère que dans la physionomie de saint François « un esprit de paix et de concorde » et « une soumission profonde à l'Église » ne soient des traits essentiels. Mais franchement peut-on en dire autant des Spirituels, d'un Jacopone de Todi, d'un Ubertino de Casale ou d'un Ange de Clareno? Cependant le P. Ubald (p. 41) semble bien placer Ubertino de Casale dans la très correcte lignée des Franciscains, avec saint Bonaventure. — P. 43, est-il bien vrai que le joachimisme de Jean de Parme soit superficiel?

4. On est un peu surpris de lire, p. 18, cette espèce de contradiction : « Jamais il n'y a eu abandon de l'idéal franciscain... Comment expliquerez-vous autrement ces réformes répétées au sein de l'ordre, le ramenant toujours à la pureté de son origine? » Les réformes ont été nécessaires, parce que l'idéal a été momentanément oublié.

l'ordre comme celui du P. Holzapfel. Ce qu'on y trouve, ce sont des renseignements (abondants surtout pour l'époque moderne) sur les services que l'ordre a rendus à l'Église[1] dans la prédication, dans les missions contre le protestantisme et le jansénisme. L'actualité voulait un chapitre sur les Franciscains aux armées. Comme aumôniers, très bien; comme prédicateurs de croisade contre les Turcs, passe encore; mais qu'aurait pensé saint François de voir faire un titre d'honneur à un de ses fils d'avoir été ingénieur militaire? Le dernier chapitre, sur l'art franciscain, contient, à côté de bien des formules contestables[2], l'aveu très franc que saint François se défiait de l'art, incompatible avec la pauvreté, et que l'ordre franciscain a été plutôt inspirateur que créateur d'œuvres artistiques. Alors pourquoi écrire, p. 373, que « saint François a libéré l'art et créé l'art franciscain »? L'impression laisse beaucoup à désirer; bien des noms propres sont estropiés, et l'on a, p. 274, la surprise de voir le héros albanais du xve siècle devenir le P. Skanderberg[3].

Le P. Pelster[4] s'est attaqué à la chronologie de la vie et des écrits d'Albert le Grand. Nous résumons les résultats de ses recherches érudites, solidement établis pour autant que le permet la nature très médiocre des sources dont on dispose. Albert est né vers 1193, non pas seulement vers 1206 ou 1207, comme on l'a cru souvent. Il est entré dans l'ordre dominicain à Cologne ou à Padoue — cela est incertain — et dans la troisième décade du xiiie siècle, sans que l'on puisse préciser davantage. A propos des relations d'Albert avec son illustre disciple saint Thomas, le P. Pelster essaie, sans parvenir à des conclusions bien fermes, de débrouiller l'histoire très incertaine des débuts de saint Thomas dans l'ordre, de sa capture et de sa détention par les siens et de ses premières études. L'histoire des écrits d'Albert s'établit comme suit : avant 1245, le *De laudibus beatae Virginis* et le *Tractatus de*

1. Le P. Ubald a d'ailleurs une tendance à annexer au franciscanisme tout ce qui lui paraît louable. Il m'est impossible de voir en quoi la congrégation de la Propagande est d'inspiration particulièrement franciscaine.

2. P. 372 : « L'Italie méridionale possédait des églises normandes à voûtes ogivales dès le xie siècle! » « Subiaco... présente... une église supérieure avec ogives de 1066. »

3. La raison donnée, p. 15, de la répugnance des membres du tiers ordre à prêter serment — les serments entraînaient souvent à la guerre — ne me paraît pas la bonne : les serments servaient tout aussi bien à cimenter la paix. Il y avait plutôt là un vieux scrupule religieux, toujours renaissant au moyen âge, en présence des textes évangéliques qui, pris à la lettre, interdisent de jurer.

4. Franz Pelster, S. J., *Kritische Studien zum Leben und zu den Schriften Alberts des Grossen*. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1920, in-8°, xvi-179 p. (*Ergänzungshefte zu den Stimmen der Zeit*, II, 4).

nature boni; au temps de son séjour à Paris, depuis 1245, la *Summa de creaturis* et les traités qui s'y rattachent; peu après, les commentaires sur les sentences et sur saint Denys l'Aréopagite; de 1260 à 1270 environ, le commentaire sur Aristote; à la fin de la vie d'Albert se placent la Somme théologique et les deux écrits sur l'Eucharistie.

M. Emerton[1] donne du *Defensor Pacis* de Marsile de Padoue[2] une analyse critique écrite avec un enthousiasme qui l'empêche de s'apercevoir, d'abord que les théories politiques de son héros, contrairement à son assertion, sont souvent obscures et incohérentes; ensuite que, si on les poussait tant soit peu, elles entraîneraient des inconvénients et des dangers qui ne le céderaient en rien à ceux de la théorie pontificale contre laquelle Marsile polémique. Notamment l'intolérance religieuse en sortirait tout droit. Car Marsile ne supprime pas l'autorité en matière religieuse; il la change de mains. Mais ce n'est pas le lieu de discuter la valeur des théories marsiliennes; il s'agit de se demander si elles sont bien analysées et replacées dans leur milieu; et tel est le cas, sous quelques réserves. A propos de la rapide comparaison qu'il fait en commençant des idées de saint Thomas et de celles de Marsile, M. Emerton nous paraît avoir expliqué à tort l'absence, dans saint Thomas, de toute discussion sur le pouvoir impérial par les circonstances du moment, par la lutte du sacerdoce et de l'Empire et la défaite, décisive en apparence, de l'Empire. La vraie explication nous paraît être plutôt dans le caractère abstrait et théorique des spéculations politiques de saint Tho-

1. Ephraim Emerton, *The Defensor Pacis of Marsiglio of Padua*. Cambridge, Harvard University Press, 1920, in-8°, II-81 p. (*Harvard theological studies*, VIII); prix : 1 doll. 25.

2. Notons qu'il dénie à peu près la collaboration de Jean de Jandun, que M. Valois avait tenue pour certaine. En quoi il nous paraît faire trop bon marché du témoignage de François de Venise et des bulles de Jean XXII qui font allusion à un ouvrage composé en commun par Jean de Jandun et Marsile, lequel ne peut guère être autre que le *Defensor*. D'ailleurs, la mesure exacte de cette collaboration est impossible à déterminer. Et le *Defensor* donne bien l'impression d'une profonde unité d'esprit. Il y a là un petit problème littéraire insoluble. — M. Emerton se trompe (cf. la notice de Valois) quand il dit que Marsile était encore un jeune homme lorsqu'il quitta Padoue pour Paris; de même quand il parle d'un séjour à Orléans. — Le soin dans le détail des faits n'est pas son fort, et il paraît avoir lu bien distraitement l'excellente étude de M. Valois. Le fait que Marsile réconcilié avec Jean XXII aurait été nommé par lui archevêque de Milan est absurde; mais il est bien attesté qu'il le fut par l'antipape Nicolas V ou par Louis de Bavière. — Occam n'est pas précisément devenu général de l'ordre franciscain; cette expression pourrait induire en erreur. Il s'est, après la mort de Michel de Césène, comporté comme tel.

mas; elles ne sont d'aucun pays et d'aucune date et ne reflètent guère l'état politique de son temps. Se douterait-on, par exemple, qu'il écrit en plein régime féodal? Parlant de la curieuse théorie de Marsile : un clergé devant vivre dans un état de pauvreté théorique, entretenu par des biens dont la propriété reposerait sur le « législateur suprême » ou sur des représentants désignés par les donateurs, M. Emerton n'insiste pas assez sur ce que, dans son principe et dans ses détails, elle ne fait qu'appliquer au clergé tout entier la fiction légale imaginée par le Saint-Siège pour les Franciscains : le Saint-Siège propriétaire, des *syndici* pour administrer, à moins que les donateurs ne se fussent réservé la propriété et n'eussent concédé aux Frères qu'un simple droit d'usage. Le législateur suprême a seulement remplacé le pape. M. Emerton a raison de dire que Marsile se rencontre ici avec une partie des Franciscains; mais ce n'est pas avec les Spirituels; ce sont, au contraire, les chefs de la communauté qui avaient toujours profité avec empressement des biais, analogues à celui que propose Marsile, pour tourner la loi de pauvreté absolue[1]. Il est souvent question dans Marsile de la *valentior pars*. M. Emerton traduit par majorité. N'est-ce pas un peu presser le sens? L'expression n'est-elle pas plutôt le pendant de celle de *major et sanior pars*, bien connue des canonistes, par laquelle on affirmait discrètement que la majorité, d'une part, la moralité et les lumières, de l'autre, devaient être d'accord, en évitant de se demander nettement ce qu'on ferait si elles ne l'étaient pas. M. Emerton n'a pas recherché ce qu'il faut entendre au juste par le *fidelis legislator humanus nullo superiore carens*, chargé de convoquer le concile général; et, si c'est l'empereur, comme il semble probable, comment cette idée se concilie avec le peu de sympathie de Marsile pour la doctrine de la monarchie universelle. Sur la donation de Constantin, Marsile est un peu hésitant et contradictoire. Mais il faudrait faire remarquer l'originalité de sa position : se servir du célebre apocryphe pour prouver la subordination du Saint-Siège à l'Empire, source de son autorité. S'il est très vrai que les événements dont Rome fut le théâtre en 1328 sont jusqu'à un certain point une application des idées de Marsile, ils s'inspirent aussi d'une

1. M. Emerton s'était de même trompé en ayant l'air de croire (p. 15) que les Franciscains, adversaires de Jean XXII et partisans de Louis de Bavière, étaient tous du parti des Spirituels. Les chefs de la communauté, après avoir écrasé les Spirituels, de concert avec Jean XXII, se révoltèrent contre celui-ci quand le débat, changeant d'objet, en vint à porter sur la pauvreté théorique, à laquelle ils tenaient d'autant plus qu'ils faisaient bon marché de la pauvreté pratique.

autre théorie, différente, celle de Dante (et de bien d'autres avant et après lui) : l'Empire propriété inaliénable et inamissible du peuple romain. Peut-on dire que la Bulle d'or ait été la déclaration la plus *positive* du droit des électeurs allemands de créer le roi des Romains? L'originalité de cet acte n'est-elle pas justement dans l'adresse avec laquelle il évite de parler du pape et l'écarte par prétérition? Il nous semble impossible d'expliquer les idées de Marsile sans rappeler qu'il est né citoyen d'une ville lombarde et que c'est souvent le droit public des villes italiennes dont il a dégagé et généralisé les principes. Ainsi, notamment, sa conception d'un gouvernement purement laïque; nulle part ailleurs qu'en Italie on ne l'eût imaginée à cette date, parce que partout ailleurs le personnel politique était encore en grande partie d'Église.

La biographie de sainte Catherine de Sienne par M. Pierre Gauthiez[1], écrite « sans prétentions scientifiques ni critiques », ne pourra guère servir à ceux qui voudraient se renseigner sur l'activité extérieure de la sainte; celle-ci est exposée d'une manière trop vague et avec un trop grand dédain de ces précisions chronologiques et autres sans lesquelles il n'est pas d'histoire[2]. L'auteur nous paraît avoir exagéré la part de sainte Catherine au retour d'Avignon. Il était décidé et préparé en dehors d'elle; son rôle n'a pu consister qu'à surmonter peut-être, au dernier moment, quelques hésitations, quelques accès de faiblesse du pape ou quelques instances de son entourage. La compétence nous manque pour apprécier dans quelle mesure la doctrine mystique de sainte Catherine est bien caractérisée. Même comme livre d'édification, l'ouvrage nous paraît superficiel, trop long et trop court à la fois; si l'on y trouve des pages brillantes sur le milieu italien et spécialement siennois, il n'est pas exempt de déclamation, notamment dans le dernier chapitre.

L'Institut historique prussien de Rome avait publié, en 1897, le premier volume du *Repertorium Germanicum*, collection qui devait contenir l'analyse, par ordre chronologique, de tous les documents de la fin du moyen âge conservés aux archives du Vatican et concernant l'Allemagne. Ce premier volume n'embrassait que la première année du pontificat d'Eugène IV (1431-1432). On s'aper-

1. Pierre Gauthiez, *Sainte Catherine de Sienne, 1347-1380*. Paris, Bloud et Gay, 1916, in-12, 256 p.

2. Les discussions sur la date de l'admission de sainte Catherine parmi les tertiaires ne sont pas « extrêmement indifférentes » (p. 51). L'opinion qu'on se fera de la véracité ou au moins de l'information de Raymond de Capoue (principale source pour la biographie de la sainte) peut dépendre de la date adoptée. Personnellement, nous ne voyons pas de raison décisive pour rejeter son témoignage. Mais il y a des difficultés qui méritent d'être examinées.

çoit tout de suite que l'entreprise, continuée sur ce plan, réclamerait un nombre de volumes et exigerait une dépense de temps et d'argent disproportionnée avec le résultat scientifique. Après des hésitations, on a décidé d'adopter un nouveau programme : dresser, au lieu de régestes, deux simples tables des noms (allemands) de personnes, puis de lieux, mentionnés dans les documents des archives Vaticanes, avec une brève indication de l'objet de la mention. C'est le tome I de ce nouveau *Repertorium Germanicum*, comprenant tout le règne de Clément VII (1378-1394), qui a paru, en 1916, par les soins de M. Göller[1], bien connu par ses nombreux et remarquables travaux sur l'administration pontificale à la fin du moyen âge. Son nom suffit à garantir le soin avec lequel ont été dressées les deux tables (celle des noms de personnes a même été établie en double, une fois par noms de baptême, une autre fois par surnoms). L'importance en sera grande assurément, surtout pour l'histoire locale allemande. Ce qui peut dès maintenant intéresser tout le monde, c'est l'introduction, qui comprend trois parties : 1° une description des registres utilisés; 2° une étude sur la théorie juridique et surtout sur le mécanisme des provisions apostoliques sous Clément VII ; la place en tête du volume en est justifiée par le fait que ce sont les registres de provisions et les registres de suppliques qui ont fourni de beaucoup le plus grand nombre des mentions relevées. M. Göller, résumant les travaux antérieurs et y ajoutant bien des remarques personnelles, donne les plus intéressants renseignements d'ordre juridique, diplomatique et administratif, sur la rédaction et la remise des suppliques isolées ou réunies en rôles, sur les fonctions des référendaires et du *datator* (on trouve dès Clément VII un fonctionnaire de ce nom, le futur dataire), sur l'enregistrement et l'expédition des bulles par la chancellerie (avec intervention, dans certains cas, de la chambre); 3° une étude sur Clément VII et le Grand Schisme en Allemagne (au lieu de vues d'ensemble, on peut regretter que M. Göller se soit borné à rédiger une série de notices sur les personnages, du plus grand au plus modeste, mentionnés dans les textes, et sur leurs relations avec Clément VII, faisant ainsi un peu double emploi avec le corps même du livre).

Le cardinal Nicolas de Cues est à coup sûr un des personnages les plus intéressants de la période de transition entre le moyen âge et la Renaissance. Un des premiers humanistes allemands, en rela-

1. Emil Göller, *Repertorium Germanicum*, herausgegeben vom K. Preussischen Historischen Institut in Rom. Berlin, Weidmann, 1916, gr. in-8°, XVI-182*-250 p.; prix : 25 m. 20.

tions avec tout l'humanisme italien, heureux dénicheur de manuscrits (sa découverte de Plaute fut un des événements littéraires du temps), capable d'une critique historique pénétrante et ferme (le premier il a, non pas soupçonné, non pas affirmé par boutade et un peu au hasard, mais scientifiquement démontré la fausseté de la donation de Constantin), publiciste, philosophe, théologien, mathématicien, il a en même temps mené la vie la plus active et la plus mêlée à la politique; partisan du concile de Bâle, puis d'Eugène IV, légat en Allemagne, évêque de Brixen et engagé comme tel dans un retentissant conflit avec le duc d'Autriche, enfin vicaire du pape à Rome. Une étude d'ensemble sur lui manquait en France; même les travaux allemands de Düx et de Scharpff ont bien vieilli. M. l'abbé Vansteenberghe[1] a donc comblé une véritable lacune. Son livre intéresse plus encore peut-être l'histoire de la philosophie et des sciences que l'histoire politique et religieuse. Il relève cependant de cette chronique par la biographie détaillée dont l'auteur a fait précéder son exposé des doctrines du Cusan. Pour commencer par les quelques légères réserves que le livre appelle, on souhaiterait parfois un peu plus de relief et d'accent; plus de soin à dégager l'essentiel des détails accessoires; un plan un peu plus souple (dans la tâche délicate qui s'impose à tout biographe de combiner l'ordre chronologique avec l'ordre logique, M. Vansteenberghe a parfois pris des partis discutables, comme par exemple quand il réunit en un même chapitre des négociations avec les hussites dont les unes se placent au temps du concile de Bâle et les autres à l'extrême fin de la vie de Nicolas de Cues). Mais ce sont des vétilles au regard de l'impression dominante qui se dégage de cet ouvrage considérable : comme information, conscience, exactitude, précision, il ne laisse à peu près rien à désirer. De vastes recherches dans les bibliothèques d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre ont permis à M. Vansteenberghe de faire d'heureuses trouvailles et d'utiliser bien des documents inédits: notamment (à la bibliothèque Vaticane) un recueil de sermons, riche en indications chronologiques, qui lui a permis d'écrire sur Nicolas de Cues prédicateur un chapitre très nouveau[2], et à Innsbrück et à Cues des recueils de pièces relatives à l'affaire de Brixen[3]. Le tout est mis en œuvre avec un sens psychologique

1. Edmond Vansteenberghe, *le Cardinal Nicolas de Cues (1401-1466); l'action, la pensée.* Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1920, in-8°, xx-506 p.

2. On ne connaissait jusqu'ici les sermons que par l'édition bâloise des œuvres du Cusan (1565), qui est incomplète, et les donne dans le plus grand désordre.

3. M. Vansteenberghe annonce la publication prochaine de plus de 150 lettres inédites de Nicolas de Cues.

très sûr. Certains actes mémorables de Nicolas de Cues ont été fort discutés, de son temps et même depuis; ainsi et avant tout son passage du parti conciliaire au parti pontifical. M. Vansteenberghe, qui aborde ce point délicat avec franchise et mesure, conclut, avec raison, nous semble-t-il, qu'au fond Nicolas de Cues a moins changé qu'on n'a changé autour de lui. La politique outrancière dans laquelle le concile se laissa entraîner n'avait jamais été désirée ni prévue par lui. Entré au service d'Eugène IV, il s'employa à le faire reconnaître, mais en même temps avec assez d'indépendance et de modération pour être, à Rome, jugé trop enclin aux concessions. On lui a reproché d'avoir évolué par ambition. Il faut avouer qu'il aurait été mal récompensé, car on lui fit attendre une douzaine d'années le chapeau et l'évêché de Brixen. Au reste, son désintéressement n'est guère douteux. S'il n'est pas tout à fait indemne du vice, alors si répandu, du cumul des bénéfices, ses torts sur ce point se réduisent à peu de chose. La querelle avec Sigismond d'Autriche est un épisode assez déconcertant dans la vie d'un prélat qui, par ailleurs, a toujours montré le caractère et tenu la conduite d'un conciliateur[1]; une des trouvailles les plus intéressantes de M. Vansteenberghe est la lettre, citée p. 199, où le cardinal exprime un certain regret de son intransigeance en cette occasion et de son attachement excessif aux intérêts matériels de son église.

La description de la vie religieuse de l'Allemagne à la fin du moyen âge, d'après les sources augsbourgeoises, par M. Schairer[2], intéressante, bien documentée, impartiale et mesurée de ton, divertit parfois par l'étonnement un peu naïf que témoigne l'auteur en constatant qu'il pouvait y avoir avant Luther une religiosité intérieure et vraie.

Ce sont des institutions caractéristiques que les églises nationales qui existaient à Rome, au centre de la catholicité, et qui notamment s'y sont fondées ou rétablies en grand nombre avec la réinstallation de la papauté à Rome au lendemain du Grand Schisme. Aussi faut-il savoir gré à M. Pocquet du Haut-Jussé[3] de la très solide, consciencieuse et minutieuse étude qu'il a consacrée à la Compagnie de Saint-Yves-des-Bretons, d'après ses archives conservées aujour-

1. Voir notamment, dans le domaine des croyances religieuses, le très curieux traité *De pace fidei*, projet de paix religieuse perpétuelle analysé p. 400-408.

2. Dr. Phil. Schairer, *Das religiöse Volksleben am Ausgang des Mittelalters nach Augsburger Quellen*. Leipzig, Teubner, 1914, in-8°, VIII-136 p. (*Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance herausgegeben von Walter Goetz*, fasc. 13).

3. Pocquet du Haut-Jussé, *la Compagnie de Saint-Yves-des-Bretons à Rome*. Rome, typ. Cuggiani, 1919, in-8°, 85 p.

d'hui au palais des établissements français à Rome. Depuis la seconde moitié du XIVe siècle au moins, il existait à Rome une société des Bretons, mais une bulle de Martin V, de 1428, atteste la décadence où elle était tombée. Une bulle de Calixte III, en 1455, lui donna un hôpital et une église, Saint-André, devenue Saint-Yves, à charge d'y assurer le service paroissial. L'histoire de la Compagnie au XVe siècle n'est connue que par les pierres tombales qui jonchaient le sol de l'église, aujourd'hui démolie, les archives ne remontant qu'à 1508 et n'étant vraiment riches que depuis 1547 ; mais, de cette date jusqu'à la réunion de Saint-Yves à Saint-Louis-des-Français, en 1582, elles ont permis à M. Pocquet de tracer un curieux tableau de la vie de la colonie bretonne et des ressources, des dépenses, des fêtes, de l'activité de la Compagnie.

E. JORDAN.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. Beloch. **Der römische Kalender von 218 bis 168.** (Extrait de *Klio*, t. XV, 1918, p. 382 et suiv.)

M. Beloch reprend dans cet article un sujet que j'avais traité peu auparavant dans le même périodique (*Klio*, t. XIV, p. 37 et suiv.). Je ne puis donc me dispenser de m'expliquer sur les divergences de vues qui me séparent de l'éminent historien.

M. Beloch a fait l'histoire de l'année 190 en éliminant complètement les deux renseignements de Tite-Live relatifs, l'un à l'éclipse du 14 mars 190 (XXXVII, 4), l'autre à la date de la bataille de Myonnèse (XL, 52). La façon dont il explique ces deux « erreurs » qui le gênent a déjà quelque chose de terriblement forcé. Mais il y a un fait bien plus grave et décisif à mon sens, c'est la concordance des deux renseignements. De la mention de l'éclipse, empruntée aux annales pontificales, il résulte qu'en 190, quinctilis (juillet) flavien = notre mars. De la dédicace où était commémorée la victoire de Myonnèse (août), dédicace qui n'était certes pas mentionnée dans les annales, mais que chacun sans doute pouvait lire encore au temps de Tite-Live, il résulte qu'en 190, décembre flavien = notre août. L'une et l'autre donnée concordent. Or, que nous ayons, pour une même année, deux dates précises du calendrier romain, que ces deux renseignements soient hétérogènes au point qu'aucune collusion ne puisse être supposée entre eux, et que ces deux renseignements concordent rigoureusement, c'est là un fait qui serait simplement miraculeux si les deux dates n'étaient l'une et l'autre exactes. Il ne faut donc pas douter que l'entrée en charge de Scipion l'Asiatique (15 mars flavien) n'ait eu lieu vers le 19 novembre 191.

Pour ce qui est de la période suivante, je laisse le lecteur juge de la désinvolture avec laquelle M. Beloch se débarrasse de l'équation : 22 juin 168 = 4 septembre flavien. Les témoignages qui rattachent la bataille de Pydna à l'éclipse du 22 juin, comme ceux qui la placent en septembre flavien, me paraissent, quant à moi, impossibles à écarter.

Je ne vois donc aucun motif de retirer ce que j'ai dit pour la période 191-167 et celle qui suit.

Il en est autrement de la période qui précède 191.

Il m'était déjà venu à l'esprit, en écrivant mon premier article, qu'il semblait bien résulter du récit de Polybe (XVIII, 42) comme de celui

de Tite-Live (XXXIII, 24) une certaine coïncidence entre l'arrivée des députés de Philippe à Rome, l'entrée en charge des consuls de 197-196, et la paix. Mais il m'avait semblé que Polybe avait bien pu, pour des faits dont il ne parlait que d'après des témoignages écrits, prendre un consul désigné pour un consul, et que Tite-Live semblait placer formellement les négociations avant l'entrée en charge. Ma certitude concernant l'entrée en charge des consuls de 191-90, jointe à l'interprétation ordinaire du témoignage relatif à Acilius Glabion, m'empêchait de placer l'entrée en charge de Marcellus plus tôt que la fin de l'an 197. J'avoue que, sur ce point, d'une part les arguments de M. Beloch relatifs aux faits de 197 m'ont paru convaincants, cependant que son hypothèse heureuse sur la réforme de Glabrion, *qui aurait eu lieu durant la préture de celui-ci (197-6)*, rend la conciliation possible. On peut supposer que l'entrée en charge des consuls de 197-6 a eu lieu en septembre ou octobre 197 (car il n'y a tout de même aucune raison de serrer les événements au point où le fait M. Beloch). En supposant, d'autre part, que les intercalations ont été rétablies en 197-6 et se sont précipitées dans les années suivantes, on explique la date du 19 novembre 191.

Je donnerais donc volontiers raison à M. Beloch, dans l'ensemble, pour la période voisine de 197.

Reste à voir ce qui résulte de cette concession pour la période précédant 197.

Je sacrifierais difficilement le renseignement de Tite-Live sur le décret de Fabius relatif aux kalendes de juin 215. Et ce, pour la raison que j'ai dite dans l'article précité : je ne vois pas quand un annaliste romain (vivant entre 168 et 46) aurait été amené à supposer un *retard* du calendrier romain. On peut toutefois, en supposant la moisson un peu précoce en 215, avancer l'entrée en charge des consuls (15 mars flavien) du 21 mai au 21 avril, qui me paraît être le terme extrême. Ce serait même plus en harmonie avec ce que nous savons pour 218-6 (ici, je me contente de renvoyer à l'article de M. Beloch).

Ceci dit, en partant du 21 avril 215 (au lieu du 21 mai), et en supprimant les deux intercalations que j'avais admises encore après 215, on tombe en 197 sur la date du 21 septembre, qui tient compte des justes observations de M. Beloch. — Il ne subsiste qu'une difficulté, relative au « cas » de 210, mais elle n'est pas insurmontable.

Je résume les résultats de la transaction intervenue :

Je maintiens pour le début de la guerre d'Hannibal un léger retard du calendrier romain (cinq semaines au moins en 215) ; — je suis d'accord avec M. Beloch sur la suppression des intercalations de 215 à 197 et sur l'entrée en charge des consuls de 197-6 entre la bataille de Cynoscéphales et l'automne (septembre ou octobre) ; — je me rallie à la thèse de la réforme de Glabrion accomplie pendant la préture (197-6) et à ce qui en résulte pour les années suivantes ; — je maintiens absolument la date de l'entrée en charge de Scipion l'Asiatique (vers le

19 novembre 191) et la marche du calendrier romain jusqu'en 168 (entrée en charge de P. Émile vers le 1er janvier 168); — tout en admettant naturellement la possibilité d'intercalations irrégulières (il y en a eu en tous cas aux environs de 168), j'exclus toujours l'hypothèse de bonds énormes du calendrier romain jusqu'à l'époque de Sylla.

Eug. CAVAIGNAC.

R. P. D. LUCIANO SERRANO. **La liga de Lepanto entre España, Venecia y la Santa Sede (1570-1573).** Madrid (Escuela española en Roma), 1918. T. I. In-8°, VIII-356 pages. Index.

M. Serrano nous donne une bonne bibliographie critique de la sainte Ligue contre les Turcs. Il a complété cette bibliographie par des recherches aux Archives vaticanes et à Simancas.

Il arrive ainsi à nous présenter de l'histoire de la Ligue une version véridique, assez différente de la légende. Au début, il montre la dangereuse situation de Venise, dont les possessions levantines, et spécialement Chypre, sont menacées d'être la proie des Turcs. Pie V profite de la circonstance pour essayer de grouper contre Suleyman les deux grandes puissances chrétiennes de la Méditerranée, la Sérénissime et le Roi Catholique. Nous connaissons trop, par une expérience récente, les défauts des coalitions pour nous étonner que l'œuvre imaginée par le pape ait été difficile à réaliser[1]. Sous le général pontifical Marc-Antonio Colonna et l'amiral génois Doria, la première expédition ne réussit pas même à secourir Chypre.

En 1571, grâce à « l'unité de commandement » réalisée sous don Juan, ce fut Lépante. Victoire retentissante, célébrée en prose et en vers. M. Serrano la célèbre à son tour et, après avoir vanté l'habileté des chefs de l'*armada* chrétienne, il ajoute ces réflexions, qu'on s'étonnerait de trouver sous la plume d'un historien qui ne serait pas espagnol : « En avançant cette affirmation l'on ne prétend pas nier, tant s'en faut, la spéciale intervention divine en faveur des chrétiens que les contemporains crurent voir dans cette victoire, ni méconnaître l'effet miraculeux des prières du saint pape Pie V, auxquelles Philippe II et d'autres personnages politiques de cette époque attribuèrent l'heureuse issue de la journée. »

Après ce salut aux formules pieuses, l'esprit critique reprend ses droits et note que la Providence a bien incomplètement fait les choses : « La flotte victorieuse n'avait conquis aucune position stratégique, ni territoire, ni bases navales en Albanie, en Morée, à Négrepont ou dans les îles de l'Archipel, ni causé à l'ennemi aucun préjudice dans ses

1. « L'effet des ligues », écrit de Gênes le nonce, « est d'ordinaire que chacun des alliés voudrait accomplir les entreprises qui sont utiles pour lui. »

arsenaux ou dans sa marine marchande ; même, en dépit de sa défaite, le Turc ne perdait pas, mais fortifiait son hégémonie navale dans la Méditerranée levantine, grâce à l'occupation définitive de Chypre par les armes musulmanes, Chypre dont la possession avait été la cause de la rupture avec Venise ». Plus loin la victoire de Lépante est traitée de « brillant fait d'armes, mais sans les conséquences importantes, ni pour les vainqueurs ni pour les vaincus, que la généralité des historiens a voulu y voir ». En vérité les prières de saint Pie V n'ont qu'à demi été exaucées.

Elles ne réussirent pas à maintenir l'union entre les vainqueurs. Venise se sentait jouée. Elle se demandait si elle ne ferait pas sagement de s'entendre avec le Turc, et elle était inclinée en ce sens par les conseils que lui prodiguait, à son passage, l'ambassadeur du roi Très Chrétien auprès du sultan Sélim, l'évêque de Dax. M. Luciano Serrano va un peu vite en besogne en disant que François de Noailles faisait « profession ouverte de calvinisme », en l'appelant « l'évêque calviniste ». Disons simplement que ce grand seigneur humaniste n'était pas d'humeur à sacrifier la tradition et les intérêts français à la politique espagnole.

Celle-ci, d'ailleurs, n'était rien moins que désintéressée. Philippe II immobilisait don Juan à Messine et, avec cette admirable dissimulation qui caractérise sa nature, il traînait en longueur l'expédition du Levant, utile à Venise, pour employer la flotte chrétienne à la conquête d'Alger ou, tout au moins, à un coup sur Bizerte, entreprises directement utiles à l'Espagne. Cette manœuvre avait commencé à se dessiner dès avant la mort de Pie V ; elle s'accuse sous le pontificat de Grégoire XIII.

M. Serrano, qui voudrait vanter la politique espagnole, se demande si, en cette circonstance, on peut trouver à Philippe II des excuses. La seconde moitié de son livre est consacrée à la discussion de cette question, angoissante pour une conscience comme la sienne. La réponse est que Philippe II n'est guère défendable. « Conduite peu franche, dit-il, *farsa diplomática* ».

Son excuse, c'est qu'il craint la France et aussi l'Angleterre et les protestants allemands. C'est par là que le livre de M. Serrano devient intéressant pour l'histoire de France. Lorsque Pompeo de la Cruz, en février 1572, écrivait d'Allemagne à Milan : « D'une personne de foi et d'importance on tient que le Turc a envoyé dire à l'amiral de France de s'entendre avec son roi et d'aller avec les plus grandes forces possibles attaquer les États de Flandre, en sorte que le roi d'Espagne soit forcé de les secourir, et que par ce moyen le Turc puisse harceler la sainte Ligue ; que l'amiral devrait faire ce mouvement au nom de son roi, et que le Turc le fournirait d'argent », Pompeo ne faisait que recueillir un bruit, mais ce bruit devait inquiéter les Espagnols, surtout quand il coïncidait avec les tentatives françaises sur Valenciennes et Mons.

Il y avait aussi la flotte mystérieuse que Strozzi formait à Bordeaux. Pour le Portugal, les Açores, le Nouveau Monde, peut-être pour la Méditerranée. L'une des raisons qui pouvaient justifier une expédition espagnole sur Alger, c'est que le prix dont le Turc paierait une intervention française à Venise pourrait bien être l'établissement du protectorat français en Algérie. Nous savons, par nos sources françaises, que ce projet n'était pas absolument chimérique[1].

Cependant, devant les protestations et les menaces du pape, Philippe II, revenant sur son ordre du 17 mai, autorisait par lettre du 4 juillet don Juan à partir enfin pour le Levant[2]. Et cependant... le roi disait à son frère : « Que la *majeure partie* de cette flotte et de ces gens et votre propre personne passent en Levant pour l'accomplissement de la Ligue, tout en veillant à ce que la nécessité de par deçà et le danger que pourrait faire courir à mes royaumes et États l'éloignement de mes forces soient corrigés par *quelque partie* des gens et galères que vous avez rassemblés. » Pour Philippe II, donner et retenir vaut. En fait, par ses tergiversations, il avait empêché d'aboutir la campagne de 1572 et manqué à ses engagements envers la Ligue. Ceci à la veille de la Saint-Barthélemy, qui allait le libérer du péril flamand et du péril algérien.

M. Serrano, qui publie en appendice une partie de ses pièces, poursuivra son étude, la plus complète qui existe sur le sujet. Elle fait honneur à l'École espagnole de Rome.

Henri HAUSER.

Colin Graham BOTHA. **The French Refugees at the Cape.** Cape Town, Cape Times, 1919. VIII-171 p., 2 cartes et 1 fac-similé.

On a beaucoup parlé des huguenots réfugiés au cap de Bonne-Espérance, mais sans avoir de précisions sur eux. Le livre de M. C. G. Botha est donc bien venu parce qu'il en fournit de décisives et que vraisemblablement il épuise le sujet. Botha avait d'ailleurs eu un précurseur dans le capitaine W. H. Hinde qui, en 1895, avait publié dans le recueil de la Huguenot Society de Londres un travail intitulé : *The Huguenot Settlement at the Cape.*

La colonie du Cap avait été fondée pour fournir de grains, de viande et de légumes les navires qui y relâchaient. Elle constituait pour la Compagnie néerlandaise des Indes orientales une lourde charge qu'on ne pouvait atténuer qu'en augmentant le nombre des colons. Le 3 octobre 1685, le Conseil des Dix-Sept en prit la résolution et décida que l'on comprendrait parmi ces colons des réfugiés français. On désirait particulièrement ceux qui sauraient faire du vinaigre et distiller de

1. Voy. Ch. de La Roncière, *Marine française*, t. IV, p. 132 et suiv.
2. P. 298, l. 21, lire : « no desanimar *los Venecianos* ».

l'eau-de-vie. Mais seulement deux ou trois réfugiés se montrèrent disposés à aller au Cap. Le 1er octobre 1687, les directeurs de la Compagnie nommèrent un comité pour examiner si l'on n'enverrait pas des Vaudois piémontais. Le comité approuva et décida que ceux qui voudraient aller au sud de l'Afrique devraient se présenter aux Chambres d'Amsterdam et de Zélande pour être examinés. On leur promettait un ministre français et le serment d'allégeance fut traduit en français pour leur usage. On devait leur donner, en toute propriété, autant de terres qu'ils pourraient en cultiver et leur vendre à crédit l'outillage et le bétail nécessaire. Les réfugiés vinrent successivement dans sept navires dont le premier mit à la voile le 31 décembre 1687. La durée de la traversée pour ces vaisseaux fut de deux mois et dix jours à six mois. Plusieurs perdirent du monde avant d'arriver au Cap. Les six premiers emmenèrent en tout soixante-sept hommes, trente-trois femmes et cinquante et un enfants; le septième, quarante réfugiés des deux sexes. Après ce gros de l'émigration, une trentaine de réfugiés vinrent encore sur six navires de 1688 à 1700. Le 12 juin 1690, le gouverneur Van der Stel estimait à environ 150 le nombre des huguenots vivant au Cap. Presque tous étaient Français. 2 ou 300 Vaudois de Nuremberg qui avaient d'abord sollicité d'aller au Cap s'étaient finalement ravisés, parce qu'ils « n'aimaient pas la mer et les longs voyages ». Presque tous les huguenots furent établis à environ soixante-dix kilomètres du Cap, dans la superbe vallée du Drakenstein, le long de la rivière Berg, « où les beaux arbres croissent en quantité ». C'était alors la frontière de la colonie. Soixante-cinq fermes leur furent concédées. Quelques autres furent établis dans le district de Stellenbosch (à quarante kilomètres du Cap). Tous étaient fort pauvres. Le gouverneur ayant représenté leur misère à la Compagnie, celle-ci envoya 6,000 rix-dollars (1,250 livres), provenant du fonds des pauvres de l'ancienne colonie de Formose.

Dès le 8 novembre 1688, sur la demande des réfugiés, un maître d'école fut nommé pour enseigner à leurs enfants. A sa mort, en 1723, il n'y avait plus que vingt-trois réfugiés, ne comprenant pas le hollandais. Son successeur parlait les deux langues. Le Drakenstein eut d'abord le même ministre que Stellenbosch, mais en novembre 1689 ses colons pétitionnèrent pour former une congrégation séparée, la promesse leur ayant été faite avant leur départ de Hollande qu'ils auraient leur propre ministre. Rejetée avec indignation par le gouverneur, cette demande fut accordée par le Directoire. Le nouveau consistoire de Drakenstein fut établi le 30 décembre 1691.

Les fermes concédées aux réfugiés étaient disséminées parmi des fermes hollandaises, « pour qu'ils pussent apprendre la langue et les coutumes des Hollandais » et se fondre avec eux. Les réfugiés considérèrent ce mélange comme une vexation et s'efforcèrent de vivre à part des Hollandais. Beaucoup de ces derniers cessèrent d'avoir des rapports avec les Français et plusieurs dirent qu'ils donneraient plu-

tôt du pain à un Hottentot et à un chien qu'à un Français. Mais la fusion des deux races s'opéra néanmoins peu à peu, les réfugiés n'ayant jamais constitué plus d'un huitième de la population européenne. Les directeurs en profitèrent en 1701 pour interdire de prêcher en français à Drakenstein, « afin que cette langue puisse y tomber en désuétude ». Les réfugiés protestèrent et l'ordre semble avoir été d'autant moins observé qu'en 1703 les deux tiers de la congrégation de Drakenstein ne pouvaient encore suivre un sermon en hollandais. Mais, en 1723, il n'y avait plus que vingt-six personnes, toutes âgées, ne comprenant pas le hollandais. En 1726, le sacristain Jérémias Roux fut informé par le Consistoire de Drakenstein qu'il ne devrait plus célébrer les offices en français. Quand l'abbé La Caille vint au Cap en 1752, beaucoup de descendants de réfugiés parlaient encore le français, mais aucun d'eux n'avait moins de quarante ans.

Matériellement, les réfugiés avaient vite prospéré et John Ovington, qui les vit en 1693, dit « qu'ils reconnaissaient leur bonheur d'avoir été transportés ». Le gouverneur paraissait moins enchanté : il écrivait en 1691 de ne pas lui envoyer de Français de qualité, mais seulement des fermiers et des artisans industrieux, parmi lesquels les Hollandais et les Allemands surpassaient tous les autres. En 1699, il se plaignait que nombre de réfugiés, ignorant l'agriculture et travaillant peu, fussent une charge pour la Compagnie et le fonds des pauvres. Dans les instructions qu'il laissa pour son fils la même année, il disait que les colons français sont ceux auxquels il faut le moins se fier. Cette méfiance était partagée par le landdrost de Stellenbosch, qui disait en 1705 aux colons de Drakenstein qu'il était sûr que, si les Français attaquaient la colonie, ils se joindraient à eux. Mais, dès l'année suivante, Hollandais, Afrikanders et réfugiés s'étant associés pour protester contre la tyrannie de Van der Stel, on voit l'antipathie contre les réfugiés disparaître. Ils ne paraissent pas avoir introduit de noms français dans la langue afrikander (ceux qu'elle contient viennent du hollandais); seuls, quelques noms de famille et de lieu dont la prononciation a été déformée rappellent aujourd'hui la venue des huguenots.

Le livre de M. Botha se termine par des listes de réfugiés, de baptêmes, de concessions de fermes, et par la copie des documents principaux.

Émile LALOY.

Henri HAUSER. **Travailleurs et marchands dans l'ancienne France**. Paris, Félix Alcan, 1920. 1 vol. in-8°, VIII-231 pages. (Bibl. générale des sciences sociales.) Prix : 10 fr.

Sous ce titre, M. Hauser a réuni six études qui avaient paru dans diverses revues de 1905 à 1912; il les reproduit sans aucune modi-

fication. Elles sont toutes, d'ailleurs, à des titres divers, fort intéressantes et instructives.

La première, qu'on peut considérer comme l'introduction de tout le recueil, nous donne un aperçu de l'histoire économique en France. L'auteur montre que cette histoire date, en réalité, de la seconde moitié du XIXe siècle, bien que Montesquieu et surtout Voltaire aient indiqué la voie à suivre, et que la Révolution française et la révolution industrielle qui a suivi commencent à donner aux historiens le sens des questions économiques; Guizot et surtout Augustin Thierry se rendent compte de leur importance; Michelet, plus encore, par l'effet d'une géniale intuition. Mais, de véritables spécialistes de l'histoire économique, il n'y en a pas avant la publication de l'*Histoire des classes ouvrières*, de Levasseur (en 1859). C'est à partir de 1875 surtout que cette section nouvelle de la science historique fait de grands progrès en France, en grande partie sous l'influence d'écoles étrangères : de l'école allemande, qui s'est formée dans des Universités supérieurement organisées; de l'école anglaise, suscitée par le développement industriel de l'Angleterre; de l'école russe, qui se préoccupait surtout de la question agraire, si importante dans un pays exclusivement agricole. — M. Hauser décrit ensuite les résultats essentiels obtenus jusqu'à présent par l'histoire de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, cette dernière beaucoup moins avancée. Enfin, il indique avec une grande netteté les principaux problèmes que doit résoudre l'histoire économique et montre les principales sources où elle peut puiser.

Dans une seconde étude, assez courte, l'auteur veut nous donner une idée du parti que l'histoire économique et sociale peut tirer de la géographie humaine, de l'action et de la réaction que le sol et l'homme peuvent avoir l'un sur l'autre. Il prend quelques exemples intéressants : les cultures, les routes, les industries, les établissements humains. Il montre que, « si les causes géographiques sont relativement permanentes, leur action sur l'homme est prodigieusement variable ».

Une famine il y a 400 ans : c'est l'histoire, retracée d'après les archives communales, d'une famine qui a désolé la ville de Dijon pendant plus d'un an, en 1529-1530; l'énumération de toutes les mesures que la municipalité a prises pour y parer : achat de blés, organisation d'un grenier d'abondance, vente du blé aux habitants et aux boulangers; réglementation imposée aux meuniers et aux boulangers, qui doivent se conformer aux procédés de fabrication et à la taxation édictés par le corps de ville; enfin, précautions prises contre les spéculateurs, dont il est d'ailleurs malaisé de déjouer les ruses.

Spéculations et spéculateurs au XVIe siècle : c'est la description — pour laquelle on a utilisé les travaux d'Ehrenberg sur les Fugger, de Vigne et de Bonzon sur la banque lyonnaise — des spéculations auxquelles donnèrent lieu le commerce de l'argent et le crédit au XVIe siècle.

M. Hauser montre l'importance de la place d'Anvers, où fut instituée la première grande bourse du marché financier; il nous donne une idée des grandes opérations accomplies par les spéculateurs de génie que furent les Fugger, les Hœchstetter, les Grimaldi. On voit apparaître au XVIe siècle les origines du grand capitalisme, tel que nous le connaissons.

Mais voici les deux études les plus importantes du volume. *La controverse sur les monnaies* est relative à l'une des questions les plus intéressantes de l'histoire économique : le renchérissement de la seconde moitié du XVIe siècle. Le prodigieux accroissement du prix de la vie, qui a troublé profondément la vie économique et sociale de cette époque, a pour cause essentielle l'afflux énorme de l'argent du nouveau monde, à partir de 1545. Mais la plupart des contemporains ne s'en rendaient pas compte. Ainsi les *Remontrances et paradoxes du seigneur de Malestroit* (1565), qu'analyse M. Hauser, affirment que, depuis 300 ans, il n'y a pas eu renchérissement de la vie, que toute la perturbation procède de l'abaissement de la valeur de la monnaie de compte (la livre) par rapport à l'écu; telle est, déclare Malestroit, la cause de la ruine des rentiers, seigneurs et officiers, dont les revenus sont fixés en livres et non en écus. Jean Bodin, au contraire, dans son *Discours sur le rehaussement et diminution des monnoyes tant d'or que d'argent*, de 1568, a compris admirablement toutes les données du problème; il a affirmé que la hausse des prix avait pour cause principale l'afflux du numéraire, pour causes secondaires l'exportation et le gaspillage, non moins que le « monopole » des artisans et des marchands. Quant au *Discours* [anonyme] *sur l'extrême cherté* (1574), il reproduit assez servilement, sans toujours bien les comprendre, les arguments de Bodin. Ce qui montre combien ce dernier était en avance sur son temps, c'est l'ordonnance royale de 1577, qui, pour combattre la hausse de la livre, fixe l'écu à trois livres, ce qui ne devait avoir aucun effet bienfaisant, car le renchérissement provenait de causes économiques profondes que le pouvoir royal était incapable d'entraver.

Sous le titre *Pouvoirs publics*, M. Hauser étudie l'action des diverses autorités sur l'organisation du travail. Dans les villes de commune, c'est la municipalité qui exerce cette action. Elle a un pouvoir de juridiction et un pouvoir réglementaire sur les métiers libres. Lorsqu'un métier est organisé en jurande, que l'initiative vienne des maîtres ou de la ville, ce sont les magistrats municipaux qui doivent ratifier les statuts. Même sur les métiers jurés, ils exercent leur surveillance, ont voix au chapitre pour le recrutement du personnel; ils agissent sur la réglementation industrielle au nom de l'hygiène (par exemple, en ce qui concerne les boucheries), de la santé publique (boulangers), sur le taux des salaires, sur les conditions du travail. Souvent aussi, la commune a ses manufactures municipales. Ainsi, « le droit de la commune, en matière d'organisation du travail, est

illimité ». Dans les villes seigneuriales, qui ne possèdent pas d'organisation communale, le seigneur et ses agents exercent exactement la même autorité. Mais communes et seigneurs subissent de plus en plus la concurrence du pouvoir royal, qui, surtout à partir de la fin du XVIe siècle, prétend s'ingérer dans tout ce qui regarde le travail industriel. Au XVIIe siècle se fixe définitivement « la théorie royale et mercantiliste de l'économie nationale ». Colbert a beaucoup contribué à la faire triompher, car il considère que l'État doit prendre en main les intérêts économiques de la nation. Les agents royaux se montrent de plus en plus envahissants : lieutenants de police, parlements, intendants, inspecteurs des manufactures, tous contribuent à cette mainmise de l'État sur le travail, et un nouvel organe, le Conseil, puis Bureau du commerce, centralise maintenant, résume en soi toute cette action du pouvoir royal. Il y a là un travail d'unification, qui a été favorisé par tout le développement de la civilisation française, et auquel les intéressés eux-mêmes se sont soumis volontiers, parce qu'il était favorable à leur prospérité. Les agents de l'autorité royale eux-mêmes, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ont préparé la suppression des maîtrises et jurandes, qui ne devait être difinitivement accomplie que par la Révolution.

Henri SÉE.

Paul ARBELET. **La jeunesse de Stendhal**. Tome I : Grenoble, 1783-1799. Paris, Édouard Champion, 1919. 1 vol. in-8°, XVIII-403 pages. (Bibliothèque stendhalienne.) Prix : 15 fr.

Stendhal est à la mode : après une période incertaine où les calomnies de Sainte-Beuve et la déviation du goût l'avaient à peu près classé parmi les écrivains ennuyeux, ç'a été, presque sans transition, après les louanges vengeresses de Taine, l'admiration hyperbolique. Aujourd'hui, c'est la gloire. Sans doute, Stendhal garde-t-il quelques adversaires armés; mais sans doute n'oseraient-ils plus le qualifier d'illisible, de fastidieux et d'inintelligent. La formule retentissante de M. André Suarès, suivant laquelle dix livres seulement par siècle méritent l'immortalité, et que, pour le sien, deux au moins sur dix ont été de Stendhal, traduira bien plus vraisemblablement l'engouement passionné et la vogue presque officielle dont le « niais » de Faguet est mieux que réhabilité.

A cette réparation solennelle, la grande édition des *Œuvres complètes*, entreprise par M. Édouard Champion, aura largement contribué. C'est comme un *Appendice aux œuvres complètes* que se présente modestement le livre de M. Paul Arbelet. Excessive modestie : il s'agit d'un effort considérable et heureux. Déjà familiarisé avec la vie et la pensée d'Henri Beyle jusqu'à l'extrême intimité par la publication du *Journal d'Italie*, par les *Soirées du Stendhal-Club*

et plusieurs autres essais très démonstratifs, M. Paul Arbelet élève ici à son écrivain d'élection le monument d'une piété aussi éclairée que fervente. Après ce premier tome, consacré aux seize premières années (1783-1799) à Grenoble, et un deuxième aux trois suivantes (1799-1802) à Paris et à Milan, ne nous annonce-t-il pas une *Vie amoureuse et philosophique d'Henri Beyle* (1802-1806), que, espérons-le, d'autres tranches de biographie prolongeront, jusqu'à restituer un jour le miroir complet d'une éblouissante destinée.

Tout un livre, se demande pourtant en attendant M. Arbelet, était-il bien nécessaire pour raconter les premières années de Stendhal? La réponse est que la formation d'une âme aussi complexe, aussi mêlée et subtilement contradictoire, lui a semblé le plus intéressant des problèmes moraux; mais un problème que quelques tableaux en raccourci ne suffisaient pas à résoudre, et pour lequel il fallait la plus patiente analyse des atavismes, du tempérament et des influences. De là, un livre d'histoire, d'histoire psychologique et nuancée, également distant d'un enthousiaste égarement et d'une défiante antipathie, et, pour prendre son propre mot, un « roman vrai ».

De l'historien, M. Arbelet a toutes les primordiales qualités : une patience d'investigation vraiment bénédictine, une prudence remarquable dans l'appréciation, un soin permanent de la vérification poussé jusqu'à la minutie. Il ne se laisse pas aller non plus, comme c'est si souvent le cas des biographes, à l'inconsciente apologie; bien qu'il aime son Stendhal, il ne se laisse pas fasciner par lui; il garde intacts sa faculté d'observation et son sens critique. Il reconnaît que Beyle n'eut ni beaucoup d'idées ni beaucoup de curiosité (p. III). On répondra que Beyle l'avait confessé lui-même; mais il ajoute que de ces idées il ne faut s'exagérer ni l'originalité ni la profondeur. L'écrivain a composé « hâtivement » (p. IV), entassé pêle-mêle. L'homme n'a pas été toujours exempt de cynisme (p. 75); par contre, il fut à tout âge la dupe de ses chimères et le jouet de son cœur (p. 159), précurseur du réalisme qui ne voyait rien de la réalité.

On lira avec un plaisir extrême, même après tant d'autres essais, d'ailleurs sporadiques, de beylistes, la patiente enquête sur les origines de Stendhal (livre I, p. 5 à 64), origines et influences paternelles contre lesquelles la vie de l'enfant fut une perpétuelle réaction, origines et influences maternelles infiniment plus décisives, car il fut, de cœur et d'esprit, beaucoup moins Beyle que Gagnon. Sur cette mère, qui lui laissa un héritage très varié de vertus aimables et aussi de passion concentrée, il y a des pages pénétrantes, comme aussi sur les années heureuses de la première enfance (livre II, p. 65 à 82), dans une vieille maison maussade et laide du vieux Grenoble, faite pour abriter de petites vies monotones et étriquées, celles des Beyle; années qu'embellit pourtant la grâce lumineuse d'Henriette Gagnon, cette mère tôt disparue; — et sur les années amères (livre III, p. 83 à 144), après la mort de celle-ci, qui fut vraiment l'évé-

nement capital de sa vie, et qui, en inclinant sa destinée des sinécures provinciales vers les voyages mélancoliques et du confort vers l'aventure, lui permit de donner, dans une « vie incohérente d'artiste et de soldat », la mesure de son génie. C'est enfin la conquête de la liberté (livre IV, p. 145 à 197), au sortir de la tyrannie de l'abbé Raillane, l'accès aux livres, une « furie de lecture », la découverte de Jean-Jacques Rousseau. Ainsi, à quinze ans, est-il déjà, quand il rêve la vie, à peu près le même que lorsque plus tard il la vivra, avec son développement « excessif et presque monstrueux » de l'imagination romanesque, avec son goût de la négation religieuse, avec son enthousiasme passionné pour la Révolution enfin, qu'il aima d'ailleurs, moins pour ses principes que pour ses spectacles, et dont il railla non pas les idées abstraites, mais l'héroïsme et le panache (p. 199 à 236). C'est pour avoir vu passer devant la maison de son grand-père, du balcon de la place Grenette, la Révolution dauphinoise, « avec ses fêtes, ses ivresses et ses morts », que cet adolescent enfiévré et brûlant devint révolutionnaire. Un jacobin de salon d'ailleurs, qui n'aimait que de loin la foule « vulgaire » et « sale » et qui, comme tant d'autres depuis, fut démagogue sous des lambris.

Ajoutons encore deux excellents chapitres, l'un sur Beyle à l'École centrale de Grenoble, ses professeurs, leurs enseignements et ses camarades (p. 235 à 326); l'autre, en conclusion, sur son départ du Dauphiné et sa découverte de la vie, à une époque où la capitale provinciale semble avoir offert bien des possibilités de plaisir à un jeune homme ardent et raffiné comme lui.

La minutie de cette biographie n'apparaîtra pas comme inutile. Stendhal, homme de peu d'idées, ne fit, tout le long de sa vie, que développer celles qu'il a entrevues dans sa jeunesse et auxquelles, à quinze ans, il s'est définitivement fixé. Stendhal, homme de sensibilité hyperesthésiée, a appris tôt à sentir, et jamais peut-être ne sentit si fort qu'avant la maturité. Ni son esprit ni son cœur n'ont changé après la vingtième année. Son portrait de jeunesse est donc un portrait véritable.

Comme M. André Beaunier pour son Joubert, comme Albert Cassagne pour son Chateaubriand, M. Paul Arbelet n'a pas isolé Beyle de son cadre. Les hommes et les choses de son temps animent ce livre attachant que tous les stendhaliens aimeront.

Roger LÉVY-GUENOT.

Henri PRENTOUT. **Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919.** Paris, Hachette, 1920. In-16, XII-1188 pages. Prix : 25 francs.

Les historiens et le grand public accueilleront avec une égale sympathie ce livre clair et substantiel, plein de choses et facile à consul-

ter, précieux instrument de travail enrichi de la substance des plus récents travaux, remarquable synthèse qui pour longtemps sera définitive. Peut-être se portera-t-on d'abord, avec une légitime curiosité, vers les derniers chapitres, où M. Prentout étudie ces deux faits essentiels qui n'ont pas achevé de développer sous nos yeux toutes leurs conséquences : l'avènement de la démocratie anglaise, la formation de l'Empire britannique. Qu'il s'agisse de l'évolution économique et sociale, du mouvement religieux, artistique ou littéraire, de la crise des Lords ou des affaires étrangères, il y a dans ce manuel tout un ensemble de notions précises et sûres qui aideront à mieux connaître un peuple dont il est plus que jamais indispensable d'étudier le caractère et l'histoire. Quelles sont les grandes crises de l'histoire irlandaise jusqu'en 1918? Où en est le mouvement ouvrier et socialiste depuis 1895 et quelle a été, depuis 1900, l'attitude du *Labour party?* Quel rôle ont joué dans l'Europe contemporaine des hommes tels que Canning et Palmerston, Gladstone et Chamberlain, Asquith et Lloyd George? Toutes ces questions que l'actualité nous impose se trouvent ici posées, discutées, élucidées. Puis, avec un guide aussi averti et de si agréable compagnie, le lecteur remontera plus aisément dans le passé et il comprendra mieux l'intérêt des époques plus lointaines, dont la connaissance a été renouvelée par une foule de travaux d'érudition ou par quelques grandes œuvres historiques : la Révolution parlementaire du XVIIIe siècle, le XVIe siècle[1], le moyen âge. Il suffit de parcourir la bibliographie placée par M. Prentout à la fin de son volume pour voir quelle large part les savants français ont eue dans ce travail. D'autre part, un réveil historique incontestable s'est manifesté en Angleterre et il est curieux de constater comment l'école historique anglaise s'est progressivement émancipée des influences germaniques. Kemble, Freeman, Stubbs, prenant leurs modèles et puisant leur inspiration chez les historiens d'Allemagne, avaient été portés « à ne voir dans le peuple anglais que l'élément anglo-saxon, à faire dériver toutes ses institutions politiques et sociales des institutions des peuplades primitives germaniques ». Puis une réaction contre le germanisme s'est fait jour : on a rendu sa place dans la formation du peuple anglais à l'élément celte, on a dégagé l'importance de l'élément romain et scandinave, on étudie la valeur

1. M. Prentout, rencontrant sur son chemin Philippe II, le grand adversaire d'Élisabeth, l'exécute en une formule fort jolie, mais sans doute injuste : ce prince, dit-il (p. 345), était « toujours en retard d'une idée, d'une année, d'une armée et d'une flotte ». Sans doute, M. Prentout n'avait pas à nous faire le portrait de Philippe II, mais il m'inquiète de trouver en sa bibliographie une référence au seul ouvrage de Forneron, qui n'a guère mis en œuvre que les documents hostiles à Philippe II et qui accepte notamment, avec une incroyable légèreté, les anecdotes et les fables répandues par Guillaume d'Orange. Il serait déplorable que l'on continuât à regarder cet ouvrage comme la judicieuse synthèse de tout ce qui a été écrit sur le monarque espagnol.

de l'apport normand dans les institutions et dans la civilisation. Ces précisions à venir, nul n'est plus qualifié que M. Prentout pour nous les apporter. N'a-t-il pas consacré de pénétrantes analyses[1] à l'histoire de la Normandie, « trait d'union entre la France et l'Angleterre[2] »? Car l'histoire de la Normandie s'est un jour confondue avec celle de l'Angleterre : le duché a marqué profondément de son empreinte, de son sceau, le royaume que conquirent ses enfants, et c'est vraiment en 1066, suivant la remarque déjà faite par Boutmy, que se dessine et s'accuse « la pente sur laquelle s'est déroulée toute l'histoire des institutions politiques anglaises ». Au surplus, il y a toujours eu entre la France et l'Angleterre un échange perpétuel d'idées, de connaissances, d'impressions artistiques et littéraires. De là, dans l'histoire des deux pays, un remarquable parallélisme que M. Prentout s'est efforcé de mettre en lumière. Comparer le mouvement lollard du XIVe au XVe siècle à notre Réforme du XVIe siècle et le schisme anglican de 1530 au gallicanisme de 1688, rapprocher les deux Révolutions de 1640-1648 et 1789-1793, évoquer Bonaparte à propos de Cromwell, c'est ajouter un intérêt plus puissant à l'étude des choses anglaises, c'est contribuer à les rendre plus vivantes et plus accessibles au public français.

Louis VILLAT.

Ch. RIST. **Les finances de guerre de l'Allemagne.** Paris, Payot, 1921. In-8°, XIV-294 pages. Index. Prix : 15 fr.

Ceci est, dans toute la force du terme, un ouvrage capital. Sans doute la *Revue historique* n'a pas à se prononcer sur la partie doctrinale du livre. Mais, avant tout, ce livre est un livre d'histoire, le livre d'un historien qui sait rassembler les faits et les textes et qui sait lire, même quand les textes essaient de taire ou de travestir la vérité. Que, deux ans seulement après la paix, puisse paraître cette histoire financière de la guerre chez l'un des principaux belligérants, et que cette histoire soit à ce point solide, qu'elle sente si peu l'improvisation, voilà qui fait le plus grand honneur au labeur, à la largeur d'intelligence, à la force de pénétration de l'auteur. De nombreux ouvrages économiques sur la guerre, publiés en diverses langues, furent des plaidoyers. Celui-ci, encore une fois, est une histoire, écrite sans aucun parti pris de dénigrement ou d'aveugle admiration.

Une histoire d'abord de la préparation financière de la guerre par l'Allemagne. Par une patiente et soigneuse analyse des bilans des banques, par une étude attentive de la politique de la *Reichsbank*

1. *La Civilisation française*, juillet-août, septembre-octobre 1919, mars 1920.

2. L'expression a été employée par M. P. Yvon dans une récente thèse de doctorat d'Université : *Traits d'union normands avec l'Angleterre avant, pendant et après la Révolution* (Caen, 1919, 374 pages).

et des mouvements du marché monétaire allemand, M. Rist établit que ces préparatifs financiers, mentionnés dans les fameux rapports secrets du 19 mars 1913, « commencent au lendemain d'Agadir ». Les trente-cinq pages, d'une admirable texture, que M. Rist consacre à ces préparatifs, sont, dans leur sérénité même, l'une des plus fortes preuves que nous ayons de la préméditation allemande. « Ainsi l'Allemagne, conclut-il, entrait dans la guerre après une longue préparation financière, son plan achevé, ses précautions prises... Et, tout de suite, l'énergie avec laquelle intervint la *Reichsbank* montra qu'elle n'était pas prise au dépourvu ».

La politique financière qui a permis à l'Allemagne de vivre cinq ans est surtout l'œuvre d'un homme, non pas de Helfferich, mais de Havenstein. Au premier remonte la responsabilité de la politique budgétaire, qui « porte la marque de la légèreté et de l'insincérité ». Au second revient le mérite de la politique monétaire et de celle des emprunts.

M. Rist est loin d'admirer sans réserve cette politique. Il montre combien elle était compliquée et souvent menteuse. La création, à côté de la monnaie métallique et des billets de banque, « d'une troisième monnaie », les *Reichskassenscheine ;* l'assimilation de ces bons impériaux au métal pour constituer l'encaisse liquide de la banque d'Empire ; enfin l'apparition, à côté des billets et des bons, d'une « troisième catégorie de monnaie de papier », les *Darlehenskassenscheine*, c'est ce que M. Rist n'hésite pas à nommer des « trucs » trop ingénieux, destinés à tourner la fameuse règle du tiers « en ayant l'air de la maintenir ». Il y avait là un édifice singulièrement fragile, qui ne se pouvait consolider que par la victoire. Si la victoire était venue, avec les conséquences économiques que les Allemands les plus modérés affichaient l'intention d'en tirer, nul doute que l'œuvre de Havenstein apparaîtrait aujourd'hui comme le chef-d'œuvre de l'habileté financière.

Telle quelle, elle a permis de mobiliser au service de la guerre allemande la richesse allemande. Il est tout à fait injuste de parler, comme on l'a souvent fait chez nous, de « superposition extravagante d'emprunts sur des avances et d'avances sur des emprunts ». En autorisant les souscriptions sur avances, le gouvernement allemand n'a rien fait qui ne se soit fait (et qui ne se fasse encore) ailleurs. « C'est une des nombreuses méthodes de création monétaire que tous les belligérants se sont vus forcés d'adopter. » L'hypocrisie est ailleurs. Elle est où nous venons de le dire, dans la création d'une encaisse-papier mensongèrement confondue avec une encaisse métallique. Hypocrisie dont le public était complice. « Pas plus pour sa dette à l'égard de la banque que pour son papier-monnaie, l'Allemagne n'a désiré la clarté. » A cette ignorance volontaire, M. Rist oppose la sincérité des bilans de la Banque de France.

Il montre également que, si l'Allemagne, en apparence, a su éviter

le moratorium, ce n'est pas qu'elle ait témoigné d'une élasticité économique comparable à celle de l'Angleterre, c'est que, par une autre série d'artifices, elle a « substitué le moratorium individuel au moratorium général ».

Un autre mensonge financier allemand, c'est celui qui consiste à dire que le blocus renforçait la situation de l'Allemagne, en supprimant l'importation et les dettes extérieures.

Il est exagéré, à mon sens, d'écrire avec M. Rist (p. 72) que « leurs dettes étrangères, dont ils n'ont même plus à payer les intérêts (?), ne pèsent pas très lourd sur les épaules des Alliés, malgré leurs chiffres nominaux que la baisse de change ne cesse de grossir ». Toujours est-il que l'Allemagne s'est trouvée aux prises avec un problème singulièrement plus délicat : « Se contenter de sa seule épargne. » Le fait indéniable, c'est qu'elle l'a résolu. M. Rist, trop bon historien pour se laisser décevoir par les théories, ne dit pas : « Cela ne se pouvait. » Il dit : « Cela se fit. » L'histoire des emprunts allemands est la partie essentielle de sa démonstration.

Dans son histoire des impôts, il établit que le contribuable allemand était au début du siècle un des moins imposés parmi les habitants des grands États. La charge du contribuable prussien était de 42 marks 50 par an (taxes communales, régionales et nationales), celle du Français de 79 m. 57, celle de l'Anglais de 101 m. 44. La marge imposable était donc plus grande en Allemagne qu'ailleurs. Si pourtant l'Empire n'a pas demandé tout d'abord à ses sujets un effort fiscal comparable à l'admirable effort anglais ni même au médiocre effort français[1], c'est toujours pour la même raison : la guerre devait être brève, et l'indemnité devait faciliter la liquidation de l'opération. C'est seulement quand les difficultés commencèrent qu'il fallut demander à l'impôt des ressources pour l'Empire. Ces difficultés même, et la multiplication indéfinie du papier-monnaie, révélèrent des phénomènes qu'il fallut bien voir, auxquels Helfferich essaya de trouver des explications rassurantes, mais qui n'en étaient pas moins des causes de ruine, comme l'effondrement du mark. Se consoler de cet effondrement en prophétisant le « détrônement de l'or », voilà qui faisait honneur à la capacité allemande de créer des systèmes, mais ce n'est pas avec de la métaphysique que l'on redresse une situation économique.

La victoire et l'indemnité[2] ayant manqué, la politique de Havenstein a échoué, et l'Allemagne s'est trouvée, encore plus que les autres belligérants, devant cette « plaie sans cesse ouverte et qui infeste l'orga-

1. Je ne parle que de l'effort demandé au contribuable français dans les premières années de la guerre.

2. La *Revue historique* n'est pas le lieu où pourrait s'exposer et se discuter la très intéressante critique que fait M. Rist de la théorie (il dit même du paradoxe) de l'indemnité. Il y a certainement, dans ces pages, bien des choses qui auraient pu servir à ceux qui, en fin de compte, se sont trouvés les vainqueurs — pages dont certaines avaient paru, dans les revues, à l'heure utile.

nisme entier, le déficit budgétaire ». M. Rist montre que le grand mérite d'Erzberger fut d'essayer de fermer cette plaie. Dans un appendice sur « la situation financière de l'Allemagne en juillet 1920 », il démonte pièce à pièce le budget allemand, et il n'a pas de peine à prouver que les comparaisons établies entre les charges effectives de l'Allemagne et celles de la France et de l'Angleterre « ne donnent pas de l'effort allemand l'impression favorable que la presse et le gouvernement du Reich en voudraient suggérer ». La formidable campagne inaugurée par le livre de J.-M. Keynes, et contre laquelle n'ont réagi qu'avec mollesse certains économistes des pays alliés, cette campagne ne saurait prévaloir contre ces faits : « La charge par tête... est en Allemagne moindre qu'en France... Ce peuple de soixante millions d'hommes est moins obéré que le nôtre. » Voilà, n'est-il pas vrai? qui éclaire la question des réparations.

Mais nous ne nous aventurerons pas davantage sur ce terrain, qui confine à la politique actuelle. Nous avons dit que nous ne jugerions le livre de M. Rist que comme un livre d'histoire. Nous tenons à répéter qu'il est peu de contributions aussi solides à l'histoire de la grande guerre. Comme la politique financière de l'Allemagne a ressemblé à celle des autres États, comme elle leur a parfois servi de modèle, comme cette politique n'a été, en somme, qu'un cas particulier — un cas extrême — de la politique financière des belligérants, on voit quelle est la portée générale de cet excellent ouvrage. Il honore la science française.

Henri HAUSER.

P.-G. LA CHESNAIS. **Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix.** Paris, éditions Bossard, 1921. 1 vol. in-16, 218 pages, avec 3 cartes. Prix : 9 fr.

C'est une étude très utile et fort intéressante, que recommandent une documentation très sûre et une information très étendue, et qui nous fournit une foule de renseignements sur des faits peu connus dans l'Europe occidentale. L'effondrement du tsarisme a posé la question particulièrement difficile de la Transcaucasie, où se trouvent aux prises diverses nationalités, qui peuvent d'autant plus difficilement s'accorder qu'on y rencontre un grand nombre de races, différentes par les mœurs et les religions, et qui nulle part ne forment un groupe compact. A l'ouest sont les Géorgiens, au sud les Arméniens, à l'est les Tartares; mais presque partout ces populations s'entremêlent, et c'est ainsi qu'à Tiflis les Géorgiens ne forment qu'un cinquième de la population. Puis, dans tout le pays, un assez grand nombre de Russes, fonctionnaires et colons. La politique extérieure, qui a imposé à ces diverses populations des orientations différentes, a eu

pour effet de les séparer encore plus profondément les unes des autres.

L'auteur étudie successivement l'influence exercée par la guerre et la révolution bolcheviste sur la Géorgie, l'Arménie, les Tartares. La Géorgie, qui vit dans l'orbite de l'Empire russe depuis la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, se montrait en somme satisfaite de cette domination qui la protégeait contre les Turcs. Lorsque la guerre éclata, ce fut un comité peu nombreux de Géorgiens qui traita avec la Turquie, en octobre 1914, pour faire reconnaître l'indépendance de la Géorgie. Rien d'étonnant qu'à la suite de la révolution russe Noë Jordania, chef du parti social-démocrate, se soit prononcé contre l'indépendance, pour le rattachement à la Russie. Mais la révolution bolcheviste changea totalement l'attitude des Géorgiens, qui décidèrent la création d'un Parlement transcaucasien indépendant. Puis, l'armée russe s'étant débandée, il fallut entamer des pourparlers avec la Turquie, renoncer à l'union avec la Russie. En mai 1918, les Géorgiens proclamèrent leur indépendance, ce qui eut pour conséquence la création de la république tartare de l'Azerbeidjan, puis la proclamation d'indépendance de l'Arménie. Les Turcs ayant envahi la Transcaucasie, les Géorgiens durent demander la protection des Allemands. A l'armistice, les Allemands quittèrent le pays et furent remplacés par les Anglais.

M. La Chesnais consacre un chapitre très nourri à Bakou, la ville du pétrole, dont l'importance économique s'est accrue d'une façon prodigieuse depuis 1870; c'est un centre industriel isolé au milieu d'un pays agricole, comprenant 100,000 Russes, 60,000 Arméniens et une population tartare, élément tout à fait inférieur. Il n'est pas étonnant que, dès mars 1918, Bakou se soit proclamé république indépendante. Un soviet fut créé sous la présidence de l'Arménien bolcheviste Chaoumian, mais dans lequel les tendances non bolchevistes étaient représentées. Bakou s'opposa énergiquement aux Turcs et, si la ville succomba après quatre mois de siège, si sa prise entraîna le massacre de 20,000 Arméniens, sa résistance constitua cependant un échec grave pour la politique allemande et turque.

La république d'Azerbeidjan fut une création tout artificielle (le nom a été emprunté à la province persane voisine). Cette république fut établie par l'aristocratie des propriétaires tartares, qui ne forment que 3 % de la population; c'est un pays fertile, grâce aux travaux d'irrigation créés par les Européens, et qui par conséquent aurait tout avantage à être protégé par la Russie, car les Turcs sont incapables de toute organisation technique. Dans l'idée d'Enver Pacha, l'Azerbeidjan devait s'étendre sur 140,000 kilomètres carrés, englober Batoum sur la mer Noire et comprendre une population de trois millions d'habitants; ce serait une province turque dont l'Arménie ne formerait qu'une enclave. M. La Chesnais montre que les Anglais commirent la faute de soutenir contre les Russes la république

d'Azerbeidjan et de faire ainsi le jeu des Turcs et du gouvernement bolchevik.

L'Arménie a été particulièrement victime de la politique générale pendant la guerre et depuis la paix. La question arménienne est très malaisée à résoudre et d'autant plus que, politiquement, l'Arménie comprenait deux parties : une Arménie russe, persécutée par le tsarisme, mais relativement tranquille, et une Arménie turque, où des massacres étaient continuels. Les Arméniens russes, souvent très assimilés à la civilisation russe, se seraient volontiers rattachés à une Russie démocratique, mais ils ne forment, avec les Arméniens turcs, qu'une seule nationalité, et le grand parti arménien, le *dachnaktzousioun*, est essentiellement un parti national. Au congrès d'octobre 1917, les Arméniens russes décident de se rattacher à la république fédérative de Transcaucasie. Mais, à la suite de la révolution bolcheviste et du traité de la Géorgie avec les Turcs, l'Arménie se proclame indépendante. La situation si difficile de l'Arménie ne fut guère améliorée par l'armistice; elle eut à soutenir la guerre contre la Géorgie et était sans cesse menacée par les Turcs. M. La Chesnais montre avec une grande netteté la faute que commit l'Angleterre en ne soutenant qu'insuffisamment les Arméniens, contrairement à son véritable intérêt, comme le déclarait Lord Bryce : l'Arménie est le passage naturel entre l'Anatolie et la Caspienne; soutenir les Arméniens, c'est lutter de la façon la plus efficace contre la Turquie. Les Anglais décidèrent de se retirer du pays, et, en fait, ils abandonnèrent l'Arménie (en août-septembre 1919), même lorsque les États-Unis eurent refusé le mandat arménien. Aujourd'hui, la petite république d'Érivan est menacée de toutes parts, exepté au nord. Les Alliés ne la protègent réellement pas; Lloyd George a déclaré cavalièrement, dans un discours récent, que c'était aux Arméniens à se défendre eux-mêmes et qu'on ne leur accorderait qu'un secours purement moral. Cependant, c'est grâce à l'Arménie que la Géorgie a pu conserver son indépendance et que la Transcaucasie n'est pas tombée sous la domination turque.

M. La Chesnais conclut que la situation de l'Arménie et même celle de la Géorgie restent précaires, parce qu'elles n'ont pas de protection efficace : elles sont isolées au milieu du monde turc et elles ne pourraient être assurées de l'avenir qu'à la condition d'avoir l'appui d'une Russie démocratique.

Henri SÉE.

Julien BONNECASE, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux. **La notion de droit en France au XIXe siècle.** (Contribution à l'étude de la philosophie du droit contemporaine). Paris, F. de Boccard, 1919. (Bibliothèque de l'histoire du droit et des institutions, t. XVIII.) Prix : 12 fr. 50.

Ce livre rentre pleinement dans le cadre des préoccupations des lec-

teurs de cette revue : c'est en effet l'histoire des doctrines françaises sur le fondement même de toute pensée juridique, la notion de droit.

Composé pendant la guerre et fruit des réflexions qu'elle suggéra, cet ouvrage a pour tendance générale d'élever la notion du droit à la hauteur d'un principe éternel, intangible, immuable, disons tout, « immanent ». L'auteur veut nous montrer les doctrines juridiques de la France au XIXe siècle se rattachant, de plus ou moins loin, à cette idée supérieure; la pensée française faisant bloc dans une croyance, généralement admise, en un idéal juridique, s'opposant à la conception allemande réaliste et étatiste du droit[1].

La croyance à un principe supérieur du droit a, en effet, dominé en France au XIXe siècle nos luttes politiques, religieuses ou sociales. Chaque parti l'admet en s'en réclamant, chaque opinion l'avoue du fait même qu'elle l'invoque. Législateurs, commentateurs, jurisprudence attestent en toute occasion la notion de droit. L'Alsace-Lorraine séparée de la France s'en réclamera passionnément, appuyée par toute l'opinion française. Y a-t-il pourtant dans ces allusions incessantes à la notion de droit un élément caractéristique de la France du XIXe siècle? N'est-ce pas plutôt la protestation éternelle et nécessaire de tout être lésé et sans recours meilleur?

Il faut bien conclure de l'exposé si clair et si documenté de M. Bonnecase que, si l'opinion juridique française s'étend assez volontiers à reconnaître la notion de droit, elle borne en général son accord à cette seule expression. Dès que se pose la question de la nature de la notion de droit, les avis divergent. La notion de droit est pour les uns un pur fait du domaine des constatations : le fait de la solidarité pour M. Duguit, ou encore le fait de l'interdépendance sociale. Pour d'autres, elle apparaît comme un principe supérieur dont chaque doctrine, à sa manière, s'efforce de dégager la base. — La doctrine psychologique veut voir dans le droit tantôt un produit des consciences individuelles se formant sous l'empire des opinions et des besoins du moment, tantôt la résultante d'une conscience sociale collective (M. Tanon), tantôt enfin une donnée immédiate de la conscience, identique chez tous les hommes, dans tous les temps, parce qu'inhérente à la nature humaine (Aucoc, M. Pillet). — La doctrine métaphysique prolonge dans le domaine de l'inconnaissable les conclusions les plus avancées des doctrines psychologiques. Pour Delvincourt, Demante, Demolombe, le droit est une idée supérieure d'origine divine, éternelle et immuable, consciente pour tout homme. D'autres prétendent que l'idée de droit ne peut être perçue qu'au moyen de la raison et par une pénible élaboration; ils entendent réserver aux plus sagaces le monopole d'en dégager les

1. M. Bonnecase repousse comme contraire à nos traditions juridiques françaises certain mouvement doctrinal fort renseigné sur le droit allemand d'avant guerre. C'est ainsi qu'il est d'une sévérité peut-être excessive pour l'œuvre de R. Saleilles, qui eut au moins le rare mérite de charmer une génération si elle ne parvint pas toujours à la convaincre.

contours (Duranton). L'œuvre magistrale de M. Gény se rattache à la conception métaphysique du droit. — Enfin, les doctrines religieuses apparaissent nécessairement une fois qu'on est lancé sur la pente de la métaphysique. Tout esprit rattaché à une religion précise transforme inévitablement une vague conception métaphysique du juste en un acte de foi religieuse. Marcadé, Vareilles-Sommiere, Coquille, Lucien Brun l'ont fait pour la doctrine catholique, et leur œuvre est le point extrême de cette gradation où nous venons de voir chaque philosophe du droit apporter selon ses préférences une dose toujours croissante d'idéal.

Le contenu de la notion de droit est tout aussi discuté que sa nature. Certains la conçoivent comme une forme vide, susceptible de renfermer un contenu variable selon les lieux et les temps (Saleilles, Labbé). D'autres précisent tout au moins dans leurs termes la substance du droit : ce serait l'utilité générale, le bien commun, la solidarité en un mot (M. Tanon). — La doctrine métaphysique d'un droit naturel universel et immuable voulait jadis trouver dans le for intérieur d'un chacun le code modèle avec les rubriques : propriété, prescription, contrat, testament, succession ab-intestat; elle se borne maintenant à affirmer l'existence d'un principe supérieur de respect de la personnalité humaine. A cette école individualiste et libérale se rattachent avec certaines nuances le philosophe Caro, MM. Beudant et Michoud.

Sur la fonction de l'idée de droit, l'entente entre théoriciens n'est point meilleure. La notion de droit semblait à Oudot un idéal plus ou moins réalisable; elle présente un caractère impératif aux yeux de M. Planiol. Son action s'étend même au domaine judiciaire; mais M. Gény fait acte de prudence en ne permettant au juge et à l'interprète de ne l'invoquer que sur la base et par le moyen du droit positif. Dans le domaine législatif, tantôt le droit naturel est vanté comme un code de préceptes supérieurs aux lois positives (Bélime); tantôt comme une simple directive guidant le législateur, chargé de réglementer les rapports sociaux (M. Gény). Pour certains (M. Duguit), le droit social aux mains d'un état tout-puissant donne comme but à chaque disposition législative le renforcement de la solidarité et le développement du bien commun. (Le qualificatif des lois sociales appliqué de nos jours à des mesures de pur droit privé procède de cette conception.) Les doctrines métaphysiques, au contraire, maintenant leur point de vue individualiste, opposent aux fantaisies du législateur la barrière des droits individuels. Elles ne tracent pas de ligne de conduite, leur action est purement négative.

La protection des libertés de l'individu ou des groupes, assurée par cette doctrine métaphysique de la notion de droit, semble pour l'auteur présenter les meilleures garanties non seulement d'équilibre interne des divers éléments d'une même nation, mais aussi d'équilibre international. Il ferait volontiers de cette théorie la conception

traditionnelle du droit en France[1], et son exposé historique n'a peut-être pas d'autre but que de dégager par la réfutation de tous systèmes contraires la doctrine à laquelle il donne ses préférences. Il ne saurait lui en être fait grief; les événements des dernières années devaient fatalement conduire à son apogée l'idéalisme juridique, auquel tendait indiscutablement depuis 1870 le plus fort courant d'opinion en France. Il est intéressant que les conceptions métaphysiques de la notion de droit aient été ainsi savamment synthétisées et affirmées avec autorité par l'un des meilleurs esprits de la philosophie française contemporaine du droit. Que l'auteur nous permette seulement certaines réserves sur ces prévisions d'avenir. Écrirait-il aujourd'hui, d'ailleurs sans réserves, certaines lignes sur l'idéalisme juridique de toutes les nations alliées et sur le « réalisme » de nos seuls adversaires?

F. Joüon des Longrais.

1. La conception traditionnelle de la France, celle du moins qui peut invoquer le plus long passé, n'est-ce pas plutôt l'idée du droit coutumier fondé sur une longue expérience des faits et sur une tradition toujours respectable? La coutume, produit réellement autochtone, œuvre de notre race, ne se trouvait pas à la merci des fantaisies d'un législateur. On se posait moins la question de l'existence d'un droit naturel dans notre ancienne France, parce que le fondement du droit positif était mieux établi et moins discuté. Ne ressort-il pas des divergences précédemment exposées sur la notion de droit une crainte permanente de notre France du XIXe siècle vis-à-vis de l'œuvre possible de son législateur. D'aucuns veulent étendre son action sociale à l'extrême, tandis que d'autres s'essaient à lui imposer le frein quelque peu théorique des droits individuels. La genèse coutumière du droit ne donnait-elle pas plus de garanties, tout en sauvegardant également la marche incessante du droit?

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — Mario CASOTTI. *Saggio di una concezione idealistica della storia* (Firenze, Vallecchi editore [1920], in-8°, 446 p.; prix : 12 l.). — ID. *Introduzione alla pedagogia* (Ibid., in-8°, 105 p.; prix : 3 l. 50). — Cet essai sur une conception idéaliste de l'histoire n'est guère de la compétence de la *Revue historique;* c'est un livre de philosophie, de métaphysique. L'auteur combat la conception réaliste et empirique. Les sciences de la nature, déclare-t-il, peuvent se contenter du pur empirisme, car elles n'étudient pas les forces spirituelles. Mais l'histoire se trouve en présence de faits qui concernent la mentalité humaine, le vouloir humain. Il ne suffit pas de les décrire tels qu'ils se sont passés dans l'espace et dans le temps. On est amené à dépasser cette conception purement empirique, car on entre dans le domaine des concepts de l'esprit. L'histoire consiste précisément à maintenir « actuelle dans l'esprit » toute la réalité fugitive des faits. Voilà donc un acte de conscience qui échappe au monde des simples phénomènes. La conception idéaliste de l'histoire a pour effet d'identifier l'histoire et la philosophie, de dépasser l'étude subjective et particulière des faits pour arriver à concevoir la réalité dans sa vérité objective et universelle. La philosophie de l'histoire nous donne donc une vue plus profonde des choses que l'historiographie, qui ne se propose que la connaissance des faits. Grâce à cette philosophie idéaliste, les histoires particulières (des sciences, des arts, de la philosophie, etc.) prennent contact les unes avec les autres et nous permettent de saisir des vérités d'un caractère général. Sans doute, la conception idéaliste que préconise M. Casotti peut ne pas être inutile même aux historiographes, car elle contribue à leur faire comprendre les limites de leur science. Ce qui est vrai, c'est que l'histoire n'est pas un ordre de connaissances qu'on puisse assimiler aux sciences de la nature, puisque les événements historiques traduisent des faits de conscience, révèlent des démarches de la mentalité humaine. L'histoire ne se prête pas non plus, comme les sciences de la nature, à la méthode purement expérimentale; les matériaux dont elle dispose sont d'un tout autre caractère.

L'*Introduction à la pédagogie*, du même auteur, est animée de la même conception idéaliste. La pédagogie ne peut, comme les autres arts pratiques, s'appuyer principalement sur l'expérience, car ce n'est pas sur une science de la nature qu'elle se fonde; elle a affaire à l'esprit humain, à l'âme humaine. Aussi les données, qui peuvent être

fournies par la psychologie, par l'éthique, par la sociologie, ne sont-elles pas suffisantes pour indiquer les règles que la pédagogie devra suivre. La pédagogie est donc non une science empirique, mais une science philosophique. Les données fournies par l'expérience ne peuvent avoir une application pratique que si elles ont une véritable valeur éducative ; il faut les confronter toujours avec la conception idéaliste qu'on s'est formée de l'éducation. La nature particulière de l'âme humaine distingue forcément les procédés dont use l'éducation de ceux qui sont pratiqués dans l'élevage ; et il faut toujours tenir compte de l'action qu'exerce l'âme de l'éducateur sur l'âme de celui qui est soumis à sa direction. Cette influence, rien ne peut la remplacer ; et c'est ainsi que l'école de la vie ne doit pas être considérée comme vraiment éducative, car souvent elle peut avoir une action dissolvante sur des âmes qui ne sont pas encore formées. H. S.

— George O'Brien. *An Essay on mediaeval economic teaching* (Londres, Longmans, 1920, in-8°, VIII-242 p. Index). — Dans un esprit de vive sympathie pour les doctrines sociales du catholicisme, M. G. O'Brien a repris un sujet bien souvent traité. Son exposé est complet, clair et bien ordonné. Il est poussé jusque vers la fin du XVe siècle. S'inspirant surtout de saint Thomas, l'auteur analyse la notion du *justum pretium* et montre comment l'interdiction canonique de l'usure arrivait à se concilier, en pratique, avec des formes assez complexes de l'activité économique. Un historien sera tenté de faire à ce livre le même reproche qu'à tout ouvrage qui n'étudie que les doctrines, celui d'être trop loin des réalités. Il est intéressant d'essayer d'établir que la doctrine médiévale était favorable à la fois à l'extension de la production, à la régularisation de la consommation, à la justice dans la distribution, mais il serait utile de rechercher dans quelle mesure ces trois postulats (et particulièrement le premier) se sont réalisés dans les faits. Après avoir lu le livre de M. O'Brien, on ne comprend pas comment, dans l'ordre de la production, une Renaissance a été nécessaire. M. O'Brien indique discrètement que les circonstances actuelles donnent à la doctrine catholique (en laissant de côté son contenu religieux) un regain d'actualité. C'est dire que les doctrines économiques sont vraies non en soi, mais par rapport aux temps où elles se manifestent, vraies pour une époque, fausses pour une autre. C'est une idée dont commencent à se pénétrer même quelques économistes.

H. Hr.

— Dr W. P. C. Knuttel. *Catalogus van de Pamfletten-Verzameling... Negende Deel. Alfabetisch Register... 1486-1795* (La Haye, Algemeene Landsdrukkerij, 1920, in-8°, 148 p.). — Quiconque a manié le catalogue de la précieuse collection de pamphlets conservée à la Bibliothèque royale de La Haye sera heureux de pouvoir consulter cette table alphabétique. J'ai à peine besoin de souligner l'importance qu'elle présente pour l'histoire de France, liée si étroitement,

aux XVIe et XVIIe siècles, à celle des Provinces-Unies. Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir les rubriques Anjou, Calvin, l'énorme rubrique *Frankrijk* (8 colonnes), Geertruidenberg, Guise, Nimègue, Saint-Denis (bataille de), Utrecht, etc. H. HR.

— F. J. C. HEARNSHAW. *Macmillan's historical atlas of modern Europe* (Londres, Macmillan, in-4°, 30 p. et 12 cartes en couleur; prix : 6 sh.). — Cet atlas s'adresse aux écoliers, mais beaucoup de grandes personnes, même fort instruites, pourront le parcourir avec fruit. Il contient les cartes suivantes : l'Europe de 1815 à 1914; la frontière orientale de la France de 1598 à 1871; la Pologne de 1772 à 1914; la Prusse de 1415 à 1914; l'Allemagne, l'empire d'Autriche, l'Italie, la péninsule des Balkans et l'Afrique de 1815 à 1914; une carte ethnographique de l'Europe centrale; enfin, une carte « provisoire » de l'Europe d'après les traités de paix signés en 1919 et en 1920. Chaque carte est d'ailleurs accompagnée d'un texte explicatif où se trouvent résumés dans leurs grandes lignes les changements survenus dans la géographie politique des états européens depuis la fin du moyen âge. Un index des noms marqués sur ces cartes termine le volume. Ch. B.

— La librairie « La Renaissance du livre » (78, boulevard Saint-Michel, à Paris) annonce une « Bibliothèque de synthèse historique » qui paraîtra sous la direction de M. Henri BERR avec le titre général : *l'Évolution de l'humanité*. Elle ne comprendra pas moins de cent volumes au prix de 15 francs pour les premiers souscripteurs. Une première section comprendra vingt-six volumes, dont la rédaction a été confiée à des érudits particulièrement qualifiés. Notons seulement : *la Terre avant l'histoire*, par M. Edmond PERRIER (volume qui vient de paraître); *l'Humanité préhistorique*, par M. Jacques DE MORGAN (avec 1,200 figures dans le texte); *le Langage*, par M. J. VENDRYÈS; *le Nil et la civilisation égyptienne*, par M. A. MORET; *la Méditerranée et la civilisation égéenne*, par M. G. GLOTZ; *l'Impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient*, par M. P. JOUGUET; *Rome et la Grèce*, par M. Albert GRENIER; *les Celtes*, par M. Henri HUBERT; *la Perse*, par M. Clément HUARD, etc.

Histoire de la Guerre. — La librairie Charles-Lavauzelle publie une *Histoire de la guerre* par M. Lucien CORNET, sénateur. Quatre volumes ont déjà paru : le tome I contient la crise diplomatique et la déclaration de guerre, la mobilisation, la campagne en Belgique et en France jusqu'à la fin de la bataille des Flandres, la première invasion de la Prusse par les armées russes (386 p.; prix : 7 fr. 50); le tome II contient la campagne d'hiver 1914-1915 entre France et Russie, l'entrée en scène de la Turquie, les opérations navales jusqu'à la bataille de Falkland (350 p.; prix : 7 fr. 50); le tome III, l'entrée de l'Italie dans la guerre, les opérations maritimes aux Dardanelles, la guerre sous-

marine jusqu'au torpillage du *Lusitania* (344 p.; prix : 9 fr.); le tome IV, les opérations militaires en France en 1915 (386 p.; prix : 10 fr.).

— André SCHMITZ. *Sous la rafale* (Paris et Barcelone, Bloud et Gay, 1918, in-8°, 288 p.). — Un officier de liaison nous donne quelques notes sur les premières années de la guerre. Son récit est anecdotique et il l'est exclusivement, l'auteur se refusant à formuler une critique ou même une opinion sur les opérations auxquelles il a assisté. Ce livre ne peut donc nous intéresser que comme un document sur l'état d'esprit des combattants. R. D.

— Albert DROULERS. *Sous le poing de fer. Quatre ans dans un faubourg de Lille* (Paris, Barcelone, Bloud et Gay, 1918, in-8°, 246 p.). — C'est un récit des années d'occupation, un récit après tant d'autres, dont il diffère peu; c'est toujours la même succession de brutalités, de pillages, l'histoire des déportations de civils. Il faut savoir gré à l'auteur de l'avoir présenté sous une forme pittoresque et dramatique. R. D.

— René HENNING. *Les déportations de civils belges en Allemagne et dans le nord de la France* (Bruxelles, Paris, Vrouart, 1919, in-8°, 216 p.; prix : 3 fr. 75). — Cette étude porte sur les règlements qui ont dirigé les déportations et sur la condition des déportés. A la suite, nous trouvons de nombreux récits de déportés, très brefs pour la plupart et plus souvent encore d'une extrême monotonie; il faut réagir pour s'imaginer ce que représente de crimes et de souffrances cette sèche énumération de faits simplement présentés. R. D.

— Henriette CÉLARIÉ. *Quand « Ils » étaient à Saint-Quentin* (Paris, Bloud et Gay, 1918, in-8°, 238 p.). — Encore un récit des mois d'occupation allemande, ni plus ni moins intéressant que beaucoup d'autres, qui se laisse lire grâce au ton volontiers plaisant que l'auteur donne à ses anecdotes et qui fait grandement honneur au caractère des populations envahies. R. D.

— E. VANDERVELDE. *Dans la mêlée* (Nancy, Paris, Strasbourg, Berger-Levrault, 1919, in-8°, 188 p.; prix : 3 fr. 50). — On a jugé bon de réunir en volume les articles publiés dans les journaux par M. Vandervelde pendant les années de guerre. Presque tous sont courts et insignifiants. Ce n'est donc pas à de tels documents que s'attardera l'historien, ni même le public lettré, pour s'éclairer sur l'histoire de la guerre. Les seuls articles auxquels, avec beaucoup de bonne volonté, on peut trouver un certain intérêt, sont ceux où l'auteur s'efforce de démontrer que la révolution russe devait fortifier la cause de l'Entente. Démonstration paradoxale, qui nous fait douter de la clairvoyance de celui qui nous la présente. R. D.

— Paul CROKAERT. *L'immortelle mêlée. Essai sur l'épopée militaire belge. 1914* (Paris, Perrin, 1919, in-8°, 328 p.; prix : 4 fr. 50). — Ce nouveau récit de la campagne de Belgique en 1914,

après tant d'autres ouvrages du même genre, présente un intérêt réel parce qu'il est accompagné d'une documentation solide. L'auteur ne laisse aucun point dans l'ombre et, à défaut d'études techniques, nous avons là un des meilleurs récits qui aient été faits des débuts de la guerre. R. D.

— Sergent PIERRE. *Un parc à prisonniers : Haus-Spital, près Münster, en Westphalie*, illustrations par A. Potage (Lille, Camille Robbe, O. Marquant, successeur, 1920, in-8° oblong, 160 p., 119 dessins; prix : 15 fr.). — Les prisonniers français ont été surtout maltraités par les Allemands au début de la guerre, quand la conviction de l'impunité déchaîna toute la férocité des officiers prussiens. M. Pierre, professeur agrégé d'histoire au lycée de Lille, en apporte ici un témoignage incontestable en décrivant simplement ce que fut l'existence des prisonniers de Maubeuge dans le « parc » de Haus-Spital, à quatre kilomètres de Münster. 15,000 soldats ou sous-officiers, presque tous français, furent entassés dans un carré de 500 mètres de côté. Ils y restèrent soumis aux pires privations, exposés au froid et à la pluie (puisqu'ils étaient abrités sous des auvents et non sous des tentes fermées), très mal nourris, n'ayant ni eau à boire, ni eau pour se laver. Ce régime barbare dura un mois, du 14 septembre au 17 octobre 1914. L'intérêt du livre provient non seulement du texte précis et sobre de l'auteur, mais du grand nombre des croquis, qui furent pris alors par l'artiste roubaisien A. Potage et soustraits ensuite à toutes les perquisitions allemandes. L'imprimeur lillois C. Marquant était au nombre de ces malheureux. Il y a lieu de signaler quelques détails sur le siège de Maubeuge (p. 97) et l'attitude miséricordieuse de certains soldats westphaliens (p. 151). P. THOMAS.

— De la collection des « Villes meurtries de Belgique et de France », publiée par la maison G. van Œst (Paris et Bruxelles, chaque volume comprenant 64 pages et des planches hors texte; prix : 2 fr. 50), nous avons reçu : *Villes de l'Est*, par Georges GRAPPE, et *Villes de Picardie*, par Henri MALO. Dans la première plaquette, il est question de Verdun, dont on nous raconte l'histoire et dont on nous décrit les ruines, Saint-Mihiel et son Saint-Sépulcre, Bar-le-Duc, Lunéville, Nancy, Saint-Dié, Pont-à-Mousson et Nomeny ; puis en Alsace Thann. Dans la seconde, M. Malo a raconté et dépeint avant et pendant la guerre Amiens, Saint-Quentin, Péronne, Ham, Montdidier, Albert, Abbeville, Boulogne-sur-Mer et Calais. La destruction méthodique de Saint-Quentin donne le frisson.

— Dans la collection « La France dévastée » (Paris, Félix Alcan; chaque volume : 4 fr.) ont paru deux nouveaux volumes : *Arras et l'Artois dévastés*, par André-M. DE PONCHEVILLE, et l'*Oise dévastée*, par le baron A. DE MARICOURT. Ce dernier ouvrage commence par une géographie historique du département de l'Oise, où l'on apprécie l'érudition d'un ancien chartiste. Dans les chapitres sur Senlis, « le Louvain français », ce sont des souvenirs personnels, déjà connus

d'ailleurs, sur l'invasion allemande de 1914. Les souffrances et les ruines subies par Chantilly et Compiègne, d'un côté du front, Lassigny et Noyon, de l'autre côté, ont été exposées en un résumé qui ne contient rien de bien nouveau, mais qui doit graver dans la mémoire des Français d'ineffaçables souvenirs. — Dans le livre de M. de Poncheville, l'histoire de l'Artois et notamment d'Arras, ville depuis longtemps paisible et jouissant dans le calme de son antique gloire, occupe la plus grande place; les trois derniers chapitres seulement (x-xiii) sont consacrés aux batailles autour d'Arras, de Béthune, de Lens. On sait que de Lens il ne reste plus qu'un monceau de décombres et que les Allemands en ont systématiquement détruit les mines. En quoi ont-ils jusqu'ici contribué à restaurer les ruines qu'ils ont accumulées sans nécessité militaire? Ch. B.

— Colonel F. Feyler. *La campagne de Macédoine, 1916-1917.* Illustré de photographies par Frédéric Boissonnas (éditions d'art Boissonnas. Genève, 1920, in-4°, 115 p., 24 grandes reproductions photographiques et 3 cartes). — Pour préparer le récit de cette campagne, l'éminent correspondant militaire du *Journal de Genève* a commencé par visiter le pays. Sur les opérations militaires, il s'est renseigné auprès du commandant Stoyanovitch, de l'état-major de l'armée serbe (ch. iii : le front de Macédoine et les armées en présence), du général Sarrail (ch. iv : la sortie du camp retranché), de M. Protonotarios, directeur du Bureau de la presse à Salonique (même chapitre : les Bulgares au fort Ruppel), de M. Marcq, lieutenant du haut commissaire à Constantinople (ch. viii : à la fin de l'offensive alliée). — Pour la partie diplomatique, ce sont les documents insérés au *Livre blanc* hellénique et ceux qu'a publiés M. Maccas qui lui ont fourni la base de son exposé. Cette riche documentation a été utilisée avec la précision, la clairvoyance, l'impartialité qui ont inspiré à l'auteur tant d'articles intéressants sur la Grande Guerre. Dans le présent volume, M. Feyler s'arrête après l'abdication forcée et nécessaire du roi Constantin, dont les intrigues et la mauvaise foi eussent mérité un plus prompt châtiment. On ne saurait passer sous silence les belles vues photographiques prises dans ce tragique pays de Macédoine, victime de tant de dévastations depuis les plus anciens temps de l'histoire. — Ch. B.

— Dr Johannès Lepsius. *Rapport secret sur les massacres d'Arménie* (Paris, Payot, 1919, in-8°, xx-332 p.; prix : 5 fr.) — Le docteur Lepsius, président de la *Deutsche Orient-Mission*, s'était rendu à Constantinople en 1915 pour y faire une enquête sur les déportations et les massacres dont avaient été victimes les populations arméniennes. Son rapport qui, en Allemagne, était resté secret à cause des accusations qu'il contenait contre le gouvernement allié de la Turquie, est révélé au public français par M. René Pinon.

Nous y trouvons des détails précis et, en même temps, les moins suspects de partialité sur les événements de 1915 : les déportations ont

atteint tous les vilayets de l'Anatolie de l'Est et de l'Ouest, la Cilicie et la Mésopotamie; 1,200,000 habitants environ en ont été chassés, dont plus de 300,000 ont été massacrés et les autres établis en Mésopotamie sous prétexte de coloniser le pays, mais destinés en réalité à y périr de misère. L'auteur établit que la responsabilité de ces faits retombe sur le gouvernement turc et sur le parti jeune-turc, qui a faussement imputé aux Arméniens des tentatives de rébellion, mais qui ne cherchait en réalité qu'à exterminer un peuple infidèle. — R. D.

— Capitaine Jules-Jeanbernat-Barthélemy DE FERRARI-DORIA. *Lettres de guerre, 1914-1918* (Paris, Plon-Nourrit, 1920, in-8°, II-417 p., avec portrait en héliogravure; prix : 12 fr.). — Ces extraits, qui vont du 3 août 1914 (Le Puy) au 5 septembre 1918 (l'auteur tomba deux jours après en conduisant son bataillon à l'attaque) sont évidemment très intéressants pour la famille et les amis du capitaine de Ferrari-Doria. Il y raconte sa vie avec simplicité et bonhomie. Mais l'historien et même le psychologue n'y trouveront guère à glaner. Tout y est connu, correct, convenu; rien n'y sort de l'ordinaire; pas de pensée profonde, neuve au moins dans son expression, pas de jugement qui frappe et retienne l'attention et provoque la réflexion. Cela soit dit sans intention blessante, car l'auteur semble avoir été un excellent officier, consciencieux et brave. Un frère, caporal-secrétaire d'état-major, fut tué quinze jours avant lui. Th. SCH.

— Albert HENRY. *L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre.* Avec une préface de S. É. le cardinal MERCIER, archevêque de Malines (Bruxelles, Lebègue, 1920, XII-377 p. et six portraits hors texte). — L'auteur, qui a publié un livre d'*Études sur l'occupation allemande en Belgique*, est le secrétaire général de ce Comité, dont il nous décrit ici dans tout le détail l'œuvre magnifique accomplie pendant la guerre. On se fera une idée de la richesse et de la variété des renseignements que renferme ce beau volume, en songeant qu'à elle seule la table des matières couvre quatorze pages. Des quatre parties qui en groupent le contenu, la première donne, en onze chapitres, un aperçu historique de toute la vie du Comité; la deuxième traite, en neuf chapitres, l'importante question de l'alimentation; la troisième décrit les modes variés du secours que le Comité porta aux nécessiteux en général, aux chômeurs, aux invalides de guerre et aux familles des mobilisés, aux orphelins, aux évacués, les secours médicaux, etc.; enfin, la quatrième expose, encore en neuf chapitres, la politique du Comité à l'égard de la main-d'œuvre belge, des déportations, de la presse censurée, de l'activisme flamingant (deux chapitres sont consacrés à cet activisme et en révèlent notamment les tendances hollandaises). Il serait très intéressant de glaner dans cette mine; mais il faut l'explorer en entier; tout y est disposé pour la plus grande facilité des visiteurs, que nous lui souhaitons très nombreux. Th. SCH.

— L'histoire du rôle des Américains pendant la Grande Guerre a été écrite par M. Shipley THOMAS (*The history of the A. E. F.* New-York, George H. Doran C°, 1920, in-8°, 540 p.). — M. Thomas, qui a pris part à la campagne comme capitaine du 26e d'infanterie, participa aux opérations de Sommerville, Cantigny, Montdidier, Saint-Mihiel et à l'offensive de l'Argonne; il n'a été démobilisé qu'au mois d'avril 1919. Il a été autorisé par le secrétaire de la guerre, M. Barker, à consulter les archives de l' « Army War College » et à utiliser les travaux des officiers de la division historique de l'État-major. Il a pu ainsi compiler un ouvrage qui fournit les faits essentiels et les explications indispensables. On y trouve le détail des mouvements accomplis en France par les divisions américaines; un bref historique est présenté pour chacun. Des diagrammes et des photogravures l'illustrent ingénieusement. G. BN.

Antiquité. — P. CLOCHÉ. *Le Conseil athénien des Cinq-Cents et la peine de mort* (extrait de la *Revue des Études grecques*, 1920, p. 1 et suiv.). — M. Cloché examine l'évolution des pouvoirs judiciaires du Conseil des Cinq-Cents. Au temps de Démosthènes et d'Aristote, le Conseil ne pouvait plus prononcer de peines capitales. Il avait exercé ce droit, un moment, après 405, par suite de l'état de choses révolutionnaire créé par les Trente. Il ne l'avait jamais exercé antérieurement, en ayant été explicitement privé dès le temps de Clisthène.

Il me paraît difficile de faire remonter l'original du décret IG, I, 57, jusqu'en 502-1; on pense plutôt à l'époque d'Éphialtès. En tous cas, je ne puis concevoir le serment institué en 502-1 comme une mesure restrictive. — La date fixée pour l'incident de Lysimachos me paraît solidement démontrée. Eumélidès est peut-être le père de l'enfant qui apparaît, Dém. XLIX, 11 (en 362). E. C.

— P. CLOCHÉ. *La Grèce et l'Égypte de 405-4 à 342-1 av. J.-C.* (extrait de la *Revue égyptologique*, 1919). — Dans ce premier article sur le sujet, l'auteur reprend les questions relatives à la chronologie des dernières dynasties pharaoniques. Il place le début d'Amyrtée en 405, celui de Néphérités en 399 (rejetant le témoignage qui ferait intervenir Hakoris [?] dès 396); il place Hakoris en 393-380, réduit au mininum la durée des règnes éphémères de Psammuthis, etc., fait finir Nectanébo Ier en 361, Tachos en 359 (je persiste à penser qu'Agésilas n'a pu mourir après 360; cf. Plut., *Agés.*, 40); enfin, il adopte pour les guerres d'Okhos contre Nectanébo II les dates de 351 et 342. Sauf erreur, l'auteur ne s'est servi nulle part du *Livre des rois d'Égypte*, de M. Gauthier, dont le tome IV, relatif à cette période, est de 1915; il eût été bon de citer au moins cette importante publication. E. C.

Allemagne. — Bruno KRUSCH. *Die Hannovrische Klosterkammer in ihrer geschichtlichen Entwickelung, ihre Zwecke und Ziele, und ihre Leistungen für das Wohl der Provinz* (Hanovre,

Schulze, 1919, in-8°, 114 p.). — Une curieuse survivance et transformation des institutions monastiques est la *Klosterkammer* hanovrienne, dont M. Krusch a étudié l'origine et l'histoire. Après avoir montré que, dès avant la Réforme, la protection — et la tutelle — de l'administration territoriale remplaçait pour les monastères la protection royale ou pontificale, M. Krusch étudie les conséquences de la Réforme, lentes à se manifester; longtemps après que la duchesse Élisabeth se fut déclarée luthérienne, bien des monastères persistaient à vivre en catholiques. Il n'y eut guère de violences, ni confiscations, ni sécularisation, mais protestantisation progressive et mise en tutelle de plus en plus étroite, aboutissant peu à peu à la création d'une administration spéciale chargée de gérer les biens monastiques et d'employer les excédents de revenus à des œuvres pies et d'utilité publique, et notamment d'enseignement; les Universités de Helmstedt, puis de Gœttingue, furent dotées en partie sur ces ressources. Les couvents eux-mêmes, de même ceux de femmes, durent encore sous forme de chapitres de chanoinesses protestantes vouées à des œuvres de bienfaisance. E. J.

— Charles ANDLER. *Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine.* Dossier d'une polémique avec Jean Jaurès, 1912-1913 (Paris, Bossard, in-16, 262 p.; prix : 4 fr. 50). — A la fin de 1912, un an après l'affaire d'Agadir, au moment où les esprits clairvoyants apercevaient les tendances de la politique allemande, M. Andler écrivait dans l'*Action nationale* des articles où il examinait la conduite du parti socialiste allemand. Il laissait entrevoir l'impuissance de celui-ci dans sa résistance à la politique du gouvernement et une sorte de consentement tacite au développement de l'impérialisme germanique. Il démontrait qu'il s'était constitué à la droite de ce parti un groupe nettement impérialiste, qui semblait appelé à un grand avenir. Cette tendance du parti socialiste apparaissait clairement dans l'affaire Hildebrand : ce théoricien de la politique coloniale et belliqueuse avait été exclu du parti, mais tous ses amis y étaient restés. Aussi devait-on logiquement conclure de ces faits que le parti socialiste français se laissait égarer lorsqu'il voulait régler sa politique sur un accord international avec le socialisme allemand et lorsqu'il comptait sur cet accord pour sauvegarder la paix européenne. On conçoit que les chefs du parti socialiste français aient mal pris cette leçon, même venant d'un homme aussi parfaitement au courant des choses d'Allemagne. Ils traitèrent M. Andler sans ménagements, comme le prouvent les articles reproduits dans la seconde partie de cet ouvrage. Les événements ont justifié depuis lors le point de vue de M. Andler. Mais cette publication n'en était pas moins intéressante, parce qu'elle fixe l'attitude du parti socialiste à un moment particulièrement critique de notre histoire. R. D.

Belgique. — A l'ouverture solennelle des cours de l'Université de

Liége, le recteur, M. Eugène HUBERT, a lu un mémoire sur les *Gouverneurs généraux et ministres plénipotentiaires aux Pays-Bas pendant les dernières années du régime autrichien;* il y utilise un grand nombre de documents inédits provenant des Archives impériales de Vienne. Il publie en appendice des « Notes présentées à Vienne, au commencement de l'année 1786, sur les changements à introduire dans la direction des affaires aux Pays-Bas, avec la réponse; notes présentées au prince Kaunitz et à Sa Majesté, 20 janvier 1786 », et plusieurs lettres sur le même sujet (Liége, impr. liégeoise, 1920, in-8°, 180 p.).

— *Les Archives de l'État en Belgique pendant la guerre, 1914-1918* (1 vol. in-8°, VII-452 p.). — Rapport consciencieux et précis de l'archiviste général du royaume de Belgique (M. Joseph Cuvelier) et des archivistes d'État sur leur activité pendant la guerre. Alors que dans tous les services administratifs les Allemands avaient opéré la dissociation des Wallons et des Flamands, dans les Archives — était-ce un oubli? — ils maintinrent l'unité de direction, et les archivistes travaillèrent, classèrent, publièrent, même pendant la guerre; ce n'est que pour des raisons budgétaires que les impressions durent être interrompues en 1917. L'occupation se fit sentir plus particulièrement lourde à Liége, à Namur, à Arlon; dans ces trois dépôts, les soldats pillèrent les bureaux et détruisirent les documents; à Arlon, le gouverneur civil installa son chauffeur dans les dépôts; à Namur, l'incendie du 25 août 1914 détruisit quantité de registres paroissiaux.

C. S.

Danemark. — La seconde partie, tome I, des *Annales danici medii ævi*, publiées par Ellen JOERGENSEN, contient les annales du monastère d'Essenbæk, dans le district d'Aarhus (*Annales Essenbecenses*), qui vont de l'incarnation à 1323; celles de Ribe (*Annales Ripenses*), qui commencent à Rollon et s'arrêtent en 1324, mais ne sont guère originales avant 1289; la chronique du Jutland (*Continuatio compendii Saxonis, sive Chronica Jutensis*), originale de 1227 environ à 1340; une chronique de Seeland (*Ex chronica Danorum ecclesiastica et precipue Sialandie*) de 1028 à 1363, de plus en plus détaillée à partir de 1308; de brèves annales de Scanie (*Annales Scanici*), 1316-1389; une série de neuf courtes annales du XIe au XIVe siècle; enfin, les *Collectanea* du moine franciscain Pierre Olsen, qui vont de 1104 à 1511. Le volume se termine par deux tables des noms de personnes et de lieux (Copenhague, Gad, 1920, in-4°, en tout 228 p.; prix : 10 kr.).

France. — Dr G.-J. WITKOSWSKI. *Comment moururent les rois de France*, nouvelle édition augmentée et illustrée (Paris, Bibliothèque des curieux, 4, rue de Furstenberg, 1920, in-8°, 246 p.; prix : 10 fr.). — Ceci est à peine de l'histoire, bien qu'il y soit question de la mort de nos rois de France, de quelques reines et même de quelques autres membres des familles régnantes depuis Charlemagne

jusqu'au Prince impérial. L'auteur de ce volume a surtout voulu se divertir aux dépens de ceux de ses confrères (les Drs Blanchet, Cabanès, etc.) qui ont porté des diagnostics rétrospectifs et souvent fantaisistes sur les maladies mortelles de tous nos souverains. *Non licet inter vos tantas componere lites!* Tout de même, M. Witkowski fait un peu trop d'esprit — et pas toujours du meilleur — et la gaillardise de ses propos passe parfois les bornes. L. H.

— Jacques Soyer. *Les actes des souverains antérieurs au XIVe siècle conservés dans les archives départementales du Loiret... I : Prieuré de Saint-Samson d'Orléans* (Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1919, in-8°, 59 p.; extrait du *Bibliographe moderne*, 1918-1919). — M. Soyer a conçu l'utile projet de publier in-extenso tous les actes des souverains antérieurs au XIVe siècle conservés en original ou en copie dans les archives confiées à ses soins. Le premier fascicule est réservé aux actes royaux et aux lettres pontificales du fonds de Saint-Samson d'Orléans, soit un ensemble de dix-neuf pièces émanant des rois de France Philippe Ier, Louis VI, Louis VII, Louis IX et des papes Adrien IV, Alexandre III, Urbain IV, Clément IV, Grégoire X et Innocent V. Toutes ces pièces, sur lesquelles quatorze étaient inédites jusqu'alors, concernent soit le prieuré de Saint-Samson lui-même, soit l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion, à Jérusalem, dont le couvent orléanais fut une dépendance à partir de 1152. Elles sont publiées avec soin, précédées de bonnes analyses et suivies d'une table des noms propres où l'on trouvera l'identification des noms de lieu. L. H.

— *Positions des thèses soutenues par les élèves* [de l'École des chartes] *de la promotion de 1921 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe* (Paris, Alph. Picard, 1921, in-8°, 116 p.). — L'abondance des thèses présentées cette année témoigne d'une reprise d'activité intellectuelle dont il faut se réjouir, après les cruelles pertes que la guerre a fait subir à l'École; et la qualité n'est nullement inférieure à la quantité. En voici l'énumération : Prosper Alquier : Les châteaux des vicomtés de Béziers, Albi et Carcassonne pendant la croisade albigeoise, 21 juillet 1209-juin 1211; — Marie-Louise Arrivot : Dix-sept églises de l'île de la cité de Paris: essai historique et archéologique; — Maurice Béguin : L'abbaye cistercienne de La Noë et l'organisation de son domaine entre Évreux et Conches, 1166-1250; — Fernand Benoît : La Provence sous Raimond-Bérenger V; étude sur le gouvernement du comte, suivie d'un recueil de ses actes, 1209-1245; — Raymond Daucet : Étude historique sur le chapitre de Saint-Honoré de Paris; — Renée Flachaire de Roustan : Étude sur la vie de saint Honorat de Raimon Féraut; — Frédéric Joüon des Longrais : La dévolution possessoire dans la coutume de Bretagne; acquisition de la possession par les successeurs du défunt dans la coutume de Bretagne; — Jean de La Monneraye : Le

régime seigneurial dans le Maine au XVIIIe siècle; — Paul LESOURD : Le comte de Poitiers, roman d'aventure publié d'après le manuscrit unique de l'Arsenal; — Pierre LÉVY : Histoire du collège de la Marche et de Winville en l'Université de Paris; — Jean MARCHAND : Les brisures des armes de France; — Louis MARTIN : L'affaire des évêques simoniaques bretons et l'érection de Dol en métropole, 848-850; étude d'un fragment de la chronique de Dol par Baudry de Bourgueil et de ses sources narratives; — Jean PORCHER : Le « De disciplina scholarium », traité du XIIIe siècle faussement attribué à Boëce; — René PRIGENT : Le formulaire de Tréguier, publié avec une introduction et des notes; — Colette RENIÉ : Étude sur le suffixe *acus* dans la formation des noms de lieu français; — Suzanne SOLENTE : Introduction historique à l'édition du « Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V », de Christine de Pisan; — Henri VENDEL : Étude sur l'abbaye d'Almenêches, de sa fondation à l'an 1599.

— On connaît le diamant « le Sancy » que le roi d'Angleterre Jacques Ier acheta 60,000 francs; on connaît aussi l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné : « La confession catholique du sieur de Sancy. » Dans une charmante brochure intitulée *Quelques notes sur la confession catholique du sieur de Sancy* (Genève, édition « Sanos », 1920, in-8°, 12 p.), M. Francis DE CRUE raconte la vie de ce personnage, qui, né catholique, se convertit au protestantisme, puis abjure après la Saint-Barthélemy, redevient ensuite protestant quand le Béarnais est candidat au trône de France et change à nouveau en 1597, pensant complaire à Henri IV converti; mais le roi, gêné par ces palinodies, se borne à dire : « Il ne lui reste qu'à prendre le turban. » M. de Crue explique fort bien quelques passages jusqu'ici mal interprétés du célèbre pamphlet. C. PF.

— *Archives historiques du Poitou*, t. XLIII (Poitiers, impr. Nicolas, Renault et Cie, 1920, in-8°, 214 p.). — Ce volume est occupé en entier par des *Notes et documents sur les artistes en Poitou jusqu'au XIXe siècle*, publiés par Pierre RAMBAUD. On y trouvera donc la liste alphabétique, avec indications biographiques, des maîtres en l'art de peinture, des peintres verriers et céramistes, des graveurs, brodeurs, imagiers et sculpteurs, des architectes et ingénieurs du roi, enfin des musiciens, compositeurs et professeurs de musique, maîtres de psallette et fabricants d'instruments de musique. Beaucoup de ces documents sont tirés de pièces d'archives.

— Charles PORÉE. *Études historiques sur le Gévaudan* (Paris, Picard, 1919, in-8°, 531 p.; prix : 12 fr.). — M. Ch. Porée a réuni sous le titre d'*Études historiques sur le Gévaudan* un certain nombre d'articles parus dans le *Moyen âge*, en 1901, sur les *Anciennes mesures de grain du Gévaudan;* dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, en 1903, sur la *Construction de la cathédrale de Mende*, en 1904, sur *Une église romane du*

XIVe siècle en Gévaudan (l'église de Ribennes, aujourd'hui détruite) et le *Marché de construction du Pont-Neuf, près Mende (1421)*; enfin en 1907, les *Statuts de la communauté des seigneurs pariers de la Garde-Guérin (1238-1313)*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. L'intérêt de ces mémoires a été apprécié dès leur apparition, et il est inutile d'y revenir, si ce n'est pour annoncer leur réédition. Mais l'auteur y a joint des travaux inédits qui occupent plus de la moitié du volume (p. 195 à 510) et constituent une contribution des plus importantes à l'histoire médiévale du Gévaudan.

La première de ces nouvelles études est intitulée : *la Domination aragonaise en Gévaudan (1172-1258)*. A l'aide des enquêtes qu'il publie, M. Porée essaie de démêler les événements enchevêtrés au cours desquels la vicomté de Gévaudan passa par héritage dans la maison de Barcelone (1112), puis fut engagée au comte de Toulouse (1204) et finalement, après diverses péripéties, dues à la croisade contre les Albigeois, réunie à la couronne par le traité de Corbeil (1258).

La seconde étude porte sur *Une pseudo-conspiration contre Odilon de Mercœur (1268)*. Il s'agit d'un complot contre l'évêque de Mende, suscité par ses propres agents pour se rendre compte des véritables sentiments du pays. Curieux exemple d'expérience politique au moyen âge.

La troisième roule sur le *Procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux archives de la Lozère*. Ce paréage, conclu entre Philippe le Bel et Guillaume Durand le Jeune, est la véritable charte constitutive de l'administration du Gévaudan au moyen âge. M. Porée analyse et rapproche les nombreuses pièces du procès aujourd'hui dispersées dans les archives de la Lozère.

La quatrième étude consiste dans la publication, avec commentaire, du texte de l'*Affranchissement des habitants de la terre de Peire (1261)*.

Enfin, la cinquième, de beaucoup la plus considérable par son étendue et par son sujet, est consacrée aux *Évêques-comtes de Gévaudan, étude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XIIe et XIIIe siècles*. L'auteur montre comment les origines des droits régaliens des évêques de Mende remontent au milieu du XIIe siècle environ, époque à laquelle ils commencent à s'affranchir de la suzeraineté des vicomtes, qui, moins d'un siècle après, se trouvent avoir passé sous la leur. Le fameux Aldebert III, l'auteur des *Miracles de saint Privat*, obtint, en effet, une charte du roi Louis VII lui reconnaissant la jouissance définitive de ces droits. Un peu plus tard, le désaccord surgit entre les agents royaux, successeurs des vicomtes, et les évêques. D'où le long procès au Parlement de Paris, dont la conclusion fut le « paréage » de 1307, qui détermina les pouvoirs respectifs du roi et de l'évêque et créa la « terre commune », ou juridiction indivise sur ce qui ne relevait ni de l'un ni de l'autre.

Il n'y a pas lieu d'insister davantage, pour faire comprendre toute la

portée de cette analyse très fouillée et faite avec sagacité et finesse, d'une des plus curieuses pages de l'histoire de la constitution du temporel d'un évêché qui fut célèbre au moyen âge. C'est un excellent modèle du genre, qui mériterait d'être imité pour d'autres sièges épiscopaux de l'ancienne France. Ph. L.

— JUSTIN. *Monsieur Lebureau et Monsieur Leparlement* (Paris, Bossard, 1919, in-16, 92 p.; prix : 1 fr. 80). — Nous trouvons là quelques observations sur l'administration française que l'auteur s'efforce de justifier en montrant que ses défauts sont, pour la plupart, imputables à l'intervention parlementaire. Rien dans tout cela qui soit nouveau et qui nous change des critiques que nous présente la presse quotidienne. R. D.

Grande-Bretagne. — J. T. FOWLER. *Adamnani Vita sancti Columbae*, edited from Dr Reeves's text. A new edition, revised (Oxford, at the Clarendon Press, 1920, in-8°, 280 p.; prix : 10 sh. 6 d.). — Cette nouvelle édition ne diffère de la première qu'en des points de détail. La bibliographie a été mise au courant; je n'y vois pas figurer l'édition de la vie de Columba par Manus O'Donnell (1552), publiée à Chicago par A. O'Kelleher et G. Schœpferle (1918). Dans l'introduction, plusieurs passages ont été remaniés ou ajoutés, sans que le fond ait été sensiblement modifié; on y relit avec profit les chapitres consacrés à saint Patrick, au monachisme irlandais, à la vie de saint Columba. La modification la plus considérable consiste en ceci que les notes placées dans la première édition au bas des pages, juste au-dessous des passages commentés, sont maintenant renvoyées à la fin du volume, à l'exception des variantes fournies, qui conservent leur place nécessaire. Ce changement est-il bien heureux? Signalons enfin cinq pages d'*Addenda*, ajoutées entre le glossaire et l'index. Ch. B.

— *The Assemby books of Southampton*, edited, with introduction, notes and index, by J. W. HORROCKS. Vol. II, 1609-1610 (Southampton, Cox et Sharland, 1920, in-8°, XLIII-119.; prix : 28 sh.). — Nous avons déjà mentionné (t. CXXXV, p. 74) le tome I de cette publication; dans l'introduction au tome II, M. Horrocks étudie les rapports de l'Assemblée communale avec les tribunaux locaux : la cour des « pieds poudreux », qui siégeait au besoin tous les jours; celle des « general sessions », autrement dite « Quarter », réunie deux ou trois fois par an pour vider les prisons après enquête sur les criminels détenus; la « Court leet », tribunal de simple police réuni une fois l'an. Il parle ensuite des mesures prises à l'égard des pauvres et des étrangers, parmi lesquels se rencontraient, comme on sait, des Français réfugiés pour cause de religion; des règlements concernant l'apprentissage, le commerce et les prix, les différends avec les compagnies de commerce étrangères, comme la « Dutch Company », ou faisant le commerce avec l'étranger, comme la « Levant Company »

de Londres, la « Spanish » et la « French Company ». A noter ici quelques menus détails sur le « May Flower » et les rapports de Southampton avec le Nouveau Monde. Le texte des procès-verbaux de l'Assemblée pour les deux années 1609 et 1610 a été reproduit avec une exactitude minutieuse et complété par d'abondantes notes. Enfin deux tables, l'une pour les noms propres, l'autre pour les noms de choses. Ch. B.

— Society for promoting Christian knowledge. Dans la série des « Texts for students » ont paru des extraits relatifs aux sports et amusements au moyen âge, par E. L. Guilford (*Select extracts illustrating sports and pastimes in the middle ages*, 64 p.; prix : 1 sh. 9 d.). On ne reprochera pas à l'auteur d'avoir emprunté quelques passages à des auteurs du XVIe et du XVIIe siècle, car les jeux populaires du moyen âge se sont assurément continués dans les temps modernes.

— *The catholic directory 1921* (Londres, Burns Oates et Washbourne, in-8°, XXIV-784 p.; prix : 3 sh. 6 d.). — Cet annuaire du clergé catholique romain dans les Iles britanniques apprendra beaucoup de choses aux Français, même catholiques. La plupart ne soupçonnent pas sans doute que la hiérarchie de l'Église romaine a été entièrement reconstituée en Angleterre et en Galles depuis 1850, puis en Écosse depuis 1878; c'est-à-dire qu'à côté de l'église établie (*Church of England*) il existe en Angleterre quatre archevêchés ou provinces ecclésiastiques : Westminster, avec cinq suffragants; Birmingham, avec trois suffragants; Cardiff, avec un suffragant, et Liverpool, avec quatre suffragants; en Écosse, deux provinces ecclésiastiques : St-Andrews et Édimbourg, avec quatre suffragants, et Glasgow, que dirige un « administrateur apostolique ». Quant à l'Irlande, elle a naturellement conservé son organisation séculaire avec ses quatre archevêchés et ses vingt-trois évêchés traditionnels. Cette hiérarchie enfin a débordé hors des Iles britanniques, puisqu'il y a des évêques catholiques en Europe (Malte-Gozzo et Gibraltar), sans compter ceux dont le réseau couvre l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Australie. Comme l'Église anglicane a, elle aussi, ses évêchés répandus dans tout l'immense empire colonial, on peut mesurer l'ampleur de la propagande parallèle et plus ou moins hostile patiemment entretenue par les deux confessions rivales. Pour les diocèses de la Grande-Bretagne, le *Directory* donne une foule de détails sur le personnel laïque et ecclésiastique, les institutions et fondations religieuses, le clergé régulier, dont les maisons sont distribuées par comtés. Si l'on veut, par exemple, savoir la composition actuelle des ordres religieux chassés de France qui ont trouvé asile de l'autre côté du détroit, il faut se reporter au comté où ces ordres sont allés se reconstituer; ainsi l'on retrouvera les Bénédictins de Solesmes dans Hamsphire (diocèse de Portsmouth) à Farnborough (p. 320), etc. Ch. B.

Pays-Bas. — Dans l'assemblée générale de la Société d'histoire (Historisch Genootschap), qui s'est tenue à Utrecht le 25 mai 1920, M. le professeur BLOK a prononcé un discours sur l'histoire de cette Société, qui existe depuis soixante-quinze ans, et M. le professeur COLENBRANDER a exposé les relations de la science historique et la littérature, en prenant pour point de départ un texte du vicomte Haldane dans son *Before the War* (London, 1920). Ces deux discours ont été publiés ensuite séparément. N. J.

— Signalons une revue nouvelle : *Tijdschrift voor Geschiedenis*, qui paraît chez Noordhoff, à Groningue, sous la direction de MM. DE BOER, BOLKESTEIN, VAN DILLEN, Enno VAN GELDER, SEVERYN et TENHAEFF. Elle fait suite au *Tijdschrift voor Geschiedenis, land-en Volkenkunde*, dont trente-neuf tomes ont paru, et qui s'adressait plutôt au grand public. Trois livraisons ont déjà été distribuées. Au lieu de tracer le programme du nouveau recueil, M. VAN GELDER a donné un aperçu du développement qu'ont pris les sciences historiques ; il montre ainsi le besoin où l'on était en Hollande de posséder une revue où toutes ces sciences seraient représentées. Nous y signalerons les articles suivants : M. JAPIKSE a exposé la politique étrangère de Bismarck après 1871, à l'aide de documents que M. Pribram a récemment publiés d'après les archives autrichiennes ; M. VAN DILLEN a parlé de Lénine et du bolchévisme ; M. TENHAEFF, de la puissance impériale au moyen âge ; M. BOLKESTEIN, de la religion et de l'art. Chaque livraison contient des comptes-rendus de publications historiques. N. J.

Europe orientale. — M. MARTNA. *L'Esthonie, les Esthoniens et la question esthonienne* (Paris, Armand Colin, s. d.). — Dr Jean LORIS-MÉLICOF. *La Révolution russe et les nouvelles républiques transcaucasiennes* (Paris, Félix Alcan, 1920 ; prix : 7 fr., plus 40 °/o). — Ces deux livres rendront, l'un et l'autre, à peu près les mêmes services. On s'attachera plus aux faits qu'ils racontent qu'aux solutions, toutes provisoires et qui prêtent à discussion, qu'ils proposent. M. Martna, membre de la délégation esthonienne, décrit le pays et ses habitants, expose le développement historique du peuple esthonien, les conditions actuelles de la propriété foncière, et fait ressortir les conséquences déplorables de l'influence prépondérante qu'exerçait la haute noblesse balte avant la guerre de 1914. L'exposé est nourri de faits et on le consultera avec profit. La partie la plus vivante de l'ouvrage est consacrée à la description de l'Esthonie pendant l'occupation allemande et à la lutte qu'elle soutint contre les bolchéviks ; l'auteur conduit son récit jusqu'à l'élection de l'Assemblée constituante esthonienne (5-7 avril 1919). Un dernier chapitre traite de « l'indépendance » de l'Esthonie. L'auteur semble oublier que la Russie, une fois débarrassée du régime bolchévik, ne pourra se résigner à se voir barrer le chemin qui mène à la Baltique, et qu'il faudra s'entendre avec elle

d'une façon ou d'une autre. D'autre part, l'Esthonie, isolée en fait par une langue peu connue et peu pratiquée, n'a-t-elle pas intérêt à garder des liens avec la Russie? L'avenir décidera.

On ne s'arrêtera dans le livre du Dr Loris-Mélicof qu'aux parties vraiment neuves. Le chapitre VI expose les répercussions de la révolution russe en Transcaucasie : rempli de faits, il échappe, par sa nature même, à l'analyse. Les historiens ne pourront se dispenser de le consulter. Dans les chapitres VII et VIII, on voit aux prises les nouvelles républiques de Transcaucasie et le triple conflit qui dresse contre les Russes les Géorgiens, les Arméniens contre les Géorgiens, les Arméniens contre les Tatars. L'auteur souhaite dans ses « conclusions » (p. 180) que les républiques de la Transcaucasie s'unissent pour former une confédération approximativement analogue à la Confédération suisse. Il a écarté par avance (p. 133) la possibilité de tous liens politiques avec la Russie future. Comment celle-ci accueillerait-elle cette solution? Personne ne le sait. L'ouvrage est terminé par sept appendices, dont les plus intéressants sont deux rapports adressés au directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères; de ces rapports, le premier seul porte une date précise, celle du 2 novembre 1919. E. D.

— Marc SLONIM. *Le bolchévisme vu par un Russe* (Paris, éditions Bossard, 1921; prix : 7 fr. 50). — Ce petit volume de 205 pages est le meilleur réquisitoire qu'on ait écrit jusqu'ici contre le bolchévisme. Il est divisé en deux parties. La première, consacrée aux origines, s'arrête à la paix de Brest-Litowsk. La seconde partie étudie successivement l'organisation du pouvoir, la politique intérieure du bolchévisme, la Terreur, la constitution de l'armée rouge. Qu'il s'agisse de la vie que l'on mène en Russie bolchéviste ou du bilan économique du bolchévisme, l'auteur laisse parler les faits et les chiffres. Les écoles, la science et les arts dépérissent. Le bolchévisme a contre lui tous les partis du socialisme russe. Si parfois le bolchévisme a semblé faire quelques concessions, il n'a pas renoncé à « son esprit sectaire et despotique ».

Les épreuves ont été soigneusement revues; nous relevons seulement (p. 65) « l'arbitre illimité », lire « l'arbitraire ». Il faut lire (p. 205) δῆμος et non δέμος. E. D.

Tchéco-Slovaquie. — VILÉM MATHESIUS. *English literature and the Czeko-Slovaks* (published by the Czech Society of Great Britain, in-8°, 15 p.). — Deux auteurs anglais ont exercé sur les Bohémiens la plus profonde et durable influence : Wycliffe et Shakespeare. Celle de Wycliffe est connue de tous; au sujet de Shakespeare, la brochure que nous annonçons contient des faits significatifs. Le jubilé du grand dramaturge, en 1864, a été célébré à Prague avec un grand enthousiasme; celui de 1916 fêté avec un éclat qui, peut-être, n'a pas été égalé dans le reste de l'Europe; malgré les angoisses de l'heure

présente, Shakespeare a été le grand initiateur du théâtre et du drame tchèques.

Turquie. — G. E. Hubbard. *The Day of the crescent : glimpses of old Turkey* (Cambridge, University Press, 1920, in-8°, x-242 p., 16 pl.). — Le hasard de quelques recherches à la bibliothèque du Foreign Office a fait tomber M. Hubbard sur un lot de livres du XVIe et du XVIIe siècle relatifs à la Turquie. Peu familier sans doute avec ce genre de littérature, il a considéré comme des nouveautés bien des choses qui sont presque banales. C'est ainsi qu'il consacre trois chapitres à un sujet aussi connu que l'ambassade de Busbecq et un chapitre à l'expédition de La Feuillade à Candie. Tout cela sans aucune bibliographie. Les diverses relations utilisées par l'auteur n'ajoutent rien à notre connaissance des mœurs turques, d'ailleurs décrites avec agrément. Les planches sont prises surtout à Nicolaÿ. — P. 4, le « grand soudan de Babylone » doit être non le shah, mais le souverain de l'Égypte. — P. 12, le mot de « capitulations » n'est pas du tout, en l'espèce, un « terme arrogant ». Il vient de *capitula*. — H. Hr.

Histoire de la musique. — Paul Rougnon. *La musique et son histoire* (Paris, Garnier frères, s. d. [1920], in-8°, 297 p.). — Livre élémentaire, qui est plutôt l'œuvre d'un musicien que d'un historien, mais d'un musicien que préoccupe l'histoire de son art et qui s'applique en conscience à en résumer les principales étapes. Au lieu de retracer l'évolution de la musique dans son ensemble, M. Rougnon — et c'est une des originalités, d'ailleurs contestable, de son livre — a pratiqué dans l'énorme matière qui faisait l'objet de son exposé des divisions logiques : il étudie successivement l'histoire de la mélodie, puis celle des « sciences harmoniques », celle de la notation musicale, des instruments de musique, de l'instrumentation et de l'orchestration, du drame lyrique et de l'opéra, de l'opéra-comique et de l'opérette, de la « musique de concerts », de la musique religieuse, de la musique de danse et des ballets, enfin de l'enseignement musical. M. Rougnon fait preuve d'un bout à l'autre de son ouvrage d'un aimable et admiratif éclectisme. Malheureusement, les vues générales sont rares et sujettes à caution; le style est parfois plus enthousiaste que sûr; M. Rougnon n'est pas toujours un guide aussi bien informé qu'on le souhaiterait; et nous craignons, en outre, que les bibliographies peu méthodiques et bien incomplètes qui terminent chaque chapitre ne puissent être d'un grand secours. L. H.

— Ch. Van den Borren. *Orlande de Lassus* (Paris, Félix Alcan, 1920, in-16, 254 p., de la collection « Les maîtres de la musique »; prix : 4 fr. 90). — La célébrité de Roland de Lassus (1530 ou 1532 † 1594) — auquel M. Van den Borren tient à conserver le nom d' « Orlande », calqué mal à propos sur la forme italienne « Orlando » — est loin d'égaler celle de son contemporain et émule Palestrina; mais l'ampleur de son œuvre est telle et il est si malaisé de s'orienter dans

le dédale de ses motets, de ses messes, de ses magnificats, comme aussi de ses madrigaux, de ses chansons ou de ses *lieder* (pourquoi M. Van den Borren dit-il *lieds* au pluriel?), qu'on saura le plus grand gré à l'auteur de ce volume d'y avoir consacré une étude analytique claire, sobre et d'un très juste sentiment artistique. M. Van den Borren a fait précéder cette étude d'un chapitre très soigné sur la vie du grand musicien belge, son compatriote, dont la carrière, fort curieuse, s'est déroulée successivement à Mons, en Italie, mais surtout en Bavière, à la cour des ducs, où il passa presque toute sa vie d'artiste. Comme tous ceux de l'excellente collection à laquelle il appartient, le livre de M. Van den Borren se termine par une bibliographie sommaire, mais fort bien dressée (p. 245-252), de l'œuvre du musicien et des travaux dont il a été l'objet. L. H.

Ouvrages reçus par la « Revue historique ».

Dr V. Bagiel. La Pologne et les Polonais. Paris, édit. Bossard, 1921. In-8°, 390 p. et une carte. Prix : 9 fr. — Charles J. Billson. Mediæval Leicester. Leicester, Edw. Backus, 1920. In-8°, 232 p. Prix : 21 sh. — James C. Bonbright. Railroad capitalization; a study of the principles of regulation of railroad securities. New-York, Columbia University. Londres, King et fils, 1920. In-8°, 206 p. Prix : 2 dol. — Cecily Booth. Cosimo I, duke of Florence. Cambridge, ad the Univ. Press, 1921. In-8°, xv-325 p., illustr. Prix : 25 sh. — Henriette Célarié. Le martyre de Lille. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 257 p. Prix : 6 fr. — Prince Sixte de Bourbon. L'offre de paix séparée de l'Autriche, 5 décembre 1916-12 octobre 1917. Paris, Plon-Nourrit, 1920. In-8°, 434 p. Prix : 9 fr. — Richard de Boysson. L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, xii-458 p. Prix : 20 fr. — Sir Geoffrey Butler. Studies in statecraft; being chapters biographical and bibliographical, mainly on the sixteenth century. Cambridge, Univ. Press. In-8°, vi-138 p. Prix : 10 sh. — Edmond Cazal. Sainte Thérèse. Paris, Ollendorff, 1921. In-8°, 313 p. Prix : 7 fr. — Augustin Cochin. Les Sociétés de pensée et la démocratie; études d'histoire révolutionnaire. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-8°, 300 p. Prix : 7 fr. 50. — Id. et Charles Charpentier. Les actes du gouvernement révolutionnaire, 23 août 1793-27 juillet 1794. Paris, A. Picard (Société d'histoire contemporaine), tome I, 1920. In-8°, lxxiv-586 p. — Abbé J. Dedieu. Le rôle politique des protestants français, 1685-1715. Paris, Bloud et Gay, 1921. In-8°, xii-362 p. — Jane Dieulafoy. Isabelle la Grande, reine de Castille, 1451-1504. Paris, Hachette, 1920. In-8°, ix-486 p. et 38 pl. hors texte. — Édouard Driault. La grande idée. La renaissance de l'hellénisme. Paris, Félix Alcan, 1921. In-12, vi-242p. Prix : 6 fr., plus major. 40 % (Bibliothèque d'histoire contemporaine). — Abel Ducornez. Les derniers jours de Longwy. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 320 p. Prix : 5 fr. —

Roger DE FÉLICE. Le meuble français sous Louis XVI et sous l'Empire. Paris, Hachette. In-16 illustré, 113 p. Prix : 15 fr. — James FITZMAURICE-KELLY. Fray Luis de Leon. Oxford, University Press, 1921. In-8°, XIV-259 p. Prix : 7 sh. (Hispanic notes and monographs). — John Stephen FLYNN. The influence of puritanism on the political and religious thought of the English. Londres, Murray, 1920. In-8°, XII-257 p. Prix : 15 sh. — Abbé M. GIRAUD. Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV. Paris, Jouve, 1920. In-8°, 691 p. — ID. Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1920. In-8°, 159 p. — C. S. S. HIGHAM. The development of the Leeward islands under the Restoration, 1660-1688. Cambridge, Univ. Press. In-8°, XIV-266 p. Prix : 20 sh. — James HOGAN. Ireland in the european system. Vol. I, 1500-1557. Londres, Longmans, 1920. In-8°, XXX-237 p. Prix : 15 sh. 6 d. — Otto KARMIN. Sir Francis d'Ivernois, 1757-1842; sa vie, son œuvre et son temps. Genève, Bader et Mongenet, 1920. In-8°, XIII-730 p. Prix : 15 fr. — Julius KLEIN. The mesta; a study in spanish economic history, 1273-1836. Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1920. In-8°, XVIII-444 p. Prix : 4 dol. (Harvard economic studies). — L.-H. LABANDE. Avignon au XVe siècle; légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de La Rovère. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, XXX-723 p. Prix : 50 fr. — Henri LAMBERT. Pax economica. La liberté des échanges internationaux. Paris, Félix Alcan, 1920. In-8°, 324 p. Prix : 7 fr. 50 — ID. Le nouveau contrat social, ou l'organisation de la démocratie individualiste. Ibid. In-8°, 351 p. Prix : 7 fr. 50. — Stanislas LAMI. Dictionnaire des sculpteurs de l'école française au XIXe siècle. Paris, Champion. Tome III, 1919, gr. in-8°, 495 p.; tome IV, 1921, 378 p. Prix : 30 fr. — Georges LARDÉ. Le tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque. Moulins, impr. régionale, 1920. In-8°, 230 p. — ID. Une enquête sur le vingtième au temps de Necker; histoire des remontrances du Parlement de Paris, 1777-1778. Paris, Letouzey et Ané, 1920. In-8°, 136 p. — Robert DE LA SIZERANNE. Béatrice d'Este et sa cour. Paris, Hachette, 1920. In-8°, IX-212 p. et 7 pl. Prix : 12 fr. 50. — Ernest LAVISSE. Histoire de France contemporaine, tome III : le Consulat et l'Empire, par G. PARISET. Paris, Hachette, 1921, 444 p. — G. LENÔTRE. Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple. Paris, Perrin, 1921. In-8°, 451 p. et 8 gravures. Prix : 12 fr. — E. LENIENT. La faute capitale du haut commandement. Paris, éditions de l'armée nouvelle, 1920. In-8°, VIII-207 p. Prix : 5 fr. — Comte Louis DE LICHTERVELDE. La monarchie en Belgique sous Léopold Ier et Léopold II. Bruxelles, G. van Œst, 1921. In-8°, VIII-117 p. — J. DE LOUTER. Le droit international public positif. Tome I. Londres, Humphrey Milford, 1920. In-8°, XI-576 p. Prix : 22 sh. (Dotation Carnegie pour la paix internationale). — Paul MASSON. Marseille depuis 1789; études historiques. Tome I, 1789-1814. Paris, Hachette, 1921. In-8°, 563 p. — Albert MATHIEZ. Un procès de corruption sous la Ter-

reur ; l'affaire de la Compagnie des Indes. Paris, Félix Alcan. Gr. in-8°, 399 p. Prix : 12 fr. — Johannes MATTERN. The employment of the plebiscite in the determination of sovereignty. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1920. In-8°, IX-214 p. Prix : 1 dol. 50 c. (Johns Hopkins University studies in historical and political science). — Henry MOREL-JOURNEL. La politique de Bonaparte en pays occupé, d'après des documents recueillis à Vicence sur l'occupation française de 1797. Paris, Berger-Levrault, 1921. In-16, VII-66 p. Prix : 6 fr. — Georges MOTTE. Les vingt mille de Radinghem. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 322 p. — Maurice PERNOT. L'épreuve de la Pologne. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-16, 311 p. Prix : 7 fr. 50. — Louis SCHAUDEL. Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XIIe et XIIIe siècles. Paris, Berger-Levrault, 1920. In-8°, XXIII-211 p. Prix : 12 fr. — James Brown SCOTT. The declaration of London, february 26, 1909. New-York, Oxford University Press, 1919. In-8°, XIII-268 p. (Carnegie endowment for international peace). — ID. L'institut de droit international. Tableau général des travaux, 1853-1913. Ibid., 1920. XLIX-366 p. — ID. The proceedings of the Hague peace conference. The conference of 1899. Ibid., 1920. XXII-883 p. — ID. The conference of 1907. Vol. I. Ibid., 1920. In-4°, XXV-703 p. — ID. The project of a permanent court of international justice, and Resolutions of the advisory Committee of jurists. Ibid., 1920. In-8°, 235 p. — ID. The project relative to a court of arbitral justice, 1907. Ibid., 1920. 106 p. — ID. Treaties for the advancement of peace between United States and other Powers, negociated by the hon. William J. Bryan, secretary of State of the United States. Ibid., 1920. LXIX-152 p. — F. M. STENTON. Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw, from various collections. Londres, Humphrey Milford, 1920. In-8°, CLXIV-554 p. Prix : 31 sh. 6d. (tome V des « Records of the social and economic history of England and Wales », publ. par la British Academy). — Paul THUREAU-DANGIN. Pages religieuses. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 268 p. Prix : 6 fr. — Ludwig TRAUBE. Vorlesungen and Abhandlungen. Tome III : Kleine Schriften, publ. par Samuel BRANDT. Munich, Beck, 1920. In-8°, XVI-344 p. Prix : 35 m. — Sir Adolphus W. WARD. Collected papers. Vol. I et II : Historical. Cambridge, University Press, 1921. In-8°, XI-407 et 397 p. — Lilian WINSTANLEY. Hamlet and the scottish succession ; being an examination of the relations of the play of Hamlet to the succession and the Essex conspiracy. Ibid., 1921. In-8°, 188 p. Prix : 10 sh.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires**. 1920, novembre-décembre. — Maurice DOMMANGET. Les pratiques cultuelles, les miracles et le fanatisme révolutionnaires. — Albert MATHIEZ. Un complice de La Fayette, Frédéric Dietrich; suite et fin (« Dietrich fut surtout un ambitieux qui subordonna ses convictions aux intérêts du moment... Il crut que La Fayette triompherait et il se lia à son char...; s'il avait réussi, c'était la guerre civile »). — ID. Une amie de Chabot, la comtesse de Linières. — ID. Charlotte Robespierre et le Neuf Thermidor (ajoute une mention d'elle en date du 13 thermidor; la sœur de Robespierre, qui avait rompu avec lui, avait trouvé asile chez des amis). — Antoine RICHARD. La carte de pain à Pau en l'an II. — M. DOMMANGET. La Société populaire de Gerberoy (localité qui comptait alors 120 habitants. Cette Société fut fondée pour « épurer les citoyens », bannir « les traîtres et les fédéralistes »). = C.-rendu : *Albert Mathiez*. Danton et la paix (compte-rendu du livre par l'auteur lui-même. Il prend acte de ce fait que, depuis la publication de son ouvrage, aucun des nombreux défenseurs de Danton n'a réfuté ses conclusions; il les résume donc en les accentuant). = 1921, janvier-février. Albert MATHIEZ. Recherches sur la famille et la vie privée du conventionnel Basire. — G. BRÉGAIL. Chantreau, journaliste et professeur sous le Directoire (professeur d'histoire près de l'École centrale du département du Gers; discrédité malgré son talent professionnel, il fut, en 1803, chargé de la chaire d'histoire à l'École militaire de Fontainebleau). — H. HARMAND. Poullain-Grandprey et ses correspondants; lettres inédites. I (1772-an II). — Gabriel VAUTHIER. La succession de Chamfort (arrêté le 4 septembre 1793, Chamfort veut se tuer pour éviter d'être mis en prison. Il se blesse seulement, mais meurt le 13 avril 1794 des suites de sa blessure. On publie l'inventaire de ses biens après décès; ils furent estimés à 795 l. 15 s.). — René FARGE. Documents sur Lazowski (Polonais qui commanda sous la Révolution la compagnie des canonniers du faubourg Saint-Marcel; publie son acte de mariage, 5 août 1792, le programme de la cérémonie funèbre et l'invitation pour assister à ses funérailles, 24 avril 1793). — Ant. RICHARD. Un projet de canal du sud-ouest en 1793. = C.-rendus : Lieutenant-colonel *Tournies*. La garde nationale dans le département de la Meurthe pendant la Révolution, 1789-1802 (excellent). —

Abbé *M. Giraud*. Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV (essai fort remarquable par la documentation abondante et précise, et par la mise en œuvre, qui est irréprochable). — *A. Trévis*. Livre de comptes de l'abbé Glaize, curé constitutionnel de Glux (très intéressant). — *G. Lenôtre*. Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple (amusant, mais fait sans critique).

2. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1920, octobre-décembre. — A. Leroux. L'église réformée de Bordeaux de 1660 à 1670 (d'après le cinquième registre de cette église; pasteurs; composition du consistoire; services religieux; les fidèles; actes de violence contre les protestants). — E. Le Parquier. Les sources de l' « Histoire du parlement de Normandie » de Floquet de 1560 à 1562 (n'a pas vu tous les registres du parlement et n'a pas bien consulté ceux qu'il a vus; redresse les erreurs pour 1560; à suivre). — Ch. Pradel. Testament du pasteur Antoine de Fanjeaux († 16 décembre 1607; le testament est daté du 11 février 1596). — N. Weiss. Olivier Cromwell (est-il vrai que Cromwell a créé la question de l'Ulster? Réponse à un article de journal). = C.-rendus : *A. Leroux*. Les religionnaires de Bordeaux de 1685 à 1802 (remarquable). — *Raoul Allier*. Anthologie protestante française, XVIIIe et XIXe siècles (intérêt du recueil. On n'y trouve pas le nom de Vinet). = Lettre de M. Jacques Pannier à propos de l'Astrée de Ronsard (c'est Françoise d'Estrée, mère de Gabrielle; or, la famille d'Estrée adhéra à la Réforme jusqu'en 1572, et il est possible que la belle Gabrielle, née en 1570, ait été baptisée).

3. — Le Moyen âge. 2e série, t. XXI, septembre-décembre 1919. — A. Fliche. Hildebrand; fin (la fortune d'Hildebrand ne date que de l'élection d'Anselme de Lucques comme pape, sous le nom d'Alexandre II, en 1061; ce n'est même alors qu'un modéré comme saint Pierre Damien, et non pas un intransigeant comme le cardinal Humbert; seule, « l'implacable logique des événements » l'orientera peu à peu, après son propre avènement au pontificat, vers les doctrines radicales professées par ce dernier dès le temps d'Étienne IX). — Valls-Taberner. Un diplôme de Charles le Chauve pour Suniaire, comte d'Ampurias-Roussillon (acte inédit de l'année 862, d'après une copie du XVIIIe siècle conservée à l' « Institut d'Estudis catalans »). — Paul Deschamps. La sculpture romane en Lombardie d'après l'ouvrage récent de M. A. Kingsley-Porter, *Lombard architecture* (une grande école de sculpture exista en Lombardie durant la première moitié du XIIe siècle, sans contact avec l'école de sculpture de l'Ile-de-France). = T. XXII, janvier-avril 1920. Armorial de France composé à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, publié par Max Prinet (avec une copieuse annotation). — Ch. Samaran. Un diplomate français du XVe siècle : Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis (né vers 1430, au manoir de Lagraulas en Fezensac,

évêque de Lombez en 1473, est nommé la même année administrateur de l'abbaye de Saint-Denis par Louis XI, en récompense de ses services; élu abbé en 1474, est chargé par le roi de France de plusieurs missions diplomatiques en Espagne. Suite au fasc. de mai-août : Après la mort de Louis XI, il préside les États-Généraux de Tours, en 1483; est nommé président de l'Échiquier de Normandie en 1484; négocie le traité signé à Francfort entre Charles VIII et Maximilien; envoyé en ambassade à Rome, est fait cardinal en 1493, meurt à Rome en 1499). — PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN. Document inédit relatif aux Juifs de Troyes (acte de Philippe le Bel, 1294, faisant allusion à la persécution de 1288). = Mai-août. A. DIEUDONNÉ. Les poids du moyen âge et la numismatique, d'après une étude publiée en 1906 (celle de Guilhiermoz, *Note sur les poids du moyen âge*. En appendice, huit tableaux des principaux poids du moyen âge). — C. ENLART. L'architecture lombarde d'après M. Kingsley-Porter (le livre de l'archéologue américain nous apporte une « histoire très complète et souvent très nouvelle de l'architecture lombarde » avec des théories générales souvent très contestables).

4. — Polybiblion. 1920, novembre-décembre. — André PÉRATÉ. Beaux-arts (compte-rendu de cinquante ouvrages, parmi lesquels ceux de *Robert André-Michel*, *Enlart*, *Henri Focillon*, *Louis Hourticq*, *Jacques-Émile Blanche*, etc.). — Publications relatives à la guerre européenne; parmi elles : *Lucien Cornet*. 1914-1915, t. III (exposé documentaire des faits et des textes); *Albert Bonnard*. Pages d'histoire contemporaine, 1895-1916 (a bien servi en Suisse la cause française); *Maurice Sarraut* et *J. Revol*. Un épisode du drame serbe (récit de quinze jours passés à l'armée serbe, du 7 au 20 octobre 1915); *Henry-Amour de Villebonne*. La retraite du Vardar (livre de douleur et d'honneur); *Paul Gentizon*. L'Allemagne en république (à Munich et Weimar en 1920; témoignage d'observation directe). — *Gustave Glotz*. Le travail dans la Grèce ancienne (serré de texte, nourri de faits). — *B. Kirsch* et *H.-S. Roman*. Les ordres frères (dominicains et franciscains; les auteurs suivent les traces des deux fondateurs). — *Henri Malo*. Dunkerque (dans le passé et dans la dernière guerre). — VISENOT. Dernières publications illustrées.

5. — La Révolution française. 1920, octobre-décembre. — A. AULARD. Sieyès et Talleyrand, d'après Benjamin Constant et Barras (publie une copie, prise sur les papiers de Barras par M. Doney, de deux portraits de Sieyès et de Talleyrand. M. Doney affirme que ces portraits sont dus à une collaboration de Barras et Benjamin Constant; M. Aulard cite à ce propos d'autres pages de B. Constant sur Sieyès et Talleyrand. La question des papiers de Barras, dont la *Revue historique* s'est occupée jadis, t. CXXVIII, p. 67, mériterait d'être tirée au clair). — P. ROBIQUET. La disgrâce de Fouché, en septembre 1815 (publie le texte du rapport de Fouché « sur la situation de la

France et sur les relations avec les armées étrangères », qui, avec l'élection de la chambre introuvable, amena la chute de l'ancien régicide). — F. BRAESCH. Un livre de M. d'Estrée sur Hébert (paru en 1908 ; livre intéressant, vivant, plein de faits, appuyé sur une enquête documentaire un peu hâtive, mais étendue et intelligente). = C.-rendus : *Marcel Marion*. Histoire financière de la France depuis 1715 ; t. II, 1789-1792 (très important, mais on reproche à l'auteur une complaisance trop visible à dénoncer les fautes de la Révolution). — *Hubert* et *Georges Bourgin*. L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution (enquête poussée à fond). — *H. Hauser*. Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (excellent). — *Saint-Marly*. Histoire populaire du Quercy, des origines à 1800 (beaucoup de travail ; les références manquent). — *Raoul Busquet*. Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790 (bon). — *Jean de Pierrefeu*. G. Q. G. (livre à lire et à relire).

6. — **Revue de l'histoire des religions**. 1920, mai-juin. — Ch. CLERMONT-GANNEAU. La lampe et l'olivier dans le Coran (l'origine des lampes dont on se sert dans le culte musulman doit être cherchée dans l'art religieux byzantin ; il est souvent question dans le Coran de l'olivier qui fournissait à l'homme l'éclairage). — Ch. PICARD. L'ancien droit criminel hellénique et la vendetta albanaise (très curieux détails sur la situation actuelle de l'Albanie, sur les clans qui y sont encore soumis à la « loi du sang » et rapprochement avec les temps primitifs de l'Hellade). — A. CAUSSE. Le jardin d'Élohim et la source de vie (évolution dans la littérature biblique du mythe du jardin paradisiaque). — G. CONTENAU. De la valeur du nom chez les Babyloniens et de quelques-unes de ses conséquences (chez les Babyloniens, une chose n'existe que si elle a un nom). — A. CABATON. La divine comédie et l'Islam (expose la thèse de M. Miguel Asín Palacios sur les emprunts faits par Dante à la littérature arabe). = C.-rendus : *St. Gsell*. Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. IV. La civilisation carthaginoise (excellent, d'une ampleur remarquable). — *F. Macler*. Le texte arménien de l'Évangile d'après Mathieu et Marc (travail énorme, conduit avec une admirable patience). — *J. Laurent*. L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'en 886 (excellent tableau d'ensemble). — *Id.* Byzance et les Turcs seldjoucides en Asie occidentale jusqu'en 1081 (bon). — *H. Massé*. Essai sur le poète Saadi (bonne étude sur ce poète paysan du XIIe siècle). = Juillet-octobre. M. GOGUEL. Le texte et les éditions du Nouveau Testament grec à propos d'un article récent (celui de M. M. Wilmotte dans le *Correspondant;* indique les éditions du Nouveau Testament, depuis la première, de 1514, parue au t. V de la Bible polyglotte du cardinal-archevêque de Tolède, Francisco Ximenès de Cisneros, jusqu'aux éditions modernes de Bernhard Weiss, von Soden, Baljon, etc.; examine jusqu'à quel point il est permis d'utiliser, dans une édition de ce texte, la méthode conjectu-

rale). — L. MASSIGNON. La légende « de tribus impostoribus » et ses origines islamiques (la phrase attribuée à Frédéric II par le pape Grégoire IX se trouve en réalité, dès l'an 909, dans un texte initiatique dû à la secte musulmane des Qarmates). — W. DÉONNA. Questions d'archéologie religieuse et symbolique. XVI. Le drapeau de la « Régence du Carnaro » (ce drapeau vermeil, arboré par d'Annunzio le 12 septembre 1920, a pour emblème un serpent qui se mord la queue, les sept étoiles de la grande Ourse et la devise : « Quis contra nos ? » Il faut en chercher l'origine dans l'astrologie et l'astronomie antiques). — Fr. CUMONT. La célébration du « Natalis invicti » en Orient (d'après un traité syriaque de Thomas d'Édesse, qui vécut au VIe siècle). = C.-rendus : *Alfred Loisy*. Essai sur le sacrifice (remarquable). — Sir *James George Frazer*. Les origines magiques de la royauté (œuvre d'un grand collectionneur de faits qui sait formuler des observations générales). — *S. Langdon*. Le poème sumérien du Paradis, du Déluge et de la Chute de l'homme (traduction française de la traduction anglaise, qui a été mise au point). — *G. Autran*. Phéniciens (thèse bien contestable). — *Alfred Loisy*. Les mystères païens et le mystère chrétien (mise au point très précise du problème). — *Hasleagh Rashdall*. The idea of atonement in christian theology (huit lectures sur l'expiation faites à Oxford en 1915; l'auteur est très attaché à la doctrine traditionnelle).

7. — **Revue d'histoire de l'Église de France.** 1920, avril-juin. — Émile LESNE. Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la « Notitia de servitio monasteriorum »; t. I (commente les passages de la vie de saint Benoît d'Aniane par Ardon, où sont énumérées les mesures ordonnées par l'empereur pour la réforme des monastères sous l'influence du saint). = C.-rendus : Abbé *Welter*. Le « Speculum laicorum »; édition d'une collection d' « Exempla » composée en Angleterre à la fin du XIIIe siècle (ce « Speculum » est l'œuvre d'un franciscain anglais qui écrivait entre 1279 et 1282). — *L. Guiraud*. La Réforme à Montpellier, t. VI et VII (importante contribution à l'histoire du protestantisme et au mouvement de la contre-réforme). — *L. Delavaud*. Quelques collaborateurs de Richelieu (important). — *Aug. Gazier*. Bossuet et Louis XIV, 1662-1704 (prouve que Bossuet ne fut pas un prélat de cour, une âme adulatrice; tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir fait auprès du roi des démarches tendant à faire nommer son neveu évêque de Meaux). — *H. Pocquet du Haut-Jussé*. La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes aux XVIIe et XVIIIe siècles (bon). — *A. Lombard*. L'abbé Du Bos, un initiateur de la pensée moderne, 1670-1742 (bon). — *P. de La Gorce*. Histoire religieuse de la Révolution française, t. III (très suggestif). — *A. Rebillon*. La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré (bon). — Mgr *A. Baudrillart*. Vie de Mgr d'Hulst, t. II (excellent chapitre d'une histoire complète de la

pensée et de l'action en France pendant la seconde moitié du XIXe s.). — *P. Viard.* Histoire de la dîme ecclésiastique en France au XVIe siècle (étude très consciencieuse). — *Étienne Giran.* Sébastien Castellion et la Réforme calviniste (bon). — *Audard, Foulon* et *Le Rohellec.* Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution. T. I : Jean Rétrif, Jean-Jacques d'Advisard, dom Henri de Noyelle; les prêtres exilés dans les États pontificaux (excellent). = Juillet-septembre. — Émile LESNE. Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la « Notitia de servitio monasteriorum »; II. = C.-rendus : abbé *Ch. Guéry.* Histoire de l'abbaye de Lyre (consciencieux, mais confus et fait sans méthode). — *A. Fliche.* Études sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII. Les Prégrégoriens (remarquable; mais l'auteur a donné une place excessive à l'influence exercée par Pierre Damien sur la formation des idées de Hildebrand). — *Noël Valois.* Vassy; *N. Weiss.* La vérité sur le massacre de Vassy (dissertation critique sur un texte mal connu, mais qui est de première importance pour l'histoire de ce célèbre épisode : la lettre latine adressée par le luthérien Jean Brentz à Jérôme Baumgartner vers la fin d'avril 1562, moins de deux mois après l'événement. Les doutes soulevés par N. Weiss sur la réalité de certains faits relatés par ce témoin ne tiennent pas devant les observations de N. Valois). — *Aug. Leman.* Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635. — *Id.* Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634 (important compte-rendu par G. Fagniez). = Chronique d'histoire régionale. = Notes bibliographiques : L'art et les saints (parle de saint Nicolas, par *Aug. Marguillier;* de sainte Catherine, par *H. Brémond;* de sainte Geneviève, par *A.-D. Sertillanges;* de saint Martin, par *H. Martin*). — *Eug. Roupain.* Carnet de Jeanne d'Arc, 1412-1431; notes à l'usage des conférenciers (contient beaucoup de faits utiles). — Marquis *de Roux.* Pascal en Poitou et les Poitevins dans les Provinciales (intéressant). — *H. Lechevallier.* La propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans le district de Saint-Lô (thèse remarquable). — Abbé *Prévost.* Répertoire biographique du clergé du diocèse de Troyes à l'époque de la Révolution (bon). — *Jean Guiraud.* Clergé et congrégations au service de la France (pendant la dernière guerre). — Abbé *A. Duplaix.* Table alphabétique de l'Histoire du Berry de Thaumas de La Thaumassière, avec références aux deux éditions. — *Paul Richard.* Lyon sacré; histoire hagiographique de l'ancien diocèse de Lyon au point de vue chronologique (utile). = Octobre-décembre. Émile LESNE. Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la « Notitia de servitio monasteriorum »; III (étude critique sur les sources de cette « Notitia », qui nous conserve un fragment d'une « schedula » promulguée par Louis le Pieux au plaid de 819; en appendice, réédition du texte de la « Notitia » énumérant les monastères qui, dans l'empire, « dona et militiam facere possunt, quae sola

dona sine militia, quae vero nec dona nec militiam, sed solas orationes pro salute imperatoris vel filiorum ejus et stabilitate imperii »). = C.-rendus : *H. Lévy-Bruhl.* Les élections abbatiales en France; époque franque (excellent). — Dom *Germain Morin.* Anecdota Maredsolana. 2e série : Études, textes, découvertes, contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles (recueil fort instructif). — *P. Bouvier.* Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen âge et au XVIe siècle (excellent). — *L. Hogu.* Jean de L'Espine, moraliste et théologien, 1505-1597; sa vie, son œuvre, ses idées (très bonne étude sur un personnage insignifiant). — Commandeur *de Broqua.* Claude Bernard, dit le Pauvre Prêtre, 1588-1641 (bon ouvrage d'édification). — Vicomte *Maurice de Lestrange.* La question religieuse en France pendant la guerre de 1914-1918. Documents (ces documents se composent surtout de découpures de journaux). — *P. Mellon.* L'Académie de Sedan, centre d'influence française. A propos d'un manuscrit du XVIIe siècle (histoire, composée en latin, datée de 1613 et 1620, de cette Académie fondée par les La Marck en 1576 et supprimée par Louis XIV à cause de son caractère protestant et bien qu'on y enseignât à peu près toutes les matières utiles au métier militaire).

8. — Le Correspondant. 1920, 25 décembre. — Mgr Pierre BATIFFOL. La conversion d'un évêque : Frédérick Kinsman (évêque de l'Église épiscopalienne d'Amérique; après avoir considéré que l'épiscopat sur le modèle de l'Église anglicane était le plus conforme à l'enseignement des Pères, il se convertit au catholicisme romain en 1919. Il avait découvert, chemin faisant, « la morale de nos moralistes et de nos sociologues, que l'anglicanisme nous fait aujourd'hui l'honneur de nous envier »). — Pierre DE LA GORCE. A travers la Révolution. Après le 9 thermidor. La Vendée et la première loi d'émancipation religieuse (expose en détail les négociations qui ont abouti à la « Pacification de La Jaunaie », 29 pluviôse an III ou 17 février 1795, que suivit bientôt le décret sur la police des cultes du 3 ventôse ou 21 février). — F. BALDENSPERGER. Les scrupules d'un Américain attardé. L'éducation de Henry Adams (d'après son autobiographie). — A. HALOT. Les leçons de l'histoire. Le traité de 1839 et la Belgique. — Jean DES COGNETS. Un document inédit sur La Mennais (publie, d'après les mémoires de J.-M. Dargaud, une lettre qu'écrivit à celui-ci La Mennais, le 2 juillet 1833, et quelques souvenirs puisés à la même source). = 1921, 10 janvier. ***. Le Japon et l'avenir de l'Extrême-Orient. — L. DE LANZAC DE LABORIE. Les vingt premiers siècles de notre histoire (annonce le tome II de l'*Histoire de la nation française*, qui est consacré à l'histoire politique, des origines à 1515, et qui a pour auteur P. Imbart de La Tour). = 25 janvier. Nelly MELIN. La réforme de l'éducation anglaise (intéressant et bien informé; le rôle personnel du ministre, M. Fisher, aurait dû être marqué plus fortement, car il paraît avoir été décisif). — Joseph HUBY. L'Église anglicane et le

ministère des femmes (commente le rapport sur la conférence de Lambeth du 5 juillet au 7 août 1920, véritable concile œcuménique des évêques anglicans. Cette conférence admit en principe que les femmes pouvaient être admises à recevoir les ordres mineurs comme diaconesses; elle ne paraît pas s'opposer à leur admission même aux ordres majeurs). — Claude SAINT-ANDRÉ. Louis XV et les colonies (Louis XV a toujours porté un vif intérêt à la géographie, à la marine, aux colonies; après le traité de 1763, il approuva toutes les mesures prises par Choiseul pour en réparer les funestes conséquences). = 10 février. Émile DERMENGHEM. Le centenaire de Joseph de Maistre (ampleur de ses idées politiques et religieuses). — ***. Sinn Fein; essai de psychologie politique. — Maurice BRILLANT. Pierre Biardeau et la statuaire angevine en terre cuite au XVIIe siècle. — Henry LEMONNIER. A propos du centenaire de l'École des chartes, 1821-1921 (avec quelques souvenirs personnels de 1862-1865).

9. — Mercure de France. 1920, 1er janvier. — Maurice DES OMBIAUX. Le gouvernement du Havre et sa politique en Belgique occupée (véhémente apologie de cette politique). — Jean MAXE. La propagande bolchevique mondiale (à lire et à méditer, car Zinoviev et Lénine disent crûment les choses). = 15 janvier. Georges BATAULT. Le problème juif. La renaissance de l'antisémitisme, ses causes actuelles et sa signification (l'antisémitisme actuel est une réaction contre le bolchevisme russe que conduisent des Israélites; d'une façon plus générale encore et plus mystérieuse, il s'oppose aux deux internationales, celle de l'Or et celle du Sang, qui ont également à leur tête une élite de Juifs. Ce sont encore les Juifs qui ont dicté les conditions de la paix et qui ont inventé la nébuleuse Société des nations; leur instrument fut le puritanisme. Si différente que soit leur nature, Wilson et L. George ont ce point commun d'être des Puritains utilitaires; or, « tous les éléments de la mentalité puritaine qui sont en relation avec les progrès de l'esprit capitaliste procèdent directement du judaïsme ». Israël a fait alliance avec les Puritains du Nouveau Monde; « cette vue de l'affinité qu'ont l'un pour l'autre le Juif et le Puritain est une des plus profondes et des plus fécondes de la philosophie de l'histoire moderne »). — Gabriel BRUNET. Le jeune Taine (d'après sa correspondance). — Georges MATISSE. Les rapports entre les sciences de l'humanité et les sciences de la nature. = 1er février. Paul RIVAL. Un acteur tragique : Gabriele d'Annunzio. — B. NIKITINE. Quelques observations sur les Kurdes. = 15 février. Georges BATAULT. Le problème juif; l'exclusivisme juif (à travers l'histoire).

10. — Revue de Paris. 1921, 1er janvier. — Lieutenant-colonel Jean FABRY. La France de 1921 et la « Nation armée ». — Arthur RAFFALOVITCH. La conférence financière internationale de Bruxelles. — Pierre DE NOLHAC. Souvenirs de la bibliothèque Vaticane (1882-1885). — Marie-Louise PAILLERON. L'autobiographie de Mrs Asquith

(intéressant et peu banal). — D. PASQUET. La découverte de l'Angleterre par les Français au XVIIIe siècle; suite et fin (la vie de société et la vie intellectuelle à Londres et ce qu'en pensent les Français; quel contraste avec la gaieté de Paris! Mais aussi combien les Anglais apprécient leur « précieuse liberté »! Vers la fin du siècle cependant, l'engouement pour l'Angleterre s'atténue pour faire place à l'esprit critique). = 15 janvier. ***. France et Angleterre (explique les causes du dissentiment entre les deux pays et montre qu'il est à la fois nécessaire et facile de le faire disparaître). — Général BUAT. Une crise de commandement dans l'armée allemande en 1914-1916 : Hindenburg et Ludendorff contre Falkenhayn (d'après leurs mémoires). — Edmond PERRIN. L'enseignement secondaire en Alsace et en Lorraine (l'auteur, nommé en janvier 1919 dans un lycée de Strasbourg, montre par quels tâtonnements on a réussi à organiser l'enseignement français sans violenter les sentiments et les habitudes d'esprit contractés sous le régime allemand). — Jacques DE CLAUSONNE. La crise économique. — Nicolas DE BERG-POGGENTPOTL. Lettre au directeur de la *Revue de Paris* (pour réfuter les erreurs commises par l'auteur anonyme de l'article sur le gouvernement de Koltchalk en Sibérie, paru dans la *Revue* du 15 novembre 1920). = 1er février. Frédéric MASSON. Marie-Louise et ses carnets de voyage. I (introduction où sont contées l'enfance de la future impératrice, son aversion à l'égard de Napoléon jusqu'en 1810, les négociations et les cérémonies du mariage). — Élie HALÉVY. Les origines de la discorde anglo-allemande (d'après les mémoires du baron d'Eckardstein publiés à Leipzig en 1919; montre ce qu'ils nous apprennent de nouveau sur les intrigues et négociations de 1901-1902 et comment enfin les tentatives d'une alliance anglo-allemande, dont l'Allemagne avait pris l'initiative, aboutirent à l'accord anglo-français de 1904). — Marie-Louise PAILLERON. M. Wells chez les Bolcheviks (d'après le récit d'un séjour de Wells à Moscou; amusant, s'il est permis de le dire, et instructif). — Général BUAT. Une crise de commandement dans l'armée allemande en 1914-1916; suite : Campagne d'été contre la Russie, mai-octobre 1915; défensive sur le front russe, fin 1915-août 1916 (hostilité de Hindenburg et de Ludendorff contre Falkenhayn, qui est amené à donner sa démission le 29 août 1916). — Charles LOISEAU. La politique sociale et la papauté.

11. — Revue des Deux Mondes. 1921, 1er janvier. — ***. L'armée qu'il nous faut. — Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. II : La vie légendaire du Rhin (le folklore du Rhin attira d'abord l'attention des administrateurs français de la Rhénanie pendant la Révolution et l'Empire; les Allemands en continuèrent l'étude, mais en la dénaturant par des préoccupations très personnelles. Il faudra désormais, après avoir renvoyé dans leur pays les divinités du Walhalla, encourager les dévouements locaux à la légende et à l'histoire, faire revivre les « figures indigènes que la fantaisie rhénane avait fait sortir de sa vie, de son rêve, de ses aspirations les plus sûres »). — Henry BOR-

DEAUX. Les amants d'Annecy. Anne d'Este et Jacques de Savoie. II (Mme de La Fayette n'a pas composé un roman historique; aux personnages du XVIe siècle, dont elle empruntait les noms, elle a enlevé leur caractère violent et magnifique pour en faire des contemporains de Racine). — Ernest DAUDET. Quelques scènes du drame hellénique, juin-décembre 1916. III : Autour des journées de décembre (dramatique récit qui fait retomber sur le roi Constantin toute la responsabilité du massacre des Français : 53 tués, dont 6 officiers, 138 blessés, 10 disparus, voilà le bilan de ce que le roi osait hier encore appeler une « querelle de famille »). — Louis GILLET. Les souvenirs de Margot Asquith (d'après son autobiographie, récemment parue à Londres, avec une dédicace à son mari, l'ancien premier ministre). = 15 janvier. Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre (l'ancien ambassadeur de France à Pétersbourg publie les notes où il a marqué les étapes de la crise des douze jours : visite du président de la République à l'empereur Nicolas, 20-23 juillet 1914; vers la guerre, 24 juillet-2 août. Document historique de grande importance et très émouvant). — Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. III : L'histoire du cœur charitable rhénan (fondations charitables de Lezay-Marnesia; la pensée des philanthropes français survit à la chute du premier Empire; les rapports sympathiques entre la France et la Rhénanie sur le terrain de la religion se détendent à partir de 1871; mais les Rhénans souffrent de la rigidité prussienne en toute matière spirituelle. « Le cœur rhénan souffre de la même manière que l'imagination rhénane. Ici encore, la Prusse donne l'assaut. Comme elle a dénaturé et étouffé les imaginations du Rhin, elle dessèche les aspirations charitables, les meilleures richesses bienfaisantes de la foi »). — BRIEUX. Émile Augier, chevalier de la Bourgeoisie. II. — ***. Fiume, l'Adriatique et les rapports franco-italiens; I : Avant l'arrivée de G. d'Annunzio (convention de Londres, pacte de Corfou et de Rome; l'occupation interalliée de Fiume et l'installation de la base française; la question de l'Adriatique devant les Alliés et le message Wilson; le projet Tardieu et la chute du cabinet Orlando). = 1er février. Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis au temps du second Empire. I (il y est surtout question de George Sand). — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. II (notes du 5 au 20 août 1914; enthousiasme qui règne à la cour et même dans le peuple pour la guerre contre le germanisme; l'empereur à Moscou le 18 août; sa « résignation mystique »). — Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. IV : Les directions françaises dans la vie sociale du Rhin (ce sont les administrateurs français qui, à l'aube du XIXe siècle, ont les premiers compris les qualités laborieuses du peuple rhénan et qui ont su leur donner une valeur utile et humaine. A partir de 1850, la bureaucratie prussienne refusa son concours aux industriels rhénans qui continuaient l'œuvre d'équilibre et d'harmonie sociales, qui est leur honneur). — René PINON. L'avenir de l'entente

franco-britannique. I : La politique des ports. — Charles NORDMANN. Impressions de Roumanie.

12. — Annales du Midi. 1920, juillet-octobre. — P. GENEVRAY. Ouvriers allemands et concurrence allemande dans les Pyrénées ariégeoises il y a cent ans. — Ch. SAMARAN. A propos de Bernard de Panassac (quelques identifications de noms de lieu). = C.-rendus : *C. Jullian.* Histoire de la Gaule, t. V et VI (ouvrage capital « qu'il ne faut pas admirer seulement comme une magnifique œuvre d'art, mais comme le guide et le manuel de tous ceux qui s'intéressent à nôtre histoire nationale »). — *G. Melchior.* Les établissements des Espagnols dans les Pyrénées méditerranéennes aux VIIIe et IXe siècles (intéressante thèse de doctorat). — Abbé *Jean Contrasty.* Histoire de Sainte-Foy de Peyrolières (important).

13. — Revue historique de Bordeaux. 1920, juillet-septembre. — J.-A. BRUTAILS. La chapelle de la Trinité à Saint-Émilion (proteste contre l'abus des restaurations archéologiques). — Abbé A. GAILLARD. Le prieuré de Barp ; suite (chap. IV : dom Jean de La Barrière et les Feuillants. La Barrière devint en 1573 abbé de Feuillant, monastère placé sous le vocable de Notre-Dame, aujourd'hui dans la commune de La Bastide-des-Feuillants. Il mourut à Rome en odeur de sainteté le 25 avril 1600 ; chap. V : l'union du prieuré de Barp au monastère des Feuillants en 1589 ; chap. VI : administration du prieuré). — Marguerite CASTEL. La formation topographique du quartier de Saint-Seurin ; suite. — R. BROUILLARD. Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits, 1793-1794. 2e partie : séjour à Saint-Émilion ; suite (chez Mme Bouquey). — Alfred LEROUX. Bordeaux capitale de Guyenne-et-Gascogne (Bordeaux fit une première fois partie de la Gascogne politique en 567, puis définitivement en 817 ; elle rentra politiquement en 1036, tout au moins en 1052, dans la Guyenne ; à partir de 1152, elle étendit la juridiction de ses ducs sur les deux territoires de Gascogne et de Guyenne aux dépens de Poitiers).

ÉTATS-UNIS.

14. — The American historical Review. 1921, janvier. — Edward CHANNING. Il y a trois cents ans (lecture faite à l'American historical Association sur le troisième centenaire du Mayflower). — M. ROSTOVTSEV. La Russie méridionale à l'époque préhistorique et classique (important article avec une copieuse bibliographie). — Sidney B. FAY. Lumières nouvelles sur les origines de la guerre. III : La Russie et les autres puissances (peut-on admettre la thèse allemande que la mobilisation partielle ou générale des armées russes a précédé et justifié la résolution prise par Guillaume II de mobiliser à son tour et d'appuyer de toute sa force l'ultimatum autrichien avec toutes ses conséquences ? L'examen critique de tous les documents jusqu'ici con-

nus ne le permet pas). — L. M. SEARS. Un diplomate confédéré à la cour de Napoléon III (ce diplomate est John Slidell, qui fut envoyé à Paris en 1861 par les États du Sud, tandis que James Mason, sénateur de Virginie, était envoyé à Londres; analyse les lettres écrites à cette occasion par Slidell à Mason. Intéressant). — Th. C. PEASE. Des précautions à prendre avec les documents militaires. = Documents : Le général Meig et la conduite de la guerre civile (ce général fut quartier-maître général à l'armée en 1861 et occupa cette fonction jusqu'à sa retraite en 1882. En 1887 et 1888, à la demande de la direction du journal le « Century », il rédigea un rapport sur les relations qu'avaient eues Lincoln et Seward avec les chefs de l'armée. Ce rapport ne fut pas inséré; on le publie maintenant, avec des extraits du journal tenu par Meig du 29 mars au 8 avril 1861). = C.-rendus : *S. C. Vestal.* The maintenance of peace (étudie la « balance du pouvoir » et des ententes internationales dans l'histoire; mais ses raisonnements sont trop simplistes et encombrés de détails superflus). — *Fr. M. Fling.* The writing of history; an introduction to historical method (bon guide à l'usage des étudiants). — *Edwin C. Eckel.* Coal, iron and war; a study in industrialism past and future (instructif). — *T. Franck.* An economic history of Rome to the end of the Republic (excellent). — *C. Henry Smith.* The Mennonites (bon résumé de l'histoire de cette secte en Europe et en Amérique). — *Turberville.* Mediæval heresy and the Inquisition (utile résumé). — *N. Curnock.* The journal of the Rev. John Wesley, sometime fellow of Lincoln College, Oxford, vol. VII et VIII (très important recueil de documents). — *J. F. Scheltema.* The Lebanon in turmoil, Syria and the Powers in 1860; book of the marvels of the time concerning the massacres in the arab country, by Iskander Ibn Yaqub Abkarius, translated and annotated (il résulte des corrections apportées par le traducteur aux souvenirs d'Abkarius, en son temps vice-consul des États-Unis à Beyrout, que la responsabilité des massacres de 1860 retombe en partie sur les Maronites eux-mêmes). — *Sarah Wambaugh.* A monograph on plebiscites, with a collection of official documents (brève étude sur les plébiscites qui ont amené des changements de souveraineté, de 1791 à 1905 : réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France en 1791; séparation de la Suède et de la Norvège en 1905, etc.; suit une masse de documents qui remplissent un millier de pages). — *W. S. Sims* et *B. J. Hendrick.* The victory at sea (excellent, surtout en ce qui concerne la guerre sous-marine). — *Haskins* et *Lord.* Some problems of the Peace Conference (donne une très bonne idée du travail accompli par la Conférence de la paix pour la reconstitution territoriale de l'Europe). — *Carl Becker.* The United States; an experiment in democracy (intéressant). — *W. H. Burgess.* The pastor of the Pilgrims; a biography of John Robinson (beaucoup de lumière nouvelle sur la biographie de ce personnage). — *Ch. Burrage.* An answer to John Robinson of Leyden by a puritan

friend, now first published from a ms. of 1609 (ce document, qui reste anonyme, montre les difficultés que rencontra Robinson quand il se sépara de l'Église établie). — *H. E. Bolton.* Kino's historical memoir of Pimería Alta ; a contemporary account of the beginnings of California, Sonora and Arizona, 1683-1711 (le frère Eusebio Kino est un missionnaire qui, de 1687 à 1711, fit plus de cinquante voyages dans ces pays californiens ; sa relation, publiée au XVIIIe siècle sous le titre *Favores celestiales*, était tombée dans un injuste oubli. La présente édition, avec une traduction anglaise, lui restitue son légitime intérêt). — *Clarence W. Alvord.* The Illinois country, 1673-1818 (bon). — *A. C. Mac Laughlin.* Steps in the development of american democracy (brillante exposition). — *J. Brown Scott.* Justicial settlement of controversies between States of American union ; an analysis of cases decided in the supreme court of the United States (important ; la thèse de l'auteur sur le rôle que doit jouer la Cour suprême des États-Unis est très exagérée). — *V. F. O'Daniel.* The right rev. Edward Dominik Fenwick, O. P., founder of the Dominicans in the United States, pioneer missionary in Kentucky, apostle of Ohio, first bishof of Cincinnati (recherches très étendues ; l'ouvrage a été entrepris à l'occasion du centenaire de la fondation du diocèse catholique romain de Cincinnati). — *Paul L. Haworth.* The United States in our own times, 1865-1920 (bon, malgré un abus de références peu utiles). — *O. D. Skelton.* The Canadian dominion ; a chronicle of our Northern neighbor (excellent). — *J. H. Latané.* The United States and latin America (nouvelle édition d'un ouvrage publié déjà il y a vingt ans, continué jusqu'à nos jours, mais demeuré incomplet). — — *H. Bayley.* Archaic England (compilation de haute fantaisie). — *J. E. Elias.* Het voorspel van den eersten Engelschen oorlog (étude fort bien documentée sur les préliminaires de la première guerre entre la Hollande et l'Angleterre ; pas de documents nouveaux). — *G. E. Cory.* The rise of South Africa, to 1857 (se rapporte à la période 1834-1840 et notamment à la guerre contre les Cafres en 1835). — *M. G. Hindus.* The russian peasant and the Revolution (l'auteur, bien renseigné, traite du paysan russe avec sympathie ; mais il a le tort de ne pas distinguer les différentes parties de la Russie où la vie économique du paysan n'est pas du tout la même, de ne rien dire sur ses habitudes religieuses et morales, enfin d'idéaliser son caractère. Ces remarques sont de M. Rostovsev).

GRANDE-BRETAGNE.

15. — The English historical Review. 1921, janvier. — R.-L. POOLE. Les débuts de l'English historical Review. — Miss Alice M. ASHLEY. Les « alimenta » de Nerva et de ses successeurs (énumère et analyse les textes du Ier et du IIe siècle qui se rapportent à l'assistance des enfants pauvres en Italie). — F. M. POWICKE. Maurice de Rie-

vaulx (ce Maurice, élu abbé de Rievaulx en 1145, puis de Fountains en 1147, préféra rester simple moine. Un chroniqueur contemporain l'appelle « un second Bède ». On peut en effet lui attribuer trois ouvrages : un volume de sermons, un autre de lettres, un troisième qui contient entre autres un poème latin sur la translation du corps de saint Cuthbert. Publie une lettre de lui à Th. Becket). — Godfrey DAVIES. La bataille d'Edgehill. — W. A. MORRIS. Une mention d'écuage en 1100. — J. H. ROUND. Le service féodal ou « sergenterie » de bouteiller (notes sur un certain Guillaume de Quevilly, qui avait en fief de sergenterie la charge de bouteiller du roi au temps de Henri II). — James TAIT. Les deux plus anciennes chartes de Coventry (Ranulf III de Blonville, comte de Chester de 1181 à 1232, a concédé à la ville de Coventry, dont il était seigneur pour une moitié, deux chartes municipales, dont une a été confirmée par Henri II vers la fin de son règne. Celle-ci fut donnée sans doute quand le comte, encore mineur, était sous la garde du roi. L'autre fut concédée environ vingt-cinq ans plus tard). — Miss Hilda JOHNSTONE. Le parlement de Lincoln en 1316 (discussion sur la date où le parlement accorda au roi un subside pour la guerre d'Écosse : « die Martis proxima ante carniprivium ». Faut-il faire commencer le carême depuis le dimanche avant ou après le mercredi des cendres et placer cette date au 17 février ou bien au 24? L'ordre des faits tels qu'ils sont notés dans le rôle du parlement prouve qu'il faut admettre la date du 17). — C. JOHNSON. Négociations pour la rançon de David Bruce en 1349 (publie un document en français découvert dans les liasses de la chancellerie). — R. L. POOLE, Ch. H. HASKINS et Mrs Erich GEORGE. Un poème en vers latins sur l'Échiquier (son organisation; vénalité de ses agents. Le poème doit avoir été rédigé entre 1398 et 1410). — Miss Cora L. SCOFIELD. Cinq contrats passés entre le roi Édouard IV et le Faiseur de rois (concernant les capitaineries de Calais, de Guines et de Hammes). — Miss Irène WRIGHT. Histoire de la Jamaïque en 1511-1536 (publie vingt documents en espagnol provenant des registres des ordres royaux à la Contratacion de Séville). — J. E. NEALE. L'auteur des « Historical collections » de Townshend (Townshend est mort en 1623; ses « Historical collections » ont été publiées en 1680; il n'est manifestement pas l'auteur de cet ouvrage, qui, d'ailleurs, est une compilation sans valeur originale : des dix-huit journaux du parlement qui y sont publiés, six ne sont que l'abrégé de ceux que rédigea d'Ewes en 1629-1630; les deux autres sont empruntés à Robert Bowyer). = C.-rendus : *A. E. Cowley*. The Hittites (M. Cowley discute l'opinion du savant autrichien Hrozny, qui voit dans les Hittites un peuple indo-européen parlant une langue très voisine du latin; il prétend prouver que ce peuple n'est pas arien. Pour être négatives, ses conclusions n'en sont pas moins intéressantes; mais l'Autrichien a-t-il tort?). — *F. Oswald* et *T. Davies Pryce*. An introduction to the study of terra sigillata (important surtout pour les pote-

ries dites samiennes qui ont été découvertes en Grande-Bretagne). — *B. Krusch* et *W. Levison*. Passiones Vitaeque sanctorum aevi merovingici (belle édition; la partie chronologique est remarquable, malgré des erreurs de détail). — *Chr. Zervos*. Un philosophe néoplatonicien du XIe siècle : Michel Psellos (bon). — *Tout*. Chapters in the administrative history of England, vol. I et II (très remarquable). — Chartularium Studii Bononiensis, vol. II-IV (ces volumes contiennent des masses de documents, dont un petit nombre seulement intéressent l'Université de Bologne; en outre, ils étaient déjà connus pour la plupart). — *Jules Viard*. Les journaux du Trésor de Charles IV (important; ces journaux permettent de faire d'instructives comparaisons entre les méthodes financières suivies dans le même temps en France et en Angleterre). — *Harry W. Gidden*. The sign manuals and letters patent of Southampton. — *Margaret Deanesley*. The Lollard Bible and other biblical versions (remarquable; assez longue liste de corrections faites par A. G. Little). — *R. H. Murray*. Erasmus and Luther; their attitude to toleration (intéressant, mais diffus). — *Rose Graham*. The chantry certificates and the Edwardian inventories of church goods (textes instructifs très bien publiés). — *G. C. Williamson*. George, third earl of Cumberland (bonne biographie d'un contemporain et émule de Drake). — *W. H. Burgess*. John Robinson, pastor of the Pilgrim fathers (bon). — *Alfred Martineau*. Dupleix et l'Inde française, 1722-1741 (excellent). — *Gooch*. Germany and the French revolution (ouvrage solide et instructif, mais mal composé). — *Elise Koppel, Aage Friiscom* et *P. Munch*. Andreas Frederik Kriegers Dagboger, 1848-1880, t. I (important, surtout pour l'histoire des duchés de l'Elbe de 1848 à 1858). — *S. Hellmann*. Das Mittelalter bis zum Ausgange der Kreuzzüge (bon manuel, écrit à un point de vue très allemand; la biographie ne contient guère que des ouvrages allemands; pourquoi?). — *A. J. Toynbee*. The place of mediæval and modern Greece in history (intéressante leçon d'ouverture). — *A. S. Turberville*. Mediæval heresy and the Inquisition (bon). — *J. F. Rees*. Social and industrial history of England, 1815-1918 (très bon exposé).

16. — History. 1921, janvier. — Commandant WEIL. Guizot et l'entente cordiale (publie une lettre de Guizot au comte de Flahaut, ambassadeur à Vienne, 16 mars 1644, et deux de Flahaut à Guizot, 2 et 18 avril 1844). — C. M. COX et C. H. GREENE. L'enseignement de l'histoire dans les écoles. = C.-rendus : *H. G. Wells*. An outline of history (ouvrage remarquable dans les parties où l'imagination peut se jouer sans contrôle, ainsi dans la préhistoire; pour l'époque moderne, il dicte des sentences plutôt qu'il n'expose des faits). — *A. Cowley*. Jewish documents of the time of Esra, translated from the aramaic (important). — *W. E. Œsterley*. The sayings of the jewish fathers, translated from the hebrew (utile traduction du « Pirke Aboth », un des traités dont est formée la mishnah). — *A. S.*

Turberville. Mediæval heresy and the Inquisition (travail de bonne vulgarisation). — *Jan Ruinen*. De oudste handelsbetrekkingen von Holland en Zeeland met Engeland tot in het laaste kwartaal der XIVde eeuw (très bonne thèse). — *D. B. Morris*. The Stirling merchant gild and life of John Cowane (bon). — *W. S. Harmer*. Cirencester weavers Company; a review of its records (important; 1580-1796). — *G. E. Hubbard*. The day of the Crescent; glimpses of old Turkey (recueil d'anecdotes empruntées à des voyageurs au XVIe et au XVIIe siècle). — *W. F. Reddaway*. Introduction to the study of russian history (insuffisant). — *A. Weiner*. Select passages illustrating commercial and diplomatic relations between England and Russia (incomplet). — *Janet P. Trevelyan*. A short history of the italian people (excellent résumé). — *A. Kalshoven*. De diplomatieke verhouding tusschen Engeland en de Republick der Vereednigde Nederlanden, 1747-1756 (très bonne thèse). — *H. W. Household*. Our guardian fleets in 1805 (malheureuse tentative pour initier les enfants des écoles à la stratégie navale qui aboutit à Trafalgar. La question de Nelson a été trop agitée dans ces derniers temps, et les spécialistes sont encore trop loin d'être d'accord). — *William Page*. Commerce and industry, 1815-1914 (travail solide avec d'instructives statistiques). — *C. S. Terry*. Zeebrugge and Ostend dispatches (recueil de précieux documents sur l'action de la flotte anglaise devant Ostende et le port de Bruges pendant la Grande Guerre).

17. — The Quarterly Review. 1921, janvier. — Sir Ernest SATOW. La réorganisation de l'Europe. — Deux hommes d'État de Dominions : 1° Sir Wilfrid Laurier, par Edward POWITT ; 2° le général Louis Botha, par Sir Lionel PHILIPPS. — Théodore VON SOSNOSKY. Les derniers des Habsbourg : l'empereur François-Joseph, l'archiduc François-Ferdinand et Charles Ier (d'après les ouvrages de Friedjung, d'Aurel C. Popovici et du comte Czernin). — Le mouvement agraire au Canada (au XXe siècle). — J. W. GORDON. La nouvelle constitution allemande. — Sir William ASHLEY. Bolchevisme et démocratie. — Sir R. Henry REW. Le problème des salaires dans l'agriculture. — Laurence BINYON. Traditions anglaises en art (d'après les t. I-VII des publications de la Walpole Society, qui font connaître toute une série d'artistes antérieurs à Hogarth).

18. — The Scottish historical Review. 1921, janvier. — James WILSON. Les passages de saint Malachie à travers l'Écosse (saint Malachie d'Armagh traversa deux fois l'Écosse en allant à Rome et au retour en 1140; une troisième fois en 1148, dans un voyage qui se termina par sa mort à Clairvaux, le 2 novembre. Commente le récit que nous a laissé saint Bernard sur la vie et les miracles du saint irlandais et s'efforce d'en déterminer les indications géographiques). — J. Duncan MACKIE. Les joyaux de la reine Marie Stuart (montre ce qu'ils sont devenus; Moray paraît avoir vendu les perles que Marie

avait confiées à sa garde. Élisabeth en acheta, sans que l'on puisse dire exactement lesquelles, en dépit des inventaires qu'on en possède). — J. Storer CLOUSTON. Fermages écossais d'autrefois dans les Orcades comptés en livres sterling, non en monnaie écossaise (il s'agit des « rentals » du comté d'Orkney, acquis par Lord Sinclair, pour l'année 1502-1503. On avait admis jusqu'ici que les sommes portées sur ce compte étaient en monnaie d'Écosse). — J. T. BROWN. James Boswell considéré comme « Essayist ». = C.-rendus : *H. M. Mackay*. Old Dornoch, its traditions and legends (bonne monographie d'une ville qui fut le siège d'un évêché fondé par saint Gilbert). — *Th. C. Wade*. The sovereignty of the British seas, written in the year 1633 by Sir John Borroughs, keeper of the records in the Tower of London (bonne édition d'un texte important pour l'histoire du droit international. Ce mémoire de Borroughs, terminé en 1633, fut connu de Selden, qui l'utilisa dans son *Mare clausum* avant qu'il eût été publié, 1651). — *G. C. Williamson*. George, third earl of Cumberland, 1558-1605 (bonne biographie). — *John Warrack*. Domestic life in Scotland, 1488-1688 (beaucoup de renseignements curieux sur l'ameublement et les usages domestiques). — *D. P. Heatley*. Diplomacy and the study of international relations (instructif). — *W. H. Scofield*. Mythical bards and the life of William Wallace (Henry l'Aveugle, auteur du poème sur Wallace, est un personnage légendaire; l'auteur, anonyme, n'a jamais été aveugle, ni un ménestrel errant; c'était sans doute un héraut qui fit une propagande sans scrupule en faveur de son pays et qui n'a pas hésité à déformer l'histoire pour la faire servir aux intérêts de la noblesse écossaise). — *Hew Scott*. Fasti ecclesiae Scoticanae (nouvelle édition revue et continuée jusqu'à nos jours d'un tableau montrant l'œuvre accomplie par les ministres dans l'église d'Écosse depuis la Réforme).

CHRONIQUE.

France. — Le comte Robert DE LASTEYRIE DU SAILLANT est mort le 29 janvier 1921, âgé de soixante-onze ans ; fils du comte Ferdinand de Lasteyrie, l'auteur d'une *Histoire de la peinture sur verre* qui lui avait ouvert les portes de l'Institut (1860), il naquit à Paris le 15 novembre 1849. Élève à l'École des chartes, il venait d'y terminer sa seconde année quand éclata la guerre avec la Prusse. Lasteyrie se battit bravement à l'armée de la Loire et y fut blessé. Il revint ensuite à l'École d'où il sortit en 1873 avec une thèse sur l'*Origine des vicomtes de Limoges*, qui lui valut plus tard, en outre, le titre d'élève diplômé à l'École pratique des Hautes-Études. Mais, c'est vers l'archéologie plutôt que vers l'étude des institutions qu'il se sentait entraîné par l'exemple paternel et par son goût personnel. Il fut d'abord comme une sorte de répétiteur du cours que J. Quicherat professait alors avec tant d'autorité à l'École; il fut ensuite chargé (1878) de suppléer son ancien maître et enfin il lui succéda (1880); sans faire oublier celui qui a véritablement créé l'enseignement de l'archéologie médiévale en France, il s'en montra le très digne successeur par ses vastes connaissances, l'originalité de ses vues, son talent de professeur. Malheureusement, la politique vint pendant plusieurs années le disputer à l'érudition; puis une insidieuse maladie mina peu après ses forces et l'obligea d'abord à prendre un suppléant, puis à quitter cette chaire à laquelle il était profondément attaché. D'autres fonctions venaient en même temps disperser son activité : il fut en effet membre de la Commission de surveillance de la bibliothèque et des collections de la ville de Paris, du Comité des inscriptions parisiennes, du Comité des travaux historiques, du Comité du Congrès pour la protection des monuments, etc. Aussi a-t-il relativement peu publié; mais le peu qu'il a donné est de premier choix. Il commença cette *Bibliographie des Sociétés savantes* qui, avec la collaboration d'abord de M. Lefèvre-Pontalis, ensuite et surtout de M. A. Vidier, est devenue un admirable instrument de travail. Aux *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle*, par F. de Guilhermy, il ajouta le tome V, consacré à l'ancien diocèse de Paris (1883); puis il donna le *Cartulaire général de Paris*, tome I, 528-1180 (1887); l'*Album archéologique des musées de province* (1890). Élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1890), il ne tarda pas à être chargé par elle de diriger pour la période médiévale le grand recueil des *Monuments Piot*, et il y fit insérer plusieurs mémoires rédigés par lui. Son ouvrage capital, où il put déployer à son aise toutes les richesses de son érudition : *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane* (1912), faisait

espérer une suite pour l'époque gothique. Ce couronnement d'une vie de labeur lui a été refusé : la guerre est survenue, qui l'éprouva cruellement; un de ses fils mourut le 9 janvier 1915, à l'anniversaire du jour où il avait été blessé lui-même en 1870. Depuis lors, son état maladif n'a fait qu'empirer. A peine pouvait-il quitter son château limousin pour venir présider le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes ou pour apporter sa voix à un ami candidat à l'Académie; la dernière fois qu'il y parut, en novembre dernier, son extrême maigreur et sa respiration difficile laissèrent à ses confrères et amis la plus pénible impression. Il partit en effet pour ne plus revenir. Ch. B.

— Le centenaire de l'Ecole nationale des chartes a été célébré le 22 février 1921 avec un grand éclat. M. le Président de la République a bien voulu présider la séance solennelle de l'après-midi. MM. Gustave Servois (ancien directeur général des Archives, promotion de 1854), le comte Durrieu, président de la Société des anciens élèves de l'École, Maurice Prou, directeur de l'École, Henri Pirenne, recteur de l'Université de Gand, le ministre de l'Instruction publique sont venus dire, avec toute l'autorité qui s'attache à leur nom et à leurs fonctions, la place que l'École des chartes a occupée dans le travail scientifique en France et hors de France depuis la Restauration jusqu'à nos jours. Les noms de Guérard, de Jules Quicherat, de Paul Meyer, tous trois anciens directeurs de l'École, de Léopold Delisle, qui présida pendant tant d'années le Conseil de perfectionnement, suffiraient, s'il en était besoin, pour en caractériser la multiple et féconde activité. Un ancien élève, officier, décoré pour sa belle conduite sur les champs de bataille, est venu lire les noms de ses camarades qui ont donné leur vie (ils furent cinquante et un) pour le salut de la France. Le secrétaire de la Société des anciens élèves a lu la longue liste des adresses envoyées à l'École par les universités et établissements scientifiques étrangers. Le soir, un banquet de 240 couverts, présidé par le ministre de l'Instruction publique, M. Léon Bérard, a renoué la longue chaîne des générations qui se sont succédé durant un demi-siècle à l'École ; on remarquait dans l'assistance les jeunes filles élèves de l'École appartenant aux récentes promotions; des érudits étrangers : belges, suisses, anglais et américains, ont dit en termes chaleureux ce qu'ils devaient à l'enseignement de l'École. Ces témoignages, si précieux à recueillir, ont été au cœur des Français, anciens et jeunes, qui, sans doute, ont été fiers des éloges décernés à leur établissement, mais qui voudront continuer de les mériter en restant fidèles à son esprit de travail persévérant et méthodique mis au service de la science et de la patrie.

— Une Société d'histoire du droit a été fondée en novembre 1913. Son premier président fut M. Jobbé-Duval, professeur à la Faculté de droit de l'Université. Dès sa fondation, elle marqua ses intentions par la nomination de quatre commissions. La première doit s'occuper des

études de droit ancien, oriental, grec et romain; la seconde a pour mission de préparer la rédaction de tables destinées à signaler les passages des auteurs et des documents qui intéressent l'histoire du droit; la troisième et la quatrième sont respectivement chargées de préparer des éditions de textes juridiques et de recueillir les chartes de franchises, afin d'en former ultérieurement un *Corpus*. La guerre avait arrêté les travaux et suspendu les séances de la Société. En novembre 1920, elle a décidé de reprendre son œuvre. Désormais, elle tiendra le deuxième jeudi de chaque mois, à 17 heures, à la Faculté de droit (rue Saint-Jacques), une réunion dans laquelle elle recevra les communications d'ordre scientifique et autres que ses membres sont invités à lui adresser. Ces communications doivent être envoyées soit au président, M. Paul Fournier, 71, avenue de Breteuil (XVe), soit au secrétaire, M. Ernest Champeaux, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg, 6, rue Lenôtre, à Strasbourg. La cotisation annuelle est de 10 francs.

Belgique. — La Société d'art et d'histoire de Liége a célébré solennellement, le 12 novembre 1920, le millénaire d'Étienne, évêque de Liége, mort le 19 mai 920. Les discours prononcés à cette occasion ont été publiés dans *Leodium* (livraison de novembre-décembre 1920). Ce sont ceux de M. Jules Closon, professeur à l'Université, sur l'œuvre politique d'Étienne; du chanoine G. Simenon sur son œuvre littéraire et liturgique; d'Ant. Auda, maître de chapelle à l'établissement des Salésiens, sur son œuvre musicale. Dans ce dernier écrit, on fait ressortir l'importance de Metz qui, au xe siècle, fut « le centre par excellence du mouvement liturgico-musical, comme Aix en était le foyer littéraire le plus brillant ».

Russie. — D'après une nouvelle communiquée à l'Académie des inscriptions (séance du 11 février 1921), le professeur Fedor Ivanovitch Ouspensky a été « assassiné par les bolchevistes ». Cet odieux attentat ajoute une nouvelle victime à la liste déjà si longue des savants que la guerre n'a pas épargnés. Professeur à l'Université d'Odessa, puis plus récemment à celle de Kiev, membre de l'Académie des sciences de Petrograd, directeur de 1895 à 1914 de l'Institut archéologique de Russie à Constantinople, Théodore Ouspensky avait consacré toute son activité à l'étude de l'histoire et de l'archéologie byzantines. Les lecteurs de la *Revue historique* connaissent quelques-uns de ses nombreux travaux qui ont été signalés au fur et à mesure de leur apparition dans nos bulletins d'histoire byzantine[1]. Œuvres d'un historien, en même temps archéologue, ils mettaient en lumière tous les aspects de la civilisation byzantine et quelques-uns ont fait époque, comme la publication du magnifique manuscrit de l'Octateuque du Sérail (*Bulletin* de l'Institut archéologique russe de Constantinople, XII, 1907) qui révéla des tendances peu connues jusque-là

1. Voyez notamment *Rev. histor.*, t. CV, 1910, p. 125; CXVII, 1914, p. 69; CXXVIII, 1918, p. 328, 333.

de l'art byzantin et apporta une contribution tout à fait nouvelle à l'histoire intellectuelle de Byzance sous les Comnènes.

On peut en dire autant de son étude sur les *Nouvelles découvertes de mosaïques dans l'église Saint-Démétrius de Salonique* (*Bulletin* de l'Institut archéologique russe, 1909) qui donna pour la première fois une reproduction de ces chefs-d'œuvre de l'art byzantin.

Mais la grande œuvre scientifique d'Ouspensky fut l'organisation de l'Institut archéologique de Russie à Constantinople, dont il fut le directeur depuis sa fondation en 1895 jusqu'aux événements de 1914. Entouré de collaborateurs éminents qui sont aujourd'hui des maîtres de la science byzantine, Ouspensky avait installé dans un hôtel de la Grand'Rue de Péra une bibliothèque qui devint bientôt considérable, ainsi qu'un cabinet des médailles et un musée, alimentés par les nombreuses fouilles et explorations des membres de l'Institut. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion d'aller à Constantinople ne se souviendront pas sans émotion de la bonne grâce souriante avec laquelle ils étaient accueillis dans cette maison et de l'hospitalité affectueuse qu'ils y recevaient.

Ouspensky avait fait de son Institut une maison de travail vraiment fécond. Dès 1896, il commençait la publication d'un bulletin (*Izvestia*) dans lequel ont paru des travaux de premier ordre, comme ceux de Th. Schmitt sur Kahriè-Djami et de Pantchenko sur les lois agraires. En même temps des voyages d'exploration étaient entrepris à Trébizonde, au mont Athos et surtout en Bulgarie où des fouilles mirent à jour les ruines curieuses de la première capitale des khans bulgares, Aboba-Pliska. Dans le dixième volume du bulletin (1905), Ouspensky et ses deux collaborateurs, Skorpil et Pantchenko, présentèrent eux-mêmes la découverte qu'ils venaient de faire d'une ville bulgare du IXe siècle.

La dernière œuvre importante d'Ouspensky avait été la publication du premier volume d'une *Histoire de l'empire byzantin* (1913) qu'il laisse inachevée. Obligé de quitter Constantinople en 1914, Ouspensky mit à profit l'occupation de Trébizonde par les armées russes en 1916 pour diriger dans les vieilles églises byzantines et dans les monastères de cette ville une exploration des plus fructueuses (voy. *Revue historique*, t. CXXVIII, 1918, p. 333). A partir de ce moment on perd ses traces et l'on ignore le détail de la sanglante tragédie dont il périt victime. Il a eu la douleur, avant sa mort, d'apprendre que les trésors qu'il avait réunis dans son Institut avaient été indignement saccagés. Ainsi il a su qu'était anéantie l'œuvre à laquelle il avait consacré toute son existence; du moins sa mémoire restera chère à tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître et les travaux importants qu'il laisse après lui continueront de faire autorité dans la science historique.

Louis Bréhier.

Le gérant : R. Lisbonne.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

NAPOLÉON III ET LA PAIX

Comment la lutte séculaire entre la France et l'Allemagne, endormie depuis plus de cinquante années, s'est-elle ranimée en 1870 pour changer la face de l'Europe et amener ensuite, par une autre guerre, quelques-uns des plus extraordinaires bouleversements de l'histoire et des révolutions presque géologiques? Il a été pendant longtemps difficile d'établir les faits; aujourd'hui que tous les documents importants sont sortis des archives et que les grands témoins ont parlé, il est devenu possible d'aborder le problème des responsabilités, à condition toutefois de le circonscrire.

I.

Le problème serait, en effet, insoluble si, au lieu de le limiter aux origines politiques et diplomatiques du conflit, on l'étendait aux origines historiques, comme font les Allemands, et, notamment, un de leurs plus grands historiens, Sybel[1]. A remonter non seulement aux guerres de la Révolution et de l'Empire, qui sont l'avant-dernière bataille, mais, par delà encore, de siècle en siècle, aux entreprises de Frédéric II, à celles de la maison de Bourbon contre la maison de Habsbourg, au grand dessein du cardinal de Richelieu, à la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, au mariage de Bourgogne et finalement, mais logiquement, à la succession de Charlemagne et aux invasions barbares, sans doute on ne quitte pas le sujet; mais comment se pourrait-on flatter de dresser, pour un tel nombre d'années, un compte de *doit et avoir?* Les hommes, les peuples, les idées, les pays ne sont plus les mêmes. C'est proprement le péché scientifique allemand, celui que raille Henri Heine quand il avertit les Français que ses compatriotes ne leur ont point encore pardonné la mort de Conradin.

1. *Die Begründung des deutschen Reichs*, chap. I.

On resterait sur un terrain plus solide si, comme l'a fait Renan[1], on s'appliquait à mettre en regard les aspirations d'une démocratie d'essence pacifique, comme sont toutes les démocraties, peu propre aux grandes entreprises du dehors et tournée vers les œuvres intérieures, telle la France depuis 1815, et les ambitions d'une monarchie militaire et encore féodale, qui ne peut indéfiniment ajourner la liberté que par ce surcroît de prestige et de force qu'elle attend de guerres heureuses, telle la Prusse des Hohenzollern.

La preuve a été amplement faite pour notre démocratie du XIXe siècle, « coulant à pleins bords » déjà sous la Restauration, débordant après la révolution de Février, et, républicaine ou césarienne, résolue à ne pas rentrer dans le lit où auraient voulu la ramener les anciennes classes privilégiées et la haute bourgeoisie, qui avaient gardé le souci des choses militaires et le goût de la « grande » politique extérieure; elle se prononça constamment pour le maintien de la paix. Sans doute, les bonapartistes et les libéraux firent un crime aux Bourbons des traités de 1815, qui n'étaient pas leur œuvre, et les partis avancés un grief à Louis-Philippe de la prudence et de la sagesse qui lui valurent de Victor Hugo le titre un peu gros de « Napoléon de la paix »; mais les tumultes belliqueux de 1830 et de 1840 s'éteignirent d'eux-mêmes; les assemblées de 1848 et de 1849 n'eurent pas d'autre politique extérieure que le manifeste de Lamartine; enfin, ce pays de tant de révolutions et d'épopées n'accepta Napoléon III que dans l'espoir de réaliser, par lui, l'ordre, même au prix de la liberté, et la paix plus profitable que la gloire.

Par malheur, cette démocratie avait renoncé, à peine fut-elle maîtresse de la souveraineté, à se gouverner elle-même; une fois encore elle s'était confiée à un homme et, si elle fut trompée par lui, elle n'en porte pas moins la responsabilité de s'être donnée à lui.

C'est dans ce sens que Renan, après avoir fortement opposé l'esprit de la démocratie à celui d'une aristocratie féodale, a pu dire avec raison que l'une des principales causes de la guerre de 1870 a été « la faiblesse de nos institutions constitutionnelles[2] ».

1. *Réforme intellectuelle et morale*, p. 24 et suiv.
2. Lettre à Strauss.

Il faut donc en revenir aux origines politiques et diplomatiques; mais, ici, une autre constatation s'impose et domine le procès. La diplomatie du second Empire a été beaucoup plus attentive, beaucoup plus avisée et beaucoup plus clairvoyante qu'on ne le suppose à l'ordinaire. Elle s'informait avec soin, observait avec intelligence les hommes et les choses. Plus d'une fois, elle a su pénétrer à temps les desseins, surprendre les arrière-pensées des hommes d'État étrangers. Elle ne se satisfaisait point de suivre dans leurs évolutions les chancelleries et les cours; les mouvements profonds des peuples, et particulièrement de la nation allemande, ne lui échappèrent pas; elle y vit l'obscur prologue du grand drame. Elle a fait souvent entendre des avertissements. Elle avait la tradition et le sens de la France. Seulement, elle fut étrangère, ou à peu près, à la politique extérieure du second Empire. Cette politique a été l'œuvre personnelle de l'empereur Napoléon III, tout comme la politique de la Prusse, dans les années qui ont précédé la guerre, a été l'œuvre personnelle de Bismarck.

Ce sont ces deux hommes qui sont les grands acteurs du drame; les autres, Rouher, Ollivier, Gramont, tout comme le roi Guillaume Ier, Moltke et Roon, sont des deuxièmes rôles.

II.

Le caractère de Napoléon III est un des plus complexes qui soient. D'une part, sa sensibilité, que la reine Victoria qualifiait assez singulièrement d' « allemande[1] », le rendait impropre au métier militaire; au premier champ de bataille, il fut pris d'horreur. C'est un Allemand, le plus « bismarckien » des historiens allemands, qui a dit de lui : « D'après les dispositions de sa nature, c'était un homme de paix, non de guerre... Il n'avait aucun esprit militaire; il ne poursuivait pas comme son puissant oncle la conquête du monde[2]. » D'autre part, les desseins qu'il s'était proposés ne pouvaient s'exécuter que par la guerre et, si pétri d'illusions qu'il fût, il n'eut à aucun moment celle qu'il effacerait les traités de 1815 dans des congrès. Ses propositions de congrès

1. « La reine Victoria lui trouvait l'esprit plus allemand que français » (Ollivier, *l'Empire libéral*, t. III, p. 98).

2. Sybel, t. I, p. 71; t. III, p. 231.

et ses discours sur « le désarmement et la fédération européenne » sont d'ailleurs tous postérieurs à la guerre d'Italie[1]. Mais il s'était si bien rendu compte du caractère pacifique de la démocratie qu'il s'appliqua avec toutes ses forces de dissimulation, qui étaient grandes, à ne rien laisser soupçonner de ses projets pendant tout le temps qu'il lui fallut pour s'emparer du pouvoir absolu, et il ne les découvrit que peu à peu, avec d'infinies précautions, après qu'il fut devenu le maître.

Plus embarrassé que fier des inquiétudes glorieuses que provoquait son nom, il s'efforça de les dissiper en identifiant avec la paix le régime nouveau ; la paix au prix de la liberté ne parut point avoir été achetée trop cher.

La façon même dont Napoléon III s'y prit pour sortir du pacte : « L'Empire, c'est la paix, » qu'il avait passé avec sept millions d'électeurs, suffirait à prouver combien le pays était délibérément hostile aux entreprises guerrières.

La diplomatie officielle fut jusqu'à la dernière heure opposée à la guerre de Crimée, provoquée pour une querelle de moines dont Walewski disait publiquement : « Le jeu n'en vaut pas la chandelle » ; une petite portion des catholiques fut seule à souhaiter la guerre comme une croisade contre les orthodoxes où s'affirmerait « la vocation de la France[2] ». L'Empereur ne parvint à rendre le conflit inévitable que par un jeu savant de concessions apparentes, qui provoquèrent de brusques exigences de la Russie. Même après la victoire, quelques-uns des meilleurs serviteurs de l'Empire (notamment le meilleur, Duruy) portèrent un jugement sévère sur la guerre de Crimée. Pour Napoléon III, il s'y était décidé surtout parce qu'il avait reconnu dans la rupture de la Sainte-Alliance le moyen le plus sûr d'ouvrir les voies à l'intervention en Italie, impossible tant que le faisceau des trois puissances du Nord n'aurait pas été brisé, l'Autriche isolée, l'Angleterre amenée à une neutralité bienveillante[3]. Il ira en Lombardie par la Crimée.

A l'apothéose du Congrès de Paris, après les angoisses de la

1. 1863, 1865, 1870.

2. Lacordaire.

3. C'est ce qu'Émile Ollivier, favorable d'ailleurs à la guerre de Crimée, a très bien montré dans les deux chapitres : « Seul moyen d'affranchir l'Italie » et « Pour rompre la Sainte-Alliance » (t. III, chap. VII et VIII). « La misérable querelle des lieux saints vint le servir fort à propos ; il en profita pour brouiller les anciens alliés. »

guerre de Crimée, la joie fut générale et il sembla que ce fut la paix perpétuelle.

III.

L'Empereur eut si bien le sentiment de cet état des esprits qu'il eut recours, pour préparer la guerre d'Italie, à ses vieilles habitudes de conspirateur. Cavour sut se taire, sauf avec des confidents intimes, de la promesse de Napoléon III que la paix ne durerait pas longtemps[1].

Napoléon III aurait découvert son projet qu'il eût soulevé de toutes parts de vives oppositions, non seulement dans le parti catholique, à cause de Rome, mais parmi toute cette bourgeoisie laborieuse et réfléchie qui eût redouté de voir la guerre générale sortir de l'aventure. L'Impératrice, dont le catholicisme était d'Espagne, et la plupart des ministres se seraient prononcés contre l'entreprise italienne; de même la grande majorité du Corps législatif, qui n'allait voter qu'avec une extrême répugnance, malgré que les troupes eussent déjà passé la frontière, les crédits de guerre[2].

Le reste de l'Europe n'aurait pas été moins hostile. Au premier soupçon qu'elle aura du dessein de Napoléon III, l'Angleterre l'avertira qu'il va au-devant d'une nouvelle coalition. Lui-même il dira, après coup, au Corps législatif : « Pour servir l'indépendance italienne, j'ai fait la guerre contre le gré de l'Europe; dès que les destinées de mon pays ont pu être en péril, j'ai fait la paix[3]. »

Il machina donc la convention de Plombières avec Cavour dans le plus profond secret, comme un mauvais coup, et, la chose faite, ne s'en ouvrit qu'au prince Jérôme-Napoléon, aussi italien que lui : « Garde le secret pour tout le monde; l'Impératrice ne se doute de rien; pas davantage Walewski (le ministre des Affaires étrangères) et moins encore Fould (le ministre des Finances)[4]. »

1. Lettre à Gastelli d'avril 1856.

2. « La majorité marqua son mécontentement en accueillant par un silence glacial les passages belliqueux du discours impérial... » (Ollivier, t. X, p. 94). Plichon, futur ministre de l'Empire libéral, dit à la tribune que, si le drapeau n'avait pas été engagé, il aurait voté *non*.

3. Discours au Corps législatif (juillet 1859).

4. Récit du prince Napoléon à Émile Ollivier.

Sans doute la guerre, une fois déclarée, fut populaire dans la démocratie des villes; il y avait tant d'années que toute cette France généreuse s'était émue des pitiés d'Italie! Comment n'eût-elle pas tressailli à la pensée d'ajouter une pierre de plus au monument qu'avait célébré Michelet : « Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or et d'efforts de toutes sortes pour les choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel »? Pourtant cet enthousiasme ne fut pas seulement guerrier; républicains et libéraux attendaient de la guerre contre le despotisme autrichien des contre-coups dans la politique intérieure; la liberté restaurée chez une nation amie hâterait « la restauration de la liberté française »[1].

Quand l'Empereur, après Solferino, tourna court devant la menace de l'Allemagne en armes, il fut approuvé, sauf par l'opposition irréconciliable, qui blâmait tout indistinctement, mais qui le mit aussitôt en demeure d'abdiquer sa dictature. La France avait droit au moins « à la liberté comme en Autriche[2]. »

La guerre du Mexique, impopulaire du premier jour, fut également engagée par surprise.

IV.

Mais où la volonté pacifique de la France se rencontra avec la politique personnelle de Napoléon III, ce fut à l'endroit de la Prusse et de l'Allemagne. La politique allemande de l'Empereur a été tout le temps néfaste; elle fut obstinément pacifique jusqu'à l'heure d'aberration où il tomba au piège de Bismarck. Des fanfaronnades de journalistes ont donné à croire que le Rhin fut une pensée secrète de Napoléon III et que la France, sous son règne, recommença à convoiter les pays de la rive gauche. Il n'en fut rien.

On a pu se demander si la guerre n'eût pas été légitime ou, pour le moins, politique, avant qu'eussent poussé les grandes ailes de l'aigle noir. De fait, on laissa passer le moment, d'ailleurs assez difficile à fixer, où la guerre préventive eût été possible.

1. Discours de Jules Favre au Corps législatif.
2. Selon le mot d'Eugène Pelletan.

Il y eut trois époques dans l'histoire des rapports entre la France et l'Allemagne sous le second Empire.

La pensée du Rhin fut parfaitement absente de la première (1852-1866) ; les regrets du Rhin s'en étaient allés avec les générations révolutionnaires et militaires qui l'avaient conquis et qui avaient à peu près disparu[1] ; on ne citerait pas un mot de Napoléon III donnant à croire qu'il en eût même l'arrière-pensée ; Morny, l'ayant un jour incité à reprendre la rive gauche, il lui dit qu'elle serait « sa Vénétie », à moins que les Allemands ne le jetassent dans le fleuve[2]. Plus encore : l'Empereur, pendant ces quatorze années, continua à rechercher l'alliance de la Prusse, gardienne du Rhin pour l'Europe depuis le traité de Vienne, et à lui souhaiter, sinon à lui offrir, des agrandissements afin de l'avoir mieux dans le jeu de ses desseins italiens. Les preuves en abondent dans la correspondance diplomatique et dans tout ce qui a été publié des actives correspondances secrètes.

Si l'alliance prussienne ne fut pas conclue, ce fut parce que le roi Guillaume s'y refusa constamment par piété envers le souvenir de la reine Louise, et avec sa morgue de Hohenzollern pour qui les Bonaparte n'étaient que des parvenus[3] ; roi de droit divin, aristocrate et féodal, il avait la haine et la crainte de la France révolutionnaire. A Ferrières, en septembre 1870, Bismarck dira crûment à Jules Favre que le roi souhaitait la restauration du comte de Chambord.

Le deuxième acte fut très court ; l'Empereur, pendant quelques journées de juillet 1866, au lendemain de Sadowa, céda beaucoup moins à une tentation personnelle qu'à la pression de ses ministres affolés, quand il demanda à Bismarck, mais sans insister, l'octroi gracieux de territoires bavarois et hessois sur le Rhin.

Enfin, de 1866 à 1870, il vit, dans des intervalles de lucidité, venir la guerre, mais sans s'y préparer efficacement et toujours avec l'espérance, qui était pour l'immense majorité de la nation une certitude, de l'éviter. Même, en 1867, il revint à son projet de l'alliance prussienne[4].

1. Renan, *Réforme intellectuelle et morale*, p. 22.
2. Ollivier, t. III, p. 101 : « Il ne pensa jamais au Rhin. »
3. C'est ce que dit expressément Filon, *Souvenirs sur l'impératrice Eugénie*, p. 208.
4. Voir plus loin, p. 184.

En résumé, il ne voulut la guerre ni pour le Rhin, ni contre l'unité allemande; bien plus, il favorisa constamment les desseins de la Prusse en Allemagne et lui offrit, sans se lasser, son alliance.

Ses sympathies persistantes pour l'Allemagne et pour les Allemands, toujours les bienvenus aux Tuileries, s'expliquent par des souvenirs de jeunesse et par certains traits de son caractère; son désir de l'alliance prussienne est déjà dans son premier manifeste, ces *Idées napoléoniennes* qui furent comme son bréviaire politique. Il y regrettait, en propres termes, que Napoléon eût été « obligé de dompter la Prusse », alors qu'il avait pensé d'abord à « l'étendre, la fortifier et l'agrandir pour assurer, par son concours, l'immobilité de l'Angleterre et de l'Autriche[1] ». Par conséquent, au lieu de s'inquiéter qu'elle fût devenue la Macédoine et le Piémont de l'Allemagne et qu'elle se fût donné, sur le tard, une mission allemande, il lui en faisait honneur et s'en félicitait. Son père, le roi Louis, avait dit : « La Prusse est l'alliée et l'amie indispensable de la France[2]. » Il va répéter avec Victor Hugo que l'Autriche représente le passé, la Prusse l'avenir, et il va confier à Cavour que la Prusse ne peut se contenter d'un rôle secondaire : « Appelée à une plus haute fortune, elle doit accomplir en Allemagne les grandes destinées qui l'attendent et qu'on attend d'elle[3]. »

On ne peut accuser que d'un manque de clairvoyance Louis XIV installant le premier la Prusse sur le Rhin et Louis XV l'aidant à s'emparer de la Silésie, l'un et l'autre parce qu'ils continuaient à voir l'ennemi principal à Vienne, où le Habsbourg n'était plus que l'ombre du Saint-Empire, alors qu'à Berlin le Hohenzollern grandissait, dru et fort.

On s'étonne que la République et Napoléon aient cherché, malgré l'expérience de la guerre de Sept ans et du partage de la Pologne, à s'appuyer sur Berlin, où les ambitions avaient grandi avec les conquêtes, contre Vienne, où l'Angleterre maintenait avec peine sa succursale continentale.

Mais qu'après 1813, 1814 et 1815, il se soit trouvé un gouvernement français, surtout sous un neveu de l'Empereur, pour favoriser les desseins de la Prusse et l'appuyer contre l'Au-

1. Page 133, avec une citation des *Mémoires* de Bignon.
2. *Réponse à Sir Walter Scott sur son « Histoire de Napoléon »*, p. 90.
3. Cavour à Villamarina, 7 décembre 1858.

triche, c'est ce qui déconcerterait le bon sens si la cause profonde de la faute n'était pas le prétendu principe qui fut l'idée fixe de Napoléon III. L'ambition de réformer le monde par la conquête, qui avait été celle de Napoléon Ier, coûta à la France les frontières de la République; l'ambition de réformer le monde par la politique des nationalités va coûter à la France, pendant près d'un demi-siècle, les limites de la monarchie.

V.

Si aveugle qu'ait été la politique prussienne de Napoléon III, elle avait pourtant, ou plus exactement, elle aurait dû comporter un avantage au regard non seulement de l'Allemagne, mais encore de l'Angleterre et de la Russie; elle impliquait la renonciation aux conquêtes rhénanes. Si Napoléon III avait voulu reprendre la marche classique vers le fleuve, il eût fait choix de l'alliance autrichienne. La violente hostilité de Napoléon III contre l'Autriche aurait dû suffire à rassurer l'Allemagne sur le Rhin.

Or, l'Allemagne ne se rassura point, incapable d'admettre soit le désintéressement territorial de la France, soit la sincérité de Napoléon III; — l'Empereur certainement « voulait quelque chose d'énorme, alors que, pour rien au monde, les Allemands ne voudraient voir un lambeau de leur pays aller à la France[1] »; — ou elle feignit de rester inquiète afin de justifier ses propres desseins sur l'Alsace. A chaque génération qui avait appris à lire dans la chanson d'Arndt : « Aussi loin que retentit la langue allemande... », le caractère ethnique des revendications s'était précisé. Les Universités, qui se targuaient d'être les succursales des casernes, fabriquaient avec la même pâte un droit germanique antérieur et supérieur à tous les autres, la religion des temps primitifs et un patriotisme méthodiquement étendu de la nation à la race. L'idée de l'unité évoquait la reprise de l'Alsace et de la Lorraine, en même temps que celle des duchés de l'Elbe et de tous les anciens pays teutoniques.

L'évolution de l'Allemagne et celle de la France se développèrent ainsi en sens contraire; longtemps rebelle, sauf dans le domaine de l'art, aux influences étrangères, le génie français

1. Dépêche de Méroux de Valois, agent à Kiel, du 26 mars 1866, à Drouyn de Lhuys (*Origines diplomatiques de la guerre de 1870*, t. VIII, p. 75).

tendait alors à une sorte de cosmopolitisme et subissait surtout l'influence de l'Allemagne. Il n'y avait rien eu de plus beau pour Hugo que le moyen âge allemand; pour le vieux Michelet et pour le jeune Renan, rien n'était plus noble que la Réforme de Luther et l'*Impératif* de Kant; ils appelaient, et presque tous les savants avec eux, l'Allemagne leur maîtresse. Au contraire, le génie allemand se concentrait sur lui-même et se durcissait. Bismarck n'eut plus qu'à paraître sur la grande scène que la philosophie et la science, Hegel et Niebuhr, lui avaient préparée.

Napoléon III eut si peu le sentiment de ce qu'était devenue l'Allemagne de sa jeunesse qu'il se flatta de son concours, pour le moins moral, dans sa campagne d'Italie. Il fut stupéfait quand, du premier jour de sa croisade, l'Allemagne se souleva et réclama une levée en masse pour partir en guerre au secours de l'Autriche. Il avait accueilli avec un sourire l'Angleterre l'avertissant que l'Autriche vaincue aurait droit aux secours de la Confédération germanique et qu'ainsi son entreprise italienne risquait de conduire à une crise européenne, « où la France, comme en 1814 et en 1815, aurait contre elle toutes les puissances »[1].

L'effervescence allemande en 1859 dépassa d'autant l'excitation française de 1840 qu'une tempête en haute mer un orage d'été. Toutes les haines cuites et recuites des hobereaux, des militaires, des universitaires, éclatèrent. Un bon observateur anglais écrivit : « Les événements ont réveillé l'esprit de 1813 et de 1815[2]. » Le duc de Saxe-Cobourg « brûlait du désir » de courir à la frontière[3]; Moltke déclarait que l'heure était venue d'écraser la France; le prince régent, le futur roi et empereur Guillaume, négociait à Vienne le paiement du concours prussien et mobilisait, pour commencer, six corps d'armées et toute la cavalerie[4]; Schleinitz, son ministre des Affaires étrangères, annonçait à ses agents l'imminence d'une guerre avec la France[5]; des centaines de brochures et d'articles, « élucubra-

1. Lettres du prince Albert (9 décembre 1858), de la reine Victoria (4 février 1859).

2. Rapport du consul général d'Angleterre à Leipzig, 3 mars 1859, dans Matter, *Bismarck et son temps*, t. I, p. 463.

3. Malmesbury, *Mémoires d'un ancien ministre*, p. 287.

4. Kluppfel, *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen*, t. I, p. 199.

5. Circulaire du 25 juin 1859.

tion en prose et en vers » — ainsi les qualifiait Bismarck[1] — réclamèrent le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la patrie allemande ; la guerre « inévitable » serait « une guerre à mort » jusqu'à la libération des vieilles terres impériales[2].

La poussée vers le Rhin ne fut pas moins violente dans les États du sud ; en Saxe, une seule chose embarrassait le ministre Dalwigk : à qui donnerait-on l'Alsace[3] ?

L'Empereur se trouva ainsi dans la nécessité ou « d'accepter la lutte sur le Rhin comme sur l'Adige[4] », ou de traiter tout de suite sur le Mincio, n'exigeant de l'Autriche que la Lombardie et lui laissant la Vénétie. Il décida de céder, et juste à temps, alors, dira plus tard Bismarck, « qu'il ne s'en fallait que de l'épaisseur d'un cheveu que la Prusse fût entraînée dans une grande guerre de coalition européenne »[5]. Le traité de Villafranca fut un acte de bon sens, mais qui fut suivi presque aussitôt par les pires fautes.

Les révolutions de Toscane et de Naples, bien qu'elles n'eussent été rendues possibles que par les victoires françaises, laissèrent l'Italie libre de se constituer à sa guise, dans un royaume uni et non pas sous la forme fédérale que Napoléon III, s'il était allé jusqu'au bout de sa promesse, aurait peut-être pu imposer. Surtout, la question italienne demeurait ouverte, puisque Venise restait aux Autrichiens et Rome au pape sous la protection des troupes françaises.

L'Empereur avait rendu un service assez signalé à l'Italie, comme aucune nation n'en avait reçu d'aucune nation, et il avait rencontré déjà assez d'ingratitude pour être en droit de se désintéresser de la Vénétie.

L'intervention de l'Allemagne, et surtout de la Prusse, en faveur de l'Autriche, l'obligation de s'arrêter devant elle en pleine victoire, eussent pu lui laisser quelque dépit, en tout cas l'éclairer. Il eut, semble-t-il, pendant une heure, le sentiment qu'il n'avait pas des devoirs seulement envers l'Italie. Puis il redevint prisonnier de sa mission, de sa vanité d'auteur : signer l'Italie, *Napoleo fecit*, et, plus que jamais, il crut à la Prusse.

1. *Correspondance diplomatique*, t. II, p. 427.
2. *Grenzboten*, de mai 1859.
3. Beust, *Mémoires*, t. I, p. 174.
4. Discours de l'Empereur aux grands corps d'État.
5. Discours au Reichstag, du 6 février 1888.

A la veille de la guerre de Crimée, il avait dit au Corps législatif : « J'ai à me féliciter de mes relations avec la Prusse qui n'ont cessé d'être animées d'une bienveillance naturelle[1]. » Au lendemain de la guerre d'Italie, après la victorieuse explosion prusso-allemande, il insista : « Le roi de Prusse, en venant en France, a pu juger par lui-même de notre désir de nous unir davantage à un gouvernement et à un peuple qui marchent d'un pas calme et sûr dans la voie du progrès[2]. »

Incorrigible, il ne voyait que ce qu'il souhaitait voir.

VI.

Il n'y avait eu en Allemagne que deux hommes pour se tenir à l'écart du mouvement contre la France et pour conseiller l'un au peuple, l'autre au roi de Prusse, de prendre parti contre l'Autriche. C'était, par fidélité à l'esprit de la révolution de 48, le socialiste Lassalle, et, parce qu'il savait voir plus loin que le soir de la journée, l'ancien ministre de la Prusse auprès de la diète, Bismarck.

Lassalle avait écrit[3] : « Si nous avions pour roi un autre Frédéric, il attaquerait l'Autriche à l'instant et ferait l'unité de l'Allemagne », en même temps que par son entente avec la France il l'aiderait à achever l'unité de l'Italie. Sur l'injonction de Karl Marx, Lassalle désavoua son idée; Bismarck la recueillit. Il n'avait pas cessé, de son poste d'observation de Pétersbourg, de dénoncer les « folies » du gouvernement prussien et des patriotes allemands pendant la guerre d'Italie. Il était resté le grand voyant du *Rapport magnifique*. Il avait écrit à son frère : « Si nous aidons l'Autriche à la victoire, nous lui assurerons une situation comme elle n'en a jamais eu en Italie et en Allemagne depuis l'édit de restitution, et il faudra un Gustave-Adolphe ou un Frédéric II pour nous émanciper à nouveau[4]. »

Dès lors, quatre années durant (1862-1866), Bismarck fut quelque chose comme le second Cavour de Napoléon III. Aussi

1. 7 février 1854.
2. 29 janvier 1862.
3. Dans sa brochure, *la Guerre d'Italie et le devoir de la Prusse*.
4. *Bismarcks' Briefe*, p. 256 (du 8 mai 1859).

bien, à l'en croire, les deux contemporains qu'il admirait le plus c'étaient l'Empereur et Cavour[1].

Bismarck a-t-il, dès 1862, dit à Disraëli, selon le récit fait par l'homme d'État anglais à un diplomate russe[2], que son dessein, s'il prenait le pouvoir, était d'attaquer le Danemark pour s'emparer du Slesvig et du Holstein, de chasser ensuite l'Autriche de la Confédération germanique et, alors, de faire la guerre à la France? L'anecdote n'a rien d'invraisemblable : Bismarck a fort bien pu se donner la joie orgueilleuse d'annoncer son formidable dessein à l'interlocuteur d'un jour, d'ailleurs avec la pensée méphistophélique qu'on le prendrait pour un fou. Il avait préconisé dans son célèbre rapport de 1856 la guerre « nécessaire » contre l'Autriche, « savant édifice bureaucratique centralisé, qui s'écroulera comme un château de cartes », afin de liquider le système dualiste au profit de la Prusse. Cette guerre, il la préparera sur l'Elbe; il cimentera sur la Seine l'unité allemande. S'il se dit que Disraëli le prendrait pour un rêveur sans conséquence, il se trompa; romancier et homme d'État, politique d'autant plus avisé qu'il connaissait mieux le cœur humain, l'Anglais prévint le Saxon Vitzthum : « Prenez garde à cet homme; il projette ce qu'il dit. » Mais le récit serait-il controuvé que la longue association de Napoléon III et de Bismarck n'en serait pas moins un des plus étonnants paradoxes de l'histoire.

VII.

A la regarder du côté français, c'est une suite ininterrompue de fautes.

Avec l'ère bismarckienne, où la Prusse, sous le continuateur du grand Frédéric, va monter au plus haut sommet de son histoire, le second Empire va recommencer les irréparables duperies et les tardifs repentirs de la monarchie de Louis XV. Les similitudes ne sont pas seulement apparentes; l'analogie est profonde. Mêmes causes et mêmes effets, plus graves encore.

1. Haussonville, *la France et la Prusse devant l'Europe*, p. 40.

2. Pierre Sabouroff, ambassadeur de Russie à Constantinople. Récit reproduit par Vitzthum, *Saint-Petersbourg und London*, t. II, p. 158; voir Lacour-Gayet (*Bismarck*, p. 112). Bismarck, à l'époque ambassadeur à Paris, était venu à Londres, où il s'était rencontré chez le baron Brunnow, ambassadeur de Russie, avec Gladstone et Disraëli.

Napoléon III, dès 1857, deux ans avant la guerre d'Italie, avait livré ses pensées de derrière la tête à Bismarck, « la plus forte cervelle politique de l'Allemagne », lui avait dit Stéphanie de Bade, un jour que le Prussien était de passage à Paris, et il avait parlé à cet inconnu formidable comme s'il se fût épanché devant un confident de théâtre, devant Persigny ou Fleury. Il souhaitait avant tout, lui dit-il, « une solide entente avec la Prusse » pour ses projets italiens, contre l'Autriche et contre l'Angleterre éventuellement, « si elle s'opposait à son dessein de faire de la Méditerranée un lac un peu plus français ». Peut-être réclamera-t-il « une petite rectification des frontières », mais rien que pour la satisfaction de l'orgueil national, car il n'a aucune vue sur le Rhin, et il paiera volontiers l'alliance prussienne par le Hanovre et les duchés de l'Elbe[1], ainsi qu'il en a déjà donné l'assurance au prince Antoine de Hohenzollern, le père des princes Charles et Léopold[2].

« La politique étrangère », disait Thiers[3], « c'est cette vieille prudence des États vigilants qui ont l'œil sans cesse ouvert sur ce qui les entoure pour empêcher les petits de devenir grands, les grands de devenir plus grands ». Exactement, il en prit le contre-pied.

Mêmes offres, plus pressantes encore, en 1862, quand Bismarck, à la veille de prendre le pouvoir, vint comme ambassadeur à Paris, tant l'Empereur s'obstinait à « trouver à la France et à la Prusse de conformités d'intérêts[4] » et à rechercher cette alliance qui, sans jamais se refuser, se dérobait toujours. Cependant, l'Empereur ne voyait pas ou ne voulait pas voir le jeu de Bismarck, cachant la répugnance du Hohenzollern à se faire l'allié public du Bonaparte. L'année d'après, l'ambassadeur Goltz, rendant compte à Bismarck de l'intimité croissante, écrivit : « Je suis avec César de cœur et d'âme[5]. » « Plaire » à cet homme et l'amuser, c'était sa consigne.

1. Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, t. I, p. 251; conversation avec Keudell dans *Bismarck et sa famille*, p. 50.

2. Geffcken, *Geschichte des orientalischen Krieges*; Rothan, *la Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée*, p. 273.

3. Discours du 15 avril 1865.

4. Bismarck, *loc. cit.*, t. I, p. 324; rapport du ministre des Affaires étrangères et lettre à Bernstorff, dans Horts Kohl, *Bismarck Jahrbuch*, t. VI, p. 150 et suiv.

5. 31 août 1863 (Matter, t. II, p. 176).

Quand s'ouvrit la succession des duchés de l'Elbe, au point précis où la politique française pouvait choisir librement et d'une manière décisive entre deux voies opposées, alors que Roon, le ministre de la Guerre, déclarait « qu'on ne pouvait prendre aucune décision sans l'homme des Tuileries », et que l'homme dont on retrouvera le nom au bas de la dépêche d'Ems, Abeken, écrivait : « Que fera Napoléon? c'est la question qui domine toutes les autres »[1], l'Empereur n'eut pas de scrupules à sacrifier le Danemark qui, depuis des siècles, avait été obstinément fidèle à la France. S'il en eut quelque honte, il eut vite fait de rassurer sa conscience, puisque l'entreprise se couvrait, comme il le dira par la suite, de la politique des nationalités[2]. Il fit savoir à Berlin, par Fleury, qu'il était d'accord « sur les projets prussiens d'agrandissement et de prépondérance au détriment de l'Autriche[3] » et, par Drouyn de Lhuys, que, si les populations y consentaient, il n'avait aucune objection à leur entrée dans la Prusse[4].

L'Autriche s'étant laissé péniblement entraîner dans la guerre des duchés et l'Angleterre ayant proposé à l'Empereur d'accorder au Danemark « un appui au besoin matériel », il répondit qu'une guerre entre l'Allemagne et la France serait la plus impie et la plus risquée[5] « et qu'il n'y fallait pas songer ».

Quand éclatèrent ensuite entre Berlin et Vienne le conflit pour le partage du butin danois et, bientôt, la querelle, autrement menaçante, pour la domination en Allemagne, car la question de la réforme fédérale proposée par Bismarck se posait bien ainsi : « Le territoire germanique est désormais trop étroit pour contenir un empereur d'Autriche et un roi de Prusse »[6], Napoléon III fut encore avec la Prusse[7].

Il eût pu, comme il en fut pressé, exiger un morceau de pays rhénan pour prix d'une neutralité qui laisserait à la Prusse le

1. Lettre à Bernhardi du 23 novembre 1863, et Abeken, *Ein schlichtes Leben*, p. 391.

2. Lettre à Drouyn de Lhuys du 11 juin 1867.

3. Fleury à Napoléon III, 24 décembre 1864, dans les *Souvenirs de Fleury*, t. II, p. 283.

4. Conversation de Drouyn de Lhuys avec Goltz (dépêche de Drouyn au ministre de France à Dresde, du 4 avril 1864).

5. Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur à Londres, 28 janvier 1864.

6. Cintrat, ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys, 5 avril 1866.

7. « Visiblement », dit Ollivier, t. VIII, p. 185.

libre usage de toutes ses forces contre l'Autriche. Il se refusa à faire plier son principe devant l'avantage d'une conquête. Sur la plage de Biarritz, près des « châteaux en Espagne », ce fut Bismarck, quand il eut plaidé sa cause — « la mission piémontaise de la Prusse », comme il affectait de dire, sachant bien la puissance des mots, de la Prusse qui avait une configuration impossible, malheureuse, « l'épaule démise du côté du Hanovre », « manquant de ventre du côté de Cassel », mais dès qu'elle aurait ses membres au complet « elle aurait la liberté de ses alliances » — ce fut Bismarck qui parla de compensations, et, nécessairement, aux dépens d'autrui. Il répéta une fois de plus que le principe des nationalités ne s'opposerait pas à l'extension éventuelle de la France partout où l'on parle français dans le monde , c'est-à-dire au Luxembourg et en Belgique[1].

Si l'Empereur retint la suggestion empoisonnée, ce ne fut pas l'argument qui le décida pour la Prusse; mais, conséquent avec lui-même, avec les missions de Persigny et de Fleury, il donnait raison à la Prusse de vouloir se condenser et s'agrandir[2]. De plus, c'était maintenant la Prusse qui, après l'avoir arrêtée en 1859 au seuil de la Vénétie, la lui promettait pour l'Italie. Une si belle occasion de satisfaire à la fois ses sympathies allemandes et ses sympathies italiennes, comment la laisser échapper?

La Prusse ayant posé comme condition que l'Italie entrerait à ses côtés dans la guerre contre l'Autriche, ce fut l'Empereur lui-même qui négocia leur alliance « offensive et défensive »[3]. L'Italie hésitait; il la prit par la main, la conduisit (à la lettre) à Berlin avec l'injonction de pousser hardiment la Prusse à la guerre et de se mettre elle-même en état de la faire[4]. Le mot de Bismarck à Nigra : « Si l'Italie n'existait pas, il faudrait l'inventer »[5], est au lendemain de Biarritz.

L'intérêt français était sacrifié, mais la politique personnelle

1. C'est ce qu'il avait dit à Lefèvre de Béhaine à la veille du voyage de Biarritz (Lefèvre de Béhaine à Drouyn de Lhuys, 25 septembre 1865).

2. Lettre du 11 juin 1866 à Drouyn de Lhuys.

3. Traité d'avril 1866.

4. Dépêches de Nigra relatant les propos de l'Empereur (28 février 1866). Pareillement, dans les mêmes termes, dépêche d'Arèse sur d'autres entretiens (30 mars 1866) et de Govone : « M. Benedetti *pousse à la guerre* et nous pousse à la conclusion du traité » (28 mars 1866). La Marmora, *Un peu plus de lumière*, p. 121, 122, 139.

5. Nigra à La Marmora (3 novembre 1865).

de Napoléon III, sa grande idée italienne, allait triompher. Le traité dûment signé, l'Empereur se préoccupa encore de procurer à l'Italie une contre-assurance, qui constituait aussi un avantage de plus pour la Prusse. Se tournant vers Vienne, il mit pour condition à sa neutralité que l'Autriche, victorieuse ou vaincue, lui remettrait la Vénétie[1].

Comme l'Autriche y consentit, on se défend difficilement de croire que l'Empereur, avec un peu d'insistance, aurait obtenu de la cour de Vienne l'abandon immédiat de la Vénétie à l'Italie. L'Autriche aurait disposé alors de toutes ses forces contre la Prusse et, avec ce tiers de l'armée que la diversion italienne retint sur l'Adige, elle aurait gagné sans doute la bataille de Bohême. On sait assez qu'elle ne la perdit, même réduite en nombre, que par l'arrivée, à la dernière heure, du prince royal de Prusse. Déjà Bismarck s'apprêtait à se faire tuer, en chargeant avec le dernier escadron des cuirassiers, « plutôt que d'être assommé à coups de balai par les vieilles femmes de Berlin ».

En acceptant à la fois la lutte pour le point d'honneur en Italie et la lutte pour la vie en Bohême, l'Autriche exagérait son imprévoyance. Napoléon III souhaitait la victoire de la Prusse[2]; très consciemment, en obligeant l'Autriche à vaincre en Vénétie, il la fit battre en Bohême.

Aussi bien suffirait-il de lire, si sa politique secrète nous était encore inconnue, ses deux manifestations publiques de la veille de Sadowa. Dans le discours d'Auxerre[3], il annonça, avec une satisfaction extrême, la destruction imminente des traités de 1815, que la défaite de la Prusse aurait consolidés en Allemagne par le maintien de la Constitution fédérale; dans la lettre à Drouyn de Lhuys[4], il se prononça contre l'Autriche sur les trois causes du conflit : la situation géographique de la Prusse *mal délimitée ;* les vœux de l'Allemagne demandant une reconstitution politique *plus conforme à ses besoins généraux ;* la *nécessité* pour l'Italie d'assurer son indépendance nationale.

1. Traité du 12 juin 1866.

2. « Il est à ma connaissance personnelle qu'un mois à peu près avant le commencement des hostilités de 1866, l'empereur Napoléon III croyait au succès de la Prusse, et même qu'il le désirait. » (Renan, lettre à Strauss.) L'informateur de Renan, c'est le prince Napoléon.

3. 8 mai 1866.

4. 11 juin.

Si un congrès s'était réuni, il eût, « en ce qui le concernait, désiré pour la Prusse plus d'homogénéité et de force dans le monde de l'Allemagne ».

De l'aveu même de Bismarck, il eût suffi d'une simple démonstration française sur le Rhin pour que la Prusse fût obligée de diviser ses forces. L'Autriche ayant toutes les siennes en Bohême, c'eût été pour la Prusse la défaite certaine.

VIII.

Napoléon III a donc suivi, jusqu'en 1866, non seulement une politique résolument pacifique à l'égard de l'Allemagne, mais encore une politique résolument favorable à la Prusse. Dans les années suivantes, les dernières du règne, ni l'Empereur ni l'immense majorité de la nation ne voulurent davantage la guerre, mais sans que la politique devînt moins incohérente et plus clairvoyante.

Les contemporains furent très peu instruits des négociations de Napoléon III avec la Prusse. Cependant, il en avait assez transpiré et, après Sadowa, les faits parlèrent assez haut pour inquiéter quiconque ne se payait pas de formules.

La politique de croisade avait eu son heure de popularité, surtout dans les milieux démocratiques. Les affaires d'Italie avaient fort contribué à en montrer les inconvénients. Un peuple qui s'attribue la mission d'affranchir tous les peuples opprimés ne risque pas seulement la guerre avec tous les gouvernements oppresseurs, il s'expose à voir se retourner contre lui la liberté qu'il a apportée.

Ainsi l'Italie nous savait moins de gré de lui avoir conquis la Lombardie, de l'avoir encouragée à révolutionner la Toscane et les deux Siciles et de lui avoir donné la Vénétie, qu'elle ne nous en voulait de l'empêcher d'aller à Rome, où nous montions toujours la garde autour du pouvoir temporel. Bien plus, ayant échoué à conquérir la Vénétie de vive force, battue sur terre à Custozza et sur mer à Lissa, elle nous en voulait encore de lui en avoir fait le don, qu'elle qualifiait d'« humiliant » et, comme on disait alors, d' « avoir eu à notre doigt, avant de le passer au sien, l'anneau de saint Marc »[1]. La presse créa de toutes

1. Marc Dufraisse, *Histoire du droit de paix et de guerre*, p. 464.

pièces la légende qu'au moment où Napoléon III proposa, ou imposa, l'armistice après Sadowa, l'armée, tout à coup relevée de ses défaites, s'apprêtait à passer les Alpes et à opérer sa jonction avec les Prussiens devant les murs de Vienne. Alors ce n'eût pas été seulement Venise qui fût redevenue italienne, mais toute la montagne de Trente, l'Istrie avec Trieste, la Dalmatie[1].

Il flottait néanmoins autour de notre politique italienne comme une poésie qui faisait totalement défaut à la politique allemande. La politique du sentiment est périlleuse; elle a sa logique. Dans la guerre des Duchés, le sentiment s'était prononcé pour le petit et héroïque Danemark. Dans la guerre de 1866, beaucoup de sympathies étaient allées à l'Autriche, dépouillée par la Prusse des territoires qu'elles avaient conquis ensemble. Comme Bismarck était resté étroitement cuirassé dans sa diplomatie réaliste, il ne parlait pas aux imaginations. Il ne libérait pas, il prenait.

L'opinion avait commencé de bonne heure à voir clair. Alors que Napoléon III emmêlait encore sa mission italienne, qu'il proclamait, et sa mission allemande, qu'il se gardait d'avouer, les faits se dégageaient des illusions; ils apparaissaient comme menaçants pour la sûreté du pays. Si les traités de 1815 avaient méconnu les droits des peuples, au moins avaient-ils été dressés contre l'ambition des conquérants. Ils étaient détruits, mais au profit de conquérants italiens et allemands.

Si l'on regardait à la carte, on y voyait que la France avait tout juste retrouvé sa frontière des Alpes, pendant que le Piémont s'était étendu sur toute la Péninsule et que la défaite de l'Autriche avait livré l'Allemagne à la Prusse. Sans doute, la France pouvait se satisfaire de la place qu'elle occupait alors et qui est exactement celle qu'elle a retrouvée aujourd'hui; mais à la condition, toutefois, de ne pas se sentir menacée; or, comment des inquiétudes ne lui seraient-elles pas venues de deux grands États substitués sur ses flancs à des poussières d'États? Ainsi l'Empereur n'avait abaissé le Habsbourg que pour élever le Hohenzollern. Il n'avait supprimé le moindre danger que pour lui substituer un plus grand péril! Thiers avait eu raison[2] : Napoléon III « s'était prêté à réédifier l'ancien empire germa-

1. Dépêche de Malaret du 14 juillet 1866; Harcourt, *les Quatre ministères de Drouyn de Lhuys*, p. 263.
2. Discours du 3 mai 1866.

nique que la France avait peu à peu démoli pendant deux siècles de batailles, depuis Marignan jusqu'à Almanza »; le *Monstre* « qui résidait autrefois à Vienne résiderait à Berlin, plus près de la frontière », la pressant et la serrant et, « pour compléter l'analogie, au lieu de s'appuyer, comme dans les XVe et XVIe siècles, sur l'Espagne, s'appuyant sur l'Italie ».

IX.

Au lendemain de l'éclair qui laissa entrevoir un peu d'avenir, ce que l'opinion comprit surtout, ce fut que l'Empereur n'avait pas fait une politique française. Il avait fait d'abord de la politique italienne, et ensuite avait travaillé pour le roi de Prusse. L'un de ses meilleurs ambassadeurs, du haut poste d'observation qu'est le Vatican, allait l'écrire durement : « Ce que je reproche à ce qui se fait, c'est de n'être pas français. Faites de la politique française. L'Empereur n'a pas charge de peuples; il a charge du peuple français[1]. » Mérimée, observateur exact, compara l'inquiétude qui se manifestait de toutes parts à l'angoisse étrange qui saisit le spectateur du *Don Juan* de Mozart, lorsqu'il entend les mesures qui préludent à l'entrée du commandeur. Sauf quelques journaux de la presse démocratique, acharnés contre l'Autriche, toute la presse donna de la voix. La médiation de Napoléon III, bruyamment annoncée — il avait fait pavoiser Paris comme « pour une grande victoire[2] » — ne fit illusion à personne. Il fut sommé, ou peu s'en fallut, par le monde de la cour et par ses vieux partisans de donner satisfaction à l'opinion. Déjà ébranlé par le Mexique, l'Empire l'était bien davantage en Bohême. Randon, ministre de la Guerre, fut le premier à appeler Sadowa « une défaite française ».

Napoléon III, qui avait été à la fois complice et dupe, ne voulut ni reconnaître qu'il avait été complice ni convenir qu'il avait été dupe.

Bien qu'il fût l'homme du monde qui eût lu le plus avant dans l'Empereur, Bismarck lui avait prêté des arrière-pensées réalistes : « Napoléon III, » avait-il dit au général Govone, « désire une grande guerre allemande, parce qu'à la tête d'une armée

1. Lettre (particulière) de Sartiges, du 17 septembre 1866.
2. Darimon, *le Tiers Parti*, p. 401.

comme l'armée française, on peut *toujours* trouver sa part du profit. » Le pouvait-on encore?

L'Empereur, s'il ne se fût engagé ni à Berlin ni à Florence, et même s'il avait eu l'audace de se dégager, aurait paru certainement sur le Rhin avec de très grandes chances avant la bataille. Maintenant, après Sadowa, tout l'échiquier était bouleversé. Ce n'est pas à dire que le coup de l'intervention militaire n'aurait pu être tenté. Il faut convenir pourtant que l'Empereur, après avoir poussé à la guerre la Prusse et l'Italie — et il y en avait des preuves écrites[1] — se fût exposé à de terribles répliques; que Bismarck, à dévoiler les conversations de Benedetti et les négociations avec Govone, aurait eu beau jeu contre lui, et que l'intervention militaire de la France eût fort bien pu réunir contre elle tous les Allemands, Prussiens, Autrichiens, gens du Sud et gens du Nord.

C'est ce qu'écrivaient les agents attentifs : La Rochefoucauld, d'Astorg : « A la veille de Sadowa, une puissance qui aurait prêté aux États (de la Confédération) son assistance matérielle contre la Prusse aurait trouvé 300,000 hommes au plus bas mot pour lui servir d'avant-garde. Aujourd'hui, l'Allemagne tout entière se soulèverait en armes contre la puissance étrangère qui paraîtrait sur le Rhin[2]... » Dalwigk, premier ministre du Hesse-Darmstadt, le dit brutalement, non sans regret : « La France a perdu sa force en Allemagne. En juin, nous aurions été avec vous, si vous nous aviez secourus. Nous désirions franchement votre secours. Maintenant, l'Allemagne est conquise; elle est *une* vis-à-vis de vous. Nous sommes enrégimentés. Le jour où vous ferez un pas, nous aimerons encore mieux tirer sur vous que de périr chez nous par les soins de la Prusse[3]. » Bismarck, d'autre part, est convenu que l'intervention, même en juillet, l'eût mis dans une situation très difficile; « elle aurait obligé l'armée prussienne à couvrir Berlin et à abandonner ses succès en Autriche[4] ».

Quoi qu'il en soit, l'Empereur n'eut pas plus tôt décidé de mobiliser, à la demande pressante de quelques-uns de ses ministres, qu'il donna contre-ordre le soir même (5 juillet), tant il répugnait

1. Voir plus haut, p. 175.
2. La Rochefoucauld à Drouyn de Lhuys, de Darmstadt, 12 août 1866.
3. D'Astorg à La Valette, de Darmstadt, 25 septembre 1866.
4. Discours du 16 janvier 1874.

toujours à l'idée « impie » d'une guerre contre l'Allemagne, escomptait encore l'alliance prussienne, subissait les influences italiennes, nécessairement hostiles à toute démonstration française[1]. Aussi bien la non-intervention était-elle une politique qui se pouvait défendre, comme l'intervention eût été une politique qui se serait justifiée; le défi au bon sens, ce fut le troisième parti auquel s'arrêta l'Empereur.

Il n'y a pas, dans toute la diplomatie impériale, de plus désolant chapitre que celui des demandes de compensation de 1866. Tout ce que les avocats de Napoléon III ont pu dire ici à sa décharge, c'est que, malade, irrité — tel « un homme qui n'a pas sa bonne conscience[2] » — il ne fit que céder aux objurgations de l'entourage et qu'accepter de ses conseillers intimes l'idée, absurde entre toutes, que la Prusse victorieuse, devenant la tête et la maîtresse de l'Allemagne, consentirait à céder bénévolement un arpent de terre allemande à seule fin de donner satisfaction à l'amour-propre des Français et de remettre en selle leur chef désarçonné, et l'idée détestable de s'emparer de la Belgique avec le concours de Bismarck et de ses armées.

X.

Aux termes d'une dépêche de Drouyn de Lhuys à Benedetti, dont communication fut faite à Bismarck vingt jours après Sadowa, « l'équité et la convenance » voulaient que « l'Empire français reçût des compensations propres à accroître dans une certaine mesure sa force défensive »[3]. A Nikolsbourg, Benedetti, par ordre, était resté dans le vague; à Berlin, en août, il réclama la rive gauche du Rhin jusque et y compris Mayence. « Idée personnelle de Drouyn de Lhuys », selon l'Empereur[4]. Pourtant Napoléon III ne dit point que, si malade qu'il ait été au moment où s'ouvrit la négociation, il n'en ait pas été instruit. Drouyn de Lhuys précise que les instructions de Benedetti furent « revues, corrigées et agréées par Sa Majesté[5]. »

Le refus de Bismarck fut immédiat et catégorique[6]. Au dire

1. Harcourt, *loc. cit.*, p. 261.
2. Récit du prince de Reuss sur sa conversation du 6 juillet avec Napoléon.
3. 23 juillet 1866.
4. Lettre du 12 août 1866 à La Valette (voir plus loin, p. 191).
5. Lettre de Drouyn de Lhuys à l'Empereur, du 12 octobre 1867.
6. 5 et 7 août 1866.

de Benedetti, « la conversation ne cessa pas un seul instant d'être convenable et courtoise »[1]. Bismarck, selon son récit, mais il a toujours eu le goût de dramatiser, aurait répondu à l'ultimatum : « C'est bien, nous aurons la guerre », puis il aurait menacé de s'entendre avec l'Autriche : « Nous vous prendrons l'Alsace[2]... »

Dès qu'il eut la communication de Benedetti, Bismarck envoya le général de Manteuffel à Pétersbourg. Le tzar s'inquiétait de voir déposer si lestement des dynasties (Hanovre, Hesse, Nassau) « qui régnaient aussi bien que celle de la Prusse par la grâce de Dieu ». Le roi de Prusse avait beau se réclamer contre ces princes du dieu allemand : « D'après les décrets de la Providence, le sort a décidé contre eux »[3]; le procédé sentait la révolution. Mais le tzar n'eut pas plutôt connaissance des projets français qu'il retrouva le calme de sa conscience. Il avait songé à proposer un congrès; il n'en prononça plus le mot.

Benedetti étant retourné à Paris avec le refus de Bismarck, l'Empereur déclara à Goltz que toute l'affaire était un malentendu et que Drouyn de Lhuys avait abusé de son état de maladie pour l'y engager. Il restait l'ami de la Prusse et reconnaissant d'avance les annexions. Goltz télégraphia à Berlin que tout danger de guerre était écarté[4]. Drouyn de Lhuys se rabattit alors sur l'idée, que l'Empereur approuva, de constituer la rive gauche du Rhin en un État indépendant et neutre, « un établissement analogue à celui de la Suisse moderne ou de la Belgique », d'ailleurs sous un prince de la famille de Hohenzollern[5]. Cela rendrait à la Prusse le sacrifice moins pénible. On peut supposer que Napoléon avait pensé à l'un de ces Hohenzollern-Sigmaringen, alliés des Bonaparte, qu'il affectionnait beaucoup, Charles, qu'il allait prochainement faire prince de Roumanie, ou Léopold, le futur candidat au trône d'Espagne. Comme pour ajouter à l'incohérence de ces temps désemparés, Drouyn de Lhuys ne chargea pas de la négociation l'ambassadeur, mais un écrivain danois[6] que Bismarck ne voulut même pas recevoir, n'ayant pas de pouvoirs réguliers.

1. Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 181; dépêches des 6 et 8 août 1866.
2. Discours au Reichstag, du 16 janvier 1874.
3. Exposé des motifs des projets de loi sur l'annexion à la Prusse.
4. Sybel, *loc. cit.*, t. V, p. 283.
5. *Mémorandum.*
6. Hansen.

Ce fut le dernier acte de ce ministre d'ancien régime, honnête, instruit, élégant, qui fut constamment victime de la diplomatie secrète de l'Empereur. Il n'attendit pas que sa démission lui fût demandée; il la donna, au surlendemain de sa combinaison rhénane, à la grande joie des partisans de l'entente prussienne[1]; *l'intérim* des Affaires étrangères fut donné au ministre de l'Intérieur, La Vallette, et Rouher, le vice-empereur, prit en mains les négociations avec la Prusse pour une autre compensation que la rive gauche, et, cette fois, en plein accord avec l'Empereur.

Voici maintenant la grande tache : Napoléon III offre à Bismarck son alliance défensive et offensive; il reconnaîtra toutes les annexions de la Prusse; celle-ci, en retour, cédera la frontière de la Sarre, consentira à la réunion de Landau et du Luxembourg à la France et accordera son concours militaire pour la conquête éventuelle de la Belgique.

La France avait signé au traité qui garantissait l'indépendance et la neutralité de la Belgique; récemment, les ministres anglais, d'autant plus respectueux de la parole britannique qu'ils restaient plus fidèles à une tradition remontant pour le moins à la guerre de Cent ans, avaient répété à nos ambassadeurs à Londres : « Si vous attachez du prix au maintien de la paix, prenez vos compensations, faites ce que vous voudrez du côté de l'Allemagne, mais ne touchez pas à la Belgique[2]. » Mais l'entourage ne cessait de répéter, et Benedetti était allé jusqu'à dire candidement à Bismarck[3], que « la dynastie serait en danger si l'opinion publique n'était pas apaisée par des concessions territoriales ». Le tentateur prussien avait tant de fois montré la Belgique que l'Empereur se laissa glisser au piège.

Récemment encore, Bismarck a repris son vieux jeu de diable ironique. A Nikolsbourg, il dit à Benedetti que l'Empereur « devait chercher un équivalent en Belgique et s'offrait de s'entendre là-dessus avec lui »[4]; à Berlin, après avoir refusé la rive gauche, il s'offrit à prendre avec l'Empereur « d'autres engagements qui seraient de nature à satisfaire les intérêts res-

1. Rothan, *la Politique française en 1866*, p. 364.
2. Ollivier, t. VIII, p. 566.
3. Commentaires sur les papiers de Cerçay, dans le *Reichsanzeiger* du 21 octobre 1871.
4. Benedetti à Drouyn de Lhuys, 26 juillet 1866.

pectifs des deux pays »[1]; il expliqua, une autre fois, à Lefèvre de Béhaine que, « tout en respectant l'autonomie de la Belgique », la France pouvait l'unir à elle par des liens si étroits « qu'elle deviendrait au nord son véritable boulevard ». Ainsi excellait-il à entretenir ces illusions qui, dira-t-il le jour où il révélera l'affaire belge, sont « propres aux hommes d'État français[2] ». C'était aussi le refrain de Goltz, plus écouté que jamais, empressé auprès de l'Impératrice, avec qui l'Empereur s'épanchait plus volontiers qu'avec ses ministres « orléanistes », comme s'il avait été un agent italien. Goltz répétait à qui voulait l'entendre que la réunion de la Belgique à la France, même par la conquête, serait « légitime en principe »; l'opinion ainsi satisfaite, il n'y aurait plus d'obstacle à « l'alliance nécessaire et féconde entre la Prusse et la France »[3].

Napoléon III n'eut aucune suspicion du côté prussien : Bismarck, comme naguère Cavour, ne pouvait jouer que franc jeu avec qui lui avait rendu tant de services. Il paraît bien que, du côté de sa conscience, il éprouva quelques difficultés. Il parvint à se rassurer. Est-ce que l'Empereur, à Sainte-Hélène, n'avait pas annoncé qu'il n'y aurait en Europe « d'équilibre possible que par les agglomérations »? Agglomérations italiennes, allemandes, franco-belges, c'était bien la vision du grand homme. Il y a bien aussi le droit des peuples de se donner une patrie; mais les peuples sont une chose, les « nationalités » en sont une autre. Lui, l'homme de la politique des nationalités, ne se démentira pas, mais il interprète. On a trouvé dans les papiers des Tuileries cette note dictée à son secrétaire Conti : « Si la France se place hardiment sur le terrain des nationalités, il importe d'établir qu'il n'existe pas une nationalité belge et de fixer ce point essentiel avec la Prusse. » Pour détruire à Berlin « la conviction que nous n'avons pas renoncé à revendiquer la rive gauche », — il l'avait laissé revendiquer la veille — « il faut un acte, et celui qui consisterait à régler le sort ultérieur de la Belgique de concert avec la Prusse, en lui prouvant que l'Empereur cherche décidément ailleurs que sur le Rhin l'extension nécessaire à la France, nous vaudra du moins une certitude

1. Benedetti, *loc. cit.*
2. Circulaire de juillet 1870.
3. Rothan, *loc. cit.*, p. 379.

relative que le gouvernement prussien ne mettra pas d'obstacle à notre agrandissement dans le Nord[1]. »

Ces sophismes ayant paru bons à Rouher, l'empereur, à l'insu de Drouyn de Lhuys qui continuait à expédier les affaires, lui confia la détestable négociation. Le vice-empereur eut vite fait de se mettre d'accord avec Benedetti, à l'ordinaire plus clairvoyant, mais qui, pendant quelques heures, va se voir passer grand homme. Ils signeront leurs dépêches secrètes de noms convenus : « Jacques » et « Mariette ». Benedetti va rentrer à Berlin où un courrier spécial lui portera les instructions de l'Empereur.

Comme Rouher, entre autres papiers d'État, avait gardé dans son château de Cerçay les principales pièces de l'affaire belge, tous ces papiers tombèrent en 1870 aux mains de soldats mecklembourgeois. Bismarck les fit venir à Versailles. L'année d'après, il publia dans le *Moniteur de l'Empire allemand* des fragments importants de la correspondance échangée, en août 1866, entre Rouher et Benedetti. Le traité de Versailles a fait revenir à Paris les papiers de Cerçay (s'il y manque certaines pièces, c'est une autre question). On y a trouvé le dossier, manifestement au complet, de la négociation de 1866. Il n'apporte rien d'essentiel à ce que l'on savait déjà par Bismarck, mais il ne laisse plus de place à la contestation.

Les instructions pour Benedetti sont datées du 16 août : « J'ai eu », écrit Rouher, « une longue conférence avec l'Empereur et cet entretien a eu pour résultat de confirmer sur tous les points nos appréciations communes. » La négociation doit avoir « un caractère exclusivement amical » ; « elle doit être essentiellement confidentielle » ; « suivant les chances de succès, les demandes doivent parcourir trois phases successives » : Benedetti commencera par réclamer la frontière de la Sarre, Landau, Luxembourg et, « par un traité d'alliance, offensive et défensive, qui serait secret, la faculté d'annexer ultérieurement la Belgique » ; l'Empereur renoncerait, s'il le fallait, à Sarrebruck, à Sarrelouis et « à cette vieille bicoque de Landau » ; enfin, « pour apaiser les résistances de l'Angleterre, on pourrait constituer Anvers à l'état de ville libre ». Si Bismarck demande « quels avantages lui offre un pareil traité », la réponse sera simple : « Il assure à la Prusse une alliance puissante ; il con-

1. *Papiers des Tuileries*, t. I, p. 16-17.

sacre toutes ses acquisitions; Bismarck ne consent à laisser prendre que ce qui ne lui appartient pas. »

Benedetti, tout de suite, « s'en tint au Luxembourg et à la Belgique (23 août) ». Bismarck, sans difficulté, accepta, mais fit ajouter, ce qui fut admis par Benedetti, que l'Empereur donnait d'avance son assentiment « à l'union fédérale de la Confédération du Nord avec les États du midi de l'Allemagne ». Il va s'employer, écrit Benedetti, à décider le roi, « souverain défiant et irrésolu ». Il est convenu que l'Empereur et le roi, Bismarck, Rouher et Benedetti resteront seuls dans le secret. Comme Benedetti a reçu de Rouher, non un projet de traité en forme, mais seulement « le résumé succinct et précis des instructions de Sa Majesté », il lui envoie, « à l'état d'ébauche », Bismarck en ayant conservé une copie, la rédaction qu'ils ont élaborée. « Ils remanieront, s'il le faut, ce premier projet, quand il aura passé sous les yeux de l'Empereur. »

Ce sont les cinq articles tels que Bismarck les a publiés en 1870, moins quelques lignes explicatives qui furent supprimées ensuite à la demande de l'Empereur.

Ainsi tombe, devant un texte signé de lui-même, l'équivoque puérile de Benedetti[1] — quand éclata le douloureux scandale — que c'était le ministre prussien qui avait « formulé » le projet d'alliance, et que c'était lui, ambassadeur de l'Empereur des Français, qui avait « consenti », dans un de leurs entretiens, « à transcrire ces combinaisons en quelque sorte sous sa dictée ».

Dans une autre lettre[2], sur des objections faites par Rouher au sujet des compensations qui seraient offertes à la Hollande pour le Luxembourg, Benedetti écrit : « Je dois vous avouer que la rédaction (de l'article 2) est mon œuvre. »

« L'Empereur », répondit Rouher, « attendait avec une certaine impatience vos communications. Aussi, une heure après que j'en ai été en possession, j'ai communiqué à Sa Majesté le projet de traité que vous avez préparé et vos deux lettres[3]. La première impression a été très favorable et pleine de reconnais-

1. *Ma mission en Prusse*, p. 182 et suiv.

2. 30 août.

3. Benedetti, le 23 août, avait adressé deux lettres à Rouher : la première sur son entretien avec Bismarck, le projet de traité en annexe; la seconde pour confirmer son refus de la succession de Drouyn de Lhuys. (Les papiers de Cerçay ont été insérés dans le tome XII, sous presse, des *Origines diplomatiques de la guerre*.)

sance pour l'habile direction que vous avez su donner à cette délicate affaire... Il est bien évident que l'extension de la suprématie de la Prusse au delà du Mein » — c'est l'addition de Bismarck au projet de l'Empereur — « nous sera une occasion toute naturelle, *presque obligatoire*, pour nous emparer de la Belgique, mais d'autres occasions peuvent se présenter; nous devons en être les juges exclusifs » (23 août).

Le triomphe, qui devenait insolent, fut court.

Entre temps, Bismarck a informé le roi. Benedetti rapporte à Rouher ce que le ministre lui a dit de leur entretien (29 août). Le roi ne s'est pas montré défavorable, préoccupé seulement — ce qui donne bien le caractère de la négociation — « d'obtenir un gage de notre fidélité et de notre discrétion ». « Ainsi, avec sa défiance instinctive, il est prêt à s'imaginer que nous pourrions, si notre intérêt ou les circonstances avaient à nous le conseiller, donner connaissance à l'Angleterre ou à d'autres puissances de la clause relative à la Belgique. » Exactement ce que fera Bismarck en 1870. « La garantie », aurait répondu le ministre, « est dans la compromission que la France partage avec la Prusse en signant le traité. » Au surplus, aurait encore dit Bismarck au roi, quelle alliance serait préférable à « celle de la France, qui n'aurait plus rien à convoiter sur le Rhin après l'acquisition de la Belgique »? Toutefois, pour s'éclairer davantage « sur les véritables dispositions de l'Empereur », le roi a mandé Goltz à Berlin.

Les premiers doutes viennent alors à Benedetti : « Je ne suis que le rapporteur de ce que M. de Bismarck a bien voulu m'apprendre de ses conférences avec le roi. A-t-il été exact? Je ne puis le garantir; il n'est pas moins prussien que son souverain et vous remarquerez que le roi nous croirait aisément capables de lui tendre un piège. Quel degré de confiance pouvons-nous, de notre côté, accorder à des interlocuteurs accessibles à de pareils calculs? » Ainsi se méfiaient-ils les uns des autres.

Bismarck et Benedetti revirent, une dernière fois, la rédaction du projet, « avec les observations dont elle avait été l'objet à Paris ». La conversation, encore cordiale, porta sur des questions de détail. Mais le roi n'avait pas encore vu Goltz. Rien n'était fait. D'autre part, une nouvelle idée était venue à l'Empereur : « Au lieu de livrer, pour entrée de jeu, Mayence à la Prusse, ne vaudrait-il pas mieux que la Prusse s'annexât la

Saxe, pays protestant, et placer le roi de Saxe sur la rive gauche du Rhin, pays catholique[1]? » C'était le vieux projet d'Alexandre à Vienne que l'Angleterre et l'Autriche, avec Talleyrand, avaient repoussé. « Je tenterai, avec une extrême prudence », répondit Benedetti, « une suggestion au sujet de la Saxe. On regrette ici, plus vivement que je ne pourrais le dire, d'avoir renoncé à l'annexer[2]. » Il s'inquiétait aussi de la mission du général de Manteuffel en Russie : « La Prusse a besoin d'une grande alliance; si elle décline celle de la France, c'est qu'elle s'est pourvue ailleurs. »

Il semble bien que Benedetti eut à ce moment le sentiment que l'affaire était manquée et qu'il n'échangerait plus désormais avec Bismarck que d'inutiles paroles. En effet, Bismarck avait, depuis deux semaines, mis les fers au feu. Les chambres prussiennes avaient voté les projets d'annexion, les préliminaires de Nikolsbourg étaient devenus le traité de Prague, les traités de paix et les conventions militaires secrètes avaient été conclus avec les États du Sud que Bismarck avait informés des projets français. Ainsi était-il nanti et n'avait-il plus besoin de l'Empereur.

Il n'y a pas d'exemple d'une plus extraordinaire négociation qui ait plus singulièrement fini. De fait, elle ne fut qu'interrompue d'un commun accord, mais pour ne plus recommencer, bien que, selon Bismarck, Benedetti soit revenu en 1867, après l'échec de la tentative sur le Luxembourg, au projet « favori » de l'Empereur[3], et qu'au dire du prince Napoléon[4], ce fût Bismarck qui, en 1869, se déclara de nouveau disposé à traiter de la Belgique. Au mois de septembre 1866, Benedetti, après son dernier entretien avec Bismarck, eut de Rouher l'autorisation d'aller se soigner pendant quinze jours à Carlsbad, où il attendrait la dépêche le convoquant à Berlin pour l'entretien définitif. La dépêche ne vint pas. Bismarck, fatigué, malade, alla de son côté prendre du repos pour ne rentrer de Varzin qu'en décembre.

D'une part, le roi de Prusse, qui avait répugné à l'alliance avec l'Empereur avant ses grandes victoires, la repoussait d'au-

1. Lettre du 26 août à Rouher.
2. 30 août.
3. *Reichsanzeiger* du 21 octobre 1867, *in fine*.
4. Voir plus loin, p. 205.

tant plus qu'il avait remporté de plus éclatants triomphes; la seule demande d'une compensation française sur le Rhin lui avait paru, « comme à toute l'Allemagne, une mortelle offense[1] »; et Bismarck, qui savait son Europe et jusqu'où il était possible de la défier, n'aurait consenti à aucun moment à faire signer par le roi le traité belge. Napoléon III, de son côté, pendant le temps qu'il avait demandé pour réfléchir au traité, en avait découvert l'odieux et la sottise. « Sa première impression avait été favorable[2] » et il avait fait féliciter Benedetti par Rouher; la seconde fut moins bonne. Si l'idée de mettre la main sur la Belgique lui avait été suggérée par Bismarck, l'initiative de la négociation venait de lui; dès lors, la responsabilité lui en incomberait le jour qu'il passerait des paroles aux actes, quand l'extension de la Prusse au delà du Mein, d'avance acceptée par lui, serait, comme avait écrit Rouher, l'occasion « naturelle et presque obligatoire » de l'entrée simultanée en Belgique de soldats français et d'Allemands.

On pourrait presque à coup sûr fixer la date où il vit la chose dans toute sa laideur et recula devant elle. Si discrète, en effet, que la négociation eût été tenue, ainsi que l'Empereur et Bismarck n'avaient pas cessé de l'exiger l'un de l'autre, le bruit en avait couru à Bruxelles et à Londres. Sur quoi l'Empereur, aussitôt informé, démentit aussitôt, imputant le projet à Bismarck tout comme Bismarck l'en devait accuser. De Londres, le 5 septembre, Bernstorff, qui n'est instruit de rien, écrit qu'il a été « vivement » interpellé par Clarendon sur la rumeur répandue que Bismarck aurait offert la Belgique à Napoléon III qui aurait refusé avec indignation; de Bruxelles, le 16, le ministre russe écrit à Gortschakoff : « La Belgique s'inquiète, l'empereur Napoléon III a donné les assurances les plus formelles, mais qui le croit encore[3]? »

Ainsi s'évanouit le projet belge. Bismarck s'était servi de la Belgique avant Sadowa dans la seule pensée de gagner davantage l'Empereur à ses desseins sur l'Allemagne et, après, pour prendre le temps nécessaire à la conclusion des traités qui consacraient sa victoire. Mais cette savante perfidie avait été de luxe et il aurait pu s'en dispenser. L'apport de la Belgique ne

1. Lefèvre de Béhaigne à Drouyn de Lhuys, du 13 août 1866.
2. Voir plus haut, p. 186.
3. Sybel, *loc. cit.*, t. V, p. 311.

fut dans la politique personnelle de l'Empereur qu'une considération accessoire. Bismarck ne lui aurait point parlé de la Belgique à Biarritz qu'il ne l'en aurait pas moins appuyé contre l'Autriche et dans l'intérêt de l'Italie, et Goltz ne lui en aurait point parlé après Sadowa qu'il n'en aurait pas moins accueilli, avec satisfaction, les annexions prussiennes. Dans ses combinaisons de métaphysique mondiale, cet homme, qui était bien intentionné et chevaleresque, alternait entre la méconnaissance de l'honneur français et celle de l'intérêt français.

XI.

Si l'opinion ne s'était pas démontée au lendemain de Sadowa et si le monde de l'Empire n'avait pas imposé la politique des compensations, faut-il croire que Napoléon III se fût satisfait d'avoir puissamment aidé à l'unité allemande comme à l'unité italienne et de jouer pendant une heure le rôle de médiateur? Après le refus de Bismarck sur Mayence et l'échec du projet belge, l'acceptation du fait accompli, dans la circulaire du 16 septembre signée du ministre intérimaire (La Valette), parut le plaidoyer d'un vaincu qui ne veut pas l'avoir été et qui oppose bon visage à mauvaise fortune. Affranchi de l'entourage et maître de l'opinion, Napoléon III l'aurait-il dictée deux mois plus tôt? On peut le croire, si l'on rapproche de la circulaire du 16 septembre la lettre que, dès le 12 août, Drouyn de Lhuys étant encore nominalement ministre des Affaires étrangères, il avait écrite au ministre de l'Intérieur. L'Empereur rejetait sur Drouyn de Lhuys la responsabilité de la demande sur Mayence : « Les journaux vont jusqu'à dire que les provinces du Rhin nous ont été refusées. *Il résulte de ma conversation avec Benedetti que nous aurions toute l'Allemagne contre nous pour un très petit bénéfice*[1]!... Faites contredire très énergiquement ces rumeurs dans les journaux. » Ce fut désormais le mot d'ordre. « Le véritable intérêt de la France n'est pas d'obtenir un agrandissement de territoire indifférent, mais d'aider l'Allemagne à se constituer de la manière la plus favorable à nos intérêts et à celui de l'Europe. »

Quoi qu'il en soit, qu'il ait applaudi tout de suite, dans son for

1. Souligné dans le texte.

intérieur, à la victoire de la Prusse et à l'unité de l'Allemagne, ou que, repoussé avec perte, il se soit seulement incliné devant l'inévitable, la circulaire de septembre a bien été écrite de son style très personnel, dans une révolte de ses chimères contre la réalité.

Il y répondait à l'opinion « émue », il en convenait, des conséquences de Sadowa, « incertaine », disait-il, « entre la joie de voir les traités de 1815 détruits » — où cette joie s'était-elle manifestée? — « et la crainte que la Prusse ne prît des proportions excessives. » Or, il suffisait « pour dissiper les incertitudes » d' « envisager dans leur ensemble le passé tel qu'il était, l'avenir tel qu'il se présentait. » Le passé, c'était « la sécurité précaire » des traités de Vienne avec « l'Allemagne autrichienne, inexpugnable sur l'Adige », et « l'Allemagne prussienne dont l'avant-garde sur le Rhin était composée de ces États secondaires sans cesse agités par des désirs de transformation politique et disposés à considérer la France comme l'ennemie de leur existence et de leurs transformations ». Combien l'avenir s'annonçait meilleur! L'Empereur ne se félicitait pas seulement de l'unité, enfin réalisée, de l'Italie, « mise en possession de tous ses éléments de grandeur nationale », « rapprochée par ses idées, ses principes, ses mœurs, de la nation qui avait versé son sang pour l'aider à conquérir son indépendance », il ne se réjouissait pas moins « des garanties que l'unité allemande allait présenter à la France et à la paix du monde ». « La Prusse agrandie, libre désormais de toute solidarité, assure l'indépendance en Allemagne. La France n'en doit prendre aucun ombrage. Le sentiment national de l'Allemagne satisfait, ses inquiétudes se dissipent, ses inimitiés s'éteignent. En imitant la France, elle fait un pas qui la rapproche et non qui l'éloigne de la France. » L'Empereur y insistait. Fallait-il « regretter qu'une puissance irrésistible poussât les peuples à se réunir en grandes agglomérations, en faisant disparaître les États secondaires »? Ce n'était pas le sentiment du neveu de Napoléon Ier, qui, lui-même, avait déposé « les germes des nationalités nouvelles » en Italie et en Allemagne; « la politique doit s'élever au-dessus des préjugés étroits et mesquins d'un autre âge », c'est-à-dire le système de l'équilibre, la tradition capétienne, l'un et l'autre recueillis par la Convention; « l'Empereur ne croit pas que la grandeur d'un

pays dépende de l'affaiblissement des peuples qui l'entourent et il ne voit de véritable équilibre que dans les vœux satisfaits des nations de l'Europe. » Il n'a, lui, éprouvé aucun déboire. Ainsi, d'un aveu retentissant, Napoléon III avait bien eu le dessein de tout ce que Bismarck avait fait. Sa déclaration n'était pas seulement empreinte du désir de la paix ; on y eût cherché en vain une arrière-pensée de guerre ; toujours « il croyait ce qu'il disait ».

Nécessairement, la circulaire La Valette enchanta le roi de Prusse. « Il y retrouvait », fit-il dire par son ambassadeur[1], « cette sagesse et ces sentiments bienveillants pour la Prusse qu'il avait appris de longue date à apprécier chez l'Empereur. » L'officieuse *Gazette de Voss* écrivit après avoir marqué l'isolement de la France : « Les idées personnelles de l'Empereur sont plus saines que celles de l'orléanisme, auxquelles Drouyn de Lhuys avait fini par se convertir. La nation française nous est hostile et nous devons constamment nous tenir sur nos gardes. L'Empereur est peut-être le seul Français qui apprécie à leur juste valeur les avantages d'une entente avec la Prusse. Qu'adviendra-t-il quand il quittera la scène? » Benedetti, sachant qu'il faisait sa cour, transmit aussitôt l'article[2].

XI.

Si prodigieuse d'imprévoyance que paraisse aujourd'hui la circulaire du 16 septembre, où il n'était question qu'incidemment de « la nécessité, *pour la défense de notre territoirre*, de perfectionner sans délai notre organisation militaire », et si étonnante la théorie, que le vice-empereur Rouher porta ensuite devant le Corps législatif, de l'Allemagne désormais divisée en trois tronçons (Confédération du Nord, Etat du Sud, Autriche), cette satisfaction du gouvernement, réelle ou feinte, correspondit bientôt à une résignation à peu près générale de l'opinion. « La France avait fait l'unité de l'Italie, la Prusse faisait celle de l'Allemagne. Nous avions fait école. Qu'avions-nous à dire[3]? »

L'horizon de la France de 1866 était assez borné. Laborieuse

1. Dépêche à Goltz, 28 septembre 1866.
2. Dépêche du 29 septembre 1866.
3. Haussonville, *loc. cit.*, p. 50.

et économe, elle n'avait pas encore joui d'une prospérité aussi étendue. Le paysan, qui vendait bien son blé et qui aimait Napoléon III, l'*Empereur rural*, et l'ouvrier, dont les salaires n'avaient pas encore été aussi élevés et qui tenait de l'Empereur le droit de grève, étaient parfaitement étrangers à ce souci des questions de prestige qui est le propre des oligarchies et des aristocraties. La bourgeoisie, avec un peu plus de liberté, dont le besoin lui était revenu, se fût déclarée satisfaite. « La France ne voulait plus de conquêtes[1]. »

Dans ces conditions, l'irritation du lendemain de Sadowa passa vite. Après tout, il était juste que Venise redevînt italienne ; hors le parti catholique, on n'aurait trouvé aucun scandale au mot de Victor-Emmanuel s'il avait été connu : « Maintenant que nous avons Venise, Rome est l'affaire d'un coup de pied[2]. » On ne s'apitoya pas longtemps sur le vieux roi aveugle du Hanovre, chassé de son royaume par les Prussiens, ni sur le bourgmestre de Francfort qui s'était suicidé plutôt que de survivre aux libertés de la vieille cité des diètes, faiseuse d'empereurs. Il parut assez indifférent que les Hessois et les Hanovriens fussent gouvernés par des dynasties locales ou par la famille de Hohenzollern. Pour toutes sortes d'absurdes raisons, la Prusse continuait à avoir la réputation d'un Etat démocratique.

A la réflexion, on accepta donc, sans trop de peine, l'avènement d'une Prusse agrandie, devenue d'un seul tenant et présidant à une confédération des États du Nord. Le matérialisme politique était, par ses qualités, comme par ses défauts, délibérément hostile à toute idée de guerre contre l'Allemagne.

Dans le calcul des responsabilités que nous cherchons à établir, cette persistance des dispositions pacifiques, c'est le fait qui, du côté français, domine tous les autres. Le public avait à peu près ignoré l'affaire des demandes de compensation, d'ailleurs fort impudemment démenties. L'affaire du Luxembourg, l'année d'après, passionna très peu. La vieille forteresse de Vauban fût redevenue française, à la suite du marché passé avec le roi de Hollande, que l'Empereur n'en aurait point tiré grand profit dans l'opinion. L'opposition de Bismarck irrita surtout pour la possibilité d'une guerre dans l'année de la grande foire de l'Exposition.

1. Fustel de Coulanges, *Questions contemporaines*, p. 56.
2. Sartiges à Drouyn de Lhuys, de Rome, 7 août 1866.

La France ne devait pas tarder à subir les dures conséquences de sa confiance dans la paix entre 1866 et 1870. Alors que Bismarck était déjà résolu à une troisième guerre pour assurer et, au besoin, étendre les résultats des deux premières, il eût mieux valu que la France fût moins dominée par la vue superficielle des intérêts immédiats et qu'elle se fût habituée à la pensée de la bataille prochaine. L'événement ne l'aurait pas surprise et, on peut le croire, n'aurait pas tourné à la catastrophe. La preuve de ses intentions pacifiques, qui dispenserait de toutes les autres, ce fut son étonnement en juillet 1870 devant le guet-apens et son impréparation à la guerre.

Dans les quatre dernières années de l'Empire, il se trouva assurément des hommes, en assez grand nombre, qui tenaient la guerre avec la Prusse, non pas seulement pour inévitable, mais pour nécessaire. C'étaient des officiers à qui pesait la paix aux lents avancements; fiers d'avoir triomphé des Russes et des Autrichiens, ils brûlaient d'en découdre avec les Prussiens; ils s'agaçaient de Sadowa; leurs victoires de Lombardie, qui auraient tourné aisément à la défaite, leur faisaient illusion sur un instrument militaire, à beaucoup d'égards archaïque. — C'était, autour de l'Impératrice, presque tout le monde de la cour, et au dehors, surtout dans la presse, les « purs » bonapartistes, hier encore « ambassadeurs des nationalités auprès de l'Empereur[1] », non moins favorables à l'agrandissement territorial de la France qu'à celui de l'Italie, mais à qui n'échappait point maintenant que le régime était sur son déclin, et qui eussent voulu le fortifier par une guerre victorieuse. — C'étaient aussi des patriotes, bien instruits des choses du dehors, qui connaissaient la Prusse et l'Allemagne. Ils avaient en vain annoncé que l'unité germanique était en formation depuis trente-cinq ans; ils annonçaient maintenant que l'Allemagne, « une fois déchaînée, ne s'arrêterait pas », « qu'elle aspirerait à remplacer la France au premier rang des nations[2] », et ils se refusaient à accepter que « la France permît cela[3] »; mais il ne fallait entrer qu'après une sérieuse préparation militaire et diplomatique, avec une armée au moins égale en nombre à l'armée ennemie et avec des alliances, dans

1. Marc Dufraisse, *loc. cit.*, p. 396.
2. Quinet, lettre du 21 juillet 1866.
3. Lamartine (voir Ollivier, t. VIII, p. 522).

cette lutte qui déciderait pour un siècle de la prépondérance entre l'Allemagne et la France[1].

Il n'est pas vrai de dire qu'il y eut désormais en France « un parti de la guerre »; il ne serait pas moins contraire à la vérité de dire qu'on ne parlait pas beaucoup trop de la guerre à la cour, dans les *mess* d'officiers et dans les bureaux des journaux. Un éloquent royaliste a écrit durement : « Le régime avait contribué à développer chez certaines classes de la société les côtés tapageurs et vaniteux du vieux caractère gaulois. La parole était aux bateleurs; ils étaient les favoris du règne[2]. » L'opinion se répandit au dehors que « la France guettait une revanche de Sadowa ». De fait, en dehors de ces minorités, les inquiétudes qu'on avait eues en 1866 et qui, l'année d'après, se renouvelèrent, affermirent, loin d'ébranler, la volonté générale pour la paix. Malgré les abus de la candidature officielle, le Corps législatif, élu en 1863, représentait assez exactement le pays. S'il écoutait sans déplaisir les critiques de l'opposition contre la politique impériale dans les affaires allemandes, il était, à l'exception « des effrontés[3] » de l'extrême droite, résolument hostile à toute tentative de réparer les fautes commises. L'Empereur, au contraire de la cour et des bonapartistes professionnels, ne l'était pas moins et le prouva par ses actes.

S'il avait cherché la guerre, l'affaire du Luxembourg lui en aurait fourni l'occasion. Ni l'Angleterre ni l'Autriche n'eussent vu d'inconvénient à la cession du Luxembourg et, bien plus, avaient offert leur concours diplomatique[4]; le duché n'était point « un territoire allemand », bien que Bismarck, dès juillet 1866, en eût réclamé l'entrée dans la nouvelle Confédération du Nord; ce dédommagement était bien dû à la France pour tout le concours que Napoléon III, depuis tant d'années, avait prêté à la Prusse. Bismarck, d'un ferme propos, poursuivit l'échec de la tractation entre Paris et La Haye, l'humiliation de l'Empereur. Bien Allemand pour ces longues rancunes, il ne pardonnait pas « la pacification entreprise par Napoléon III aussitôt la bataille de Sadowa ». Ce sont ses expressions textuelles. « Il est pos-

1. Gambetta, discours du 15 juillet 1870.
2. Haussonville, *loc. cit.*, p. 56.
3. *Ibid.*
4. Dépêche du marquis de Moustier, du 28 mars 1867, à Benedetti sur les démarches et communications de Lord Cowley et de Beust.

sible, » avait-il dit encore, « que le bâton fasse son effet pour l'instant; mais le cocher de la voiture se souvient ensuite de celui qui a mis le bâton en travers »[1].

Non seulement l'Empereur se résigna une fois de plus, renonça au pourboire du Luxembourg devant l'insolente menace allemande, feignit d'accepter « chaleureusement » la neutralité du duché, mais encore, tant il était exempt de haine et de ressentiment, il ne fut pas plus tôt sorti de l'incident qu'il poursuivit à nouveau l'idée de renouer avec la Prusse et de reprendre d'anciennes combinaisons avec les vainqueurs de Sadowa[2].

Sa santé, depuis longtemps perdue, et « sa vitalité chancelante » ne suffisent pas à expliquer une pareille défaillance. C'était « la politique des nationalités » qui le reprenait. Comme le prince Napoléon, comme Émile Ollivier et bien d'autres, comme Michelet lui-même, il gardait ses sympathies pour l'Allemagne, « cette grande sœur de la France »[3]. Vraiment, il eut toujours, dans un coin de son cœur, des *Vergiss mein nicht* d'Arenenberg.

XII.

Bien qu'il eût aimé « ignorer les choses graves », que lui mandaient alors ses agents en Allemagne[4], et qu'il appartînt à cette sorte de rêveurs et de théoriciens qui, démentis par la réalité, disent tranquillement : « Tant pis pour la réalité », tout de même il avait senti le froid du glaive. Il aurait beau vouloir garder la paix avec l'Allemagne, la guerre pourrait venir le chercher. Il convenait quelquefois que « des points noirs étaient venus assombrir son horizon »[5]. Il était, par conséquent, indispensable de remettre un peu d'ordre dans les institutions militaires et de renforcer l'armée. Alors que l'armée prussienne était plus que jamais demeurée fidèle au grand précepte de Frédéric

1. Discours du 5 décembre 1877 et du 19 février 1878.
2. Rothan, *Affaire du Luxembourg*, p. 416.
3. *La France devant l'Europe*, p. 14 : « Pour nous autres Parisiens, nous n'en gardâmes pas moins nos sympathies pour l'Allemagne. Les miennes n'ont jamais varié. Cette année même, en 1866, en terminant ma grande *Histoire de France*, j'énumérai avec plaisir les influences diverses que l'Allemagne eut sur moi à mes différents âges, les passions littéraires, vraiment fortes, que m'inspira cette grande sœur de la France... », etc.
4. Rothan, *loc. cit.*, p. 417.
5. Discours de Napoléon III à Lille, 27 août 1867.

d' « être toujours prête », la France était, exactement, ouverte. Ducrot, en avril 1867, a dit à un diplomate : « J'en suis réduit à fermer les portes de la citadelle de Strasbourg, sous prétexte de réparations aux ponts-levis ; mais, en réalité, pour me mettre à l'abri d'un coup de main[1] ? »

Ici encore, l'illusion pacifique empêcha l'effort nécessaire. Quand le roi de Prusse et Bismarck voulurent avoir l'armée de leur politique, ils n'étaient pas entrés dans la lutte « avec leur âme molle et des paroles mortes[2] », mais ils avaient passé outre aux résistances des députés prussiens et, malgré eux, forgé l'instrument. Au contraire, Napoléon III et le maréchal Niel s'arrêtèrent devant les premiers obstacles. Leur projet, qui était excellent, échoua devant la Commission, « composée en majorité de candidats officiels »[3]. L'Empereur pensa d'abord à relever le défi comme avait fait le roi Guillaume ; Rouher s'y opposa, Niel fléchit et Napoléon céda, commençant la défaite[4] (juin 1867). Niel ne risqua même pas d'affronter le Corps législatif ; il transigea devant la Commission, qui ne comprenait pas un seul membre de gauche, et dénatura, déforma complètement le projet.

La volonté, l'illusion pacifique de la France d'alors apparaissent ici tout entières. La funeste propagande contre la loi a été engagée par des royalistes, militaires et civils, et par un prince du sang. « Malheur à la France », s'écrie Changarnier, « si, brisant la chaîne de ses glorieuses traditions, elle se lasse d'avoir une armée plus puissante par l'organisation que par le nombre ! N'essayons pas d'égaler le chiffre de nos soldats à celui de nos adversaires possibles. Même en nous épuisant, nous ne serions pas sûrs d'y parvenir. Mais ne nous inquiétons pas. S'il est très difficile à 3,000 hommes d'en combattre avec succès 5,000, il l'est infiniment moins à 60,000 hommes d'en défaire 100,000. Plus les proportions s'élèvent, moins l'infériorité est fâcheuse. » De même Trochu : « On commettrait une faute en exagérant les effectifs, en se laissant trop dominer par les préoccupations de quantités. » Le prince de Joinville insiste : « Exiger davantage

1. Rothan, p. 276.
2. Lamy, *Études sur le second Empire*, p. 168.
3. Ollivier, t. X, p. 346.
4. « C'est avec des ressources tout à fait insuffisantes que l'Empire engagea la lutte » (Bernhardi, *Notre avenir*, p. 118).

(que la loi de 1832), écraser outre mesure notre race, qui donne déjà, hélas ! quelques symptômes d'épuisement, c'est donner raison à la triste théorie qui veut que les peuples, au lieu de tirer de leur sein des armées pour leur défense, ne sont que des machines destinées à fabriquer des milliers de soldats avec lesquels on joue comme avec des pions sur le vaste échiquier de la folie humaine. » Et Falloux : « Je suis l'adversaire de la nouvelle loi militaire dont l'application prolongée, désolant nos familles, dépeuplerait nos campagnes. » Les républicains se divisèrent : dans la presse, Nefftzer, Havin se prononcèrent pour la loi militaire ; au Corps législatif, les députés divaguèrent : « Si vous voulez que l'Europe soit apaisée, repoussez le projet de loi. L'idée d'une armée nombreuse pendant la paix nous répugne » (Favre). « Je ne vois pas que la Prusse ait intérêt à faire la guerre à la France. Inutile pour la justice, le soldat n'est même pas nécessaire à la frontière. Un pays qui a des citoyens est invincible » (Jules Simon). « Pas d'armée prétorienne ! » (Pelletan). « Le militarisme est la plaie de l'époque » (Garnier Pagès). — Encore ces sottises ont-elles une apparence vaguement humanitaire. Les députés officiels se sont décidés, surtout, pour de basses raisons électorales. Le thème en a été fourni par les familiers du prince Napoléon : Émile de Girardin, Émille Ollivier, Maurice Richard. « Il ne se trouvera pas de majorité législative qui immole à un péril imaginaire la liberté de six millions de Français de vingt à trente-neuf ans. Toucher à la loi française pour la prussifier, ce serait ameuter contre la loi nouvelle 600,000 familles, 4,200,000 personnes. La France n'a qu'un seul parti à prendre : c'est de renoncer systématiquement à la guerre et de devenir exclusivement la grande nation de la paix » (Girardin). « Le principe de la loi est celui-ci : les armées de France, que j'ai toujours, pour mon compte, trouvées trop nombreuses, sont insuffisantes. Mais pourquoi donc ? Qui nous inquiète ? Personne. C'est en armant, c'est en nous montrant par là belliqueux, que nous marchons infailliblement vers la guerre » (Ollivier). « On vient proposer d'augmenter les charges militaires et d'enlever encore des bras à l'agriculture. Non, il n'est pas possible d'accepter » (Maurice Richard[1]). La loi, si énervée qu'elle eût été

1. *Un mot sur le projet d'organisation militaire*, par le général Changarnier ; *l'Armée française de 1867*, par le général Trochu ; *Étude sur Sadowa*, par le prince de Joinville ; article d'Émile de Girardin dans la *Liberté*, en

par la Commission, fut péniblement votée. C'est du texte de la Commission que Jules Favre dit qu'il allait faire de la France, au lieu d'un atelier « une caserne ». On inventa beaucoup plus tard la réplique prophétique de Niel : « Prenez garde d'en faire un cimetière[1] ! »

De Zurich, bon poste d'observation sur l'Allemagne, un proscrit de décembre s'indigna : « Quoi ! la France étale aux yeux des étrangers, qui nous observent, sa répugnance pour la guerre, son amour de la paix, l'envie grande de refuser au gouvernement de l'Empereur l'argent et le sang nécessaires... On marchande les moyens d'assurer la paix en préparant la guerre... J'ai le cruel pressentiment que ce pays, s'il s'endort dans l'ignorance de ces dangers, se trouvera un jour, *avant de l'avoir même soupçonné*, dans la situation où le premier Empire fut impuissant à défendre la France qu'il avait faite si grande, si forte, si une de l'Océan à la Méditerranée, des Alpes au Rhin, du Rhin aux Pyrénées, et qu'il allait laisser vaincue, envahie, humiliée et amoindrie[2]. »

La vérité, c'est qu'il n'y a peut-être pas une autre époque où l'esprit militaire de la nation ait été aussi affaibli qu'au lendemain de Sadowa. Dans beaucoup de campagnes, le souci légitime de garder la paix avait maintenant tourné au pacifisme[3]. Depuis la guerre de Crimée, « les députés, à chaque renouvellement de la Chambre, ne se faisaient élire qu'en promettant le maintien de la paix et la réduction de l'armée »[4]. Le rapporteur de la nouvelle loi (Gressier), bien qu'il eût été de ceux qui avaient contribué le plus à l'édulcorer, ne fut pas réélu au conseil général : « Vous avez fait mon fils soldat », lui dit un de ses vieux fermiers[5]. « Dans l'énorme enchérissement de la

réponse au *Siècle*. Corps législatif, séances des 19 mars, 21 juin, 16 décembre 1867, etc... Voir capitaine de Tarlé, *Journal des sciences militaires*, avril 1913.

1. La réplique ne figure pas au *Moniteur officiel;* Ollivier, présent à la séance, écrit qu'il n'a pas entendu le propos et qu'aucun de ceux qui l'ont cité n'a pu indiquer où il l'avait pris (t. X, p. 381).

2. Marc Dufraise, *loc. cit.*, p. 472.

3. « Je fis la campagne électorale de mai 1869 dans une circonscription toute rurale de Seine-et-Marne ; je puis assurer que je ne trouvai pas sur mon chemin un seul élément de l'ancienne vie militaire du pays » (Renan, *loc. cit.*, p. 23).

4. Fustel de Coulanges, p. 56.

5. Ollivier, t. X, p. 381.

main-d'œuvre, le paysan ne pouvait se passer de son aide naturel pour louer un ouvrier; il voulait garder son fils. Le gouvernement, ayant décrété la garde mobile, n'osa l'effectuer[1]. » Les doctrines de l'Internationale pénétraient de toutes parts le monde ouvrier. Aux élections de 1869, sur 960 candidats 938 réclamèrent la diminution des contingents. Le roman populaire, national, dans le plein sens étymologique du mot, c'est celui qu'écrivent deux Alsaciens, Erckmann et Chatrian, qui ont entrepris de faire détester la guerre du premier Empire et toutes les guerres.

Si Napoléon III n'avait pas le sens de l'histoire de France, il connaissait bien le pays. Dans cette année même 1867, il reconnut très exactement que la France ne voulait pas la guerre contre l'Allemagne. Cela le fortifia dans ses dispositions personnelles. Il laissa aller les choses. On a mené grand bruit au sujet des conversations qu'il engagea un peu plus tard avec l'Autriche et avec l'Italie en vue d'une alliance, d'ailleurs en dehors de ses ministres et de ses ambassadeurs; elles ne furent, suivant le mot de l'archiduc Albert, que des « débats académiques »[2]. Pareillement d'autres entretiens, non moins secrets, avec des ministres des États du Sud, qui s'accommodaient mal de l'hégémonie prussienne. En effet, de temps à autre, il s'alarmait sur des avis plus pressants de Benedetti, ou de l'attaché militaire Stoffel, ou de Ducrot, ou sur quelque nouveau progrès de la Prusse vers l'unité allemande. Puis la fatigue physique l'emportait sur les clairvoyances intermittentes d'un cerveau usé, il revenait à la politique de l'effacement satisfait[3], celle de la circulaire La Valette, *sa* circulaire, et, de nouveau, il savait gré à ceux de ses familiers qui arrêtaient les informations inquiétantes[4]. Comme pendant ses éternelles « patiences » aux longues soirées des Tuileries ou de Saint-Cloud, il se trichait lui-même[5]. « Je n'ai pas osé montrer votre lettre à l'Empereur de peur de l'affliger », écrivit un jour le général Fleury au général Ducrot. Le soir de Sedan, Napoléon III dira à Ducrot : « Vos pressentiments sur les intentions de la Prusse, ce que vous

1. Michelet, *loc. cit.*, p. 23.
2. Rapport du général Lebrun, 30 mai 1870.
3. P. de La Gorce, *Histoire du second Empire*, t. VI, p. 125.
4. Correspondance du général Ducrot, t. II, p. 122.
5. « En faisant et en défaisant » ses patiences, « il se trichait lui-même » (A. Filon, *l'Impératrice Eugénie*, p. 77).

m'aviez dit de ses forces militaires et du peu de moyens que nous aurions à leur opposer, tout cela n'était que trop vrai; j'aurais dû tenir plus de compte de vos avertissements et de vos conseils[1]. »

XIII.

La guerre entre la France et l'Allemagne était-elle inévitable?

Parce que la guerre a eu lieu, la fameuse métaphore « des deux convois de chemin de fer qui, partant de points opposés et éloignés, seraient placés sur la même voie par une erreur funeste[2] », a été célébrée comme une vision d'une lucidité prodigieuse. Qu'on regarde aux faits et il apparaît que la guerre aurait pu et dû être évitée en 1870. Gœthe a dit que « tout ce qui arrive arrive nécessairement »; si on interprète ce mot dans l'esprit du fatalisme oriental, il n'y a plus de science politique; la vertu du droit s'effondre, il n'y a plus de « bien » ni de « mal ».

Du côté allemand, la préméditation est hors de doute, avouée par Bismarck, glorifiée par ses historiens. Après Sadowa, Bismarck a dû s'arrêter devant la ligne du Mein; il n'a réuni à la Prusse que les États de l'Allemagne du Nord, les uns qu'il a simplement annexés, les autres qu'il a fait entrer de gré ou de force dans la vassalité. Mais pas un instant il n'a considéré la ligne du Mein comme une frontière; pour tous les patriotes, « elle ne doit être rien d'autre qu'une station où charger de l'eau et du charbon, prendre souffle et continuer[3] »; les traités de paix qu'il a accordés, en 1866, aux États du Sud ont été tous pourvus de clauses secrètes qui obligent les princes vaincus à une alliance défensive et offensive avec le vainqueur et mettent leurs troupes, en cas de guerre, sous le commandement du roi de Prusse; dès le 12 août 1866, un diplomate (La Rochefoucauld) a écrit : « Les petits États ont le sentiment que leur existence politique a cessé de fait. » Bismarck a publié les conventions militaires, comme il s'en était réservé le droit, à son heure, en réponse au discours de Rouher sur les trois tronçons de l'Allemagne. Nul avertissement plus clair.

1. *Journée de Sedan*, par Ducrot, p. 43.
2. Prévost-Paradol, *la France nouvelle*, p. 388.
3. Discours de Miquel au Reichstag, mars 1867.

La Prusse, en 1866, avait passé de dix-neuf à trente et un millions d'habitants; les dix millions d'Allemands du Sud, aux termes de la paix de Prague, devaient constituer une confédération indépendante; cette confédération n'aura vécu que sur le papier : voici, tout de suite, les uns à titre de sujets, les autres à titre d'auxiliaires, quarante millions d'Allemands à la disposition de la Prusse. La France a laissé faire; souffrira-t-elle que la Prusse aille plus loin, qu'elle franchisse le Mein?

Rouher, comme Thiers, dans les grands débats de mars 1867 au Corps législatif, avait paraphrasé le roi Canut. Le tzar lui-même, tout Allemand de cœur qu'il était, s'inquiétait des « appétits » du roi de Prusse et de Bismarck : « Mon oncle ferait bien de digérer ce qu'il a absorbé avant de se faire de nouveau conquérant sur terre et sur mer[1]. » Toutefois, Bismarck lui promettait déjà l'abrogation des dispositions du traité de Paris sur la mer Noire; dès août 1866, Manteuffel était allé en donner l'assurance à Pétersbourg, où il fut l'hôte du tzar[2].

Comme, d'une part, l'esprit particulariste, bien que fort atténué, survivait dans les États du Sud, et que, d'autre part, les socialistes allemands protestaient contre les auteurs de la Confédération du Nord qui n'avaient « travaillé qu'à satisfaire l'ambition de la maison de Hohenzollern », et « à créer une grande Prusse servie par des princes vassaux, réduits au rôle de préfets »[3], Bismarck ne se cacha plus de son dessein, celui qu'il avait annoncé à Disraëli : « J'ai toujours considéré », a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, « que l'abîme creusé au cours de l'histoire entre le sud et le nord de la patrie ne pouvait pas être plus *heureusement* comblé que par une guerre nationale contre le peuple voisin, notre agresseur séculaire. » Car n'était-ce pas la guerre de l'indépendance, de 1813 à 1815, qui, une première fois, « par la lutte livrée en commun et avec succès contre la France, avait fait disparaître l'antithèse et pétri une première conscience nationale »[4]? Tout de suite, ses intimes, Schleinitz, Bernhardi, Blumenthal, Moltke, annoncèrent la guerre prochaine[5]. Ostensiblement, la Prusse la prépara[6].

1. Dépêche de Fleury au prince de La Tour d'Auvergne, ministre des Affaires étrangères, du 13 novembre 1869.
2. Talleyrand à Drouyn de Lhuys, 14 août 1866.
3. Discours de Bebel (mars 1867).
4. *Pensées et souvenirs*, t. II, p. 106.
5. Bernhardi, *Aus meinem Leben*, t. VIII, p. 419, 427, etc...
6. Stoffel, *Rapports militaires*, p. 289 et suiv.

Cependant, Bismarck lui-même ne pouvait pas faire la guerre pour son véritable motif, si fort qu'il fût; il lui faudra un prétexte, sinon honorable et honnête, du moins plausible, et, de préférence, un incident où les torts seraient, du moins en apparence, à l'Empire. Il n'y avait donc pour l'Empire qu'une seule politique à suivre exactement, puisqu'il voulait la paix, après qu'il eut fait lui-même la grandeur de la Prusse et lui avait livré l'Allemagne, c'était de ne pas lui fournir le prétexte attendu, de déjouer son jeu, tout en se tenant prêt aux pires surprises. L'impardonnable faute du second Empire, ce fut de continuer à négliger les préparations nécessaires, du moins à ne point les pousser comme il eût fallu; il s'est efforcé, par contre, jusqu'à la dernière heure, où il tomba au panneau le plus grossier, à garder jalousement la paix.

Cette politique des dernières années de Napoléon III est mêlée d'éléments troubles : beaucoup de lassitude des choses du dehors, une indulgence persistante pour cette entreprise de l'unité allemande, qui se couvrait toujours à ses yeux de sa propre théorie des nationalités et des agglomérations. Il n'en reste pas moins que, pendant un peu plus de trois années, il repoussa pour lui la responsabilité que Bismarck, de l'autre côté du Rhin, avait prise d'avance. Il avait vu les épouvantes des champs de bataille et il souhaitait de ne pas les revoir. Il se heurta à d'autant plus de difficultés que, descendu par sa propre faute du prestige où il était parvenu, son entourage le tentait d'un appât d'une victoire qui l'y ferait remonter; la coterie de la guerre, recrutée surtout parmi ses amis les plus bruyants, sinon les meilleurs, et s'appuyant de l'Impératrice, faisait irruption à tout moment dans son cabinet. Il dut subir aussi l'assaut de ceux des partisans du régime qui ne contestaient pas à l'Allemagne du Nord le droit de s'étendre sur celle du Sud, mais qui ne renonçaient pas à se faire payer d'un pourboire leur consentement à l'œuvre de Bismarck.

L'expérience de 1866 et celle de 1867 n'avaient servi de rien à cette fraction de la démocratie bonapartiste qui continuait à s'attarder, comme avait fait la jeune noblesse sous Louis XV, dans la haine de l'Autriche et qui n'admirait pas moins Bismarck que Belle-Isle et ses amis n'avaient célébré Frédéric. Bismarck, qui ne joua jamais sur un seul tableau, montrait toujours du doigt la Belgique dans l'espoir de pousser l'Angleterre contre la

France. Il reprit (14 mars 1869) la scène de Méphistophélès, mais, cette fois, avec un docteur Faust plus averti : « Qu'est-ce que l'Angleterre? » dit-il au prince Napoléon, venu en touriste à Berlin. « Si j'étais la Turquie ou l'Egypte, ou quelque rajah des Indes, je m'en préoccuperais. » Il offrit de se rendre à Biarritz pour chercher avec l'Empereur le prétexte d'une intervention française, appuyée par la Prusse, en Belgique[1].

Mais l'Empereur, aussi dégoûté des vains marchandages que répugnant à la bataille, ne voulut rien entendre. Entre les deux grandes voies qui s'ouvraient devant lui, la guerre et la liberté, il choisit la liberté, qui impliquait la paix, et recommença à sa manière l'*acte additionnel*. Habitué qu'il était aux marches obliques, s'il n'alla pas droit à Émile Ollivier, il se rapprochait de lui, et d'autant plus volontiers que le séduisant orateur avait opposé à la fois aux bonapartistes d'extrême droite, qui parlaient du Rhin, et à Thiers, qui prétendait arrêter Bismarck devant le Mein, la politique des *idées napoléoniennes*. Cette même politique, qui avait naguère conduit à la guerre, ramenait à présent à la paix par de singuliers détours. Ollivier se l'appropria, non point par courtisanerie, mais parce qu'il était resté, tout grand lecteur de Machiavel qu'il fût, un romantique. Ainsi, il avait tour à tour dénié toute valeur à la politique de l'équilibre, applaudi à la destruction des traités de 1815, répudié « la revendication de prétendues frontières naturelles », annoncé que l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud, qui se cherchaient encore, ne tarderaient pas à se trouver, et conclu que « la seule conduite sage, habile, digne, c'était d'accepter sans pusillanimité et sans inquiétude une œuvre (l'unité allemande) qui n'était pas dirigée contre la France », et qu'il valait mieux aider, afin d'avoir « le bénéfice de l'assistance », que simplement « laisser faire[2] ». Ce discours retentissant d'Ollivier lui avait valu les railleries de Thiers, les invectives de Cassagnac et les félicitations du prince Napoléon, alors d'accord avec son cousin sur toutes les choses du dehors, sauf sur la question romaine. Si Napoléon avait eu des inquiétudes, peut-être des remords sur sa politique de 1866, la parole d'Ollivier les dissipait. Appeler au gouvernement l'auteur de ce discours, au mois de janvier 1870, c'était exactement déclarer la paix à l'Allemagne.

1. Récit du prince Napoléon (Ollivier, t. X, p. 448).
2. Discours du 15 mars 1867.

XIV.

Le premier ministre resta fidèle aux idées de l'orateur. Ses adversaires, les vieux bonapartistes, eurent beau jeu de dire qu'il bêlait à la paix. Bismarck, au traité de Prague[1], s'était engagé à consulter les habitants du Slesvig septentrional, incontestablement danois; les gouvernements précédents avaient insisté pour l'application de l'article; le ministère du 2 janvier décide de « rester en dehors de cette question »[2]. La nomination du général Fleury comme ambassadeur en Russie avait éveillé les soupçons de Bismarck; Fleury reçoit l'ordre de déclarer au chancelier russe que le gouvernement de l'Empereur ne demande que « le *statu quo* et le respect des traités »; « il accepte l'état de l'Europe tel qu'il est »[3]. Sur quoi Gortschakoff, non sans ironie, fait savoir « qu'il admire beaucoup la grandeur d'âme en même temps que la haute perspicacité de l'Empereur, qui a su se mettre à la tête d'une révolution pacifique dont le premier résultat sera un gage pour le maintien de la paix en même temps qu'une assurance pour l'avenir de la dynastie ». La Prusse s'arrêtera-t-elle au Mein? La France l'y arrêtera-t-elle? Daru (ministre des Affaires étrangères) ayant simplement écrit à Benedetti que « son ambition se réduisait à ne pas laisser modifier au détriment de l'Empereur et de la France la situation générale qu'il trouvait établie en Allemagne »[4], Ollivier jugea que c'était aller trop loin et que « Napoléon Ier n'eût point parlé autrement »[5]. En conséquence, selon son propre récit, il fit venir un journaliste prussien et lui dicta une conversation où il affirmait « ses sympathies pour l'Allemagne » et se déclarait prêt à trouver bon que les États du Sud accédassent à la Confédération, si telle était la volonté des populations[6]. Enfin, la grande pensée du ministère, approuvée par l'Empereur,

1. Article 5.
2. Dépêche de Daru, du 31 janvier 1870; dépêche du 6 janvier au général Fleury, qui avait demandé l'appui de la Russie, aussitôt accordé : « Ne pas insister davantage sur la question du Slesvig. » La femme du tzarévitch, le futur Alexandre III, était une princesse danoise.
3. Dépêches des 6 et 12 janvier.
4. Lettre confidentielle du 17 janvier.
5. Ollivier, t. XIII, p. 64.
6. *Ibid.*, p. 80 et suiv.

ce fut de faire conseiller par l'Angleterre au roi de Prusse « l'initiative d'un désarmement général »[1].

L'Empire libéral, à la suite du plébiscite qui approuvait la nouvelle constitution, se crut à ce point fortifié, assuré de longs lendemains pacifiques, qu'il diminua les crédits militaires, déjà trop maigres. Aussi bien n'avait-il obtenu le vote qu'en jurant que le plébiscite devait assurer la paix. Le projet de loi réduisant le contingent de 100 à 90,000 hommes fut déposé à la veille du plébiscite (21 mars 1870). On répandit par millions « des gravures où l'on voyait, sur deux colonnes, le *Non*, et, dessous, les pillages des rouges du *parti de la guerre*, qui brûle chaumières et moissons; sous le *Oui*, l'aimable image de la Paix que l'Empereur promettait, moissons, vendanges, les greniers pleins, les caves pleines »[2].

La réduction du contingent fut votée le 1er juin; le 30, Ollivier dit au Corps législatif : « A aucune époque le maintien de la paix en Europe n'a paru assuré. » Il le croyait comme il le disait.

Dans l'autre plateau de la balance, que pèsent les déclamations belliqueuses de quelques milliers d'officiers et d'écrivains? Que pèse même le propos de l'Impératrice à Prévost-Paradol[3], la veille de son départ pour sa légation de Washington, sur la guerre nécessaire à la consolidation de l'Empire?

XV.

Tout à coup éclate la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne.

L'intrigue a été préparée de longue date par Bismarck. Au premier bruit qui en a couru, en 1869, le gouvernement de l'Empereur a fait savoir à Berlin que « le pays ne supporterait pas l'avènement d'un prince prussien à Madrid[4] ». Avant même que l'Empereur soit intervenu, le père du prince a écrit à son autre

1. Janvier-février 1870.

2. Michelet, *loc. cit*, p. 25 : « J'ai sous les yeux les gravures... »

3. Le propos fut relaté aussitôt par Prévost-Paradol à Ludovic Halévy, son frère consanguin, qui l'avait, ce jour-là, accompagné à Saint-Cloud. Filon dit seulement que Paradol, « en sortant au bout d'un quart d'heure » du cabinet de l'Impératrice, ne jugea pas à propos de lui communiquer aucune impression » (p. 90).

4. Avril-mai 1869.

fils, Charles, celui que Napoléon III a poussé au trône de Roumanie : « La France, à cause de nos liens avec la Prusse, ne permettra jamais que les Hohenzollern s'établissent au delà des Pyrénées[1]. » D'autant plus, Bismarck a pressé son complot à Berlin et à Sigmaringen comme à Madrid, où il a envoyé le meilleur de ses agents secrets, son *famulus* Lothar Buscher; il a lié partie avec Prim, avec des députés espagnols; non sans peine, il a arraché le consentement du roi, du prince Antoine, du prince Léopold. On connaît par lui-même tout le détail de l'insolente embuscade.

La France, ici, est manifestement dans son droit, dans la tradition la plus exacte de la politique d'équilibre. La moitié de l'Europe s'est battue pendant plus d'un siècle contre l'autre moitié pour que des Habsbourg ne règnent pas à Vienne et à Madrid. Ce n'a pas été pour que l'Espagne devienne au XIXe siècle un apanage de la Prusse. Bismarck a donc mal choisi son brandon. Le style « héroïque » du duc de Gramont déplaît à Mérimée; si vivement que la France proteste, elle aura, contre la manœuvre allemande, l'opinion à peu près unanime des autres pays.

Le roi de Prusse s'était laissé convaincre par Bismarck; il avait autorisé le prince Léopold à accepter les offres d'Espagne; pourtant, il ne voulait pas la guerre. D'Ems, où il faisait une cure, il conseilla, comme chef de famille, ce qui équivalait à prescrire, le retrait de la candidature. Bismarck ayant cru habile de se retirer à sa campagne de Varzin pendant qu'éclaterait « la bombe », l'ambassadeur de France s'était adressé directement au roi de Prusse, qui ne l'avait pas renvoyé à son ministre des Affaires étrangères comme celui-ci l'avait engagé par dépêche à faire. Cela ajoutait à la victoire diplomatique que la France remportait (12 juillet). Le soir même, Bismarck, en arrivant à Berlin, apprit la renonciation des Hohenzollern. C'était l'effondrement de toute la machination savante d'où il attendait la guerre. En quittant Varzin, il avait décidé de se rendre à Ems « pour demander au roi la convocation du Reichstag en vue de la mobilisation »[2]. Aussitôt, il renonça à son voyage et « sa première pensée fut sa démission ».

1. Lettre du 9 décembre 1868.
2. *Pensées et souvenirs*, t. II, p. 101.

XVI.

Si nous n'avions de Bismarck lui-même le récit des journées du 12 et du 13 juillet, il y aurait encore un problème des responsabilités de la guerre. C'est lui-même qui l'a résolu, ou bien il faut invoquer le vieil adage du droit romain que « nul ne doit être écouté, alléguant sa propre turpitude ».

On ne révisera pas le jugement qui a été porté sur l'empereur Napoléon III et sur ses ministres pour les fautes qu'ils ajoutèrent pendant ces deux funestes journées à toutes celles qui avaient été commises auparavant : la politique des nationalités devenue la politique des races, l'abandon du Danemark, la duperie de Biarritz, l'aide donnée à la Prusse, les demandes de compensation et, après tant d'avertissements, l'impréparation des armées. Mais, d'autant plus, on doit préciser et exactement qualifier les fautes suprêmes, comme on fait pour les délits et les crimes devant les tribunaux, et ne pas imputer aux uns, ainsi qu'on l'a fait trop longtemps, les actes et les intentions des autres. Il faut donc dire que Napoléon III laissa échapper la paix et que Bismarck voulut la guerre.

Il n'est pas contestable que la candidature du prince de Hohenzollern, où tous les torts étaient du côté de ses instigateurs, donna, du premier jour, un surcroît d'audace et de force à la coterie qui voulait la guerre contre la Prusse et qui en attendait, avec des conquêtes rhénanes, la consolidation de la dynastie et le retour au régime autoritaire. Ces échauffés étaient notoirement hostiles à l'expérience de l'Empire libéral. La responsabilité de ce « parti parlementaire de la guerre » dans les malheurs publics est d'autant plus considérable que les fautes du gouvernement impérial, en juillet 1870, ont été surtout commises pour échapper aux accusations de faiblesse qui grondaient contre lui au Corps législatif et dans la presse, parmi les ennemis du ministère, au lieu qu'il eût fallu aller bravement au-devant d'elles avec la conscience des devoirs heureusement accomplis et la satisfaction de la victoire diplomatique, où Bismarck croulait.

C'est ce dont est convenu Émile Ollivier, car, dans cette histoire qui restera toujours d'une lecture tragique, c'est Ollivier et Bismarck qui ont apporté devant la barre les preuves déci-

sives contre eux-mêmes. Ayant raconté le désistement du prince de Hohenzollern : « Si donc », a écrit Ollivier, « aucun incident nouveau ne surgissait, voici comment les choses se seraient passées. Le roi de Prusse, dans la journée du 13, aurait communiqué à Benedetti la renonciation qu'il attendait. Il eût ajouté qu'il l'approuvait et autorisé notre ambassadeur à transmettre cette double assurance à notre gouvernement. Ainsi eussent été obtenues les deux conditions posées par Gramont : l'abandon de la candidature et la participation saisissable du roi à cet abandon. Notre victoire du 12 au soir eût été complétée le 13 et Bismarck eût été définitivement vaincu. Il se serait retiré au moins quelque temps des affaires et le nuage gros de calamités que ce barbare de génie promenait sur l'Europe disparaissait de l'horizon européen. Notre ministère, après avoir assuré au pays la liberté, lui eût assuré le prestige d'une paix glorieuse[1]. » Or, les incidents surgirent par le fait même des vainqueurs.

Quand Émile Ollivier, le 15 juillet, vers deux heures, apprend la renonciation du prince Léopold, il court d'abord « donner la bonne nouvelle à sa femme » ; puis il se rend au Corps législatif, où « l'éclair de joie qui illumine son visage » suffit à faire connaître que la guerre est évitée. Mais, déjà, la politique intérieure, ambitions, jalousies, rancunes de partis, envahit les couloirs. C'est un mauvais brouillard qui empoisonne l'atmosphère. Beaucoup de députés s'agitent, les uns qui trouvent la satisfaction incomplète et poursuivent la chute du ministère, les autres qui n'ont pas le facile courage de tenir tête à cette sorte de gens qui monopolisent le patriotisme pour le mieux exploiter à leur profit. Cependant, Thiers a dit à Ollivier : « Maintenant il faut vous tenir tranquille », et Ollivier lui répond : « Soyez rassuré, nous tenons la paix, nous ne la laisserons pas échapper. » Il se rend alors chez l'Empereur qui, lui aussi, comme Thiers, est très satisfait, s'en va répétant à ses officiers : « Je suis bien heureux que tout se termine ainsi ; une guerre est toujours une grosse aventure... » Tout à l'heure, il va recevoir les félicitations de l'ambassadeur d'Italie. « C'est une grande victoire morale pour la France », dit Nigra, « et j'espère que l'Empereur s'en contente et qu'il m'a fait appeler pour m'annoncer la paix. » « Oui, c'est la paix », répond l'Empereur, « et je

1. T. XIV, p. 225 et suiv.

vous ai fait venir pour que vous le télégraphiiez à votre gouvernement. » Il ne fit aucune allusion à des garanties à demander au roi de Prusse. A la réception du télégramme de Nigra racon tant la conversation, Victor-Emmanuel qui, l'avant-veille, était revenu précipitamment de la chasse à Turin, remonta à la montagne. Puis l'Empereur, avant de rentrer à Saint-Cloud, dit à l'aide de camp de service, Bourbaki, qu'il n'y avait plus lieu de faire seller les chevaux de guerre : « Supposez qu'une île surgisse tout à coup entre la France et l'Espagne; toutes deux se la disputent; elle disparaît; sur quoi continuerait-on à se quereller? »

Alors les fautes. Ollivier, après son entretien avec l'Empereur, s'en va chez le ministre des Affaires étrangères qu'il trouve en conversation avec l'ambassadeur de Prusse. Gramont, de lui-même, ou sur le conseil de quelque sous-ordre, a commis une première faute : il a demandé à Werther de suggérer au roi de Prusse de s'associer à la renonciation du prince « dans une lettre amicale à l'Empereur ». Même il en a préparé le texte : « En autorisant le prince Léopold à accepter la couronne d'Espagne, le roi ne croyait pas porter atteinte aux intérêts ni à la dignité de la nation française. Sa Majesté s'associe à la renonciation du prince et exprime le désir que toute cause de mésintelligence disparaisse désormais entre son gouvernement et celui de l'Empereur. » Ollivier, sans plus de réflexion, appuie le duc de Gramont, qui est un diplomate de profession, un grand seigneur et qui, évidemment, « n'avait pas entendu commettre la grossièreté de réclamer une lettre d'excuses ».

Il avait été convenu entre l'Empereur et Ollivier que toute décision serait ajournée jusqu'au conseil du lendemain matin. Ollivier ne songea pas à en faire la remarque à Gramont. Deux heures plus tard, Napoléon III, à Saint-Cloud, y recevant Gramont, ne songea pas davantage à lui faire part de cet engagement. Comme il avait été mal accueilli par l'Impératrice et par le monde de la cour, qui n'était guère moins excité que la droite du Corps législatif, il s'était laissé troubler par ce bruit. Un autre, moins malade, moins affaibli d'esprit et de corps, eût imposé silence à ces agités. Cependant, il désapprouva la proposition qui avait été faite par Gramont à Werther d'une lettre personnelle du roi de Prusse, mais pour lui substituer une autre procédure qui n'était pas meilleure. Après une délibération où

l'Impératrice assista, mais où ne fut appelé ni Ollivier ni aucun autre ministre, Gramont télégraphia à Benedetti de demander directement au roi de Prusse « qu'il s'associât à la renonciation du prince de Hohenzollern et donnât l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouvelle candidature ».

Si Gramont, ce jour-là, s'est incliné devant des propos belliqueux de l'Impératrice, comme il l'a dit pour sa défense et comme il est permis de l'en croire, il s'accuse lui-même de courtisanerie. L'Impératrice n'avait aucun rôle constitutionnel; depuis le 2 janvier, sur la demande formelle d'Ollivier, elle n'assitait plus au conseil des ministres; si vivement qu'elle ait pu l'exprimer, son opinion ne devait pas plus compter pour Gramont que celle de Marie-Antoinette pour Vergennes[1]. L'Empereur, selon le récit que je tiens de Benedetti, considérait la demande de garanties comme un recul sur la suggestion d'une lettre personnelle du roi de Prusse. Ollivier ne connut la « demande de garanties » que dans la soirée, où il se rendit par hasard chez Gramont. Ayant approuvé la demande faite à Werther, il n'était en droit de se plaindre que du procédé. Il a raconté que l'idée lui vint de donner sa démission; il ne la donna pas.

Ainsi, la plus belle victoire diplomatique (au dire de Thiers et de Guizot, qui n'étaient point des juges prévenus) avait été à peine remportée que ceux qui allaient en recueillir l'honneur et le profit la gâchaient.

Ils ne cherchaient pas la guerre et, dans leur for intérieur, se persuadaient même qu'ils continueraient à l'éviter, malgré leurs nouvelles exigences. Deux ministres déclarèrent à Thiers « qu'ils donneraient leur démission plutôt que de prendre la responsabilité de la guerre »[2]. Le lendemain, au conseil, on décida de ne pas convoquer les réserves. Entre les feux croisés de la cour et de l'opposition de droite, les ministres paraissaient surtout anxieux d'élargir leur succès du dehors afin d'en accabler plus sûrement les adversaires de l'intérieur[3]; ils mettront au

1. Pour le propos tant de fois répété : « C'est ma guerre », que l'Impératrice aurait tenu le 23 juillet à Lesourd, premier secrétaire de l'ambassade de France à Berlin, celui-ci a toujours affirmé sur l'honneur qu'il ne lui avait pas été tenu. L'Impératrice m'a dit et redit que le propos était faux, qu'elle avait pu dire de la guerre du Mexique que « c'était sa guerre », qu'elle ne l'avait jamais dit de la guerre de 1870. Je l'ai toujours trouvée très véridique.

2. Lettre de Thiers, du 17 juillet, à Duvergier de Hauranne.

3. Voir les invectives d'Ollivier contre les meneurs de la droite, Clément

défi les faiseurs de surenchères d'avoir obtenu plus qu'eux-mêmes.

La demande de garanties était proprement absurde. Quand la candidature du prince Léopold avait été retirée sous le cri du monde et sous la pression de ses instigateurs espagnols, il n'y avait pas une chance sur cent mille qu'elle pût être reprise.

Dès que l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, fut informé par Gramont de la demande de garanties, il lui manifesta sa surprise : « Si la guerre survenait maintenant, toute l'Europe dirait que c'est le fait de la France, qu'elle s'est jetée dans une querelle sans cause sérieuse, par orgueil et par ressentiment. » Allant droit au défaut de la cuirasse, à la misérable fissure par où le sang de la France allait couler à flots : « *Le ministère est dans une meilleure situation* s'il se contente de son triomphe diplomatique que s'il plonge le pays dans une guerre pour laquelle n'existe aucun motif avouable[1]. » Langage de la raison même, dira Ollivier, mais trop tard[2].

XVII.

C'était le jour même où ces sottises et ces fautes se commettaient à Saint-Cloud et à Paris que Bismarck, à Berlin, avait décidé de donner sa démission. « Après toutes les provocations offensantes qui s'étaient déjà produites » — la déclaration de Gramont sur la candidature, la négociation directe à Ems avec le roi — « je voyais dans ce recul auquel on nous forçait une humiliation pour l'Allemagne ; je ne voulais pas en garder la responsabilité officielle. L'impression de l'honneur national blessé par cette retraite imposée me diminuait tellement que j'étais résolu à envoyer ma démission à Ems. Je considérais cette humiliation devant la France et ses manifestations fanfaronnes comme pires que celle d'Olmütz »[3]. Et encore : « Le mal envahissant qu'une politique timide me faisait redouter pour notre position nationale, je ne voyais pas le moyen de le guérir sans nous engager

Duvernois et Jérôme David, qui avaient déposé une interpellation sur les garanties nécessaires. Il les traite de « malfaiteurs » et de « scélérats » après leur avoir cédé.

1. Lyons à Granville, 12 juillet.
2. T. XIV, p. 264 : « C'était le langage même de la raison et de l'amitié. »
3. *Souvenirs et pensées*, t. II, p. 101.

maladroitement dans la première querelle venue ou *sans en provoquer artificiellement*. Je regardais, en effet, la guerre comme une nécessité à laquelle nous ne pouvions pas nous dérober honorablement... Je ne voulais pas assumer la responsabilité de défendre *l'attitude par laquelle on aurait acheté la paix*... Nous avions reçu un soufflet de la France et, en cédant, nous nous étions mis dans la situation d'avoir l'air de chercheurs de noises lorsque nous en viendrions à la guerre, qui, seule, pouvait laver la tache. Ma situation était intenable. »

Voilà pour la journée du 12 juillet. Voici maintenant celle du 13, où la demande des garanties va donner à Bismarck sa revanche. Il s'était, au cours de la matinée et de l'après-midi, entretenu avec le prince royal et l'ambassadeur d'Angleterre et avait exhalé ses plaintes sur « la trop grande condescendance du roi[1] » et les conséquences d'une telle faiblesse. Dès qu'il eut le rapport de Werther sur sa conversation avec Gramont et Ollivier et leur suggestion d'une lettre du roi à Napoléon III, un peu d'espoir de remonter sa machine de guerre lui revint. Il télégraphia aussitôt à Werther de prendre congé et d'informer Gramont, avant son départ, que le chancelier ne pouvait soumettre au roi la demande française. Entre temps, à Ems, Benedetti, abordant le roi à la promenade, lui demandait, en conformité des ordres reçus, la permission « d'annoncer en son nom à Gramont que, si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle »[2]. Le roi, qui jugeait l'hypothèse invraisemblable, la prétention inadmissible, et peu convenable l'interpellation dans un lieu public, refusa, mais sans éclat d'aucune sorte, simplement et poliment, plus ennuyé qu'irrité. Puis, un peu plus tard, il envoya son aide de camp Radziwill à Benedetti, avec la communication dont l'ambassadeur rendit compte en ces termes : « Le Roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern, elle est du prince Antoine, et elle annonce à Sa Majesté que le prince Léopold, son fils, s'est désisté de sa candidature à la couronne d'Espagne. *Le roi m'autorise à faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve cette résolution*[3]. »

Ainsi le roi, à la réflexion, accordait la première partie de la demande de garanties qui était de « s'associer à la renonciation

1. *Diplomatic reminiscences*, 13 juillet 1870, Loftus à Granville.
2. Benedetti à Gramont, 13 juillet, 10 heures 30 minutes du matin.
3. Du même au même, 3 heures 45 du soir.

du prince », puisqu'il informait le gouvernement de l'Empereur qu'il « l'approuvait ». Mais Benedetti, qui avait reçu de Gramont une nouvelle dépêche pressante[1], crut devoir insister sur la seconde partie, celle qui était parfaitement déraisonnable et pouvait passer pour offensante (la promesse formelle d'interdire à l'avenir toute candidature du prince), et cela malgré qu'il eût télégraphié : « J'ai de fortes raisons de supposer que je n'obtiendrai aucune concession à cet égard. » Il demanda donc au roi une nouvelle audience, et, comme il s'y attendait, se heurta à un refus que lui transmit le prince Radziwill : « Le Roi a consenti, m'a dit son envoyé au nom de Sa Majesté, *à donner son approbation entière et sans réserve au désistement du prince de Hohenzollern;* il ne peut faire davantage[2]. »

Et, vraiment, l'affaire se réglait encore pour le mieux et, malgré son imprudence, son inexcusable complaisance aux exigences de l'Impératrice et de la droite extrême, le gouvernement français obtenait une nouvelle satisfaction. « L'approbation entière et sans réserve » du roi était d'autant plus appréciable qu'il avait reçu dans l'intervalle le rapport de Werther sur sa conférence de la veille avec Ollivier et Gramont et « qu'il en avait été impressionné de la façon la plus déplorable[3]. » Telle était la légèreté de Gramont qu'il n'avait même pas avisé Benedetti de la demande qu'il avait faite, dans son cabinet, à Werther[4]. L'ambassadeur la connut seulement plus tard. Il revit, d'ailleurs, le roi le lendemain, avant son départ pour Berlin, à la gare. Le roi « se borna à lui dire qu'il n'avait plus rien à lui communiquer »[5], mais, toujours, avec beaucoup de courtoisie.

Tout naturellement, le roi avait fait informer Bismarck de ses entretiens du 13 avec Benedetti. La dépêche fut rédigée par le conseiller Abeken. Expédiée d'Ems avant quatre heures[6], elle fut remise vers cinq heures à Bismarck qui la fit aussitôt déchiffrer. Il était, à ce moment, à table avec Roon et Moltke, les ayant invités pour « leur communiquer ses idées et ses intentions[7]. » Il persistait « à se retirer », malgré tout ce que Roon lui avait

1. Du 13 juillet, 1 heure 45 du matin? Voir Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 373.
2. Benedetti à Gramont, 13 juillet, 7 heures du soir.
3. Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 383.
4. *Ibid.*
5. Benedetti à Gramont, 14 juillet, 3 heures 45 minutes du soir.
6. 3 heures 50.
7. *Souvenirs et pensées*, t. II, p. 103 et suiv.

déjà objecté. « Tous deux étaient fort abattus et ils me firent indirectement des reproches parce que, pouvant me retirer plus facilement qu'eux, j'avais l'égoïsme d'en profiter. Je défendis mon opinion. Je ne pouvais sacrifier mon point d'honneur à la politique. » Les trois hommes continuaient à discuter quand on apporta à Bismarck la traduction de la dépêche du roi : « Je la lus à mes hôtes qui furent si atterrés qu'ils en oublièrent le boire et le manger. » Cependant la dépêche ne relatait pas que le roi eût fait dire à Benedetti qu'il approuvait le désistement.

Alors l'infernal coup de génie. Comme Moltke atteste que l'armée est prête à la guerre et qu'il a confiance dans la victoire, Bismarck reprend la dépêche, que le roi l'a autorisé à garder pour lui ou bien à communiquer aux ambassadeurs et aux journaux allemands, et quelques coups de son grand crayon bleu vont suffire à la transformer. Il lit aux deux généraux « la rédaction qui condensait la dépêche »[1]. Aussitôt leurs visages s'éclairent. « Voilà », dit Moltke, « qui sonne autrement maintenant. Auparavant, on eût cru entendre battre la chamade; à présent, c'est comme une fanfare en réponse à une provocation. » Et Roon, selon son propre récit[2] : « Le dieu des anciens jours vit encore, et il ne nous laissera pas succomber honteusement. »

Voici les deux textes, la dépêche d'Abeken, la « condensation » de Bismarck, *vulgo*, la « fausse dépêche d'Ems » :

Ems, 13 juillet 1870,
3 h. 50 m. après midi.

S. M. le roi m'écrit :

« *Le comte Benedetti vint me trouver aujourd'hui sur la promenade; il me demanda d'une façon fort pressante que je m'engage pour l'ave-*

La nouvelle du renoncement du prince héritier de Hohenzollern a été officiellement communiquée au gouvernement impérial français

1. *Ibid.*, p. 108. — On a contesté la véracité du récit de Bismarck dans ses *Souvenirs*, mais sans apporter de preuves. La version des *Souvenirs* ne fait que confirmer, avec plus de détails, les récits antérieurs de Bismarck et de ses gens (Moritz Busch, *Unser Reichskanzler*, Leipzig, 1884, t. II, p. 66; *Hamburger Nachrichten; Nouvelle Presse libre de Vienne* des 12 et 20 novembre 1892). Admettons que Bismarck ait magnifié les choses dans ses *Souvenirs*, le fait de la « condensation » subsiste et l'intention n'en est pas douteuse.

2. *Deutsche Revue* de mai 1891.

nir à ne jamais autoriser une nouvelle candidature des Hohenzollern. Je lui prouvai de la façon la plus péremptoire qu'on ne peut prendre ainsi des engagements à tout jamais. Naturellement j'ajoutai que je n'avais encore rien reçu et que, puisqu'il était averti plus tôt par Paris et par Madrid, c'était bien la preuve que mon gouvernement était hors de question. »

Sa Majesté a depuis reçu une lettre du prince. Comme Sa Majesté avait dit au comte Benedetti qu'elle attendait des nouvelles du prince, Elle a résolu, sur la proposition du comte Derlenbourg et la mienne, de ne plus recevoir le comte Benedetti à cause de sa prétention et de lui faire dire simplement par un aide de camp que Sa Majesté avait reçu du prince confirmation de la nouvelle déjà mandée de Paris et qu'Elle n'avait plus rien à dire à l'ambassadeur. Sa Majesté laisse à Votre Excellence le soin de décider si une nouvelle exigence de Benedetti et le refus qui lui a été opposé ne doivent pas être communiqués aussitôt tant à nos ambassadeurs qu'à nos journaux.

par le gouvernement royal espagnol. Depuis, l'ambassadeur français a encore adressé, à Ems, à Sa Majesté le roi, la demande de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi, à tout jamais, s'engageait à ne plus donner son consentement si les Hohenzollern devaient revenir à leur candidature. Sa Majesté le roi, là-dessus, a refusé de recevoir encore l'ambassadeur français et lui a fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur.

Voici maintenant, selon Bismarck, le commentaire de son texte « condensé », qu'il développa tout de suite devant Moltke et Roon. « Ce texte », dit-il, « n'apporte aucunes modifications ni aucunes additions à la dépêche. Si, exécutant le mandat de Sa Majesté, je le communique aussitôt aux journaux et si, en outre, je le télégraphie à toutes nos ambassades, il sera connu à Paris

avant minuit. *Non seulement par ce qu'il dit, mais aussi par la façon dont il aura été répandu, il produira là-bas sur le taureau gaulois l'effet du drapeau rouge.* Il faut nous battre, si nous ne voulons pas avoir l'air d'être battus sans qu'il y ait eu seulement de combat. Le succès dépend cependant avant tout des impressions que l'origine de la guerre provoquera chez nous et chez les autres. » Depuis longtemps, il a résolu ce qu'un autre Allemand[1] appelle « la question de Pilate en politique : qu'est-ce qu'une guerre offensive »? Mais il n'est pas de ces théoriciens du droit ou de la force qui ne se soucient pas de la galerie et il explique : « Il est essentiel que nous soyons les attaqués ; la présomption et la susceptibilité gauloises nous donneront ce rôle, si nous annonçons publiquement à l'Europe, autant que possible sans l'intermédiaire du Reichstag, que nous acceptons sans crainte les menaces publiques de la France. »

Bismarck connaissait la France, surtout son personnel gouvernemental. Point par point, ses prévisions s'accomplirent.

On chercherait en vain à disculper Gramont, Ollivier, le maréchal Le Bœuf, l'Impératrice, l'Empereur d'être tombés au piège. Les ministres ne doutaient pas de la prompte victoire ; l'Empereur, « plus entraîné qu'entraîneur »[2], était beaucoup moins confiant. Le lourd discours de Napoléon III aux grands corps d'État, avant son départ pour Metz, annoncera une guerre longue et difficile. La plus grande faute, selon Napoléon : faire ce que souhaite l'ennemi ; la faute moralement la plus inexcusable, selon le poète romain : voir le mieux et suivre le pire.

Quand le duc de Gramont se dit « souffleté[3] » par la note allemande, comment Ollivier aurait-il objecté à ce gentilhomme qu'il ne se sentait pas, lui aussi, souffleté? Et, pareillement, tous les autres : ceux qui, avec l'Empereur, redoutaient la guerre ; ceux qui, avec l'Impératrice, l'appelaient. « De bons citoyens auraient atténué la chose, eu recours à l'Angleterre pour l'arranger, et auraient ainsi sauvé la paix »[4].

Dans la déclaration écrite qu'Ollivier porta au Corps législatif[5] il motiva ainsi la raison déterminante de la guerre : « Notre

1. Reventlow, *Deutschland's auswärtige Politik.*
2. Lettre de Thiers à Duvergier de Hauranne.
3. A peine la porte franchie, Gramont s'écrie : « Mon cher, vous voyez un homme qui vient de recevoir une gifle » (Ollivier, t. XIV, p. 355).
4. Thiers à Duvergier de Hauranne.
5. 15 juillet 1870.

surprise a été profonde lorsque, hier, nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué aux cabinets de l'Europe. » C'était la version mensongère de Bismarck; ce n'était pas celle d'Abeken et, moins encore, celle de Benedetti, dont on avait les dépêches, qui n'avait jamais soupçonné qu'il eût été insulté, qui arrivait à Paris prêt à en témoigner, qui n'eut pas le courage de crier la vérité coûte que coûte. Comme cela avait paru tout de même un peu faible, Ollivier ajouta que « le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé », ce qui était exact, et ce qui, de son propre aveu, ne l'était pas, « que des armements s'opéraient en Prusse »[1].

On sait comment un vent de folie passa sur la majorité du Corps législatif; comment Thiers, Jules Favre, Gambetta luttèrent en vain pour enrayer la catastrophe; comment la France parut avoir cherché la guerre. Jamais assemblée, jamais pays ne furent plus complètement abusés. Il n'y avait eu à Ems ni insulteur ni insulté; il ne fut cependant pas permis de mettre en doute que l'ambassadeur de France eût été outragé par le roi de Prusse. Comme le gouvernement n'avait voulu communiquer les pièces du dossier diplomatique qu'à une commission de onze membres, on se persuada qu'il y avait quelque part une dépêche violemment injurieuse de Bismarck, alors que « la guerre n'était engagée, » selon Ollivier lui-même, « que sur la publication de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et sur les dépêches venues de Berlin, de Berne et de Munich »[2], où nos agents la commentaient. L'opinion de l'Europe fut hostile ; l'Autriche et l'Italie restèrent neutres; toute l'Allemagne du Sud marcha avec la Prusse. Bismarck eut *sa* guerre, et telle qu'il avait voulu l'avoir.

« Ce droit », avait dit Hegel — celui de commettre des actes violents injustes et perfides — « c'est le droit des *héros* à fonder des États[3]. » Mais la conscience humaine n'est pas hégélienne.

Joseph Reinach.

1. En note : « Cette assertion n'était pas exacte. Le Bœuf avait été mal renseigné; les armements n'ont commencé que le 16. »
2. Ollivier, t. XIV, p. 472.
3. *Philosophie des Rechts*, p. 350.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

SERF DE LA GLÈBE

HISTOIRE D'UNE EXPRESSION TOUTE FAITE

I.

Dans un passage célèbre des *Coutumes de Beauvaisis*, Beaumanoir a dépeint la société laïque, telle qu'elle s'offrait à ses yeux, dans un ordre hiérarchique : « L'en doit savoir que .III. estat sont entre les gens du siecle. Li uns des estas si est de gentillece. Li secons si est de ceus qui sont franc naturelment... et li tiers estas si est des sers[1]. » Cette description vaut pour la France du XIIIe siècle. Elle ne saurait s'appliquer sans retouches à la société féodale dans l'ensemble de son évolution historique. Les premiers temps de la féodalité n'ont point connu de « gentillece », c'est-à-dire de noblesse, au sens où Beaumanoir prend ce mot, qui désigne pour lui une caste héréditaire, pourvue de privilèges juridiques précis. Le groupe noble ne s'est dégagé que peu à peu de la masse des hommes libres. Mais un trait du tableau qu'on vient de lire conserve une portée générale. En France, ou mieux dans l'Europe occidentale, pendant une longue période qui s'étend depuis la dissolution de l'Empire carolingien jusqu'à des dates variables selon les régions, mais souvent fort proches de l'époque moderne, il a existé au-dessous des hommes libres une catégorie spéciale composée de personnes que les coutumes et les lois considéraient comme privées de la pleine liberté. Ces « non-libres » (pour emprunter à la langue des juristes allemands une expression commode) se distinguaient des hommes « naturellement francs » en deux manières : d'une part, ils formaient une classe que le droit et l'opinion s'accordaient à juger inférieure, et, de l'autre, ils étaient attachés à leurs seigneurs particuliers par des liens d'une

1. Ed. Salmon (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), t. II, ch. XLV, c. 1451 et 1452, p. 233-234.

force extrême, si solides que seule pouvait les rompre une opération juridique bien déterminée : l'affranchissement. Selon les moments, tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux caractères a pu paraître dominer; ils ont toujours été tous les deux présents. Beaumanoir appelait les membres de cette classe : les serfs; c'est le nom qu'aujourd'hui encore leur donnent communément les historiens français[1].

Or, à ce mot de serf on joint parfois un complément. On dit : *serf de la glèbe*. Cette expression, il est vrai, semble un peu passée de mode. Du moins, les médiévistes avertis l'évitent, sans d'ailleurs expliquer pourquoi. Mais elle a joui d'une grande fortune. Fustel de Coulanges, ce maître incontesté de la sémantique historique, l'a employée plusieurs fois. A l'antiquité, l'esclavage; au moyen âge, le servage de la glèbe : cette antithèse a nourri bien des dissertations. Elle fournit, jadis, le sujet d'un concours académique, dont Michelet fut juge[2]. Elle n'est pas tout à fait tombée en désuétude.

Quand a-t-on eu l'idée d'unir au mot serf le mot glèbe? Pourquoi a-t-on eu cette idée? Qu'entendait-on à l'origine par cette association verbale? Quelles en furent les vicissitudes? Voilà ce que je me propose de rechercher ici. Éclairer l'histoire des mots, c'est jeter une plus vive lumière sur les choses qu'ils désignent, ou qu'ils cachent.

Ai-je besoin de l'ajouter? Je ne prétends nullement donner les résultats auxquels j'ai abouti comme définitifs. Je sais mieux que personne tout ce qu'ils ont d'incomplet et, par là même, de conjectural. Le vocabulaire de l'ancien droit français est singulièrement difficile à étudier. Il faut travailler à tâtons. Les documents diplomatiques sont dispersés à l'extrême; beaucoup ont été publiés, mais toujours sans glossaires. Il en va de même pour les sources narratives. L'immense littérature du droit savant (romanistes, canonistes,

1. Les historiens allemands disent d'ordinaire « Leibeigene », les Anglais « villain ». Malgré des différences notables, qui sont allées s'accentuant, la ressemblance fondamentale des *Leibeigenen*, *villains* et serfs est évidente.

2. En 1837. Voici le texte des deux questions mises au concours : « 1° Par quelles causes l'esclavage ancien a-t-il été aboli? 2° A quelle époque, cet esclavage ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe? » Le prix fut décerné à un mémoire composé en collaboration par H. Wallon et J. Yanoski; les deux auteurs en tirèrent par la suite le premier son *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, le second un ouvrage beaucoup moins connu (et qui ne mérite guère de l'être), intitulé : *De l'abolition de l'esclavage en Occident*, in-8°, Paris, 1842. On trouvera le rapport de Michelet sur ce concours au t. III (1842) des *Mémoires de l'Académie des sciences morales*.

plus tard feudistes) forme un fourré touffu où les guides font défaut. Nous n'avons pas de lexique des institutions françaises; c'est une grave lacune dont la linguistique et l'histoire souffrent pareillement. Il faudra bien qu'on la comble un jour. Je souhaite que ce jour-là la courte étude qu'on va lire soit rangée parmi celles qui auront servi à dégrossir les matériaux. A cela se borne toute mon ambition.

II.

Comment appelait-on, au temps du servage, ceux qu'aujourd'hui nous nommons *serfs* et parfois *serfs de la glèbe?* Il ne faut pas poser cette question sous une forme trop générale. La langue juridique du moyen âge n'était pas fixée par un code; elle manquait d'unité. Variable selon les régions et les moments, elle variait aussi selon les milieux qui la parlaient. Notaires, jurisconsultes, jongleurs ne désignaient pas toujours les mêmes choses par les mêmes mots. Il convient de les interroger à tour de rôle.

Feuilletons d'abord les textes littéraires français; ce sont, parmi les documents, les plus proches de l'usage courant.

Ici, point de doute. Le terme employé est celui-là même que nous avons rencontré chez Beaumanoir, et qui, à juste titre, est demeuré dans le vocabulaire historique courant : *sers*, cas régime *serf*[1]. Il est extrêmement fréquent. Si aristocratique que soit l'inspiration des chansons de geste ou des romans courtois, on y voit par moments s'agiter dans le lointain la « servaille ». D'ailleurs, le mépris même où l'on tenait les hommes des basses classes a fait que leur nom honni paraît dans les vers épiques; car les héros avaient volontiers le verbe injurieux, et serf était, entre gens bien nés, une insulte cruelle[2].

1. Le féminin est tantôt *ancele*, tantôt — plus souvent semble-t-il — *serve*. *Ancele* (de *ancilla*) paraît s'être plutôt spécialisé dans le sens de servante. Cf. ci-dessous, p. 233, n. 4.

2. *Serf* était d'ailleurs une insulte, si je puis dire, légalement reconnue; certaines coutumes punissaient d'une amende celui qui appelait ainsi un homme libre : Coutumes de Cluny (1161-1172), dans Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (*Documents inédits*), t. V, n° 4205, c. VII; — Charte d'Amiens (1185), dans Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, t. IV, in-8°, 1882, p. 19, c. 42. Dans la langue littéraire, on emploie peut-être plus souvent encore (outre *vilain*, qui veut dire paysan, sans signification juridique précise) *cuvert, cuivert, culvert*. Les *cuverts* — latin *colliberti* — formaient une classe d'hommes dont la condition se rapprochait beaucoup du servage; les historiens du droit les appellent d'ordinaire *colliberts*; mais ce mot (inventé par les modernes) n'est qu'un calque maladroit du latin,

L'étymologie du mot est claire : le *sers*, c'était le *servus* latin que, pour éviter toute confusion, nous appelons aujourd'hui esclave. Non que le servage médiéval ait été simplement une épreuve atténuée et comme émoussée de l'esclavage romain, dans une société nouvelle survivance des âges passés. La formule de Fustel de Coulanges[1] : « Le servage... n'a rien de commun avec la féodalité et lui est antérieur », ne saurait être acceptée sans réserves. Un même esprit anima toutes les institutions nées dans l'écroulement de l'État antique : le servage fut proche parent de la vassalité. Pourtant, comme les institutions humaines ne se créent pas de rien, le serf, si profondément différent de l'esclave, n'était après tout qu'un esclave lentement transformé. Par une transition insensible, le mot « servus, » devenu « sers », en arriva à désigner une réalité juridique bien éloignée de son contenu primitif. Les hommes de l'ancienne France qui prononçaient ce nom familier ne s'apercevaient pas que sa signification se modifiait peu à peu, pas plus qu'ils ne sentaient sur leurs lèvres le latin se changer en français.

Cependant, un jour vint où des esprits réfléchis mesurèrent le chemin parcouru et furent choqués de constater que le même terme s'appliquait à deux choses dissemblables. Le langage populaire, médiocrement accessible aux considérations étymologiques de cette sorte, n'en fut point troublé ; le mot serf continua d'y être en honneur. Mais les notaires, gens savants, crurent bon de réformer leur vocabulaire. Voici comment.

Parcourons les documents diplomatiques, très nombreux, où les serfs apparaissent. Pendant longtemps, dans ces textes alors rédigés en latin, le serf fut appelé, comme il était naturel, *servus*, la serve *ancilla* ou, beaucoup plus rarement (car les clercs se piquaient de classicisme), *serva*. Vers le début du XIIIe siècle, ces mots tombèrent hors d'usage ; ils ne disparurent pas complètement, mais ils devinrent rares ; et cela, semble-t-il, d'un mouvement uniforme dans les chartes de la France presque tout entière[2]. Non que la classe ser-

et, à vrai dire, un pur barbarisme ; il faut employer le vieux terme français. J'espère revenir un jour sur l'histoire des *cuverts*.

1. *L'alleu et le domaine rural*, p. 463. Cf. *les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 587, n. 1.

2. Cf. G. Jeanton, *le Servage en Bourgogne* (thèse de droit, Paris), in-8°, Paris, 1906, p. 80 ; L. Verriest, *le Servage dans le comté de Hainaut* (*Acad. royale de Belgique. Classe des lettres. Mém.*, 2e série, t VI, fasc. 3, 1900, p. 57). J'ai constaté moi-même le fait pour l'Ile-de-France (y compris le pays chartrain et l'Orléanais) ; il apparaît dans cette région avec une extrême netteté. Il me semble, d'ailleurs, très général. Mais, probablement, il y a eu des variations locales. J'ai peu étudié la langue des notaires vers la fin du moyen

vile se soit à ce moment brusquement évanouie. On la verra, dans certaines régions, durer pendant des siècles encore. Mais, désormais, les notaires cherchent pour désigner ses membres des expressions nouvelles. Une grande incertitude règne d'ailleurs sur ce vocabulaire presque improvisé. Parfois on veut rappeler certaines redevances spécifiques; on dit *homo* (ou *femina*) *de manumortua*, *de forismaritagio et de manumortua*. Ou bien on emploie des formules où se traduit la force du lien qui attache le « non-libre » à son seigneur : *homo ligius*, *homo de corpore*; dans les actes en langue française, nombreux depuis le milieu du XIIIe siècle : *homme lige*, *homme de corps*.

Ce dernier terme surtout fit fortune. Il rendait avec une sorte de brutalité le caractère personnel et presque physique de l'emprise seigneuriale. Il n'était sans doute pas de facture savante; on doit voir en lui une trouvaille populaire : « les serfs et serves que chez nous on appelle hommes de corps », disait en 1180 un diplôme du roi Louis VII[1]. Mais les notaires l'adoptèrent et le répandirent largement. *Homme lige* leur plaisait moins. Cette expression, d'étymologie assez mystérieuse[2], était à double sens : en même temps qu'aux serfs, on l'appliquait aux vassaux, ou plus exactement à ceux des vassaux qui avaient prêté l'hommage le plus rigoureux, l'hommage sans réserves; ainsi le langage, interprète de la conscience collective, rapprochait deux formes de la dépendance que le droit théorique, élaboré aux derniers temps de la féodalité par des techniciens, nous a habitués à considérer comme radicalement distinctes. Des juristes n'auraient pas inventé cette amphibologie, née certainement dans l'usage vulgaire; ils ne lui firent pas bon accueil. Presque partout, dans la langue des chartes, *homme lige* fut accepté seulement pour désigner le vassal. Dans le sens de « non-libre », il ne se maintint guère qu'à titre d'idiotisme local, propre à certaines régions (Bugey, Bordelais[3]). *Homme de corps* resta maître du ter-

âge. Peut-être, dans les actes écrits en français, *serf* est-il alors revenu à la mode, au moins sous la forme « de serve condicion ».

1. « Omnes servos et ancillas quos homines de corpore appellamus. » Affranchissement des serfs habitant Orléans et les villages voisins. *Ordonnances*, t. XI, p. 214 (Luchaire, *Louis VII*, n° 774, et A. Cartellieri, *Philipp II August*, t. I, *Beilagen*, n° 75). Cf. la confirmation dans les *Actes de Philippe-Auguste*, publ. par H.-F. Delaborde, t. I, n° 3. Remarquer le parallélisme d'*homme de corps* et de *Leibeigene* (en latin *proprius de corpore*).

2. Voir, en dernier lieu, une note de J. Brüch, *Zeitsch. für roman. Philologie*, t. XXXVIII (1917), p. 701 (dont les conclusions me paraissent d'ailleurs contestables).

3. J'ai donné une courte bibliographie de l'emploi d'*homme lige* au sens de

rain. Les littérateurs, même dans les livres de droit, continuèrent à employer serf[1]; les notaires le bannirent : si bien que le peuple, habitué à la langue des tabellions, en arriva parfois à oublier le sens juridique de ce mot pour ne plus retenir que son acceptation injurieuse; sous Charles VI, des hommes du Vermandois se plaignaient comme d'un outrage d'avoir été traités de serfs[2].

D'où vient cet ostracisme frappant un mot? A n'en pas douter, de l'influence exercée par le droit romain. Le moment même où l'on vit *servus* et *serf* disparaître des chartes fut celui où les formules empruntées au *Corpus juris* pénétraient en foule dans l'usage diplomatique : le début du XIIIe siècle. Cette sorte de renaissance fut surtout l'œuvre des officialités, chargées en ce temps de rédiger la plupart des actes authentiques. Pierre de Blois ne confondait-il pas dans le même anathème la loi de Justinien et les officiaux[3]? Or, les documents émanés des officialités furent précisément les premiers à rejeter *servus*; les autres chancelleries ne firent que suivre le mouvement, parfois avec retard[4]. Le serf médiéval ressemblait

serf dans une note de mon ouvrage intitulé : *Rois et serfs*, p. 23, n. 2, et *Additions et rectifications* (où une faute s'est glissée : joindre les deux alinéas en un seul).

1. Par exemple Beaumanoir. Mais Beaumanoir connaît aussi *serf* dans le sens latin d'esclave. Quand il parle de ces « sers » qui « sont si sougiet a leur seigneur que leur sires puet prendre quanqu'il ont et a mort et a vie... », § 1452, cf. § 1457, — espèce humaine qu'il n'a jamais vue en Beauvaisis — il adapte tout simplement ce qu'il avait lu dans le droit romain sur les *servi*. D'ailleurs, *serf* a très longtemps traduit *servus*; le mot *esclave* a mis longtemps à paraître et plus encore à se faire accepter de tous. En 1694, le *Dictionnaire de l'Académie*, qui connaissait fort bien les *hommes de mainmorte* (voir l'article Glèbe), écrivait encore, à l'article *Serf*, cette phrase étonnante : « Il n'y a point de serfs en France. » C'est que l'usage académique voyait encore, derrière *serf*, *servus*.

2. Mandement de Charles VI au bailli de Vermandois, Paris, 22 septembre 1404, cité et partiellement publié par A.-A. Monteil, *Histoire des Français des divers états*, 4e éd., t. I, in-12, Paris, 1853, notes, p. 81, d'après l'original, en sa possession.

3. Paul Fournier, *les Officialités au moyen âge*, p. 8 et 9.

4. Dans l'Ile-de-France, les actes d'affranchissement passés sous le sceau de communautés ecclésiastiques ou de seigneurs laïques conservent encore les mots *servus* et *ancilla*, alors que les actes passés sous le sceau de l'officialité et rédigés par elle les avaient rigoureusement bannis. Exemples : les affr. de Rosny-sous-Bois (août 1246) et de Nanterre (mars 1248) par les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris : Arch. nat., S 1574, n° 1, et 1567, n° 1 (où les mots *servi* et *homines de corpore* alternent comme deux synonymes); — l'affr. de trente-six personnes de condition servile par le chevalier Simon de Corbeil (1er-27 mars 1255) : Arch. nat., JJ 26, fol. 369 v°, et Bibl. nat., ms. lat. 9778, fol. 255 v° (on y trouve l'expression curieuse, où se marque nettement l'incer-

bien peu au *servus* romain. Des hommes nourris de la législation antique ne pouvaient manquer de s'en apercevoir; l'étude d'une belle langue technique leur avait donné le goût de l'exactitude; il leur parut insupportable de continuer à employer un terme impropre. En le remplaçant par des expressions nouvelles, ils obéirent à un scrupule de purisme juridique.

Ce scrupule trouva d'ailleurs son expression très nette dans certains textes, non pas, il est vrai (du moins à ma connaissance), dans les actes des officiaux, mais dans certains documents établis également par des juristes instruits : les notaires de la cour pontificale.

Les églises françaises possédaient des serfs en grand nombre; c'est pourquoi les papes, mêlés à tant d'affaires, eurent souvent l'occasion d'intervenir dans les questions serviles. Dans beaucoup de bulles, les non-libres apparaissent. Sous quel nom? C'est ce qu'il est curieux d'observer.

Visiblement, le servage français embarrassait beaucoup les stylistes de la chancellerie apostolique. Ils travaillaient presque toujours sur des requêtes ou des projets présentés par les églises intéressées; mais ils en modifiaient la rédaction; ce sont certainement leurs propres incertitudes dont leur vocabulaire flottant a conservé la trace. Tantôt on les voit emprunter au latin classique des mots qu'ils détournent de leur sens exact : *originarii*[1], *famuli*[2]; tantôt ils disent simplement : *homines*, *homines vestri*[3], termes vagues qui, au moyen âge, servaient à indiquer les liens de dépendance, quelle que fût leur nature. Quand il s'agissait de serfs, on précisait, nous le savons, par la formule : *homines de corpore*. Mais cette expression technique, étrangère aux bons auteurs, déplut longtemps aux clercs romains; quand ils se décidaient à l'employer, ils prenaient soin d'observer que c'était un gallicisme. « Originarii ecclesiarum quos homines de corpore patria censuit nuncupandos » est-il écrit dans un privilège accordé par Grégoire IX à Saint-Maur-des-

titude de la terminologie : *homines meos et ancillas de corpore*). Pour mettre en lumière la disparition de *servus* et la vogue nouvelle d'*homo de corpore*, il serait intéressant de réunir quelques renseignements statistiques; mais cela est impossible; presque tous les cartulaires ou recueils de chartes qui ont été publiés sont incomplets à partir du XIIIe siècle; ils ne donnent, le plus souvent, les pièces les plus récentes qu'en analyse.

1. Texte cité ci-dessous, p. 234, n. 3.

2. Texte cité ci-dessous, p. 227, n. 3.

3. Exemples : bulles d'Innocent IV pour Notre-Dame de Paris (B. Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 393, n° XIII) et pour Saint-Denis (Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, in-4°, Paris, 1625, p. 579).

Fossés[1]; ils ne lui reconnurent droit de cité que peu à peu et tardivement. Restait *servus*, parfaitement cicéronien, et, à ce titre, souvent accepté. Mais là, si les amateurs de beau langage pouvaient se déclarer satisfaits, les juristes ne l'étaient pas, pour les raisons que nous connaissons déjà. Une bulle de Pascal II s'explique sur ce point avec clarté. Les chanoines de Paris avaient quelque temps auparavant obtenu de Louis VI un diplôme autorisant leurs serfs à témoigner en justice[2]; ils demandèrent au pape de leur confirmer cette faveur; leur requête fut accueillie. L'acte royal parlait simplement des serfs, *servi*. Rédigée par des notaires plus savants, la bulle dit : « les *famuli* de votre église, que chez vous le vulgaire appelle improprement des serfs[3] ».

Aussi bien ce sont deux documents pontificaux dont la comparaison, mieux que tout autre exemple, nous fera comprendre le changement qui s'accomplit au XIIIe siècle dans la terminologie du servage. En 1245, Innocent IV légifère pour les serfs de Saint-Germain-des-Prés; le notaire qui rédige sa bulle n'aime pas les expressions nouvelles; il écrit : « Vous avez des serfs que, vulgairement, on appelle hommes-de corps[4]. » En 1289, les clercs de Nicolas IV expédient deux bulles en faveur du chapitre de Chartres; le pape revendique pour ses « chers fils » les chanoines toute juridiction temporelle « sur leurs hommes de corps que, vulgairement, on appelle serfs[5] ». Entre les deux actes, la contradiction est frappante. Elle traduit, un peu bizar-

1. 29 mai 1239 (4 kal. juin, an 13 du pontificat), Latran : Livre Noir de Saint-Maur-des-Fossés, Arch. nat., LL 46, fol. 5 v°.

2. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, n° 150 (Luchaire, *Louis VI*, n° 63) : 1108, an 1er du règne.

3. « Ipsius ecclesie famuli qui apud vos servi vulgo improprie nuncupantur. » 24 janv. 1113. B. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 223, n° VIII; cf. Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, n° 162 (où la date se trouve rectifiée). Le mot *servus* est rejeté comme impropre à désigner les non-libres anglais de son temps par un coutumier anglais du XIIIe siècle, le *Mirror of justices*, éd. Whittaker (*Selden Society*), in-4°, Londres, 1895, p. 79.

4. « Cum habeatis plures servos qui homines de corpore vulgariter nuncupantur. » 3 février 1245 (3 nones fevr., an 2 du pontificat), Lyon : Arch. nat., L 244, n° 6; copie, sans indication de lieu, dans le *Livre des Privilèges*, Arch. nat., LL 1027, fol. 16.

5. « In homines ipsorum de corpore qui servi vulgariter appellantur. » 19 mars 1289 : bulle adressée à l'archevêque de Sens et à l'évêque d'Auxerre, dans E. Langlois, *Registres de Nicolas IV*, t. I, n° 736, p. 163; bulle adressée au roi de France, analysée *Ibid.*, n° 738, p. 167, texte complet dans le Livre Rouge du chapitre de Chartres, bibl. de la ville de Chartres, ms. 1162, fol. 34, et le cartulaire du même chapitre conservé à la bibl. de la ville de Toulouse, ms. 590, fol. 18. Ces bulles ont été rédigées par un notaire particulièrement puriste; cf. Langlois, p. 164, « ab omni consuetudine, vel costuma, ut utamur vocabulo regionis »; — p. 165, « aliqua placita, ut patrie verbis utamur ».

rement, l'évolution du langage. Au cours du XIIIe siècle, les notaires français, que suit lentement la chancellerie apostolique, ont remplacé le mot *serf* (ou *servus*), qui choquait leur érudition, par un nom emprunté au parler populaire, *homme de corps; serf*, autrefois commun au langage savant et au langage familier, n'est plus retenu que par ce dernier; le terme vulgaire est devenu juridique; le terme juridique est devenu vulgaire.

Homme de corps, *homme lige*, *homme de mainmorte*, que sais-je encore[1]? La terminologie du serf dans la langue diplomatique du XIIIe siècle, en France, est singulièrement variée. Pourtant une expression manque à cette richesse : c'est celle même que nous cherchons, c'est *serf de la glèbe*. Elle ne semble pas avoir jamais été signalée dans les chartes du moyen âge français[2]. Faut-il affirmer que, nulle part, en aucun temps, dans aucun acte authentique elle ne s'est glissée? Ce serait imprudent. Nous verrons tout à l'heure que les romanistes et les canonistes ne l'ont pas ignorée; il se peut qu'une fois, par hasard, un clerc, nourri de leurs œuvres, ait, en rédigeant quelque contrat, utilisé ses souvenirs littéraires. Aucun cas de cette sorte n'a encore été découvert; on en découvrira peut-être un jour. On aura alors exhumé une exception curieuse, et ce sera tout. *Serf de la glèbe* n'appartient pas, en France, au vocabulaire courant des notaires médiévaux. C'est un fait qu'on ne saurait mettre en doute. Ces deux mots joints ne se rencontrent pas davantage chez les juristes qui écrivirent en langue vulgaire les grands coutumiers français. Pas plus que les officiaux ou les fonctionnaires de la chancellerie royale, Beaumanoir, ni Pierre de Fontaines, ni les auteurs du *Livre de jostice et de plet* ou des *Éta-*

1. On trouve, dès le XIIIe siècle, *homme de condition*. Il est curieux que ce terme, qui devait, aux XVIIe et XVIIIe siècles, servir de synonyme à gentilhomme, ait, au moyen âge, désigné surtout les hommes de « serve condition ».

2. Je connais un exemple de *servus glebe* en Italie, dans une enquête de 1258 sur les droits de l'évêque de Trente, *Archiv für œsterreischische Geschichte*, 94 (1907), p. 403, n. 1 (cf. *Götting. Gelehrte Anzeigen*, 1909, II, p. 699). Est-il isolé? Je suis trop ignorant de l'histoire juridique italienne pour oser rien affirmer. Comme on le verra tout à l'heure, cette association de mots eut pour créateurs les professeurs bolonais; peut-être les notaires italiens la leur ont-ils quelquefois empruntée. Pour l'Allemagne, la 4e édition des *Rechtsaltertümer* de Grimm, I, Leipzig, 1899, p. 454, donne (sans date) un exemple, avec renvoi à Heider, *Gründliche Ausführung der Reichsstadt Lindau*, in-fol., Nuremberg, 1643, p. 293; mais, à la page indiquée, je n'ai rien trouvé de pareil, et je n'ai pu, dans le corps du volume, mettre la main sur l'acte cité. En tout cas, l'expression serait tout à fait anormale. Les historiens allemands du XIXe siècle emploient quelquefois « an der Scholle gebunden » : simple imitation, semble-t-il, du français « attaché à la glèbe » (ou du latin : *glebis inhaerere*).

blissements de saint Louis n'appelaient ainsi les non-libres de leur temps. Les historiens du XIXe siècle qui ont disserté sur le servage de la glèbe au moyen âge se servaient donc d'un terme que ne connaissaient pas ou que rejetaient les praticiens de l'époque même qu'ils étudiaient.

Ils ne l'inventaient pas cependant. De quelle tradition l'avaient-ils reçu? Pour l'apprendre, il va nous falloir quitter la pratique pour le droit savant et la France pour l'Italie.

III.

Vers la fin du XIe siècle, à Bologne, commença l'enseignement d'Irnerius, le flambeau du droit, « lucerna juris ». Il expliquait à ses auditeurs les compilations de Justinien. L'école qu'il fonda rayonna sur l'Europe occidentale tout entière : école d'annotateurs, de « glossateurs » (ce nom leur est resté) qui suivaient pas à pas les textes romains pour en éclairer les obscurités, enrichissant de gloses les interlignes ou les marges de leurs manuscrits.

Or, Irnerius, commentant le Digeste, rencontra le titre V du livre premier : *De statu hominum*. Les jurisconsultes dont les extraits sont rassemblés dans ce titre divisaient les hommes en deux catégories : les libres et les esclaves (*servi*). Cette classification devait paraître incomplète à un exégète qui connaissait à fond le Code Justinien; car dans ce code, témoin d'un état du droit postérieur à la doctrine des « prudents », telle qu'elle se trouve résumée dans le Digeste, apparaît un groupe social dont le statut juridique forme en quelque façon un intermédiaire entre la liberté et l'esclavage : les *coloni* ou *ascriptitii* (ces deux termes, souvent employés l'un pour l'autre dans l'usage ancien, paraissent avoir été acceptés par les glossateurs comme exactement synonymes). Irnerius, pour l'instruction de ses élèves, chercha à combler la lacune qu'offrait à ses yeux le texte antique; il s'y employa dans des gloses, qui furent recueillies. Voici l'une d'elles. Je traduis *servus* par *serf*, comme eût fait un écrivain du moyen âge.

« La condition de l'ascriptice n'est pas telle que par elle on soit soumis au *dominium* d'autrui. Par ascriptice, on doit entendre essentiellement, non pas le serf d'une personne, mais le serf d'une glèbe (*glebe servus*)[1]. »

1. « Ascripticia enim condicio non est ea qua quis alieno subicitur dominio, sed glebe servus intelligitur, non principaliter persone » (E. Besta, *l'Opera d'Irnerio*, II, in-8°, Turin, 1896, p. 9). Mon attention a été attirée sur cette glose par une note de R. W. et A. J. Carlyle, *A history of mediaeval political*

Telle est, à ma connaissance, le plus ancien exemple de cette expression vouée à un si grand avenir. D'Irnerius, elle passa à ses successeurs. Placentin, le premier des grands glossateurs qui aient enseigné en France, l'emploie à deux reprises dans sa *Somme des Institutes*, comme Irnerius, à titre de synonyme ou mieux de paraphrase du latin, « ascriptitius[1] ».

Puis elle se répandit chez les canonistes, disciples eux aussi, sur bien des points, des professeurs de droit romain. Vers le milieu du XIIe siècle, le moine Gratien avait composé un recueil de droit canon, le *Décret*, qui prit bientôt une valeur quasi officielle. Ouvrons cette illustre compilation, et cherchons-y la *Distinctio* LIV; toute la première partie en est consacrée à l'antique règle ecclésiastique, qui interdisait de conférer les ordres sacrés à des non-libres. En particulier, Gratien y reproduisait une lettre d'un pape du ve siècle, Gélase Ier, annulant l'ordination au diaconat de deux *originarii*[2]. Ce mot désignait, semble-t-il, des colons fixés depuis leur naissance sur le même domaine. Il pouvait paraître obscur aux lecteurs. Il exigeait une glose. Un des commentateurs les plus anciens du *Décret*, Paucapalea, imagina de l'expliquer par *ascriptitius*. Par là, il fut amené à donner de ce dernier terme une définition empruntée vraisemblablement à la littérature romaniste; *serf de la glèbe* y trouva sa place[3]. Sa glose fut acceptée par l'École; maître Rufin la copia[4]; Étienne de Tournai — un Français qui mourut en 1203 — s'en inspira : « Les ascriptices », écrit-il dans sa *Somme du Décret*, « sont ceux qui s'inscrivent comme attachés à un fonds de terre, selon des conditions déterminées; on les appelle serfs de la glèbe[5]. »

Ainsi, pour tous ces juristes, le *serf de la glèbe*, c'est un ascriptice, ou, comme disent plus volontiers les historiens d'aujourd'hui, un colon, au sens où la législation du Bas-Empire prenait ce terme.

theory in the West, II, in-8°, Londres, 1909, p. 39, n. 3. *Servus glebe* (dans le sens *d'ascriptitius*) se rencontre également au titre V, c. 7 des *Questiones de juris subtilitatibus* qui sont peut-être d'Irnerius, éd. H. Fitting, in-4°, Berlin, 1894, p. 60.

1. *Placentini jurisconsulti vetustissimi, in Summam Institutionum..., libri III*, in-fol., Mayence, 1535, p. 4 et 6.

2. Cf. Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, I, n° 658.

3. *Die Summa des Paucapalea über das Decretum Gratiani*, éd. J. F. v. Schulte, in-8°, Giessen, 1890, p. 36, c. 11.

4. Éd. J. F. v. Schulte, in-8°, Giessen, 1892, p. 122, c. 11; éd. H. Singer, in-8°, Paderborn, 1902, p. 141, c. 11.

5. *Die Summa des Stephanus Tornacensis über das Decretum Gratiani*, éd. J. F. v. Schulte, in-8°, Giessen, 1891, p. 81, c. 20. « *Adscripticios*, qui se ascripserunt certa conditione fundo, hique servi glebe dicuntur. »

D'où leur est venue, ou mieux d'où est venue au premier d'entre eux, Irnerius, cette alliance de mots?

Si l'on en croyait le Dictionnaire de l'Académie, la réponse à cette question ne souffrirait pas de difficultés. Prenons, en effet, dans cette vénérable publication, l'article *glèbe*. On y lit ceci (depuis 1762) : « Les esclaves attachés à un domaine, à une métairie, chez les Romains s'appelaient *esclaves de la glèbe*. » Les glossateurs n'auraient donc fait que puiser dans la tradition classique. Malheureusement, il semble bien que l'Académie se trompe. Je ne connais pas chez les auteurs anciens de texte où se rencontre *servus glebae*. On ne peut guère douter, jusqu'à nouvel ordre, qu'Irnerius n'ait créé l'expression[1]. Mais il la créa sous l'influence de certains passages du Code et du Digeste. Cherchons à retrouver ses sources.

Vers la fin de l'Empire romain, les hommes politiques et les juristes firent le rêve d'une société où chacun devait être, par des liens héréditaires et indissolubles, attaché à sa fonction : le décurion à sa dignité municipale, le soldat à l'armée, l'artisan à son collège, le cultivateur (qu'il fût de naissance libre ou de naissance servile) à son champ[2]. Ce cultivateur, ainsi fixé au sol, ce fut le colon. L'esclave des temps antiques avait eu pour maître un homme; le colon eut pour maître une chose, le domaine. Une loi de Théodose, recueillie au livre XI du Code Justinien, s'explique là-dessus fort clairement. Je traduis toujours *servus* par *serf* : « Ils [les colons de la Thrace] sont serfs de la terre sur laquelle ils sont nés[3]. » *Servi ter-*

1. Irnerius n'a pas trouvé l'expression *servus glebe* dans le texte du *Corpus Juris*, tel que nous le connaissons aujourd'hui. On pourrait, il est vrai, supposer qu'il eut entre les mains un texte différent, où, par exemple, dans le Code Justinien, XI, 52, 1, on aurait lu *servi glebae* au lieu de *servi terrae*. Mais cette hypothèse serait en contradiction avec ce que l'on croit savoir, aujourd'hui, sur l'histoire des manuscrits de la compilation justinienne. Reste une dernière conjecture : Irnerius aurait rencontré *servus glebe* dans la littérature juridique des premiers siècles du moyen âge. On ne saurait l'écarter absolument; car nous ne possédons certainement pas dans son entier la production antérieure à Irnerius; ce que nous avons conservé est en partie resté manuscrit, et enfin je n'ai pas la prétention d'avoir lu tout ce qui est imprimé; je signalerai cependant que je n'ai pas trouvé *servus glebe* dans les *Exceptiones Petri*. Pour être tout à fait exact, il ne faut donc considérer Irnerius comme créateur de cette expression que sous réserves de découvertes futures.

2. Cf. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, II, in-8°, Berlin, 1901, livre III, ch. VII : *Die Erblichkeit der Stände*.

3. « ... licet condicione videantur ingenui, servi tamen terrae ipsius cui nati sunt aestimentur. » Code Justinien, XI, 52, 1. M. A. Piganiol, *l'Impôt de capitation sous le Bas-Empire romain*, Chambéry, 1916 (thèse de Paris), p. 67, propose de corriger *nati* en *dati*; mais ce qui nous intéresse ici, c'est le texte

rae : en écrivant *servus glebe*, Irnerius ne fera que substituer au mot terre le mot glèbe.

Pourquoi cette substitution? Elle était en un sens parfaitement légitime. Dans la langue bizarre et emphatique des derniers juristes romains, glèbe (terme poétique) était exactement synonyme de terre; au point que, dans un même texte reproduit à la fois par le Code Justinien et par le Code Théodosien, là où le premier donne : *terra*, on lit dans le second : *gleba*[1]. Le Code Justinien n'a pas dit *servus glebae*, mais il eût pu le dire. Continuons à feuilleter le livre XI; dans une loi d'Arcadius et de Théodose II, nous trouvons, à propos des colons, cette phrase : « Ils adhèrent à la glèbe si fortement qu'ils ne peuvent en être arrachés même pour un instant[2]. » Cette loi, la loi de Théodose, peut-être d'autres lambeaux encore du *Corpus Juris* où figurait le mot glèbe[3] flottaient dans la mémoire d'Irnerius quand il rédigea sa glose sur le *Digestum Vetus*. De ces réminiscences mêlées — beaucoup plutôt, semble-t-il, que d'un effort de style conscient et réfléchi — naquit *servus glebe*[4].

Paraphrase d'un terme romain, *ascriptitius*, l'expression *serf de la glèbe* n'avait pas été créée par Irnerius pour s'appliquer aux réalités de son temps. C'était le colon antique, non le serf médiéval qu'il prétendait désigner ainsi. Ses imitateurs ne s'y trompèrent pas. Considérons, par exemple, Étienne de Tournai, que je citais tout à l'heure. Ce commentateur de Gratien ne fut pas un pur théoricien.

tel qu'Irnerius l'avait entre les mains. Cf. Code Justinien, XI, 53, 1, « Inserviant terris ».

1. Loi de Valentinien et Valens du 31 juillet 365 : Code Théodosien, XI, 1, 12; Code Justinien, XI, 48, 3.

2. « ... quos ita glebis inhaerere praecipimus, ut ne puncto quidem temporis debeant amoveri » (Code Justinien, XI, 48, 15).

3. Faut-il y comprendre le texte de Javolenus Dig., VIII, 3, 13, 1, « omnes glebae serviant », où *glebae* est le sujet de la phrase et où il s'agit d'ailleurs de servitude prédiale (et non personnelle), mais qui, lu un peu vite et surtout dans une mémoire un peu brouillée, a pu contribuer à suggérer l'association verbale *servi* et *glebae?*

4. Je suppose dans tout ce qui vient d'être dit qu'Irnerius connaissait les titres 48 et 52 du livre XI du Code Justinien. Je n'ignore pas que cela pourrait être contesté. On considère en général que les premiers glossateurs n'ont pas fait usage des trois derniers livres du Code. Il convient toutefois de remarquer : 1° que précisément le titre 48 n'a jamais cessé d'être en honneur dans la littérature juridique (Max Conrat, *Geschichte der Quellen und Literatur des Römischen Rechts im früheren Mittelalter*, I, in-8°, Leipzig, 1889, p. 55, n. 3); 2° que ces trois livres tout entiers étaient laissés de côté plutôt qu'ils n'étaient précisément ignorés (*Ibid.*, p. 355). En résumé, Irnerius a certainement pu lire le titre 48; il a vraisemblablement pu lire le titre 52. Et je ne vois pas où il aurait pris ailleurs l'idée de *servus glebe*.

Abbé de Saint-Euverte d'Orléans, puis de Sainte-Geneviève de Paris, évêque de Tournai, il connut de près le servage français. Outre ses œuvres juridiques, nous avons conservé de lui une abondante correspondance[1] ; les archives de Sainte-Geneviève renferment des actes nombreux passés sous son abbatiat[2]. Lettres et chartes parlent souvent de serfs ou d'hommes de corps ; de serfs de la glèbe jamais. Canoniste, Étienne parlait la langue de l'érudit ; administrateur, celle de l'homme d'affaires ; il ne les embrouillait pas entre elles.

D'autres, il est vrai, eurent l'esprit moins net. Les clercs du moyen âge se piquaient d'érudition ; obligés d'employer constamment une langue morte — le latin — habitués par là même à travestir tant bien que mal sous une forme antique les choses du présent, ils cherchaient souvent moins le terme exact que le terme élégant ou rare ; pour tout dire, ils étaient volontiers pédants. Trouvant chez de bons auteurs une belle alliance de mots, comment n'eussent-ils pas été tentés de s'en emparer, sans trop regarder au sens, pour en orner leur style ?

Rendons toutefois justice aux notaires français. Comme nous l'avons vu, ils laissèrent dormir dans les manuels de droit romain ou de droit canon l'expression inventée par Irnerius. Ainsi, firent également les auteurs de coutumiers. En revanche, je connais dans la littérature latine du XIIIe siècle deux exemples du terme qui nous occupe et je ne doute pas qu'en cherchant bien on n'arrive à en découvrir d'autres. Mes deux auteurs sont, l'un un sermonnaire, Jacques de Vitry, l'autre un historien, Guillaume le Breton.

On possède de Jacques de Vitry une série de sermons qui s'adressent respectivement aux différentes classes de la société ; parmi eux, deux *ad servos et ancillas*. Ceux-ci ne sont pas, comme on pourrait le croire, destinés aux serfs et serves, mais bien aux serviteurs et servantes[3]. Les anciens Romains ne demandaient guère les services domestiques qu'à leurs esclaves ; c'est pourquoi la langue n'avait pas de terme usuel pour désigner le serviteur libre. Il ne pouvait en être de même en plein moyen âge, puisque dans presque toute l'Europe occidentale l'esclavage était alors inconnu ; on avait des serviteurs ; en français on les appelait d'ordinaire *serjants*[4] ; mais les lit-

1. Éd. Desilve. Valenciennes et Paris, 1893.

2. Archives en grande partie inédites ; j'ai eu l'occasion de les dépouiller.

3. Comme l'a bien vu A. Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, in-8°, Paris, 1886, p. 57 et 421.

4. Quelquefois aussi semble-t-il, mais plus rarement, *garsons*. Pour les servantes, la terminologie parait assez peu fixe ; on trouve *ancele* (cf. ci-dessus,

térateurs qui écrivaient en latin, désireux avant tout de ne pas s'écarter des formes classiques, employaient souvent en ce sens le mot *servus*, dépouillé, pour les besoins de la cause, de tout contenu juridique précis[1]. Ainsi faisait Jacques de Vitry[2]. Mais, soit afin de prévenir toute équivoque, soit plus simplement dans le dessein d'étaler son érudition, il crut bon de placer en tête de son second sermon un développement sur les différentes significations du mot dont il usait. Il distingue quatre catégories de *servi :* ceux qui n'ont pas même la disposition de leur propre corps (les esclaves du droit antique), les *ascripticii*, les *originarii* « nés des ascriptices », les *conducticii famuli*, c'est-à-dire les serviteurs. De la deuxième, il donne la définition devenue classique dans l'École : « Ascriptices, ou serfs de la glèbe attachés au sol[3] ». Cet exposé, tiré peut-être de

p. 222, n. 1), *chamberiere, meschine.* Voir les textes — d'ailleurs insuffisants — rassemblés par H. Doercks, *Haus und Hof in den Epen des Crestien von Troies*, Greifswald, 1885, p. 42, et Fritz Meyer, *Die Stände, ihr Leben und Treiben dargestellt nach den altfr. Artus- und Abenteuerromanen* (*Ausg. u. Abh. aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, 89), Marbourg, 1892, p. 98 et 104.

1. Exemples : chez des moralistes, Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, II, I, c. 10 et c. 23; XXVIII, c. 11 (éd. de Douai, in-8°, 1627); chez des lexicographes, Jean de Garlande, éd. Scheler, *Jahrb. für romanische und englische Litteratur*, VI (1865), p. 149, c. 31, et 150, c. 33; dans des livres de comptes, *Livre de raison de Saint-Martin de Pontoise*, éd. J. Depoin (publ. Soc. histor. Pontoise), in-8°, Pontoise, 1900, p. 198, et arch. du département de Seine-et-Oise, série H, ms. non coté, fol. 13 (où *servi de cellario* traduit le français *les vendeurs dudit cellier*). Brunetto Latino, pour qui le français est une langue apprise, traite *serf* comme synonyme de *serjant : Livres dou Tresor*, éd. Chabaille (Doc. inéd.), II, 2, c. XCIX, p. 442 et suiv. Cet emploi de *servus* dans le sens de serviteur survivra dans la langue juridique, si bien qu'au XVIe siècle Hippolyte Bonacossa pourra commencer un traité *De servis et famulis* par cette définition étonnante : « Et servus (de quo noster sit sermo) est homo liber... quem oportet alii famulari », *Tractatus illustrium jurisconsultorum*, V, 1, in-fol., Venise, 1584, fol. 121 v°. Le latin médiéval est un jargon parfois singulier !

2. Voir ses *Exempla*, éd. Crane (*Folk Lore Society*), in-8°, Londres, 1890, n°s XLII, LXXXII (p. 37), CXX et CXCV; éd. Frenken (*Quellen und Unters. zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, V, h. 1), in-8°, Münich, 1914, n°s XXIII, XXV (p. 112) et LIV. On a beaucoup écrit sur Jacques de Vitry; il suffira de renvoyer (comme au dernier travail paru) à l'introduction de l'édition Frenken.

3. Les sermons *ad servos et ancillas* sont encore inédits. Ils ne figurent pas parmi les extraits des *Sermones vulgares* qu'a donnés dom Pitra dans ses *Analecta Novissima*, II, in-4°, Tivoli, 1888, p. 344 et suiv. Je cite, d'après le ms. lat. 17509 de la Bibliothèque nationale, fol. 133 : « Homo servus dicitur qui servilis est conditionis; nec habet potestatem sui corporis . . . . . Servi etiam hominis sunt qui vocantur ascripticii, seu servi glebe qui astricti solo.

quelque livre de droit que je n'ai pu retrouver, était dépourvu de tout lien avec la réalité présente; Jacques de Vitry ne pensait pas aux serfs de son temps.

Tel n'est point tout à fait le cas de Guillaume le Breton. Nous devons à ce chanoine — instruit et soucieux de le paraître — deux ouvrages historiques écrits en latin et consacrés tous deux au règne de Philippe-Auguste : une chronique en prose et une sorte d'épopée en vers, la *Philippide*. En un passage de la chronique, on voit un noble homme du diocèse de Saint-Pol-de-Léon apparaître après sa mort à l'un de ses paysans; Guillaume le Breton écrit : à un de ses esclaves, je veux dire à un esclave de sa glèbe, « cuidam mancipio suo, scilicet sue glebe[1]. » Ce n'est pas tout à fait l'expression que nous cherchons, mais peu s'en faut. La *Philippide*, au contraire, nous la présente sous sa forme traditionnelle. Le 3 juillet 1194, à la surprise de Fréteval, Philippe-Auguste perdit ses archives. C'est pour notre historien une occasion de nous les dépeindre. Elles contenaient, si nous l'en croyons, entre autres documents précieux, « des écrits par où l'on pouvait connaître... qui était serf de la glèbe et qui serf de condition[2] ». Quelle différence Guillaume faisait-il entre ces deux aspects de servage? On ne sait. Je serais tenté, pour ma part, de ne pas prendre trop au sérieux ce qui n'était peut-être que redondance de style. En tout cas voilà, à ma connaissance, le plus ancien texte où l'on rencontre des serfs français appelés serfs de la glèbe.

Guillaume le Breton eut-il des imitateurs en son temps? Je n'oserais dire non. Mais certainement son exemple fut extrêmement peu suivi. Donner au servage médiéval le nom de servitude de la glèbe, inventé pour le colonat romain, le XIIIe siècle ne pouvait guère tomber dans une pareille erreur. Elle ne se produisit que plus tard. Comment? C'est ce qui nous reste à raconter.

IV.

Le servage ne resta pas toujours pareil à lui-même. Vers la fin du moyen âge il subit des modifications profondes. Il en fut de même, semble-t-il, pour toutes les institutions qui composaient le régime dit « féodal ». Malheureusement, nous connaissons très

Servi vero originarii dicuntur qui nati sunt ex ascripticiis in ipso solo. Sunt insuper servi qui dicuntur conducticii famuli, scilicet quos ad tempus conducimus, et post terminum possunt recedere liberi. » Cf. ms. lat. 3284, fol. 174 v°.

1. Éd. H.-F. Delaborde (*Société de l'histoire de France*), I, c. 97, p. 204.

2. Éd. H.-F. Delaborde, II, ch. IV, v. 561 et 566 : « Sed scripta quibus prenosse dabatur . . . . . qui sint vel glebe servi vel conditionis. »

mal cette décadence de la féodalité; l'histoire n'en a jamais été écrite. Voici, pour le servage, sans tenir compte des nuances locales, ce que l'on peut conjecturer.

Le serf des temps anciens était, au sens plein du mot, un *homme de corps*. Quoi qu'il fît, où qu'il allât, quelle que fût la terre qu'il cultivât, il restait attaché à son seigneur par un lien indissoluble (à moins d'affranchissement), héréditaire, presque corporel, un lien, comme dira Guy Coquille, adhérant « à la chair et aux os[1] ». Il demeurait toujours, pour certains délits, justiciable de son seigneur; il demeurait toujours soumis envers lui aux charges de son état. En revanche, l'homme libre qui acquérait un champ des mains d'un serf ne cessait pas pour cela d'être libre. Il y avait des personnes, ou mieux des familles serviles; il n'y avait pas de tenures serviles.

Le servage, ainsi compris, n'apparaissait pas alors comme une anomalie; la vie sociale presque tout entière était fondée sur des conceptions analogues; rien ne semblait aussi fort que les liens d'homme à homme. Mais ce système de relations personnelles s'effrita très vite; les idées collectives qui le soutenaient s'effacèrent. On hésite en pareille matière à donnner des dates; on peut dire néanmoins que, dès le début du XIIIe siècle, dans la France du Nord, la société avait commencé à changer de face. Or, le servage ne disparut pas avec l'ensemble des coutumes et des notions juridiques parmi lesquelles il était né. Il survécut dans beaucoup de provinces françaises jusqu'au XVIe siècle; dans quelques-unes jusqu'en 1789. Mais il se transforma, peu à peu, très profondément. Désormais, la « macule » servile s'attacha moins à l'homme qu'à la terre. Qui habitait cette terre contaminée devenait serf; qui l'abandonnait devenait libre. Au servage « de corps » succéda lentement le servage réel.

Le serf dont la condition avait pris cette forme nouvelle restait bien différent du colon romain; il n'était pas, à proprement parler, fixé au sol. En droit rien ne l'empêchait, s'il le désirait, de quitter sa tenure. En fait, pourtant, cette liberté de mouvement avait quelque chose de fictif : il pouvait s'en aller, mais à condition de laisser au seigneur tous ses biens. Le départ, c'était pour lui la pauvreté; la redoutant, il se trouvait par une nécessité économique lié à ses champs héréditaires aussi fortement, ou peu s'en faut, que s'il y avait été maintenu par la plus implacable loi. Comment ne pas songer à le comparer au colon du Bas-Empire? Tentation d'autant plus naturelle que les juristes, nourris dans le culte de la législation

1. *Les Coustumes du pays et comté de Nivernois*, ch. VIII, art. VI (*Œuvres*, éd. de Bordeaux, in-fol. 1703, II, p. 130).

antique, ne demandaient qu'à y trouver des précédents à tout ce qu'ils voyaient autour d'eux.

En Languedoc, dès le XIIIe siècle, la situation juridique des serfs ressemblait par certains côtés à ce qu'elle devait être plus tard dans le Nord; il y avait des tenures serviles, qu'on appelait les terres de *casalage*[1]. Aussi fut-ce dans une ordonnance de Philippe le Bel pour le Toulousain, rédigée certainement par des fonctionnaires versés dans le droit méridional, que l'on vit, pour la première fois, le servage rapproché de l' « ascriptitiat[2] ».

L'exemple fut contagieux. Sous Philippe le Bel encore, en 1303, les notaires de la chancellerie royale, appelés à rédiger une ordonnance applicable à tout le royaume, employèrent *ascriptitius* comme synonyme de serf[3]. Cette association verbale se répandit dans la littérature juridique. Au XVe siècle, Gui Pape l'adoptait résolument[4]. Elle devint un lieu commun.

Consultons Guy Coquille. Ce grand juriste était Nivernais. Il appartenait à un pays où le servage personnel, au moins dans quelques-uns de ses traits, se maintint jusqu'aux temps modernes. Autour de lui vivaient des serfs « de corps » et « de poursuite ». Dans sa belle langue, savoureuse et drue, il l'a dépeinte plus d'une fois lui-même, cette servitude « attachée aux os » « qui ne peut tomber pour secouer[5] ». Pourtant, soumis aux théories de l'École, voici ce

1. Le servage méridional n'a guère été étudié. J'ai cherché à donner quelques indications, forcément très vagues, dans *Rois et serfs*, p. 100. Dès le début du XIIIe siècle, dans le Languedoc, le serf, s'il abandonnait à son seigneur tous ses biens, cessait d'être serf. C'est ce que l'on appellera, mais plus tard, dans le Nord, lorsque cette règle juridique y apparaîtra, le *désaveu* : voir les coutumes promulguées par Simon de Montfort à Pamiers le 1er décembre 1212, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., t. VIII, col. 631, art. XXVII.

2. Ordonnance abolissant (ou prétendant abolir) la servitude dans la sénéchaussée de Toulouse et Albi, avril 1290, n. st. *Histoire de Languedoc*, t. X, Preuves, col. 348 : « Nos... omnes universitates et singulas personas... in quibus aliquod jus habemus vel habere seu pretendere possumus ratione vel occasione servitutis, que de corpore tantum vel de casalagio tantum dicitur, aut etiam de utroque, vel rerum casalagii conjunctim vel separatim, aut *adscripticiatus* vel quasi, seu libertinitatis vel cujuslibet alterius generis servitutis, premissorum natalibus et plene libertati ac ingenuitati restituimus... » On remarquera l'effort pour assimiler le servage aux deux conditions qui, dans le droit romain, pouvaient passer pour intermédiaires entre l'esclavage et la pleine liberté : le colonat et le statut des affranchis.

3. Voir ci-dessous, p. 239, n. 1.

4. Voir ci-dessous, p. 239, n. 4.

5. *Institution au droit des François* (*Œuvres*, éd. de Bordeaux, II) au § intitulé : *Des servitudes personnelles et des mainmortes*, p. 46. Cf. ci-dessus, p. 236.

qu'il écrivait dans son *Institution au droit des François* : « Les servitudes qui sont en France ne sont pas semblables à celles qui étoient en usage auprés des anciens Romains, qui faisoient trafic des personnes serves comme d'animaux brutes;... mais bien sont semblables aux servitudes ascriptices et colonaires, qui rendoient les personnes attachées et liées aux domaines des champs pour les faire valoir... L'origine des serfs, que nous avons en quelques provinces de France, procede de cette usance ancienne des Romains, au temps qu'ils seigneurioient les Gaules[1]. »

Le servage né du colonat et presque pareil à lui, cette doctrine devait faire fortune dans la littérature historique. Si tant d'érudits se sont refusés à reconnaître aux institutions serviles quoi que ce soit de « commun avec la féodalité », ne serait-ce pas tout d'abord parce que l'on enseigna longtemps, comme deux axiomes, l'origine romaine des serfs, l'origine germanique des vassaux?

Le serf paraissait semblable, ou peu s'en fallait, au colon romain, parce que, comme lui, il paraissait attaché au sol. Or, le Code ne disait-il pas du colon qu'il « adhérait à la glèbe »? Belle expression. Pourquoi les juristes, traitant du servage, eussent-ils renoncé à en orner leur discours? Ils s'en emparèrent de très bonne heure.

Au parlement de la Pentecôte 1287, Philippe le Bel, donnant satisfaction aux plaintes des barons, avait réglé « la maniere de faire et tenir » les bourgeoisies royales. Lorsque, en 1303, il promulgua la grande et vaine ordonnance sur la réformation du royaume, il lui adjoignit, comme une sorte d'appendice, une réédition de ce règlement. En 1287, la cour du roi avait légiféré en français. Le solennel établissement de 1303 fut, au contraire, rédigé en latin. Pour maintenir l'unité de style, il fallut donc traduire dans cette langue savante les dix articles sur les bourgeoisies écrits jadis en langue vulgaire. Le notaire à qui l'on confia cet exercice de thème se permit une liberté. A l'article 9, il lisait cette phrase : « Ne n'est aussi sa ententions que si sobgiet ne puissent poursuire a retraire de bourgeoisie leur hommes de cors ou d'autre condition. » Il la rendit comme il suit : « Nec est intentionis nostre quin subjecti nostri possint requirere, aut de prefatis burgesiis extrahere homines suos de corpore, *ascripticios*, *seu glebe affixos*, aut alterius servilis conditionis. » En français, la chancellerie royale avait parlé le lan-

1. Au § cité à la note précédente, p. 45 du t. II de l'éd. de 1703. L'*Institution* a paru pour la première fois en 1607; Guy Coquille était mort en 1603. Parmi les auteurs postérieurs, où l'assimilation se rencontre, on peut citer Desiderius Heraldus, *De rerum judicatorum auctoritate*, l. II, ch. XVII, § X, dans le *Thesaurus* d'Otto, t. II, col. 1247.

gage des praticiens. Dans le latin au contraire, l'imitation du droit romain se glissait. Ainsi apparurent, pour la première fois, semble-t-il, dans un document officiel, les serfs « attachés à la glèbe[1] ».

Peu à peu cette expression entra en usage[2]. Au début du XVe siècle, Jean Jager, avocat du roi à Château-Thierry, écrivait : « Les serfs en Champaigne *sunt servy conditionati et quodam modo astricti glebe*[3]. » Vers la fin du même siècle, Gui Pape, jurisconsulte dauphinois, employait des termes analogues[4]. Du latin, cette habitude de langage finit par passer en français. Le Dictionnaire de l'Académie, en 1694, la consacra. « Les hommes de mainmorte, y lit-on, sont attachez à la glèbe. » On s'accoutumait à associer dans le discours ces deux mots : *serf* et *glèbe*.

Mais ce n'était pas encore « serf de la glèbe ». L'alliance verbale, jadis inventée par Irnerius, pénétra-t-elle en français avant le milieu du XVIIIe siècle? Je ne sais; mais en tout cas elle ne conquit pas l'usage courant; ni les juristes comme Guy Coquille[5], ni les

1. On trouvera les deux textes, français et latin, de l'article 9 de l'ordonnance sur les bourgeoisies dans César Chabrun, *les Bourgeois du roi* (thèse droit de Paris), 1908, p. 142. Les deux rédactions de cette ordonnance (celle de 1287 et celle de 1303) ont d'ailleurs été publiées maintes fois, notamment dans le *Recueil des Ordonnances*, t. I, p. 314 et 367. La rédaction latine a été promulguée à nouveau en 1351 (cf. Chabrun, *loc. cit.*, p. 73), ce qui a pu contribuer à populariser l'expression « glebe affixos ».

2. On peut noter qu'en Angleterre Bracton, qui composa, entre 1250 et 1258, un coutumier célèbre, emploie déjà *glebae ascripticii* : Bracton, *De legibus et consuetudinibus Angliae*, l. I, c. XI, § 1, éd. Twiss (*Rolls Series*), t. I, p. 52; éd. F. W. Maitland, *Select passages from the works of Bracton and Azo* (*Selden Society*), in-4°, Londres, 1895, p. 81 et 83.

3. Olivier Martin, *Textes inédits de droit champenois* (extrait des *Travaux juridiques et économiques de la Faculté de droit de l'Université de Rennes*, 1913), in-8°, Rennes, 1914, p. 35.

4. *Decisiones Gratianopolitanae*, Qu. cccliij, éd. de Lyon, in-8°, 1550, fol. 183 : « Et tales homines talliabiles possunt aequiparari hominibus adscriptis glebae seu oneri talliarum solvendarum sicut ascriptitii se adstringunt. » Et plus haut on trouve cité le titre du Code Justinien relatif aux colons. Il est vrai que Gui Pape parle des taillables; mais ce mot semble bien, pour lui, synonyme de serf. M. Esmein a cité ce passage des *Decisiones* dans son *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 11e éd., p. 272, n. 4. — Au moment de corriger les épreuves, je relève encore l'expression *astrictos glebe* dans une plaidoirie du 14 juin 1434 publiée par A. Thomas, *le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers* (*Bibl. École Hautes-Études*, fasc. 174), p. 237, n° CCLXXIX, c. 3; cf. *Ibid.*, la réplique du même avocat, p. 239, c. 15.

5. Voir, dans les *Œuvres*, éd. de Bordeaux, *les Coustumes du pays et comté de Nivernois*, ch. VIII (p. 127) et IX (p. 142); *l'Institution au droit des François*, p. 45 et suiv.; *les Questions, réponses et méditations sur les articles des coustumes*, p. 310 et suiv.

érudits comme Étienne Pasquier[1], ni les feudistes comme Brussel, ou comme ce Dunod qui écrivit en 1733, « froidement et indifféremment[2] », un *Traité de la mainmorte* justement célèbre, ni Ragueau ou Laurière dans leurs Glossaires du droit français[3], ni le Dictionnaire de l'Académie ou celui de Furetière ne paraissent la connaître[4]. Il semble bien qu'elle ait végété obscurément dans les vieux livres des glossateurs ou des canonistes, jusqu'au jour où, par on ne sait quel hasard, un écrivain de génie, qui avait beaucoup pratiqué cette littérature, l'en tira et fit sa fortune. Ce fut Montesquieu.

On rencontre dans l'*Esprit des lois*, paru en 1748, deux fois servitude de la glèbe[5], une fois esclavage de la glèbe[6]; les trois fois il s'agit du colonat plutôt que du servage. Mais, placée dans un ouvrage si souvent lu, commenté, discuté, l'expression était, si je puis dire, lancée. Faisant image, propre en même temps, par l'emploi de ce mot glèbe, un peu rare et pompeux, à flatter le goût classique, elle ne pouvait manquer de plaire. Très vite des écrivains moins exacts que Montesquieu l'appliquèrent aux conditions juridiques de l'heure présente. Dès 1762, le Dictionnaire de l'Académie, refondant complètement l'article Glèbe des anciennes éditions, découvre « en quelques provinces du royaume » des « serfs de la glèbe[7] ». Sans doute, les techniciens n'aiment guère ce terme nouveau, plus poétique que juste; les jurisconsultes Claude Serres[8], Fréminville[9], Pothier[10], l'ignorent ou veulent l'ignorer. Mais les phi-

1. *Les Recherches de la France*, l. IV, ch. v, où il est longuement question des *serfs fonciers et ascriptices* (p. 437 de l'éd. de 1617, Paris, in-4°).

2. Voltaire, *Coutume de Franche-Comté : sur l'esclavage imposé à des citoyens par une vieille coutume*, éd. Garnier, t. XXVIII, p. 373.

3. François Ragueau, *Indice des droicts roiaux et seigneuriaux;* la première édition est de 1583; je n'ai pu voir que la troisième (in-4°, Paris; 1609). En 1704, E. de Laurière donna, sous le titre de *Glossaire du droit françois*, une réédition du vieil ouvrage de Ragueau; le *Glossaire* de Laurière a été réimprimé en 1882 par L. Favre, in-4°, Niort.

4. En revanche, l'oratorien Jérôme Vignier, qui avait lu les canonistes, la connaissait bien et crut faire merveille en introduisant dans le faux testament de l'évêque saint Perpétue une *servitus glebatica* qui, de là, a passé dans Du Cange. Cf. Julien Havet, *les Découvertes de Jérôme Vignier* (*Œuvres*, I), p. 31.

5. XXX, 5 et 10.

6. XIII, 3.

7. 4e édition, de 1762.

8. *Les Institutions du droit françois suivant l'ordre de celles de Justinien*, in-4°, Paris, 1753, p. 12 (sur le servage).

9. *Les Vrais principes des fiefs*, t. II, in-4°, Paris, 1769, p. 20 (au mot *Mainmorte*).

10. Voir son *Traité des personnes et des choses*, t. I, I, sect. IV, où l'omis-

losophes l'accueillent volontiers; il parle à l'esprit; il semble qu'en le prononçant on voit le paysan esclave du sol; il porte en lui je ne sais quelle force d'indignation. Voltaire[1] et l'*Encyclopédie*[2] en font usage. En 1789, plusieurs cahiers réclament, comme dit le Tiers à Belfort, « que la servitude de la glèbe... soit abolie dans tout le royaume[3] ». La Révolution donna satisfaction à ce vœu. La *servitude de la glèbe* ne survécut plus que dans le langage des historiens, où elle s'ancra solidement.

V.

Résumons rapidement les résultats de notre recherche.

Vers la fin du XIe siècle, à Bologne, un professeur de droit, Irnerius, mêlant dans sa tête divers passages du Code Justinien, écrit dans une glose *glebe servus;* il désigne ainsi le colon, l'*ascriptice* des textes romains. Son autorité est grande; après lui romanistes et canonistes recueillent l'expression qu'il avait créée; ils l'emploient dans le même sens que lui. A l'exception d'un littérateur sans prétentions juridiques, personne au moyen âge, semble-t-il, presque personne en tout cas ne songe à l'appliquer aux conditions sociales du présent.

Mais, peu à peu, dès le XIVe siècle, le servage change de caractère. On aime à le rapprocher du colonat romain; et, désormais, il se prête à ce rapprochement. Or, le Code Justinien appelle le colon : « esclave (ou « serf ») de la terre ». Va-t-on nommer ainsi le serf français? Non; car le mot terre est commun; il ne frappe pas l'imagination. Nul ne pense à exhumer des vieux textes cette association verbale sans éclat. Mais, s'emparant d'un autre passage du Code, on dit volontiers, pendant les derniers siècles du moyen âge et plus tard encore, que le serf est « attaché à la glèbe »; car glèbe est un beau mot qui appartient au style noble et flatte les délicats.

sion de l'expression serf de la glèbe est d'autant plus frappante que Pothier disserte des « serfs d'héritage ».

1. *Dictionnaire philosophique*, au mot *Esclaves*, éd. Garnier, t. XVIII, p. 603, 604; *Commentaire sur l'Esprit des lois*, t. XXX, p. 445; *Au Roi en son Conseil pour les sujets du roi qui réclament la liberté en France*, t. XXVIII, p. 354, n. 1.

2. Article *Serf* (au t. XV, paru en 1765).

3. *Archives parlementaires*, t. II, p. 316, art. 29; cf. *Ibid.*, t. III, p. 540, art. 16; p. 543, art. 17; p. 662, ch. I, art. 7; t. V, p. 357, Sec. Section, art. 18; et le Cahier du Tiers de Paris hors les murs, dans Ch.-L. Chassin, *les Élections et les cahiers de Paris en 1789* (*Collection de doc. relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française*), t. IV, section II, art. XV, p. 434.

En 1748, probablement sans y faire beaucoup attention, au hasard d'un souvenir de lecture, Montesquieu écrit : « Servitude de la glèbe. » On le lit. La vieille alliance de mots, inventée jadis par Irnerius, conquiert les esprits. Elle a quelque chose à la fois de concret et de rare, de pittoresque et de distingué. Elle émeut; les ennemis du servage l'adoptent. Elle prend vite droit de cité. *Serf de la glèbe* devient dans l'usage courant — et sans que l'on distingue les époques — le synonyme éloquent de ce mot trop court : *serf*.

Ainsi les historiens du XIXe siècle ont désigné souvent les serfs médiévaux par un terme qui, au moyen âge, dans ce sens, était inconnu. Inoffensive négligence, dira-t-on peut-être. Que non pas! Les mots ont une force singulière. Chacun d'eux traîne après soi un cortège d'idées ou d'images qu'il impose à l'esprit. Appliquer au servage une expression forgée pour le colonat, c'était se condamner à l'erreur. Colonat et servage — j'entends le servage pendant l'époque classique de la féodalité — on imaginerait difficilement deux institutions plus profondément différentes : l'une créée par un empire absolu, afin de satisfaire la plus impitoyable fiscalité, et morte avec l'État qui s'était cru assez fort pour fixer l'homme au sol; l'autre, née dans la dissolution même de tout État, au sein d'une société où presque plus rien ne comptait que les liens de dépendance les plus strictement personnels. N'appelons pas *serfs de la glèbe* ceux que le peuple, au moyen âge, avait admirablement nommés *hommes de corps*.

Marc Bloch.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE

DE 1800 A NOS JOURS
ET QUESTIONS GÉNÉRALES CONTEMPORAINES.

I. 1800-1848. — Il y a beaucoup de choses dans l'intéressant volume de M. Frédéric Masson sur *Madame Bonaparte*[1]. D'abord la collection, jusqu'ici dispersée en divers recueils, et demeurée très incomplète malgré ses recherches, des lettres de Bonaparte à Joséphine pendant la campagne d'Italie. Puis des chapitres anecdotiques écrits surtout d'après des mémorialistes, que M. Masson cite parfois, même longuement, sans toujours donner leurs noms, et à la suite desquels, trop souvent, il procède par simples allusions à des faits, supposés connus, de la biographie de Joséphine ou de Bonaparte. Des chapitres descriptifs aussi, souvent curieux, rédigés sur des documents de justice ou de comptabilité (il y a même l'inventaire complet des bijoux, dentelles, étoffes précieuses, etc., contenus dans les armoires de l'Impératrice au début de l'Empire). Des récits de la vie à la Malmaison (sans doute faut-il lire à Malmaison, comme M. Masson, qui fait même ce nom masculin), et à Saint-Cloud, et aux Tuileries. Ce sont les chapitres les plus complets, les plus neufs, ceux qui se suivent, se tiennent le mieux. Ils sont agréables à lire, ils seront utiles. Enfin, on trouve dispersés un peu par tout le livre, pour lier les documents très divers dont il est fait, et remplir parfois les vides, des développements plus généraux, touchant à l'ensemble de l'histoire du Consulat ou de la Révolution, non sans allusions précises, directes, au temps présent. On rencontre là, parfois, des affirmations tranchantes qui arrêtent l'esprit, inquiètent un peu sur la méthode, sur le soin pris dans le reste du livre de vérifier les témoignages. Peut-on dire vraiment (p. 285) : « Pendant la Révolution la femme n'avait eu que le droit de mourir, et c'était le seul qu'on lui reconnût », ajouter même que « la Révolution a été faite par des hommes au profit des hommes et contre les

1. Frédéric Masson, *Madame Bonaparte (1796-1804)*. Paris, Ollendorff, 1920, in-8°, 399 p.; prix : 9 fr.

femmes »? Si l'on pense, non à telle ou telle anecdote, mais aux lois, aux institutions et aux mœurs qui s'ensuivirent; si l'on compare, d'après les études de Douarche ou de M. Sagnac, par exemple, la condition faite aux femmes, dans la vie de tous les jours, par les lois de la Constituante ou de la Convention et par celles de l'Ancien régime ou même du Code civil, l'affirmation si générale de M. Masson reste-t-elle vraie? Quand on le voit ailleurs, pour illustrer le caractère (selon lui) populaire et national de la Constitution de l'an VIII, affirmer vigoureusement que depuis 1789 *aucune autre*, sauf celle de 1793, ne fut soumise à la ratification des citoyens, ni celle de 1791, *ni celle de l'an III* (p. 205), n'a-t-on pas le droit d'être en défiance contre d'autres affirmations aussi nettes, mais moins vérifiables? Car enfin les résumés des procès-verbaux des assemblées primaires de l'an III et le rapport d'ensemble à la Convention sur l'acceptation de la Constitution sont tout entiers dans le *Moniteur*. M. Masson a toujours affecté de mépriser la règle de donner ses preuves. Elle a du bon cependant : si elle met parfois des lisières à l'auteur, elle l'empêche aussi de s'égarer.

On sait depuis longtemps, d'après Louis de Loménie et Mérimée, que le témoignage de Charles Nodier ne vaut pas grand'chose pour l'historien. Sainte-Beuve a écrit qu'il avait « le don de l'inexactitude ». M. Léonce Pingaud[1], qui connaît à merveille le pays et le milieu comtois où Nodier passa toute sa jeunesse, a éclairci, par un ouvrage agréable à lire et solidement documenté, ce qui restait d'obscur dans la biographie du personnage. Nodier n'en sort pas glorifié : nous le voyons, jacobin et clubiste en 1793, prononcer des discours révolutionnaires à l'âge où d'autres jouent aux billes, puis élève de l'École centrale du Doubs et se découvrant une vocation d'entomologiste, ensuite bibliothécaire (assez négligent), versificateur, romancier, journaliste officieux à Besançon sous le Consulat, emprisonné un moment pour son poème *la Napoléone*, et libéré sur le vu d'une palinodie écrite aussitôt sans scrupule. Il devient alors secrétaire d'un baronnet anglais, rédacteur d'un journal français à Laybach en Illyrie sous la direction de Fouché, puis collaborateur au *Journal de l'Empire*, où il reste après 1814 quand la feuille a repris son nom de *Journal des Débats*. Il mériterait une bonne place au *Dictionnaire des Girouettes*. On admettrait à la rigueur que, rallié à la Restauration, il eût, comme tant d'autres, coloré son passé et transformé des imprudences ou des fantaisies de jeune

1. Léonce Pingaud, *la Jeunesse de Charles Nodier. Les Philadelphes*. Paris, Champion, 1919, in-8°, 280 p.; prix : 8 fr. 25.

homme en témoignages de fidélité persistante aux Bourbons. Mais il invente vraiment à l'excès, et il sollicite outre mesure. M. Pingaud publie de lui des lettres pour demander des décorations, un titre nobiliaire ou même de l'argent, qui ne font pas plaisir à lire. Et, naturellement, ce royalisme fervent n'a pas résisté à la Révolution de 1830. M. Pingaud, qui est fort indulgent, nous fait voir que Nodier n'a jamais eu la notion de l'exactitude historique, qu'il a même déclaré parfois : « la vérité est inutile » ; soit, mais il savait aussi que la contre-vérité est profitable. La plus curieuse, historiquement parlant, des inventions de Nodier est celle des *Philadelphes*, cette société secrète militaire qui aurait, sous l'Empire, pénétré toute l'armée française et préparé la chute de Napoléon. M. Pingaud la ramène à ses vraies proportions : Nodier, jeune homme, s'est amusé au jeu romantique des conspirations; sa Philadelphie de l'an VI ne fut qu'une société de bons vivants qui aimaient le vin et les filles. Plus tard, il a voulu se servir pour son avancement du groupement qu'il avait fondé : en l'an VIII, il veut pousser les Philadelphes au bonapartisme; après 1815, il fera d'eux, en paroles, comme une société d'émigrés à l'intérieur. M. Pingaud, qu'il faut remercier de nous avoir donné cet excellent travail, applique à Nodier le mot de Fisher sur l'historien Froude : *constitutionally inacurrate*, mais il traduit « *impressionniste* de naissance » ; c'est peut-être bénin à l'excès.

Les *Aventures de guerre civile* de M. l'abbé Le Falher[1] forment le second tome d'une série de « monographies chouannes » entreprise en 1911. Elles n'intéressent que l'histoire locale, et même la chronique anecdotique le plus souvent. L'auteur sait découvrir les documents et les utiliser; ses commentaires ne manquent ni de sens, ni de verve, mais on y voudrait plus de correction grammaticale parfois, de simplicité souvent, de brièveté toujours. La meilleure étude est intitulée : *le Clergé vannetais sous l'Empire*. M. Le Falher pourrait sans doute nous donner un ouvrage utile sur l'histoire religieuse du Morbihan de 1802 à 1815 et même au delà. Il semble qualifié pour l'écrire.

On sait avec quel empressement, après la paix d'Amiens, les touristes anglais reprirent le chemin de la France et de l'Italie. L'un d'eux, le comte Mount-Cassel, pair d'Irlande, avait amené avec sa famille une jeune fille, Catherine Wilmot, qui écrivit de nombreuses lettres pendant le voyage, poussé jusqu'à Naples et Vienne, avec

1. J. Le Falher, *Monographies chouannes*, 2e série. — *Aventures de guerre civile*. Paris, Champion, 1919, in-12, 205 p.; prix : 4 fr. 95.

retour par Berlin. M. Sadleir a publié avec beaucoup de soin cette correspondance, d'un intérêt limité en elle-même, mais assez caractéristique de l'ignorance à peu près complète où la société anglaise, même instruite, se trouvait à cette époque des hommes et des choses du continent[1].

Les études d'histoire économique prennent, à la lumière des événements actuels, un intérêt tout particulier. Un historien américain, M. Fr. Edg. Melvin[2], avait commencé avant 1914 un travail sur le régime des licences et la contrebande au temps du système continental. Il a été conduit par le développement de ses recherches, mais aussi par le spectacle du présent, à rechercher quelle était la valeur d'un pareil système comme instrument de guerre, et aussi quelle influence le système pouvait avoir eu sur la chute du premier Empire. Son enquête a été poursuivie à Londres, à Paris et à Washington avec beaucoup d'activité, de soin et de méthode, et on peut considérer sa thèse sur *le Système de navigation de Napoléon* comme l'ouvrage le plus complet et le mieux documenté que nous possédions actuellement sur ce sujet. Ce n'est peut-être pas, autant que M. Melvin l'imagine, une révélation pour le lecteur français d'apprendre que le système de navigation de Napoléon était, non seulement une arme de guerre, mais « un programme vraiment intégral pour la reconstruction économique de la France et du continent ». Mais on n'avait pas encore eu sous les yeux l'évolution complète du système; on n'avait pas connu surtout avec précision les pourparlers engagés avec l'Amérique, même (en 1810) avec l'Angleterre, pour un *modus vivendi* commercial. L'auteur estime n'avoir pas les moyens de conclure avec netteté sur les possibilités stratégiques d'un blocus continental, ni sur le rôle du blocus dans la chute de Napoléon (il ne croit pas ce rôle primordial); il pense, sans l'affirmer pleinement, que si le système a finalement échoué ce n'est pas par la faute de son principe même, ni des dérogations qu'il subit (l'emploi des licences fut un essai prémédité, non un expédient de circonstance), mais plutôt parce que Napoléon n'a pas su — ou pas pu — attendre davantage, au moment où il semblait le plus près de réussir. Sur ce dernier point, M. Melvin est d'accord avec M. J. H. Rose; on ne sait (et le lecteur français le regrette) s'il

1. *An Irish peer on the Continent (1801-1803)... as related by Catherine Wilmot*, edited by Thomas V. Sadleir. London, Williams et Norgate, 1920, in-8°, 227 p. (portraits); prix : 10 sh. 6 d.

2. Frank Edgar Melvin, *Napoleon's Navigation System; a study of trade control during the continental blockade*. University of Pennsylvania, 1919, in-8°, 449 p.

partage aussi son opinion sur la mauvaise foi dont Napoléon aurait fait preuve, dans le préambule du décret de Milan, à l'égard des ordres en conseil britannique de 1807 et de la politique navale de l'Angleterre envers les neutres.

Les publications sur l'histoire militaire du début du XIXe siècle se font plus rares. Nous n'avons à signaler cette fois qu'une étude minutieuse, agréablement écrite, un peu disproportionnée avec l'importance du sujet, de M. HENNET DE GOUTEL sur *le Général Cassan et la défense de Pampelune en 1813*[1]. Nous avons reçu également le tirage à part d'un intéressant article de M. A. DESPRÉAUX sur le siège de Constantine en 1837[2].

L'attention semble se porter davantage sur l'histoire de l'opinion et sur les questions sociales. M. P. VIARD, continuant ses études sur l'esprit public dans le département de la Côte-d'Or, a publié sur la première Restauration dans ce département un agréable article dont il nous a adressé le tirage à part[3]. M. CUVILLIER[4] a consacré un petit volume, soigneusement étudié et solidement construit, au journal *l'Atelier*, publié de 1840 à 1850 par des ouvriers de Paris, adeptes des doctrines de Buchez, c'est-à-dire à la fois saint-simoniens, démocrates, catholiques et patriotes. Malgré son faible tirage (1,500 exemplaires au maximum), l'*Atelier* paraît avoir eu une influence très sensible sur les ouvriers, notamment les typographes, et il est permis de penser que les effets de sa propagande se font peut-être encore sentir, notamment dans les groupements coopératifs et parmi les démocrates catholiques français et belges.

M. Alexandre ZÉVAÈS, après avoir joué un rôle au Parlement et au Palais comme « militant » du socialisme, semble vouloir consacrer son activité, qui est grande, à des travaux historiques. Il a dirigé la publication d'une *Histoire des partis socialistes en France*, et il vient de faire paraître un volume sur *Auguste Blanqui, patriote et socialiste français*[5]. C'est un ouvrage assez hâtivement composé, semble-t-il, à la fois biographie de « l'En-

1. Baron Hennet de Goutel, *le Général Cassan et la défense de Pampelune (25 juin-31 octobre 1813)*. Paris, Perrin, 1920, in-16, 300 p.; prix : 5 fr. Cf. *Revue historique*, t. CXXXV, p. 301.

2. A. Despréaux, *Siège de Constantine et mort du colonel Combe*. Paris, Plon, 1920, in-8°, 23 p.

3. Paul Viard, *la Côte-d'Or pendant la Restauration*. II : *l'Esprit public pendant la première Restauration*. Dijon, impr. Darantière, 1919, in-8°, 20 p.

4. A. Cuvillier, *Un journal d'ouvriers, « l'Atelier » (1840-1850)*. Paris, Félix Alcan, 1914, [paru en 1919,] in-16, 302 p.; prix : 3 fr. 50 (plus majoration).

5. Alexandre Zévaès, *Auguste Blanqui, patriote et socialiste français*. Paris, Marcel Rivière, 1920, in-16, 252 p.; prix : 5 fr.

fermé », exposé de ses doctrines et histoire de son parti, où l'auteur fait preuve, à l'occasion, de qualités critiques (au sujet notamment du document Taschereau et de la polémique Blanqui-Barbès), mais qui n'est pas exempt d'une certaine tendance à l'apologie. On y trouvera beaucoup de textes utiles, encadrés dans un récit vivant et qui se lit sans peine.

M. Ernest Seillière, continuant la série de ses études sur le rousseauisme et ses conséquences, étudie dans un nouvel ouvrage les *Origines romanesques de la morale et de la politique romantiques*[1]. Tenant pour démontrée, par ses précédentes études, l'influence prépondérante de Rousseau sur cette morale et cette politique, il cherche à qui Rousseau lui-même a pris son mysticisme démocratique. Par une suite d'analyses et de rapprochements très frappants et toujours pleins d'intérêt, sinon d'une rigueur démonstrative que ce genre d'études ne peut guère atteindre, il retrouve une filiation spirituelle directe entre la conception platonicienne de l'amour et l'érotisme romanesque de l'*Astrée*, par l'intermédiaire des romans courtois comme *Lancelot* et *Jehan de Saintré*. Dans la pastorale, forme « démocratisée » du romanesque platonicien, Rousseau, grand liseur de romans, aurait puisé, notamment la doctrine de la bonté naturelle : s'il a légiféré en morale et en politique, c'est pour une société non pas réelle, mais « romanesque d'origine et mystique de constitution ». Sans être toujours, avouons-le, pleinement convaincu par les raisonnements de l'auteur, on ne peut que rendre un hommage mérité à son érudition très étendue et à l'ingéniosité de sa dialectique.

MM. A. Mathiez et Léon Cahen[2] ont fait paraître une seconde édition de leur excellent petit recueil des *Lois françaises de 1815 à nos jours*. Revue, corrigée et mise au point, elle sera fort utile et très bien accueillie.

On relira avec intérêt, sous la forme commode où elle a été réimprimée, l'intéressante et précise introduction que M. J. A. R. Marriott[3] a écrite pour son édition, déjà signalée à cette place, de *l'Or-*

1. Ernest Seillière, *les Origines romanesques de la morale et de la politique romantiques*. Paris, la « Renaissance du livre », [1920,] in-16, 176 p.; prix : 3 fr. 75.

2. A. Mathiez et L. Cahen, *les Lois françaises de 1815 à nos jours. Recueil de documents avec notices explicatives*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-16, 375 p.; prix : 6 fr.

3. J. A. R. Marriott, *The Right to Work, an essay introductory to the Economic history of the french Revolution of 1848*. Oxford, Clarendon Press, 1919, in-16, xcvii p.; prix : 1 sh. 6 d.

ganisation du travail de Louis Blanc et de *l'Histoire des ateliers nationaux* d'Émile Thomas.

La Correspondance de Thiers, conservée à la Bibliothèque nationale, et depuis quelque temps accessible au public, comprend vingt-quatre volumes in-folio. Ceux qui les ont feuilletés savent que tout y est intéressant et que beaucoup de pièces sont capitales pour l'histoire. Ce recueil doit être publié : il le sera sans doute, dès que l'édition des ouvrages sérieux redeviendra possible à des prix non prohibitifs. M. Daniel Halévy[1] en a extrait ce qui lui a paru curieux ou piquant, mais il a mêlé cela avec un commentaire continu qui ressemble à une biographie et avec d'autres textes, de Thiers ou de différents auteurs, même non inédits, imprimés dans le même caractère. Le tout, intitulé *le Courrier de M. Thiers*, fait un ouvrage hybride, naturellement intéressant, à cause des pièces reproduites et aussi des recherches de l'auteur, qui sont étendues et sérieuses, mais infiniment moins utile et moins commode qu'une édition des lettres. D'autant que le principe du choix et des coupures reste inconnu, que nombre de pièces ne sont pas datées (il y a du reste des erreurs de classement dans les volumes de la Bibliothèque nationale), et que la table alphabétique, indispensable dans un recueil semblable, manque. L'auteur semble avoir aperçu qu'il s'était trompé. Et il a fait, comme au théâtre, une « annonce » en tête du volume. Souhaitons qu'il nous donne bientôt une vraie édition des lettres de Thiers. C'est une œuvre longue et modeste, mais durable.

M. Pierre Quentin-Bauchart, tué glorieusement à la bataille de la Somme, avait préludé, par la publication de deux volumes sur Lamartine, homme politique, à la série de travaux qu'il comptait donner sur la seconde République française. Il a laissé, complètement achevé, un livre sur *la Crise sociale de 1848*[2], qui étudie les origines de la Révolution et son histoire jusqu'à la journée du 16 avril, et que sa famille a eu grande raison de publier. La documentation en est étendue et solide, et l'esprit remarquablement objectif. On notera spécialement, à ce point de vue, le chapitre III (réaction contre les excès du régime individualiste) et le chapitre XI (la commission du Luxembourg), où la personne et l'œuvre de Louis Blanc sont présentées et appréciées dans des termes auxquels il paraît difficile à tout esprit impartial de ne pas souscrire. Rien ne saurait, autant

1. Daniel Halévy, *le Courrier de M. Thiers, d'après les documents conservés au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. Paris, Payot, 1921, in-8°, 512 p.; prix : 20 fr.

2. Pierre Quentin-Bauchart, *la Crise sociale de 1848. Les origines et la révolution de février*. Paris, Hachette, s. d., [1920,] in-8°, XIII-327 p.

que cette œuvre interrompue, faire regretter la fin prématurée de l'auteur à qui elle est due[1].

II. 1848-1914. — On lira avec un vif intérêt le récit des années de jeunesse d'*Émile Ollivier*, écrit par sa fille d'après son journal et sa correspondance[2]. Il met parfaitement en lumière cette nature essentiellement romantique, cette âme sentimentale et religieuse, portée à l'exaltation et au découragement et usant sa force contre elle-même. Peu d'épreuves ont été épargnées à Émile Ollivier dans ses jeunes années. Il a connu la pauvreté, la maladie, de cruels drames de famille et une peine d'amour inguérissable, et n'en a été ni révolté, ni aigri. Il n'y a peut-être là qu'une explication partielle, sinon une justification, des erreurs du politique. On y trouve, à coup sûr, des motifs d'estime pour le caractère de l'homme, jugé parfois avec quelque excès de sévérité.

La biographie de *Gambetta*, par M. Paul Deschanel[3], fait moins de place à l'étude psychologique. C'est surtout le patriote et le fondateur de la République que l'ancien Président a voulu nous présenter, sans négliger toutefois les détails personnels propres à expliquer la formation et l'évolution de son esprit. L'étude est faite avec beaucoup de clairvoyance et de justesse, parfois avec une légère tendance au plaidoyer, fort explicable du reste de la part de l'auteur. Gambetta n'est pas exempt de contradictions : on l'a parfois soupçonné de calcul politique ou de versatilité ; est-ce toujours tout à fait à tort? Chez un homme de cette origine et de ce tempérament — sans rien dire du milieu — il y a, patriotisme à part, bien des degrés entre la sincérité rigoureuse et le machiavélisme conscient... Mais M. Deschanel a eu raison de défendre l'œuvre de Gambetta au gouvernement de la Défense nationale et les mérites de son esprit de conciliation, de *combinazione*, comme il dit fort bien, dans des circonstances comme la discussion de la constitution de 1875 ou le vote de l'amnistie. Il marque aussi, mais avec bien de la discrétion, l'insuffisance de son programme social, et ses illusions singulières sur la possibilité d'apprivoiser, de séduire peut-être le « monstre de Varzin ». Mais quoi? Gambetta est mort à quarante-trois ans, et quel est, dans les pays parlementaires, depuis la disparition des

1. Signalons également un tirage à part de la *Révolution de 1848* contenant des extraits, publiés par M. Gossey, des *Souvenirs d'un médecin-major*, le Dr Ladoire, sur Saintes en 1848 et sur les guerres du second Empire.

2. Marie-Thérese Ollivier, *Émile Ollivier, sa jeunesse, d'après son journal et sa correspondance*. Paris, Garnier, 1919, in-16, 311 p.

3. Paul Deschanel, *Gambetta*. Paris, Hachette, 1919, in-8°, 302 p. (illustré. Collection des *Figures du passé*).

bourgs pourris, l'homme d'État qui n'a plus rien à apprendre à cet âge?

Continuant la série de ses études sur la France et l'Allemagne après le Congrès de Berlin, M. Ernest DAUDET[1] consacre à l'ambassade du baron de Courcel, successeur au Pariser Platz du comte de Saint-Vallier, un nouveau volume, composé suivant la même méthode, sans aucune indication de sources ni critique des témoignages, et qui appelle, par conséquent, les mêmes réserves.

M. Bertrand BAREILLES[2] publie d'après l'original, qu'un « simple hasard », dit-il, lui a permis de transcrire, un rapport secret adressé en 1879 à la Sublime-Porte par Carathéodory Pacha, premier plénipotentiaire ottoman au Congrès de Berlin. Ce document ne contient pas de révélations sur un sujet déjà connu dans son ensemble, mais il a l'avantage de nous renseigner sur l'état d'esprit du gouvernement turc et aussi sur celui — sensiblement différent — des diplomates qui le représentaient au Congrès. M. Bareilles accompagne cette publication d'une copieuse introduction sur la diplomatie turco-phanariote et sur le Congrès lui-même, où il y a beaucoup de détails et d'aperçus intéressants et des traces d'une connaissance personnelle et directe de la Turquie. L'intérêt actuel de ce travail résulte de ce que, comme le dit l'auteur, « c'est à Berlin qu'a été forgé le premier anneau de la chaîne des ambitions germaniques qui, de proche en proche, allait enserrer (*sic*) l'Orient à la fortune de l'Allemagne ». Le défaut de prévoyance et de perspicacité des diplomates de l'Europe occidentale, français et anglais, spécialement dans l'affaire de Bosnie-Herzégovine, paraît évident aujourd'hui. A vrai dire, l'Angleterre, depuis 1840, n'a longtemps eu en Turquie qu'une politique négative, et quant à la France, après 1870, on est tenté de se demander si elle en a jamais eu une à proprement parler.

C'est un peu la question que pose, sous une forme plus générale, M. Christan SCHEFER[3], en nous donnant, sur l'histoire extérieure de la troisième République, un résumé des faits connus, complété par des hypothèses prudentes sur les points où des lacunes existent dans notre information (il ne paraît pas avoir connu en temps utile

1. Ernest Daudet, *la Mission du baron de Courcel*. Paris, Plon, s. d., [1919,] in-16, 285 p.; prix : 5 fr.

2. Bertrand Bareilles, *le Rapport secret sur le Congrès de Berlin adressé à la Sublime-Porte par Carathéodory Pacha*. Paris, Bossard, 1919, in-16, 196 p.; prix : 3 fr. 90.

3. Christian Schefer, *D'une guerre à l'autre; essai sur la politique extérieure de la troisième République (1871-1914)*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, XI-361 p.; prix : 12 fr.

les publications entreprises depuis la guerre en Russie, en Autriche et en Allemagne). Son exposé, attentif, méthodique, suffisamment complet, rendra service aux étudiants ; on le souhaiterait par moments plus vivant, et les figures des principaux acteurs de notre politique (M. Delcassé par exemple) gagneraient à être placées dans une plus vive lumière. Mais la conclusion, favorable en somme à la politique suivie par les gouvernements républicains, est bien présentée et paraîtra juste aux lecteurs dépourvus de préjugés de doctrine ou de parti.

Il y a plus d'animation et moins de sérénité dans l'étude sur les événements diplomatiques de 1912-1914 écrite par M. Jacques Bardoux sous le titre : *la Marche à la guerre*[1]. L'auteur avait, dès longtemps, insisté sur le danger d'une grande conflagration où l'impérialisme économique et politique de l'Allemagne conduisait sûrement le monde. Il avait reproché, assez vivement, aux radicaux anglais et aux socialistes français leur aveuglement et leurs imprudences. Dénoncé pour cela comme alarmiste et belliciste, il dénonce à son tour, après l'événement, ceux qui ne l'ont pas vu venir, et son récit, bien qu'écrit en grande partie avant les hostilités, est tout pénétré de polémique, au sens propre du mot. On y trouve souvent le ton, la disposition, les titres et sous-titres, le langage de l'article de journal « sensationnel ». L'émotion de la lutte s'y ajoute : l'ouvrage est dédié par l'auteur à la mémoire de ses parents, amis et camarades tués en combattant. Il se termine par une péroraison touchante (malgré une pointe de rhétorique) où M. Bardoux remercie l'Allemagne impérialiste de lui avoir fait connaître l'Épopée. Bien qu'on retrouve ici la même information étendue et précise, la même pénétration, le même talent d'exposition que dans les précédents volumes, on est tenté de les préférer au dernier venu, qui, à vouloir être plus oratoire, paraît quelquefois moins persuasif.

M. Gérard[2] fut ambassadeur de France au Japon de 1907 à fin 1913. Il expose dans un copieux volume, non seulement l'historique de sa mission, mais l'évolution de la politique japonaise et les alliances conclues par l'empire du Soleil levant pendant cette période, ainsi que les principaux événements provoqués en Extrême-Orient par la guerre de 1914-1918. L'intérêt de cet ouvrage est peut-être moins dans le détail des faits diplomatiques, qui pourraient

1. Jacques Bardoux, *la Marche à la guerre. Deux devoirs, deux tranchées.* Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, 347 p.; prix : 15 fr.

2. A. Gérard, *Ma mission au Japon (1907-1914).* Paris, Plon, 1919, in-8°, 412 p.; prix : 12 fr.

parfois être abrégés, que dans les indications fournies par l'auteur, témoin exceptionnel sur l'histoire politique intérieure du Japon, sur la personne et le caractère de ses hommes d'État, sur l'esprit public dans le pays, et enfin sur le sens général de la politique japonaise envers l'Europe. A la suite de Lefcadio Hearn et de Kakuzo Okakura, M. Gérard croit possible (et souhaite presque) une fusion entre l'éthique morale et sociale de l'Orient japonais et celle de l'Europe occidentale. Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter qu'une indication analogue se trouve au début du livre de M. Seillière dont nous avons parlé plus haut. Ceux que préoccupe le déclin visible de l'idéalisme dans les démocraties européennes se rencontrent ainsi, pour y chercher remède, sur les chemins qui mènent en Orient ou en Amérique.

Philibert Lombard de Buffières, comte de Rambuteau, petit-fils par sa mère du célèbre préfet de la Seine, n'a guère de titres à une mention dans l'histoire, même anecdotique. On ne le connaîtra guère que pour avoir publié les Mémoires de son grand-père et rassemblé une belle collection de reliures anciennes, dont il a fait don au musée des Arts décoratifs. C'est en souvenir d'amitié que M. G. Lequin[1] lui a consacré une copieuse et luxueuse biographie. On y trouvera de nombreux extraits des écrits de toute sorte laissés par le comte. Ils n'ont pas de valeur originale le plus souvent, mais leur style fait regretter que cet homme d'esprit, qui ne manquait pas de cœur, soit demeuré à peu près inutile et sûrement malheureux, sans doute pour avoir eu de trop bonne heure à sa disposition tous les agréments de la vie, sans la peine de les conquérir.

A l'occasion de la consécration récente de la basilique du Sacré-Cœur, M. François Veuillot[2] a réimprimé la plus grande partie d'un volume publié en 1890 par le R. P. Jonquet sur *Montmartre autrefois et aujourd'hui*, en y ajoutant une seconde partie qui conduit le lecteur jusqu'en 1919. Cet ouvrage d'édification n'a aucun caractère critique, mais il contient des renseignements utiles pour l'histoire des croyances et de la propagande catholiques avant et pendant la guerre de 1914.

M. Farault a publié une étude détaillée, d'intérêt exclusivement local, sur *le Conseil des prud'hommes de Niort*[3].

1. G. Lequin, *Philibert Lombard de Buffières, comte de Rambuteau (1838-1912)*. Lyon, Lardanchet, 1919, in-4°, 298 p. (illustré); prix : 10 fr.

2. R. P. Jonquet et François Veuillot, *Montmartre autrefois et aujourd'hui*. Paris, Bloud, 1920, 346 p.

3. Alph. Farault, *le Conseil des prud'hommes de Niort*. Niort, 1920, in-8°, 172 p.

M. Philippe Bunau-Varilla[1] avait déjà raconté en 1913 l'histoire du canal de Panama et son rôle personnel dans la révolution de Colombie de 1903, qui prépara l'achèvement du canal par les États-Unis. Il reprend aujourd'hui ce récit en y faisant intervenir l'Allemagne, dont la conduite dans cette affaire ne lui était pas apparue avant les hostilités. Selon lui, le succès de l'entreprise de Panama, combattu par l'Allemagne (qui ruina la compagnie française en 1892 et, en 1903, voulait le canal pour elle-même), a conservé à la France les sympathies américaines et rendu possible ainsi l'intervention des États-Unis en 1917. D'autre part, sans le canal de Panama, nous n'aurions pu disposer des nitrates chiliens pour la fabrication de nos poudres de guerre dès 1914. En sorte que M. Philippe Bunau-Varilla a préparé, moralement et matériellement, la bataille de la Marne et la victoire de 1918. Son intervention a même un « rôle essentiel dans la défaite de l'Allemagne ». Rien de moins. Le plus singulier est peut-être que l'auteur semble persuadé d'avoir donné la preuve de ses affirmations et emporté la conviction du lecteur.

III. La guerre et la paix. — Les publications sur l'histoire militaire de la dernière guerre se multiplient. Comme il est naturel et d'usage après toutes les grandes crises analogues, on assiste principalement à des polémiques, et nous entendons successivement des réquisitoires et des plaidoiries, les uns et les autres prématurés, puisque tous les témoins importants n'ont pas encore déposé. Parmi ceux-ci, un des premiers entendus aura été M. le maréchal French[2], dont le livre, écrit sans doute assez vite, est surtout un récit d'opérations spécialement développé pour la bataille d'Ypres. On y trouvera peu de considérations stratégiques, mais un certain nombre de faits intéressants, en particulier sur les rapports du commandant en chef britannique de 1914 avec le G. Q. G. français et avec le gouvernement de son propre pays au moment de la bataille de la Marne, et plus tard lorsque fut discuté le plan d'opérations pour 1915. L'ouvrage de M. Engerand sur *Charleroi*[3], qui a eu beaucoup de retentissement, a passé aussi pour contenir l'expression des vues personnelles d'un des principaux chefs militaires du début de

1. Ph. Bunau-Varilla, *la Grande aventure de Panama. Son rôle essentiel dans la défaite de l'Allemagne.* Paris, Plon, s. d., [1920,] in-16, 272 p.; prix : 6 fr.

2. Maréchal Lord French, *1914*, traduction de Robert Burnand. Paris, Berger-Levrault, s. d., [1919,] in-8°, 330 p. (cartes); prix : 12 fr.

3. Fernand Engerand, *le Secret de la frontière (1815-1871-1914), Charleroi.* Paris, Bossard, 1918 (paru en 1919), in-8°, 600 p. (portr. et cartes); prix : 15 fr. Cf. *Revue historique*, t. CXXXI, p. 334.

la guerre, M. le général Lanrezac. Dans un second ouvrage, qui complète et rectifie le premier, bien qu'il se rapporte à *Briey*[1], c'est-à-dire à un sujet différent, M. Engerand s'est expliqué sur ce point d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Au reste, le général Lanrezac a fait connaître lui-même, sous sa signature, ce qu'il a vu et ce qu'il pense. L'intérêt du livre de M. Engerand sur Charleroi a été de mettre en évidence, dès avant la fin des opérations, ce qu'on a appelé la « surprise stratégique » de 1914 et les conséquences du système d'offensive à outrance adopté en 1913 par le haut commandement français. Aux indications déjà fournies sur ce point par M. Hanotaux, l'auteur a joint les résultats d'une étude attentive et passionnée — au bon sens du mot — de toute notre histoire récente concernant la défense des frontières. La thèse (dont un résumé, forcément très court, ne peut donner qu'une faible idée) est que l'adoption du programme offensif procède d'une erreur capitale sur les ressources et les intentions éventuelles de l'ennemi. L'État-major français croyait l'Allemagne résolue à n'employer contre nous que l'armée de première ligne et à combattre seulement sur la frontière franco-allemande. Il ne croyait pas à une attaque par la Belgique, qui, pensait-il, exigerait trop de temps, trop d'effectifs et entraînerait fatalement l'intervention anglaise. Imbu de ces préjugés et de la doctrine du « bourrage » exprimée par le règlement de 1913, il ne cessa, du 14 au 24 août, de lancer sur les différentes parties du front des attaques violentes, parfois sans objectifs précis, presque toujours sans lien, et qui auraient abouti à Charleroi à une véritable catastrophe sans la clairvoyance et le courage du chef de la Ve armée. Dès la période de concentration, et plus encore une fois connu le mouvement débordant de l'ennemi, le général Lanrezac sut résister aux ordres d'offensive quand même et amorcer à temps le mouvement de retraite qui devait conduire à la Marne.

Ces affirmations, forcément un peu hypothétiques, M. Engerand a été conduit à les modifier en partie — mais en partie seulement — dans son second ouvrage, plus directement documenté. Devenu, en tant que député, rapporteur d'une commission d'enquête sur les motifs de l'abandon du bassin minier de Briey par nos troupes en 1914, il a reçu les dépositions du général Joffre et de ses subordonnés et obtenu communication d'une partie importante des dossiers du G. Q. G., ainsi que des documents du plan XVII qui subsistent (la majorité fut détruite le 1er septembre 1914 par ordre du général

1. Le même, *la Bataille de la frontière (août 1914), Briey*. Paris, Bossard, 1920, in-8°, XXIV-243 p. (cartes); prix : 7 fr. 50. Sur l'ouvrage du même, *le Fer sur la frontière*, cf. *Revue historique*, t. CXXXII, p. 269.

en chef). Il publie les pièces principales. Sa conclusion porte sur deux points : 1° le plan d'opérations et la surprise stratégique : il est acquis que le commandement français avait admis l'hypothèse d'une attaque par la Belgique, non seulement à l'est, mais même à l'ouest de la Meuse. Seulement, il n'avait pas cru devoir, pour ce motif, transformer tout le plan d'opérations et passer du programme offensif au programme défensif ; 2° la question de Briey : il est prouvé que dans le plan XVII cette région était laissée sans couverture, uniquement parce qu'elle était sous le canon de Metz. Ce n'est donc pas la décision fameuse du recul de dix kilomètres qui l'a découverte. Elle n'est pas non plus restée, après le 15 août, en dehors des projets offensifs du commandement. Lorsque, par suite de la manœuvre allemande en Belgique, la IVe et la Ve armée appuyèrent vers le nord-ouest, une armée spéciale de Lorraine, confiée au général Maunoury, fut organisée entre la IIIe et la IIe, en face de Briey et de la Woevre. Longtemps inactive, à cause d'une liaison de commandement mal établie, elle remporta le 25 août, à Étain, un brillant succès, dont l'exploitation pouvait ouvrir de belles perspectives. Mais à ce moment même elle dut être disloquée. L'échec de Charleroi découvrait Paris ; il fallut trouver des troupes pour la défense du camp retranché ; on les prit à l'armée de Lorraine. « Briey était la rançon de Paris. » M. Engerand estime, avec le général Ruffey, que, si l'offensive d'Étain avait été engagée plus tôt, elle pouvait changer les destinées du bassin de Briey et peut-être toute la suite de la guerre.

Il est curieux que cette question soit complètement négligée dans un livre anonyme, dont l'auteur paraît avoir eu des rapports assez directs avec le 3e bureau du G. Q. G. et prend, avec une certaine adresse, la défense des inspirateurs et du *plan XVII*[1]. Ce petit volume évite, probablement avec intention, de citer les textes et d'entrer dans le détail. On le lira avec intérêt, moins comme plaidoyer — d'ailleurs très modéré et d'un aspect habilement impartial — que comme témoignage d'un état d'esprit. Selon lui, si le commandement a ignoré le mouvement allemand par la Belgique, c'est qu'*on* l'a mal renseigné, et par *on* il faut entendre les éléments inférieurs et surtout les agents diplomatiques. Au reste, l'auteur pense, comme le rédacteur (demeuré inconnu, paraît-il) du fameux règlement du 28 octobre 1913 sur la conduite des grandes unités, que les décisions offensives doivent être exécutées, « même si les données recueillies jusque-là sur les forces et les dispositions de l'ennemi sont

1. ***, *le Plan XVII, étude stratégique*. Paris, Payot, 1920, in-12, 197 p. (carte); prix : 6 fr.

obscures et incomplètes ». Il insiste en effet sur l'incertitude où le G. Q. G. s'est trouvé jusqu'au 23 août, et pourtant il fait grief aux exécutants, spécialement au général Lanrezac, d'avoir manqué de volonté offensive. Si la Ve armée avait attaqué à fond à Charleroi, voire plus tôt, son succès aurait arrêté la marche allemande en Belgique et « galvanisé » l'armée belge. Même arrêtée, elle aurait limité l'invasion, usé l'armée ennemie, etc. Sans mettre en cause la valeur des hypothèses rétrospectives en général, on peut juger que c'est aller un peu loin dans la fidélité aux principes de l'École. Les apôtres du plan XVII citaient volontiers Napoléon. Mais n'a-t-il pas dit lui-même : « J'avais envie d'écrire, mais ensuite, des généraux sont battus en disant qu'ils ont suivi les principes qu'on leur a inculqués. Il y a tant d'éléments divers à la guerre! »

Les historiens de la guerre ne devront pas négliger les documents de première main réunis sur l'occupation allemande et mis en œuvre par Mme Saint-René Taillandier, Mlle Chaptal et M. Maurice Barrès dans trois excellents petits volumes de la collection *la France dévastée*[1], publiés sous le patronage du Touring-Club de France et du Comité France-Amérique.

MM. Marius et Ary Leblond[2], chargés par le général Galliéni d'écrire « l'histoire de son ministère », ont eu avec lui de fréquents entretiens à mesure des événements. Ils les ont notés et les reproduisent : « Notre effort », disent-ils, « n'a été que de mémoire, passionnément fidèle; — de choix : il était indispensable de laisser tomber les répétitions...; — et de composition : quelquefois, pour éviter la monotonie, nous avons fondu en une conversation deux ou trois phrases dites à divers moments sur le même thème... » On trouvera donc bien des éléments utiles à l'histoire du gouvernement pendant la guerre dans ces deux volumes intitulés : *Galliéni parle*... C'est sans doute la faute des circonstances si, par moments, on trouve que cet homme d'action, ce « réalisateur » *parle* en effet beaucoup. Peut-être, à vrai dire, n'a-t-il pas eu la latitude ni la santé nécessaires pour agir. Aurait-il réalisé tous les espoirs que beaucoup mettaient en lui? On ne peut faire là-dessus que des hypothèses.

1. Mme Saint-René Taillandier, *En France et Belgique envahies; les soirées de la C. R. B.*, 175 p., 7 pl. — Mlle Chaptal, *Rapatriés, 1915-1918*, 128 p., 7 pl. — Maurice Barrès, *la Lorraine dévastée*, 177 p., 8 pl., 1 carte. Paris, Félix Alcan, 1919, 3 vol. in-16; prix : 2 fr. 75 chaque vol.

2. *Galliéni parle*, entretiens du « Sauveur de Paris », ministre de la Guerre, avec ses secrétaires, Marius-Ary Leblond. Paris, Albin Michel, 1920, 2 vol. in-16, 316 et 286 p.; prix : 12 fr.

C'est une impression analogue qu'on éprouve en lisant le compte-rendu du *Procès de l'assassin de Jaurès*, publié par le journal *l'Humanité*[1]. Les débats ont porté principalement sur le rôle que la victime aurait joué pendant la guerre si elle n'eût succombé. Et il semble que les jurés se soient posé la même question pour y répondre selon leur opinion personnelle. Le compte-rendu est abrégé, par suppression, dit la préface, du fatras seulement. Il est piquant de voir que ce critérium n'a laissé entière qu'une seule des quatre plaidoiries (celle de Me Paul-Boncour, l'un des avocats de la famille Jaurès). Ce qui, dans ce volume, a le plus d'intérêt pour l'historien, ce sont les dépositions et discussions sur la question d'Alsace-Lorraine.

Le livre du capitaine Seignobosc, *Turcs et Turquie*[2], ressemble à un recueil d'articles, souvent intéressants, mais dont l'auteur n'a pas assez d'expérience du métier d'écrire. Il n'a pas nettement défini son sujet et nous donne à la fois ses souvenirs sur une mission en Turquie (qui, d'après certains passages, semble avoir été de courte durée) et un essai historique sur les événements de la guerre en Orient. Son témoignage est, du reste, à retenir, sur le premier point tout au moins.

Recueil d'articles aussi *l'Allemagne vaincue*, de M. Ernest Lémonon[3], mais d'articles mensuels, et d'ailleurs remaniés pour former un récit assez suivi. L'auteur est rompu au travail historique proprement dit, en sorte que son livre ne servira pas seulement comme témoignage de l'opinion d'un moment, mais sera utile pour montrer, comme il dit lui-même, l'enchaînement des faits. Recueil d'articles encore (du moins en grande partie), le volume du comte de Fels[4], *Au seuil de la paix*, où l'on trouvera, formulées dès 1918, des vues qui ne manquaient ni de hardiesse ni de clairvoyance sur le vague et les dangers de tel des principes wilsoniens ou d'une certaine conception de la ligue des nations, qui est justement celle du *Covenant*. M. Léon Bourgeois[5] a fait réimprimer en volume son rapport au Sénat sur le traité de Versailles, critique parfois

1. *Le Procès de l'assassin de Jaurès (24-29 mars 1919)*. Paris, éditions de l'*Humanité*, 1920, in-16, 450 p. (illustré); prix : 12 fr.

2. Capitaine H. Seignobosc, *Turcs et Turquie*. Paris, Payot, 1920, in-16, 247 p. (4 cartes); prix : 7 fr. 50.

3. E. Lémonon, *l'Allemagne vaincue*. Paris, Bossard, 1920, in-8°, 227 p.; prix : 7 fr. 50.

4. Comte de Fels, *Au seuil de la paix*. Paris, Plon, 1916, in-16, 300 p.

5. Léon Bourgeois, *le Traité de paix de Versailles*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-16, 328 p.; prix : 5 fr.

très vive et pénétrée d'inquiétude d'un texte dont l'auteur demande néanmoins la ratification par un vote unanime. M. HANOTAUX[1], de son côté, rapproche dans un recueil sur *le Traité de Versailles* plusieurs articles de revue et différents mémoires remis par lui, avant l'armistice, au commandant en chef et au ministre des Affaires étrangères. Les mémoires surtout seront lus avec un très vif intérêt. Il y a là des exemples, frappants entre tous, de ce que la connaissance de l'histoire peut, à certaines heures, fournir de précieux enseignements. Mais c'est un fait que ceux qui ont négocié la paix ne savaient guère l'histoire, et que certains d'entre eux la méprisaient même. Sur cette façon, vraiment stupéfiante parfois, dont la conférence a travaillé, on trouvera des précisions, d'autant plus frappantes que le ton est plus discret et plus modéré, dans le livre de deux des « experts » américains, MM. Ch. H. HASKINS et R. H. LORD[2]; ce beau volume, bien ordonné et muni de cartes, réunit une série de conférences faites à l'Institut Lowell, de l'Université Harvard, sur les règlements territoriaux du traité du 28 juin. C'est une analyse des problèmes de la paix et des solutions adoptées, remarquablement claire et commode. Certains jugements paraîtront peut-être aujourd'hui trop indulgents pour l'œuvre de la conférence, mais la position personnelle des auteurs suffit à expliquer cet optimisme. On sait qu'un autre expert, anglais celui-là, M. John Maynard KEYNES, a cessé ses fonctions au cours de la négociation, parce qu'il trouvait trop rigoureuses les conditions économiques imposées à l'Allemagne. Il a publié à ce sujet un livre dont le retentissement a été immense, grâce à une propagande savante et au talent incontestable de l'auteur. M. Paul Franck en donne une très bonne traduction française[3]. Sans discuter ici des raisonnements qui ont déjà été réfutés, et où le sophisme n'est pas rare, non plus que les inexactitudes ni les violences, signalons aux historiens le chapitre III où il est fait de la Conférence et de ses membres une peinture assurément tendancieuse, mais pleine de vie et d'intérêt.

C'est, au contraire, la plus parfaite objectivité qui caractérise le volume d'un professeur d'histoire de l'Université de Chicago,

1. G. Hanotaux, *le Traité de Versailles du 28 juin 1919*. Paris, Plon, 1919, in-8°, 366 p.; prix : 12 fr.

2. Charles Homer Haskins et Robert Howard Lord, *Some problems of the Peace Conference*. Cambridge (Mass.), Harvard University press, 1920, in-8°, 307 p.; prix : 3 dollars.

3. John Maynard Keynes, *les Conséquences économiques de la paix*, traduit de l'anglais par Paul Franck. Paris, Nouvelle Revue française, 1920, in-16, 237 p.; prix : 7 fr. 50. Une réfutation de la thèse présentée par M. Keynes a été entreprise par M. Raphaël-Georges Lévy (*Rev. histor.*, t. CXXXV, p. 140).

M. A. P. Scott[1]. Causes de la guerre, buts des belligérants, tentatives de pacification, traité de paix sont analysés et expliqués dans le meilleur esprit scientifique. C'était une entreprise difficile; elle est réussie, et il n'est que juste d'en savoir gré à l'auteur.

Les partisans déclarés de l'œuvre de la Conférence trouveront des arguments dans les *Réflexions d'un diplomate optimiste*, en deux volumes, de M. Jean Francœur[2]. C'est un recueil de lettres, dont quelques-unes fort longues (pendant la guerre, les diplomates avaient du temps de reste). Il y en a certaines — par exemple sur la poursuite judiciaire des chefs allemands ou sur la Société des Nations — que l'auteur pourrait relire à présent avec un peu d'ironie, si l'ironie et l'optimisme allaient ensemble. Ce sont, au contraire, des critiques du traité qu'on trouvera le plus souvent dans le volume de M. René Moulin[3], réunion de ces articles de la *Revue hebdomadaire* où il reprochait à la Conférence son obstination à « vivre en concubinage avec l'erreur ». Le ton est parfois très vif, mais l'auteur revendique le droit de parler sans détour et de ne pas faire faire « l'école buissonnière à la vérité ». Prétention justifiée : dans l'opinion comme au pouvoir, il faut avoir une politique; le *wait and see* nous a coûté assez cher pour qu'on en finisse avec lui. M. Paul Louis[4], dans son étude sur le *Bouleversement mondial*, est encore moins tendre pour l'œuvre de la Conférence. Selon lui, la guerre de 1914 est le produit fatal du régime capitaliste et la paix de 1919 est « un mensonge ». Elle n'a fait qu'ajouter au chaos et multiplier les possibilités de collisions sanglantes. L'effet principal de la grande crise aura été de précipiter, dans tous les pays, le mouvement de concentration capitaliste décrit par Marx et Engels dès 1848, de rendre la lutte de classes plus aiguë et par suite la révolution sociale plus prochaine et plus nécessaire. Cet exposé, habilement et rapidement conduit, peut faire impression, mais comme toutes les œuvres de ce genre il repose souvent sur des généralisations très hasardeuses; pour démontrer, par exemple, que dans tous les pays la propriété foncière s'est concentrée pendant et depuis la

1. Arthur Pearson Scott, *An introduction to the peace treaties*. Chicago, University press, 1920, in-8°, 292 p.; prix : 2 dollars.

2. Jean Francœur, *Réflexions d'un diplomate optimiste*. T. I : *Je fais la guerre*. T. II : *la Paix sera une création continue*. Paris, Bossard, 1920, 2 vol. in-16, 374 et 283 p.; prix : 4 fr. 50 et 3 fr.

3. René Moulin, *l'Année des diplomates, 1919*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-16, 243 p.; prix : 5 fr.

4. Paul Louis, *le Bouleversement mondial*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-16, 204 p.; prix : 4 fr. 90.

guerre, il faudrait une enquête étendue et attentive, qui n'est pas même commencée.

S'il arrivait qu'après avoir fermé ce livre d'un écrivain socialiste, on ouvrît celui où M. Raymond Poincaré[1] a réuni ses chroniques de quinzaine de la *Revue des Deux Mondes*, on serait, par l'effet du contraste, tenté de penser que la crise sociale de l'heure présente tient assez peu de place dans les préoccupations de l'ancien Président de la République. Comme cela est tout à fait invraisemblable de la part d'un homme d'État dont l'intelligence embrasse avec une facilité et une rapidité exceptionnelles les problèmes les plus divers, on en vient à se demander si une longue pratique de la vie parlementaire n'entraîne pas, chez ceux-là mêmes qui sont le plus capables de s'élever au-dessus d'elle, une certaine difficulté à admettre que le redoutable procès des riches et des pauvres échappe en tout pays à la compétence des assemblées politiques et ne se résout pas par des comptes de suffrages et des ordres du jour « impliquant la confiance » et « repoussant toute addition ». Mais il y a plutôt lieu de supposer que M. Poincaré, tout spécialement expert à mesurer ce que peut entendre — aux deux sens du mot — l'auditoire qui l'écoute, n'a jamais oublié pour quels lecteurs, français et étrangers, sont écrites ses chroniques. Consacrées surtout aux questions extérieures, elles doivent à la science de l'auteur, à l'expérience qu'il a acquise dans ses hautes fonctions, à son talent d'écrivain, à sa clairvoyance de patriote, une valeur historique qui n'a pas besoin d'être soulignée.

IV. Questions générales contemporaines. — En écrivant son gros volume sur *l'Afrique à travers les âges*, M. Alfred Moulin[2] a voulu, dit-il, faire œuvre de compilation et de coordination. C'est une compilation en effet, mais assez hâtive et sans critique suffisante. Pour ce qui est de l'ordre, il n'y en a guère : le plan est à la fois géographique et historique, l'importance des développements n'y est pas proportionnée à celle des événements racontés, la bibliographie est désordonnée et sans critique, l'index absent. Quant aux idées générales, elles sont parfois surprenantes. Dès la première page, l'auteur, ayant constaté que l'Afrique offre de nombreux contrastes, que « les forêts inextricables y coudoient (*sic*) les déserts sablonneux » et que « la gazelle craintive y sert d'appât au lion cruel », cherche l'explication et la trouve ; c'est que « l'Afrique est

1. Raymond Poincaré, *Histoire politique, chroniques de quinzaine*. T. I: *15 mars-1er septembre 1920*. Paris, Plon, 1920, in-16, 291 p.; prix : 7 fr. 50.

2. Alfred Moulin, *l'Afrique à travers les âges*. Paris, Ollendorff, 1920, in-8°, 529 p.; prix : 10 fr.

la contrée *la plus équatoriale du monde* » ! Un bon manuel d'histoire d'Afrique reste à écrire.

« Le socialisme est-il un système d'idées vigoureusement liées les unes aux autres, système partout et toujours identique à lui-même... ou bien représente-t-il un ensemble assez mal délimité de tendances... variables essentiellement selon les temps, selon les milieux sociaux et avant tout selon le caractère des peuples? » Tel est le problème qu'examine M. Edmond Laskine[1] en faisant porter son étude sur la France, la Belgique, l'Irlande et les peuples anglo-saxons, un second volume devant être consacré au socialisme allemand et à ses applications en Russie, Hongrie, Italie et Espagne. La conclusion est que le socialisme revêt, suivant les pays, les formes les plus contraires, « selon le déterminisme des milieux, des races et des traditions nationales ». L'identité des formules employées masque la diversité des idées. L'internationalisme est « une maladie du langage » et la cité socialiste universelle une Babel démesurée. L'auteur en arrive là par une analyse historique et descriptive rapide, mais brillante, et fondée sur une connaissance des textes et des doctrines qui paraît sérieuse. Les deux chapitres sur le socialisme en Angleterre sont, à cet égard, particulièrement réussis. Il semble toutefois que M. Laskine se laisse entraîner un peu loin par la thèse qu'il soutient, quand il admet que les nations « s'individualisent de plus en plus » et par suite que les transformations sociales ne pourront jamais être réussies que par les « individualités nationales ». Les nationalistes les plus intransigeants ne demandent-ils pas qu'une entente internationale *précède* les principales réformes concernant, par exemple, le travail industriel ou la propriété rurale?

On sera peut-être surpris de trouver, dans les anciens articles que M. Georges Sorel[2] a réimprimés sur le titre de *Matériaux d'une théorie du prolétariat*, certains passages (p. 211-12, par exemple) où sont exprimées des idées analogues à celles de M. Laskine. Mais l'auteur nous avertit lui-même qu'il a souvent énoncé, dans un délai assez court, « des opinions peu conciliables ». Il lui faut savoir gré de cette franchise qui va jusqu'à l'aveu de s'être formé sur l'avènement prochain du socialisme « des idées chimériques ». La principale étude concerne l'avenir socialiste des syndicats. Elle sera surtout utile comme critique et complément des doctrines de Marx et d'Engels. M. Sorel, comme on sait, se défend d'être un « militant »

1. Edm. Laskine, *le Socialisme suivant les peuples*. Paris, E. Flammarion, 1920, in-16, 264 p.; prix : 6 fr. 75.

2. Georges Sorel, *Matériaux d'une théorie du prolétariat*. Paris, Marcel Rivière, 1919, in-16, 413 p.; prix : 7 fr.

et son livre s'adresse à ceux qui s'intéressent « aux efforts de la pensée spéculative » plutôt qu'aux historiens en général.

Les *Fermiers généraux du rail* de M. Edgar MILHAUD[1] sont une critique très serrée, bourrée de faits et de chiffres, de la gestion des chemins de fer français par les compagnies concessionnaires. L'auteur, partisan de l'exploitation par l'État, met en comparaison les deux régimes aux points de vue des développements des réseaux, de l'organisation matérielle, des tarifs, de la condition du personnel, etc. C'est un vrai réquisitoire contre le système actuel. Quant à celui proposé par le gouvernement et récemment adopté par le Parlement, c'est « la course à l'abîme, effroyable, dans la nuit ». Ce volume, qui ne manque ni d'information, ni d'habileté d'exposition, est à verser au dossier de la question du régime des chemins de fer, où la discussion, comme le constatait jadis Émile Levasseur, repose souvent sur des coefficients mal établis et non comparables entre eux.

A en juger par les publications nouvelles et par la fondation de certains groupes d'études et de propagande, un assez bon nombre de théoriciens français de la réformation sociale — sinon de socialistes proprement dits — paraissent s'éloigner ou se détacher du marxisme pour aller — ou revenir — au fouriérisme et plus encore au saint-simonisme. Il faut signaler notamment l'apparition d'une revue nouvelle, appelée *le Producteur*[2] comme l'ancien journal d'Enfantin et de ses adeptes. Elle paraît compter parmi ses inspirateurs et ses amis un certain nombre de chefs d'industrie soucieux de revendiquer leur droit au titre de « producteur » et leur place dans les organes du gouvernement économique futur. Ce mouvement mérite d'être suivi, bien qu'il ait encore, semble-t-il, une action assez limitée. On peut rattacher aussi à la tradition de Saint-Simon, en même temps que de Robert Owen, le plan de *République coopérative* tracé par M. Ernest POISSON[3], secrétaire général de la fédération des coopératives de consommation. C'est un exposé systématique, très bien ordonné et très clair, de la doctrine coopérative. L'auteur s'est attaché à définir le système coopératif, qu'il considère comme une hypothèse scientifique pouvant fournir au problème social une solution positive, progressive et non révolutionnaire. Il marque avec netteté ce qui rapproche la coopération du socialisme

1. Edgar Milhaud, *les Fermiers généraux du rail*. Paris, B. Grasset, 1920, in-16, 381 p.; prix : 10 fr.

2. « *Le Producteur* », *revue* (mensuelle) *de culture générale appliquée*. Paris, 16, rue Geoffroy-Marie; 5 fr. le n°.

3. Ernest Poisson, *la République coopérative*. Paris, B. Grasset, 1920, in-16, 256 p.; prix : 6 fr. 75.

et ce qui l'en sépare et signale sans réticence en quoi la forme coopérative de la société, qui se suffit à elle-même, ne suffit pas à tout (notamment elle ne supprime pas le salariat, tout en recherchant de nouvelles formes de rémunération du travail). Livre bien fait, instructif, qui rendra service.

L'ouvrage de M. Perron, juge à Besançon, sur *la Séparation nécessaire*[1] est une brochure de polémique adressée aux catholiques, et où l'auteur, après avoir décrit et déploré longuement la politique anticléricale et les progrès de l'irréligion, préconise comme remède une épuration de la communauté catholique, et notamment le rétablissement de l'excommunication. Quelques passages semblent indiquer que cette proposition a paru excessive, même à certaines personnes revêtues dans l'Église catholique d'une autorité qui n'appartient pas à un simple fidèle, fût-il magistrat. M. de Lamarzelle[2], constatant, avec M. Lavisse, que la guerre a trouvé le monde dans un état anarchique, et admettant, d'après Auguste Comte, que cette anarchie existe depuis la fin du moyen âge, a entrepris d'étudier comment elle s'est introduite et quels sont ses effets. Il incrimine la Réforme et la Renaissance, signale tout ce qui lui paraît marquer la résurrection progressive du paganisme et conclut que cette évolution conduisait à la résurrection de l'esclavage (prolétariat) et à l'asservissement des peuples (conquête pangermaniste). La victoire des Alliés a écarté le second danger, non le premier. Dans un autre volume, M. de Lamarzelle démontrera que la restauration de l'ordre (à tous les points de vue) ne peut se faire qu'en restaurant l'idéal chrétien du moyen âge. Il s'agit, on le voit, d'un ouvrage d'apologétique indirecte, fondé du reste sur des considérations historiques très générales et non sur l'étude des faits et des textes.

L'auteur qui signe Celtis[3] est aussi préoccupé, avec raison, de *la Reconstruction morale, suprême nécessité de l'après-guerre*. Mais il estime qu'on peut y arriver par une sorte de dressage de la conscience individuelle, par un développement pragmatique de la « contrainte spontanée » acceptée par chacun et par la pratique, en toutes choses, de l'*efficiency* américaine. Cet exposé est généreux et parfois éloquent. On aimerait à le voir mis, comme disait Jaurès, « en projets de loi » ou en programmes d'enseignement. Celtis décrit bien un des « centres de rayonnement moral »

1. Ch. Perron, *Aux catholiques! La séparation nécessaire*. Paris, Téqui, 1920, in-16, 165 p.; prix : 2 fr. 60.

2. G. de Lamarzelle, *l'Anarchie dans le monde moderne*. Paris, Beauchesne, 1919, in-8°, 470 p.; prix : 8 fr. 30.

3. Celtis, *la Reconstruction morale, suprême nécessité de l'après-guerre*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-8°, 371 p.; prix : 10 fr.

dont il préconise la fondation et qui ressemblent à ce qu'auraient voulu être les universités populaires d'il y a vingt ans, mais les moyens pratiques de recommencer cette tentative ne sont indiqués nulle part. L'auteur manquerait-il, lui-même, d'*efficiency?*

M. Francesco Cosentini[1], professeur de philosophie du droit à l'Université de Turin, a examiné les précédents historiques, les conditions juridiques et les possibilités pratiques d'une Société des Nations. Esprit réaliste, il juge nécessaire de commencer par un groupement franco-italien, qui s'étendrait aux autres puissances latines, puis aux peuples anglo-saxons. Sa conclusion est optimiste : « L'analyse des grands conflits humains nous a porté à constater que chacun d'eux aboutit à une formule juridique qui, par une synthèse harmonisatrice, rétablit l'équilibre entre les forces opposées : ce qui peut faire espérer cette cohésion d'un ordre plus élevé : la Société des Nations. » *Espérer* est le mot juste. M. Harold J. Laski[2] examine, d'un point de vue à la fois historique et juridique, la notion de souveraineté et les bases de l'autorité publique dans l'État moderne. « Un État », dit-il, « n'est pas, après tout, une entité mystérieuse. C'est seulement une société territoriale dans laquelle, pour des raisons historiques variées, une distinction a été introduite entre gouvernants et gouvernés. Rien ne justifie les prétentions du gouvernement à être obéi, sinon la preuve évidente qu'il satisfait aux besoins matériels et moraux des gouvernés. » Ces formules ne sont pas nouvelles. L'originalité du travail de M. Laski est qu'il s'en sert d'abord pour une critique attentive et ingénieuse des doctrines d'autorité (Bonald, Brunetière, M. Paul Bourget) et de liberté politique (Lamennais, Royer-Collard), ensuite pour élucider le problème du syndicalisme des fonctionnaires, tel qu'il se pose en France. L'auteur connaît bien notre histoire récente et le fonctionnement de nos institutions politiques, quoiqu'il s'exagère un peu la puissance de l'administration, et notamment des préfets. Son étude sur ce sujet délicat sera donc lue avec intérêt, encore qu'elle paraisse un peu traînante parfois. La conclusion est nettement favorable à une « démocratisation » de l'État dans le domaine économique et administratif. Le tome III du cours de M. Zeballos[3], professeur à l'Université de Buenos-Aires, sur *la Nationalité* se rapporte à la

1. Francesco Cosentini, *Préliminaires de la Société des Nations*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-16, 236 p.; prix : 3 fr. 50 (plus majorations).

2. Harold J. Laski, *Authority in the modern State*. New Haven (Conn.), Yale University press, 1920, in-8°, 398 p.; prix : 3 dollars.

3. E. S. Zeballos, *la Nationalité au point de vue de la législation comparée et du droit privé humain* (trad. par A. Bosq). T. III : *Dénationalisation* (1re partie). Paris, librairie du Sirey, 1919, in-8°, 866 p.; prix : 25 fr.

question de la dénationalisation. C'est un ouvrage purement juridique, mais qui pourra fournir aux historiens des précisions fort utiles, les phénomènes d'émigration étant influencés directement par les lois sur l'acquisition et la perte de la nationalité. On ne peut que louer l'érudition incroyablement étendue de l'auteur et la clarté toute latine de son exposé. Et si, sur le vu du titre, on ouvre avec curiosité et intérêt le livre de M. Joseph-Barthélemy[1] sur *le Vote des femmes*, on ne sera pas déçu. C'est un cours professé à l'École des hautes études sociales et qui a gardé la vivacité et l'accent de la parole. Il comprend une étude théorique du droit des femmes au suffrage, une histoire du mouvement suffragiste, une analyse de la législation dans les divers pays et un examen critique des résultats. Le tout animé par une conviction, non dissimulée, que seul le « suffragisme intégral » est équitable, qu'il est sans danger sérieux et sera profitable sans doute. La conclusion est optimiste et modérée : « Rayez d'abord tous les noirs pronostics des adversaires du suffrage des femmes. Prenez ensuite les prophéties optimistes de ses partisans; opérez une réduction de 95 °/₀, et vous serez tout proche de la vérité. Voilà le résultat de cette longue enquête. » Il semble bien que les expériences les plus récentes, anglaise et allemande, confirment ce jugement.

Raymond Guyot.

1. Joseph-Barthélemy, *le Vote des femmes*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, 619 p.; prix : 10 fr.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. Espérandieu. **Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine**. Tome VII : *Gaule germanique*. I. *Germanie supérieure*. Paris, Impr. nationale, et E. Leroux, éditeur, 1918. In-4°, 397 pages, fig. 5270-5890. (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France[1].)

« Le présent volume était entièrement en pages dès les premiers mois de 1916. La rareté du papier et d'autres causes en ont retardé l'impression pendant trois ans. Par suite de la guerre, je me suis trouvé dans l'impossibilité de tirer parti de toutes mes notes et de suivre l'ordre logique des cités rhénanes. Il m'eût fallu, pour l'illustration des notices, des photographies ou d'autres images qui m'ont manqué. Ainsi, indépendamment des sculptures des Némètes et des Vangions réservées pour le tome VIII, quelques pierres des musées de Strasbourg et de Mayence sont omises. Je m'efforcerai de les publier dans un supplément général dont le texte est déjà presque entièrement composé. »

Ces lignes, extraites de l'introduction, sont datées du 1er octobre 1918. Le volume porte le millésime de 1918; c'est dire dans quelles circonstances il a été tiré. Tandis que les troupes françaises achevaient de s'ouvrir le chemin des pays rhénans et atteignaient le fleuve, le commandant Espérandieu, de son côté, publiait les monuments gallo-romains des cités rhénanes. Empressons-nous d'ajouter que, sauf les quelques omissions signalées par l'auteur, rien, ni dans l'exécution matérielle du volume, ni dans la rédaction, ne trahit les derniers mois de guerre. M. Espérandieu rend hommage aux savants allemands qui l'ont aidé dans la préparation de son travail aussi bien qu'aux savants français ou suisses. « On comprendra », ajoute-t-il simplement, « que ma gratitude ne soit pas sans amertume à la pensée de ce qu'ont osé contre mon pays les dirigeants et les armées de leur nation. »

Il n'y a plus, à propos du septième volume, à faire l'éloge de l'admirable *Recueil* du commandant Espérandieu, ni même à signaler tous les services qu'il rend déjà. Que l'on parcoure n'importe quel volume traitant d'un point quelconque de nos antiquités nationales, on y trouvera le *Recueil* cité et utilisé presque à chaque page. Par exemple, le chapitre du dernier volume de M. Toutain traitant des cultes indigènes de la Gaule romaine lui doit la meilleure partie de sa documen-

1. Pour le t. VI, cf. *Rev. histor.*, t. CXXV, p. 149.

tation archéologique. Quel que soit le sujet que l'on se propose d'étudier, il faut commencer, désormais, par dépouiller Espérandieu.

Quel beau voyage archéologique nous fait faire ce tome VII, de Besançon, avec sa Porte-Noire aux reliefs malheureusement si mutilés, à Mandeure, à Luxeuil et, de là, chez les Helvètes à Martigny, Nyon, Avenches et Windisch! Nous passons ensuite en Alsace, avec de longues stations à Strasbourg, Brumath, la région de Niederbronn et Saverne, pour aboutir enfin à Mayence. Cent soixante-cinq numéros sont consacrés aux monuments lapidaires du musée de cette ville.

Du premier coup d'œil, à parcourir simplement le *Recueil*, on est frappé de la différence entre la civilisation spécifiquement civile et indigène de l'Alsace et la civilisation militaire et bien plus exclusivement romaine de la cité du Limes. Ici, des stèles de militaires et des dieux presque tous romains; là, surtout des civils, sauf à Strasbourg où apparaissent quelques tombes de soldats, et des divinités en majeure partie indigènes, à condition, bien entendu, de compter Mercure parmi elles. Chez les Helvètes se rencontrent, semble-t-il, plus d'influences du bel art gréco-romain du Ier siècle que partout ailleurs. Chaque cité conserve d'ailleurs, pour la forme de ses stèles et ses représentations funéraires, ses types préférés.

Ce précieux *Recueil*, aux figures si soignées, aux descriptions si sobres et si précises, constitue, pour ainsi dire, l'illustration anticipée de toutes les études à venir sur la civilisation et l'art gallo-romains.

A. Grenier.

Jean Brunhes, professeur au Collège de France. **Géographie humaine de la France.** (T. I de l'*Histoire de la Nation française*, sous la direction de Gabriel Hanotaux, de l'Académie française.) Société de l'Histoire nationale. Librairie Plon-Nourrit. In-4°, s. d. [1920], 486 pages, 186 cartes et fig., 12 pl. hors texte en couleurs. Illustrations d'Auguste Lepère.

Le monument que M. Gabriel Hanotaux édifie à la « Nation française » reposera sur un support géographique digne de l'ampleur de la construction[1]. En annonçant les deux tomes de la *Géographie humaine*, M. Hanotaux écrit : « Voici donc, pour l'histoire d'une nation, un chapitre nouveau et fortement original (p. 11) ». M. Jean Brunhes récuse ce brevet de novateur; il sait que Michelet s'est hasardé dans un essai dont il ne faut retenir que l'inspiration : « L'histoire est d'abord toute géographie; » et il se défend de rivaliser avec

1. Cette *Histoire de la nation française* comprendra 15 vol. in-4°. En une introduction de 80 p., M. G. Hanotaux en présente les collaborateurs, le dispositif et les conceptions directrices; ouverture singulièrement riche en thèmes originaux et qui méritera un examen particulier.

Vidal de La Blache, en s'affranchissant davantage de la description régionale. M. Brunhes embrasse le cadre dans son ensemble; mais il en discerne et en décrit les provinces naturelles sous d'autres rubriques et en des linéaments plus flous : le bassin d'Aquitaine; du Massif central au Massif armoricain; au cœur du bassin parisien; le sillon rhodanien et le bassin de la Saône. Les cours d'eau lui servent d'axes; et cette méthode offre quelque inconvénient; elle fait un sort ou l'honneur d'une mention à des rivières sans importance : les « gouttes, mouilles et serves » de la Loire (p. 184), les affluents de la Seine (p. 211), etc. Cela sent un peu trop le manuel ou le précis scolaire; et, pour en finir avec cette menue chicane, à quoi bon la classification géologique des terrains (p. 38) ou la répartition des surfaces « très imperméables, à peu près imperméables, médiocrement perméables », etc., dans l'aire de la Garonne (p. 153), ou encore, pour définir les « types de temps », l'analyse de la tempête du 7 janvier 1917 et de la situation atmosphérique des deux premiers mois de ladite année (p. 78)? Ces détails dévient l'attention des aperçus si topiques où se déploie l'esprit de finesse des auteurs[1]; nous disons *des* auteurs, car M. Brunhes a eu la bonne fortune d'une collaboration aussi érudite qu'élégante, celle de son ancien collègue de l'Université de Fribourg, M. Paul Girardin.

La vraie didactique, dans un ouvrage de cette portée, est celle des idées qui se dégagent d'une enquête si volumineuse et si variée.

La France est une personne, a dit Michelet; personne qui se dédouble ici en « France-terre et en France-hommes », vocables un peu bizarres (p. 18). France-terre se laisserait caractériser ainsi : c'est un « bocage », un « pays de petits versants », dont une esquisse d'Auguste Lepère a essayé une synthèse coloriée. Et voilà ce qui donne un air de famille à ce « tout »[2]. Mais ce « tout » est l'œuvre moins de la nature que des hommes, à mesure qu'ils se sont constitués en nation

1. C'est ainsi qu'ils réhabilitent le Massif central, discrédité par Élie de Beaumont comme « centre de répulsion ». Ce n'est plus un parent pauvre et déshérité dans la famille française; ses charbonnages, ses terroirs à froment où le seigle a été supplanté ont attiré le peuplement (p. 69). Il y aurait lieu d'ajouter que bien des régions fertiles du bassin parisien, « centre d'attraction », sont aujourd'hui désertées.

(P. 63.) La France est riche en côtes articulées ou « utiles ». La valeur des côtes ne se mesure plus à leur articulation seulement. Peut-être eût-il fallu mettre le lecteur en garde contre une idée encore trop répandue.

(P. 244.) Le Rhin éloigne-t-il les établissements humains uniquement en raison de l'instabilité de son courant? Et ne faut-il pas attribuer aussi la désertion de ses rives à la bande d'alluvions infertiles et ingrates qui les borde?

(P. 247.) Lire Bing*er*-Loch et non Bingen-Loch.

2. Outre cette caractéristique du paysage français, on en découvre d'autres; par exemple la vallée de la Gartempe est un « pays français par excellence », c'est celui de Descartes, né à la Haye-Descartes, et de Richelieu; les Plessis « étaient originaires » d'Angles-sur-Anglin (p. 197). Voilà de la géographie « à la manière de » Michelet.

et ont consommé leur unité. Communion lente et dont M. Brunhes attribue le mérite « à l'histoire » (p. 17). Mais l'histoire n'est pas un bloc ; et peut-être serait-il équitable que l'on distinguât le rôle de la monarchie, assembleuse de terres, et de la Révolution, organisatrice de la vie nationale.

Pour être une, la France n'est pas uniforme, et les diversités subsistent, dont M. Brunhes célèbre comme symboles « les pâtés d'Amiens, rillettes de Tours, foies gras de Toulouse ou de Strasbourg, pruneaux d'Agen, pâtes de fruits de Clermont, nougats de Montélimar, pain d'épices de Dijon » (p. 20). La géographie culinaire apparaît comme une des disciplines de la géographie humaine.

En abordant, après la description du « cadre permanent », le facteur humain, M. Brunhes fait justice d'une notion fausse, mais qui a prévalu pour les fins de la haute et plus souvent de la basse politique, celle de la race. « La race n'existe pas » déclare-t-il (p. 105). Il ne veut voir en France-hommes que la nation dont il recherche jusqu'aux plus obscurs et lointains éléments dans les dolichocéphales de l'ère néolithique, *initiateurs de l'art*, et les brachycéphales, *inventeurs de la science* (c'est M. Brunhes qui souligne p. 115) ; il s'attendrit à saluer ces ancêtres. De ceux-là, nous pouvons être fiers plus que de la filiation ligure dont les indices seraient plus matériels et moins nobles : « la chevelure noire ou la voix criarde de certains méridionaux... traits moraux comme l'entêtement des Bretons », ou certaines survivances chez les carriers du Limousin et les bûcherons du Morvan (p. 22). Quant aux Germains, M. Brunhes ne veut pas que le groupe dont est issu l'Allemand ait fourni à la France du matériel humain ; le germanisme qui s'est infiltré en Gaule provient de la race nordique, scandinave et batave, dont les représentants furent les Wisigoths, les Normands, les Francs, les Saxons, qui essaimèrent de l'Escaut à l'estuaire de la Loire. Les Burgondes, eux, « ont été à l'origine des Slaves » (p. 143). Voilà de quoi rasséréner nos Bourguignons.

Les colonisations ont laissé des vestiges dans la toponymie, sur quoi M. Brunhes a écrit un de ses plus instructifs et amusants chapitres. Les noms de lieux sont des créations du peuple, dit-il avec raison ; les déformations dont notre carte d'état-major porte trop d'échantillons sont le fait des savants : M. Brunhes n'en a pas épuisé la liste. Est-il exact que la génération des noms de saints — on compte 4,450 localités sous ces vocables — soit contemporaine de la diffusion du christianisme (p. 297), et ces baptêmes ne sont-ils pas souvent postérieurs, puisqu'on peut dater la naissance de maintes agglomérations ? Autre doute à propos des suffixes en *heim* et *weiler* (p. 301). M. Brunhes adopte avec une confiance flatteuse pour M. Tourneur-Aumont, « l'homme qui est aujourd'hui le plus compétent sur les problèmes alémaniques », une théorie que cet auteur a simplement reproduite d'après des faiseurs d'hypothèses allemands, mais dont il signale la fragilité (*Études de cartographie*, p. 101).

Traitant des divisions territoriales, M. Brunhes se félicite que les *pays*, ces favoris des géographes, aient été en quelque sorte authentiqués par les communiqués du G. Q. G. (p. 338); mais il s'attache de préférence aux « ensembles principaux », dont il propose un groupement en « familles géographiques » (p. 344). Nous n'examinerons pas dans le détail ce dispositif; remarquons seulement, par exemple, que l'Alsace figure parmi les « noyaux attractifs » et non parmi les provinces frontières où sont inscrits Barrois, Trois-Évêchés et Lorraine; que la Provence, avec Aix, Marseille, avec le Comtat-Venaissin et le comté de Nice, est désignée comme province frontière de nom, alors que le commentaire en montre la puissance attractive (p. 363); dans ce classement assez arbitraire et subtil, l'histoire et la géographie ne s'ajustent pas. On ne leur en fera pas grief. Mais il ne semble pas que M. Brunhes ait dressé les châssis des « régions » vers lesquelles s'oriente la géographie politique savante et officielle. Il salue « l'heureuse propagande régionaliste »; il ne s'y rallie pas explicitement. Sans doute, ce problème est réservé pour le second volume. M. Brunhes ne saurait se dérober.

Les derniers chapitres sont consacrés à ce que les Allemands ont appelé, comme s'ils l'avaient inventé, la *siedelungskunde*. M. Brunhes a puisé dans les substantielles études de ses devanciers[1]. Son apport plus personnel se manifeste dans « la géographie des toits » (p. 438), et il renverse un dogme, que le type du toit soit en relation avec la distribution des pluies.

Nord et Midi contrastent par ce motif d'architecture; mais, constatation curieuse révélée par la carte, une île de toits méridionaux, aigus, à tuiles courbes ou romaines, s'étend entre Marne et Moselle. Quelle est la raison de cette anomalie? Les maisons, « semis fondamental » — l'expression étonne de prime abord — du peuplement, sont passées en revue et décrites à travers la France. Ce que le lecteur souhaiterait, c'est un signalement caractéristique de ce qui, dans la structure, l'aménagement, le style, procède des conceptions proprement françaises, nationales ou régionales. La littérature du sujet est assez copieuse déjà pour permettre des comparaisons qui fassent droit aux originalités locales.

La conclusion, ou, selon un terme plus relevé, « l'épilogue », confirme des arguments aujourd'hui classiques auxquels M. Brunhes ajoute l'autorité de son nom. « Il nous semble qu'au-dessus de la multitude des faits secondaires se détachent deux types de régions... *régions géographiques* et *régions historiques*, ces dernières « soubassement logique des groupes ou sous-groupes politiques ». Mais voici la profession de foi : « De la géographie naturelle et mécanique sort une géographie humaine de plus en plus compliquée et métho-

1. Il n'a pu faire état de l'article de Demangeon, *l'Habitation rurale en France*, qui a paru dans les *Annales de géographie* (15 septembre 1920).

dique et, si l'on peut dire ainsi, de plus en plus volontaire... La géographie physique est partout suivie et enveloppée, dominée et même contredite par la géographie humaine. »

« Dominée et contredite ». Retenons cette revendication de l'éminente dignité de la science dont M. Brunhes est un des maîtres; il place, s'il est permis de dire, le spirituel au-dessus du temporel; et cette doctrine doit inspirer l'enseignement pour produire toute sa vertu éducative dans l'école et dans la cité.

On éprouve quelque peine à juger l'illustration, parce qu'elle est l'œuvre d'un artiste prématurément disparu, Auguste Lepère, dont M. Hanotaux a dit la scrupuleuse et enthousiaste randonnée à travers le pays de France pour en traduire les aspects. A feuilleter ces images, on se demandera toujours si Auguste Lepère a exprimé tout ce que son œil a saisi, tout ce que son cœur a senti. C'est à une géographie qu'il a collaboré. De parti pris, le procédé photographique a été proscrit (p. 9). Certes, la photographie, encore qu'elle ait son esthétique, peut pécher par sécheresse, par impersonnalité; elle ne rend pas « un état d'âme »; mais elle est plus documentaire que le croquis ou le tableau. Ayons le courage d'avouer que dans ce volume les dessins ou compositions dont nous n'avons pas à apprécier la technique ne contentent pas toujours et, par endroits, étonnent notre vision; nous cherchons ici des démonstrations plutôt que des sensations même stylisées.

B. AUERBACH.

A. F. WHYTE. **The practice of diplomacy, being an English rendering of François de Callières** « *De la manière de négocier avec les souverains* », **presented with an introduction.** Londres, Constable et Cie. 1919. In-8°, XXIV-146 pages.

François de Caillières (et non Callières) est aujourd'hui bien oublié. Cependant ce petit noble de Thorigny a été chargé de nombreuses missions en Pologne (1670, 1674, 1682), en Hollande, en Savoie, en Bavière. Dès 1694, il a préparé les négociations de paix, et il a été l'un des trois plénipotentiaires français à Ryswick. M. Delavaud, dans un excellent article de la *Grande Encyclopédie*[1], signalait que ses lettres à la marquise d'Huxelles sur ces négociations sont à la Bibliothèque nationale, et que des parties de sa correspondance diplomatique se trouvent aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, aux Archives des Affaires étrangères.

Membre de l'Académie française dès 1689, son principal ouvrage est *De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des*

1. Voy. aussi E. de Barthélemy, *la Marquise d'Huxelles et ses amis*, les notes de Boislisle au t. III de Saint-Simon (p. 253-301) et l'article d'Oursel dans *Nouvelle Bibliothèque normande.*

négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualitez nécessaires pour réussir dans ces employs..., qui parut à Paris, chez Brunet, en 1716, en un in-12 de VIII-400 pages. On en connaît des rééditions à Amsterdam et à Bruxelles dès 1716, puis des éditions amplifiées en deux volumes (le second n'est pas de Caillières) à Londres et à Ryswick en 1750. Dès lors, on n'en entend plus parler, quoique l'ouvrage ait été traduit en anglais, en allemand, en italien, au dire des bibliographes.

M. Whyte a pensé que, par ce temps de « crise » de la diplomatie, une traduction anglaise de ce vieil ouvrage français serait la bienvenue. Donnera-t-elle à un éditeur français l'idée de rééditer le texte de 1716, dont M. Whyte s'est servi ?

Sa préface, qui n'est pas dépourvue d'humour, insiste sur un sujet très actuel, la différence entre la « diplomatie secrète » et le « secret de la diplomatie ». C'est un point sur lequel je me suis expliqué ailleurs[1]. Les expériences que nous avons faites récemment de la diplomatie à ciel ouvert ne sont pas pour nous faire changer d'avis, ni M. Whyte ni moi. Ni la paix du monde ni les bons rapports entre les peuples n'ont rien à gagner à cette façon naïve et brutale de mener les négociations. Le monde sera peut-être heureux quand les philosophes seront rois, mais il ne l'est pas quand ils sont diplomates. Et, ce qui est assez déconcertant, la soi-disant diplomatie ouverte, si elle tire les négociations du secret des bureaux et des cabinets, s'accommode fort bien de l'hypersecret d'un salon où siègent, sans contrôle, trois ou quatre dictateurs du monde.

Il y aura donc encore à faire pour les diplomates professionnels, et ils feront bien de relire Caillières. De le relire en l'adaptant aux nécessités de la vie moderne. C'est un fait qu'en tout pays, en Angleterre comme en France, et jusqu'en Suisse, on se plaint à l'heure actuelle de l'infériorité du personnel diplomatique. « Les ambassades britanniques sont toujours les citadelles de la tradition. » La cause profonde de ce mal, c'est que l'opinion publique n'est pas instruite des questions de politique étrangère et y demeure indifférente. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des réformes que M. Whyte préconise, notamment pour établir un lien entre le « Foreign Office » et le « Diplomatic Service ».

Henri HAUSER.

N. IORGA. **Histoire des Roumains et de leur civilisation**. Paris, Henry Paulin, 1920. In-8°, 289 et XVIII pages. Prix : 12 fr.

L'auteur, qui a rendu de grands services à la cause française et dont l'œuvre historique est déjà considérable, mérite quelques notes bio-

1. A propos de *Démocratie et politique étrangère* de M. Joseph-Barthélemy (dans le *Parlement et l'opinion*, mai 1919).

graphiques dans cette Revue où, depuis longtemps, il apporte sa collaboration.

Nicolas Iorga (Jorga est une forme employée fautivement en France, mais jamais en Roumanie) est né en 1871 à Botosani (Moldavie). Après avoir pris sa licence ès lettres à l'Université de Iassy, en décembre 1889, il professa quelque temps au lycée de Ploïesti. Il obtint alors une bourse du ministère de l'Instruction publique pour suivre les cours de la Sorbonne et de l'École des Hautes-Études; il conquit le titre d'élève diplômé de cette École par une thèse remarquée sur *Philippe de Mézières (1327-1406)*[1]. Comme les étudiants boursiers devaient en outre s'initier aux méthodes allemandes, il suivit ensuite les cours des Universités de Berlin et de Leipzig, où il présenta, en français, une thèse de doctorat intitulée *Thomas III, marquis de Saluces.*

Lorsque M. Iorga fut nommé professeur à l'Université de Bucarest, il avait pu glaner, dans les principales bibliothèques d'Europe, des documents qui intéressaient l'histoire de son pays et aussi celle des croisades postérieures au XIIIe siècle[2]; la publication critique de ces documents occupe plusieurs volumes[3]. En même temps, il publiait de nombreux et importants ouvrages d'histoire, des impressions de voyage, des traductions, des poésies; il faisait même jouer au théâtre un drame en vers roumains. Il collaborait assidûment au *Bulletin historique de l'Académie roumaine* et au *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud orientale.* Il dirigeait, en outre, un journal quotidien, le *Neamul Românesc*, où il assume, régulièrement, la charge de l'article de fond[4].

M. Iorga qui, dès ses débuts, avait montré un alerte esprit de combativité dans des articles de critique[5] donnés, en langue française, à un journal quotidien de Bucarest, était préparé à la carrière politique où il joue un rôle éminent comme député de Iassy. Durant la guerre mondiale, il soutint la cause de l'Entente avec une conviction ardente et persuasive; plus tard, alors que les armées allemandes poursuivaient les troupes roumaines en retraite, M. Iorga, notamment le 27 décembre

1. *Phillippe de Mézières (1327-1406) et la croisade au XIVe siècle.* Fascicule 110 de la Bibliothèque de l'École, 1896.

2. *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle:* cf. *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 304.

3. *Studii si documente cu privire la Istoria Romînilor* (33 vol.). — *Acte si fragmente cu privire la Istoria Romînilor.* — *Acte din secolul al XVIlea.* — *Extracte din corespondenta ambasadorilor Prusieni.* — *Acte relative la razboaele si cuceririle lui Mihai Voda Viteazul.* — *Documente privitoare la familia Cantacuzino.* — *Documente privitoare la familia Callimachi.* — *Documente rominesti din archivele Bistritei*, etc.

4. Quelques-uns de ces articles ont été traduits en français : *Pages roumaines* (Paris 1918).

5. Réunis en un volume : *Opinions sincères. La vie intellectuelle des Roumains en 1899* (Bucarest).

1916, dans un mémorable discours tout drapé de souvenirs glorieux et frissonnant d'idéal, fut l'éloquent interprète de la patrie blessée. Après notre victoire, il fut élu président de la Chambre des députés du premier parlement de la grande Roumanie et le gouvernement de la République française a reconnu les éminents services qu'il avait rendus à notre cause en l'élevant au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

En publiant une *Histoire des Roumains et de leur civilisation*, M. N. Iorga a voulu mettre à la portée du public français un ouvrage de vulgarisation. Nous avions déjà, en langue française, deux ouvrages sur l'histoire de la Roumanie : l'*Histoire des Roumains de la Dacie Trajane*[1], où feu Xénopol a condensé la substance des six volumes de son *Istoria Romînilor*, malheureusement sans utiliser suffisamment les riches archives de son pays, et un ouvrage honorable et superficiel de F. Damé : *Histoire de la Roumanie contemporaine*[2]. M. Iorga était préparé à renouveler les ouvrages antérieurs, non seulement par une longue pratique des documents originaux, mais encore par les nombreuses publications où il avait traité l'histoire de l'Orient[3], de la Roumanie[4], des Roumains en dehors du royaume[5], des rapports de la Roumanie avec les autres pays[6].

Dans l'*Histoire des Roumains et de leur civilisation*, l'auteur brosse à larges traits un tableau des pays qui ont servi de base territoriale à la nation roumaine. Entre des régions aussi variées que la Transylvanie, la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, les deux principes d'unité sont, d'une part, la montagne qui a abrité les meilleurs éléments de la nationalité roumaine et, d'autre part, le fleuve qui, réunissant toutes les eaux descendues des Alpes transylvaines, protège et féconde le pays.

La romanisation des Daces, pasteurs et guerriers, avait toujours été présentée comme une conséquence de la conquête de la Dacie par Trajan, au IIe siècle de notre ère. Cette explication était appuyée sur un texte d'Eutrope : « Ex toto orbe romano infinitas copias hominum eo transtulerat ad agros et urbes colendos ». Mais, d'après M. Iorga,

1. *Histoire des Roumains de la Dacie Trajane depuis les origines jusqu'à l'union des principautés en 1859*, par A.-D. Xénopol (2 vol., 1896).

2. *Histoire de la Roumanie contemporaine, 1822-1900*, par F. Damé (1900).

3. *Geschichte des Osmanichen Reiches* (5 vol. in-8°, Gotha, 1909-1913). — *Histoire des États balcaniques à l'époque moderne* (Bucarest, 1914).

4. *Geschichte des Rumänischen Volkes* (2 vol. in-8°, Gotha, 1905).

5. *Histoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie* (2 vol., 1917). — *Histoire des Roumains de Bucovine, 1775-1914* (1917).

6. *Histoire des relations entre la France et les Roumains* (Paris, 1918). — *Histoire des relations anglo-roumaines* (Iassy, 1917). — *Histoire des relations russo-roumaines* (Iassy, 1917). Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 115; t. CXXVI, p. 166; t. CXXVII, p. 159; t. CXXX, p. 365, 366; t. CXXXI, p. 372; t. CXXXIII, p. 305; t. CXXXIV, p. 156.

ce n'est qu'un texte « de rhéteur et de maître d'école, complètement étranger aux raisons politiques et au sens de la réalité ». L'existence d'une ville romaine, Drubetis, antérieure à la conquête officielle, le passage de marchands latins, témoigné par la découverte de monnaies, et, surtout, la comparaison avec les phénomènes de dénationalisation dans tous les temps et dans tous les pays, l'amènent à conclure que la romanisation de la Dacie se rattache au grand mouvement d'émigration rurale qui se produisit en Italie vers les derniers temps de la République. Les légionnaires qui furent établis, plus tard, dans les camps du Danube et des Carpathes ne firent que renforcer cette colonisation première. Cette dualité d'origine a laissé des traces dans le langage : « Il y eut, en effet, un caractère militaire, de même qu'un caractère rural dans le latin vulgaire qui devint, après nombre de mélanges ultérieurs, la langue roumaine. »

En l'an 270, « après de longs combats malheureux contre les Goths », un décret d'Aurélien ordonna l'abandon des régions colonisées de la rive gauche du Danube. La thèse, exposée en 1871 par Rœsler dans ses *Romanische Studien* et reprise par l'historien hongrois de Bertha, présente cet abandon comme une émigration totale des colons romains ou romanisés; aussi leur retour au moyen âge devient-il une véritable énigme historique; mais cette énigme est factice. Sans doute, « sans la protection des soldats les villes furent abandonnées » et « avec l'administration disparut tout ce qui servait à l'exploitation économique du territoire et qui en formait le décor »; mais la population rurale, habituée au voisinage des Barbares, ne suivit pas les légions dans leur déplacement vers le territoire de la rive droite du Danube « qui, pour sauver les apparences, devint une nouvelle Dacie ».

Pendant la domination des peuples de la steppe jusqu'à la fondation des principautés, on pourrait supposer que l'influence slave devient prépondérante, mais elle est médiocre en réalité, comme on peut le constater « par l'examen des sources historiques ou bien par l'étude des mœurs et de la langue ».

Malgré les vicissitudes, l'idée d'empire persiste; aussi des États paysans avec un *domn* (dominus) réussissent-ils à se constituer. En 1330, Bessarab est vraiment suzerain de la principauté de Valachie après la défaite de Charles-Robert, roi de Hongrie, à Posada, au nord de Câmpulung; dans une miniature contemporaine de la Chronique officielle, « on voit la brillante chevalerie du roi défilant hâtivement au-dessous des pics que garnissent des paysans roumains; ceux-ci portent de longues jaquettes de peau, de longs manteaux de laine, des braies étroites, collant sur le pied; ils ont de hauts bonnets pointus de fourrure par-dessus les longues boucles de leur chevelure; les uns travaillent à jeter l'effroi au milieu des ennemis, qui seront écrasés bientôt par le poids des pierres détachées du rocher protecteur ou tués en détail à coups de massue ».

Vers le milieu du XIVe siècle, une seconde principauté roumaine est fondée en Moldavie; elle ne demeure pas confinée dans les vallées des Carpathes, mais s'étend vers le Dniester : la Bessarabie, ainsi appelée parce qu'elle avait appartenu à la dynastie de Bessarab, devient une terre moldave.

L'Empire turc est le nouvel ennemi qui menace les Roumains. La lutte contre lui est vaillamment conduite par des princes énergiques : au XVe siècle, par Étienne le Grand, prince de Moldavie; à la fin du XVIe, par Michel le Brave, prince de Valachie, qui soumet également à son pouvoir la Moldavie et la Transylvanie, roumaine de race et de religion, réalisant ainsi, pendant un temps, le rêve d'unité de toute la nation roumaine.

Au XVe et au XVIe siècle, l'art roumain se développe dans les édifices religieux : « C'est l'église byzantine que l'on trouve en pays orthodoxe, mais les architectes moldaves ont apporté des modifications pour l'adapter à un climat de neiges hivernales... Au milieu, comme une fleur qui s'élève entre les feuilles qui la protègent, la tour repose sur un double appui de polygones inscrits l'un dans l'autre, qui est une invention technique ». C'est à cette époque aussi que la littérature, qui sera représentée au siècle suivant par des chroniqueurs, débute par des publications d'ouvrages religieux en langue roumaine.

Au XVIIIe siècle, les princes indigènes sont remplacés par des princes grecs, les Phanariotes (du Phanar de Constantinople), fonctionnaires du sultan; mais, malgré cette complète décadence politique, le caractère national se maintient dans les chroniques et la langue d'église. En même temps, la culture française trouve des adeptes fervents dans la classe des boïars.

Les principautés danubiennes, au XIXe siècle, échappent au joug du sultan et à la menace moscovite. Les étapes de l'émancipation sont marquées par la tentative de Tudor Vladimiresco en 1821, le mouvement révolutionnaire de 1848, la concession de l'indépendance au Congrès de Paris, enfin par l'union des principautés : « En janvier 1862, il n'y avait plus qu'une seule Roumanie. » Le prince de Roumanie, Charles de Sigmaringen, allié à la famille Napoléon comme descendant à la fois des Beauharnais et des Murat, prend le titre de roi en 1881.

Cette évolution politique favorise le renouveau national des lettres roumaines. Dès le premier tiers du XIXe siècle, Jean Héliade en Valachie, Georges Asaki en Moldavie attirent l'attention sur la création d'une littérature nationale. A cet appel répondent des prosateurs comme Constantin Negruzzi, Jean Ghica, Nicolas Balcesco, Alexandre Odobesco, Mihaïl Kogalniceano; des poètes comme Alexandresco, Bolintineano et surtout Basile Alexandri qui interprète avec un talent enchanteur et facile les côtés aimables de la civilisation roumaine. Après eux vient une nouvelle génération d'écrivains : les poètes comme Eminesco, qui peut prendre rang parmi les grands lyriques

européens, Cosbuc, Iosif, Cerna; les historiens et les critiques comme Xenopol, Maïoresco[1]; les hommes de théâtre et les conteurs comme Caragiale, Creanga, Delavrancea, etc. Les arts sont principalement représentés par un peintre éminent, Grigoresco, et par un grand musicien Georges Enesco.

Au dernier chapitre, écrit avant la fin des hostilités, l'historien conclut « qu'il y a dans cet Orient carpatho-danubien un peuple de quatorze millions d'âmes, d'une ancienne civilisation originale, qui ne demande, en échange de ses souffrances millénaires, dont la civilisation du monde chrétien a profité, que le respect dû à ses droits incontestables ».

Dans son ensemble, l'ouvrage montre bien l'évolution de la nation roumaine; mais l'auteur, pressé par le temps, à côté d'intéressants aperçus, trop souvent a juxtaposé les faits historiques comme dans un précis; aussi — et c'est là une critique sérieuse à l'égard d'un ouvrage de vulgarisation — faut-il être déjà un peu familiarisé avec l'histoire du pays pour comprendre la valeur de cette érudition abondante et ramassée. Maintenant que la grande Roumanie n'est plus un rêve millénaire, mais une vivante réalité, il serait à souhaiter que son historien national voulût, dans une nouvelle édition refondue de son ouvrage, lui élever le monument dont elle est digne et dont il est capable d'être l'architecte.

Septime GORCEIX.

Dr Wlad. W. KAPLUN-KOGAN. **Die jüdischen Wanderbewegungen in der neuesten Zeit (1880-1914).** Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1919. 1 vol. in-8°, 80 pages. Prix : 4 m. 80.

C'est une importante contribution à l'histoire de la question juive. L'auteur a étudié avec grand soin les statistiques, qui lui ont permis de dresser de nombreux tableaux très instructifs. Il a tiré bon parti aussi des ouvrages qui touchent à son sujet, et dont il nous donne une utile bibliographie.

L'émigration des Juifs de Roumanie, de Galicie et de Russie est un phénomène tout récent, qui ne remonte qu'à une trentaine d'années. M. Kaplun-Kogan en étudie les causes; ce n'est pas leurs croyances religieuses qui incitent les Juifs à quitter le pays qu'ils habitent, mais des raisons, soit juridiques, soit économiques. — En Roumanie, les Juifs (environ 300,000) ne sont pas trop nombreux et ils pourraient trouver aisément un emploi à leur activité économique, si des lois et des mesures d'exception de tout genre ne leur rendaient la vie très difficile, pour ne pas dire, en bien des cas, impossible. Aussi, en qua-

1. Voir l'*Anthologie de la littérature roumaine, des origines au XXe siècle*, par N. Jorga et Septime Gorceix (Paris, Delagrave, 1920).

torze ans, 120,000 Juifs ont-ils émigré, environ un tiers de l'effectif. En Galicie, le régime juridique est satisfaisant, mais les Juifs, qui, au nombre de 871,000, constituent le dixième de la population totale, et qui sont concentrés presque uniquement dans les villes, ont bien de la peine à vivre : presque tous sont artisans ou petits commerçants, et ils sont beaucoup trop nombreux pour les métiers qu'ils exercent. — En Russie, les Juifs sont victimes de mauvaises conditions, d'ordre tout à la fois juridique et économique. Ils sont soumis à tout un ensemble de mesures vexatoires; on les a concentrés dans les provinces de l'ouest (principalement en Pologne); ils sont tenus d'habiter les villes; leurs biens et leurs vies ont été, à tout instant, menacés par des pogroms. En Russie, comme en Galicie, les Juifs sont presque uniquement artisans et petits marchands, et ils se font une concurrence désastreuse, pouvant d'autant plus difficilement vivre que les progrès de la grande industrie ruinent beaucoup de petites exploitations. D'autre part, les Juifs répugnent au métier d'ouvriers de fabriques; ils sont très peu nombreux dans les usines : 47,000 pour une population totale de six millions d'âmes. Même dans les fabriques qui appartiennent à des Juifs (et il y en a 1,200 sur un total de 4,200), le nombre des ouvriers de cette même religion est en nombre infime.

Voilà les raisons qui expliquent l'intensité de l'émigration juive. De 1880 à 1914, les émigrants juifs comptent pour plus de trois millions, dont près de deux millions de Russes (voy. le tableau général de l'émigration, p. 19), et leur nombre s'est accru d'année en année; 81 °/₀ sont partis aux États-Unis, et la moitié de ces derniers s'est établie à New-York. Le plus grand nombre d'entre eux sont venus avec femme et enfants; c'est dire qu'ils se sont expatriés sans esprit de retour. Leurs ressources personnelles étaient faibles, puisque, parmi les émigrants, 4 à 7 °/₀ seulement possédaient cinquante dollars et au-dessus, 25 à 30 °/₀ étaient dénués de tout argent. Par contre, le nombre des illettrés (28 °/₀) est moins considérable chez les Juifs que dans les autres catégories d'émigrants. Parmi les Juifs qui se sont réfugiés aux États-Unis, les artisans et les petits marchands sont les plus nombreux (35 et 38 °/₀), car ce sont eux qui avaient le plus de peine à vivre dans leur pays d'origine; les commerçants aisés, les banquiers, les commis n'émigrent, au contraire, qu'en petit nombre; quant aux personnes appartenant aux professions libérales, elles ne représentent même pas 1 °/₀ du total des émigrants. — Dans les autres pays, l'émigration juive est bien moins importante : au Canada, 48,000; dans la République argentine, 36,000; en Angleterre, 240,000; en Allemagne, 50,000; en France, 60,000; dans l'Afrique australe, 25,000; en Égypte, 22,000; en Palestine et en Asie Mineure, 70,000. Et encore, parmi les Juifs qui ont émigré en Angleterre, beaucoup se proposaient de repartir pour les États-Unis.

Dans un dernier chapitre, M. Kaplun-Kogan examine les conséquences de l'émigration. Il ne semble pas qu'elle ait modifié sensible-

ment la condition des Juifs qui sont restés en Galicie et en Russie, et que la vie leur soit devenue plus facile. Mais les émigrants, au contraire, ont pu souvent se féliciter d'avoir changé de patrie. Sans doute, beaucoup d'entre eux continuent à végéter dans les petits métiers, notamment dans les diverses industries du vêtement où fleurit le *sweating-system;* mais il en est aussi qui se sont élevés à une condition supérieure, qui sont devenus patrons, surtout dans la « confection », presque tout entière aux mains des Juifs à New-York. A mesure qu'ils s'américanisent, les Juifs se trouvent de plus en plus en état de participer, d'une façon brillante, à la vie économique de leur patrie d'adoption. — Tandis qu'en Amérique les émigrants vivent groupés, dans l'Europe occidentale ils ont tendance à se disperser, car ils sont trop peu nombreux pour former des centres compacts. L'auteur remarque que l'émigration peut d'ailleurs indirectement agir d'une façon heureuse sur la condition de ceux qui n'ont pas quitté l'Europe orientale. En effet, en Angleterre, et surtout aux États-Unis, les Juifs sont assez nombreux et influents pour agir sur l'opinion publique; c'est ainsi que nulle part les protestations contre les pogroms n'ont été aussi vigoureuses qu'en Amérique. Quant à l'émigration en Palestine, qui se rattache au mouvement sioniste, et sur laquelle l'auteur ne donne que peu de détails, elle peut faire miroiter aux yeux des Juifs une espérance salutaire.

Henri Sée.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires**. 1921, mars-avril. — Albert MATHIEZ. L'intrigue de La Fayette et des généraux au début de la guerre de 1792 (au lieu de s'entendre pour une offensive rapide qui eût été sans doute victorieuse, ces généraux s'attardèrent à des intrigues qui, pendant deux mois, permirent à l'ennemi de terminer ses préparatifs. Ainsi fut perdue l'avance qu'avait au début l'armée française). — M. DOMMANGET. Santerre dans l'Oise. — R. HARMAND. Poullain-Grandprey et ses correspondants; lettres inédites; suite. — Albert MATHIEZ. Un mémoire inédit de Réal pour sa défense (écrit en prison en l'an II; important pour l'histoire de la Commune de Paris). — M. DOMMANGET. La Société populaire de Coutances et le problème de l'éducation (d'après le registre de ses publications). = C.-rendus : *G. Dodu*. Trois mois à Paris sous la Terreur : pluviôse, ventôse, germinal an II (compilation hâtive « où rien n'est approfondi, contrôlé, expliqué »). — *P. Renouvin*. L'assemblée des notables de 1787 (publie un procès-verbal très complet, très précis, de la grande conférence qui eut lieu le 2 mars sous la présidence du comte de Provence). — *H. Sée*. Les idées politiques en France au XVIIIe siècle (instructif, mais pas tout à fait au courant). — *G. Lacour-Gayet*. Napoléon; son œuvre, sa vie et son temps (remarquable synthèse). — Comte *Boulay de la Meurthe*. Histoire de la négociation du Concordat (ouvrage très érudit; mais le Concordat n'a-t-il pas été la grande erreur de Napoléon?).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. T. LXXXI, année 1920. — Paul FOURNIER. L'œuvre canonique de Réginon de Prüm (1° étude sur les « libri de synodalibus causis »; M. Fournier prouve que Réginon n'a pas hésité à insérer dans cette compilation des canons apocryphes ou même composés par lui; 2° étude sur les canons du concile de Tribur en 895; au lieu de reproduire le texte même de ces canons, Réginon en a donné des recensions abrégées, avec lesquelles il a d'ailleurs pris de grandes libertés, faute d'esprit critique très fréquemment commise au moyen âge). — A. DIEUDONNÉ. Les conditions du denier parisis et du denier tournois sous les premiers Capétiens. — Ch. SAMARAN. La « fausse Jeanne d'Arc » du musée de Versailles (ce musée possède un tableau du XVe siècle représentant la Vierge entourée de deux personnages, où l'on a voulu voir saint

Michel et Jeanne d'Arc. Une inscription peinte au bas contenait, dit-on, le nom de Jeanne. En réalité, cette inscription, rédigée en langue provençale, s'adresse à la Vierge, mère d'humilité et de miséricorde. C'est donc un petit tableau de piété exécuté en l'honneur de la Vierge, de saint Michel et de saint Georges et placé dans un sanctuaire dédié à Notre-Dame d'Humilité. Le nom de Jeanne ne s'y trouve pas). — Ch. MORTET. Le cours de bibliographie et le service des bibliothèques de l'École des chartes, 1847-1920. — L. AUVRAY. La collection Baluze à la Bibliothèque nationale (histoire de cette belle collection et des inventaires qui en ont été publiés). — Ph. LAUER. Diplôme inédit de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de San-Juan de las abadesas, Catalogne, 4 juin 899 (avec un fac-similé partiel et réduit). — Léon MIROT. Paiements et quittances de travaux exécutés sous le règne de Charles VI, 1380-1422 (analyse de 860 pièces tirées des manuscrits de la Bibliothèque nationale). — G. HUET. Les rédactions de la « Scala celi » (la « Scala celi » est un recueil d' « Exempla » composé par le dominicain Jean Gobi entre 1322 et 1330, imprimé pour la première fois en 1476. Il est représenté à la Bibliothèque nationale par le ms. lat. 3506. La comparaison des deux textes montre que celui de l'incunable est bien l'œuvre de Jean Gobi, qui était un méridional, et qui insère volontiers des mots et des phrases en langue de son pays; c'en est la rédaction finale, tandis que le ms. 3506 n'en est qu'une première rédaction). = C.-rendus : *Br. Krusch.* Der Umsturz der kritischen Grundlagen der Lex Salica; *Id.* Der neu entdeckte Urtext der Lex Salica (deux articles ayant pour objet de renverser les arguments présentés par M. Krammer pour justifier un nouveau classement des manuscrits de la loi salique et de défendre les positions occupées par Pardessus et par Waitz. Il faut donc s'en tenir à l'opinion de ces grands érudits : la rédaction de soixante-cinq titres est la première en date; elle doit être attribuée au règne de Clovis, après la conquête de la Neustrie et avant le baptême de Clovis). — Analecta franciscana, t. VI. — *Émile Magne.* Le grand Condé et le duc d'Enghien. Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV, 1660-1667 (précieux pour l'histoire des mœurs). — *A. de Curzon.* L'enseignement du droit français dans les universités de France aux XVIIe et XVIIIe siècles (depuis l'édit de 1679, qui institua une chaire royale de droit français). — *É. Houvet.* Cathédrale de Chartres. Portail nord (excellente étude iconographique). — *Eugène Jarry.* Notes et documents sur la maladrerie d'Orléans (bon). — Vicomte *du Motey.* Origines de la Normandie et du duché d'Alençon (premier tome d'une histoire des comtes d'Alençon; il y est surtout question des sires de Talvas et de Bellême). — Abbé *J. Roux.* La basilique de Saint-Front de Périgueux; ses origines et son histoire jusqu'en 1583 (ouvrage consciencieux, mais dont les conclusions sont inadmissibles, parce que la méthode suivie par l'auteur est vicieuse. Très bon exemple de la

manière dont on ne doit pas mener une étude archéologique. Long examen critique par A. Brutails). — *M. Boudet.* Collection inédite de chartes de franchises de Basse-Auvergne, XIIIe-XVe siècles (recueil très utile, mais déparé par de nombreuses erreurs de détail). — *Mortier.* Flavigny, l'abbaye et la ville, 720-1920 (agréable). — *A. Sorbelli.* La « notitia status Hetruriae » e il tempo della sua composizione (bonne édition d'un document écrit en 1400). — *H. Hauvette.* Io dico seguitando (par ces trois mots s'ouvre le chant VIII de l'Enfer de Dante; l'auteur veut prouver que Dante a commencé son poème dès 1300-1301, avant l'exil, et qu'il le reprit quelques années plus tard dans un état d'esprit très différent. L'opinion consacrée était au contraire que le poème avait été écrit tout d'une traite entre 1311 et 1321). — *R. Livi.* Guido da Bagnolo, medico del re di Cipro (beaucoup de documents nouveaux sur ce médecin, mort en 1370). — *A. Valente.* Margherita di Durazzo, vicaria di Carlo III e tutrice di re Ladislao (intéressant). — *Giuseppe La Mantia.* L'archivio della segretaria dei vicere de Sicilia e le « istruzioni » date dal re Filippo III nel 1642. — *F. Valls-Taberner.* Figures de l'epoca comtal catalana; *Id.* La data de l'acte de consagració de la catedral d'Urgell, 839, i els diplomes de Lluís el Piadós; *Id.* Els origens dels comtats de Pallars i Ribagorça (trois brochures importantes pour l'histoire de la Catalogne et des fonctionnaires royaux pendant les temps carolingiens). — *G. Millet.* Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles, d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du mont Athos (important).

3. — Pro Alesia (Revue gallo-romaine), nouvelle série, t. I (1914-1915). — J. TOUTAIN. Où en est l'œuvre entreprise par la Société des sciences de Semur sur le mont Aussois? — ID. Une réplique du Satyre au repos trouvée à Alesia. — ID. Étude sur le rôle des Germains dans la campagne de César contre Vercingétorix. — ID. J. Déchelette, un ami d'Alesia. — C. JULLIAN. La Gaule et le passé national de la France. — J. TOUTAIN. Héros et bandit : Vercingétorix et Arminius. — Chronique des fouilles. — Variétés. — Bibliographie. = T. II (1915-1916). F. CUMONT. La romanisation de la Belgique dans l'antiquité. — V. PERNET. Les richesses archéologiques du mont Aussois. — J. TOUTAIN. Les origines de l'œuvre d'Alesia et la Société des sciences de Semur. — ID. Tête de panthère en bronze trouvée à Alesia. — V. PERNET. La fontaine Sainte-Reine d'Alesia. — J. TOUTAIN. Deux nouvelles sculptures gallo-romaines d'Alesia. — ID. Une nouvelle théorie sur l'emplacement du combat de cavalerie qui précéda le siège d'Alesia. — L'archéologie gallo-romaine en 1915. — Alesia, tragédie. — Variétés. — Bibliographie. = T. III (1916-1917). Maurice VERNES. Pourquoi chercher en Allemagne l'origine des institutions françaises? — Camille JULLIAN. Notre Alsace. — ID. L'éternelle histoire. — H. DE GÉRIN-RICARD. Étude sur le rôle des ossements de cheval dans les rites funéraires. — J. TOUTAIN. Les clefs votives dans

le culte païen et le rituel chrétien du pays des Éduens. — V. PERNET et J. TOUTAIN. Les aqueducs antiques découverts en 1898-1899 à l'extrémité orientale du mont Aussois. — J. TOUTAIN. Figurines en terre cuite découvertes à Alesia. — G. CHENET. A propos de la panthère d'Alesia. — J. TOUTAIN. Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine. — ID. Notre belle France. — L'archéologie gallo-romaine en 1916. — Variétés. — Bibliographie. = T. IV (1918). J. TOUTAIN. Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine (suite) : L'autel de Mavilly (Côte-d'Or); Le caractère sacré des mégalithes dans la Gaule romaine et le sanctuaire dolménique d'Alesia. — Le caractère sacré de certains dépôts d'objets préhistoriques. — Le caractère sacré de certains trésors de monnaies celtiques et de monnaies romaines. — W. DEONNA. L'autel de Mavilly. — L'archéologie gallo-romaine en 1917. — Variétés. — Bibliographie. = T. V (1919). J. POISSON. Un dieu de l'unité italo-celtique. — J. TOUTAIN. Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine : La cueillette du gui chez les Gaulois et les Gallo-Romains. — Le sanctuaire et le culte d'Ucuetis et Bergusia à Alesia. — ID. A. Héron de Villefosse. — G. CHENET. Gobelets ovoïdes moulés d'Autry-Lavoye (Meuse). — H. DE GERIN-RICARD. Premier congrès de la Société Rhodania. — L'archéologie gallo-romaine en 1918. — L'Alsace gauloise et gallo-romaine. — Variétés. — Bibliographie.

4. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1921, 1er janvier. — *E. Ludendorff*. Urkunden der obersten Heeresleitung über ihre Tætigkeit 1916-1918 (très important pour l'histoire de la guerre et même de l'avant-guerre. Le général fait retomber sur les socialistes toute la responsabilité de la défaite). — *J. Lorédan*. Lille et l'invasion allemande, 1914-1918. Abandon, martyre et délivrance (témoignage précieux, mais unilatéral et qu'il conviendrait de confronter d'avec d'autres, allemands surtout). — *P. de Labriolle*. Histoire de la littérature latine chrétienne (excellent). — *Pierre Batiffol*. Études de liturgie et d'archéologie chrétienne (remarquable). — *Albert Lavignac* et *Lionel de La Laurencie*. Encyclopédie de la musique (t. IV d'une publication très incomplète, mais qui est tout de même une mine de renseignements précieux). — *Adrien Legros*. Mme d'Épinay, valenciennoise (intéressante plaquette). = 15 janvier. *C. H. Lockitt*. The relations of french and english society, 1763-1793 (thèse insuffisante et qui n'est pas au point). — Livres sur la guerre : *J. Reinach*. L'année de la paix; *É. Lémonon*. L'Allemagne vaincue; *René Moulin*. L'année des diplomates, 1919; *F. Jean-Desthieux*. La leçon de Pyrrhus ou la paix n'est pas faite; *J. Francœur*. Réflexions d'un diplomate optimiste, 1915-1919, et La paix sera une « création continue »; *Paul Louis*. Le bouleversement mondial; *G. Davan-Guffy*. La République d'Irlande et la presse française. = 1er février. *Réginald Kann*. Le protectorat marocain (très instructif). — *S.-G. Zervos*. Rhodes, capitale du Dodécanèse (bon ouvrage de propagande,

bien illustré). — *J. Carcopino.* La loi de Hiéron et les Romains (remarquable; il y aurait des précisions plus grandes à donner sur la procédure en ce qui concerne Verrès). — *Ad. Crémieux.* Marseille et la royauté pendant la minorité de Louis XIV (important). — *P. Sagnac.* La Révolution, 1789-1792 (beau et bon volume). — *G. Pariset.* La Révolution, 1792-1799 (remarquable). — *Fr. Vial.* La doctrine d'éducation de J.-J. Rousseau (bon exposé critique). = 15 février. *Marcellin Boule.* Les hommes fossiles; éléments de paléontologie humaine (très remarquable comme méthode et comme résultats). — *F. Lachèvre.* Le libertinage au XVIIe siècle; mélanges (fort intéressant recueil de quinze morceaux, inédits pour la plupart). — *Woodrow Wilson.* Histoire du peuple américain, trad. par *D. Roustan;* t. I (histoire comprise surtout au point de vue politique par un juriste qui professe une vive admiration pour le peuple américain et son développement ininterrompu vers des formes toujours plus parfaites. L'auteur attribue ces progrès en très grande partie à l'action personnelle des grands hommes d'État américains). — *H.* et *G. Bourgin.* L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution (répertoire considérable, dressé département par département, de cette industrie, avec de bonnes cartes régionales et un précieux lexique des termes techniques). — *A. Houtin.* Le P. Hyacinthe dans l'Église romaine (sorte d'autobiographie où figure un dossier de lettres importantes. M. Loyson, qui avait communiqué ces lettres à l'auteur, a pu, avant sa mort, en 1912, lire la première rédaction du manuscrit. Très intéressant pour tout ce qui est de la vie spirituelle et intellectuelle de l'ex-carme : il n'avait rien qui pût faire de lui un réformateur de l'Église. Pour sa rupture avec Rome, il a subi des influences émanant de schismatiques, de M. de Pressensé, de Me Émilie Meriman). — *C.-G. Picavet.* Une démocratie historique : la Suisse (utile, surtout pour l'histoire des variations de la politique fédérale pendant la guerre). — *R. Poincaré.* Histoire politique; chroniques de quinzaine, mars-septembre 1920 (fort intéressant, surtout en ce qui touche nos rapports avec l'Allemagne, qui cherche à se soustraire aux conditions du traité signé par elle). — *G. Goyau.* Sainte Jeanne d'Arc (intéressant). — *Élie Poirée.* Sainte Cécile (excellent). = 1er mars. *Ch. W. David.* Robert Curthose, duke of Normandy (bon). — *L. Mirot.* L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency (plein d'érudition). — Mme *Saint-René Taillandier.* Madame de Maintenon (étude judicieuse et délicate). — *A. Pougin.* Une cantatrice amie de Napoléon : Giuseppina Grassini (excellent). — Général *Sarrail.* Mon commandement en Orient (fort instructif). — *Paul Bléry.* En mission en Roumanie (amusant récit des missions dont cet aviateur fut chargé auprès de nos alliés roumains). — *C.-G. Picavet.* Une démocratie historique : la Suisse (bon résumé). — *E. Gossart.* Émile Banning et Léopold II, 1881-1892 (instructive plaquette où sont utilisées des notes laissées par Banning lui-même). = 15 mars. *Tacite.* Histoires; édit.

Gœlzer (remarquable). — *R. Delachenal*. Les Grandes Chroniques de France; t. III et IV (important). — *Alf. Rufer*. Vier Bündnerische Schulrepubliken aus der zweiten Hælfte des 18 Jahrhunderts (bonne étude sur les réformes pédagogiques proposées en Suisse au XVIIIe s.). — *J. Estienne*. Lettres de la municipalité de Mayence aux commissaires du gouvernement dans les nouveaux départements de la rive gauche du Rhin; germinal an VI-thermidor an VIII (très instructif, même pour le moment présent). — *Louis Schneider*. Un précurseur de la musique italienne aux XVIe et XVIIe siècles : Claudio Monteverdi (excellent et neuf). = 1er avril. *R. H. Charles*. The Revelation of saint John (bonne édition critique avec traduction anglaise et commentaire de l'Apocalypse. Remarquable; important compte-rendu d'A. Loisy). — *H. Brémond*. Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours; t. I-V (« incomparable monument de science et de psychologie religieuses », dit A. Loisy). — *L. Wolf*. The forged protocols of the learned Elders of Zion (bonne histoire d'un des faux les plus célèbres de l'histoire, où l'on prétend nous révéler comment les Juifs ont conspiré pour détruire les États chrétiens et leur substituer un Empire juif universel. Les prétendus mémoires des « savants anciens de Sion » ne sont qu'un roman composé en 1868 par un Prussien, Hermann Gœdsche, espion policier qui avait été chassé de la police en 1849 pour avoir commis des faux maladroits). — *E. Lenient*. La faute capitale du haut commandement (critique justifiée par endroits, mais partiale, violente, injurieuse même et qui met le lecteur en défiance).

5. — **Revue d'histoire de l'Église de France**. 1921, janvier-mars. — P. Pisani. La négociation du Concordat de 1801 (d'après l'ouvrage du comte Boulay de la Meurthe, « œuvre synthétique de la plus haute valeur historique »). — Charles Du Bus. L'avenir des Sociétés savantes; I (parle des nombreuses sociétés de ce genre qui ont été créées en France depuis le XVIIIe siècle jusqu'en 1880, où fut fondé le Comité chargé de rédiger la bibliographie à laquelle Robert de Lasteyrie a attaché son nom). = C.-rendus : *L. Duchesne*. Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule; t. III (remarquable; mais pourquoi l'auteur ne donne-t-il pas les raisons qui ont décidé ses choix?). — *Touzery*. Histoire de saint Martial, apôtre d'Aquitaine, fondateur de l'église de Rodez, et histoire de saint Amans, premier évêque de Rodez (sans valeur critique). — Cardinal *Perraud*. Mes relations personnelles avec les deux derniers papes, Pie IX et Léon XIII. Souvenirs et lettres, 1856-1903, publiés par Mgr Gauthey (intéressant). — *Alfred Vanderpol*. La doctrine scolastique du droit de guerre (remarquable). — Dom *Cabrol* et Dom *Leclercq*. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, fasc. 35-37 (contient les lettres de D à Dimanche). — *Albert Houtin*. Les séances des députés du clergé aux États généraux de 1789. Journaux du curé Thibault et du chanoine Coster (très utile publication).

6. — Le Correspondant. 1921, 25 février. — Henri JOLY. Les syndicats féminins. I. — Georges LECHARTIER. Société des Nations ou Association des Nations? Les États-Unis participeront-ils aux affaires d'Europe? (peut-être, si l'Europe veut accepter les conditions nouvelles posées par l'Amérique). — Christian MARÉCHAL. Auguste Comte, Andrieux, La Mennais et l'École polytechnique (analyse une brochure écrite par La Mennais en 1816 sur les conseils de l'abbé Teysseyre, répétiteur adjoint à l'École et désireux de combattre l'incrédulité qui y était alors de mode; brochure qui était restée inconnue jusqu'ici. La Mennais y malmène fortement Andrieux, membre de l'Académie française et professeur de belles-lettres à l'École, parce qu'il était « philosophe » et adversaire du clergé; il y fait appel à la force pour contraindre les élèves à rentrer dans le devoir. Andrieux y répondit, non sans esprit, dans sa « Parabole du Samaritain », en opposant au fougueux pamphlétaire une profession publique de tolérance. Andrieux fut d'ailleurs destitué). — Henry BORDEAUX. Le maréchal Fayolle dans la bataille de France. = 10 mars. STARY. La Pologne et la Lithuanie. Wilna ou Vilnius? Souvenirs et recherches (Wilna est un nom polonais; Vilnius un mot lithuanien. Les Lithuaniens ont besoin d'une capitale; ils prétendent l'établir dans Wilna, qui n'est pas lithuanien, qui est, dès l'origine, une ville « slave et chrétienne, d'abord blanc-ruthène et plutôt orthodoxe, très vite et complètement polonaise et catholique ». Le gouvernement de Kowno n'a sur cette ville et son territoire « aucun droit ethnographique dans le présent, historique dans le passé, qui mérite d'être pris en considération »). — Henri JOLY. Les syndicats féminins. II. Conclusions. — LIBER. Lord Robert Cecil. — L. DE LANZAC DE LABORIE. Une nouvelle histoire de la Révolution (les trois volumes de Sagnac et de Pariset dans l'histoire de France contemporaine). — Pierre DE QUIRIELLE. Une figure alsacienne : le docteur Bucher. — ***. L'état d'esprit et la situation en Italie (« la vieille Italie est une nation jeune; elle fait des enfants et elle croit; elle a foi en Dieu, elle croit en elle-même; deux gages d'avenir »). = 25 mars. René PINON. L'Europe nouvelle et le catholicisme (les peuples catholiques, anciens et nouveaux, sont devenus plus que jamais les porte-flambeaux de l'humanité). — LIBER. Hommes du jour : M. Hughes (le nouveau secrétaire d'État aux États-Unis). — Ernest DAUDET. Souvenirs de mon temps; suite : les dernières années de l'Empire (beaucoup d'anecdotes, notamment sur Émile Ollivier; extraits de la correspondance échangée entre Ollivier et Daudet de 1864 à 1866). — Pierre DE LA GORCE. Les derniers jours de Pie VI. — ***. L'Irlande et l'Angleterre; calcul de probabilités. = 10 avril. Pierre DE NOLHAC. Ronsard humaniste. I. — Général MAITROT. Les Mannesmann au Maroc (article très instructif; il faut bien se garder de laisser les Allemands reprendre au Maroc la situation formidable qu'ils s'y étaient faite avant la guerre). — Paul RÉNAUDIN. Le poverello de Port-Royal (Jean Hamon, qui

entra au Désert en 1650 et y mourut après une vie de travail, de dures épreuves et de charité). — Georges GOYAU. La belle vie de sainte Colette de Corbie. = 25 avril. L. DE LANZAC DE LABORIE. Le centenaire de Napoléon. — Pierre DE NOLHAC. Ronsard humaniste. II. — Ernest DAUDET. Souvenirs de mon temps. II. Les dernières années de l'Empire (parle de Khalil Bey et de son beau-père, Ismaïl Pacha, du prince Orloff, de Lucien Biart et de la comtesse de Loynes, de Walewski et d'Émile Ollivier, etc.). — Pierre DE QUIRIELLE. Édouard Aynard à la Chambre, de 1893 à 1913. — René AIGRAIN. Une histoire de la littérature latine chrétienne (celle de Pierre de Labriolle).

7. — **Études.** Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1921, 5 janvier. — Joseph BOUBÉE. Les Juifs en Hongrie. Béla Kun ou Jean Hunyade; fin (souhaite en Hongrie la conversion des Israélites et le développement des œuvres catholiques et aussi l'établissement de relations intellectuelles entre la Hongrie et la France). — Yves DE LA BRIÈRE. Chronique du mouvement religieux (la discussion à la Chambre des députés sur la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican). = C.-rendus : Les Jésuites morts pour la France, 1914-1919 (des noms, des dates, des faits). — *Paul Nourrisson.* Histoire de la liberté d'association en France depuis 1789 (ouvrage de grande envergure). — *A. Lahure.* Notre-Dame de la Val-Roy, abbaye royale de Cisterciens au diocèse de Reims (bon).

8. — **La Grande Revue.** 1920, décembre. — André PIERRE. Le troisième anniversaire de la paix de Brest-Litovsk, décembre 1917. Récit d'un témoin (ce témoin est le socialiste Mstislavski, membre de la délégation russe chargée de négocier la paix). = 1921, janvier. Élie FAURE. Napoléon; suite en février, mars et avril. — Jacques VAUNOIS. Les discours et messages de Gabriel d'Annunzio. — Ernest TISSERAND. Les mauvais génies de la France : Gabriel-Lucien Ouvrard, 1770-1846 (simple esquisse). — J. SIMON-TERQUEM. La France est-elle morte en Orient? = Février. Paul APPELL. L'esprit scientifique et l'enseignement. — Henri MUGEL. Si l'on veut avoir raison du bolchevisme (il faut, en France, constituer un parti paysan qui, d'ailleurs, ne s'opposerait nécessairement à aucun autre, si ce n'est au bolchevisme). — Marie HOLLEBECQUE. La peinture hindoue. — S. DE CALLIAS et J.-Ch. DE VALVILLE. Un Allemand qui justifie le traité de Versailles (Willi Dünnwald, journaliste, qui, en 1919, écrivit à une Française des lettres où il exprimait son dégoût de la politique allemande pendant la guerre et depuis l'armistice). — Léon ABENSOUR. Faut-il reviser le traité de Sèvres? = Mars. James G. FRAZER. Ernest Renan et la méthode de l'histoire des religions (remarquable conférence faite à la Société Ernest Renan le 11 décembre 1920). — Claude BERTON. Le président Harding, l'Europe et le Pacifique. — René GILLOUIN. Le mysticisme social : Fourier et Proudhon. = Avril. P.-L. PUECH. Les Saint-Simoniens précurseurs de la Société des nations.

9. — Mercure de France. 1921, 1er mars. — Georges DE POURTALÈS. Éthique et esthétique de Senancour. — Raymond DE RIGNÉ. Souvenirs sur Massenet. — Léon LAFFITTE. Une définition du progrès. = 15 mars. Georges BATAULT. Le problème juif : le judaïsme et l'esprit de révolte (toute l'histoire juive, tous les prophètes montrent l'étroite parenté qui unit le judaïsme et l'esprit de révolte. « Sous des formules diverses, c'est toujours le vieux rêve messianique des prophètes et des psalmistes qui hante les cerveaux »). — Dr G. CONTENAU. L'avenir archéologique de la Syrie. = 1er avril. Ambroise GOT. La révolution allemande et la paix (la révolution allemande est un trompe-l'œil; les Allemands méritent les sévérités de la paix qu'on leur a infligée par leur mauvaise foi; « la politique de sûreté que nous maudissons est une conséquence naturelle de notre méfiance »). — David BERMAN. La question juive (réponse aux articles de M. G. Batault, qui représente les Juifs comme des agents de dénationalisation, comme les représentants du capitalisme internationaliste). = 15 avril. Georges BATAULT. Les solutions du problème juif; nationalisme ou assimilation. — Louis REYNAUD. Les débuts du germanisme en France (au XVIIIe siècle).

10. — La Revue de France. T. I, no 1, 15 mars 1921. — R. RECOULY. Foch explique la défaite allemande. — J. BÉDIER. L'esprit de nos plus anciens romans de chevalerie (montre comment ces romans, après avoir été la pure expression de la féodalité chrétienne et de la croisade, ont fini par devenir une poésie de cour soutenue par de riches patrons et enfin une entreprise commerciale exploitée des « impressarii »). — Paul OLIVIER. La canonisation de don Juan (d'après les dossiers pour la canonisation de Miguel Mañara Vicentelo de Leca, chevalier profès de l'ordre de Calatrava, Sévillan originaire de Corse, qui mourut en odeur de sainteté le 9 mai 1679). = 1er avril. Philippe CROZIER. L'Autriche et l'avant-guerre (l'auteur, ambassadeur de France à Copenhague, puis à Vienne, a suivi de près les intrigues de l'Allemagne dans l'affaire marocaine, puis les manœuvres du baron d'Ærenthal pour relever le prestige de l'Autriche-Hongrie et développer son activité économique dans les Balkans. Témoignage instructif et que retiendra l'histoire). — Gabriel FAURE. Sainte-Beuve en Italie (publie, avec commentaire, quelques notes de Sainte-Beuve sur Naples, en mai 1839). — MEMOR. La clef du drame russe; lettres de la tsarine au tsar, 1914-1916 (publie ces lettres qui, saisies par les agents de Lénine, furent vendues à un journaliste américain et publiées dans le *Globe* des États-Unis; elles montrent l'influence dominatrice exercée par la femme sur le mari et l'influence néfaste exercée par Raspoutine sur la tsarine. C'est elle notamment qui décida le tsar à relever de son commandement le grand-duc Nicolas. D'autre part, il est faux que la tsarine ait trahi, au profit de l'Allemagne, les intérêts de la Russie; elle était devenue foncièrement russe). — Raymond RECOULY. La conférence de Londres (vue de

dehors par un journaliste curieux et informé de première main). = 15 avril. Général BUAT. Les erreurs de la stratégie allemande en 1918. — Paul CROZIER. L'Autriche et l'avant-guerre. II (annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, mécontentement de la Russie. Affaire des déserteurs de Casablanca, où l'Autriche ne soutient pas l'Allemagne, son alliée. Ærenthal voulait, en effet, sans renoncer à la Triplice, recouvrer son indépendance d'action et ne plus être considéré seulement comme le « brillant second »).

11. — La Revue de Paris. 1921, 15 février. — Frédéric MASSON. Marie-Louise et ses carnets de voyage. II (voyage à Saint-Quentin, Valenciennes, Bruxelles, Malines, Anvers, « qui sera dans un an une des plus fortes places de l'Europe », l'île de Walcheren; avril-juin 1810; la fête donnée par le prince de Schwarzenberg et l'incendie qui la termina si lugubrement. Fêtes à Rambouillet, à Trianon, Fontainebleau, en octobre et novembre; baptême du second fils d'Hortense et des vingt-six autres enfants que l'empereur a promis de nommer pour la circonstance, le 4 novembre, et déclaration de la grossesse de l'impératrice; fêtes pour les relevailles de Marie-Louise en 1811 ; « vie étrange et de mouvement perpétuel où Napoléon, maître de l'heure, n'admet point qu'il en soit l'esclave »). — Maurice MURET. Guillaume II dans le rôle d'Hamlet (d'après le livre d'un chauvinisme tout prussien, de Karl Rosner : « der Kœnig » ; pour ce confident et admirateur du dernier roi de Prusse, Guillaume II fut, comme Hamlet, un caractère faible, timoré, indécis. « La puissance de l'empire allemand a donné le change sur l'impuissance de l'empereur ». Rosner retrace quelques journées de la vie de celui-ci pendant le fatidique mois de juillet 1918). — M. BAUMONT. L'Église évangélique et l'Allemagne républicaine (l'Église évangélique reste depuis la révolution de 1918 fidèle à son passé monarchiste; la nouvelle Allemagne commence à lui tourner le dos; au profit de qui?). — Gonzague TRUC. Madame de Maintenon (étude écrite avant l'apparition du livre de Mme Saint-René Taillandier, mais qui aboutit souvent aux mêmes conclusions). — L. HERSCH. La situation sociale et l'état stationnaire de la population française d'après les statistiques de la ville de Paris. = 1er mars. Frédéric MASSON. Marie-Louise et ses carnets de voyage. III (voyage à Dresde et à Prague, où l'impératrice des Français retrouve sa famille, très hostile à la France). — Pierre CONARD. Hindenburg d'après lui-même. — Louis-F. AUBERT. Genève et Washington (objections soulevées par les États-Unis contre la décision prise de placer à Genève le siège de la Société des Nations). — Jean BONNEROT. Les routes de France. = 15 mars. Ernest RENAN. Lettres d'Italie. I (lettres écrites par Renan à sa mère, à sa sœur Henriette, à son frère Alain, pendant le voyage qu'il fit en 1849-1850 dans le midi de la France et en Italie, chargé d'une mission par l'Institut de France). — Pierre CONARD. Hindenburg d'après lui-même; suite et fin. — MONTCHRESTIEN. Le mouvement syndicaliste (en 1920). — J. R. Idées d'hier

et d'aujourd'hui sur les lois militaires (article à méditer, œuvre d'un officier supérieur à qui l'on doit déjà une remarquable étude sur le maréchal Foch). — Henri MYLÈS. La fin de Stamboul (transformation de la ville depuis la révolution jeune-turque de 1908). — Comte DE FELS. Essai de politique expérimentale; l'école dirigeante française (surtout depuis 1914). = 1er avril. Ernest RENAN. Lettres d'Italie. II (fort intéressantes lettres envoyées du Mont-Cassin et d'Assise). — Frédéric MASSON. Marie-Louise et ses carnets de voyage; IV (voyages sur le Rhin, à Cherbourg. L'impératrice aima sans doute Napoléon d'un amour d'ailleurs tout physique; mais l'amour n'a pas développé son intelligence, ni même sa sensibilité maternelle). — Félicien CHALLAYE. Les nouveaux riches au Japon. — Auguste DUPOUY. Les vicissitudes du port de Lorient. — Émile HAUMANT. Ernest Denis et son œuvre slave. — Comte DE FELS. L'histoire des négociations avec l'Autriche en 1917 (bref résumé du livre récemment publié par le prince Sixte de Bourbon). = 15 avril. ***. Au 3e bureau du 3e G. Q. G., 1917-1918 (beaucoup de faits d'un caractère technique exposés avec une grande précision). — UN AVEYRONNAIS. L'occupation des ports de la Ruhr (mars et avril 1921). — Georges HARDY. L'éducation française du Maroc. — J.-Émile CHANTRIOT. Les Allemands en Lorraine, 2 mars 1871-16 septembre 1873 (montre les procédés employés alors par le vainqueur pour administrer la portion de territoire détenue provisoirement par lui comme gage d'une indemnité de guerre). — ALTIAR. Notes sur l'Amérique en guerre (du 21 mars au 1er juin 1918; suit les fluctuations de l'opinion publique à Philadelphie dans les milieux très francophiles que troublaient profondément les mauvaises nouvelles du front français).

12. — Revue des Deux Mondes. 1921, 15 février. — LYAUTEY. Lettres de Grèce et d'Italie, 1893. I. — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars. III (pendant la marche des Allemands sur Paris; la bataille de Soldau; notes sur le caractère du tsar, fataliste, persuadé qu'il a toujours le sort contre lui et qu'il est voué aux catastrophes; « les lignes de sa main sont terrifiantes »; histoire de Raspoutine, « charlatan et vaurien de la pire espèce », que les souverains défendent contre toutes les accusations : « les saints sont toujours calomniés »; notes sur la grande-duchesse Élisabeth Féodorowna, sœur de l'impératrice et veuve du grand-duc Serge, ultra-réactionnaire farouche qui avait été victime d'un attentat en 1905; les deux sœurs étaient en désaccord au sujet de Raspoutine). — Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. V (la tâche qui s'impose maintenant à la France est de ramener les Rhénans à l'union française, ce qui est possible si l'on sait leur donner des guides éclairés et bienveillants). — Gabriel HANOTAUX. Le centenaire de l'École des chartes (intéressants souvenirs personnels sur J. Quicherat, Léon Gautier et An. de Montaiglon). — TESTIS. L'œuvre de la France en Syrie. I : Le général Gouraud pacificateur. — Guglielmo FERRERO. La ruine de la civilisation antique. IV : Cons-

tantin et le triomphe du christianisme. — Louis GILLET. Le dernier roman de M. Wells : « The outline of history. » = 1er mars. LYAUTEY. Lettres de Grèce et d'Italie, 1893. II (intéressant). — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis au temps du second Empire. II : George Sand, de 1859 à 1863. — TESTIS. L'œuvre de la France en Syrie. II : Le général Gouraud organisateur (avec une carte). — Georges GOYAU. La pensée religieuse de Joseph de Maistre, d'après des documents inédits. I : 1774-1792 (très intéressante étude sur Maistre franc-maçon). — ***. Fiume, l'Adriatique et les rapports franco-italiens. II : Depuis l'arrivée de G. d'Annunzio. = 15 mars. Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. IV (suite des souvenirs de l'ex-ambassadeur, du 29 octobre 1914 au 12 janvier 1915. La Russie décidée à faire payer cher à la Turquie ses attaques contre les villes russes du littoral de la mer Noire sans déclaration de guerre : « Il nous faudra prendre sur le Bosphore de solides garanties », dit Sazonov le 2 novembre; mais d'autre part il est décidé à ne pas retirer un homme du front allemand : « avant tout, il nous faut vaincre l'Allemagne ». Le tsar dit à son tour le 21 novembre : « Les Turcs doivent être expulsés d'Europe; Constantinople doit être une ville neutre avec un régime international. » Quant à l'Allemagne, il faut lui reprendre tous les pays non allemands qu'elle s'était annexés, afin « d'assurer pour un très long temps la paix du monde ». En ce qui concerne Guillaume II, le tsar déclare : « pas un instant il n'a été sincère », et il explique le télégramme que l'empereur lui envoya, « six heures après m'avoir fait remettre sa déclaration de guerre », le 2 août, une heure et demie du matin. Comparaison entre le soldat russe, très brave sans avoir le tempérament belliqueux, mais avec le cœur très charitable, et le soldat allemand, qui est tout autre. Notes sur le caractère du peuple russe « si enclin à se laisser abattre, à changer de désirs, à se dégoûter de ses rêves ». Quant à l'impératrice, M. Paléologue affirme qu'on la calomnia en la traitant d'Allemande; elle était plutôt Anglaise d'allure et de maintien; mais « le fond de sa nature était devenu entièrement russe »; elle a pris en aversion l'empereur allemand sur qui elle fit peser toute la responsabilité de la guerre; cette naturalisation morale explique l'influence prise sur elle par Raspoutine. Détails sur l'Okrana et en général sur le département de la police au ministère de l'Intérieur. Du sentiment religieux chez les Russes). — LYAUTEY. Lettres de Grèce et d'Italie, 1893; suite : Rome et Florence. — Princesse BIBESCO. Une fille de Napoléon : Émilie de Pellapra, comtesse de Brigode, princesse de Chimay. — André HALLAYS. Pierre Bucher; notes et souvenirs (très intéressante peinture du patriote alsacien qui a tant fait pour maintenir, exalter le sentiment français en Alsace). — André BEAUNIER. Madame de La Fayette et ses bons amis les savants (Ménage, Huet et Segrais). — Léon GRÉGOIRE. Les mémoires d'un nonce : le cardinal Ferrata (qui mourut secrétaire d'État du pape Benoît XV; ses

mémoires, qui se rapportent aux années 1847-1896, viennent de paraître à Rome; ses nonciatures en France de 1879 à 1883 et de 1891 à 1895. Influence exercée par l'attitude conciliante de Léon XIII à l'égard de la République française sur l'éclosion de l'alliance franco-russe). — René PINON. L'avenir de l'entente franco-britannique. II : Le système continental. = 1er avril. Duc DE LA FORCE. Le grand Conti (il s'agit de François-Louis de Bourbon, neveu du grand Condé. Son éducation toute janséniste; Fleury son précepteur. La vie du prince et ses dépenses à La Roche-sur-Yon, 1680-1684). — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. V (l'antagonisme entre le pouvoir impérial, le gouvernement et l'esprit public; les sectes religieuses en Russie, janvier-mars 1915). — Georges GOYAU. La pensée religieuse de Joseph de Maistre. II : 1792-1821. — ***. Fiume, l'Adriatique et les rapports franco-italiens. III (épilogue de la dictature d'Annunzio). = 15 avril. Jérôme et Jean THARAUD. Bolchevistes de Hongrie. II : Michel Karolyi et Béla Kun. — René BAZIN. Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara (Foucauld, ancien lieutenant de hussards, donne sa démission pour aller étudier les Arabes chez eux. Son exploration du Maroc commença en 1883. Amusante histoire du juif Mardochée qui devait lui servir de guide). — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis au temps du second Empire. III : Les opinions du fondateur de la Revue (Buloz était libre penseur et démocrate). — L. BATIFFOL. Les faux mémoires du cardinal de Richelieu (personne n'a entendu parler des Mémoires de Richelieu avant Foncemagne, qui avait cru les trouver en 1764 dans les archives du ministère des Affaires étrangères; or, ces prétendus mémoires sont en réalité l'œuvre d'Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo. M. de Saint-Malo, qui n'a jamais été le secrétaire du cardinal, écrivit des mémoires après la mort de Richelieu à l'aide de documents déjà réunis par deux anciens secrétaires : Charpentier et Cherré). — ***. La Pologne sauvée et toujours menacée.

GRANDE-BRETAGNE.

13. — The english historical Review. 1921, avril. — G. H. WHEELER. La chronologie des plus anciens rois de Wessex (parmi les sources de la chronique anglo-saxonne, l'auteur distingue des fragments généalogiques pour les années 648-728, qui sont contemporains des événements; en les étudiant de près, il dresse un tableau des rois de Wessex où beaucoup de noms et de dates sont corrigés). — Richard A. NEWHALL. Les finances de guerre de Henri V et le duc de Bedford (étudie en particulier les impôts levés en Normandie). — Hosea Ballou MORSE. Le subrécargue dans le commerce avec la Chine vers l'an 1700 (intéressant pour l'histoire du commerce avec l'Extrême-Orient). — J. H. ROUND. « Maison du comté » et château (exemples de châteaux féodaux soustraits à la juridiction municipale de

certains bourgs et où se réunissait, dans une « maison » également exempte de cette juridiction, la cour du comté). — J. A. TWEMLOW. L'étymologie de « Bay salt » (c'est la baie de Bourgneuf, Loire-Inférieure ; mentions fréquentes de cette localité dans les rôles des XIIIe-XVe siècles). — S. T. GIBSON. L'office d'échoiteur de 1317 à 1341 (il y avait depuis le milieu du XIVe siècle des agents chargés de lever les « échoites », les uns au delà de la Trent, les autres en deçà ; remaniés en 1323, rétablis en 1327, ces deux offices furent réunis à celui du shériff en 1341. Liste des « échoiteurs » qui furent nommés dans cet intervalle). — Miss Winifred JAY. La Chambre des Communes et la chapelle de saint Étienne (d'un acte du 22 juillet 1550, il ressort que le roi donna la maison et l'emplacement du collège ou libre chapelle de saint Étienne, qui venaient d'être sécularisés, à Sir Ralph Fane, en se réservant la partie supérieure de la chapelle « pro domo parliamenti et pro parliamentis nostris ibidem tenendis »). — Goddard H. ORPEN. Une lettre inédite de Charles Ier au marquis d'Ormonde (cette lettre fut écrite dans les derniers jours de juillet 1646, avant la paix qui fut signée à Dublin le 30. C'est une transcription, faite sans doute par un secrétaire d'Ormonde, de l'original expédié en chiffres). — J. Holland ROSE. Rapport de Lord Elgin sur les affaires du Levant et de Malte, en date du 28 février 1803. = C.-rendus : Sir *Paul Vinogradoff*. Outlines of historical jurisprudence. T. I (importante étude historique et juridique sur la famille et la propriété, la tribu et le clan). — *H. R. Hall*. The ancient history of the Near East (4e édit. d'un livre plein de faits). — *Th. O. Wedel*. The mediæval attitude towards astrology, particularly in England (bon). — *C. Cipolla* et *Giulio Buzzi*. Codice diplomatico del monastero di San Columbano di Bobbio fino all' anno 1208 (recueil d'un intérêt surtout local). — *L. Wahrmund*. Die « ars notariae » des Rainerius Perusinus (importante compilation ; maître Renier de Pérouse, « preclarus et famosus doctor atque judex », vécut environ de 1185 à 1245). — *A. F. Pollard*. The evolution of Parliament (très important ; mais la lumière n'est pas faite d'une façon définitive sur les points essentiels). — *John R. Elder*. Spanish influences in scottish history (beaucoup de faits sur les rapports de l'Espagne avec l'Écosse de 1488 à 1603 ; mais beaucoup d'incertitude dans les grandes lignes). — *W. Smith*. The history of the Post office in the British North Ameriba, 1639-1870 (savant livre, un peu dur à lire). — Journal of the Commissioners for trade and plantations from april 1704 to february 1708-1709 (important pour l'histoire des colonies anglaises en Amérique). — *W. Michael*. Englische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert. II : Das Zeitalter Walpole's ; 1re partie (cette partie ne traite encore que de trois années : 1717-1720. Travail considérable et de grande importance). — *H. Fisher*. Studies in history and politics (intéressant recueil d'articles dont plusieurs sur l'époque napoléonienne). — *H. W. Temperley*. A history of the peace conference of

Paris (utile et par endroits très remarquable). — *A. Mawer*. The place-names of Northumberland and Durham (œuvre de solide érudition ; nombreuses observations de détail par Henry Bradley). — *E. Michael*. Geschichte des deutschen Volkes vom dreizehnten Jahrhundert bis zum Ausgang des Mittelalters. Bd. VI (le savant jésuite est un guide très bien informé à travers les broussailles de l'histoire politique de l'Allemagne depuis la mort de Henri VI jusqu'à celle d'Honorius III). — *H. Kretschmayr*. Geschichte von Venedig. T. II (de la 4e croisade à 1516 ; important).

14. — History. 1921, avril. — Arthur Gray. Les débuts des collèges (il s'agit de ceux de Cambridge). — G. P. Gooch. L'Europe avant la guerre (d'après les publications de documents entreprises dans les divers pays d'Europe sur les origines de la Grande Guerre). — A. F. Pollard. Un essai de méthode historique : les journaux de Barbellion (on a récemment publié sous le nom de W. N. P. Barbellion un « Journal of a disappointed man » et « A last diary » ; ces ouvrages sont en grande partie une mystification littéraire, œuvre de deux ou trois mains différentes. Les invraisemblances et les erreurs de fait sont si nombreuses qu'on ne saurait leur accorder aucune créance. Wells, l'éminent romancier, y aurait-il mis la main ?). — R. W. Seton-Watson. La Serbie et le mouvement yougoslave (avec une abondante bibliographie). = C.-rendus : *W. M. Flinders Petrie*. Some sources of human history (beaucoup d'intéressantes observations). — *W. C. Abbott*. The expansion of Europe, 1415-1789 (compilation à l'usage des étudiants pressés d'entasser dans leur mémoire beaucoup de faits sans critique). — *H. E. Bolton* et *T. M. Marshall*. The colonization of North America, 1492-1783 (excellent). — *R. Cohen*. Knights of Malta, 1523-1798 (très bref résumé). — *W. E. D. Allen*. The Turks in Europe (bon résumé). — *J. L. Morison*. British supremacy and Canadian self-government, 1839-1854 (très instructif).

15. — The Quarterly Review. 1921, avril. — Contre-amiral Ronald A. Hopwood. La foi qui sauve (à l'occasion des deux ouvrages de C. Taylor : « The life of admiral Mahan », et du contre-amiral W. S. Sims : « The victory at Sea » montre que, si les Allemands ont déployé toute l'industrie dont ils sont capables pour mettre en pratique les idées de Mahan sur la maîtrise de la mer, ils n'ont pas su s'inspirer de l'esprit du vrai marin qui donne la victoire). — W. R. Inge, doyen de Saint-Paul. L'homme blanc et ses rivaux (ceux de la race jaune). — Lord Ernle. L'Angleterre et les ouvriers agricoles (à propos de trois ouvrages : Hasbach : « A history of the english agricultural labourers », trad. par Ruth Kenyon ; Hammond : « The village labourer, 1760-1832 », et F. E. Green : « A history of the english agricultural labourer, 1870-1920 »). — Geoffrey L. Bickersteth. Benedetto Croce considéré comme critique littéraire. — F. W. Eggleston. L'unité impériale et le traité de paix (l'indépendance des

Dominions n'a aucunement ébranlé l'unité de l'Empire britannique, fondé sur le principe de la liberté). — A. D. C. RUSSELL. Le chemin de fer de Bagdad (comment il a été construit; avec une carte). — G. P. GOOCH. Une nouvelle biographie de Gœthe (celle de feu P. Hume Brown, complétée par Lord Haldane). — Mary Maxwell MOFFAT. Eleonora Fonseca et la révolution napolitaine de 1799. — C. W. EMMET. Le livre de l'Apocalypse (à propos de l'ouvrage de R. H. Charles : « A critical and exegetical commentary on the Revelation of St. John » : important ouvrage, dont une des conclusions est qu'il est impossible d'attribuer à la même personne le 4e évangile, les trois épîtres johanniques et l'Apocalypse. Ce dernier ouvrage a été composé par un Jean inconnu, un prophète qui a émigré sur le tard de la Galilée, où naquit l'Apocalypse, à Éphèse. L'auteur s'est en outre efforcé de montrer la puissance dramatique et l'unité de l'Apocalypse). — Charles WOODS. La vérité sur les Balkans (d'après les traités de Saint-Germain, de Trianon, de Neuilly et de Sèvres; avec une carte). — W. H. MORELAND. La science de l'administration publique.

16. — The Scottish historical Review. 1921, avril. — R. K. HANNAY. Le Parlement et le Conseil général (étude sur le sens des mots « parliamentum » et « generale consilium » en Écosse, du XIVe au XVIe siècle. Le Parlement et le Conseil général sont deux institutions distinctes; au XVIe siècle, le terme Conseil général est d'ordinaire remplacé par celui de Convention). — Walter SETON. Les papiers des Stuarts au château de Windsor (publie un catalogue sommaire des papiers qui furent acquis en 1810 par l'intermédiaire de l'abbé Waters, procureur général des Bénédictins anglais à Rome. Ce catalogue est une note autographe de Sir William Hamilton, le mari de Lady Hamilton, qui fut la maîtresse de Nelson). — W. A. CRAIGIE. Inscriptions bibliques en écossais trouvées en France. — D. MURRAY. Ninian Campbell de Kilmacolm, professeur d'éloquence à Saumur, ministre à Kilmacolm et à Rosneath (biographie de ce ministre, qui mourut à Rosneath le 11 mars 1657, âgé de cinquante-huit ans). — S. N. MILLER. Poterie samienne et chronologie de l'occupation romaine (montre comment on peut marquer l'extension de la domination romaine en Écosse en étudiant les poteries dites « samiennes » ou en « terra sigillata » trouvées dans le sol et récemment étudiées en Allemagne par Knorr, en Angleterre par F. Oswald et T. D. Pryce). = C.-rendus : Extracts from Newcastle-upon-Tyne Council minute-book, 1639-1656. — *Marjorie* et *Quennell*. A history of everyday things in England, 1066-1799 (extraits joliment illustrés). — *Th. May* et *L. E. Hope*. Catalogue of the roman pottery in the Museum, Tullie House, Carlisle. — *A. Mawer*. The place-names of Northumberland and Durham (remarquable. Les conclusions de l'auteur sont que, dans les comtés du nord-est, l'élément celtique n'est pas plus considérable que dans ceux du reste de l'Angleterre; la plupart des noms de lieu sont d'origine anglaise; l'élément scandinave est très

faible et l'élément français presque nul). — *H. G. Rawlinson.* British beginnings in Western India, 1579-1657 (bonne histoire de la factorerie anglaise de Surat). — The city of Glasgow; its origin, growth and development (bon recueil d'articles rédigés par des érudits locaux).

17. — Transactions of the royal historical Society. 4e série, t. III, 1920. — Sir C. W. Oman. Allocution présidentielle (sorte de résumé de la question d'Orient depuis les croisades). — Les archives de la Grande-Bretagne et les Puissances alliées pendant la guerre. 2e série (France, Belgique, Canada, Australie, Union du Sud-Afrique). — G. Edmundson. Le voyage de Pedro Teixeira sur l'Amazone, de Pará à Quito et retour, 1637-1639 (utilise des documents inédits). — Miss Mildred Wretts-Smith. Les Anglais en Russie pendant la seconde moitié du XVIe siècle (signale de nouveaux fonds d'archives qui permettent de compléter l'histoire de la Compagnie anglaise de commerce avec la Russie au temps d'Élisabeth et d'Ivan le Terrible). — Miss H. Dormer Harris. Documents inédits sur la vie municipale à Coventry (d'après deux volumes de correspondances du XVIe siècle et le journal de Robert Beake, maire de Coventry en 1655). — W. Rees. La peste noire en Galles (et son influence sur l'économie agricole). — J. E. Neale. Les journaux de la Chambre des Communes au temps des Tudors (importante étude critique. Au début, c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle, les Communes paraissent ne s'être pas préoccupées de tenir un procès-verbal de leurs délibérations; en 1571, on commence par admettre que le « clerk » de la Chambre est tenu de le rédiger; en 1604, la Chambre considère qu'elle doit en prendre le plus grand soin).

Italie.

18. — Archivio storico italiano. 1920, anno LXXVIII, vol. I, fasc. 2. — Luigi Chiappelli. Maîtres et écoles à Pistoia jusqu'à la fin du XIVe siècle (publie en appendice huit documents du XIIe siècle à 1326). — Romolo Quazza. La lutte diplomatique entre Gênes et l'Espagne après qu'Albéroni eut quitté la Ligurie en fugitif, 1720-1722. — Amy A. Bernardy. La mission de Benjamin Franklin à Paris, d'après les dépêches des ambassadeurs vénitiens en France, 1776-1786 (publie en appendice trois de ces dépêches, plus un projet de traité d'amitié et de commerce entre les États-Unis et la République de Venise en décembre 1784). = C.-rendus : *Vincenzo Epifanio.* L'idea italiana e i re d'Italia nei secoli (bon écrit de propagande nationaliste). — *P. Torelli.* Studi e ricerche di diplomatica comunale (bon instrument de travail). — *N. Zucchelli* et *Eug. Lazzareschi.* S. Caterina da Siena e i Pisani (mettent en bonne lumière l'œuvre politique et religieuse de la sainte: son séjour à Pise a marqué le début de la mission qu'elle s'était donnée et qui avait pour objet de ramener le pape à Rome). — *Fernanda Sorbelli-Bonfà.* Camilla Gonzaga Faà (bonne

étude sur le mariage fictif du duc Ferdinand de Gonzague avec Camille Faà, qui finit par entrer au couvent le 22 mai 1622). — *A. Dallolio.* La difesa di Venezia nel 1848 (d'après la correspondance de Carlo Berti-Pichat et d'Auguste Aglebert). = Article nécrologique sur Pietro Vigo (historien livournais mort le 4 octobre 1918).

19. — Archivio storico lombardo. Anno XLVII, fasc. 1-2 (30 juin 1920). — Ugo Monneret de Villard. Le « Memoratorium de mercedibus Commacinorum » (essaie de déterminer le caractère de ce document, fort important pour la technique et l'organisation de l'industrie du bâtiment dans l'Italie lombarde; explication des termes de métier; réédition du texte). — Carlo M. Rota. Pays du Milanais disparus ou détruits; suite. — Carmine di Pierro. Un poème latin de l'humaniste Jean de Crémone à l'honneur de Carmagnola (texte de ce poème qui a pour titre : « Victoria domini ducis Mediolani in dominum Pandulphum de Malatestis, per magistrum Johannem de Cremona gramaticæ doctorem »). — Leopoldo Pagani. L'ambassade de Francesco Sforza au pape Nicolas V pour traiter de la paix avec Venise, 1453-1454. — G. Agnelli et A. Mazzi. Notes de topographie historique. — Rinaldo Baretta. Vente par les seigneurs de Mandello à Napoleone della Torre de leurs droits sur la seigneurie de Grantola Valtravaglia, 1263 (texte de ce document en latin, très long et très minutieux). — Pio Pecchiai. Questions de préséance au xviiie siècle. — Alessandro Giulini. Le collège impérial des chanoinesses de saint Charles à Crémone (fin xviiie siècle). = C.-rendus : *Elia Lattes.* L'enigma etrusco (deux brochures où l'auteur, tout en s'efforçant de prouver la parenté de l'étrusque avec les dialectes italiques, reconnaît que l'énigme reste sans solution). — *Ugo Monneret de Villard.* La moneta in Italia durante l'alto medio evo; fasc. 1 (important). — *Giovanni Antona Traversi.* Per le nozze Ponzani-Antona Traversi (on fait ici l'histoire de l'abbaye de dames bénédictines de Saint-Victor, près de Meda, dans la Brianza occidentale; les terres de cette abbaye ont été achetées en 1836 avec les archives, encore aujourd'hui considérables; on publie quatorze des plus anciens documents, du xe au xiie siècle). — *Pietro Torelli.* L'archivio Gonzaga di Mantova; t. I : Monumenta (inventaire complet de ces belles archives, avec une très abondante bibliographie). = Fasc. 3 (15 novembre 1920). Arrigo Solmi. Le texte des « Honorantie civitatis Papie » (d'après un manuscrit du xve siècle non utilisé par les précédents éditeurs. Le texte comprend deux parties : d'abord un document de 1024 intitulé « Instituta regalia et ministeria camere regum Longobardorum », puis un tableau, tracé au xive siècle, des gloires de Pavie. Nouvelle édition des « Instituta »). — Giannina Biscaro. Rapports des Visconti de Milan avec l'Église (au temps de Benoît XII, 1335-1342; en appendice, une note sur la conspiration de Francescolo Pusterla). — Alessandro Visconti. La politique ecclésiastique du gouvernement autrichien en Lombardie pendant la seconde moitié du

XVIIIe siècle. — Piero PARODI. Nicodemo Tranchedini de Pontremoli, généalogiste des Sforza. — Pio PECCHIAI. Les deux tombeaux des Biraghi à l'Ospedale maggiore de Milan (Bernardo Biraghi, moine à l'hôpital du Brolo et recteur de cet hôpital, mort en 1491; Daniele Biraghi, sénateur du duché de Milan au temps de Galéas Marie Sforza, mort en 1495). — C.-rendus : *Cesare Manaresi*. Gli atti del comune di Milano fino all' anno 1216 (bonne édition critique). — *G. Gallavresi* et *V. Sallier de La Tour de Cordon*. Le maréchal Sallier de La Tour. Mémoires et lettres (ces documents intéressent l'histoire des guerres contre Napoléon Ier dans l'Italie méridionale et en Espagne). — *Raffaello Barbiera*. Voci e volti del passato 1800-1900 (d'après les archives d'État de Milan). = Notices historiques : A. GIULINI. Documents nouveaux concernant Maria Marina d'Este Colonna (publie une lettre du 20 septembre 1758). — G. GALLAVRESI. Quelques lettres de Tommaso Grossi à Mgr Tosi, 1827-1830. — Notice nécrologique et bibliographique sur Giacinto Romano.

20. — Archivio storico per le provincie Napoletane. T. XXXIX, fasc. 2, 1914, avril-juin. — F. TORRACA. Jean Boccace à Naples, 1326-1339; suite. — F. FORCELLINI. Étranges aventures d'un bâtard de la maison d'Aragon; suite (Alphonse d'Aragon; son rôle dans la guerre avec Venise, 1482-1489). — A. SIMIONI. Le complot jacobin à Naples en 1794, d'après des documents nouveaux; suite. — G. CASO. La charbonnerie dans la Capitanate, 1816-1820, et l'histoire du « Risorgimento italiano »; suite (chap. III : les « ventes » des « Carbonari » en 1820 à Foggia, Cerignola, Lucera, Manfredonia, Mantesantangelo). = C.-rendu : *E. Jamison*. The norman administration of Apulia and Capua, more especially under Roger II and William II (analyse détaillée de cette remarquable étude, avec l'indication d'un certain nombre de corrections). = Juillet-septembre. F. TORRACA. Jean Boccace à Naples, 1326-1339; suite. — F. FORCELLINI. Étranges aventures d'un bâtard de la maison d'Aragon; suite (1489-1497). — A. SIMIONI. Le complot jacobin à Naples en 1794; suite. — G. CASO. La charbonnerie dans la Capitanate, 1816-1820; suite (les « ventes » de S. Bartolomeo in Galdo, Vieste, Volturara, Sansevero, S. Giovanni Rotondo, Rodi, S. Marco in Lamis). — G. D'ADDOSIO. Documents inédits concernant des artistes napolitains du XVIe et du XVIIe siècle, d'après les polices de la banque des Banchi; suite et à suivre dans toutes les livraisons de 1915 à 1919. = C.-rendus : *R.-T. Günther*. Pausilippon (décrit tous les monuments antiques de la région du Pausilippe; mais l'auteur, géologue distingué, aurait bien fait de s'assurer la collaboration d'un archéologue). — *R. Cessi*. Un vescovo Pugliese del sec. VI (étude sur une des vies de S. Sabino de Canosa). — *Karl Harstedt* et *Fritz Kern*. Zum Kampf um Sizilien, 1256-1258 (deux documents sur la candidature d'Edmond d'Angleterre au trône de Sicile). — *Fr. Nitti*. Le pergamene di Barletta; archivio capitolare, 897-1285 (334 documents bien publiés). — *V. Roppo*. Le fonti del diritto di

Terra di Bari (étude d'un caractère surtout bibliographique et d'un mince intérêt). — *F. Savini.* Bullarium capituli Aprutani saec. XIII et XIV (bonne édition de textes dont l'intérêt est surtout local). — *L. Volpicella* et *E. Lazzareschi.* La signoria di Lucca alle nozze di Ferdinando I di Napoli con Giovanna d'Aragona (1476 ; joli « per le nozze »). — *G. Paladino.* La fine del conte di Policastro, secondo nuovi documenti (nie, sur la foi de documents nouveaux, qu'au moment de mourir sur l'échafaud le comte ait imploré la grâce du roi, 13 novembre 1486). — *A. Bianconi.* L'opera delle compagnie del « Divino amore » nella Riforma cattolica (instructif). — *C. Contessa.* I regni di Napoli e di Sicilia nelle aspirazioni italiane di Vittorio Amedeo II di Savoia, 1700-1713 (bon). — *R. Baldi.* La contrarivoluzione Cavese del 1799 e il capitano Don Vincenzo Baldi (brochure de vingt et une pages). — *B. Zumbini.* Gladstone nelle sue relazioni con l'Italia (bon). = Octobre-décembre. F. TORRAÇA. Jean Boccace à Naples, 1326-1339 ; suite et fin (c'est pendant son séjour de quatorze années à Naples que s'acheva la formation intellectuelle du Florentin Boccace. Appendice de trente-deux documents d'un caractère commercial et financier). — P. EGIDI. La colonie sarrasine de Lucera et sa dispersion ; suite et fin. = Nouvelle série, t. I, 1915, fasc. 1-2. Bibliographie des œuvres de Giuseppe De Blasiis (De Blasiis, qui est mort le 29 avril 1914, âgé de quatre-vingt-deux ans, avait inauguré en 1861 le cours d'histoire nationale à l'Université de Naples et fut, pendant une quarantaine d'années, directeur de l'*Archivio*, première série. Suivent le texte de trois discours prononcés devant son cercueil le 30 avril 1914 et toute une série d'articles sur la vie, les œuvres, l'enseignement du défunt). — G. DE BLASIIS. Leçon d'ouverture du cours d'histoire nationale, 1861. — ID. Un château souabe et angevin à Naples (c'est le château du Belvédère ou de Monteleone, qui s'élevait près de Pouzzoles ; construit par Frédéric II au milieu d'une forêt ou « gualdo », vers 1227, comme lieu de repos et centre de chasse, il fut occupé ensuite par Charles Ier d'Anjou et, depuis, on peut suivre son histoire jusqu'au XVIe siècle, où il n'était plus qu'une ruine. Nombreux documents en appendice). — Giuseppe PALADINO. Nouveaux détails sur Fabrizio Marramaldo (fameux condottiere napolitain mort en 1542. D'après des notes et des documents réunis par G. De Blasiis). = Fasc. 3. Angela VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas. Introduction (publie le texte des sentences d'excommunication lancées par l'antipape Clément VII contre Charles de Durazzo et ses partisans le 25 décembre anno 4° et contre sa femme, Marguerite, le 11 juillet de la même année). — Enrico PERITO. La guerre d'Otrante et les cédules de la trésorerie aragonaise de cette époque (analyse de documents pour les années 1480 et 1481). — M. MARTINI. L'acqua Tufania à Naples et les démêlés du cardinal Francesco Pignatelli (il s'agit d'affaires de poison qui atteignirent un haut degré de gravité au milieu du XVIIe siècle et dans les premières

années du XVIIIe. Publie la confession d'une empoisonneuse, Caterina de Martino, en 1707). — B. C. Une ambassade du roi de Castille à Tamerlan et son passage sur les côtes du royaume de Naples, juin et juillet 1403 (publie la relation, en langue vulgaire, de ce voyage par un des ambassadeurs, Ruy Gonzalez de Clavijo; elle a déjà été éditée à Séville en 1582. Elle est brève et d'un intérêt restreint). — Giuseppe SALVIOLI. L'œuvre de Biagio da Morcone (c'était un juriste qui, en 1335, composa un traité « De differentiis inter ius Longobardorum et ius Romanorum »). — Francesco CERONE. Correspondance des Rois Catholiques avec le Grand Capitaine pendant la campagne d'Italie (analyse cette correspondance publiée dans la « Revista de archivos, bibliotecas y museos » en 1912 et 1913). — Giuseppe CECI et Attilio SIMIONI. Bibliographie de l'histoire méridionale, 1910-1914. = Fasc. 4. Angela VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas; suite (lutte contre Urbain VI, 1384-1385). — Giovanni PANSA. Le rite judaïque de la profanation de l'hostie et le cycle de la Passion dans les Abruzzes (dans ce cycle figure saint Longin, nom de chose devenu nom de personne. Ce nom a en outre contribué à l'altération du nom de lieu Anxanum devenu Lanciano). — Luigi GENUARDI. La « lex et consuetudo Romanorum » dans le principat lombard de Salerne. — Alfonso GALLO. Aversa et la « charta » pendant la période normande (étude diplomatique sur la rédaction des actes appelés « chartae », XIe et XIIe siècles). — Martino MARTINI. L'acqua Tufania à Naples et les démêlés du cardinal Francesco Pignatelli; suite (1703-1713). — Mario VINCIGUERRA. La régence bourbonienne pendant la minorité de Ferdinand IV (Tanucci après 1759; légende de sa dictature). — B. C. Une poésie espagnole à la louange de Lucrezia d'Alagna, femme d'Alfonse, roi d'Aragon (par Pierre Torroella). — G. CECI et A. SIMIONI. Bulletin bibliographique sur l'histoire méridionale, 1910-1914. = Nouvelle série, anno II, fasc. 1 (30 mai 1916). F. CERONE. La souveraineté napolitaine sur la Morée et sur les îles voisines. — M. SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello, d'après des mémoires contemporains inédits (1° le héros populaire du 7 au 16 juillet 1647; 2° les deux premières journées d'émeute contre la gabelle, 7 et 8 juillet). — Mario VINCIGUERRA. La régence bourbonienne pendant la minorité de Ferdinand IV; suite (situation économique du pays napolitain en 1760-1761). — Albina PALANZA. Un comte normand d'Avellino (Goffredo, comte de Catanzaro, qui, en 1144, prit le titre de « comes Catacensis Abellini »). — B. C. Un pot-pourri inédit du XVe siècle (publie un « gliommero » ou « frottola », sorte de pot-pourri en dialecte napolitain). = Fasc. 2-3 (25 octobre 1916). F. CERONE. La souveraineté napolitaine sur la Morée et sur les îles voisines; suite (1270-1278). — Angela VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas; chap. II (continuation de la lutte entre Charles III et Urbain VI; seconde lieutenance de Marguerite, de septembre 1385 à mars 1387).

— M. SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello; suite (négociations avec l'autorité royale, 8-10 juillet). — Mario VINCIGUERRA. La régence bourbonienne pendant la minorité de Ferdinand IV (les partis clérical et anticlérical en 1762). — A. GALLO. Aversa et la « charta » pendant la période normande; fin. — Martino MARTINI. L'acqua Tufania à Naples et les démêlés du cardinal Francesco Pignatelli (fin de l'affaire des poisons vers 1730; des traces qu'elle a laissées dans la littérature). = Fasc. 4 (30 mars 1917). M. SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello; suite (Masaniello, capitaine général du peuple, 10-12 juillet 1648). — Mario VINCIGUERRA. La régence bourbonienne pendant la minorité de Ferdinand IV; suite (la marquise Tanucci; Winckelmann à Naples; état où se trouvaient en 1763 les fouilles de Pompéi et d'Herculanum; la question des grains en 1764). — Albina PALANZA. Un comte normand d'Avellino; suite. — B. C. Lettres et documents tirés des papiers de Giuseppe Poerio (1799-1818; quelques lettres de la comtesse d'Albany en 1814-1819). = C.-rendus : *Ed. Sthamer*. Die Reste des Archivs Karls I von Sizilien im Staatsarchiv zu Neapel (beaucoup de documents pour l'histoire et l'administration des châteaux possédés par les Hohenstaufen dans l'Italie méridionale). — *R. Davidsohn*. Beitræge zur Geschichte Manfreds (trois courts articles où sont signalés quelques documents inédits sur Manfred et sa famille). — *A. Bellucci*. Memorie storiche ed artistiche del tesoro nella cattedrale dal secolo XVII al XVIII (beaucoup d'utiles documents). = Anno III, fasc. 1-2 (20 septembre 1917). Francesco CERONE. La souveraineté napolitaine sur la Morée et les îles voisines; suite (publie beaucoup de documents se rapportant au règne de Charles Ier d'Anjou, 1278). — Albina PALANZA. Un comte normand d'Avellino; suite et fin (distingue deux seigneurs appelés Richard d'Aquila qui vivaient dans le même temps. L'un d'eux, qui fut seigneur de Riardo, eut pour successeur, en 1167, son fils Roger II). — M. SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello; 2e partie (suites du mouvement après la mort de Masaniello, 17 juillet-6 août 1647). — B. C. Lettres et documents tirés des papiers de Giuseppe Poerio; suite (1820). = Fasc. 3-4 (20 mai 1918). Mario SCHIPA. Le soulèvement de Masaniello; suite et fin (août-décembre 1647). — M. VINCIGUERRA. La régence des Bourbons pendant la minorité de Ferdinand II; suite et fin (la dictature de Tanucci fut en somme bienfaisante autant qu'opportune). — B. C. Lettres et documents tirés des papiers de Giuseppe Poerio; suite et fin (1820-1848). = Anno IV, 1918, fasc. 1-2. A. VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas; suite (1387-1390). — G. PALADINO. Un épisode de la conspiration des barons. Le traité de Miglionico, 1485. — F. TORRACA. Boffile de Juge (ajoute peu à l'ouvrage de Pasquier). — G. BRESCIANO et M. FAVA. La librairie et la papeterie à Naples au temps de la Renaissance. 1re partie : le commerce des livres. — F. NICOLINI. L'enfance et l'adolescence de l'abbé Galiani, 1735-1745; notes, lettres, vers et documents. = Fasc. 3-4.

Angela VALENTE. Marguerite de Durazzo, lieutenant de Charles III et tutrice du roi Ladislas; suite et fin (minorité de Ladislas après qu'il eut été reconnu par le pape, mai 1390-juillet 1393. Quatorze documents inédits en appendice). — Giuseppe PALADINO. Un épisode de la conspiration des barons. La paix de Miglionico, 1485; suite et fin. — M. FAVA et F. BRESCIANO. La librairie et la papeterie à Naples au XVe siècle; suite (biographie des libraires). — Michelangelo SCHIPA. La conspiration du prince de Montesarchio en 1648. — Nicola FERORELLI. Les patriotes de l'Italie méridionale réfugiés en Lombardie de 1796 à 1806 (le journaliste Giuseppe Abamonti). — Leone MATTEI-CERASOLI. De quelques évêques peu connus (XIIe et XIIIe siècles). = Anno V, 1919, fasc. 1-4 (31 mai 1920). A. GALLO. Les notaires napolitains pendant le moyen âge (organisation de cette corporation depuis le VIe jusqu'au XIVe siècle). — C. RIVERA. Pour servir à l'histoire des Borrelli, comtes de Sangro (X-XIIe siècles; avec un tableau généalogique). — A. MANCARELLA. Florence, l'Église et l'avènement de Ladislas de Durazzo au trône de Naples; 1er article. — R. PESCIONE. Le métier de la soie à Naples et le privilège de juridiction, d'après des documents inédits. — M. SCHIPA. La conspiration du prince de Montesarchio, 1648. 2e partie : les conspirateurs (le prince de Montesarchio et le duc de Guise). — N. CORTESE. Les « Enseignements » de Francesco d'Andrea à ses neveux (publie le texte des « Avvertimenti ai suoi nepoti », qui est une véritable autobiographie du personnage. Dans l'introduction, l'auteur étudie la renaissance de la philosophie à Naples au XVIIe siècle). — G. CECI. Les mémoires du général Vincenzo Pignatelli di Strongoli (extraits relatifs aux années 1831-1837). — Leone MATTEI-CERASOLI. De quelques évêques napolitains peu connus; suite et fin (XI-XIVe siècles). — G. PALADINO. Pour servir à l'histoire de la conspiration des barons; documents inédits tirés des archives d'Este, 1485-1487. — B. C. L'Académie des « Sereni » (publie l'acte de fondation de cette Académie, 14 mars 1546).

21. — Rivista storica italiana. Anno XXXVII, 4e série, t. XII, fasc. 1, janvier-mars 1920. — *J. Strzygowski.* Die Baukunst der Armenier und Europa (montre l'influence exercée par l'Arménie sur l'architecture européenne. L'art roman devrait être appelé plutôt l'art oriental de l'Occident). — *P. Baldi.* La questione dei luoghi santi in generale. La custodia francescana di Terra Santa (deux brochures de propagande pour venir au secours des missionnaires italiens). — *L. Fausti.* Le pergamene dell' archivio del duomo di Spalato (inventaire de ces chartes, au nombre de 938). — *G. Sironi.* La stirpe e la nazionalità nel Tirolo. La Rezia (sérieuse tentative pour débrouiller un problème ethnique très compliqué). — *E. Ciaceri.* Processi politici e relazioni internazionali (recueil de mémoires sur les deux derniers siècles de la République et le premier siècle de l'Empire). — *Amedeo Crivellucci.* Landolfi Sagacis Historia romana (très bonne édition

d'une chronique écrite sans doute à Bénévent au XIe siècle, avant la mort de Basile II en 1023). — *V. Facchinetti.* Siate amici. Siate apostoli (deux intéressantes études sur la vie et l'œuvre de saint François d'Assise). — *L. Frati.* Chartularium studii Bononiensis; t. IV (documents tirés d'archives notariales de 1319 à 1370). — *Alessandro Gherardi.* La storia d'Italia di Francesco Guicciardini (très belle édition). — *Ines d'Onofrio.* Il carteggio intimo di Margherita d'Austria, duchessa di Parma e Piacenza (étude critique sur les papiers des Farnèse). — *N. Giudici.* I dispacci di Germania dell' ambasciatore veneto Daniele Dolfin (ces dépêches vont de février 1703 à juillet 1708). — *P. Molmenti.* Carteggi Casanoviani; lettere di Giac. Casanova e di altri a lui (belle édition des lettres écrites par Casanova au comte de Collalto et à l'abbé Della Lena, 1771-1792). — *Eug. Lazzareschi.* Un ambasciatore Lucchese a Vienna : G.-B. Domenico Sardini, 1751-1759. — Publications relatives à la Révolution française et au Risorgimento italiano. = Fasc. 2, avril-juin 1920. *A. Solmi.* Storia del diritto italiano (seconde édition d'un ouvrage désormais classique). — *R. di Tucci.* Manuale di storia della Sardegna (bon). — *E. Callegari.* Alessandro Severo e gli « Acta martyrum » (montre qu'Alexandre Sévère n'a pas été le féroce persécuteur des chrétiens que nous montrent les Actes des martyrs). — *F. Lanzoni.* La prima introduzione del Cristianesimo e dell' episcopato nella Sabina e nel Piceno (bon). — *A. Gaudenzi.* Il costituto di Costantino (excellente étude sur la donation de Constantin et sur l'emploi qui en fut fait par la papauté à partir de Léon IX). — *Roberto Cessi.* Regnum ed Imperium in Italia (bonne étude sur l'organisation politique de l'Italie au Ve siècle). — *Natalie Schoepp.* Papst Hadrian V, Kardinal Ottobuono Fieschi (très consciencieuse biographie). — *Angela Valente.* Margherita di Durazzo, vicaria di Carlo III e tutrice di re Ladislao (bon). — *G. B. Picotti.* La neutralità Bolognese nella discesa di Carlo VIII (important). — Livres sur la Révolution française et le Risorgimento. = Fasc. 3. *Vittorio Adami.* I confini d'Italia nelle concezioni storiche, letterarie et scientifiche (sans valeur). — *P. Molmenti.* Curiosità di storia veneziana (intéressant recueil d'articles, dont quelques-uns inédits). — *E. Bruzzi.* L'arte della lana in Prato (bon pour l'époque moderne). — *Francesco Tarducci.* I Pelasgi secondo gli studi di un autore dimenticato (brillante conférence sur don Giuliano Berti, mort depuis longtemps, qui publia en 1877 un ouvrage sur Ravenne pendant les trois premiers siècles de sa fondation). — *Gerda Bæseler.* Die Kaiserkrönungen in Rom und die Rœmer 800-1220 (bon). — *R. Filangieri di Candida.* La « charta » Amalfitana (bonne étude diplomatique sur les chartes provenant des monastères di S. Maria di Fontanella et de S. Lorenzo del piano). — *E. Vacas Galindo*, O. P. San Raimund de Peñafort, fundador de la orden de la Merced (très bonne dissertation). — *Guido Zaccagnini.* I banchieri Pistoiesi a Bologna a altrove nel secolo XIII (important pour l'histoire générale du commerce). — *Id.* Giovanni di

Bonandrea, dettatore e rimatore, e altri grammatici e dottori in arti dello studio Bolognese (publie plusieurs documents importants). — *Giovanni Drei*. Intorno al pontificato di Pio IV ed al concilio di Trento. La corrispondenza dal card. Ercole Gonzaga, presidente del segretario Camillo Olivo (très utiles brochures sur le concile de Trente). — *Fr. Novati*, *Em. Greppi* et *Al. Giulini*. Carteggio di Pietro e di Alessandro Verri, 1756-1797 (important). — Livres sur la Révolution française et sur le Risorgimento.

SUISSE.

22. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1920, décembre. — Virgile ROSSEL. De la paix de Versailles à la paix (à propos des ouvrages de G. Hanotaux, de Raphël-Georges Lévy et de Ch. Benoist). — André LANGIE. Les origines de la noblesse russe (noblesse militaire et noblesse de fonctionnaires, qui s'est recrutée surtout parmi les étrangers; il en est de même pour la noblesse intellectuelle. En somme, peu d'individualités marquantes sont nées du vrai peuple russe; ceci explique qu'après avoir subi le joug des Scandinaves, des Mongols, des Polonais et des Allemands, ce peuple en soit arrivé à supporter avec une si incroyable résignation la tyrannie actuelle des Sémites bolchevistes). — Julien GRUAZ. Les Helvètes et la question gallo-romaine; fin. = 1921, janvier. Jean HURNY. La nationalisation chez les anciens Romains (l'intervention de plus en plus étendue et variée de l'État romain, d'abord sous la République, puis et surtout sous l'Empire, dans la vie sociale, économique et administrative, explique la décadence du IVe siècle et le succès des invasions barbares). — Joseph PILLER. La souveraineté cantonale; fin en février. — A. GUILLAND. Alfred Escher (biographie d'un éminent politique suisse qui est mort en 1882 à l'âge de soixante-trois ans). = Février. Filippo CARLI. L'état présent du socialisme italien. — Virgile ROSSEL. Un patricien libéral : Charles-Victor de Bonstetten (1775-1832, d'après un ouvrage très intéressant que vient de lui consacrer Mlle Marie-L. Herking). = Mars. Filippo CARLI. L'évolution des révolutions. — Hector NICOLE. La vie en Russie. L'école et l'enfant dans la Russie des Soviets. — Maurice BONNARD. Centenaire d'une controverse. Le doyen Curtat et le réveil religieux vaudois (expose le mouvement religieux que suscita la brochure publiée en 1821 par le pasteur Curtat : « De l'établissement des conventicules dans le canton de Vaud »). — Jacqueline DE LA HARPE. Saint Benoît, Subiaco et le Mont-Cassin (simples impressions de voyage).

CHRONIQUE.

France. — Joseph REINACH, journaliste, diplomate, homme d'État d'une haute culture, moraliste et philanthrope, qui a beaucoup lu, beaucoup voyagé, non par plaisir, mais par le désir passionné de s'instruire, qui a traversé les mondes les plus divers, qui a sollicité et souvent reçu les confidences des plus notables personnages de l'histoire contemporaine depuis Thiers jusqu'à l'impératrice Eugénie, qui a été le collaborateur, le confident, l'exécuteur littéraire de Gambetta, qui, dans l'affaire Dreyfus, a joué le rôle retentissant que l'on sait et qui s'est fait l'historiographe, le Polybe, de la Grande Guerre, fut aussi un historien de grand mérite, et c'est ce titre surtout que nous devons rappeler ici. A la mémoire de Gambetta qui lui était particulièrement chère et qu'il défendait avec une inlassable ardeur, il consacra toute une série d'ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons *Le ministère Gambetta, histoire et doctrine* (1882), et *La vie politique de Léon Gambetta* (1918); il a réuni et publié les *Discours et plaidoyers* de l'éminent homme d'État (11 vol., 1881-1885). C'est lui aussi qui fut chargé d'éditer les *Œuvres oratoires* de Challemel-Lacour (1897). Dans ce même ordre d'idées et de publications, rappelons qu'il a pris soin lui-même de réunir tout ce qu'il avait dit et écrit comme député pendant ses deux législatures (1889-1897) : *Mes comptes-rendus, discours, propositions et rapports* (4 vol., 1914-1918). Son *Histoire de l'affaire Dreyfus*, qui ne comprend pas moins de six forts volumes (1901-1908), plus un index général (1911), est un tableau très varié, très fouillé, vivant et émouvant d'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire intérieure de la France entre les scandales du Panama et la Grande Guerre. Quand celle-ci eut éclaté, il s'imposa la tâche périlleuse d'en noter dans le *Figaro* les tragiques péripéties, et le recueil de ces articles, qui ne remplit pas moins de dix-neuf volumes (*les Commentaires de Polybe*, 1915-1919; un tome XX, comprenant une table générale, est à la veille d'être imprimé), est une mine féconde de renseignements et d'enseignements. En même temps, il travaillait à fixer le souvenir des événements qui ont précédé immédiatement ce monstrueux conflit dans son *Histoire de douze jours, 23 juillet-3 août 1914* (1917), où l'un des premiers il montra, d'après les documents diplomatiques alors publiés, l'enchaînement chronologique des faits et prouva, aussi solidement qu'il était alors possible de le faire, la préméditation de l'Allemagne et la lourde part de responsabilité qui lui incombe. Il aimait à pénétrer dans les arcanes de la diplomatie;

le jeu des intrigues internationales le captivait; aussi a-t-il beaucoup travaillé aux archives de notre ministère des Affaires étrangères. En 1892, il donnait pour le recueil des Instructions aux ambassadeurs un volume sur *Naples et Parme*, dont l'introduction, reprise et développée, parut ensuite sous le titre : *la France et l'Italie devant l'histoire* (1893). Quand le gouvernement français eut décidé de publier les documents relatifs aux origines de la guerre de 1870-1871, il fut un de ceux qui dirigèrent le travail, et, lui-même, il y mit la main. C'est du tome XII de cette publication qu'il tira les éléments de son étude sur *Napoléon III et la paix* qu'il désirait vivement voir paraître dans la *Revue historique* et qui a peut-être été le dernier de ses écrits. Il en avait relu les premiers placards quand il fut arrêté par la maladie; l'article n'a donc pu recevoir ses corrections suprêmes. Il est mort le 18 avril 1921, à l'âge de soixante-cinq ans. Ch. B.

— A l'occasion du centenaire de l'École des chartes, une promotion extraordinaire dans l'ordre de la Légion d'honneur a conféré le grade de commandeur à M. Gustave SERVOIS, ancien directeur général des Archives nationales; celui d'officier à MM. le comte DURRIEU, président de la Société des anciens élèves pour l'année 1920-1921, Maurice PROU, directeur actuel de l'École, Alfred MOREL-FATIO et Ch. BÉMONT, anciens secrétaires, le comte H.-Fr. DELABORDE, professeur, BABELON et BRUTAILS, membres de l'Institut, etc.; le grade de chevalier à MM. POUPARDIN, secrétaire de l'École, DUPONT-FERRIER, professeur, Léon MIROT, secrétaire depuis bien des années de la Société des anciens élèves, sans compter un choix de bibliothécaires, d'archivistes aux Archives nationales et d'archivistes départementaux qui a été fort bien accueilli dans le monde des érudits.

— Nous lisons dans la *Bibliographie de la France* du 15 avril 1921 cet avis important : « Par suite d'un accord intervenu avec la Bibliothèque nationale, les fiches qui nous sont fournies par le ministère de l'Intérieur, conformément aux dispositions du décret du 14 octobre 1811, comporteront, à partir de ce jour, une addition fournie par l'Administration de la Bibliothèque nationale, celle de la cote donnée par elle à chaque volume au fur et à mesure des entrées. »

Autriche. — L'administration des Archives de l'État à Vienne a projeté d'éditer sous le titre *Historische Blætter* une revue générale d'histoire où une attention particulière sera donnée aux publications relatives à tous les États de l'ancienne monarchie austro-hongroise. La direction de ce recueil a été confiée au Dr Otto H. STOWASSER, et il paraîtra dès le milieu de la présente année à la librairie Rikola (1, Minoriten-platz).

Belgique. — La Belgique a perdu il y a quelques mois l'un des représentants les plus distingués de la science et en même temps de l'histoire du droit international. Ernest NYS est mort à Bruxelles le 4 septembre 1920, en pleine activité, au moment où il s'occupait de la

publication d'études composées au cours de la guerre et relatives aux problèmes suscités par l'occupation. Modeste autant que laborieux, il fut, dans toute la force du terme, le fils de ses œuvres, et la réputation qu'il acquit comme juriste et comme historien il ne la doit qu'à la haute valeur de ses travaux. L'orientation nettement réaliste de son esprit lui fit scruter les fondements historiques du droit des gens et dégager les divers facteurs qui ont contribué à son évolution. La plupart de ses publications intéressent autant l'historien que le juriste.

Né à Courtrai le 27 mars 1851, il fit ses études à l'Université de Gand, où il fut l'un des élèves favoris de Laurent. Il visita ensuite les Universités de Heidelberg, Leipzig et Berlin, mais la fréquentation de celles-ci ne semble guère avoir influé sur la direction de sa pensée. C'est l'Angleterre, bien plus que l'Allemagne, qui fixa sa destinée scientifique. Un séjour qu'il fit à Oxford et à Londres en 1877 lui apprit, en même temps que certains aspects du monde britannique, les énormes ressources que les bibliothèques anglaises, telles que la Bodléienne et la bibliothèque du British Museum, offrent aux travailleurs. Il revint souvent à cette dernière; il y passa la plupart des vacances que lui laissèrent ses fonctions de magistrat et de professeur. Il entra dans la magistrature, en 1882, comme juge au tribunal de première instance à Anvers, puis passa en la même qualité à Bruxelles, où il devint successivement vice-président au tribunal de première instance, puis conseiller et président à la Cour d'appel. Dès 1885, il fut chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Bruxelles et, en 1898, il y succéda à Rivier à la chaire de droit des gens.

Sur l'évolution du droit des gens, il écrivit une série de monographies publiées d'abord à part, puis groupées pour la plupart dans le volume intitulé : *les Origines du droit international* (1894). Signalons notamment les études consacrées à Honoré Bonet, l'auteur de l'*Arbre des batailles*, et au rôle de la papauté (une des plus pénétrantes, qui a pour objet de déterminer la valeur et la portée de la bulle de démarcation du pape Alexandre VI). Ses *Études de droit international et de droit politique* (2 vol., 1896-1901) et son grand ouvrage de synthèse, *le Droit international. Les principes, les théories, les faits* (3 vol., 1904-1906), contiennent également une grande quantité de chapitres concernant des problèmes historiques et dénotant une vaste érudition et un sens critique très aiguisé. C'est avec une prédilection particulière que Nys s'attachait à découvrir les origines les plus lointaines du droit international et à dégager les principes essentiels qui ont présidé à son élaboration au cours du moyen âge. L'une de ses dernières études parues avant la guerre (dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 1914) expose l'influence exercée par Christine de Pisan sur le mouvement intellectuel du XIVe siècle.

Il ne nous appartient pas d'apprécier le rôle de Nys comme juriste et comme membre de la cour permanente de La Haye; on sait que ce

rôle fut considérable, particulièrement dans l'attitude prise par la Belgique dans la question de la neutralité permanente et dans celle du régime de l'Escaut. Nous nous sommes borné à souligner l'importance de son œuvre au point de vue de la science historique. Il a servi celle-ci avec une probité et une ardeur égales à son amour de la justice et de l'humanité. H. V. L.

États-Unis. — La « Columbia University Press » de New-York prépare une édition complète des œuvres de Milton, projetée déjà en 1910 à l'occasion du troisième centenaire de la naissance du grand poète, mais interrompue par les événements. L'idée a été reprise et sera exécutée sous la direction des membres composant le Département de littérature anglaise et comparée à l'Université. L'édition comprendra huit volumes.

Grande-Bretagne. — Le 25 février 1921 a été inauguré à Londres l'*Institut français du Royaume-Uni*. Fondé par l'Université de Lille en 1913 et réorganisé une fois la paix rétablie, cet Institut a pour but la diffusion de la langue et de la culture françaises en Angleterre; elle se manifeste par la création de lycées ouverts aux enfants des Français résidant à Londres, par l'enseignement d'une Faculté des lettres, par des conférences portant sur l'histoire, la littérature, l'art, la musique, les sciences, les coutumes de la France, etc.

Roumanie. — Notre ancien collaborateur et fidèle ami M. Alexandre D. Xénopol est mort au mois de mars 1920. Il était né à Iassy le 23 mars 1847. Il fit ses premières études au lycée de cette ville. Une société littéraire : la « Junimea » (la Jeunesse), lui donna une bourse qui lui permit d'aller achever ses études à l'étranger : il alla prendre le grade de docteur en philosophie à Berlin. Revenu dans son pays en 1871, il entra d'abord dans la magistrature, fut ensuite avocat (1878), enfin fut, en 1883, nommé professeur d'histoire roumaine à l'Université de Iassy et, par son enseignement, par ses travaux, s'acquit une notoriété qui dépassa rapidement les frontières de son pays. Grand ami de la France, il donnait une part de son affection à la *Revue historique* et à ses directeurs successifs. C'est grâce à lui et à ceux de ses élèves qu'il désigna lui-même pour continuer son œuvre que nous avons pu tenir nos lecteurs au courant des progrès accomplis par la Roumanie dans le domaine des études historiques. Quand eut éclaté la Grande Guerre, il ne cessa d'insister dans la presse sur l'obligation morale qui s'imposait à son pays d'entrer dans la lutte à côté des Alliés. La maladie seule put interrompre cette campagne. Paralysé, il peut néanmoins continuer de mettre au point une nouvelle édition de son *Histoire des Roumains;* la guerre en arrêta la publication au tome V. Son bagage historique est considérable : *Une énigme historique : les Roumains au moyen âge* (Paris, 1885); son *Histoire des Roumains de la Dacie trajane*, parue d'abord en roumain (en 6 vol., 1888-1893, puis en 12 vol., 1896), traduite ensuite en

français (2 vol., Paris, 1896), est le plus connu de ses ouvrages; œuvre un peu prématurée et que l'abondance des documents publiés depuis un quart de siècle a déjà fait vieillir. Quant aux origines historiques du peuple roumain, il a défendu avec ardeur, mais avec des arguments parfois insuffisants ou incomplets, la thèse de la continuité romaine soit contre l'Allemand Rœsler, soit contre le Hongrois Bertha. Dans les dernières années, il inclinait plutôt vers l'étude de la méthode historique : *les Principes fondamentaux de l'histoire* (Paris, 1899; réédité en roumain, 1900); *la Notion de valeur en histoire* (Revue de synthèse historique, 1906; article qui a paru aussi en allemand, 1906, et en russe, 1912); *la Théorie de l'histoire*, cours professé à la Sorbonne en 1907-1908 (Paris, 1908); *De la méthode dans les sciences et dans l'histoire* (Revue internationale de l'enseignement, 1910); *l'Histoire et la géologie* (dans la revue roumaine *Viata romănesca*, nº 9). Nous omettons un grand nombre d'articles d'un caractère plutôt politique et économique, de récits de voyage, etc. L'autorité scientifique que Xénopol s'était ainsi acquise l'avait désigné aux suffrages de l'Académie des sciences morales et politiques qui l'élut correspondant en 1900, puis associé étranger.

Erratum.

Tome CXXXV, p. 248. Le titre de l'article de M. Ledeuil d'Enquin : *Captivité en France de Georges d'Autriche*, grand-oncle de *Charles-Quint*, doit être rectifié; puisque Georges d'Autriche était un fils naturel de l'empereur Maximilien, il fut non pas le grand-oncle, mais l'oncle de Charles-Quint.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Berr (*Henri*). L'évolution de l'humanité, 121.
Casotti (*Mario*). Introduzione alla pedagogia, 119.
— Saggio di una concezione idealistica della storia, 119.
Celtis. La reconstruction morale, suprême nécessité de l'après-guerre, 264.
Cosentini (*Francesco*). Préliminaires de la Société des Nations, 265.
Hearnshaw (*F. J. C.*). Macmillan's historical atlas of modern Europe, 121.
Kaplun-Kogan (*Wlad.*). Die jüdischen Wanderbewegungen in der neuesten Zeit, 1880-1914, 278.
Lamarzelle (*G. de*). L'anarchie dans le monde moderne, 264.
Laski (*Harold J.*). Authority in the modern States, 265.
Laskine (*Edm.*). Le socialisme suivant les peuples, 262.
Lehmann (*Paul*). Vom Mittelalter und von der lateinischen Philologie des Mittelalters, 66.
Louis (*Paul*). Le bouleversement mondial, 260.
Moulin (*René*). L'année des diplomates, 1919, 260.
O'Brien (*George*). An essay on mediæval economic teaching, 120.
Perrier (*Edmond*). La terre avant l'histoire, 121.
Poisson (*Ernest*). La république coopérative, 263.
Sadleir (*Thomas V.*). An Irish peer on the Continent, 1801-1803, as related by Catherine Wilmot, 245.
Serrano (*D. Luciano*). La liga de Lepanto entre España, Venecia y la Santa Sede, 1570-1573, 99.
Sorel (*Georges*). Matériaux d'une théorie du prolétariat, 262.
Whyte (*A. F.*). The practice of diplomacy, 272.
Zeballos (*E. S.*). La nationalité au point de vue de la législation comparée et du droit privé humain, 265.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Bierbaum (*Max*). Bettelorden und Weltgeistlichkeit an der Universitæt Paris, 84.
Brœckx (*Edmond*). Le catharisme, 77.
Butler (*Cuthbert*). Benedictine monachism, 68.
Emerton (*Ephraim*). The « Defensor pacis » of Marsiglio of Padua, 90.
Fliche (*Augustin*). Saint Grégoire VII, 75.
Gauthiez (*Pierre*). Sainte Catherine de Sienne, 1347-1380, 92.
Le Bras (*Gabriel*). L'immunité réelle : participation de l'Église aux charges de l'État, 73.
Meyer (*Erich W.*). Staatstheorien Papst Innocenz III, 82.
Moresco (*Mattia*). Il patrimonio di S. Pietro, 71.
Peitz (*Wilhelm*). Das Register Gregors I, 70.
Pelster (*Franz*). Kritische Studien zum Leben und zu den Schriften Alberts des Grossen, 89.
Schairer. Das religiöse Volksleben am Ausgang des Mittelalters, 95.
Spearing (*Edward*). The patrimony of the Roman church in the time of Gregory the Great, 69.
Ubald d'Alençon (le Père). Leçons d'histoire franciscaine, 88.
Van den Borne (*Fidentius*). Die Franziskus-Forschung, 84.
Vansteenberghe (*Edmond*). Le cardinal Nicolas de Cues, 1401-1466, 94.
Whitham (*A. R.*). The history of the Christian church, to the separation of East and West, 66.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Bardoux (*Jacques*). La marche à la guerre, 252.
Bourgeois (*Léon*). Le traité de paix de Versailles, 258.
Bunau-Varilla (*Ph.*). La grande aventure de Panama. Son rôle essentiel dans la défaite de l'Allemagne, 254.
Célarié (*Henriette*). Quand « Ils » étaient à Saint-Quentin, 122.
Chaptal (Mlle). Rapatriés, 1915-1918, 257.
Cornet (*Lucien*). Histoire de la guerre, 121.
Crokaert (*Paul*). L'immortelle mêlée. Essai sur l'épopée militaire belge, 1914, 122.
Droulers (*Albert*). Sous le poing de fer. Quatre ans dans un faubourg de Lille, 122.
Engerand (*Fernand*). Le secret de la frontière, 1815-1871-1914. Charleroi, 254.
— La bataille de la frontière, août 1914. Briey, 255.
Fels (comte *de*). Au seuil de la paix, 258.
Ferrari-Doria (capitaine *J.-Jeanber-*

nat-B. de). Lettres de guerre, 1914-1918, 125.
Feyler (colonel *F.*). La campagne de Macédoine, 1916-1917, 124.
Frank (*Paul*). Voir *Keynes* (*John Maynard*).
French (maréchal Lord), 1914, 254.
Hanotaux (*G.*). Le traité de Versailles du 28 juin 1919, 259.
Haskins (*Charles H.*) et *Lord* (*Robert Howard*). Some problems of the Peace conference, 259.
Henning (*René*). Les déportations de civils belges en Allemagne et dans le nord de la France, 122.
Henry (*Albert*). L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre, 125.
Keynes (*John Maynard*). Les conséquences économiques de la paix; trad. par *Paul Frank*, 259.
Leblond (*Marius* et *Ary*). Galliéni parle, 257.
Malo (*Henri*). Villes de Picardie dévastées, 123.
Maricourt (baron *A. de*). L'Oise dévastée, 123.
Pierre (sergent). Un parc à prisonniers : Haus-Spital près Münster en Westphalie, 123.
Saint-René Taillandier (Mme). La France et la Belgique envahies, 257.
Schmitz (*André*). Sous la rafale, 122.
Scott (*Arthur Pearson*). An introduction to the Peace treaties, 260.
Thomas (*Shipley*). The history of the A. E. F., 126.
Vandervelde (*E.*). Dans la mêlée, 122.
***. Le plan XVII; étude stratégique, 256.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Beloch (*J.*). Der römische Kalender von 218 bis 168, 97.
Cloché (*P.*). Le Conseil athénien des Cinq-Cents et la peine de mort, 126.
— La Grèce et l'Égypte de 405-4 à 342-1 av. J.-C., 126.
Espérandieu (*E.*). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. VII : Gaule germanique : 1° Germanie supérieure, 267.
Gerosa (*Pietro*). Sant' Agostino e la decadenza dell' Impero romano, 67.
Mackean (*W. H.*). Christian monasticism in Egypt to the close of the fourth century, 67.

HISTOIRE D'AFRIQUE.

Moulin (*Alfred*). L'Afrique à travers les âges, 261.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Andler (*Charles*). Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine, 127.
Gœller (*Emil*). Repertorium germanicum, 93.
Kœhler (*Hermann*). Die Ketzerpolitik der deutschen Kaiser und Könige, 1152-1254, 80.
Krusch (*Bruno*). Die Hannovrische Klosterkammer in ihrer geschichtlichen Entwickelung, 126.
Lémonon (*E.*). L'Allemagne vaincue, 258.
Rist (*Charles*). Les finances de guerre de l'Allemagne, 110.

HISTOIRE DE BELGIQUE ET DES PAYS-BAS.

Archives (les) de l'État en Belgique, 1914-1918, 128.
Hubert (*Eugène*). Les gouverneurs généraux et ministres plénipotentiaires aux Pays-Bas pendant les dernières années du régime autrichien, 128.
Knuttel (*W. P. C.*). Catalogus van de Pamfletten-Verzameling. Alfabetisch register, 1486-1795, 120.

HISTOIRE DE DANEMARK.

Jœrgensen (*Ellen*). Annales danici medii ævi, I, 2, 128.

HISTOIRE DE FRANCE.

Arbelet (*Paul*). La jeunesse de Stendhal, I, 106.
Barrès (*Maurice*). La Lorraine dévastée, 257.
Bonnecase (*Julien*). La notion de droit en France au XIXe siècle, 115.
Botha (*Colin Graham*). The french refugees at the Cape, 101.
Brunhes (*Jean*). Géographie humaine de la France, 268.
Cahen (*E.*). Voir *Mathiez* (*A.*).
Carrière (*Victor*). Histoire et cartulaire des Templiers de Provins, 84.
Crue (*Francis de*). Quelques notes sur la confession du sieur de Sancy, 130.
Cuvillier (*A.*). Un journal d'ouvriers, « l'Atelier », 1840-1850, 247.
Daudet (*Ernest*). La mission du baron de Courcel, 251.
Deschanel (*Paul*). Gambetta, 250.
Despréaux (*A.*). Siège de Constantine et mort du colonel Combe, 247.
Farault (*Alph.*). Le Conseil des prud'hommes de Niort, 253.
Francœur (*Jean*). Réflexions d'un diplomate optimiste, 260.
Frenken. Die Exempla des Jakob von Vitry, 83.
Gossey. Souvenirs d'un médecin-major : le Dr Ladoire, 250.
Grappe (*Georges*). Villes de l'Est, 123.
Halévy (*Daniel*). Le courrier de M. Thiers, 249.
Hauser (*Henri*). Travailleurs et marchands dans l'ancienne France, 103.
Hennet de Goutel (baron). Le général

Cassan et la défense de Pampelune, 25 juin-31 octobre 1813, 247.
Jonquet (le R. P.) et *Veuillot* (*François*). Montmartre autrefois et aujourd'hui, 253.
Joseph-Barthélemy. Le vote des femmes, 266.
Justin. Monsieur Lebureau et Monsieur Leparlement, 132.
« Le Producteur », revue de culture générale appliquée, 263.
Le Falher (*J.*). Monographies chouannes. 2e série : Aventures de guerre civile, 245.
Lequin (*G.*). Philibert Lombard de Buffières, comte de Rambuteau, 1838-1912, 253.
Marriott (*J. A. R.*). The right to work; an essay introductory to the economic history of the french Revolution of 1848, 248.
Masson (*Frédéric*). Madame Bonaparte, 1796-1804, 243.
Mathiez (*A.*) et *Cahen* (*L.*). Les lois françaises de 1815 à nos jours, 248.
Melvin (*Frank E.*). Napoleon's navigation system; a study of trade control during the continental blockade, 246.
Milhaud (*Édgar*). Les fermiers généraux du rail, 263.
Ollivier (*Marie-Thérèse*). Émile Ollivier; sa jeunesse, d'après son journal et sa correspondance, 251.
Perron (*Ch.*). Aux catholiques! La séparation nécessaire, 264.
Pingaud (*Léonce*). La jeunesse de Charles Nodier. Les Philadelphes, 244.
Pocquet du Haut-Jussé. La compagnie de Saint-Yves-des-Bretons à Rome, 95.
Poincaré (*Raymond*). Histoire politique. T. I : 15 mars-1er septembre 1920, 261.
Poncheville (*André-M. de*). Arras et l'Artois dévastés, 123.
Porée (*Charles*). Études historiques sur le Gévaudan, 130.
Positions des thèses de l'École des chartes, promotion de 1921, 129.
Procès (le) de l'assassin de Jaurès, 24-29 mars 1919, 258.
Quentin-Bauchart (*Pierre*). La crise sociale de 1848, 249.
Rambaud (*Pierre*). Notes et documents sur les artistes en Poitou jusqu'au XIXe siècle, 130.
Schefer (*Christian*). D'une guerre à l'autre, essai sur la politique extérieure de la troisième République, 1871-1914, 251.
Seillière (*Ernest*). Les origines romanesques de la morale et de la politique romantiques, 248.
Soyer (*Jacques*). Les actes des souverains antérieurs au XIVe siècle conservés dans les archives départementales du Loiret, I, 129.
Veuillot (*François*). Voir *Jonquet* (le R. P.).
Viard (*Paul*). La Côte-d'Or pendant la Restauration. II : L'esprit public pendant la première Restauration, 247.
Witkoswski (Dr *G. J.*). Comment moururent les rois de France, 128.
Zévaès (*Alexandre*). Auguste Blanqui, patriote et socialiste français, 247.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Adamnani Vita s. Columbae, éd. par *J. T. Fowler*, 132.
Catholic (the) directory 1921, 133.
Fowler (*J. T.*). Adamnani vita sancti Columbae, 132.
Guilford (*E. L.*). Select extracts illustrating sports and pastimes in the middle ages, 133.
Horrocks (*J. W.*). The assembly books of Southampton. II : 1609-1610, 132.
Mathesius (*Vilém*). English literature and the Czeko-Slovaks, 135.
Prentout (*Henri*). Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919, 108.

HISTOIRE D'ORIENT ET DE L'EXTRÊME-ORIENT.

Bareilles (*Bertrand*). Le rapport secret sur le Congrès de Berlin, adressé à la Sublime-Porte par Carathéodory pacha, 251.
Gérard (*A.*). Ma mission au Japon, 1907-1914, 252.
Hubbard (*G. E.*). The day of the crescent; glimpses of old Turkey, 136.
La Chesnais (*P.-G.*). Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix, 113.
Lepsius (*Johannès*). Rapport secret sur les massacres d'Arménie, 124.
Loris-Mélicof (Dr *Jean*). La révolution russe et les nouvelles républiques transcaucasiennes, 134.
Martna. L'Esthonie, les Esthoniens et la question esthonienne, 134.
Seignobosc (capitaine *H.*). Turcs et Turquie, 258.
Slonim (*Marc*). Le bolchévisme vu par un Russe, 135.

HISTOIRE DE ROUMANIE.

Iorga (*N.*). Histoire des Roumains et de leur civilisation, 273.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Rougnon (*Paul*). La musique et son histoire, 136.
Van den Borren (*Ch.*). Orlande de Lassus, 136.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

BOST (Charles). Les « Prophètes » du Languedoc en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Jean Astruc, dit Mandagout; *1er article* 1

REINACH (Joseph). Napoléon III et la paix 161

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

BLOCH (Marc). Serf de la glèbe. Histoire d'une expression toute faite 220

DÉPREZ (Eugène). La bataille de Najera, 3 avril 1367. Le « communiqué » du Prince Noir 37

GORCEIX (Septime). Les sources de Voltaire et la Chronique moldave pour le récit de la capture de Charles XII à Bender. 60

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire ecclésiastique du moyen âge, par E. JORDAN. 66

Histoire de France : De 1800 à nos jours et questions générales contemporaines, par Raymond GUYOT. 243

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

ARBELET (Paul). La jeunesse de Stendhal; t. I (**R. Lévy-Guenot**) 106

BELOCH (J.). Der römische Kalender von 218 bis 168 (**E. Cavaignac**) 97

BONNECASE (Julien). La notion de droit en France au XIXe siècle (**Fr. Joüon des Longrais**) 115

BOTHA (Colin Graham). The french refugees at the Cape (**Émile Laloy**). 101

BRUNHES (Jean). Géographie humaine de la France (**B. Auerbach**) 268

ESPÉRANDIEU (E.). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine; t. VII, 1 (**A. Grenier**) 267

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE MARS-AVRIL 1921.]

Pages

HAUSER (Henri). Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (**Henri Sée**) 103
IORGA (Nicolas). Histoire des Roumains et de leur civilisation (**S. Gorceix**). 273
KAPLUN-KOGAN (Wlad.). Die jüdischen Wanderbewegungen in der neuesten Zeit, 1880-1914 (**Henri Sée**) . 278
LA CHESNAIS (P.-G.). Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la paix (**Id.**) 113
PRENTOUT (Henri). Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919 (**Louis Villat**). 108
RIST (Ch.). Les finances de guerre de l'Allemagne (**Henri Hauser**). 110
SERRANO (Luciano). La liga de Lepanto entre España, Venecia y la Santa Sede, 1570-1573 (**Id.**). . . . 99
WHYTE (A. F.). The practice of the diplomacy, being an English rendering of François de Callières, « De la manière de négocier avec les souverains » . . 272

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES : Allemagne (p. 126), Antiquité (p. 126), Belgique (p. 127), Danemark (p. 128), Europe orientale (p. 134), France (p. 128), Grande-Bretagne (p. 132), Pays-Bas (p. 134), Tchéco-Slovaquie (p. 135), Turquie (p. 136). Histoire de la guerre (p. 121), de la musique (p. 136). Histoire générale (p. 119).

Ouvrages reçus par la *Revue historique*. 137

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) 150

FRANCE.

1. Annales du Midi. 150
2. Annales révolutionnaires 140, 281
3. Bibliothèque de l'École des chartes. 281
4. Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français. 141
5. Correspondant (le) 146, 287
6. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 288
7. Grande Revue (la) 288
8. Mercure de France 147, 289
9. Moyen âge (le) 141
10. Polybiblion 142
11. Pro Alesia 283
12. Révolution française (la) 142

Pages
13. Revue critique d'histoire et de littérature 284
14. Revue de France. 289
15. Revue de l'histoire des religions 143
16. Revue de Paris (la) 147, 290
17. Revue des Deux Mondes 148, 291
18. Revue d'histoire de l'Église de France 144, 286
19. Revue historique de Bordeaux 150

GRANDE-BRETAGNE.

1. English (the) historical Review. 152, 293
2. History 154, 295
3. Quarterly (the) Review 155, 295
4. Scottish (the) historical Review 155, 296
5. Transactions of the royal historical society 297

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 297
2. Archivio storico lombardo 298
3. Archivio storico per le provincie napoletane 299
4. Rivista storica italiana. 303

SUISSE.

1. Bibliothèque universelle et Revue suisse 305

CHRONIQUE : Autriche (p. 307), Belgique (p. 159, 307), États-Unis (p. 309), France (p. 156, 306), Grande-Bretagne (p. 309), Roumanie (p. 309), Russie (p. 159).

ERRATUM 310

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 311

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.

TOME CENT TRENTE-SEPTIÈME

Mai-Août 1921.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1921

LES « PROPHÈTES » DU LANGUEDOC

EN 1701 ET 1702

LE PRÉDICANT-PROPHÈTE JEAN ASTRUC, DIT MANDAGOUT

(Suite et fin[1])

L'affaire du Pont-de-Montvert.

Mandagout, arrêté à Beaucaire vers le 24 juillet 1702, fut conduit à Montpellier. Sa prise donna occasion aux juges d'achever la procédure relative aux assemblées de Roffières et de Peyremale. Le 28 juillet, en raison des assemblées de Roffières, le procureur du roi demandait, dans ses conclusions, la peine des galères pour Jacques Mouton, du Rouveret, et celle du fouet et du bannissement pour Suzanne Fabrègues, arrêtée avec lui. Quant à l'assemblée de Peyremale, qui avait été délibérément attaquée, ceux qui y avaient assisté furent tenus (sans doute à cause des propos de Mandagout qu'avait révélés l'enquête et où il parlait de massacres de prêtres et d'incendies d'églises) pour particulièrement coupables, si bien que le procureur conclut à la pendaison de huit d'entre eux, dont deux femmes[2]. Nous ignorons d'ailleurs ce qu'il advint de tous ces prévenus. Mandagout était mentionné dans les dossiers des assemblées de Roffières, comme dans celui de l'assemblée de Peyremale; Bâville ordonna, le 30, que le procès lui fût fait, et le prophète subit le 1er août un interrogatoire que nous n'avons plus.

Mais ce procès allait traîner en longueur. Des événements en effet venaient d'éclater dans les Hautes-Cévennes, qui obligèrent l'intendant à considérer d'un œil plus attentif toutes les agitations qui les avaient précédés.

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXXVI, p. 1-36.
2. C 182.

La haute montagne cévenole, de l'Aigoual à la Lozère, était maintenant possédée de la même frénésie que nous avons constatée à Uzès, autour d'Alais ou dans le bas pays. Dès la fin de février 1702, André Castanet[1], de Massevaque (Fraissinet-de-Fourques, au nord de l'Aigoual), le futur chef camisard (vingt-sept ans), réunit des assemblées où « des enfants prêchent ». Il mène avec lui deux compagnons, dont l'un, Roqueblave dit Pradet, dénonce l'Église catholique comme le temple des idoles, sa doctrine comme celle du diable et l'hostie qui s'y donne comme un morceau du Basilic. Les soldats de bourgeoisie guettent les trois prédicateurs. Le 20 mai, à la foire de Cabrillac (au nord de l'Aigoual), ils les surprennent. Castanet se défend d'un coup de pistolet chargé de chevrotines. Un soldat répond par un coup de fusil. Castanet se perd dans le bois, mais on se saisit de Roqueblave. Trois nouveaux convertis (dont les s^rs de La Roque et Pagézy), de Saint-André, veulent arracher aux soldats leur prisonnier, et ils provoquent un tumulte sur le champ de foire. Les soldats cependant conservent le dessus. Le 20 juin, Roqueblave était à Montpellier, où le procureur du roi requérait qu'il fût pendu, après avoir eu la langue percée d'un fer chaud. Nous ne savons quel fut son sort[2].

Le 15 mars, au hameau de Ventajols (Saint-Julien-d'Arpaon), près Florac, les soldats de bourgeoisie de M. de Miral tirent sur une assemblée et font cinq prisonniers, dont le prédicant Pierre Chantagrel, qui passe pour accomplir des miracles par la puissance du Saint-Esprit, « maniant des charbons ardents et mettant son pied nu dans le feu sans se brûler ». Le 1er avril, à Montpellier, des conclusions tendent à l'envoyer pour trois ans aux galères. Mais Chantagrel a promis de vivre en catholique, et l'intendant, à ce qu'il semble, le garde en prison, sans jugement[3].

Le 10 mai, à Majestavols, près Barre, le maire de Barre, Meynadier, qui n'aime pas l'abbé du Chayla et qui lui reproche

1. Castanet était signalé comme étant revenu depuis peu de Genève. Peut-être faut-il rapprocher ce fait du retour de Cavalier, qui lui aussi, vers la même époque, rentra de Genève dans son village des environs d'Alais.

2. Arch. de l'Hérault, C 183. L'information relative à l'affaire de Cabrillac eut lieu à Fraissinet-de-Fourques dans la maison du curé du lieu, Bugarel. Castanet garda contre les catholiques de Fraissinet un ressentiment violent, qui aboutit, comme on sait, à un massacre quand la révolte fut déchaînée (février 1703).

3. Assemblée de Ventajols, C 183.

d'être trop doux pour les prophètes qui pullulent, surprend une assemblée réunie en plein jour dans une chambre obscure autour d'un fanatique de vingt-deux ans, Huguet, qui prêche « dans un lit suspendu à plus de quatre pieds de terre, ressemblant à une *bierre* (un cercueil) ». Meynadier disperse à coups de bâton les assistants, puis tout d'un coup il s'arrête à la pensée du danger qu'il court au milieu d'eux, et le soir, en effet, en repassant dans le lieu, il apprend que « l'assemblée se repent de ne pas l'avoir assommé[1] ». Majestavols est le lieu d'origine de Pierre Séguier, qui maintenant, sous le nom d'*Esprit*, parcourt la région, fanatisant, dit Louvreleuil, en même temps qu'une inspirée, Catherine Doux, dont nous n'avons nulle part retrouvé le nom. Séguier avoua plus tard que « l'esprit, s'étant communiqué à lui en travaillant de son métier [de cardeur?], lui avait ordonné d'aller dans le désert, et qu'en lui obéissant, s'étant rendu dans les bois appelés d'Altefage [sur le Bougès] et du Fau-des-Armes [sur la Lozère], il y trouva deux *révélés* comme lui et d'autres qui ne l'étaient pas encore, et s'appelaient entre eux : *frères*[2] ».

Ce dernier témoignage est précieux, car il nous montre les prophètes ayant constitué dans les Hautes-Cévennes une troupe itinérante, dans laquelle ils se sont adjoint des amis qui n'ont pas « le don », et que des raisons diverses obligent à vivre en « fugitifs ». Un jeune Cévenol du Pont-de-Montvert, Jean Rampon, qui écrivit plus tard un précieux mémoire pour Court, nous apprend que Séguier l'avait pour « associé », c'est-à-dire pour guide ou pour « accompagnateur ». Jean Rampon ne fanatisait pas. Mais son frère Antoine (dix-neuf ans en 1701) avait été arrêté, en novembre 1701, comme inspiré. Conduit en diverses prisons, puis enrôlé de force, Antoine Rampon avait déserté des casernes de Montpellier et, en mai 1702, il avait rejoint, sur la Lozère, son frère Jean et le prophète Esprit[3].

De mai à juillet, nous perdons absolument de vue les prophètes des Hautes-Cévennes. Souvenons-nous seulement que

1. C 183 (dossier Meynadier).

2. Manuscrit Gaillé. Louvreleuil (t. I, p. 28) dit que Séguier, âgé de cinquante ans alors, avait été condamné dans sa jeunesse à être pendu pour viol et, plus tard, aux galères pour vol. On se demande alors comment il aurait pu demeurer encore à Majestavols, d'où il est parti comme inspiré en 1702.

3. Lettre de Jean Rampon accompagnant son Mémoire (papiers Court, n° 17, K).

c'est l'époque où Mandagout, descendu du Pont-de-Montvert, prêche à Roffières avec Salomon Couderc et Abraham Mazel et est accusé de semer des propos graves sur les bandes qui, un jour, disaient-ils, abattront les églises et tueront les catholiques. C'est l'époque où l'écho amplifié de la fusillade de Peyremale se répand (jusqu'à Uzès) et excite naturellement de nouvelles colères contre les persécuteurs[1]. Notons enfin qu'à cette date, au dire d'Abraham Mazel lui-même, qui confirme ce que nous savons des propos de Mandagout, certains prophètes commencent à prêcher la révolte armée.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Théâtre sacré*[2]. C'est Abraham Mazel qui parle. Sa déposition a été sans doute rédigée par Élie Marion, le « secrétaire » des Camisards, et d'ailleurs retouchée par une main plus experte. Mazel va raconter la mort de l'abbé du Chayla, et il déclare sans ambages comment les résolutions les plus violentes se sont imposées lentement « par révélation », à lui-même et à d'autres inspirés.

« Quelque temps », dit-il, « avant que j'eusse reçu par l'Esprit l'ordre positif et redoublé de prendre les armes [c'est-à-dire avant le 23 juillet 1702], je songeai que je voyais dans un jardin de grands bœufs noirs fort gras qui broutaient les plantes du jardin. Une personne me dit de chasser ces bœufs, mais je refusai de le faire. Cependant, la même personne ayant fait instance, je les chassai. Fort peu de temps après, je reçus une inspiration, dans laquelle il me fut dit que ce jardin était l'Église, que les gros bœufs noirs étaient les prêtres qui la dévoraient, et que je serais appelé à mettre en fuite ces sortes d'hommes.

« A quelques jours de là, l'Esprit m'avertit de me préparer *à prendre les armes pour la cause de Dieu*. Cet avertissement fut suivi de quelques autres pareils, et comme je parlais assez haut dans l'extase, les uns qui voyaient ma faiblesse, ou pour mieux dire mon néant, étaient comme scandalisés de cet ordre

1. C'est à cet événement seulement que peut se rapporter l'indication donnée par le baron d'Aygalliers, d'Uzes (*Mémoires*, publiés par Frosterus. Lausanne, 1866, p. 18), et reproduite par Court (t. I, p. 9), de protestants surpris, en 1701 ou 1702, par des soldats de bourgeoisie du mandement de Russon, diocèse d'Uzès. Il y aurait eu dix-huit personnes tuées [le texte dit : *trouvées*], dont trois femmes enceintes, qui auraient été éventrées. Peyremale est du diocèse d'Uzès et, par rapport à Uzès, Russon (près d'Alais) est à peu près dans le même quartier que Peyremale.

2. *Théâtre sacré*, p. 85 (éd. Bost, p. 77). C'est nous qui soulignons quelques mots.

inconcevable, et les autres, plus humbles, se contentaient de lever les yeux au ciel. Dans ces réitérations, il n'y avait jusque-là qu'*une déclaration générale*. Pierre Esprit [Séguier] et Salomon Couderc, deux de nos principaux inspirés, *eurent des avertissements conformes aux miens, et quelques autres en eurent aussi.* »

Rien ne s'oppose à ce que nous placions Mandagout parmi ces « quelques autres », et les paroles qui lui ont été reprochées ne nous étonnent plus, si Mazel, Séguier et Couderc en ont tenu d'analogues dans leurs « extases ». Mandagout, maintenant, est emprisonné; mais ses amis agissent toujours. Nous allons voir comment la « déclaration générale » de l'Esprit va devenir particulière. Constatons seulement que nous avons toujours affaire à des prophètes, et que les sanglants incidents qui vont suivre s'insèrent dans une chaine ininterrompue d' « inspirations » qui remonte jusqu'au sacrilège de Valérargues.

Après tant d'autres, nous raconterons la mort de l'abbé du Chayla. Mais ce sera pour insister (ce qu'on n'a pas toujours fait avant nous) sur le rôle qu'y a joué le « fanatisme », qui poussait en avant la troupe des émeutiers.

Le lieutenant de bourgeoisie du Pont-de-Montvert, Escalier, arrête (vers le 20 juillet 1702) un guide qui conduit à Genève trois filles travesties et deux hommes. Les prisonniers sont enfermés dans la maison où loge l'abbé quand il vient dans le bourg, la maison d'André. Un pont, au nord, passant sur le Tarn, rattache la maison à la place publique; un autre pont, au sud, franchissant le Rioumal, la joint au chemin qui descend du Bougès. L'abbé est justement dans le lieu, où depuis le 1er juillet il dirige une mission de prédicateurs. Il fait mettre aux ceps les prisonniers, qu tout au moins le guide, Massip, et ordonne une information qui s'achèvera, selon toute probabilité, par la pendaison de celui-ci ou sa condamnation aux galères.

Depuis de longs mois déjà, les nouveaux convertis des Hautes-Cévennes sont excédés par la sévérité ou la rapacité de l'archiprêtre. Les prophètes, tout particulièrement, lui reprochent la cruauté dont il a fait preuve à l'égard de jeunes inspirés qu'il a fustigés ou maltraités, et aussi les condamnations à l'amende, à l'enrôlement forcé, à la prison, aux galères, ou à la mort (Françoise Brès), qui ont terminé des enquêtes qu'il a menées contre eux.

Une assemblée religieuse a été convoquée pour la nuit du samedi 22 au dimanche 23 juillet sur la montagne du Bougès, dans une bergerie au-dessus de Rabiès[1]. Une foire s'est tenue à Barre le 22, qui a couvert les chemins de paysans, et a rendu moins suspect et moins dangereux le rassemblement des nouveaux convertis. Séguier et ses associés ont pu circuler plus librement pour annoncer le culte. Dans l'assistance se trouvent Séguier, les deux Rampon, Isaac Soulages (de Cassagnas), David Mazauric, Salomon Couderc le prophète, qui est de Vieljouvès (tout près de Rabiès), et aussi Abraham Mazel.

Ce dernier, avons-nous dit, a fourni un récit des événements. Nous avons transcrit le début de sa déposition, qui est pour nous d'une très grande valeur, car Mazel ne songe nullement à se disculper d'actes dont il attribue l'exécution à des injonctions de l'Esprit, et il nous transporte dans une atmosphère où les mots de responsabilité ou de préméditation n'ont qu'un sens fort atténué. Les diverses phases de l'expédition vont être rattachées par Mazel à des « ordres » que l'Esprit a dictés aux prophètes. N'oublions pas que ces ordres sont exprimés par l'inspiré après une crise de convulsions, qui peut d'ailleurs être très courte. Il ne parle, en tous cas, que lorsque l'Esprit « le saisit ».

Mazel, après avoir donc parlé d'une déclaration « générale » de prendre les armes, à lui imposée par une révélation, en vient à dire comment l'ordre s'est précisé et à quelle date. Nous sommes dans l'assemblée de Rabiès[2] :

Enfin, le dimanche 21 juillet [lire : dimanche *matin* 23], comme nous étions dans une assemblée proche la montagne de Lozère..., *l'Esprit me saisit, et m'ordonna, en m'agitant beaucoup, de prendre les armes* sans aucun retardement et d'aller délivrer ceux de nos frères que les persécuteurs détenaient prisonniers au Pont-de-Montvert... Aussitôt que l'ordre d'obéir promptement m'eut été donné, je ne balançai plus à me mettre en devoir de l'exécuter. *Ceux qui avaient reçu le même avertissement que moi* mirent ensemble la main à l'œuvre. Esprit, Salomon, Soulages, Mazauric et quelques autres s'en allèrent en grande hâte, l'un ici, l'autre là, chercher des ouvriers. [Nous reviendrons sur ce point important.]

1. Mémoire de Combes, papiers Court, n° 17, B, fol. 261.
2. *Théâtre sacré*, p. 85 (éd. Bost, p. 77).

Nous nous donnâmes rendez-vous pour le lendemain au soir [lundi 24] et nous nous rencontrâmes, avec nos enrôlés, au nombre d'environ quarante, dans le lieu marqué. Nous n'avions que quelques épées, des faux, de vieilles hallebardes et peut-être vingt fusils ou pistolets. Mais le Dieu des armées était notre force. Nous nous mîmes tous en prière, *et plusieurs reçurent commandement de l'Esprit* d'entrer dans le bourg à nuit close, en chantant des psaumes, et d'aller droit au château [la maison d'André] pour délivrer nos frères...

Je laisse diverses circonstances... pour dire que, malgré les injures et la résistance de l'abbé du Chayla..., nous enlevâmes les prisonniers et entre autres le frère Massip [le guide]. On l'avait resserré dans une posture si gênée, les jambes passées entre deux poutres, qu'il ne pouvait ni se coucher ni se lever.

Le récit de Mazel est confirmé par un autre témoin oculaire, Jean Rampon, l' « associé » de Séguier qui a dressé un mémoire des faits pour Antoine Court, qu'une lettre complète[1]. Les pages de Rampon, plus naïves que celles de Mazel, parce qu'elles n'ont pas été corrigées par une main étrangère, ne font aucune allusion aux « inspirations » qui auraient commandé l'entreprise. Elles ont été, en effet, écrites en 1732, en un temps et en un lieu où les prophètes étaient suspects, et aussi pour un homme qui ne les aimait pas. Rampon, du moins, nous a gardé un tableau expressif de l'entrée de la troupe au Pont-de-Montvert et il nous dira l'esprit qui animait les justiciers. Il parle de l'assemblée pieuse du 22, fort nombreuse, convoquée, à la faveur de la foire de Barre, par lui-même et par Séguier :

Ledit jour, l'abbé, qui venait de Barre, coucha [en retournant au Pont-de-Montvert] à la cure de Saint-Julien [d'Arpaon], moitié chemin de sa retraite, et, étant à table à s'entretenir sur notre compte [sur le compte des protestants], il déclara hautement le dessein qu'il avait projeté, qui était, dès qu'il serait arrivé au Pont-de-Montvert, de faire partir l'ordre au bourreau de Mende pour faire exécuter le nommé Massip[2]... Et le 23 au matin, *lorsqu'on eut*

1. Papiers Court, n° 17, K, fol. 75.

2. Il est difficile de ramener ceci à l'exacte vérité. L'abbé du Chayla n'avait pas le pouvoir, naturellement, de faire exécuter un homme sans jugement, ni même de le juger. Mais il semble qu'il usait quelquefois de menaces pareilles à celles qu'aurait pu lancer Bâville. Le guide Massip prétend que l'abbé lui aurait dit, dans la maison d'André, « qu'il ne tenait que de lui de le faire pendre

donné la bénédiction à l'assemblée et les ordres pour leur retraite [le retour des assistants] dont il n'y eut pas de pris pour cette fois, puis (*sic*) nous vint à la pensée de faire arrêter [de retenir un instant] un ou deux de chaque quartier dudit pays. Et ayant consulté l'entreprise, nous dîmes à chacun [de ceux-là] s'il n'y avait pas moyen d'avoir quelques armes d'une ou d'autre part. Ils nous dirent qu'oui ; lors nous leur dîmes que nous étions contents de leur bon zèle.

On voit que, d'après Rampon, l'inspiration de prendre les armes serait venue à Mazel non pendant l'assemblée, mais une fois l'assemblée congédiée, dans un cercle restreint d'amis qui demeurent réunis. Il semble que cette version soit plus près de la vérité. Rampon continue :

Il en vint quarante-huit, et nous deux [Séguier et Rampon] faisaient cinquante. On se rassembla le soir à l'aile [l'extrémité] du bois, au sommet le plus haut de la montagne du Bougès [les Trois-Hêtres], tellement que le compte fut accompli environ les cinq heures et demie du soir. Et après s'être bien unis et promis chacun de ne pas se quitter et fait la prière tous ensemble, nous fîmes notre marche vers ledit lieu à deux de rang. Et lors que nous fûmes à la vue dudit lieu, sur les neuf heures du soir, il fut ordonné qu'il fallait avertir par le chant de ses (*sic*) louanges. Sur quoi on chanta la première pause [partie] du psaume 51, qui finit à l'entrée dudit lieu, et la chose alla très bien[1]. Puis on nomma huit hommes pour l'avant-garde, fusil en joue, criant : « Que personne ne sorte sous

au Pont (de Montvert), sans autre autorité que la sienne propre » (papiers Court, n° 17, K, fol. 67).

1. Dans une lettre qu'il adresse à Court (de Berne, 2 septembre 1732) et qui est écrite après son Mémoire, Rampon déclare que Cavalier, malgré son dire (*Mém. de Cavalier*, éd. Puaux, p. 41-45), n'a pas été témoin de l'affaire. « Quand Cavalier parle du chant des Psaumes, [disant qu'on aurait chanté le psaume 68], preuve que cela n'est pas : puisque moi-même je choisis celui-là [le psaume 51], que chacun savait par cœur, comme étant déjà nuit et que moi-même, qui le commandais [l'entonnais] n'aurais pas su la pause du 68 par cœur. Et lorsqu'il dit avoir été de l'assemblée lorsque le complot se fit, je ne sais qui l'aurait porté là-haut, sur cette montagne, car quand il parle de parents dans ce quartier du pays je n'ai jamais su qu'il en eût un. » Cavalier (p. 43) prétend s'être trouvé dans l'assemblée du 22-23, mais avoir été exclu de l'expédition. « Mes amis ne me le permirent pas, disant qu'en cas de malheur j'étais trop jeune, et de plus étranger au pays. » Ces deux raisons sont contredites par les faits. Cavalier avait près de vingt et un ans, mais Salomon Couderc avait à peu près cet âge et fut de l'affaire. De plus, on verra plus loin que parmi les attroupés se trouvaient des personnes « étrangères au pays ».

peine de mort! » — Et ainsi on avança le chemin. Et comme ledit abbé ou ses gens eurent entendu le bruit, et même qu'on avait lâché un coup de fusil à la porte du s^r Dubos [chez la femme d'un lieutenant de bourgeoisie], où il y avait deux capucins logés, il envoya son secondaire [vicaire] pour voir ce que c'était, croyant que c'étaient des prisonniers qu'on menait, de nos gens. On lui répondit que oui. Si pourtant, lors qu'il voulut tourner la face, disant qu'il allait avertir ledit abbé pour faire ouvrir les prisons, il eut le sort de recevoir un coup de hallebarde qui le perça jour à jour aux reins, et resta là.

Rampon commet une confusion de personnes. Ce n'est pas un prêtre que les attroupés ont d'emblée frappé mortellement de trois coups de hallebarde aux reins, mais le régent ecclésiastique du lieu, nommé Roux[1] :

Puis on avança sans bruit dix ou douze pas, et voilà l'homme de chambre [le valet] dudit abbé qui vint pour voir, et eut le même sort. Mais encore celui-là entra, tout blessé à mort qu'il était, dans le logis du s^r Guin, qui [et il] y mourut bientôt après.

Ici encore Rampon confond les personnes. Un valet de l'abbé, nommé Michel, fut en effet blessé à mort, mais ce fut plus tard, après l'évasion de l'abbé. Il s'agit ici sans doute du paysan qui était « rentier » (locataire) de la maison d'André, qui la gardait en l'absence de l'archiprêtre, et qui fut également tué[2]. N'oublions pas qu'il fait nuit. Les erreurs de Rampon s'expliquent sans effort.

Rampon dit ensuite comment les attroupés arrivent devant la maison de l'archiprêtre. Ils n'y trouvent qu'une sentinelle, un soldat de bourgeoisie, à qui ils commandent « de mettre les armes bas et de remettre les prisonniers ». Mais la porte reste close et l'abbé refuse de l'ouvrir. Joanny[3], de Genolhac, particulièrement vigoureux, l'enfonce au moyen d'une hache, qu'on est allé chercher chez un voisin à qui on la rendra soigneusement. Les gens de l'abbé cependant se défendent : « A la faveur

1. Louvreleuil, t. I, p. 27, et déposition de Gardès sur la mort de l'abbé, C 183 (Gardès était le greffier du commissaire Le Blanc, venu de Florac au Pont-de-Montvert pour instruire le procès du guide Massip).

2. Brueys, t. I, p. 298, et déposition de Gardès.

3. Ou *Jouanin*. Ceci d'après Rampon et une note de Court insérée dans le Mémoire de celui-ci.

des coups de fusil [c'est-à-dire : malgré les coups de fusil] qu'on tirait par les fenêtres », dit Rampon, « nous forçâmes la porte pour entrer dedans malgré leur feu, et nous délivrâmes nos prisonniers du cep. » Un second soldat de bourgeoisie, pris derrière la porte enfoncée, est épargné sur la demande des captifs, qu'il a humainement traités. L'abbé et ses deux valets se sont réfugiés dans l'étage supérieur de la maison.

L'affaire, brusquement, va devenir plus grave. Abraham Mazel nous apprend que ce fut à la suite d'une nouvelle « inspiration ».

« Après cette expédition », dit-il [c'est-à-dire une fois les prisonniers libérés], « nous demandâmes, *par ordre*, de parler à l'abbé. » *Par ordre*, cela signifie évidemment pour lui : par un ordre de l'Esprit. Le curé de Barre-des-Cévennes, en relatant l'événement sur son registre curial[1], confirme le récit de Mazel. « Les fanatiques demandèrent les prisonniers, à quoi M. l'abbé répondit qu'on les fît rendre [ceci est faux] ; mais, n'étant pas contents de cela, ils environnèrent la maison et *demandèrent à lui parler.* »

Qu'est-ce donc que les inspirés, sur l'ordre de l'Esprit, avaient l'intention de dire à l'archiprêtre?

Antoine Court, qui a eu l'occasion de correspondre et de causer avec quelques-uns des témoins du drame et, comme il dit (t. I, p. 42), de « démêler leurs idées », écrit avec beaucoup de sagesse : « Il serait difficile de savoir au juste si les attroupés se seraient contentés de la liberté des prisonniers au cas où l'abbé la leur aurait accordée », et il ajoute « qu'il y en avait parmi eux qui avaient reçu de sa part de fort mauvais traitements ». Pour s'en tenir à des faits qui paraissent indiscutables, disons que plusieurs des conjurés avaient tout au moins souffert dans la personne de leurs parents. Salomon Couderc avait à cette heure un frère, David, ancien prédicant, enfermé à Aigues-Mortes dans la tour de Constance et amputé d'un bras, que l'abbé en personne, à la tête d'un détachement, avait arrêté en 1692[2]. Sa sœur Françoise, emprisonnée au Pompidou en 1701 comme fanatique, y avait entendu les cris des jeunes inspirés fustigés par l'archiprêtre[3]. Un autre Couderc, de Mazelrosade (près de

1. Mairie de Barre-des-Cévennes (Lozère).

2. Bost, *Prédicants protestants*, t. II, p. 11.

3. Papiers Court, n° 30. Notes de Morin-Saltet, qui dit tenir le fait de Françoise Couderc elle-même.

Saint-Germain), avait été enfermé, en juin 1702, au Pont-de-Montvert dans les mêmes ceps qu'on venait d'ouvrir et lui-même (ou son frère) était parmi les Cévenols ameutés[1]. Enfin, il y avait là également un certain Larguier de l'Hermet (Saint-Julien-d'Arpaon). Or, un enfant de sept ans, d'une veuve Larguier, de l'Hermet, avait été si odieusement tiraillé par l'abbé, qui voulait l'obliger à accuser sa mère, qu'il en était mort[2].

Si violents que fussent ces griefs — ou tant d'autres — il ne paraît pas cependant que les inspirés et leurs compagnons soient venus au Pont-de-Montvert avec l'intention formelle de tuer le prêtre. Les prophètes qui conduisaient la troupe ne se décidaient que par « inspiration », et Mazel n'avait reçu d'abord que l'inspiration de libérer des frères captifs. Mais l' « inspiration », qui n'était ici que le déchaînement d'une passion irraisonnée, subissait la pression des événements. La résistance armée de l'archiprêtre, la vue des ceps de Massip firent oublier le premier dessein de l'entreprise, conçu déjà d'une manière assez violente, puisque, selon Rampon, on avait déjà blessé mortellement deux hommes avant même d'être arrivé au logis d'André. Les prisonniers, maintenant, s'effaçaient derrière le persécuteur, et Mazel « reçut l'ordre » de parler à l'abbé. Il semble vraisemblable qu'en le réclamant, ou en lui faisant demander, comme le dit Rampon, « de se rendre à vie[3] », le prophète voulait simplement que les « enfants de Dieu » s'affrontassent à lui, sans se représenter encore clairement ce qu'il adviendrait de la rencontre.

Sommé de se remettre aux mains des attroupés, l'archiprêtre — comme il était trop naturel — refusa. Un des Cévenols, ayant tenté de monter l'escalier qui menait à lui, fut blessé à la joue d'un coup de feu[4]. C'est alors, raconte Louvreleuil (t. I, p. 26),

1. Louvreleuil, t. I, p. 60. Le décret de Bâville, du 29 août (voir plus loin), nomme parmi les attroupés Couderc, de Masaraissast (*sic*, erreur très probable pour Mazelrosade).

2. Le Mémoire de Rampon donne les détails relatifs à l'enfant. La lettre de Rampon nomme à la fois la veuve de Larguier et le Larguier des attroupés. Le décret du 29 août nomme un Larrié [= Larguier] « de Saint-André-de-Lancize » (peut-être y a-t-il une erreur dans le nom du lieu).

3. Rampon écrit : « L'abbé, avec les soldats qui étaient avec lui..., montèrent au deuxième étage et, de là, faisaient toujours feu sans vouloir se rendre à vie. »

4. Rampon nomme le blessé Chaptal, de Recoules (Fraissinet-de-Lozère). Au matin, les attroupés l'emmenèrent vers Frutgères, arrêtant sur la route un che-

que « le chef des bandits s'écria tout à coup : Enfants de Dieu! mettez vos armes bas. Ceci nous arrêterait trop. Il faut brûler cette maison et tous ceux qui y sont ». Pour l'homme qui la lançait, cette injonction était encore évidemment l'effet d'un « ordre » divin, auquel ses compagnons obéirent avec empressement. Dans la salle basse qui servait de chapelle, on fit un monceau de meubles et de bancs; on y jeta les paillasses des soldats et l'on alla se fournir de bois dans une maison qui était proche. Mazel ne dit pas expressément que l'incendie fut allumé par « inspiration ». Mais un trait de son récit nous montre les prophètes épiant partout les manifestations de la volonté de Dieu. « L'abbé, dit-il [à qui nous avions demandé de parler], « fit feu sur nous... », mais il ne trouva pas son compte dans la résistance. Le château fut réduit en cendres, *et même d'une manière miraculeuse.* » Le miracle d'alors, Mazel déclare ailleurs[1] l'avoir d'autres fois observé en d'autres occasions « et particulièrement quand on criait : *A sac! A sac!* contre les temples de Babylone [les églises catholiques] ». C'est « que le feu prit au bois en un instant, au premier attouchement ».

Forcé dans son refuge par la flamme et la fumée, l'abbé reçut la confession des deux valets qui étaient avec lui[2] et tenta une évasion désespérée. Par une corde faite de rideaux et de draps de lit, il voulut descendre dans un jardin situé au nord, dont la pente aboutissait à la rivière. Une sentinelle postée sur le pont du Tarn l'aperçut, et lui tira un coup de feu. L'abbé tomba. Blessé à la cuisse par le coup ou par la chute, il fut conduit par son cuisinier, Michel, qui l'avait suivi, sous la haie qui séparait le jardin du Tarn. Le domestique, abandonnant alors son maître, fut aperçu par les sentinelles et reçut une blessure dont il mourut dix jours plus tard[3]. L'autre valet, nommé La Violette, « ramassant des habits et des hardes », s'était jeté à travers les flammes. Il tomba entre les mains des attroupés, qui le menèrent, dit Louvreleuil, « devant le commandant ». Louvreleuil, qui nous a rapporté ces détails d'après la déposition du valet, que nous n'avons plus (t. I, p. 28, 29), nomme ce commandant : Laporte,

val pour le hisser dessus (déposition du s^r de Lascombes, 21 août 1702, C 183).

1. *Théâtre sacré*, p. 53 (éd. A. Bost, p. 101).

2. Peut-être y avait-il avec lui et les valets quelques soldats de bourgeoisie qui purent fuir par les fenêtres.

3. Louvreleuil, t. I, p. 29; Mingaud, p. 11.

et il semble avéré, en effet, que Gédéon Laporte, l'ancien soldat de Branoux, fut l'organisateur militaire de l'expédition. Rampon nous parle si naturellement de sentinelles postées, de consignes données, que nous sommes tenus de nous représenter l'action comme soumise à une manière de discipline. Laporte, cependant, ne décida pas du sort du prisonnier : les prophètes étaient les vrais maîtres de la troupe. Il remit La Violette à Séguier, pendant que ses hommes, le fusil en joue, attendaient que la sentence fût prononcée. Séguier « fit divers gestes de ses doigts et divers regards vers le ciel en silence », attendant intérieurement sans doute « un ordre ». Un des soldats de bourgeoisie, qui avaient été épargné déjà, prit ce moment pour parler de la douceur dont le valet avait fait preuve à l'égard des prisonniers de l'abbé. Les prisonniers libérés insistèrent, et Séguier, « mettant alors les mains sur la tête du patient », prononça devant l'assemblée : « Grâce pour La Violette! L'Éternel veut qu'il vive, pourvu qu'il renonce au papisme! »

A ce moment, le toit de la maison d'André s'effondra dans le feu, la clarté plus vive de l'incendie éclaira le jardin et le pont du Tarn. L'abbé, qui s'était blotti sous un lierre touffu, et qu'on cherchait vainement depuis sa chute, fut enfin aperçu par un des émeutiers, qui poussa un cri de triomphe : « Je le vois, ce persécuteur des enfants de Dieu! » La Violette, abandonné, s'alla au plus vite réfugier dans un grenier à foin[1]. L'abbé fut traîné sur le pont. Peu d'instants après, son corps gisait à terre, percé de cinquante-deux coups d'arme à feu ou de bayonnette.

Il est difficile de raconter la scène même du meurtre. Mazel n'en parle pas. Rampon n'y assistait pas, parce que, dit-il, « il courait d'un poste à l'autre ». Il prétend (à tort semble-t-il) que l'abbé, ayant réussi par ses propres forces à passer du jardin sur le pont, y fut arrêté par une sentinelle, et il se borne à rapporter un dialogue très court : « Lui, persistant à dire de le laisser passer et qu'il ne ferait plus de mal à nos gens, on lui répondit que non, qu'il n'en ferait plus et qu'il n'en avait que trop fait. » On le tua, dit un Cévenol, « après lui avoir reproché les cruautés et les barbaries qu'il avait exercées[2] », et Rampon explique

1. Nous connaissons le nom de La Violette par Brueys (t. I, p. 299), qui fait de lui un soldat de bourgeoisie. Le nom paraît dans la lettre de Rampon à Court.

2. Mémoire de Combes, papiers Court, n° 17, B.

qu'on s'acharna sur lui « crainte qu'il ne fût [pas] mort, parce qu'il avait renom de magicien, ce qui ne le mit pas à couvert ».

La première déposition qui fut recueillie au Pont-de-Montvert, le 27 juillet, lors des enquêtes judiciaires, et qui émane du greffier Gardès, logé dans le bourg la nuit du meurtre, rapporte que « les attroupés offrirent quartier à l'abbé, pourvu qu'il voulût renoncer à la religion catholique et que, leur ayant dit qu'il aimait mieux mourir, ils le tuèrent[1] ». Louvreleuil a connu ce témoignage, mais il a pu le compléter sur place et il nous montre un prophète intervenant encore aux derniers moments du prêtre. Les Cévenols, amassés autour de lui, lui crient : « Tu expieras toutes les violences que tu as faites à nos parents et à nos amis. » Mais Séguier les interrompt : « Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive! Accordons-lui la vie s'il veut... faire parmi nous les fonctions de ministre de l'Éternel! » Et comme l'abbé refuse violemment, l'inspiré le condamne en prononçant le mot biblique : « Ton péché est contre toi! » Bien que Court ait suspecté la véracité de ce témoignage, la scène nous paraît trop bien s'accorder avec tout ce qui a précédé pour que nous ne la tenions pas, dans son fond, pour exacte[2]. Les prophètes ont conduit toute l'entreprise, depuis l'assemblée du Bougès jusqu'à la mort du persécuteur, et rien n'a été accompli que conformément aux « révélations » successives qu'ils ont reçues.

« Les vainqueurs au nom du Seigneur », dit Mazel, « passèrent le reste de la nuit à chanter ses louanges et à lui rendre des actions de grâces pour le succès qu'il avait donné à la première entreprise de ses serviteurs. » Les prophètes, et Salomon Couderc entre autres, prêchèrent et fanatisèrent sur la place où avait été pendue Françoise Brès.

« Au point du jour », continue Mazel, « nous nous retirâmes, en chantant toujours, entre les mêmes montagnes d'où nous étions partis le jour précédent. » Un certain nombre des quarante attroupés, en effet, remontent à l'aube vers le Bougès. Mais les autres vont prendre une route différente. Rampon ne fait pas mystère de leurs desseins.

1. Arch. de l'Hérault, C 183 (reproduit dans *Hist. du Languedoc*, t. XIV, p. 1571).

2. Nous avons dit que déjà plusieurs inspirés des Basses-Cévennes ont conjuré en plein jour des prêtres de se repentir et de se convertir. Un inspiré de Grizac (près du Pont-de-Montvert), pris d'une crise en janvier 1702, en présence du prieur, a fait de même (C 183. Assemblées de Grizac).

« Après que le coup fut fait, nous nous ramassâmes sur la place... Nous nous fîmes apporter à manger et à boire sur la rue, crainte de surprise. Pour moi, je fus à ma maison pour la dernière fois cette nuit-là [il était du bourg même, où vivait sa mère] et, après, je rejoignis mes gens et les fis ramasser, voyant qu'il était déjà jour, et que nous voulions avoir le curé de Frutgères le matin. »

Un nouveau projet de représailles, en effet, a été concerté entre ceux des attroupés qui sont originaires du Pont-de-Montvert ou des environs immédiats. L'abbé du Chayla a persécuté toute la région, mais ils ont, eux, une rancune spéciale contre le prêtre de la paroisse. Le 25 juillet, aux premières heures du matin, l'église de Frutgères (dont dépend ecclésiastiquement le Pont-de-Montvert) est saccagée. La maison où loge le prieur Reversat est incendiée; le prieur lui-même, contraint pour échapper aux flammes de se lancer à travers les protestants, est tué d'un coup de feu.

La troupe pousse alors à Saint-Maurice-de-Ventalon. Le prêtre du lieu s'est enfui. On dîne chez lui, on lui prend deux fusils, et l'on va se reposer dans les bois de la Lozère, où l'on demeure immobile toute la journée[1].

A l'aube du 26, les révoltés, qui, sans doute, sont maintenant tous réunis, quittent la Lozère, passent le Bougès et paraissent sur la commune de Saint-André-de-Lancize (d'où est originaire Salomon Couderc). Il y a là, dit Rampon, « deux mauvais curés (le curé et le régent ecclésiastique des écoles) ». Mais tous deux sont absents, car ils assistent, à une lieue de là, aux funérailles solennelles de l'abbé du Chayla, dans l'église de Saint-Germain-de-Calberte. L'approche des attroupés y va semer la panique parmi les prêtres assemblés. Cependant, la fausse nouvelle qu'il y a à Saint-Germain un fort contingent de soldats émeut les attroupés à leur tour. Ils retardent leur avance et demeurent vers le Bougès. Mais le 27 au matin, faisant irruption à Saint-André, ils pillent la maison du curé Boissonnade, saccagent l'église, découvrent le prêtre dans le clocher, l'en précipitent et frappent son corps de coups de fusil et de dague. Le régent ecclésiastique, Jean-François Parent, est par eux non seulement frappé, mais affreusement mutilé. Rampon,

1. La chronologie des faits, telle que nous la donnons, a été soigneusement vérifiée.

qui ne rapporte pas ce dernier fait, écrit une phrase qui nous en donne la raison : « On ne trouva pas leur concubine, qu'on eût aussi tuée[1]. »

Enfin, le 28, au point du jour encore, la troupe, conduite, à ce qu'il semble, par Séguier, qui cette fois vient sur son terroir d'origine, arrive devant le château de La Devèze, sur la Cam de Barre, qui est habité par une famille d'anciens catholiques. Les prophètes ont-ils pensé qu'ils pourraient là recueillir des armes? Ou ont-ils cru plutôt que des prêtres s'étaient réfugiés dans la maison? Leur résolution, en tout cas, est implacable. Rampon dit, avec une effroyable simplicité : « Devant que d'aller à La Devèze, on savait qu'on n'en pouvait pas épargner, tant qu'on en trouverait dans la maison. » Il ne fallait pas qu'il restât un témoin capable de nommer l'un des attroupés, dont plusieurs étaient du quartier même. Au moment de pénétrer dans le château, les assaillants reçurent un coup de feu, qui tua, dit Rampon, « David (?) Couderc, de la Roche (près de Vieljouvès), frère (?) de Salomon ». Les protestants répondirent par un massacre. Un fils du fermier, les deux gentilshommes (MM. de La Devèze et de Nougueyrol), leur sœur Marthe (vingt-cinq ans), leur mère (Mlle de la Cam, soixante-dix ans) tombent sous leurs coups. Ils mettent le feu au logis; et un oncle âgé, et faible d'esprit, M. de Grézel, qui sonne la cloche d'alarme, meurt aussi dans les flammes.

La troupe se retire dans la direction du nord, enterre le corps de Couderc et va se restaurer au Plan-de-Font-Morte avec les provisions prises dans la maison. C'est là que, peu d'heures après, le capitaine Poul, avec dix-huit soldats, surprit les meurtriers endormis, qui n'avaient pas posé de sentinelles, les poursuivit sur la pente qui descend au nord vers le Crémadet, en tua deux, en prit trois (dont Séguier) et dispersa les autres.

Les trois prisonniers furent conduits à Barre et interrogés le jour même (28 juillet) par le subdélégué Campredon, qui les expédia aussitôt à Bâville avec le capitaine qui les avait arrêtés. Mais l'intendant arrêta Poul dans sa marche, à Saint-Hippolyte (1er août), et lui commanda de reconduire ses prisonniers

1. Le fait de la mutilation du régent, mentionné par Louvreleuil, t. I, p. 34 (qui était de Saint-Germain), est confirmé par les notes du curé Mingaud, de Saint-Étienne-Valfrancesque. Mingaud vit le corps du curé et du régent et confia le moribond à un chirurgien de Saint-Germain (Mingaud, *Troubles des Cévennes*, p. 10).

dans la montagne jusqu'à Florac, en même temps qu'il donnait ordre à une commission du présidial de Nîmes, qui allait siéger à Marvéjols, de demeurer elle-même à Florac pour instruire et juger l'affaire. Les interrogatoires de Florac commencèrent le 5 août. Le 10 (sans doute), le jugement fut rendu et, conformément aux sentences, Séguier eut le poing coupé et fut brûlé vif au Pont-de-Montvert le 11 août, Moïse Bonnet de Peyremale fut rompu vif et brûlé à Saint-André-de-Lancize le 12 et, le 12 également, Pierre Nouvel de Vialas (qui avait été blessé à Font-Morte de deux coups de sabre) fut pendu, puis brûlé devant le château de la Devèze. Rampon dit que Séguier traversa tout le lieu, « sa main pendante et saignante, ce qui fit qu'il était presque mort quand il fut au feu. Mais toujours avec un grand zèle, il parla jusqu'à la fin ». Le *Manuscrit Gaiffe*, dont l'auteur semble avoir parcouru la procédure faite, fournit quelques détails de plus, qu'il est bon de connaître pour revoir dans leur pleine réalité ces premiers ouvriers de la grande insurrection : « Le prophète Séguier répondit dans tous ses interrogats qu'il n'avait fait et dit que ce que l'Esprit lui avait suggéré... Étant présenté au banc de gêne, il réitéra tout ce qu'il avait dit dans ses interrogatoires, et y étant, après, étendu, *il y fanatisa dans toutes les formes* et se laissa ensuite couper le poing avec une intrépidité sans égale; lequel, tenant encore de la peau, il acheva lui-même de le couper avec les dents et le jeta dans son bûcher, où, y étant finalement attaché avec deux chaînes de fer, il s'y donna deux si grandes secousses qu'il se tua avant qu'on y eût mis le feu. »

A sa dernière heure, Séguier formula une prédiction, comme l'avait fait Françoise Brès, s'il faut en croire un Cévenol[1]. « Avant d'être mené au supplice, il protesta... qu'un débordement d'eaux ravagerait et ruinerait la place où on le ferait mourir, sans que jamais elle pût être réparée. Ce qui arriva », ajouta notre témoin, « dans la même année ou au commencement de celle d'après, car la rivière de Tarn..., dont le bord battait la muraille de la place du Marché au milieu de laquelle Esprit Séguier fut brûlé, se déborda avec une telle fureur qu'il emporta la place jusqu'aux rochers mêmes qui soutenaient les fondements de la muraille, de manière qu'elle est irréparable. Cette

1. Notes de Morin, dit Saltet (papiers Court, n° 30).

prédiction, méprisée des papistes et même des protestants, dont la plus grande partie méprisait les inspirations (qu'on appelait *fanatisme*), fut un sujet d'étonnement à tout le peuple... J'ai vu moi-même le précipice qui est au milieu de la place. » Ces lignes furent écrites en 1742. La légende de Séguier persistait encore vivante au Pont-de-Montvert cent ans plus tard. C'est là que Napoléon Peyrat recueillit une tradition, suivant laquelle le prophète, adjuré de « se repentir de ses crimes », aurait répondu : « Mon âme est un jardin plein d'ombrages et de fontaines[1]. »

L'assemblée de Champmaurel.

Le comte de Peyre, un des lieutenants généraux du Languedoc, personnage considérable[2], qui habitait son château de la Baume en Gévaudan, avait cru pouvoir intervenir au Pont-de-Montvert, dès qu'il avait appris le meurtre de l'abbé, de sa propre autorité, avec des milices bourgeoises hâtivement assemblées. L'approche de ces troupes très catholiques (30 juillet) épouvanta si fort la région que le comte de Broglie, lieutenant général également, mais investi (au moins dans le quartier) d'une autorité supérieure, et qui arriva au Pont-de-Montvert le même jour, lui donna l'ordre de se retirer. Broglie se chargeait de rétablir l'ordre, à lui seul, avec moins de frais. Il ne voulait pas « ébranler toutes les milices bourgeoises et faire des mouvements qui eussent été d'une suite fâcheuse et exciter de grands désordres, par la frayeur où chacun était, et dont les malintentionnés auraient pu profiter[3] ».

Très mortifié de son aventure, le comte de Peyre écrivit en cour à la fois pour se justifier de son initiative et pour se plaindre de toute l'administration religieuse de Bâville, dont Broglie, comme on sait, était le beau-frère. « On persiste à dire », lit-on dans sa lettre du 19 août, « que, si le commandement des Cévennes pouvait changer, tout y serait tranquille et en repos, la dureté avec laquelle on les a gouvernés ayant tout

1. Nap. Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert*, 1842, t. I, p. 305.
2. Il avait présidé les États du Languedoc à Carcassonne en 1701.
3. Broglie au ministre de la Guerre, 3 août 1702 (*Hist. du Languedoc*, t. XIV, p. 1578).

gâté[1]. » Ainsi le comte de Peyre, que Broglie redoute de voir mettre les Hautes-Cévennes en révolution par sa violence, se fait ici le dénonciateur d'une politique de brutalité à laquelle il ne voudrait pas s'associer. Rien ne montre mieux le désarroi des autorités diverses du Languedoc en face de ce mouvement énigmatique du prophétisme, que l'on ne savait guérir, et dont on redoutait obscurément les conséquences.

Le bref rapport que le comte de Peyre envoya en cour, en même temps que sa lettre, relativement aux trois condamnations prononcées à Florac et aux résultats de la procédure, est clairement défavorable à l'abbé du Chayla[2]. Il y est parlé de l'archiprêtre sans un mot de sympathie, et on y lit tous les griefs que nourrissaient contre lui les prisonniers qu'il avait détenus et les hommes qui venaient de l'exécuter. Après le procès, les juges réunis à Florac ne furent pas plus sympathiques à la mémoire de l'abbé que ne l'était le comte de Peyre, et Bâville n'en fut point content.

Le même rapport du comte de Peyre nous montre, en effet, l'intendant en conflit avec les juges dès leur sentence rendue. « M. de Bâville a écrit à MM. du présidial de lui envoyer toutes leurs procédures, qu'il voulait connaître de la suite de cette affaire, et voudrait bien qu'on n'en eût [qu'ils n'en eussent] pas tant connu. » Le sens de cette phrase est clair. Bâville tient essentiellement à rester le maître des procédures dirigées dans sa province contre les religionnaires. Elles sont, pour lui, avant tout des affaires de police. Il n'entend pas que des subtilités juridiques ou des considérations d'humanité y apportent la moindre douceur ou le moindre retardement. Dépossédé en 1698, à l'occasion de la déclaration royale de décembre, des pouvoirs judiciaires exceptionnels que le roi lui avait accordés en 1685[3], il s'était fait rendre, nous l'avons dit, ses anciennes prérogatives dès qu'avaient paru dans le Bas-Languedoc les premiers inspirés. S'il avait fait agir à Florac le présidial de Nîmes sans y siéger lui-même, c'était parce qu'une circonstance favorable transportait les juges dans la montagne et per-

1. *Hist. générale de Languedoc*, t. XIV, p. 1583. Reproduit dans *Bulletin* cité, t. LVIII, p. 248.
2. *Ibid.*
3. Ch. Bost, *les Prédicants...*, t. I, p. 92; t. II, p. 293.

mettait de frapper immédiatement des meurtriers et des sacrilèges, et sur les lieux mêmes de leurs attentats. Les premiers jugements prononcés, l'intendant se hâtait de réclamer ses droits pour achever le procès selon ses méthodes personnelles.

Mais, en outre, Bâville — la chose est évidente — trouvait que trop de témoins avaient été entendus et avec trop de complaisance. « On avait trop connu de l'affaire » : l'abbé du Chayla sortait fort maltraité de la procédure engagée contre ses assassins. Or, avec l'abbé, l'intendant aussi était touché. Depuis 1698, Bâville affirmait que la politique des sévérités outrées était la seule qui fût efficace dans le Languedoc. Il ajoutait qu'aucun mouvement séditieux n'était à redouter dans le pays. Il lui était dur d'avouer qu'il s'était trompé, que sa méthode — et celle de ses agents les plus zélés — loin de pacifier le pays, avait en quelques jours provoqué le meurtre de trois prêtres, de deux régents ecclésiastiques, de sept anciens catholiques, le sac de deux églises et l'incendie ou la ruine de trois maisons curiales.

L'intendant jugea bon, par conséquent, et dès l'abord, de présenter ces graves événements sous leur jour le moins défavorable. La première dépêche de Broglie à la cour, expédiée de Montpellier, le 28 juillet, alors qu'il ne connaît encore que la mort de l'abbé et celle du curé de Frutgères, débute ainsi : « Il vient d'arriver une *désagréable aventure* à l'abbé du Chayla[1]. » Quelques heures plus tard, Bâville envoie au ministre la déposition de Gardès, qu'il vient de recevoir des Cévennes. Il ne manque pas d'y ajouter que les attroupés, à ce qu'il croit, ont seulement voulu libérer des prisonniers, « et comme ces prisonniers étaient dans la même maison que cet abbé, après les avoir délivrés, ils se sont portés, par un mouvement de fureur, à le tuer[2] ». Le 31 juillet, du Pont-de-Montvert (où Bâville ne se trouve pas), Broglie, moins diplomate et même maladroit, dans un langage de rodomont qui touche au comique, affirme que sa présence a rassuré un pays épouvanté, et il montre les insurgés tuant l'abbé de propos bien délibéré, après avoir cependant obtenu de lui les prisonniers qu'ils ont réclamés[3]. Bâville, lui,

1. De Montpellier, 28 juillet 1702. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 1564.
2. De Montpellier, 28 juillet (après le départ de Broglie pour les Cévennes). *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 1568.
3. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 1572.

garde sa prudence, et avant même que le procès fait à Séguier, Nouvel et Bonnet soit achevé, il écrit, le 4 août, ces lignes innocentes : « Il est certain que leur dessein n'était pas d'abord de faire les meurtres et incendies qu'ils ont commis. Ils voulaient sauver l'un d'eux *qui était malheureusement prisonnier dans la même maison où était l'abbé du Chayla.* Un de ses valets tira un coup de fusil et en tua un. Cela les irrita et, étant entrés en fureur, ils tuèrent l'abbé du Chayla[1]. » La phrase est plus lénitive encore que celle du 28 juillet.

Bâville prétend-il donc expliquer aussi par un malheureux hasard les meurtres et incendies qui ont suivi, à Frutgères, puis à Saint-André-de-Lancize, puis à La Devèze? M. Frank Puaux dit : « Pour que l'intendant ait pu affirmer que les Cévenols n'avaient d'abord aucun dessein de meurtre et d'incendie, il a fallu qu'il en possédât la preuve décisive[2]. » Il paraît étrange, en effet, que Bâville ait jamais pu chercher à diminuer la culpabilité de nouveaux convertis armés, meurtriers et incendiaires. Mais les mots du comte de Peyre nous apprennent quelles étaient alors les préoccupations du « roi du Languedoc ». Son avis est que le présidial a « trop connu de l'affaire ». Il ne veut pas que la cour reçoive indirectement, et en dehors de lui, des avis sur des événements qui l'ont surpris plus qu'il ne dit et dont il appréhende les suites. Il ne veut pas surtout qu'on parle des colères que l'abbé du Chayla ou les autres prêtres ont amassées contre eux depuis si longtemps, car tout ce qu'ils ont fait dans la province, Bâville l'a permis ou commandé.

Les juges de Florac ne cédèrent pas de bon gré aux ordres de l'intendant. « MM. du présidial », écrit le comte de Peyre, « ont fait quelque difficulté, disant qu'ayant pris connaissance de cette affaire, qui de droit leur appartenait, M. de Bâville ne pouvait connaître des suites à leur préjudice[3], et néanmoins ils lui ont envoyé extrait de toutes leurs procédures[4]. Bâville

1. Cité par F. Puaux, *Rev. histor.*, novembre-décembre 1918, p. 211. Aucun des attroupés ne fut tué dans l'affaire. Un seul, Jean Chaptal, de Recoules, fut blessé légèrement à la joue d'un coup de feu tiré dans l'escalier de la maison.

2. *Ibid.*

3. L'affaire ne leur appartenait pas de droit, puisque des « fanatiques » y étaient impliqués. Par là, elle appartenait à Bâville, qui les a délégués en son lieu, comme cela lui était permis.

4. La procédure elle-même est donc restée dans les archives du présidial. Nous n'avons pas retrouvé l'extrait communiqué à Bâville.

réclama de plus dix-neuf prisonniers qui restaient à Florac « dans des prisons trop peu sûres » et Poul les amena jusqu'à Saint-Hippolyte[1]. Broglie écrivait le 15 août : « On ne perdra pas un moment à les juger. » L'intendant en fit interroger particulièrement cinq et en retint trois, auxquels il ordonna de faire le procès. De leurs interrogatoires, ou de l'extrait qui lui avait été communiqué des interrogatoires antérieurs, il tira le nom de vingt-cinq personnes qu'il décréta de prise de corps le 29 août. Dans le nombre figurent « Abraham [Mazel] de Saint-Jean, de Gardonnenque, âgé de vingt-huit ans environ », « Salomon Couderc, de Vieljouvé », et « Laporte, prédicant[2] ».

Le 28 juillet, Bâville avait écrit au ministre de la Guerre, après lui avoir parlé des événements des Cévennes : « Je veillerai à empêcher que le désordre ne commence pas ailleurs. » Il veilla mal, ou du moins put se convaincre que sa vigilance était mise en défaut, car le désordre commença aussi dans la plaine.

Le dimanche 13 août, le baron de Saint-Cosme, qui passait pour l'instigateur et l'exécuteur de toutes les mesures violentes prises dans le bas pays contre les fanatiques, fut assassiné en plein jour au moyen de l'un de ses pistolets, puis achevé à coups de pierres et de bâtons, entre Vestric et le château de Boissières, sur un chemin public[3]. Parmi les meurtriers s'étaient trouvés le fanatique Boudon, de Bernis, dont nous avons déjà transcrit le nom, et Catinat, du Cailar (Abdias Maurel), le futur camisard, qui aurait été le chef de l'entreprise[4]. Comme le baron était parti le matin de Marsillargues et était passé par Vauvert, de nombreuses arrestations eurent lieu à Vauvert et au Cailar. Le seul des prisonniers qui ait été retenu fut un inspiré du Cailar, nommé Paul Bousanquet. Toutes les pièces du procès (qui fut instruit à Nîmes) nous manquent. Brueys seul nous a rapporté un détail que nous croyons exact, car il s'accorde avec le récit que Mazel nous a laissé de la mort de l'abbé du Chayla.

1. Ils y étaient le dimanche 13 août.

2. *Décret contre les prévenus des crimes commis dans les Cévennes.* De Montpellier, Arch. de l'Hérault, C 192. Publié par l'abbé Rouquette (*l'Abbé du Chayla...*, p. 109), mais avec des erreurs de lecture.

3. *Hist. de Languedoc*, t. XIV, p. 1581. Voir *Bulletin* cité, t. LX, p. 128.

4. Témoignage du camisard Béchard, d'Aubais (papiers Court, n° 17, K, fol. 105). Avec Boudon et Catinat, il nomme « les deux David du Cailar, Bancillon de Vauvert et Bénézet de Vauvert ».

Bousanquet, ayant vu passer Saint-Cosme sous ses fenêtres, aurait dit à des coreligionnaires réunis chez lui (c'était un dimanche) : « Mes frères, voilà notre ennemi qui passe, demandons à Dieu si c'est sa volonté qu'il soit tué par nous. » « Le prophète trembla, tomba par terre, demeura assoupi quelques moments, puis, s'étant relevé, il leur dit que l'Esprit venait de lui déclarer qu'il fallait tuer M. de Saint-Cosme[1]. » Il semble avéré que Bousanquet n'était pas du nombre des meurtriers, bien que le cocher du baron ait prétendu le reconnaitre[2]. Mais là encore les prophètes et leurs compagnons ont « obéi aux ordres de l'Esprit ». Un jugement du 7 septembre rendu par le présidial de Nîmes condamna Bousanquet à être rompu vif, et le corps fut exposé sur le lieu du meurtre.

Les préoccupations que les événements du Pont-de-Montvert ou de Vestric imposèrent à Bâville, un voyage aussi qu'il fit jusqu'à Alais[3] retardèrent, on le conçoit, le procès de Mandagout. Mais une autre circonstance accrut encore la lenteur de l'instruction. L'intendant reçut des Cévennes d'autres dossiers qui semblaient aggraver la culpabilité du prophète, en rattachant son activité de mai et de juin aux récents attentats.

Bâville eut avis, en effet, que le 23 juillet, « veille du jour qu'on fit mourir l'abbé du Chayla », le capitaine de bourgeoisie de Sainte-Cécile-d'Andorge, averti par le curé de Blannaves, avait dissipé à cinq heures du soir une assemblée de 600 personnes, réunie depuis dix heures du matin dans le vallon de Champmaurel, limitant Blannaves et le Collet de Dèze. Les soldats n'avaient pu appréhender que trois personnes, dans une petite maison, le Pradau, refuge ordinaire des prédicants[4]. Or, cette nouvelle assemblée parut au juge d'Alais, le s^r de La Fabrègue, avoir été d'une extrême importance, en raison de sa date et du lieu où elle avait été tenue. C'était, avons-nous dit, la veille du meurtre de l'archiprêtre, et dans le quartier même où Mandagout, un mois auparavant, avait parlé de troupes qui

1. Brueys, t. I, p. 343, 344.

2. Papiers Court, n° 35 (journal écrit à Calvisson).

3. Bâville sortait alors de maladie. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il ne s'était pas transporté lui-même jusqu'à Florac (Brueys, t. I, p. 312).

4. Henri Gleize père (soixante ans) et Henri Gleize fils (vingt-cinq ans), de Blannaves, et Pierre Donnadieu. Ce dernier venait de sortir du fort de Saint-Hippolyte après trois mois de détention. Le lendemain, on arrêta deux femmes, dont la fille de Gleize père (Arch. de l'Hérault, C 182).

s'assembleraient « pour abattre les églises et tuer tous les catholiques ». On ne douta pas autour d'Alais que la réunion de Champmaurel n'eût préparé les meurtres et les incendies qui l'avaient immédiatement suivie et qu'elle n'eût précisé, par conséquent, le jour où devait éclater une conjuration générale des nouveaux convertis, ou tout au moins des fanatiques.

Les questions posées le 4 août aux trois hommes arrêtés au Pradau sont l'écho des bruits qui coururent alors dans le pays : « S'il ne fut dit dans l'assemblée qu'il ne fallait pas retourner à la messe, prendre les armes, égorger les prêtres, brûler les églises et tuer tous les vieux catholiques? S'il n'y avait pas dans l'assemblée des gens du pays étranger qui promirent du secours, de l'argent, des armes pour les soulever, disant que le roi ne saurait parer le coup et leur religion florirait? S'il n'y fut résolu d'assassiner le lendemain l'abbé du Chayla, le curé de Frutgères, le curé de Saint-André-de-Lancize et d'autres, de brûler les églises et de faire un soulèvement général? »

Ces faits, que les accusés nièrent résolument, ne se trouvent pas, dans la procédure, rapportés par des témoins assignés. Ce sont, très probablement, des suppositions du magistrat enquêteur ou de son entourage. Le juge d'Alais s'est sans doute rappelé les propos tenus par Mandagout à Roffières et à Peyremale, et les a précisés d'après ses propres conjectures, en se fournissant de la sorte une explication de l'émeute sanglante du Pont-de-Montvert.

Bâville, lui aussi, et depuis 1689, ne voyait dans tous les prédicants de la province que des « émissaires de l'étranger ». Il tenait les nouveaux convertis pour un peuple « résolu de se remettre dans ses droits lorsqu'il en trouverait l'occasion » et « qui ne renfermait son ressentiment que par faiblesse[1] ». Quand il reçut les procédures de l'assemblée de Champmaurel, il fit à nouveau interroger Mandagout (9 août)[2] et demanda à Alais une information supplémentaire, qui eut lieu le 21 août et ne donna rien.

Quelques jours plus tard, une nouvelle arrestation sembla devoir apporter des précisions utiles. Les soldats qui surveillaient toujours la montagne de Roffières mirent la main, le matin du dimanche 27 août, sur un passementier de Branoux,

1. Ch. Bost, *les Prédicants...*, t. II, p. 279, 280; p. 278, 281.
2. Interrogatoire mentionné dans le jugement. Il manque au dossier.

Étienne Soleyret (quarante-huit ans), porteur d'un pistolet. Il se rendait sans doute à une assemblée, qu'on sut ensuite s'être réunie en effet le même jour à La Melouze. Soleyret avait assisté aux assemblées de Roffières en mai, et ce fut lui qui révéla qu'il y avait vu Laporte et qu'il y avait entendu « Salamon », deux des hommes que Bâville savait depuis peu avoir été parmi les attroupés du Pont-de-Montvert. Mais Soleyret déclara aussi qu'il avait vu à Branoux, le 25 août, ce même Gédéon Laporte. Deux prédicants étaient alors avec lui, « dont l'un de Saint-Jean-du-Gard, que les enfants nommaient Salamon de Saint-Jean » (nous avons déjà relevé cette confusion entre Salomon, du Bougès et Abraham, de Saint-Jean). Cette déposition était d'autant plus précieuse que depuis l'exploit de Poul à Font-Morte, c'est-à-dire depuis un mois, les restes dispersés de la troupe de Séguier n'avaient plus donné signe de vie. On demanda naturellement à Soleyret si, dans l'assemblée de Champmaurel, « on n'avait pas résolu de prendre les armes partout », et il fut expédié à Bâville[1].

Ce fut précisément vers la date où Soleyret signalait la présence récente de Laporte, d'Abraham et de Salomon à Branoux que se ralluma dans les Cévennes, et encore autour de Roffières, le feu que Bâville avait cru un instant éteint. Laporte, au dire de Rampon, et Cavalier confirme le fait dans ses *Mémoires*, « avait rallié la troupe après Esprit. » Il reprit, par les mêmes procédés, la chasse « aux gros bœufs noirs qui dévoraient l'Église ». La nuit du 7 au 8 septembre, l'église de Saint-Paul-la-Coste est pillée et saccagée. Le curé Descamps, qui a entendu les émeutiers sortant du bois de Mallebouisse, a pu fuir. Le 8, à dix heures du soir, Laporte entre au Collet de Dèze, vidé de sa garnison par un billet supposé; il prêche dans le temple qui est resté debout, abîme quelques maisons (dont le logis du curé) et quitte le bourg dans la nuit[2]. Le 11, Poul, que Broglie a lancé de Saint-Germain sur les insurgés, les atteint à Champdomergue, au-dessus du Collet, et les disperse, mais après avoir senti cette fois la vigueur de leur résistance. Désormais, les incendies d'églises et les meurtres de catholiques se poursuivront presque journellement dans les Cévennes.

1. Arch. de l'Hérault, C 182. Interrogatoire isolé de Soleyret, du 2 septembre. C'est « le second ». Le premier manque.

2. Il n'incendia pas l'église catholique parce que le temple du lieu [qui subsiste encore] avait été laissé debout. La marquise de Portes voulait le transformer en un hôpital.

L'obstination huguenote qui se manifestait depuis quatre mois dans le quartier de Roffières et les excès derniers de Laporte réclamaient de Bâville un exemple. Il termina le procès de trois des accusés de Branoux. Nous ne savons ce qu'il advint de Soleyret (recolé le 12 dans ses interrogatoires). Le 13, l'intendant soumit au « dernier interrogatoire » Mandagout et Abraham Pouget[1]. Pouget était accusé d'avoir prêché à Roffières le 7 mai. Bâville voulut qu'il se fût trouvé à l'assassinat de l'abbé du Chayla, ce qui nous apprend qu'il était arrêté depuis peu de jours. Au surplus, il nia tout, sauf qu'il connaissait Laporte « pour être de son lieu » et se déclara « catholique apostolique romain ». Astruc Mandagout n'eut pas sur la sellette une attitude plus héroïque. Il se donna également pour « catholique romain » et opposa des dénégations formelles à toutes les questions de l'intendant concernant son activité religieuse ou ses propos violents[2].

Notons que Bâville, dans cet interrogatoire, qui décidait du sort de l'accusé, ne le questionna que sur les paroles qu'il avait prononcées ou sur le rôle qu'il avait joué à Roffières et à Peyremale. Cette observation a sa valeur, car Louvreleuil (t. I, p. 55) prétend que le prédicant fut condamné « pour avoir acheté à la foire de Beaucaire six charges de fusils et pour les avoir distribuées en divers lieux suspects de fanatisme ».

L'erreur de Louvreleuil ou de ses informateurs s'explique facilement. L'opinion catholique, quand se déchaîna la révolte camisarde, fut convaincue que le mouvement avait été fomenté par des étrangers et formellement prémédité. Quand il lui fallut trouver des preuves de la préméditation, elle s'attacha aux moindres indices. La Baume, conseiller au présidial de Nîmes, dont le travail historique est fondé sur des pièces judiciaires, nous fournit des exemples typiques de ces jugements hâtifs. Il parle disertement de la venue en France d'émissaires étrangers[3]; mais il se contente à cet égard de développer simplement l'accusation gratuite que le s^r de La Fabrègue a formulée à l'occasion de l'assemblée de Champmaurel. Plus loin, il dépeint l'enrôlement clandestin de tous les nouveaux convertis en état de porter les armes, accompli par des prédicants itinérants. Sa

1. Brès père, le chantre prédicateur, s'était évadé des prisons d'Alais avant le 18 juillet.

2. Arch. de l'Hérault, C 183.

3. La Baume, p. 30, 31.

phrase, ici, sans doute s'appuie sur un aveu judiciaire formel, mais qui nous transporte à la date du 9 octobre, c'est-à-dire à une époque où les agitations, d'abord isolées, se coordonnent[1]. Enfin, La Baume ajoute : « Ils firent plusieurs quêtes qui leur rapportèrent beaucoup d'argent, dont ils achetèrent des armes et des munitions à la foire de Beaucaire de 1702. Tous les fusils qu'on y avait apportés pour vendre furent enlevés dans deux heures de temps. » Plus loin, il parle de la poudre achetée dans les mêmes circonstances[2]. On peut affirmer que ces indications, comme celles de Louvreleuil, ont leur origine dans le simple fait que Mandagout a été arrêté à Beaucaire, et au début de la foire[3].

Malgré la précision apparente de Louvreleuil, il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à son allégation. Si l'accusation a été formulée, elle s'est montrée insoutenable. Elle ne figure pas dans le jugement du prophète qui fut rendu le 13 septembre. Deux sentences de ce jour envoyèrent Pouget aux galères et Jean Astruc Mandagout à la potence, ce dernier « pour assemblées illicites, phanatisme et port d'armes ». Mandagout devait subir la question[4].

L'arrêt relatif à Mandagout allait être exécuté à Alais. Un catholique de Saint-Hippolyte note que ce « Mandagout, maçon de Vézenobres, fanatique », est passé dans le lieu, le 14, accompagné de la justice et du bourreau[5].

Louvreleuil (t. I, p. 55) dit s'être trouvé à Alais quand le

1. Information dirigée contre J.-J. Sollier, peigneur de laine (vingt-trois ans), de Saint-Hilaire-de-Brethmas, près Alais (C 182). Sollier dépose que, le 9 octobre, au bois des Plans, près de Brouzet, « Laporte le Châtreur » (le neveu de Gédéon Laporte, le futur Rolland), « en prêchant, leur dit que, lors que le roi voulait du monde, il en trouvait autant qu'il voulait pour faire la guerre et que, s'agissant de l'intérêt de leur religion, personne ne voulait se soulever, et les exhorta à le suivre ».

2. La Baume, p. 31, 157.

3. L'auteur anonyme du *Fragment sur la guerre des Camisards*, publié par M. Tallon, dit (p. 16) que « la résolution des N. Convertis [en 1702] était de faire un coup d'État à la foire [à la date de la foire] de Beaucaire ». Comme cet auteur habitait Alais ou les environs, il nous confirme dans l'opinion que ce bruit a été provoqué par l'arrestation de Mandagout.

4. Les deux jugements sont aux Arch. de l'Hérault, C 192. Les quelques pages du registre d'écrou des chiourmes de Marseille retrouvées à Toulon par l'amiral Baudin, en 1846, portent le nom d'Abraham Pouget (*Bulletin* cité, t. I, p. 54). Amené aux galères, le 28 septembre, il mourut à l'hôpital le 7 ou le 8 décembre suivant.

5. Papiers Court, n° 17, B, fol. 225.

prophète fut exécuté. Mais il résulte de l'ensemble de son récit qu'il n'est venu séjourner dans la ville qu'en octobre. Ce qu'il rapporte de la fin du condamné lui aurait donc été raconté un peu plus tard. « Les remontrances du R. P. Milhet, supérieur des Jésuites », écrit-il, « animées d'une grâce efficace de Dieu, le firent rentrer dans le sein de l'Église avant que de mourir. » Mandagout, on s'en souvient, s'était déjà déclaré catholique dans son dernier interrogatoire.

Un autre témoignage, qui ne contredit pas le précédent, nous prouve du moins que Jean Astruc, à certains égards, fut ressaisi par la vigueur dont il avait fait preuve quelques mois auparavant. Il émane d'un anonyme (sans doute un officier) qui habitait alors Alais[1].

« Le 15 septembre 1702, Mandagout, maçon, fut pris à Beaucaire et mis aux prisons de Montpellier pour longtemps, d'où il fut conduit à Alais pour être pendu pour avoir convoqué des assemblées, excité des émotions, etc. Jamais on n'a vu un homme aller au supplice avec plus d'ardeur et d'effronterie, tournant les yeux de côté et d'autre, sans doute dans l'espérance qu'il avait que ses gens viendraient le tirer du danger. Se voyant trompé, il appela le Père Malet (*sic*), jésuite, qu'il avait [qui l'avait?] déjà abandonné, et fit abjuration de sa religion et se disposa à mourir en bon catholique. Les protestants osèrent nier le fait et accuser le Père de fausseté. »

Louvreleuil parle de Mandagout comme d'un « fameux prédicant ». L'épithète est de trop. Mandagout n'avait tenu qu'une place de second rang parmi les prophètes de 1702, et son souvenir fut entièrement effacé par les prédicateurs qui se levèrent après lui. Mais son nom avait été lié aux assemblées de Roffières et, comme on prétendit à Alais que toute la révolution camisarde en était sortie, Mandagout porta quelque temps le poids de cette infamie pour les uns, de cette gloire pour les autres.

*
* *

Au moment où mourait Mandagout, les autorités du Languedoc pouvaient constater que le mouvement « fanatique » qui ébranlait la province depuis deux ans n'était pas seulement une bizarrerie mentale. Les excès isolés que nous avons notés tout au

1. *Fragment sur les Camisards...*, publié par M. Tallon, p. 16.

long de notre récit vont devenir plus fréquents et plus sanguinaires. Des troupes diverses d'insurgés vont se former, incendiant les églises, massacrant les prêtres ou les catholiques, assaillant les patrouilles de soldats pour se procurer des armes, des munitions, des équipements. La guerre des Camisards commence. Partout nous verrons agir des hommes qui nous sont connus déjà comme des « inspirés ». D'Alais à Florac, ce seront Laporte, Abraham Mazel, Salomon Couderc, La Couette; vers l'Aigoual, Castanet; dans la plaine, Catinat, Boudon, Samuelet. Dans les Basses-Cévennes, autour d'Anduze, ce seront le neveu de Laporte (Rolland) et Cavalier, qui prétend dans ses *Mémoires* s'être trouvé dans les Hautes-Cévennes à la mort de l'abbé du Chayla et que nous croyons au contraire ne s'être enrôlé dans la révolte qu'à la fin de septembre, lors des premiers appels de Rolland. Il faudra quelques semaines encore pour que certaines de ces bandes consentent à s'associer, pour qu'elles s'organisent, nous dirons même pour qu'elles prennent nettement conscience du but qu'elles poursuivent. Loin d'avoir été savamment concerté, soit par des protestants de France, soit par des étrangers, le mouvement camisard a été la réaction spontanée d'un peuple dont la souffrance était intolérable.

Si à cet égard nous donnons raison aux conclusions de M. Puaux, nous sommes cependant amenés à juger un peu autrement qu'il ne le fait le problème de la « préméditation » dans le drame du Pont-de-Montvert. Il s'en tient nettement aux paroles que Bâville écrit à son ministre et croit à un meurtre commis dans un mouvement de fureur par des hommes que l'abbé a accueillis à coups de fusil. Il semble donc se représenter les attroupés qui descendent du Bougès pour délivrer les prisonniers de l'archiprêtre, comme un amas de paysans rudes, excités par la colère ou la passion de la justice, mais *de sens rassis*. L'intendant du Languedoc, lui aussi, les voyait de la sorte. Il n'a jamais su vraiment ce qu'étaient les prophètes; il les a tenus pour de vulgaires simulateurs qui cachaient sous des contorsions étudiées des desseins séditieux très précis. Villars, cependant, y verra plus clair dès son arrivée dans la province, il ne parlera à la cour que des « fous » qu'il rencontre. Il comprendra qu'il a affaire à des gens qui ne sont plus dans leur état normal. Tout notre exposé nous oblige à parler comme lui. Les prophètes se disent menés par l'esprit; ils n'agissent que par inspirations successives, c'est-à-dire sans raisonner. Leurs

compagnons obéissent aveuglément à des ordres qu'ils croient venir d'en haut. Personne donc dans la troupe n'est plus maître ni de sa réflexion, ni de ses actes. Le mot de « préméditation », quand il s'agit d'une expédition ordonnée par des prophètes en transe et guidée par eux, n'a proprement pas de sens. On ne peut parler que d'une spontanéité constante dans la passion des inspirés.

N'y aurait-il pas lieu, cependant, de se demander si, comme le voulait le juge d'Alais, l'assemblée de Champmaurel du 23 juillet ne se rattacherait pas par quelque lien avec la mort de l'abbé, le 24 au soir? Mazel et Rampon s'accordent pour nous dire qu'après la résolution prise au matin du 23 juillet sur le Bougès, la journée du 23, la nuit du 23 au 24 et la journée du 24 furent employées à chercher des hommes et des armes pour l'expédition. Le soir du 24, au rendez-vous marqué, s'assemblent des compagnons, dont quelques-uns viennent d'assez loin. Parmi ceux qui nous sont nommés dans les récits divers, qui ont été condamnés à Florac, ou que Bâville, sur le vu des enquêtes de Florac, a décrétés de prise de corps le 29 août, figurent non seulement des Cévenols du Bougès ou de la Lozère qui ont assouvi des rancunes personnelles contre l'abbé du Chayla, le curé de Frutgères ou celui de Saint-André-de-Lancize, mais nous voyons là Joanny de Genolhac (le futur chef camisard); « un neveu de Bonnet, du Malhiguier, près de Genolhac »; Pierre Nouvel, de Vialas; Moïse Bonnet et son fils aîné, de Peyremale, et Louis Bounel, aussi de Peyremale. Ces protestants ne sont montés de Vialas, de Genolhac ou de Peyremale que sur un appel. Il est vrai que Vialas et Peyremale sont assez éloignés du vallon de Champmaurel. Mais le décret de Bâville porte encore les noms de Laporte, qui est de Branoux, et de Jacques Thérond, de Prades (Saint-Martin-de-Boubaux). Ces deux derniers, par exemple, se sont-ils trouvés à l'assemblée de Champmaurel? Y ont-ils été rejoints par un émissaire envoyé du Bougès en vue de l'entreprise concertée[1]? Le bruit, dès lors, a-t-il couru dans le quartier qu'on se proposait de forcer la maison de l'abbé du Chayla? Ce bruit est-il venu jusqu'au juge d'Alais, qui n'au-

1. On remarquera que ni Mazel ni Rampon ne parlent de Laporte comme s'étant trouvé à l'assemblée de Rabiès du 22-23 juillet. S'il a commandé l'entreprise du Pont-de-Montvert, n'est-on pas allé le chercher spécialement à Branoux?

rait fait que le préciser dans les interrogatoires auxquels il soumet les prisonniers du Pradau? La réponse à ces questions reste incertaine.

On peut seulement affirmer qu'au moment où se tenait l'assemblée considérée (à tort, certainement) par le sr de La Fabrègue pour le signal d'une conjuration générale, des hommes venus du Bougès cherchaient, vers Branoux, des affidés en armes. Il s'agissait de tenter une entreprise violente contre le logis du grand persécuteur des Cévennes. « Le coup », comme dit Rampon, devait être tenté sous la conduite de prophètes à qui Dieu avait ordonné plus d'une fois déjà de prendre les armes pour délivrer son Église. Étant donnés les actes de violence auxquels, depuis plusieurs mois, s'étaient laissés aller les inspirés ou leurs auditeurs, ces diverses circonstances ne pouvaient que provoquer une suprême explosion. Le meurtre de l'abbé devait entraîner ensuite les prophètes à de nouvelles exécutions. Un mois et demi plus tard, Laporte inaugurait une autre série de représailles, à laquelle s'associèrent, en d'autres quartiers, d'autres prophètes chefs de bandes. Le « fanatisme » allait donner à la guerre des Camisards ses conducteurs, ses meilleurs soldats et son « inspiration », à la fois maladive et héroïque, tour à tour sublime d'audace et répugnante de brutalité vengeresse[1].

Ch. Bost.

1. On notera que, si les pièces du temps mettent à la charge des Camisards des actes de vraie sauvagerie, on ne leur a jamais reproché un seul attentat aux mœurs. La chose vaut la peine d'être relevée, étant donné ce que nous avons noté plus haut du dérèglement moral de certains prophètes (p. 35, 36). Comme complément à notre exposé, relativement à cette question des mœurs, M. le professeur Eug. Choisy, de l'Université de Genève, nous signale le cas du prophète J.-J. Donadille, des Hautes-Cévennes, passé en Suisse en 1706, qui fut condamné à Genève, en 1731, à la prison perpétuelle. Donadille était un mystique érotomane. Il assurait « qu'il était permis aux prophètes et aux inspirés tels que lui d'approcher de la femme d'autrui lorsque l'esprit le lui commandait » (Dr Ch. Ladame, *Un prophète cévenol à Genève...*, dans les *Archives d'anthropologie criminelle...*, publiées sous la direction de A. Lacassagne. Lyon, année 1911, p. 837, 902).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

CHARLES DESMARETS, CORSAIRE DIEPPOIS

DOCUMENTS INÉDITS DE 1445

Comme les livres, les pièces d'archives ont leur destin. C'est à Dijon, dans les archives de la Côte-d'Or, que nous avons trouvé des documents nouveaux sur les corsaires dieppois à la fin de la guerre de Cent ans et sur un de leurs plus fameux capitaines.

La figure de Charles Desmarets[1] appartenait autant à la légende qu'à l'histoire. Nous n'en savions guère que le peu qu'en rapportent les chroniqueurs Thomas Basin[2] et Monstrelet[3].

D'origine cauchoise, ouvrier terrassier, vassal du sieur de Rambures, Charles Desmarets se distingua de bonne heure dans la lutte contre les Anglais. Dès sa jeunesse, témoin impuissant des infortunes de son seigneur — fait prisonnier en 1429 — il n'eut qu'un souci : reprendre à l'ennemi le château de Rambures. En 1432, à la tête d'une poignée d'hommes résolus, il y réussit. Tel fut son coup d'essai. Devenu capitaine de Rambures, il s'empare, dès les premiers jours de janvier 1433, de Saint-Valery-sur-Somme. En mai 1435, il passe la Somme au gué de Blanquetaque. Nous le retrouvons avec 300 partisans du roi, « droites gens d'armes et vaillans gens d'élite », à la prise de Rue[4]. La même année, dans la nuit du 16 au 17 novembre, il répond à l'appel des Dieppois, décidés à secouer le joug anglais. Il pénètre par surprise dans le port, et, secondé par le maréchal de Rieux, chasse l'ennemi de Dieppe.

1. Voir les *Cronicques de Normendie* (édition Hellot). Notes sur Ch. Desmarets. Le nom de Desmarets ne se rencontre pas une seule fois dans l'*Histoire de Charles VII*, par G. Du Fresne de Beaucourt; cf. Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 262.

2. Thomas Basin, *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, t. I, p. 111 (édition de la Société de l'histoire de France).

3. Monstrelet, t. IV, p. 433 (même Société).

4. Ibid., t. V, p. 117.

D'après Monstrelet, Charles Desmarets, « du consentement de tous les aultres et pour le roy de France », devint capitaine de la ville conquise.

Les Anglais regrettèrent vivement leur perte « et non point sans cause », dit notre chroniqueur, « car ycelle ville de Dieppe estoit merveilleusement forte et bien garnye sur ung des bons pays de Normandie[1] ».

Les vainqueurs s'y installèrent en nombre. Ils s'y fortifièrent. Charles Desmarets arma les nombreux navires laissés dans le port par les Anglais. Il répara les murs de la ville et, sur la falaise de l'ouest, hâta la construction d' « ung beau chasteau et fort[2] ». Mais la défensive pesait à son caractère aventureux. Plus de 4,000 paysans armés et plus de 3,000 chevaux sont rassemblés dans la place. Charles Desmarets et « plusieurs nobles et chiefs de guerre » résolurent de « guerroyer hardiment les Anglais[3] ». Le 24 décembre, ils surprirent Fécamp. Dès le lendemain, ils assaillaient Harfleur. D'abord repoussés, ils purent traiter avec les ennemis qui abandonnèrent le port normand. Puis presque toutes les places fortes de la région se rendirent : Tancarville, Les Loges, Valmont, Graville, Montivilliers, Longueville.

Nos campagnes cauchoises, soulevées, virent partout s'enfuir l'Anglais. Mais comment se ravitailler dans un pays sans cesse ravagé? Aussi fallut-il licencier les troupes, et Charles Desmarets, qui avait pris une part active à ces conquêtes, regagna Dieppe.

Les ennemis réagirent.

En 1436, pendant que Charles VII se portait sur Paris, ils purent reconquérir une bonne partie des places fortes normandes. Bientôt Harfleur capitule. Rouen est assiégé et, en novembre 1442, Talbot bloque le port de Dieppe.

Les assaillants ne pouvaient songer à aborder la ville par le sud, car Charles Desmarets avait fait consolider les fortifications; ils ne pouvaient attaquer à l'ouest, car, sur la falaise, le château construit par les soins du capitaine dressait fièrement ses tours menaçantes. Ils attaquèrent à l'est. De la Tour-aux-Crabes, les canonniers dieppois ripostèrent énergiquement aux coups des Anglais retranchés dans leur bastille.

Pendant de longs mois, la faible garnison amenée par Dunois seconda leurs efforts. Mais le roi tardait à envoyer des secours. Enfin, de Poitiers, Charles VII fit partir 100 lances commandées

1. Monstrelet, t. VI, p. 201.
2. *Les Cronicques de Normendie* (édition Hellot), p. 90.
3. Monstrelet, *Ibid.*

par Tudoal le Bourgeois et Guillaume de Ricarville[1]. Renfort insuffisant mais qui ranima pour quelque temps l'ardeur des assiégés. Amiens, de son côté, contribua de ses deniers au « secours et avitaillement de la ville[2] ». Puis, grâce à la vigilance des marins de Charles Desmarets, entrèrent dans le port des navires bretons et rochelais conduits par Guillaume de Coëtivy, frère de l'amiral, et « chargez de bled, vin, chair salée et quantités de traits, de poudre et autres provisions qui soulagèrent les bourgeois et la garnison[3] ». L'amiral anglais Trégoran, en observation dans la Manche, ne put intercepter ce convoi.

Enfin, le dauphin Louis arrive à Dieppe, le 11 août 1443, avec 3,000 hommes environ. Le 14 août, les retranchements anglais étaient enlevés. La bastille tombée entre nos mains, la ville était délivrée[4].

On sait que le futur roi, renouvelant à Dieppe le fait d'armes qu'il avait accompli un an avant sous les murs de Dax, donna l'exemple du plus ferme courage et brava les plus grands dangers. On sait moins quelle aide intelligente, en cette circonstance, il reçut du capitaine de Dieppe. Les constructeurs les plus réputés de la ville amenèrent sous la bastille les engins les plus perfectionnés : machines, grues, ponts de bois. Les paysans travaillèrent avec acharnement à combler de fascines les fossés. Pendant l'assaut, les arbalétriers dieppois secondèrent activement les troupes royales. Les habitants, hommes et femmes, distribuèrent eau et vin aux combattants. Après la victoire, ils soignèrent les blessés.

Tant de dévouement ne resta pas sans récompense. Pendant son séjour dans la ville, le dauphin combla de faveurs les Dieppois. S'il affranchit de plusieurs droits la cité, l'autorisant à lever des aides[5], il n'oublia pas le vaillant défenseur de Dieppe. Le capitaine Charles

1. Asseline, *Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe*, t. I, p. 160.

2. Archives municipales d'Amiens, CC 31, fol. 15.

3. Guibert, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, t. I, p. 33.

4. Pour plus de détails sur la délivrance de Dieppe, cf. Asseline et Guibert, *Ibid.;* Croisé, manuscrit à la bibl. de Dieppe; Vitet, *Histoire de Dieppe;* Le Corbeiller, *Notes dieppoises;* Vasselin, *Récits dieppois et normands.*

5. A diverses reprises, et notamment le 17 octobre 1450 (lettre patente délivrée à Montbazon) et le 5 mars 1454 (lettre patente donnée à Mehun-sur-Yèvre), la ville de Dieppe reçut confirmation de ces droits. D'autres lettres patentes, le 18 juin 1457 et le 1er avril 1459, lui permirent de réparer les fortifications et les jetées. Le dauphin, devenu roi, renouvela tous ces droits par lettres du 26 septembre 1463. Le 24 octobre 1466, il accordait aux Dieppois le franc-saler du poisson. Enfin, il les exemptait de l'imposition foraine par lettres patentes du 12 avril 1467 (Archives municipales de Dieppe. Privilèges de la ville).

Desmarets, qui, depuis un an, était « escuier d'escurie du roy », devint le « maistre d'ostel » de l'héritier royal. Fonction très enviée à l'époque et gage de l'estime princière.

En quittant le théâtre de ses exploits, c'est à Charles Desmarets que le dauphin confia le commandement de la garnison. Sous l'impulsion d'un tel capitaine, la ville prospéra. Dieppe abrita les marins les plus audacieux dont les vaisseaux coururent hardiment l'aventure. Ces croisières inquiétèrent fort les Anglais. Au cours d'une incursion dans l'estuaire de la Seine, les marins de Charles Desmarets surprirent les ennemis à Caudebec et à Montivilliers et enlevèrent le lieutenant général du bailli de Caux. Bientôt, remontant la mer du Nord, ils rançonnèrent le commerce anglais. C'était de bonne guerre. Ce qui l'était moins, c'était de s'en prendre aux marins de Flandres, Hollande et Zélande, qui se plaignirent à diverses reprises à Charles VII. Mais, contre ces marins, les Dieppois n'avaient-ils pas de nombreux griefs, dont le principal était que ces sujets du duc de Bourgogne continuaient, en dépit du traité d'Arras, à entretenir des relations avec nos ennemis d'outre-mer?

En leur nom et pour obtenir lui-même des réparations, Charles Desmarets intervint auprès du dauphin. Les doléances réciproques des Flamands et des Dieppois donnèrent lieu à de nombreuses négociations sur lesquelles nos documents apportent un peu plus de clarté.

Voici, en premier lieu, une lettre inédite du dauphin. Le futur roi prend énergiquement la défense de ses « gens ». Ses plaintes, accompagnées de menaces non équivoques, obligent les Flamands à répondre. Dans les « Advertissemens » qui suivent, « ceulx de Bruges[1] » fournissent longuement des explications.

Mais pouvaient-elles satisfaire nos Dieppois qui, défendant loyalement la cause royale, désirent surtout obtenir gain de cause?

En ces temps troublés, ne l'oublions pas, la guerre de course remplace la guerre d'escadre; la faiblesse de Charles VII rend nos marins aussi exigeants qu'indisciplinés; chez eux, l'insubordination n'a d'égale que la hardiesse.

Aussi, l'intervention du dauphin ayant été sans résultat, leurs revendications, par l'intermédiaire du capitaine de la ville, se font pressantes et hautaines.

La lettre de Charles Desmarets, que renferment nos documents,

1. A cette époque, Bruges était la ville la plus importante des Pays-Bas et du nord de l'Europe. Par le port de L'Écluse, alors florissant, s'y accumulaient les productions de l'univers. Plus tard, Anvers détrônera Bruges.

souligne singulièrement cet état d'esprit. Elle met bien en lumière ces deux traits du caractère de nos corsaires : intrépidité, qui rappelle celle des Normands du xe siècle, et âpreté au gain, qu'on retrouve parfois encore chez certains de nos paysans.

I.

Cy sensuit la copie de certaines lettres closes envoyées de par le daulphin de Viennois à la loy de la ville de Bruges et receues par la dicte loy le premier jour de may l'an XLV[1].

De par le daulphin de Viennois. Chiers et bien amez; nous avons esté et sommes informez que deux [ans] a ou environ[2] ung petit balenier, nommé *Eveillé qui dort*, appartenant à Perrot Feré[3], nostre huissier d'armes, se partit de devant Dieppe pour aler à ses aventures sur la mer, en entencion de rencontrer les Englois, et tant singla sur mer qu'il arriva au port de Lescluse en Flandres pour soy refreschier et recueillir vitailles, où ilz furent receuz à seurté; auquel lieu de Lescluse vint à la cognissance des compaignons qui lors estoient dedens le dit balenier que y avoit plusieurs navieres d'Angleterre et en prindrent l'un qu'ilz amenoient au dit lieu de Dieppe, lesquelz en eulx en venant furent poursuis par les Flamens qui leur rescouvrent leur prinse, et en ont emmené les aucuns prisonniers à Bruges où ilz les ont fait mourir. Et pour ce que le cas est advenu en ce Royaume et commis par les subgés de Monseigneur et en son obéissance, et que

1. 1445.
2. En 1443.
3. Perrot Féré commandait les barges dieppoises sous les ordres du capitaine de la ville, Charles Desmarets. En 1440, Dieppe étant menacé par les Anglais, il refusa d'accéder à la demande du duc de Bourgogne et d'escorter au Crotoy une armée de secours. Une flotte anglaise, avec le duc de Sommerset, n'était-elle pas annoncée? Féré, avec Charles Desmarets, préparait la défense de Dieppe. Il arma de nombreux navires pour la course. Les archives de la ville (1re cl., layette 1, 4e liasse, n° 7) mentionnent ses exploits. Notre capitaine, désirant obtenir une remise de droits, rappelle, dans sa demande, qu' « il a tenu sur la mer grant compaignie de gens à ses dépens pour grever et repeller les Englois... et faire choses au bien de la dicte ville et autres lieux ». Ses marins « ont gaigné pluiseurs navires, marchandises et autres choses estans dedens, ceulx sur nos dicts ennemiz et derrenièrement une harque... ».

Le dauphin, qui affectionnait les « petites gens », encouragea les efforts du capitaine dieppois dont les navires assuraient si bien la police des mers. Il en fit son huissier d'armes en attendant de lui faire obtenir une charte d'anoblissement. Enfin, il intervint pour lui auprès de Charles VII, et, le 10 octobre 1443, des lettres patentes permirent à Féré de jouir de l'exemption de « tous droits d'ayde appartenans au Roy et à la ville ». Cette faveur entraînera des démêlés entre les receveurs de la vicomté et notre capitaine. Mais de nouvelles lettres patentes, le 19 mars 1444, confirmeront, selon leur « forme et teneur », les précédentes lettres.

onques nulz de Dieppe n'ont fait guerre à ceulx de Flandres, combien que chacun jour ilz leur pevent porter grant dommaiges, nous vous prions, requérons et néantmoins mandons sur tant que désirez éviter le dommage dud. lieu de Bruges et de tout le païs de Flandres, que faciez restituer le dit Perroit Feré du dommage qu'il a eu et peu avoir tant des mors que autrement à l'occasion des choses dessus dictes; en nous certiffiant de vostre voulenté sur ce par nostre serviteur porteur de ces présentes, affin que au surplus y soit donnée provision tele qu'il appartiendra de raison.

Chiers et bien amez, nostre seigneur soit garde de vous.

Escript à Nancey, le XXIXe jour de mars.

LOYS. SIBLON.

A nos chiers et bien amez le Bourgmaistres et eschevins de la ville de Bruges[1].

II.

Advertissemens touchans les lettres closes que Monseigneur le daulphin de Viennois a nagaires envoyées à ceulx de Bruges...

(1445.)

Et affin que nostre très redoubté seigneur et prince puist estre infourmé sur la vérité de la matière contenue ès dictes lectres et aussi à la manière tenue par ceulx de Diepe à la journée de Saint-Omer, entre le cappitaine et les autres députez de Diepe d'une part, et les députez des villes de Bruges et de Lescluses d'autre, pour trouver traittié des prinses et dommaiges dont les d. de Diepe se douloient de ceulx de Flandres, et aussi de plusieurs prinses et dommaiges dont ceulx de Flandres se douloient de ceulx de Diepe; les d. de Bruges remonstrent les advertissemens qui s'ensuivent :

Et premiers que il est vray que ou mois de juillet, l'an mil CCCC XLIII, se mist sus en tout Bouloigne sur la mer une petite neif appelée « scaffe », estouffée et garnye de XVIII compaignons ou environ qui estoient allyez et assemblez de diverses nacions, assavoir aucuns de Flandres, aucuns de Zellande, autres d'Allemagne, autres de Bouloigne sur mer et illec environ et autres de Diepe et d'illec environ, en entencion de avecques la dicte scaffe comme ilz disoient de faire guerre et prinses sur les Anglois, lesquelz compaignons, venant environ Dunkerke en Flandres, fisrent leur capitaine ung nommé Jehan Teghelare, natif de Neufport en Flandres; et la dicte scaffe ainsi venant en mer prinst son chemin vers le port de Lescluse, pour illec espier les marchans y entrant et yssant; et ou chemin, assavoir devant Ostende, à quatre lieues du dit lieu de Neufport encontrèrent deux neifs de pescheurs de Flandres desquels ilz prinsrent et robèrent assavoir de chacune ung tonnel de cervoyse, contre le gré

1. Archives départementales de la Côte-d'Or, série B, liasse 11927.

et volenté des diz pescheurs et par forche. En après vint la dicte scaffe au dit port de Lescluse, qui est ung lieu de seurté et où les neifs de tous Royaulmes et nations viennent et reposent pour la bonne seurté que y est et ouquel, combien que plusieurs fois y arrivent neifz de nations ennemyes l'une à l'autre, toutesfois elles y demeurent en bonne seurté sans faire guerre ou prinses l'une sur l'autre; et passa parmi le dit port et en ycelluy, dedens la baillie et eschevinage de la mer, prinst et roba par forche hors d'une neif de la Goude[1] en Hollande qui y gisoit robes, pourpoins et autres vestures qui y estoient, appartenant aus d. de la Goude. Et en après, assavoir le XXVIIIe jour de juillet ou dit an XLIII, ou matin, prinsrent et robèrent par forche, hors deux ploytes gisant illec à leur ancre paisiblement attendant la marée pour sangler vers Zellande, certain grant quantité de substances d'espèces saffran, chaudron, payelles, mercherie et aultres biens, desquelz ilz chargièrent et emplirent leur dicte scaffe et s'en alèrent avec les d. prinses. Et quant les choses dessus dictes vindrent à la cognissance des bailli et officiers de la mer, ilz fisrent diligence de prendre les d. robeurs, et ainsi ilz furent prins dedens le dit port, ensemble les biens par eulx pilliez et robez. Et après que les d. robeurs fusrent ainsi prins et détenuz et par justice examinez, ils confessèrent les cas dessus d. par eulx perpétrez et aucuns d'eux confessèrent plusieurs autres roberies par eulx en temps passé fais et perpétrez, par quoy ilz furent tous par la loy de la ville condempnez à la mort et justiciez.

Item, que ou mois de février derrain passé, à la requeste des bailli, bourgois et conseilliers de Diepe fu prinse et accordée certaine journée estre tenue le premier jour de mars derrain passé en la ville de Saint-Omer par le sceu et consentement de nostre très redoubté seigneur et prince Monseigneur le duc de Bourgoigne, etc., entre les cappitaine, bourgois, manans et habitans de Diepe, d'une part, et ceulx des villes de Bruges et de Lescluse, d'autre, pour traittier et appointer d'aucuns cas d'estrousses et autres manières de prinses faictes et advenues sur la mer depuis le temps que la guerre avoit eu cours, auquel jour et lieu ceulx de Bruges et de Lescluse envoyèrent leurs députez à ce souffisamment fondez par procurations, et pareillement comparurent au d. lieu députez ou nom du cappitaine et des bourgois de Diepe, aussi souffisamment fondez.

Item, qúe les députez d'un costé et d'autre eurent communication et parolles ensemble, tant sur les demandes que faisoient aucuns ou nom et comme procureur du capitaine de Diepe, et sur les demandes que faisoient aucuns députez de la dicte ville de Diepe ou nom d'aucuns bourgois particuliers de Diepe, d'une part, comme aussi sur aucunes demandes que faisoient yceulx de Bruges et de Lescluses ou nom d'aucuns bourgois et habitans des d. villes de Bruges et Lécluse

1. Gouda ou Ter-Gouw, ville de la province de Sud-Hollande (Pays-Bas).

et autres villes et plaches du pays de Flandres, d'autre; et baillèrent les dictes parties leurs demandes l'une à l'autre par escript.

Item, par dessus ce, dirent ceulx de Diepe de bouche que deux ans a ou environ une neif appartenant à ceulx de Diepe fut prinst par ceulx de Flandres et les gens estans en icelle exécutez à mort[1], laquelle chose ilz dirent estre irréparable; à quoy les députez de Bruges et Lescluse respondirent pareillement de bouche que la dicte exécution a esté faicte par loy et justice, pour les excès et délis des dictes personnes exécutées par loy et justice.

Item, et pour ce que les demandes que faisoient les dictes parties l'une à l'autre n'estoient pas toutes recogneues et vériffiées, et aussi que les d. députez de Bruges et de Lescluses n'avoient pas entièrement toutes les plaintes des adommagiez du pays de Flandres pour parvenir à bon appointement et trouver moyen de paix, et avanchier et entretenir le cours des marchandises entre icelles parties, fu lors la dicte journée proroguée, différée et continuée en l'estat qu'elle estoit jusques au dimence après Quasimodo prochain ensuivant. Et promirent les diz députez d'ung côté et d'autre souffisamment fondez pour en la matière encommenchiée procéder en oultre comme il appartiendroit de raison, moyennant que, ce temps pendant, les d. parties ne useroient ni devroient user de voye de fait ou d'arrest, ne attempteroient en quelque manière l'une contre l'autre.

Item, et pendant la dicte continuation ceulx de Bruges et de Lescluses pour aucuns affaires et nécessitez à eulx survenans escriprent à ceulx de Diepe en requerrant la dicte journée estre encore prolonguée et continuée; sur quoy ceulx de Diepe rescriprent et consentirent par leurs lettres que la continuation se fesit encore jusques au premier jour de may ensuivant; toutes choses, ce temps pendant, demourans en mesme état qu'elles estoient pour lors.

Item, ce non obstant, ung baleinier dont estoit maistre ung nommé Robin Barbey, bourgois et habitant de la ville de Diepe, cacha[2], le XXVIIIe jour d'avril derrainement passé, une escute[3] chargiée de chervoises appartenant à Girard Gardin, Niclais, P. Diérix et Michiel-P. Diérix, bourgois de Dunkerke en Flandres, tellement que par forche de cache la dicte escute fery à terre au devant de Zoudcoute, à une lieue prez de Dunkerke, où elle rompy et la plus grande partie des chervoises fu perdue, et sont les d. bourgois de Dunkerke, à cause de la dicte neif des chervoises et autres biens et apparaulx estans en icelle, adommagiés bien de CXLII nobles et demi d'or.

Item, encores le XXIXe jour d'avril, le dit Robin Berbey prist et rencontra une neif dont estoit maistre ung nommé Jehan Vander Most,

1. Il s'agit du baleinier l'*Éveillé qui dort*, appartenant au capitaine dieppois Perrot Féré, dont il est fait mention dans la lettre du dauphin (document I).

2. Chassa.

3. Il faut voir dans ce mot la francisation du hollandais *schuit*, bateau.

bourgois de Malines, laquelle neif le dit Robin amena au devant du port de Dunkerke et la renchonna le dit Jehan Vander Most à IIII^xx et III nobles d'Angleterre, et par dessus la dicte renchon ont ceulx de Diepe prins beaucop de biens hors la dicte neif de Malines.

Item, et au mesme jour et heure, prindrent ceulx de Diepe une neif de Brabant dont estoit maistre Leurens Pierneif, lequel ilz renchonnèrent à XLIII nobles d'or, et par dessus ce ostèrent plusieurs biens hors la dicte neif.

Item, ceulx de Bruges et de Lescluses ont envoyé leurs députez en la ville de Saint-Omer, au premier jour de may derrain passé, et aussi comparurent députez de par le capitaine et ceulx de Diepe, et a esté entretenue et continuée la journée et traittiée paravant encommenchée; et a esté illec remonstré par les députez de Bruges et de Lescluse à ceulx de Diepe comment ceulx de Diepe et mesmement le dit Robin Berbey a enfraint le traittié, l'estat et abstinence pourpalée et conclue entre les dictes parties dont dessus est faicte mension par espécial en la prinse des dictes neifs de Flandres; de quoy iceulx de Diepe se sont excusez, disans qu'ilz n'en savoient riens; mais, s'il étoit ainsi, il leur déplaisoit et ilz en feroient faire bonne et loyale restitution.

Item, au regard de la matière principale, assavoir des demandes faictes par les dictes parties l'une à l'autre, fu dit à la dicte journée par ceulx de Diepe que, premiers et devant toute euvre, il convendroit que leur capitaine fust contenté et appaisié, et, ou cas que le pays de Flandres voulsist païer au dit capitaine de Diepe pour ses demandes III^M saluz[1], ilz le contenteroient de leurs propres deniers du surplus pour l'affection et le grand désir qu'ilz avoient d'avoir paix et union avecques le pays de Flandres pour fréquenter le dit pays en fait de marchandise, si comme ilz disoient. Et, au regard des demandes particulières faictes d'un costé et d'autre, ilz feroient tant de leur costé que tout ce que seroit trouvé véritablement estre osté et prins à ceulx de Flandres par ceulx de Diepe leur seroit rendu par tele manière qu'ilz en devroient estre contens, moyennant que pareillement ceulx de Diepe adommagiez fussent aussi récompensez de leurs dommaiges.

Item, sur ce fu respondu par les députez de Bruges et de Lescluse que, pour appaisier la rigeur encommenchiée entre les dictes parties et pour le bien et avanchement de la marchandise, jà soit ce que ceulx de Diepe et mesmement le capitaine de Diepe n'avoit nulle cause de demander à ceulx de Flandres aucune restitution à cause d'une sienne barge arrestée au port de Dunkerke, veu et considéré qu'elle n'avoit point esté prinse de force, mais arrestée par loy et justice par le Lieutenant de l'Amiral de Flandres à la requeste de partie, et qu'il eust peu poursuir la délivrance de sa barge par voye de droyt s'il luy eust pleu, veu que il n'estoit point ennemy de mon très redoubté seigneur

1. Le salut d'or tirait son nom de la salutation angélique que représentait une des faces de la pièce. Il valait 25 sous (25 francs de notre monnaie).

ne de son pays de Flandres; et pour ce, se aucun dommaige luy en estoit advenu, il en estoit en coulpe. Et pareillement ou regart des autres biens que le capitaine de Diepe et aultres se dient avoir en temps passé derrement conquesté sur les Anglois leurs ennemis, lesquelz biens leur dient estre ostez de force par ceulx de Flandres, il leur fu respondu que les biens dessus d. n'appartenoient pas aux Anglois, mais à aucuns marchans de Hollande et Zellande, comme il apparu loyaument qui, pour lors, n'estoient pas leurs ennemis; et pour ce furent par justice constrains de leur restituer les d. biens.

Toutes lesquelles choses considérées et par aultres plusieurs raisons à ce faisans alléguées, il apparoît que à mauvaise cause ilz demandoient les dictes sommes de deniers au pays de Flandres et que, d'autre costé, les subgets et habitans du pays de Flandres estoient à tors et sans cause grandement adommagiez par ceulx de Diepe, comme il apparoît par les plaintes de ceulx de Flandres bailliez par escript; toutesfois, ceulx de Flandres, pour le bien de paix et affin que marchandise peust avoir cours paisiblement par mer et par terre, leur offrirent et leur accordèrent de compenser les pertes et dommaiges d'un costé et d'aultre, dont ceux de Diepe n'en voulloient pas estre contens, mais se partirent tantost et incontinent par manière de corrous et mautalent.

Item, après ce, les d. députez de Bruges et de Lescluse leur requerroient de faire encores ung estat et abstinence de voye de fait entre les dictes parties, de trois ou quatre mois ou sans terme au desdit de ung mois ou deux pour, ce temps pendant, labourer à trouver manière de bon appointement, ou aussi que, ce temps pendant, les querelles d'un costé et d'autre fussent mises en justice; mais ceulx de Diepe n'ont à riens voulu entendre fors que de recevoir IIIM salus pour leur capitaine, comme dit est, et ainsi sont partis de Saint-Omer et est le traittié du tout rompu et falli.

Item, est à noter que ceulx de Diepe ont obtenu abolicion générale du Roy de tout ce qu'ilz ont meffait sur les Flamens et tous autres, et que ce non obstant ilz requirent avoir restitution de ce qu'ilz dient que les Flamens ont fait sur eulx[1].

III.

Lettre de Charles Desmarets, capitaine de Dieppe, « à honnorables et sages bourgmaistres, eschevins et conseil des villes de Bruges et Lescluses, en Flandres ».

Honnorables et sagez,

Il est vray que puis naguerez pour et affin d'avoir repparation de certains grans tors et griefz qui faiz me ont esté en vostre païs de

1. Archives départementales de la Côte-d'Or, série B, liasse 11927. Original papier.

Flandres, tant sur la mer de certaines marchandises gaengnées par aucuns de mes vaisseaulx sur les Anglois, anciens ennemis et adversaires du Roy nostre souverain seigneur, comme laynez et autres bonnes et richez marchandises montans à haulte somme qui leur ont esté ostez par forche; et aussi m'avez ostez et détenu une mienne barge en la ville de Dunkerke avec plusieurs biens et prisonniers anglois estans dedens montant à certaine aultre haulte somme; je avoie fait naguèrez mettre en arrest une escute chargiée de heerens caques, et sur ce que je voulloie pour icelle recompensation avoir procédé par voie de fait tant sur icellui arrest comme sur autrez de vostre d. païs. Ce venu à la congnoissance des bailli et bourgois gouverneurs de ceste d. ville, journèrent devers moy, disant que ilz me requéroient que de ce ne voulusse souffrir, attendant qu'ilz vous eussent escript pour sur icellui arrest et aultres arretz que l'on disoit voulloir faire en vostre d. païs sur les marchans de par de çà, à cause d'aucunes prinses ou aultrez choses advenus durant le temps de la guere et en paravant des présentes trêvez trouver moïen de communiquer et assembler ensembles en certain lieu pour ce faire traittié et bon acord, quelle chose ilz eussent fait; et par le moïen des lettres de chacun de vous assemblé en la ville de Saint-Omer, au VIIe jour de mars derrain passé, auquel jour je feis estre certaines personnes pour moy souffisamment fondés par lesquelz je feiz remonstrer aux commis et depputez de vous les tors et griefz qui me ont esté faiz, la valleur d'iceulx bailliez par déclaration, et aussi y ont comparu par la d. ville le bailli et deux des gouverneurs d'icelle et en leur compaignie deux des aultres bourgois pour sur le d. traittié pacifier et trouver bonne union; auquel jour par vos d. depputez feust requis icelle journée estre prolongnée jusques au premier jour de ce présent mois de may et de l'advis de vos d. depputez et de ceulx de par de çà fu par entre eulx faitte certaine escripture signée de chacune des parties; auquel premier jour de may derrain passé vos d. depputez et les nostres ont comparu et convenu ensemble et par iceulx voz depputez a esté dit et desclairé que vostre intencion n'est point que je soie aucunement récompensé de mes dictes pertez autrement ne en plus avant que de ce que j'ay fait arrester par deçà en disant que plus auroit mis plus auroit perdu; quelle chose je n'ay pas intencion de faire, car tout ce qui est arresté ne souffiroit pas aux despens que j'ay faiz en pour sauf mon bon droit. Et sachez certainement que, en brief, je ne seray récompensé et piéçà le fusse, se ne feissent les dessus d. de ceste d. ville qui, à leur prière et requeste, me ont en ce fait différer; combien que je soye desplaisant que par voie de fait y conviengne procéder méus, puisque par amours ne peult estre, je convient que par forche soit; et vous souviengne de mes gens lesquelz avez prins et fait mourir pour avoir prins les ennemis du Roy nostre d. seigneur; aussi il avoit esté acordé par entre nous toute voie de fait estre cessée durant le temps de la d. convencion, laquelle failly dès lundi six heures après disner que les d. bailli et bourgeois partèrent du d. lieu de Saint-

Omer, ausquelz iceulx voz depputez distrent que pendant icelle convencion et la d. assuranche aucuns de par deçà avoient fait des prinses sur aucuns du païs de Flandre pour ce que par nos d. depputez leur fu accordé icelles prinses leur estre renduez si aucunes y en avoit; je rescrips devers vous affin que incontinent ces lettres veues vous envoiez par deçà aseurément ceulx à qui vous dittez les d. prinses avoir esté optez, se ainsi est qu'ilz soient de vostre d. païs de Flandre, pour leur en faire restitution; aussi aucuns de vous gens partans de Nyeport durant le temps de la d. convencion ont osté et resceus par voie de fait à puissance d'armée à aucuns gens de guerre de par de çà certaines prinses par eulx faittes sur les Hollandois ou Zellandois, lesquelles prinses faittez, qu'ilz soient restituez car vous y estez tenus par la d. convencion; par vous ont esté faiz pluiseurs grans tors et griefz à ceulx de ceste d. ville, de quoy, pour le présent, je me déporte de le vous desclaré, mais j'ay bonne volenté en temps et lieu de une fois et de brief le vous faire savoir; et se vous avez failly à vostre intreprinse ne vous en vueillez courroucher, mais se je fail à la mienne, le me vueillez pardonner. Notre Seigneur vous ait en sa garde.

Escript à Dieppe, le VIIe jour de may.

Charles DESMARES, escuier d'escurie du Roy, nostre seigneur, maistre d'ostel de Monseigneur le Daulphin, cappitaine de Dieppe et de Gam[ache] en Vimeu[1].

Le ton autoritaire de la lettre de Charles Desmarets pouvait faire craindre aux Flamands de sérieuses représailles, car le capitaine dieppois était, avant tout, homme d'action. Encouragé par le dauphin qui se plaisait à multiplier les conflits entre le duc de Bourgogne et Charles VII, il mit ses menaces à exécution. Bientôt les vaisseaux de Dieppe sillonnent la mer du Nord et nos corsaires, déçus dans leurs espérances et conscients de l'importance des intérêts en jeu, renouvellent leurs exploits.

En vain, leurs adversaires s'abstiennent de tout acte d'hostilité, eux « continuent journellement à faire tout dommaige qu'ilz pevent, au grand préjudice et retardement du bien et cours de la marchandise[2] ». Des plaintes véhémentes sont alors adressées par les communautés maritimes intéressées au sénéchal de Boulogne, Villiers de l'Isle. Charles VII lui-même, prévenu, reçoit les doléances du Conseil du duc de Bourgogne. Les Flamands

1. Archives départementales de la Côte-d'Or, série B, liasse 11927. Original papier.

2. *Remonstrances faictes par les gens du Conseil de Monseigneur de Bourgoigne touchant le fait de Dieppe...* Collection de Bourgogne, vol. XCIX, p. 460; cité par le marquis de Beaucourt (*Chroniques de Mathieu d'Escouchy*, t. III, pièces justificatives).

supplient le roi d'intervenir auprès du capitaine Desmarets et d' « ordonner une surséance de guerre jusques au terme de deux ans ou autre terme qu'il lui plaira[1] ». Ils promettent de « ne porter aucun dommaige » aux Dieppois, mais demandent instamment qu'ils cessent toute prise. Leur désir est de régler définitivement tous les différends. Après avoir entendu les explications de Charles Desmarets, le roi décida que la « matière de Dieppe » serait au nombre des questions soumises à la conférence de Châlons, conférence instituée pour régler les nombreuses affaires pendantes entre la France et la Bourgogne[2]. Au cours de cette conférence, le 16 juin 1445, un accord sérieux fut conclu entre les notables de Dieppe, dont Charles Desmarets, et les gens du Conseil de la maison de Bourgogne. De part et d'autre, on signa une trêve jusqu'au 1er octobre, en attendant que fût réglée définitivement la question délicate des indemnités.

C'est cet accord que reproduit le document inédit suivant :

IV.

Copie du seur estat apoincté et accordé entre les pays de Flandres, Hollande, Zellande et Frise, d'une part, et les capitaine, bourgeois, manans et habitans de la ville de Dieppe, d'autre part.

Sur la question et différent estant entre les conté et pays de Flandres, Hollande, Zellande et Frise, d'une part, et les capitaine, bourgeois, manans et habitans de la ville de Dieppe, d'autre part, à cause de certaines prises, destrousses, omicides et autres entrefaictes que les d. parties dient et maintiennent avoir esté faictes tant par mer comme par terre l'une sur l'autre; par madame la duchesse de Bourgoingne et les gens du Conseil de monseigneur le duc de Bourgoingne estant avec elle, c'est assavoir Révérend Père en Dieu monseigneur l'évesque de Verdun, maistre Jehan, seigneur de Créqui, messire Diene, seigneur de [Hum... (?)][3], messire Guillaume le Joint, seigneur de Contay, maistre d'ostel de ma dicte dame, maistre Estienne Arménié, président des parlements de Bourgoingne et autres, d'une part; Charles Des Marez, capitaine, Pierre Galopin, bailli, et Jehan Blancbaston, l'un des gouverneurs du d. lieu de Dieppe, fondés de povoir, et eulx faisans fors pour le corps et communauté de la d. ville de Dieppe, assemblez en la ville de Chaalon, d'aultre part; a esté apoinctié et accordé que, de ce jourd'uy jusques au premier jour d'octobre prochainement venant incluz, bon et sceur estat sera, et cessera toute voye de fait d'un costé et d'autre; et pourront tous les habitans des d. pays et autres pays subjets de mon dit seigneur de Bourgoingne aler et converser paisiblement, marchandamment et autrement, ainsi qu'il

1. *Remonstrances,* citées plus haut.
2. Cf. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 131.
3. Sans doute André, seigneur d'Humières. *Ibid.*, p. 130.

leur plaira, en la d. ville de Dieppe et par tout ailleurs par mer et par terre. Et pareillement les diz capitaine, bailli, bourgeois, manans et habitans du d. Dieppe pourront aler et converser paisiblement, marchandemment et autrement, ainsi qu'il leur plaira, par mer et par terre par tous les d. pays de Flandres, Hollande, Zellande et Frize et autres quelconques pays du mon d. seigneur de Bourgoingne, sans ce que, soubz umbre ne à l'occasion de quelconques choses faictes et advenuues par ci-devant par mer ou par terre, l'en peust user de quelque voye de fait ne de prison ne autre quelconque empeschement à requeste de quelque prisonnier ne pour quelconque cause que ce soit. Et en oultre est accordé et appoinctée que, le premier jour de septembre prouchain venant, une journée amiable sera tenue en la ville de Thérouane, à laquelle mon d. seigneur de Bourgoingne fera que ceulx des d. pays de Flandres, Hollande, Zellande et Frize envoieront leurs gens ou députez garniz de povoir seufisant; et pareillement les d. capitaine, bourgois et habitans de Dieppe y envoieront leurs gens ou députez semblablement garniz et fondez de povoir souffisant, pour des d. question et différens, plus appoincter, accorder et conclure. Et pour [garantie (?)] entretement et sceurté des choses dessus dictes est appoincté par ma dicte dame et gens du Conseil que de ce présent appoinctement seront faictes lettres soubz le seel de mon d. seigneur le duc et envoiées au d. lieu de Dieppe tantost que ma dicte dame sera retournée devers mon dit seigneur; et néantmoins ce d. jourduy, sans attendre les dictes lettres, le d. sceur estat et cessation de voye de fait sera entretenu et continué jusques aud. premier jour d'octobre. En tesmoing desquelles choses a esté fait et escript cest appoinctement double et signé, par l'ordonnance de ma dicte dame, par maistre Loys Dommessons, secrétaire de mon dit seigneur, et pour la part des d. de Dieppe par les d. capitaine, bailli et gouverneur, le XVI° jour de juing, l'an mil quatre cent quarante cinq[1].

La question flamande résolue — au mieux des intérêts dieppois, comme il est à présumer — Charles Desmarets, en bon corsaire, porte tous ses coups contre l'ennemi d'outre-Manche.

En dépit d'une trève signée en 1444 pour deux ans et prolongée d'année en année, les inimitiés entre Anglais et Français persistaient, toujours vives, surtout en Normandie.

Personnellement, le capitaine dieppois intervint auprès du roi de France pour se plaindre que, sur la mer, « avoient de nouvel esté grant prins quantité de navires garnis de vivres et marchandises appartenans à plusieurs gens de la ville de Dieppe[2] ».

C'est qu'aux portes de la cité normande veillaient, toujours mena-

1. Archives municipales de Dijon, fonds Baudot, n° 39, fol. 347.

2. Lettre de Henri VI à Charles VII (*Chroniques de Mathieu d'Escouchy*, pièces justificatives, t. III, p. 218-220).

çants, les partisans du roi d'Angleterre Henri VI. Jean de Pevvrel, sire d'Offranville, oubliant l'accueil cordial que son père, d'origine anglaise, avait reçu en France, armait de nombreux vaisseaux pour le compte de nos ennemis. C'était pour les marins dieppois un adversaire redoutable.

A Arques, le lieutenant Jehan Peinchon, également au service des Anglais, laissait ses hommes d'armes harceler les partisans de Charles VII.

Charles Desmarets, dont l'énergie eut alors vraiment à se dépenser, se plaint au roi qu'ils « ont couru en plusieurs lieux obéissance à environ la dicte ville de Dieppe, y ont prins plusieurs gens de divers estats, tant des diz lieux que d'icelle ville, et commis plusieurs autres excez et delitz[1] ». Or, Charles VII venait d'apprendre la prise de Beuvroy et de Mortain. Il se montra fort indigné de ces « graves attemptaz faiz et commis par les Anglais à l'encontre de la trêve[2] ».

De Montils-lès-Tours, le 17 mars 1447, puis le 23, il écrivit à Henri VI, demandant pour lui et pour Charles Desmarets des explications et des réparations. Le 3 mai suivant, le roi d'Angleterre répond. Les réclamations de Charles Desmarets sont de sa part l'objet d'une réglementation toute spéciale. C'est que le capitaine de Dieppe est un puissant ennemi. Henri VI le craint; il le ménage.

« En toute diligence », il fait rechercher une nef capturée par les Anglais; il lui en fait restitution et lui fait remettre les marchandises confisquées[3]. On ne pouvait être plus conciliant.

Mais bientôt, après la prise de Fougères, la trêve est rompue; la guerre recommence. A l'appel du roi et au lendemain d'une attaque fructueuse contre les Bresmois, les marins de Charles Desmarets, infatigables, arment à nouveau.

Sans doute le capitaine de Dieppe avait obtenu des Anglais de larges compensations; mais il ne pouvait refuser son concours au roi de France qui ne l'avait jamais oublié dans ses libéralités. Charles Desmarets ne venait-il pas encore de recevoir, le 26 mai 1447, un don de 600 livres tournois que le trésorier et receveur des finances royales, Estienne Petit, avait versé dans la caisse du receveur de la vicomté de la ville, Jehan Blancbaston, pour « estre convertie et employée es reparacions de la ville de Dieppe[4] »?

Tout dévoué à la cause française, le capitaine dieppois arme donc contre les Anglais. A la hâte, dès 1448, il forme cinq compagnies.

1. Lettre de Henri VI à Charles VII (*Chronique de Mathieu d'Escouchy*, pièces justificatives, t. III, p. 218-220).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Chronique de Mathieu d'Escouchy.* Rôle des dépenses du 26 mai 1447, *loc. cit.*

Il réussit à entretenir des intelligences avec les moines de Fécamp, pénètre dans la ville par l'abbaye et s'en empare presque sans coup férir. Un navire anglais, chargé de quatre-vingt-sept hommes, est pris au moment où il entre dans le port. Nos Dieppois font prisonniers les renforts anglais, débarquant fort mal à propos[1].

Le 19 septembre 1449, le château d'Arques tombe entre les mains de Charles Desmarets, après deux jours de siège.

La fortune des armes favorise Charles VII. Le 10 novembre, Rouen lui ouvre ses portes, Harfleur capitule le 25 décembre, Honfleur le 18 février 1450.

Les baleiniers dieppois prirent une part active au blocus de ces villes.

Un dernier port normand, Cherbourg, appartenait aux Anglais. En août 1450, cette place se rend et nos marins contribuèrent encore à ce succès. Les chroniqueurs nous apprennent que Charles Desmarets équipa à ses frais un navire qui, unissant ses efforts à ceux de la flotte, isola la ville et rendit efficace le tir de l'artillerie française postée sur la grève.

Chassés de Normandie, les Anglais ne s'en éloignèrent pas sans idée de retour. En attendant des jours meilleurs, ils accrurent considérablement leurs forces navales. Le 11 août 1454, une escadre anglaise parut en rade de Dieppe. Cette menace provoqua un vif émoi et Charles Desmarets fit pousser activement les préparatifs de défense. De son côté, Charles VII, pour prévenir une attaque ennemie, arma une flotte imposante. Le 25 août 1457, plus de 4,000 Français, embarqués sur au moins soixante bâtiments, quittèrent le mouillage de la Fosse-de-l'Eure. Le dimanche 28, vers six heures du matin, seize à dix-huit cents hommes débarquèrent à deux lieues de Sandwich, dans le comté de Kent, pour cerner la ville, tandis que la flotte bloquait entièrement le port. Le grand sénéchal de Normandie, Pierre de Brezé, dirigeait les opérations. Les principales villes normandes avaient répondu à son appel; le port de Dieppe avait fourni les meilleures nefs. Au nombre des chefs, et non le moins intrépide, se remarquait Charles Desmarets.

L'assaut fut rude. Les Anglais perdirent 500 hommes. La flotte française, entrant dans le port, dut lutter contre quatre navires de guerre; mais les marins ennemis abandonnèrent vite leur bord. Le jeudi 1er septembre nos troupes, craignant une surprise, se retirèrent; elles emmenaient avec elles trois grandes nefs anglaises, vingt et un petits navires, un certain nombre de prisonniers et deux

1. Asseline, *Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe*, t. I, p. 196.

à trois cent mille livres de butin. En route, il fallut entrer en lutte avec une flotte portugaise. Nouvelle victoire pour nos marins. La rentrée à Dieppe fut un véritable triomphe pour le capitaine de la ville[1].

La guerre contre les Anglais continuant, Charles Desmarets, en qualité d' « escuier d'escurie et de conseiller de Charles VII », dut accompagner les troupes royales. Plus tard, la défense de Perpignan lui est confiée. De 1464 à 1475, il occupe la charge de capitaine du château, qu'il put conserver au roi de France[2].

Notre capitaine cumule les fonctions. Dans la lettre qu'il adresse aux Flamands, ne s'attribue-t-il pas aussi le titre de capitaine de Gamaches en Vimeu? En outre, vers la fin de sa vie, revenu en Normandie, il s'intitule seigneur de Boissi-le-Châstel (en Brie), de la Cour-le-Comte et de Saint-Aubin-le-Cauf (près Dieppe).

Se retira-t-il à Bures où, d'après M. de Grattier[3], « il occupa sa vieillesse à construire et à embellir un charmant manoir »? A-t-il été inhumé à Dieppe, dans l'ancienne église Saint-Remi, au pied de ce château qu'il construisit sur la falaise? Ou bien repose-t-il dans l'église d'Arques, où l'on remarque de curieuses verrières peintes aux armes de sa famille?

Autant de conjectures que ni les archives ni les chroniqueurs de Dieppe ne viennent confirmer. Le fait est que, dès 1485, l'amiral de Graville succède à Charles Desmarets comme « cappitaine de la ville et du chastel de Dieppe[4] ».

Veuf de Marie des Essars, Charles Desmarets laissait cinq enfants légitimes : une fille et quatre garçons. L'aîné continua les traditions de son père et arma de nombreux navires; deux autres se firent religieux et le dernier se conduisit vaillamment avec Charles VIII en Italie où il fut armé chevalier.

André Boudier.

1. Cf. Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 290-293.
2. *Les Cronicques de Normendie*, édition Hellot, notes.
3. Ad. de Grattier, *Notice sur Charles Desmarets*, 1857.
4. Archives municipales de Dieppe (privilèges de la ville), 1re cl., layette 11, 8e liasse, n° 5.

UN PRÉCÉDENT DE L'AFFAIRE MORTARA[1]

Le 26 juin 1840, Rayneval[2], notre chargé d'affaires à Rome, adressait à M. Thiers, président du Conseil, la dépêche suivante[3] :

Monsieur le Ministre,

Une affaire fort grave et dont il y a, je crois, peu d'exemples, a

1. Pour l'affaire Mortara, qui, vieille aujourd'hui de plus de soixante ans, est peut-être oubliée, nous emprunterons le récit qu'en a donné l'*Annuaire des Deux Mondes* de 1858-1859, p. 268-270 : « L'événement de l'histoire religieuse qui a le plus occupé l'attention publique, c'est l'affaire de l'Israélite Mortara, dont il convient de parler ici avec quelque détail.

« Dans les premiers jours de juillet 1858, un commis de la police pontificale se présenta, accompagné de deux gendarmes, chez M. Ramolo Mortara, israélite qui habite Bologne, et lui enjoignait de lui livrer son fils Edgard, âgé de sept à huit ans, que réclamait le Saint-Office. Le père dut céder à la force, sans même avoir obtenu des explications suffisantes. Le cardinal-légat lui-même ne put rien lui apprendre, parce qu'il ne savait rien, les ordres étant venus directement de Rome. M. Mortara se dirigea donc en toute hâte vers la capitale où, d'ailleurs, le jeune Edgard venait d'être conduit afin d'être élevé chrétiennement dans l'établissement de la *Madona dei Monti*, consacré à l'éducation des jeunes Israélites néophytes.

« A Rome, M. Mortara apprit enfin qu'une fille Morisi, qu'il avait eue jadis à son service, venait de déclarer formellement au Saint-Office que deux ans auparavant, durant une maladie grave qu'avait faite le petit Mortara, elle lui avait secrètement administré le baptême. Dès lors, ajoutait-on, les lois de l'Église ne permettaient plus de laisser l'enfant entre les mains de son père, à moins que celui-ci ne s'engageât à l'élever dans la religion chrétienne. »

« Nous n'avons pas à suivre plus loin cette curieuse affaire; il suffira de dire que tous les efforts de la famille Mortara pour rentrer en possession de l'enfant, l'intervention diplomatique des gouvernements français, anglais, prussien, italien, se heurtèrent à une fin de non-recevoir obstinée de la part de la Cour pontificale. L'enfant ayant été baptisé, c'eût été, aux yeux du Saint-Siège, une « cruauté horrible » de le rendre « aux ténèbres de sa première religion ».

2. Rayneval (Alphonse, comte de) (1813-1858). Attaché, très jeune, à Madrid, où son père était ambassadeur, il devint, en 1836, chef de cabinet du comte Molé. Premier secrétaire à Rome (1839), lorsque son chef cessa d'être ministre, il passa, en 1844, en qualité de chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, ministre plénipotentiaire à Naples en juin 1849, ambassadeur à Rome en 1851, il rédigea, en 1856, un mémoire qui fit grand bruit et dans lequel il se prononçait nettement en faveur du maintien de l'occupation française et plaidait chaudement la cause du pouvoir temporel. Nommé, en août 1857, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il mourut presque subitement à Paris, en février 1858, avant d'avoir pu se rendre à son poste.

3. Archives du ministère des Affaires étrangères. Rome, volume 982. Direction politique, n° 3, fol. 96-97.

motivé d'actives démarches de ma part auprès du gouvernement pontifical. — Un Israélite français, le sieur Daniel Montel, de Nîmes, débarque à Fiumicino dans les premiers jours de ce mois avec sa femme, fort avancée dans sa grossesse, et qui ne se trouve plus en état de supporter la mer. A peine a-t-elle touché terre qu'elle met au monde une fille. Le curé se présenta pour la baptiser et, sur l'opposition du père, cet ecclésiastique s'éloigna en protestant de son respect pour toutes les croyances. Quelques jours après, la famille entière se transporta à Rome et, le 17 au soir, un individu, accompagné de plusieurs carabiniers et d'une nourrice, se présenta au domicile du sieur Montel, lui enjoignant de lui livrer son enfant sous prétexte qu'il avait été baptisé et qu'en conséquence il ne pouvait rester entre les mains de personnes étrangères à la religion catholique. Le père protesta, et, sur les assurances tout à fait sérieuses de sa part que le baptême n'avait pas été administré, on consentit à lui laisser son enfant; mais deux gendarmes sont placés dans la maison pour veiller à ce qu'il ne soit pas soustrait à l'action qu'on ne renonçait pas à exercer sur lui, si les assertions du père se trouvaient n'être pas fondées.

Dès que je fus instruit de ces faits, j'en portai plainte verbalement à Mgr Capaccini[1]. Il m'apprit que l'enfant avait été baptisé *à l'insu* de ses parents par une femme de Fiumicino qui avait assisté aux couches de Mme Montel et que, si le sacrement avait été administré dans les règles, il serait impossible, suivant les lois canoniques, de laisser un enfant *chrétien* à ses parents *juifs*.

Après ces explications, j'écrivis officiellement au cardinal[2] et ne tar-

1. Capaccini (François, Mgr) (1784-1845), ordonné prêtre en 1807, se fit remarquer par de beaux travaux de physique et d'astronomie et fut pour cette raison appelé à prendre, en 1811, la direction de l'Observatoire de Naples, qu'il conserva jusqu'en 1815. Nommé, en 1824, par Léon XII, adjoint au secrétaire des Brefs, il fut envoyé, en 1826, en Hollande pour y seconder le cardinal Capellani, chargé de négocier un concordat avec ce royaume. Nonce à La Haye en 1828, il fut choisi en 1831 par Grégoire XVI pour remplir les fonctions de sous-secrétaire à la secrétairerie d'État. En septembre 1837, le pape lui confie une mission secrète à Vienne et à Berlin pour régler, d'une part, la question de l'évacuation des Légations par les troupes autrichiennes, de l'autre, le différend avec l'archevêque de Cologne. Secrétaire de l'Académie théologique de Rome en 1838, il est de nouveau envoyé en mission en Hollande en 1841, puis, en 1842, à Lisbonne en qualité d'internonce et de légat apostolique, et enfin créé cardinal le 22 juillet 1844. Mais sa nomination ne fut publiée que le 24 août 1845, peu de temps seulement avant sa mort (cf. dans Gualtiero, *Gli Ultimi Rivolgimenti italiani*, t. I, p. 152, un très remarquable portrait de Mgr Capaccini).

2. Lambruschini (Louis, cardinal) (1776-1854), d'abord Barnabite, puis évêque de Sabine avant de devenir archevêque de Gênes. Nonce à Paris sous le règne de Charles X, cardinal (septembre 1831), il fut appelé par Grégoire XVI à remplacer le cardinal Bernetti à la secrétairerie d'État. Adversaire déclaré des idées de progrès, il fut l'âme des persécutions politiques et des procès religieux qui ont marqué le pontificat de Grégoire XVI. Détesté par les populations des États romains, il n'en réunit pas moins le plus grand nombre de suf-

dai pas à avoir avec lui à ce sujet un entretien approfondi. Je fis valoir toutes les raisons possibles en faveur de M. Montel et présentai l'affaire sous toutes ses faces. Mon principal argument était que mon gouvernement ne pouvant admettre dans la protection qu'il doit aux Français aucune distinction de croyance, je ne pouvais voir dans M. Montel qu'un citoyen français blessé dans ses droits les plus sacrés.

Le cardinal m'exprima tout son regret de ce qu'une pareille affaire se fût élevée. Il me dit qu' « il comprenait mes réclamations; qu'il les avait déjà soumises au Saint-Père; que toutes les garanties possibles seraient données; qu'une enquête allait être ordonnée; que la femme qui avait administré le baptême serait arrêtée, jugée, punie, à moins qu'elle n'alléguât en faveur de sa conduite les raisons les plus satisfaisantes; que, s'il devenait évident qu'elle eût baptisé l'enfant, elle serait immédiatement interrogée sur la manière dont elle avait administré ce sacrement; que le résultat de cet interrogatoire serait soumis au tribunal du Saint-Office, lequel déciderait si le baptême était valide ou non; que, s'il était déclaré non valide, l'enfant serait libre, mais que, s'il avait été régulièrement administré, l'enfant serait élevé, jusqu'à l'âge de raison, loin de ses parents à Rome, avec tous les soins désirables et sous la surveillance spéciale du Saint-Siège ».

Je cherchai par tous les moyens à persuader Son Éminence de céder sur ce dernier point; mais je vis facilement que tous mes efforts étaient inutiles; qu'il s'agissait pour le chef de la religion catholique d'un cas de conscience, d'un cas prévu par les lois canoniques et dont il y a quelques exemples. La question posée sur ce terrain était pour moi hors d'atteinte. J'obtins du moins que tous les égards possibles seraient gardés vis-à-vis de la malheureuse famille, victime de cette excessive rigueur de conscience, et qu'aucune mesure qui la menaçât ne serait prise sans que j'en fusse prévenu et sans qu'elle eût été préalablement consentie par moi. Le cardinal m'a assuré qu' « à cet égard nous nous donnerions la main ».

Le père de l'enfant a consulté le principal rabbin de la colonie juive qui réside à Rome et en a reçu la réponse la moins rassurante. Je l'ai trouvé moins ému que je ne m'y attendais. Les soins de tout genre, que je lui ai promis de donner et que je donnerai effectivement aux moindres détails de cette affaire, ont paru le tranquilliser.

Depuis mon entretien avec le cardinal-secrétaire d'État, j'ai reçu de lui la réponse, fort vague, comme de coutume, dont j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la traduction. J'ai annoncé à Son Éminence que j'en porterai le contenu à la connaissance de mon gouvernement qui jugerait jusqu'à quel point les motifs allégués par le gouvernement pontifical pourront satisfaire au devoir de protection qui nous était imposé à l'égard de nos nationaux.

frages lors du premier vote émis par le Sacré Collège, peu après l'ouverture du conclave qui s'assembla à la mort de Grégoire XVI, mais il ne put obtenir ensuite la majorité nécessaire pour être élu. Membre de la *Consultà* d'État en 1847, il accompagna Pie IX à Gaëte en 1849.

Jusqu'à nouvel ordre, je me bornerai à surveiller l'exacte exécution de ce qui m'a été promis et je tiendrai Votre Excellence au courant des divers incidents qui pourront survenir dans la suite de cette malheureuse affaire. Elle peut compter que je ne négligerai aucun moyen de la faire tourner à bien, mais j'en conserve peu l'espoir. Je ferai du moins en sorte d'adoucir, autant qu'il me sera possible dans la forme, ce qu'elle a de blessant et de cruel dans le fond.

Veuillez agréer, etc., etc.

Traduction de l'office adressé par le cardinal-secrétaire d'État de Sa Sainteté au chargé d'affaires de France. (Annexé à la dépêche n° 3.)

Monsieur le Comte,

Aussitôt après avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 19 de ce mois, je me suis empressé d'en porter le contenu à la connaissance du Saint-Père et de prendre ses ordres relativement à la réponse qu'il m'appartient de vous faire.

Sa Sainteté, qui avait déjà reçu une relation fidèle de l'événement en question, s'est aperçue facilement que les faits ne vous avaient pas été exactement rapportés et qu'on avait cherché à surprendre votre religion en exagérant notablement certaines circonstances.

Toutefois, voulant procéder avec justice et avec toute la maturité possible dans une affaire de cette nature, affaire véritablement grave, et en considération de l'intérêt que vous y prenez, Sa Sainteté n'a pas hésité à ordonner que le tribunal compétent en fût immédiatement saisi.

Vous pouvez être assuré qu'aussitôt que l'examen légal de l'affaire sera terminé, et il le sera sans retard, conformément aux ordres déjà donnés, le Saint-Père s'empressera de prendre la décision qui lui sera suggérée par le sentiment de ses devoirs sacrés.

Ce sera à moi à vous informer, et je le ferai dès que j'en aurai été informé moi-même.

Agréez, etc...

Rome, 26 juin 1840.

Signé : cardinal LAMBRUSCHINI.

Rome, 7 juillet 1840[1].

... Le tribunal du Saint-Office est saisi du procès relatif au baptême administré à Fiumicino à l'enfant de M. Montel et par suite duquel le gouvernement pontifical prétend élever cet enfant dans la religion

1. Rayneval à Thiers, Rome, 7 juillet 1840. Rome, volume 982. Direction politique, n° 6, fol. 107.

catholique, loin de ses parents. La sentence doit être rendue d'un moment à l'autre et le Saint-Père ne tardera pas à prononcer.

J'ai tout lieu de craindre que Sa Sainteté, par conviction personnelle, ne regarde comme un devoir de conscience de rendre une décision défavorable. Mais il ne sera pris aucune mesure sans le concours de l'ambassade du Roi ; j'en ai sollicité et reçu de nouvelles assurances.

M. Montel est parti pour Malte. Sa femme est restée seule ici avec l'enfant, dont j'ai eu soin de faire constater la naissance sur les registres de l'état civil.

Veuillez agréer, etc...

Pendant que Rayneval faisait ces démarches à Rome et tenait M. Thiers au courant des péripéties de cette affaire qui, transportée sur le terrain purement canonique et déférée au tribunal du Saint-Office, devait fatalement se terminer par une sentence concluant à la validité du baptême et à l'approbation des mesures proposées par le gouvernement pontifical, le Département avait prêté à cette affaire toute l'attention qui lui était due et faisait tenir le 8 juillet, à Rayneval, des instructions nettes et précises par lesquelles il approuvait, du reste sans la moindre réserve, la conduite tenue par notre chargé d'affaires depuis le moment où il avait reçu la première communication du Saint-Siège.

N° 33, fol. 108.

Paris, 8 juillet 1840.

Département au comte de Rayneval,

L'office, dont vous m'entretenez dans votre dépêche n° 3, est très grave et la conduite tenue par le Saint-Siège envers le sieur Montel ne blesse pas moins les principes du droit international que ceux de la liberté de conscience. En effet, parce qu'une femme de Fiumicino a baptisé, dit-on, à l'insu du sieur Montel et de sa femme, l'enfant dont celle-ci venait d'accoucher, le gouvernement pontifical fait enlever de force cet enfant à ses parents pour ne pas laisser une fille chrétienne au sein d'une famille juive. On saisit de cette affaire le tribunal du Saint-Office et le sort en est subordonné à la décision qu'il rendra, c'est-à-dire que l'enfant, qu'on arrache ainsi à la tendresse de ses parents, ne leur sera pas rendu s'il est reconnu que le baptême a été régulièrement administré. Et lorsque vous réclamez contre cet acte d'arbitraire et d'intolérance, on allègue des lois canoniques ; on vous répond qu'il y a là pour le pape un cas de conscience. Que tel soit effectivement aux yeux du Saint-Siège le côté dogmatique et théologique de la question, c'est ce dont je n'ai pas à m'occuper. Je ne veux même pas en appeler aux lois inviolables de la nature et de l'équité, aux droits sacrés d'homme et de père si cruellement méconnus envers

le sieur Montel. Je me borne à envisager la question sous le point de vue du droit des gens et de la nationalité. Car c'est là la principale, pour ne pas dire l'unique à mes yeux. Sous ce rapport, le sieur Montel n'est pas, à proprement parler, un juif pour nous, mais un citoyen français qui doit être traité dans les États romains à l'égal de tous ses compatriotes et au préjudice duquel nous ne saurions admettre d'exception basée sur une différence de culte. J'ajoute que, dans les relations ordinaires de droit international, le chef spirituel de l'Église disparaît devant le souverain temporel et que prétendre apprécier en casuiste des questions qui appartiennent uniquement à la sphère pratique de ces rapports, ce serait risquer d'y apporter la confusion et de les compliquer d'une manière très grave.

Dès lors, nous ne pouvons point accepter comme bonnes et valables les explications qui vous ont été données par le cardinal-secrétaire d'État. Au surplus, voici la marche que vous devrez suivre :

Vous devez faire venir le sieur Montel à l'ambassade. Dites-lui que la meilleure manière de lui faire rendre son enfant est d'obtenir que celui-ci soit envoyé en France. Entendez-vous avec lui sur ce point. Le sieur Montel n'aura sans doute pas de peine à trouver les moyens de faire arriver sûrement sa fille à Nîmes. Puis, après vous être mis d'accord avec lui, adressez-vous au gouvernement pontifical pour demander péremptoirement que l'enfant soit envoyé en France et insistez pour que l'ordre en soit donné sans délai.

La prudence fait évidemment au Saint-Siège une loi de terminer au plus vite cette affaire, car il ne saurait gagner à ce que la publicité s'en emparât. Dans ce dernier cas, on voudrait peut-être attribuer sa conduite à un esprit peu généreux de réaction contre les Juifs, au moment où le déplorable événement de Damas[1] les met, pour ainsi dire, au ban de la chrétienté.

Enfin, le gouvernement du roi verrait avec d'autant plus de peine la cour de Rome persister à ne pas accueillir ses réclamations qu'il lui serait impossible de les abandonner et qu'il a sincèrement à cœur, vous le savez, d'éviter tout ce qui pourrait créer des difficultés et soulever des orages entre les deux gouvernements.

Post-scriptum. — Je reviens sur l'affaire qui concerne le sieur Montel, afin de bien vous faire comprendre le point de vue sous lequel nous l'envisageons. Je conçois jusqu'à un certain point et, sans vouloir affaiblir le principe qui est énoncé dans la présente dépêche, je conçois que le Saint-Siège se croie autorisé par la loi canonique à refuser de rendre l'enfant du sieur Montel à son père, tant que l'un et l'autre se trouvent sur le territoire pontifical; mais ce que je ne sau-

1. Il s'agit là d'une affaire qui, comme le montrent les emprunts aux dépêches du comte de Sambuy, ministre de Sardaigne à Vienne, que l'on trouvera plus loin à l'appendice, fit grand bruit dans le monde, d'un prétendu crime rituel commis par les Juifs accusés d'avoir assassiné à Damas un missionnaire capucin, le Père Thomas.

rais admettre, c'est qu'on voulût retenir cet enfant lorsque nous demandons qu'il soit, à titre de Français, envoyé en France. Tel est le terrain sur lequel vous devez placer la question et la soutenir vis-à-vis du gouvernement romain.

Pendant que le Département expédiait ses instructions à Rayneval, le gouvernement pontifical avait eu le temps d'examiner la question sous toutes ses faces. Cédant aux sages conseils de Mgr Capaccini, le cardinal Lambruschini avait reconnu la nécessité de faire droit aux réclamations du gouvernement français et proposé à notre chargé d'affaires une solution qui lui donnait satisfaction, tout en ménageant jusqu'à un certain point le prestige du Saint-Siège, soucieux avant tout de ne pas créer de précédent qu'on pût, plus tard, invoquer contre lui.

Rome, 17 juillet 1840[1].

Monsieur le Ministre,

Le tribunal du Saint-Office a déclaré valide le baptême administré à l'enfant du sieur Montel, et je désespérais d'amener le gouvernement pontifical à abandonner l'idée d'enlever cet enfant à ses parents et de l'élever loin d'eux quand, redoublant d'efforts et puissamment secondé par Mgr Capaccini, qui s'était laissé depuis longtemps convaincre des conséquences funestes, non seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue religieux, que ne pouvait manquer d'entraîner une pareille mesure, nous sommes parvenus aujourd'hui seulement à terminer, non sans peine, cette fâcheuse affaire, et voici comment :

Le cardinal-secrétaire d'État, en me donnant les détails de la procédure suivie devant le Saint-Office et m'annonçant la décision par lui rendue, m'informera que le Saint-Père, ne pouvant en conscience restituer à ses parents infidèles un enfant devenu chrétien, mais d'un autre côté, comprenant toute la valeur des réclamations dont j'étais l'organe et voulant donner au gouvernement du Roi une preuve de sa confiance, mettra cet enfant à ma disposition en émettant le vœu qu'il soit élevé dans la religion catholique, déchargeant ainsi sa conscience sur la mienne et celle de mon gouvernement. A cela je répondrai que mon gouvernement prendra sans doute soin qu'il en soit ainsi et je serai libre d'envoyer la mère et l'enfant où bon me semblera.

On sait ici parfaitement, et j'ai eu plus d'une fois occasion de le répéter à propos de cette même affaire, que le gouvernement du Roi n'a nullement le pouvoir d'engager un Français, encore moins de le forcer, à élever son enfant dans une croyance différente de la sienne. L'assurance qui m'était demandée était donc purement de forme et il était évident que le Saint-Siège cherchait à mettre sa conscience à l'abri

1. Rayneval à Thiers, Rome, 17 juillet 1840. Rome, volume 982. Direction politique, n° 8, fol. 113.

derrière des mots. J'ai donc consenti à répondre comme on me le demandait. On aurait voulu que je prisse à cet égard les ordres de Votre Excellence. Dans ce cas, l'assurance demandée, quelque vague qu'elle soit, aurait été refusée ou aurait pris une valeur qu'elle ne pouvait avoir, venant de moi. Dans la première hypothèse, j'ai pu m'apercevoir qu'on aurait poussé la résistance très loin ; dans l'autre, fort improbable, la responsabilité du gouvernement du Roi aurait été positivement engagée. J'ai cru de mon devoir, pour éviter l'un et l'autre inconvénient, de faire en sorte que ma réponse suffît. Je crois que cette solution, vu les idées qu'on s'était fait ici d'une obligation absolue pour le Saint-Siège d'assurer à l'enfant une éducation catholique, est la plus favorable qu'on pût raisonnablement espérer, et je désire ardemment qu'elle obtienne l'approbation de Votre Excellence.

Veuillez agréer, etc...

Dix jours plus tard, grâce à l'habileté, mais surtout au tact de M. Rayneval, l'incident était clos, sans bruit, et à l'entière satisfaction des deux gouvernements.

Rome, 27 juillet 1840[1].

Monsieur le Ministre,

A la suite d'un échange de lettres conçues dans le sens que j'ai indiqué dans ma dépêche n° 8, le gouvernement pontifical a mis à ma disposition l'enfant du sieur Montel que j'ai immédiatement rendu à sa mère. Il est bien entendu qu'il n'y avait point eu séparation et que tout cela n'a été que de forme. Ils s'embarqueront le 24 pour Malte.

Je joins ici copie des pièces relatives à cette restitution.

Le cardinal Lambruschini, comme de raison, est allé plus loin dans ses écritures que dans ses paroles, et ce n'est pas sans de grandes disputes de mots, de part et d'autre, que la rédaction définitive de ces pièces a été arrêtée. On me demandait beaucoup plus que je ne pouvais donner; mais j'ai eu soin que l'assurance réclamée de moi ne fût exprimée que dans la forme d'opinion personnelle. Comme il ne s'agissait que de *mots*, ainsi que je l'ai déjà dit, et qu'on ne pouvait raisonnablement espérer rien obtenir de mieux, on s'est contenté de mes paroles, et elles ont suffi à la conscience du Saint-Père pour se déclarer complètement tranquillisé.

Tout était donc terminé quand m'est parvenue la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à ce sujet. Il n'était plus temps de me conformer à ses instructions, et d'ailleurs le départ de M. Montel pour Malte, dès le 23 juin, avant même que j'eusse reçu aucune réponse du gouvernement pontifical, et dans le moment le plus critique pour sa femme et son enfant, en avait rendu depuis longtemps la stricte exécution impossible. Je suis convaincu d'ailleurs que nous

1. Rayneval à Thiers, Rome, 27 juillet 1840. Rome, volume 982. Direction politique, n° 10, fol. 127-129.

n'aurions jamais obtenu la remise directe de l'enfant à ses parents[1], et, l'aurions-nous obtenue, ce n'eût été certainement qu'en froissant de la manière la plus vive les convictions du Saint-Père et en laissant chez lui un sentiment de dignité blessée qui eût entièrement modifié sa manière de penser et d'agir à notre égard.

Je m'étais proposé, dans cette affaire, d'atteindre un double but : de rendre l'enfant à ses parents et d'éviter que les rapports des deux gouvernements ne reçussent aucune altération sérieuse. Dès qu'il a été démontré qu'on ne céderait pas sur la restitution directe, j'ai demandé qu'on mît purement et simplement l'enfant à ma disposition en laissant à mon gouvernement le soin de décider ce qu'il y aurait à faire.

Cette idée a d'abord été repoussée avec force : « Votre gouvernement », me disait-on, « n'a aucun pouvoir pour conserver à cet enfant le bénéfice du baptême. Il est soumis à l'empire de lois qui lui interdisent absolument de se mêler en quoi que ce soit des croyances religieuses de ses sujets. Autant vaudrait le remettre à ses parents eux-mêmes. »

Ce parti était cependant le meilleur. On y est revenu plus tard en demandant, malgré ce qui avait été dit, l'assurance que cet enfant serait élevé dans la religion catholique. « Comment demander à mon gouvernement ce que vous-même savez qu'il ne pourra tenir, ni par conséquent promettre », répondis-je?

On me disait à cela qu'un gouvernement avait beaucoup de moyens d'influence et d'action, que l'argent, par exemple, était tout-puissant auprès des Juifs et qu'on n'aurait plus tard qu'à en offrir à la famille Montel pour qu'elle consentît à tout ce qu'on voudrait. On reconnut cependant la force de mes raisonnements et ce fut alors qu'on me demanda de prendre sur moi de prononcer quelques paroles dans le sens que je viens d'indiquer.

Je résistai d'abord, mais il devint bientôt évident pour moi qu'on n'irait pas plus loin et, pour éviter des complications fâcheuses, des difficultés graves, conséquence certaine d'un refus de ma part, pour éviter surtout un refroidissement inévitable entre les deux cours, si cette affaire venait à être traitée directement de l'une à l'autre, sachant bien que le gouvernement du Roi ne pourrait faire aucune concession du genre de celle que le Saint-Siège regardait comme indispensable, faisant d'ailleurs la part des scrupules religieux du Saint-Père (et un passage de la dépêche de Votre Excellence m'y eût autorisé jusqu'à un certain point), j'ai cédé. J'espère que Votre Excellence voudra bien approuver les motifs qui m'ont fait agir de la sorte.

Les raisons de droit, les raisons de politique, que je faisais valoir près du cardinal-secrétaire d'État et qui toutes étaient conformes à celles que veut bien me donner Votre Excellence, étaient reconnues

1. En marge, la note au crayon du Département : « Ce n'est pas non plus ce qu'on demandait, mais l'envoi de l'enfant en France. »

parfaitement justes, mais on n'admettait pas qu'elles pussent entrer dans la balance.

« De la part de tout autre gouvernement », me disait-on, « un pareil enlèvement serait certainement l'abus le plus intolérable et ne saurait être souffert; mais c'est du Père commun des fidèles dont il est question ici. C'est sa conscience qui parle et il n'y a pas de force humaine qui puisse le faire transiger avec elle. »

Quand je parlais de l'obligation où était le gouvernement d'obtenir satisfaction d'un acte qu'il ne pouvait considérer que comme la violation la plus flagrante des droits les plus sacrés d'un citoyen français, et quand j'indiquais dans un entretien tout confidentiel jusqu'où il avait été forcé d'aller pour protéger des intérêts bien moindres, on me répondait, poussant immédiatement les choses à l'extrême : « Vous vous appuieriez de tout ce que vous avez de canons et vous enverriez sur nos côtes toutes vos flottes que ce ne serait qu'une raison de plus pour nous de nous montrer inébranlables. »

Traitant alors la question au point de vue religieux, je montrai combien cette mesure, devenue politique, nuirait à la cause catholique, combien de questions elle soulèverait, combien elle réveillerait de haines, et j'indiquai que le Pape n'avait une si haute position dans l'Église que pour être à même, dans certains cas, de sacrifier un intérêt moindre à un intérêt majeur.

A cela, on m'a d'abord répondu qu'il n'y avait pas d'intérêt, quelque majeur qu'il fût, qui pût autoriser de manquer à sa conscience et de commettre *le plus petit péché*. A la fin, cependant, c'est de cet argument que j'ai retiré le plus de fruits.

Je dois dire ici que les personnes du pays et le connaissant bien, à qui j'ai parlé de cette affaire, se sont montrées fort étonnées que le Saint-Siège l'eût ainsi terminée, et il ne doit pas manquer de gens qui l'en blâment.

Je crois que, dès le début, le cardinal Lambruschini s'était proposé de la terminer tout différemment, et je ne serais pas surpris qu'il en eût fait une affaire personnelle. Du moins a-t-il fallu pour le faire changer d'avis que je fusse appuyé de toute la persuasion, de toute l'influence de Mgr Capaccini, et même n'est-ce qu'après huit à dix entretiens des plus longs et des plus animés entre eux, sans compter les miens, que le cardinal a commencé à fléchir. Il avait par-devers lui un précédent dont il voulait, je suppose, renouveler l'exemple... Étant archevêque de Gênes, il arriva qu'un enfant juif, de douze à treize ans, fut envoyé par ses parents chez un marchand d'huile, qui, lui ayant demandé s'il deviendrait volontiers chrétien et, sur sa réponse affirmative, prit de l'eau et la lui versa sur la tête en prononçant les paroles sacramentelles du baptême. L'autorité ecclésiastique, avertie, fit enlever l'enfant de chez ses parents qui se plaignirent hautement. Le roi, qui se trouvait à Gênes, réclama lui-même près du cardinal. Celui-ci se montra inexorable. Seulement il y eut enquête et jugement

du Saint-Office à Rome. Le baptême fut déclaré valable. On mit le marchand au cachot, mais l'enfant ne fut pas rendu à sa famille et fut élevé loin d'elle.

J'ai pu remarquer, à propos de cette affaire, que la haine et le mépris pour la race juive, même de la part des esprits les plus éclairés, existaient encore ici dans toute leur force.

Je demande pardon à Votre Excellence de la longueur de cette lettre; mais j'ai cru que les explications dans lesquelles je suis entré ne seraient pas dénuées d'intérêt. J'avais d'ailleurs à montrer, pour expliquer le parti auquel je me suis arrêté, quels efforts j'ai faits, quels obstacles j'ai eu à vaincre et quel but je m'étais proposé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma très haute considération.

RAYNEVAL.

A cette dépêche étaient jointes trois annexes, deux notes du cardinal-secrétaire informant notre chargé d'affaires de la résolution à laquelle le Saint-Père avait cru devoir s'arrêter et de la mesure gracieuse que le pape soumettait à l'acceptation du gouvernement français. J'aurais assurément pu me contenter de l'analyse si claire et si précise qu'en fait M. de Rayneval; mais l'affaire dont il s'agit ici est si grave et surtout si délicate qu'il m'a semblé préférable de reproduire ici ces trois pièces qui permettent de se rendre un compte exact et de la procédure suivie à Rome et des scrupules qui dictèrent au Souverain Pontife le « terme moyen » qui, en donnant satisfaction au cabinet des Tuileries, permit au Saint-Siège de sauver les apparences et de terminer à l'amiable une affaire qui, si elle était venue à s'ébruiter, n'aurait pas manqué d'avoir pour lui des conséquences désagréables qu'il avait intérêt à éviter.

Traduction.

Palais du Quirinal, 18 juillet 1840.

A Monsieur le chargé d'affaires de S. M. le roi des Français.

Le cardinal-secrétaire d'État s'est fait un devoir de vous informer que, d'après les ordres de Sa Sainteté, la Suprême Inquisition examinerait soigneusement l'affaire concernant le baptême administré par Flavie Simonetti à une fille nouvellement née des époux juifs Daniel Montel, natif de Nîmes, et Miette Crémieux, de nation française, pour que l'on adoptât ensuite les mesures convenables.

Le Saint-Office, après avoir pris les renseignements nécessaires pour bien connaître les circonstances du fait, a prononcé son jugement *que le baptême subsistait et était valide*. Il ne sera pas hors de propos que je vous fasse le récit de ce qui s'est passé pour votre

information et pour que vous en fassiez l'usage que vous croirez le plus convenable.

Le 17 du mois de juin dernier naquit à Fiumicino, dans l'hôtellerie de Martignoni, une fille qui fut baptisée par Flavie Simonetti, femme de chambre dans cette hôtellerie, dans la persuasion que l'enfant était en danger de mort.

L'autorité ecclésiastique, informée de cette circonstance, observant les prescriptions canoniques et l'usage suivi en pareil cas, ordonna que l'enfant nouveau-né fût transporté à la maison pieuse des Catéchumènes. Les personnes envoyées pour cet objet à l'hôtellerie, sur la route de Chiavari, où logeaient lesdits époux juifs, éprouvèrent de la part de ceux-ci une opposition à la remise de l'enfant. Ils nièrent constamment que leur fille eût été baptisée à Fiumicino. On jugea prudent de s'abstenir de toute voie de fait jusqu'à ce que la chose eût été éclaircie. On laissa toutefois deux carabiniers de planton, afin que pendant l'examen l'enfant, objet de la contestation, ne fût pas enlevé.

L'examen ayant été terminé, on a dû reconnaître avec toute la certitude la validité du baptême, tant pour le fait que pour la forme dont il avait été administré. En effet, la jeune fille dont il s'agit est chrétienne catholique, et c'est à cause de cela que le Saint-Père ne peut permettre que l'on confie son éducation à ses parents, puisqu'il se rendrait responsable devant Dieu de la perte de cette âme. D'un autre côté, le Saint-Père est obligé de pourvoir par un plus sûr moyen à l'éducation de cette jeune fille dans le sein de l'Église où il a plu à la divine Providence de la placer. La maison pieuse des Catéchumènes remplirait très bien cet objet; mais, comme il s'agit de sujets du roi des Français, le Saint-Père désire employer les plus grands égards et Sa Sainteté, voulant témoigner à Sa Majesté et au Ministère royal sa pleine confiance dans la loyauté du gouvernement français, Elle est disposée à faire remettre cette jeune fille, aujourd'hui baptisée, à Votre Seigneurie, pourvu qu'au nom de votre gouvernement vous assuriez au Saint-Siège que ledit gouvernement s'engage à la faire élever dans la religion catholique.

L'affaire est d'une si grande importance pour la conscience du Saint-Père que, sans cette condition, il ne pourrait consentir à la remise de cet enfant.

C'est pourquoi Sa Sainteté ne procédera à cet acte qu'en en rendant responsable devant Dieu le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne, dont la religion ne permet pas de douter qu'il répondra comme on s'attend à cette nouvelle preuve de haute estime, de déférence et de confiance que le Saint-Siège se plaît à lui donner.

Dans l'attente de votre agréable réponse, le soussigné a l'honneur d'être, etc., etc...

Signé : le cardinal LAMBRUSCHINI[1].

1. Rome, volume 982. Traduction, fol. 118.

Vingt-quatre heures après la remise de cette note, Rayneval, comme il l'exposait tout au long dans sa dépêche du 27 juillet, avait pris sur lui de répondre au cardinal, sans en avoir naturellement référé dans l'intervalle à son gouvernement.

Copie. Rome, 21 juillet 1840[1].

Monsieur le Cardinal,

J'ai reçu hier l'office que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'adresser pour m'informer que le tribunal du Saint-Office avait été saisi de la question de savoir si le baptême administré par une femme de Fiumicino à l'enfant du sieur Montel était valide ou non; que ce tribunal s'était prononcé pour l'affirmative et qu'en conséquence la conscience du Saint-Père ne lui permettait pas de rendre cet enfant à ses parents, desquels on pouvait attendre qu'ils lui feraient perdre le bénéfice du sacrement qu'il a reçu; mais que, considérant que cet enfant était Français et voulant donner au gouvernement du Roi une preuve de sa confiance, Sa Sainteté était prête à le mettre à ma disposition, pourvu que j'assurasse à Votre Éminence, au nom de mon gouvernement, qu'il sera élevé dans la religion catholique.

Je ne doute pas que le gouvernement du Roi ne prenne soin qu'il en soit ainsi et je suis persuadé qu'il emploiera à cet effet tous les moyens possibles. Je me rends avec plaisir au désir de Votre Éminence en lui donnant cette assurance. J'ose espérer qu'en conséquence Elle voudra bien donner cours aux intentions conciliantes qu'Elle m'a manifestées et dans lesquelles le gouvernement du Roi ne saurait manquer de trouver un nouveau témoignage des sentiments de Sa Sainteté.

Agréez, etc., etc...

A. DE RAYNEVAL.

La réponse de notre chargé d'affaires était aussi prudente qu'habile et moins de quarante-huit heures plus tard il recevait du cardinal l'office suivant qui terminait cette délicate affaire à son entière satisfaction :

Palais du Quirinal, 23 juillet 1840[2].

A Monsieur le chargé d'affaires de Sa Majesté le roi des Français.

D'après l'assurance que Votre Excellence m'a donnée dans sa note d'aujourd'hui au sujet de l'éducation catholique à donner en France à la jeune fille juive dûment baptisée à Fiumicino, je m'empresse de vous prévenir que je transmets en même temps les instructions de

1. Rayneval au cardinal Lambruschini. Rome, volume 982, fol. 122.
2. Rome, volume 982, fol. 129.

Sa Sainteté à M. le cardinal-vicaire pour que, par l'entremise de son représentant, il s'entende avec vous pour la remise à votre respectable personne de la jeune fille elle-même.

Le soussigné a l'honneur, etc., etc...

Signé : cardinal LAMBRUSCHINI.

Le jeune chargé d'affaires de France s'était remarquablement tiré d'une affaire délicate que la moindre maladresse menaçait d'aggraver, d'une négociation peu aisée à conduire, mais dans laquelle, heureusement pour lui, il avait été, comme il s'était plu à le reconnaître, puissamment secondé par l'influence et l'esprit libéral, juste et éclairé de Mgr Capaccini. Le Département lui rendit justice.

« J'ai appris », lit-on dans la dépêche en date de Paris, le 16 août 1840[1], « avec d'autant plus de plaisir la manière dont s'est terminée l'affaire relative à l'enfant du sieur Montel que le terme moyen qui a été adopté est précisément celui que j'avais indiqué, comme vous l'aurez vu en recevant ma dépêche du 8 juillet. Le Saint-Siège a très sagement apprécié les motifs qui devaient l'empêcher de prolonger un démêlé portant sur un sujet d'une nature si grave et j'approuve pleinement la ligne de conduite que vous avez suivie dans une question qu'il faut se féliciter pour le gouvernement pontifical que la presse ne s'en soit pas emparée... »

APPENDICE.

Le Père Tommaso della Sardegna (1777-1840), né à Calangiano (province de Cagliari), après avoir terminé ses études de pharmacie entra, à l'âge de dix-huit ans, dans l'ordre des Frères mineurs capucins. Aussitôt après avoir été ordonné prêtre, il exprima le désir de devenir missionnaire et fut désigné par la congrégation de la Propagande pour faire partie de la mission de Syrie avec le Père François de Ploaghe (auteur d'une biographie à laquelle le comte Degli Alberti a emprunté ces quelques notes) et le Père Bonaventure de Sassari. Parti de Livourne le 15 janvier 1807, il arriva à Damas le 14 avril suivant. Il y exerça avec autant de zèle que d'abnégation son ministère et ne tarda pas à acquérir les sympathies des infidèles et même des Juifs, auprès desquels il jouissait d'un prestige tout particulier en raison des soins qu'il donnait aux malades. Ce fut

1. Département à Rayneval. Paris, 16 août 1840, fol. 140. Rome, volume 982, n° 55.

ainsi que, dans la soirée du 5 février 1840, il fut appelé chez le juif Daoud Arari, pour y vacciner, à ce qu'on assurait, un de ses enfants. Mais alors fut accompli un horrible forfait auquel on s'empressa d'ailleurs de donner les apparences d'un meurtre rituel : assailli à l'improviste par plusieurs individus, le P. Tommaso fut réduit à l'impuissance et égorgé ; son sang fut recueilli, dit-on, pour servir aux fêtes de Pâques. Les circonstances mêmes de ce meurtre ainsi que tous les détails de l'instruction et du procès sont exposées tout au long dans un curieux petit volume publié par un auteur anonyme, compatriote du Père Thomas et religieux comme lui, sous le titre de : *Aceldama, ossia Processo celebre istruito contro gli ebrei di Damasco nell' anno 1840 in seguito al doppio assassinio rituale da loro consumato nella persona del Padre Tommaso della Sardegna, missionario cappucino ed in quella del suo garzoncello cristiano Ebrahim Amarah all' unico scopo di avere il loro sangue*, avec documents et appendice historique (Cagliari et Sassari, G. Dessi, 1896). A ce pamphlet on peut opposer le rapport, de tous points favorable aux Juifs, qui fut envoyé par le Père François de Sardaigne, capucin, missionnaire apostolique à Damas, au préfet de la congrégation, en date du 5 mars 1840. Ce rapport a été cité par M. Isambert à la séance de la Chambre des députés du 4 juin 1840. Ajoutons quelques extraits de la correspondance diplomatique du comte de Sambuy :

Je vous suis fort reconnaissant, écrivait-il de Vienne, le 28 avril, au comte Solaro della Margarita (dépêche n° 874), de ce que vous avez la bonté de m'apprendre de certain sur la malheureuse catastrophe dont le Père Thomas a été la victime à Damas, fait sur lequel régnaient encore beaucoup de doutes...

Dans sa dépêche n° 899, 20 mai 1840, on lit :

Monseigneur le nonce apostolique paraît fort scandalisé de la protection ouverte que l'Autriche accorde aux Juifs de Damas, de la conduite des consuls autrichiens à cet égard et qu'on ait publié leurs dépêches...

Enfin le 4 juin, dans sa dépêche n° 908, il revient, cette fois en détail, sur cette affaire :

J'en ai causé avec le prince de Metternich qui m'a dit à cet égard que la seule chose à vérifier sur cela c'étaient les faits, savoir si véritablement les Juifs qu'on en accusait étaient coupables du meurtre du Père Thomas et qu'il fallait découvrir la vérité à ce sujet.

Qu'il est indubitable que le consul de France à Damas, Ratti Men-

ton[1], est une espèce de fou, qui s'est déjà fait chasser de plusieurs endroits, entre autres de Tiflis; qu'il a commis un excès de pouvoir en arrêtant un sujet autrichien; que sa correspondance avec le consul de l'empereur est celle d'un fou, pleine de déraison, d'insolence et d'injures grossières.

Que, quoi qu'il en soit du fait, M. Laurin[2] a bien fait d'adresser au pacha d'Égypte les demandes qu'il lui a faites; qu'elles consistent à le prier de faire cesser les tortures qui ne sont pas un bon moyen de parvenir à la découverte de la vérité et qui ne servent à rien, et d'envoyer à Damas des hommes de loi pour instruire régulièrement le procès.

Que le seul tort de M. Laurin a été de communiquer à Rothschild à Paris la correspondance de ses subordonnés, ce qu'il n'aurait jamais dû faire, et d'où est résulté l'inconvénient qu'on l'a publiée dans les journaux, ce qui a produit plusieurs autres conséquences fâcheuses.

Là-dessus Son Altesse a eu la bonté de me traduire la dépêche allemande qu'Elle a adressée le 21 mai à M. Laurin pour lui reprocher cette faute, l'en blâmer sévèrement et lui ordonner de n'adresser dorénavant ses rapports qu'à son seul gouvernement exclusivement.

Quoique le comte de Maltzahn[3] nous ait dit qu'il avait bien des soupçons sur le compte du consul autrichien en Égypte, il ne me paraît pas que le gouvernement impérial croie qu'il ait pu être corrompu. Quant à M. Merlato[4], sa partialité pour les Juifs est telle que, d'après les articles de la *Gazette d'Augsbourg*, l'opinion publique le croyait juif lui-même, et il a fallu une note de ce journal pour le tirer d'erreur.

L'idée générale sur ce malheureux événement est que, parmi les Juifs, il existe plusieurs sectes, une desquelles se rend en effet coupable des atrocités qu'on attribue à la nation entière. Ce qui est sûr, c'est que le pacha de Damas a enfermé séparément trois rabbins avec le Talmud, leur ordonnant d'en extraire et traduire les passages relatifs à leur manière de traiter les chrétiens; que ces trois manières se sont trouvées identiques et confirment pleinement l'opinion que l'on avait que le Talmud recommande aux Juifs de maltraiter de toutes manières les chrétiens dans leurs avoirs et dans leurs personnes.

Je trouve en outre dans l'*Écho français* du 2 courant, que l'*Univers* a publié une longue lettre du 21 avril du supérieur des Lazaristes

1. Ratti-Menton (Benoît-Ulysse-Laurent-François de Paule, comte de), élève vice-consul (1822), vice-consul à Arta (1831), à Tiflis (15 mai 1833), consul de deuxième classe sur place (20 août 1833), à Gibraltar (1837), consul à Damas (juillet 1839), à Canton (1842), à Calcutta (1846), consul général, chargé d'affaires à Lima (1849), à Gênes (1853), à La Havane (1855), admis à la retraite (1862).

2. Antoine Laurin, consul général d'Autriche à Alexandrie.

3. Maltzahn (Mortimer, comte de), ministre de Prusse à Vienne.

4. G. G. Merlato, vice-consul provisoire d'Autriche à Damas.

qui réfute le rapport de M. Merlato et un extrait d'une lettre d'Alexandrie qui est dans le même sens. Il me paraît donc que la vérité ne saurait tarder à se faire jour...

Il n'est plus question après cela de l'affaire de Damas dans le *Carteggio* du comte de Sambuy, mais en revanche notre ambassadeur à Rome s'en était, lui aussi, occupé, et voici ce que, dès le 28 mai, Latour-Maubourg avait mandé à ce sujet à Thiers[1] :

... C'est maintenant seulement que l'on commence à s'occuper ici de l'affaire des Juifs de Damas. La polémique, à laquelle se sont livrés à ce sujet les journaux français, a excité l'attention et donné lieu à l'opinion de se prononcer sur ce fait qui préoccupe si sérieusement l'Europe et l'Orient. Ainsi que Votre Excellence peut le penser, cette opinion n'est pas favorable aux Juifs. La propagande a reçu de nombreux rapports de ses divers agents dans l'Asie Mineure, lesquels s'accordent tous à reconnaître les accusés comme coupables des faits qui leur sont imputés, et le sentiment unanime en Asie Mineure est qu'ils sont bien les assassins du Père Thomas.

Le rapport passionné du consul d'Autriche a mal servi la cause qu'il a prétendu défendre, et l'impression produite par la publication de cette pièce est loin d'avoir répondu à ce qu'en attendaient sans doute ceux qui l'ont fait imprimer. Au total, le rôle qu'ont joué dans cette affaire les agents des diverses puissances a été apprécié ici de manière à ce que notre considération n'a pu que gagner près du Saint-Père et de tout ce qui l'entoure, à cause de l'intérêt qu'a pris le consul de France à la découverte de la vérité et de la partialité qu'ont manifestée d'autres agents en faveur d'individus auxquels les unissent des rapports de famille ou de patronage...

Quelque longue que soit déjà cette note, il m'a paru utile de la compléter en rappelant ici ce qu'aux pages 458 et 459 du volume de 1840 de l'*Histoire politique*, Lesur dit de l'affaire de Damas :

On accusait les Israélites d'avoir donné la mort à un religieux, le Père Thomas, dont le sang aurait été versé pour s'en servir dans la solennité de la pâque. Ainsi formulée, cette accusation se serait difficilement soutenue aux yeux d'hommes éclairés. Néanmoins, les autorités de Damas y donnèrent suite et, pour arracher aux accusés l'aveu de leur prétendue culpabilité, leur infligèrent des tortures inouïes.

Les consuls des diverses puissances européennes émirent dans cette affaire des opinions différentes. Les uns laissèrent faire ou encouragèrent les autorités égyptiennes; mais le représentant de l'Autriche protesta avec énergie contre les moyens violents employés pour la découverte de la vérité et réclama une instruction criminelle plus

1. Rome, volume 982. Direction politique, n° 78, fol. 84.

conforme aux mœurs du XIXe siècle. C'est ainsi, du reste, que parut l'entendre M. Thiers, lorsqu'il annonça à la tribune, le 2 juin 1840, que, par son ordre, un vice-consul allait se rendre en Orient pour s'enquérir de l'état des choses à ce sujet.

Les Chambres anglaise et américaine ne s'émurent pas moins de cet incident et, sans doute par l'influence morale de leur haute intervention, jointe aux efforts des Israélites européens, déterminèrent l'ordre donné par le pacha d'Égypte de suspendre une procédure qui avait pu frapper comme coupables des hommes sans doute innocents.

Enfin, il n'est pas inutile de remarquer que, dans sa note du 18 septembre 1840, le Département avait mandé ce qui suit à Rayneval :

... L'affaire des Juifs de Damas est terminée par la mesure que Méhémet-Ali a prise d'ordonner la mise en liberté des prisonniers. Mais l'opinion de leur culpabilité n'en est pas moins générale en Égypte ainsi qu'en Syrie, et les rapports que j'ai reçus de M. Des Méloizes[1] sont loin de tendre à infirmer cette opinion...

Je termine en faisant observer qu'il appert du rapport même du Père François de Sardaigne, capucin, missionnaire apostolique à Damas, au préfet de la congrégation, en date du 5 mars 1840, que « quatre personnes ont péri à la suite des tortures et que les autres sont dans un tel état de faiblesse qu'elles succomberont sous peu ».

Commandant WEIL.

L'INSURRECTION POLONAISE DE 1863

ET L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

L'insurrection polonaise de 1863 a, comme on sait, suscité les plus chaudes sympathies dans l'opinion publique en France. Les pétitions qui, dès le commencement de mars, arrivèrent au Sénat parlaient, sans oser prononcer le mot de guerre, « d'aide, de protestation, de défense du droit contre l'iniquité ». M. Pierre de La Gorce, auquel j'emprunte cette citation, a très bien exposé dans le tome IV

1. Méloizes-Fresnoy (Maxime-Renaud d'Avesnes, vicomte des), né en 1812, élève consul en Égypte (1838), consul à Beyrouth (1840), rédacteur à la Direction commerciale (1842), chef du cabinet (janvier 1851), consul général à Amsterdam (avril 1851), chef du cabinet (août 1852), ministre plénipotentiaire près du duc de Saxe-Weimar et des duchés de Saxe (1855), à Carlsruhe (1862), à Munich (1864), admis à la retraite (1867), trésorier-payeur général (1872).

de son *Histoire du second Empire* que les relations cordiales avec la Russie commandaient au gouvernement impérial une très grande réserve. Mais il a ajouté avec raison les considérations suivantes (*loc. cit.*, p. 441) : « Est-ce à dire pourtant qu'en ces conjectures Napoléon n'ait pas entrevu, ébauché peut-être, le plan d'une conduite plus active? Mis en face de la question polonaise, le monarque inclinait avant tout à provoquer du gouvernement russe, par une action tout officieuse, tout amicale, un octroi souverain qui permettrait de dire la Pologne à demi satisfaite et de déclarer l'incident clos. Donc, s'il était entraîné hors de cette voie, c'est à Vienne qu'il importerait de lier partie, non à Londres, où l'on n'obtiendrait que des articles de journaux ou des meetings. Tout en prêchant très sincèrement la paix, l'Empereur paraît avoir caressé une autre politique, toute différente, qui, en cas d'échec de la première, s'y substituerait, qui aurait en Autriche un principal point d'appui et qui, grande par les risques, pourrait l'être également par les résultats. Les informations que Napoléon recevait des bords du Danube étaient plus propres à le tenir en éveil qu'à le décourager. » A l'appui de ces remarques, M. de La Gorce reproduit des extraits de quelques rapports envoyés par le duc de Gramont, ambassadeur à Vienne. On y pouvait voir, sans être taxé de légèreté, une provocation à une action commune. Avant même que la dernière dépêche, dont M. de La Gorce rend compte, arrivât à Paris, le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche, était parti pour Vienne. « Était-il », se demande M. de La Gorce, « chargé d'une négociation précise? C'est ce qu'aucun document n'autorise à affirmer. Ce qui n'est guère douteux, c'est que le but principal de son voyage ait été de pénétrer les plus intimes pensées de sa cour et de recueillir les instructions de son souverain en vue d'une demande de coopération non seulement diplomatique, mais peut-être militaire, qui, de Paris, pourrait être adressée à l'Autriche. »

Émile Ollivier, dans son ouvrage *l'Empire libéral* (t. VI, p. 183), s'exprime d'une manière plus précise : « Napoléon III, en vertu de la logique particulière de l'illusion, crut que, si on avait refusé à l'Angleterre une petite action, on lui en accorderait à lui une grande. Il pria l'ambassadeur autrichien Metternich de se rendre à Vienne; il lui remit une lettre et un formulaire pour François-Joseph[1]. Il proposait de constituer une Pologne indépendante accrue de la Galicie, à la tête de laquelle on placerait un archiduc autrichien. De son côté, l'Autriche consentirait à la cession de la Vénétie moyennant une large compensation sur le littoral adriatique ou sur le Danube.

1. Ces deux pièces manquent aux Archives d'État de Vienne.

Toute divergence cessant ainsi entre les deux gouvernements, ils noueraient une alliance intime et l'alliance franco-autrichienne succéderait à l'alliance franco-russe. »

Je me réserve de traiter la question tout entière dans le tome IX de mon *Histoire de l'Europe de 1815 à 1871*. Qu'il me soit permis, en attendant, de communiquer ici quelques documents tirés des archives d'État de Vienne. Grâce à l'administration libérale de ces archives, j'y ai pu continuer mes recherches. La correspondance du prince de Metternich avec son chef, le comte de Rechberg, confirme dans ses traits essentiels le récit d'Émile Ollivier. Peut-être la partie la plus intéressante des dépêches du prince de Metternich est-elle l'exposé du rôle actif que joua l'impératrice Eugénie pendant ces négociations. Fille fidèle de l'Église catholique, l'impératrice avait les sympathies les plus ferventes pour la cause polonaise; elle la considérait à la fois comme pouvant devenir le point de départ d'une alliance franco-autrichienne et d'un remaniement de la carte de l'Europe. C'est ce qui résulte du rapport suivant envoyé par le prince de Metternich :

Paris, 22 février 1863.

Monsieur le Comte,

J'ai eu hier une conversation de trois heures avec l'Impératrice au sujet de la Pologne et je me félicite d'avoir eu cette occasion de devancer en quelque sorte ce qui forme l'objet de votre télégramme de ce matin.

L'Impératrice m'a annoncé que, vu la tournure que prenaient les choses, l'Empereur n'était plus préoccupé que de l'entente entre l'Autriche, la France et l'Angleterre, entente qui peut amener la solution de toutes les affaires, la consolidation de sa dynastie et le bonheur du monde. Il se réserve, me dit-elle, de me parler franchement de tout cela lorsque le moment serait venu. Elle voulait, disait-elle, jeter son bonnet par-dessus les moulins et me dire tout ce qu'elle pensait. Je la prendrais pour une folle si je voulais; mais, comme elle était sûre que d'elle à moi cela ne porterait pas à conséquence, elle voulait devancer l'Empereur et aller de suite beaucoup plus loin que lui.

Je lui dis que j'étais prêt à l'écouter, puisque je n'étais destiné qu'à entendre des rêveries politiques sans conséquence, comme toutes les pérégrinations auxquelles elle m'avait déjà fait assister.

L'Impératrice me répondit : « Je sais que votre Empereur vous écoute et vous aime; faites-lui connaître le fond de notre sac. Il en fera ce qu'il voudra; mais du moins il rendra justice à la franchise d'une femme qui est naturellement plus fantasque que les hommes, mais qui a trop à cœur l'intérêt de son pays adoptif, de son époux et de son fils pour se risquer de mentir en parlant de l'avenir. »

Je me suis permis d'observer à Sa Majesté que je ne méritais pas les assurances flatteuses qu'elle me donnait, mais que dans tous les cas

je croyais pouvoir répéter tout ce qu'elle me disait sans crainte de mécontenter mon souverain maître. « Vous savez du reste, Madame », ajoutai-je, « que, si réellement vous trahissez tous vos secrets, c'est là un fait d'une importance telle que vos plans, fussent-ils le renversement du monde, leur révélation aura un prix inestimable pour ceux auxquels vous voudrez bien les confier, car au moins serons-nous avertis. »

L'Impératrice me dit en souriant : « Pour vous faire comprendre ce que je voudrais, l'idéal de ma politique, il faut que nous prenions la carte ! »

J'avoue que ma curiosité fut piquée au plus haut degré de la perspective de voyager avec l'Impératrice à travers une carte bien souvent parcourue par le couple impérial.

Sa Majesté prit l'atlas de Le Sage et m'expliqua pendant plus d'une heure le plan utopique, mais très curieux, qui l'enthousiasme.

Je ne saurais suivre dans tous les détails la pérégrination *à vol d'oiseau* (*quel vol* et *quel oiseau !*) de l'Impératrice et j'en arrive de suite à ce qui m'a paru être le but positif, l'arrangement décisif auquel on s'arrêterait une fois lancé dans les *remaniements*. Je procède par la désignation des puissances.

Russie. Refoulée en Orient et maigrement rétribuée de la perte de la Pologne et des provinces qui en fesaient partie par une compensation dans la Turquie d'Asie.

Pologne. Reconstituée avec un archiduc comme roi, si nous voulons, mais encore mieux avec le roi de Saxe, reprenant ses droits dynastiques en compensation de la cession de son royaume à la Prusse.

Prusse. Céderait la Posnanie à la Pologne, la Silésie à l'Autriche et la rive gauche du Rhin à la France, mais obtiendrait la Saxe, le Hanovre et les duchés au nord du Mein.

Autriche. Céderait la Vénétie au Piémont, une partie de la Gallicie (Lemberg et Cracovie) à la Pologne ; prendrait une longue ligne de nouvelles frontières à travers la Servie le long de l'Adriatique, la Silésie et tout ce qu'elle voudrait au sud du Mein.

France. Ne céderait RIEN ! mais prendrait la rive gauche du Rhin, respectant la Belgique à cause de l'Angleterre, à moins que cette puissance ne lui laisse Bruxelles et Ostende, etc., etc., pour prendre Anvers.

Italie. Le Piémont aurait la Lombardie, la Vénétie, la Toscane, Parme, Plaisance, Bologne et Ferrare, mais restituerait les deux Siciles au roi de Naples qui arrondirait le Pape.

Turquie. Supprimée pour cause d'utilité publique et de moralité chrétienne, se laisserait partager en cédant ses positions d'Asie à la Russie, la ligne de l'Adriatique à l'Autriche, la Thessalie, l'Albanie et Constantinople *à la Grèce*, les principautés comme une enclave indépendante à un prince du pays.

Les rois et les princes dépossédés en Europe iraient civiliser et monarchiser les belles républiques américaines, qui toutes suivraient l'exemple du Mexique.

Voilà le plan de l'Impératrice et je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien ne pas le considérer comme une plaisanterie; je crois l'Impératrice et même l'Empereur très convaincus de la possibilité et de la *nécessité* de le réaliser une fois.

Mettons de côté ces phantasmagories napoléoniennes et permettez-moi d'examiner sérieusement la situation au point de vue de nos intérêts réels.

Mon instinct me dit qu'en usant de la sagesse et de l'habileté qui a présidé depuis trois ans à notre politique, nous pourrions profiter de nos avantages, ne fût-ce que pour amener l'Empereur à s'engager envers nous dans la question d'Orient. Pour y arriver il n'y aurait, je pense, qu'à laisser venir les événements et les avances que nous fera l'Empereur; là où nous pourrons faire cause commune nous pouvons demander un engagement.

Je suis curieux de savoir si l'Angleterre entrera dans les idées de l'empereur Napoléon?

Il est possible et désirable même que nous trouvions dans le cabinet de Londres un auxiliaire précieux pour modérer la marche des manifestations diplomatiques à notre guise. Je suis charmé que nous ne soyons pas en tête à tête pour le moment, et j'encourage de tous mes efforts l'idée de *l'entente à trois*, parce que je prévois que la politique anglaise pourra nous être d'un grand secours.

Les dangers sont grands et les difficultés que nous aurons à surmonter sont immenses; mais je ne sais ce qui me dit que nous réussirons à mener au port notre barque, si tourmentée par les orages depuis quelques années.

La personnalité qui dirige la politique française aujourd'hui me paraît constituer une garantie réelle dans ces circonstances.

M. Drouyn de Lhuys est, en fait de principe, aussi correct que possible. — Son désir de s'allier avec nous ne date pas d'hier. — La copie ci-jointe d'un rapport de M. Lightenvelt de l'année 1855, qui emprunte aux circonstances présentes un caractère d'actualité remarquable, en fait foi[1].

Si nous voulons commencer à obtenir dès aujourd'hui quelque avantage en Orient, il faudrait, je crois, tâcher dès à présent à demander que l'influence française à Belgrade et à Bukareste se mette un peu à notre service; il faudrait que M. Drouyn de Lhuys fasse comprendre aux princes Couze et Michel que nous sommes appelés à les prendre en tutelle, comme étant le voisin le plus intéressé, et tâcher d'éloigner les éléments révolutionnaires.

Agréez, Monsieur le Comte, l'hommage de mon respect.

METTERNICH.

1. Annexe : copie d'un rapport très secret de M. de Lightenveld, ministre des Pays-Bas, à M. van Hall, ministre des Affaires étrangères, en date de Paris 4 juin 1855 (concernant des négociations pendant la guerre de Crimée et le rôle de Drouyn de Lhuys).

Le comte de Rechberg engagea le prince de Metternich à ne pas s'engager, sans cependant rompre le fil des négociations entamées avec l'Empereur. Mais l'impatience de l'impératrice gênait beaucoup l'ambassadeur de l'Autriche, qui se trouvait, dit-il, sur un sol volcanique (rapport « très secret » du 5 mars). C'est alors qu'il fit parvenir au comte de Rechberg la copie d'une lettre très caractéristique que l'impératrice lui avait adressée après une conversation relative à la question de la Pologne et d'une alliance franco-autrichienne.

Copie d'une lettre de S. M. l'Impératrice Eugénie au prince de Metternich.

Palais des Tuileries, 2 mars 1863.

Mon cher prince, notre conversation a été si décousue et si peu précise, qu'il m'en est resté à peine quelques phrases à *répéter*; une autre fois nous commencerons, si vous le voulez bien, par les *faits divers*, afin de conserver la mémoire toute fraîche pour les choses qui peuvent avoir de l'importance.

En somme, je ne vois rien d'encourageant, et je crains bien que la montagne n'accouche d'une souris *morte et voilà tout.*

Je conçois fort bien que vous trouviez la *furia francese* en dehors de vos habitudes, qu'elle vous effraie et même que vous aimiez mieux l'abstention qu'une décision rapide. Mais plus j'y pense, plus je me demande par quel bout on relèvera le fil si on le laisse choir. Si l'ordre est rétabli en Pologne, si l'insurrection épuisée et abandonnée à ses propres forces est comprimée, comment ferez-vous pour remettre la question sur le tapis? On vous répondra avec raison : « Nous sommes assez forts chez nous pour remettre l'ordre et assez maîtres pour ne recevoir de conseils de personne. » Les circonstances ont sûrement fait surgir cette question dans un moment où chacun avait besoin de repos et on s'était tacitement promis d'écarter toute question propre à susciter des embarras. Mais elle existe aujourd'hui. La renvoyer à une autre époque n'est-ce pas courir le risque de perdre *l'occasion;* enfin, si vous vous abstenez de toute action commune, où se trouvera le point de contact qui doit cimenter notre union? — Voilà ce que je me demande depuis votre départ et j'avoue qu'il m'est impossible de *me répondre.* Voyages autour du monde, rêves et chimères, voilà ce qu'il restera : un train de plaisir *parti trop tôt* et un autre *parti trop tard* sans station intermédiaire et sans point de jonction. Et pourtant quand on pense à tout ce qu'il y a de grand, de pratique même, à ce rêve éveillé que nous avons fait ensemble, il me prend envie de pleurer et de me casser la tête contre le mur. Être incapable de faire passer la conviction qu'on a, et qu'on s'explique si bien à soi-même, dans la tête d'un autre, c'est bien triste; vous me répondez que c'est une affaire de tempérament, mais comment y changer quelque chose? — Si les événements pouvaient participer de *votre nature*, je serais bien tranquille, on aurait le temps de tout mener de front; mais,

hélas! ils vont même plus vite *que moi* et c'est tout dire. Nous disions l'autre jour que votre pays avait un bonheur à toute épreuve. Fautes entassées sur fautes ont souvent et je dirai *toujours* été réparées par une providence qui veille sur vous. Le bonheur vient en *dormant*, dit le proverbe; mais un autre dit : aide-toi et le ciel t'aidera. Quel avenir de grandeur se présente à vos yeux, et dire que vous n'étendrez pas la main pour la prendre, ou que vous le ferez trop tard... Pour ceux qui rêvent comme moi une alliance *sincère et durable* avec vous, où chacun mettra de sa part; une part dans les sacrifices *comme dans les avantages*, j'avoue qu'il en coûte d'y renoncer. Une autre chose ressort de ce que vous me dites : vous dites que, si on veut vous *séduire*, il faut un appât plus puissant. D'abord n'en est-ce *pas un* immense que d'être complètement identifié avec nous dans la question allemande, sauf quelques détails dont nous voudrions au moins la discussion; et, si on vous demande des sacrifices, n'est-ce pas toujours avec des compensations? Comme une maison de banque, vous pourrez faire votre livre en partie double des sorties et des rentrées. Vous me dites trop impatiente et c'est vrai, mais c'est qu'une entente avec vous a toujours été ce que j'ai *le plus désiré*. Le mariage d'inclination c'est *vous;* ne nous faites pas faire un mariage de *raison*. Mais si vous me disiez de préciser, je ne saurais trop le dire; ce que j'ai peur de perdre, c'est l'occasion. — Vous êtes plus près des événements et vous pouvez même juger le développement qu'ils prendront. — Mais surtout *précisons*, c'est ce qui est le plus pratique. Au fond, j'ai relu ma lettre et je ne sais pas si elle a une raison d'être; je crois que c'est par habitude que je reparle de l'affaire; mais surtout gardez-la pour vous, je ne veux pas décidément faire partie *d'un conte de fée ou des mille et une nuits*. — Nous avons de bonnes nouvelles du Mexique; à cette heure ils doivent être devant Puebla. — Le chemin de fer avance et avant la terrible époque pourra nous faire franchir les terres chaudes. Je suis donc d'une humeur charmante. A ce soir. Mes amitiés à la Princesse et surtout gardez ma lettre pour vous, j'ai peur de vos *principes;* elle a un parfum révolutionnaire, qui me perdrait aux yeux de Vienne, tandis que mon *Sr Benito Espagnol* me donne une bien mauvaise note ici[1]. Je ne suis ni l'un ni l'autre. — Mais si c'est un rêve, *rêvons*, il n'y a pas de mal.

Croyez à tous mes sentiments.

EUGÉNIE.

Au cours de ces négociations avec l'Empereur et avec Drouyn de Lhuys, le prince de Metternich élabora un « projet d'entente secrète ». Il y était dit en termes généraux : « Les gouvernements de la France comprennent aujourd'hui la nécessité d'entrer dans les plus confiantes communications sur la combinaison de leurs efforts dans le double but qu'elles se proposent, se réservant, s'il y a lieu,

1. Je ne suis pas capable d'éclaircir cette allusion.

de donner à leur action commune la garantie d'une alliance offensive et défensive dont les stipulations seraient arrêtées d'un commun accord. » L'impératrice, à laquelle il avait confié la papier, l'approuva, en changeant quelques mots (copie d'une lettre de Sa Majesté l'impératrice Eugénie adressée au prince de Metternich, 8 mars 1863). Elle apprit avec beaucoup de plaisir que le prince de Metternich était mandé de se rendre à Vienne; ses souhaits l'accompagnaient pendant son voyage.

Le résultat de ce voyage fut, comme on sait, négatif. Ni l'empereur François-Joseph, ni ses ministres n'étaient disposés à « se jeter dans des entreprises où les risques étaient certains et les avantages problématiques »[1]. L'Autriche s'associa en effet à la France et à l'Angleterre dans la campagne diplomatique infructueuse en faveur de la Pologne contre la Russie. Mais le projet d'une alliance franco-autrichienne, fondée sur la cession de deux provinces d'Autriche et sur la promesse de compensations incertaines, s'évanouit. On resta fidèle à Vienne aux principes d'une politique conservatrice. En tout cas, si l'insurrection polonaise devait faire naître des complications dans un avenir prochain, on voulait demander des garanties pour la possession de la Galicie[2]. L'impératrice Eugénie fut très mécontente de la conduite de l'Autriche. Quand l'empereur Napoléon essaya de se tirer d'embarras en évoquant de nouveau une de ses idées fixes, le Congrès, l'impératrice donna à entendre au prince de Metternich que l'Autriche n'avait aucun droit de se sentir blessée par cet appel à l'Europe. Elle reprocha au gouvernement de l'empereur François-Joseph d'avoir laissé le gouvernement français « pendant cinq mois » dans l'incertitude la plus profonde et d'avoir refusé les propositions loyales de son époux[3]. Cependant, elle ne fit pas peser les suites de son mécontentement sur l'ambassadeur autrichien. Au contraire, ses relations personnelles avec le prince et la princesse de Metternich devinrent plus étroites d'année en année.

Alfred STERN.

1. Lettre particulière de Rechberg à Drouyn de Lhuys, 21 mars 1863. Pièces relatives au voyage du prince de Metternich à Vienne en mars 1863 (*Archives d'État de Vienne*).

2. Schlitter : *Die Frage der Wiederherstellung Polens* (*Oesterreichische Rundschau*, vol. LVIII, p. 63 et suiv., 1919). Kozmian : *Das Jahr 1863. Polen und die europäische Diplomatie*. Vienne, 1896, p. 300 et suiv.

3. Copie d'une lettre de l'impératrice Eugénie au prince de Metternich. Compiègne, 13 novembre 1863. Annexe à la lettre particulière du prince de Metternich au comte de Rechberg.

BULLETIN HISTORIQUE

LA LITTÉRATURE HISTORIQUE DES SYRIENS.

L'histoire est une des branches les plus importantes de la littérature syriaque. Les documents que cette littérature offre aux érudits sont de deux sortes : des chroniques ou histoires générales, et une longue série de biographies, de monographies, de documents hagiographiques, qui constituent une mine abondante d'où l'on peut, avec une sage critique, tirer des matériaux de valeur. Nous ne parlerons ici que de l'histoire proprement dite.

Presque tous les manuscrits syriaques renfermant des ouvrages historiques ont été publiés, les uns intégralement, les autres par fractions, quelques-uns sans traduction et parfois sans tables. Ce sera un des avantages du *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*[1] de présenter, dans une série de volumes uniformes, le texte intégral et la traduction latine[2] de tous ces documents. Un index général doit terminer la série et coordonner les éléments parfois disparates et présentés avec cette absence d'ordre et de méthode qui caractérise les écrivains orientaux. En passant rapidement en revue la liste des ouvrages historiques dans l'ordre même où ils doivent être publiés par le *Corpus* (Scriptores Syri, series III), nous indiquerons ce qui a déjà été réuni dans cette collection et dans quels ouvrages on peut consulter les historiens qui n'y figurent pas encore.

1. *Chronique du pseudo-Denys de Tellmahré.* — Ouvrage anonyme qu'Assémani avait attribué à Denys de Tellmahré. Il est conservé dans un ms. unique de la bibliothèque Vaticane. Il va des origines du monde à l'an 775; il est divisé en quatre parties. La première, qui s'arrête à Constantin, a pour source principale la Chronique d'Eusèbe de Césarée; l'auteur y ajoute divers emprunts faits à des écrits syriens d'un caractère légendaire. Cette partie a été

1. *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*, editum consilio Universitatis catholicæ Americanæ et Univ. cath. Lovaniensis, curantibus J.-B. Chabot, H. Hyvernat, I. Guidi, I. Forget (Gabalda, éditeur; paraît depuis 1903).

2. La traduction de chaque ouvrage est imprimée à part pour l'usage des personnes qui n'ont pas besoin de consulter les textes originaux.

éditée sans traduction par TULLBERG[1]. La seconde partie, comprenant la période de Constantin à Théodore le Jeune, est presque entièrement tirée de Socrate. Elle est inédite[2]. La troisième, qui s'arrête à Justin II, reproduit presque entièrement la seconde section, aujourd'hui perdue, de l'histoire de Jean d'Asie, complétée par d'importants documents. Un de ceux-ci, publié à part sous le titre de *Chronique de Josué le Stylite*[3], est le récit le plus exact et le plus développé qu'on ait sur les guerres d'Anastase Ier et de Cawad. La quatrième partie, éditée et traduite en français[4], renferme de nombreuses données historiques, surtout pour l'époque de la domination arabe. Je me suis procuré une photographie du ms. en vue d'une édition complète dans le *Corpus*.

2. *Histoire ecclésiastique de Jean d'Asie.* — Jean, originaire d'Amid, évêque monophysite d'Éphèse, mourut vers 588. Son ouvrage fournit des renseignements précieux et inconnus par ailleurs sur les événements politiques et religieux survenus sous les règnes de Justinien Ier et de Justin II. Les deux premières parties s'étendaient depuis Jules César jusqu'à l'an 572. Nous n'en possédons plus que les longs extraits insérés dans la Chronique du pseudo-Denys et les fragments recueillis par LAND[5] dans les mss. du British Museum. La troisième partie va de 572 à 585. Elle subsiste, avec quelques légères lacunes, dans un ms. du British Museum qui a été publié par CURETON[6] et traduit par PAYNE-SMITH (Oxford, 1860) et par SCHOENFELDER (Munich, 1862).

3. *Chronica Minora.* — Sous ce titre, le *Corpus* a réuni une série de petites chroniques et de fragments en partie déjà édités et traduits, mais dispersés dans diverses revues, ou bien en partie inédits[7]. Ce sont :

a) Chronicon Edessenum, ainsi appelé du lieu où il fut rédigé

1. *Dionysii Telmahharensis Chronici liber primus* (Upsal, 1851).
2. Cf. Nau, *Analyse des parties inédites de la chronique attribuée à Denys de Tellmahré* (*Rev. de l'Orient chrétien*, 1897).
3. P. Martin, *Chronique de Josué le Stylite* (Leipzig, 1876); W. Wright, *Chronicle of Joshua the Stylite* (Cambridge, 1882).
4. J.-B. Chabot, *Chronique de Denys de Tellmahré*, 4e partie (Paris, 1895).
5. *Anecdota syriaca*, t. II (Leyde, 1868).
6. *The third part of the ecclesiastical history of John bishop of Ephesus* (Oxford, 1853).
7. T. IV. *Chronica Minora* (fasc. 1, edidit et interpr. I. Guidi; fasc. 2, edidit E. W. Brooks, interpr. J.-B. Chabot; fasc. 3, ediderunt et interpretati sunt Brooks, Guidi, Chabot).

dans la seconde moitié du VIe siècle, sur des documents antérieurs, avec une admirable précision.

b) Chronicon anonymum de ultimis regibus Persarum, qui va de la mort d'Hormîzd IV (590) jusqu'à la fin du royaume des Sassanides. Écrit vers 680.

c) Chronicon Maroniticum, composé vers la fin du VIIe siècle par un maronite; les derniers fragments s'arrêtent à l'an 664.

d) Fragment relatif à la conquête de la Syrie par les Arabes, qui fixe au 20 août 636 la célèbre bataille du Yarmouk.

e) Chronicon Miscellaneum (appelé par Land « Liber Chalipharum »), compilation faite sous le règne du calife Hischam (724-743) à l'aide de quatre séries de documents qui vont, la première jusqu'en 640, la seconde jusqu'en 570, la troisième jusqu'en 636, la dernière jusqu'en 529.

f) Chronicon anonymum ad annum 846 pertinens, qui paraît reproduire et compléter une chronique antérieure s'arrêtant à l'année 795.

g) Fragmenta chronici anonymi, qui vont de 754 à 813.

h) Chronicon Jacobi Edesseni.

i) Enfin, une série de six courtes notices, de médiocre intérêt, intitulées : *Narrationes variæ* (relatives au IXe siècle); *Expositio generationum, familiarum et annorum; Descriptio populorum et plagarum; De familiis linguarum; Pseudo-Dioclis fragmentum* (du IXe siècle); *Documentum nestorianum* (écrit à tendances polémiques).

4. *Histoire ecclésiastique de Zacharie le Rhéteur.* — La compilation connue sous ce titre a été rédigée, à la fin du VIe siècle, en partie avec des sources grecques (notamment avec les écrits de Zacharie de Mytilène, d'où vient le nom qu'on lui a donné), en partie avec des documents d'origine syriaque. Elle se rapporte aux événements du Ve et du VIe siècle qui concernent les églises monophysites de Syrie et d'Égypte, et elle sert de complément aux ouvrages de Jean d'Asie. Le texte publié d'abord par LAND[1] a été traduit en anglais[2], et partiellement en allemand[3]. M. BROOKS en donne dans le *Corpus*[4] une nouvelle recension sensiblement améliorée.

1. *Anecdota syriaca*, t. III (Leyde, 1870).

2. Hamilton and Brooks, *The Syriac Chronicle known as that of Zachariah of Mitylene* (Londres, 1899).

3. Krüger und Ahrens, *Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor* (Leipzig, 1899).

4. T. V et VI. *Historia ecclesiastica Zachariae Rhetori vulgo adscripta.* Texte seul publié. La traduction latine va être mise à l'impression.

5. *Chronique de Jacques d'Édesse.* — Jacques, évêque d'Édesse, mort en 708, fut l'écrivain syrien le plus actif et le plus érudit du VIIe siècle. Il s'était proposé, dans sa Chronique, de continuer celle d'Eusèbe de Césarée; son œuvre allait jusqu'à l'an 706. Elle comprenait deux parties répondant aux deux sections du *Chronicon* d'Eusèbe. Malheureusement, l'unique ms. (du xe siècle) qui l'a conservée nous est parvenu fort mutilé. Il s'arrête à l'an 631. Tout ce qui reste de cette Chronique a été édité et traduit, en conservant fidèlement la disposition compliquée de l'original, par M. Brooks dans les *Chronica Minora.*

6. *Chronique anonyme de l'an 819.* — Ce bref document, découvert en 1911 dans le Tourabdin par le Rev. A. Barsaum (maintenant évêque syrien de Damas), est une des sources de la Chronique de l'an 846 publiée dans les *Chronica Minora.* Le ms. est du IXe siècle. Nous avons probablement la rédaction autographe de l'auteur. L'ouvrage est publié en tête du premier volume de la Chronique de 1234 (ci-après, n° 10).

7. *Chronique de Denys de Tellmahré.* — Denys fut patriarche jacobite d'Antioche de 818 à 845. Son ouvrage était divisé en deux sections, comprenant chacune huit livres partagés en chapitres; il s'étendait de l'avènement de Mauricius, empereur de Constantinople (582), à la mort de Théophile (844). Nous savons cela par Michel le Syrien. Du texte même de l'auteur, nous ne possédons plus qu'un fragment égaré dans un ms. de la Vaticane[1]; mais Michel y a fait de très larges emprunts et paraît l'avoir résumé en entier. L'auteur de la Chronique de l'an 1234 (ci-dessous, n° 10) l'a également utilisé. Les derniers chapitres, transcrits à peu près intégralement par ces écrivains, forment une intéressante autobiographie du patriarche.

8. *Chronique d'Élie de Nisibe.* — Cet ouvrage est le seul traité développé d'histoire générale que nous aient laissé les écrivains syriens appartenant à l'église nestorienne; ils ont, par contre, écrit beaucoup plus de monographies et d'histoires particulières que les Jacobites. La première partie de l'œuvre d'Élie est une véritable chronique, ayant l'avantage d'indiquer toutes ses sources année par année. La seconde partie est une sorte de « Doctrina temporum » traitant des ères et des calendriers des différentes nations. Le texte syriaque est accompagné d'une traduction arabe faite par l'auteur lui-même. Le ms. unique de cet ouvrage est contemporain de sa rédaction. Il comporte malheureusement de grandes lacunes dans

1. Assémani, *Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 72-77.

la première section. Tout ce qui en subsiste, y compris la version arabe de la première section, a été publié dans le *Corpus* avec traduction[1]. Les nombreux tableaux chronologiques ont été reproduits typographiquement en caractères syriaques avec une prodigieuse habileté.

9. *Chronique de Michel le Syrien.* — Œuvre du patriarche jacobite Michel (1166-1199), cette Chronique est la plus vaste compilation historique que nous ont laissée les Syriens. Elle commence à l'origine du monde et s'arrête à 1196. L'auteur y résume presque toutes les chroniques dont nous venons de parler; il nous fait en outre connaître un certain nombre d'ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. Il donne, comme nous l'avons dit, de longs extraits de Denys de Tellmahré, et aussi d'autres chroniqueurs plus récents, comme Ignace de Mélitène et Basile d'Édesse, qui ne sont pas mentionnés ailleurs[2]. Michel a pour nous l'avantage de citer ses sources. Inspiré par les exemples d'Eusèbe et de Jacques d'Édesse, il a essayé d'abord de disposer son texte par sections chronologiques; mais l'étendue des chapitres l'a contraint à y renoncer; en règle générale, chaque page est partagée en trois colonnes : celle du milieu donne la succession des empires et l'histoire profane; la colonne extérieure présente la succession des patriarches et l'histoire ecclésiastique; la colonne intérieure narre certains événements particuliers (éclipses, tremblements de terre, etc.). Les canons chronologiques, rédigés à l'instar de ceux d'Eusèbe, sont rejetés au bas des pages. Cette disposition compliquée nuit parfois à l'enchaînement logique des faits. Mais l'abondance des renseignements compense largement les défauts de la méthode. Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer que l'ouvrage arménien publié sous le nom de *Chronique de Michel*, traduit en français par V. Langlois[3], en partie reproduit dans les *Historiens arméniens des Croisades* (t. I), n'est qu'une adaptation tendancieuse et fort abrégée dont on ne peut plus faire usage sans se reporter au texte primitif.

10. *Chronique anonyme de l'an 1234.* — L'unique ms. qui contient ce document a été découvert à Constantinople en 1899 par

1. T. VII et VIII. Elias Nisibénus, *Opus chronologicum*, pars I, edidit et interpr. E. W. Brooks; pars II, edidit et interpr. J.-B. Chabot.

2. *Chronique de Michel le Syrien*, éditée pour la première fois et traduite en français par J.-B. Chabot, 4 vol. in-4° (Paris, Leroux, 1899-1910). Un dernier fascicule, comprenant l'introduction et les tables, est sous presse.

3. *Chronique de Michel le Grand* (Paris, 1866). Le texte arménien a eu deux éditions, d'après deux recensions un peu différentes (Jérusalem, 1869, 1870).

le patriarche Rahmani, qui en a publié le début en 1904. L'auteur écrivait en Syrie au commencement du XIIIe siècle. Il termina son travail en 1204; la suite fut ajoutée par lui-même. La Chronique est partagée en deux sections : histoire profane et histoire ecclésiastique; cette seconde section est fort mutilée; elle apporte néanmoins d'utiles compléments à la Chronique de Michel et permet de combler quelques lacunes dans les derniers chapitres de celui-ci. Le moine syrien qui rédigea cette compilation paraît avoir eu à sa disposition les mêmes ouvrages que Michel, mais il semble bien les avoir utilisés directement et non par l'intermédiaire de ce dernier. Le texte intégral a été publié dans le *Corpus*, qui ne tardera pas à en donner la traduction[1].

11. *Chronique de Barhébréus.* — C'est le plus connu des ouvrages historiques composés par les Syriens, à cause des longs emprunts que lui a faits Assémani dans sa *Bibliotheca orientalis*, et parce qu'il a été des premiers publiés. L'auteur, métropolitain des diocèses jacobites orientaux (Babylonie et Perse), est mort en 1286. L'ouvrage est, comme le précédent, divisé en deux parties : *Chronicon syriacum*, ou histoire profane[2], et *Chronicon ecclesiasticum*. Ce dernier est lui-même partagé en deux sections; la première retrace l'histoire de l'Église syrienne occidentale et des patriarches d'Antioche : elle a été continuée d'abord par son frère, et ensuite par un auteur anonyme, jusqu'en 1495; la seconde section, consacrée à l'Église syrienne orientale, renferme l'histoire des patriarches nestoriens et des « maphriens » ou métropolitains jacobites de Tagrit. Dans la Chronique profane et dans la première section de la Chronique ecclésiastique, pour toute la période antérieure à Michel le Syrien, Barhébréus n'a guère fait que résumer cet auteur, en essayant de disposer les faits plus méthodiquement. Pour la dernière partie de son œuvre, il a puisé aux archives de son siège épiscopal et utilisé le *Livre de la Tour*, ouvrage théologico-historique écrit en arabe par Mari ibn Soleiman, auteur nestorien du XIIe siècle. La Chronique profane a eu deux éditions : la première laisse beaucoup à désirer et la traduction est souvent fautive[3]; la seconde[4] n'a

1. T. XIV-XV. *Auctoris anonymi Chronicon ad annum Christi 1234 pertinens*, edidit J.-B. Chabot (Præmissum est *Chronicon ad ann. 819 pertinens*, cur. A. Barsaum).

2. Barhébréus a donné lui-même un abrégé en arabe de cette première partie, qui a été édité et traduit par Pocock, *Hystoriam compendiosam dynastiarum, authore Gregorio Abul-Pharagio* (Oxford, 1663).

3. *Bar Hebraei Chronicon syriacum...*, publié et traduit en latin par P.-J. Bruns et G.-G. Kirsch (Leipzig, 1789).

4. Imprimée à Leipzig par les soins de P. Bedjan (1890).

pas de traduction, mais présente un texte plus correct. La Chronique ecclésiastique a été copieusement annotée par ses éditeurs[1]. Grâce aux nouvelles découvertes, et surtout à la Chronique de Michel, le *Corpus* pourra donner de l'œuvre complète une édition entièrement satisfaisante.

J.-B. Chabot,
membre de l'Institut.

HISTOIRE DE FRANCE

ÉPOQUE MODERNE JUSQU'EN 1660.

Généralités. — Quel ancien étudiant ne sait tout ce que l'histoire des institutions mérovingiennes doit aux formulaires? Sans avoir la même importance pour l'histoire moderne, les formules de lettres n'y sont pas à négliger. M. Eugène Griselle a donc bien fait de nous donner, d'après trois manuscrits de la bibliothèque de l'Institut, des formulaires relatifs en faible partie à François Ier et aux derniers Valois, davantage à Henri IV et surtout à Louis XIII, quelque peu à la minorité de Louis XIV[2]. On y trouvera des formules de lettres de et à ces princes, mais aussi de et à d'importants personnages. Quelquefois les lettres, en raison de l'intérêt qu'elles éveillaient (par exemple les lettres des infidèles), ont été reproduites presque en entier[3]. A ce précieux répertoire, M. Griselle a joint un *Estat et gouvernement de la France* en 1642, où l'on trouvera, en dehors de l'exposé classique des prérogatives de la couronne, une liste des charges, sorte d'almanach royal, avec des détails sur leurs titulaires[4].

Dans l'*Histoire universelle du travail* qu'il dirige, M. Georges Renard, avec la collaboration de M. Weulersse, publie le volume relatif aux temps modernes[5]. Un seul tome pour la période immense

1. *Gregorii Bar Hebræi Chronicon ecclesiasticum...*, ediderunt J.-B. Abbeloos et Th. Lamy (Louvain, 1872).

2. Eugène Griselle, *Formulaire de lettres de François Ier à Louis XIV et état de la France dressé en 1642*. Paris, Paul Catin, 1919, in-8°, 266 p., tables.

3. Il faut lire, je crois, Mo*n*sulmans et non Mo*u*sulmans. P. 54, pour Dijon, supprimer la virgule entre vicomte et mayeur.

4. Le dernier membre de phrase du premier paragraphe sur le grand Écuyer (p. 234) semble avoir été ajouté après l'arrestation de Cinq-Mars.

5. G. Renard et G. Weulersse, *le Travail dans l'Europe moderne*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, 524 p., 29 grav.

et variée qui s'étend « depuis la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au dernier tiers du XVIIIe », on avouera que c'est peu et qu'il y a peut-être, entre les diverses parties de la collection, un certain manque d'équilibre. A vouloir trop condenser, les auteurs se sont condamnés, malgré toute leur science spéciale, à ne faire qu'une œuvre de vulgarisation. Ils sont amenés, malgré toutes les précautions qu'ils prennent, à représenter l'histoire économique de plus de quatre siècles comme une évolution continue; ils ne peuvent tenir compte des régressions, notamment de cette remarquable régression qui, en France surtout, fait du milieu du XVIIe siècle une époque à maints égards moins avancée que le milieu du XVIe.

Le défaut que nous signalons est en grande partie corrigé par la largeur avec laquelle sont traitées l'introduction et la conclusion. Il y a là d'excellents tableaux, solidement composés, brossés d'une main vigoureuse, et l'on ne peut guère songer à y corriger que de rares détails[1].

MM. Renard et Weulersse ont découpé leur vaste matière en sections géographiques. Ils se sont ainsi interdit tout exposé synchronique. Leurs monographies seront très utiles à consulter et se lisent même avec agrément. Chacune d'elles se termine par une brève bibliographie. Les hispanisants leur reprocheront sans doute de n'avoir tenu compte, pour la péninsule ibérique, que des ouvrages défavorables au gouvernement des rois catholiques; il fallait au moins mentionner les récentes tentatives de réhabilitation[2]. Le chapitre sur les Pays-Bas ne commence réellement qu'avec la période espagnole; rien sur la fin de la période flamande-bourguignonne, qui fut si brillante et si originale. Le mouvement de la Bourse d'Anvers

1. P. 4, il est excessif de dire que les Communes n'ont plus aucun pouvoir sous les Tudors et que les villes impériales allemandes « sont réduites à l'impuissance au début du XVIe siècle »; c'est la belle époque d'Augsbourg et de Nuremberg. Il est un peu simpliste de parler, à ces dates, de « la Confédération suisse »; on dira plus exactement : « les cantons suisses et leurs confédérés ». P. 12, il faut tenir compte de la production des mines d'Europe qui, jusqu'en 1545, balance la production américaine. On ne peut dire : « dans toute l'Europe occidentale les foires déclinent », au moment où fleurissent celles de Lyon et de Francfort, sans parler de celles de Gênes et de Medina del Campo. P. 13-14, il faudrait insister sur la différence non de degré, mais bien de nature, entre la *séparation* médiévale des professions et la *division* du travail, telle qu'elle apparaît, par exemple, dans la draperie. Les mots : « Mais cela n'est point assez », ne donnent pas l'idée de cette opposition. P. 16, les premières gazettes ont été des feuilles d'*avis* et non d'*annonces*.

2. P. 48, éviter ces expressions, qui feront frémir tout géographe : « Vasco de Gama, ayant *remonté* la côte orientale de l'Afrique... » Laissons aux journalistes de guerre le soin de « remonter la Meuse de Saint-Mihiel à Verdun » ou l'Escaut de la Lys à la mer!

aurait gagné à être rendu de manière plus vivante. Le chapitre sur l'Angleterre serait excellent si, comme tout l'ouvrage, il était moins rapide. On n'y a point le loisir d'admirer comme il conviendrait l'œuvre immense de Burleigh, œuvre plus malaisée, plus cohérente et aussi plus efficace que celle même de Colbert[1].

Une place importante est naturellement réservée à la France, et c'est surtout ici que nous aurions à regretter l'excessive simplification des aperçus et le mélange des dates[2]. On passe en deux lignes (p. 202) des négociants bordelais du XVIIIe siècle à Claude de Seyssel. Les notions sur le rôle du crédit sont des plus vagues (p. 196). Mais tout ce qui est relatif à la différenciation progressive des classes sociales et aux progrès de la technique est d'une solide tenue.

Pour l'Italie, on ne tient pas assez compte, parmi les causes de la décadence de Venise, des facteurs politico-militaires dont l'importance était tout dernièrement mise en lumière par M. Fueter. Le rôle des foires de Gênes (p. 344), qui sont exclusivement des foires de paiements, est trop sommairement analysé : Ehrenberg et Strieder auraient pu, ici, être utilisés avec plus de profit. Pour le Piémont, il aurait été bon de rappeler que ce pays a vécu sous la domination française et de se reporter à M. Romier. Trop sommaire aussi sur l'Allemagne, dont le rôle fut capital dans les dernières années du XVe et les premières du XVIe siècle, à la fois pour l'industrie minière, la banque et le commerce d'outre-mer.

L'abondance même de nos critiques témoigne de l'intérêt que nous avons pris à la lecture de ce volume et de la valeur que nous lui attribuons.

Le P. Joseph BRUCKER nous donne un manuel historique de la *Compagnie de Jésus*, dont l'érudit ne pourra désormais se passer[3]. Sans diminuer en rien le mérite de l'ouvrage de Bœhmer, il faut reconnaître que seul un jésuite pouvait nous offrir cet exposé, aussi complet que possible, détaillé sans être encombré, de la vie de la Compagnie depuis sa création jusqu'à sa dissolution, avec la suite complète de ses généralats et de ses congrégations générales, avec sa répartition géographique en « provinces ». On sait que les provinces

1. P. 83, peut-on traduire *Steelyard* et *Stahlhof* par « Marché aux fers »? P. 101, il est tout à fait inexact que « nul ne proteste » contre l'immigration des ouvriers huguenots, français ou flamands en Angleterre. C'est le contraire qui est vrai.

2. Les foires de Lyon n'étaient pas des « expositions internationales » comme il est dit p. 184. P. 204, aucune chronologie.

3. P. Joseph Brucker, *la Compagnie de Jésus, esquisse de son Institut et de son histoire* (*1521-1773*). Paris, Gabriel Beauchesne, 1919, petit in-8°, VII-842 p., index.

de la Compagnie comprennent en dehors de l'Europe des pays aussi divers et aussi distants que le Japon et le Paraguay, Madagascar et le Canada. On ne peut se donner le spectacle de cette activité débordante — même si l'on fait la part des exagérations des missionnaires et du mirage trompeur des statistiques de catéchumènes — sans éprouver l'impression d'une véritable grandeur. Avant même la mort d'Ignace, la Compagnie est une puissance universelle ; au moment où elle va être frappée par Clément XIV, elle est une des grandes puissances du monde, travaillant non seulement à l'édification des âmes, mais à l'instruction des esprits et même au progrès des sciences positives.

Le P. Brucker donne de cette prodigieuse histoire un résumé relativement objectif. Rien, chez lui, qui rappelle la naïveté critique et les allures d'énergumène de tel historien d'une des provinces ou d'un groupe de provinces de la Société. Le P. Brucker s'est donné pour but d'être pris au sérieux même par les adversaires des Jésuites ou les simples incroyants. Cependant, il était difficile à un jésuite d'écrire autrement que dans le style des « lettres édifiantes », style aussi agaçant, en son genre, que celui de Chanaan. Ce qui est plus grave, c'est qu'en ce volume compact, les Jésuites ont toujours raison ; les très rares fautes individuelles qu'on veut bien reconnaître — et encore à titre d'hypothèse — n'engagent jamais la responsabilité de l'Institut. Corps purement religieux, la Compagnie, à en croire son historiographe, ne s'est jamais occupée des affaires du siècle. Elle n'est en rien, ou à peine, mêlée aux troubles de la Ligue ; elle se lave les mains du sang des victimes de la Saint-Barthélemy ; ni elle ni ses membres n'ont été compromis dans aucune tentative de régicide. C'est à son corps défendant qu'elle a fourni aux rois et aux grands des confesseurs, et ces confesseurs n'ont jamais cherché à influer sur la politique. On nous concède, il est vrai, que « ces confesseurs auraient manqué à leur propre devoir s'ils n'avaient pas fait connaître à leur pénitent princier à quoi l'obligeait, pour la répression de l'hérésie, son titre de fils de l'Église ». Mais l'on ajoute : « *ce n'était pas là matière politique...* »[1]. Distinction subtile, et qui permet toutes les interprétations, car la plupart des « matières » politiques étaient et sont des « matières mixtes ». Matières mixtes les terribles questions que le P. Caussin posait à la conscience inquiète de Louis XIII : exil de la reine mère, surveil-

1. On goûtera, p. 568, cette délicieuse formule : « Non seulement ce dernier (le Père de la Chaize), mais encore les autres confesseurs jésuites ont au moins autant contribué *à adoucir qu'à exciter* les rigueurs officielles contre les jansénistes. »

lance exercée sur Anne d'Autriche, « alliances immorales avec les protestants d'Allemagne, de Suède, de Hollande », et l'alliance plus immorale encore avec les Turcs. Matière mixte aussi le projet de renvoi du cardinal-ministre. Le P. de Rochemonteix ne nous a rien laissé ignorer de cette activité du P. Caussin, qui faillit changer le cours de l'histoire de France et de l'Europe, activité qui, parait-il, n'avait cependant rien de politique!

Les accusations lancées contre les Jésuites sont toujours des « calomnies », qu'elles viennent des protestants ou des jansénistes, — dont l'illustre porte-parole est représenté comme ayant menti sciemment — des Parlements[1] ou de l'Université. Les adversaires des Jésuites sont indignes de toute considération. Le grand shôgoun Hidéyoshi, parce qu'il a mis un terme — et encore avec une certaine mansuétude — à l'activité brouillonne des missionnaires, devient un affreux tyran, aussi noir que Pombal en personne. Même les ordres religieux qui se sont attaqués à l'impeccable Compagnie ne sont guère ménagés. Elle est toujours restée pure, et dans l'affaire des rites malabares, et dans celle des cérémonies chinoises.

Je laisse à penser comment sont traités les philosophes, Voltaire, qui mena « contre ce qu'il appelait l'*infâme* une guerre digne d'un satan incarné », et « ses seconds à peine moins pervers que lui ». — En vérité j'ai peut-être eu tort, tout à l'heure, de reconnaître au P. Brucker le mérite d'une relative objectivité. Qui veut trop prouver ne prouve rien.

XVIe SIÈCLE. — M. DE VRIES nous donne sur *Genève, pépinière du calvinisme hollandais*[2], moins un livre qu'un recueil de documents accompagnés d'*excursus* critiques et historiques. Dans le Livre du recteur, dans le *Livre des habitants*[3], dans les Registres de la Compagnie et dans ceux du Conseil, il a relevé soigneusement les mentions relatives à des étudiants néerlandais. Il y a même joint — son objet étant de mesurer l'action exercée par la pensée de Calvin et de Bèze sur les Pays-Bas — les personnages d'autres natio-

1. Pas une allusion à La Chalotais et à la campagne en faveur de l'éducation nationale. Pas un mot sur le rôle des Jésuites dans les intrigues ministérielles sous Louis XV.

2. Herman de Vries, *Genève, pépinière du calvinisme hollandais*, t. I. Fribourg (Suisse), Fragnière, in-8°, xv-329 p., index.

3. C'est par erreur (p. 40) que M. de Vries signale les années 1572-1574 et 1585-1587 du registre des habitants comme « les seules qui n'ont pas été brûlées lors de la Révolution ». Un premier registre, conservé également aux Archives d'État, contient les années 1549-1560. M. de Vries ne cite pas le *Livre des bourgeois* de Covelle.

nalités (des Français comme Lambert Daneau et du Jon[1]) dont la carrière ultérieure devait se passer en Néerlande. Les listes qu'il a dressées et enrichies de notes biographiques sont d'un réel intérêt. Il publie des lettres inédites de et à Théodore de Bèze. Il est regrettable que les circonstances (c'est-à-dire la guerre) ne lui aient pas permis de compléter les recherches qu'il avait faites à Genève par d'autres recherches dans les archives belges et néerlandaises.

Tel quel, son ouvrage apporte une contribution de plus à cette thèse, déjà exposée, après Michelet et Quinet, par M. Ch. Borgeaud : c'est la pensée de Théodore de Bèze, dans son *De jure magistratuum*, et celle de Hotman, c'est le germe révolutionnaire inclus dans le calvinisme à l'insu de Calvin qui a fermenté dans les Pays-Bas et fait des Provinces-Unies une nation.

M. Mariéjol avait une première fois étudié Catherine de Médicis dans l'*Histoire de France* de Lavisse. Séduit par cette inquiétante figure, il lui consacre tout un livre. Il a relu, ligne à ligne, toute la *Correspondance*; il l'a éclairée, commentée, au moyen d'une documentation abondante. Il a suivi son héroïne depuis son enfance (il utilise le livre de Reumont) jusqu'à sa mort. Il a essayé de nous donner un ouvrage qui ne fût « ni un plaidoyer, ni un réquisitoire..., mais une histoire aussi objective que possible de la vie et du gouvernement de Catherine de Médicis[2] ».

Y a-t-il complètement réussi? Il a bien montré que Catherine n'était pas le monstre que tantôt les huguenots, tantôt les catholiques se sont plu à vouer à l'exécration des Français. Il a vu en elle une femme, une assez faible femme, mise en face de responsabilités tragiques, qui s'efforce de sauver ce qui peut être sauvé, de louvoyer entre les obstacles. Il a rendu un juste hommage à son application, à sa capacité de travail, à l'action très réelle qu'elle exerça sur la politique de la France. Sur ce point, sa documentation aurait pu être plus complète encore : je pense, par exemple, à cette correspondance de Charles de Danzay, notre ambassadeur au Danemark et dans les pays baltiques, où toute lettre au roi se double d'une lettre, souvent plus explicite, à Catherine. Même la régence finie, il y eut bien un « gouvernement de Catherine de Médicis ». Mais voilà, précisément, qui ne permet guère de diminuer sa part de responsabilité dans les actes des derniers Valois.

M. Mariéjol veut nous faire accepter comme presque naturels les

1. Le *Forestanus* de la p. 44 (n° 15) ne serait-il pas un Forézien plutôt qu'un originaire de Forest, près Bruxelles?

2. Jean-H. Mariéjol, *Catherine de Médicis* (*1519-1589*). Paris, Hachette, 1920, in-8°, XI-431 p.

« revirements » de Catherine, « si prompts qu'ils n'ont pas l'air d'être forcés[1] »; « l'aisance » avec laquelle elle prit « la direction du parti catholique... », quand ce n'était pas celle du parti adverse[2]. Il est bien difficile (voir plus loin l'analyse du livre de M. Victor Martin) de ne pas trouver sa main dans la Saint-Barthélemy, même en laissant de côté sa haine personnelle contre l'amiral. On a exagéré en faisant d'elle un *Prince* en jupons. M. Mariéjol n'exagère-t-il point en la peignant comme une opportuniste aux abois? Ajoutons qu'il a cherché à dessiner, à côté du portrait de la reine, celui de la femme de la Renaissance, de la protectrice des arts[3]. Ici, il est pleinement vrai.

Depuis les grands gallicans de l'Ancien Régime, personne, même parmi les historiens de la contre-Réforme, n'avait étudié pour lui-même ce sujet : la réception en France du Concile de Trente. M. Victor Martin, grâce à un très méritoire dépouillement des archives Vaticanes (spécialement de la *Nunziatura di Francia*), comble cette lacune[4]. Favorable à l'œuvre du Concile, il s'efforce de n'être pas injuste pour les parlementaires et aussi pour certains ecclésiastiques français qui, en s'opposant à la publication, croyaient vraiment défendre les lois fondamentales du royaume et l'indépendance de la couronne. Il a raison de montrer que des intérêts très temporels expliquent certaines attitudes des cours de justice et surtout des chapitres. Il ne fait pas la part assez large aux traditions nationales qui s'opposaient à tout empiétement de Rome sur les « libertés » gallicanes; ces traditions sont une des parties les plus résistantes de la trame de l'histoire de France.

La position de la royauté, prise entre l'obligation de respecter ces

1. P. 119.

2. Voir aussi la p. 121, très finement nuancée.

3. Menues critiques : P. 23, n. 4, sur l'interprétation de la *Nuit* de Michel-Ange, pourquoi ne pas renvoyer simplement à la page fameuse de Michelet, puisque l'on conclut comme lui? P. 181, une phrase bizarre, dans ce livre généralement écrit avec soin : « La fille d'Henri VIII et d'Anne Boleyn garda en son pouvoir cette suppliante, qui descendait comme elle d'Henri VII Tudor et que beaucoup de catholiques anglais, vu *son* hérésie et l'irrégularité de *sa* naissance, considéraient comme la légitime héritière des Tudors. » M. Mariéjol pourrait (p. 173, n. 4) affirmer avec plus de force que d'Andelot n'a pas été blessé au combat des levées de Loire. La Noue, témoin et ami, l'eût dit, si cela était. Or, il nous montre ensuite d'Andelot à Pamprou, à Montreuil-Bellay, à Bassac, sans jamais faire la moindre allusion à cette blessure.

4. Victor Martin, *le Gallicanisme et la Réforme catholique. Essai historique sur l'introduction en France des décrets du Concile de Trente* (*1563-1615*). Paris, Aug. Picard, 1919, in-8°, XXVII-415 p. La correction des épreuves a laissé subsister de nombreuses fautes de grammaire. Le participe passé du verbe *dissoudre* est couramment imprimé *dissout*.

traditions et les nécessités de sa politique intérieure et extérieure, n'était rien moins que facile. Ainsi s'explique cette extraordinaire histoire de cinquante ans, promesses toujours renouvelées et toujours éludées, aboutissant, en somme, à l'équivoque de 1615 : « Les adversaires du Concile de Trente persistèrent à le considérer comme non publié, tandis que Rome, au contraire, le tenait pour reçu. Les uns et les autres pensaient juste, du point de vue différent d'où ils voyaient la chose. » Équivoque qui ressemble fort à un escamotage.

Cette affaire du Concile a tenu une telle place dans notre histoire, la réception des décrets a si bien joué le rôle de monnaie d'échange dans les marchandages entre la France et Rome que le livre de M. Martin dépasse de beaucoup, en intérêt, le cadre restreint d'une étude d'histoire ecclésiastique. C'est toute la politique des derniers Valois qui est en jeu. Il est regrettable que M. Mariéjol n'ait pas eu connaissance des pages que M. Martin consacre à Catherine ; peut-être eût-il jugé avec moins d'indulgence cette perpétuelle politique de bascule. Sur la Saint-Barthélemy, grâce à une étude qui n'avait pas encore été poussée aussi loin de la correspondance de Salviati[1], M. V. Martin apporte de sérieux arguments à la thèse de la préméditation : « Avant l'attentat du 22 août », écrit-il, « un grand coup avait été décidé, où de nombreuses victimes devaient périr. » Préméditation à Paris, mais où il semble que la cour de Rome n'eut pas de part directe. C'est à peu près la conclusion à laquelle arrivait, dès 1913, M. Romier (d'après les archives Médicéennes) dans un mémoire qu'il est étonnant que M. Martin n'ait pas connu[2]. Ce dernier établit que le projet d'assassinat du seul amiral remonte au moins au 5 août, le projet du massacre général au moins au 21.

Très sévère pour Catherine et pour Henri III, M. Martin est très indulgent pour Henri IV. Le charme personnel qui émanait du Béarnais, sa rondeur, ses perpétuelles protestations de bonne foi impressionnent à distance même les historiens. Les documents ici rassemblés me donnent plutôt l'impression d'un politique supérieurement habile, qui leurre perpétuellement le Saint-Siège, promet toujours sans tenir jamais, se sert de ses nouvelles promesses pour mieux faire oublier qu'il n'a pas tenu les anciennes, joue de cette

1. Il ajoute des parties inédites aux textes publiés incomplètement par Theiner. Je me permettrai de discuter certaines traductions. P. 105, n. 2 : « Più tosto disperai di buon fine che altrimente », ne me paraît pas vouloir dire (p. 106) : « Mon impression fut qu'il n'en sortirait pas grand'chose de bon », mais simplement ceci : l'entreprise que lui annoncent, dès le 21, le cardinal de Bourbon et de Montpensier est si « gagliarda » que le nonce redoute un échec. Il y a là une nuance.

2. *Revue du XVIe siècle*, 1913, p. 529 et suiv.

affaire du Concile pour obtenir l'absolution pontificale, pour faire avaler au Saint-Siège l'amère pilule de l'Édit de Nantes, pour négocier le mariage médicéen, pour se faire accorder des décimes. Il table à la fois sur les désirs de Rome et sur l'entêtement des parlementaires et lègue finalement à son successeur une situation si bien embrouillée que la papauté devra se contenter de la solution bâtarde de 1615.

Signalons aux historiens l'aimable livre de M. Chamard sur les *Origines de la poésie française de la Renaissance*[1]. Sans étalage d'érudition, l'auteur rappelle au public cultivé que la Renaissance n'a pas marqué une rupture dans la tradition nationale, mais qu'on y retrouve l'écho de notre moyen âge sous l'imitation de l'antiquité et de l'Italie. C'est une mise au point du travail de recherches dont Brunetière fut jadis l'un des plus ardents et des plus pénétrants directeurs.

XVIIe SIÈCLE. — Le tome IV de la nouvelle édition des *Mémoires de Richelieu* est relatif à l'année 1624[2]. Il s'ouvre (p. 1-22) par un morceau qui ne figurait dans aucune des éditions antérieures, mais qui a été découvert et publié par Ranke. Ce morceau, qui raconte la chute des Brûlarts, semble avoir été écrit peu de temps après les événements et présente des rapports étroits avec les pamphlets attribués à Fancan. De même, le récit de la chute de La Vieuville semble provenir d'un mémoire spécial. — Des appendices complètent et éclairent le volume.

La grande presse a récemment découvert et bruyamment annoncé au monde que les *Mémoires de Richelieu*... ne sont pas de Richelieu. Grâce aux savants éditeurs de cette publication, nous le savions depuis longtemps, mais la vérité qu'ils nous ont révélée comporte un peu plus de nuances.

Autour de la plume du cardinal de Richelieu : qu'elle fût maniée par lui-même ou par un des écrivains qui composaient son cabinet, cette plume redoutable a écrit trop de pages éloquentes, elle a trop violemment agi sur son temps pour qu'on s'étonne de voir M. Maximin Deloche lui consacrer tout un livre, comme il en

1. Henri Chamard, *les Origines de la poésie française de la Renaissance.* Paris, E. de Boccard, 1920, in-8°, 307 p. Ce livre est la mise en œuvre d'un cours public fait à la Sorbonne. Peut-être trouvera-t-on que M. Chamard a trop sacrifié, dans l'imprimé, aux partis pris qui s'imposent en présence d'un auditoire.

2. *Mémoires du cardinal de Richelieu.* T. IV, publié sous la direction de M. de Courcel par Robert Lavollée. Paris, Société de l'histoire de France, 1920, in-8°, 302 p., index.

avait consacré un à la maison du cardinal[1]. Celui-ci est presque une histoire de Richelieu, vue à travers les écrits dont il fut l'auteur ou l'inspirateur. M. Deloche, qui discute avec un soin passionné les questions d'attribution de ces écrits[2], s'occupe aussi de ceux qui ont été dirigés contre le cardinal et où s'est élaborée, du vivant même du héros, la sinistre légende de l'*homo ruber*. A force de vouloir protester contre cette légende et faire de Richelieu un homme au-dessus de l'humanité, l'auteur en arrive parfois à être injuste contre ceux qui ont eu le malheur de ne pas aimer le cardinal ou de n'être pas aimés de lui[3]. Peut-être aussi qu'à force de vouloir faire revivre son personnage, M. Deloche prête à l'exposé une allure quelque peu romanesque[4] et n'évite pas le reproche de subtilité[5].

Signalons une intéressante floraison d'études sur l'histoire religieuse du XVIIe siècle, et spécialement sur le jansénisme.

Louvain, Paris : ce sont les deux capitales du jansénisme. Et voilà comment M. Albert DE MEYER a eu l'idée de reprendre, dans une collection lovaniste, l'histoire de Jansénius et de Saint-Cyran et des premières luttes qui s'engagèrent en France autour de la nouvelle doctrine[6]. Même après Sainte-Beuve et tant d'autres, son

1. Maximin Deloche, *Autour de la plume du cardinal de Richelieu*. Paris, Lecène et Oudin, 1920, in-8°, VI-520 p.

2. Particulièrement intéressant sur le rôle de Fancan. M. Deloche, qui a naturellement utilisé les travaux de M. Fagniez, ne cite pas la publication de Wiens, cependant mentionnée par M. Fagniez. Je ne trouve rien sur la collaboration de Richelieu à la *Gazette*. Pour la rédaction des *Mémoires*, on nous renvoie surtout, comme il est raisonnable, à l'édition en cours.

3. La légende n'a pour ainsi dire rien ajouté aux terribles pages (citées p. 433) de Richelieu lui-même sur Fancan. Cette joie atroce à sacrifier un instrument qui a cessé d'être utile et qui peut devenir gênant, c'est tout « l'homme rouge ». Ne faisons pas de cette âpre figure une figurine. P. 405, colère un peu puérile contre Victor Hugo. Colère aussi contre les États-Généraux de 1614, dont l'opposition est surtout présentée comme un écho des rébellions huguenotes et dont le lamentable échec est célébré comme une victoire. Tous les historiens ne seront pas de cet avis, ni très disposés à opposer à l'antagonisme de la Noblesse et du Tiers « la sympathie secrète du menu peuple, traditionaliste par essence, pour le Clergé et la Noblesse authentique restée indépendante ». Vraiment secrète, en effet, cette sympathie du peuple pour la noblesse champêtre. M. de Vaissière lui-même n'irait pas si loin.

4. Richelieu s'inspirant des farandoles qu'il a vues en Avignon, etc. Un sujet comme celui-ci prête facilement à la conjecture, mais n'en abusons pas.

5. De ce que tel pamphlet est signé à la fois Ferrier et du Ferrier, il est un peu risqué d'en induire que Richelieu a délibérément voulu créer dans l'esprit du lecteur une confusion entre le ministre converti Jérémie Ferrier et l'ancien ambassadeur à Venise. — Une expression bizarre, p. 435 : « rayant en déférence ». Ailleurs, je crois : « rayant en audace ». C'est un provincialisme peu connu.

6. Albert de Meyer, *les Premières controverses jansénistes en France*

livre se rangera en bonne place dans nos bibliothèques. D'abord parce qu'il est fait avec le plus grand soin. L'auteur ne s'est pas contenté de lire les traités que les deux partis se jetaient à la tête; il a copieusement analysé, pour notre profit, les plus considérables d'entre eux, l'*Augustinus*, les *Apologies* d'Arnaud, les ripostes du théologal Habert et du P. Étienne Deschamps, la *Fréquente communion* et la *Tradition de l'Église*, le *Petrus Aurelius* et les dissertations du P. Petau[1]. De fructueuses recherches ont été faites à Rome.

A force de vouloir être complet et parcourir, par des avenues divergentes, toutes les parties de son vaste domaine, M. de Meyer n'est pas, il faut le reconnaître, sans déconcerter parfois son lecteur. On a du mal à reconstituer la suite chronologique des faits, en raison des répétitions fréquentes; à maintes reprises reviennent les mêmes événements, considérés chaque fois comme les points de départ d'une évolution différente : la mort de Richelieu, l'arrestation de Saint-Cyran, la mort du fougueux apôtre; deux fois l'affaire des PP. Knott et Floyd. Cela était peut-être inévitable.

M. de Meyer a fait un méritoire effort, et qui nous paraît couronné de succès, pour être impartial. Sans adopter le moins du monde les principes du jansénisme, il y voit une floraison naturelle de la contre-Réforme. Les luttes qu'il a provoquées sont « comme la rançon de la fidélité de la France à l'orthodoxie ». Dans son étude du jansénisme moral, il insiste sur l'élévation de cette conception, « conception très aristocratique » d'ailleurs, très individualiste tout au moins[2]. Il permet de prévoir Pascal lorsqu'il nous montre Saint-Cyran voulant « pour l'âme un tête-à-tête avec Dieu, aussi continuel et aussi intime que s'il n'y avait eu au monde que Dieu et cette

(*1640-1645*). Louvain (Université catholique. Dissertations doctorales..., IIe série, t. IX), Van Linthout, 1917, in-8°, XXIII-574 p. Après l'incendie de 1914, M. de Meyer a trouvé asile dans la bibliothèque du collège des Jésuites.

1. L'information reste un peu unilatérale. Un simple coup d'œil sur la *France protestante* (t. III, p. 60-67) eût empêché M. de Meyer de croire (p. 285) La Milletière « loyal et sincère ». Ce pasteur en travail de conversion, excommunié par le synode de Charenton, le 25 janvier 1645, apparaît comme un personnage assez méprisable, et probablement vénal.

2. Nous nous étonnons qu'après avoir relevé, entre autres, cette proposition du P. Héreau : « Une jeune fille trompée par ruse ou par violence peut, pour éviter le déshonneur, se débarrasser de son fruit avant qu'il ne soit animé », M. de Meyer puisse écrire, avec une certaine ironie : « Les requêtes adressées au Parlement et les « avertissements » destinés au public dénonçaient ces propositions avec des accents pathétiques qui nous font quelque peu sourire à notre époque. » Ces propositions ont eu un regain de faveur dans les premiers temps de l'invasion allemande. Elles n'ont rien qui appelle le sourire.

âme ». Nous croyons qu'il a vu très juste en disant que « cette sévère doctrine, qui n'avait pas d'égard pour la nature, tomba en France dans un terrain admirablement préparé. Le jansénisme y était comme attendu ». De là son succès, succès facilité d'ailleurs par « la supériorité intellectuelle des polémistes de Port-Royal, en particulier d'Arnauld », et par les maladresses de ses adversaires.

Quant à savoir si c'est le jansénisme qui a, « sans le vouloir, travaillé à l'ébranlement de la foi et à l'émancipation des esprits, en les détachant de l'autorité infaillible de l'Église enseignante », ou si plutôt ce n'est pas la polémique elle-même qui fut une leçon de critique et d'indifférence, la question est délicate et reste ouverte. De toutes façons, et quoique le jansénisme ait « exercé une influence considérable sur la ferveur religieuse que manifestaient, au XVIIe siècle, de nombreuses âmes d'élite », les controverses étudiées par M. de Meyer ont « déblayé le terrain pour les philosophies antireligieuses du XVIIIe siècle[1] ».

C'est encore du jansénisme qu'il est question dans le premier des deux volumes que vient de publier M. Henri BRÉMOND[2]. Deux volumes sur la « conquête mystique » ! Cela serait à faire frémir si l'on ne savait qu'on ne s'ennuie jamais dans la compagnie de M. Brémond. Il rend vivant tout ce qu'il touche, même ce qu'il n'aime pas. Fidèle à son point de départ, il veut démontrer que le jansénisme est une doctrine de peu d'originalité. « Saint-Cyran n'est en somme qu'un Bérulle malade et un peu brouillon », assez dépaysé dans une histoire *littéraire* du sentiment religieux, car « il écrivait mal sans le moindre effort ». La seule originalité que M. Brémond lui reconnaisse, par une conjecture au moins hardie (p. 72), c'est qu'au fond de son cœur il était, comme on disait alors, bien près de Charenton. En somme, c'est l'évêque d'Ypres qui est le seul et vrai père du jansénisme, encore que l'on puisse dire d'Arnauld : « Il a créé la secte janséniste, mais sans le vouloir, sans même y songer. » Doctoral et pédant, intellectuel pur, Arnauld, aux yeux de M. Brémond, appartient à l'histoire de la controverse, mais non pas à celle du sentiment religieux, et, dans cette famille qu'il étudie après et souvent

1. Appendices sur Zamet et les accusateurs de Saint-Cyran en 1638, les « petites écoles », les sources de la *Théologie morale des Jésuites*, le cardinal de Lugo.

2. Henri Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*. T. IV : *la Conquête mystique*. ** *L'École de Port-Royal*, et t. V : *la Conquête mystique*. *** *L'École du P. Lallemant et la tradition mystique dans la Compagnie de Jésus*. Paris, Bloud et Gay, 1920, 2 vol. in-8°, III-595 p., 8 pl., et 411 p., 1 pl. Le tome I a été analysé dans la *Revue* de 1918, t. CXXVII, p. 309-311. Les tomes II et III ne nous sont pas parvenus.

avec Sainte-Beuve, une seule figure lui paraît sympathique, celle de la mère Agnès.

A Pascal va toute son admirative affection. Son chapitre sur « la prière de Pascal » est une chose profondément émouvante. Mais quoi, ce génie vraiment mystique, ce cœur inondé d'amour et de joie divine, on ne saurait l'enfermer dans les bornes d'une secte; il s'en échappe à mesure qu'il avance; après avoir été le chevalier de Port-Royal, il meurt à peine janséniste. « Et c'est ainsi que, dans une âme vraiment vivante, la vie elle-même complète, corrige et déborde les formules étroites sur lesquelles on avait cru la régler. » Quant au bon Nicole, l'antimystique, c'est un « janséniste malgré lui ».

Le volume suivant doit nous donner une autre démonstration non seulement du peu de nouveauté, mais de l'inutilité du jansénisme, en nous montrant le travail religieux accompli sans lui, en dehors de lui, avant lui. C'est un voyage de découverte. M. Brémond nous révèle l'école du P. Lallemand, « plus une, plus originale, plus sublime vingt fois et vingt fois plus austère, plus dure que Port-Royal ». Et comme son fondateur est mort « sans avoir rien écrit », nous faisons connaissance avec « les disciples de ce grand homme ». Parmi eux brille le P. Surin, « d'une telle gloire » que nous sommes honteux de l'avoir jusqu'à ce jour ignorée. Que de gloires, grand Dieu! nous en sommes tout éberlués : Julien Maunoir et Jean Rigoleuc, Mme Hélyot et Jean Grasset, Louise du Néant et François Guilloré. Gloires quelquefois un peu troubles, car le P. Surin est mêlé d'assez fâcheuse façon à l'histoire des diables de Loudun, que M. Brémond nous conte d'ailleurs avec un grand effort critique, et sans cacher que la cellule du mystique est en certains cas l'antichambre de la maison de fous.

Il n'importe. On suit toujours l'auteur avec intérêt, parce qu'il est toujours savoureux. Les historiens goûteront surtout le chapitre sur les missions bretonnes, sur la « réévangélisation de la Bretagne au XVIIe siècle ». Il y a là, sur l'état intellectuel et moral d'une province au temps de Louis XIII, et aussi sur les procédés de pédagogie populaire employés pour éclairer ces pauvres cervelles, des documents de premier ordre.

On revient au jansénisme en relisant la lettre apologétique (du 20 novembre 1637) de Saint-Cyran à « Monsieur Vincent » dans la nouvelle édition de la *Correspondance* du saint donnée par M. Pierre COSTE[1]. Cette édition, dont le premier volume va jusqu'en 1635,

1. *Saint Vincent de Paul. Correspondance, entretiens, documents.* I. *Cor-*

réalise un progrès sensible sur celles qui l'ont précédée. Elle a été établie avec critique et c'est ainsi (p. 2) que le nouvel éditeur a reproduit des passages « omis » par Abelly, omis parce qu'ils « lui semblaient peu dignes du saint ». Grâce à ses recherches, M. Coste a pu ajouter à l'édition de Pémartin (1880), qui contenait plus de 2,000 lettres, des centaines de lettres nouvelles et le résumé des lettres dont nous connaissons le contenu sans en posséder le texte. Elles sont publiées avec soin et correction[1], et assez bien annotées. Surtout le volume est enrichi des lettres adressées à Vincent par ses correspondants, Louise de Marillac surtout, la présidente Goussault, sainte Chantal, Olier, etc. C'est par là surtout que cette édition présente un intérêt pour l'histoire sociale du XVIIe siècle[2]. Comme avec M. Brémond, nous sommes ici dans la réalité concrète.

Le rôle de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois, du Poitou est essentiel dans l'histoire de la Fronde, à raison de la proximité de Bordeaux. Déjà la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis nous avait donné sur ce sujet les lettres de Samuel Robert. Elle y joint un paquet de 219 lettres, allant de 1645 à 1654, recueillies à la Bibliothèque nationale et aux Affaires étrangères par M. DELAVAUD, publiées par M. Ch. DANGIBEAUD[3]. Elles n'apportent rien de particulièrement nouveau. Cependant les lettres de Montausier, en particulier, nous renseignent sur l'état d'esprit de provinces où vivait le souvenir des troubles de 1644, causés par les droits sur les vins, provinces qui semblaient mûres pour la rébellion. Le succès du pétulant Marsillac devenait dès lors assez facile. A moins que Montausier n'ait un peu exagéré le mal pour mieux faire valoir

respondance. T. I : *1607-1609*, édition publiée et annotée par Pierre Coste. Paris, J. Gabalda, 1920, in-8°, XXXVIII-624 p., un fac-similé, préface de M. François Verdier. L'édition sera complétée par des entretiens et documents. Le premier volume contient 416 lettres de et à Vincent. En dehors de trois lettres de 1607-1610 (en particulier la célèbre lettre à M. de Comet sur la captivité à Tunis), la correspondance commence en 1616 et ne devient régulière qu'en 1625. — Rappelons que Vincent signe uniformément *Depaul*. L'orthographe hagiographique courante n'a aucune raison d'être.

1. P. 133, l. 14 de la lettre 87, il faut lire « ains » et non « ainsi ».

2. Voir par exemple (p. 191, lettre 135) comment Mme Goussault raconte un de ses voyages de convertisseuse ou comment Olier (p. 338, lettre 226) décrit la fièvre religieuse qui saisit, lors d'une mission, la population des montagnes d'Auvergne. Détails intéressants, çà et là, sur la situation réelle du protestantisme sous Richelieu. P. 252 (le 25 juillet 1634), Vincent écrit à propos des Cévennes : « Il n'y a point de village où il n'y ait *quelques catholiques* parmi les huguenots, excepté cinq ou six. »

3. *Lettres relatives à la Fronde en Saintonge* (t. XLVI des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*). Paris, Picard, et Saintes, G. Prévost, 1915, in-8°, LII-304 p., 4 pl., introduction de M. Dangibeaud et bibliographie.

son dévouement et obtenir de Mazarin le remboursement de ses frais. Ces lettres ajoutent également quelques traits au portrait de l'énigmatique du Dognon[1].

Claude Cochin, l'un des travailleurs que la guerre nous a enlevés, avait préparé un supplément à la *Correspondance* de Retz[2]. Les 169 lettres publiées sous son nom par M. Henry Cochin s'échelonnent de 1643, mais surtout de 1650 à 1675. Elles se rapportent particulièrement à la fuite du cardinal, à son long séjour en Italie et à ses dernières années. Ces lettres permettent d'établir que, durant les années 1657-1660, Retz n'a pas cessé, malgré ses voyages, de rester en correspondance avec les chefs de l'Église. Les appendices préparés par Cochin nous apportent des documents sur la profession de Mlle d'Épernon, sur le « chapeau » de Retz, sur les sentiments de Louis XIV à l'égard de l'ancien rebelle, sur Retz et Port-Royal, c'est-à-dire sur la façon peu élégante dont il abandonna Port-Royal après l'avoir soutenu, sur le projet qu'il eut, retiré en pénitent à Saint-Mihiel, de renoncer à la pourpre. Sur l'injonction du pape, il se décida, nous rapporte Mme de Sévigné, à « user ses vieilles calottes ».

Le tome IV de l'*Histoire de la marine française* de M. Ch. de La Roncière avait pour sous-titre : *En quête d'un empire colonial. Richelieu.* Le cinquième a aussi un double sous-titre : *la Guerre de Trente ans. Colbert*[3]. En fait, les cent premières pages du volume sont encore consacrées à Richelieu, au Richelieu en guerre ouverte contre la maison d'Autriche à partir de 1635. Puis vient l'histoire navale du ministère de Mazarin, moins vide qu'on ne le répète d'ordinaire, avec les coups de main en Catalogne, les tentatives contre les Deux-Siciles, et ce qu'on peut appeler la guerre de la Fronde maritime. C'est seulement après avoir déploré l'effondrement de l'empire colonial de Richelieu et narré tout d'une haleine la guerre de Candie que M. de La Roncière introduit Colbert.

1. P. 24, n. 2, la question des villes impériales d'Alsace est mal comprise. P. 41, l. 3, au lieu de « vostre », lire « y estre ». Le n° XL n'est pas adressé « au Parlement de Paris », mais probablement aux receveurs des traites du Poitou. Les résumés ne sont pas toujours exacts. Par exemple, n° CXXXVIII, c'est contre la nomination de de Launay que les Rochelois protestent, et non contre le retard apporté à la démolition des tours.

2. Cardinal de Retz, *Supplément à la Correspondance...* Paris, Hachette (*les Grands Écrivains*), 1920, in-8°, XII-328 p., deux fac-similés, préface de M. Henry Cochin. Le manuscrit a été revisé par M. Léon Lecestre. Un index. L'annotation est à la fois sobre et instructive.

3. Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française.* T. V : *la Guerre de Trente ans. Colbert.* Paris, Plon, 1920, in-8°, 748 p., une trentaine de fig. non numérotées.

Il étudie le ministre, son œuvre administrative et législative, ses efforts (le plus souvent impuissants) pour intéresser le maître aux choses de la mer, les compagnies qu'il a créées. Puis il fait l'histoire de la période même, les guerres de 1665 à 1668, l'essor de la Compagnie des Indes, la guerre de Hollande et ses suites, la lutte contre les Barbaresques. Le volume s'arrête en l'an 1683.

On y retrouvera les mêmes qualités que dans les précédents, la même richesse de documentation, la même abondance de détails. Il est écrit, aussi, avec la même verve, qu'il s'agisse de nous conter les apertises des écumeurs de la Méditerranée, les aventures prodigieuses des flibustiers ou les duels épiques d'Abraham du Quesne et de Ruyter. On se plaît toujours à lire M. de La Roncière. On est parfois un peu ébloui par les éclairs des bombardes et par le fracas des abordages[1]. On se demande aussi par instants comment il se fait qu'en ces belles histoires les Français aient toujours raison et leurs ennemis toujours tort[2]. C'est peut-être une vue un peu simple.

Henri HAUSER.

1. Comme dans les volumes antérieurs, que de curieux renseignements sur des inventions techniques qui paraissent avoir été négligées! P. 385, p. 4 : « torpilles et sous-marins ». Même page, dans le texte : « une machine capable de faire marcher un vaisseau sans vent, sans avirons et sans voiles ».

2. On aimerait, par endroits, certaines discussions critiques. P. 598, un document vénitien accuse Colbert d'avoir rêvé *la conquête de Naples et de la Sicile*. Cela vaudrait la peine d'être examiné. — M. de La Roncière attribue couramment à d'Elbée (et je crois bien qu'il a ses raisons) la *Relation de ce qui s'est passé dans les isles... par I. C. S. D. V.*, de 1671, faussement attribuée depuis Gomberville à Clodoré (voir Bourgeois et André, *Sources*, n° 570) et que, dans un article d'ailleurs médiocre de la *Revue des études historiques* (juillet-octobre 1920), M. Chassaigne revendique pour de La Barre. Nous souhaiterions que M. de La Roncière élucidât ce point.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. Toutain. **Les cultes païens dans l'Empire romain.** 1re partie : *les Provinces latines.* T. III : *les Cultes indigènes nationaux et locaux, Afrique du Nord, Péninsule ibérique et Gaule.* Paris, Leroux, 1920. 1 vol., 470 pages. Prix : 40 francs.

Les deux volumes précédemment parus ont déjà permis d'apprécier toute l'utilité du grand travail auquel M. Toutain a attaché son nom. Après l'étude des *Cultes officiels* et des *Cultes orientaux* dans les provinces latines du monde romain, voici celle des cultes indigènes dans les trois principales d'entre elles.

Dans chacune d'elles, l'enquête est conduite suivant un plan identique. Après quelques considérations générales sur la province elle-même et son histoire, M. Toutain commence par dénombrer les principales divinités. Il en trouve un nombre considérable : une quarantaine en Afrique ; 130 environ en Espagne et plus de 180 dans la Gaule romaine, sans compter les deux provinces de Germanie. Tout ce personnel divin est énuméré par ordre alphabétique. Autant que faire se peut, la physionomie de chaque dieu, déesse ou génie, est déterminée. Quiconque a eu à se débattre avec les innombrables appellations ou épithètes ou avec les représentations figurées des mythologies provinciales se rendra compte de l'immense service qu'est appelée à rendre cette mise au point.

Vient ensuite l'étude détaillée des principaux sanctuaires connus, puis des rites. M. Toutain se garde prudemment des considérations théologiques. Il sait que les monuments épigraphiques ou archéologiques, qui constituent à peu près sa seule source, ne permettent guère de retrouver les imaginations religieuses du paganisme. Tout en s'en tenant résolument aux faits, il n'en est pas moins amené, de temps en temps, à risquer une théorie. Parmi celles-ci, nous signalerons comme fort intéresssante la théorie de l'offrande-rachat, très ingénieusement déduite du texte de César relatif aux sacrifices humains. Les Gaulois croyaient que le seul moyen d'apaiser la divinité était de lui offrir une vie d'homme pour une vie d'homme. Les offrandes : figurines d'hommes ou d'animaux ou parties de ces figures étaient des substituts représentant l'être ou la partie de l'être qu'il s'agissait de racheter. Si juste que paraisse cette explication, nous hésiterons cependant à l'appliquer à l'un des principaux monuments à propos desquels M. Toutain fut amené à la formuler : le cheval de bronze de

Neuvy-en-Sullias. On connaît cette belle statue demi-grandeur, consacrée au dieu Rudiobus (Espérandieu, *Recueil*, n° 2978). Ce serait, pense M. Toutain, un simple ex-voto et non pas, comme l'expliquait M. S. Reinach, la statue de culte de Rudiobus lui-même, lequel aurait donc été un dieu-cheval. Cependant, l'hypothèse de M. S. Reinach s'attache, peut-on dire, assez solidement, à quatre anneaux fixés sur le socle et destinés à recevoir des brancards permettant de porter la statue dans des processions. Bien plus, l'inscription gravée sur le socle convient mieux à une statue de culte qu'à un ex-voto : le donateur précise qu'il a offert la statue de ses propres deniers, mention évidemment superflue s'il s'agissait de l'exécution d'un vœu, en outre deux personnages sont nommés pour avoir présidé à la confection de l'œuvre d'art : voilà bien de l'importance attribuée à un simple ex-voto ! De tels éléments d'appréciation ne permettent guère, sans doute, d'atteindre à la certitude. Nous n'avons insisté sur ces détails que pour donner une idée des difficultés qu'a rencontrées, à chaque pas, le travail de M. Toutain.

Après avoir étudié les dieux, leurs sanctuaires et leurs rites, M. Toutain cherche à préciser la diffusion géographique et sociale des cultes. Il procède par une suite savante de statistiques et de calculs proportionnels. Si légitime que paraisse une telle méthode, ne peut-on pas lui reprocher l'illusion d'une trop rigoureuse certitude? N'oublions pas, en effet, que la distribution de nos documents repose, en dernière analyse, sur le hasard des trouvailles. Aussi bien, M. Toutain prend-il soin de corriger par des atténuations ce que ses conclusions ont de trop absolu : « Ces inégalités dans la diffusion des cultes indigènes dans la Gaule romaine », déclare-t-il, « sont plus apparentes que réelles... » (p. 425); ailleurs, à plusieurs reprises (p. 429, 430, 432, etc.), il reconnaît que les raisons précises de la diffusion de tel ou tel culte échappent à toute explication. Ce ne sont donc que des solutions provisoires. C'est ainsi qu'il faut les accepter et, en ce sens, on ne peut que savoir gré à M. Toutain du soin apporté à établir le bilan de nos connaissances actuelles.

En Afrique, en Espagne, aussi bien qu'en Gaule, la durée des cultes indigènes semble s'être prolongée jusqu'à la fin de l'époque romaine et même au delà. M. Toutain fait, dans cette partie, un usage heureux des indications que fournissent les premiers auteurs chrétiens et le folklore. C'est là une source qui n'a encore été qu'insuffisamment exploitée. Des études comme l'article de feu Marcel Hébert sur les *Martyrs céphalophores* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1914) montrent notamment tout le parti que l'on pourrait tirer des légendes des saints pour la connaissance des cultes antiques.

A l'intérieur même de l'époque romaine, peut-être serait-il possible, en précisant la date des monuments épigraphiques et archéologiques, de retrouver, au moins approximativement, les vicissitudes de la rivalité pacifique entre cultes indigènes, officiels et orientaux. Le chapitre

consacré par M. Jullian à la religion gallo-romaine dans le tome VI de son *Histoire de la Gaule* apporte, à ce sujet, quelques précieuses indications. Mais il est évidemment difficile d'atteindre, en pareille matière, aux conclusions fermes que paraît affectionner M. Toutain.

Les spécialistes de l'histoire des religions n'apprécieront pas moins ce livre que les historiens de l'antiquité. Les uns et les autres y trouveront, distribuée en bel ordre, une abondante moisson de faits. En cette matière particulièrement confuse et compliquée des cultes indigènes, l'auteur apporte une netteté éminemment didactique qui, peut-être, paraîtra parfois un peu sèche, mais qui n'en a pas moins ses avantages. Il a voulu avant tout faire un livre utile et il y a parfaitement réussi.

A. Grenier.

The Mesta. A study of spanish economic history, 1273-1836, by Julius Klein, Ph. D., assistant professor of latin american history and economics in Harvard University. Cambridge, Harvard University press, 1920. In-8°, xvi et 444 pages. (Harvard Economic Studies published under the direction of the Department of Economics, vol. XXI.)

Ce n'est pas la première fois que nous entendons parler des études de M. Julius Klein sur la fameuse *Mesta* : il avait déjà donné, au *Boletin de la R. Academia de la Historia* de Madrid (16 février 1914), un article sur les « privilegios de la Mesta » de 1273 et 1276, et un autre mémoire sur l' « Alcalde Entregador de la Mesta » dans le *Bulletin hispanique* d'avril-juin 1915. Mais ce n'étaient là que des essais et l'ouvrage entier, qui a mérité d'être publié dans les *Economic Studies* de Harvard, offre une importance vraiment considérable. Le livre, qui compte dix-sept chapitres et une conclusion, traite de l'organisation du pouvoir judiciaire, des péages et du pâturage, du nomadisme en Espagne. Il est pourvu de cinq illustrations : une charte de Charles-Quint, de 1525, à l' « honrrado concejo de la Mesta general destos Reynos de Castilla et de Leon et de Granada », qui contient le portrait de Charles-Quint et les armes de la Mesta : écartelé : au 1er de Castille; au 2e de Léon; au 3e un bélier passant contourné, la tête retournée; au 4e un taureau : l'écu supporté par une aigle; une carte montrant les routes, les points de péage et les pâturages de la Mesta; une urne, qui date du xvie ou du xviie siècle (maintenant la propriété de l'Associacion general de Ganaderos), servant aux élections; un privilège de Ferdinand et Isabelle, de Saragosse, 26 janvier 1488, fixant les péages sur les troupeaux; un privilège de Jean II de Castille, du 10 mai 1443, confirmant un autre privilège de 1441, en vertu duquel tous les bergers du royaume doivent

être membres de la Mesta et sujets à ses ordonnances. L'auteur de ce privilège, dit M. Klein, doit être Alvaro de Luna, qui était alors très occupé par des plans pour l'exploitation de l'industrie pastorale.

Au sujet du mot *merino*, M. Klein est d'avis qu'il faut le rattacher à la tribu des Beni-Merines. « Il est certain que la race des *merinos* n'était pas connue en Espagne avant ce temps (la période des Almohad), car le fameux auteur classique mauresque sur la vie agraire dans la péninsule, Abu Zacaria Ben Ahmed, dans son « Livre d'agriculture », écrit peu de temps avant l'arrivée des Beni-Merines, ne fait aucune mention de mouton ressemblant au *merino*. Le fait que la plus grande partie des termes de la terminologie espagnole du moyen âge est arabe est un argument de plus », et il cite : *zagal*, *rabadan*, *rafala*, *morrueco*, *ganado*, *cabana*, et *mechta*; « qui est probablement en rapport avec *mesta* ». Mais les mots *ganado* (animal domestique) et *cabana* (troupeau, bergerie, cabane du berger) sont d'origine latine : *ganado* (en port. *gado*) vient du bas latin *ganatus* et signifie « fortune, biens », « troupeaux », et *cabana* vient du bas latin *capanna* (Fr. Dietz, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, Bonn, 1878, p. 453 et 485). Quant à *mesta*, l'étymologie latine donnée par Covarruvias est la bonne (*mixta*) et Fernando Cos-Gayon l'approuve : « sobre la etimologia de *Mesta* no hay tales dudas. Las leyes y los escritores del Honrado Consejo llaman constantemente *hacer mesta* à la mezcla y reunion, en periodos determinados, de todos los ganaderos y de todos los ganados, á fin de contar éstos, separar los de distintos dueños, conociendolos por las señales hechas con hierros o de otros modos, y dejar á los pastores, como propiedad suya, los que resultasen mostrencos » (*La Mesta. Revista de España*, t. IX, p. 337). *Rafala* est traduit par M. Klein une première fois (p. 4) : « a pen for strays », et une seconde fois : « assemblée » (p. 12). Dozy ne connaît que le second sens : « Comme le verbe *raphala* signifie *voyager*, on peut fort bien avoir donné le nom de *rehâla* à l'assemblage de cabanes que les bergers voyageurs dressaient pour y passer la nuit » (*Glossaire des mots espagnols* etc., 1869, p. 331).

Sur le *sueldo de pipiones*, dont M. Klein parle à la p. 172, je remarquerai que le mot figure dans Berceo, dans le *Libro de Alexandre*, et dans le *Libro de amor* de l'archiprêtre de Hita, et qu'il signifie une monnaie de peu de valeur; si l'origine de ce mot est aragonaise, cela démontrerait que le *Libro de Alexandre* est bien de cette région-là. Dans les extraits donnés des Ordonnances de la Mesta de Grenade (p. 364 à 367), il faut garder *sonsacar*, « tirer »; *alcarias* est, en effet, pour *alquerias* (les suffixes *ca* et *que* se mettent l'un pour l'autre); *ribediegos* est aussi à conserver, *r* se changeant volontiers en *d*. Je crois que le mot *dehesa* (= *defensa*) aurait dû être mis dans le glossaire des termes indiquant des taxes levées sur les moutons; cf. Dietz, qui compare le vieux français *defois*.

M. Klein, dans la liste qu'il a fournie de ses sources, a donné une description des archives de la Mesta. Ces archives, qui étaient déposées dans l'église de San Martin à Madrid, ont été récemment transférées dans une maison au coin de la rue de las Huertas et de la rue de Leon, « où elles sont restées sans emploi pendant près de deux cents ans », dit l'auteur; elles appartiennent maintenant à l'Associacion general de Ganaderos del Reino. Il parle aussi des archives du duc d'Osuna, qui est depuis peu entre les mains d'un comité de créanciers, dont le président est le comte de Romanones; elles ont une importance de premier ordre pour la Mesta, car les familles alliées à la maison d'Osuna avaient leurs biens sur les routes de la Mesta, les Béjar, les Infantado, les Mendoza, les Santillana, etc.[1]. Il termine par le British Museum de Londres et les archives de Paris, notamment la collection Tiran des Archives nationales, et la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Ce livre de M. Julius Klein mérite les plus grands éloges, il est digne de l'Université de Harvard et fait honneur au département des sciences économiques qui l'a publié.

Alf. Morel-Fatio.

E. Rodocanachi. **La Réforme en Italie.** 1re partie. Paris, Aug. Picard, 1920. In-8°, 465 pages.

Beau sujet. Comment le mouvement intellectuel de la Renaissance a donné en Italie aux spéculations religieuses un essor illimité; comment, sur ce milieu, ont agi les influences du dehors, celles d'Allemagne, qui venaient par les passages orientaux des Alpes et par Venise, celles de France, qui s'infiltraient par la cour à demi française de Ferrare, par la Savoie et le Piémont, terres françaises de 1536 à 1559[2], peut-être même par la Florence des Médicis, et encore par les hommes d'Église assez suspects que le Roi Très-Chrétien employait comme ambassadeurs en Italie ou qui représentaient la France dans les conclaves, un du Bellay, un Pellicier et leur suite; sans parler des influences suisses, de celle de Zwingli en particulier, dont la pensée est si proche, par endroits, de celle des réformés italiens?

1. L'un des propriétaires d'une des plus importantes « cabañas » fit don à l'impératrice Joséphine d'un troupeau de mérinos : « El Conde de Campo de Alange, cuya cabaña, conocida con el nombre de Negrete, gozaba de gran nombradia, deseoso de tener propicia á la Emperatriz Josephina, le regaló un rebaño escogido compuesto de 1000 ovejas y de los correspondientes carneros » (*Historia de Carlos IV*, por D. A. Muriel, t. III, p. 67; *Memorial histórico*, t. XXXI).

2. M. Rodocanachi ne le rappelle même pas et ne fait pas même allusion aux Vaudois. Il est vrai qu'il annonce (sans doute pour le second volume, paru trop tard pour être mentionné ici) un chapitre sur la Savoie.

Pourquoi l'Italie n'a-t-elle connu ni une Réforme révolutionnaire comme celle de Luther et de Hutten, ni une Réforme militante et souffrante, une « école de martyrs » comme la première Réforme française? Pourquoi, sauf quelques exceptions éclatantes, les Italiens ont-ils préféré la fuite au bûcher? Pourquoi y eut-il des réformateurs italiens, non une réforme italienne? Voilà quelques-unes des questions que doit se poser l'historien.

Pour y répondre, il se dira qu'il faut d'abord voir ce qu'était l'Italie du début du XVIe siècle, avec ses principautés et républiques, et les dominations étrangères qui s'y disputaient la prééminence : Français, Espagnols. Il faut savoir ce qu'était au juste la papauté de ce temps-là, au temporel et au spirituel; savoir que les Italiens, contemplant de plus près et plus constamment qu'un Luther une Rome corrompue, avaient peut-être davantage émoussé en eux la faculté de s'indigner. Des langues irrévérencieuses disent aujourd'hui que Rome a deux industries : les antiquités et le pape. Cela était plus vrai encore de la Rome et de toute l'Italie du XVIe siècle, avec leurs églises et leurs couvents innombrables. Ne serait-ce point l'une des raisons pour lesquelles les Italiens savaient joindre à une très grande hardiesse de pensée une prudence avisée dans la pratique de la vie? La papauté était pour l'Italie du XVIe siècle une valeur économique de premier ordre. Ceux qui en vivaient pouvaient difficilement l'oublier. — Penser comme le petit nombre et parler comme le vulgaire, c'est le mot d'un réformateur transalpin.

On aurait aimé que M. Rodocanachi examinât ces problèmes. Il s'est contenté, après un exposé très général de ce qu'était l'état du pays, de nous donner quelques indications sur le mouvement des idées, sur les études helléniques et les études juives, sur la situation morale du clergé. Des fouilles heureuses dans les archives vaticanes, aux *Investigationes*, lui ont fourni sur ce dernier et scabreux sujet de savoureux détails. Mais ces choses comptaient en Italie moins qu'en deçà des monts.

Il étudie ensuite les controverses religieuses, pamphlets hérétiques et réfutations catholiques, puis la prédication. Procédant par la méthode monographique, il consacre un chapitre à chacun des principaux apôtres, l'Espagnol Valdès, Ochino, Vermigli, Vergerio, Carnesecchi, Caracciolo, Paleario, Curione, Vittoria Colonna, Olimpia Morata, etc. Il y a de tout dans cette liste, des réformés, des libres penseurs, de simples humanistes. A aucun moment on n'a le sentiment d'une évolution, d'un ensemble. C'est une suite de notices biographiques, ce n'est pas un tableau[1]. Est-ce la faute du sujet? Un peu, mais il faudrait le dire et expliquer pourquoi.

1. M. Rébelliau a consacré à ce même ouvrage un article très étudié, plein d'indications précieuses pour qui s'intéresse à la méthode de l'histoire religieuse (*Revue internationale de l'Enseignement*, janvier-février 1921). Sous la politesse académique des formules, on devine que M. Rébelliau souhaitait mieux.

En somme, livre assez surperficiel, qui n'ajoutera grand'chose ni à notre connaissance de l'Italie du XVIe siècle, ni à notre conception de la Réforme protestante. Dans les appendices, M. Rodocanachi a donné la traduction de quelques dialogues d'Ochino et de quelques extraits de Contarini, avec des notes bibliographiques[1] sur quelques-uns de ses personnages. Cela est bien. Mais pourquoi n'a-t-il pas fait corriger ses épreuves? Pas une page où un nom, un titre — français, italien ou allemand — ne soit estropié; par exemple, avec une insistance agaçante, celui de Reuchlin, qui devient *Reuchelin*. Les coquilles, les fautes de grammaire même ne se comptent pas. Il serait cruel d'insister sur certaines citations allemandes ou même italiennes.

Henri HAUSER.

Michel LHÉRITIER. **Tourny (1695-1760)**. Paris, Félix Alcan, 1920. 2 vol. gr. in-8°, XVI-453 et 607 pages, 25 pl.[1]. Prix : 45 fr.

ID. **Les débuts de la Révolution à Bordeaux, d'après les Tablettes manuscrites de Pierre Bernadau**. Thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Félix Alcan, 1919. In-8°, XXXII-115 pages.

De toutes les monographies d'intendants de l'ancien régime que l'on a jusqu'ici publiées, celle que M. Michel Lhéritier a consacrée à Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, intendant de Limoges de 1730 à 1743, et de Guyenne de 1743 à 1757, est certainement la plus copieuse. Le sujet était très ample; l'auteur a eu l'ambition d'en épuiser les sources. Les diverses séries des archives départementales de la Gironde, en particulier le fonds de l'intendance, lui fournissaient déjà une très riche moisson de documents. Il l'a complétée par des recherches dans les archives communales de Bordeaux, d'Agen, de Périgueux et des villes du Bordelais et de l'Agenais, dans les archives départementales du Lot-et-Garonne, de la Haute-Vienne, de la Charente, de la Corrèze, de l'Eure, dans les archives communales de Limoges et de Brive, dans les fonds manuscrits des bibliothèques et dépôts de Bordeaux et de Périgueux. Les Archives et la Bibliothèque nationales, les archives de la Marine et des Affaires étrangères ont été aussi

Il laisse entendre que l'article de Long dans *l'Encyclopédie* Lichtenberger était plus riche, en somme, que le livre de M. Rodocanachi. Il demande pourquoi les Socin y sont omis.

1. Où l'on n'indique même pas les formats.

2. L'ouvrage, accru d'une bibliographie, réduit pour le livre I à une introduction et allégé des chapitres I, II, XV et XVI du livre IV, a aussi paru sous le titre : *Tourny intendant de Bordeaux*, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris (Paris, Félix Alcan, 1920, 1 vol. in-8° de LXIV-813 p.).

mises à contribution. Les circonstances seules n'ont pas permis à M. Lhéritier de pénétrer aux archives de la Guerre. Par contre, il a eu communication d'actes notariés et de papiers de famille conservés par M. le comte de Grancey, héritier de Tourny. L'enquête, on le voit, a été très vaste; il y a lieu de louer l'ardeur et la conscience avec lesquelles elle a été conduite. Cette documentation très abondante et très variée a permis à M. Lhéritier de renouveler complètement un sujet qui n'avait été, d'ailleurs, que très légèrement esquissé avant lui dans quelques éloges académiques et dont, seul, M. Benzacar avait tracé les grandes lignes dans son étude sur les *Règles économiques de l'administration d'Aubert de Tourny.*

C'est une biographie complète de Tourny que M. Lhéritier a écrite. Les origines et l'ascension sociale de la famille, petits gentilshommes originaires du Berry; les acquisitions territoriales, dues aux gains faits comme traitant par le père de l'intendant, créature de Pontchartrain; la gestion de ce riche patrimoine; les rapports de Tourny avec sa sœur, Mme de Grancey; ses chagrins de famille; la biographie de ses enfants; l'extinction de sa descendance; les héritiers actuels; l'iconographie de Tourny, il a étudié tout cela par le menu, et tout cela est neuf, ou à peu près[1], et intéressant.

La carrière administrative de Louis-Urbain fut celle de la plupart des intendants de l'ancien régime. Conseiller au Châtelet à dix-neuf ans, par dispense; membre du Grand Conseil et maître des requêtes avant vingt-cinq ans, toujours avec dispense, Tourny fait dans ces fonctions son apprentissage; il s'initie aux affaires dans les bureaux et se crée des relations utiles, de puissantes amitiés. Celle de Philibert Orry, nommé en 1730 contrôleur général, lui vaut d'être désigné pour l'intendance de Limoges, puis pour celle de Guyenne. Son administration ne diffère guère de celle de ses collègues du temps de Louis XV. Ce qui lui appartient en propre, c'est la façon dont il exerça sa fonction. Il apporta au service du roi un dévouement passionné, un désintéressement absolu, une activité admirable. Il voyait tout par lui-même, entrait dans le plus minutieux détail de toutes les affaires, dirigeait tout d'une main ferme et impérieuse. Peu aimé de ses administrés, qui se contentent de l'admirer, il fit leur bonheur malgré eux. Il eut à un degré éminent le sens de l'urbanisme et le goût de la bâtisse. Il transforma plus ou moins les villes de ses deux généralités; à l'incohérence médiévale il substitua l'ordre et la symétrie; à Bordeaux, il traça les grandes lignes de la ville moderne. Sa volonté vint à bout de toutes les résistances; il ne parvint pourtant pas à les briser et, le jour où l'appui du pouvoir central lui manqua, il tomba victime de son humeur impétueuse et de sa politique trop absolue. Tourny personnifie, en quelque manière, ce régime du despotisme éclairé qui,

1. L'inconographie de Tourny a fait l'objet d'un excellent travail de M. Meaudre de Lapouyade, publié dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1919, p. 205-220, et qu'a utilisé M. Lhéritier.

développant les principes posés par Colbert, donna à la France de Louis XV le bienfait d'une administration provinciale à beaucoup d'égards excellente, en stimulant la vie économique du pays, en transformant sa figure par l'ouverture de routes et le réveil de la vie urbaine, fondée, d'ailleurs, sur l'omnipotence d'une bureaucratie très intelligente et très active.

M. Lhéritier, conquis par la grandeur de ce qu'il appelle « un essai intéressant de régionalisme centralisé », a pour son héros une admiration sans mélange. Elle est justifiée, mais à la condition de ne pas l'exagérer. Tourny fut un administrateur de premier ordre, mais on est tenté parfois de le défendre contre son propre panégyriste. Ce n'est pas diminuer ce grand réalisateur que de reconnaître qu'il eut peu d'idées personnelles, qu'il eut surtout le mérite d'exécuter ce que d'autres avaient conçu. Par exemple, dans la question des embellissements de Bordeaux — la seule partie de son œuvre qui lui ait survécu — l'idée des « cours » substitués aux fossés n'est qu'une imitation de ce qui avait été fait à Paris, et les règles générales de l'aménagement des villes, Tourny les trouva dans « son » Delamare. Les allées de Tourny, que M. Lhéritier attribue à tort à d'Asfeld (t. II, p. 220), qui y fit précisément opposition, la porte du Chapeau-Rouge, la porte Dauphine, le déplacement de la porte de Tourny, l'élargissement de la rue Sainte-Catherine, l'ouverture de la rue Royale appartiennent au grand architecte Jacques Gabriel, qui les proposa dès 1728 (les documents ont été publiés dans le t. XLVIII des *Archives historiques de la Gironde*). L'idée de la « façade » sur la rivière remonte au projet de l'architecte Michel Du Plessy, en 1680, repris en 1700 par le marquis de Durfort-Boissière, qui conçut le premier le projet de la place Royale. Ce n'est pas non plus diminuer beaucoup Tourny que d'avouer qu'il fut un courtisan habile à ménager le pouvoir central : par exemple, dans son conflit avec l'Académie de Bordeaux, lorsqu'il vit que la partie était perdue pour lui, à la suite de l'intervention de Montesquieu, il sut se dégager et laissa les jurats seuls en face de Trudaine[1]. La conclusion sur Tourny créateur du plus grand Bordeaux (t. II, p. 311-312), juste en gros, est excessive en ce qu'elle méconnaît le rôle de Dupré de Saint-Maur qui, en 1782, verra plus loin et plus haut que son prédécesseur. Avec M. Jullian et en dépit de M. Lhéritier (cf. t. II, p. 578), il est permis d'opposer à l'intendant de Louis XV celui de Louis XVI, qui eut des vues plus larges, plus pénétrantes et qui fut plus généreux, plus humain.

M. Lhéritier, un peu écrasé par la masse formidable de documents qu'il a réunie, n'a donc pas pris le temps de regarder en dehors des limites de son sujet. Sa préparation générale se trouve de ce fait par-

1. M. Lhéritier n'a pas suffisamment utilisé pour l'histoire de ce conflit les registres des délibérations de l'Académie; conservés d'abord à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, ils ont été récemment réintégrés aux archives de l'Académie.

fois insuffisante. Ce n'est pas dans l'estuaire du Peugue que tint, « aux temps anciens », tout le port de Bordeaux (t. II, p. 219), c'est dans celui de la Devèze ; l'« estey » du Peugue fut le port, non de l'emporium romain, mais de la ville médiévale. Les pouvoirs des jurats bordelais ne s'étendirent jamais sur les « villes filleules » (t. I, p. 205). Bazas n'était pas un évêché suffragant de Bordeaux (t. I, p. 203). Aux diocèses suffragants de Bordeaux, il eût fallu ajouter Angoulême, Saintes, Poitiers, La Rochelle et Luçon (*Ibid.*). Il y avait au parlement de Bordeaux *deux* chambres des enquêtes et non *une; une* chambre des requêtes et non *deux* (t. I, p. 207). Libourne était dans l'élection de Bordeaux, Sainte-Foy dans celle de Périgueux, Marmande dans celle d'Agen. M. Lhéritier paraît placer ces trois villes dans l'élection de Condom (t. I, p. 194). Issan n'était pas une paroisse, mais un chef-lieu de juridiction (t. II, p. 157). Une simple consultation de l'*Almanach de la province de Guienne* de 1760 eût permis d'éviter ces lapsus.

Le grand intérêt du travail de M. Lhéritier est dans l'étude minutieuse qu'il a faite de l'œuvre de Tourny. Organisation des bureaux de l'intendant, action de ses subdélégués, renforcement de ses pouvoirs judiciaires par la multiplication des évocations, assiette et recouvrement de l'impôt avec application de la taille tarifée, police des étrangers, des mœurs, des jeux, des livres, des corps de métiers, tutelle des communautés, surveillance des petites écoles, efforts — inutiles — pour créer à Libourne un collège de Jésuites, police des protestants, service de la milice, assistance publique, contrôle du travail, commerce des grains et des vins, collaboration avec la Chambre de commerce de Guyenne, mesures prises pour prévenir ou combattre les disettes, établissement d'une fabrique de tissus et d'une faïencerie à Limoges, de fabriques de papier à Angoulême, de verreries à Libourne, à Bordeaux et à Bergerac, efforts — inutiles — pour restreindre les plantations de vignes en Bordelais, création de pépinières, œuvre des routes et œuvre des villes, on trouvera dans ces deux volumes une masse de faits ignorés ou peu connus sur l'histoire administrative et économique du Sud-Ouest au milieu du XVIIIe siècle. Je n'y ai pourtant rien rencontré sur la condition des populations rurales, déjà étudiée par M. Marion, ni sur la multiplication des foires et marchés, qui est un fait caractéristique de cette époque. Il n'a pas été tiré suffisamment parti des liasses 1653-1655 de la série C des archives de la Gironde, signalées, d'ailleurs, dans les sources manuscrites.

M. Lhéritier a été parfois victime de la richesse même de sa documentation. Il semble qu'elle l'ait un peu grisé. Il fait honneur à Tourny de toutes ses démarches, sans se demander toujours si elles ont été suivies d'effet. Par exemple, à propos de la police des jeux à Agen (t. I, p. 279), les délibérations des consuls, qu'il a pourtant vues, prouvent qu'ils ne tinrent aucun compte des recommandations de l'intendant et qu'on continua à jouer plus que jamais à Agen, parce

qu'on n'osa pas sévir contre les délinquants, jeunes gens de bonne famille. Il eût fallu distinguer plus nettement des mesures qui aboutirent celles qui restèrent lettre morte. M. Lhéritier a été un peu dupe de la paperasse bureaucratique. Les circulaires du service de santé pendant la guerre ne sauraient donner une idée vraie de l'œuvre des Croix-Rouges. Son parti pris d'attribuer à Tourny tout ce qui s'est fait de bien l'emporte aussi parfois un peu loin. Par exemple, à propos de l'école de dessin créée à Bordeaux par les jurats en 1744, il écrit : « Aucun document émanant directement de Tourny ne permet d'établir d'une façon précise la part qu'il prit dans l'établissement de l'école en question. Tout porte à penser cependant que cette part fut grande » (t. I, p. 318). Les mémoires du directeur Bazemont, qu'il cite, ne permettent pas d'aller jusque-là : ils prouvent seulement que Tourny visita l'école et lui fit accorder des gratifications. L'initiative appartient à Bazemont, la décision aux jurats qui l'avaient appelé à Bordeaux dès 1742[1]. Ces exagérations révèlent un manque de mesure et de critique.

Dans le détail des faits, on relèverait aisément des omissions et des inexactitudes. Les promenades du Château-Trompette, à Bordeaux, ne commençaient pas « sur le quai à la porte du Chapeau-Rouge » (t. II, p. 253); elles faisaient retour de cette porte jusqu'à l'entrée du bastion de Navarre (voir la vue de Bazemont reproduite t. I, p. 251). Il n'est rien dit de la grille qui prolongea la porte du Chapeau-Rouge jusqu'au Château-Trompette : elle fut faite après 1750 (Tourny à d'Argenson, 19 juin 1750, C 1226). Il est possible de préciser la date de la construction de la nouvelle porte de Tourny (t. II, p. 255) : commencée en 1747, elle fut achevée en janvier 1748 (procès-verbal de réception du 14 janvier 1748, C 1167). Quant à la décoration de cette porte, elle ne « revint » pas à Francin; elle fut l'œuvre d'un sculpteur peu connu, nommé Bellet (C 1224). La porte n'avait pas « un fronton aux armes du roi ». La grille avait simplement deux L entrelacés; mais les deux guichets portaient au dedans de la ville les armes de Bordeaux, au dehors celles de Tourny lui-même. La porte Dauphine (t. II, p. 272), dont la démolition fut décidée par les jurats, en même temps que celle de la porte Dijeaux, le 14 septembre 1746, fut rebâtie de 1748 à 1750. Le marché avec le serrurier Fuet pour la grille est du 30 avril 1749 et en donne la description (C 1157). Le fronton de la porte Dijeaux (t. II, p. 273) est décoré de corselets et non de trophées. A propos de l'ouverture du cours d'Aquitaine (t. II, p. 277), il n'est pas dit clairement que Tourny, respectant sur ce point le préjugé médiéval de la ville close, rebâtit, en l'avançant, le mur de ville sur toute la façade du midi. Les « coûteuses réparations » faites à la porte

1. Cf. Marionneau, *Anciens artistes aquitains et peintres officiels du vieux Bordeaux* (*Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1886, p. 224-232); Ch. Braquehaye, *Les Peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux. Nicolas Le Roy de Bazemont* (*Ibid.*, 1900, p. 622-624).

Saint-Julien en 1745 consistèrent à démolir la barbacane et s'élevèrent à 4,988 livres (C 1169). Pour la porte d'Aquitaine, Portier fit trois projets et non deux, et c'est le troisième qui fut adopté. L'adjudication des travaux eut lieu le 6 mars 1754. Commencés le 19 août, ils furent achevés le 31 décembre 1756; la réception eut lieu le 12 novembre 1758. La dépense s'éleva, pour la maçonnerie, à 49,688 livres 12 sols, qui furent payés à l'entrepreneur Chevay (C 1168). En ce qui concerne la place Royale, la décoration de l'hôtel des Fermes n'est pas due à Verberckt (t. II, p. 236), qui n'en eut que l'entreprise; elle fut exécutée, sur les dessins de Gabriel, par Vandervoort (*Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 104-112). Il n'y a qu'une allusion vague (t. II, p. 226) aux travaux du sculpteur bordelais Pierre Vernet, exécutés en 1747. Le changement apporté par Tourny aux plans primitifs de la Bourse, dressés en 1739 par Jacques Gabriel — agrandissement de l'édifice et création d'une façade sur le Château-Trompette — n'est pas nettement indiqué. La date de l'achèvement de la Bourse (1755) n'est pas donnée, non plus que le compte de la dépense (C 1191, 3246). « Les documents, » lit-on t. II, p. 240, « manquent pour démontrer que l'intendant ouvrit le fond de la place. » La phrase signifie sans doute : pour démontrer qu'il en eut l'idée. En fait, le prédécesseur de Tourny, Boucher, s'en occupa dès 1738. Le cahier des charges fut établi par l'inventeur de l'idée, Jacques Gabriel, le 30 mars (C 1175). En 1743, Boucher démolit les échoppes adossées au mur de ville et fit construire un mur provisionnel (C 1173), mais, aussitôt après, il mettait en vente les emplacements (C 1175). Les fontaines monumentales, qui ne furent pas exécutées et dont il est fait honneur à Tourny (t. II, p. 245), avaient été prévues par Gabriel dès 1729 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 317). Quant à l'idée du pavillon central, elle fut conçue par le même Gabriel en 1731, et Tourny n'eut pas grand mal à « entrevoir la vraie solution du problème ». M. Lhéritier ne dit rien de la construction de ce pavillon, commencée en novembre 1749, achevée au début de 1755 (C 1175 et supplément), ni du pavage de la place, établi en 1754 (C 1174), ni de la grille entourant le piédestal de la statue équestre de Louis XV, exécutée en 1751 par le serrurier Prunier (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 428-434). Quant aux grilles fermant la place Royale (t. II, p. 245), le marché passé avec le serrurier Fuet est du 30 avril 1749 (C 1173) et rien ne prouve que le devis soit de Portier : le dessin conservé est de Fuet.

Ces sondages pratiqués dans trois chapitres suffisent à prouver que le travail de M. Lhéritier, si imposant et si méritoire qu'il soit, n'est pas toujours complet ni exact. La faute en est sans doute à l'ampleur du sujet trop hardiment embrassé. Il faut aussi, semble-t-il, l'attribuer à une certaine hâte dans la mise en œuvre. On la constate jusque dans le style, dont la rapidité n'est pas exempte de négligence. Tels quels, ces deux volumes très touffus donnent de la personne et de l'œuvre de Tourny une idée juste en gros, mais pas assez nuancée et

systématiquement déformée par l'absence de perspective et par un parti pris de louange excessive. Dans le détail, il conviendra de ne s'y pas fier aveuglément[1].

L'avocat bordelais Pierre Bernadau eut la fortune, ayant vécu quatre-vingt-dix ans, de 1762 à 1852, d'être témoin de nombreux et de grands événements. Ce fut un infatigable écrivassier. Ses livres — *Histoire de Bordeaux*, *Annales de Bordeaux*, *Viographe bordelais*, pour ne citer que les plus connus — sont franchement médiocres, « dénués souvent de sens critique et parfois d'honnêteté », a dit avec beaucoup de modération M. Jullian. Ses papiers, acquis en 1860 par la ville de Bordeaux et conservés dans sa bibliothèque municipale, forment une collection de 107 volumes, dont la partie la plus utile aujourd'hui est la série de 52 volumes appelée par l'auteur *Spicilège bordelais* et consistant, à quelques exceptions près, en imprimés — brochures, factums, arrêts, prospectus, feuilles volantes, fragments de journaux, poésies, cartes, gravures, affiches — patiemment recueillis au cours d'une existence presque séculaire.

Parmi les manuscrits de Bernadau qui composent les 55 autres volumes, ses *Tablettes* sont le plus fameux. C'est une suite de notes constituant un journal qui embrasse soixante-cinq années, de mars 1787 à décembre 1852. Ces notes, souvent utilisées par les chercheurs locaux, n'ont jamais été publiées. M. Lhéritier a eu l'idée d'en donner des extraits pour la période juin 1787-novembre 1789, qui correspond aux débuts de la Révolution à Bordeaux. Il les a fait précéder d'une introduction où il résume, en la complétant par quelques renvois aux documents de la série L des archives de la Gironde, la notice consacrée à Bernadau par Aurélien Vivie. La question capitale est de savoir comment ont été composées les *Tablettes*. On a dit que l'auteur en brûla l'original en 1793, au moment de son arrestation, et qu'il reconstitua plus tard, au petit bonheur, tout son récit d'avant cette date. M. Lhéritier ne le croit pas. Bien qu'il ne conclue pas nettement sur ce point essentiel, il incline à croire que nous possédons l'original de la rédaction et que ces notes ont été écrites au jour le jour.

Je n'en suis pas aussi convaincu que lui. Les *Tablettes* me paraissent avoir été « fabriquées » après coup, à l'aide de notes contemporaines des événements, mais aussi à l'aide de souvenirs souvent incertains,

1. T. I, p. 44, l. 32, et p. 64, l. 11, lire *amé* au lieu de *ami;* p. 54, l. 28, lire *subdélégués* au lieu de *délégués;* p. 99, n. 4, l. 8, lire *C. 37* au lieu de *L 37;* p. 220, l. 23, lire *apurer* au lieu de *épurer*. — T. II, p. 157, l. 21, lire *Goulé* au lieu de *Goubé* et *Neyron* au lieu de *Neyran;* p. 219, n. 3, lire *Pierrugues* au lieu de *Pierrugui;* de même, p. 269, n. 5, au lieu de *Pierrugui* et corriger à la table; p. 243, l. 23 et 25, p. 144, l. 11, lire *Monzoni* au lieu de *Manzoni* et corriger à la table; p. 281, l. 10, et 282, n. 4, lire *Montégut* au lieu de *Montaigu* et corriger à la table.

plus ou moins raffermis par les journaux du temps et par les innombrables opuscules qu'a colligés l'auteur. Les preuves de cette fabrication apparaissent dès qu'on confronte Bernadau avec les documents d'archives. Non seulement sa chronologie « manque de précision », mais elle est presque toujours fallacieuse. L'auteur a cherché à en imposer en donnant des dates; elles sont le plus souvent inexactes et son œuvre, à cet égard, est un monument de fausse précision. On ne saurait en être surpris quand on connaît la valeur morale du témoin. Bernadau est un vilain personnage. Ce n'est pas seulement un atrabilaire et un grincheux; c'est un pied plat, bouffi de vanité et gangrené d'envie, menteur jusqu'à l'effronterie, ayant au cœur la haine de toute supériorité, ramasseur de cancans et pornographe par goût. Ses contemporains l'ont tenu en piètre estime, avec raison. Sous la Révolution, il fut successivement de tous les partis; il faillit être victime de la Terreur, mais après avoir, par ses délations, envoyé d'honnêtes gens à la guillotine. Son témoignage est donc infiniment suspect. Quand on lui emprunte un renseignement, il faut souvent le prendre avec des pincettes et il ne convient de l'accepter qu'après l'avoir sévèrement contrôlé par les documents originaux.

C'est ce que ne semble pas avoir fait suffisamment son éditeur qui, s'il n'a pas, j'espère, d'illusions sur la moralité de son auteur, paraît en avoir sur sa véracité. Il l'a trop aisément admise. Il ne s'est même pas posé la question des sources des *Tablettes*. L'annotation dont il a accompagné le texte de ses extraits est un peu sommaire et trop rapide. Par exemple, la manifestation des cocardes tricolores arborées au spectacle par les patriotes ne se place pas, comme l'affirme Bernadau, le 18 juillet 1789. Ce jour-là, le parterre demanda simplement que l'on jouât *Guillaume Tell*, de Lemierre, en l'honneur de la prise de la Bastille, et Bernadau aurait pu aisément s'en souvenir, puisqu'il nous a conservé le discours imprimé que Feuilherade, l'un des quatre-vingt-dix électeurs, prononça, le 20, pour en dissuader les Bordelais. La manifestation des cocardes, invraisemblable à la date du 18 juillet, n'eut lieu que le 4 août, où l'on joua — c'est le précieux calendrier manuscrit de Lecouvreur, ignoré de M. Lhéritier, qui nous l'apprend — la *Partie de chasse* de Collé, pièce portée à tort par les *Tablettes* au programme du 18 juillet. Bernadau a tout brouillé. M. Lhéritier a annoncé son intention de publier intégralement, pour la Société de l'histoire de la Révolution, la première partie des *Tablettes*. L'entreprise en vaut-elle la peine? Il conviendra, en tout cas, d'établir une édition véritablement critique, et tout porte à croire que le prestige de Bernadau historien, qui a fait illusion à M. Lhéritier comme à bien d'autres avant lui, s'écroulera au contact des documents d'archives.

Si cette publication était faite, elle permettrait de combler des lacunes que l'on remarque avec surprise dans les extraits qui nous ont été donnés. Je n'y ai pas trouvé la mention, à la date (inexacte) du

23 septembre 1787, de la première représentation de la tragédie « républicaine » de *Guillaume Tell* (t. V, p. 83); la manifestation hostile, d'après Bernadau, dont le duc de Duras aurait été l'objet, le 26 mars 1788, au théâtre des Variétés (p. 191); celles qui eurent lieu, le 27 juillet, au Grand-Théâtre et aux Variétés contre les jurats imposés (p. 269); celles du 30 août et du 7 septembre, organisées par les patriotes à l'occasion du rappel de Necker (p. 302, 309-310); celles du 20 octobre (*corr.* : 21), où l'on joua au Grand-Théâtre une pièce de circonstance, *Henri IV aux Champs-Élysées*, et aux Variétés le *Retour désiré*, en l'honneur de la rentrée du Parlement (p. 365-366, 397); la première représentation à Bordeaux, le 1er mars 1789 (*corr.* : le 3), du *Mariage de Figaro*, interdit en 1785; l'analyse des *Courtisans démasqués* (5 octobre 1789), à-propos qui mettait en scène la duchesse de Polignac et le parti de la cour (p. 742-743).

Paul COURTEAULT.

Marcel BLANCHARD. **Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne (1796-1815).** Essai d'étude historique sur un groupe de voies de communication. Grenoble, J. Allier, 1920. In-8°, XVIII-415 pages.

ID. **Bibliographie de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'État de Piémont-Savoie (XVIIe-XVIIIe siècles) et à l'époque napoléonienne (1796-1815).** Grenoble, J. Allier, 1920. In-8°, 118 pages.

On peut — et l'on doit — adresser à M. Blanchard plus d'un reproche. D'abord, il écrit d'un style lourd, abstrait, obscur, contourné, rocailleux ; tout le contraire du style simple, clair, précis qui convient à l'histoire. Il n'a pas, dans sa façon de citer ou d'analyser les documents, ces habitudes de scrupuleuse exactitude qui, seules, donnent au lecteur le sentiment de l'absolue sécurité. Il ne s'astreint pas à ces méthodes rigoureuses que l'érudition moderne tient à bon droit pour indispensables : donner des références soigneusement contrôlées, copier fidèlement les titres des ouvrages, en indiquer le format et le nombre de pages, surtout en des matières où ces précisions donnent déjà un premier indice de l'importance du livre (par exemple les rapports des préfets).

Tout cela, je le répète, il faut le reprocher à M. Blanchard. Et les conditions — glorieuses et douloureuses, pénibles surtout — dans lesquelles il a courageusement repris et parachevé un travail commencé avant la guerre ne suffisent peut-être pas à l'innocenter. Mais tout cela n'empêche pas son livre d'être neuf, utile, et d'apporter une contribution importante à l'une des parties essentielles de l'histoire économique, l'histoire des routes.

M. Blanchard avait d'abord rêvé de nous donner plus qu'il ne nous

offre. Persuadé, par l'exemple de Vidal de La Blache, que peu d'études sont aussi fécondes que celle de l'évolution d'un système de voies de communication, il aurait voulu retracer l'histoire de l'utilisation économique des passages occidentaux des Alpes depuis la fin du XVIe siècle (depuis 1559) jusqu'à l'ère des chemins de fer. Il nous apporte un fragment de cette histoire relatif à une période capitale, parce que c'est une époque de guerre, de crise, de transformation, période pendant laquelle se prépare, s'élabore et s'applique le système continental. Comme il l'a dit à plusieurs reprises, la guerre, en concentrant la circulation sur un petit nombre de routes bien protégées, met en lumière le rôle économique normal de ces voies. Il se fait ainsi une série d'expériences dont il faut noter les résultats.

Quelle est la genèse des voies napoléoniennes entre France et Italie?

Quand la politique française en Italie se cherche, il y a concurrence entre les divers chemins des Alpes. L'État de Savoie-Piémont, menacé en 1756 par le renversement des alliances d'être coincé entre la France et le Milanais autrichien, a naturellement pris pour axe la voie savoisienne par excellence, le Cenis, la route sur laquelle Montaigne, *lugeur* inexpert, s'était fait *ramasser* par les *marrons*. Par l'établissement en Lombardie d'un État protégé de la France, la politique révolutionnaire reprenait à son bénéfice exclusif l'œuvre de 1756, ce qui donnait au Simplon, route de Milan, la première place dans les préoccupations françaises. C'est l'occupation du Piémont, en faisant de Turin comme de Chambéry une ville française, qui remet au premier plan le Cenis, considéré désormais comme une route *intérieure*, un lien entre deux parties de l'Empire.

Il y a concurrence d'ailleurs — dans cette partie des Alpes qui sépare les départements anciens et nouveaux — entre deux passages ou *monts*, le Cenis et le Genèvre, c'est-à-dire entre Grenoble et Chambéry, toutes deux soucieuses de contrôler les relations franco-italiennes. Mais les Dauphinois ne sont pas d'accord entre eux sur les voies d'accès au Genèvre; la bataille entre la route du Briançonnais et celle de l'Oisans favorise les adversaires du Genèvre. D'autre part, la route de la Maurienne avait cette supériorité d'être à elle-même sa propre voie d'accès : par le Cenis, on traversait les Alpes en une seule fois. Enfin, la route de Chambéry, c'était aussi la route de Lyon. Or, la politique consulaire et impériale tend de plus en plus à favoriser la grande ville, non seulement à lui fournir en abondance les cocons de la Brianza, mais à en faire le vestibule de l'Italie, à la fois de l'Italie annexée et du royaume.

C'est donc l'évolution des faits qui explique l'évolution de la politique napoléonienne. Les hommes, directeur des ponts, ingénieurs, préfets — Crétet, Dausse, Deschamps, etc. — jouent un rôle secondaire. M. Blanchard, qui a étudié à fond les dossiers administratifs, s'est complu à cette lecture, et il en vient à grossir démesurément

les personnages et les incidents. Il intitule un de ses chapitres : *le Secret de Crétet.* C'est un bien gros mot. Je ne vois là nul « secret », sinon le désir de plaire au maître ou de ne pas le mécontenter ouvertement, et cette pratique constante des administrateurs de tous les temps sous tous les régimes : laisser dormir le dossier de l'affaire qui paraît la moins urgente; on ne rejette pas un projet, on l'ajourne. De même, les préfets de l'Empire — les Fournier, les Menou, les Ladoucette — sont comme tous les préfets : ils trouvent que le meilleur projet est celui qui sert le mieux les intérêts de leurs administrés. En fait, c'est bien Crétet qui avait raison : la route du Cenis était la meilleure. Il fallait la faire vite, surtout depuis que, la maîtrise de la mer ayant été définitivement saisie par l'Angleterre, il importait d'assurer des relations régulières entre les deux versants des Alpes. Essayons, par la pensée, de nous représenter un temps où, du Léman à la Méditerranée, aucune voie carossable ne franchissait le massif. Même les ports de la rivière de Ponant n'étaient pas reliés entre eux. C'étaient autant de petites *marines* encadrées par la montagne ligure. Le cabotage n'étant plus sûr, il fallut les réunir par la route de la Corniche, d'autant plus nécessaire que le Cenis, au moins jusqu'à son achèvement, restait impraticable l'hiver.

Mais le Simplon aura son heure. Lorsque la domination française s'étendra sur l'Illyrie, la politique balkanique de Bonaparte réagira sur sa politique alpestre. L'évolution de sa politique genevoise[1] et surtout de sa politique valaisanne s'explique par la signification nouvelle prise par le Simplon, route de Salonique[2]. Il s'agit d'atteindre par terre — et autant que possible par des terres inféodées à l'Empire — ces marchés du Levant dont la thalassocratie anglaise nous interdit l'accès par mer. C'est peut-être sur ce rôle nouveau des routes des Alpes que M. Blanchard a écrit ses pages les plus fortes, les plus imprégnées du véritable esprit de l'histoire économique. Il a montré, en traits saisissants et pittoresques, comment ces routes des Alpes deviennent non plus seulement les routes de la soie, mais les routes du *coton*, de la matière première par excellence dont l'Angleterre voulait priver les usines impériales.

C'est avec un sens très profond de l'évolution économique des routes que M. Blanchard écrit, en un raccourci puissant : « Les routes des Alpes occidentales, de tout temps routes du sel, routes de la laine aux temps lointains du moyen âge, quand les produits des Flandres venaient se faire transformer à Florence en draperies de luxe, routes de la soie depuis la fortune de la fabrique lyonnaise, allaient, pour un temps et par une conséquence imprévue du blocus napoléonien, se transformer en routes du coton. » Et si le style de l'auteur est souvent

1. Il aurait fallu citer W. Rappard, *Révolution industrielle en Suisse*, p. 75.

2. M. Blanchard, très riche en détails sur la construction du Cenis, passe plus vite sur le Simplon, très bien étudié par Fr. Barbey.

critiquable, il a parfois des formules heureuses, comme celle-ci : « Les cotons ont véritablement réveillé le Simplon. »

Toute l'histoire de notre industrie pendant le blocus est en relation avec l'histoire des routes, spécialement avec celle des routes alpestres.

La politique des routes est donc une pièce maîtresse du système continental. Aussi l'ouvrage de M. Blanchard aidera-t-il à l'intelligence de ce système, qui n'était pas seulement une organisation de défense économique contre l'Angleterre, mais encore (p. 313) « une tentative d'exploitation commerciale du continent par la France ». M. Schmidt l'avait démontré pour certaines parties de la Confédération du Rhin, M. Blanchard le confirme pour l'Italie. En premier lieu, les intérêts de la partie annexée de l'Italie (et l'on sait que cette partie ira s'accroissant constamment) sont sacrifiés à l'intérêt français. S'il est exagéré de dire avec M. Blanchard que l'administration des départements à l'est des Alpes avait quelque chose de « colonial », il reste que ces nouveaux sujets de l'Empire étaient un peu traités comme des Français de deuxième zone, subordonnés à Lyon et aux villes du Nord. Mais l'égoïsme impérial apparaît plus à plein dans le traitement économique infligé au royaume d'Italie.

On a justement reproché à M. Blanchard (p. 312-313) d'avoir donné une analyse inexacte, à force d'être rapide, du traité de commerce franco-italien du 20 (et non 22) juin 1808. Il est certain que, *dans sa lettre*, ce traité est un traité de réciprocité douanière et semble établir entre les deux contractants une complète égalité. Mais pour qui est habitué à lire les textes de ce genre, pour qui sait ce qu'en peut tirer dans la pratique une administration des douanes, tout s'éclaire d'une autre lumière.

De même, l'auteur sera sans doute d'accord avec moi pour reconnaître qu'il a exagéré en écrivant (p. 313) que le décret du 10 octobre interdisait toute importation de manufactures étrangères dans le royaume tandis que ce décret ne parle que des produits textiles; mais c'est là un détail de peu d'importance puisqu'en fait le commerce était surtout constitué par ces articles.

La douane impériale est d'accord avec le Conseil général du commerce, organe du protectionnisme industriel français, pour admettre ce postulat que l'Italie (royaume) est un État purement agricole, fournisseur de matières premières, mais non de produits industriels. Peu importe qu'en fait le Milanais ait déjà été atteint par la révolution industrielle. Il lui est interdit de se transformer, il lui est ordonné de se considérer comme un fournisseur de matières pour l'industrie française, comme acheteur obligé de produits manufacturés français. Pour l'empêcher de lutter contre les usines françaises, même *dans les régions italiennes réunies à l'Empire*, on applique aux matières premières dont Milan pourrait se servir, par exemple aux laines romagnoles, un système que nous appellerions aujourd'hui, en langage fiscal, celui de la *péréquation* des prix de transport. Traditionnelle-

ment, ces laines, transformées en draps en Lombardie, servaient à vêtir les habitants des États de l'Église. Mais, dit Montalivet, « il importe de ne pas en priver nos manufactures... Si l'on admet l'exportation en Italie[1], il convient de la frapper [cette matière] *d'un droit équivalent aux frais de transport de la laine jusqu'aux parties les plus septentrionales de l'Empire*, soit 24 francs le quintal ». Les laines romagnoles[2] iront donc à Elbeuf, à Saint-Quentin, à Verviers, d'où elles retourneront, sous forme de draps, à Rome, à Ancône, à Ravenne. Mais Milan ne les recevra pas.

Voilà dans quel esprit fut exécuté le traité. Aussi le Conseil général du commerce pouvait-il dire : « La France a tout lieu d'être satisfaite... L'Italie seule nous reste et remplace pour nous toutes les branches d'exportation. Elle est notre unique ressource. »

M. Blanchard a supérieurement éclairci cette partie du problème. Cela ne l'empêche pas d'admirer l'œuvre de Bonaparte constructeur de routes. Bonaparte a trouvé les Alpes sans une seule route carrossable. Il laisse un Cenis presque complètement équipé et qui, après avoir repris en 1815 son rôle d'instrument aux mains du « portier des Alpes », deviendra la grande voie franco-italienne et l'une des grandes voies internationales Nord-Méditerranée. Le Genèvre est à peu près achevé. Le Simplon fut d'abord menacé de destruction par les Valaisans eux mêmes; en tout temps, les peuples qui vivent de la route s'opposent aux perfectionnements techniques qui portent atteinte à leur monopole. Mais Bonaparte ne s'était pas trompé en rêvant un grand avenir pour cette route, l'une des voies de l'Europe occidentale vers Trieste et les Balkans. Dans cinq cents ans, quand l'épopée napoléonienne et le despotisme napoléonien seront oubliés, il restera de Bonaparte le souvenir d'un ouvreur de routes, d'un *Bahnbrecher*, d'un émule des Héraklès et des Alexandre.

M. Blanchard, qui a reçu l'éducation géographique, a su dégager les éléments permanents qui gouvernent la circulation, en dépit de la mobilité des apparences historiques. Comment les voies carrossables préfigurent les voies ferrées, c'est ce que l'on aperçoit partout dans son livre. La route du Cenis, route des cocons, conçue d'abord comme éminemment lyonnaise, a étendu sa sphère d'action en repoussant vers le Nord son point d'attache au grand tronc Manche-Méditerranée. Après avoir été le monopole d'une Compagnie de roulage strictement lyonnaise, les Bonafous, la circulation s'y établit par la variante du Bugey, qui raccourcit la distance Paris-Turin : première ébauche de la voie ferrée Bourg-Ambérieu. Nous avons déjà vu comment le Simplon napoléonien, fils lui-même de la politique de Choiseul à Versoix, menait à des conceptions ferroviaires très modernes[3].

1. Lisez : de la Romagne, qui est France, vers le Royaume, qui est Italie.

2. M. Blanchard écrit abusivement « romains ».

3. Il est également curieux de constater que la rivalité Gap-Grenoble repa-

Les chemins de fer n'auraient pas eu, sous Louis-Philippe, le succès que l'on sait s'ils n'avaient pas trouvé un réseau de routes déjà très complet et sur lequel les grandes entreprises de roulage étaient parvenues à une régularité et à une rapidité remarquables dans le transport des marchandises. On en est donc, dans les années qui suivent l'Empire, à ce point précis où une nouvelle amélioration des conditions de transport peut constituer un avantage économique considérable. Dans l'histoire des chemins de fer comme dans celle des métiers mécaniques, c'est le besoin qui a créé l'organe. Et ce sont les progrès antérieurs qui avaient fait naître les besoins nouveaux, à qui ils donnaient une première satisfaction.

Sur ces grandes entreprises de transports — mères de nos Compagnies de chemins de fer — on consultera avec fruit les documents publiés par M. Blanchard dans sa bibliographie. Le rôle de certaines villes commerçantes y apparaît avec une singulière netteté, non seulement celui de Lyon, mais celui de Chalon, arrière-port de la Méditerranée, carrefour de la Bourgogne, de l'Alsace, de la Lorraine, du Nord, de la région parisienne. Là encore, hier préfigure aujourd'hui — et peut-être demain.

De patientes recherches aux archives de Turin, à nos Archives nationales, aux archives de l'Ain, des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, de l'Isère, de la Savoie ont permis à M. Blanchard de mettre au jour un travail qui n'est pas sans défaut, mais qui enrichit grandement notre connaissance de l'histoire économique. Il est écrit par un historien, c'est-à-dire par un homme qui ne sépare jamais l'histoire économique de l'histoire générale, par un homme dont l'horizon intellectuel est étendu et qui ne perd jamais la notion de l'ensemble.

Aussi terminerons-nous par un souhait : que M. Blanchard pousse son travail jusqu'aux jours où, dans les Alpes occidentales, la voie ferrée viendra s'ajouter à la route carrossable. Les difficultés de documentation qu'il prévoit pour cette partie du sujet ne sont pas, je crois, insurmontables. Nul n'est plus qualifié que lui pour entreprendre cette tâche[1].

Henri HAUSER.

raît aujourd'hui, à peu près identique, dans la question des délimitations régionales. Gap tend à descendre vers le sud, à se rapprocher de Marseille.

1. Quelques expressions inexactes. P. 281 : le « trust » piémontais. Ce n'est pas un trust, mais un cartel. Quelques conjectures risquées, par exemple p. 105, à propos de la route de Versoix, menace à la fois pour les intérêts grenoblois et pour les intérêts chambériens; mais il n'est pas démontré que les deux villes ont conclu une entente. — *Bibliographie*, p. 108, au lieu de « Bourg[?]-Saint-Maurice en Valais », je pense qu'il faut lire « Bourg-Saint-Maurice en Tarentaise ».

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — Le 16e fascicule du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* (4e édit. refondue sous la direction d'A. d'Alès; Paris, Beauchesne, 1920) contient plusieurs articles qui constituent de véritables mémoires pourvus d'une abondante bibliographie, par exemple sur les Mystères païens et saint Paul, par E. Jaquet (l'apôtre a connu certaines doctrines des religions de mystères; mais sa théologie est fondée « sur des conceptions absolument étrangères aux conceptions païennes »); la Révocation de l'Édit de Nantes, par Yves de La Brière (cet acte fut certainement l'expression de la volonté nationale, « ce qui, à nos yeux, ne suffit pas à le légitimer et à le rendre digne d'éloges »); les Religions du nord de l'Europe, par Henri Froidevaux; la Question des ordinations anglicanes, par Sidney F. Smith; l'Origénisme, par A. d'Alès; Paix et guerre, fondements du droit international chrétien et théorie catholique du droit de guerre, par Yves de La Brière.

— J. de Louter. *Le droit international public positif* (Oxford, University Press, 1920, 2 vol. in-8°, xi-576 et 509 p.). — Étude consciencieuse des principes et des sources du droit international, exposé critique de son histoire et de ses évolutions, examen et fixation des théories et des instruments positifs qui commandent les relations des peuples, telle nous apparaît l'œuvre du savant professeur de l'Université d'Utrecht.

M. de Louter définit d'abord le droit international et la science de ce droit, en discute et précise les éléments. Il donne ensuite un aperçu historique comprenant trois périodes : avant 1648, de 1648 à 1815, de 1815 à 1914. Après cette introduction particulièrement intéressante et documentée, il entreprend le fond même du droit international public actuel, qu'il considère tant au point de vue du *droit matériel* (sujets, objets, traités) qu'au point de vue du *droit formel* (organes, conflits, guerre, neutralité), sans oublier les dernières manifestations et les instruments sortis des deux conférences de la Paix de 1899 et 1907 et de la déclaration de Londres du 28 février 1909 (cour permanente d'arbitrage, cour internationale des prises). Si la première de ces deux juridictions a pu être organisée, l'établissement de la seconde a été arrêté par la guerre de 1914. La réalisation de l'une, aussi bien que le seul projet de création de l'autre, n'en constitue pas moins de nouvelles et indéfectibles bases de la marche ascendante et continue du droit international public. Voilà justifié le titre donné à l'ouvrage. Parti du droit

naturel et des principes élémentaires de philosophie et de morale, le droit international public aboutit à un droit réel et positif. Aux violations de ce droit positif et contractuel, quelles sont les sanctions? La dernière guerre a bouleversé tout ce qui, sur ce sujet, avait été laborieusement instauré ou projeté. De nouveaux instruments diplomatiques et des organes nouveaux de réalisation sont intervenus, dont nous attendons légitimement les effets utiles. Mais c'est toujours au service des mêmes principes du droit et de la justice entre les nations que sont apportées les nouvelles forces. Bien que son livre ait paru pour la première fois en 1910, l'édition en langue française que vient de nous en donner M. de Louter conserve donc tout son intérêt. Elle sera lue et appréciée comme le méritent la haute conscience et la valeur scientifique de son auteur. L. ADAM.

— L'Annuaire de la Fondation pour la paix internationale (*Carnegie Endowment for International peace year book 1919*, n° 8) contient les divers rapports présentés par les commissaires de la Fondation, dont la liste figure en tête de l'ouvrage. Les pages 105-135 contiennent des documents intéressants pour ceux qui s'occupent de droit international. Dans une brochure annexée au volume figurent les signatures, ratifications et adhésions aux conventions et aux déclarations de la première et de la seconde conférence de la paix de La Haye.

— Sir Geoffrey BUTLER. *Studies in statecraft* (Cambridge, University Press, 1920, in-8°, VI-138 p.). — Notes sur : Rodriguez Sanchez de Arevalo, évêque de Calahorra, conseiller de Paul II, auquel Sir Geoffrey Butler attribue un dialogue de la guerre et de la paix, où l'interlocuteur de l'évêque est Platina; l'influence du droit romain sur la conception française de la monarchie au XVIe siècle; Guillaume Postel; le *grand dessein;* Crucé. L'auteur donne comme neuves des choses fort connues, et il ne connaît pas très bien les ouvrages français sur ces questions. Utiles bibliographies des ouvrages de Sanchez et de Postel. H. HAUSER.

— Ant. L. VALVERDE. *Compendio de historia del commercio* (Madrid, V. Suarez, 1915, in-8°, 507 p.). — La guerre est cause que nous n'avons pas signalé plus tôt ce manuel, destiné aux écoles de commerce. L'auteur est professeur à la Havane. Ce résumé (qui va des origines jusqu'en 1914) est clair et bien ordonné. En appendice, tableaux du commerce de Cuba de 1903-1904 à 1912-1913. Une petite bibliographie. — L'auteur annonce une histoire du commerce de Cuba de 1452 à 1914. H. HAUSER.

Belgique. — Charles DE WISSHER et François-L. GANSHOF. *Le différend des Wielingen* (Bruxelles, impr. Weissenbruch, 1920, in-8°, 35 p. Extrait de la « Revue de droit international et de législation comparée », 1920, nos 3-4). — On sait qu'il existe un conflit entre

la Belgique et les Pays-Bas sur le point de savoir auquel de ces deux états appartient la souveraineté de la passe des Wielingen qui, des trois embouchures de l'Escaut dans la mer du Nord, est la plus importante et la plus fréquentée; elle longe la côte de la Flandre zélandaise. La conclusion de cette étude est que « ni au point de vue historique [présenté par M. Ganshof], ni au point de vue juridique [présenté par M. De Wissher], la thèse belge, fondée sur le droit commun de la mer territoriale, n'a pu être ébranlée ».

— Léon VAN DER ESSEN. *Les tribulations de l'Université de Louvain pendant le dernier quart du XVIe siècle* (Rome-Bruxelles-Paris. Extrait de *Rome et Belgique*, 2e vol., 1921, in-8°, 26 p.). — Nous devons à un heureux hasard la conservation du manuscrit (registre de lettres expédiées par l'Université ou reçues par elle de 1583 à 1602) qui a servi à composer cette brochure : M. van der Essen l'avait chez lui, en consultation, lors de la destruction de la bibliothèque. L'auteur retrace la dramatique histoire de l'Université et celle de la ville, successivement occupée, prise et reprise par les troupes et les bandes espagnoles ou orangistes. C'est seulement en 1585 que finit cet « horrible cauchemar ». Il fallut longtemps encore pour rendre à Louvain sa prospérité et à l'Université sa vie intellectuelle. Tout au moins n'avaient-elles été victimes que des excès, accompagnement inséparable de la guerre au XVIe siècle, « d'une soldatesque sauvage et indisciplinée ». Rien de comparable à la destruction systématique, ordonnée, *planmässig*, dont les ruines actuelles de Louvain portent encore l'irrécusable témoignage. Dans ces maisons et ces édifices nominativement désignés pour la destruction, soigneusement rasés à côté d'autres non moins soigneusement épargnés, il y a un spectacle que tout historien doit voir et noter avant que les travaux de reconstruction en aient effacé les traits.

H. HAUSER.

Danemark. — Knud FABRICIUS. *Kongeloven, dens tilblivelse og plads i samtidens natur-og arveretlige udvikling* (Copenhague, Hagerup, 1920, in-8°, XVI-407 p.). — M. Fabricius, dont on connaît les beaux travaux sur le XVIIe siècle danois, vient d'étudier les origines et la signification de la fameuse *Lex regia* (Kongelov) de Frédéric III. S'opposant vigoureusement aux historiens antérieurs, Fridericia et Jörgensen en particulier, le savant professeur de Copenhague conteste — de façon sans doute trop absolue — que les doctrines de Hobbes aient influencé le moins du monde P. Schumacher (Griffenfeld), principal auteur ou plutôt rédacteur de ce document capital. Mais M. Fabricius montre bien que la *Lex regia* est sortie avant tout de ce mouvement d'idées qui, au milieu du XVIIe siècle, en Danemark comme dans le reste de l'Europe, poussait presque tous les esprits à faire l'apologie de la monarchie absolue; l'action personnelle de Frédéric III fut loin d'être prépondérante, même dans les mois décisifs

de l'automne 1660. Encore après l'acte essentiel du 10 janvier 1661, la cour de Danemark se préoccupa bien plus du mariage des princesses royales que de l'élaboration de la *Lex regia*. C'est seulement de 1665 à 1669 qu'utilisant le projet de Kornerup et Rasmus Vinding, Schumacher rédigera le texte fameux — monument presque aussi important pour l'histoire de la langue que pour celle des institutions danoises — qui, pendant près de deux siècles, devait demeurer la loi fondamentale du royaume.

A ce volume plein de faits et d'idées, il nous faut bien pourtant adresser un reproche. M. Fabricius consacre, à juste titre, deux chapitres à l'examen des théories sur le pouvoir royal aux XVIe et XVIIe siècles; mais pourquoi donc a-t-il négligé à peu près toutes les publications françaises se rapportant à ce sujet? Son ouvrage eût gagné à ne pas ignorer des livres comme la thèse déjà ancienne de M. G. Weill sur l'époque des guerres de religion, celle de M. Chauviré sur *Bodin*, l'*Éducation politique de Louis XIV* de M. Lacour-Gayet et aussi le dernier tome si remarquable de Paul Viollet.

A. GANEM.

France. — Frédéric LACHÈVRE. *Le libertinage au XVIIe siècle. Mélanges* (Paris, H. Champion, 1920, in-8°, 316 p., index, 1 planche). — M. Lachèvre poursuit ses intéressantes études sur le libertinage, entendu aux deux sens qu'avait le mot : libertinage des mœurs, libertinage de la pensée. Le morceau principal de ces « mélanges » est celui sur Geoffroy Vallée. Comme il a été brûlé en 1574, on ne peut le faire figurer dans un volume sur le XVIIe siècle qu'en lui donnant ce titre : *l'Ancêtre des libertins du XVIIe siècle* (le morceau a d'ailleurs paru également à part, H. Champion, 1920, in-8°, 59 p.). M. Lachèvre a particulièrement étudié la *Béatitude des chrestiens ou le Fléo* (sic) *de la Foy* de 1573; il a publié toutes les pièces du procès qui conduisit le malheureux Vallée au bûcher. Ce livre lui-même, qui est un exposé du déisme, est ici reproduit d'après un exemplaire peut-être unique, provenant de La Monnoye. Vallée n'y apparaît nullement comme un faible d'esprit, et il semble bien avoir été, dans une certaine mesure, victime de parents intéressés à se débarrasser de lui. C'est une figure très pure, qui s'oppose à celle de son petit-neveu des Barreaux, « l'illustre débauché ». C'est à ce genre de « libertinage » que se rapporte le sujet de la troisième étude, l'*Escole des filles* de Millot et L'Ange, la seconde portant sur le *Trésor inestimable* de Jean Fontanier, brûlé en 1621. Fontanier, qui était de Montpellier et d'origine réformée, avait fréquenté à Venise et à Constantinople les rabbins; aux Pays-Bas il fit la connaissance du célèbre Daniel de Montalte et sa doctrine semble avoir été un judaïsme rénové. C'est par suite de ses relations avec Louis de Montalte que l'on trouve dans son procès quelques détails sur la vie de Léonora Galigaï, dont Isaac, fils de Louis, était le médecin. — Pour le morceau sur Mlle de La Haye (Charlotte des Essarts) et son amant malheureux, Christophe de Beau-

mont, on ne voit pas très bien ce qu'il fait en ce volume. — On s'explique mieux la présence d'un article (non annoncé au sommaire) sur la religion de Montchrétien : les arguments donnés par M. Lachèvre pour prouver qu'il n'était pas huguenot ne me paraissent pas décisifs. — M. Lachèvre attribue à Angot de L'Éperonnière les *Exercices de ce temps* et à Claude Belurgey (n'est-ce pas Bélorgey ?) les *Quatrains du déiste*. L'article sur *Une première attaque inconnue de Claude Garnier contre Théophile de Viau* complète les belles études que l'auteur a déjà consacrées au poète. Plus loin, des notes reviennent encore sur Théophile et sur son procès, non plus sur le procès de 1625, mais sur celui dont il fut l'occasion posthume devant la justice du second Empire, en 1859. Dans un autre article, à propos de Cramail, on voit passer la figure de Vanini, et dans le suivant celle de Cyrano. Lignières, récemment célébré par M. Magne (voir *infra*), a aussi sa place en cette galerie. H. HAUSER.

— MAGNE (Émile). *Un ami de Cyrano de Bergerac. Le chevalier de Lignières, plaisante histoire d'un poète libertin...* (Paris, E. Sansot, *Bibl. hist. des curiosités littéraires*, s. d., in-8°, 189 p.). — Suivant sa méthode ordinaire, M. Magne prend la vie d'un poète — d'un de ces poètes qui ont eu maille à partir avec Despréaux — et il donne de cette vie un récit romanesque et truculent. Duels et ruelles, ferrailleurs et précieuses, scènes de ripailles et scènes d'alcôves; le lecteur de ces sortes d'ouvrages doit se représenter le XVIIe siècle naissant comme une suite d'épisodes du *Capitaine Fracasse*. La vie était alors, comme en tout temps, à la fois plus simple et plus complexe. — Bibliographie des œuvres de Lignières et documents sur sa famille, la famille Payot, sortie de la finance : Charles Payot, trésorier général de la Maison du roi, et Isaac Payot, trésorier général à Soissons en 1603; en 1619, Isaac se fait adjuger la ferme générale des aides. Charles de Trouillart, correcteur en la Chambre des comptes, épousa Marie Payot, qui était pupille de Robert Miron, maître des comptes, fils et petit-fils des deux prévôts des marchands. Et voilà comme on fabriquait un « chevalier », maître d'un castel! Isaac Payot a pour beau-père Pierre de La Bruyère, « argentier » de la Maison du roi. D'après les tables de Jal et de Servois, ce Pierre n'est pas un ancêtre de l'auteur des *Caractères*, mais, comme le conjecture M. Magne, il pourrait être un parent. N'oublions pas que le farouche ennemi des traitants était fils de financiers et que lui-même fut pourvu d'un office. — H. HAUSER.

— Désiré JOUANY, docteur en droit. *La formation du département du Morbihan* (Vannes, Impr. ouvrière vannetaise, 1920, in-8°, 79 p.). — L'auteur a choisi le Morbihan pour étudier de plus près la formation des cinq départements qu'a fournis l'ancienne province de Bretagne, parce qu'il est seul limitrophe des quatre autres et qu'on peut mieux y noter les facteurs déterminants des mutations plus ou moins profondes que l'Assemblée nationale introduisit dans le pays, ainsi que

la coexistence momentanée des anciens et des nouveaux rouages administratifs. M. Jouany a consulté pour son étude les Archives nationales, les archives départementales du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, les archives municipales de Vannes, etc. Après avoir sommairement décrit, dans un premier chapitre, l'ancienne Bretagne et son état avant la Révolution, il consacre les chapitres suivants au récit de la création et du baptême du département, de sa division en districts et cantons, à l'élection des nouveaux corps administratifs (mai 1790), à leur activité pendant le second semestre de ladite année. Son exposé s'arrête avant que la crise religieuse se fasse sentir dans la région. C'est une monographie utile, comme on voudrait en posséder une pour chacun de nos départements. REUSS.

— Henri DE LAGUÉRENNE. *Une page d'histoire régionale. Pourquoi Montluçon n'est-il pas chef-lieu de département?* (Moulins, L. Grégoire, 1919, in-18, 109 p.). — L'auteur nous expose, d'après le registre des délibérations du Comité permanent de Montluçon et d'après d'autres papiers inédits, pour quels motifs cette ville ne fut pas désignée comme chef-lieu du département de l'Allier. Cas curieux d'une de ces rivalités locales qui, lors de la nouvelle division en départements par la Constituante, amenèrent la brouille entre rivales qui se disputaient l'honneur de posséder une administration centrale, une administration de district, un tribunal, etc. Montluçon, la ville la plus considérable du Bourbonnais, se croit, un moment, assurée de l'emporter sur Moulins; mais, en janvier 1790, l'Assemblée nationale inflige à ces espoirs « un échec définitif et irrévocable ». Les habitants réclament alors au moins comme dédommagement un « district fort étendu », une cour souveraine et un évêché. Ils n'obtinrent de tout cela qu'un tribunal de première instance et furent « plongés ainsi », dit M. de Laguérenne, « dans une période d'obscur repos, » dont ils n'ont commencé à sortir qu'au milieu du XIXe siècle. En 1900, Montluçon comptait, en effet, 31,000 habitants, Moulins 22,000 seulement; mais il est peu probable qu'on dépossède cette dernière ville de son préfet au profit de l'autre. REUSS.

— *Comité départemental de Seine-et-Oise pour la recherche de documents relatifs à la vie économique de la Révolution.* Bulletin de 1914-1915-1916 (Versailles, impr. « la Gutenberg », 1917, gr. in-8°, 94 p., photographies). — Ce fascicule comprend, outre les procès-verbaux des séances du Comité de juillet 1915 à mai 1918, des notices plus ou moins détaillées sur quatre de ses membres décédés durant cette période : M. le sénateur Ferdinand Dreyfus (par M. Lorin); M. U. Quesvin, ancien professeur d'histoire au lycée Hoche, et M. Eugène Grave, l'auteur de l'*Histoire de Mantes* (par M. Defresne); M. Maurice Tourneux, l'historien et le bibliographe bien connu (par M. Évrard). Les mémoires spéciaux lus dans les séances du Comité, au cours de ces années, paraîtront dans le prochain Bulletin. — REUSS.

— Maurice Dussarp. *Roger Ducos et sa mission à Landrecies en l'an III, 1er germinal-10 fructidor* (Largentière, impr. Mazel, s. d., in-8°, 238 p., portrait). — Tour à tour modéré, puis radical, Roger Ducos, adversaire des Girondins à la Convention, président au Conseil des Anciens au 18 fructidor, se vit porté, par l'influence de Barras, au fauteuil directorial et prêta « le concours le plus actif » au coup d'État du 18 Brumaire; il devint, le lendemain, consul provisoire, figura plus tard, comme comte de l'Empire et grand officier de la Légion d'honneur, au Sénat, ce qui ne l'empêcha pas de voter la déchéance de l'empereur. Expulsé de France comme régicide, il mourut en Allemagne des suites d'un accident de voiture (1816). Ce personnage, peu sympathique au demeurant, était originaire de Dax, où ses papiers se trouvaient naguère encore entassés à la mairie quand ils furent « livrés au commerce » pour déblayer la maison commune. Le registre de la correspondance de Roger Ducos pendant une mission que la Convention lui donna à Landrecies (mars-septembre 1795) a seul échappé à cette destruction par un heureux hasard, et M. Dussarp s'en est servi (avec quelques autres pièces déjà publiées dans le grand recueil de M. Aulard) pour nous raconter les faits et gestes du conventionnel pendant cette mission, assez peu importante en somme (il s'agissait surtout de la réparation des dommages de guerre dans cette cité). Évidemment, il était tentant d'exposer en détail comment le gouvernement républicain d'alors avait voulu réparer les ravages causés par une invasion allemande; mais, tout en constatant que le travail renferme une série de renseignements intéressants, on ne peut s'empêcher de trouver que l'auteur aurait pu resserrer notablement les limites de son étude. Reuss.

— E. de Marcère. *La Prusse et la rive gauche du Rhin. Le traité de Bâle, 1794-1795*, d'après des documents inédits (Paris, Félix Alcan, 1918, in-18, 244 p.). — L'esquisse assez détaillée des tentatives de paix qui, dès 1792, précédèrent les négociations de Bâle entre la République française et le roi de Prusse semble avoir été écrite au cours de la dernière année de la guerre récente, pour montrer « avec quelle facilité la Prusse accepte l'établissement des Français sur la rive gauche » du Rhin. L'auteur l'invite en conséquence à en agir de même aujourd'hui. « Ce qu'elle fit à cette époque », écrit-il naïvement, « presque sans se faire prier, en prenant même une sorte d'initiative, ne peut-elle donc le refaire pour assurer dans l'avenir la paix du monde? (p. 2). » L'auteur doit être revenu depuis de ses singulières illusions sur les dispositions de l'Allemagne à « envisager sans appréhension la cession de la rive gauche du Rhin à la France » (p. 21). — Pour ce qui est du récit lui-même, on ne voit pas que les recherches de M. de Marcère aux archives du ministère des Affaires étrangères aient fourni beaucoup de détails nouveaux; les éloges qu'il prodigue à Barthélemy montrent, en tout cas, qu'il n'a pas lu ses *Mémoires*, publiés il y a quelques années, et où Barthélemy s'est jugé (sans le vouloir) plus sévèrement encore que ne le fit le Comité de Salut public.

Le récit de M. de Marcère est défiguré par de très nombreuses cacographies quant aux noms de personnes et de lieux. Il faut lire, par exemple, Dohm pour *Doehn*, Knesebeck pour *Kneschbeck*, Ruchel pour *Rugel*, Weisskjrchen pour *Wiesskirch*, Hochheim pour *Hocheim*, Eric pour *Erie*, landgraben pour *landgrahen*, Kœnigsberg pour *Koenisberg*, etc. REUSS.

— Henry MOREL-JOURNAL. *La politique de Bonaparte en pays occupé, d'après des documents recueillis à Vicence sur l'occupation française en 1796*, avec une lettre-préface du général Maistre (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1921, in-18, 66 p.). — Attaché à l'état-major du corps d'armée envoyé en Italie après le désastre de Caporetto, l'auteur a profité de quelques loisirs durant son séjour aux portes de Vicence pour explorer les archives de cette ville. Il y a recueilli plusieurs documents illustrant les procédés employés par le Directoire et ses représentants militaires (parmi lesquels le général Bonaparte fut le plus important, mais non le plus docile), au cours de la campagne de 1797, pour amener les populations vénitiennes de la *terra firma* à se « réunir » à la République cisalpine. En les utilisant dans sa plaquette, il a bien ajouté quelques détails intéressants pour l'histoire locale; mais, dans l'ensemble, on connaissait bien l'opposition d'une partie notable des populations, l'antipathie du clergé, les soulèvements ruraux, etc.; depuis longtemps on connaissait aussi les exactions commises par certains fonctionnaires civils et militaires, et que « nous n'étions pas en Italie les apôtres tout à fait désintéressés de la liberté » (p. 9). Je note ce détail curieux que, si l'on recrutait des bataillons italiens en Vénétie, c'était pour les employer au dehors et « pour avoir des otages », au cas que les troupes françaises dussent aller en Allemagne (p. 61). REUSS.

— Nous avons reçu de M. l'abbé F. UZUREAU toute une nouvelle série de brochures (tirages à part) relatives à l'histoire d'Angers ou de l'Anjou : 1° *La municipalité d'Angers en 1790* (Angers, Grassin, 1919, in-8°, 46 p.); 2° *Missions dans le diocèse d'Angers sous la Restauration* (Ibid., 1919, in-8°, 27 p.); 3° *L'hospice Saint-Charles d'Angers, 1714-1920* (Ibid., 1920, in-8°, 25 p.); 4° *M. l'abbé Bernier et ses paroissiens de Saint-Laud* (Ibid., 1920, in-8°, 26 p.). De ces quatre études, extraites des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, la dernière est la plus intéressante pour l'histoire générale, puisqu'elle nous donne du fameux curé de Saint-Laud, du négociateur occulte du Concordat, employé par Bonaparte après avoir été associé aux luttes vendéennes, un portrait assez différent de celui qu'en retracent d'ordinaire les historiens. Mgr Bernier devient, sous la plume de son dernier biographe, un représentant correct et bénin de la hiérarchie ecclésiastique. On peut se demander si c'est bien là sa véritable physionomie. — REUSS.

— Publiant un travail que M. Jean MARTIN, le regretté bibliothécaire-archiviste de Tournus (cf. *Rev. histor.*, novembre-décembre 1919,

t. CXXXII, p. 410), avait presque terminé, M. Jacques MEURGEY nous donne un *Armorial du pays de Tournus* (Champion, 1920, in-8°, 360 p.), précieux répertoire des familles nobles et bourgeoises dans une région dont le cadre enferme essentiellement les trente et une paroisses de l'ancien archiprêtré, les quarante-huit communes ou communautés de la subdélégation. Chaque notice comprend, en principe, trois paragraphes : description des armes, bref historique de la famille, indication des fiefs et des alliances. En dehors de son intérêt proprement héraldique et de la contribution qu'il fournit à l'histoire locale (les châteaux de Brancion, d'Uxelles, de Sennecey, de Cormatin, de Ruffey, de Cruzille, de Lugny ont abrité les meilleures familles féodales de Bourgogne), cet ouvrage intéresse l'histoire générale : on y saisira, par des exemples précis, comment la noblesse française fut, au cours des âges, renouvelée par l'accession de nombreuses familles bourgeoises. Le volume se termine par un index des fiefs et lieux dits avec le nom des familles qui y étaient possessionnées et par une bibliographie. Page 10, l. 23, lire « Mailot-Granges » ; p. 64, l. 4, lire « Arlay » ; p. 300, au mot *Arinthod*, placer Lons-le-Saunier dans le Jura et non dans le Doubs. L. VILLAT.

Autriche. — Pierre HAMP. *La peine des hommes. Les chercheurs d'or* (Paris, 1920, éditions de la *Nouvelle Revue française*, 1 vol. in-16, 192 p.). — C'est, dans la série où le vigoureux et probe écrivain produisit déjà *le Rail*, *Marée Fraîche*, *Vin de Champagne*, *le Travail invincible*, *les Métiers blessés* et *la Victoire mécanicienne* — tous livres qui honorent notre temps et que récompensa récemment le prix Lasserre — une nouvelle enquête, minutieuse et involontairement éloquente, sur l'afflux, dans Vienne meurtrie et déchue, de spéculateurs internationaux. Un roman? Non, une analyse objective, un témoignage de géographie et d'histoire, un acte. Sur la République d'Autriche au lendemain de la défaite, sur l'État hydrocéphale de six millions d'habitants, dont près de trois dans sa capitale ruinée, sur l'écroulement à cinq centimes de la couronne, sur le déboisement du Wiener-Wald, sur la famine d'un peuple coupable et pourtant pitoyable, rien de plus fort ni de plus direct. — R. LÉVY-GUENOT.

Grande-Bretagne. — J. E. LLOYD. *A brief bibliography of welsh history for the use of teachers* (« The historical Association, leaflet 49, mars 1921, in-8°, 8 p.). — Rapide bibliographie où sont mentionnés les plus importants des ouvrages antérieurs au milieu du XIXe siècle, les quelques livres d'histoire écrits en gallois; les principaux manuels de l'histoire galloise en anglais; les livres que l'on peut consulter avec le plus de fruit pour l'histoire politique, militaire et religieuse; enfin, les trois périodiques qui s'occupent de l'histoire, de la langue et de la littérature de l'ancienne « Cambria ».

Inde. — E. B. HAVELL. *The history of Aryan rule in India from the earliest times to the death of Akbar* (London, G. Harrap,

1918, in-8°, XXXI-583 p., orné d'illustrations et de cartes; prix : 15 sh. net). — Akshoy Kumar MAZUMDAR. *The Hindu history B. C. 3000 to 1200 A. D.* (Dacca (Bengal), Nagendra Kumar Roy, 1920, in-12, 2e édit., VIII-871 p.; prix : pour l'Inde, 8 r.; pour l'étranger, 1 sh.). — L'histoire de l'Inde, que rendent si difficile à fixer l'incertitude chronologique et l'insuffisance de la documentation, toutes deux imputables à l'indifférence des Hindous envers les faits positifs et concrets, ne paraît avoir jamais sollicité autant d'esprits que depuis quelques années. Cambridge et Oxford se sont piquées au jeu : dans la première de ces Universités, Rapson a inauguré une vaste entreprise (*Cambridge History of India;* vol. I : *Ancient India*, 1914); dans la seconde, Vincent A. Smith a composé successivement plusieurs précis, et nous lui devons un manuel fort estimable (*Oxford History of India*, 1919). Historien de l'art indien, E. B. Havell a donné maintes preuves d'un enthousiasme fougueux pour l'originalité indienne, en faveur de laquelle il a rompu des lances, notamment contre Fergusson. Il apporte en son récent ouvrage — une histoire poussée jusqu'au temps d'Akbar — la même ardeur passionnée qui rend ses écrits très vivants, mais non moins intempérants que suggestifs. Nous l'approuvons volontiers quand nous l'entendons affirmer que le vieux fonds aryen imprima sa marque sur l'ensemble de l'évolution indienne; mais nous refusons de tenir pour négligeables les autres facteurs, et surtout de regarder comme conformes à cette inspiration aryenne les jougs mêmes que l'Inde a subis : ceux de l'Islam et de l'Angleterre. Toute hypothèse est la bienvenue, pourvu qu'elle se montre explicative : nous nous gardons de proscrire en principe l'idée maîtresse de ce volume, selon laquelle une certaine doctrine politique des Aryens — le communisme de village — constituerait la clef des institutions sociales, même des croyances religieuses indiennes; mais nous dénoncerons l'esprit de système et surtout le ton dogmatique avec lequel s'exprime cette thèse. Elle ne se justifie que par l'assignation au symbolisme d'un rôle considérable : expédient téméraire, car toute vérification paraît illusoire. Enfin, les transcriptions de termes sanscrits témoignent, semble-t-il, non pas de simples négligences, mais d'une complète impéritie philologique (l's et le ç non distingués; les longues et les brèves consignées de façon inexacte : par exemple vinâya [57, 101, 165] pour vinaya; devata [27, 41] pour devatâ; Arjùna [40] pour Arjuna; Chanâkya [66] pour Cânakya, etc.). Reconnaissons toutefois que, malgré ces imperfections, souvent même à cause de son originalité quelque peu simpliste, le livre est susceptible de répandre le goût des études indiennes.

L'ouvrage de M. Mazumdar a été conçu et exécuté à l'indienne, conformément à cette mentalité qui considère un sujet comme traité quand divers jugements ont été compilés sur plusieurs aspects de ce sujet. La seconde édition reproduit, dans l'ensemble, la première, qui date de 1917; l'auteur n'a donc pu tirer parti de l'ouvrage, ci-dessus

mentionné, de V. A. Smith. La critique est inexistante : on ne soupçonne aucune difficulté à admettre que la philosophie indienne ait agi sur Pythagore; bien plus, on ne craint pas de clore en 2500 avant notre ère l'âge védique et en 1200 av. J.-C. l'âge épique, comme si quelque précision pouvait être fournie sur des époques proprement préhistoriques et comme si les épopées pouvaient remonter à un temps aussi reculé. Par contre, le récit se fait de plus en plus sec à mesure qu'il atteint des époques plus accessibles à l'historien. Néanmoins, il ne saurait nous être indifférent de prendre contact avec la notion qu'un Hindou se fait du passé de sa race ; à cet égard, un semblable ouvrage est instructif à proportion même de son opposition aux convictions de la critique européenne, auxquelles nous avons d'excellentes raisons d'adhérer, mais qui ne sont pas, elles non plus, exemptes de préjugés. P. MASSON-OURSEL.

— H. G. RAWLINSON. *British Beginnings in Western India, 1579-1657. An account of the early days of the British factory of Surat* (Oxford, Clarendon Press, 1920, in-8°, 158 p.; prix : 10 sh. 6 net). — N. L. HALLWARD. *William Bolts, a Dutch adventurer under John Company* (Cambridge, University Press, 1920, in-8°, VIII-210 p.; prix : 15 sh. net). — L'auteur de la première de ces deux monographies, consacrées à des épisodes de l'emprise anglaise sur les « Indes orientales », a largement puisé dans la documentation que conserve l'*India office* et dont l'importance nous est attestée par les publications de Sir George Birdwood, ainsi que de W. Foster et E. B. Sainsbury. Surate, dont l'importance n'est plus qu'un souvenir, fut le premier bastion de la Compagnie des Indes à une époque où tout l'intérêt d'un établissement sur la côte ouest consistait à fixer une étape dans le transport des épices originaires des Moluques. Ce fut une création de négociants puritains, aussi âpres au gain que farouches croyants. — L'épisode qui fait l'objet du second livre embrasse la seconde moitié du XVIIIe siècle. Fort pittoresque est la savante biographie de ce Hollandais anglicisé qui se livrait à mille intrigues, tout en s'instituant le dénonciateur des abus de la Compagnie et le défenseur tant des pouvoirs indigènes que des droits des sujets anglais. On s'étonne de ne point trouver en ce livre une analyse, même sommaire, de l'écrit principal de Bolts, ses *Considerations on Indian Affairs* (1772), qui fit assez de bruit pour mériter d'être traduit en français par Demeunnier (1775) et réédité encore dans notre langue en 1838.

P. MASSON-OURSEL.

Japon. — Katsuro HARA. *An Introduction to the History of Japan* (New-York, Putnam, 1920, in-8°, XVIII-411 p.; prix : 2 dol. 50). — « La plus grande malchance de notre pays, à l'heure actuelle, est que son histoire n'a été que très rarement écrite par des historiens européens ou américains de premier rang. » M. K. Hara n'a point tort de s'exprimer ainsi (p. 19). Florenz n'aborde l'histoire japonaise que par

un certain biais; et si un Chavannes, un Pelliot, un Péri ont, sur tel ou tel point, apporté la précision qui ne s'obtient que d'une critique avertie, aucun savant de leur trempe n'a maîtrisé l'ensemble de l'histoire japonaise. Katsuro Hara domine certes son sujet; il fait preuve des qualités requises pour « introduire » le lecteur à cette histoire; il ne se borne pas à fixer leur place aux faits, mais situe les questions selon leur importance relative et leur signification. C'est dire que l'ouvrage nous présente une philosophie de l'histoire japonaise plutôt qu'une histoire du Japon; comme il se conforme en cela au titre qu'il se donne, nous ne pouvons que rendre hommage à l'entreprise, sans être fondé à lui reprocher de ne point nous fournir ce que pourtant nous désirerions le plus : un progrès dans l'analyse critique des faits. Le livre offre une documentation aussi restreinte que possible; il dédaigne de mentionner les travaux, trop rares à son gré comme au nôtre, qui ont affronté telle ou telle partie de la tâche. Espérons que la société Yamato, sous les auspices de laquelle il a paru, suscitera non pas simplement des œuvres d'excellente vulgarisation, mais des études positives. P. MASSON-OURSEL.

Pays scandinaves. — *Norsk Historisk Videnskap i femti år 1869-1919*, utgitt av den norske historiske forening til deno femti-årsdag 21 desember 1919 (Kristiania, Grœndahl et Sœn, 1920, in-8°, IV-352 p.). — Pour célébrer le cinquantenaire de sa fondation, la Société historique norvégienne vient de réunir en volume une série d'articles sur le développement des sciences historiques en Norvège de 1869 à 1919. A chaque branche d'étude — l'histoire proprement dite et ses sources, l'archéologie, l'histoire de l'art, le folklore, l'histoire littéraire, la généalogie — est consacrée une monographie qui renseigne de façon précise et critique sur les travaux parus au cours du demi-siècle envisagé. Nous trouvons à la fois une bibliographie méthodique et une sorte de résumé succinct des questions, à la façon des manuels de la collection Ivan Müller. Les deux premiers chapitres, qui, en une sorte d'introduction, nous rappellent les tendances générales de l'école historique norvégienne et de ses principaux représentants, Birkeband, Sars, Y. Nielsen, auraient gagné sans doute à être fondus en un exposé unique, évitant ainsi certaines répétitions.

Le lecteur français relèvera avec un intérêt particulier tout ce qui nous est dit de l'influence que Guizot et Tocqueville, sans parler d'A. Comte, exercèrent sur un homme comme Sars, l'historien national de la Norvège. A. GANEM.

— Mary M. WILLIAMS. *Social Scandinavia in the Viking Age* (New-York, Macmillan Company, 1920, in-8°, XII-451 p.). — Dans ce volume, consacré à l'examen de la civilisation nordique à l'époque des Vikings, Miss M. Williams n'a pas entendu faire œuvre d'érudition; elle a souhaité seulement mettre à la disposition des étudiants et du public éclairé un ouvrage « lisible », résumant de

façon claire les derniers travaux des historiens et des archéologues scandinaves. Ce souci de clarté est assurément fort louable. Nous regretterons pourtant qu'il ait entraîné Miss Williams à esquiver l'étude des problèmes délicats, ces questions d'influence et d'évolution qu'il est pourtant néanmoins impossible de ne pas aborder. Du début du IXe à la fin du XIe siècle, la civilisation des différents pays du Nord n'est certes point demeurée immuable. Cependant, le tableau qui nous est ici présenté ne contient presque jamais de distinctions chronologiques. Ceci dit, le livre de Miss Williams enferme un exposé méthodique et commode des divers aspects — surtout matériels — de la vie scandinave primitive; il est de lecture facile, agréable même, et est, de plus, heureusement illustré. Il rendra donc des services, au moins dans les pays de langue anglaise et de change élevé : quelle bibliothèque française se risquerait à acheter aujourd'hui un volume de vulgarisation dont le prix atteint six dollars? A. GANEM.

Suisse. — Alfred RUFER. *Vier bündnerische Schulrepubliken aus der zweiten Haelfte des 18. Jahrhunderts* (Bern, Wyss, 1921, in-8°, 39 p.). — M. Alfred Rufer, qui vient d'être appelé à continuer aux archives de Berne la grande collection des *Actes de la Confédération helvétique* commencée par feu Strickler, a raconté dans cette intéressante étude l'histoire de quatre établissements scolaires créés dans les Grisons au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle pour réaliser les idées pédagogiques nouvelles mises en circulation surtout par Basedow en Allemagne, et organisés en véritables républiques scolaires. Il nous expose les principes d'après lesquels furent dirigés le *Séminaire* de Haldenstein (1761-1772), le *Philanthrope* de Marschlins (1772-1777), l'*École nationale* de Jenins (1786-1793) et le *Séminaire* de Reichenau (1793-1789); il nous parle des personnages qui en furent les créateurs ou les inspirateurs politiques; parmi ces derniers figurent deux hommes qui, dans des camps opposés, ont joué un rôle important dans l'histoire des Ligues grisonnes : Ulysse de Salis-Marschlins et Jean-Baptiste de Tscharner. Aucune de ces institutions pseudo-romaines, nées dans le cadre alpestre, ne survécut à la crise révolutionnaire; mais leur histoire méritait d'être racontée comme un épisode curieux du mouvement des idées pédagogiques de cette époque. REUSS.

LIVRES REÇUS PAR LA « REVUE HISTORIQUE »[1].

ANDRÉ-MICHEL (Robert). Avignon. Les fresques du palais des papes; le procès des Visconti. A. Colin, 1920. 210 p. Prix : 20 fr. — ANESAKI (Masaharu). Quelques pages de l'histoire religieuse du Japon. Edm. Bernard. 172 p. — ARTHUR (Sir George). Kitchener et la guerre, 1914-1916. Payot. XIX-319 p. Prix : 16 fr. — AUDE (A.-F.).

1. Sauf indication contraire, tous les livres indiqués sont édités à Paris en 1921, et en format in-8°.

Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de La Vauguyon, ambassadeur de France, 1630-1693; et Généalogie de la famille de Béthoulat. Édouard Champion. 356 et 87 p. Planches. Prix : 40 fr. — AULARD (A.). Études et leçons sur la Révolution française. 8e série. Félix Alcan. In-12, 182 p. Prix : 6 fr. — BAUER (Hanns). Das Recht der ersten Bitte bei den deutschen Königen bis auf Karl IV. Stuttgart, Enke, 1919. XI-175 p. Prix : 18 m. — BELLESSORT (André). Études et figures. Variétés littéraires. Bloud et Gay. 284 p. — BENERJEE (Gauranga Natt). Hellenism in ancient India. 2e édit. Londres et Calcutta, Butterworth, 1920. V-344 p. — BERGER (Élie). Les registres d'Innocent IV; tome IV (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome). E. de Boccard. In-4°. — BLUME (Karl). Abbatia; ein Beitrag zur Geschichte der kirchlichen Rechtsprache. Stuttgart, Enke, 1914. XIV-118 p. Prix : 5 m. 40. — BORDEAUX (Henri). La bataille devant Souville. « La Renaissance du livre ». In-18, 241 p. Prix : 6 fr. — BOÜARD (A. DE). Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge, 1252-1347. E. de Boccard, 1920. XXX-362 p. — BRENOT (Alice). Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution. Champion, 1920 (Bibliothèque de l'École des hautes études, n° 229). XXVII-52 p. Prix : 9 fr. 50. — BRYCE (James). Modern democracies. Londres, Macmillan. 2 vol., XXV-567 et X-757 p. Prix : 50 sh. — BUAT (général). Hindenburg. Chapelot. — CALONNE (vicomte A. DE). La vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France. A. Picard, 1920. X-593 p. — CARNEGIE (Andrew). A manual of the public benefactions of Andrew Carnegie. Washington, 1919. 321 p. — BÉNARD (Charles). Un été chez les Samoyèdes; juillet-octobre 1914. Plon-Nourrit. In-16, 229 p. Gravures et cartes. Prix : 9 fr. — CHARLÉTY (S.). Histoire de France contemporaine. La Restauration. Hachette. In-4°, 397 p. Prix : 40 fr. — CHASSAIGNE (Marc). Le procès du chevalier de La Barre. Gabalda, 1920. XVI-272 p. Prix : 11 fr. — CHIAPPELLI (Alberto). Storia e costumanze delle antiche feste patronali di S. Jacopo in Pistoia. Pistoie, A. Paccinotti, 1920. 142 p. Prix : 5 l. — CHOISY (Louis-Frédéric). Sainte-Beuve; l'homme et le poète. Plon-Nourrit. In-16, IV-298 p. Prix : 7 fr. 50. — CHUQUET (A.). Études d'histoire. 8e série. E. de Boccard. 337 p. Prix : 5 fr. — ID. Quatre généraux de la Révolution : Hoche et Desaix, Kléber et Marceau. Tome IV. Ibid., 1914-1920. 418 p. — ID. Inédits napoléoniens. II. Ibid., 1914-1920. 538 p. Prix : 20 fr. — CICCOTTI (E.). Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico. Rome, Società editrice libraria. 210 p. — CLAPHAM (J. H.). Economic development of France and Germany, 1815-1914. Cambridge University Press, 1920. XI-420 p. Prix : 18 sh. — CLARK (Ruth). Anthony Hamilton; his life, his works and his family. Londres, John Lane. XII-362 p. Prix : 21 sh. — COHEN (Gustave). Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly. Champion, 1920. In-4°, CXLIX-134 p. — ID. Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle. Ibid. 756 p. — Compte-

rendu des travaux de la Chambre de commerce de Lyon. Année 1919. Lyon, impr. Rey. 1920, 623 p. — CORNET (Lucien). 1914-1915. Histoire de la guerre, tomes I-IV. Charles-Lavauzelle. 380, 360, 344 et 386 p. Prix : 7 fr. 50, 9 et 10 fr. — CORTI (E. C.). Alexander von Battenberg; sein Kampf mit den Zaren und Bismark. Vienne, Seidel, 1920. 351 p. Prix : 40 m. — Cours professé à la Faculté de droit de Paris aux étudiants américains, mai-juin 1919. I. G. MAY : Introduction à la science du droit. II. Ch. LEFEBVRE : La famille en France dans le droit et dans les mœurs. III. Ch. GIDE : De la transformation ou de l'abolition du salariat. Giard et Brière. v-457 p. Prix : 25 fr. — CROWELL (J. Franklin). Government war contracts. Oxford University Press. xiv-357 p. Prix : 1 dol. — DAUMET (Georges). Benoît XII, 1334-1342. Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France. Introduction et index. E. de Boccard, 1920. In-4°. — DELATTRE (Floris). La pensée de J. H. Newman. Payot, 1920. 306 p. Prix : 5 fr. — DELEHEYE (Hippolyte). Les passions des martyrs et les genres littéraires. Bruxelles, Société des Bollandistes. viii-447 p. — DE PACHTÈRE (F.-G.). La table hypothécaire de Veleia; étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance. Champion, 1920 (Bibl. de l'École des hautes études, n° 228). xix-117 p. — DRIAULT (Édouard). La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres. 8e édit. Félix Alcan. xv-479 p. Prix : 15 fr., plus major. 40 °/o. — DUBOIS (général A.). Deux ans de commandement sur le front de France, 1914-1916, tomes I et II. Charles-Lavauzelle, 280 et 292 p., cartes. — DUCHESNE (L.). Origines du culte chrétien. 5e édit. E. de Boccard, 1920. viii-574 p. Prix : 15 fr. — DUNAN (Marcel). L'Autriche. F. Rieder. 124 p. Prix : 5 fr. — ENLART (Camille). Villes mortes du moyen âge. E. de Boccard, 1920. 167 p. — FERRAR (W. J.). The proof of the Gospel. Londres, Society for promoting christian Knowledge, 1920. 2 vol. xl-271 et 237 p. Prix : 30 sh. — FRIGNET-DESPRÉAUX (colonel). Le maréchal Mortier, duc de Trévise, tome III, 1804-1807. Berger-Levrault, 1920. 433 p. et 2 cartes. Prix : 30 fr., plus major. 50 °/o. — FUETER (Ed.). Weltgeschichte der letzten hundert Jahren, 1815-1920. Zurich, Schulthess. vii-674 p. Prix : 30 fr. — GAGNEUR (capitaine Maurice). Napoléon, d'après le Mémorial de Sainte-Hélène. Delagrave. In-18, viii-300 p. Prix : 7 fr. — GAUVAIN (A.). L'Europe au jour le jour, tome IX. Bossard. x-519 p. Prix : 18 fr. — GÉNESTAL (R.). Le « Privilegium fori » en France, du décret de Gratien à la fin du xive siècle, tome I. E. Leroux. — GEOFFROY DE GRANDMAISON. Un caractère de soldat : le capitaine Pierre de Saint-Jouan, 1888-1915. Plon-Nourrit, 1920. In-16, xx-277 p. Prix : 7 fr. — GINISTY (Paul) et GAGNER (capitaine Maurice). Histoire de la guerre par les combattants, tomes I-III. Garnier, 1917-1920. 562-353 p. — GOLDZIHER (I.). Le dogme et la loi de l'Islam; trad. par Félix ARIN. Geuthner, 1920. viii-315 p. Prix : 25 fr. — GOT (Ambroise). L'affaire Miss Cavell, d'après les documents inédits de la justice allemande. Plon-Nourrit. In-16, vi-177 p. Prix : 5 fr. — GRABMANN (Martin).

Saint Thomas d'Aquin; trad. par E. VANSTEENBERGHE. Bloud et Gay, 1920. VIII-228 p. — GUIBAL-ROLAND. La vie polonaise. E. de Boccard, 1920. In-18, X-304 p. Prix : 7 fr. 50. — HARDY (Georges). La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854. Larose. XXXIII-376 p. — HOMO (Léon). La Rome antique. Histoire-guide des monuments de Rome depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares. Hachette. VIII-360 p. — IWASAKI (Uichi). The working of forces in Japanese politics, 1867-1920. New-York, Columbia University. 141 p. — LAURENT (J.). L'Arménie en Byzance et l'Islam, depuis la conquête de l'Islam jusqu'en 886. E. de Boccard, 1919. XII-398 p. — LAVAQUERY (abbé E.). Le cardinal de Boisgelin, 1732-1804. Plon-Nourrit. 2 vol., 410 et 411 p. — LEGER (Louis). Les anciennes civilisations slaves. Payot. 232 p. Prix : 4 fr. — LEGGE (F.). Philosophumena. Londres, Society for promoting christian Knowledge. VI-180 et 189 p. Prix : 30 sh. — LESLIE (Shane). Henry Edward Manning, his life and labours. Londres, Burns, Oates et Washbourne. XXIII-516 p. Prix : 25 sh. — LLOYD (John William). Cooperative and other organized methods of marketing California horticultural products. Urbana, Illinois. 142 p. Prix : 1 dol. 25 c. — LUKE (H. C.). Cyprus under the Turks, 1571-1878. Oxford, University Press. In-16, 281 p. Prix : 8 sh. 6 d. — MACKINNON (James). The social and industrial history of Scotland. Londres, Longmans. VIII-298 p. Prix : 16 sh. — MARTIN (Charles E.). The policy of the United States as regards intervention. New-York, Columbia University Press. 172 p. Prix : 2 dol. — MASSON (Frédéric). La vie et les conspirations du général Malet, 1754-1812. Ollendorff. In-12, 311 p. Prix : 12 fr. — MATHIEZ (Albert). Robespierre terroriste. « La Renaissance du livre ». In-18, 190 p. Prix : 4 fr. 50. — MELAS (Georges-M.). L'ex-roi Constantin; souvenirs d'un ancien secrétaire. Payot. XV-277 p. Prix : 15 fr. — MERMEIX. Les négociations secrètes et les quatre armistices. Ollendorff. In-12, 355 p. Prix : 8 fr. — MINER (Clarence E.). The ratification of the federal constitution by the State of New York. New-York, Columbia University. Prix : 1 dol. 50 c. — MOLLAT (G.). Jean XXII, 1316-1334. Lettres communes. 18e fasc. E. de Boccard, 1920. In-4°, 192 p. — MOUSSET (Albert). Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne. Champion. Gr. in-4°, IV-539 p. — NIPPOLD (Ottfried). Le chauvinisme allemand. Payot. IX-651 p. Prix : 25 fr. — PALAT (général). La Grande Guerre sur le front occidental. Tome VI : la victoire de la Marne, 5-13 septembre. 1920. 495 et VII p. Prix : 15 fr. — PARK (Joseph H.). The english reform bill of 1867. New-York, Columbia University, 1920. 285 p. Prix : 3 dol. — POINCARÉ (Raymond). Messages, discours, allocutions, lettres et télégrammes, tome III. Bloud et Gay. 507 p. Prix : 10 fr. — ID. Les origines de la guerre. Plon-Nourrit. In-16. 282 p. Prix : 10 fr. — POUPARDIN (René). Recueil des actes des rois de Provence, 855-928. Klincksieck. In-4°, LVIII-155, p. Prix : 13 fr., plus major. 75 °/₀. — QUINTAVALLE (Ferruccio). Cronistoria della guerra mondiale. I. Milan, Hœpli. In-16. XXXIV-800 p. Prix : 24 l. — RAD-

HAKMUND MOOKERIJ. Local government in ancient India. 2e édit. Oxford, Clarendon Press, 1920. XXV-338 p. — R. (J.). Foch; essai de psychologie militaire. Payot. In-12, 211 p. Prix : 6 fr. — RÉAU (Louis). L'art russe. Henri Laurens. XI-387 p. et 104 pl. — RÉCALDE (I. DE). Écrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites, 1658-1659. « Éditions et librairie ». In-12, 403 p. Prix : 7 fr. — RENOUVIN (Pierre). Les assemblées provinciales de 1787. A. Picard et Gabalda. XXX-405 p. — REVOL (J.). L'effort militaire des Alliés sur le front de France. Payot. In-12, 91 p. Prix : 5 fr. — RIVETTA (Pietro Silvio). Storia del Giappone secundo le fonti indigene. Rome, Ausonia, 1920. XVI-159 p. Prix : 10 l. — RODOCANACHI (E.). La Réforme en Italie, 2e partie. Aug. Picard. 608 p. — RONARCH (vice-amiral). Souvenirs de la guerre 1914-1915. Payot. 336 p. Prix : 16 fr. — RUSSELL (C. H. St. L.). The tradition of the roman empire; a sketch of european history. Londres, Macmillan. VIII-280 p. Prix : 6 sh. — SAINT-ANDRÉ (Claude). Louis XV. Émile-Paul. 271 p. Prix : 10 fr. — SAINT-SIMON. Mémoires, t. XXXI. Hachette. 547 p. — SCHELTEMA (J. F.). The Lebanon in turmoil. Syria and the Powers in 1860. Yale University Press, New Haven, 1920. 203 p. — SCHELVEN (A. VAN). Kerkeraads-Protocollen der nederduitsche Vluchstelingen kerk to Londen, 1560-1563. Amsterdam, Müller. XIX-555 p. — SIMPSON (Kemper). The capitalization of Goodwill. Baltimore, J. Hopkins Press. 105 p. — SMITH (C. Henry). The Mennonites. Berne, Indiana, 1920. 340 p. Prix : 2 dol. 25 c. — SMITH (Miss L. M.). The early history of themon astery of Cluny. Oxford University Press, 1920. X-225 p. Prix : 16 sh. — SRBIK (Heinrich, RITTER VON). Wallenstein's Ende. Vienne, Seidel. XVI-408 p. Prix : 60 m. — STANTON (Vincent Henry). The Gospels as historical documents. III : the fourth Gospel. Cambridge University Press. X-293 p. Prix : 20 sh. — STEIN (Arthur). Rœmische Reichsbeamte der Provinz Thracia. Sarajevo, 1920. VI-137 p. — VATTEL (M. DE). Le droit des gens; texte de 1758. Washington, Carnegie Institute, 1916. 3 vol. in-4°, LIX-XXVI et 544, 375 et LIX-398p. — VEITH (Georg). Der Feldzug von Dyrrhachium zwischen Cæsar und Pompejus. Vienne, Seidel, 1920. XIX-267 p. et cartes. Prix : 80 m. — VESNITCH (Milenko R.). La Serbie à travers les âges. Bossard, XII-160 p. Prix : 9 fr. — VILLENEUVE-TRANS (R. DE). A l'ambassade de Washington, octobre 1917 à avril 1919. Ibid. 286 p. Prix : 9 fr. — WATKINS (Gordon S.). Labor problems and labor administration in the United States during the world war. Urbana, University of Illinois. 117 et 247 p. Prix : 1 dol. chaque vol. — WEIL (commandant M.-H.). D'Ulm à Iéna; correspondance inédite du chevalier de Gentz avec Francis James Jackson, ministre de la Grande-Bretagne à Berlin. Payot. 336 p. Prix : 18 fr. — WILSON (Woodrow). Histoire du peuple américain; trad. par Désiré ROUSTAN. Bossard. Tome I, 1918-1919. 644 p. Prix : 20 fr.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Le Bibliographe moderne**. Janvier-juin 1920-1921, nos 115-117. — Paul LE CACHEUX. Le fonds de l'abbaye de Savigny et la mission de Natalis de Wailly à Mortain (en 1839, N. de Wailly fit transporter aux Archives du royaume à Paris environ 1,700 documents sur cette abbaye qui se trouvaient à la sous-préfecture et à l'hôtel de ville de Mortain; ceux qu'il dédaigna furent déposés en 1853 aux archives de la Manche à Saint-Lô, si bien que le fonds est coupé en deux). — Maurice ROUSSET. Supplément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lunéville (no 197 à 210). — H. STEIN. La succursale plantinienne de Paris (rue Saint-Jacques, près des Mathurins; de 1567 à 1608; les gérants de cette succursale : la famille Gilles Beys). — Chronique des archives. — Chronique des bibliothèques. = C.-rendus : *C. Couderc*. Bibliographie historique du Rouergue; t. I : A-K (excellent). — *Jacques Soyer*. Répertoire bibliographique sommaire de l'histoire du département du Loiret, 1er fascicule. Généralités (heureuse tentative). — *R. J. Odavitch*. Essai de bibliographie française sur les Serbes, Croates et Slovènes depuis le commencement de la guerre actuelle (essai intéressant auquel il faudra ajouter un supplément). — *P. Masson*. Éléments d'une bibliographie française sur la Syrie (M. Masson, guide érudit, aurait dû donner son opinion sur la valeur des ouvrages cités). — *M. Nijhoff*. L'art typographique dans les Pays-Bas, 1500-1540, fasc. I à XXI (reproductions en fac-similés). — *Id*. Nederlandsche Bibliographie von 1500 tot 1540 (indispensable accompagnement de l'album). — *C. P. Burger*. De Incunabelen en de Nederlandsche uitgaven tot 1540 in de Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam (excellent; classés d'après les pays d'origine). — *Emm. de Bom* et *H. Pottmeyer*. De Incunabelen of Wiegedrukken van de Hoofdbibliotheek der Stad Antwerpen (dans l'ordre de classement du catalogue).

2. — **Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français**. 1921, janvier-mars. — H. PATRY. La captivité de Bernard Palissy pendant la première guerre de religion, 1562-1563 (d'après un opuscule de lui récemment découvert par M. Édouard Rahir et deux arrêts du parlement de Bordeaux). — E. LE PARQUIER. Les sources de l'histoire du parlement de Normandie de Floquet de 1560 à 1562; suite (l'affaire du guet du 22 novembre 1560, les troubles de décembre

1560, l'application de l'édit de Saint-Germain, 1561). — N. Weiss. Les aventures de Guillaume Chenu de Chalezac, seigneur de Laujardière, au pays des Cafres, 1686-1689 (publie la relation de ce gentilhomme qui se trouve à la bibliothèque de Magdebourg). = C.-rendus : *M. Ver.* La cantilène huguenote (important). — *Étienne Giran.* Sébastien Castillon et la réforme calviniste, les deux réformes, avec préface de *F. Buisson* (émouvant). — *Camille Rabaud.* Paul Rabaud, apôtre du Désert (dans la collection : les Héros de la foi). — *Colin Graham Botha.* The french refugees at the Cape (ne laisse rien à désirer). — *Boulay de la Meurthe.* Histoire de la négociation du Concordat de 1801 (bon).

3. — Bulletin hispanique. 1921, janvier-mars. — G. Cirot. Fernán González dans la chronique léonaise; suite au n° suivant (discute la formation de la légende; à suivre). — A. Morel-Fatio. Catalogue des manuscrits de sa bibliothèque (ces manuscrits ont été donnés à la bibliothèque de Versailles; 93 numéros; à suivre). — J. Sarrailh. Quelques sources du Cádiz de Galdòs (il a consulté surtout l'histoire de Cadix de 1810 à 1812 par Adolfo de Castro, les souvenirs d'Alcalá Galiano et l'histoire du comte de Toreno). — G. Le Gentil. Le mouvement intellectuel en Portugal (histoire et travaux de l' « Academia das sciencias de Lisboa »). — G. Cirot. Cervantes et les frères Tharaud (une page de « Rabat ou les heures marocaines »). = C.-rendus : *César Morán Bardón.* Investigaciones acerca de arqueologia y prehistoria de la región salmantina (on signale les plus importantes de ses découvertes). — *D. Ricardo Velásquez Bosco.* Medina Azzahra y Almariya (résultats des fouilles opérées dans deux palais près de Cordoue, le premier construit par l'émir Abd Er Rahmane, le second par le ministre El Mansour). — *Duque de Berwick y de Alba.* Contribución al estudio de la persona del III duque de Alba (discours de réception à l'Académie d'histoire; quelques traits nouveaux ajoutés à l'histoire du fameux gouverneur des Flandres). = Avril-juin. R. Costes. Pedro Maxia, chroniste de Charles-Quint; suite et fin (divers appendices). — J.-J.-A. Bertrand. Paul-Ferdinand Buchholz (l'auteur de la pseudo-biographie de Mariana). — A. Morel-Fatio. D. Juan Antonio Llorente (documents inédits sur ce personnage qui, réfugié en France, fit paraître chez Treuttel et Würtz, en 1817-1818, l'Histoire de l'inquisition en Espagne). — M. Bataillon. Les sources historiques de *Zaragoza*, dans les *Episodios nacionales* de Galdós (concordances avec les récits du comte de Toreno et d'Alcaide). — A. M.-F. J. H. Wiffen (le traducteur anglais de Garcilaso, en 1823). = C.-rendus : *R. de Orueta.* Berreguete y su obra (catalogue des œuvres du sculpteur castillan du XVIe siècle). — *Henry Thomas.* Spanish and Portuguese romances of chivalry (leçons faites à l'Université de Cambridge). — Analecta Montserratensia; t. I et II (description de soixante et onze manuscrits de cette célèbre bibliothèque; histoire de l'imprimerie de Montserrat; catalogue des incunables et des imprimés de 1518 à 1526).

4. — **Journal des savants**. 1920, septembre-octobre. — A. MERLIN. La civilisation carthaginoise (d'après le t. IV de Stéphane Gsell; l'apport des Phéniciens, des Libyens, des Grecs; rôle de Carthage dans la civilisation générale). — G. FAGNIEZ. La marine française au XVIIe siècle; II (d'après Ch. de La Roncière; l'œuvre de Colbert). — Louis LEGER. La vie académique des Yougo-Slaves (l'Académie sud-slave d'Agram et l'Académie des sciences de Belgrade). = C.-rendus : *R. Forrer*. Das römische Zabern (excellent). — *L. Bréhier*. L'art chrétien. Son développement iconographique (bien renseigné et sait dominer son sujet). — *P. Batiffol*. Études de liturgie et d'archéologie chrétienne. — *Id*. Leçons sur la messe (on peut avoir confiance en un tel guide). — *Ch. Diehl*. Histoire de l'empire byzantin (remarquable tableau en raccourci). — *W. Blommaert*. Les châtelains de Flandre (conclusions nouvelles). — *H. Waquet*. Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles (bon). — Ajuntament de Barcelona (renseigne sur les publications de Barcelone). — *J.-Roger Charbonel*. La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin (c'est un chantier de construction ; l'édifice n'est pas fait). — *William Henry Deale*. Spencer Fullerton Baird (1823-1876; l'un des fondateurs de la Smithsonian Institution). = Novembre-décembre. P. MONCEAUX. L'évolution intellectuelle de saint Augustin (d'après les thèses de P. Alfaric; « travaux importants, copieux et solides qui, sur bien des points, apportent du nouveau »). — C. HUART. Saadî, poète persan (d'après le volume de Henri Massé; Saadî vécut fin XIIe-début du XIIIe siècle : « Son œuvre est un miracle et le miracle est la preuve de la qualité du saint. ») — M. BESNIER. Le commerce romain dans la Méditerranée orientale (d'après la thèse de Jean Hatzfeld; expansion des trafiquants italiens; leur activité; leur rôle social et politique). = C.-rendus : *C. Jullian*. Histoire de la Gaule; t. V et VI (tout à fait remarquable). — *Carolus Clemen*. Fontes religionis persicae (recueil édité avec soin). — *J. Carcopino*. La loi de Hiéron et les Romains (contribution de premier ordre à l'histoire du gouvernement provincial de Rome). — *L. Pastor*. Die Stadt Rom zu Ende der Renaissance (fait revivre la Rome de l'époque de Sixte-Quint). = 1921, janvier-février. H. LEMONNIER. La création d'une ville seigneuriale : Chantilly, 1692-1740 (d'après le livre de G. Macon; comparaison de Chantilly avec deux autres cités créées au XVIIe siècle : Richelieu et Versailles). — Ed. CUQ. Les pierres de bornage babyloniennes du British Museum; suite au numéro suivant (d'après le catalogue de L. W. King; examine à ce propos la question de la propriété et ses modes de transmission). — A. REBELLIAU. Les nonces en France sous Louis XIII (d'après le recueil d'Auguste Leman; ce que nous apprend cette publication). — H. D. Les catalogues des collections de M. Pierpont Morgan. = C.-rendu : *Paul Marty*. L'émirat des Trarzas (situé le long des côtes de l'Atlantique, au nord de Saint-Louis et du Sénégal; curieux). = Mars-avril. E. BABELON. Le voyage archéologique des PP. Janssen et Savignac en Arabie (d'après les trois tomes où ils

ont raconté leur mission; moisson abondante de documents qu'ils ont rapportée). — L. MIROT. La pénétration des étrangers en France; I (d'après le livre de J. Mathorez; examine l'apport étranger jusqu'à la fin du XVe siècle). — M. PROU. Robert de Lasteyrie, article nécrologique. = C.-rendus : *Carl Maria Kaufmann*. Handbuch der altchristlichen Epigraphik (au courant, mais est-ce bien un manuel?). — *Homero Seris*. La colección cerventina de la Sociedad Hispanica de América (modèle d'exactitude). — *Ibn Muyassar*. Annales d'Égypte (sous la dynastie des Fatimides; édition par *Henri Massé* du texte arabe d'après l'unique manuscrit de la Bibliothèque nationale). — *Léo Verriest*. Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut, du XIe siècle à la Révolution (ouvrage un peu confus, mais de valeur).

5. — Nouvelle revue historique du droit français et étranger. 1919, octobre-décembre. — C. APPLETON. Contribution à l'histoire du prêt à intérêt à Rome. Le taux du « fenus unciarum » (ce taux était de 12 %; mais se payait-il par mois ou par an? L'auteur se prononce pour la première solution, en faisant observer que le taux de 12 % par mois pour des emprunts faits à court terme ne correspond en aucune façon à un taux de 100 % par an). — Georges BOULEN et Olivier MARTIN. « Des fiez à l'usage de France » (nouvelle édition d'un texte publié pour la première fois par G. Thaumas de la Thaumassière, en 1679, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu; il s'agit d'une œuvre privée, rédigée entre 1340 et 1388 et qui fournit d'importants renseignements sur le droit féodal. L'introduction est continuée dans le numéro suivant; classement des manuscrits). — Théodore REINACH. Un code fiscal de l'Égypte romaine : le gnomon de l'idiologue (document provenant d'un papyrus d'Égypte, dont le texte grec est reproduit par M. Reinach avec la traduction française en regard; dans le numéro suivant, on donne un commentaire détaillé des articles qu'il renferme. L'idiologue est le fonctionnaire chargé de rechercher les biens qui doivent échoir au fisc impérial; le gnomon est un règlement d'administration publique; le gnomon dont on a ici un abrégé a été adressé par l'idiologue en exercice à ses collaborateurs provinciaux; le document se place entre les années 150 et 161 ap. J.-C.). — Paul FOURNIER. Notes complémentaires pour l'histoire des canonistes du XIVe siècle (il ne faut pas distinguer deux Stephanus Provincialis; il n'y en a eu qu'un, Étienne Bonnier; Stephanus Tro... est Étienne Troche, dit Martinenches; Petrus de Stagno est Pierre d'Estaing, successivement évêque de Saint-Flour, archevêque de Bourges, cardinal, mort en 1377). — H. LÉVY-BRÜHL. Observations critiques sur deux chapitres des établissements de saint Louis (livre I, ch. 59 et 143). — P.-F. FOURNIER. La première édition des notes de Cujas sur Ulpien (1554). = 1920, janvier-juin. Aug. DUMAS. Encore la question : « Fidèles ou vassaux? »; I (la distinction entre la foi et l'hommage est étrangère aux premiers siècles de la féodalité; elle ne devient nette qu'au XIIIe siècle; l'hommage, c'est

alors la cérémonie qui précède l'investiture d'un fief et par laquelle le vassal s'oblige à remplir les services du fief; la foi, c'est le lien, plus ou moins vague, unissant le sujet au seigneur qui exerce la puissance publique). — Paul FOURNIER. Notes sur quelques canonistes du XIVe siècle (Raymond de Salgues; sa biographie, ses œuvres). — P.-F. GIRARD. Deux nouvelles lettres de Cujas (2 juin 1571 et 29 janvier 1584). = C.-rendus : *Charles Porée*. Études historiques sur le Gévaudan (série de mémoires archéologiques ou relatifs à l'histoire des institutions). — *H. Prentout*. Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son histoire des premiers ducs normands (remarquable). — *H. Carré*. La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle (tableau intéressant et bien documenté). — *H. Waquet*. Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles (beaucoup de faits; n'en a pas montré l'ensemble). — *Ed. Maugis*. Histoire du Parlement de Paris, t. II (des guerres de religion à la mort de Henri IV; ne traite que de l'histoire politique et ne veut connaître que les registres du Parlement).

6. — Polybiblion. 1921, janvier. — Publications relatives à la guerre européenne, parmi lesquelles : l'Angleterre au feu. Dépêches de Sir *Douglas Haig*, décembre 1915-avril 1919, mises en français par le commandant *Gemeau* (rapports détaillés du plus haut intérêt); général *Mangin*. Comment finit la guerre (en réalité une histoire de toute la guerre). — Abbé *A. Anthiaume*. Évolution et enseignement de la science nautique en France et principalement chez les Normands (labeur considérable). — *Tourneur-Aumont*. Études de cartographie historique sur l'Alémanie (étayé sur des bases solides). — *Maurice Brillant*. Les mystères d'Éleusis (expose les résultats acquis). — *Giuseppe La Mantia*. Codice diplomatico dei re aragonesi di Sicilia, 1282-1355, t. I (publication importante). — Œuvres du cardinal *de Retz*, supplément à la correspondance par *Claude Cochin* (170 lettres, vingt appendices). — *Émile Magne*. Le grand Condé et le duc d'Enghien. Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV, 1664-1667 (véritable chronique de la cour du grand Roi). — *P. Quentin-Bauchart*. La crise sociale de 1848. Les origines de la révolution de Février (remarquable). — Chanoine *Mangenot*. Sion, son sanctuaire, son pèlerinage (excellent; il s'agit de Sion-Vaudemont, sur « la colline inspirée »). — *A. Demangeon*. Le déclin de l'Europe (on lui oppose la puissance des pays neufs, États-Unis, Brésil, Japon). = Février-mars. Henri FROIDEVAUX. Géographie; voyages (comptes-rendus de dix-sept ouvrages, dont ceux de *Schrader*, *James Bryce*, *Pierre Denis*, *F. Gautier*, etc.). — G. MOLLAT. Hagiographie et biographie ecclésiastique (signale trente volumes). — Publications relatives à la guerre européenne, parmi lesquelles : *Charles Benoist*. L'Europe en feu (publie ses chroniques de la « Revue des Deux Mondes »); *Alfred H. Fried*. Mein Kriegs-Tagebuch, t. III et IV (du 1er août 1916 au 30 juin 1919; très instruc-

tif); *Marcel Jay*. Le général Gouraud. De Fez à Strasbourg (émaillé d'anecdotes). — *J. Carcopino*. La loi de Hiéron et les Romains (très clair dans des discussions juridiques difficiles). — *G. Goyau*. Sainte Jeanne d'Arc (étude sur la renommée de Jeanne). — *C. Enlart* Villes mortes du moyen âge (Hesdin, Térouanne, Maguelone, Aleria en Corse, Wisby dans l'île de Gotland, Famagouste dans l'île de Chypre; description très pittoresque). — *Imbart de la Tour*. Histoire politique, des origines à 1515, dans l'Histoire de la nation française de *Hanotaux* (clair; intéressantes vues générales). — *Richard de Boysson*. L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Bas-Quercy (excellent). — *É. Sageret*. Le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat, 4 vol. (enquête minutieuse et impartiale). — *Boulay de la Meurthe*. Histoire de la négociation du Concordat de 1801 (excellent). — *St. du Moriez*. La question polonaise vue d'Allemagne. L'organisation de l'est de l'Europe (la Pologne constitue un point d'appui contre la Prusse à la mentalité conquérante, et, en se servant de ce pays, on peut organiser l'est de l'Europe de manière à le soustraire à l'emprise germanique). = Avril. Louis MAISONNEUVE. Philosophie. — Publications relatives à la guerre européenne, parmi lesquelles : Général *Niox*. La Grande Guerre (récit vivant); vice-amiral *Ronarc'h*. Souvenirs de la guerre. I : Août 1914-septembre 1915 (récit de l'admirable défense de Dixmude); *von Hindenburg*. Aus meinem Leben, trad. française (bien des jugements erronés, mais œuvre de vérité et d'impartialité); Sir *George Arthur*. Kitchener et la guerre 1914-1916 (effort produit par la Grande-Bretagne). — Biographies de sainte Jeanne d'Arc par Mgr *Touchet*, *Albert Renaud*, Mgr *Henri Debout*. — *Étienne Dupont*. Les exilés de l'ordre du roi au Mont-Saint-Michel, 1685-1789 (réfute ce qu'il appelle « les légendes criminelles de l'histoire »). — *M. Giraud*. Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV (impartialité rigoureuse). — *Georges Pariset*. La Révolution. Le Consulat et l'Empire, 2 vol. de l'Histoire de France de *Lavisse* (ouvrage qui dénote de hautes et précieuses qualités; mais il y a des réserves à faire). — *Charles Dupuis*. Le ministère de Talleyrand en 1814 (de premier ordre). — *Louis Le Page*. L'impérialisme du pétrole (pose une importante question économique, sociale et politique).

7. — **La Révolution de 1848**. Décembre 1920-février 1921. — Capitaine BREILLOUT. La révolution de 1848 en Corrèze, février-mai (les huit députés élus le 29 avril; leur biographie). — G VERGEZ-TRICOM. Les événements de décembre 1851 à Lyon (condamnations que prononce la commission mixte). — F. UZUREAU. Politique d'extrême droite sous la Restauration (extraits de lettres adressées de Paris au chevalier de Sapinaud du Bois, chef d'État-major des gardes nationales de la Sarthe, 1816-1821).

8. — **Révolution française.** 1921, janvier-mars. — Doctorat de

l'abbé *Giraud;* la thèse principale : Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV, est un excellent travail; la thèse complémentaire : Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793, est de même remarquable. Résumé des deux ouvrages par le candidat. — Doctorat du lieutenant-colonel *Tournès*. Thèse : La garde nationale dans le département de la Meurthe pendant la Révolution (résumé de la thèse faite par le candidat, reçu docteur, comme l'abbé Giraud, avec mention *très honorable*). — A. Houtin. Quelques notes sur l'histoire des Jésuites (quelques observations sur le t. III du P. J. Burnichon). — L. Lévy-Schneider. Le système corporatif dans le Nivernais à la fin de l'Ancien régime (idées générales qui se dégagent de la thèse de M. Gueneau). — Éd. Clavery. Le général Narino, précurseur de l'indépendance colombienne († 1823; notes biographiques). = C.-rendus : *Frédéric-Christian Lankhard*. Souvenirs traduits par *W. Bauer* (intéressants sur l'histoire de la Révolution). — *G. Lenôtre*. Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple (M. Lenôtre « est un habile conteur dont la plume légère amuse toujours et instruit quelquefois »). — *Boulay de la Meurthe*. Histoire de la négociation du Concordat de 1801 (mise en œuvre des six volumes de documents publiés antérieurement). — *Marcel Blanchard*. Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne, 1796-1815 (intéressant; on critique le plan). — *G. Lacour-Gayet*. Napoléon, sa vie, son œuvre, son temps (surtout anecdotique). — *Daniel Halévy*. Le courrier de M. Thiers (nombreux documents). — *Albert Houtin*. Le Père Hyacinthe dans l'Église romaine (d'après le journal du P. Hyacinthe). — *Ludovic Naudeau*. Les dessous du chaos russe (connaît bien les êtres et choses de Russie).

9. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1920, 15 décembre. — Feld-maréchal *von Bülow*. Mon rapport sur la bataille de la Marne, trad. par *J. Netter* (relevé minutieux de tous les mouvements de troupes de la deuxième armée allemande jusqu'au 19 septembre 1914). — *Erich von Falkenhayn*. Die oberste Heeresleitung, 1914-1916 (mémoire qui a pour but de justifier les mesures essentielles ordonnées par le généralissime depuis le 14 septembre 1914, où Falkenhayn reçut la succession de Moltke, jusqu'au 29 août 1916). — *L. Thomas*. Les États-Unis inconnus (description des villes moyennes, dont l'essor est déjà considérable, et avec lesquelles nous aurions intérêt à nouer des rapports économiques). — *A. Orregon Luco*. La question du Pacifique, trad. par *E. Vaïsse* (depuis le traité d'Ancon, 1884, qui mit fin à la guerre entre le Chili et le Pérou). — *Ch. Clerc*. Les théories relatives au culte des images chez les auteurs grecs du IIe siècle ap. J.-C. (mérite d'être lu). — *A. Loisy*. Essai historique sur le sacrifice (œuvre magistrale). — *Ch. H. Cunningham*. The Audiencia in the Spanish colonies, as illustrated by the Audiencia of Manila, 1583-1800 (très intéressant). = 1921. Les livraisons du 1er janvier au 1er avril ont été analysées dans la *Rev. histor.*, t. CXXXVI,

p. 284-286. = 15 avril. *Carl Clemen*. Die griechischen und lateinischen Nachrichten über die Persische Religion (consciencieux). — Catalogue of the arabic and persian manuscripts in the Oriental public library at Bankipore, t. VI (important). — *H. Hauser*. Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (ce n'est pas un livre, mais un recueil d'articles à peine reliés par des idées générales; cependant, « livre plein et qui donne à penser »). — *Fr. Lachèvre*. Cyrano de Bergerac (on saura désormais que le fameux Gascon des Casteljaloux était d'origine sarde et qu'il naquit à Bergerac, fief situé au canton de Chevreuse, près de Paris; qu'enfin il mena une vie de bohème et qu'il fut poète à ses heures). — *Adrien Huguet*. Le marquis de Cavoye, 1640-1761 (bonne biographie, où le personnage est un peu accablé par le poids des documents). — *Ed. de Marcère*. La France et la rive gauche du Rhin. Le traité de Bâle, 1794-1795 (peu de nouveau, beaucoup de fautes d'impression, mais l'ensemble est instructif). — *Alfred de Curzon*. L'enseignement du droit français dans les Universités de France aux XVIIe et XVIIIe siècles (traite surtout de la manière dont l'enseignement du droit a été tardivement introduit dans les Universités). — *O. Karmin*. Le transfert de Chambéry à Fribourg de l'évêché de Genève, 1815-1819 (utile recueil de documents nouveaux). = 1er mai. Ch. RIST. Les finances de guerre de l'Allemagne (enquête menée avec un remarquable esprit d'impartialité scientifique). — G. GAILLARD. L'Allemagne et le Baltikum (important). — G. PARISET. Le Consulat et l'Empire (excellent). — Fréd. MASSON. La vie et les conspirations du général Malet (pénétrante étude de psychologie). — *H. M. King*. Les doctrines littéraires de la « Quotidienne », 1814-1830 (bon). — *C. H. Wright*. French classicism (fait bien comprendre la nature et l'importance du goût classique en France au XVIIe siècle). — *Marie L. Herking*. Charles Victor de Bonstetten, 1745-1832; sa vie, ses œuvres (bon). = 15 mai. *Labande*. Avignon au XVe siècle (remarquable travail sur l'histoire d'Avignon de 1464 à 1494; beaucoup de documents analysés dans le texte et publiés en appendice). — *E. Rodocanachi*. La Réforme en Italie; 1re partie (ouvrage de vulgarisation utile à consulter, mais qui va un peu à l'aventure sans un plan nettement arrêté; « recueil de matériaux classés de façon provisoire et empirique, en vue d'une enquête qui reste à entreprendre »). — *G. Schelle*. Œuvres de Turgot; t. III (excellent). — *H. Van Houtte*. Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien régime (bon). — *Augustin Cochin*. Les Sociétés de pensée et la démocratie; études d'histoire révolutionnaire (remarquable).

10. — Revue de l'histoire des religions. 1920, novembre-décembre. — A. VAN GENNEPP. Nouvelles recherches sur l'histoire en France de la méthode ethnographique : Claude Guichard, Richard Simon, Claude Fleury (le premier né à Saint-Rambert-en-Bugey au milieu du XVIe siècle, mort à Turin en 1607, dans son livre « Funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains, Grecs et autres

nations, tant anciennes que modernes », paru à Lyon en 1581; le second, 1638-1718, dans ses deux ouvrages, « les Ceremonies et coutumes qui s'observent aujourd'huy parmi les Juifs », 1674, et « Histoire critique de la Créance et des Coutumes des Nations du Levant », 1684; le troisième dans « Les Mœurs des Israélites », 1681). — P. MASSON-OURSEL. Bulletin des religions de l'Inde (articles nécrologiques sur A. Barth et E. Chavannes; de la méthode en histoire des religions; publications récentes : ouvrages de *L. J. Trotter*, *Vincent A. Smith*, *H. G. Rawlinson*, *Joseph Davey Cumingham*, etc.). — P. Hippolyte BOUSSAC. L'animal sacré de Set-Typhon (un chien domestiqué). = C.-rendus : *Edward Chiera*. Lists of sumerian personal names (bon). — Dr *G. Contenau*. Trente tablettes cappadociennes (prouvent l'existence à une haute époque, dans le voisinage du Taurus, d'une société sémitique organisée). — *L. Pareti*. Storia di Sparta arcaïca (des origines jusque vers le milieu du VIIe siècle). — *René Dussaud*. Le cantique des cantiques (hypothèse nouvelle : le livre renferme quatre poèmes; objections qu'elle soulève). — *H. A. Walter*. The Ahmadîya movement (à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Ahmad, fondateur de cette doctrine, est mort en 1908). — *Charles Renel*. Les amulettes malgaches (excellent). — *F. Mourret*. Le concile du Vatican d'après des documents inédits (ouvrage édifiant). = A la Société Ernest-Renan, M. MAYER-LAMBERT fait une communication intitulée : « Quelques observations sur le caractère littéraire des Prophètes. »

11. — Revue des études anciennes. 1921, janvier-mars. — A. CUNY. Questions gréco-orientales. XII. L'inscription lydo-araméenne de Sardes; suite (examine, après le texte araméen, le texte lydien). — P. CLOCHÉ. Le discours de Lysias contre Hippothersès (on y trouve quelques renseignements sur la restauration démocratique à Athènes en 403). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. LXXXIV. La question des « poypes » (on donne ce nom à des buttes artificielles en terre, à forme conique, d'ordinaire entourées de fossés; ce sont des tertres funéraires). — A. BLANCHET. Recherches sur les « grylles », à propos d'une pierre gravée trouvée en Alsace (au sud de Benfeld; on y a gravé une de ces figures grotesques connues sous le nom de grylles et qui servaient de talisman). — Ch. MARTEAUX. Note sur Chamerande (nom de lieu qui signifierait un chemin près d'une limite). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *Pericle Ducati*. L'arte classica (des origines à la mort de Théodoric, 526 ap. J.-C.; livre de vulgarisation bien conçu et parfaitement exécuté). — *Jean Lesquier*. L'armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien (œuvre magistrale). — *Eugène Albertini*. Sculptures antiques du Conventus Tarraconensis (excellent catalogue, imprimé avec un luxe « d'avant-guerre »). — *Marcellin Boule*. Les hommes fossiles, éléments de paléontologie humaine (livre d'une intelligence supérieure et d'une science absolue). = Avril-juin. P. PERDRIZET.

Copria (ce nom de famille se trouve souvent dans l'Égypte de l'époque impériale; il indique des enfants qui étaient exposés sur des terrains vagues de décharge, qui venaient ἐκ κοπρίας). — L. HAVET. La fable du loup et du chien (la fable de Phèdre est une fable à clef; le loup est Arminius, le vainqueur de Varus; le chien son frère Flavus, qui a longtemps touché des *stipendia* romains). — C. JULLIAN. Les tares de la « Notitia dignitatum » : le duché d'Armorique (les renseignements que nous donne à ce sujet la *Notitia* sont insuffisants et, sans doute, erronés). — J. LOTH. Le gaulois *Turno* dans les noms de lieux (le mot doit signifier éminence, hauteur). — E. DUPRAT. Notes sur Saint-Jean-de-Garguier (inscription, fragment de sculpture, monnaies, qui ont été trouvées dans ce domaine des environs de Marseille). — Adrien BLANCHET. Une inscription d'Antibes, composée sous François Ier (invitation faite au roi de visiter la ville). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *C. Autran*. Phéniciens (des parties brillantes, mais l'ensemble ne tient pas debout). — *J. G. Frazer*. Les origines magiques de la royauté, traduction *Loyson* (beaucoup de conjectures). — *Alice Brenot*. Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution (clair et bien conduit). — *Roy C. Flickinger*. The greek theater and its drama (excellent). — *Fr. Poulsen*. Delphi (bon). — *A. Reinach*. Recueil Milliet : textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne, t. I (véritable encyclopédie de la peinture antique). — *J.-E. Sandys*. Latin epigraphy (premier manuel épigraphique imprimé en Angleterre).

12. — Le Correspondant. 1921, 10 mai. — Pierre DE NOLHAC. Ronsard humaniste; suite et fin. — Frédéric OZANAM. Lettres inédites à Victor Cousin, 1839-1841 (huit lettres permettant de suivre les débuts d'Ozanam dans l'Université). — Maximo DEL CAMPO. La question du Pacifique et l'Amérique latine. — Louis DIMIER. Les rues et monuments de Paris et leur avenir. = 25 mai. *** France et Suisse. Petites zones et grands traités. — *** Les dernières manifestations du gouvernement des soviets. Les concessions aux étrangers et l'entente avec les paysans. — Ernest DAUDET. Souvenirs de mon temps. II. Les dernières années de l'Empire; suite (les élections de 1869 et la formation du ministère Ollivier).

13. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1921, 20 janvier. — Léonce DE GRANDMAISON. La vie religieuse au grand siècle. La tradition mystique dans la Compagnie de Jésus (d'après le livre de Henri Bremond : le P. Louis Lallemant, le P. Jean-Joseph Surin). — Stephen BROWN. La crise présente de l'Irlande par un Irlandais; suite les 5 et 20 février (articles très sympathiques à la cause de l'Irlande; toutefois, l'auteur, avec les évêques irlandais, condamne tout crime, de quelque côté qu'il soit commis). — Alexandre BROU. La soumission de Fénelon d'après la correspondance de Bos-

suet (t. XI). — Paul DUDON. Un centenaire. La découverte du détroit de Magellan (octobre-novembre 1520). = 5 février. *** La question rhénane; fin le 20 février (comment la question s'est posée de novembre 1918 à septembre 1919; comment elle se pose actuellement; croit à une révolte de la Rhénanie catholique contre les lois scolaires écartant le prêtre de l'école). — Guillaume DE JERPHANION. Choses d'Orient. Sur l'antique Byzance (d'après les travaux de Diehl, Bréhier, Mgr Batiffol, Laurent, Millet). = 20 février. Paul DUDON. Bulletin d'histoire religieuse chez les protestants (les questions internationales; en face de l'église catholique; l'organisation du protestantisme français). = 5-20 mars. Adhémar D'ALÈS. Le catholicisme de saint Augustin (d'après le livre de Mgr Batiffol). — F. P. Les épreuves des « Moines d'Occident » et de leur auteur (lettres inédites de Montalembert sur l'accueil fait à son ouvrage). — Jules LEBRETON. La Pologne à la veille du plébiscite de la Haute-Silésie (justifie les revendications polonaises). — P. TREILHARD DE CHARDIN. Les hommes fossiles (d'après le volume de M. Boule). = C.-rendus : le P. *Antoine Rabbath*. Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient, XVIe-XIXe siècles (le P. *Tournebize* vient de faire paraître le fascicule III du tome II; pièces du plus haut intérêt). — *Jean-H. Mariéjol*. Catherine de Médicis (remarquable). = 5 avril. *Jehan de Witte*. L'offre de paix séparée de l'Autriche et les négociations du prince Sixte (croit que la paix séparée aurait pu être conclue en juin 1917). — Joseph BOUBÉE. Deux œuvres catholiques et françaises à la Trinitad (l'orphelinat de Belmont, la léproserie de Cocorite, fondés par des Dominicaines françaises). = 20 avril. Paul DUDON. Sur le cercueil de Napoléon (impressions causées par sa mort). — Edward F. GARESCHÉ. Le cardinal Gibbons. — Adhémar D'ALÈS. A Byzance. Psellos et Cérulaire (à propos des deux thèses d'Émile Renauld). = 5 mai. François DATIN. L'anglicanisme et les problèmes du temps présent; fin le 20 mai (à propos de la sixième conférence de Lambeth, réunie le 5 juillet 1920. Les tentatives d'union entre les communautés protestantes chrétiennes aboutiront-elles? L'auteur rêve d'un retour au catholicisme). — Adhémar D'ALÈS. Saint Augustin en Sorbonne (il s'agit des deux thèses de Charles Boyer). = C.-rendus : *O. Braunsberger*. Petrus Canisius (d'une valeur exceptionnelle). — *C. Autran*. Phéniciens (voit des Phéniciens partout, sauf en Phénicie). — *D. Sebastian Puig y Puig*. Pedro de Luna, ultimo papa de Aviñon (avec 219 documents; ouvrage important). = 20 mai. A. DORE. Le « réveil égyptien » (le mouvement est dirigé contre tous les étrangers et tous les chrétiens). — L. ROURE. Une gloire du pays rhénan : Nicolas de Cues (d'après la thèse de Éd. Vansteenberghe). — J. BOUBÉE. Le mouvement religieux hors de France. République de Cuba : catholicisme et vie publique à La Havane. = C.-rendus : *É. Magne*. Lettres inédites du prince de Condé et du duc d'Enghien à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV, 1664-1667 (intéressant).

— *G. Bonnenfant.* Les séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle (très précis, mais s'arrête un peu trop aux faits matériels). — *A. Astrain.* Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España, t. VI, 1652-1705 (remarquable). — *Éd. Lecompte.* Les Jésuites au Canada au XIXe siècle, t. I, 1842-1872 (très documenté).

14. — Mercure de France. 1921, 1er mai. — Gabriel BRUNET. Napoléon et l'adaptation au malheur (commentaire de ce mot de l'empereur en 1816 : « Je crois que la nature m'avait calculé pour les grands revers; ils m'ont trouvé une âme de marbre, la foudre n'a pu mordre dessus, elle a dû glisser. » A Sainte-Hélène, il domine sa situation tragique en l'organisant). — H.-R. SAVARY. Les réparations et l'action des Alliés; la déconfiture du système de M. Keynes. — R. CHEVAILLIER. La captivité et la mort de Napoléon dans les mémoires d'outre-tombe (montre comment Chateaubriand a transformé les documents qu'il avait à sa disposition. Il en a tiré une véritable œuvre d'art, mais trop souvent aux dépens de la vérité. Il est curieux à cet égard de comparer le présent article à celui de G. Brunet). — Armand PRAVIEL. La légende de Clémence Isaure (amusante histoire de cette supercherie qui a pris naissance au milieu du XVIe siècle). = 15 mai. J. DIETERLEN. Autour d'un interdit : l'affaire de Marienthal (il s'agit des Carmélites de Marienthal, près de Strasbourg, dont la maison fut mise en interdit par l'autorité ecclésiastique en 1921. Pour quelle cause? Il y eut sans doute vengeance exercée par les religieux allemands contre les sœurs restées françaises de cœur; mais il y eut aussi sans doute un de ces conflits obscurs entre l'autorité souveraine de l'Église catholique et des religieuses obstinées dans leur parfait amour en Jésus seul). — Tony ROCHE. Paul-Louis Courier, soldat de Napoléon (vie anecdotique d'un canonnier à cheval hellénisant; ce qu'il devint quand il eut quitté l'armée après Wagram). — J.-G. PROD'HOMME. Napoléon, la musique et les musiciens.

15. — La Revue de France. 1921, 1er mai. — FOCH. La bataille de Laon, mars 1814 (commentaire par le lieutenant-colonel, aujourd'hui maréchal. Pourquoi Napoléon a-t-il été vaincu par Blücher? Parce qu'il avait, dans son ambition démesurée, détourné le cours inévitable de l'histoire. A Valmy, c'est le droit et la justice qui avaient vaincu; Laon, c'est « la défaite du génie par le droit révolté »). — E. DE LAS CASES. Las Cases et le « Mémorial de Sainte-Hélène » (ce qu'était Las Cases avant 1815; pourquoi, n'ayant rien reçu de Napoléon, maître du monde, alla-t-il le rejoindre dans l'exil; portrait qu'il trace de l'empereur. Il « reste aux côtés de Napoléon le symbole de la fidélité au malheur, celui qui a le mieux connu et rendu l'âme du grand homme »). — Paul ADAM. Ligny et Waterloo. I. Ligny, 13 juin 1815 (intelligent et brillant; mais l'auteur était un romancier avant de s'être fait un historien); fin le 15 mai. — R. RECOULY. Comment

faire payer l'Allemagne. — S. LALANDE. Les « Einwohnerwehren ». — CANUDO. Le centenaire de Dante. — Jacqueline BERTILLON. Une Université du Middle West (celle de Minnesota, « véritable petite ville au milieu de la grande ville de Minnéapolis »). = 15 mai. Philippe CROZIER. L'Autriche et l'avant-guerre. III (imbroglio balkanique après l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à la double monarchie; sous l'influence de l'Allemagne, le sentiment grandit chaque jour qu'une « vigoureuse opération de police » devait être exécutée sur l'autre rive du Danube. Passe d'armes diplomatique entre Ærenthal et Iswolsky; intransigeance des Serbes, dont les extrémistes attendaient tout d'une intervention armée de la Russie. Cette menace décide l'Autriche à faire de grands préparatifs militaires au moment même où le gouvernement russe annonçait à ses agents qu'il fallait « à tout prix » écarter l'éventualité d'une guerre; et bientôt à préparer un ultimatum menaçant contre la Serbie. La certitude donnée à l'empereur d'Autriche par l'ambassadeur de France qu'en aucun cas le gouvernement de la République n'abandonnerait son allié russe fit réfléchir Ærenthal et l'envoi de l'ultimatum fut suspendu. M. Crozier a oublié d'ajouter les dates; c'est une lacune grave). — Désiré ROUSTAN. Une nouvelle biographie de Descartes (par M. Gustave Cohen dans son beau livre : « Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle »). — Laurence HILLS. Les États-Unis et l'Europe. Les points cardinaux de la politique américaine.

16. — La Revue de Paris. 1921, 1er mai. — Henry BATAILLE. L'enfance éternelle (l'auteur, poète et auteur dramatique, est né à Castelnaudary le 4 avril 1872; détails sur sa famille et le midi toulousain, où il passa son enfance et sa jeunesse). — Général A. TANANT. Napoléon chef de guerre (met en relief les qualités maîtresses de celui qui fut vraiment le Dieu de la guerre). — HENRI-ROBERT. Napoléon et la justice (création du Code civil et organisation du Barreau). — Lieutenant-colonel René TOURNÈS. Le G. Q. G. de Napoléon Ier (son organisation; la « Maison » et l' « État-major »; à la « Maison » se rattache le « Cabinet » comprenant trois bureaux, dont le principal est le service des renseignements. La « Maison » reçoit son impulsion directement de l'empereur; l' « État-major » est placé sous les ordres de Berthier, major général). — Robert PINOT. L'organisation permanente du travail. = 15 mai. G. PARISET. Le système napoléonien de gouvernement (vigoureux tableau de cette organisation d'un caractère si nettement autocratique et individualiste à la fois, résistante, malgré les efforts tentés depuis un siècle pour la détruire). — Jacques LAMBRY. Les souvenirs d'un garde d'honneur de 1813 (journal ou « Itinéraire » tenu par Jean Lambry, brigadier dans cette garde, pendant la campagne de Saxe, du 14 mai au 26 décembre 1813). — *** Au 3e bureau du 3e G. Q. G., 1917-1918; suite (genèse de la directive n° 5 et de la contre-offensive française, mai-juillet 1918. Cette directive est celle que donna Pétain le 12 juillet : « Dès maintenant, les armées doivent

envisager la reprise de l'offensive... Les chefs à tous les échelons ont le devoir d'entretenir la foi dans le succès. »). — Jean POIRIER. Lycéens impériaux, 1814-1815 (la population des lycées resta ardemment bonapartiste, même après la double abdication de l'Empereur. Des efforts accomplis ensuite pour gagner les élèves à l'amour des Bourbons; malgré tout, l'esprit resta militariste, libéral, antireligieux, conspirateur).

17. — Revue des Deux Mondes. 1921, 1er mai. — Frédéric MASSON. La mort de l'Empereur. I. La maladie (les médecins de l'Empereur : O'Meara, Irlandais, qui n'était même pas médecin, mais qui avait été chirurgien militaire; le Dr Verling, aide-chirurgien de l'artillerie royale, qui ne fut même pas admis auprès de Napoléon; le Dr Stokoë, camarade d'O'Meara. Ces praticiens sont avant tout des espions chargés de surveiller l'Empereur et de dépister les maladies imaginaires qu'il aurait pu inventer pour obtenir un lieu de détention moins redoutable. Cependant, la maladie réelle empirait et, à la fin de 1819, le cancer est apparu). — Louis MADELIN. Napoléon à travers le siècle, 1821-1921. — René BAZIN. Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite du Sahara. II (voyage de découverte en 1883 et son livre : « Reconnaissance du Maroc »; second voyage en 1884-1885. Catholique non pratiquant, mais avide de croire pour posséder enfin la vérité, il se convertit, cédant à l'influence de l'abbé Huvelin). — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. VI (du 24 avril au 6 septembre 1915 : bataille de Dounaïetz et défaite des Russes, évacuation de la Pologne et de la Lithuanie. Contre-coup produit par ces revers et les énormes pertes de l'armée sur l'âme populaire, qui réagit un moment, puis retombe dans son fatalisme apathique. Sourde rivalité entre Moscou, la vraie capitale, et Pétersbourg, création de Pierre le Grand et centre du gouvernement autocratique. Ces événements fournissent à Raspoutine l'occasion de reprendre son œuvre néfaste auprès des souverains; c'est lui qui fait décider le renvoi du grand-duc Nicolas, en insinuant qu'il cherchait à se créer dans les troupes et même dans le pays une popularité malsaine. Le 6 septembre, le tsar annonce qu'il va prendre lui-même le commandement de ses troupes). — Duc DE LA FORCE. Le grand Conti. II. A Chantilly (où il est exilé en 1686; il épouse en 1688 sa cousine, Mlle de Bourbon). = 15 mai. G. LACOUR-GAYET. Bonaparte et l'Institut (comment il fut élu membre de la « Section des arts mécaniques, classe des sciences physiques et mathématiques », le 25 décembre 1797; comment il fut admis, quelle part il prit aux séances; comment, en 1815, il fut omis dans l'Annuaire ou « État actuel de l'Institut »). — Frédéric MASSON. La mort de l'Empereur. II. L'agonie et la mort (le Dr Antommarchi proposé par le cardinal Fesch et Madame Mère, d'ailleurs médecin ignorant et convaincu que la maladie de Napoléon était une imagination ou une feinte. Les derniers moments, les testaments et la mort). — Maurice PALÉOLOGUE. La

Russie des tsars pendant la Grande Guerre. VII (la félonie bulgare et la tragédie serbe du 12 septembre au 31 décembre 1915; tentatives du gouvernement allemand pour détacher le tsar de ses alliés; elles sont vaines). — Raymond THAMIN. La réforme de l'enseignement secondaire. I (les « compagnons » et l'école unique). — Camille BELLAIGUE. Souvenirs de musique et de musiciens. — Victor GIRAUD. Jean-Jacques Rousseau prophète religieux (d'après le livre de Maurice Masson).

18. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus, 1920, mars-mai. — Paul MONCEAUX. Une invocation au « Christus medicus » sur une pierre de Timgad (probablement l'œuvre d'un donatiste du début du ve siècle). — É. CHÂTELAIN. Rapport sur les travaux des écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant l'année 1918-1919. — P. PARIS. Le rocher de Perescrita, près de Cenicientos, province de Madrid (bas-relief avec une inscription illisible). — Jules BAILLET. Les graffiti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes d'Égypte (série de noms propres). — Paul MONCEAUX. Martyrs de Bourkika (au nord-est de Milianah, mentionnés sur un sarcophage du IVe siècle). — Ch.-V. LANGLOIS. Rapport sur le concours des antiquités de la France en 1920. — J. DE MORGAN. Note sur la succession des princes mazdéens de la Perside (de 220 av. J.-C. à 227 apr.). — L. POINSSOT. Deux inscriptions d'Aunobari (dans la région de Dougga; décrets sur des contestations de limite). — Adrien BLANCHET. Intailles représentant des génies de la secte des Ophites (amulettes gnostiques). — Lettre de M. VIGNAUD sur l'entreprise de Christophe Colomb en 1492. = Juin-août. A. THOMAS. Le nom de lieu Pertu, Creuse, et la légende du roi Artur (l'étymologie est *Podium Artus*). — Paul MONCEAUX. Note sur une croix de bronze trouvée à Lambèse (croix qui déterminait le point central où se croisaient les deux directions de l'*antica* et de la *postica*). — Le P. DELATTRE. La basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage (publie le texte de huit épitaphes). — Rapport du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre de 1920. — Charles DIEHL. A propos d'une inscription grecque dans la basilique d'Ererouk (l'inscription, mal lue par Strzygowski, reproduit un verset des Psaumes). — Ed. POTTIER. Un colosse « criophore » archaïque découvert à Thasos (provient sans doute du temple d'Apollon Pythien). — H. SOTTAS. Le papyrus démotique inédit de Lille n° 3 et la notation des jours épagomènes. — J. DE MORGAN. Sur un signe indéchiffré des monnaies sassanides et arabo-pehlvies (ce signe indique la puissance, le pouvoir temporel). — A. GABRIEL. Les fouilles de Foustat (capitale de l'Égypte avant la fondation du Caire; fouilles faites à partir de 1912 par Ali Bey Bahgat). — Le P. VILLECOURT. La date et l'origine des « homélies spirituelles » attribuées à Macaire (l'auteur doit être un Messalien vivant en Mésopotamie dans la seconde moitié du IVe siècle). — Dr CARTON. Découverte d'une fontaine antique à Carthage (plan du monument et

ses transformations). — Fr. CUMONT. Les enfers selon l'Axiochos (dialogue attribué à Platon). — Louis POINSSOT. La civitas Mizigitanorum et le pagus Assalitanus (signalés par deux inscriptions trouvées sur la route de Carthage à Theveste, près d'Aïn-Babouch). = Septembre-octobre. Paul MONCEAUX. Martyrs de Djemila (donne les noms de neuf martyrs locaux de l'ancien Cuicul). — Comte BEGOUEN. Un dessin relevé dans la caverne des Trois-Frères à Montesquieu-Avantès, Ariège (représente un homme masqué). — Comte DURRIEU. Deux miniatures à caractère historique de la bibliothèque de Vienne (portraits du roi d'Écosse, Jacques IV, et de sa femme Marguerite). — ALBERTINI. Tables de mesures de Djemila (d'un setier, d'un *capitum* et d'un muid). — Dr CARTON. Rapport sur les fouilles exécutées à Bulla Regia en 1919-1920, avec une note de M. CAGNAT sur une inscription de ce lieu en l'honneur d'une femme qui a fait construire les thermes. — Paul MONCEAUX. Deux victimes des Maures à Madauros (deuxième moitié du IVe siècle). — Éd. CUQ. La cité punique et le municipe de Volubilis (deux communes étaient juxtaposées). — H. CORDIER. Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient, 1918-1920. — Louis POINSSOT. Datus, conductor praediorum regionis Thuggensis (signalé sur une inscription de l'époque d'Hadrien). — P. LACAU. Les travaux du service des antiquités d'Égypte, 1919-1920. — Ch. FRAIPONT. Essai de chronologie du néolithique en Belgique. — Dom WILMART. Un manuscrit de Tertullien retrouvé (à la bibliothèque de Troyes).

19. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu des séances et travaux, 1920, février-mars. — G. LACOUR-GAYET. Son Éminence le cardinal Mercier, primat de Belgique, et le gouverneur général allemand von Bissing (d'après la correspondance du cardinal avec le gouverneur). — René WORMS. Les prises maritimes et la cinquième année de la guerre. — Paul MEURIOT. La constitution de 1875 et ses parrains : Prévost-Paradol et Victor de Broglie (les idées exprimées par ces deux écrivains dans « la France nouvelle » et « Vues sur le gouvernement de la France » ont trouvé plus ou moins leur expression dans les lois constitutionnelles dont l'ensemble forme la Constitution de 1875). — Paul FAUCHILLE. La guerre de l'avenir et les moyens de l'empêcher (demande que toute attaque brusquée ou toute violation d'une règle du droit des gens entraîne la responsabilité personnelle de ceux qui s'en rendront coupables). = Avril-mai. E. SEILLIÈRE. Le catholicisme de Sainte-Beuve (cette période catholique se place entre 1829 et 1835 et n'avait rien de sincère). — Albert RIVAUD. L'édition internationale des œuvres de Leibnitz (histoire de la collaboration avec les Allemands de 1903 à 1914; un seul volume, le second, se trouve prêt. Pourquoi ne pas le publier?). — Alfred MASSÉ. L'Allemagne et le traité de Versailles. La livraison du bétail. = Juin. E. SEILLIÈRE. Impressions parisiennes d'un jeune Suisse en 1752 (Isaac Iselin, de Bâle, âgé alors de vingt-

quatre ans). — Vicomte DE GUICHEN. La Pologne au point de vue diplomatique et économique dans le passé et le présent (la Pologne doit vivre, puisqu'elle est un des éléments essentiels de l'équilibre européen, et parce que sa disparition serait un déni de justice). — VARAGNAC. Un chapitre de la législation des cultes en France (sur la liberté ou l'interdiction des processions).

ÉTATS-UNIS.

20. — The american historical Review. 1921, avril. — Frédéric DUNCALF. La croisade des paysans (les gens du peuple qui partirent les premiers en 1096 pour la Croisade n'étaient pas de pauvres paysans, mais des gens de moyenne condition qui avaient pu réunir assez d'argent pour s'entretenir pendant les premiers mois de l'expédition ; c'est quand leurs ressources personnelles furent épuisées qu'ils se mirent à piller). — Frank A. GOLDER. La guerre civile d'Amérique vue par les yeux d'un diplomate russe (d'après les dépêches envoyées au ministère russe des Affaires étrangères par Édouard de Stœckel, qui habita à Washington de 1849 à 1868; elles sont toutes en français). — Ross H. MAC LEAN. Les mouvements de troupes sur les chemins de fer américains pendant la Grande Guerre. — Carl Russell FISH. L'indemnité imposée à l'Allemagne et les États du Sud (on oppose parfois la générosité des États du Nord envers ceux du Sud à la dureté avec laquelle l'Allemagne vaincue a été traitée par les Alliés. Cependant, à ne considérer que le côté économique de la question, il est certain que le Sud a dû payer un très lourd tribut à la guerre civile; il lui fallut un demi-siècle pour se relever de ses ruines). = C.-rendus : *William A. Mason.* A history of the art of writing (livre bien écrit, intéressant, très bien illustré). — *J. Hellmann.* Das Mittelalter bis zum Ausgange des Mittelalters (très bon exposé). — *Mary W. Williams.* Social Scandinavia in the Viking age (remarquable compilation). — *Charles W. David.* Robert Curthose, duke of Normandy (étude très consciencieuse). — *H. Cordier.* Ser Marco Polo; notes and addenda to Sir Henry Yule's edition (additions utiles, mais trop impersonnelles; plus de bibliographie que de critique). — *Henry O. Taylor.* Thought and expression in the sixteenth century (insuffisant malgré plusieurs bons chapitres). — *Julius West.* History of the chartist movement (ce livre n'est pas assez au courant de la science). — *Joseph H. Park.* The english reform bill of 1867 (contient beaucoup d'utiles informations). — *H. Plehn.* Bismarck's auswærtige Politik nach der Reichsgründung (ouvrage très consciencieux, mais que des documents récemment publiés permettraient de corriger ou de compléter sur plus d'un point). — *Hermann*, baron *d'Eckardstein.* Lebenserinnerungen und politische Denkwürdigkeiten (l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Londres critique vivement la politique extérieure de Guillaume II et de son principal conseiller Holstein. Important). —

O von Mohl. Fünfzig Jahre Reichsdienst. Lebenserinnerungen (très intéressant). — Comte *Louis Voinovitch.* Dalmatia and the jugoslav movement (important plaidoyer). — *Woodhouse.* Italy and the Jugoslavs (beaucoup de faits bien présentés par un habile avocat). — *R. M. Henry.* The evolution of Sinn Fein (excellent). — *H. W. V. Temperley.* A history of the peace conference; 3 vol. (confus en général; plusieurs bons chapitres, ainsi sur la politique étrangère du président Wilson). — *Katsuro Hura.* An introduction to the history of Japan (excellent résumé). — *H. E. Bolton* et *Thos. M. Marshall.* The colonization of North America, 1492-1783 (excellent manuel). — *Fred. J. Turner.* The frontier in american history (bon). — *Thomas G. Wright.* Literary culture in early New England, 1620-1730 (remarquable). — *W. Chauncey Ford.* A cycle of Adams letters, 1861-1865 (très intéressant au point de vue psychologique). — *Ernest L. Bogart* et *Charles M. Thompson.* The industrial state, 1870-1893 (importante étude sur le développement industriel de l'Illinois). — *Charles E. Merriam.* American political ideas, 1865-1917 (trop de bibliographie et pas assez de vues d'ensemble). — *Joseph B. Bishop.* Theodore Roosevelt and his time shown in his letters (important). — *John B. Mac Master.* The United States 1918-1920, tome XI (chronique de la guerre, d'après des témoignages confus et passionnés). — *Joseph B. Lockey.* Pan-Americanism; its beginning (bon). — *Harold J. Laski.* Political thought in England from Locke to Bentham (beaucoup de vues intéressantes, que déparent un trop grand nombre d'erreurs de détail).

ITALIE.

21. — Archivio storico italiano. Anno LXXVII, 1919 (paru en 1921 après les livraisons de 1920). — Roberto CESSI. Études sur les « Maone » au moyen âge (la « maona » est un navire de commerce; on étudie ici les affaires maritimes en participation ou, plus précisément, l'armement et la navigation avec un caractère collectif dans leurs rapports avec l'État; étude de droit commercial au XIVe et au XVe siècle). — Carlo FRATI. Luciano Scarabelli, Pietro Giordani et les « Paralipomeni di storia Piemontese » (les « Paralipomènes » sont en partie l'œuvre du marquis Felice di San Tommaso qui, après en avoir recueilli les matériaux, mourut en 1843, âgé seulement de trente-deux ans. La mère pria Giordani de compléter et de publier l'ouvrage de son fils. Giordani, qui n'avait aucune aptitude pour ce genre de travail, le fit attribuer à un jeune historien parmesan qu'il aimait et protégeait, L. Scarabelli. Puis des difficultés s'élevèrent entre l'historien et la marquise et l'ouvrage finit par paraître sans que le nom de San Tommaso figurât sur le titre du volume. On publie de nombreuses lettres touchant cette question). — Isidoro DEL LUNGO. Un petit-neveu de Gianni Schicchi et les Cavalcanti della Scimmia (notes biographiques sur un personnage que Dante a placé parmi les Faussaires). — Giuseppe STEFANINI. Les questions coloniales pendant la Grande

Guerre, au temps où l'Italie était encore neutre (revue des ouvrages très nombreux qui parurent en Italie sur ces questions en 1914-1915). — Giorgio Falco. Publications émanant des comités chargés d'organiser l'assistance publique pendant la guerre. — Luigi Pagliai. Clemente Lupi (notice nécrologique sur cet historien né le 7 juillet 1840 et mort le 23 février 1918 étant directeur des archives de Pise). = C.-rendus : *L. Chiappelli*. Studî storici Pistoiesi; vol. I (remarquable). — *D. Guerri*. La disputa di Dante Alighieri con Cecco d'Ascoli sulla nobiltà (curieux). — *L. Gommi*. Come Reggio venne in potestà di Bertrando Del Poggetto, 1306-1326 (bon). — *N. Mengozzi*. Il pontefice Paolo II ed i Sinesi (bon). — *Riciotti Bratti*. La fine della Serenissima (utilise surtout la correspondance d'Andrea di Francesco Vitturi, vice-podestat et capitaine de Feltre, 1796-1797). — *Maria Borghesini-Scarabellin*. La vita privata a Padova nel sec. xvii (travail soigné). — *Al. Luzio*. La congiura spagnola contro Venezia nel 1618 (d'après les archives de Gonzague). — *Giov. Sforza*. Silvio Pellico a Venezia, 1820-1822 (précieuse monographie). — *Jos. Schnitzer*. Der Nürnberger Humanist Hartmann Schedel und Savonarola (il s'agit de Michel Savonarola qui fut un célèbre médecin de l'Université de Padoue). — *Id*. Zur Wahl Alexanders VI (Schedel, dans sa chronique, parle de la bonne opinion qu'on avait du futur pape au moment de son élection. Il tenait ces faits d'un compatriote et ami, Laurent Behaim, qui avait été au service du cardinal Rodrigo Borgia). — *E. Lasinio*. Regesto delle pergamene del r. Archivio di stato in Massa (très utile). — *P. S. Leicht*. Le terre irredente nella storia d'Italia, (bon résumé). — *Antonio Panella*. Fra Paolo Sarpi e il dominio dell' Adriatico. — *D. Cambiaso*. L'anno ecclesiastico e le feste dei Santi in Genova nel loro svolgimento storico (compilation très méritoire).

22. — Archivio storico siciliano. Nouv. série, anno XXXVIII, 1913, fasc. 1-2. — Giuseppe Pitrè. Le quatrième centenaire de la naissance de G.-F. Ingrassia. — S. Salomone-Marino. Le cas de la baronne de Carini dans la légende et dans l'histoire (en 1563, la baronne de Carini s'appellait Laura Lanza de Gaetani; elle était fille de César, baron della Trebia, et femme de Vincent La Grua, baron de Carini. La légende raconte qu'une de leurs filles, Caterina, devint la maîtresse d'un de ses cousins, Vernagallo, et qu'elle fut tuée par son père vengeant ainsi le déshonneur de la famille. Montre comment l'histoire et la légende se sont confondues dans cette banale aventure). — F.-M. Mirabella. Un poète inconnu du xvie siècle : Marco Filippi. — L. Genuardi. Les origines de Mezzojuso (à propos d'un ouvrage de l'archiprêtre O. Buccola intitulé : « Nuove ricerche sulla fondazione della colonia greco-albanese di Mezzojuso », 1912). — G.-B. Ferrigno. L'entrée triomphale d'un prince à Castelvetrano au xviie siècle (il s'agit de don Juan d'Aragon, duc de Terranova et prince de Castelvetrano, qui fit son entrée le 1er septembre 1622). = C.-rendu : *P. Cardona*. La guerra fra Spagna ed Austria in Italia; il blocco, l'assedio e la resa di Siracusa del 1735 (intéressant). = Fasc. 3-4.

N. NICEFORO, alias Emilio DEL CERRO. La Sicile et la constitution de 1812. — C.-A. GARUFI. Notes et documents sur l'histoire de l'Inquisition en Sicile aux XVIe et XVIIe siècles, d'après les archives espagnoles. — N. RATI. Le procès de Giovanna Bonanno, dite « la Vecchia di l'Acitu » (vieille mendiante qui, vers la fin de sa vie, se fit empoisonneuse par avarice; pour rendre service à certaines gens et remettre la paix dans des ménages désunis, elle fournissait un breuvage à base d'arsenic, puis elle priait pour le repos de l'âme de ses victimes. Elle exerça son sinistre métier de 1786 à 1788; arrêtée, elle fut jugée, condamnée à mort et exécutée le 30 juillet 1789). — V. RUFFO. La Monnaie royale de Messine, d'après des documents inédits. I. L'office du maître des essais. = C.-rendus : *H. Edwin Freshfield.* Cellae trichorae and other christian antiquities in byzantine provinces of Sicilia, with Calabria and North Africa, including Sardinia; vol. I (remarquable). — *C.-A. Garufi.* Per la storia dei secoli XI et XII. Miscellanea diplomatica. Le isole Eolie a proposito del « Constitutum » dell' abate Ambrogio del 1095 (brillante étude sur la politique de Roger Ier et sur les prétentions des papes sur les îles Ioniennes. Lipari avait eu un siège épiscopal jusqu'à la conquête des îles par les Arabes). — *Id.* « Memoratoria, chartae et instrumenta divisa » in Sicilia nei secoli XI-XV (bon). — *H. Niese.* Zur Geschichte des geistigen Lebens am Hofe Kaiser Friedrich II (excellent). — *Id.* Das Bistum Catania und die sizilischen Hohenstaufen (bon). — *Sartorius von Waltershausen.* Die sizilische Agrarverfassung und ihre Wandlungen, 1780-1912 (important). = Anno XXXIX, 1914, fasc. 1-2. G. PITRÈ. Les partisans de la *Cronica di Sicilia* et ses adversaires (leurs journaux et leur poésie de combat, 1812-1815). — G. GIANNONE. Le ms. de Fitalia; étude d'histoire diplomatique (description d'un ms. qui contient une *cronaca svevo-angioina* et qu'il vaut mieux désigner par le titre de ms. de Fitalia; liste des documents qu'il contient et qui vont de 1189 à 1339; dans le nombre, on compte cinquante-cinq documents de l'empereur Frédéric II. Ce n'est d'ailleurs qu'un formulaire, un traité « de arte dictandi » composé à l'usage d'une école de rhétorique, sans doute à Palerme). — V. EPIFANIO. Sur la guerre de Sicile au temps de Jeanne Ire, d'après les registres angevins des Archives de l'État à Naples, 1344-1347. — B. PACE. Notes sur les découvertes et les études qui intéressent la Sicile (II : les sculptures archaïques de Corfou; III : documents épigraphiques concernant les relations de la Sicile et de la Grèce dans l'antiquité; IV : la dédicace à Polyzalos). — I. SCATURRO. Où naquit Agathocle? (il naquit en 361 à Thermæ-Selinuntiæ, aujourd'hui Sciacca). — Fr. VENUTA. Une noble figure de la Révolution de 1848-1849 en Sicile (le prêtre Luigi Venuta, 1823-1872). = C.-rendus : *Ferruccio-Quintavalle.* Il risorgimento italiano, 1814-1871 (bon résumé). — *G. de Majo.* La crociera borbonica dinanzi a Marsala (publie des documents nouveaux sur la croisière entreprise par les Bourbons en 1860 pour empêcher le débarquement des émigrés et des volontaires). — *C.-R. Du Bocage.* Étude préliminaire sur

la prise de Ceuta par les Portugais le 21 août 1415 (bon). = Fasc. 3-4. Em. Del Cerro. La Sicile et la constitution de 1812; suite. — V. Ruffo. La galerie Ruffo à Messine au xviie siècle. — C.-A. Garufi. Pour servir à l'histoire de l'Inquisition en Sicile aux xvie et xviie siècles; documents tirés des archives espagnoles (procès « super magariam » ou de sorcellerie, en 1555). — F.-G. Savagnone. Études sur les paroisses de Sicile (époque prénormande). — Pulci. Jean V, archevêque de Bari (épisode de l'histoire de la Sicile et de la Pouille au xve siècle). — Pietro Bottalla. Sur un fragment d'un registre d'écrou du Saint-Office à Palerme, 1757-1760 (avec un fac-similé). — G. di Marzo. Quelques notes sur le peintre Guillaume Borremans (Borremans d'Anvers, qui vécut en Sicile de 1715 à 1744). — E. Mauceri. Un acte notarié concernant la fourniture de « gualdrappe » à Noto, 1495 (étoffes dont la trame était faite de laine « barbaresque » et la chaîne de laine sicilienne). = C.-rendus : *Guido de Majo.* Il mancato sbarco a Marsala della brigata Bonanno (11-16 mai 1860). — *V. Brunelli.* Storia della città di Zara, dai tempi più remoti sino al 1815; I (bon). — *S. Romano.* Istituti scolastici ed educatrici, mantenuti dalla Lega nazionale nel Trentino, nella Venezia Giulia e nella Dalmazia (bon). = Anno XL, 1915, fasc. 1-2. E. Gabrici. Parallèle entre les antiquités préhistoriques de la Sicile et celles de l'Italie méridionale. — N. Niceforo. La Sicile et la constitution de 1812; chap. ii. — V. Ruffo. La Monnaie royale de Messine, d'après des documents inédits; suite (autres fonctionnaires de cet établissement; des locaux occupés par la Monnaie; du travail de la fabrication en général. Espèces d'or et d'argent frappées de 1462 à 1541). — Biagio Pace. Études récentes sur le « Trésor » des Syracusains à Delphes. — A. Cutrera. Un règlement de police du xviie siècle à Palerme (texte intéressant pour l'histoire du droit, octobre 1650). — G.-B. Ferrigno. Un contrat de paix passé entre donna Antonina Concessa d'Aragon et Terranova en 1516 (à la suite du soulèvement des barons contre le vice-roi Ugo Moncada, aussitôt après la mort de Ferdinand le Catholique. Copieux appendice de documents). — E. Mauceri. Documents inédits relatifs à la peinture syracusaine du xve siècle. — U. de Maria. Figures et épisodes du « Risorgimento » dans la correspondance du marquis di Torrearsa. — C. Fara. Tommaso Natali d'après la correspondance de Giovanni Lami, 1758. = C.-rendus : *Giuseppe Bicchieri.* La guerra mondiale; suoi fattori geografici e storici (recueil de onze leçons admirables de clarté et de pénétration). — *T. Sillani.* Lembi di patria (important et illustré de cent dessins reproduisant les monuments les plus remarquables du Trentin, de l'Istrie et de la Dalmatie). — *F.-A. Termini.* Pietro Ransano, umanista palermitano del sec. xv (d'utiles recherches). = Fasc. 3-4. G.-A. Cesareo. La jeunesse de Giovanni Meli (le plus grand poète bucolique de la Sicile, 1740-1802). — E. Niceforo. La Sicile et la constitution de 1812; suite. — C.-A. Garufi. Notes et documents sur l'histoire de l'Inquisition en Sicile aux xvie et xviie siècles, d'après

les archives espagnoles; suite. La « Réforme religieuse » en Sicile (beaucoup de documents. Important). — G. La Mantia. Les plus anciennes suppliques de la ville de Palerme des XIIe-XIVe siècles et la condition de la ville elle-même pendant les années 1354-1392 (publie quatre documents des années 1346-1392). — G. Pitrè. Pour servir à l'histoire de la charité en Sicile (publie un document de l'année 1769). = C.-rendus : *Al. Dudan.* La monarchia degli Asburgo. Origini, grandezza e decadenza (deux gros volumes bourrés de faits). — *Michele Rosi.* Storia contemporanea d'Italia dalle origini del Risorgimento ai giorni nostri (tableau assez largement brossé). — *Giov. Roncagli.* Atti del X Congresso internazionale di geografia. — *A. d'Alia.* La Dalmazia, le regioni limitrofe e l'Adriatico (important). = Anno XLI (1916), fasc. 1-2. G.-A. Cesareo. Giuseppe Pitrè et la littérature populaire (résume en termes un peu grandiloquents l'œuvre de Pitrè dans ses ouvrages sur le folklore). — N. Giordano. Nouvelles études sur les rapports entre l'Église et l'État en Sicile au temps des Normands. — P. Sciajno-Invidiata. Une persistance de la féodalité dans certaines possessions de fonds de terre au pays de Geraci (il s'agit de terres plantées d'oliviers, qui étaient soumises à un droit particulier, le « jus nozzuli ». En appendice, quelques documents du XVIIe et du XVIIIe siècle). — F.-A. Termini. Reconstruction chronologique de la biographie de Pietro Ransano (humaniste palermitain du XVe siècle; suit la biographie du personnage de 1454 à 1490, date de sa mort. En appendice, des lettres, des vers et autres écrits de Ransano). — V. Ruffo. La Monnaie royale de Messine, d'après des documents inédits; fin (les comptes de cet atelier monétaire s'arrêtent en 1610; on continua cependant d'y travailler pendant tout le XVIIIe siècle. Nombreux documents en appendice). — G. Majorana. La seconde copie des chroniques inédites de Filippo Caruso (chroniqueur sicilien du XVIIe siècle; on connaît maintenant deux exemplaires complets de ses chroniques, dont l'original est perdu). = C.-rendu : Corpus nummorum italicorum; t. VII. = Nécrologie : Luigi Siciliano Villanueva (professeur d'histoire de droit italien à l'Université de Palerme, 1869-1915); Mgr Gioacchino Di Marzo (garde de la bibliothèque municipale de Palerme, 1839-1916); Salvatore Salomone-Marino (1847-1915). = Fasc. 3-4. S. Romano. Impressions et souvenirs d'histoire sicilienne recueillis dans un voyage de Tunis à Tripoli. — Emilio Del Cerro [N. Niceforo]. La Sicile et la constitution de 1812; chap. III. — N. Giordano. Le droit maritime de la Sicile depuis les origines jusqu'au XIVe siècle. — C.-A. Garufi. Documents tirés des archives espagnoles sur l'Inquisition en Sicile aux XVIe et XVIIe siècles. IV. Conflits de juridiction entre les inquisiteurs et les vice-rois. — Giuseppe La Mantia. La « Secrezia » ou douane de Tripoli et les articles de son administration approuvés et réformés par les vice-rois de Sicile de 1511 à 1521. — Ignazio Scaturro. Le diocèse de Triocala et Cronio (explique pourquoi ce diocèse, mentionné dans la « Dispositio » de Léon le Savant, est appelé, suivant les manus-

crits, Triocala = Caltabellotta, ou Cronio = S. Calogero, près de Sciacca. Ce sont en réalité deux diocèses différents qui furent détruits par les Sarrasins et englobés après la conquête normande dans le diocèse de Girgenti, 1093). = C.-rendus : Diverses brochures de propagande sur les prétentions italiennes en Dalmatie. — *P. Orsi*. Necropoli sicula a Pozzo di Gotto. — *Baranzini* et *Pottino*. Il beato cardinale Giuseppe Maria Tommasini nella vita e nelle opere (Tommasini est l'auteur d'ouvrages liturgiques loués par Mabillon). — *Giuseppe Paladino*. Lettere inedite del Crispi e del Regaldi ad Onofrio Abbate (publie trois lettres de Crispi, 1858, 1887 et 1894; biographie du Dr. med. O. Abbate). — *Andrea Figlioli*. Marsala nella epopea Garibaldina. — *M. Cagiati*. Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I di Angiò a Vittorio Emanuele II; fasc. 9. = Anno XLII, 1917, fasc. 1-2. A. Sansone. Mazzini et la Sicile. — N. Giordano. Le droit maritime de la Sicile, depuis les origines jusqu'au XIVe siècle (chap. I : le vaisseau; chap. II : le personnel; avec une abondante documentation). — C.-A. Garufi. Documents tirés des archives espagnoles sur l'Inquisition en Sicile aux XVIe et XVIIe siècles; suite. — G.-B. Palma. Poésies siciliennes du XVe siècle. — G. Musotto. Notes sur l'église du Saint-Esprit à Caltanisetta, d'après un ms. anonyme de 1779. = C.-rendus : *E. Bignone*. Empedocle (excellent). — *G. Sorge*. Mussomeli dall' origine all' abolizione della feudalità (important; beaucoup de documents inédits). — *M. Cagiati*. La zecca di Benevento (bon). = Fasc. 3-4. Giuseppe La Mantia. Les archives du secrétariat du vice-roi de Sicile et les « Istruzioni » données par le roi Philippe III en 1642. — G. Bova. Un document nouveau sur Baldassare De Massa, 1er octobre 1565. = C.-rendus : *Cutrera*. L'archivio del senato di Trapani del secolo XIV al XVIII (inventaire sommaire de ces archives). — Archivum melitense (publié par la Société historique et scientifique de Malte). — *Silvio Pivano*. Annuario degli istituti scientifici italiani (excellent et très utile).

23. — Nuovo archivio veneto. Nouvelle série, 1918, janvier-juin, anno XVIII, t. XXXV. — Antonio Battistella. La domination dans l'Adriatique (fait l'histoire de la législation maritime appliquée par Venise dans l'Adriatique depuis les temps les plus reculés du moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle). — Roberto Cessi. Les premières conquêtes lombardes en Italie. — Giov. Sforza. Renseignements nouveaux sur le général Giovanni Durando et la guerre dans le pays vénitien en 1848. — Giuseppe Paladino. L'ingénieur Filippo Besseti de Vernida à la défense de Candie en 1651 (avec des documents inédits). — Giuseppe Gerola. Les armes des comtes d'Annonia dans l'île d'Eubée (décrit les armes sculptées sur une plaque de marbre découverte dans l'île d'Eubée en 1914. Ce sont celles de Florent de Hainaut, qui succéda dans la souveraineté de l'île à son beau-père Guillaume II de Villehardouin en 1278 et mourut en 1297; de sa veuve Isabelle, qui avait ensuite épousé Philippe de Savoie, et de leur fille Mathilde). — Linda Fellini. Les contributions fournies par la com-

mune d'Este à la République de Venise pendant la guerre de Candie (d'après les actes du conseil conservés dans les archives communales). — Riciotti BRATTI. Antonio Canova; sa vie privée et artistique, d'après une correspondance inédite; suite et fin. = C.-rendus : *Al. Lattes*. Trieste nella storia politica e giuridica d'Italia (leçon d'ouverture faite à l'Université de Genève le 3 novembre 1917). — *A. Tallone*. Ezzelino III da Romano nel « Memoriale » di Guglielmo Ventura (la critique de l'auteur paraît assez incertaine; il faut attendre l'édition qu'il annonce du « Memoriale »). — *N. Papadopoli*. I dogi omonimi di Venezia e le loro monete (intéressant). — *Id*. Monete italiane inedite della raccolta Papadopoli (intéressant). = Juillet-décembre. Giannino FERRARI. La législation vénitienne sur les biens communaux, 1461-1683. — Antonio FAVARO. L'Université de Pavie d'après le Journal de Marino Sanuto (copieux extraits des « Diarii » de Sanuto de 1496 à 1533). — Carlo GRIMALDO. Deux inventaires dominicains du XIVe siècle tirés des archives de S. Nicolò de Trévise aux Archives de l'État vénitien (1° inventaire des livres et objets donnés par le P. Fallione, prieur du couvent de S. Nicolò O. P., 22 mai 1347; 2° donation faite par le P. Francesco de Belluno, professeur en théologie, des livres qu'il possédait au couvent de S. Nicolò, 13 août 1347. Ces deux documents sont en latin; ils énumèrent beaucoup de livres, que l'auteur s'est efforcé d'identifier dans les notes à la suite du texte). — Vittorio Cavazzocca MAZZANTI. Où se trouvait le village de San Daniele des empereurs? (cette localité, où campaient les empereurs quand ils entraient en Italie par la vallée de l'Adige, a disparu; le nom a été conservé dans celui de « riva di San Daniele » relevé sur plusieurs actes des archives communales de Lazise). — Dante OLIVIERI. La localité vénitienne de Lupia; étude de toponomastique (le nom n'est pas d'origine slave; il vient du latin « alluvies »). = 1919, janvier-juin. Roberto CESSI. Amédée d'Achaïe et la revendication des seigneurs de Savoie en Orient (négociations ayant pour but de rétablir la domination des princes de Savoie en Morée; extraits des archives d'Achaïe de 1387-1392). — Pio PASCHINI. Un humaniste disgracié du XVIe siècle : Publio Francesco Spinola (c'était un humaniste milanais; ses poésies latines contiennent d'intéressantes indications sur lui et sur son cercle littéraire; partisan des doctrines luthériennes et peut-être anabaptiste, il dut quitter Milan en toute hâte pour échapper à une enquête judiciaire faite par le tribunal de l'archevêque, 1560; à Venise, où il avait trouvé asile, il fut arrêté en 1564 par le Conseil des Dix et condamné à mort en 1567 comme hérétique relaps. Il ne fut pas brûlé publiquement, ce qui eût fait scandale, mais noyé). — Romolo PUTELLI. Rapports du pays de Valle Camonica avec le gouvernement vénitien au XVIIe siècle. — Eugenio MUSATTI. Une Vénitienne du XVIIIe siècle (quelques notes biographiques sur Alba Querini, qui épousa Giorgio Morosini en 1766; elle donna, paraît-il, de sérieux motifs de jalousie à son mari, qui

finit par la faire enfermer dans un couvent en 1783). — Augusto SERENA. Sébastien de Trévise (le Trévisan Sebastiano de Federicis, professeur de droit à Rome, fut envoyé au bûcher par Léon X « pour avoir falsifié des suppliques et des bulles », 8 juillet 1519). = C.-rendus : *D. Bortolan* et *S. Rumor*. Guida di Vicenza (remarquable). — Corpus nummorum italicorum. Vol. VIII : Veneto. Venezia. 2e partie : Da Leonardo Donà alla chiusura della zecca (1606-1866). — *G. Soranzo*. Sigismondo Pandolfo Malatesta in Morea e le vicende del suo dominio (bonne histoire de l'expédition de Morée conduite par le seigneur de Rimini en qualité de capitaine général de la République de Venise, 1464-1466). = Juillet-décembre. Vittorio LAZZARINI. Anciennes lois vénitiennes concernant les propriétaires de la terre ferme (publie dix-sept décisions juridiques de 1256 à 1408). — Giuseppe PAPALEONI. Une commune du Trentin au début de la période moderne (le Val di Chiese, qui constitue la Pieve di Bono et la Pieve di Condino, dans les Giudicarie; son histoire et son organisation administrative au XVIe siècle). — Angela DE POLI. Recherches sur Antonio Pigafetta (généalogie et biographie de ce Pigafetta, qui accompagna Magellan dans son voyage de découverte). — Giuseppe PALADINO. Les Napolitains à Venise en 1848 (publie des documents inédits). — A. BATTISTELLA. Luigi Zanutto (notice nécrologique, 1856-1918). = T. XXXIX, janvier-juin 1920. Giovanni CHIUPPANI. Venise trahie et le congrès de Bassano en 1797 (trahie par ses propres sujets de terre ferme). — Angelo MAIN. Le cardinal de Monselice-Simone Paltanieri dans l'histoire du XIIIe siècle (copieuse biographie de ce cardinal, qui mourut à Viterbe en février 1277. Publie en appendice le texte de son testament. Il était cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin). — Dionisio TASSINI. La révolte du Frioul en 1511 pendant la guerre contre les Allemands (publie un récit en latin par un notaire d'Udine à la date du 12 mars 1511, v. st.). — Aldo RAVA. Le « Camerino delle antigaglie » de Gabriele Vendramin (ce Vendramin, mort en 1552, laissa par testament des biens immenses à ses neveux; dans le nombre se trouvait un cabinet d'antiquités plein d'objets précieux qui devait rester leur propriété indivise; mais l'un d'eux, apprenant que des médailles provenant de ce cabinet avaient été vendues, voulut qu'on en fît un inventaire détaillé. Cet inventaire prit plusieurs années, 1567-1569; on en donne ici le texte). — Giovanni SFORZA. La guerre en Vénétie de 1848 et le général Giovanni Durando. — Cesare MUSATTI. Une donation faite à Carlo Goldoni, 1732. — Antonio PILOT. Brève histoire d'une édition d'Ossian qui n'a pas été imprimée (publie sur ce sujet une note puisée dans le Journal de Cicogna à la date du 5 mars 1818).

CHRONIQUE.

France. — M. Henri VAST est décédé le 7 juin 1921 à l'âge de soixante-treize ans. Sa thèse pour le doctorat ès lettres, sur *Bessarion*, a été remarquée (1878). On lui doit en outre un utile recueil des *Grands traités du règne de Louis XIV* et un certain nombre de manuels d'histoire (en collaboration avec Jalliffier), qui ont été très favorablement accueillis dans nos lycées.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. Henri STEIN : *Charles de France, frère de Louis XI*, et le second à M. LABANDE : *Avignon au XVe siècle*. Elle a décerné le prix Bordin à M. Émile RENAULD pour ses ouvrages sur *Psellos;* en outre, sur les arrérages disponibles de la fondation, deux récompenses, de 1,000 fr. chacune, sont attribuées : à M. TAFRALI pour ses ouvrages sur *Thessalonique* et à M. VANSTEENSBERGHE pour son livre sur *le Cardinal Nicolas de Cues*.

Dans le concours des Antiquités de la France, la 1re médaille est décernée à M. Marcel AUBERT : *Notre-Dame de Paris; sa place dans l'architecture du XIIe au XIVe siècle;* la 2e à M. le chanoine URSEAU : *la Peinture décorative en Anjou, du XIIe siècle au XVIIIe;* la 3e à M. l'abbé ROUX : *la Basilique Saint-Front de Périgueux;* la 4e à M. Raoul BASQUET : *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790*. — Cinq mentions ont été attribuées : 1° à M. Charles DURAND : *Fouilles de Vésone;* 2° Émile GINOT : *le Manuscrit de Sainte-Radegonde de Poitiers;* 3° Émile TROLLIET : *Histoire* (manuscrite) *de Veigny-Fonceux (Haute-Garonne);* 4° Alphonse MEILLON : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Servin-en-Lavedan;* 5° M. RITT : *le Bourg et le territoire de La Ciotat au XVe siècle*.

— Le second Congrès d'histoire de la médecine s'est tenu à Paris du 1er au 5 juillet 1921. Ont été mises à l'ordre du jour les questions suivantes : 1° Études historiques sur les hôpitaux et l'assistance publique en tous pays. 2° Documents permettant de calculer la ration alimentaire de l'homme dans l'antiquité et au moyen âge. 3° Étude et identification des grandes épidémies historiques. 4° Le rôle des pharmaciens dans le développement de la biologie. 5° Histoire des officines. 6° Documents sur les épizooties. 7° L'alimentation des animaux dans l'antiquité et au moyen âge.

— Du *Rapport* annuel présenté au ministre de l'Instruction publique *sur le service des Archives nationales*, rapport rédigé par

M. Ch.-V. Langlois et qui a été inséré dans le *Journal officiel* du 18 mai 1921, nous extrayons les renseignements suivants. D'abord, en ce qui concerne les versements exercés en vertu des règlements, nous apprenons qu'ont été versés par le ministère de la Marine plus de 700 articles du Service hydrographique (journaux de bord d'avant et d'après 1789) et 96 portefeuilles du Service historique (cartes et plans relatifs à des voyages et campagnes hydrographiques de 1768 à 1869). La Chambre des députés a versé près de 300 registres et plus de 3,000 liasses ou cartons. La série C (*Sessions*) présente un intérêt exceptionnel pour l'histoire parlementaire de la Restauration et de la monarchie de Juillet; un inventaire sommaire des 500 cartons dont elle se compose sera terminé avant la fin de la présente année. La série B (*Pétitions*) est arrivée aux Archives avec des répertoires qui peuvent être considérés comme une clé suffisante pour le moment. Quelques dons et acquisitions (concernant par exemple l'ordre moderne du Temple) sont venus ajouter quelques numéros à ces importantes additions. Dans la série des inventaires ont été mis à la disposition du public : ceux de la série S, tome IV : Corporations religieuses d'hommes du département de la Seine (S. 3632-3871), de la série O^1 : Maison du roi (cartons 279-290, 350-361 et 587-809); ceux des Actes du Parlement de Paris, 2e série; ceux de la série G^8 : Agence générale du Clergé; enfin de la série F, dont la sous-série F^{19} : Cultes, avait été livrée dans un désordre incroyable. Le fascicule 3 de l'*État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères* est sous presse; il contiendra l'inventaire des sous-séries F^2 et F^3.

Le Rapport de M. Langlois énumère à la fin plusieurs « récupérations » de documents obtenues en conséquence du traité de paix avec l'Allemagne, notamment plusieurs fonds de l'ancienne principauté de Montbéliard. Quant au « statut » des archivistes départementaux, dont l'importance est si grande pour l'avenir d'un personnel instruit, zélé, mais jusqu'ici fort mal traité, M. Langlois expose tout au long l'état de la question dans le passé (depuis 1838, année où l'État commença de s'intéresser à ces fonctionnaires) jusqu'au moment actuel, où le statut est à la veille d'être enfin établi par une loi bienfaisante autant qu'impatiemment attendue.

Nous ne quitterons pas le service des Archives sans annoncer la suite des *Actes du Parlement de Paris*. Il avait été décidé en 1902 que l'on continuerait le travail de Boutaric (*Actes du Parlement de Paris*, 1re série, 1254-1328. 2 vol. in-4o, publ. 1863-1867), mais en donnant d'abord seulement l'analyse des *Jugés*. Pour les années 1328-1350, l'inventaire devait comprendre deux volumes; le tome I était en voie d'impression au moment où la guerre éclata. Le travail fut continué néanmoins; mais les frais d'impression ont, depuis, augmenté dans de telles proportions qu'on a dû prendre la décision, regrettable mais nécessaire, de s'arrêter avec le tome I; le tome II, qui devait terminer la série des *Jugés*, est remplacé provisoirement par une copie manuscrite mise

à la disposition des lecteurs dans la salle du public. Le volume imprimé a pour titre : *Inventaires et documents publiés par la direction des Archives : Actes du Parlement de Paris, 2e série, de l'an 1328 à l'an 1350. Jugés, tome I, 1328-1342*, par Henri FURGEOT (Paris, Plon-Nourrit, 1920. In-4°, IV-465 pages à 2 colonnes; prix : 60 fr.). Rappelons que ce volume vient s'ajouter à la série des vingt-huit volumes constituant la belle collection des « Inventaires et documents ».

— La librairie Chapelot fait paraître, depuis le 1er juillet 1921, une *Revue militaire française*, publiée avec le concours de l'État-major de l'armée; dans cette Revue sont fondus le *Journal des sciences militaires*, la *Revue militaire des armées étrangères* et la *Revue d'histoire*. Elle paraît, tous les mois, en une livraison de 128 pages, avec cartes et croquis. Prix du numéro : 4 fr. 50; prix de l'abonnement : France et colonies, un an : 50 fr.; six mois : 26 fr. Étranger, un an : 60 fr.; six mois : 32 fr.

Allemagne. — Une librairie de Berlin entreprend d'éditer une *Zeitschrift für experimentelle Politik und die wissenschaftliche Vorhersage der politischen Zukunft*, fondée par Hermann SCHULTE-VAERTING. Le premier numéro paru porte la date : juni-juli, 1921.

Belgique. — Un Congrès international du travail intellectuel a été organisé par l'Union des associations internationales. Il doit se tenir à Bruxelles les 20-22 août 1921. Il traitera de six questions : 1° Examen des conditions faites à l'intelligence et aux travailleurs intellectuels dans la société nouvelle. 2° Protection des intérêts professionnels, corporatifs et privés, dans l'ordre des travaux de l'esprit. 3° Problème des imprimés et de la presse. 4° Établissement d'un plan d'action. 5° Étude du problème de la Société des Nations. 6° Place à faire dans la Société des Nations à l'intellectualité comme elle en a fait une déjà au travail manuel et à la finance.

Les délibérations du Congrès sur ces six points seront préparées par des enquêtes et des rapports seront distribués avant sa réunion.

La cotisation de membre du Congrès est fixée à vingt francs. Les congressistes sont priés de se mettre en relation, sans tarder, avec le secrétariat du Congrès pour toutes les communications qu'ils auraient l'intention de faire. (Adresse : Palais mondial, parc du Cinquantenaire, Bruxelles.)

Grande-Bretagne. — Sous les auspices de la « Royal United service Institution » s'est fondée à Londres, au début du mois de juin 1921, une société d'histoire militaire qui publiera, trimestriellement, une revue sous le nom d'*Army historical research*.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LES
PRIVILÈGES ADMINISTRATIFS
DU SÉNAT ROMAIN
SOUS L'EMPIRE
ET LEUR DISPARITION GRADUELLE
AU COURS DU IIIe SIÈCLE

Le système administratif d'Auguste, qui reposait sur une large collaboration du Sénat, n'a pas survécu au IIIe siècle ap. J.-C. Sur ce point, aucun doute n'est possible. Mais quand et comment est-il tombé? L'opinion courante veut que ce travail de démolition soit tout entier l'œuvre de Dioclétien : cet empereur aurait abattu d'un seul coup le vieil édifice administratif impérial pour le remplacer radicalement par un autre, celui du Bas-Empire. La théorie, si commode et simpliste qu'elle soit, n'en est pas pour cela plus fondée. Cet effondrement, en réalité, est de date plus ancienne; il est antérieur à l'avènement de Dioclétien et se place au cours des cinquante années qui l'ont précédé. Tel est le fait que, dans les pages qui vont suivre, nous voudrions essayer de démontrer.

La difficulté du problème tient essentiellement à deux causes : la nature des sources, en premier lieu, et, d'autre part, la complexité des rapports entre les pouvoirs en présence. — 1° Nature des sources. — Les documents à notre disposition sont entachés d'un triple défaut : *a)* ils sont rares; *b)* ils sont médiocres; *c)* ils sont en partie suspects. — *a)* Les principales sources sont les suivantes : sources latines : Biographies de l'Histoire Auguste de 235 à 285 (Vies de Maximin, Maxime et Balbin, des Gordiens, de Gallien, des Trente Tyrans, de Claude, d'Aurélien, de Tacite, de Probus, des Quatre Tyrans, de Carus, Carin et Numé-

rien). Il y a, dans ce recueil, une lacune de seize ans (244-260) qui porte sur les règnes de Philippe, Decius, Gallus, Aemilianus et Valérien (sauf quelques fragments conservés de cette dernière vie). — Aurelius Victor, *Césars*, §§ 25-38; *Epitome* anonyme, §§ 25-38; Eutrope, *Breviarium*, IX, 1-20; Ammien Marcellin (particulièrement XXX, 8, 8). — Sources grecques : Hérodien, VII-VIII; Zosime, I, 13-71; Zonaras, XII, 16-30; Syncelle, I, p. 680-725 (éd. Bonn); Cedrenus, I, p. 450-464 (Id.); Fragments de Dexippe (*Fragmenta Historicorum Graecorum* de Müller, III, fr. 10-24); d'Eunape (*Id.*, IV, fr. 1-4); de Pierre le Patrice (*Id.*, IV, fr. 9-12), du Continuateur anonyme de Dion (*Id.*, IV, fr. 1-12), de Jean d'Antioche (*Id.*, IV, fr. 142-163). — Inscriptions grecques et latines, nos meilleures sources, malheureusement trop peu nombreuses. — Monnaies alexandrines et latines. — *b)* Les sources littéraires sont de qualité inférieure, surtout les sources latines. Les indications relatives aux institutions y sont rares et souvent imprécises. — *c)* L'Histoire Auguste, la plus détaillée de nos sources, a été la plus attaquée. Certains critiques y ont même vu une vaste falsification de la fin du IVe ou du début du Ve siècle. Non. Il s'agit bien d'un recueil authentique de biographies rédigé sous la dynastie dioclétiano-constantinienne et, par conséquent, l'historien du IIIe siècle n'a pas le droit de la rejeter systématiquement[1]. Mais deux réserves capitales sont nécessaires. Tout d'abord, l'Histoire Auguste abonde en anachronismes, dus à l'information médiocre et au manque d'esprit critique de ses auteurs. Deuxièmement, les prétendues pièces d'archives qu'elle contient sont des faux composés en règle générale par les auteurs des biographies eux-mêmes. Ils ne doivent donc pas être utilisés comme des documents authentiques, mais les faits précis qu'ils avancent ne sont pas nécessairement faux, puisque le faussaire peut les avoir empruntés aux sources authentiques qu'il avait à sa disposition. Quant à la nomenclature officielle qui y est donnée, elle ne vaut ni plus ni moins que celle du texte proprement dit, c'est-à-dire que les erreurs et les anachronismes s'y rencontrent à chaque ligne. En résumé, on n'a le droit ni d'accepter les yeux fermés, ni de rejeter à priori les données de l'Histoire Auguste, mais le premier

1. Voir, sur la question, L. Homo, *la Grande crise de l'an 238 ap. J.-C. et le problème de l'Histoire Auguste*, *Rev. histor.*, t. CXXXII, 1919, p. 37-38.

devoir de l'historien est de les retenir, au moins provisoirement, pour les soumettre à une critique impartiale et rigoureuse.

2° Complexité des rapports entre les pouvoirs en présence. — Il est impossible de déterminer l'évolution administrative au IIIe siècle, si l'on ne tient pas un compte exact des rapports généraux entre l'empereur et le Sénat pendant cette période. Or, au cours des cinquante années qui séparent la mort de Sévère Alexandre de l'avènement de Dioclétien, le caractère de ces relations a subi de fréquentes variations; il a oscillé de la guerre déclarée à l'entente complète en passant par tous les degrés et toutes les nuances intermédiaires. Bornons-nous ici, pour la clarté de l'exposition, à fixer les principales étapes de cette histoire : *a)* Règne de Maximin (235-238). Hostilité irréductible de l'empereur et du Sénat qui dégénère en guerre à mort entre les deux pouvoirs. *b)* Les deux premiers Gordiens. Maxime et Balbin (238). Restauration sénatoriale. *c)* Gordien III (première partie de son règne : 238-240). Relations aigres-douces sans rupture ouverte toutefois. *d)* Gordien III (seconde partie de son règne, depuis l'avènement aux affaires de Timésithée, en 241) et ses successeurs jusqu'à la captivité de Valérien : 260. Période de collaboration loyale et d'union. *e)* Gallien seul empereur (260-268). Rupture complète de l'entente. Antagonisme constant et violent des deux pouvoirs. *f)* Claude (268-270). Même politique, mais situation moins tendue. Quelques concessions faites par l'empereur. *g)* Aurélien (270-275). Nouvelle tension dans les rapports des deux pouvoirs. Reprise d'hostilités. *h)* Tacite (275-276). Restauration sénatoriale. *i)* Probus (276-282). Politique d'entente et de collaboration. Conclusion d'un compromis équitable. *j)* Carus et ses fils Carin et Numérien (282-285). Renonciation au système de Probus. Retour à la politique de Gallien. Le Sénat de nouveau écarté des affaires.

Ces quelques jalons indispensables ainsi posés, nous pouvons, sans crainte de trop nous égarer, entrer en matière.

La participation du Sénat à l'administration générale de l'Empire, telle qu'elle avait été réglée par Auguste et complétée sous ses successeurs immédiats, s'exerçait essentiellement sur un quadruple domaine : justice, administration du territoire, armée, finances. Voyons à quelle époque et dans quelles conditions chacun de ces privilèges sénatoriaux a définitivement disparu.

I. *Privilège judiciaire.* — Le privilège judiciaire du Sénat, au Ier siècle de l'Empire, comprenait trois éléments : 1° Le Sénat exerçait la juridiction d'appel concurremment avec l'empereur. 2° En première instance, pour l'Italie, il jugeait au criminel dans les cas particulièrement graves. 3° Il possédait, également au criminel, une juridiction particulière sur ses propres membres. Ces diverses prérogatives furent très vite battues en brèche. Le droit d'appel au Sénat disparut de bonne heure devant le droit d'appel à l'empereur, représenté en l'espèce par son préfet du prétoire. La compétence criminelle de première instance, relative à l'Italie, prit fin avec le règne de Septime Sévère pour passer aux deux grands fonctionnaires judiciaires impériaux, le préfet de la ville, dans la limite des cent milles autour de Rome, et le préfet du prétoire, pour le reste de la péninsule[1]. Restait la juridiction au criminel sur ses propres membres. Septime Sévère, en 193, fit encore voter un sénatus-consulte par lequel il s'interdisait formellement de mettre à mort un membre du Sénat sans en avoir délibéré avec ce corps[2]. Mais cette disposition resta purement théorique. En 197, après sa victoire sur Albinus, Septime Sévère lui-même n'hésita pas à la violer et à mettre à mort sans jugement vingt-neuf membres du Sénat[3]. En réalité, dès la fin du IIe siècle, le Sénat a perdu l'ensemble de ses pouvoirs judiciaires. Jusqu'à la restauration sénatoriale de 275, il n'en sera plus question.

II. *Privilège relatif à l'administration du territoire.* — Ce second privilège sénatorial s'applique simultanément à l'Italie et aux provinces, mais dans des conditions différentes. *a)* En Italie, participation à l'administration générale de la péninsule. *b)* Dans les provinces, il faut distinguer entre provinces sénatoriales et provinces impériales. Provinces sénatoriales : administration directe par le Sénat. Provinces impériales : les légats d'ordre consulaire ou prétorien sont recrutés dans l'aristocratie sénatoriale.

Le privilège administratif du Sénat en Italie avait été, au cours du IIe et au début du IIIe siècle, directement frappé par trois séries de mesures : 1° Intervention impériale dans l'administration municipale des cités italiennes, par la création et la généralisa-

1. *Digeste*, I, 12, 1.
2. *Vita Severi*, 7, 5; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXIV, 2.
3. *Vita Severi*, 13, 1-8.

tion des curateurs, sous les Antonins. 2° Développement des pouvoirs des grands fonctionnaires impériaux, le préfet du prétoire et le préfet de la ville, qui s'achève sous le règne de Septime Sévère. 3° Création de nouveaux fonctionnaires impériaux en Italie, les uns réguliers et permanents — consulaires sous Hadrien, « juridici » sous Marc-Aurèle — les autres exceptionnels et temporaires, les correcteurs depuis le règne de Caracalla. Aurélien compléta plus tard cette organisation en faisant de la correcture une fonction permanente[1]. Cette dernière mesure scelle définitivement pour le Sénat la perte de son privilège administratif italien.

Passons aux provinces. Il faut distinguer, nous l'avons vu, en ce qui concerne la nature du privilège, entre provinces sénatoriales et provinces impériales. Mais, avant d'aborder directement la question, il est nécessaire de déblayer le terrain d'une théorie préjudicielle, qui a prétendu expliquer l'évolution administrative du IIIe siècle et n'a fait, en réalité, que la rendre totalement inintelligible. C'est la théorie célèbre de Borghesi[2] sur la séparation des pouvoirs civil et militaire, qui a joui d'une grande vogue en son temps et a généralement été adoptée avec ferveur par les historiens modernes.

Cette théorie peut se résumer de la manière suivante : vers le second tiers du IIIe siècle, avec l'empereur Sévère Alexandre (222-235), apparaît dans l'administration provinciale un principe nouveau, la séparation des deux pouvoirs civil et militaire; le premier est confié à des « Praesides », le deuxième à des fonctionnaires militaires spéciaux, les « Duces ». Inaugurée par Sévère Alexandre, la réforme se généralise sous ses successeurs; elle est entièrement réalisée dans le système administratif du Bas-Empire, tel qu'il est sorti des mains de Dioclétien et de Constantin. Voilà la théorie. Sur quels documents s'appuie-t-elle? Les points d'appui en sont au nombre de deux. Ce sont deux textes de la Biographie de Sévère Alexandre : l'un concerne les « Praesides » (§ 24, 1), l'autre est relatif aux « Duces limitanei » (§ 58, 4-5). — *a)* § 24, 1 : « Provincias legatorias praesidiales plurimas fecit; proconsulares ex senatus voluntate ordinavit ». Il (Sévère Alexandre) transforma de nombreuses provinces à légats,

1. J'ai traité la question en détail dans mon *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, p. 144-145; il est inutile d'y revenir ici.
2. *Œuvres*, t. V, p. 397.

« legatoriae », en provinces à « praesides », « praesidiales ». Ces « Praesides », selon Borghesi, auraient été des fonctionnaires purement civils. *b)* § 58, 4-5 : « Sola quae de hostibus capta sunt limitaneis ducibus aut militibus donavit, ita ut eorum ita essent si heredes illorum militarent, nec unquam ad privatos pertinerent, dicens attentius eos esse militaturos, si etiam rura sua defenderent. Addidit sane his et animalia et servos ut possent colere quae acceperant, ne per inopiam hominum vel senectutem possidentum desererentur rura vicina barbariae quod turpissimum ille ducebat ». De ce texte on a conclu : les « Duces limitanei », qui sont les « Duces limitum » du IVe siècle, existent dès l'époque de Sévère Alexandre, et par conséquent la séparation des pouvoirs civil et militaire dans les provinces, le premier confié à des « Praesides », le second à des « Duces limitum », est dès ce règne chose accomplie ou du moins en voie d'accomplissement.

L'histoire des institutions administratives au IIIe siècle vérifie-t-elle cette théorie? Étudions-en à ce point de vue les deux bases fondamentales et posons-nous successivement les deux questions suivantes : 1° Est-il vrai que, dès l'époque de Sévère Alexandre, les gouverneurs, « Praesides », soient purement civils? 2° Est-il vrai que, dès la même époque, on trouve dans les provinces des « Duces limitum » régionaux?

1° Le texte de la Vie de Sévère Alexandre nous dit que cet empereur a remplacé dans de nombreuses provinces les gouverneurs légats, « Legati pro praetore », par des « Praesides ». Les premiers étaient des fonctionnaires à pouvoirs mixtes, militaire et civil à la fois; les « Praesides », qui les ont remplacés, n'auraient eu qu'une compétence strictement civile[1]. Cette vue est-elle exacte? Il importe avant tout de définir le terme de « Praeses ». Au début du IIIe siècle, le mot a deux sens bien différents; au sens large, il désigne tous les gouverneurs, sans exception[2]. Il est bien évident que le mot « Praeses », dans notre texte, n'est pas pris dans cette acception. Autrement, dire que les « Legati pro praetore » ont fait place à des « Praesides » ne signifierait rien du tout. Au sens étroit, il s'applique aux gouverneurs des provinces équestres, à l'exclusion des autres (gouverneurs des provinces sénatoriales ou « Proconsules »; gou-

1. Borghesi, *loc. cit.*
2. *Digeste*, I, 18, 1.

verneurs des provinces impériales à légats ou « Legati pro praetore »). Ce sont précisément ces trois catégories que nous retrouvons dans notre texte de la Vie de Sévère Alexandre : « provinciae proconsulares », c'est-à-dire provinces sénatoriales; « provinciae legatoriae » ou provinces impériales à légats; « provinciae praesidiales », qui sont nécessairement la seule catégorie non encore mentionnée, les provinces impériales à gouverneurs équestres.

Cette déduction est confirmée de la manière la plus formelle par un autre texte de la même biographie[1] : « Praesides, proconsules et legatos nunquam fecit ad beneficium, sed ad judicium vel suum vel senatus. » Nous y retrouvons les trois mêmes catégories : provinces sénatoriales, « proconsules »; provinces impériales à légats, « legati »; provinces impériales équestres, « praesides ». S'il fallait encore une preuve complémentaire, nous la trouverions dans un passage de la Vie de Probus[2] relatif aux réformes administratives de cet empereur : « Permisit patribus ut ... proconsules crearent, legatos ex consulibus darent, jus praetorium praesidibus darent », qui présente encore la même triple classification et où « praesides » — à côté des gouverneurs de provinces sénatoriales, « proconsules », et des gouverneurs légats des provinces impériales, « legati » — désigne, sans aucun doute possible, les gouverneurs impériaux équestres. Par conséquent, de cet ensemble de textes se dégage une conclusion très nette. Dans le langage de l'Histoire Auguste, le terme de « Praesides » représente exclusivement les gouverneurs impériaux d'ordre équestre; la multiplicité même des textes où la classification se retrouve avec une rigueur absolue montre bien qu'il ne s'agit dans la circonstance ni d'erreur ni d'impropriété d'expression. Le texte de la Vie de Sévère Alexandre considéré signifie donc que cet empereur a remplacé dans certaines provinces impériales comme gouverneurs les légats d'ordre sénatorial par des gouverneurs d'ordre équestre. Rien de plus, rien de moins.

Est-ce tout? Y a-t-il eu dans ces provinces simple changement de personnel sans modification d'attributions — les nouveaux gouverneurs équestres cumulant, comme leurs prédécesseurs sénatoriaux, les pouvoirs civil ou militaire — ou, au contraire,

1. 46, 5.
2. 13, 1.

y a-t-il eu chez les nouveaux titulaires restriction d'attributions par démembrement des pouvoirs des « legati », les nouveaux « praesides » équestres n'ayant plus que le pouvoir civil? Pour le règne de Sévère Alexandre, nous ne pouvons rien dire, rien dans nos autres sources, notamment dans les documents épigraphiques, ne venant appuyer l'indication du biographe. Il peut fort bien ne s'agir que d'une mesure temporaire, qui, comme tant d'autres au IIIe siècle, aura peu duré et n'aura pas laissé de traces. L'essentiel de la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si, comme le veut la théorie en question, il y eut une innovation capitale — la séparation des pouvoirs civil et militaire — qui s'est perpétuée et généralisée dans le courant du IIIe siècle.

Or les inscriptions, notre meilleure source en l'espèce, continuent à nous montrer après Sévère Alexandre les provinces impériales à légats toujours administrées selon la règle traditionnelle. Voici quelques exemples précis : Mésie inférieure[1], sous Maximin, Fl. Lucillianus « legatus pro praetore »; Cappadoce[2], sous Gordien III, Cuspidius Flaminius Celerinus; Mésie inférieure[3], sous Gordien III, un légat dont le nom a disparu, mais dont le titre subsiste; Dalmatie[4], sous Philippe, Claudius Herennianus « legatus pro praetore »; Mésie inférieure[5], sous Decius, Post[uminus?]; Cappadoce[6], sous Gallus, A. Vergilius Maximus. — D'autres inscriptions, plus importantes encore, prouvent que les gouverneurs impériaux, après Sévère Alexandre, continuent à détenir le pouvoir militaire suprême dans leurs provinces respectives. Citons particulièrement, pour le règne de Gordien III, la Bretagne sous ses deux légats Maecilius Fuscus[7] et Egnatius Lucilianus[8]; pour le règne de Valérien et Gallien (253-260), la même province sous le légat Desticius Juba[9] et l'Arabie sous le gouvernement du légat Aelius Aurelius Theo[10].

Par conséquent, la réforme en vertu de laquelle Sévère

1. *C. I. L.*, III, 7605.
2. *Ibid.*, 6913, 6934-6936, 6953.
3. *Ibid.*, 7606-7607.
4. *Ibid.*, 10174.
5. *Ibid.*, 12515.
6. *Ibid.*, 6919, 12196.
7. *Ibid.*, VII, 446.
8. *Ibid.*, 445, 1030.
9. *Ibid.*, 107.
10. *Ibid.*, III, 89, 90.

Alexandre aurait enlevé aux gouverneurs des provinces impériales leurs pouvoirs militaires pour en faire des fonctionnaires purement civils n'a jamais existé. La mesure prise par cet empereur est bien plus modeste et beaucoup moins révolutionnaire. Il a simplement remplacé dans certaines provinces impériales les légats sénatoriaux par des gouverneurs équestres, sans rien changer au caractère mixte de la fonction. Le procédé qui consistait à faire passer une province d'une catégorie dans une autre n'était pas nouveau à Rome. Il avait déjà été employé à plusieurs reprises, notamment par Marc-Aurèle, au cours de ses grandes guerres danubiennes. Le biographe de cet empereur nous dit en effet[1] : « Provincias ex proconsularibus consulares aut ex consularibus proconsulares aut praetorias pro belli necessitate fecit. » « Pro belli necessitate », l'expression est aussi significative que possible. Il s'agit de mesures transitoires déterminées par la crise danubienne. Sévère Alexandre, placé en présence de circonstances analogues, n'a pas fait autre chose. Rien n'a été changé à la nature même des pouvoirs réunis entre les mains des gouverneurs.

2° Outre le texte fondamental de la Vie de Sévère Alexandre, § 58, relatif aux « duces limitanei », la théorie de la séparation des pouvoirs s'appuie sur ce fait que, pour la période comprise entre la mort de Sévère Alexandre et l'avènement de Dioclétien, les textes mentionnent toute une série de « Duces limitum » régionaux. L'Histoire Auguste est particulièrement riche à cet égard. Voici, avec leurs dates, les « Duces limitum » qu'elle nous fait connaître. — Sous Valérien[2], un « Dux totius Illyrici » qui n'est autre que Claude, le futur empereur : « Dux factus est et dux totius Illyrici. Habet in potestatem Thracios, Moesos, Dalmatas, Pannonios, Dacos exercitus ». Idem, en 258, au conseil de Byzance tenu par l'empereur[3] figurent un « Dux Scythici limitis », un « Dux Orientalis limitis », un « Dux Illyriciani limitis et Thracici », un « Dux Rhetici limitis ». Idem, même date[4], un « Dux Transrhenani limitis », qui est Postumus, le futur empereur. — Sous Gallien, en 261, un « Dux limitis Libyci[5] ». — Sous

1. *Vita M. Antonini*, 22, 9.
2. *Vita Claudii*, 15, 2.
3. *Vita Aureliani*, 13, 1-2.
4. *Vitae XXX Tyrann.*, 3, 9.
5. *Ibid.*, 29, 1.

Aurélien, vers 272-273, un « Dux limitis Africani[1] »; idem, en 273-275, un « Dux limitis Orientalis[2] ». Sous Aurélien ou Probus, un « Dux Rhetici limitis[3] ». En outre, nous avons deux textes de Zonaras[4] et un texte de Syncelle[5] relatifs au roi de Palmyre Odaenath, désigné, à la date de 261, avec le titre de Στρατηγὸς τῆς Ἑῴας[6] et de Στρατηγὸς Πασῆς Ἀνατολῆς[7], et un autre texte de Zonaras[8] d'après lequel Dioclétien, avant son avènement, aurait exercé les fonctions de « Dux » de Mésie (Δοὺξ Μυσίας).

Ces textes forment un ensemble impressionnant et qui serait décisif, si leur qualité répondait à leur nombre. Mais à cet égard nous sommes loin de compte. Une rapide critique va nous le prouver. Commençons par les textes de l'Histoire Auguste et cela pour deux raisons : ils sont les plus nombreux et ils sont les seuls à désigner les « Duces » antérieurs à Dioclétien sous le titre de « Duces limitum ». — Une première série de ces « Duces » est mentionnée par de pseudo-documents officiels : Claude, « Dux totius Illyrici », par une lettre de l'empereur Valérien au préfet du prétoire Ablavius Murena; Avulnius Saturninus, « Dux Scythici limitis », Julius Trypho, « Dux Orientalis limitis », Ulpius Crinitus, « Dux Illyriciani limitis et Thracici », Fulvius Boius, « Dux Rhetici limitis », par l'ouvrage d'Acholius « Magister admissionum » de Valérien, au livre IX ; Postumus, « Dux Transrhenani limitis », par une lettre de Valérien aux Gaulois. Les autres « Duces » figurent dans le texte même des Biographies : c'est le cas de Fabius Pomponianus, « Dux limitis Libyci », de Firmus, « Dux limitis Africani », de Saturninus, « Dux limitis orientalis », et de Bonosus, « Dux Rhetici limitis ». Les documents en question étant faux et ayant été composés par les auteurs mêmes des diverses biographies, les titres de fonctions, qui y sont contenus, n'ont aucune valeur officielle. Ils ne valent ni plus ni moins que les indications données par le texte historique proprement dit; ils appellent donc les plus expresses réserves. Pour la période qui nous intéresse ici, erreurs et ana-

1. *Vitae IV Tyrann.*, 3, 1.
2. *Ibid.*, 7, 2.
3. *Ibid.*, 14, 2-3.
4. XII, 23 et 24.
5. I, p. 716.
6. Zonaras, XII, 23; Syncelle, *loc. cit.*
7. Zonaras, XII, 24.
8. Ibid., XII, 31.

chronismes abondent. En 258, le biographe d'Aurélien[1] mentionne au conseil de guerre de Byzance la présence de Quintus Ancarius, « praeses Orientis », une fonction qui n'a et ne peut pas avoir jamais existé. A la même date, Postumus est appelé « praeses Galliae[2] », titre tout aussi absurde. Des erreurs aussi manifestes relatives à certains titres nous obligent, en bonne critique, à être extrêmement défiants vis-à-vis de tous, en général, et des pseudo « duces limitum » en particulier. Quant aux textes de Zonaras et de Syncelle mentionnés ci-dessus, nous y reviendrons plus loin. Remarquons pourtant dès maintenant qu'aucun d'eux ne parle de « Duces limitum », mais qu'ils emploient des expressions beaucoup plus générales : Στρατηγὸς τῆς Ἑῴας ou πασῆς Ἀνατολῆς, pour Odaenath ; Δοὺξ Μυσίας, pour Dioclétien.

Les éléments fondamentaux pour la solution du problème doivent être empruntés aux seuls documents dont le témoignage, en l'espèce, soit au-dessus de tout soupçon : inscriptions, papyrus et monnaies. Or, un fait est certain : ces documents ne mentionnent avant le règne de Dioclétien aucun « Dux limitis ». La première apparition de ces « Duces » se trouve, à la date de 289, dans le discours d'Eumène « Pro restaurandis scholis[3] » : « Qui justitiam vestram judices aemulentur, qui virtutis vestrae gloriam duces servent. » A cette date, les provinces ont à leur tête deux sortes de fonctionnaires : le « judex », gouverneur purement civil, et le « dux » régional, chef exclusivement militaire. La séparation des pouvoirs est donc, sans aucun doute possible, réalisée. A la fin du règne de Dioclétien appartient le premier « Dux limitis » épigraphiquement attesté : « Aurelius Firminianus, vir perfectissimus, dux limitis provinciae Scythiae[4] ». Puis vient une inscription de Brigetio, en Pannonie supérieure[5], datée du 15 juillet 303, mentionnant « Aurelius Januarius Batavus, vir perfectissimus, dux Pannoniae Secundae Saviae », et enfin, à la date de 310, une inscription du Norique, qui nomme Aurelius Senecio « dux » [de Norique et de Pannonie supérieure[6]]. Il serait au moins singulier, si l'institution avait

1. *Vita Aureliani*, 13, 1.
2. *Vitae XXX Tyrann.*, 3, 9.
3. II, 3.
4. *C. I. L.*, III, 764.
5. *Ibid.*, 10981.
6. *Ibid.*, 5565.

réellement existé dans les cinquante années qui séparent le règne de Sévère Alexandre de celui de Dioclétien, que nous n'en possédions absolument aucune mention indiscutable. Cette lacune serait d'autant plus inexplicable que nous avons de source certaine, pour la même période, des mentions de « Duces », mais sous une forme et avec un sens fort différents.

Le « Dux », au sens primitif du mot, est le commandant d'un corps de troupes en campagne; c'est avec cette acception qu'on trouve les « Duces » à la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe. Tiberius Claudius Candidus est nommé, sous Septime Sévère, « Dux exercitus Illyrici expeditione Asiana, item Parthica, item Gallica[1] ». A la même époque, Marius Maximus est « Dux exerciti Mysiaci apud Byzantium et apud Lugudunum[2] », et L. Fabius Cilo, « Dux vexillationum[3] ». Un autre, dont le nom a disparu, porte le titre de « Dux legionum Daciae[4] ». Le rang de ces « Duces » est fort variable et le recrutement très irrégulier, puisqu'il peut s'agir, selon l'importance des effectifs à commander, de consulaires, de prétoriens (Tib. Claudius Candidus, Marius Maximus, L. Fabius Cilo) ou même d'un simple centurion (l'anonyme cité en dernier lieu). En tout cas, quel que soit leur rang, les uns et les autres sont des commandants d'armées en campagne et non pas des chefs de circonscriptions territoriales, comme le seront plus tard les « Duces limitum » du Bas-Empire.

Or, ces « Duces » nous les retrouvons sans changement dans la période comprise entre la mort de Sévère Alexandre et l'avènement de Dioclétien. Inscriptions, papyrus et monnaies, inattaquables à la fois dans leur libellé et dans leur authenticité, nous le montrent sous une forme péremptoire. Une inscription de 265[5], sous le règne de Gallien, relative à la reconstruction de l'enceinte de Vérone, nous apprend que les travaux ont été dirigés par « Aurelius Marcellinus, vir perfectissimus, dux ducenarius ». Ce personnage n'est pas un « dux limitis », mais un chef de corps, « dux », délégué à cette tâche particulière. Une autre inscription[6], de Trajana Augusta en Thrace, nous donne

1. *Ibid.*, II, 4114.
2. *Ibid.*, VI, 1450.
3. *Ibid.*, 1408-1409.
4. *Ibid.*, 1645.
5. *Ibid.*, V, 3329.
6. *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, éd. Cagnat, I, n° 1496.

la carrière d'un certain Mucianus, qui s'étend du milieu du IIIe siècle au règne de Dioclétien. Sorti du rang, Mucianus est arrivé aux hauts commandements; il a été « Dux » et, en cette qualité, il a rempli des emplois importants et variés, mais toujours au sens traditionnel du mot, comme commandant de troupes actives, jamais comme « Dux » chef d'un « limes ». Nous le retrouverons gouverneur de Rhétie sous Dioclétien[1].

Arrivons à un autre cas, plus intéressant encore, celui du roi de Palmyre, Odaenath. En 261, après le désastre de Valérien, Gallien, pour sauvegarder au moins théoriquement la souveraineté romaine en Orient, constitue Odaenath son mandataire et il lui confère un titre officiel, celui de « Dux ». Sous quelle forme et dans quelles conditions? Zonaras et Syncelle, nous l'avons vu plus haut, donnent le libellé « Στρατηγὸς τῆς Ἑῴας »; Zonaras, dans un second passage, celui de « Στρατηγὸς πασῆς Ἀνατολῆς », traduction grecque qui suppose la forme latine officielle « Dux Orientis ». Par hasard — une fois n'est pas coutume dans ce IIIe siècle si mal connu — nous pouvons faire la preuve que la formule des deux auteurs byzantins n'est pas exacte. En 270, quelques années après la mort d'Odaenath, l'empereur Aurélien, par une convention expresse, reconnaît au fils d'Odaenath, Waballath, les titres officiels qu'avait portés son père, et ces titres nous avons l'heureuse fortune de les connaître sous une double forme : in extenso sur les papyrus, en abrégé sur les monnaies alexandrines et latines. Le libellé complet donné par les papyrus est le suivant : « Λαμπρότατος Βασιλεὺς Αὐτοκράτωρ Στρατηγὸς Ῥωμαίων », traduction grecque d'une nomenclature latine qu'il est facile de rétablir : « Clarissimus Rex Imperator Dux Romanorum ». La série de ces titres, sous forme abrégée, est donnée simultanément par les monnaies alexandrines et latines. Sur les premières on lit : Ὑ. Α. Σ. Ρ. [Ὑ(πατικὸς) Α(ὐτοκράτωρ) Σ(τρατηγὸς) Ρ(ωμαίων)]; sur les secondes : V. C. R. IM. D. R. [« V(ir) C(larissimus ou Consularis) Im(perator) D(ux) R(omanorum) ».] Il y a quelques variantes dans le libellé de certains titres, mais peu nous importe ici. L'essentiel est que les trois catégories de documents — papyrus, monnaies alexandrines, monnaies latines — sont unanimes sur le texte du dernier : « Dux Romanorum », en latin; Στρατηγὸς Ῥωμαίων, en grec. Odaenath n'a donc pas été un « Dux Orientis » ou un

1. *C. I. L.*, III, 5785.

« Dux Orientalis limitis », comme le donneraient à supposer Zonaras et Syncelle, mais un « Dux » tout court, au sens traditionnel du mot, c'est-à-dire commandant en chef d'une armée romaine d'opérations. Il a été « Dux » *en* Orient, mais nullement « Dux » *d'*Orient; la différence est capitale. Cette sorte de « Duces », les écrivains du IVe siècle, qui ont servi de sources à Zonaras et à Syncelle pour l'histoire du IIIe siècle, ne la connaissaient plus, puisque les seuls « Duces » qu'ils eussent sous les yeux étaient des « Duces » à commandement territorial, les « Duces limitum ».

Du même coup et de la même manière, s'expliquent les anachronismes de l'Histoire Auguste. Les pseudo « Duces », qu'elle énumère, se répartissent entre quatre biographies ou groupes de biographies : Vies des Trente Tyrans, de Claude, d'Aurélien et des Quatre Tyrans. Les Vies des Trente Tyrans et de Claude, qui appartiennent au groupe conservé sous le nom de Trébellius Pollion, ont été écrites sous Dioclétien entre 298 et 303; les Vies d'Aurélien et des Quatre Tyrans, qui font partie du groupe de Vopiscus, entre 305 et 307. Les auteurs de ces biographies vivaient donc à la fin du règne de Dioclétien. Ils ont travaillé pour la rédaction de leur texte et la confection de leurs pseudo-pièces d'archives sur des sources de l'époque immédiatement antérieure à l'avènement de Dioclétien ou tout au plus contemporaines des premières années de cet empereur. Or, s'ils ont été parfois d'impudents faussaires, les écrivains de l'Histoire Auguste sont surtout de pauvres esprits et de piètres historiens. Leur culture est fort médiocre et leur critique à peu près inexistante. Ils ne savent pas faire avec sûreté le départ entre les institutions du passé et celles qu'ils voient fonctionner autour d'eux. C'est dans cette ignorance et ce défaut de méthode qu'il faut rechercher le plus souvent la cause de leurs erreurs et de leurs anachronismes. Aussi, lorsqu'il s'agit de les utiliser sur un point quelconque, devons-nous constamment nous poser une double question : qu'ont-ils trouvé dans leurs sources? comment les choses se présentaient-elles de leur temps? Ce qu'ils rencontraient dans leurs sources, c'étaient, en matière d'administration provinciale, des gouverneurs concentrant entre leurs mains l'ensemble des pouvoirs civil et militaire; c'étaient, dans le domaine strictement militaire, des « Duces » chefs d'armées

d'opérations. Au contraire, ce qu'ils voyaient sous leurs yeux c'étaient des gouverneurs de compétence exclusivement civile et des « Duces » chefs de circonscriptions territoriales. Les institutions du passé leur étaient devenues parfaitement étrangères, à eux et à la masse de leurs contemporains. Qu'ont-ils fait? Par ignorance et par légèreté, ils ont traduit, peut-on dire, en langage d'institutions contemporaines, les renseignements que leur fournissaient leurs sources pour l'histoire du passé. Dans ces conditions, il est fatal que les anachronismes abondent, le contraire seul serait surprenant; mais aussi il est d'une mauvaise méthode de les traiter par le dédain et de les rejeter purement et simplement du pied. Le devoir de l'historien est, au contraire, de les retenir et de rechercher, sous l'enveloppe erronée de la forme, les vérités historiques qui peuvent s'y cacher.

Ces bases posées, que représentent, historiquement parlant, les « Duces limitum » de l'Histoire Auguste? Ces « Duces », nous l'avons vu, ne peuvent avoir été des chefs de circonscriptions territoriales du type créé par Dioclétien. D'autre part, rien ne nous autorise à y voir de pures inventions de nos pauvres biographes. Il leur est simplement arrivé la même mésaventure qu'à Odaenath, dans les récits de Zonaras et de Syncelle: leur titre réel a été défiguré et leurs fonctions ont été travesties à l'image des institutions du IVe siècle. Qu'ont donc été en réalité ces pseudo « Duces limitum »? Ils peuvent d'abord — et c'est le cas le plus général — avoir été des « Duces » ancienne manière, c'est-à-dire des commandants de troupes actives d'opérations. De ces troupes, au cours de la crise du IIIe siècle, il y en avait un peu partout, notamment dans les provinces frontières. Rien de surprenant, par conséquent, à ce que la Vie de Claude signale sous Valérien un « Dux » en Illyricum; la Vie d'Aurélien, en 258, un « Dux » dans la province de Scythie, d'autres en Illyricum, en Orient; les Vies des Trente Tyrans, à la même date, un « Dux » sur le Rhin; la Vie de Gallien, en 264, un « Dux » près de la frontière de Libye; les Vies des Quatre Tyrans, entre 273 et 275, un « Dux » en Orient et, vers la même époque ou un peu plus tard, un « Dux » en Rhétie. L'erreur des biographes a donc porté, dans ce cas, non sur le titre de « Dux », qui est exact, non pas même sur l'indication de la région où se trouvaient réunies les troupes dont

il s'agit, mais uniquement sur l'adjonction du mot « Limitis », qui est née d'un simple anachronisme et suffit à transformer du tout au tout le sens de l'institution.

Il faut d'ailleurs, pour être équitable, dire, à la décharge des historiens de l'Histoire Auguste, que la titulature des « Duces » du type ancien pouvait souvent prêter à confusion. Sur l'inscription de Tib. Claudius Candidus citée plus haut, ce personnage est dit, à l'époque de Septime Sévère : « Dux exercitus Illyrici expeditione Asiana, item Parthica, item Gallica », ce qui signifie qu'il a commandé un corps de troupes tiré des garnisons de l'Illyricum et employé successivement dans les guerres d'Asie, de Parthie et de Gaule. Or, que trouvons-nous dans la Vie de Claude de l'Histoire Auguste? Le biographe[1] rapporte une pseudo-lettre de Valérien au préfet du prétoire, Ablavius Murena, où l'empereur s'exprime de la manière suivante : « Desine conqueri quod adhuc Claudius est tribunus, nec exercitus ducendos accepit, unde etiam senatum et populum conqueri jactabas. Dux factus est et dux totius Illyrici. Habet in potestatem Thracios, Moesos, Dalmatas, Pannonios, Dacos exercitus ». La fonction de « Dux totius Illyrici » n'a jamais existé, même dans l'organisation du Bas-Empire et, d'ailleurs, la réunion sous l'autorité de Claude, qui était alors presque un débutant, de la totalité du territoire danubien est parfaitement inadmissible. Mais Claude a fort bien pu recevoir effectivement le commandement d'une armée d'opérations formée de troupes de marche et tirée des différents corps de l'Illyricum. En tout cas, il faut avouer que des expressions comme « Dux exercitus Illyrici », appliquées au commandement de troupes en campagne, pouvaient pécher au moins par l'ambiguïté, et il convient de reconnaître aux écrivains de l'Histoire Auguste, lorsqu'ils s'y sont trompés, tout au moins le bénéfice des circonstances atténuantes.

Mais les pseudo « Duces limitum » de l'Histoire Auguste peuvent encore avoir été autre chose. Avant Dioclétien, les gouverneurs des provinces impériales, qu'ils soient d'ordre sénatorial ou d'ordre équestre, détiennent le pouvoir militaire aussi bien que le pouvoir civil; par suite, les sources perdues de l'histoire du IIIe siècle étaient fréquemment amenées à parler d'eux comme de chefs militaires. Qu'ont fait dans ce cas les

1. 15, 1-4.

écrivains de l'Histoire Auguste? A leur époque, les gouverneurs provinciaux étaient strictement et exclusivement civils, tandis que les seuls chefs militaires qu'ils connussent étaient les « Duces ». Parler de gouverneurs comme de chefs militaires était donc une anomalie qu'ils ne comprenaient pas; ils l'ont interprétée à leur manière en transformant les gouverneurs, eux aussi, en « Duces ». Parmi les « Duces limitum » de l'Histoire Auguste, quelques-uns, certainement, sont des gouverneurs de provinces défigurés. Nous ne pouvons, malheureusement, faute d'éléments de contrôle, les découvrir à coup sûr; mais il y en a un cependant pour lequel on peut arriver, semble-t-il, à un résultat précis, c'est Saturninus, le futur usurpateur du temps de Probus, dont les Vies des Quatre Tyrans[1] font un « Dux limitis Orientalis ». Or, en dehors de l'Histoire Auguste, nous possédons sur son compte deux textes intéressants de Zosime et de la Chronique d'Eusèbe, ce dernier conservé en double exemplaire par Syncelle et la Chronique de saint Jérôme. Zosime[2] nous apprend que Probus lui a confié le gouvernement de la Syrie, « Τὴν Συρίας ἀρχὴν ἐπιτετραμμένος »; Syncelle[3] nous le montre commençant dans la province la construction d'une nouvelle ville à Antioche, « Σατορνῖνος ... τὴν καινὴν Ἀντιόχειαν ἤρξατο κτίζειν », et la Chronique de saint Jérôme[4] confirme ce témoignage : « Saturninus ... novam civitatem Antiochiae orsus condere. » Or, la fondation d'une ville rentre évidemment dans les attributions d'un gouverneur civil. Saturninus a donc été, non pas « Dux limitis », mais gouverneur de Syrie. A quel titre? Était-il un gouverneur d'ordre sénatorial ou d'ordre équestre? Les textes ne nous le disent pas expressément, mais on peut le déduire d'une indication de sa Biographie.

Aurélien, nous dit l'auteur des Vies des Quatre Tyrans[5], avait interdit à Saturninus d'aller en Égypte : « Aurelianus limitis Orientalis ducatum dedit, sapienter praecipiens ne unquam Aegyptum videret. » Pourquoi cette interdiction? Le malheureux biographe se bat les flancs pour en trouver la raison : « Cogitabat enim, quantum videmus, vir prudentissimus

1. 7, 2.
2. II, 66.
3. I, p. 723.
4. Éd. Schöne, II, p. 185.
5. 7, 2.

Gallorum naturam (Saturninus en effet était Gaulois) et verebaturne, si perturbidam civitatem vidisset, quo eum natura ducebat, eo societate quoque hominum duceretur. Sunt enim Aegyptii, viri ventosi, furibundi, jactantes, injuriosi atque adeo vani, liberi, novarum rerum usque ad cantilenas publicas cupientes, versificatores, etc., etc. ». Il n'est pas nécessaire de chercher si loin. Depuis Auguste, il était strictement interdit aux membres de l'ordre sénatorial de mettre le pied en Égypte. Une anecdote, rapportée par le biographe des Trente Tyrans[1], montre que cette stipulation séculaire existait encore à la fin du IIIe siècle. Saturninus a été soumis à une défense de cet ordre parce qu'il appartenait à la classe sénatoriale. Il a donc été, sous Probus, gouverneur de Syrie en qualité de légat propréteur. A ce titre, il a bien eu à garder et à défendre le « limes » de l'Euphrate, c'est-à-dire la plus grande partie du « limes » d'Orient. L'erreur de l'Histoire Auguste porte donc, non sur le fait, qui est indéniable, mais uniquement sur la nature de la fonction.

Un autre « Dux limitis » doit vraisemblablement donner lieu à une interprétation analogue. La Vie des Quatre Tyrans[2] nous parle d'un certain Firmus qui a été, vers 272, « Dux limitis Africani idemque proconsule ». L'attribution à un proconsul d'Afrique de fonctions militaires serait une erreur manifeste; depuis le milieu du Ier siècle, en effet, ce fonctionnaire n'avait plus rien à voir avec la défense de la frontière africaine, confiée tout d'abord au légat propréteur de Numidie et, depuis la création de la province de Tripolitaine, probablement sous Gallien, partagée entre les gouverneurs de ces deux provinces. Mais le fait à retenir est que Firmus est appelé à la fois « Dux » et proconsul, c'est-à-dire qu'il a été un gouverneur d'Afrique à pouvoirs militaires. Comme dans le cas de Saturninus, l'indication peut parfaitement être fondée, et l'anachronisme concerne uniquement les titres que le biographe donne au personnage. Nous aurons d'ailleurs à revenir plus loin sur la question, à propos de l'administration des provinces sénatoriales.

Enfin, lorsque Zonaras[3] nous dit que Dioclétien, antérieurement à son avènement, a été « Dux » de Mésie (Δοὺξ Μυσίας), je croirais volontiers qu'il faut traduire gouverneur d'une des pro-

1. 22, 9-11.
2. 3, 1.
3. XII, 31.

vinces de Mésie. Dioclétien n'a jamais été un foudre de guerre et les qualités éminentes qui l'ont toujours caractérisé étaient, avant tout, celles d'un administrateur, celles précisément qui guidaient les empereurs dans le choix de leurs gouverneurs. Or de tels hommes étaient rares à la fin du IIIe siècle. Constance-Chlore, qui était un esprit du même genre, a exercé sous Carus les fonctions de gouverneur de Dalmatie. Il serait parfaitement normal que Dioclétien, à la même époque, eût été pour l'une des provinces voisines de Mésie l'objet d'une mesure analogue.

D'autres erreurs du même genre sont parfaitement possibles. Le « dux limitis Scythici » de la Vie d'Aurélien[1] peut fort bien avoir été un gouverneur de Mésie inférieure; le « dux limitis Illyriciani[2] », un gouverneur de Pannonie supérieure ou de Pannonie inférieure; le « dux limitis Rhetici[3] », un gouverneur de Rhétie; le « dux limitis Libyci[4] », un gouverneur soit de Numidie, soit de Tripolitaine. On ne saurait affirmer davantage.

Que devient, dans ces conditions, le texte de la Vie de Sévère Alexandre[5], sur lequel s'appuie la théorie de Borghesi? Voyons ce texte de plus près. La phrase essentielle est la suivante : « Sola... limitaneis ducibus aut militibus donavit, ita ut eorum essent. » « Eorum » se rapporte simultanément à « militibus » et à « ducibus » : il s'agit de fixer au sol un certain nombre de soldats des frontières, « milites », et de leurs chefs, « duces ». Cette remarque suffit à prouver que ces « duces » n'ont rien de commun avec les « duces limitum », tels qu'on les trouve sous Dioclétien, grands chefs militaires, qu'il ne pouvait être question de fixer au sol, qui, comme tous les fonctionnaires impériaux, étaient sujets à de fréquentes permutations et qui, enfin, poursuivaient régulièrement leur carrière par l'obtention successive de grades plus élevés, soit dans d'autres provinces, soit à la cour. Les « duces limitanei » de la Vie de Sévère Alexandre sont simplement des officiers de l'armée des frontières pourvus de petits commandements autonomes, chefs sédentaires d'effectifs eux-mêmes fixés au sol.

1. 13, 1.
2. Ibid.
3. Ibid., 13, 2.
4. *Vitae XXX Tyrann.*, 29, 1.
5. 58, 4-5.

En résumé, et pour en finir avec cette question préalable, il n'y a pas eu de « duces limitum » régionaux avant Dioclétien, et les plus anciens dont l'existence soit historiquement prouvée apparaissent précisément avec le règne de cet empereur. La théorie de Borghesi tombe donc tout entière. Le terrain ainsi déblayé, nous pouvons maintenant aborder l'histoire administrative des provinces au IIIe siècle, les provinces sénatoriales d'abord, les provinces impériales ensuite.

Provinces sénatoriales. — Au début du IIIe siècle, les provinces sénatoriales sont au nombre de dix : Sicile, Narbonaise, Bétique, Macédoine, Achaïe, Asie, Lycie et Pamphylie, Chypre, Crète et Cyrénaïque, Afrique. Ces provinces sont administrées par des gouverneurs d'ordre sénatorial, représentants du Sénat; deux d'entre elles — l'Asie et l'Afrique — sont dites consulaires et gouvernées par d'anciens consuls; les huit autres sont prétoriennes et administrées par d'anciens préteurs. Dans l'organisation primitive d'Auguste, deux listes, l'une des anciens consuls, l'autre des anciens préteurs — à condition qu'ils fussent sortis de charge depuis un minimum de cinq années — étaient dressées et constamment tenues à jour. Les inscrits de chaque liste tiraient au sort annuellement les provinces appartenant à leur catégorie. Théoriquement au moins, l'empereur n'avait rien à voir dans le recrutement des gouverneurs chargés d'administrer les provinces sénatoriales. Or, ces provinces sénatoriales, qui existent encore avec leur administration autonome au commencement du IIIe siècle, ont disparu comme telles au temps de Dioclétien. Le fait est certain. Quand et comment ce changement capital s'est-il produit? Au milieu de la profonde nuit qui recouvre le IIIe siècle pouvons-nous réunir à cet égard quelques indications précises?

Sous le règne de Sévère Alexandre, à l'époque où Dion Cassius rédige son histoire, le système avait déjà subi une modification importante : « Plus tard », nous dit cet historien[1], « comme quelques-uns d'entre eux (les gouverneurs sénatoriaux) gouvernaient mal, leurs provinces furent ajoutées à celles de l'empereur, et, de cette façon, c'est en quelque sorte lui qui leur donne leurs gouvernements, car il admet à tirer au sort un nombre de magistrats égal à celui des provinces et ceux qu'il veut. » L'em-

1. Dion Cassius, LIII, 14.

pereur dresse donc chaque année une liste de dix anciens magistrats — deux consuls, huit préteurs — dont le total correspond exactement au nombre des provinces sénatoriales disponibles; il procède ainsi à une véritable désignation collective. Les deux consulaires d'une part, les huit prétoriens de l'autre n'ont plus ensuite qu'à tirer leurs provinces au sort.

Une dernière étape a consisté dans le passage de la désignation collective à la nomination individuelle par l'empereur, d'après le système employé depuis Auguste pour les provinces impériales. Quand ce dernier pas a-t-il été franchi et quand a été réalisée, par conséquent, l'assimilation des deux catégories de provinces?

On a voulu faire de cette transformation le corollaire logique d'une réforme plus complète, la séparation dans le domaine administratif des pouvoirs civil et militaire. La différence fondamentale entre les gouverneurs des provinces impériales et les gouverneurs des provinces sénatoriales, a-t-on dit, tenait à ce fait que les premiers concentraient entre leurs mains l'ensemble des pouvoirs militaire et civil, tandis que les seconds n'avaient que des attributions d'ordre strictement civil. Le jour où les gouverneurs des provinces impériales perdent leur pouvoir militaire, tous les gouverneurs de provinces, sans exception, se trouvent au point de vue des attributions placés sur le même plan. Dès lors, il n'y a plus aucune raison de maintenir la distinction traditionnelle entre provinces impériales et provinces sénatoriales; l'unification se fait et naturellement, comme dans les autres branches de l'administration, au bénéfice de l'autorité impériale. La conclusion en ce qui concerne la disparition des provinces sénatoriales est donc double : au point de vue de la modalité, c'est une conséquence de la séparation nouvelle des pouvoirs civil et militaire; au point de vue de la date, la transformation commence dès le règne de Sévère Alexandre pour s'achever peu après lui.

Que faut-il penser de cette manière de voir? La base de la théorie est la séparation des pouvoirs telle qu'elle aurait été réalisée par Sévère Alexandre. Or, nous venons de voir que cette pseudo-réforme n'avait jamais existé que dans l'imagination des historiens modernes. Les conséquences qu'on a voulu en tirer pour la disparition des provinces sénatoriales tombent

donc du même coup. La cause est jugée; il n'y a pas à s'y attarder. Voyons les faits.

Un premier texte intéressant se trouve dans la Vie de Sévère Alexandre, § 46,5 : « Praesides, proconsules et legatos nunquam fecit ad beneficium, sed ad judicium vel suum vel senatus. » Ce passage est susceptible d'une double interprétation, en ce qui concerne les gouverneurs auxquels s'applique le « vel suum, vel senatus ». Ou bien la phrase s'applique aux diverses catégories de gouverneurs énumérés, tant impériaux que sénatoriaux, c'est-à-dire que le Sénat aurait joué un rôle dans la désignation des gouverneurs impériaux, ou bien « vel suum, vel senatus » se rapportent séparément aux deux classes de gouverneurs, impériaux et sénatoriaux, le « vel suum » aux premiers, le « vel senatus » aux seconds. Le texte signifie, sans aucun doute possible, que Sévère Alexandre, pour le choix des gouverneurs sénatoriaux, respecta le « judicium » du Sénat. Cette interprétation est d'ailleurs confirmée par un autre texte de la même biographie[1] : « Proconsulares (provincias) ex senatus voluntate ordinavit », aussi explicite qu'on peut le désirer. Constitutionnellement, il n'y avait dans cette conduite aucune innovation. Mais, en pratique, le privilège sénatorial avait été violé bien souvent, surtout depuis la mort de Marc-Aurèle, et le simple retour au passé était pour les sénateurs un avantage fort appréciable.

Sous Sévère Alexandre, par conséquent, les provinces sénatoriales existent encore et, dans ce domaine — les textes de la Vie de Sévère Alexandre le prouvent — l'empereur respecte encore les prérogatives traditionnelles du Sénat. D'autre part, nous avons vu plus haut que la nomination individuelle des gouverneurs sénatoriaux par le pouvoir impérial n'était pas encore en usage à cette époque. A la fin du IIIe siècle, au contraire, sous Dioclétien, tout est changé. Toutes les provinces, sans exception, relèvent de l'empereur et tous les gouverneurs sont nommés directement par lui. Le changement s'est donc opéré nécessairement dans les années qui suivent la mort de Sévère Alexandre, au plus tôt, sous le règne de Dioclétien, au plus tard. Il y a moyen de préciser davantage. Le « terminus ante quem » peut être tout d'abord notablement ramené en arrière. En 275,

1. 24, 1.

lors de la grande restauration sénatoriale, sous Tacite, le Sénat recouvre le droit proconsulaire[1], ce qui prouve qu'il ne le possédait plus à l'avènement de cet empereur, et cette première indication est pleinement confirmée par une seconde; en 276, Probus, comme don de joyeux avènement, confère au Sénat un certain nombre de privilèges et notamment le droit de désigner les proconsuls[1]. La disparition des provinces sénatoriales — le fait résulte nettement de ces deux textes — est donc antérieure, non seulement au règne de Dioclétien, mais même à l'avènement de Tacite. Nous sommes donc amenés à la placer dans la période de quarante années (235-275) qui a séparé la mort de Sévère Alexandre de celle d'Aurélien.

Le « terminus post quem », d'autre part, peut être avancé de quelques années. Le successeur de Sévère Alexandre, Maximin, dont on connaît la politique hostile au Sénat, n'a guère dû respecter, au moins en pratique, le privilège du Sénat relatif à l'administration des provinces sénatoriales; mais en ce cas la réaction sénatoriale avec Maxime et Balbin (238) n'a pas manqué de rétablir l'état antérieur et, s'il y a eu alors suppression, il est certain qu'elle n'a été que temporaire. La période qui s'étend de l'avènement de Gordien III à la captivité de Valérien (238-260) est une époque d'union contre le péril extérieur, où l'entente avec le Sénat est un des articles fondamentaux du programme impérial, notamment dans la dernière partie du règne de Gordien III, sous Philippe, Decius et Valérien. Une mesure aussi terrible pour le Sénat que l'a été la disparition des provinces sénatoriales ne saurait évidemment y trouver place. La politique générale des empereurs à cette époque en exclut jusqu'à l'hypothèse.

Il reste donc, pour notre réforme, une courte période de quinze ans (automne 260-milieu 275). C'est à un des trois empereurs qui ont régné alors, Gallien, Claude, Aurélien, que la mesure doit nécessairement être rapportée. Claude doit être exclu en raison de son attitude conciliante vis-à-vis du Sénat. Il n'y a donc à retenir que deux noms, ceux de Gallien et d'Aurélien, qui tous deux, nous le savons, ont été, pendant la durée de leur règne, en lutte plus ou moins ouverte avec le Sénat.

1. *Vita Tacili*, 18-19.
2. *Vita Probi*, 13, 1.

C'est entre ces deux empereurs qu'il faut choisir. En avons-nous les moyens?

Les preuves décisives en la circonstance devraient être fournies par l'épigraphie. Voyons donc ce que les inscriptions de l'époque peuvent nous apprendre sur la question. Nos documents épigraphiques sont rares : une inscription relative à la province d'Asie, une à la province d'Achaïe, une à la province d'Afrique, deux à la province de Bétique, au total cinq gouverneurs de provinces sénatoriales. Notre bilan est vite fait.

a) Asie. — L'inscription *C. I. L.*, VI, 3832, mentionne un gouverneur d'Asie, C. Julius Adurius Ovinius Paternus, qui a été désigné par le sort, s'est récusé et par conséquent n'a jamais géré la fonction « Proconsuli provinciae Asiae sorte facto excusato ». Ce personnage est connu en outre par les Fastes consulaires et par la liste des préfets de la ville du Chronographe de 354[1]. Il a été consul ordinaire sous Claude en 269, consul ordinaire pour la seconde fois sous Probus en 279, et préfet de la ville sous le même empereur en 281. Le tirage au sort de la province d'Asie se place entre les deux consulats (269-279). On peut préciser davantage. Le consulat et le gouvernement d'une province sénatoriale devaient réglementairement être séparés par un intervalle minimum de cinq ans. En fait, étant donné le nombre des sénateurs consulaires à pourvoir très supérieur à celui des provinces sénatoriales (deux) annuellement disponibles, ce minimum était largement dépassé et porté fréquemment à dix années. C. Julius Adurius Ovinius Paternus étant devenu consul pour la seconde fois en 279, le tirage au sort en question est de fort peu antérieur à cette date. Il est contemporain de la restauration sénatoriale inaugurée en 275 et se place dans les premières années du règne de Probus.

b) Achaïe. — Plusieurs inscriptions grecques, *C. I. A.*, III, 299, 400, 705, Δελτίον ἀρχαιολογικόν, 1889, p. 133, n° 14, nous ont conservé le nom d'un gouverneur, Claudius Illyrius, qui a joué un rôle important dans la reconstruction des murs d'Athènes vers 253. Le personnage a donc été proconsul d'Achaïe au début du règne de Valérien.

c) Afrique. — L'inscription *C. I. L.*, VIII, 1018, concerne un gouverneur dont le nom est mutilé. Le texte donne L. Mes...,

1. *Chronica Minora*, éd. Mommsen, t. I, p. 65.

qu'il faut peut-être compléter en L. Mes[sius]. Le document offre deux éléments de datation. Tout d'abord, Gallien y est désigné comme consul pour la troisième fois ; ce troisième consulat est de 252, le quatrième de 261. L'inscription se place donc nécessairement entre 252 et le 1er janvier 261. En outre, Valérien ne figure pas à côté de son fils. Au moment où l'inscription fut dédiée, il avait cessé d'être considéré comme empereur. Sa captivité est de septembre-octobre 260 ; la nouvelle du désastre a été connue en Afrique dans le courant d'octobre ou au commencement de novembre. L'inscription a été dédiée postérieurement à cette date et antérieurement au quatrième consulat de Gallien, qui commence le 1er janvier 261, donc en novembre-décembre 260.

d) Bétique. — Enfin, sur deux inscriptions, *C. I. L.*, II, 1115-1116, datées du règne éphémère de Florien (276) et du début de celui de Probus, figure un gouverneur de Bétique, Aurelius Julius, avec les titres de « Vir perfectissimus vices agens praesidis ». Ce personnage n'est pas connu d'autre part, mais les inscriptions qui le concernent nous donnent deux indications capitales : il n'est pas, comme l'aurait voulu la tradition, d'ordre sénatorial, mais il appartient à l'ordre équestre, comme le prouve son titre de « Vir perfectissimus ». D'autre part, il n'exerce ses fonctions, officiellement au moins, qu'en qualité de « vices agens praesidis », c'est-à-dire sous la forme de la suppléance[1].

1. Quatre autres inscriptions se rapportent vraisemblablement à notre période, mais faute de date précise, ne peuvent être mentionnées que sous forme hypothétique. Deux concernent la province d'Asie, une l'Achaïe et une l'Afrique :

1° *Asie.* — G. K. Buresch et O. Ribbeck, *Aus Lydien*, Epigraphische-Geographische Reisefrüchte, p. [illegible]. — Il s'agit d'un certain [illegible]us Maximillianus, qui a été gouverneur d'Asie. L'inscription semble appartenir au règne de Valérien et Gallien (253-268).

2° Kaibel, *I. G. I.*, 281. — L'inscription nomme [C. Asinni]us Nicomachus Julianus, peut être gouverneur d'Asie vers la même époque.

2° *Achaïe.* — I. G., VII [illegible]. — Il est question d'un gouverneur d'Achaïe, M. Aemilius Saturninus, peut-être identique au Saturninus consul sous Gallien en 254. La fonction de proconsul d'Achaïe étant d'ordre prétorien, par conséquent antérieure au consulat, se placerait vers la fin du règne de Valérien. Mais l'identification des deux personnages restant douteuse, on ne peut rien conclure avec certitude.

3° *Afrique.* — L'inscription *C. I. L.*, VIII, 1437 (= Suppl. 14254), mentionne un gouverneur de la province sénatoriale d'Afrique, Sex. Cocceius Anicius

Les résultats fournis sur la question par l'épigraphie peuvent donc se résumer de la manière suivante : 1° Sous Valérien, les proconsuls d'Achaïe sont encore recrutés, selon la règle traditionnelle, dans l'ordre sénatorial. 2° En novembre-décembre 260, la province d'Afrique a encore un gouverneur du même type. 3° Même cas pour la province d'Asie entre 275 et 279, mais avec cette remarque nécessaire que nous sommes ici dans une période de restauration sénatoriale, qui se prolongera jusqu'à la mort de Probus en 282. 4° Enfin, sous Florien et au début du règne de Probus, la Bétique est administrée par un gouverneur d'ordre équestre et sous la forme intérimaire.

De ces conclusions se dégagent deux faits fondamentaux : 1° Aucun gouverneur de province sénatoriale n'est connu, par l'épigraphie, pour la période 260-275, c'est-à-dire pour les règnes de Gallien et d'Aurélien. 2° En 276, nous retrouvons un gouverneur de province sénatoriale, en Bétique, mais cette fois c'est un chevalier et non plus un sénateur.

L'épigraphie confirme donc pleinement les résultats auxquels, par voie de déduction, nous étions parvenus précédemment, mais elle ne les complète pas et la question de savoir si la réforme émane de Gallien ou d'Aurélien reste entière.

Continuons donc notre enquête par d'autres moyens. En faveur de Gallien, il existe tout d'abord une présomption très forte : c'est sa réforme administrative des provinces impériales, dont il sera question plus loin, et la substitution réalisée par lui dans ces provinces des gouverneurs équestres aux gouverneurs sénatoriaux. Puisqu'il n'hésitait pas à déposséder le Sénat de son privilège administratif dans les provinces impériales, il était indiqué, et même logique, qu'il procédât de même à l'égard des provinces sénatoriales. L'autonomie de ces dernières n'était plus, depuis bien longtemps, qu'une fiction, et ce second coup, à regarder froidement la réalité des choses, devait être beaucoup moins préjudiciable au Sénat que le premier. Ce n'est là, il faut le répéter, qu'une présomption ; mais elle a son importance, et nous allons, à la lumière des faits, lui voir prendre corps par la suite.

Revenons quelques instants en arrière et cherchons si, par hasard, l'histoire passée des provinces sénatoriales ne nous four-

Faustus Paulinus. Il a exercé ses fonctions au IIIe siècle et, semble-t-il, vers l'époque de Gallien. La preuve manque.

nirait pas quelques indications susceptibles d'éclairer notre religion. Le caractère fondamental de ces provinces, dès leur origine même, leur raison d'être, peut-on dire, c'est qu'elles sont provinces « inermes », provinces dépourvues de forces militaires. Dion Cassius[1] est sur ce point aussi formel que possible : « Auguste remit au Sénat les provinces les plus faibles comme étant pacifiées et exemptes de guerres — εἰρηνᾶια καὶ ἀπόλεμα. — Quant aux plus fortes, il les retint comme présentant des périls et des dangers, soit parce qu'elles étaient voisines des ennemis, soit parce qu'elles étaient capables encore par elles-mêmes de causer quelque agitation. C'était en réalité pour que sous ce prétexte les autres fussent sans armes et sans forces — ἄοπλοι καὶ ἄμαχοι — tandis que lui seul aurait des armées à sa disposition et entretiendrait des soldats. » La liste des provinces sénatoriales, telle qu'elle fut fixée lors du partage de l'année 27 av. J.-C.[2] — Sicile, Sardaigne, Bétique, Dalmatie ou Illyricum, Macédoine, Achaïe, Asie, Bithynie, Crète et Cyrénaïque, Afrique — montre qu'en effet cette condition essentielle s'y trouvait pleinement réalisée. Les provinces sénatoriales étant « inermes » et pacifiées par définition même, le gouverneur n'en pouvait être, et n'en était, qu'un fonctionnaire strictement civil.

Dans la pensée de l'empereur, cette liste n'était pas définitive. Il se réservait toujours la possibilité de prendre à sa charge, le cas échéant, telle ou telle de ces provinces. Le fait se vérifia dès le début. La Dalmatie devient province impériale en 11 av. J.-C.; la Sardaigne, en 6 ap. J.-C., puis une seconde fois, temporairement encore, sous Vespasien, et définitivement sous Commode; la Macédoine, temporairement de Tibère à Claude; l'Achaïe, de 15 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.: la Bithynie, en 135; la Bétique, sous Marc-Aurèle. En compensation, le Sénat reçoit en 22 av. J.-C. la Narbonaise et Chypre, et, en 135, la province de Lycie et Pamphylie. Il était donc parfaitement admis, dès le début de l'Empire, que l'empereur en cas de nécessité — et dans l'espèce il était seul juge — pouvait enlever au Sénat, à titre temporaire ou définitif, l'administration de telle ou telle des provinces sénatoriales.

Quelle était la raison qui pouvait motiver ce transfert? Les faits et les textes vont nous répondre. La Dalmatie est province

1. Dion Cassius, LIII, 12.
2. Ibid.

sénatoriale de 27 à 11 av. J.-C.; en 11, l'empereur prend en mains l'administration de la province[1]. C'est qu'alors commencent les grandes campagnes qui ont eu pour résultat la conquête de la rive droite du Danube. La Dalmatie cesse d'être une province pacifiée; il est logique, conformément au principe qui a présidé à la répartition des provinces entre l'empereur et le Sénat en 27, qu'elle passe dans le lot de l'empereur. La Sardaigne, province sénatoriale depuis 27, devient province impériale en 6 ap. J.-C. et reçoit comme gouverneur un procurateur d'ordre équestre. Pourquoi? Dion Cassius[2] va nous le dire : « Il y eut aussi à cette époque beaucoup de guerres. Des brigands firent de si fréquentes incursions que durant trois années la Sardaigne, au lieu d'être gouvernée par un sénateur, fut confiée à des soldats et à des généraux pris dans l'ordre équestre — ὥστε τὴν Σαρδὼ μηδ' ἄρχοντα βουλευτὴν ἔτεσι τρίσι σχεῖν, ἀλλὰ στρατιώταιςτε καὶ στρατιάρχαις ἱππέυσιν ἐπιτραπῆναι. » La Sardaigne est donc infestée par des brigands; elle cesse d'être par conséquent une province pacifiée. Elle reçoit une garnison, un commandant militaire et devient province impériale. Autre exemple : sous Marc-Aurèle, les Maures d'Afrique passent en Espagne et envahissent la Bétique. L'empereur enlève immédiatement au Sénat l'administration de la province et la conserve jusqu'à ce qu'elle soit de nouveau pacifiée[3]. Marc-Aurèle procède de façon identique pour d'autres provinces encore, ainsi que nous l'apprend son biographe[4] : « Provincias ex proconsularibus consulares aut ex consularibus proconsulares aut praetorias pro belli necessitate fecit. »

Inversement, et en vertu du même principe, une province définitivement pacifiée, et dès lors « inermis », devient sénatoriale. C'est le cas, en 22 av. J.-C., pour la Narbonaise et Chypre, qui avaient été d'abord assignées à l'empereur : « A cette même époque », nous dit Dion Cassius[5], « Auguste rendit au peuple Chypre et la Narbonaise, parce qu'elles n'avaient plus besoin de ses armes — ὡς μηδὲν τῶν ὅπλων αὐτοῦ δεόμενας — et par suite des proconsuls commencèrent à être envoyés dans ces pro-

1. Dion Cassius, LIV, 34.
2. Ibid., LV, 28.
3. *Vita M. Antonini*, 21, 1; *Vita Severi*, 2, 4.
4. *Vita M. Antonini*, 22, 9.
5. Dion Cassius, LIV, 4.

vinces. » De même la Bétique, le danger de l'invasion maure dissipé, redevient sénatoriale sous Commode. Sans doute l'empereur peut aussi prendre en mains une province sénatoriale pour des motifs purement administratifs, ainsi la Bithynie sous Trajan[1], mais c'est là un cas exceptionnel. La raison constante de la mainmise de l'empereur sur les provinces sénatoriales ou inversement, de la restitution au Sénat, c'est le caractère « inermis » ou non de la province.

Il y a donc eu à cet égard sous l'Empire une tradition administrative constante. Le procédé ne supposait nullement, par définition même, une mauvaise volonté quelconque de l'empereur vis-à-vis du Sénat. La preuve en est que Marc-Aurèle, un des empereurs les plus favorables à la politique sénatoriale qui aient existé, enlève temporairement au Sénat la Bétique et certaines autres provinces, tandis que Commode, l'ennemi féroce de ce corps, lui réstitue précisément la Bétique. La tradition impériale en la matière est nettement définie par le texte de la Vie de Marc-Aurèle cité plus haut : « Pro belli necessitate ». L'expression montre bien qu'il ne s'agit pas d'une question de politique intérieure, mais avant tout d'une question de défense nationale.

Ce point nettement fixé, voyons un peu ce que vont devenir les provinces sénatoriales dans la grande tourmente du IIIe siècle. Les provinces sénatoriales devaient à leur situation même leur caractère de provinces désarmées; elles se trouvaient à l'intérieur de l'Empire, étaient éloignées de la périphérie et couvertes par les grandes armées des frontières. Or, que se passe-t-il au milieu du IIIe siècle, précisément pendant la crise terrible qui s'ouvre à la fin de 260 par le désastre de Valérien et dont Gallien, resté seul empereur, va avoir à supporter tout le poids? A l'occident, la barrière rhénane est forcée; en 258, les Germains, particulièrement les Francs, envahissent la Gaule, l'Espagne et vont jusqu'en Afrique. Au printemps de 261, l'invasion se renouvelle dans le secteur du Rhin supérieur; les Alamans pénètrent sur le territoire romain par la vallée de l'Aar, gagnent la vallée du Rhône d'où ils passent en Italie. Rome est un instant mise en danger par ces bandes de pillards que Gallien va

1. Correspondance de Pline et Trajan, lettre 32 : « Meminerinus idcirco te in istam provinciam missum, quoniam multa in ea emendanda apparuerint. » Cf. lettres 18 et 117.

bientôt écraser à la bataille de Milan. Sur la frontière danubienne, les Goths, forçant le cours inférieur du fleuve, inondent en 267 la péninsule des Balkans. Gallien les en expulsera, mais ils reviendront en 269 et Claude les anéantira à Naïssus. Plus à l'est, les Boranes et autres barbares de la Russie méridionale, après la destruction du royaume Bosporan, mettent systématiquement au pillage les villes du bassin oriental de la Méditerranée; en 256-258, ils dévastent le littoral asiatique de la mer Noire, passent les détroits et, débouchant dans la Méditerranée, viennent rançonner les villes maritimes de l'Asie Mineure occidentale. Nouvelle invasion en 267, où ils pillent les côtes de Thrace, de Grèce, d'Asie Mineure, les îles de Crète et de Chypre. En Asie, ce sont les Perses qui, à la suite du grand désastre de Valérien, mettent à feu et à sang toute l'Asie Mineure. Aux invasions étrangères, il faut ajouter les troubles intérieurs; de 258 à 260, soulèvement des peuplades indigènes dans l'Afrique du Nord; en 261, grande révolte d'esclaves en Sicile.

Dès lors, ce ne sont plus seulement les frontières de l'Empire et les provinces impériales de la périphérie qui sont atteintes, mais aussi toutes les provinces de l'intérieur et du même coup les provinces sénatoriales. La Narbonaise, tout d'abord. La grande invasion franque de 258 passe à l'est du Massif central et va franchir les Pyrénées. Elle traverse donc au moins la partie occidentale de la Narbonaise. L'invasion des Alamans en 259-260 porte, au contraire, sur la partie orientale. Ce n'est pas tout. De 258 à 267, la guerre est constante entre Gallien d'une part, les usurpateurs gallo-romains Postumus, Victorinus, Laelianus de l'autre, et la Narbonaise sert précisément à l'armée romaine de base d'opérations. La présence d'un corps de troupes y est expressément attestée, pour le début du règne de Claude, par une inscription de 269[1]. — Bétique : en 259-260, les Francs, venus de Gaule, pillent la ville de Tarragone et poussent jusqu'en Afrique. La Bétique ne dut pas rester à l'abri de cette invasion. En 261, l'Espagne est perdue pour Gallien; cette sécession ne se fit évidemment pas sans une série de troubles intérieurs qui ne durent pas épargner notre province. — Macédoine : en 261, la péninsule des Balkans est envahie par l'armée de l'usurpateur Macrianus, qui succombe bientôt sous les coups du général de Gallien, Aureolus. En 267, les

1. *C. I. L.*, XII, 2228.

Goths, après avoir pillé les îles de Scyros, de Lemnos et les villes d'Achaïe, remontent vers le nord en dévastant toute la Macédoine. Gallien les bat sur le fleuve Nestos, aux confins mêmes de cette province et de la Thrace, puis les rejette sur le Rhodope. Ils n'en reparaissent pas moins deux ans plus tard en Macédoine, où ils font le siège de Thessalonique (269). — Achaïe : en 267, les Goths, venus de l'Archipel, enlèvent Athènes, Éleusis, Corinthe, Sparte, Argos. Toute l'Achaïe est dévastée. L'armée romaine, sous les ordres de Marcianus, les rencontre et les défait dans le nord de la province. — Asie : probablement touchée déjà par la grande invasion perse de 260-261, consécutive à la prise de Valérien, la province est en proie, pendant les années suivantes, aux incursions maritimes des barbares. En 263, les Goths dévastent la Troade, ruinent Éphèse avec son célèbre sanctuaire d'Artémis. L'invasion se renouvelle sous la même forme en 264 et en 267. — Lycie Pamphylie : le sort de cette province est analogue à celui de la province voisine d'Asie. En 268, les Goths y attaquent la ville de Sidé, dont le siège nous est longuement décrit par un fragment conservé de Dexippe[1]. — Chypre : l'île est dévastée par les Goths en 270. — Crète : invasion semblable à la même époque. — Sicile : la Sicile semble être, au cours de la crise, grâce à la protection des flottes italiennes, restée à l'abri des invasions étrangères. Mais elle n'en fut pas pour cela plus tranquille. Une grave révolte d'esclaves y éclata en 261 : « Denique quasi conjuratione totius mundi », écrit la Vie de Gallien[2], « concussis orbis partibus, etiam in Siciliam quasi quoddam servile bellum extitit latronibus evagantibus », et l'auteur ajoute une indication intéressante, « qui vix oppressi sunt ». Le soulèvement n'a donc été réprimé que par l'intervention d'effectifs considérables. — Enfin, Afrique : de 258 à 260, les indigènes Bavari et Quingentanei s'insurgent aux portes mêmes de la province. La gravité de la menace contraignit évidemment les autorités militaires à prendre toutes les précautions d'ordre militaire nécessaires. En 261, la province est troublée par l'usurpation de Celsus. Mais la ville de Sicca reste fidèle à la cause de Gallien et l'usurpateur est renversé[3].

1. Fragment 23.
2. *Vita Gallieni*, 4, 9.
3. *Vitae XXX Tyrann.*, 29, 1-4.

En résumé, dans la grande crise de l'Empire, qui atteint son paroxysme avec le règne de Gallien (260-268), il n'est aucune des provinces sénatoriales — remarquons-le bien, aucune — qui ait conservé son caractère traditionnel de province « inermis » et pacifiée. Le fait est indiscutable. La logique veut que, conformément aux règles séculaires de l'administration romaine, l'empereur, en ce moment de danger suprême, les ait enlevées au Sénat pour en assurer lui-même le gouvernement et la défense. Il n'y avait là, si on se rappelle les précédents, absolument rien de révolutionnaire. Ce qui était nouveau, ce n'était pas le procédé, ce furent les modalités qui présidèrent à son application. Tout d'abord l'extension ; il ne s'agit plus, comme par le passé, d'une province sénatoriale isolée, mais de toutes les provinces jusque-là réservées à l'administration du Sénat. En second lieu, le transfert se fait sans compensation. L'usage voulait que l'empereur, lorsqu'il enlevait au Sénat une de ses provinces, lui en remît une autre en échange. En 67, Néron proclame l'indépendance de l'Achaïe ; il dédommage le Sénat par la cession de la Sardaigne. En 135, Hadrien assume le gouvernement de la province sénatoriale de Bithynie ; il donne au Sénat la Lycie Pamphylie, jusque-là province impériale. Sous Marc-Aurèle, enfin, la Bétique, prise par l'empereur, est remplacée dans le lot sénatorial par la Sardaigne.

Au temps de Gallien, il n'en est plus de même. Pourquoi? Est-ce mauvaise volonté de l'empereur? Nullement. Si l'empereur dépouille le Sénat sans rien lui rendre en échange, sa conduite s'explique par une raison péremptoire. En raison de la crise exceptionnelle qui sévit sur le monde romain, toutes les provinces de l'Empire passent, selon une expression moderne, dans la zone des armées. Dès lors, aucun échange n'était plus possible et, dans ces conditions, la mainmise impériale sur les provinces du Sénat devait nécessairement rester sans compensation.

Enfin — troisième nouveauté — ces prises de possession impériales avaient généralement été jusque-là temporaires et limitées à la durée que la situation rendait strictement nécessaire. Cette fois-ci, il ne peut plus en être de même, non pas, répétons-le encore, par hostilité systématique de l'empereur, mais tout simplement parce que la crise dont souffre l'Empire sera exceptionnellement longue et, malgré quelques accalmies

temporaires, se prolongera somme toute jusqu'au règne de Dioclétien.

Qu'allait devenir, au point de vue administratif, la situation de ces provinces sénatoriales dont l'empereur se trouvait ainsi contraint d'assumer la charge? Le problème comportait deux solutions possibles : ou bien placer à la tête de ces provinces des légats propréteurs, recrutés selon la tradition, dans l'ordre sénatorial, ou bien leur donner des gouverneurs équestres. Mais, au moment où avait lieu le transfert, la question n'était plus entière. Gallien venait précisément de promulguer l'édit qui excluait les sénateurs des commandements militaires dans les provinces impériales et à l'armée. Il ne pouvait donc confier aux sénateurs dans les anciennes provinces sénatoriales ce même pouvoir militaire qu'il leur enlevait dans les provinces impériales. Dès lors, la solution s'imposait : donner aux provinces sénatoriales l'organisation même que l'édit de Gallien venait d'introduire dans les provinces impériales, c'est-à-dire les faire administrer par des gouverneurs de rang équestre, qui réuniraient l'ensemble des attributions civiles et militaires. D'ailleurs, l'application de l'édit aux deux catégories de provinces était parfaitement logique et apparaissait comme une nécessité inéluctable de la situation générale. Les membres de l'ordre sénatorial, à quelques rares exceptions près, ne faisaient que de piètres chefs d'armée. Dans la crise épouvantable où se débattait l'Empire, ce qu'il fallait à la tête des provinces — provinces de l'intérieur aussi bien que provinces frontières — c'étaient des chefs capables et éprouvés. Ces chefs, l'empereur ne pouvait les trouver que dans l'ordre équestre.

Que ces conclusions correspondent à la réalité des faits, l'Histoire Auguste nous en donne indubitablement la preuve. Voici ce que nous raconte l'auteur du recueil des Trente Tyrans, aux paragraphes 19 et 21 : « Valens... exerçait à la même époque le proconsulat d'Achaïe, qui lui avait été donné par Gallien. Macrianus, qui le redoutait extrêmement, ou parce qu'il connaissait tout son mérite ou parce qu'il le croyait jaloux du sien et qu'il le supposait son ennemi, chargea Pison, d'une des plus nobles maisons de Rome et d'une famille de consulaires, de lui ôter la vie. Valens, prudent et perspicace, pensa qu'il n'avait d'autre moyen d'échapper à la mort que de prendre l'Empire. Mais il fut tué peu après par les soldats... Pison, que

Macrianus avait envoyé pour tuer Valens, voyant que celui-ci avait su le prévenir et s'était fait proclamer empereur, se retira en Thessalie. Là, aidé d'un petit nombre de ses partisans, il prit lui-même l'Empire, se fit appeler Thessalique et périt bientôt après. C'était un homme d'une grande vertu et on l'appelait de son temps Frugi. Il passait pour un descendant de cette ancienne famille des Pisons à laquelle Cicéron s'allia pour anoblir la sienne... J'insérerai ici, pour montrer de quelle estime il jouissait, un sénatus-consulte rendu après sa mort. Le septième jour des calendes de juillet, la nouvelle étant arrivée que Pison avait péri sous les coups de Valens et que celui-ci avait été à son tour tué par ses soldats, Arellius Fuscus, consulaire qui avait succédé à Valérien dans le droit de parler le premier, dit : « Con-« sul, prends les avis », et, quand on lui demanda le sien : « Pères conscrits », dit-il, « je décerne à Pison les honneurs « divins..., car il n'y eut jamais d'homme meilleur ou plus « ferme à la fois. » Le reste de l'assemblée fut d'avis que l'on mît sa statue parmi celles des triomphateurs et qu'on lui votât un char attelé de quatre chevaux. La statue existe encore; quant au quadrige qui lui fut décerné . . . . . on le plaça à l'endroit où furent construits plus tard les Thermes de Dioclétien. »

Dans ce récit, il y a plusieurs particularités qui doivent retenir notre attention :

1° Valens y est qualifié de « Vir militaris[1] ». Le mot « militaris » dans la langue des historiens du IVe siècle a un sens très précis. Ce sens, nous le trouvons notamment dans deux passages d'Aurelius Victor (Caesares) et de l'*Epitome*, relatifs à l'avènement de l'empereur Maximin en 235 : « G. Julius Maximinus... primus e militaribus... potentiam cepit suffragiis legionum[2] », « Julius Maximinus Thrax, ex militaribus[3] ». Il désigne un soldat de carrière[4]. Valens « Vir militaris » est lui aussi un soldat de carrière et un chef à pouvoir militaire. L'hypothèse d'un anachronisme commis par l'Histoire Auguste doit être nécessairement exclue. A l'époque où il écrivait sa courte biographie de

1. *Vitae XXX Tyrann.*, 19, 1.
2. Aurelius Victor, *Caesares*, 25, 1.
3. *Epitome*, 25, 1.
4. Cf. Aurelius Victor, *Caesares*, 37, 7, où l'auteur blâme l'égoïsme des sénateurs, qui « munivere *militaribus* et paene barbaris viam in se ac posteros dominandi ».

l'usurpateur Valens — entre 298 et 303 — le biographe n'avait plus sous les yeux que des gouverneurs civils : c'était le cas en particulier du proconsul d'Achaïe. L'idée d'un proconsul d'Achaïe à pouvoir militaire ne pouvait lui venir spontanément à l'esprit. Il y a plus. Le texte de la biographie montre nettement que le biographe a été surpris par ce gouverneur militaire d'Achaïe. Il cherche une explication à ce fait qui lui paraît anormal et, dans son ignorance, il n'en trouve d'autre que celle-ci : « Simul etiam civilium virtutum gloria pollens », qu'il répète une seconde fois plus loin : « Quem Macrianus vehementer reformidans, simul quod omni genere vitae satis clarum norat. » Il ne peut donc avoir inventé la mention relative à Valens. Il l'a trouvée dans quelqu'une de ses sources et l'a reproduite sans bien la comprendre. Le témoignage n'en prend que plus de valeur. Le caractère militaire du gouverneur Valens est confirmé par cet autre fait qu'il a des troupes sous ses ordres : « Sumpsit imperium et brevi a militibus interemptus est[1] », et que Pison est tué précisément par les soldats de Valens : « Missis a Valente militibus compluribus interfectus est[2]. » Or, ce gouverneur à caractère militaire est proconsul d'Achaïe, province sénatoriale et par définition même « inermis ».

2° Valens a été, nous dit notre texte, nommé proconsul d'Achaïe par Gallien : « Proconsulatum Achaiae dato a Gallieno tunc honore gubernabat[3]. » Or, l'Achaïe étant province sénatoriale, ses gouverneurs étaient tirés au sort et non désignés individuellement par l'empereur. L'indication est donc extrêmement précieuse et, selon toute vraisemblance, l'auteur l'a donnée intentionnellement.

3° La personnalité du rival de Valens, Calpurnius Pison, est particulièrement intéressante. Ce Pison, que Macrianus envoie comme gouverneur en Grèce, est un sénateur de noble race et de famille consulaire : « Misso Pisonem unum ex nobilibus et principibus Senatus[4] » ; « Misso Pisone nobilissimae tunc et consularis familiae viro[5] » ; « Vir summae sanctitatis et temporibus suis Frugi dictus et qui ex illa Pisonum familia ducere ori-

1. *Vitae XXX Tyrann.*, 19, 3.
2. *Vita Gallieni*, 2, 3-4.
3. *Vitae XXX Tyrann.*, 19, 1.
4. *Vita Gallieni*, 2, 2.
5. *Vitae XXX Tyrann.*, 19, 2-3.

ginem diceretur cui se Cicero nobilitandi causa sociaverat[1] »; « Pisonem... virum cujus similem Romana res publica non haberet[2] ». Le Sénat, à la nouvelle de sa mort, lui décerne des honneurs extraordinaires[3]. Tous ces faits sont très caractéristiques et trouvent leur explication dans la politique de Macrianus. Pour se concilier les bonnes grâces du Sénat dans sa lutte imminente contre Gallien, Macrianus envoie en Achaïe, comme gouverneur, un membre de l'aristocratie sénatoriale. Valens, le chef militaire nommé par Gallien; Pison, le gouverneur sénatorial envoyé par Macrianus, ce ne sont pas seulement deux hommes, mais deux politiques en présence. Enfin, que le Sénat ait pris un vif intérêt au choix de Pison résulte directement des honneurs exceptionnels qu'il rend à sa mémoire.

Quant à la date de ces événements, elle peut être fixée dans des limites suffisamment étroites. L'année est donnée par la Vie de Gallien[4], « Gallieno et Volusiano consulibus », donc 261. L'usurpation de Valens[5] a précédé de peu la défaite de Macrianus, laquelle se place à la fin de l'année, et sa nomination par Gallien comme gouverneur a été faite au plus tard dans le courant de l'automne. Par conséquent, en automne 261, Gallien choisit un gouverneur d'Achaïe qui n'appartient plus, comme l'aurait voulu la tradition administrative impériale, à l'ordre sénatorial, et ce gouverneur, il le nomme directement. C'est donc la mainmise complète de l'empereur sur une province du Sénat et, réalisée dans un cas concret, l'abolition du privilège sénatorial.

Un autre texte de l'Histoire Auguste, déjà cité plus haut à propos des « Duces » et relatif à la province d'Afrique, vient directement à l'appui des conclusions précédentes. La Vie de Firmus, dans le recueil des Quatre Tyrans, nous raconte : « Eo tempore » — vers 272-273 — « tres fuisse Firmos, quorum... alter dux limitis Africani idemque pro consule[6]... » Le libellé des fonctions, sous cette forme, est une pure absurdité, mais ce qu'il faut en retenir c'est le cumul aux mains d'un même per-

1. *Ibid.*, 21, 1-2.
2. *Ibid.*, 21, 2.
3. *Ibid.*, 21, 5-7.
4. *Vita Gallieni*, 1, 2.
5. *Ibid.*, 2, 2-3.
6. *Vitae IV Tyrann.*, 3, 1.

sonnage, gouverneur d'Afrique, des pouvoirs civil et militaire. Ici non plus il ne peut être question d'anachronisme : à l'époque à laquelle vivait le biographe, il n'y avait pas de proconsuls qui fussent en même temps « duces », les attributions civiles et militaires étant désormais nettement séparées. La mention de ce cumul, il faut donc qu'il l'ait trouvée quelque part dans ses sources. Le fait apparaît plus intéressant encore si on le rapproche d'une autre indication donnée par le même recueil des Quatre Tyrans : « Afri quoque auctore Vibio Passieno, proconsule Africae et Fabio Pomponiano duce limitis Libyci, Celsum imperatorem appellaverunt[1]. » Cette fois, il s'agit d'un gouverneur d'Afrique qui est purement civil, puisqu'il s'entend pour proclamer un usurpateur avec le chef militaire d'une circonscription voisine. Cet événement a eu lieu en 261. Par conséquent, entre ces deux dates — usurpation de Celsus en 261 et gouvernement de Firmus vers 272-273 — il s'est produit un changement dans la condition du gouverneur d'Afrique. En 261, la province a encore un gouverneur civil; vers 272-273, elle possède un gouverneur à la fois civil et militaire. L'exemple de Firmus confirme celui de Valens; ce sont deux applications d'une même idée gouvernementale, deux expressions d'une même méthode administrative.

Les résultats auxquels nous aboutissons ainsi pour les provinces sénatoriales sont d'autant plus importants qu'ils ne sont pas isolés. Cette date de 261 est également, nous le verrons plus loin, celle du fameux édit de Gallien, qui a inauguré une réforme décisive dans l'administration des provinces impériales. Par cet édit, Gallien interdit aux sénateurs toutes les fonctions militaires; il les exclut par conséquent du gouvernement des provinces impériales et des grades d'officiers. A ce moment même, la crise atteint son maximum d'acuité dans toute l'étendue de l'Empire; les provinces sénatoriales les unes après les autres entrent dans la zone des armées. Que faire ? Gallien applique aux provinces sénatoriales le même régime qu'aux provinces impériales, c'est-à-dire qu'il remplace les gouverneurs sénatoriaux par des gouverneurs non sénatoriaux, revêtus de pouvoirs militaires aussi bien que civils. Les deux séries de mesures, qui ont transformé radicalement l'administration des

1. *Vitae XXX Tyrann.*, 29, 1.

deux grandes catégories de provinces, se révèlent ainsi à nous comme logiquement connexes et étroitement apparentées.

Sur les détails de l'organisation nouvelle introduite par Gallien dans les provinces sénatoriales, nous sommes fort mal renseignés. Mais nous connaissons mieux ce qui s'est passé dans les provinces impériales. Nous verrons bientôt que, dans ces dernières, la réforme a comporté trois changements fondamentaux : 1° Les gouverneurs d'ordre sénatorial — consulaires ou prétoriens — sont remplacés par des gouverneurs d'ordre équestre. 2° Ces gouverneurs équestres n'exercent tout d'abord leurs fonctions que sous la forme de la suppléance, c'est-à-dire en qualité de vice-gouverneurs. 3° Ils portent le titre de « Viri Perfectissimi ». Nous avons le droit de nous demander, à titre de pure hypothèse, si le système suivi dans les provinces sénatoriales n'aurait pas été analogue. Or, la confirmation de cette hypothèse est donnée de la manière la plus nette par les deux inscriptions de Bétique[1], mentionnées ci-dessus. Elles nous montrent, à la date de 276, la province de Bétique gouvernée par Aurelius Julius, « vir perfectissimus », « vices agens praesidis ». Ces deux inscriptions, seuls témoins épigraphiques conservés de la réforme des provinces sénatoriales sous Gallien, sont capitales. Nous y constatons, à quinze ans de distance, l'application de ces mêmes principes que nous trouvons réalisés par Gallien dans l'administration des provinces impériales : disparition du gouverneur sénatorial remplacé par un gouverneur équestre, système de la suppléance, rang de « perfectissime ». — Nous aimerions à connaître l'origine et la carrière de ces nouveaux gouverneurs. Malheureusement, nous ne savons rien sur le passé d'Aurelius Julius. Mais nous avons vu que Valens, gouverneur d'Achaïe en 261, était un militaire de métier. Le nom d'Aurelius porté par Aurelius Julius semble déceler une origine danubienne, car cette appellation était extrêmement répandue — nous aurons à revenir sur ce point — parmi les habitants de l'Illyricum. Enfin, les nécessités de la défense étant exactement les mêmes dans les provinces

1. *C. I. L.*, II, 1115, 1116. — Nous verrons plus loin, à propos des provinces impériales, les antécédents du système. Remarquons ici que la suppléance éventuelle du gouverneur par le procurateur impérial de la province se rencontre aussi, avant Gallien, pour les provinces sénatoriales : par exemple, *C. I. L.*, V, 875 (sous Domitien), et XIII, 1807 (sous Maximin).

sénatoriales que dans les autres, il est logique d'admettre que le personnel de gouverneurs, chargé désormais d'y faire face, a été le même dans les deux cas.

Une dernière question se pose. La transformation dans l'administration des provinces sénatoriales s'est-elle opérée simultanément pour toutes ou seulement par étapes? On ne peut directement déterminer qu'une date, celle de 261 pour l'Achaïe, mais il faut considérer que les raisons qui ont amené la réforme ne sont pas particulières à cette province. En 261, la crise est générale dans l'ensemble des provinces sénatoriales, aussi bien que dans le reste de l'Empire. En Narbonaise, grande invasion des Alamans (260-261); guerre de Gallien contre Postumus, qui prend un acharnement particulier à la suite de la convention signée entre Gallien et Aureolus (fin 261). En Bétique, la province est perdue pour Gallien et se rattache à l'empire gallo-romain de Postumus. En Sicile, grande révolte servile de 261. En Macédoine, intervention armée de Macrianus et usurpation d'Aureolus (automne 261). En Asie, invasion perse à la suite de la captivité de Valérien (fin 260-début 261). En Lycie et Pamphylie, même invasion. En Afrique, usurpation de Celsus. Comme, d'autre part, cette date de 261 est celle de l'édit de Gallien, qui réorganise le gouvernement des provinces impériales et le recrutement des officiers, il semble très vraisemblable d'admettre que la transformation dans l'administration des provinces sénatoriales a été une réforme d'ensemble et qu'elle se place précisément cette année-là.

La crise, qui avait rendu nécessaire les réformes de Gallien dans le domaine de l'administration provinciale, se maintint, sous une forme permanente, jusqu'à la mort de cet empereur. La Narbonaise, en raison de la lutte de Gallien contre Postumus et ses successeurs, reste dans la zone des opérations. La situation est analogue pour les trois provinces de Macédoine, d'Achaïe et d'Asie que les Goths viennent encore dévaster en 267. Dans ces conditions, il ne pouvait être question d'un retour à l'organisation administrative traditionnelle, et les réformes administratives de Gallien durent rester nécessairement en vigueur jusqu'à la fin de son règne (268).

L'avènement de Claude, en 268, marque la prise de possession directe du pouvoir par l'armée danubienne. En raison de la haine dont il avait poursuivi Gallien jusqu'à son dernier jour,

le Sénat accueillit son successeur, sinon avec un enthousiasme délirant, du moins sans défaveur. Claude, de son côté, par caractère autant que par patriotisme, était disposé à se montrer accommodant et même, le cas échéant, à faire quelques concessions. Apporta-t-il quelques modifications sérieuses au nouveau régime introduit dans les provinces sénatoriales par Gallien? Il nous est impossible de répondre avec précision à cette question, car pour les deux années du règne de Claude nous ne connaissons le nom d'aucun gouverneur des anciennes provinces sénatoriales. Mais du moins nous savons une chose, et une chose importante : les nécessités de salut public qui avaient dicté la conduite de Gallien continuent à agir. La Narbonaise est occupée par des troupes romaines chargées de la défendre, ainsi que l'Italie, contre une offensive toujours possible des empereurs gallo-romains[1]. La Macédoine, en 269, est de nouveau envahie par les Goths. Venus par mer, ils débarquent près de Thessalonique, assiègent la ville et, remontant vers le nord, dévastent toute la province. Claude arrive enfin, leur coupe la retraite et les écrase à la bataille décisive de Naïssus. En Lycie et Pamphylie, les Goths dévastent le littoral et attaquent la ville de Sidé. Même situation et à la même époque dans la province d'Asie, à Chypre et en Crète. Dans ces conditions, Claude, malgré la meilleure volonté du monde, ne pouvait de nouveau proclamer « inermes » des provinces livrées aux incursions des barbares et où la présence d'un gouvernement militaire se révélait comme une nécessité inéluctable. Rien ne dut donc être changé, en ce qui concerne les provinces sénatoriales, au règlement de Gallien.

Avec Aurélien que se passe-t-il? Considérons tout d'abord, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les éléments généraux de la situation. Sous le règne de cet empereur, deux points essentiels sont à relever. Tout d'abord, l'attitude d'Aurélien vis-à-vis du Sénat. Aurélien est le soldat de métier, l'homme de l'armée danubienne par excellence. Son caractère, de plus, est tout d'une pièce et insoucieux des nuances; ce n'est pas chez lui qu'on risque de trouver un excès de condescendance vis-à-vis du Sénat, et, de fait, sa politique a toujours été nettement, souvent même brutalement, antisénatoriale. Il n'aime pas les sénateurs et ceux-ci le lui rendent bien. Après la courte période de

1. *C. I. L.*, XII, 2228.

détente marquée par le règne de Claude, les mauvais jours du règne de Gallien semblent revenus pour le Sénat. Second point : la situation générale de l'Empire. L'unité romaine se reconstitue en 272-273, par la double reconquête de l'Orient et de l'Occident. La grande crise semble terminée. Dès lors, les mesures prises par Gallien dans le domaine de l'administration provinciale pouvaient, semble-t-il, être remises en question et, sinon abolies, du moins sérieusement atténuées. Le fait s'est-il produit? Deux textes de l'Histoire Auguste doivent à cet égard retenir notre attention.

La Vie d'Aurélien[1], à propos de l'interrègne qui suivit la mort de cet empereur, s'exprime de la manière suivante : « Ita ut per sex menses imperatorem Romanus orbis non habuerit, omnesque judices ii permanerent quos aut senatus aut Aurelianus elegerat, nisi quod pro consule Asiae Falconius Probus in locum Arelli Fusci delectus est. » Il résulterait de ce passage que le Sénat, sous Aurélien, avait choisi des « judices », qui ne peuvent être que des gouverneurs de provinces sénatoriales. Le texte ne s'en tient pas à cette indication générale. Il cite un exemple particulier, celui de la province d'Asie, dont le gouverneur sortant, Arellius Fuscus, aurait été remplacé au cours de l'interrègne par Falconius Probus. Si ces faits sont exacts, Falconius Probus a pris possession du proconsulat d'Asie au début de 276. Son prédécesseur, Arellius Fuscus, aurait donc exercé cette charge pendant l'année 275, et ainsi il serait prouvé qu'il y a eu, sous Aurélien, au moins un gouverneur d'ordre sénatorial dans une province du Sénat. Nous avons déjà rencontré ce nom d'Arellius Fuscus à propos des honneurs rendus en 261 à la mémoire de Calpurnius Pison[2] : « Arellius Fuscus, consularis primae sententiae, qui in locum Valeriani successerat » ; il aurait donc reçu cette dignité en 253, lorsque Valérien fut élevé à l'Empire. Serait-ce ce même Arellius Fuscus que la Vie d'Aurélien nous montre, en 275, proconsul d'Asie? Est-ce son fils ou quelque autre membre de la famille? Nous n'en savons absolument rien. Comme, d'autre part, le nom ne se rencontre pas en dehors de l'Histoire Auguste, nous n'avons aucun moyen de résoudre le problème, et l'existence même du personnage doit,

1. *Vita Aureliani*, 40, 4.
2. *Vitae XXX Tyrann.*, 21, 3.

par suite, être considérée comme fort suspecte. Mais ce doute sur la personne n'implique nullement que le double témoignage du biographe, relatif aux provinces en général et à l'Asie en particulier, soit à rejeter sans autre forme de procès.

Le second de nos deux textes se trouve dans la Biographie de Tacite[1] : « Nos recepimus jus proconsulare », écrit un sénateur dans une pseudo-lettre adressée à son père : « Nous avons recouvré le droit proconsulaire », par conséquent le privilège de nommer les gouverneurs de provinces sénatoriales. Si le Sénat recouvre cette prérogative au lendemain de la mort d'Aurélien, c'est donc, semble-t-il logiquement, que sous cet empereur il ne la possédait plus.

Les deux textes paraissent contradictoires. En réalité, ils ne le sont pas et leur libellé, à l'étudier de près, nous permet de préciser la politique impériale d'Aurélien en la matière. Du premier, il résulterait qu'il y a eu « des » gouverneurs sénatoriaux sous cet empereur; mais ce fait n'implique nullement que le Sénat ait recouvré son privilège administratif pour « toutes » ses anciennes provinces. Dans le second, c'est le principe même, le privilège de choisir les gouverneurs sénatoriaux qui reparaît : « Recepimus jus proconsulare. » La situation aurait donc été la suivante : pour le règne d'Aurélien, tolérance portant sur quelques gouvernements de provinces sénatoriales ; sous Tacite, rétablissement complet et par principe du privilège du Sénat dans les provinces sénatoriales traditionnelles.

Ce point de vue n'est ni arbitraire ni purement hypothétique. Il trouve sa conformation dans un texte important de la Vie de Probus[2], sur lequel nous aurons à revenir par la suite. Le biographe de cet empereur nous dit qu'à son avènement « permisit patribus ut... ipsi... proconsules crearent ». Le mot « permisit » est aussi significatif que possible : le rapprochement de cette expression et du « recepimus jus proconsulare » de la Vie de Tacite montre bien toute la différence qui existe entre la politique d'un Danubien, même bien intentionné vis-à-vis du Sénat, comme l'était Probus, et celle d'un représentant de la classe sénatoriale, ce qui était le cas de Tacite. Permission d'un côté, recouvrement d'un droit de l'autre; il y a un abîme entre les deux formules.

1. *Vita Taciti*, 19, 2.
2. *Vita Probi*, 13, 1.

Nous pouvons donc admettre que, sous Aurélien, il y a eu « des » proconsuls choisis par le Sénat avec la permission expresse de l'empereur. Le fait se serait réalisé, en particulier, pour la province sénatoriale d'Asie, toutes réserves faites d'ailleurs, sur le nom du sénateur qui en aurait été le bénéficiaire. Mais il s'agit d'une concession impériale toujours révocable et, d'autre part, le texte de la Vie d'Aurélien n'implique nullement qu'elle ait porté sur « toutes » les anciennes provinces sénatoriales. L'empereur reste le seul juge en l'espèce. Nous verrons plus loin — et le rapprochement est capital — que la situation est la même pour les provinces impériales, où l'empereur, tout en maintenant le système de Gallien, peut, par exception, nommer comme gouverneurs des membres de l'aristocratie sénatoriale.

Lorsque meurt Aurélien, en 275, les dispositions de Gallien relatives au gouvernement des provinces sénatoriales restent toujours, théoriquement au moins, en vigueur, et il faudra la restauration sénatoriale de 275-276 pour que le Sénat recouvre temporairement en cette matière son privilège traditionnel.

Léon Homo.

(Sera continué.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE « MARIAGE SPIRITUEL »

DANS L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

Un roman moderne peut donner quelque lointaine idée de ce que fut, dans les premiers siècles chrétiens, le « mariage spirituel » : c'est le *Désespéré* de Léon Bloy.

Marchenoir a recueilli chez lui Véronique Cheminot, « célèbre naguère au quartier latin sous le pseudonyme expressif de la *Ventouse*, splendide goujate que dix années au moins de prostitution sur vingt-cinq n'avaient pu flétrir ». Marchenoir, ferme croyant, inspire à Véronique une admiration, une confiance sans limites. Elle vient le supplier de la prendre avec lui, de l'aider à devenir une bonne chrétienne comme lui. « Tous les dangers qui peuvent résulter pour un catholique exact d'une si prochaine occasion habituelle de manquer de continence, il les accepta avec la certitude résignée de compromettre et de surcharger abominablement sa vie. » Alors commence entre Marchenoir et Véronique une chaste cohabitation. Marchenoir goûte l'émerveillement de voir cette « Marie l'Égyptienne » se consumer d'amour mystique, se transmuer peu à peu en un lis de pureté. Il en arrive à croire que « l'amitié est une chose espérable entre un homme et une femme qui n'ont pas au moins deux cents ans et qui vivent tous les jours ensemble ». Mais cette illusion ne tarde pas à se dissiper. Il sent monter en lui la sourde protestation de « cette misérable chair que nul mysticisme ne peut supprimer ». Au cours d'une retraite qu'il fait loin de Véronique, il se décide à lui écrire pour l'avertir qu'il est en péril de mort à cause d'elle et qu'il faut qu'elle trouve un moyen de le sauver. La pauvre fille n'en imagine point d'autre que de se défigurer pour le dégoûter d'elle. Elle coupe sa magnifique chevelure rousse, « où quarante amants s'étaient baignés comme dans un fleuve de flamme où renaissaient leurs désirs ». Elle se fait arracher *toutes* les dents,

telle une « furie de miséricorde et de prières »; et, dans la ferveur de son épouvantable sacrifice, elle change en un blême rictus « l'arc terrible qui avait vidé tant de carquois »!

I.

Le « mariage spirituel » fut-il pratiqué couramment, parmi les premières générations chrétiennes, sous le regard bienveillant des autorités ecclésiastiques? H. Achelis[1] et Jülicher[2] sont de cet avis. Ils en parlent l'un et l'autre avec une sorte de componction attendrie et s'enchantent de l'image idyllique qu'ils s'en sont formée : « Qui pourrait dire », s'écrie Achelis[3], le « dévouement, l'esprit d'abnégation, la tendre charité que pratiquaient ces épouses du Christ et leurs patrons spirituels; quelle force et quelles consolations les uns et les autres puisaient dans leur vie commune que ne flétrissait point la souillure du mariage, alors si vivement ressentie! » Cette coutume serait née, selon ces critiques, de la nécessité de pourvoir à la protection et à l'entretien des vierges et des veuves qui, renonçant au mariage du type normal, avaient pourtant besoin d'un soutien dans une société si impitoyable aux faibles. Puis, quelle meilleure occasion de montrer aux non-chrétiens, asservis pour la plupart à la domination des sens, de quels renoncements étaient capables les âmes en qui agissait la vertu purificatrice de l'Esprit? Tout en désapprouvant l'illusion mystique de ces « unis », Jülicher[4] ne se défend point, lui non plus, d'admirer l'énergie morale qu'elle révèle chez eux.

Ni Achelis, ni Jülicher ne veulent admettre que les « cas » de cette sorte aient été assez exceptionnels ou qu'ils aient pu paraître d'emblée suspects au bon sens de l'Église. Ce serait beaucoup plus tard, après une série d'expériences instructives, que l'Église aurait déconseillé ou même proscrit ce genre d'unions. Comment s'y serait-elle opposée dès le début sans ébranler les principes mêmes sur lesquels elle se déclarait fondée? Jésus n'avait-il pas dit : « Les fils de ce siècle se marient et sont donnés en mariage. Mais ceux qui seront trouvés dignes du siècle à venir et de la résurrection des morts ne se marieront point et n'épouseront point de femmes[5]? » A son

1. *Virgines subintroductae : Ein Beitrag zu 1. Kor. VII.* Leipzig, Hinrichs, 1902.
2. *Archiv für Religionswissenschaft*, VII (1904), p. 373-386.
3. *Op. cit.*, p. 72.
4. P. 386.
5. Luc, xx, 35.

tour saint Paul n'avait-il pas célébré une sorte d'abolition des sexes quand il s'était écrié : « Il n'y a plus n'y Juif, ni Grec ; plus d'esclave ni de libre ; *plus d'homme ni de femme*. Car vous n'êtes tous qu'une seule chose dans le Christ Jésus[1]. » Et encore : « Mes frères, le temps est court ; il faut que ceux même qui ont des femmes *soient comme n'en ayant point*... et ceux qui usent de ce monde comme s'ils n'en usaient pas : car elle passe, la figure de ce monde[2] ? »

Bien mieux, la première épître de l'Apôtre aux Corinthiens[3] a fourni à Achelis et Jülicher deux versets qu'ils jugent décisifs et qui auraient été, à leur gré, la véritable chartre du mariage spirituel. « Si quelqu'un », écrit saint Paul, « pense manquer aux bienséances à l'égard de sa vierge (ἀσχημονεῖν ἐπὶ τὴν παρθένον αὐτοῦ), si elle a dépassé la pleine floraison (ἐὰν ᾖ ὑπεράκμος) et qu'ainsi cela doit arriver, qu'il exécute ce qu'il veut. Il ne pèche pas : qu'ils se marient ! — Quant à celui qui, en pleine stabilité de cœur, sans qu'aucune nécessité s'impose à lui, avec toute la liberté de son propre vouloir, décide dans son cœur de garder sa vierge, il fera bien. En sorte que celui qui donne sa vierge en mariage fait bien (ὁ γαμίζων τὴν ἑαυτοῦ παρθένον καλῶς ποιεῖ), et celui qui ne la donne pas fera mieux. »

Avouons-le sans ambages : ce texte est obscur et l'interprétation en est délicate. Dans tout ce chapitre de sa lettre aux Corinthiens, Paul répond à des questions que les Corinthiens lui avaient posées par écrit[4] ; il tranche des difficultés d'ordre pratique. Ne sachant pas au juste comment ses correspondants avaient formulé leurs consultations, nous éprouvons quelque peine à suivre l'Apôtre dans tous les détails de sa casuistique.

Ce qui est sûr, c'est que l'exégèse à laquelle s'arrête Achelis éveille une impression assez comique. Voici l'histoire qu'il imagine. Il suppose qu'il s'agit d'un mariage « spirituel ». Un homme et une jeune fille ont réalisé leur vœu de vivre ensemble dans une loyale chasteté. Mais, au bout de quelque temps, l'homme s'aperçoit qu'il a trop présumé de ses forces : la chair se révolte en lui (c'est ainsi qu'Achelis interprète assez arbitrairement l'adjectif ὑπεράκμος, où il voit un masculin). Il craint de faillir. En ce cas, lui conseille l'apôtre, point d'hésitation : qu'il donne « sa vierge » en mariage à un autre chrétien. Au contraire, s'il se sent sûr de soi, il peut librement la garder. Paul autorise donc formellement le mariage spirituel,

1. *Gal.*, III, 28.
2. *I Cor.*, VII, 29-31. Cf. *I Cor.*, IX, 5.
3. VII, 36-38.
4. I, VII, 1.

sur lequel, sans aucun doute, les Corinthiens perplexes avaient sollicité son avis.

On aperçoit tout de suite les invraisemblances morales de ce petit roman. La jeune fille en question a fait vœu de virginité : pourquoi donc faudrait-il qu'elle y manquât en acceptant un mari de la main même de celui qui lui avait promis de l'aider à soutenir cet engagement? Si son conjoint sent qu'il va faillir, ne serait-il pas plus naturel qu'il se déliât d'elle et la confiât à quelque autre « spirituel » de tempérament moins instable ou à une famille qui lui offrirait un abri sûr? Le sacrifice serait moins exorbitant que cette façon de la marier, en dépit qu'elle en ait, sous prétexte de la sauver de désirs indiscrets dont elle n'est pas responsable.

Jülicher lui-même n'a pu se tenir de déclarer l'explication d'Achelis un peu ridicule ; et on ne saurait le contredire là-dessus. Il suppose, pour sa part, qu'il s'agit d'un couple qui s'est marié avec le ferme propos d'observer la continence. L'homme a des tentations; la femme, passive de caractère, ne saura pas les éluder. Saint Paul, qui n'est nullement l'ennemi du mariage, encore qu'il le place au-dessous de la virginité, lève le scrupule du mari et lui apprend qu'il lui est licite de faire de cette épouse nominale sa femme véritable et de mettre ainsi le point final à un louable essai qui n'a pas réussi.

Le commentaire est ingénieux : mais il s'aheurte à une grosse difficulté d'ordre philologique : c'est le mot γαμίζειν, du verset 38. Γαμίζειν ne signifiait pas « épouser », mais « donner en mariage »[1]. Comment saint Paul aurait-il détourné le terme de son acception normale dans une consultation aussi épineuse[2] ?

Au surplus, si nous consultons les exégètes les plus qualifiés, un saint Jean Chrysostome[3], un saint Basile[4], un Épiphane de Salamis[5], un saint Augustin[6], nous constatons que, tous, ils ont entendu le passage dans un même sens. Il s'agit d'un père ou d'un tuteur que travaillent des inquiétudes sur la licéité du mariage et qui se demande ce qu'il doit faire de sa fille, celle-ci ayant déjà dépassé l'âge de la pleine efflorescence juvénile[7]. S'il a de justes raisons de penser qu'il y ait des inconvénients à ne point la marier — incon-

1. Cf. Mt., XXIV, 38; XXII, 30; Mc., XII, 25; Luc, XVII, 27; XX, 35.
2. Jülicher (p. 384) suppose que Paul a voulu « varier l'expression »!
3. *De Virg.*, LXXVIII (Migne, XLVIII, 590).
4. *De Virg.*, LVI (Migne, XXX, 784).
5. *Panarion*, LXI, 4 (Dindorf, II, 568).
6. *Quaest. in Hept.*, IV, 57 (*Corp. scr. eccl. lat.*, 28, 361). On rencontre aussi une interprétation mystique où « vierge » est entendu au sens de « chair-vierge » : v. g. saint Jérôme, *Adu. Jouin.*, I, 13 (Migne, XXIII, 242).
7. Platon plaçait l'ἀκμή à vingt ans (Rep. 460 E). Le grec profane disait

vénients d'ordre moral pour lui-même ou péril de séduction pour sa fille[1] — il est libre de le faire. Sinon, qu'il la garde vierge, la virginité étant en soi préférable. La solution se rattache aux principes fondamentaux de saint Paul dans la question sexuelle[2].

Elle semble attribuer au père une autorité despotique qui ferait abstraction des préférences personnelles de la jeune fille. A dire vrai, les jeunes filles n'étaient guère consultées dans l'antiquité gréco-romaine! Mais qu'on y regarde de plus près. Saint Paul est trop fin connaisseur des âmes pour outrager la liberté intime du choix virginal. Au verset 36, il dit « qu'*ils* se marient ». Qui donc, *ils*? Évidemment, la jeune fille, et le jeune homme qu'elle rêve pour époux. Le père suspendait son consentement à ce jeune amour. Paul l'invite à l'octroyer, du moment que des motifs sérieux l'y engagent, et parmi ces motifs le désir de la jeune fille n'est pas oublié.

On voit combien peu sûre est la thèse d'Achelis et de Jülicher, en tant qu'elle rattache à l'enseignement de saint Paul les premières manifestations et légitimations du « mariage spirituel ». Il est fort vraisemblable que saint Paul ne vise nullement un fait de cette sorte et qu'il règle l'exercice de l'autorité paternelle en un cas que la conscience timorée de quelque père de famille corinthien avait jugé litigieux.

Qu'il y ait eu, de bonne heure, des exemples isolés d'unions spirituelles; qu'un certain goût d'ascétisme, une recherche de mortification plus raffinée aient pu favoriser ces expériences périlleuses, je ne voudrais pas le nier, encore que les preuves explicites fassent défaut. Ce que je conteste, c'est que l'Église ait jamais encouragé, réglementé cette forme bizarre d'héroïsme, acceptant que les fidèles s'exposassent à une tentation quotidiennement renouvelée pour la gloire incertaine d'en triompher quotidiennement.

Je dirai avec quelle rudesse les initiatives similaires furent prohibées dès le IIIe siècle par les plus qualifiés de ses porte-parole, sans qu'un seul mot laisse entendre au cours de ces polémiques qu'ils veuillent couper court à un usage longtemps reçu, consacré, et dont l'expérience ait enfin décelé les inconvénients.

Mais il faut d'abord examiner quelques documents où l'on a voulu voir des vestiges de cette pratique et du crédit dont elle aurait joui au sein des églises avant que se marquât l'inévitable réaction.

παρακμάζειν (Xénophon, *Memor.*, IV, IV, 23), παρακμαστικός (Galien, VI, 123) pour exprimer l'idée rendue ici par ὑπέρακμος.

1. Ἀσχημονεῖν comporte ce double sens.

2. Cf. P. de Labriolle, *la Crise montaniste*. Paris, 1913, p. 374.

II.

Nous rencontrons dans le *Pasteur d'Hermas*, vers le milieu du second siècle, un passage où Ernest Renan subodorait, non sans raison, « un parfum de chasteté un peu maladive ». Ce texte se trouve dans la partie du livre intitulée les *Similitudes* (IX, x et suiv.).

L'Ange de la Pénitence, le Pasteur, a transporté Hermas en Arcadie, sur le sommet d'une montagne d'où il découvre une large plaine limitée par douze autres montagnes d'aspect divers. Au centre de la plaine se dresse un grand rocher blanc, de forme quadrangulaire, « assez vaste pour contenir le monde entier ». Les flancs de ce rocher sont creusés d'une porte auprès de laquelle se tiennent douze vierges d'une grande beauté, habillées d'une tunique de lin serrée par une ceinture, et « pleines de gaieté et d'entrain ». Ces vierges aident six hommes, sous lesquels travaillent une multitude d'ouvriers, à construire une tour au sommet du rocher. Les pierres qui n'ont point passé par leurs mains virginales dérangent l'ordonnance de la tour et elles en sont retirées sur l'ordre des six hommes qui dirigent la construction. La tâche est interrompue momentanément et la tour, encore inachevée, reste sous la garde des vierges. Quelques jours plus tard, un homme de taille colossale arrive, accompagné d'une troupe nombreuse. Il examine l'édifice et en rectifie certains détails.

Hermas supplie le Pasteur de lui expliquer le sens de tous ces gestes mystérieux. Le Pasteur lui promet de déférer à son désir : provisoirement, il le laisse, en le recommandant aux vierges. Hermas dépeint celles-ci, pleines d'aimable empressement à son égard. Comme il songe à partir vers le soir, elles l'en dissuadent gracieusement : *Tu dormiras avec nous comme un frère, non comme un époux*, me répondirent-elles. *Tu es, en effet, notre frère : désormais nous habiterons avec toi, car nous t'aimons très fort.* Hermas rougit à cette idée. Mais celle qui paraît commander à ses compagnes le prend dans ses bras, lui donne des baisers. Les autres font de même. Plein de joie, tout rajeuni, Hermas partage leurs jeux et leurs danses. La nuit tombée, elles étendent à terre leurs tuniques, font reposer Hermas au milieu d'elles et les heures s'écoulent ainsi jusqu'à l'aube naissante.

Il n'est point aisé de tirer de ce morceau singulier des conclusions fermes au point de vue historique. Le genre « apocalyptique » auquel le Pasteur se rattache comportait ou même requé-

rait une imprécision dont les critiques avides de données exactes s'évertuent à percer le nuage. Le style imagé et mou du bon Hermas, avec ses allégories et ses symboles, se prête moins qu'aucun autre à l'analyse. Ce qui est sûr, c'est qu'Hermas s'attarde à rêver un peu langoureusement autour de cette cohabitation qui n'exclut pas une gaieté douce ni même de tendres familiarités, mais qui se préserve par la prière de tout ce qui en altérerait l'innocence. Cette demi-complaisance d'imagination dissimule-t-elle une tentative apologétique au bénéfice du mariage spirituel? Je ne le pense pas. Comment comparer à une alliance durable la bonne fortune mystique à laquelle Hermas hésite, de son aveu même, à s'abandonner et dont la chaste douceur n'aura pas de lendemain? Promouvoir les pécheurs vers la rénovation dont ils ont besoin, clamer le devoir de la pénitence, lequel s'impose d'une façon d'autant plus impérieuse que l'univers n'en a plus pour longtemps, c'est là tout le dessein du Pasteur, et avec ce dessein ne cadre guère la recommandation d'une vie à deux, même épurée de tout vil commerce.

Quelques rares allusions, qui remontent également au IIe siècle, décèlent les premières défiances de l'Église à l'égard des couples ainsi associés. Saint Irénée, là où il s'attache à stigmatiser l'immoralité des « Gnostiques », remarque que des scandales publics ont discrédité ces essais dangereux : « D'autres », écrit-il, « ayant fait semblant, d'une façon tout à fait sérieuse au début, d'habiter avec des sœurs (ὡς μετὰ ἀδελφῶν προσποιούμενοι συνοικεῖν), ont été pris en faute à la longue, la « sœur » étant devenue enceinte des œuvres du « frère »[1].

De Tertullien devenu montaniste, on attendrait plus d'indulgence si l'on songe au rôle que les femmes jouaient dans la secte, à l'ardeur que Priscilla et Maximilla, les acolytes de Montan, avaient dépensée pour répandre les oracles du « Paraclet ». Il n'y condescend guère, si l'on en juge par un trait qu'Achelis n'a pas relevé. Cette allusion, d'une rare insolence, est bien dans le ton du *de Ieiunio*[2], où le vieux jouteur s'attarde à représenter les catholiques rétifs aux jeûnes montanistes comme des goinfres chez qui la gourmandise se mue inévitablement en lasciveté :

Tu t'es fait de ton ventre un dieu, de tes viscères un temple, de ta panse un autel. Ton prêtre, c'est ton cuisinier; ton Saint-Esprit, c'est la fumée des plats; tes charismes, ce sont tes ragoûts, et ta prophétie,

1. *Adv. Haer.*, I, VI, 3 (Migne, *P. G.*, VII, 507).
2. *De ieiunio*, XVII (Reiffercheid, p. 296).

ce sont tes hoquets d'homme repu. Ton agape[1] bouillonne dans la marmite; ta foi chauffe dans tes cuisines, ton espérance réside au fond des plats. Et ce qui donne encore plus d'attrait à cette agape, *c'est qu'elle fournit à tes jeunes gens l'occasion de coucher avec leurs sœurs*. Eh! sans doute! La débauche et la luxure ne sont-elles pas les suites naturelles de l'intempérance?

Adulescentes tui cum sororibus dormiunt. Ce mot *soror* ferait penser d'abord que Tertullien vise à ridiculiser certaines unions que les catholiques auraient été disposés à croire innocentes. Mais il est possible aussi qu'oublieux du tableau si émouvant de tendre pureté qu'il avait tracé de l'agape chrétienne dans son *Apologeticus* (§ 39), il tire simplement parti de quelque esclandre récent auquel ces repas fraternels avaient donné lieu, tout de même que dans le *De Monogamia* il n'hésite pas à rappeler une triste affaire de mœurs à laquelle avait été mêlé, paraît-il, l'évêque d'Uthina, une colonie romaine d'Afrique.

En tous cas, son montanisme ne l'a induit à aucune complaisance pour l'union spirituelle, que la secte ne préconisait nullement[2]. Achelis a eu la naïveté de prendre au sens propre une de ses métaphores dans le *De Exhortatione Castitatis*[3]. S'adressant à un veuf pour le dissuader de se remarier, Tertullien lui démontre que les soins du ménage ne sont point d'une telle importance qu'il ne puisse s'en tirer à soi seul. La tâche lui paraît-elle trop lourde, alors, lui conseille-t-il, « *prends une épouse spirituelle*. Parmi les veuves, choisis-en une qui soit belle de sa foi, riche de sa pauvreté et que l'âge ait marquée déjà. Voilà un bon mariage! Des épouses comme celles-là, *on peut en avoir même plusieurs* sans déplaire à Dieu[4]. » Cela revient à dire : prends une ménagère d'âge canonique, prends-en deux, trois, si tu veux; les difficultés de la vie quotidienne seront ainsi résolues pour toi et ne pourront plus te servir à masquer les raisons sournoisement voluptueuses qui t'aiguillonnent à te remarier.

Quoi de commun entre ces gouvernantes préposées à l'administration de la maison et de véritables épouses, fussent-elles « spirituelles »?

1. Il joue sur le mot *agape*, qui désignait à la fois la charité et l'agape au sens chrétien.

2. Mgr Ladeuze paraît s'être mépris sur ce point (*Rev. d'hist. eccl.*, 1905, p. 61). Voir aussi ce que Tertullien dit d'Apelle, *De Praescr. Haer.*, 30 (Œhler, II, 27).

3. § 12 (Œhler, I, 753).

4. Expressions analogues dans le *De Monogamia*, XVI (Œhler, I, 786).

III.

En somme, les traces de l'union mystique sont très fugitives durant les deux premiers siècles; et il paraît impossible de démontrer que l'Église l'ait envisagée avec sympathie.

Dès le IIIe siècle, elle se répand dans toutes les parties du monde chrétien, en dépit des admonestations de l'autorité ecclésiastique, auxquelles bientôt feront écho les canons des conciles.

C'est surtout dans les cercles ascétiques qu'elle est en honneur : des couples se forment entre « frères » et « sœurs », qui ont fait profession de virginité sans abandonner d'ailleurs la vie séculière (le monachisme n'est pas encore né). On habite la même maison; on partage la même chambre; on se rend tous les services que requiert la vie en commun; et il est entendu que cette intimité presque complète respectera les limites fixées conventionnellement au début.

Achelis a réuni une longue série de documents qui signalent pareil abus en Espagne comme en Syrie, en Perse comme en Gaule, à Carthage comme à Constantinople. Sans doute faut-il passer au crible toute cette érudition. Ainsi Achelis fait état du cas d'Origène qui, d'après une donnée de l'*Histoire Lausiaque* (§ 64), aurait trouvé abri durant une persécution chez une vierge chrétienne nommée Juliana, à Césarée de Cappadoce : « L'honorable M. Achelis, qui a été étudiant », objecte spirituellement Mgr P. Batiffol[1], « a peut-être demeuré chez quelque respectable vieille demoiselle, sans mériter d'être soupçonné de mariage blanc ou de libertinage! » Aussi peu significative est l'histoire de saint Athanase, habitant durant six ans sous le toit d'une vierge pour se dérober aux sévices de ses ennemis.

Le reliquat des textes pertinents est considérable et il serait aisé de le grossir[2]. On y voit l'ampleur du scandale et la sévérité avec laquelle il fut jugé.

Un des premiers témoignages de cette rigueur, c'est chez saint Cyprien que nous le relevons. Dans la lettre IV, l'évêque de Carthage administre une consultation fort délicate à un certain Pomponius (peut-être l'évêque de Dionysiana, en Byzacène). Il s'agissait de vierges peu sages qui, quoique s'étant obligées à demeurer en leur

1. *Revue biblique*, 1903, p. 317.

2. Achelis a omis : saint Ambroise, *Ép.* v, 20 (*P. L.*, XVI, 936); Amphilochius *contra Ps.-Ascetas*, p. 69 (Ficker, *Amphilochiana*, Leipzig, 1906); Ps.-Basile, *Hom. de contubern.* (*P. G.*, XXX, 811); Ps.-Chrysostome, *Quod ascetae facetiis uti non debent* (*P. G.*, XLVIII, 1055 et suiv.). Voir aussi p. 225.

état, avaient vécu dans la plus étroite familiarité avec des chrétiens (parmi lesquels un diacre) et soutenaient qu'il ne leur était rien arrivé de fâcheux.

Il n'est pas commode de suivre Cyprien dans tous les détails de son admonestation. C'est un fait que l'hostilité des polémistes chrétiens primitifs contre l'immoralité sous toutes ses formes, loin de leur imposer une particulière réserve de langage, les incitait, au contraire, aux évocations les plus directes, comme pour arracher les derniers voiles aux turpitudes qu'ils voulaient faire haïr. L'ombrageuse pudeur de la foi évangélique a longtemps traduit sans pruderie aucune ses indignations et ses dégoûts. Cette intempérance verbale n'est plus dans nos habitudes. Elle s'est adoucie toujours davantage à mesure que s'affinait au cours des siècles la vie de société. De là l'étonnement et quelquefois l'embarras du lecteur moderne en face de la rude franchise des premiers écrits chrétiens.

Cyprien pose en principe que les clercs et laïcs doivent s'opposer absolument à ce que les vierges cohabitent avec des hommes, *non dico simul dormire, sed nec simul vivere*[1]. Il en a vu avec douleur un très grand nombre se perdre par ces liaisons illicites. Si elles ne peuvent persévérer dans le don d'elles-mêmes qu'elles ont fait au Christ, mieux vaut encore qu'elles se marient que de troubler la foi de leurs frères. Cyprien réfute ensuite leurs vaines excuses avec une précision, une crudité toutes médicales; et il note qu'à soi seule la *coniacentium duorum turpis et foeda dormitio* est une honte, un crime, dont le Christ ne peut que s'indigner. Il applaudit donc à la sage énergie avec laquelle Pomponius a retranché de la communion le diacre et les laïcs coupables. Quant aux vierges, si l'examen des matrones expertes les révèle intactes, elles pourront rentrer dans l'Église, après une semonce sérieuse et changement complet de vie. Dans le cas contraire, elles devront passer par le cycle de la pénitence. Les obstinés, qui refuseront de se séparer de leur conjoint, seront avertis que plus jamais ils ne pourront être admis dans l'Église.

La lettre XIII[2] déplore l'attitude de certains « confesseurs » qui gâtent la gloire qu'ils se sont acquise par leur courage, en faisant preuve d'un fâcheux esprit d'orgueil et d'acrimonie. Et même, ajoute Cyprien, « nous avons appris non sans une profonde douleur qu'il n'en manque point qui souillent le temple de Dieu et des membres sanctifiés, illustrés du fait de la confession, *par un concubinage honteux et infâme, en partageant leur lit avec des*

1. Éd. Hartel, p. 472, l. 22.
2. § 5 (Hartel, p. 507). Comp. *Ep.* XIV, 3 (Hartel, p. 512, l. 8).

femmes. Leur conscience restât-elle pure du stupre, ce serait déjà un crime que de préparer par un tel scandale la ruine de son prochain. »

C'est vers 250 que saint Cyprien rédigeait ces mercuriales impitoyables, dont l'inflexibilité même s'expliquerait mal — j'insiste sur ce point — s'il ne s'agissait que de survivances d'un ancien usage longtemps agréé.

Quelques années plus tard, en 267-268, un des griefs formulés contre Paul de Samosate par les évêques orientaux, dans leur lettre collective à Denys de Rome et Maxime d'Alexandrie[1], était celui-ci : Paul s'était ôté tout droit de réprimer les écarts de son clergé en donnant lui-même de détestables exemples :

Comment, en effet, pourrait-il reprendre autrui ou l'avertir de ne pas en venir à cohabiter désormais avec une femme et de se garder ainsi de tomber selon qu'il est écrit, lui qui en a bien renvoyé une, mais qui en a avec lui deux autres dans la fleur de l'âge et d'un aspect séduisant?..

Cette même lettre nous apprend que les habitants d'Antioche appelaient ces compagnes irrégulières les γυναῖκες συνείσακτοι[2]. L'expression devint courante dans la langue grecque ultérieure; le troisième concile de Nicée devait lui donner en 325 une consécration quasi officielle. Les Latins la transportèrent plus tard sous la forme *subintroductae*. Achelis déclare que ce mot apparaît pour la première fois dans la traduction des canons de Nicée par Denys le Petit[3]. En fait, on le rencontre déjà au début du ve siècle, en 419, dans la traduction de ces mêmes canons par Atticus de Constantinople[4].

La préoccupation que causait alors aux églises et aux âmes soucieuses de sévère discipline morale la diffusion de ces désordres se trahit dans un opuscule syriaque faussement attribué à Clément de Rome et qui dut être composé au IIIe siècle, en Palestine ou en Syrie. L'auteur, qui n'est pas un évêque, mais une personnalité de quelque relief, s'adresse à un cercle d'ascètes. Il relève les mauvais bruits qui courent sur certains imprudents « qui sub pietatis prae-

1. *Ap.* Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, xxx, 14 (trad. Grapin, II, 393).

2. § 12 (de συνεισάγειν, introduire. L'infinitif est employé au § 14). On rencontre aussi ἐπείσακτος dans des lois impériales (*Nouvelle* 123, c. 29, Photius).

3. Migne, *Patr. lat.*, LXVII, 147 D.

4. Migne, *P. L.*, LXXXIV, 221 A; Mansi, IV, 409 E; Turner, *Eccl. occid. monumenta iuris antiquissima*, fasc. I, pars 2, Oxford, 1904. Saint Jérôme (*Ép.* XXII, 24) emploie un autre sobriquet, *agapetae*, « les chéries », calqué sur le grec ἀγαπηταί (cf. *Patr. gr.*, XXVIII, 1640 B, etc.).

textu cum virginibus in eadem domo habitant[1]... ». Il les avertit que cette façon d'agir « Christianos et viros religiosos prorsus dedecet ». D'autres encore assistent avec les vierges consacrées à des festins fort licencieux; ou bien ils les visitent, sous couleur de les exorciser, de leur lire l'Écriture, de les instruire. Le Christ a condamné ces dangereux *otiosi*[2]. Le premier article d'une conduite bien réglée, c'est de ne point habiter avec les vierges, de ne manger, ni de boire, ni de se coucher là où elles couchent, boivent et mangent. Pour nous, ajoute-t-il, *omnino non dormimus ubi somnum capit puella innupta aut Deo sacrata; et ne pernoctamus quidem ibidem, si haec sit sola, quanquam in alio loco*. Le conseil revient d'un bout à l'autre de la lettre[3] : on sent que l'auteur en est obsédé.

Quand saint Jérôme entra en lice à son tour, ce fut avec son parfait dédain des circonlocutions et sa vigueur grondeuse digne de Juvénal. On notera que c'est à une jeune fille de dix-huit ans que ces propos s'adressent[4]. La discrétion dans le langage est, je l'ai dit, une précaution de date fort récente, dont les Pères se sont, en général, fort peu souciés.

Je rougis d'aborder ce sujet. O sacrilège! cela est déplorable, mais cela est vrai. D'où s'est introduit dans les églises ce fléau des *agapètes*. D'où viennent, sans qu'il y ait mariage, ces époux d'un nouveau genre? Ou plutôt d'où vient cette nouvelle espèce de concubines? Disons mieux : d'où viennent ces courtisanes qui se réservent à un seul? La même maison, la même chambre, souvent le même lit les reçoit, et l'on nous traite de mauvaises langues si cela nous donne à penser. Le frère abandonne sa sœur vierge; la vierge dédaigne son frère qui vit dans le célibat, et, feignant l'un et l'autre d'embrasser un même genre de vie, ils cherchent une consolation spirituelle chez autrui, pour se ménager à domicile le commerce charnel. Ce sont ceux-là que Dieu condamne dans les *Proverbes* de Salomon, quand il dit : « Quelqu'un peut-il cacher le feu dans son sein sans que ses vêtements s'enflamment? Marche-t-on sur des charbons ardents sans se brûler les pieds?..

Dans la lettre CXVII[5], il inflige une semonce bien sentie à une mère gauloise et à sa fille qui se sont séparées l'une de l'autre et

1. *De Virginitate*, I, x (Funk-Diekamp, II, p. 17).
2. II, i, 2 (Funk-D., II, p. 29).
3. II, 3; 5; III, 2; IV, 3; V, 1; VII, 2; IX, 2; X, 3; XIV, 1; XV, 4.
4. *Ep.* XXII, 14, ad Eustochium (Hilberg, *Corp. scr. eccl. lat.*, LIV, [1910,] p. 161).
5. *P. L.*, XXII, 956; Hilberg, *Corp. scr. eccl. lat.*, LV, 422.

qui, soit pour égayer leur solitude, soit pour mieux gérer leur fortune, se sont adjoint des clercs comme *praesules*. C'est surtout à la fille qu'il s'en prend. Pourquoi s'est-elle ainsi attachée à un homme? Si elle n'est plus vierge, que ne se marie-t-elle[1]? — Mais c'est un si saint personnage! — Alors, pourquoi la tient-il séparée de sa mère veuve, de son frère moine? *Non superat amorem matris et fratris, nisi solus uxoris affectus.* Pourquoi accepte-t-elle d'un clerc tant de services risibles[2]? Le seul parti raisonnable, c'est de se séparer de lui, *ne maledici homines sub uno tectulo vos manentes lectulum quoque criminentur habere communem.*

IV.

Il serait oiseux d'énumérer tous les polémistes chrétiens qui ont traité la question des *subintroductae* ou de passer en revue les faits particuliers dont ils se prévalent. Ce qui peut, en revanche, offrir un réel intérêt, de l'ordre historique et psychologique, c'est de connaître les arguments par lesquels essayaient de se justifier les pseudo-époux de ce γάμος ἄγαμος — comme disait saint Grégoire de Naziance, fin lettré, expert aux réminiscences classiques[3] — ainsi que les rétorquations de leurs adversaires.

Je choisis d'une part le *De Singularitate clericorum*, d'autre part les deux opuscules de saint Jean Chrysostome Πρὸς τοὺς ἔχοντας παρθένους συνεισάκτους et Περὶ τοῦ τὰς κανονικὰς μὴ συνοικεῖν ἀνδράσι.

Ces ouvrages sont de valeur bien différente. Ceux de saint Jean Chrysostome respirent la délicatesse d'une âme fine et vraiment religieuse qui, sans humilier ceux qu'elle voit errer, ne cherche qu'à les remettre, avec compassion, mais aussi avec fermeté, dans la droite voie. Le *De Singularitate clericorum*[4] est d'une rhétorique assez banale. On n'en connaît pas l'auteur. C'est certainement un évêque[5], et, semble-t-il, un évêque préposé à une communauté schismatique[6]. Sa lettre s'adresse spécialement aux clercs (tandis que Chrysostome vise des hommes qui font simplement profession d'ascétisme et des vierges qui se sont liées par des vœux). Les femmes avec qui vivent ces clercs ne sont pas des servantes, comme le prétend Harnack[7] : elles ont pris, elles aussi, des enga-

1. Hilberg, p. 425, l. 13.
2. P. 430, 22 et suiv.
3. Cf. Sophocle, *Œdipe roi*, 1214; Euripide, *Hélène*, 690.
4. Ce titre signifie : « Du devoir qu'ont les clercs de vivre seuls. »
5. *Opera Cypriani*, éd. Hartel, p. 173, 5-10; 174, 4-12; 219, 6.
6. Cf. § 1 (Hartel, p. 174, 7) et § 34 (p. 210, 6).
7. *Texte u. Untersuchungen*, N. F., IX, 35.

gements vis-à-vis de Dieu[1] et leurs associés parlent d'elles avec respect[2]. Volontiers placerais-je dans la seconde moitié du IIIe siècle[3] cette instruction pastorale, où abondent les indications précieuses pour le présent débat.

La plus valable excuse des couples incriminés était tirée des nécessités de la vie pratique : besoin pour l'homme de la présence d'une femme, qui tienne la maison, la surveille quand il est absent, règle les détails du ménage[4]; besoin pour la femme de la présence d'un homme sur qui sa faiblesse puisse s'appuyer[5]. L'apôtre Paul n'avait-il pas dit : « Portez-vous vos fardeaux les uns des autres, et c'est ainsi que vous accomplirez la loi du Christ[6]. »

Mais ce « fardeau » pour lequel l'apôtre avait recommandé de s'aider réciproquement n'était-il pas aussi celui des âmes, le faix intime qui pèse sur chaque créature dans le secret d'elle-même et qu'il est si bon de pouvoir partager avec un cœur ami? On voit que les « unis » faisaient appel à cette *caritas*, à cette *dilectio* dont saint Paul avait tant de fois vanté la vertu merveilleuse[7].

Que le voisinage constant d'une femme exposât son conjoint à des tentations, quelques-uns n'osaient le contester, mais de ce péril même ils prétendaient tirer de plus méritoires occasions de lutter contre soi et de refréner leur propre concupiscence dans un *cotidianus triumphus pro castitate*[8]. On eût dit que leur virtuosité d'ascète n'était pas contente à moins : *Habere volo quod vincam*, disaient-ils... *Captivum teneo adversarium meum cui semper insultem*[9].

D'autres, soit qu'ils voulussent s'épargner l'aveu de leurs luttes clandestines, soit que cette prétention d'affronter les pièges démoniaques leur parût d'une crânerie trop paradoxale, remarquaient non sans aigreur que, s'il y avait si grand péril à mettre ensemble des hommes et des femmes, on devrait aller jusqu'à interdire les réunions du culte, puisque les sexes y sont mêlés[10].

1. § 16 (Hartel, 191, l. 20).
2. §§ 32 et 44.
3. La façon dont l'auteur parle du martyre et dont il suppose qu'en parlent les clercs qu'il endoctrine ne permet pas d'en reculer la date de composition jusqu'au IVe siècle, comme le veut Harnack (cf. § 34; Hartel, p. 210; le § 4 [p. 177, 27] est moins probant).
4. Πρὸς τούς..., § IX.
5. Περὶ τοῦ..., § IV : ἀσθενής εἰμι, φησί, καὶ γυνή, καὶ οὐχ ἱκανὴ μόνη ταῖς χρείαις ἀρκέσαι ταῖς ἐμαυτῆς.
6. *Gal.*, VI, 2.
7. *De Singul.*, XXIX-XXXII (Hartel, p. 205).
8. P. 183, l. 24.
9. *De Singul.*, § XVIII.
10. *De Singul.*, XIII.

On s'autorisait aussi d'exemples scripturaires. Hélie n'avait-il pas logé chez une veuve? Les apôtres ne se laissaient-ils pas accompagner par des « sœurs[1] »? Saint Jean n'avait-il pas reçu de Jésus expirant la mission de protéger Marie? Jésus lui-même n'acceptait-il pas d'être nourri par de pieuses femmes? N'avait-il pas souffert que Marthe le servît, qu'une pécheresse lui essuyât les pieds de ses cheveux dénoués? Pourquoi tant de méfiance, là où les grands ancêtres de la foi, où le Seigneur lui-même, avaient montré tant de franche et libre largeur d'âme[2]? — Que si quelques timides prenaient ombrage de ces intimités innocentes, fallait-il donc condescendre à leurs pusillanimités au lieu de se hausser aux saintes hardiesses recommandées par saint Paul? Qu'importait l'opinion d'autrui? *Si hominibus placere vellem*, avait déclaré l'Apôtre[3], *Christi servus non essem*. Ces calomniateurs feraient mieux de méditer aussi cette autre parole de l'épître aux Romains : *Tu quis es ut de servo alieno iudices*[4]?

Telles étaient les allégations, les *sanctitatis argumenta* — arguments de spécieuse sainteté, selon l'estimation du rigoureux auteur du *De Singularitate clericorum*[5] — par où les délinquants essayaient de pallier leur désir passionné de conserver à tout prix la compagne dont la présence leur était un si cher besoin. L'angoisse d'âme — de chair peut-être chez quelques-uns — qui perce sous cette dialectique maladroite, le besoin de féminité qui s'y trahit, a quelque chose de si poignant que nous nous sentons tout prêts à nous attendrir sur la détresse de ces ascètes fourvoyés.

A dire vrai, les ripostes de leurs adversaires — j'ai choisi, je l'ai dit, les deux polémistes qui m'ont paru les plus représentatifs — ne laissent rien paraître de ce genre d'apitoiement. Plus âpres chez l'évêque schismatique, plus modérées de ton chez l'illustre orateur catholique, elles réfutent inexorablement ces sophismes enfantins et ne veulent point prendre au sérieux ces indignations anxieuses. Elles ne leur permettent pas, comme eût dit Salluste, de changer le véritable nom des choses.

« Votre entêtement », leur objectent en substance saint Jean Chrysostome et l'anonyme du *De Singularitate*, « éveille les suspicions les plus légitimes; et voici pourquoi. Les exemples d'ascétisme authentique sont assez fréquents de nos jours pour qu'on puisse se rendre compte du prix qu'il faut mettre quand on tient à persévérer

1. Cf. *I Cor.*, IX, 5.
2. *De Singul.*, § XX.
3. *Gal.*, I, 10. Cf. *De Singul.*, § VIII et XII (p. 187).
4. *Rom.*, XIV, 4. *Ibid.*, § XXXVI (p. 211, l. 26).
5. § XIX (p. 194, l. 15).

dans une résolution aussi difficile. Des époux chrétiens décident-ils d'observer la continence? Presque toujours ils se séparent pour éviter l'*irritatio praesentiae*[1]. Ceux qui, non mariés, se décident à une vie vraiment mortifiée acceptent souvent de se retirer au désert, de passer leurs jours sous le sac, dans les jeûnes, dans les veilles : ils interdisent absolument aux femmes l'entrée de leur misérable abri; malgré ces précautions, c'est à peine s'ils réussissent à calmer la fièvre de leurs sens. Voilà les précautions dont s'entourent ceux qui veulent véritablement soutenir jusqu'au bout leur sacrifice une fois commencé.

« Vous prétendez nous faire croire que vous maintenez strictement vos engagements ascétiques à travers toutes les occasions malsaines de la *contubernalitas*[2]. Alors que les gens sincères avouent que les statues, les tableaux même ne sont pas sans produire sur eux quelque impression[3], vous, vous resteriez de glace auprès d'une jeune femme avec qui vous prenez vos repas, qui cause, rit, chante, pleure, qui vit enfin de votre vie, et le jour et la nuit[4]? En fait, cette prétendue invulnérabilité est un leurre. Ce qui le prouve, c'est votre obstination même à conserver vos compagnes, coûte que coûte. La femme est en soi si dommageable à l'homme par les tracas qu'elle lui cause, par les scènes qu'elle lui fait, par les préoccupations dont elle est la source, que jamais l'homme n'accepterait la vie en commun si Dieu n'avait armé la femme d'une force secrète qui le fait passer sur tant d'ennuis[5]. C'est l'ἔρως, c'est le πόθος — la passion, le désir — qui rendent l'homme si patient. A cette loi de séduction, vous-mêmes vous n'échappez pas. Vous y êtes même bien plus fortement asservis que les ménages réguliers. Oui, l'ἡδονή, ferment de l'union conjugale, est plus vive dans vos liaisons illicites que dans le mariage même. Entre gens mariés, le désir, par le fait qu'il se satisfait comme il veut, s'émousse assez vite; puis les enfants surviennent; les fatigues de la grossesse et de l'éducation éteignent chez l'épouse l'éclat de la jeunesse; aux premières ardeurs conjugales succède une paisible amitié. Mais vos *subintroductae*, à qui sont épargnées les inquiétudes des mères de famille, conservent bien plus longtemps en sa fleur l'agrément de leur personne. Chez vous, l'élan naturel n'est donc point amorti par le déclin de charmes à qui la vie est plus clémente[6].

1. *De Singul.*, XXXI.
2. *Ibid.*, X (p. 185).
3. Πρὸς τούς..., § V : ὅτι πολλοὶ καὶ πρὸς ἀγάλματα καὶ λίθους ἔπαθόν τι.
4. *Ibid.*, X; Πρὸς τούς..., § III; Περὶ τοῦ..., § VIII.
5. Πρὸς τούς..., § V : ὅτι οὐδεὶς ἂν ἕλοιτο αὐτῇ συνοικῆσαι καθαρεύων ἐπιθυμίας.
6. *Ibid.*, I.

« Comment croire que vous restiez insensibles à toutes ces suggestions troubles, quand on vous voit accepter le ridicule dont votre servitude même, vos courses absurdes à travers les boutiques de corsets, de quenouilles, de parfums et d'étoffes, vous affublent aux yeux de tous[1]; le mépris inavoué de celles à qui vous rendez ces offices[2]; pis encore, la dérision des juifs, des païens, le déshonneur de toute l'Église[3]? A qui persuaderez-vous que quelques avantages ou commodités matérielles suffisent à vous faire supporter tout cela, alors qu'il serait si simple, ne pouvant vous suffire à vous-mêmes, de prendre avec vous un frère au lieu d'une sœur (et réciproquement pour vos amies[4]).

« Au fond de tout ce commerce, sous prétexte d'aide mutuelle et de consolation réciproque[5], se dissimule un attrait qui n'a rien de commun avec la « charité » que célébrait l'apôtre. Cette *continentia criminosa*, cette *sanctimonia infamis* est pire, en un sens, que la *moechia* elle-même[6]. C'est une gageure sournoise que vous pouvez prolonger, mais que vous êtes sûrs de perdre[7]; un supplice de Tantale auquel Tantale lui-même prendrait goût, soupçonnant que la ποθουμένη ne restera pas toujours inaccessible à son étreinte[8]. Mieux vaut la corruption cynique de la fille qui attire, satisfait, puis renvoie son client, que cette pureté perverse où l'âme se salit. Que ne vous êtes-vous mariés? Le mariage, ni Dieu ne le condamne, ni les hommes ne le blâment. Mais cette vie de tentations à moitié consenties, de demi-défaites, de chutes plus ou moins profondes, quelquefois irrémédiables, est la honte de la pseudo-virginité qui en accepte l'équivoque[9]. »

Inflexible réquisitoire! Saint Jean Chrysostome lui-même, tout en déclarant qu'il est personnellement disposé à croire à l'innocence des συνεισακτοί et de leurs protecteurs, répète qu'il lui paraît impossible de faire partager à autrui cette disposition bienveillante, tant les apparences sont contre eux[10]. Son grand grief, c'est qu'ils oublient égoïstement le respect dû aux âmes, le devoir de ne pas

1. Περὶ τοῦ..., § VI; Πρὸς τούς..., § IX.
2. Περὶ τοῦ..., § VI; Πρὸς τούς, § XI.
3. Πρὸς τούς..., § XIII. Cf. *De Singul.*, VIII; XXXIV (pro unius feminae amore culpari totam Ecclesiam [patitur]).
4. *De Singul.*, XIX; Πρὸς τούς..., § VI; Περὶ τοῦ..., § IV.
5. Alterutra solacia : *De Singul.*, XIX (p. 194, 12).
6. *Ibid.*, VII (p. 180, 26).
7. § II.
8. Πρὸς τούς..., § II.
9. *Ibid.*, § II. Cf. Περὶ τοῦ..., § III et IX.
10. Περὶ τοῦ..., § V.

prêter le flanc à la critique, fût-elle injuste, si cette critique lèse les intérêts majeurs de la foi. « Dieu veut que nous soyons une lumière, un ferment. Avec tout le prestige d'une vie irréprochable, nous avons déjà bien de la peine à convertir les pécheurs. Que sera-ce si, par nos défaillances de conduite, nous donnons prise à leurs blâmes? Ne serons-nous pas responsables de leur chute[1]? »

Une défiance profonde à l'égard de la nature humaine, à qui l'on ne permet aucune illusion sur son irrémédiable faiblesse, voilà le sentiment sous-jacent à ces réprimandes. Ajoutons : une peur extrême de la femme. Ah! certes, on peut reprocher aux écrivains d'Église des rudesses quelquefois mortifiantes à l'égard de la femme; mais non pas d'avoir diminué la force de la fascination qu'elle exerce! *Aculeus peccati facta est forma feminea... Sodalitas mulierum gluten est delictorum et viscum toxicatum quo diabolus aucupatur*[2]. Quel charme ils lui prêtent et quel hommage involontaire ils lui rendent, par les précautions mêmes dont ils veulent qu'on s'arme contre elle!

V.

L'état d'esprit qui respire dans les écrits que je viens de résumer trouva de bonne heure une sorte de systématisation officielle dans les décisions conciliaires, bientôt renforcées de dispositions impériales, où furent déterminées, spécialement à l'égard des clercs, les cohabitations légitimes. Déjà l'évêque à qui l'on doit le *De Singularitate clericorum* avait formulé à la fin de sa longue instruction, au § XLIV[3], une règle précise, plus rigide encore que celle dont se contenteront la plupart des conciles ultérieurs[4].

Tout clerc, déclarait-il, qui a une mère, une fille, une sœur, une épouse ou une proche parente, n'a besoin ni de servante ni d'étrangère. Autrement on dirait qu'il ne les garde que pour se procurer, sous leur couvert, des femmes du dehors. Si elles ne peuvent se passer de l'aide des domestiques ou de la consolation d'amies, mieux vaut qu'elles aillent demeurer ailleurs que de lui faire garder des

1. Πρὸς τούς, § VII; § IX et XIII. Περὶ τοῦ..., § VI. *De Singul.*, VIII.
2. *Ibid.*, IV.
3. Hartel, p. 219, l. 9.
4. Voir cependant les *Decretales Gregorii IX*, lib. III, titre II (éd. Richter-Friedberg, Lipsiae, 1881, t. II, p. 454). « Inhibendum est et modis omnibus interminandum, ut nullus sacerdos feminas, sicut et in canone insertum continetur, de quibus suspicio potest esse, in domo sua retineat, *sed neque illas, quas canones concedunt*, scilicet matrem, amitam et sororem, quia instigante diabolo et in illis scelus frequenter perpetratum reperitur, aut etiam in pedissequis earundem. »

personnes qui lui nuisent. Une femme, même insignifiante, même vieille, ne doit pas être employée spécialement pour le service de la maison. Car plus prompt est le péché, quand il y a chance qu'on ne s'en doute pas; et pour la passion il n'est rien de laid, rien de méprisable, rien de vil, du moment que le diable emploie ses fictions à rendre prestigieuses des créatures de laideur et de dégoût.

En général, les décisions synodales[1] se contentent de défendre aux clercs, quelquefois même aux laïcs[2], de prendre avec eux des étrangères, et elles énumèrent limitativement les personnes autorisées à vivre dans la maison cléricale : épouse[3], sœur[4], fille[5], mère[6], grand'mère[7], tante[8], belle-fille[9], proche parente[10], ou même toute femme « échappant au soupçon[11] ». Des pénalités sont plus d'une fois prévues[12] contre les délinquants, dont la ténacité se devine aux renouvellements si fréquents de ces mesures coercitives.

1. 1° Concile d'Antioche, vers 267-8 (cf. Hefele-Leclercq, I, I, 199); 2° Concile d'Elvire, vers 300, can. 27 (*ibid.*, I, I, 236); 3° Concile d'Ancyre, 314, can. 19 (*ibid.*, I, I, 321); 4° Concile de Nicée, 325, can. 3 (*ibid.*, I, I, 536); 5° Concile de Carthage, 348, can. 3 (Mansi, III, 154) [noter les mots *sub praetextu caritatis et dilectionis*]; 6° Concile d'Hippone, 393, can. 20 (Hefele-Leclercq, II, I, 87); 7° 3e Concile de Carthage, 397, can. 17 (Mansi, III, 883); 8° 4e Concile de Carthage, date douteuse, can. 46 (Hefele-Leclercq, II, I, 102); 9° Synode perse, 410 (J.-B. Chabot, *Synod. Orientale*, Paris, 1902, p. 464); 10° Concile d'Arles, 443, can. 3 (Hefele-Leclercq, II, I, 462); 11° Synode d'Acacius, 486 (Chabot, p. 303-306); 12° Concile d'Agde, 506, can. 10 (Hefele-Leclercq, II, II, 985); 13° Concile de Girone, en Espagne Tarrac., 517, can. 7 (Hefele-Leclercq, II, II, 1029); 14° Concile de Lerida, 524, can. 15 (*ibid.*, II, II, 1066); 15° Concile de Tolède, 531, can. 3 (II, II, 1083); 16° 3e Concile d'Orléans, 538, can. 4 (II, II, 4); 17° Concile de Tours, 567, can. 10 (III, I, 187); 18° Concile de Tolède, 581, can. 5 (III, I, 225); 19° Concile de Séville, 590, can. 3 (III, I, 234); 20° Synode nestorien de 596 (Chabot, *op. cit.*, p. 459); 21° Synode de 605 (*ibid.*); 22° 4e Concile de Tolède, 633, can. 42 (Hefele-Leclercq, III, I, 272); 23° Synode de Braga, 675, can. 4 (III, I, 315); 24° Concile de Nicée, 787, can. 18 (III, II, 788); 25° *Decretum Gratiani*, Distinctio XXXII, surtout le chap. XVI (éd. Richter-Friedberg, I, 116 et suiv., Lipsiae, 1879) et Distinctio LXXXI (p. 287 et suiv.).

2. Voir à la note précédente le n° 5.

3. N° 10 (sous réserve du vœu de chasteté).

4. Nos 2, 4, 7, 9, 12, 13, 15, 17, 22.

5. Nos 2, 10, 12, 17, 22.

6. Nos 4, 7, 9, 10, 12, 13, 15, 17, 22.

7. Nos 7, 3, 10.

8. Nos 4, 7, 9, 22.

9. N° 7 (si les enfants se sont mariés après l'ordination).

10. N° 7, 15.

11. Nos 4, 9.

12. Nos 5, 14, 18, 20, 22. — Les empereurs Honorius et Théodose s'approprièrent, le 8 mai 420, les décisions du Concile de Nicée (*Cod. Theod.*, XVI,

Sous la sécheresse de certaines anecdotes, on devine d'étranges drames d'âme, des désespoirs sentimentaux qui ne reculaient devant aucune extrémité pour ne pas être frustrés de l'objet de leur attachement. Un des accusateurs de saint Athanase, Léontius, soupçonné d'avoir eu des rapports avec une jeune femme nommée Εὐστόλιος et ayant reçu défense de la garder auprès de lui, n'hésita pas à pratiquer sur lui-même, pour pouvoir rester avec elle (διατρίβειν μετ' αὐτῆς), la même opération qu'une interprétation trop stricte du verset de saint Matthieu (XIX, 12) avait jadis conseillée à Origène[1]. Il n'en fut pas moins destitué de sa charge presbytérale.

En regard de ces complications « passionnelles », il faut placer la rigidité des plus authentiques exemplaires de la pensée chétienne, et je ne parle pas seulement des ascètes qui avaient renoncé à toutes les délectations de la vie civilisée. Possidius, le biographe de saint Augustin, raconte[2] qu'aucune femme ne séjournait jamais dans la maison de l'évêque d'Hippone, pas même sa propre sœur, ni ses nièces, qui en eussent inévitablement attiré d'autres. Augustin redoutait à ce point l'ombre même d'un scandale que, quand une femme venait le voir, toujours il gardait un clerc auprès de lui. Saint Martin, au témoignage de Sulpice-Sévère, n'était pas moins précautionneux pour soi et pour l'opinion[3]. Écoutons encore saint Jérôme[4] : « Que jamais ou que rarement un pied de femme ne foule le seuil de ta modeste demeure », conseillait-il au clerc Nepotianus ; « que toutes les jeunes filles et les vierges du Christ te soient également inconnues ou également chères. N'habite pas avec elles sous le même toit et ne te fie pas à ta chasteté passée. Tu ne peux être ni plus saint que David, ni plus sage que Salomon. N'oublie jamais que, si le premier homme fut chassé du paradis terrestre, une femme en fut la cause... » Et il le mettait en garde contre diverses conjonctures fâcheuses, où son inexpérience aurait pu s'aheurter.

VI.

Il serait peut-être intéressant de suivre aussi loin que possible l'histoire du « mariage spirituel » que H. Achelis arrête à tort au

2, 44). Justinien prescrivit la déposition des clercs et des évêques récalcitrants (*Novelle*, 123, c. 29; 137, c. 1).

1. Cette histoire est racontée par saint Athanase, *Apol. de Fuga sua*, XXVII (Migne, *P. G.*, XXV, 677 B); cf. *Hist. ar. ad Mon.*, XVIII (XXV, 725 A).

2. *Vita Aug.*, XXVI (Migne, XXXII, 55).

3. *Dial.*, II, VII (Migne, XX, 206).

4. *Ep.* LII, 5 (Hilberg, dans *Corp. scr. eccl. lat.*, t. LIV, 423).

VIe siècle[1]. Kuno Meyer montrait récemment[2] que cet usage s'est prolongé bien plus tard dans la lointaine Église irlandaise. Il a exhumé un poème en vieil irlandais que deux copies ont conservé[3]. C'est un cantique d'amour adressé à une *syneisakté* qui, après avoir longtemps vécu avec le poète dans une chaste union, revient vers lui sur le tard, vieillie, mais pure toujours.

Que de voluptés spirituelles presque inédites le christianisme a fait connaître à l'âme humaine! Et comme ces premiers siècles chrétiens sont plus intéressants, plus riches de substance morale que ceux où, dévots adorateurs de la seule nature, les Mimnerme et les Anacréon, les Catulle et les Ovide paraient de vers charmants les superficielles émotions d'une sensualité sans remords!

Mais il est temps, après ce long exposé, d'aboutir à quelques conclusions.

H. Achelis veut que l'Église ait évolué dans la question des *subintroductae* et qu'une lente volte-face l'ait amenée à condamner ce qu'elle avait souffert ou favorisé d'abord. Il ne permet pas aux modernes de s'indigner ni de s'égayer de ces demi-épouses, demi-vierges. Il rappelle qu'il faut juger des choses de la morale, comme de tout le reste, avec un peu d'esprit historique; que bon nombre de sincères chrétiens d'aujourd'hui ne se considèrent pas comme aussi strictement tenus de fuir le théâtre, d'éluder les modes, de s'abstenir de la danse, etc., qu'ils eussent accepté de l'être au temps de Tertullien ou de saint Jean Chrysostome.

Il y a une part de vrai dans cette observation : je dis une part seulement, car il suffit de lire saint Jean Chrysostome ou Tertullien pour s'apercevoir que, dans la Carthage du IIIe siècle comme dans la Constantinople du IVe, les avis étaient fort partagés sur plus d'un problème pratique. Ce qui est sûr, c'est que le rigorisme dominait; nous en tombons d'accord avec Achelis. Encore moins admettrons-nous que les communautés chrétiennes, si surveillées sur le point des mœurs, si convaincues que la volonté humaine est prompte aux

1. Au VIe siècle même se rapportent deux textes curieux, dont l'un a échappé à Achelis. Il est de Jean d'Éphèse, au § LII de son *Commentaire* sur les saints d'Orient (trad. latine de van Douwen et J.-P.-N. Land, dans les *Verhandelingen der K. Akad. van Wetensch. Letterkunde*, XVIII (1889). C'est Jülicher qui l'a signalé (*art. cité*, p. 375). — Le second est une lettre des évêques Licinius, Melantus et Eustochius aux prêtres bretons Lovocatus et Catihernus. J'ai traduit le document et j'y ai fourni un apparat critique dans mes *Sources de l'hist. du montanisme*, Paris, 1913, p. 226.

2. *Sitz. Ber. d. Akad. Berlin*, 1918, nos XVIII-XIX, p. 362-374. J'ai analysé cet article dans la *Revue de philologie* (*Revue des revues*) de 1919.

3. Le manuscrit A (9) du couvent des Franciscains, à Dublin, et le manuscrit H. 4. 22 de la bibliothèque du Trinity College, de la même ville.

défaillances, que les meilleurs doivent éviter les « occasions », tant ils sont peu sûrs de n'y point succomber, aient jamais vu d'un bon œil ces intimités pseudo-maritales. L'invraisemblance est criante et, pour y imposer silence, il faudrait des preuves péremptoires que ni Achelis, ni Jülicher n'ont réussi à produire. On a vu combien précaires sont les interprétations qu'ils proposent des fameux versets de la première épître aux Corinthiens : or, si cette base est ébranlée, tout l'édifice qu'ils ont fondé dessus apparaît ruineux.

L'union spirituelle n'était formellement recommandée que dans certains cercles hétérodoxes, par exemple chez les « Abéloïtes », à qui la secte imposait, paraît-il, la double obligation de vivre avec une épouse et d'observer la continence : ces ménages étranges devaient adopter un garçon et une fille qui leur succédaient plus tard dans le même pacte[1]. — Au sein de l'Église, elle ne paraît guère avoir été autre chose qu'une sorte de correctif et de rançon du célibat; et, pour autant que l'histoire se construit, non pas avec des fictions, mais avec des documents, on ne voit point qu'elle ait jamais obtenu l'aveu de l'autorité compétente.

Il sera permis, à ce propos, de mettre au point une réflexion d'Ernest Havet, dans son beau livre sur le *Christianisme et ses origines*[2]. Avec son ardeur lucrétienne de délivrer les âmes de la superstition, Havet faisait flèche de tout bois, même parfois du plus fragile. C'est ainsi qu'après avoir décrit l'organisation sociale proposée par Platon dans sa *République* et en avoir souligné certaines parties un peu cyniques, il ajoute : « Les choses qui se passaient en pleine lumière et avec une solennité bizarre dans l'utopie de la *République* ne se sont-elles pas passées plus d'une fois au fond de l'Église, clandestinement et dans l'ombre? *Elle s'y résignait*, pourvu qu'elle obtînt ce grand résultat politique, etc... » Je ne sais si un historien du moyen âge accepterait comme véridique l'observation de l'éminent humaniste. Pour la période que j'ai étudiée, elle se trouve inexacte. Non seulement l'Église ne s'est pas « résignée » à ces abus, mais elle les a pourchassés avec une rigueur, une suite, une minutie inquisitoriale, qui feraient volontiers crier grâce aux âmes un peu romanesques que la sensibilité moderne dispose aux faciles amnisties.

Pierre DE LABRIOLLE.

1. *Praedest.*, LXXXVII (Œhler, *Corp. Haereseol.*, I, 254) : c'est la reproduction d'un texte de saint Augustin. Achelis ne semble pas avoir connu non plus ce morceau.

2. T. I, p. 239.

BULLETIN HISTORIQUE

SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE.

PALÉOGRAPHIE. DIPLOMATIQUE. BIBLIOGRAPHIE. DIVERS.

(1912-1920.)

En reprenant ce Bulletin, interrompu par la guerre, nous nous trouvons en présence d'une matière extrêmement vaste, malgré le ralentissement de la production scientifique. Il est donc nécessaire de restreindre les limites du plan adopté; je me bornerai à signaler, sous les trois principales rubriques ci-dessus, les ouvrages ou mémoires les plus importants, et je grouperai à la fin, quelques indications sommaires sur la toponomastique, la sphragistique, l'héraldique et la numismatique.

Paléographie. — L'ouvrage le plus considérable paru en ces dernières années, dans le champ des études paléographiques, est, sans contredit, celui qu'a publié en 1915 M. W. M. Lindsay sous le titre *Notæ latinæ, an account of abbreviation in latin manuscripts of the early minuscule period* (*c. 700-850*)[1]. Sept ans auparavant, l'auteur avait préludé à ces recherches dans ses *Contractions in early latin minuscule manuscripts*[2], où il avait commencé à réunir les abréviations usitées par les scribes du viiie siècle, et dans ses monographies sur les écritures nationales, irlandaise et galloise[3]. Les célèbres travaux de Traube avaient montré la nécessité d'enquêtes plus minutieuses pour fixer la date et le lieu d'origine des divers groupes de manuscrits. Les *Nomina sacra*, sur les abréviations usitées dans les manuscrits en capitales, devaient former le premier volume d'une Histoire des abréviations latines qui ne vit pas le jour. Le livre de M. Lindsay est venu combler en partie cette lacune. Son enquête a porté sur la plupart des manuscrits en minuscule du viiie siècle et de la première moitié du ixe.

1. Cambridge, at the University Press, 1915, in-8°, xxiv-500 p.
2. Oxford, 1908.
3. *Early irish minuscule script* et *Early welsh script*. Oxford, 1910 et 1912.

Ses statistiques d'abréviations permettront de rectifier certaines pages de Traube.

En Belgique, M. Hubert Nelis a édité, dans la Collection créée pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts, un répertoire bibliographique sur l'*Écriture et les scribes*[1], dont l'utilité se faisait véritablement sentir. C'est un complément à la première partie de la Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique de P. Namur, parue à Liége en 1838, et au résumé de M. Prou, *Paléographie et diplomatique* (1888-1897), publié dans le *Congrès bibliographique* de 1898. Plus de 1 500 livres, brochures et articles y ont été classés méthodiquement. Une œuvre de ce genre devait nécessairement présenter quelques légères omissions que les éditions postérieures ne manqueront pas de réparer[2].

En France, la municipalité de Beauvais a publié un *Album historique et paléographique beauvaisien*[3] qui renferme onze fac-similés phototypiques de documents, avec transcription : les uns, tirés des Archives nationales, concernent le siège de 1472 ; les autres, tirés des archives municipales, ont trait à la commune et au collège de Beauvais (de 1182 à 1545). — Pour une tout autre région, le projet que nous annoncions dans notre dernier Bulletin a été mis à exécution : MM. Galabert et Lassalle ont fait paraître un *Album de paléographie et de diplomatique*, renfermant des fac-similés phototypiques de documents relatifs à l'histoire du midi de la France et en particulier de la ville de Toulouse, publication faite avec le concours d'un groupe d'archivistes[4]. Enfin un *Recueil de fac-similés de chartes normandes* a été publié, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Société de l'Histoire de Normandie, par J.-J. Vernier[5], comprenant des actes de 984 à 1425, tirés des archives de la Seine-Inférieure ou des Archives nationales.

Pour l'Angleterre, M. R. James a donné, sous le titre *Wanderings and homes of manuscripts*, un résumé substantiel de nos connaissances en fait d'anciens manuscrits[6]. M. Wells a publié un supplément à son *Manual of writings in Middle English*

1. Bruxelles, Van Oest, 1918, in-8°, xii-159 p. Prix : 10 fr.
2. C'est par erreur qu'un compte-rendu (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIX, p. 208) lui reproche l'oubli de la *New palæographical Society*. Les publications de cette Société figurent, en effet, sous le n° 152.
3. Beauvais et Paris, 1913, in-4°, 21 p. et 11 pl. en phototypie.
4. Paris, Champion, 1912 et 1913, in-fol., 48 p. et pl.
5. Rouen, Lestringant, 1919, in-4°, 34 p. et 32 pl.
6. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXIII, p. 336.

(1050-1400) qui s'étend jusqu'en 1918[1]. M. Jenkinson a écrit deux intéressants mémoires sur la « court hand », ou cursive diplomatique anglaise du xie au xvie siècle[2], et, sous le titre *Roman cursive writing*, M. Van Hoesen a présenté à la Faculté de Princeton une dissertation avec de nombreux fac-similés[3].

La nouvelle Société paléographique de Londres, sous la direction de MM. Thompson, Kenyon, Gilson et Herbert, a édité vingt planches de fac-similés du iie au xve siècle, depuis un papyrus d'Homère jusqu'à un manuscrit anglais daté de 1468[4].

On doit à M. Turner[5] les fac-similés des manuscrits et chartes du viiie siècle, appartenant à la cathédrale de Worcester (*Early Worcester manuscripts*, etc.), à MM. Gaselee et Pætow ceux des manuscrits de Paris de Pétrone (*Codex Traguriensis*)[6] et d'Henri d'Andeli (*la Bataille des sept arts*)[7]. Dom Ant. Staerk publie une *Collection de reproductions phototypiques, textes et miniatures*, dont le tome Ier comprend les chartes des xiie et xiiie siècles de l'abbaye de Bulfestra ou Buckfast (Devonshire), dépendance de l'abbaye normande de Savigny[8].

Pour l'Italie, M. E. A. Loew, qui est un disciple de Traube, a consacré à l'histoire de l'écriture bénéventaine une importante monographie : *The Benevantan script, a history of the south italian minuscule*[9]. Cette écriture, très caractéristique, qu'on a quelquefois désignée du terme trop général de lombardique, est représentée par plusieurs centaines de manuscrits, exécutés dans les anciennes principautés lombardes de Capoue et de Bénévent. M. Loew en a démêlé les origines et le développement, notamment au Mont-Cassin, jusqu'au xiie siècle et même au xiiie. Il rejette l'hypothèse d'une origine espagnole, soutenue par Rodolico à cause de certaines analogies avec l'écriture wisigothique. Il prépare, d'ailleurs, un album de planches. La connaissance des particularités qu'il signale aurait évité à l'éditeur Bruno Krusch certaines erreurs de classement de manuscrits.

1. Publié sous les auspices de la « Connecticut Academy of arts and sciences ». New-Haven, Conn., Yale Univ., 1919, in-8°, p. 947-1037.

2. New-York, Putnam, 1915, in-4°, x-38 p. et illustr.; Londres, Humphrey Milford, 1915, in-8°, texte de 298 p. et 44 pl. in-fol.

3. Princeton, 1915, University Press, viii-268 p., pl.

4. 4e partie, 2e série. Londres, 1918, in-fol.

5. Oxford Clarendon Press, 1916, in-fol., lxxi-32 p., pl.

6. New-York, Putnam, 1915, in-8°.

7. University of California press, Berkeley, 1914, in-4°, 60 p. et 10 pl. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 333.

8. Kain-lez-Tournai, 1914, gr. in-4°, xx-35 p. et 25 pl.

9. Oxford Clarendon press, 1914, in-8°, xx-384 p., 9 pl.

Tout récemment, M. le Dr Novak, d'Agram ou Zagreb (Yougo-Slavie), a complété ce travail en publiant une très suggestive étude paléographique intitulée *Scriptura Beneventana*[1]. Il y montre le développement de cette écriture en Dalmatie, où elle fut apportée par les moines bénédictins des IXe et Xe siècles, et où elle lutta longtemps contre la caroline, jusqu'au moment où elle fut remplacée par l'écriture cyrillique et la glagolitique angulaire croate.

Le savant liturgiste anglais Marriott Bannister a édité en deux beaux volumes les *Monumenti Vaticani di paleografia musicale latina*[2], recueil qui est appelé à rendre de réels services aux paléographes. Suivant la remarque très juste de l'auteur, la notation musicale offre des éléments beaucoup plus sûrs que l'écriture elle-même pour dater les manuscrits, car les mélodies sont toujours transcrites suivant l'usage le plus récent et le système des neumes change plus vite que l'écriture. Le même a écrit une étude paléographique en tête de son édition du « *Missale gothicum* », *a gallican sacramentary, ms. Vatican. Regin. lat. 317*[3], célèbre manuscrit en onciale mérovingienne, publié jadis par Mabillon et décrit par L. Delisle.

Le regretté Ernest Monaci a fait paraître des *Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze*[4] qui ne font pas double emploi avec les fac-similés déjà édités par lui pour les écoles de philologie romane. Le choix des planches se recommande par sa variété : la série commence par des tablettes de plomb du Musée Kircher, pour se terminer sur le Roland de Venise et les cantiques d'Alphonse le Sage.

Dans son précieux *Archivio paleografico italiano* (fasc. 40-44)[5], il a publié, avec ses collaborateurs, des documents d'archives (depuis le VIIIe siècle) tirés du Mont-Cassin, de Sienne, Florence, Parme, Modène, Plaisance, Milan, Ravenne, Vérone, Brescia, Bénévent, Naples, Gaëte, Sorrente, Amalfi et Capoue.

En un article paru dans l'*Annuario del R. Archivio di Stato in Milano*[6], le professeur G. Vittani a signalé l'activité des écoles paléographiques annexées à la plupart des archives d'État italiennes, dont il suit l'origine et le développement. Il s'efforce de montrer que

1. Zagreb et Vienne, Angrera et Göschla, in-4°, VII-88 p., 18 fac-similés.
2. Leipzig, Harrassowitz, 1913, 2 vol. gr. in-fol., LXI-280 p. et X-132 pl. (*Codices e Vaticanis selecti, phototypice expressi...*, vol. XII).
3. T. I. Londres, 1917, in-8°, LXXI-145 p. et 6 pl. (« Henry Bradshaw Society », vol. LII).
4. Rome, Anderson, 1910 et 1913, in-8°, 2 fasc., 115 pl.
5. Rome, Anderson, 1913-1915, in-fol.
6. Milan, 1916, in-8°.

l'enseignement paléographique, donné dans les archives, est mieux orienté vers les besoins des futurs archivistes que celui des Universités, et que les chaires de sciences auxiliaires, qui existent dans les Universités italiennes, feraient mieux de se tourner davantage vers l'étude des manuscrits, de manière à compléter l'enseignement technique des archives.

L. Schiaparelli a publié des notes paléographiques sur l'origine et les divers caractères de l'écriture irlandaise[1] et il a aussi étudié le système abréviatif des signes tachygraphiques des *Notae juris* au moyen âge[2].

En Espagne, M. Millares-Carlo a étudié les documents pontificaux sur papyrus des archives catalanes au point de vue paléographique et diplomatique[3], et la *Palæographia iberica* de J. Burnam, que nous annoncions dans notre dernier Bulletin, a commencé à paraître. Elle comprend des fac-similés de manuscrits espagnols et portugais du IXe au XIe siècle, avec notices et transcriptions[4].

En Allemagne, les livraisons 12 à 23 du grand recueil des *Monumenta palæographica* du moyen âge (2e série) du Dr Chroust ont paru de 1913 à 1917.

Dans les *Tabulæ in usum scholarum* de Lietzmann, M. Mentz a donné un choix de bons spécimens d'écritures personnelles du temps de la Réforme[5]. On y trouvera des autographes d'Érasme, de Luther, de Calvin, de Zwingli, etc. Dans la même collection, M. Hülshof a édité des fac-similés de manuscrits allemands et latins des Pays-Bas, de 1350 à 1650[6]. Les manuscrits de Cicéron de Leyde et de Tibulle de Wolfenbüttel ont été reproduits avec préfaces par Plasberg et Léo, ainsi que le Vieux Testament de l'Alexandrinus de Londres, dans la série des *Codices graeci et latini photographice depicti* de Leyde[7]. Enfin Steffens a publié des *Proben aus griechischen Handschriften und Urkunden*[8].

Le *Spicilegium palimpsestorum arte photographica paratum* des moines bénédictins de l'abbaye de Beuron[9] offre un excel-

1. *Note paleografiche*, etc. Florence, tip. Galileiana, 1917, in-8°, 126 p. (*Archivio storico italiano*).

2. *Archivio storico italiano*, 1915.

3. *Documentos pontificios en papiro*, etc. Madrid, Fortanet, et impr. Hellénica, 1918, in-8°, 274 p.

4. Paris, Champion, fasc. II, 1920, in-fol., 20 pl. et p. 81-155.

5. Bonn, Marcus et Weber, 1912, gr. in-8°, XXXVIII p. et 50 pl.

6. Ibid., 1918.

7. Leyde, Sijthoff, 1914, in-fol., XVI p., 83 pl.; 1915, in-fol., XIV-120 ff.

8. Trèves, Schaar et Dathe, 1912, in-4°, 8 p. et 24 pl.

9. Vol. I : *Codex Sangallensis 193 continens fragmenta plurium prophe-*

lent spécimen des résultats tout à fait satisfaisants qu'on peut obtenir pour la lecture et la reproduction des palimpsestes, grâce aux procédés photographiques perfectionnés par Dom Raphael Kögel. Le manuscrit reproduit est un palimpseste du VIIIe-IXe siècle conservé à Saint-Gall (saint Césaire et saint Augustin) écrit sur un saint Jérôme en semi-onciale du VIe-VIIe siècle. Une étude paléographique détaillée, par D. Anselme MANSER, lui sert de préface.

Notons enfin l'apparition du tome second des *Exempla* de manuscrits grecs en minuscule et onciale, publiés par CERETELI et SOBOLEVSKI[1], et l'album de fac-similés de manuscrits yougo-slaves par le même Sobolevski, avec la collaboration de Lavrof et Kalitchiatski, à Pétrograd en 1913 et 1916[2].

Pour les nombreux livres et articles relatifs aux manuscrits à peintures, on pourra consulter notre *Bibliographie des publications relatives aux manuscrits à peintures* (1913 à 1920) dans le *Bulletin de la Société française de reproductions des manuscrits à peintures.*

DIPLOMATIQUE. — Nous devons remonter à 1912, pour mentionner un ouvrage d'ensemble arrivé trop tard pour notre dernier Bulletin : *la Grande chancellerie en France des origines à 1328*, par M. L. PERRICHET[3], résumé consciencieux de l'état de nos connaissances générales.

En Allemagne, nous indiquerons seulement la nouvelle édition du manuel d'Harry Bresslau[4], *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, qui, d'ailleurs, ne présente que peu de différences avec la précédente.

Recueils ou Catalogues d'actes. — La collection des « Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France », publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'est accrue de trois importants volumes : le tome I du *Recueil des actes de Philippe-Auguste* (1179-

tarum secundum translationem S. Hieronymi. Beuron et Leipzig, Harrassowitz, 1913, in-fol., 15 p. et 152 pl.

1. *Exempla codicum graecorum litteris minusculis scriptorum annorumque notis instructorum.* Volumen alterum : Codices Petropolitani. Moscou, 1913, 19 p. et 58 pl. en phototypie. — Id., *Exempla codicum graecorum litteris uncialibus scriptorum.* Saint-Pétersbourg, 1913, in-fol., 10 p. et 17 pl. en phototypie.

2. *Album de fac-similés de mss. yougo-slaves en écriture bulgare et serbe et de mss. cyrilliques d'origine roumaine.* Pétrograd, 1916, 130 planches [1° mss. yougo-slaves, par P.-A. Lavrof, pl. 1-97; 2° mss. cyrilliques, par E. Kalitchiatski et A. Sobolevski, pl. 98-130] (*Enciclopedia slavianskoi filologii* de Jagič).

3. Paris, Larose et Tenin, 1912, in-8°, 575 p.

4. 1re partie du tome II. Leipzig, Veit, 1915, in-8°, x-392 p.

1194) publié par M. H.-F. Delaborde[1]; le tome I du *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France*, œuvre posthume de Léopold Delisle, revue et publiée par M. Élie Berger[2], et le *Recueil des actes des rois de Provence*, par M. R. Poupardin[3]. Nous nous bornerons à les mentionner ici en insistant sur la valeur de ces recueils, dont les introductions sont des études approfondies de la diplomatique française et anglaise et qui constituent, avec leurs tables, des ouvrages destinés à devenir classiques pour les études médiévales. Rappelons que le *Recueil des actes de Louis IV (936-954)*, par moi-même, a paru antérieurement[4], avec une préface de M. Maurice Prou qui explique la genèse de la collection.

Les *Regesta chartarum Italiæ*[5] ont atteint, en 1914, leurs 12e et 13e volumes avec le *Regesto Mantovano* et le tome III du *Regesto di Camaldoli* dus à MM. Torelli, Schiaparelli et Baldasseroni. La collaboration de l'Institut historique italien avec l'Institut historique prussien de Rome a été interrompue par la guerre; mais il est à prévoir que l'œuvre des éditeurs italiens ne s'arrêtera pas pour cela. MM. Schiaparelli et Federici ont déjà apporté le concours de leur féconde activité. Ils réussiront, nous n'en doutons pas, à continuer la précieuse série, sans assistance étrangère, avec la collaboration de leurs élèves et des érudits locaux.

Comme régestes ou catalogues d'actes, il y a lieu de signaler l'*Itinéraire de Philippe de Valois*, par J. Viard[6], et le *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220*, par E. Duvernoy[7], qui complète celui des actes de Mathieu Ier de Lorraine (1139-1176) qu'il avait donné en 1904, et celui de Mathieu II (1220-1251), dû à Le Mercier de Morière (1893); en sorte que nous possédons actuellement un régeste complet pour la période s'étendant du milieu du XIe siècle au milieu du XIIIe.

En Allemagne, W. Peitz a publié diverses recherches sur les chartes fausses de Hambourg[8].

1. Paris, Klincksieck, 1916, in-4°, XL-575 p.
2. Ibid., 1916, in-4°, VII-587 p.
3. Ibid., 1920, in-4°, LVIII-157 p., 3 pl.
4. Ibid., 1914, in-4°, LXXVI-153 p.
5. Rome, Loescher, 1907-1914, 13 vol. in-8°.
6. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1913, in-8°, 150 p. (extr. de la *Bibl. de l'École des chartes*).
7. Nancy, Crépin-Leblond, 1915, in-8°, II-264 p. (extr. des *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, t. LXII et LXIV). Cf. *Rev. histor.*, t. CXX, p. 390.
8. *Untersuchungen zu Urkundenfälschungen des Mittelalters*, 1 Teil. *Die*

Bibliographie. — La plupart des ouvrages généraux nous viennent des États-Unis[1]. M. Cotton-Dana a consacré un livre d'ensemble aux Bibliothèques[2]; Feipel, quelques pages à des *Elements of bibliography*[3]; Duff Brown, diverses brochures à la bibliothéconomie, principalement aux questions de classification[4] (*Library classification* et *Subject classification*); Jennie Dorcas Fellows a fait paraître des règles pour cataloguer (*Cataloging rules*)[5]; Savage, un *Manual of descriptive annotation for library catalogues*[6]; Phillips, le Catalogue des cartes de la bibliothèque du Congrès[7], et Sayers, une étude sur les méthodes de classification qui y sont adoptées (*Canons of classification*, etc.), notamment la décimale[8]. Un *Manual del bibliotecario (Reglas elementales para la organización de bibliotecas)*, par Amaral, a paru en 1916[9], en même temps qu'une troisième édition du Manuel de bibliographie d'Ottino et Fumagalli[10].

En France, le 4e fascicule du tome VI de la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, par R. de Lasteyrie et A. Vidier[11], achève l'ensemble de l'ouvrage commencé en 1885. Les dépouillements sont ainsi conduits jusqu'en 1900, année où ils ont été complétés successivement par neuf suppléments jusqu'en 1910. Les tomes VIII et IX du *Bulletin* de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris renferment un répertoire des travaux publiés par les Sociétés d'histoire de Paris, depuis leur fondation jusqu'au 31 décembre 1914[12].

Le *Catalogue général* des livres imprimés de la Bibliothèque

Hamburger Fälschungen (3e fasc. de *Stimmen der Zeit*, Erg. Heft. II, 3). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1919, in-8°, xxviii-319 p.

1. Signalons, cependant, les conférences sur les bibliothèques et la bibliographie, faites à l'École des Hautes-Études sociales, et publiées par l'Association des bibliothécaires français, sous le titre : *Bibliothèques, livres et librairies*. Paris, Rivière, 1912-1914, 3 vol. in-8°.

2. White plains. New-York, Wilson, 1916, in-8°, xi-299 p.

3. Chicago, University, 1916, in-8°, 37 p.

4. New-York, Wilson, 1917, in-8°, 262 et 406 p.

5. New-York, University, 1915, in-8°, 181 p. (Library school Bull.).

6. New-York, Wilson, 1917, in-16, 155 p.

7. *U. S. Library of Congress. Division of Maps... Notes on the cataloging...* Washington, Gov. printing office, 1915, in-12, 20 p.

8. White plains. New-York, Wilson, 1916, in-12, 173 p.

9. La Plata, Benavides, 1916, in-8°, 102 p.

10. Milan, Hoepli, 1916, in-24, xx-340 p. et fig.

11. Paris, Leroux, in-4°, xii p. et p. 601-816. Les fasc. 1-2 du t. VII (400 p.) ont paru en 1914.

12. Paris, Impr. nationale, 1914, in-8°, vii-358 p.

nationale (auteurs) s'est accru des tomes LVIII (Gaulthier de Rumilly-Genthe) à LXXIII (Holman-Houzet)[1]. Mentionnons le Catalogue des thèses et écrits académiques pour les années 1915 à 1918[2] et le Catalogue des écrits académiques suisses de 1914 à 1915[3]. Le regretté É. Picot a publié, avec la collaboration de P. Lacombe, les tomes IV et V (table) du *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*[4], et M. l'abbé Langlois a donné sur la bibliothèque de l'Institut catholique de Paris des *Renseignements préliminaires*[5].

Nous devons à Dom Besse le tome VIII des *Abbayes et prieurés de l'ancienne France, recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France par Dom Beaunier*, qui concerne la province ecclésiastique de Tours[6]. On sait les précieuses indications topographiques, documentaires et bibliographiques que renferme cette excellente publication.

Dans le *Bibliographe moderne*, M. Dufay a publié une Bibliographie de la Sologne[7]. M. J. Régné, sous le titre *les Synthèses d'histoire provinciale à la veille de la guerre (1905-1915)*, a passé en revue un certain nombre de travaux consacrés aux provinces de la vallée du Rhône. M. le chanoine Sabarthès a publié dans le *Bulletin archéologique* de Narbonne une Bibliographie de l'Aude[8], département dont il a déjà, comme l'on sait, donné le Dictionnaire topographique, et une *Bibliographie historique du Rouergue*, par M. C. Couderc, est en cours[9]. On doit enfin à M. Perrod un *Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois antérieurs à 1790*[10].

En Angleterre, Humphreys a édité un Manuel de bibliographie des comtés et villes d'Angleterre et d'Irlande (*A Handbook to county bibliography*)[11]. En Amérique, J. Van Ness Ingram a relevé les journaux du XVIIIe siecle conservés à la bibliothèque du Congrès[12]. Au Danemark, Erichsen et Krarup ont édité le tome III

1. Paris, Impr. nationale, 1914-1920, 16 vol. in-8°.
2. Paris, Leroux, 1917 et 1919, in-8° à 2 col., p. 146 à 251 et 254 à 410.
3. Bâle, Schweighausen, 1915, in-8°, IV-98 p.
4. Paris, Rahir, 1912 et 1920, 2 vol. in-8°, fig. et pl.
5. Paris [1912], in-8°.
6. Paris, Picard, 1920, in-8°, 369 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXIII, p. 336.
7. *Bibliographe moderne*, 1914-1915, p. 65-188.
8. Narbonne, Caillard, 1914, in-8°, 611 p.
9. I (A-K). Paris, Champion, 1918-1920, in-8° à 2 col., 168 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXII, p. 163.
10. Paris, Champion, 1912, in-8°, 382 p.
11. Londres, Humphrey Milford, 1917, in-4°, x-503 p.
12. Washington, 1912, gr. in-8°, 186 p.

de leur savante *Bibliographie historique*[1], et Lauritz NIELSEN a dressé une *Bibliographie danoise* des années 1482 à 1500[2]. Pour l'Espagne, HAEBLER a écrit une *Bibliografia iberica del siglo XV*[3]. M. KONT a publié une *Bibliographie française de la Hongrie* (1521-1910), avec un inventaire sommaire des documents manuscrits[4]. En Italie, sous le titre *le Biblioteche milanesi*, a paru un manuel à l'usage des travailleurs, suivi d'une liste de périodiques[5]. Une liste analogue pour les bibliothèques de Rome a été dressée par GABRIELI et SILVAGNI[6], et MAZZIOTTA est l'auteur d'une brochure intitulée *le Biblioteche di Messina*[7]. Pour la Russie, KERNER a jeté les bases d'une bibliographie slave : *The foundations of slavic bibliography*[8]. En Suisse, ROESLI a publié le *Verzeichnis der öffentlichen schweizerischen Bibliotheken*[9].

Comme bibliographies spéciales, c'est-à-dire relatives à un sujet déterminé, nous mentionnerons en premier lieu celles qui concernent l'histoire et la littérature de la France.

Il faut faire une place toute spéciale à l'excellent répertoire de H. HAUSER, *les Sources de l'histoire de France au XVIe siècle* (1494-1610)[10], qui fait suite au manuel classique que Molinier a consacré au moyen âge et comble la lacune qui existait entre ce dernier et les *Sources de l'histoire de France au XVIIe siècle* (1610-1715) de MM. Émile BOURGEOIS et Louis ANDRÉ (I, Géographie et histoire générale ; II, Mémoires et lettres), paru en 1913[11]. La valeur bibliographique et documentaire de cet ensemble n'a pas besoin d'être mise en relief. Le plan inauguré avec tant de succès par Molinier, pour le début, a été heureusement continué autant qu'il était possible, malgré la diversité des matières. Cette méthode, suivie avec rigueur et critique, fait de cet ensemble un des plus utiles instruments de travail dont on ait doté les études historiques.

M. P. CARON a publié un *Manuel pratique pour l'histoire de la Révolution française*[12], et, avec la collaboration de MM. BRIÈRE

1. Copenhague, Gad, 1917, in-8°.
2. Ibid., Gyldendal, 1919, in-8°, 254 p.
3. T. II. Leipzig, Hiersemann, 1917, in-8°, IX-208 p.
4. Paris, Leroux, 1913, in-8°, XVI-323 p. (*Travaux de la Conférence d'études hongroises à la Sorbonne*).
5. Milan, Cogliati, 1914, in-8°, XII-583 p.
6. Rome, Istituto biblico, 1914, in-8°, XVI-406 p. (*Subsidia bibliographica*, I).
7. Messine, D'Amico, 1917, in-8°, 144 p.
8. Cambridge, University press, 1916, in-8°, 42 p.
9. Berne, 1916, in-8°, XIII-168 p.
10. Paris, Picard, 1916, in-8°, XIX-230 p.
11. Ibid., 1913, in-8°, XVIII-329 p. et XII-412 p.
12. Ibid., 1912, in-8°, XV-294 p.

et Lépine, le tome VII du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* (années 1904 à 1906)[1]. M. Léon Le Grand a dressé le répertoire des *Sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*[2], qu'il a classées dans l'ordre même des cotes actuelles de cet établissement.

Le tome XI du *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, de M. Tuetey, correspond comme les précédents à la période de la Convention nationale[3].

M. Hervé du Halgouet est l'auteur d'un *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789, conservés dans les depôts publics de Paris*, dont le tome Ier concerne les Archives et la Bibliothèque nationales[4] et qui, malgré certaines imperfections, pourra rendre des services. M. F. Duine et M. le comte de Castries ont fait paraître, l'un un *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne* (1re partie, *les Fondateurs et les primitifs du Ve au Xe siècle*)[5] et l'autre les *Sources inédites de l'histoire du Maroc* (1re série, *Dynastie saadienne : archives et bibliothèques d'Angleterre*, tome I[6]); le premier, précieux comme bibliographie et inventaire critique de l'hagiographie bretonne, le second, continuant les riches séries de documents précédemment publiés sur l'histoire du Maroc. M. Renaudet a dressé un répertoire des *Sources de l'histoire de France aux Archives d'État de Florence, des guerres d'Italie à la Révolution* (1494-1789)[7].

Un assez grand nombre d'inventaires d'archives françaises ont paru au cours de ces derniers temps. On en trouvera l'énumération dans l'*État des inventaires et répertoires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières de la France, à la date du 1er décembre 1919*, par M. Robert Doré[8], qui complète la liste du même genre parue en 1908 dans la *Correspondance historique et archéologique*, avec supplément jusqu'au 1er novembre 1913. Un appendice renferme quelques renseignements sur les archives des colonies et surtout les archives particulières.

1. Paris, Rieder, 1914-1918, in-8°, xl-413 p.
2. Paris, Champion, 1914, in-8°, 210 p.
3. Paris, 1914, in-4°, c-916 p.
4. Saint-Brieuc, Prudhomme, 1914, in-4°, xvi-326 p.
5. Rennes, 1918, in-8°, 215 p., 2 cartes.
6. Paris, Leroux, 1918, in-4°, xxxii-575 p.
7. Paris, Rieder, 1916, in-8°, xii-276 p.
8. Paris, Champion, 1919, in-8°, xvii-60 p. (extr. de la *Revue des Bibliothèques*).

Pour les sources littéraires, SPENCE a édité un Dictionnaire des romans du moyen âge et des auteurs de romans[1]. M. A. LÅNGFORS a établi, à l'aide des notes de M. Paul Meyer, un instrument de travail fort précieux : *les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*[2], et il nous promet un second volume pour la poésie française du XVe siècle, avec des tables se référant à l'ensemble. De son côté, M. JEANROY nous a apporté une *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux* (manuscrits et éditions)[3] dans la Collection des classiques français du moyen âge dirigée par M. Mario Roques. Elle vient à son heure remplacer le travail analogue de Bartsch, qui remonte à plus de quarante ans.

A l'étranger, M. PAETOW a publié un Guide des études d'histoire médiévale à l'usage des étudiants des Universités américaines[4], où l'on trouve l'indication d'ouvrages récents qui ne figurent pas dans les répertoires de Monod et Dahlmann-Waitz, principalement sur l'histoire de la civilisation, des sciences et des arts. Rappelons aussi l'apparition d'une deuxième édition, avec additions, de l'excellent livre de Ch. GROSS sur *les Sources et la littérature de l'histoire d'Angleterre, depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1485 environ*[5]. Enfin M. Hubert HALL a édité avec ses élèves une *Bibliographie choisie de textes et d'ouvrages sur l'histoire économique*, excellent complément des bibliographies de Gross et de Morris-Jordan[6]; et MEADOWS a publié un livre des sources de l'histoire de Londres, des origines à 1800 (*A source book of London history*, etc.[7]).

En Allemagne, une huitième édition du Dahlmann-Waitz (*Quellenkunde der deutschen Geschichte*) a paru par les soins de Paul HERRE. JANSEN et SCHMITZ-KALLENBERG ont édité une Historiographie de l'histoire d'Allemagne jusqu'en 1500[8], et en Autriche Aug. VON JACKSCH un supplément aux sources de l'histoire de Carinthie du IXe au XIIIe siècle (*Die Kärnter Geschichtsquellen*)[9].

Ester PASTORELLO est l'auteur des *Indici per nome d'autore e per materie delle pubblicazioni sulla storia medioevale ita-*

1. New-York, Dutton, 1914, in-8°, VI-396 p.
2. Paris, Champion [1917], in-8°, VII-444 p.
3. Paris, Champion, 1916, in-8°, VIII-86 p.
4. University of California press, 1917, in-8°, XVI-552 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 334.
5. Londres, Longmans, 1915, in-8°. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIX, p. 113.
6. Londres, King, 1916, in-16. Cf. *Rev. histor.*, t. CXVI, p. 386.
7. Londres, Bell, 1914, in-8°, 204 p.
8. Leipzig, Teubner, 1914, in-8°, IV-130 p.
9. Klagenfurt, F. von Kleinmayr, 1915.

liana (1899-1910) raccolte e recensite da Carlo Cipolla[1]. Enfin Barth a publié une *Bibliographie de l'histoire suisse* comprenant les ouvrages parus jusqu'en 1912[2]. Comme bibliographies spéciales, il y a lieu d'appeler l'attention sur le Catalogue des livres concernant Pétrarque, donnés par Willard Fiske à l'Université Cornell; il a été dressé par Miss Fowler[3].

Pour l'histoire religieuse, le P. Girolamo Golubovich a terminé sa *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente francescano*[4], véritable bibliographie des missions franciscaines en Orient. Enfin Clemen et Eissfeldt ont fait paraître une bibliographie de l'histoire des religions pour les années 1914 et 1915[5].

Notons en outre, parmi les instruments de travail, le *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de Meyer-Lübke[6], les nouvelles éditions du lexique vieux-français de Tobler par Lommatsch[7], de l'*Altdeutsches Namenbuch* de Förstemann par Jellinghaus[8], enfin le dictionnaire étymologique des surnoms anglais de Harrison et Pulling[9].

Histoire du livre. — La *Gallia typographica*, le précieux répertoire biographique et chronologique des imprimeurs de France, des origines à la Révolution, par G. Lepreux, continue à paraître. Le tome IV est relatif à la province de Bretagne[10]. Aussitôt après, il convient de faire une place à part à un article sur les *Premiers caractères d'imprimerie en métal résistant*, d'après un acte d'association conservé dans les archives notariales, retrouvé par M. Maurice Roy, qui touche à l'une des questions les plus intéressantes des origines de l'imprimerie, celle de la fabrication des caractères mobiles[11].

La matière subjective de l'écriture, le papier, a fait l'objet d'une Histoire en anglais, par Maddox[12], tandis que le spécialiste bien

1. Venise, C. Ferrari, 1916, in-8°, 616 p.
2. Bâle, Geering, 1914 et 1917, 3 vol. gr. in-8°.
3. *Catalogue of the Petrarch Collection bequeathed to the Cornell University...* Oxford, Humphrey Milford, 1917, in-4°, 570 p.
4. T. II. Quaracchi, 1913, in-8°, viii-641 p.
5. *Religionsgeschichtliche Bibliographie.* Leipzig, Teubner, 1917, in-8°, viii-53 p.
6. Heidelberg, Winter, 1916, in-8°, p. 641-800.
7. Berlin, Weidmann, 1915-1917, gr. in-8°, lxx-592 p.
8. T. II, 2e partie. Bonn, Hanstein, 1916, in-4°, vi-942 p.
9. *Surnames of United Kingdom.* Londres, Morland press, 1918, in-8°, 16 et 36 p.
10. Paris, Champion, in-8°, iv-302 et ii-199 p.
11. Le *Bibliographe moderne*, 1919, p. 163-173.
12. Croydon, Pitman, 1917, in-8°, 156 p.

connu BRIQUET étudiait le symbolisme des filigranes dans un article du *Bibliographe moderne*[1], et que DE WITTE essayait d'établir *Comment il faut classer et cataloguer les filigranes*[2].

Les recherches de VECCHIONI, sur le passage de l'écriture à l'imprimerie, complètent celles d'Olschki sur les incunables illustrés imitant les manuscrits, et celles de Zedler sur les lettres d'indulgence[3].

A l'occasion de l'exposition du livre à Leipzig, divers travaux ont vu le jour en Italie, pays qui y avait largement participé pour la partie historique. D'abord le *Catalogo della mostra storica dell' arte di stampa in Italia dalla metà del sec. XV a tutto il XVIII*, avec une préface de Fr. NOVATI[4]. On y trouvera décrits cent-vingt-huit livres ou brochures rares, dont trente-neuf du XVe siècle et cinquante-deux du XVIe prêtés par la bibliothèque Brera ou des particuliers. En même temps COSENTINI a publié *Gli incunabuli ed i tipografi Piemontesi del secolo XV, indici bibliografici, Museo nazionale del libro*[5], et OLSCHKI le *Livre en Italie à travers les siècles*, où il examine le rôle joué par l'Italie dans le développement de l'art de l'imprimerie et de l'illustration du livre du XVe au XIXe siècle, d'après les collections figurant à l'exposition susmentionnée[6]. Ce dernier a encore décrit, sous le titre *Incunabula typographica*, une nouvelle série de mille incunables où figure sa propre collection[7].

CARBONELLI a publié une *Bibliographia medica typographica* du Piémont (XVe-XVIe siècle)[8]. De son côté, M. L. FRATI a fait connaître les incunables rarissimes de la bibliothèque de Grenoble[9].

En Angleterre, les inventaires du Musée britannique se sont accrus de la quatrième partie du *Catalogue des livres imprimés du XVe siècle*, concernant l'Italie, Subiaco et Rome[10]. M. PERRINS a publié : *Italian book illustrations and early printing*[11].

1. Années 1914-1915, p. 302-325.
2. Bruxelles, 1912, in-8°, 17 p. (extr. du *Bull. de l'Institut international de bibliographie*, n° 121).
3. Aquila, Vecchioni, 1915, in-8°, 145 p.; Florence, Olschki, 1914, in-4°, 27 p.; Mayence, *Gutenberg-Gesellschaft*, 1913, gr. in-8°, VI-116 p., 16 pl. in-fol.
4. Milan, 1914, in-8°, XVII-51 p. avec fig.
5. Turin, Scuola tipogr., 1914, in-8°, VI-130 p.
6. Florence, Juntine, 1914, in-8°, XV-51 p. et facsim.
7. Florence, 1915, in-8°, VII-638 et 16 p., 3 pl. et fig. (extr. de la *Bibliofilia*).
8. Rome, Centenari, 1914-1919, in-4°, 434 p. et fig.
9. Florence, Olschki, 1916, in-4°, 10 p. (extr. de la *Bibliofilia*).
10. Londres, Humphrey Milford, 1916, in-4°, 146 et 10 p., 13 pl.
11. Londres, Quaritch, 1914, in-4°, 268 p.

M. Leighton a donné la troisième partie de son excellente bibliographie *Early printed books arranged by presses*, qui concerne précisément Paris et Lyon[1], tandis qu'en France M. P. Le Verdier consacrait une étude à l'*Atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais (histoire et bibliographie)*[2], MM. Omont et Amweg aux débuts de l'imprimerie à Évreux[3] et à Porrentruy[4].

En Allemagne, E. Voullième a continué la publication des *Monumenta Germaniæ et Italiæ typographica*[5], où il a écrit un mémoire sur les imprimeurs allemands du xve siècle; et il a dressé l'inventaire des incunables récemment acquis par les bibliothèques de Berlin[6].

Pour l'Angleterre, M. Plomer a écrit une courte histoire de l'imprimerie en Angleterre (*A short history of english printing*) de 1476 à 1900[7].

Aux États-Unis, Fr. W. Ashley a dressé le Catalogue de la collection d'incunables de John Boyd Thacher, conservés actuellement à la bibliothèque du Congrès à Washington[8], et M. Peddie un catalogue de livres imprimés au xve siècle, avec un guide pour leur identification[9].

En Espagne, Serrano y Sanz est l'auteur d'un mémoire tendant à prouver, documents à l'appui, que l'imprimerie de Saragosse est la plus ancienne de l'Espagne (*la Imprenta de Zaragoza es la más antigua de España, prueba documental*[10]). Aux Pays-Bas, Kronenberg a publié le Catalogue des incunables de la bibliothèque de Deventer[11]; en Russie, Kisselew celui des incunables de la collection Norow à Moscou[12], et en Suisse Reichling des *Appendices ad Hainii Copingeri Repertorium*, concernant principalement les bibliothèques suisses, avec un index des villes et des typographes[13].

1. Londres, Leighton, 1917, in-4°, 216 p.
2. Paris, 1916, in-4°, 179 p. et 77 pl. et fig.
3. *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux scientifiques, 1917, p. 84-117 et pl.
4. Porrentruy, 1917, in-8°, iv-127 p.
5. X-XI. Leipzig, Harrassowitz, 1913 et 1916, in-fol., 50 et xvi-123 p.
6. Ibid., 1914, in-8°, iv-120 p.
7. New-York, Dutton, 1916, in-8°, xii-276 p.
8. Washington, Gov^t printing office, 1915, in-8°, 329 p. et fig.
9. *Fifteenth century books*, etc. New-York, Wilson, 1917, in-8°, 310 p.; in-12, 89 p.
10. Zaragoza, Mañero, 1915, in-4°, 22 p.
11. Deventer, Kluwer, 1917, in-8°, xxiv-148 p., 1 pl.
12. Francfort, Baer, 1913, gr. in-8°, xvi-56 p.
13. Munster, Theissing, 1914, gr. in-8°, 189-cxxxv p.

SIGILLOGRAPHIE. — Le *Manuel de sigillographie française*, qui est l'œuvre de M. J. ROMAN[1], n'est pas seulement une classification, mais encore une étude technique des sceaux et matrices.

En Allemagne, dans le *Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte*, publié par von Below et Meinecke, a paru un ouvrage sur les sceaux : *Siegelkunde*, par W. EWALD[2]. M. Aug. COULON a écrit sur le service sigillographique et les collections d'empreintes des sceaux des Archives nationales[3], une notice fort utile à tous ceux qui auront à consulter ce précieux dépôt. Rappelons qu'on doit au même auteur un *Inventaires des sceaux de la Bourgogne*, recueillis dans les dépôts d'archives, dans les musées et même dans les collections particulières[4].

A signaler les *Collections sigillographiques* de MM. Gustave SCHLUMBERGER et Adrien BLANCHET[5], publiées par leurs propriétaires. Elles comprennent 690 sceaux-matrices et bagues, dont les plus anciens remontent aux temps barbares et les plus récents au XVIIe siècle, le tout classé par pays ou provenance : France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Orient grec et latin, sceaux juifs, etc. Ce très beau catalogue met à la disposition des chercheurs une précieuse série de monuments jusqu'ici inaccessibles au public.

Enfin le Dr Pol GOSSET a décrit la collection de sceaux-matrices, cachets et timbres de la bibliothèque de Reims[6], et M. LABANDE les sceaux du *Trésor des chartes du comté de Réthel*[7].

HÉRALDIQUE. — Comme publications héraldiques, citons la *Wappenkunde* de F. HAUPTMANN dans la collection Below-Meinecke[8]. En France, M. PRINET a fait une étude sur les *Usages héraldiques au XIVe siècle, d'après les Chroniques de Froissart*, où il montre que Froissart décrit fort exactement les blasons des seigneurs de son temps, et il a publié un *Armorial de France de l'époque de Philippe le Bel*, retrouvé par lui dans les papiers de Jules Chifflet à la bibliothèque de Besançon, et qu'il considère comme le plus ancien armorial connu[9]. M. Jacques MEURGEY a publié deux pla-

1. Paris, Picard, 1912, in-8°, VII-401 p., 30 pl., 45 fig.
2. Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1914, in-8°, XIV-244 p., 40 pl.
3. *Le Service sigillographique et les collections d'empreintes des sceaux des Archives nationales*. Paris, Champion, 1916, in-16, 156 p. et 8 pl.
4. Paris, Leroux, 1912, in-4°, XLVII-369 p. et 60 pl.
5. Paris, Picard, 1914, in-8°, IX-228 p., 12 fig. et 28 pl.
6. Reims, Monce, 1913, in-8°, XI-56 p., fig., pl.
7. Paris, Picard, 1914, in-4°, 304 p. et 63 pl.
8. Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1914, in-8°, VIII-61 p., 4 pl.
9. Paris, Laurens, 1917, in-8°, 16 p. (extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la*

quettes intitulées : *les Anciens symboles héraldiques des villes de France : Verdun et Paris*[1], ainsi que les *Armoiries du pays basque*, étude historique et critique sur les différents écus qui ont formé le blason de ce pays[2]; enfin une *Étude sur les armoiries de l'abbaye de Tournus* et un *Armorial du pays de Tournus*[3]. Hope a composé une grammaire héraldique (*Grammar of english heraldry*)[4]. En Italie, M. de Ferrari a compilé un recueil des armoiries de familles d'Alexandrie[5]. MM. Paul Bredo, Grandjean et Hans Toll sont les auteurs d'études sur l'héraldique danoise[6] et suédoise[7].

Toponomastique. — La toponomastique, si nécessaire aux médiévistes pour leurs identifications, vient de s'enrichir du 1er fascicule des *Noms de lieu de France, leur origine, leur signification, leurs transformations*, par Auguste Longnon[8], cours professé en 1912 à l'École des Hautes-Études, publié par les soins de MM. Marichal et Mirot. Ce fascicule concerne les noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine. Le fascicule II, sous presse, comprendra les noms barbares. L'ouvrage entier comptera avec la table quatre fascicules. Il suffit de rappeler la valeur de l'enseignement créé par Longnon, pour comprendre l'intérêt toujours actuel de cette publication, comme base d'études et de recherches.

Parmi les travaux de détail, quelques-uns méritent une mention particulière. Dans le *Congrès du millénaire normand*, a paru le mémoire de M. Charles Joret intitulé : *les Noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie*[9]. D'un examen systématique de tous les noms, il conclut que la plupart sont danois, ce qui justifie l'appellation de *Dani* attribuée aux Normands par la plupart de nos vieilles chroniques. Dans le même recueil et dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Normandie[10] MM. Prentout et Sauvage ont

Société de l'histoire de France, 1916), et Champion, 1920, in-8°, 58 p. (extr. du *Moyen Age*).

1. Paris, Champion, 1918 et 1920, in-8°, 51 p. et grav., 16 p. et grav. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIX, p. 350.
2. Ibid., 1918, in-8°, 78 p. et fig. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 143.
3. Paris, Champion, 1918 et 1920, 2 vol., 31 et 360 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 143, et *supra*, p. 124.
4. Cambridge Univ. press, 1913, in-16, 142 p. (*Cambridge manuals*).
5. Alexandrie, tip. di G. Chiaretto, 1919, in-8°, 56 p.
6. Copenhague, Schultz, 1919, in-8°, 310 p.
7. Stockholm, Norstedt, 1919, in-8°, 30 p.
8. Paris, Champion, 1920, in-8°, 177 p.
9. Paris, Picard, 1913, in-8°.
10. T. XXIX, 1913, p. 33-43.

étudié l'origine de l'*Otlinga Saxonia* sur le littoral du Bessin, et M. H. Göken les noms de lieu dans la chronique d'Orderic Vital[1]. Rappelons enfin les travaux de MM. T. Perrenot, J. Soyer et Marichal sur les toponymies franc-comtoise, blésoise ou orléanaise et lorraine.

On sait tout le parti qu'on peut tirer des anciens *Pouillés* pour l'identification des noms de lieu et la valeur, toute spéciale à ce point de vue, de la publication entreprise par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous les auspices de feu Auguste Longnon. Le tome V, consacré à la province de Trèves, a été terminé par M. l'abbé Victor Carrière, sous la direction de M. Maurice Prou[2]. Le texte n'avait été établi par Longnon que pour les Trois-Évêchés. C'est à M. l'abbé Carrière qu'est dû l'achèvement de toute la partie relative au diocèse de Trèves et la confection des précieuses tables. En Italie, Trauzzi a publié la deuxième partie de son étude *Attraverso l'onomastica del medio evo in Italia*[3].

Numismatique. — Le *Manuel de numismatique française* de MM. Blanchet et Dieudonné[4], qui comprend les monnaies royales françaises depuis les origines jusqu'à la Révolution, est moins une classification des monnaies qu'une étude des relations qui rattachent l'histoire de la monnaie à l'histoire politique, administrative et économique de la monarchie française. Le tome II, qui commence avec Hugues Capet, est divisé en trois livres. Dans le premier, sont exposés les caractères généraux de la monnaie royale : organisation monétaire, procédés de fabrication, valeur. Dans le second, est retracée l'histoire politique, économique et artistique de la monnaie. Dans le troisième, sont décrites les différentes espèces frappées par les rois capétiens. Cet ouvrage est appelé à rendre les plus grands services aux historiens et économistes.

Ph. Lauer.

1. *Normannische Orstnamen bei Ordericus Vitalis*. Lingen (Ems), Acken, 1913, in-8°, 64 p.

2. Paris, Klincksieck, 1915, in-4°, LXVIII-600 p. (*Recueil des historiens de la France. Pouillés*, t. V).

3. Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1915, in-8°, 124 p.

4. Paris, Auguste Picard, 1912-1916, 2 vol. in-8°, VII-431 p., 3 pl., 248 fig., et X-468 p., 238 fig. et 9 pl.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L.-M. Hartmann et J. Kromayer. **Römische Geschichte.** (*Weltgeschichte in gemeinverständlicher Darstellung*, Dritter Band). Gotha, Andreas Perthes, 1919. Gr. in-8°, x-384 pages et 3 cartes.

Ce volume fait partie d'une *Histoire universelle* destinée au grand public; intitulé *Histoire romaine*, il comprend cependant en outre, par une singulière répartition des matières, l'histoire de l'Italie, de l'Orient grec et de l'Islamisme jusqu'en 753 après J.-C. C'est un simple manuel, suffisamment clair et précis, mais sans références, sans notes, sans originalité, sans aucune qualité spéciale ni de forme ni de fond. L'exposition et la critique des sources y sont plus que sommaires; la bibliographie, encore plus misérable, offre ce trait caractéristique de ne guère signaler que des ouvrages allemands; on y relève à peine sept à huit noms étrangers, Pais, Modestov, Gibbon, Duruy, Diehl, Salvioli, Duchesne, Bury, Rostovzev. Pour la deuxième partie, il n'y a absolument qu'un auteur à lire : Mommsen! M. Hartmann a écrit la première partie, l'*Histoire romaine primitive*, en quatre chapitres, depuis l'époque préhistorique jusqu'à la fin de la conquête de l'Italie et la guerre contre Pyrrhus. Tantôt conservateur, tantôt radical, il rejette toute l'histoire des rois jusqu'aux Tarquins, seuls historiques, l'existence du consulat avant le milieu du ve siècle, la première retraite de la plèbe: il accepte la date traditionnelle de la loi des Douze Tables, recule jusqu'en 348 le premier traité de Rome avec Carthage. La deuxième partie, due à M. Kromayer, continue en trois chapitres l'histoire de la République jusqu'à sa chute. Relevons-y seulement quelques opinions intéressantes : la concurrence du blé étranger ne serait pour rien dans la décadence économique de l'Italie; les colonisations de Sylla continuent l'œuvre des Gracques; Pompée est un précurseur d'Auguste. La troisième partie, écrite aussi par Kromayer, traite en quatre chapitres l'histoire du principat, d'Auguste à Dioclétien. La quatrième partie, écrite par M. Hartmann, a pour titre *la Chute du monde ancien*. Les deux premiers chapitres étudient les bases économiques et politiques de la société, l'esclavage, la grande propriété, le colonat, les castes et les corporations, les classes, la bureaucratie, les régimes militaire, fiscal et municipal. Le troisième chapitre est consacré à l'histoire des empereurs jusqu'à Valens et Valentinien. L'histoire religieuse fait l'objet du quatrième chapitre et

celle des Germains et de leurs invasions l'objet du cinquième. Le manuel devrait logiquement se terminer avec le sixième chapitre, consacré à la fondation des royaumes barbares et à la disparition de l'Empire d'Occident. L'auteur a cependant jugé bon d'y ajouter quatre chapitres sur l'Empire d'Orient au ve siècle et les Ostrogoths; sur l'œuvre de Justinien et la lutte des Byzantins contre les Perses jusqu'à Héraclius; sur la naissance et l'expansion de l'Islamisme en Orient et en Occident jusqu'au VIIIe siècle; sur la séparation définitive de l'Italie et de l'Orient, et l'État des Lombards jusqu'en 753, enfin un tableau chronologique de 753 avant J.-C. jusqu'à 753 après J.-C.

CH. LÉCRIVAIN.

Georg VEITH, Oberstleutnant. **Der Feldzug von Dyrrachium zwischen Caesar und Pompejus.** Vienne, Seidel et fils, 1920. In-8°, XIX-267 pages, avec 9 cartes et plans et 21 vues photographiques.

Auteur de l'*Histoire des campagnes de Jules César*, collaborateur de Kromayer pour ses *Champs de bataille de l'antiquité*, explorateur de l'Albanie sous le prince de Wied en 1914, officier de l'armée autrichienne durant la campagne de 1917 dans cette même région, M. Veith était particulièrement compétent pour écrire *la Campagne de Dyrrachium entre César et Pompée*. Son livre, qui repose à la fois sur les textes et sur l'étude minutieuse du terrain, est excellent; il adopte les solutions les plus vraisemblables, rectifie et complète souvent les travaux de Stoffel et d'Heuzey; il intéressera le militaire, l'historien, l'archéologue et le géographe. Après la bibliographie très complète et l'examen des sources, surtout du récit de César, sorte de *Bulletin*, M. Veith décrit l'état actuel du terrain des opérations : la plaine marécageuse de la Muzakja; la partie montagneuse; les rivières comprises entre Oricum et Dyrrachium, la Vojusa (*Aous*), le Semeni (*Apsus*), formé par le Devoli et l'Osum (*Ason*), le Skumbi (*Genusus*), le Darci, le Gesnike; le climat, avec une saison sèche et une saison des pluies; la malaria, endémique; les difficultés des communications; la population de race illyrienne; les cultures (céréales, oliviers) et l'élevage, dont le produit suffit à peine au pays; en somme un champ d'opérations très défavorable. Il examine ensuite la topographie ancienne; les changements souvent considérables qu'a subis le cours des rivières depuis César; la population illyrienne, surtout les Parthini, dont la ville était probablement Clodiana; les villes grecques : Oricum (Palaeo-Kastro), Apollonia, Dyrrachium (l'ancienne Epidamnos, auj. Durazzo), Lissus (Alessio), Nymphaeum (Saint-Jean de Medua), Byllis (Gradica), Amantia (plutôt Kljos que Pljoca); les villages, dont Asparagium, près de Clodiana;

les voies romaines postérieures à César, surtout la *via Egnatia*, avec ses deux branches, de Clodiana à Dyrrachium et à Apollonia; toutes les difficultés de cette région marécageuse, sans routes, sans ponts, sans ressources alimentaires, probablement déjà ravagée par la malaria, aussi impropre par conséquent alors qu'aujourd'hui aux opérations militaires. Deux chapitres reconstituent les manœuvres de César et de Pompée avant la bataille de Dyrrachium, fixent en particulier le débarquement de César à Palaeste (*Strada bianca*), celui d'Antoine à Nymphaeum, les positions sur l'Apsus à Kuci, la réunion de César et d'Antoine vers Elbasan, le camp de Pompée sur la rive droite, celui de César sur la rive gauche du Skumbi. Les trois chapitres suivants, consacrés à la bataille de Dyrrachium et à ses conséquences, décrivent avec une précision remarquable les retranchements des deux adversaires, les camps principaux, celui de César au nord du Sumhil, celui de Pompée à Pétra (*Sasso bianco*), la double ligne enveloppante de César, la percée de Pompée, la contre-attaque, le désastre et la retraite de César, la concentration de la flotte pompéienne pour bloquer le golfe de Valona. M. Veith étudie ensuite différents points : l'armée de Pompée, forte d'environ 115 à 120 cohortes de grosse infanterie de 360 à 400 hommes chacune, de 4,000 hommes d'infanterie légère, de 7,000 cavaliers; sa flotte de 320 bateaux; l'armée de César, forte de onze légions et de 700 cavaliers, sa flotte extrêmement faible; il dresse la liste de ses légats. Il fixe le sens du mot *justum iter* qui représente non pas la soi-disant marche normale de douze kilomètres, mais l'étape normale d'un camp à un autre, et montre que, sauf dans des circonstances spéciales, la capacité normale de marche du légionnaire était à peu près la même que celle de nos troupes modernes. Il signale les analogies singulières qui rapprochent la grande guerre de 1914-1918 et la campagne de Dyrrachium, avec sa guerre de positions, l'encerclement de Pompée par César, l'extension réciproque des deux ailes jusqu'à la mer, la percée de Pompée. Il montre quelle importance a eue la question du ravitaillement. Pompée avait eu le temps de le préparer; c'est au contraire le manque de vivres qui explique beaucoup d'imprudences et d'actes de César, l'envoi intempestif de détachements vers l'Est, la tentative d'envelopper un ennemi supérieur en force, la retraite en Macédoine. Les soldats de César durent remplacer en partie leur aliment essentiel, le blé (mangé sous la forme soit de pain et de biscuits, soit de bouillie à la graisse), par de l'orge, des légumes, de la viande, de la *chara*, une sorte d'*arum* indigène. Le livre aboutit à la conclusion suivante : l'idée directrice de César avait été d'enlever rapidement Dyrrachium et la côte pour couper Pompée de sa flotte; mais la résistance de la ville et l'arrivée de Pompée avec des forces supérieures l'obligèrent à des manœuvres téméraires qui devaient presque fatalement, malgré les fautes de Pompée, aboutir à un échec. M. Veith compare la marche sur Dyrrachium à la marche sur Calais.

Ch. LÉCRIVAIN.

Gustave COHEN. **Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly**, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire. Paris, Champion, 1920. In-4°, CLIX-140 pages, 3 pl. Prix : 30 fr.

Le manuscrit 617 de Chantilly contient deux Mystères de la Nativité et trois Moralités de date et de provenance incertaines. M. Cohen, connaisseur émérite des choses et des œuvres du théâtre médiéval, les a étudiés et publiés de façon excellente. L'examen attentif des particularités linguistiques des deux Nativités; l'étude approfondie des rimes et des assonances; celle des allusions même, dans une certaine mesure, le conduisent d'abord à affirmer que nous sommes en présence de textes d'origine wallonne et plus précisément liégoise. Cette thèse se trouve confirmée de la façon la plus amusante et la plus topique par l'identification de deux noms qui figurent sur le manuscrit : celui d'une sœur Catherine Bourlet, qui le copia au milieu du XVe siècle, celui d'une sœur Élys de Potiers, qui le posséda au début du XVIIe, toutes deux du couvent des Dames blanches de Huy, dans la région même que, par avance, désignait la langue des Nativités.

Copiées et sans doute représentées à Huy vers 1466, ces deux pièces sont évidemment antérieures à cette date. La première notamment et la plus intéressante, d'une saveur naïve et prime-sautière, entretient d'étroits rapports avec le drame liturgique en latin : M. Cohen la rapproche notamment d'un drame de la Nativité de Bilsen en Limbourg, proche de Liège et de Huy. Pour des raisons distinctes des siennes, nous sommes, nous aussi, enclin à croire fort ancienne cette pièce sobre et expressive. Elle est, si l'on peut dire, tout à fait « royaliste ». De tous les noms qu'on peut donner à l'Enfant-Dieu, c'est celui de roi que l'auteur retient et reprend avec le plus d'insistance. « Hey Dieu, s'exclame Balthazar (v. 453 et suiv.), où est vostre sale royale et vostre couche impériale? »

> Où sont votre chevalier et vos chambrier,
> Qui doiient estre apresté por vos servir?

Très significatives, les paroles des trois chevaliers s'indignant contre l'annonce d'un nouveau roi (v. 323-24 et suiv.), la plainte d'Hérode à son peuple et l'affirmation de fidélité de celui-ci :

> Car nos vous tenrons loyalté,
> Et jamais en nostre terre
> N'arons aultre roy ne maistre!

Archaïque aussi, l'épithète de « noble homme » adressée par Balthazar à saint Joseph; elle irait déjà fort mal au saint Joseph enluminé de Melchior Brœderlam, qui boit si gaillardement et si populairement un coup de sa gourde pendant la fuite en Égypte. Par ailleurs,

les deux sages-femmes n'apparaissent pas dans la Nativité de Chantilly; M. Cohen pense que c'est par pudeur de couvent; mais c'est un fait avéré que les deux sages-femmes disparaissent au XIIIe siècle des représentations plastiques de la Nativité pour reparaître beaucoup plus tard seulement (par exemple, à Dijon, dans l'exquise Nativité du maître de Flémalle, v. 1430). Toutes ces remarques vont dans le même sens que celles de M. Cohen; il s'agit évidemment d'un texte ancien, dont la valeur se trouve accrue par là et l'importance. Quant à ses apparentements, une particularité du texte aurait peut-être pu conduire à quelques constatations intéressantes. Dans tous les drames liturgiques latins que nous possédons, les offrandes sont présentées par les trois rois dans l'ordre qu'indique le texte de Mathieu : *Aurum, thus, myrrha*. Dans la Nativité de Chantilly, l'ordre est inverse : Gaspard débute, offrant la myrrhe; Melchior porte ensuite l'encens et Balthazar l'or. Il y aurait eu lieu de signaler et d'étudier cette anomalie; ce que dit Hugo Kehrer de l'ordre des offrandes et de la préséance des rois est précisément faible et, semble-t-il, erroné en partie.

Au point de vue historique, cette fort ancienne Nativité, l'une des plus anciennes Nativités en « vulgaire » que nous possédions, offre un intérêt spécial, qu'il faut marquer. S'il s'agit, et il s'agit d'un texte de provenance liégeoise, de cette région de Liége dont Pirenne nous dit qu'elle était dominée, à l'époque qui nous occupe, par des influences flamandes fort nettes, la Nativité de Chantilly nous permet de préciser ce que furent en réalité et dans quels domaines s'exercèrent ces influences. Elle nous montre qu'elles n'entamèrent en rien le vieux fonds populaire des idées et des sentiments wallons, qui était, culturalement parlant, un fonds français. Il ne s'agit pas de supposer ici, arbitrairement, une « influence française » imaginaire, mais de conclure, comme Helbig jadis à propos de l'art mosan médiéval, « à des similitudes dans les tempéraments, dans le caractère comme dans la langue ». Ainsi l'étude de M. Cohen, intéressante pour le romaniste et pour l'historien de la littérature, ne l'est pas moins pour l'historien tout court.

Lucien FEBVRE.

James HOGAN. **Ireland in the european system.** Tome I : *1500-1557*. London, Longmans, Green et Cie, 1920. 1 vol. in-8°, 237 pages. Prix : 12 sh. 6 d.

Comment l'Irlande, au XVIe siècle, est-elle entrée dans le grand courant de la politique internationale? Telle est la question qu'étudie M. Hogan dans ce très intéressant ouvrage, pour lequel il a fait de fort consciencieuses recherches dans les grands recueils de documents diplomatiques qui ont été publiés, et sans entreprendre lui-même de

nouvelles explorations dans les dépôts d'archives. Mais il semble qu'il ait vu tout l'essentiel.

Les Irlandais, pour lutter contre l'Angleterre, cherchent des alliés sur le continent et s'efforcent surtout d'obtenir l'appui de la France. Les relations diplomatiques ont été préparées par des relations commerciales très actives, par des relations intellectuelles, car de jeunes Irlandais, en assez grand nombre, viennent faire leurs études en France, et aussi par des relations militaires, car, au XVe et au XVIe siècle, bien des Irlandais servent dans l'armée française et viennent grossir les contingents écossais.

M. Hogan montre que c'est sous le règne de Henri VIII que les Irlandais ont commencé à nouer, d'une façon suivie, des intelligences avec l'étranger ; ils y sont contraints par la politique même de Henri VIII et de Wolsey, qui veulent réduire l'Irlande par la force. Aussi, dès 1523, le comte de Desmond et Kildare concluent-ils un traité avec François Ier ; celui-ci s'engage à envoyer en Irlande un corps expéditionnaire ; les chefs irlandais fournirent, de leur côté, 15,000 hommes et 400 chevaux. Le but, c'est de chasser les Anglais d'Irlande et de placer sur le trône d'Angleterre le duc de Suffolk. La campagne commence non en Irlande, mais en Écosse : c'est l'expédition, commandée par le duc d'Albany, qui échoue, et bientôt la défaite de Pavie réduit à néant tous les espoirs des Irlandais. Desmond se rapproche alors de Charles-Quint et entame des négociations avec ce prince en 1527. M. Hogan met en relief le rôle de Desmond, qui, le premier, a pris une conscience nette des aspirations nationales de l'Irlande.

A partir de 1540, la politique de la France se précise. Sous l'influence d'hommes comme Léo Strozzi et Jean de Monluc, évêque de Valence, on comprend que la question religieuse commande l'alliance de la France et de l'Irlande, catholiques, contre l'Angleterre, protestante, et que, pour combattre l'Angleterre, le moyen le plus sûr c'est d'envahir l'Irlande. La politique française est encouragée par la papauté et par Reginald Pole. C'est ce dernier qui emmène en Italie le dernier survivant de la famille Kildare, le jeune Fitzgerald, qui a d'abord trouvé un asile en France, à la cour de François Ier, puis à Liége. L'appui donné par la France au jeune chef irlandais irrite au plus haut point Henri VIII, et la guerre éclate entre les deux pays en 1543. Aussitôt, on prépare à Brest une expédition en Irlande, et des négociations très actives sont entamées avec les chefs irlandais, qu'irrite de plus en plus la politique religieuse de Henri VIII. Le gouvernement anglais considère le danger comme très sérieux, ainsi que le montrent les lettres des agents de Henri VIII. Mais François Ier déçoit une fois de plus les Irlandais, car il renonce à l'expédition d'Irlande pour celle d'Écosse, en 1545. C'est un nouvel échec, puis survient la paix, en 1546. Cependant François Ier rêve toujours une union de la France, de l'Écosse et de l'Irlande et il projette le mariage de Fitz-

gerald avec Marie Stuart, lorsque sa mort, en 1547, remet tout en question.

Cependant, sous le règne de Henri II, l'Irlande doit jouer un rôle plus considérable encore, car c'est le moment où la Contre-Réforme s'organise dans toute l'Europe. En 1549, des négociations sont menées en France, où viennent Wauchop et Sir George Paris, et en Irlande, où se rend l'ambassadeur français en Écosse, Jean de Monluc. L'expédition française est soigneusement préparée, mais la tempête empêche le débarquement en Irlande (1550), et bientôt la lutte contre Charles-Quint oblige Henri II à faire la paix avec l'Angleterre. Cependant, on sent que ce n'est qu'une trêve. Les intrigues reprennent de plus belle en Irlande, grâce à l'influence de Marie de Lorraine, du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. Henri II hésite cependant à faire la guerre, en 1550 et 1551, et finalement il abandonne les Irlandais qui, comptant sur l'appui de la France, se sont révoltés. Le gouvernement anglais, averti par la diplomatie autrichienne, ne cesse cependant de redouter les intrigues françaises et écossaises. A l'avènement de Marie Tudor, en 1553, le danger paraît plus redoutable encore, car Henri II a traité avec le prétendant Northumberland, et, en Irlande, les O'Connor ont fait éclater encore une fois la révolte; l'arrestation de Northumberland sauve la reine. Cependant, la diplomatie française ne renonce pas à ses intrigues en Irlande, qui semblent avoir été actives, au moment où se négociait le mariage de Marie avec Philippe II.

M. Hogan a donc raison de conclure que le rôle joué par l'Irlande dans la première moitié du XVIe siècle a contribué à fortifier en ce pays la conscience nationale. Il s'est proposé seulement d'étudier les relations extérieures de l'Irlande. On peut regretter qu'il ne nous ait pas exposé, brièvement tout au moins, l'histoire intérieure de ce pays, son organisation politique et sociale. Dans son récit, on voit apparaître quelques chefs, Desmond, Kildare, les O'Neill, les O'Connor. Mais on aimerait à savoir en quoi consistait le peuple irlandais. Il nous parle du commerce très actif qui se faisait entre l'Irlande et les ports français et il déclare que, sans l'oppression de l'Angleterre, ce pays aurait pu jouer un rôle de premier plan dans l'histoire maritime et coloniale du monde. Quelles étaient donc les forces productives de l'Irlande, ses ressources économiques? C'est ce dont on désirerait avoir une idée au moins sommaire, qui nous aiderait à mieux comprendre les relations internationales, que M. Hogan expose avec tant de conscience[1].

Henri SÉE.

1. A signaler quelques fautes d'impression ; *Marilloc* pour Marillac; *Cimbier et Danjou*, pour Cimber et Danjou.

G. LACOUR-GAYET. **Napoléon**. Paris, Hachette, 1921. 1 vol. in-4°, 587 pages, avec 524 illustrations et 24 planches hors texte en couleurs. Prix : 100 fr.

Celui qui ouvre ce magnifique volume commence par regarder et admirer les planches; vingt-quatre sont en couleurs; la plupart reproduisent les tableaux que nos visites au Musée du Louvre ou au Musée de Versailles ont gravés dans notre mémoire : œuvres de Gros, de Gérard, de David, de Couder, de Bouchot; d'autres sont empruntés à des collections fermées, ainsi le portrait du roi Murat par Gros, le portrait de Madame Mère par Gérard à celle du prince Murat, le portrait du roi de Rome de Lawrence à celle de Mme la duchesse de Bassano. Nous aurions souhaité, s'il avait été possible, de retrouver ici le fameux portrait de Napoléon Ier, vaincu à Waterloo, par David, qui se trouve au château de la Punta, construit, au-dessus d'Ajaccio, par les Pozzo di Borgo avec les ruines des Tuileries; il eût fait contraste avec celui de Bonaparte à Arcole qui ouvre le volume : entre les deux se déroule la fortune prestigieuse qui fit du général de l'armée d'Italie un consul, un empereur et le maître d'une partie de l'Europe. A côté des grandes planches hors texte, plus de 500 illustrations ont été données dans le texte même : nombreux portraits des généraux, des ministres, des artistes; palais impériaux; mobiliers et costumes de l'époque; caricatures françaises et étrangères, estampes de diverses sortes, cartes des champs de bataille, fac-similés de documents, signatures ou paraphes de Napoléon aux diverses périodes de sa vie, etc., etc. Les originaux sont conservés au cabinet d'estampes de la Bibliothèque nationale, au Musée de l'armée, au musée Carnavalet; mais d'autres appartiennent à des collections particulières, comme celles du prince Roland Bonaparte, du comte Primoli, du comte A. de Hunolstein, de M. Frédéric Masson à qui revenait de droit la dédicace du volume. Nulle part, on ne trouvera réunie sur Napoléon et son époque une iconographie aussi variée et aussi riche. La provenance de chaque pièce est toujours indiquée avec soin : quelquefois on aimerait à être fixé sur la date de chacune d'elles; à côté de documents contemporains de l'empereur, pris sur le vif, on a placé souvent des œuvres postérieures, des œuvres d'interprétation, ainsi le *1814* de Meissonnier, ou des lithographies du temps de la Restauration et du gouvernement de Louis-Philippe.

Dans un tel ouvrage, l'auteur est naturellement un peu esclave des images qu'il doit présenter. Ainsi on avait réuni un très grand nombre de portraits de Maria Letizia Ramolino, la mère de Bonaparte. Pour les mettre en valeur, M. Lacour-Gayet a dû consacrer à Madame Mère un long chapitre, d'ailleurs fort intéressant, de son volume. Ce chapitre est placé après le récit de la campagne de Prusse et de Pologne, de 1806-1807. Nous revenons ainsi en arrière; on raconte la naissance

de Napoléon, on nous présente son acte de baptême; on expose la mort du père, Charles Bonaparte, en 1785, les troubles de Corse sous la Révolution, la fuite éperdue de la famille et son arrivée à Toulon le 13 juin 1793. Et nous suivons les destinées de la mère jusqu'à sa fin qui arriva à Rome le 2 février 1836, quinze ans après que son fils eut succombé à Sainte-Hélène. Suivent alors, pour une raison analogue, trois chapitres intitulés : les frères de Napoléon, les sœurs de Napoléon, Napoléon et Joséphine, avec une illustration très abondante, de nombreuses anecdotes, et qu'on lit avec un plaisir véritable.

Est-il nécessaire de dire que M. Lacour-Gayet connaît à fond son sujet, qu'il a vu les documents de près, qu'il a mis à profit les nombreux historiens de l'époque napoléonienne, depuis ceux qui, comme Chuquet, racontent la jeunesse de Bonaparte et énumèrent ses camarades à l'école de Brienne, jusqu'à ceux qui, comme Henry Houssaye, exposent la chute de 1814 rendue plus profonde par le retour de 1815. Visiblement aussi, en beaucoup de ses pages, il s'est inspiré des écrivains étrangers. Mais, écrivant pour le grand public, il laisse de côté les références et, loin d'étaler son érudition, il la dissimule. Pour le même motif, il ne fait point sur Napoléon de théorie nouvelle; il ne montre point en lui exclusivement ou le Corse ou le jacobin; il ne le dépeint point comme ami de la paix et entraîné, malgré lui, dans les guerres; il ne tente point de faire une analyse de son génie militaire et de formuler les principes qui l'ont mené à la victoire, ces principes qui, au dire du maréchal Joffre dans la préface mise en tête du volume, « sont éternellement vrais et dont l'application vient encore de nous conduire au triomphe ». Il raconte simplement la vie de Bonaparte, montre comment les événements agissent sur lui jusqu'au jour où il se trouve en quelque sorte maître d'eux et les mène à sa guise. En son livre une place importante est faite aux campagnes, sans qu'on puisse dire que son histoire soit, comme celle de Thiers, une histoire militaire. Il trace de façon sommaire, mais nette, les plans des batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, les péripéties de la campagne de France. Pourtant, il n'a garde d'oublier l'histoire des institutions; il caractérise fort bien l'œuvre du premier consul « qui fut moins une création qu'une restauration; mieux encore, ce fut une fusion », la création de l'Université impériale : « De même que l'État est l'unique marchand de tabac, il doit être l'unique marchand d'instruction publique. » Il signale l'importance des questions économiques, consacre quelques lignes aux progrès de l'industrie et aux expositions. (Il n'a pu profiter des chapitres substantiels que M. Georges Pariset consacre à ces sujets, les deux volumes ayant paru à peu près en même temps.)

M. Lacour-Gayet porte sur Napoléon un jugement modéré et équitable ; il admire son grand génie militaire et son génie d'organisation, le Napoléon de la guerre et celui de la paix ; il ne s'indigne pas contre le coup d'État du 18 brumaire et répète avec Sorel : « Ce n'est pas

parce que deux tambours et quelques grenadiers pénétrèrent dans l'Orangerie de Saint-Cloud que le Directoire croula : la cause, ce fut l'état général des esprits », et il rappelle que le 18 fructidor avait atteint mortellement la constitution de l'an III. Mais il sait blâmer aussi l'ambition du souverain qui voulait absorber en lui-même toute la France et imposer sa volonté à l'Europe; que de sang il a fait couler et en définitive il a laissé la France beaucoup plus petite qu'il ne l'avait trouvée en 1799! « Cet empire gigantesque, écrit M. Lacour-Gayet, ne pouvait durer : cette œuvre colossale avait contre elle le bon sens, la tradition, la géographie. » Ces réserves n'ont pas toujours été faites dans les diverses cérémonies qui ont marqué le centenaire; il faut savoir gré à l'auteur de ce beau livre sur Napoléon de les avoir formulées.

Chr. PFISTER.

Paul HAAKE. **Johann Peter Ancillon und Kronprinz Friedrich Wilhem IV von Preussen**. München u. Berlin, Oldenbourg, 1921. In-8°, IV-180 pages.

ID. **Der preussische Verfassungskampf vor hundert Jahren.** Ibid., 1921. In-8°, VIII-126 pages.

Ces deux études de M. Paul Haake, « privat dozent » à l'Université de Berlin, se font suite; elles peuvent être analysées et appréciées dans un même compte-rendu. L'auteur s'y occupe en première ligne d'un personnage, passablement oublié de nos jours, mais qui joua un rôle assez marquant dans la politique intérieure de la Prusse, au cours des trente premières années du XIXe siècle. Membre de la colonie française de Berlin, prédicateur fort goûté de l'église du Refuge, auteur d'un *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis le XVe siècle* (1803) et d'autres écrits politiques, plus apprécié encore comme « philosophe des salons » à la cour de Potsdam, Jean-Pierre Ancillon fut choisi en 1808 comme précepteur du prince héréditaire Frédéric-Guillaume, celui qui, né en 1795, fils aîné de Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise, régna de 1840 à 1861 sous le nom de Frédéric-Guillaume IV. C'est de l'éducation du jeune prince et de ses vicissitudes que M. Haake nous entretient tout d'abord, d'après les correspondances intimes du maître et de l'élève, conservées aux Archives royales secrètes de Prusse. Elles sont intéressantes surtout pour la période décennale qui suivit les « guerres d'indépendance ». A ce moment, les libéraux allemands les plus modérés réclamaient la réalisation des promesses faites par Frédéric-Guillaume III pour entraîner ses sujets à combattre l'*Erbfeind* Napoléon. Ancillon, d'un libéralisme très modéré, mais pourtant assez éclairé pour comprendre la nécessité de réformes constitutionnelles au sein de la bureaucratie prussienne, se prononçait alors en

faveur de ces réformes et le prince lui-même les appuyait auprès de son père, qui, pris de scrupules, hésitait de plus en plus à tenir sa parole, bien que le prince de Hardenberg, son grand chancelier, essayât de l'amener à résipiscence. Après la mort de Hardenberg (1822) et sous l'influence de la réaction générale en Europe, ces tentatives furent abandonnées par leurs promoteurs intimidés; Ancillon et le *Kronprinz* devinrent tous deux, sous l'influence du milieu, de plus en plus réactionnaires; quand l'ancien prédicateur et précepteur fut nommé, sur le tard, ministre des Affaires étrangères (1832), il ne se souvenait plus guère d'avoir été libéral. Quand il mourut, en 1837, on a pu résumer sa carrière politique en disant de lui que « la lutte contre la Révolution avait été le but de son existence ».

Le second mémoire de M. Haake reprend l'exposé de la crise constitutionnelle prussienne en remontant plus haut, jusqu'aux précurseurs des aspirations libérales de 1813, jusqu'à Kant, à Fichte, à Schiller, au baron de Stein; il nous montre le monarque et son premier ministre promettant, dès 1810, des assemblées provinciales et une représentation nationale. Après la victoire, l'édit du 22 mai 1815 semblait annoncer la réalisation prochaine de ces promesses. Mais l'influence de Metternich, de Schmalz, etc., l'emporta sur les sages conseils de Hardenberg et de Guillaume de Humboldt; le clan féodal et la vieille bureaucratie s'emparèrent de l'esprit timoré du roi et les espoirs des patriotes avortèrent misérablement. Les suites de cette attitude sont connues. Pour empêcher la Révolution de 1848, il importait de tenir la parole engagée en 1815; « mais, dit l'auteur en terminant, il aurait fallu pour cela d'autres souverains que Frédéric-Guillaume III et Frédéric-Guillaume IV; ils n'étaient pas à la hauteur de leur tâche, et ils ont suivi de mauvais conseillers ».

Rod. Reuss.

Jacques Ancel. **Les travaux et les jours de l'armée d'Orient (1915-1918)**. Paris, Bossard, 1921. 1 vol. in-8°, avec 2 cartes, 16 photographies et 233 pages. Prix : 7 fr. 50

L'armée d'Orient, dont la nécessité, la direction, le rôle avaient soulevé pendant la guerre des discussions sans nombre, n'avait pas, depuis la paix, trouvé en France un historien[1]. Récemment, elle inspira des romans dont la verve truculente lui fit, du reste, plus de mal que de bien, en paraissant grossir, contre le gré de leurs auteurs, la part, en réalité infime ou inexistante, qu'auraient eue dans sa vie les intrigues mercantiles et les joies de bastringue de certains milieux saloniciens. Elle a alimenté des souvenirs savoureux et pittoresques, mais anecdotiques et

1. Voir, sur le livre du colonel Feyler, publié à Genève en 1920, la *Revue historique*, t. CXXXVI, p. 124.

personnels, comme ceux de J.-J. Frappa. Elle a provoqué des reportages alertes, intelligents et avertis, mais forcément inégaux et un peu superficiels, comme l'ouvrage de M. E. Helsey. Elle a suscité, soit des récits restreints à l'œuvre d'un seul et par là même injustes, comme les pages brillantes où M. Constantin Photiadès a célébré *la victoire des Alliés en Orient (15 septembre-13 novembre 1918)*; soit de franches apologies, comme celle qu'a écrite en traits de feu le général Sarrail et qui, si elle devance, sur la plupart des points, par les preuves qu'elle apporte à foison et l'évidence qu'elle révèle à chaque pas, le jugement de l'histoire, n'en a, assurément, ni la largeur de composition ni la sérénité. Mais elle n'avait pas, jusqu'à présent, fait l'objet d'une étude synthétique et désintéressée. M. Jacques Ancel a souffert de cette lacune; il a voulu réparer cette injustice envers une armée à laquelle il a eu l'honneur d'appartenir pendant deux ans et demi, et dont il a pu, des divers postes d'observation où l'ont placé les hasards du service, suivre mieux que personne le long et admirable effort. Il faut avouer qu'il est bien près d'y avoir pleinement réussi; sous le titre renouvelé de l'ancienne poésie grecque qu'il a choisi, comme pour voiler d'une réminiscence classique l'émotion toujours présente qu'il éprouvait devant le grand labeur, persévérant et douloureux, de l'armée d'Orient, il vient de nous donner un précis accompli d'histoire contemporaine, objectif, substantiel et méthodique.

La méthode s'affirme tout de suite dans la présentation même de ce volume élégant. Au bas des pages, l'auteur a cité, toutes les fois que le commandait l'importance ou la nouveauté de ses assertions, les sources dont elles jaillissent et qui les fondent en vérité. Afin de mieux marquer l'enchaînement des faits, il a jalonné son récit des courtes et parlantes « manchettes » auxquelles recourent aujourd'hui nos meilleurs manuels. Il l'a, en outre, illustré de photographies qui sont toujours une parure, et, quelquefois (p. 66 : à Corfou, la fosse commune des typhiques serbes; — p. 76 : les marais du Bas-Vardar; une piste durant l'hiver 1915-1916; — p. 162 : la boucle de la Cerna; — p. 188 : le Dobropolié), un enseignement direct et pathétique. De plus, il l'a muni d'un *index* où les noms de personnes sont distingués des noms de lieux, et les renvois aux pages des références aux notes, en sorte que son livre sera aussi facile à consulter qu'il est agréable à lire. Enfin, il l'a pourvu d'une carte d'ensemble, claire et détaillée, grâce à laquelle le lecteur, même peu familiarisé avec la toponymie hétéroclite de la Macédoine et la complexité d'un terrain où les chaînes neigeuses alternent avec les marécages et les plaines sans écoulement, pourra retrouver les péripéties d'une action que nul encore de ceux qui ont cherché à la décrire ne s'était avisé de situer avec une égale exactitude.

Pareillement, la documentation est de premier ordre, souvent de première main. Attaché à l'État-major de l'armée française, puis à celui de deux divisions du front de Monastir, finalement appelé par le

général Guillaumat à la tête de la section politique du quartier général des armées alliées, M. Ancel a beaucoup vu par lui-même, et tout retenu. Par surcroît, il a pu consulter soit les archives de la section historique, soit, et la chose, pour nous, revient au même, les officiers chargés de leur classement (p. 12). Il ne s'est pas fait faute de compléter ses dossiers par les pièces imprimées en France (comités secrets; annexes du livre du général Sarrail) et à l'étranger (livre blanc grec; révélations de Demetra Vaka, etc.), et ses lectures par des conversations avec les premiers auteurs du drame et, notamment, avec M. Venizelos. Maintes fois il lui arrive, par l'utilisation adroite d'une confidence inédite ou le rapprochement imprévu de témoignages qui s'ignoraient entre eux, ici de rectifier une erreur, là de mettre au point une question mal élucidée ou de clore une controverse qui menaçait de s'éterniser. Par exemple, p. 134-135, il relate la protestation qu'a toujours opposée Venizelos au reproche d'avoir provoqué le rappel du général Sarrail, et il ajoute que ses « renseignements personnels, dont [il doit] taire la source[1], [lui] permettent d'affirmer que « c'est sur l'intervention des Anglais et de Lloyd George que Sarrail dut d'être relevé ». P. 21, il essaye de résoudre le problème des origines de l'expédition de Salonique. Les compétitions créées par le succès ont rendu fort laborieuse la recherche de cette paternité; mais, si M. Ancel ne se flatte pas de l'avoir découverte, du moins verse-t-il une pièce intéressante au débat en nous apprenant que, dès novembre 1914, le général Franchet d'Esperey avait fait tenir au président de la République un projet d'opérations rédigé par le colonel de Lardemelle, revu et approuvé par lui, et tendant à refaire « à l'échelle de la vapeur et de l'électricité », de Salonique comme base, et par la vallée du Vardar comme route, la marche sur Vienne que visait, en Italie, la campagne de 1796 : la justice immanente aurait donc accordé au promoteur de l'idée d'en achever triomphalement la réalisation...

Mais ce ne sont là, pour M. Ancel, que des *à côté* : les détails ne valent à ses yeux que dans l'ensemble, et c'est de l'ensemble qu'il s'efforce à tracer une esquisse intelligible et véridique. En 1915, l'armée d'Orient a sauvé l'armée serbe de la destruction totale; en 1916, elle a délivré la Macédoine et « accouché » la révolution hellénique; en 1917, elle a opéré sa jonction avec les Italiens d'Albanie et l'Adriatique, et écarté le péril constantinien; pendant les premiers mois de 1918, elle a consolidé ses positions, élargi ses bases, perfectionné ses services, amélioré ses ravitaillements; dans le second semestre de 1918, renforcée par l'appoint de la Grèce venizeliste, elle a rompu les lignes ennemies, et jeté bas, du même coup de massue, le Bulgare, le Turc et l'Autrichien. M. Ancel a nettement marqué les phases décisives de la lutte; il en a saisi les rapports et la liaison; et c'est en pleine lumière que, de chapitre en chapitre, il nous achemine, par la

1. J'imagine que les « renseignements » et la « protestation » ne doivent pas sortir de sources très éloignées l'une de l'autre.

voie âpre et détournée qu'ont suivie les événements, jusqu'aux cimes radieuses où se posa la victoire finale. Des descriptions brèves et compréhensives d'un pays accablant et meurtrier rendent sensibles les difficultés de l'énorme tâche. De sobres et saisissants portraits des chefs qui la dirigèrent se détachent de la masse anonyme des soldats qui l'accomplirent (voir p. 35 celui du général Sarrail ; p. 184, celui du général Franchet d'Esperey). Je n'adresserai à l'exposé de M. Ancel que deux critiques : on ne voit pas assez, en l'étudiant, que l'année 1917 a été une des plus dures pour l'armée d'Orient. L'émerveillement qu'inspire à l'auteur « la campagne contre la fièvre et la famine », menée dès cette année-là avec une extraordinaire énergie, lui a masqué la vigueur de celle que, concurremment, le général Sarrail a conduite contre le Bulgare, d'abord avec la tentative de dégagement de Monastir par une avance entre les lacs d'Ochrida et de Presba (février 1917), puis avec la tentative de dégagement direct en direction de Krklina (mars 1917), enfin et surtout avec la tentative de rupture dans la boucle de la Cerna (9 mai 1917). Sauf la seconde, qui a partiellement atteint ses objectifs par la prise de la cote 1248, ces tentatives n'ont pas réussi. Elles n'en représentent pas moins un sérieux effort du commandement pour répondre à l'appel de l'État-major interallié du front occidental et d'héroïques sacrifices de la part des troupes ; et l'on eût aimé voir M. Ancel rendre hommage au courage malheureux, en même temps que discerner les causes que j'imagine à ces échecs immérités : en février, l'alerte qui, probablement donnée à l'ennemi par l'espionnage albanais, nous a empêchés d'obtenir l'effet de foudroyante surprise que nous avions escompté ; en mai, la puissance encore redoutable des Allemands qui avaient pu concentrer dans la boucle de la Cerna, avec de nombreuses batteries d'artillerie lourde, un corps d'armée et demi de leurs meilleures troupes, encadrant les bataillons bulgares et galvanisant leur lassitude. Le second reproche que j'exprimerai à M. Ancel est d'avoir trop annihilé les actions individuelles. Dans son avant-propos, il se défend « d'avoir méconnu le rôle des chefs ». Il me semble, cependant, qu'il l'a réduit plus que de raison, et qu'il n'aurait dû ni raconter la retraite de Serbie sans faire une allusion à l'admirable activité du général Leblois qui commandait alors la 57e D. I., ni exalter le sauvetage de l'armée serbe sans nommer l'amiral Lacaze qui, au témoignage des Serbes eux-mêmes, l'a personnellement organisé. De même, on regrette de ne point retrouver, sous sa plume, le souvenir des exploits dont certaines unités, exceptionnellement valeureuses, s'étaient illustrées : le 2e *bis* de zouaves de feu le lieutenant-colonel Déchizelle, le 176e que commandait, sous Florina, le colonel Salle, le groupe léger, les 371e et 372e régiments de réserve auxquels le général Sarrail attribua la fourragère. On comprend d'autant moins le silence de l'auteur sur les hauts faits de ces corps d'élite qu'au moins en ce qui concerne les trois derniers il les avait vus à l'œuvre, sous le feu, tandis qu'en compagnie du géné-

ral Jacquemot il parcourait leurs tranchées ou se glissait à leurs observatoires. Mais c'est à peine si l'on pourrait soupçonner ailleurs qu'il a séjourné à Monastir et qu'il y a rempli des fonctions « dans la salle d'interrogatoire, quand le 105 [trouait] la cour voisine » (p. 102). La raison se devine pourquoi aux « jours » de l'armée d'Orient M. Ancel n'a pas ajouté quelques « journées » : la modestie du lieutenant a fait tort à l'historien.

Il est, par contre, un mérite qui distingue son livre entre tous et dont on ne saurait trop le féliciter : c'est l'impartialité. M. Ancel l'a pratiquée, non peut-être sans regret[1], mais résolument. Il n'a point cherché le succès facile que donne la critique insinuante ou suraiguë. Il n'a certes point caché les fautes quand il en a rencontré sur son chemin (voir ce qu'il dit des puérilités des débuts de notre occupation à Koriča, p. 142). Mais il ne s'est pas fait un plaisir de les poursuivre et de les analyser. Il s'est donné, au contraire, celui, très noble et salutaire, d'admirer. Pour lui, « les polémiques ne comptent point qui ont tenté de rogner le lot de l'un ou de l'autre » (p. 10); la besogne est vaine et vilaine qui consisterait à ne grandir un vainqueur qu'au détriment des autres. En des conjonctures diverses, avec des tempéraments différents, Sarrail, Guillaumat, Franchet d'Esperey se sont montrés dignes de la confiance que la patrie avait mise en eux. Le maréchal Franchet d'Esperey a été le plus heureux : avec cette volonté irrésistible et lucide qui a frappé tous ceux qui l'approchèrent, il a triomphé en cinq mois, et, comme César, il pourrait dire : *Veni, vidi, vici.* Sans lui chicaner cet impérissable honneur, on ne pourra qu'associer à sa gloire les devanciers dont il a couronné splendidement l'œuvre grandiose. Dans le semestre de son propre commandement, le général Guillaumat n'a eu le temps de déployer que ses éminentes facultés d'administrateur; mais, rentré en France, il s'est fait, dans les conseils interalliés de l'été 1918, hostiles ou sceptiques, l'apôtre de l'offensive générale dont son coup d'œil avait discerné l'opportunité et dont son enthousiasme entraîna la résolution, et cela avec une abnégation émouvante, puisqu'il savait, tout en persuadant ses interlocuteurs, qu'un autre conduirait à sa place l'opération qu'il préconisait et selon un plan qui différait du sien (p. 176). Quant au général Sarrail, le commandant en chef de 1915, 1916 et 1917, des jours incertains et des situations tragiques, s'il n'a pas vu la victoire, il n'a jamais cessé ni de l'espérer, même aux heures les plus critiques de la campagne, ni de la préparer avec une profondeur de vues et une décision étonnantes. Politique et diplomate, il a manœuvré parlement et gouvernement pour en obtenir les effectifs et le matériel sans lesquels toute action sérieuse et de quelque envergure était condamnée d'avance; il a réalisé, avec une ténacité et une souplesse dont tous nos alliés ne lui ont pas su gré, et bien au delà

1. On sent la griffe rentrée, p. 30, 82, 113, etc.

des pauvres satisfactions verbales que lui apportaient les formules délibérées à Chantilly, Paris, Londres ou ailleurs, ce commandement unique sans lequel, pas plus en Orient que sur le front occidental, le succès n'eût été possible. Diplomate et soldat, il a dénoncé, isolé, crevé l'abcès grec, ce qui a fourni aux Alliés, en 1918, avec les 80,000 fusils du contingent hellénique, l'effectif indispensable à leur ultime manœuvre de percée. Grand chef, il a réussi, d'abord en jetant en avant, avec une tranquille audace, à mesure de leurs débarquements, les régiments serbes et français qui lui furent envoyés à partir de mai 1916, ensuite en les maintenant contre toutes les suggestions de repli sur cette ligne rationnelle qu'il avait arc-boutée à la Strouma vers l'est, aux lacs vers l'ouest, à établir du premier coup, puis à assurer inébranlablement ce front continu d'où notre attaque générale s'est, deux ans plus tard, élancée à la victoire ; mieux encore, il a, dès le printemps de 1917, et dans les instructions qu'il donna au général Grossetti, commandant alors les troupes françaises, ébauché le schéma stratégique qu'elle a suivi au glorieux automne de 1918 (p. 177). *Suum cuique* : M. Ancel, en faisant œuvre de vérité, a fait aussi œuvre de justice, et il n'a pas à craindre que les histoires à venir brisent le cadre solide ou modifient sensiblement les conclusions durables de son excellent petit livre.

Jérôme CARCOPINO.

Wladimir WOYTINSKI. **La démocratie géorgienne**. Paris, Félix Alcan, 1921. 1 vol. in-8°, VII-304 pages. Prix : 16 fr.

Ce consciencieux ouvrage vient heureusement compléter les renseignements qui nous ont été fournis par le livre de M. La Chesnais, dont il a été récemment rendu compte dans la *Rev. histor.*, t. CXXXVI, p. 113. M. Woytinski insiste beaucoup plus que ce dernier ne pouvait le faire sur le passé de la Géorgie, sur sa condition économique et sa constitution sociale.

On nous montre, tout d'abord, comment la Géorgie chrétienne, au milieu des puissances musulmanes qui ne cessaient de la menacer, s'est tournée forcément vers Moscou et a recherché la protection des tsars. Elle est devenue d'abord un État vassal, puis, en 1801, elle a été incorporée à la Russie ; le gouvernement russe a employé d'ailleurs, au delà du Caucase, la politique de russification à outrance dont il a usé à l'égard de tous les *allogènes*.

M. Woytinski insiste sur l'unité ethnique de ce peuple de trois millions d'habitants, dont toutes les fractions appartiennent à la même race, malgré la nomenclature de nombreuses tribus, qui ne se distinguent les unes des autres que par des variétés dialectales et par certaines coutumes particulières ; seuls, les montagnards se différencient du reste de la nation par une physionomie tranchée. Les Géorgiens

sont essentiellement un peuple de paysans, très démocratique, car beaucoup de cultivateurs sont propriétaires et les nobles n'ont que des propriétés peu étendues. Les intellectuels eux-mêmes sortent du peuple et n'oublient pas leurs origines. Enfin, la propriété collective et le *mir* russe n'ont jamais existé en ce pays.

Il est assez curieux de constater que cette contrée agricole ait donné naissance à un puissant parti socialiste, qui s'est organisé, en 1885, sous l'influence de quelques hommes remarquables, comme Noë Jordania, et qui s'est d'abord employé surtout à lutter contre la bureaucratie tsariste. Mais on comprend que ce soit la tendance *possibiliste* ou *menchevik* qui ait prédominé en Géorgie; les maximalistes ou *bolcheviks* n'y ont jamais eu que très peu de partisans. M. Woytinski montre le rôle considérable qu'ont joué à la Douma, et surtout à la deuxième Douma, les députés géorgiens, dont le plus éloquent et le plus actif fut Tseretelli.

La révolution, qui a chassé le tsarisme au printemps de 1917, fut accueillie avec enthousiasme en Géorgie. Mais le coup d'État bolcheviste (novembre de la même année) fut la source de grosses difficultés. Par la cessation des hostilités, le front du Caucase fut brusquement dégarni : on eut à redouter, à la fois, les incursions des Turcs et les violences des soldats démobilisés. Pour parer à ce double danger, la démocratie géorgienne organisa une *garde populaire*, qui eut pour principal office de désarmer les soldats revenant du front, qui assura, en même temps, la défense extérieure du pays et empêcha les luttes entre Arméniens et Tatars, qui ensanglantaient la Transcaucasie orientale.

Comme M. La Chesnais, mais avec moins de netteté, M. Woytinski montre que la politique bolcheviste obligea la Géorgie à se séparer de la Russie et à proclamer son indépendance (mai 1918), et que, pour se préserver de l'invasion russe, on dut demander la protection des Allemands.

Depuis l'armistice, la Géorgie, libérée de l'emprise allemande, a pu s'organiser comme État indépendant. C'est un régime purement démocratique qui s'y est établi. Les *soviets* ont abandonné leur pouvoir à une Constituante, qui, en février 1919, a été élue au suffrage universel direct (les femmes ont le droit de vote). Les élections ont donné une immense majorité au parti social-démocrate. Une constitution très démocratique a été établie, avec *referendum* et droit d'initiative; le chef de l'État n'est autre que le chef du cabinet des ministres, de sorte que le Parlement dispose d'un énorme pouvoir. D'ailleurs, on a créé un *self-government* local ayant de larges attributions, et les *soviets* ouvriers ont été conservés. Le peuple exerce donc une influence réelle et très directe sur le gouvernement.

On trouvera dans le livre de M. Woytinski les renseignements les plus précis sur la réforme agraire qui a été accomplie en Géorgie, et qui marque une révolution sociale très profonde. Elle s'opéra très rapidement et très facilement pour ceux des paysans qui étaient métayers

et qui s'affranchirent de la part due aux propriétaires, sans d'ailleurs qu'il y ait eu de violences. La Constituante, pour doter les paysans dénués de propriété, ordonna la confiscation des terres, laissant aux anciens propriétaires quatorze déciatines (environ quinze hectares) de terre arable. Avec ces terres confisquées, et aussi avec les domaines de la couronne et des princes, on constitua un fonds agraire d'environ quatre millions d'hectares ; on décida de vendre aux paysans les terres arables et aux communes, sous forme collective, les pâturages. Puis on commença de grands travaux de défrichement, afin de caser les paysans qui n'avaient pu encore se procurer de terre. Ainsi la réforme agraire a consisté à affranchir ou à créer la propriété paysanne, mais sous forme individuelle. Le socialisme géorgien s'est refusé à organiser le communisme.

En matière industrielle, on a suivi le même principe. On a conservé les entreprises privées, mais en protégeant fortement les ouvriers et en soumettant au contrôle de l'État tout emploi de la main-d'œuvre. Un décret réglemente minutieusement tout ce qui concerne le contrat de travail, l'embauchage; les salaires sont soumis aussi au contrôle de l'État, grâce à une *Chambre des tarifs;* enfin, dans les grandes entreprises, des commissions spéciales, élues par les ouvriers, surveillent tout l'ordre intérieur de l'usine. L'État s'est préoccupé d'ailleurs d'étendre les monopoles publics; il a organisé sous cette forme l'exportation du tabac, de la soie, du manganèse.

L'État géorgien a manifesté une très grande activité en matière économique. Il s'est efforcé de développer les forces productives du pays, dont le gouvernement tsariste avait singulièrement négligé l'exploitation. La productivité des mines s'est beaucoup accrue et un vaste programme de travaux a été dressé. Mais c'est l'agriculture qui a le plus gagné à la révolution : en 1920, la superficie ensemencée s'était accrue de 20 à 30 °/₀ et on récolta trente-sept millions de pouds de céréales, chiffre supérieur à celui des meilleures années antérieures.

En ce qui concerne la culture intellectuelle, on a tracé aussi un grand programme de réformes, dont la réalisation n'est encore qu'ébauchée; cependant, 2,000 écoles primaires fonctionnaient déjà en 1920; on avait créé 156 écoles primaires supérieures, amélioré l'enseignement secondaire, réorganisé l'Université de Tiflis, fondé des cours d'adultes, établi la gratuité à tous les degrés de l'enseignement.

Dans un dernier chapitre, l'auteur insiste sur les difficultés de la politique étrangère que doit suivre l'État géorgien. Il a dû se garder à la fois des attaques des Turcs et des entreprises de la Russie soviétique. En dépit du traité conclu avec celle-ci, on sait que le gouvernement bolcheviste est parvenu tout récemment à mettre la main sur la Géorgie. La Société des Nations n'a-t-elle pas commis une grande faute en se refusant à admettre comme membre ce vaillant petit pays, qui méritait de conserver son indépendance?

Henri SÉE.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — *Institut américain de droit international.* Procès-verbaux de la première session tenue à Washington, du 29 décembre 1915 au 8 janvier 1916 (New-York, 1916, 1 vol. in-8°, 155 p.). — Fondé le 12 octobre 1912, l'Institut américain de droit international a été inauguré à Washington le 29 décembre 1915. Deux citations préciseront le but poursuivi par les créateurs du nouvel Institut : « L'intention était, non d'enseigner un droit des gens exclusivement américain, mais de défendre le droit des gens au point de vue américain et d'ajouter ainsi à la matière du droit positif naissant une somme de précieuses et nouvelles données[1]. » « Que l'Institut américain, composé d'un nombre égal de publicistes représentant chacune des Sociétés nationales créées dans chacune des vingt et une républiques américaines, fasse comprendre au monde qu'une Société des Nations existe, qu'il y a une solidarité entre ses membres, qu'un droit est nécessaire pour régler la conduite de chaque nation vis-à-vis des autres membres de la Société et qu'il doit y avoir un instrument pour développer et créer le droit, ainsi qu'un instrument pour le déterminer et l'appliquer aux litiges toutes les fois qu'il s'en élève entre les nations. » Tel est l'espoir formulé par M. James Brown Scott, président de l'Institut, en terminant son discours d'inauguration (p. 51). Les premiers travaux ont, en conformité de ces sentiments, abouti à l'adoption des statuts de l'Institut américain de droit international et d'une *Déclaration des droits et devoirs des nations.*

Léon Adam.

— Samuel Rachel, Jurisconsult and Professor of Law in the illustrious University of Holstein, *De jure naturae et gentium dissertationes duae*, edited by Ludwig von Bar, professor of Criminal Law and Procedure and of International Law in the University of Göttingen (Washington, 1916, 2 vol. gr. in-8°; fait partie des « Classics of international law », publiés sous la direction de James Brown Scott). — Le droit international primitif a offert le caractère d'une doctrine morale ou philosophique plutôt que celui d'une véritable science juridique. La théorie précéda naturellement la pratique. Mais, à mesure que la personnalité et la souveraineté des États se précisèrent et s'affermirent, le droit des gens entra dans une voie de réalisation plus positive. Cette évolution peut être considérée comme coïncidant avec

1. J. de Lauter, *le Droit international public positif*, t. I, p. 157.

la paix de Westphalie de 1648, qui resta jusqu'à la Révolution française la charte principale des rapports internationaux entre peuples européens.

Antérieurement à 1648, le savant hollandais Grotius avait recherché et posé les bases du droit international dans des écrits fort curieux. Il distinguait le *droit naturel*, « éternel et immuable, indépendant de la volonté humaine et même divine, possédant une force directement obligatoire pour les hommes et les peuples, et le *jus voluntarium*, établi par la volonté divine ou humaine ». Grotius montre une préférence évidente pour le droit naturel. Quelques esprits plus positifs estimèrent qu'il ne fallait point attendre trop de bien des mirages du droit naturel et cherchèrent des bases plus solides. De ce nombre fut Samuel Rachel (1628-1691), Allemand du Holstein, qui devint en 1665 professeur à Kiel et fit paraître en 1676 ses *De jure naturae et gentium dissertationes duae*. Il reconnaît les exigences de la nécessité et des relations naturelles, source véritable du droit des gens. « Le droit spécial s'appuierait sur l'accord exprès, c'est-à-dire que ce droit n'existerait qu'entre contractants; le droit général ou droit des gens véritable s'appuierait sur un accord tacite reconnu par les coutumes et obligatoire pour tous[1]. » La « coutume » du droit des gens est depuis longtemps remplacée par la Convention internationale.

Au point de vue historique, la publication de M. L. von Bar, qui contient dans le tome I le texte de l'édition originale et dans le tome II une traduction en anglais par M. John Pawley Bate, présente aujourd'hui un réel intérêt. Il est singulièrement instructif et édifiant de rapprocher des idées exprimées par le professeur allemand de 1676 la mentalité allemande actuelle, qui, dans la dernière guerre, a systématiquement foulé aux pieds les principes les plus élémentaires du droit naturel et du droit positif des traités. Léon Adam.

— Les historiens qu'intéresse l'aspect juridique des questions économiques accueilleront avec une grande faveur le livre clair et substantiel que M. Julien Bonnecase, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, consacre au *Particularisme du droit commercial maritime* (Bordeaux, Delmas, 1921, in-8°, 146 p.). Procédant à une rigoureuse analyse et appuyant ses raisonnements sur une série de constatations concrètes, M. Julien Bonnecase montre que la notion de particularisme se résout en fin de compte dans l'état inorganique et dans le caractère essentiellement anarchique de ce droit. L'abdication progressive du législateur devant les corporations maritimes a fait perdre de vue le caractère véritable du droit maritime, partie intégrante du droit commercial et, par suite, du droit privé; mais cette dépendance demeure manifeste dans certaines institutions (avarie commune, assurance mutuelle) qui s'expliquent organiquement et rationnellement par des notions inhérentes au droit privé général.

1. J. de Lauter, *le Droit international public positif*, t. I, p. 112.

Aussi bien le jurisconsulte a-t-il moins en ces matières à recourir aux textes qu'à dégager des faits et des intérêts la part qui revient à la pure notion du droit; telle est la vérité profonde qui apparaît dans ces appels à l' « ordre public » et à l' « équité » que les procès maritimes reproduisent si souvent. On voit toute la portée de cette remarquable étude qui amorce, par la conception qu'elle exprime, un traité de droit maritime en préparation. L. VILLAT.

— D. P. HEATLEY. *Diplomacy and the study of international relations* (Oxford, Clarendon Press, 1919, in-8°, 292 p.). — Suite de dissertations vagues sur l'art de la diplomatie, sans ordre ni plan bien apparent. Notes successives, entrecoupées de réflexions générales, sur un certain nombre d'ouvrages ayant des rapports plus ou moins lointains avec l'histoire diplomatique, tels que le manuel de Langlois et Stein (les *Archives de l'Histoire de France*) analysé en deux pages, ou l'*Atlas historique* de Droysen... A l'appendice, des morceaux choisis d'ouvrages anciens concernant les qualités que doit posséder le parfait diplomate. Le tout aussi décousu et aussi lâche que possible. On ne voit pas bien à quel public peut s'adresser un tel livre ni quels services il peut rendre. L. FEBVRE.

— Alexandre DE OLAZABAL. *Vers l'émancipation économique* (Paris, Giard et Cie, 1921, in-16, XIV-87 p.). — Dans cette « Lettre ouverte au Président de la nation argentine », l'auteur établit un plan pour résoudre la crise sociale moderne. Écrite dans une langue fleurie de métaphores redondantes et étonnamment imprécise, elle oppose d'abord le type de civilisation française aux types allemand et anglais, puis détermine les principaux moments de l'évolution économique argentine et les tendances politiques et sociales des grands partis argentins : socialiste, radical, démocrate. D'après M. de Olazabal, ces partis peuvent s'associer pour opérer la nation du « cancer capitaliste » ; par le groupement des associations corporatives en socialisant le capital, par l'organisation des forces productives au moyen d'un parlement économique, par la simplification des organismes politiques dans le cadre de la patrie et de la propriété, M. de Olázabal espère résoudre la crise qu'il a d'abord définie; ces modestes solutions valaient-elles de s'envelopper dans un langage si chatoyant et si hermétique? G. BOURGIN.

— Dans une publication officielle du Bureau international du travail (*Statut international des marins. Communication adressée aux gouvernements par le Bureau international du travail.* Genève, 1921, in-8°, 135 p.), on trouvera, pages 126-134, une intéressante « Notice historique sur les premiers codes maritimes ». Ces codes sont les lois de Rhodes, les ordonnances de Trani, les rôles d'Oléron, les lois de Wisby, celles de Damne et le Consolato del Mare; il faut y ajouter la procédure des juridictions spéciales aux armateurs et marins, les coutumes spéciales à telles ou telles régions

ou mers. Au XVIIe siècle, on commença à codifier le droit maritime sur une base nationale, telle « l'Ordonnance de marine » de 1681, et c'est par un retour curieux de l'évolution économique et juridique que la question est actuellement posée d'un « Statut international des marins ». G. B.

— Le lieutenant-colonel d'État-major U. SPIGO étudie, dans la très technique *Rivista Marittima* de mars 1921, pages 589-640, « la Guerre et les lois du déterminisme économique » ; il y fournit une importante contribution à la méthodologie historique. M. Spigo montre, par de multiples exemples, comment l'unification nationale et l'expansion économique qui en résulte préparent fatalement des conflits entre les États parvenus à peu près au même stade de développement intérieur. Les moteurs puissants du matérialisme économique peuvent bien être recouverts par la phraséologie poétique, juridique, historique ou sentimentale ; ce sont eux en dernière analyse auxquels obéissent les hommes et ce sont les lois économiques qui règlent finalement l'issue des guerres. Le récent grand conflit mondial et ses suites fournissent à M. Spigo un grand nombre de faits qu'il interprète à la lumière de sa théorie, mais dont le choix et l'interprétation portent la marque de son origine nationale, ce qui fait que l'auteur apporte lui-même, inconsciemment, une espèce de correction à ce que son système a de trop mécanique et de trop rigide. G. B.

— M. E. W. HUME, dans un intéressant article publié par la revue technique *The Engineer* (12 novembre 1920, p. 482-484), a dressé une bibliographie choisie de l'histoire de la mécanique depuis les origines de l'humanité jusqu'en 1640. G. B.

Histoire de l'antiquité. — J. K. FOTHERINGHAM. *A solution*[1] *of ancient eclipses of the Sun* (extrait des « Monthly notices of the Royal astronomical Society », vol. LXXXI, 2, in-8°, 24 p.). — M. Fotheringham, bien connu par ses savantes recherches astronomico-historiques, passe ici en revue un certain nombre d'éclipses de soleil, la plupart totales, mentionnées par des documents historiques qui s'échelonnent entre 1062 av. J.-C. et 364 ap. J.-C. Il cherche à en préciser la date et l'heure exactes, la dimension, la zone de visibilité, puis, par de savants calculs où nous ne pouvons pas le suivre, il en déduit certaines conséquences pour la détermination des accélérations séculaires du soleil et de la lune qu'il estime à 10 secondes 8/10 pour la lune et à 1 seconde 5/10 pour le soleil. L'historien sera surtout intéressé par la discussion des textes relatifs aux éclipses observées par les Babyloniens ou les Grecs ; l'auteur paraît parfaitement au courant de la « littérature » très abstruse de ces questions ; sa critique est pénétrante et son jugement sensé. Toutefois, il ne devait pas mettre en doute l'affirmation de Thucydide que pendant l'éclipse de

1. Le sens du mot *solution* m'échappe.

430, quoique incomplète, « quelques » étoiles devinrent visibles; les Anciens avaient de meilleurs yeux que nous et le ciel de l'Attique est d'une pureté incomparable. D'autre part, il a dû se glisser une coquille ou une erreur dans la discussion (p. 112) de la fameuse éclipse de Phlégon, qu'on a voulu identifier à l'obscurcissement du ciel pendant la crucifixion. Fotheringham la fixe au 29 novembre 24, *which fell in the first, not the fourth year, of Olymp. 202.* Mais le mois de novembre 24 tombe dans Ol. 200,4 et non pas 202,1; la date de 202,1 correspondrait à 29/30 ap. J.-C. Ou Fotheringham (c'est-à-dire ici Kepler) s'est trompé, ou le texte de Phlégon a été altéré à la fois quant à l'olympiade et quant à l'année. Th. REINACH.

— Alice BRENOT. *Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution* (Paris, Champion, 1920, in-8°, XXVII-52 p.; « Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, section des sciences historiques et philologiques », fasc. CCXXIX). — C'est un bien beau sujet qui a valu à Mlle Alice Brenot le titre d'élève diplômée de l'École des Hautes-Études. En l'élargissant et en donnant plus de profondeur à ses recherches, elle pourrait en tirer une intéressante thèse de doctorat. Tel qu'il est, le travail qu'elle présente au public donne l'état de la question. G. GLOTZ.

— E. CICCOTTI. *Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico* (Milano, Società editrice libraria, 1921, in-8°, 216 p.). — M. Ciccotti, auteur de travaux distingués sur l'économie politique des Grecs et des Romains, notamment sur l'esclavage, a publié dans le tome V de la *Biblioteca di storia economica* (*Bibliothèque d'histoire économique*) les *Grandes lignes de l'évolution des impôts dans le monde ancien.* Il passe en revue chronologiquement les principales catégories d'impôts et de revenus dans les monarchies orientales, la Grèce classique, les monarchies hellénistiques, dans l'Égypte ptolémaïque, à Rome sous la République et sous l'Empire. Cette étude, forcément rapide et sommaire, suppose des lectures, des connaissances étendues et fournit les renseignements essentiels, puisés aux travaux les plus importants. Mais ce n'est, ni pour la forme ni pour le fond, la synthèse claire, méthodique, serrée, substantielle et originale qu'on pouvait espérer. L'auteur ne domine jamais son sujet. Sa compilation, souvent obscure, indigeste, tantôt incomplète, tantôt prolixe et surchargée de discussions et de digressions inutiles, montre trop rarement l'indépendance d'un travail personnel. Sur les impôts fonciers, par exemple, il ne sait pas se dégager des vieilles théories de Savigny, de Mathias, de Rodbertus. Malgré quelques réserves, il accepte trop aisément des opinions très discutables, par exemple celles de Meyer, de Cavaignac sur l'histoire financière d'Athènes, de Schulten à propos du cadastre d'Orange, de Savigny, de Zachariæ sur le *caput* et le *jugum*, sur l'impôt de la Gaule. Il ne nous dit pas que, sans la détermination de la valeur du denier, toutes les discussions sur les

prix de l'édit de Dioclétien sont stériles. Pourquoi toucher à des questions immenses telles que le régime monétaire du Bas-Empire, le colonat, les grands domaines? C'est trop ou trop peu. Pourquoi traduire le préambule de l'édit de Dioclétien, des pages entières de Lactance et de Salvien? Combien d'autres travaux M. Ciccotti aurait-il pu utiliser, par exemple la *Table hypothécaire de Veleia* de De Pachtere, la *Loi de Hiéron et les Romains* de Carcopino, les articles de Pais sur les mines de l'Italie, de Mispoulet, de Cuq et de Flach sur les mines de l'Espagne, de Monnier sur l'*épibolè*, de Maspero sur les grands domaines de l'Égypte byzantine, les nouveaux textes sur les emprunts de Milet, le livre d'Andréadès sur les finances et l'économie politique de la Grèce! Malgré ces défauts, le travail de M. Ciccotti rendra tout de même des services au grand public pour lequel il a été écrit. Ch. LÉCRIVAIN.

— Lucien GUENOUN. *La Cessio Bonorum* (Paris, Geuthner, 1920, in-8°, 106 p.). — Sous les auspices et avec les conseils de M. P.-F. Girard, M. L. Guenoun a écrit sur la *cessio bonorum*, sur le bénéfice de la cession de biens en droit romain, depuis l'origine jusqu'au Bas-Empire, une monographie excellente, précise, qui ne pouvait évidemment guère donner de résultats nouveaux, mais qui réunit, critique, discute tous les textes classiques et les papyrus, toutes les hypothèses avec une complète et solide érudition. Il accepte généralement les solutions les plus probables, par exemple sur la création de l'institution, attribuée à Auguste plutôt qu'à César, sur le sens toujours discuté de la formule *jurare bonam copiam*. Au sujet du maintien au Bas-Empire de l'exécution sur la personne, il aurait pu citer beaucoup d'autres textes, en particulier de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Basile, qui s'élèvent en outre contre la vente des enfants des débiteurs. Ch. L.

— Tenney FRANK. *An economic history of Rome to the end of the Republic* (Baltimore, Johns Hopkins University press, 1920, in-8°, IX-310 p.). — Avec la prédilection et la perspicacité particulières qu'apportent les Américains à ce genre de recherches, M. T. Frank, auteur de travaux distingués sur la politique étrangère de la République romaine, a écrit sur l'*Histoire économique de Rome jusqu'à la fin de la République* un livre intéressant qui, sans apporter de résultats nouveaux, a le mérite de condenser, d'éclairer, d'interpréter d'une façon originale les connaissances acquises. En treize chapitres, il expose chronologiquement les conditions de l'agriculture et du commerce à l'époque primitive dans le Latium et l'Étrurie et le rôle des Étrusques et des Grecs; la formation et la situation économique et juridique de la classe des petits propriétaires et de la plèbe ouvrière de Rome; les premières lois agraires et les colonies; la formation et la culture des grands domaines après la conquête de l'Italie; l'extension de l'esclavage et la décadence de la

population civique; les finances et le système monétaire; le développement relativement médiocre du commerce et de l'industrie par suite de l'indifférence de l'aristocratie sénatoriale; la révolution des Gracques; l'industrie à la fin de la République caractérisée par les traits suivants que fournit surtout Pompeï : concentration et spécialisation de quelques industries, poterie, briqueterie, foulage de la laine, tannerie, verrerie, métallurgie, mais en général résistance victorieuse du travail des esclaves domestiques à la grande industrie; le capital et ses principaux emplois dans la banque et le prêt, le commerce de la terre, le fermage des travaux publics et des impôts; le commerce et la part respective qu'y ont les Romains et les étrangers; les travailleurs, composés surtout d'esclaves et d'affranchis, les salaires, les loyers, les corporations; les vicissitudes de la propriété foncière et la classe des fermiers libres en Italie, la grande propriété en Afrique. M. T. Frank a laissé de côté dans sa bibliographie des ouvrages essentiels, tels que la *Table hypothécaire de Veleia* et la *Loi de Hiéron et les Romains* citées plus haut, l'*Afrique romaine* de Gsell, la *République romaine* de Bloch. Ch. L.

— Arthur STEIN. *Römische Reichsbeamte der Provinz Thracia* (Sarajevo, Zemaljska Stamparija, 1920, in-8°, 139 p.). — M. Stein, auteur de travaux importants sur l'histoire ancienne de la Bulgarie et des régions voisines, a écrit un livre de tout point excellent, un véritable modèle de monographie sur les fonctionnaires romains de la province de Thrace jusqu'à l'époque de Dioclétien. Après avoir fixé la date probable de la création de la province, plutôt 45 que 46 ap. J.-C., il dresse la liste des gouverneurs connus, d'abord procurateurs, deux, indépendants et non pas soumis, comme on le répète à tort, aux gouverneurs de la Mésie; puis, au plus tard sous Trajan, légats impériaux, de rang prétorien, quarante-sept. Il examine ensuite : les procurateurs financiers; la situation spéciale, sous deux procurateurs distincts, de la Chersonèse de Thrace, longtemps simple groupe de domaines impériaux, transformé en province probablement par Hadrien, et de l'Hellespont (sur la rive asiatique du détroit); le rang, la situation, l'origine, la carrière des gouverneurs, la plupart prétoriens, mais de haut rang et souvent consuls désignés pendant leurs fonctions, quelques-uns par exception consulaires; les principales villes, Philippopolis, métropole, siège de l'assemblée provinciale créée sans doute à l'époque d'Hadrien; Périnthe, deux fois néocore, résidence du gouverneur; Apri et Deultum, colonies, la seconde pourvue avec Coela du *jus italicum;* les principaux jeux tenus à Périnthe et à Philippopolis; les garnisons, élevées de deux cohortes à un chiffre supérieur inconnu; les contingents fournis par la Thrace aux armées romaines, au moins dix ailes de cavalerie et plus de vingt cohortes, sans compter les soldats isolés; l'hellénisation de la province, visible surtout depuis Hadrien et attestée principalement par l'emploi presque

exclusif de la langue grecque et le peu d'importance de la langue latine, sauf pour l'usage officiel des magistrats et de l'armée. — Ch. L.

Allemagne. — Dr O. NIPPOLD. *Le chauvinisme allemand*. Traduction française. Préface d'A. MILHAUD (Paris, Payot, in-8°, 651 p.). — M. Nippold, ancien professeur de droit international à Copenhague, publia ce volume en 1913, sous les auspices du *Verband für internationale Verständigung*, atténuant autant que possible le chauvinisme allemand, le mettant dans l'ordre hiérarchique d'influence et d'intensité non à sa vraie place, mais « sur le pied d'égalité avec les autres », pour « ne pas offenser », dira-t-il plus tard, « mes amis allemands ». Dans sa réédition de 1917 (augmentée d'une seconde partie : articles d'août 1913-août 1914), dont celle-ci n'est que la traduction française, il proteste contre quiconque voudrait voir là « un acte inamical à l'égard de la nation allemande », dont il se dit au contraire le véritable ami, puisque c'est « lui rendre un grand service » que de lui montrer « une fois encore une face de son propre visage et de mettre devant ses yeux les dangers qui existaient avant la guerre et ont fini par la provoquer ». Ce livre d'un neutre professant pour l'Allemagne le contraire de sentiments hostiles, où sont simplement réunis les articles des principaux journaux et revues allemands depuis janvier 1913, est un témoignage irrécusable contre les organisations allemandes d'avant guerre (presse, ligues) et certains leaders pangermanistes qui, par tous les moyens et surtout la « calomnie », développèrent « systématiquement les sentiments belliqueux du peuple allemand », lui enfonçant dans le cerveau, à force d'articles répétés, que « la guerre européenne n'est pas seulement une éventualité contre laquelle il faut se prémunir, mais une nécessité dont, dans l'intérêt même du peuple allemand, il faut se réjouir » (p. 153), qu' « elle doit être préventive » pour qui ne la veut perdre. A la fin de 1913, M. Nippold constate que « le peuple français est en général pacifique », que les chauvins « y sont une minorité » négligeable, sans influence sur le gouvernement, et qui n'existerait même pas sans les provocations périodiques de l'Allemagne durant les dernières années (p. 4); il s'effraye au contraire de voir croître chaque jour, dans toutes les classes de la société allemande, depuis les historiens de la jeune école, les gens cultivés jusqu'aux piliers de brasseries, le nombre des « contaminés », de ceux « qu'infecte le chauvinisme allemand »; il dénonce « un danger politique contre lequel on ne saurait trop tôt ni trop énergiquement mettre le public en garde » (p. 164); il montre à l'Allemagne qu'elle peut satisfaire ses aspirations politiques et économiques, « sans qu'il y ait pour cela besoin d'une guerre universelle » (p. 169); et il l'avertit amicalement que s'abandonner à la vague de chauvinisme qui semble l'emporter c'est « préparer la voie à la guerre ». Quatre ans plus tard, il écrira (p. 9) : « Les événements ne m'ont donné malheureusement que trop raison. Je n'ai rien à retirer

de ce que j'ai écrit en 1913. Tout s'est passé comme je l'avais prévu. En Allemagne, on a tranquillement laissé les chauvins poursuivre leur jeu... Aujourd'hui, c'est le monde entier qui doit expier ce péché d'omission. »

Ces paroles d'un neutre, désirant le bien de l'Allemagne, sont la conclusion d'un volumineux recueil de pièces à conviction qui restera pour l'historien une preuve évidente de la responsabilité pangermaniste dans la catastrophe européenne de 1914-1918. G. C.

— La suite des Mémoires de BISMARCK, dont la publication a été interdite en Allemagne, vient de paraître à Londres chez Hodder et Stoughton : *The forbidden book; New chapters of Bismarck's autobiography*, traduits par Bernard MIALL (prix : 12 sh. 6 d.).

— Robert PIMIENTA. *L'ancienne colonie allemande du sud-ouest africain* (Paris, A. Challamel, 1920, in-8°, 85 p.). — En octobre 1918, le chasseur alpin Robert Pimienta ramassa dans les tranchées de l'Aisne, que nos troupes venaient d'enlever aux Allemands, un exemplaire de l'ouvrage de Carl Peters : *Afrikanische Köpfe. Charakterskizzen aus der neueren Geschichte Afrikas*, et trouva dans la musette d'un soldat ennemi quelques réclames où étaient vantées les beautés de la colonie du sud-ouest africain; c'est ce qui lui donna l'idée d'écrire cette brochure, qui contient une histoire de la colonie allemande, une étude de géographie physique, humaine et économique, une bibliographie comprenant trente et un numéros et une série d'illustrations empruntées au travail de Carl Peters.

C. PFISTER.

Espagne. — J. PUIG Y CADAFALCH, Antoni DE FALGUERA et J. GODAY Y CASALS. *L'arquitectura románica a Catalunya* (Barcelona, Institut d'Estudis Catalans, et Paris, Champion, 1909-1918, in-4°, 3 vol. en 4 tomes, XVIII-471 p. et 470 grav., 640 p. et 509 grav., 974 p. et 1261 grav.; prix : 80 pesetas). — Ce remarquable travail de trois archéologues barcelonais mériterait mieux qu'une simple notice. Fervents disciples de l'école de Quicherat, les trois auteurs affirment l'origine romaine des constructions catalanes. Ils nient tout contact artistique de la Catalogne avec l'Islam. Les deux races, disent-ils, se rencontraient sans se mêler, « comme l'huile et l'eau ». Par contre, l'influence lombarde est indéniable. Un chapitre entier de l'ouvrage est consacré au rayonnement de l'école toulousaine de sculpture en Catalogne. Mais, tout compte fait, l'architecture catalane s'apparente plus étroitement à la Provence qu'au Languedoc, ce qui s'explique peut-être par l'antique domination des comtes de Barcelone sur la marche de Provence. En somme, il n'existe pas d'école romane catalane. Les architectes de ce pays affectionnent certains procédés de construction et d'ornementation qui ne leur sont pas propres. Lombardes par la décoration, les églises catalanes ressemblent par la structure aux églises de la France méditerranéenne. Elles en diffèrent

cependant par quelques traits d'ensemble, qui frappent l'observateur le moins averti. Massive et trapue, la construction catalane se fait remarquer par sa robustesse et sa solidité à toute épreuve. MM. Puig, de Falguera et Goday ont élevé, eux aussi, à la gloire de leur petite patrie un monument solidement bâti et capable de traverser les siècles. J. RÉGNÉ.

— Fidel DE MORAGAS I RODES. *L'antigua Universitat de Valls* (Valls, Estampa de Eduard Castells, 1914, in-4°, 50 p.). — L'auteur étudie l'organisation de l'ancienne communauté de Valls d'après les archives municipales de cette ville. Il passe tour à tour en revue les finances, la juridiction, l'hôpital, les fortifications, le serment de l'archevêque de Tarragone, seigneur de Valls, les foires et marchés, les corporations et confréries, la vie industrielle, le patrimoine communal, les armes de la ville. J. R.

— Enrique ESPERABÉ ARTEAGA. *Historia pragmática e interna de la Universidad de Salamanca* (Salamanca, impr. de Fr. Nuñez Izquierdo, 1914-1917, 2 vol. in-4°, 1124 p. et 935 p.; prix : 60 pesetas). — Les deux premiers volumes parus de l'histoire de la célèbre Université témoignent de la riche documentation recueillie par son auteur. Il n'est pas possible d'assigner une date certaine à la fondation de l'Université de Salamanque. On sait seulement qu'à la fin du XIIe siècle Alphonse IX de Léon établit dans cette ville une école capitulaire. Dans le premier volume, don Enrique publie plusieurs centaines d'actes émanés des rois de Castille. Le tome II présente à la fois un caractère historique et biographique; l'auteur y a consigné les événements universitaires les plus notables; des notices détaillées rappellent le rôle et la carrière des maîtres et des élèves les plus remarquables. Trois livres restent encore à paraître : l'Université de Salamanque et les collections du cloître; l'Université et les papes; les rentes et les collèges de l'Université. Dans l'ensemble, l'ouvrage du savant professeur est moins une histoire qu'un recueil documentaire. Par ses vastes proportions, il rappelle le livre bien connu publié sous le titre de *Cartulaire de l'Université de Paris* par le P. Denifle et M. Châtelain. J. R.

— Vicente CASTAÑEDA Y ALCOVER. *Ascendencia, enlaces y servicios de los barones de Dos Aguas cuyo solar es en el reino de Valencia* (Madrid, tip. de la « Revista de Archivos, bibliotecas y museos », 1914, in-4°, 15 p.). — DU MÊME. *La catedra de instituciones teológicas de la universidad Valenciana y la orden de San Agustin. Estudio biobibliográfico* (Madrid, tip. de la « Revista... », 1914, in-4°, 20 p.). — DU MÊME. *Relación del auto de fe en el que se condenó a don Pablo de Olavide, natural de Lima, caballero del habito de Santiago* (Madrid, tip. de la « Revista... », 1916, in-4°, 21 p.). — DU MÊME. *El primer libro impreso sobre aviación es español?* (Madrid, tip. de la « Revista... », 1916, in-4°,

13 p.). — La première de ces quatre brochures élucide la généalogie de la famille Rabasa, issue de Torson, comte de Toulouse, à qui Charlemagne confia la garde de la province d'Aquitaine. La seconde souligne le rôle joué à l'Université de Valence par les religieux augustins du XVe au XVIIIe siècle. Dans la troisième se trouve publiée la relation de l'autodafé du 24 novembre 1778, dont fut victime le docteur Pablo de Olavide, né à Lima en 1725. Enfin, d'après M. Castañeda, le premier auteur qui traite du « vol artificiel » de l'homme est le capucin espagnol Antonio de Fuente la Peña, dans son livre *El ente dilucidado*, imprimé à Madrid en 1677. J. R.

— R. Gay de Montellá. *Diez años de politica internacional en el Mediterráneo, 1904-1914. Ensayo de historia politica moderna* (Madrid, Fr. Beltrán, [1914], in-8°, 242 p.). — Le livre de M. Gay est un exposé d'histoire générale depuis l'affaire de Fachoda (automne 1898) jusqu'à la veille de la conflagration européenne. L'auteur met en pleine lumière les motifs qui ont déterminé l'Angleterre à sortir de son splendide isolement et à se rapprocher de la France. La lutte pour l'hégémonie méditerranéenne fait ressortir non seulement les visées latines et anglo-saxonnes, mais aussi les ambitions germaniques, panislamiques et panslaves. J. R.

— G. Cirot. *Biographie du Cid, par Gil de Zamora* (Bordeaux, Feret, et Paris, Picard, 1914, in-8°, 8 p.; extrait du « Bulletin hispanique », t. XVI, n° 1). — Du même. *Florian de Ocampo, chroniste de Charles-Quint* (Bordeaux et Paris, 1914, in-8°, 32 p.; extrait du « Bulletin hispanique », t. XVI, n° 3). — Du même. *Quelques lettres de Mariana et nouveaux documents sur son procès* (Bordeaux et Paris, 1917, in-8°, 25 p.; extrait du « Bulletin hispanique », t. XIX, n° 1). — Juan Gil de Zamora a écrit au moins deux fois la Vie du Cid. M. Cirot publie ces deux versions qui se complètent l'une l'autre. Le chroniqueur officiel Florian d'Ocampo, s'il n'a pas fait grand'chose lui-même pour débrouiller ses matériaux, a du moins su faire travailler ses correspondants. La dernière des trois brochures de l'érudit professeur de l'Université de Bordeaux peut être considérée comme un appendice à son livre sur *Mariana historien*. J. R.

— A. Huici. *Estudio sobre la campaña de las Navas de Tolosa* (Valencia, impr. Hijos de Fr. Vives Mora, 1916, in-8°, 196 p.; prix : 5 ptas; « Anales del Instituto general y técnico de Valencia »). — L'auteur a suivi pas à pas, sur le terrain, les évolutions de l'armée musulmane et des troupes chrétiennes. De nombreux croquis et des reproductions photographiques accompagnent la narration de la bataille (16 juillet 1212), qui fut une grande victoire pour les rois chrétiens de la péninsule. Des étrangers assistèrent aux opérations, parmi lesquels l'évêque de Nantes, l'archevêque de Bordeaux et le célèbre Arnaud Amalric, archevêque de Narbonne. Des fragments de lances et de flèches ont été recueillis sur l'emplacement du champ de

bataille de las Navas. Les sources chrétiennes sont beaucoup plus riches et plus précises que les sources arabes. Près de cent pages de la monographie de M. Huici sont consacrées à la publication des chroniques musulmanes et chrétiennes qui rapportent l'événement, ainsi qu'à celle des lettres et des bulles relatives à la campagne. Le document le plus curieux est la lettre par laquelle l'archevêque de Narbonne annonce aux abbés des monastères cisterciens réunis en chapitre général la déroute de Miramolin, roi du Maroc. Il convient de souligner le mérite particulier de cette étude que ne désavouerait pas un technicien de l'état-major de l'armée. J. R.

— Cristóbal PELLEGERO-SOTERAS. *Delincuencia en Castilla desde Fernando III el Santo hasta don Juan II. Tipos delincuentes. Factores del delito. Ensayo sobre ideas ético-juridicas medioevales* (Zaragoza, tip. Heraldo [1916], in-12, 142 p.). — Utilisant les sources monastiques, les collections de chartes, les textes législatifs, les « fueros », les chroniques royales et même les œuvres littéraires, l'auteur a tenté d'esquisser l'état moral de la société castillane au XIIIe et au XIVe siècle : délits commis par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions; délits contre les personnes, injures, calomnies; délits contre la propriété, vols, dommages; délits commis par la collectivité. J. R.

— Fidel DE MORAGAS I RODES. *Catalec dels llibres, pergamins i documents antics de l'arxiu municipal de la ciutat de Valls* (Valls, impr. de Eduard Castells, 1916, in-4°, XIV-221 p.). — Après avoir classé les archives de sa ville natale, M. Moragas en a rédigé l'inventaire sommaire. Il distingue trois sections : les registres, les pièces sur parchemin et les actes sur papier. Les plus anciens documents remontent au XIIe siècle. A signaler de précieux livres de comptes (à partir de 1371) et d'intéressants livres d'estimes (à partir de 1397). Le conseil municipal de Valls a été bien inspiré en votant l'impression de l'excellent répertoire de M. Moragas. J. R.

— *Bibliographie hispanique* (New-York, G. P. Putnam's Sons, 1916 et 1917, 2 vol. in-12, 122-191, 106-208-IV p.; prix : 2 dollars 50 cents le vol.). — Tandis que, dans la première partie de chacun de ces deux volumes, M. FOULCHÉ-DELBOSC donne, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, la liste complète des études espagnoles; dans la deuxième, M. Émile LEGRAND poursuit et termine sa bibliographie hispano-grecque (1561-1800). Un index alphabétique clôt cette utile publication; l'auteur de la seconde partie, l'helléniste Legrand, est mort le 28 novembre 1903. J. R.

— La Société hispanique d'Amérique a entrepris une série d'études sur la littérature espagnole, dont les deux premiers ouvrages ont paru en 1921 : *Frais Luis de Leon* et *El Inca de Garcilasso de la Vega*, qui ont pour auteurs M. James FITMAURICE-KELLY et (je suppose) la

femme ou la fille de ce professeur. Le volume sur Luis de Leon (XIV-261 pages) renseigne suffisamment sur la vie et les déboires du célèbre théologien, et le volume sur Garcilasso (VI-99 pages) nous offre une étude bien faite de cet historien péruvien; mais je n'ai pas vu que Mlle Julia Fitzmaurice-Kelly ait connu la polémique de Manuel Gonzalez de la Rosa, parue dans la *Revista Histórica, órgano del Instituto Histórico del Peru*, t. IV, p. 301 à 365 (Lima, 1912). Alf. M.-F.

États-Unis. — Nous avons reçu de M. Karl YOUNG, professeur d'anglais à l'Université de Wisconsin, tout un lot de brochures érudites sur les origines liturgiques du drame médiéval : les Tortures de l'Enfer dans le drame liturgique (*The Harrowing of the Hell;* extrait du tome XVI, 1re partie, des « Transactions of the Wisconsin Academy of sciences, arts and letters », septembre 1909); une Étude sur les développements dramatiques dans la liturgie de Noël (*Officium pastorum; a study of the dramatic developments within the liturgy of Christmas;* ibid., octobre 1912); Observations sur l'origine du mystère de la Passion (*Observations on the origin of the mediaeval Passion-play;* extrait des « Publications of the modern language association of America », XXV, 2, 1910); Philippe de Mézières et l'office pour la présentation au Temple (*Philippe de Mézières dramatic office for the presentation of the Virgin;* ibid., XXVI, 1, 1911); Joseph et ses frères au théâtre (*A liturgical play of Joseph and his brethren;* ibid.); l'Origine du mystère de Pâques (*The origin of the Easter play;* ibid., XXIX, 1, 1914); Onulphus et le « Poema biblicum » (*The « Poema biblicum » of Onulphus;* ibid., XXX, 1, 1915. Texte de ce poème « de Generis humani reparatione »); une Nouvelle version du *Peregrinus* (*A new version of Peregrinus;* ibid., XXXIV, 1, 1919, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid); le Massacre des Innocents (*Ordo Rachelis;* « University of Wisconsin studies in language and literature », n° 4, 1919, 65 p.); le Saint-Sépulcre de Pâques (*The dramatic associations of the Easter sepulchre;* ibid., n° 10. Texte des récitatifs et du scénario qui accompagnaient la représentation de ce mystère en ses trois actes principaux : la *dispositio*, l'*elevatio* et la *visitatio*, 130 p.). — Ch. B.

— Les milieux navals américains s'intéressent très vivement aux événements maritimes de la Grande Guerre, d'où ils s'efforcent de tirer des expériences pour le présent et pour l'avenir. Le capitaine C. C. MARSH, de la Section historique de l'Amirauté, a consacré une importante monographie, avec cartes et graphiques, au *German submarine activities on the Atlantic coast of the United States and Canada* (Government Printing office, in-8°, 135 p.), où il a fait l'historique des croisières de six sous-marins allemands et présenté le tableau des mesures de défense organisées dans l'Amérique du Nord contre les tentatives navales des Allemands. — Le commandant

Charles C. GILLA fait porter ses études sur la guerre dans les eaux européennes : son livre *What happened at Jutland, the tactics of the battle* (New-York, Doran), repose sur une documentation abondante et aboutit à des conclusions intéressantes sur l'attitude offensive en matière navale. — Le capitaine Thomas G. FROTHINGHAM étudie la même question dans un opuscule intitulé : *A true account of the battle of Jutland* (Cambridge, Mass., Bacon Brown). — Enfin, M. MARSH a, pour la Section historique, publié deux monographies groupées dans un seul opuscule et intitulées : l'une *The Northern Barrage and other mining activities*, l'autre *The Northern Barrage (Taking up the Mines)*; on en trouvera une analyse dans *Army and Navy Journal*, du 9 avril 1921. G. BN.

— Une étude du lieutenant-commandant G. B. VROOM est consacrée à *The place of naval officers in international affairs* dans les *United states naval institute proceedings* de mai 1921 (p. 681-700); Paul Jones et la guerre de l'Indépendance, Bainbridge et la Turquie, Perry et le Japon sont les principaux types de négociateurs navals examinés par M. Vroom. Les autres pays fourniraient des contingents aussi intéressants si l'auteur se préoccupait, ultérieurement, d'une étude d'ensemble sur la question abordée. G. BN.

France. — Édouard SCHURÉ. *L'âme celtique et le génie de la France à travers les âges* (Paris, Perrin et Cie, 1921, in-12, XVI-236 p.; prix : 7 fr.). — M. Schuré est l'un des représentants les plus éminents du « celtisme ». Son celtisme est une aspiration à la fois morale, esthétique, religieuse et philosophique. Par le celtisme, il veut expliquer toutes les grandes manifestations de la pensée française, la Renaissance, le romantisme, tout notre passé, les croisades, Jeanne d'Arc, la Révolution. Des trois éléments qui ont formé notre nation, la race franque prend la place du corps vigoureux : c'est l'ossature; le génie latin joue le rôle de l'intellect et de la raison régulatrice; le génie celtique assume celui de l'âme profonde, de l'âme inspiratrice et créatrice. M. Schuré, qui hante les sommets purs, explique ainsi, en un chapitre vigoureux, toute l'histoire de France. Ce chapitre est encadré d'un « conte préhistorique », *les Avatars de la druidesse*, et d'une étude sur Jeanne d'Arc, conférence donnée jadis à Strasbourg, le 29 octobre 1909, où il se montra un peu sévère aux deux volumes d'Anatole France et où il exalta, devant les Alsaciens vivant sous un joug détesté, celle qui fut l'incarnation la plus pure du patriotisme français. C. PF.

— André HALLAYS. *Essai sur le XVIIe siècle. Mme de Sévigné* (Paris, Perrin et Cie, 1921, in-12, 254 p., 7 gravures; prix : 12 fr.). — M. André Hallays reproduit dans ce volume les six leçons du cours qu'il a donné à la Société des conférences. L'esprit de Mme de Sévigné, comment elle aimait ses amis, comment elle aimait ses enfants, tel est le titre des trois premières qui nous font bien « entrer dans le

charme et la facilité » de la marquise, pour reprendre des expressions qu'elle applique elle-même à La Fontaine. Puis, dans les lettres de Mme de Sévigné, les historiens du XVIIe siècle trouvent beaucoup à glaner ; à l'aide de la correspondance, M. Hallays retrace, dans les deux leçons suivantes, un tableau de la cour et décrit la vie de la province sous Louis XIV, au moins de deux provinces, la Bretagne, où Mme de Sévigné a souvent résidé à son château des Rochers, près de Vitré, la Provence, dont son gendre M. de Grignan était gouverneur. Faut-il s'étonner que l'auteur du « Pèlerinage de Port-Royal » ait, dans une dernière leçon, montré en Mme de Sévigné une « amie » du couvent janséniste, recherché les raisons, les limites et les suites de cette amitié ? Il a été de la sorte conduit à se demander comment elle comprit et pratiqua sa religion. C'était achever le portrait, finement nuancé et tout charmant, qu'il a tracé de l'incomparable écrivain.

C. Pf.

— Dom A. M. P. Ingold. *Général et trappiste : le P. Marie-Joseph, baron de Géramb* (Paris, P. Téqui, 1921, 1 vol. in-12, 355 p.; prix : 7 fr.). — Carrière très mouvementée. François-Ferdinand de Géramb naquit à Lyon le 14 janvier 1779 d'un père autrichien, qui avait fondé en cette ville une importante maison de commerce, et d'une mère lyonnaise ; en 1790, la famille quitte la France et, après un voyage en Italie, Géramb entre à l'Académie militaire de Vienne. Il devient officier autrichien, se marie, sert les Bourbons de Naples et ceux d'Espagne, est nommé général par la junte de Cadix, veut recruter pour elle des auxiliaires en Angleterre et est expulsé de ce pays, comme l'a raconté jadis M. Lenôtre dans *Vieux papiers, vieilles maisons*. Napoléon le fait arrêter en 1812 près de Hambourg et il est enfermé à Vincennes, d'où la victoire des alliés le délivre en 1814. Puis changement à vue : le général renonce au monde, s'enferme le 5 janvier 1816 à la Trappe du Port-du-Salut, au sud de Laval, et remplit avec zèle les devoirs les plus humbles de sa charge. En 1824, il trouve un asile en Alsace au monastère d'Oelenberg ; il fait, en 1832-1833, un pèlerinage en Terre-Sainte, qu'il raconte en trois volumes in-8° ; plus tard, il est appelé à Rome par le pape Grégoire XVI comme procureur général de la Trappe et c'est à Rome qu'il meurt, au début du pontificat de Pie IX, le 15 mars 1849. Dom Ingold nous raconte cette biographie, en se servant d'un manuscrit d'un religieux du Port-du-Salut, le P. Irénée, des Archives nationales, des ouvrages du P. de Géramb lui-même et d'autres documents recueillis de tous côtés. Il a voulu plutôt, comme il le déclare, édifier le lecteur que l'instruire ; mais, si le volume a souvent les allures d'une hagiographie, l'historien pourra en tirer quelques renseignements intéressants sur l'époque de Napoléon Ier, puis sur le rétablissement en France des maisons de la Trappe au début de la Restauration et sur leur destinée jusqu'en 1848 : les trois congrégations qui existaient en 1848 ont été réunies en 1892 sous le nom d'ordre des Cisterciens

réformés de la stricte observance. Les historiens d'Alsace feront leur profit des détails donnés sur le monastère d'Oelenberg qui, pendant la dernière guerre, se trouvait sur la ligne de feu et dont les bâtiments sont en voie de reconstruction. C. Pf.

— Victor Malrieu. *Documents historiques sur Bourret (Tarn-et-Garonne)* (Paris, É. Champion; Montauban, P. Masson, 1920, petit in-8°, 125 p. Société des Études locales dans l'enseignement public, groupe Tarn-et-Garonne). — Le groupe de la Société des Études locales, fondé en 1912 dans le Tarn-et-Garonne, a publié avant la guerre deux petits volumes, dont l'un est consacré à Saint-Antonin et dont l'autre est un élégant recueil de contes populaires dû à M. A. Perbosc. Grâce à un membre actif de ce groupe, M. Malrieu, la collection commencée avant la guerre a pu s'enrichir en 1920 d'un nouveau fascicule. L'histoire de Bourret, à laquelle est consacrée l'étude de M. Malrieu, ne se recommande pas par des faits extraordinaires; mais son obscurité même fait son intérêt. A force de recherches patientes dans les archives municipales, dans celles du département et dans des chartriers privés, l'auteur a restitué le passé de sa commune; comme il a eu l'idée d'adopter un plan méthodique et non chronologique, nous apprenons successivement comment cette petite communauté d'habitants, qui appartenait au pays de Rivière-Verdun, était administrée et jugée, comment l'enseignement y était distribué, quelles charges militaires et financières pesaient sur les habitants, comment le culte y était exercé. Plusieurs pièces justificatives terminent l'ouvrage; l'une des plus intéressantes est sans doute le tableau démographique.

La forme du livre est simple. L'auteur s'est borné à exposer les faits sans apparat. On peut seulement lui reprocher quelques incursions, du reste peu nombreuses, dans l'histoire ancienne. A la page 71, il est question des « Garites », peuplade gauloise dont la capitale était Gariès. Cette allégation, atténuée, il est vrai, par un point d'interrogation, est contestable. — P. 95, la date de 245, qui est assignée à l'évangélisation du Toulousain par saint Saturnin, est douteuse. Ces digressions doivent être bannies des monographies d'histoire locale.

L'annotation substantielle dont M. Malrieu a garni son étude est excellente. L'indication des sources est d'une précision qu'on ne rencontre guère que dans les œuvres des spécialistes.

En résumé, ce petit volume peut servir d'exemple aux travailleurs locaux qui sont désireux d'écrire l'histoire de leur petite patrie. A ce titre, il est très digne de figurer dans une bibliothèque de vulgarisation.

R. Latouche.

— Paul Gaultier. *Les maîtres de la pensée française* (Paris, Payot et Cie, 1921, in-12, 271 p.; prix : 7 fr. 50). — On trouvera dans le volume sur Paul Hervieu, Émile Boutroux, Henri Bergson et Maurice Barrès des études très fouillées, très pénétrantes, écrites en un beau style qui sait rendre les nuances les plus fines et s'élever aux

sommets de la philosophie. Elles doivent être connues et méditées par tout historien qui veut comprendre la pensée et la philosophie françaises contemporaines. C. Pf.

Orient latin. — Annie Herzog. *Die Frau auf den Fürstenthronen der Kreuzfahrerstaaten* (Berlin, Ebering, 1919, in-8°, xi-419 p.). — Après une dissertation qui n'apporte rien de nouveau sur la succession féminine dans le droit féodal, l'auteur cherche à montrer que, dans les principautés franques de Syrie, cette situation juridique de la femme s'est encore améliorée par la reconnaissance de ses droits de succession en ligne collatérale. Le rôle important que les femmes ont tenu dans les États de Terre-Sainte est mis en lumière par les biographies caractéristiques de Mélisende, veuve de Baudouin II de Jérusalem, de sa sœur Alice d'Antioche, de la fille de celle-ci Constance, surtout de Sibylle, fille du roi Amaury, et des reines de Chypre Alice de Champagne et Plaisance d'Antioche. On remarque d'ailleurs qu'elles ne peuvent conserver leurs droits qu'en choisissant un époux et qu'en se remariant, si elles sont veuves. Il n'est peut-être pas très exact d'affirmer que c'est du mariage de Mélisende avec Foulque d'Anjou en 1129 que date la prédominance de la chevalerie française en Palestine, ainsi que le règne des femmes. L'ouvrage se termine par une étude intéressante sur Philippe de Novare et son hostilité contre l'instruction des femmes. On en a rapproché avec raison les plans d'instituts féminins rêvés par Pierre Dubois et le rôle que les femmes devaient jouer selon lui dans le recouvrement de la Terre-Sainte. L. Bréhier.

— H. C. Luke et D. J. Jardine. *The Handbook of Cyprus* (Londres, Macmillan, 1920, in-12, 300 p.). — On trouvera dans cet élégant manuel un exposé de toutes les questions qui intéressent l'île de Chypre : géographie, histoire, ethnographie, religion, notices sur les localités les plus intéressantes, renseignements à l'usage des touristes, histoire naturelle, etc... Bien que sommaire, l'exposé historique est exact. Un chapitre est consacré aux antiquités de Chypre et aux principaux monuments. On peut regretter l'absence d'une bibliographie. L. B.

— H. C. Luke. *Cyprus under the Turks 1591-1878* (Oxford University Press, 1921, in-12, 281 p.; prix : 8 sh. 6 d.). — L'histoire de Chypre, si brillante sous la maison de Lusignan, est pauvre et terne pendant les trois siècles de la domination turque. La seule source est la chronique de l'archimandrite Cyprien (1788), à laquelle il faut ajouter des récits de voyageurs, mais le consulat britannique, fondé en 1626, possède des archives qui vont de 1710 à 1878, et c'est d'après ces documents inédits que M. Luke a pu tracer un tableau intéressant de l'histoire de Chypre sous la domination turque. Il y a joint une notice sur la Compagnie anglaise du Levant (1626-1825) et une analyse des archives du Consulat. L. B.

Pays-Bas. — *Verslag van de algemeene Vergadering der Leden van het Historisch Genootschap* (Amsterdam, J. Müller, 1920, in-8°, 42 p.). — L'assemblée générale de la Société historique d'Utrecht, tenue le 25 mai 1920, a eu une importance et un éclat singuliers parce que la Société fêtait trois quarts de siècle d'existence. En l'absence du président Müller, indisposé, l'éminent professeur P.-J. Blok a prononcé le discours inaugural, retraçant la vie de la Société depuis sa fondation en 1845, racontant ses débuts difficiles, ses expériences parfois malheureuses, enfin résumant tout ce qu'elle a fait pour répandre et développer la connaissance de l'histoire nationale. Les publications de la Société ont aujourd'hui une valeur considérable : la série des *Werken*, en particulier, forme un précieux recueil de sources, tandis que les *Bijdragen en mededeelingen*, substitués à la *Chronique*, tiennent depuis 1878 le public au courant du travail fécond de chaque année.

Après ce rapport intéressant, le professeur Colenbrander, une autre sommité du monde universitaire aux Pays-Bas, a discuté la question, toujours à l'ordre du jour et jamais résolue, peut-être insoluble, de savoir jusqu'à quel point l'histoire est un art et une science, car il est généralement admis qu'elle est l'un et l'autre. Un passage d'un livre récent du vicomte Haldane, intitulé *Before the war* et publié à Londres en 1920, servait de thème à cette étude où ont été rappelées les vues successives des écoles historiques : de l'ancienne école d'abord, éprise du rôle moral de l'histoire et dont Schiller a résumé l'opinion dans le vers célèbre :

Die Weltgeschichte ist das Weltgericht;

puis de l'école du milieu du XIXe siècle, cherchant avec Ranke et Augustin Thierry à ramener l'histoire à la connaissance objective du passé, sans lui refuser absolument la haute mission définie par Auguste Comte : « voir, savoir, prévoir » ; enfin de l'école moderne qui, avec Fruin et Nietzsche (M. Colenbrander semble ignorer les Renan, les Taine, les Sorel, les Monod), a voulu concilier la recherche impartiale et critique avec les éléments de psychologie et d'art que contient forcément toute science morale. Il n'apparaît pas que M. Haldane ait apporté au débat des faits nouveaux, ni même un point de vue vraiment nouveau; la discussion qui a suivi la conférence de M. Colenbrander l'a prouvé, et nous devons, après comme avant, en rester à une opinion moyenne.

Certes, par certains côtés, l'histoire est une science, et l'école française du XIXe siècle a particulièrement contribué à lui donner ce caractère; mais elle demeurera toujours une science analogue aux sciences naturelles, avec un rôle plus étendu des éléments psychologiques : travaillant sur des données en partie subjectives et dont l'appréciation n'est pas nécessairement invariable, elle continuera à être, plus que toute autre science, une œuvre personnelle, partant une

œuvre d'art. Je ne crois pas, pour cela, qu'elle soit irrémédiablement inexacte ou fausse, ni qu'il faille aimer un homme et ses idées, un pays et ses traditions pour les apprécier sainement, pas plus qu'il n'est indispensable de professer une religion pour en écrire impartialement l'histoire. J'estime, d'autre part, qu'il importe de repousser dans ce qu'elle a d'excessif la thèse du vicomte Haldane, thèse de dilettante plutôt que d'homme de science, et qui nous porterait à nous défier par trop de nous-mêmes; je crois qu'il y a des faits dont la matérialité s'impose incontestablement à la raison et que ces faits rendent possible une sentence de la postérité, ce verdict du monde (*Weltgericht*) que Schiller a si fortement proclamé identique à l'histoire. De cette nature incontestable sont, à mon avis, les données générales de la grande guerre mondiale de 1914 à 1918, données suffisamment connues actuellement pour qu'on puisse dire qu'elles ne permettront jamais, comme le suppose M. Haldane, je ne dis pas d'expliquer, mais de *justifier* la politique allemande, voire l'attitude du peuple allemand tout entier. L'homme d'État anglais, qui désirait avant 1914 un rapprochement de son pays et de l'Allemagne, a peut-être sur ce point des raisons d'appréciation que la raison ne connaît pas. Albert WADDINGTON.

— Dr A. VAN SCHELVEN. *Kerkeraads-Protocollen der nederduitsche Vluchtelingen-Kerk te Londen*, *1560-1563* (Amsterdam, J. Müller, 1921, in-8°, XIX-555 p.). — M. van Schelven a déjà fait divers travaux sur les églises néerlandaises du Refuge au XVIe siècle. Il a voulu compléter les publications de documents déjà dues au Dr Kuyper, à M. Moens et à la *Huguenot Society;* il nous donne aujourd'hui les procès-verbaux pour les années 1560-1563 du consistoire de l'église réformée, fondée à Londres en 1550 par des réfugiés des Pays-Bas, dont le plus connu est Jean Utenhove. Obligés de fuir au temps de Marie Tudor et de chercher un asile en Danemark, puis à Emden, les proscrits purent revenir en Angleterre en 1559; leur église, qui a subsisté jusqu'à nos jours à Londres, a cessé toutefois d'être appelée une église du Refuge depuis qu'en 1578 ses membres ont pu, à leur gré, rentrer aux Pays-Bas ou rester à l'étranger.

Les documents publiés ici n'ont qu'un intérêt excessivement restreint, et les événements qu'ils signalent presque chaque jour (professions de foi, pénitences, amendes honorables, discussions théologiques, etc.) ne méritent guère d'attirer l'attention de l'historien, non plus que les personnages mis en scène, même les chefs de la communauté : Pierre Delenus ou Nicolas Carineus. A. W.

Pologne. — Dr V. BUGIEL. *La Pologne et les Polonais*, avec une carte (Paris, éditions Bossard, 1 vol. in-16; prix : 9 fr.). — Maurice PERNOT. *L'épreuve de la Pologne* (Paris, Plon-Nourrit, 1921; prix : 7 fr. 50). — Enfermer en un volume de 383 pages la géographie et l'ethnographie de la Pologne, son histoire politique et littéraire, l'exposé de sa

littérature, de sa vie artistique, musicale, sociale, économique, était une entreprise périlleuse : s'étonnera-t-on que le docteur Bugiel ne l'ait pas menée complètement à bonne fin? Il a voulu tout dire; on lui reprochera bien des lacunes. La géographie et l'ethnographie sont à peine esquissées. A l'histoire de la Pologne, suffisamment connue, il n'a pas imprimé sa marque personnelle. Tout l'intérêt du livre est concentré dans les pages 130-202, qui exposent l'histoire de la Pologne depuis le début de la guerre jusqu'à l'année 1920 inclusivement. Cette partie attirera l'attention des historiens; le récit est clair et précis. L'histoire de la littérature polonaise (p. 203-295) éveillera, sans la satisfaire, la curiosité des lecteurs pour qui cette littérature est nouvelle; l'auteur, dans sa hâte, se borne trop souvent à dresser une liste de noms. Les écrivains sur lesquels il s'arrête sont faiblement caractérisés; des formules enthousiastes ne peuvent tenir lieu des jugements précis que requiert le sujet. Les cinquante pages consacrées aux beaux-arts et à la musique sont rapides et superficielles. La vie sociale et économique est presque complètement sacrifiée, bien à tort, car c'est là un sujet qui intéresse vivement les amis de la Pologne; or, ce livre ne leur offre, sur ce point, que des réponses bien insuffisantes. Il serait discourtois de signaler quelques incorrections ou quelques bizarreries chez un étranger qui, en général, manie fort bien notre langue. Nous nous contenterons de relever quelques fautes d'impression : p. 77, *Vassilli* pour Vasili; p. 235, *Pierre Villy* pour Pierre Villey; p. 293, *Gaguin* pour Gauguin; p. 315, *Réaux* pour L. Réau. Nous ne pouvons nous expliquer deux transcriptions étranges : ne faut-il pas lire (p. 168) *Apfelbaum* et (p. 170) *Macha Dombrovskaïa?*

Le livre de M. Maurice Pernot, publié d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, a produit une vive impression; sous sa nouvelle forme, il rencontrera le même succès. Dans sa consciencieuse enquête, l'auteur a frappé à toutes les portes : il nous donne, dit-il, « des observations et des témoignages », nous transmet « des choses vues et des propos recueillis » (p. 8). A qui veut se rendre compte des multiples et pressants problèmes qui se posent pour la Pologne, qu'il s'agisse des rapports de l'État polonais avec l'Europe ou de la politique intérieure, de l'organisation économique ou des questions sociales, de la question juive, des conflits entre le nationalisme et la religion, de la vie intellectuelle des Universités, l'auteur donne satisfaction. Il n'a pas voulu écrire un exposé historique, mais il en trace les grandes lignes avec une aisance parfaite; dans les limites où il s'est volontairement enfermé, il échappe à toute critique. Nous regrettons que M. Pernot ne se soit pas affranchi de la fameuse transcription allemande des noms russes et qu'il n'ait pas écrit Savinkov, Roditchev (p. 31); *Merjkowski* (ibid.) est une faute d'impression, il faut lire Merejkovskii.

E. DUCHESNE.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — Nouvelle revue historique du droit français et étranger. 1920, juillet-décembre. — G. BOULEN et O. MARTIN. « Des fiez à l'usage de France » (publication du texte; appendices, entre autres un texte curieux provenant d'un manuscrit de Saint-Martin-des-Champs : « Haec sunt jura feodalia spectantia ad feodorum dominos in vicecomitatu Parisiensi »). — A. DUMAS. Encore la question : « Fidèles ou vassaux? » (combat la thèse de M. Flach; « les institutions dites féodales ne sont que les institutions carolingiennes mises à la portée du dernier des seigneurs »). — L. DEBRAY. Recherches sur l'édit du préteur (sur une « praescriptio » en matière d' « actio judicati » dans l'édit du préteur urbain antérieur à Julien). — Ed. MEYNIAL. Études sur l'histoire financière du XVIe siècle (l'organisation fiscale au début du XVIe siècle; création du trésor de l'épargne; suppression du Conseil de Messieurs des finances et son remplacement par le Conseil privé ou Conseil des finances; à suivre; importante étude pour l'histoire des institutions). — Paul FOURNIER. Notes complémentaires pour l'histoire des canonistes au XIVe siècle. Gaillard de Durfort (professeur à Toulouse; quelques-unes de ses leçons nous ont été conservées dans un manuscrit de la bibliothèque de Reims). — Roger GRAND. Les notions de coutume et de loi dans la « lex salica » et dans les capitulaires additionnels (discute la thèse récente de M. Pétrau-Gay et y fait de sérieuses objections). — E. MAUGIS. Note sur la réforme de l'administration de la question dans le ressort du Parlement de Paris au XVIIIe siècle (d'après une enquête faite en 1729 par le procureur général Joly de Fleury). — IDEM. Une enquête faite par le Parlement de Paris au XVIIIe siècle sur l'application des règlements d'état civil (après la déclaration du 9 avril 1736 concernant la forme de tenir les registres des baptêmes, mariages et sépultures). = C.-rendus : *Jules Viard.* Les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois; *Idem.* Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel (ce que nous apprennent ces deux volumes). — *T.-F. Tout.* Chapters in the administrative history of mediaeval England (sur l'histoire de la garde-robe, de la chambre et des petits sceaux; œuvre de grande importance). — *F.-G. de Pachtere.* La table hypothécaire de Veleia (les domaines hypothéqués appartenaient aux mauvaises terres et l'opération eut des résultats médiocres). — *Pocquet du Haut-*

Jussé. Les statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieuc, 1421 (petit code méthodique). — *Jules Mathorez*. Les étrangers en France sous l'Ancien régime; t. I (important).

2. — La Révolution de 1848. 1921, mars-mai. — René HOUSSET. Les procès-verbaux inédits de la commission extra-parlementaire chargée de préparer la loi Falloux (M. Housset, né en octobre 1818, ancien secrétaire de la Conférence des avocats, fut nommé secrétaire de ladite commission et en rédigea les procès-verbaux; il mourut le 31 mai 1910. Son descendant se propose de publier intégralement ces procès-verbaux, jusqu'ici inédits et souvent mal analysés). — Élie PEYRON. Le rôle de l'impératrice Eugénie en septembre et octobre 1870 (elle songeait à la restauration impériale; « par trois fois, pendant ces deux mois, il n'a tenu qu'à Bazaine de rétablir l'Empire; par trois fois, il s'est dérobé »). — Paul RAPHAËL. A propos d'une lettre de Baraguey d'Hilliers au ministre de la Guerre (Besançon, 16 mars 1848; il demande un commandement en chef). — Gabriel VAUTHIER. Un procès de presse en 1837 (le général Donnadieu fut poursuivi pour attaques au gouvernement dans un livre : « De la vieille Europe », et condamné à deux ans de prison). — Capitaine BREILLOUT. La Révolution de 1848 en Corrèze; suite (de mai 1848 aux élections du 13 mai 1849; cinq représentants à la Constituante sur huit furent réélus; députés nouveaux, Sage et Chamiot-Aventurier; triomphe du parti républicain). — G. DE BOËR. Aperçu des publications récentes sur l'histoire moderne parues en Hollande.

3. — Revue archéologique. 1919, mai-juin. — Jean EBERSOLT. Manuscrits à miniatures de Saint-Gall (manuscrits grecs des IXe, Xe et XIe siècles avec des miniatures influencées par l'art grec de l'Orient). — Léon MAÎTRE. Géographie industrielle de la Basse-Loire : les forges et les ateliers fortifiés (vestiges de forges romaines que signalent les scories; les mines de fer et d'étain ; les « chatelliers »). — Léon DE VESLY. Lampe mérovingienne de Notre-Dame du Vaudreuil (Normandie). — Dr L. CARTON. Questions de topographie carthaginoise (la cité primitive : le port et la ville; la grande Carthage : l'enceinte, le faubourg de Mégara). — G.-H. LUQUET. La « roue à oiseaux » villanovienne (c'est la représentation géométrique d'une voiture attelée de deux chevaux; il n'y a pas lieu d'y voir un symbole du soleil). — E. POTTIER. Le musée du Louvre pendant la guerre de 1914-1918. — S. REINACH. Antoine Héron de Villefosse, avec bibliographie. — Bibliographie. = Juillet-octobre. J. SIX. La maîtresse pierre du coin (servant de pivot à une porte. Voir psaumes CXVIII, v. 22). — Th. REINACH. Nouveaux fragments de musique grecque (sur un feuillet de papyrus du musée de Berlin). — M. BESNIER. Interdiction du travail des mines sous la République (connue par un texte de Pline l'Ancien; place cette interdiction au temps des Gracques). — Jules MAURICE. Attribution à Constantin II du buste dit de Marcellus au

musée lapidaire d'Arles (daterait de 319-320). — D. SIDERSKY. La stèle de Mésa. Index bibliographique (262 numéros). — Victor BÉRARD. Instruments et bâtisses homériques (corrections d'une série de mots; à suivre). — Georges SEURE. Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus. 2e série, nº 158-166; suite au nº suivant, 167-184, et en janvier 1921, nº 185 (discussion sur une statuette verseuse d'épices provenant d'un trésor découvert en 1909 dans le district de Plevna). — Salomon REINACH. Quelques enseignements des mystères d'Éleusis (sur la légende sacrée et mystérieuse relative à la grenade). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. = Novembre-décembre. Franz CUMONT. Une statue praxitélienne d'Acarnanie (statue d'une jeune grecque trouvée près du village de Zaberda, apportée à Bruxelles en 1913). — M. VALOTAIRE. Bronzes figurés au musée de Saumur (divinités, têtes, animaux). — Mme ROBLOT-DELONDRE. Les sujets antiques dans la tapisserie; suite (histoire grecque et orientale, histoire romaine, histoire des Juifs, nos 94-178). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. — R. CAGNAT et M. BESNIER. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine. Année 1919 (quatre-vingt-seize inscriptions nouvelles). = 1920, janvier-juin. Th. HOMOLLE. Sur trois bas-reliefs de Phalère (nouvel et ingénieux essai d'interprétation). — L.-H. VINCENT. Le plan tréflé dans l'architecture byzantine (recherche les origines de ce plan). — W. DÉONNA. Le trésor des fins d'Annecy (trouvé en 1912; énumération des objets; explication des sujets représentés sur une patère portant au centre la tête d'Octave : cette patère célèbre les victoires d'Auguste, principalement celle d'Actium). — Sal. REINACH. Pégase, l'hippogriffe et les poètes (ce n'est qu'au milieu du XVIe siècle que Pégase apparaît comme la monture des poètes). — F. PRÉCHAC. Ampeliana (le passage sur les sept merveilles du monde ne doit pas être écarté; renseignements sur l'Artémision d'Éphèse, le Mausolée et la statue du Nil). — Salvatore MIRONE. L'Odéon de Catane (article en italien). — F. DE MÉLY. Nos vieilles cathédrales et leurs maîtres d'œuvre; fin en janvier 1921 (renseignements qui nous sont fournis sur les fondateurs ou les architectes des grandes églises médiévales; à la fin un index alphabétique. L'épitaphe d'un des maîtres de la cathédrale de Strasbourg, Erwin, de sa femme Husa et de son fils Jean, reproduite au nº de janvier 1921, planche II, est exacte; mais sur aucun document authentique on ne donne à Erwin le titre : de Steinbach). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. = Juillet-octobre. M. ROSTOVZEV. L'âge du cuivre dans le Caucase septentrional et les civilisations de Soumer et de l'Égypte protodynastique (rapports entre ces pays à l'époque de l'âge du cuivre, d'après les sépultures de Maïkop et de Staromychastovskaïa). — Jean COLIN. Étude sur une inscription de Murgantia (Mommsen l'a crue fausse à tort). — Pierre PARIS. Promenades archéologiques en Espagne (à Sagonte; histoire de la ville; de toutes les anciennes cités d'Espagne, c'est la plus délaissée et la plus triste, la plus morte). — Nouvelles

archéologiques. — Bibliographie. = Novembre-décembre. Frédéric POULSEN. Deux reliefs italiques à la glyptothèque Ny-Carlsberg (le relief d'Égisthe; le second semble représenter une course de mulets). — Th. REINACH. La stèle de Chélidon (trouvée à Tekké près Zéla; corrections à l'inscription). — A. BLANCHET. Recherches sur les tuiles et briques des constructions de la Gaule romaine (relevés des dimensions). — M. BESNIER. Le commerce du plomb à l'époque romaine; suite au n° suivant (d'après les lingots estampillés trouvés en Sardaigne, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Gaule; à suivre). — Sal. REINACH. Une grande vente à Rome (la vente des biens particuliers de Commode sous son successeur Helvius Pertinax). — André JOUBIN. Quelques aspects archéologiques du Languedoc méditerranéen (les grottes du canon inférieur du Gardon; les hypogées de la montagne de Cordes et du Castellet, Montlaurès; la colonisation hellénique dans le golfe du Lion; à suivre). — Ét. MICHON. Le cheval de bronze de Saint-Germain-en-Laye en 1625 (il fut exécuté en Italie par Daniel de Volterra en vue d'une statue équestre de Henri II; amené en France en 1622, il reçut comme cavalier Louis XIII sur la place Royale et fut détruit en 1792). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie. — R. CAGNAT et M. BESNIER. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine. Année 1920 (signale 130 inscriptions nouvelles). = 1921, janvier-mars. Jean EBERSOLT. Miniatures irlandaises à sujets iconographiques (dans des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Gall). — Abbé H. BREUIL. Les bas-reliefs de Marquinez (Alava, dans une grotte; ces bas-reliefs très grossiers remontent en réalité au moyen âge). — Henry COROT. A propos de l'exploitation du minerai de fer à l'époque gallo-romaine (signale un haut fourneau romain près de Nuits-sous-Ravières). — Nouvelles archéologiques. — Bibliographie.

4. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1921, 1er juin. — *C. Autran.* Phéniciens; essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée (les Phéniciens sont un peuple d'Asie Mineure nettement distinct des Sémites cananéens; leur patrie primitive est la Carie et la côte orientale de la mer Égée. C'est plus tard seulement qu'ils ont pénétré en Syrie et en Palestine. Il y a une grande différence de culture entre la grande Phénicie égéenne et la Phénicie sémitique qui lui est nettement postérieure. Thèse remarquable et dont il faudra tenir grand compte). — *M. Bloch.* Rois et serfs (instructif). — *G. Cohen.* Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle (remarquable). — *Jean Cordey.* Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine; t. II (octobre 1676-janvier 1678. Importante introduction). — *E. Seillière.* Mme Guyon et Fénelon précurseurs de Rousseau (Fénelon, oui; mais Mme Guyon n'est qu'une folle). — Mlle *Ingersoll-Smouse.* La sculpture funéraire en France au XVIIIe siècle (bon). — *S. Charléty.* La Restauration (remarquable). — *Ch. Rivet.* Les Tchécoslovaques

(éloquent plaidoyer en leur faveur). — *H. Chardon*. L'organisation d'une démocratie; les deux forces : le nombre et l'élite (remarquable; à méditer). = 15 juin. *Marc Slonim*. Le bolchévisme vu par un Russe (« le bolchévisme est une entreprise à la fois sotte et criminelle, qui tend à la destruction complète de la civilisation en Russie »). — *A. van Gennep*. L'état actuel du problème totémique (érudit et instructif; recherches personnelles d'un auteur très compétent en matière d'ethnographie). — *A. Hollard*. L'apothéose de Jésus (bon résumé, simple, clair, un peu sec). — *W. H. Holmes*. Handbook of aboriginal american antiquities. I : the lithic industries (important). — *P. Imbart de La Tour*. Histoire politique, des origines à 1515 (remarquable). — Général *von Lettow-Vorbeck*. Meine Erinnerungen aus Ostafrika (très intéressant).

5. — **Revue de l'histoire des colonies françaises**. 1920, 1er trimestre. — A. Martineau. Dupleix; fin au n° suivant (donne les quatre premiers chapitres de son beau volume dont nous publierons un compte-rendu spécial). — Pierre de Joinville. Les armateurs de Bordeaux et l'Indo-Chine sous la Restauration; fin au n° suivant (relations de la France et de la Cochinchine jusqu'en 1816; les premières expéditions bordelaises en ce pays; la « Paix » et le « Henry »; rôle de Balguerie-Stuttenberg; après sa mort, en 1825, le mouvement est arrêté; seuls, des missionnaires parcourent le pays, et de rares navires s'arrêtent à Saïgon ou à Tourane). — Paul Marty. Le suicide d'un gouverneur du Sénégal (Ollivier se tua le 20 mars 1846 par crainte des responsabilités). — A. Martineau. Benoist Dumas (notes biographiques sur le prédécesseur de Dupleix à Pondichéry). = C.-rendus : Les origines de la colonisation française aux Antilles; la Compagnie des Indes occidentales (beaucoup de renseignements nouveaux). — *Charles E. Chapman*. Catalogue of materials in the Archivo general de Indias for the history of the pacific Coast and the American Southwest (on relève dans cet excellent catalogue le nom des Français qui ont navigué sur les côtes occidentales des États-Unis au XVIIIe siècle). = 2e trimestre. F.-P. Renaut. L'odyssée d'un colonial sous l'Ancien régime : Philippe-Rose Roume de Saint-Laurent, 1776-1796 (il était né en l'île de la Grenade en 1743, devint anglais après le traité de Paris de 1763, visita l'île de la Trinité, en reconnut les ressources et contribua à la prospérité de cette colonie espagnole). = C.-rendus : *V. Demontès*. La colonisation militaire sous Bugeaud (travail considérable et important). = 3e trimestre. Claude Faure. La garnison européenne du Sénégal et le recrutement des premières troupes noires (la garnison du Sénégal de 1779 à 1809; la garnison européenne de 1816 à 1839, après l'occupation anglaise; le recrutement des premiers soldats noirs, 1817-1827; recrutements pour Madagascar et la Guyane; la compagnie indigène du Sénégal de 1840 à 1857; le bataillon des tirailleurs sénégalais formé grâce à Faidherbe en 1857). — M. de Pradel de Lamase. Un officier colon en Loui-

siane : le chevalier de Pradel (né à Uzerche en 1692, mort en 1764, d'après sa correspondance conservée dans la famille). = C.-rendus : *Ch. de La Roncière*. Histoire de la marine française, t. V. La guerre de Trente ans, Colbert (récit exact, précis, neuf à beaucoup d'égards). — *A. Martineau*. Dupleix et l'Inde française (remarquable). = 4e trimestre. R. RISTELHUEBER. Louis XIV et l'église des Maronites à Alep (les Maronites réclamèrent l'agrandissement de leur église et demandèrent l'appui de Louis XIV; mais celui-ci ne parvint pas à leur faire donner satisfaction). — Dr BAUDENS. Relation de l'expédition de Médéa (il s'agit de la seconde expédition faite en 1831 et conduite par le général Berthezène; récit du chirurgien aide-major qui fit partie de l'expédition; le récit est publié et annoté par V. DEMONTÈS). = C.-rendu : *Christian Schefer*. D'une guerre à l'autre. Essai sur la politique extérieure de la troisième République, 1871-1914 (ce que l'ouvrage nous apprend sur la politique coloniale). = 1921. 1er trimestre. Fr.-P. RENAUT. Études sur le pacte de famille et la politique coloniale française, 1760-1762 (comment fut conclue l'alliance entre la France et l'Espagne; les clauses coloniales du traité de Paris). — Paul MARTY. Un centenaire colonial. La découverte des sources de la Gambie et du Sénégal (par Gaspard-François Mollien; récit de ses voyages en 1818 et 1819). — René DE KERALLAIN. Dupleix et Clive (d'après le livre de Henry Dodwell; montre combien les historiens, Dodwell y compris, se sont trompés sur les dimensions du Trou Noir de Calcutta). = C.-rendus : *Charles-B. Maybon*. Histoire moderne du pays d'Annam (l'étude d'ensemble la plus complète, la plus sérieuse et la meilleure que nous possédions sur le sujet). — Notes historiques d'*Isaac Louverture* (publiées par la « Revue de l'Agenais »; importance et critiques de ces notes).

6. — Revue de l'histoire des religions. 1921, janvier-avril. — P. SAINTYVES. L'origine de Barbe-Bleue (Barbe-Bleue n'est pas le maréchal Gilles de Rais ni une représentation du Soleil; les divers incidents du conte se rattachent à des croyances très anciennes et montrent les divers aspects de la tentation initiatique). — W. DÉONNA. La légende d'Octave-Auguste, dieu-sauveur et maître du monde (à propos d'une phiale trouvée à Annecy; montre comment un thème historique se superpose à un thème mythique; à suivre). — Th. REINACH. Minucius Félix et Tertullien (apporte un argument pour prouver que l'*Octavius* du premier est antérieur à l'*Apologétique* du second). — J. HERBER. Tatouages marocains (la proscription des tatouages, efficace chez les Juifs, est demeurée inopérante chez les Arabo-Berbères du Maroc). = C.-rendus : Les Psaumes. Extrait de la Bible du centenaire (remarquable). — *Oscar Holtzmann*. Der Tosephtatraktat Berakot; *Idem*. Berakot (Gebete), Text, Uebersetztung und Erkläzung; *Georg Beer*. Pesachim (Ostern), Text (les deux derniers textes ont paru dans la grande édition de la Michna; le premier dans les *Beihefte zur Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*). — The

coptic version of the new Testament; t. IV et V (consacrés aux épîtres de saint Paul en sahidique). — Dr *George-Samné*. La Syrie (remarquable). — *Marcel Granet*. Fêtes et chansons anciennes de la Chine (cet ouvrage, qui s'annonce comme une esquisse de folklore, est une œuvre maîtresse d'histoire religieuse). — *Idem*. La polygynie sororale et le sororat dans la Chine féodale (explique l'usage qui permet à un homme de s'unir en mariage avec deux ou plusieurs sœurs). — Conférence à la Société Ernest Renan de M. TOUTAIN. Sur quelques textes relatifs à la signification du sacrifice chez les peuples de l'antiquité.

7. — Revue des études historiques. 1920, janvier-mars. — François ROUSSEAU. La Visitation du faubourg Saint-Jacques de Paris, 1626-1792 (les diverses supérieures; les religieuses appartenant à la famille Lamoignon). — André AUZOUX. Alfred de Vigny et l'amiral Collingwood (Vigny s'est inspiré dans la « Canne de jonc » de la vie et correspondance de l'amiral anglais, ouvrage paru à Londres en 1829). — G. TRUC. Calvin et les cinq prisonniers de Lyon (cinq étudiants français, partis de Lausanne, fin avril 1552, pour aller propager la nouvelle foi dans leurs villes natales, furent arrêtés à l'arrivée à Lyon, et, après une procédure très compliquée, brûlés vifs le 16 mai 1553 sur la place des Terreaux; lettres adressées par Calvin aux prisonniers). — G. VAUTHIER. Le tabac au XVIIIe siècle (monopole de la ferme; la culture du tabac était prohibée en France, excepté en Alsace et en Flandre). — L. DAVILLÉ. Le rôle du Poitou dans l'histoire de France (d'après le volume de Boissonnade). = C.-rendus : *C.-G. Picavet*. Les dernières années de Turenne (long et richement documenté). — *G.-G. Ramon*. Frédéric de Dietrich (bon exposé de la carrière du premier maire de Strasbourg). — *A. Mendelstam*. Le sort de l'empire ottoman (très sévère pour la Turquie). = Avril-juin. Comte MARESCHAL DE BIÈVRE. Histoire de la garde constitutionnelle de Louis XVI (créée le 24 août 1791 et comprenant 150 officiers et 1,600 hommes de troupes, elle fut licenciée le 30 mai 1792). — R. VILLATTE DES PRUGNES. La bataille de la Malmaison (ou bataille du chemin des Dames, 23 octobre 1917). — B. COMBES DE PATRIS. Un prélat d'ancien régime : Jean-Marie Champion de Cicé, évêque de Rodez, 1770-1781 (d'après sa correspondance conservée au château de Combret). — S. CHABERT. Un appel à la France victorieuse, « soldat de l'idéal » (commente une lettre de l'humaniste François Filelfe à Charles VII, du 17 février 1451, et appelant le roi de France à la croisade). = C.-rendus : *G. Glotz*. Le travail dans la Grèce antique (clair et précis). — *Ch. de La Roncière*. Histoire de la marine française. T. V. La guerre de Trente ans. Colbert (œuvre maîtresse). — *René Doumic*. Saint-Simon. La France de Louis XIV (œuvre incisive et pénétrante). — *H. Bordeaux*. Sur le Rhin (impressions de deux voyages en 1905 et 1918). = Juillet-octobre. M. CHASSAIGNE. Un maître des requêtes lieutenant général des armées du roi : M. de La

Barre aux Antilles (nommé en 1663 lieutenant général de S. M. sur toutes les terres de l'Amérique méridionale depuis la rivière des Amazones jusqu'à celle de l'Orénoque; lutte dans les Antilles entre Français et Anglais de 1665 à 1668; rappel au début de 1669 de La Barre, qui, en 1682, sera nommé gouverneur du Canada). — H. MATROD. Dante et le blason (beaucoup d'images du poète sont empruntées au blason). — J. GAILLARD. Essai sur quelques pamphlets contre la Ligue; suite dans le n° suivant (analyse d'abord les pamphlets antérieurs aux États généraux de 1588; puis les pamphlets postérieurs à l'assassinat de Henri III jusqu'au moment où paraît la satire Ménippée; ces pamphlets l'emportent sur ceux des ligueurs par le style, la finesse de l'ironie et la composition). — G. VAUTHIER. Les missions religieuses sous la Restauration (il s'agit des missions dans l'intérieur de la France; elles eurent lieu chaque année à partir de 1817 et furent un grand embarras pour Louis XVIII, une cause d'ébranlement pour le trône de Charles X). = C.-rendus : *J. d'Ivray*. La Lombardie au temps de Bonaparte (intéressant, quelques menues erreurs). — *P. Quentin-Bauchart*. La crise sociale de 1848 (remarquable). — *R. Johannet*. Rhin et France (l'auteur est disciple fidèle du nationalisme intégral). — *Pierre Lhande*. Notre sœur latine l'Espagne (montre les divers partis en Espagne). — *G. Lecarpentier*. L'Égypte moderne (compendium rapide, mais complet). — *L. Cahen* et *A. Mathiez*. Les lois françaises de 1815 à nos jours (recueil utile). = Novembre-décembre. Ph. SELK. La femme dans la société il y a 5,000 ans (chez les Sumériens et les Akkadiens, avant Hammurabi). — L. RIBALLIER. Un adversaire des encyclopédistes : la querelle de « Bélisaire » (cet adversaire est l'abbé Ambroise Riballier, grand maître du collège Mazarin et syndic de la Faculté de théologie de Paris). — Léo MOUTON. Mme de Nerha et Mirabeau (le vrai nom est Van Ahren; publie la relation que fit cette dame de sa liaison avec Mirabeau, qui dura de 1784 à 1788). — P. RAIN. La victoire et la faillite (d'après le livre de Jacques Bainville). = C.-rendus : *P. Monceaux*. Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne. T. V. Saint Optat et les premiers écrivains donatistes (érudition loyale et bien française). — *Jean-H. Mariéjol*. Catherine de Médicis (remarquable). — *Georges Goyau*. Une ville-église, Genève, 1535-1907 (clair et vivant). — *Émile Collas*. La belle-fille de Louis XIV (aurait dû insister davantage sur la politique du roi vis-à-vis de la Bavière). — *Michel Lhéritier*. Tourny (très complet). — *René Pétiet*. Gustave IV et la Révolution française (montre son hostilité contre la France). — *Ed. Chapuisat*. Figures et choses d'autrefois (le principal article est consacré à Clavière). — Colonel *E. Bourdeau*. Campagnes modernes. T. II. L'épopée impériale, 1804-1814 (exposé large et complet).

8. — **Revue des sciences politiques**. 1919, 15 octobre. — G. LECARPENTIER. Paul Leroy-Beaulieu économiste. — G. LAGNY.

L'Angleterre et la France et les stipulations financières du traité du 20 novembre 1815; fin au n° suivant (sur l'indemnité de 700 millions, 125 devaient revenir à l'Angleterre, 70 millions étaient donnés à des particuliers; l'exécution de ces charges, le règlement définitif). — Paul VAUCHER. La réforme constitutionnelle et l'avènement des partis démocratiques en Suède (durant la dernière guerre). — O. FESTY. Le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont et la condition des ouvriers français aux environs de 1830; fin. — F.-P. RENAUT. La situation politique en Caucasie, 1917-1919. = C.-rendu : *O. Reclus*. L'Atlantide : Algérie, Maroc, Tunisie (œuvre de foi passionnée). = 15 décembre. V. DE MARCÉ. Vue d'ensemble sur la Cour des comptes en Allemagne, en Autriche et en Italie. — L. ROULLEAU DE LA ROUSSIÈRE. Louis XVIII pendant les Cent-Jours. La politique de la cour de Gand (la cour de Gand prépara la seconde restauration par ses bonnes relations avec l'Angleterre, ses efforts pour se concilier la Russie et l'Autriche; cette restauration ne doit pas être attribuée au seul Fouché). — H. FROIDEVAUX. Formation territoriale de l'Afrique orientale allemande (colonie merveilleusement riche et pleine de promesses). — A. ISAMBERT. Les provinces du Rhin pendant l'armistice (le mouvement séparatiste, l'administration judiciaire). = C.-rendus : *André Hallays*. L'opinion allemande pendant la guerre 1914-1918 (instructif et profitable). — *A. Beaunier*. La jeunesse de Joubert (véritable régal). = 1920, 15 février. R. PINON. La nouvelle Europe (leçon d'ouverture du cours à l'École des sciences politiques). — Comte DE CALAN. Les élections de 1919 et leurs précédents historiques (examine les diverses régions de la France). — A. ALVAREZ. L'organisation internationale d'après le traité de Versailles (étudie les conséquences du traité pour le droit public européen et le droit public américain). — L. R. Notes sur le bolchévisme. Impressions d'un témoin. = C.-rendu : *J. Jusserand*. En Amérique jadis et maintenant (a bien mis en lumière les vieilles relations d'amitié entre l'Amérique et la France). = 15 avril. Lord BRYCE. Réflexions sur l'histoire universelle (communication faite à la British Academy, œuvre d'unification faite par la religion et la science). — Paul MATTER. Les tentatives de colonisation allemande en Alsace-Lorraine (tentatives avant la guerre; la société *Westmarck*, créée pendant la guerre; très intéressant). — F. BALDENSPERGER. Les universités américaines et leur orientation dominante (souligne les différences entre les universités françaises et américaines). — ***. Ce qu'on apprend à l'Université d'Oxford. — DOBRO. L'intrigue allemande en Ukraine (publie une circulaire que le chargé d'affaires en Ukraine, le comte Berckheim, adressa le 3 décembre 1918 aux consuls allemands; elle montre que l'Allemagne rêvait de compensations en Russie). — A. GÉRARD. A propos du traité de Versailles du 28 juin 1919 (analyse du livre de G. Hanotaux). — P. CAUBOUE. L'expansion économique italienne en Europe occidentale (en Bulgarie, Grèce, Pologne, Roumanie, Russie

méridionale, Tchécoslovaquie, Turquie). = C.-rendu : *A. Leman.* Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635 (très savant, mais mal composé). = 15 juin. J. ROVÈRE. L'opinion et la vie politique en Bavière de 1871 à 1914 (les divers rois et ministres; les partis libéral, conservateur et socialiste). — A. D. L'armée allemande de 1871 à 1918 (d'après le livre de Camena d'Alméida). — P. BODEREAU. Gambetta (d'après le livre de Paul Deschanel). — G. GIDEL. Le ministère de Talleyrand en 1814 (d'après le livre de Ch. Dupuis). = C.-rendus : *Ch. Rist.* La doctrine sociale de Lénine (pénétrant). — *G. Goyau.* L'Église libre dans l'Europe libre (analyse les idées de M. Goyau : l'Église associée à la victoire).

9. — Revue d'histoire de l'Église de France. 1921, avril-juin. — Baron J. DE TERLINE. Une signature suspecte de Jeanne d'Arc (la signature tracée au bas de la lettre du 16 mars 1430, possédée par le comte de Maleissye, diffère nettement de celle du 9 novembre 1429, qui s'est conservée aux archives de Riom; n'a-t-on pas le droit de la tenir pour suspecte?). — A. CLERVAL. Strasbourg et la Réforme française, octobre 1525-décembre 1526 (Lefèvre d'Étaples et ses amis, pour échapper aux poursuites dirigées contre eux par la Sorbonne et le Parlement de Paris, se réfugient à Strasbourg en septembre 1525; ils y travaillent à l'œuvre de la réforme, qu'ils veulent propager en France. Au retour de sa prison, François Ier, sur l'intercession de sa sœur, s'empressa de rappeler les exilés « avec honneur », mais se garda bien de s'associer à leur entreprise; d'ailleurs, le zèle de Lefèvre lui-même se refroidit et Farel, qui n'avait pu rentrer en France, émigra en Suisse). — Bulletin critique (sur la « Gallia christiana novissima », t. V et VI; *J. Depoin.* Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs; *E. Sainte-Marie Perrin.* La belle vie de sainte Colette de Corbie, 1381-1447; *R. Chauviré.* Jean Bodin; *Georges Goyau.* Une ville-église, Genève, 1535-1907; *E. Jovy.* Fénelon inédit; *J. Gass.* Strassburger Theologen im Aufklærungszeitalter, 1766-1790; abbé *J. Charonnot.* Mgr de La Luzerne et les serments pendant la Révolution). — Notes bibliographiques. — Chronique d'histoire régionale : Ile-de-France, Maine, Touraine, Anjou, Normandie, Bretagne, Orléanais, Poitou, Angoumois, Aunis et Saintonge. — Revue des périodiques.

10. — Revue générale du droit. 1920, mars-avril. — A. ISORÉ. Recherches d'un régime matrimonial de droit commun; fin. — Ch. KUHLMANN. Le pacificisme et la Révolution française; suite dans les trois nos suivants et à suivre (étude qui a paru en juillet 1915 dans la *Mid. West Quarterly*, publiée par l'Université de Lincoln, Nébraska, et qui est traduite ici, avec de nouveaux développements ajoutés par l'auteur; le pacificisme des Jacobins; rôle du « cercle social » créé à Paris en octobre 1790). — J. CROUZEL. Études sur la responsabilité; suite, continuées et finies dans les deux nos suivants

(des obligations de voisinage). — ALESSANDRI. Le droit international public, son fondement et sa sanction; suite au n° suivant (définitions; à suivre). = C.-rendu : *Eug. Cavaignac.* Histoire de l'antiquité : Javan, l'Orient et les Grecs (bon). = Mai-juillet. J. BONNECASE. La philosophie du code Napoléon appliquée au droit de famille; suite dans les deux n^os^ suivants. = C.-rendu : *J.-L. de Lanessan.* Les relations de la France et de l'Angleterre depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours (plaidoyer en faveur de l'entente; les deux nations ont besoin l'une de l'autre et se complètent l'une l'autre). = Août-octobre. Ch. APPLETON. L'hypercritique; fin au n° suivant (erreurs où sont tombés de grands savants pour avoir dédaigné le témoignage des anciens. Exemple : la question du taux de l'intérêt à Rome). — J. PÉRITCH. Le droit de rébellion en droit pénal serbe et français; fin au n° suivant. = C.-rendus : *G. Schelle.* Œuvres de Turgot; t. III (ce tome montre le rôle de Turgot comme intendant du Limousin, 1768-1774). — *D'Estournelle de Constant.* Les États-Unis d'Amérique (réédition d'un ouvrage paru avant la guerre). = Novembre-décembre. C.-rendu : *Joseph Barthélemy.* Le gouvernement de la France (plan judicieux, très net).

11. — **Revue Mabillon**. N° 39, juillet 1920. — Léon MAÎTRE. Les abbayes de Déols et de Saint-Martial de Limoges et leurs sépultures insignes (les tombeaux de Léocade et de son fils saint Ludre à Déols, celui de saint Ursin à Bourges). — Dom Léon GUILLOREAU. Les funérailles de Catherine d'Aragon à Peterborough, 29 janvier 1536 (d'après la relation faite par Eustache Chapuis à Charles-Quint, dont il était l'agent à Londres; la relation est aux archives de Vienne). — M. LANGLOIS. Gaignières au pays chartrain (en 1695, 1696 et 1699; il y fit provision d'un certain nombre de pièces originales). — F. UZUREAU. L'abbaye du Ronceray d'Angers au début du XVIIIe siècle (notice due à Joseph Grandet, empruntée à son ouvrage manuscrit « Notre-Dame angevine » composé en 1704). — Dom J.-M. BESSE. Chronique bibliographique. = N° 40, novembre 1920. D. P. MONSABERT. Dom Besse, † 26 juillet 1920. — Léon MAÎTRE. L'abbaye de Saint-Martial de Limoges. La crypte et le château (difficulté de déterminer la place du tombeau de saint Martial). — R. DELAMARE. Quelques notes sur la liturgie dans les abbayes normandes (au moyen âge). — Dom Léon GUILLOREAU. Visite des monastères de la ville d'Angers par les commissaires du légat Stefano Nardini (août-octobre 1467, d'après les procès-verbaux conservés aux archives de Maine-et-Loire). — Dom P. MONSABERT. L'abbaye Sainte-Croix de Poitiers et la troisième guerre de religion; fin au n° 42-43 (liste des dégâts commis à l'abbaye, constatés par une visite de 1569-1570, et autres documents sur les pillages). — Dom G. CHARVIN. Notes bibliographiques (par régions). = N° 41, janvier 1921. Dom Léon GUILLOREAU. Analyses des « Norman Rolls » de Henri V d'Angleterre, relatives aux établissements religieux de Normandie; fin dans le n° suivant (6 septembre

1417-24 août 1422). — G. V. Le cartulaire de Montier-en-l'Ile et le fonds de ce prieuré aux archives de l'Aube (le cartulaire, liste des documents de 878 à 1380; publie les documents inédits; à suivre). — J.-B. MARTIN. Bibliographie liturgique de l'ordre de saint Benoît; suite au n° suivant (147 ouvrages cités; d'abord ceux qui ne sont pas datés, puis les ouvrages datés de 1480 à 1576; à suivre). — Dom G. CHARVIN. Chronique bibliographique. = N° 42-43, avril-juillet 1921. Dom A. WILMART. Le couvent et la bibliothèque de Cluny vers le milieu du XIe siècle (bref des livres à lire en carême et liste des lecteurs; on idendifie les livres indiqués dans le bref, qui remonte à l'année 1042). — Dom VAN DEN BOREN. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur originaires des territoires formant aujourd'hui le diocèse de Versailles (religieux de chœur et frères convers). — Dom G. CHARVIN. Chronique bibliographique.

12. — Le Correspondant. 1921, 10 juin. — LA COUR-GRANDMAISON. A propos du programme naval. Quelques enseignements de la guerre sur mer. — R.-P. LACORDAIRE. Lettres à deux jeunes Alsaciens-Lorrains (ces deux personnes sont Paul Rencker, de Strasbourg, qui fut ordonné prêtre en 1851 et mourut à Strasbourg en 1865, et Jules Guipon, de Briey, mort en 1875 médecin à Laon. Tous deux assistèrent en 1846 aux sermons prêchés par le P. Lacordaire à la cathédrale de Strasbourg; ils lui furent présentés, eurent la joie de converser avec lui et, désormais, restèrent en correspondance avec celui qu'ils considéraient comme leur directeur spirituel. C'est de cette correspondance que le P. Janvier publie des extraits, de 1846 à 1861). — Jean POZZI. Les roses de Konopitschte (caractère et idées de l'archiduc François-Ferdinand; quelle fut l'importance de l'entrevue de l'héritier présomptif de l'empire dualiste avec Guillaume II en 1914? Rien ne permet encore d'affirmer que l'exécution militaire contre la Serbie et, moins encore, la guerre mondiale, furent décidées à Konopitschte. La visite de l'empereur d'Allemagne, bien qu'escorté de Tirpitz, paraît n'avoir été qu'un acte de courtoisie). — G. SAINT-YVES. L'occupation française du bassin de la Ruhr, 1806-1815 (le grand-duché de Berg et l'administration française sous Agar et Beugnot). = 25 juin. P. DECIZE et J. DERPUY. Une nouvelle question des Pays-Bas. La nation rhénane (la géographie et l'histoire du bassin du Rhin de la Suisse à la mer ont fait des peuples habitant cette région une nation que le Rhin ne saurait séparer en deux moitiés. Il faut faire en sorte que cette nation se joigne volontairement à la France). — L. DE LANZAC DE LABORIE. Quarante ans d'épiscopat sous l'Ancien régime, la Révolution et le Consulat : le cardinal de Boisgelin (d'après la thèse de l'abbé Lavaquery). — ***. Les zones et les traités (régime des traités passés depuis le XVIe siècle entre la France et Genève; en 1860, Napoléon III, pour calmer les susceptibilités de l'Angleterre et répondre aux vœux de la population genevoise, résolut de faire de la Savoie du Nord une zone franche; quel intérêt la France aurait-elle

aujourd'hui à détruire cette œuvre boiteuse peut-être, mais bienfaisante, puisqu'elle crée la paix?). — Ernest DIMNET. M. Lansing et le président Wilson (puissant intérêt du livre de M. Lansing : « The peace negociations »; il met à nu froidement, lourdement, les erreurs du président Wilson, les fautes de la politique française, mais aussi les préjugés tenaces des Américains contre la France; ce qui peut le plus nous nuire est de dire et de répéter cette erreur que c'est à Paris qu'ont été élaborées les compromissions louches et injustes du traité de paix). — Guy DE VALAUS. Revues d'Italie (traduction de certains passages de revues italiennes sur le fascisme, les récentes élections, l' « italianité » de la Dalmatie).

13. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1921, 5-20 juin. — Adhémar D'ALÈS. Saint Éphrem le Syrien et l'église grecque (né au début du IVe siècle à Nisibe, mort en juin 373, saint Éphrem vient d'être proclamé par Benoît XV docteur de l'Église universelle). — François BERTRAND. Choses de l'Inde : la situation politique en février 1921 (les partis : les nationalistes, les modérés, les non-brahmes; l'œuvre des missionnaires catholiques). — Louis JALABERT. Six mois d'histoire grecque (la surprise des élections du 14 novembre 1920 et la restauration de Constantin; la conférence de Londres; la Grèce continuera-t-elle la guerre?). = C.-rendus : *Charles Rivet*. Chez les Slaves libérés (beaucoup d'illusions sur les Tchécoslovaques). — *A. Bellessort*. Études et figures (on insiste sur l'article consacré à Veuillot).

14. — La Revue de Paris. 1921, 1er juin. — ***. La conférence de Londres (« il faut que l'opinion sache à quelles préoccupations sont en proie les négociateurs britanniques; lorsqu'elle le saura, elle aura peut-être moins tendance à dénoncer les intrigues machiavéliques du Foreign Office ». La conférence de Londres n'a pas laissé d'apporter à la France d'appréciables avantages). — Émile MÂLE. Études sur l'art de l'époque romane. I. Le monde et la nature dans l'art du XIIe siècle (l'art du moyen âge s'est proposé d'illustrer l'Évangile ou la Vie des saints; mais aussi il s'est appliqué parfois à expliquer le vaste univers. Montre ce que le XIIe siècle avait conservé des notions acquises sur le monde par l'antiquité et ce qu'en traduisent les imagiers, instruits par le « Physiologus » et par le Bestiaire qui en provient). — Pierre DE NOHLAC. Ronsard et l'Université de Paris. — L. BLUM. La maladie chronique de l'enseignement secondaire. — Henri HAUVETTE. Dante et la pensée moderne (en quoi Dante, si profondément imbu de l'idée scolastique, intéresse cependant les modernes : l'idée de l'unité italienne, l'amour de la science. « Homme du moyen âge, il l'est assurément, mais avec des échappées lumineuses de pensée et de sentiments modernes »). — ***. Au 3e bureau du 3e G. Q. G., 1917-1918. III (vivant exposé de la victorieuse contre-offensive de juillet-octobre 1918. Faute commise par Hindenburg en retardant la

retraite de ses armées; il courait ainsi à un désastre que lui a épargné l'armistice, signé sans condition, du 11 novembre). = 15 juin. Duc DE LEUCHTENBERG. La débâcle de l'armée russe en 1917 (ex-commandant d'une brigade de chasseurs du Turkestan, ancien aide de camp de Nicolas II, l'auteur a pu suivre de près et il nous montre les progrès de la démoralisation dans l'armée russe avant la révolution où elle s'effondra). — Émile MÂLE. Études sur l'art de l'époque romane. Le monde et la nature dans l'art du XIIe siècle; suite (la connaissance plus profonde que nous avons de l'art décoratif en Orient prouve clairement que, presque toujours, l'étrange forme des chapiteaux et des portails reproduit les magnifiqnes animaux des tissus orientaux. Il n'y faut pas voir une influence du symbolisme : « Nos sculpteurs ne pensaient pas toujours à instruire; la plupart du temps ils ne songeaient qu'à décorer »). — Prince DE CONDÉ. Journal d'émigration (arrivé à Bruxelles avec son fils et l'un de ses petit-fils, le prince de Condé rédigea un journal dont le comte de Ribes entreprend la publication. Il commence au 15 juillet 1789, jour où le prince quitta Chantilly pour un voyage qui devait être un long exil. Séjour à Bruxelles, puis départ pour Aix-la-Chapelle, Cologne, Mayence, où l'on arrive le 9 août). — Amiral DEGOUY. Les armistices; préliminaires de paix (à la différence des armistices conclus par Bonaparte, par Napoléon Ier, par Napoléon III, par les Anglais en 1807 et à Moudros en octobre 1918, l'armistice du 11 novembre 1918 n'a pas été conçu comme fixant les préliminaires d'une paix. Foch avait sans doute les pleins pouvoirs pour imposer ses conditions; mais il n'était pas libre et, d'ailleurs, il ignorait la situation vraie de l'Allemagne: Il eût fallu dire que des négociations pour la paix auraient lieu à telle date entre les puissances alliées et « les États allemands » et, en outre, que l'occupation d'une partie du territoire allemand serait « administrative » en même temps que militaire. On laissa passer l'occasion de rendre aux « États allemands » ce que la Prusse leur avait enlevé depuis 1815, et on permit à Berlin de reconquérir la suprématie qu'il avait failli perdre sur « les Allemagnes »). = 1er juillet. LYAUTEY. Lettres du Tonkin et de Madagascar, 1895-1899 (intéressant pour le caractère de l'homme, qui est un moraliste et un organisateur en même temps qu'un soldat; la force n'est pour lui qu'un moyen pour faire triompher une civilisation supérieure chez des peuples enfants). — Maurice BOMPARD. L'entrée en guerre de la Turquie. I (très instructif; l'auteur apporte d'importantes rectifications aux mémoires de Morgenthau. Il montre comment les Jeunes Turcs en vinrent à cette conviction que l'empire turc n'aurait de salut que dans une alliance avec la plus grande puissance militaire du monde, l'invincible Allemagne). — A. LE CHATELIER. Pour nos livres (ce qu'il faut faire pour avoir enfin du papier, à la fois bon et d'un prix raisonnable. L'avenir de la production intellectuelle de la France dépend de quelques industriels et des mesures qu'ils

prendront ou qu'il faudra leur imposer. L'auteur ne dit pas que, pour éditer un livre, il faut encore autre chose que du papier). — Prince DE CONDÉ. Journal d'émigration. II (du 10 août à l'arrivée en Suisse, à Schaffouse, le 21, puis à Lucerne, le 5 septembre. Beaucoup de détails d'un caractère très banal. Ce qui frappe surtout, c'est la nullité du prince). — J. DESSAINT. Le centenaire de Joseph de Maistre. — Joseph VASSAL. Dans les pays rhénans (rapports de la population avec les Français dans les pays occupés. Corrects, sans plus; l'influence française ne paraît pas pouvoir de si tôt contrebalancer l'influence allemande).

15. — Revue des Deux Mondes. 1921, 1er juin. — E. WETTERLÉ. La « langue maternelle » en Alsace et en Lorraine (ce n'est pas l'allemand, mais le patois, qui est un dialecte allemand sans doute, mais non une langue littéraire. Sous le régime allemand, on forçait les enfants des écoles à apprendre l'allemand; ils devront apprendre le français sous le régime français. Personne ne songe à leur interdire l'usage de leur langue maternelle). — René BAZIN. Charles de Foucauld. III. L'appel du désert (Charles de Foucauld entra à la Trappe le 16 janvier 1890. Son noviciat terminé à Notre-Dame-des-Neiges, il est envoyé, sur sa demande, au monastère de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, dans les montagnes de la Syrie septentrionale; puis il demande à mener la vie d'ermite dans le désert algérien et part pour Beni-Abbès en 1901. Il se propose de servir d'aumônier aux soldats français et surtout de conquérir les Mahométans au christianisme). — Jérôme et Jean THARAUD. Bolchévistes de Hongrie. III. La Jérusalem nouvelle (splendeur et misère de Bela Kun et consorts. Violente animosité contre les Israélites qui, traqués de toute part, conservent néanmoins une surprenante force de vie et l'espoir d'un brillant retour de fortune). — Duc DE LA FORCE. Le grand Conti (à l'armée, 1688-1693, où il se fait un solide renom de courage et de science militaire, mais sans réussir à obtenir du roi le commandement des armées. L'affaire de Pologne s'offre à lui en 1697 comme une occasion de prendre sa revanche sur la mauvaise fortune). = 15 juin. SAINT-DENIS, dit ALI. Souvenirs du second mameluk de l'empereur (Louis-Étienne Saint-Denis est né à Versailles le 22 septembre 1788; fils d'un professeur d'équitation, il fut d'abord clerc de notaire; la protection du duc de Vicence le fit entrer dans la maison de l'empereur, où il devint sous-piqueur, puis mameluk; il prit alors le nom d'Ali. Il accompagna Napoléon dans la campagne de Russie, à l'île d'Elbe, à Sainte-Hélène, où il se maria et où il obtint de retourner lors du « retour des cendres » en 1840. Retiré finalement à Sens, il se mit à écrire ses souvenirs, dont l'original autographe est conservé dans sa famille. Souvenirs tardifs, comme on voit, mais Saint-Denis, modeste et sincère, paraît avoir été doué d'une bonne mémoire; il resta fidèlement attaché à son empereur. Il mourut le 9 mai 1856. Dans ce premier article, Ali explique en quoi consistait son service auprès de S. M. en 1812

à Paris ou à Saint-Cloud; puis il raconte l'incendie de Moscou, la retraite de Russie, la tentative de suicide de l'empereur à Fontainebleau). — René BAZIN. Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara. IV (soulèvement des Berâbers en 1903; le « Père Charles » obtient l'autorisation de rejoindre le poste de Taghit, qui était en danger et où il n'y avait personne pour porter les secours de la religion). — Raymond THAMIN. La réforme de l'enseignement secondaire. II. Le recrutement de l'élite. — Duc DE LA FORCE. Le grand Conti. IV (élection de Conti comme roi de Pologne, en juin 1697; malgré la répugnance qu'il éprouve à prendre une couronne qui ne lui est pas offerte par un vœu unanime, il part, échappe à la surveillance des Anglais et arrive à Danzig le 26 septembre. Là, il constate que ses partisans sont aussi tièdes que ses ennemis sont actifs, et il se rembarque le 9 novembre. Procès intenté au prince par la duchesse de Nemours pour lui disputer la succession de Longueville. Sa mort, 22 février 1709). — Jacques CHEVALIER. Comment s'est faite la France (d'après le volume de P. Imbart de La Tour dans l' « Histoire de la nation française » de Hanotaux). = 1er juillet. SAINT-DENIS, dit ALI. Souvenirs du second mameluk de l'empereur. II (la maison de l'empereur à l'île d'Elbe et retour de Napoléon; ce dernier chapitre, vraiment très intéressant, appartient à la grande histoire). — André HALLAYS. Jean de La Fontaine. — Edmond PILON. Autour de La Fontaine. Maucroix et la marquise de Brosses. — Raymond THAMIN. La réforme de l'enseignement secondaire. III. La querelle des programmes. — ***. Lettres de Pétrograd; esquisses de la vie soviétique (extraits de lettres écrites par un Russe qui réussit à pénétrer secrètement à Pétrograd et à y demeurer en janvier-mars 1921. L'aspect extérieur de la ville est fantastique et lamentable; c'est la désolation; dans l'intérieur des maisons, c'est la misère pour tout le monde, bourgeois et autres, tous étant soumis au même niveau de la faim, du froid et de la saleté).

16. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus des séances et travaux. 1920, juillet-août. — G. LACOUR-GAYET. Le traité hollando-belge du 10 avril 1839 (d'après l'ouvrage d'Alfred de Ridder). — Geoffroy DE GRANDMAISON. Les aumôniers militaires catholiques pendant la guerre. — Christian SCHEFER. Un colonial d'autrefois : le chevalier Mesnager, gouverneur de Gorée (il reçut ce titre en 1764 et fut rappelé en 1767; affaires qu'il eut à traiter). — Dr CABANÈS. La méthode scientifique appliquée à l'histoire. Taine, historien physiologiste (sa théorie de la race, du milieu et du moment; ses tentatives de psychologie appliquée). = Septembre-octobre. G. LACOUR-GAYET. Guillaume II et la marine allemande (chap. XVIII du volume « Guillaume II le Vaincu », paru chez Hachette). — Jean BOURDEAU. La guerre et la paix d'après les prévisions des sociologues (il faut se défier des thèses des sociologues; avant 1914, ils concluaient à l'impossibilité d'une guerre). — É. CHARTIER. La vitalité

française au Canada (le recensement de 1911 comptait 3,254,890 Français, et ils pensent, parlent et vivent en Français). — H. BUFFENOIR. Napoléon et J.-J. Rousseau (influence du second sur le premier). = Novembre-décembre. E. SEILLIÈRE. Joseph de Maistre et Rousseau (sociologie mystique de Joseph de Maistre; il croit que Dieu marque au front les rois, qu'il dicte les constitutions durables, que chaque peuple a sa mission; il est mystique comme Jean-Jacques, mais son mysticisme est aristocrato-monarchique, celui de Rousseau est démagogique). — Jean BOURDEAU. Un nouveau Tolstoï (d'après les conversations que Gorski eut avec lui en 1901). — Ch. PFISTER. Les voyages de Louis XIV en Alsace. I (celui d'août-septembre 1673). — Arthur RAFFALOVICH. Le problème monétaire aux Indes (au début de 1920). — Jacques BARDOUX. La crise révolutionnaire en Angleterre (depuis 1906; ses origines religieuses; la campagne de R. Blatchford contre le puritanisme biblique). = 1921, janvier-février. Ch. LYON-CAEN. Notice sur la vie et les travaux de M. Louis Liard, 1846-1917 (lue à la séance publique du 18 décembre 1920). — E. SEILLIÈRE. Bonald et Rousseau (Bonald juge très sévèrement Rousseau; il réfute sa doctrine de la bonté naturelle; il trouve la thèse de l'*Émile* funeste; il classe l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* parmi les hommes à imagination; néanmoins, sa doctrine propre décèle un rousseauisme latent). — E. DESCAMPS. Le génie de la langue française et son rayonnement international (hommage rendu à la langue française par l'éminent ministre d'État de la Belgique). — Georges TESSIER. Les voies de recours contre les actes de la puissance publique (à propos du livre de M. Pierre Dareste). — Dr CABANÈS. Les historiens physiologiques; suite (la méthode pseudo-scientifique de Michelet).

17. — L'Anjou historique. 1920, mars-décembre. — Mlle Rousseau, fondatrice de la Croix et de la Providence à Angers (d'après Pocquet de Livonnière). — Louis XIV en Anjou (il passa près d'Angers le 30 août 1661, se rendant à Nantes). — L'abbé Ménage et sa famille (mémoire que l'abbé rédigea en 1691 sur la noblesse de sa famille). — Les Angevins contre le jansénisme (l'évêque d'Angers avait refusé de signer le formulaire du 15 février 1665; émoi que ce refus suscita à Angers). — La ville d'Angers au XVIIIe siècle (article du « Mercure de France »). — Le marquis de Ferrières, député de la sénéchaussée de Saumur (aux États généraux; biographie). — Les Ursulines d'Angers pendant et après la Révolution (insermentées et assermentées; leurs destinées ultérieures). — Les représentants du peuple en mission dans l'ouest, 1793-1795 (liste alphabétique). — Mlles de Régnon, détenues au Calvaire d'Angers (interrogatoires qu'elles subissent le 25 janvier 1794). — Le préfet de Maine-et-Loire et les fêtes supprimées, 1806-1808 (en 1782, dix-huit fêtes étaient chômées à Angers; après le concordat, quatre furent conservées, quatre transférées au dimanche, dix supprimées; le gouvernement interdit de chanter des messes les jours de fêtes non conservées). = 1921, jan-

vier. L'Anjou et le Vendômois (rapports entre ces deux pays du xe au XVIIIe siècle). — La paroisse de Lesvières-lès-Angers au XVIIIe siècle (l'une des dix-sept paroisses d'Angers). — La Fidélité de Trèves et de Saumur (couvent de femmes, fondé à Trèves en 1618, transféré à Saumur en 1626). — M. Le Noir de La Cochetière, vicaire général d'Angers, 1755-1828. — Les derniers jours de l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers (1791, sort des religieux). — L'amnistie accordée aux Vendéens par la Convention (2 décembre 1794; les Vendéens repoussèrent cette amnistie). — Les élections législatives de Maine-et-Loire, 1807 (liste des candidats présentés par le collège du département et les collèges des cinq arrondissements). — La duchesse de Berry au petit séminaire de Beaupréau (7 juillet 1828 ; diverses lettres sur cette visite). — La Révolution de 1830 et les Angevins (départ du préfet Frotier de Bagneux ; la nouvelle municipalité). — Incendie du cloître de la cathédrale d'Angers (4 août 1831).

18. — Annales de Bretagne. T. XXXIV, n° 2, 1920. — Henri SÉE. L'agriculture dans les Côtes-du-Nord en 1844 (d'après le volume publié en cette année par les inspecteurs de l'agriculture). — E. GALMICHE. La vie militaire à Saint-Brieuc sous l'Ancien régime et au début de la Révolution (régiments en garnison avec la liste des officiers). — E. DÉPREZ. Un pays de bocage du massif armoricain : le Bas-Maine (d'après la thèse de M. R. Musset). — L. DUBREUIL. Le conventionnel Pierre Guyomar ; fin au n° suivant (né à Guingamp en 1757, mort en 1826 ; ni girondin, ni jacobin, un « crapaud du marais »). — F. DUINE. Bibliographie ménaisienne ; suite, fin au n° suivant (bibliographie de 1900 à 1920). = C.-rendus : *R. Musset.* L'élevage du cheval en France (travail tout à fait neuf). — *A. Aulard.* La Révolution française et le régime féodal (très intéressant). — Abbé *F. Robidou.* Les derniers corsaires malouins. La course sous la République et l'Empire (montre la décadence de l'institution). — *B. Pocquet du Haut-Jussé.* La Compagnie de Saint-Yves-des-Bretons à Rome (jusqu'au moment où elle fut réunie à Saint-Louis-des-Français en 1582). — *E. Sageret.* Le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat ; t. III et IV (très consciencieux, mais gâté par la haine que l'auteur a vouée à la Révolution). = N° 3, 1920. F. UZUREAU. Les prêtres insermentés du Finistère (d'après des notes envoyées en 1793 par le chanoine Cossoul, de Quimper, à l'abbé Barruel, qui préparait une histoire du clergé sous la Révolution). — L. GOUGAUD. Mentions anglaises des saints bretons et de leurs reliques (texte sur onze de ces saints). = C.-rendus : *Désiré Jouany.* La formation du département du Morbihan (superficiel). — Dom *Anger.* Histoire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (recueil abondant d'anecdotes). — *Léon Dubreuil.* L'idée régionaliste sous la Révolution (abonde en vues intéressantes).

19. — Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française. 1919, juillet-septembre.

— H. Noël. Le port de la côte d'Ivoire (propose la solution Vridy-Abidjan). — Dr Méo. Études sur le Rio-Nunez; fin au nº suivant (étude sur les deux populations qui l'habitent, les Nalous et les Bagas). = Octobre-décembre. Modat. Les populations primitives de l'Adrar mauritanien (préhistoire, traditions locales, arrivée au XIXe siècle des Lemtounas). — P. Humblot. Du nom propre et des appellations chez les Malinké; fin. = 1920, janvier-mars. Dr Jouenne. Les roches gravées du Sénégal (roches à bassins, sillons, etc.; voit dans ces lignes une sorte de calendrier solaire). = Avril-juin. J. Monteilhet. Le duc de Lauzun gouverneur du Sénégal, janvier-mars 1779 (d'après ses papiers saisis lorsqu'il fut envoyé devant le tribunal révolutionnaire; en annexe : les instructions pour M. de Lauzun et, dans le nº d'octobre-décembre, le journal du duc de Lauzun et un mémoire de lui sur le commerce et les possessions du roi en Afrique; très intéressant). = C.-rendu : *R. C. F. Maugham.* The republic of Liberia (excellent). = Juillet-septembre. M'hammed Ould Ahmed Youra. « L'histoire des puits », traduit de l'arabe par Paul Marty (le texte arabe rédigé en 1900 a été publié par René Basset; intéressant pour l'histoire et les noms des puits de la région). = Octobre-décembre. Fr. de Coutouly. Notes sur les migrations Krou contemporaines (de l'ouest à l'est, de la côte libérienne et la côte d'Ivoire sur la côte d'Or). = 1921, janvier-mars. Fr. de Coutouly. Cérémonies et épreuves rituelles dans le Bas-Cavally (colonie de la côte d'Ivoire). — Cl. Faure. Le Libéria en 1833 (renseignements transmis par le gouverneur de Sénégal au comte de Rigny, ministre de la Marine et des Colonies). — Tableau historique de Cheikk-Sidia, traduit par Paul Marty (sur la Mauritanie du XIVe à la fin du XIXe siècle). — Georges Hardy. L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854 (bibliographie; le problème tel qu'il se présentait en 1817; organisation de l'enseignement mutuel, 1819-1829; la crise de cet enseignement, 1829-1841; l'installation des frères de Ploermel en 1841; la fondation du collège de Saint-Louis en 1843; à suivre). = C.-rendus : *Angoulvant.* Le problème des voies de communication et des débouchés maritimes de l'Afrique occidentale française (liste des travaux à réaliser). — *Id.* Le Togo (résultats acquis, perspectives d'avenir. Il serait souhaitable que la question du mandat français fût bientôt réglée).

20. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. T. XXI, 1917-1920, nº 3. — Henri Guerlin. A propos d'un manuscrit de l'école tourangelle (psautier à la bibliothèque d'Avignon; il date des environs de 1450). — L. Bosseboeuf. L'ancienne église de Saint-André à Neuvy-le-Roi (remonte à l'époque mérovingienne). — A. Chauvigné. Les peuples ligériens (Namnetes, Pictones, Andecavi; à suivre). = Nº 2. A. Chauvigné. Les peuples ligériens; suite et fin (Turones, Carnutes, Bituriges, Aedui, Arverni, Segusiavi, Vellavii, Helvii). — Ch. de Beaumont. L'ancienne église de Beaumont-la-Ronce, notes et documents (au canton Neuillé-Pont-Pierre,

Indre-et-Loire, avec la liste des curés, vicaires et prêtres habitués de la paroisse de 1476 à 1915).

21. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse. Année 1919. — Al. MOUZIN. La collection du maître ferronnier Noël Biret au musée d'Avignon. — Dr COLOMBE. Au palais des papes. La salle « de Jésus ». — G. MARCHAL. Le premier conclave d'Avignon. — Marc DE VISSAC. Une vendetta en Avignon (1606-1614). — Adrien MARCEL. Aubert d'Avignon, joaillier du roi et garde des diamants de la couronne (1736-1785). — J. SAUTEL. Les statues impériales du musée de Vaison (Tibère, Hadrien, Sabine, statues non identifiées avec photographies). — Dr PANSIER. Les débuts de l'imprimerie à Avignon (contre la thèse de H. Requin; ce qu'il faut entendre par l'*ars scribendi artificialiter* de Procope Waldfoghel; le Luciani Palinurus de 1497 imprimé par Michel Rohault, Michel du Riczeau et Bernard le Gentilhomme, les imprimeurs jusqu'en 1550). — Dr COLOMBE. Au palais des papes. Une « note » de Prosper Mérimée (Mérimée a eu raison de dire que le palais renfermait des prisons et qu'il contenait un local réservé à la torture). = 1920. M. BARBER. La vie et l'œuvre de M. le chanoine Requin. — Dr COLOMBE. Au palais des papes. La place des Cancels (un plan montre cette place et les abords du palais de Benoît XII). — Adrien MARCEL. L'Académie de Vaucluse chez le peintre Palasse (l'Académie vient de recevoir donation d'un immeuble qui appartenait au peintre François Palasse, 1717-1790; biographie et œuvre de cet élève de Parrocel; description de la demeure).

22. — Mémoires de la Société éduenne. T. XLIV, 1er fascicule, 1920. — A. DE CHARMASSE. Nouvelle note sur la légende de saint Émiland (martyrologes qui mentionnent ce saint). — P. MONTARLOT. Les émigrés de Saône-et-Loire (individus inscrits par le département de Saône-et-Loire; suite, par ordre alphabétique, de « Des Jours » à « Fussey »).

23. — Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure. 8e livraison, t. XIX, 1919-1920. — Dr VINCENT. Les Graffiti militaires des remparts de Brouage (XVIIe et XVIIIe siècles; bateaux, chaussures, bonshommes, etc.). — Paul ÉNARD. L'île d'Oléron; suite (vieilles maisons).

24. — Revue africaine. 1920, 1er et 2e trimestres. — E. LÉVI-PROVENÇAL. Deux nouvelles inscriptions de Timgad (l'une de l'an 125, l'autre de l'époque chrétienne). — J. DENY. Les registres de solde des janissaires conservés à la Bibliothèque nationale d'Alger; suite au no suivant et à suivre (ces registres remontent au XVIIIe siècle). — G. MARÇAIS. Les faïences de Fez d'après un livre récent (celui d'Alfred Bel). — L. VOINOT. La menace des Oulad Sidi Cheikh contre le Tell algérien et les dangers de leurs intrigues au Maroc (1870-1873; nombreux documents officiels). = C.-rendus : *J. Carcopino*. Virgile

et les origines d'Ostie (thèse aussi neuve qu'ingénieuse). — *Soualah Mohammed*. Ibrahim ibn Sahl, poète musulman d'Espagne; *Id*. Une élégie andalouse sur la guerre de Grenade, texte arabe (thèses soutenues devant la Faculté des lettres d'Alger). — *Henri Massé*. Essai sur le poète Saadi (autre thèse d'Alger; excellent). = 2e et 4e trimestres. G. Yver. Les Maronites et l'Algérie (projets faits de 1840 à 1860 pour attirer et installer en Algérie des émigrants maronites). — J. Desparmet. Ethnographie de la Mettidja; suite (le calendrier folklorique : le mardi). — H. Pamart. Étude sur le Madracen et le Kebeur Roumia (deux tombeaux; le premier dans le département de Constantine, le second dans celui d'Alger; ils doivent remonter l'un et l'autre à l'époque romaine). — A. Ballu. Rapports sur les travaux de fouilles et de restauration exécutés en Algérie en 1919. = C.-rendus : *Paul Monceaux*. Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, t. V. Saint Optat et les premiers écrivains donatistes (contribution précieuse et originale à l'histoire de l'Afrique ancienne). — *Ibn Muyassar*. Annales d'Égypte, texte arabe publié par *Henri Massé* (de 972 à 1158 de notre ère). — *Henri Basset*. Le culte des grottes en Égypte (modèle d'enquête ethnographique). — *Id*. Essai sur la littérature des Berbères (excellent; ces deux ouvrages sont des thèses). = 1921, 1er et 2e trimestres. R. Basset. Le folklore dans le *Journal asiatique*, 1822-1920 (bibliographie par pays : Chine, Indo-Chine, Inde, Égypte, langues africaines, etc.). — E.-F. Gautier. Les premiers résultats de la mission Frobenius (mission scientifique allemande, qui a parcouru l'Algérie au début de 1914; elle s'est occupée surtout de la question de l'Atlantide). — A. Robert. Jeux et divertissements des indigènes d'Algérie (dans la région de Bordj-bou-Arrérédy). — A. Cour. Recherches sur l'état des confréries religieuses musulmanes (dans le sud-est de la province de Constantine; tableaux statistiques très précis; à suivre). — P. Martino. Le centenaire de Fromentin (s'occupe surtout des écrits du peintre). — Bencheneb. Essai de répertoire chronologique des éditions de Fez (éditions datées de 1125 H. à 1309; à suivre). = C.-rendus : *M.-L. Ortega*. Los Hebreos en Marruecos (médiocre). — *A. Cour*. Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaïdoun (XIe siècle; sa vie, ses œuvres, édition partielle; on souhaite une édition complète). — *Id*. La dynastie marocaine des Beni Wattas, 1420-1554 (efforts sérieux). — *Pierre Granchamp*. La France en Tunisie à la fin du XVIe siècle (série de documents de 1582-1600; ils auraient dû être annotés).

25. — Revue de l'Anjou. 1920, septembre-octobre. — Ch. Berjoli. Eugène Brunclair (peintre né à Angers le 15 mai 1832, mort le 10 mars 1918). — V. Dauphin. Archives Ponts-de-Céaises; fin (l'administration cantonale, 1795-1800; les présidents; les commissaires du pouvoir exécutif; les agents et adjoints des Ponts-libres). = Novembre-décembre. M. Saché. La dotation des établissements hospitaliers; sa nature et son importance au point de vue juridique. Hôpitaux de

Doué-la-Fontaine et d'Angers (l'aumônerie de Doué a été fondée en 1229 par dame Eustachie ; la Maison-Dieu d'Angers vers 1170 ; destinées de ces deux établissements). — QUERUAU-LAMERIE. Les religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution ; suite (leur arrestation, leur interrogatoire). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (1er-9 juin 1917).

26. — Revue de Saintonge et d'Aunis. XXXIXe volume. Année 1920-1921, 6 livraisons. — H. STEIN. Comptes des recettes et dépenses de Saintonge et du gouvernement de La Rochelle (1469-1470 ; la Saintonge faisait partie du fief de Guyenne, concédé à Charles, frère de Louis XI). — Dr SOTTAS. Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin (1653-1661 ; à suivre). — J. GUÉRIN. Un procès devant le juge de paix du canton de Saintes (21 mars 1792). — Ch. DANGIBEAUD. Les grottes rustiques de Bernard Palissy (au château d'Écouen et au château des Tuileries). — J. DEPOIN. Introduction à l'histoire des évêques de Saintes jusqu'au règne de saint Louis (ancien passionnaire de Saintes ; mission de saint Séverin en Gascogne, l'évangélisation de la Gaule centrale et occidentale, l'hymnologie d'Eutrope ; à suivre). — PACAUD. Monographie de Rioux (prix des terres et population à diverses dates, maires et adjoints, le château). — F. UZUREAU. Le clergé de la Charente-Inférieure déporté en Espagne (publie une relation de Pichon de La Sablière, curé de Saujon, à l'abbé Barruel, mai 1795 ; à suivre). — Ch. DANGIBEAUD. L'inscription de Jehan Lebas aux Jacobins de Saintes (en 1446, ce Lebas a donné au couvent 12 marcs d'argent pour fondation de messes).

GRÈCE.

27. — Neoshellenomnemon, édité par Lambros, Athènes, XIV, 31 mai 1920. — Le Grand Chronographe de Constantinople (un manuscrit grec de Stockholm copié en 1573 à Madrid par le scribe Darmarios, d'Épidaure, contient la Chronique pascale avec la fin, endommagée dans le manuscrit de Paris (P) qu'a reproduit l'édition de Bonn. En outre, à partir du fol. 797, on trouve un appendice composé de deux extraits, dont l'un, emprunté Ἐκ τοῦ μεγάλου χρονογράφου. Les événements qu'il mentionne, tremblements de terre sous Zénon et Léon III, sont connus par d'autres chroniques, mais formulés autrement). — Canons en l'honneur de Manuel Paléologue (manuscrit de la bibliothèque patriarcale du Caire. D'après le titre, ces canons furent composés après que Manuel, « ayant revêtu le divin et angélique habit, changea son nom en celui du moine Mathieu » en 1423, vraisemblablement même après la mort de Manuel en 1425. L'auteur insiste sur le savoir théologique de ce « pilier de la foi », peut-être par opposition à son héritier Jean VIII qui, dès 1438, négocie un rapprochement avec Rome. Ces pièces montrent la persistance de la tradition des mélodes jusqu'au XVe siècle). — Lettres de Grégoire de Bulgarie, métropolite

d'Achrida, mort vers 1332 (Vienne, Cod. Theolog., CCIII, XIVe siècle). La seconde lettre est adressée sûrement au grand logothète Théodore Metochitès sous Andronic II, 1282-1328; la troisième probablement au savant de Trébizonde André Livadenos qui a laissé le récit de son voyage en Égypte et en Palestine). — Texte de l'acte de fondation d'une compagnie pour la filature du coton à Ampelaki en 1780.

ITALIE.

28. — Nuova Rivista storica. Anno IV, 1920, fasc. 6, novembre-décembre. — Général FILARETI. Danton et Robespierre; essai de psychologie sociale; suite (on ne peut douter de la vénalité de Danton; d'ailleurs un régime terroriste est inconciliable avec l'honnêteté et la vertu). — C. BARBAGALLO et O. MASNOVO. L'histoire et l'historiographie d'après Benedetto Croce. — Ernesto PONTIERI. Les débuts de la féodalité en Calabre. — Valentino PICCOLI. De quelques ouvrages récents sur la philosophie politique. — C. B. et G. MALIANDI. Études italiennes et étrangères d'histoire religieuse (parle de *A. Rostagni* : Giuliano l'Apostata; *E. Carpenter* : Il posto del Cristianesimo tra le religioni, trad. en italien par *G. Conte;* et *Al. Chiappelli* : Virgilio nel Nuovo Testamento). = C.-rendus : *R. Mondolfo.* Sulle orme di Marx; studî di marxismo e di socialismo (nouvelle édition; bon). — *C. Scalia.* Il materialismo storico e il socialismo (bonne critique des doctrines économiques de Marx et de Loria; la bibliographie est très incomplète). — *R. Maiocchi.* Galileo e la sua condanna (habile plaidoyer qui a pour objet de prouver que l'Église eut raison de condamner Galilée; mais rien de nouveau). — *G. Pasquali.* Socialisti tedeschi (vivant exposé de leurs doctrines, avec une très abondante bibliographie).

CHRONIQUE.

France. — L'Académie française a décerné les récompenses suivantes : prix Thérouanne : abbé DEDIEU, *le Rôle politique des protestants français;* M. BLANCHARD, *les Routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne* (1796-1815); M. GIRAUD, *Essai sur l'Histoire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV;* M. CROQUEZ, *Louis XIV en Flandre;* M. DELOCHE, *Autour de la plume du cardinal de Richelieu.* — Prix Bordin : M. DE LABRIOLLE, *Histoire de la littérature latine chrétienne;* M. CHOISY, *Sainte-Beuve.* — Prix Marcellin Guérin : Mme SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Madame de Maintenon;* M. LABORDE-MILAA, *Un essayiste, Émile Montégut* (1825-1890); M. ARBELET, *la Jeunesse de Stendhal*, 2 vol.; M. A. DE PONCHEVILLE, *Cahiers de l'amitié de France et de Flandre;* M. RIVET, *les Alliés de demain; les Théco-Slovaques; en Yougo-Slavie*, 2 vol.; M. HEUZÉ, *les Camions de la victoire.* — Prix Weiss : M. Gustave MICHAUD, *Histoire de la comédie romaine, Plaute*, 2 vol. — Prix Montyon : abbé Charbonnier, *la Poésie française et les guerres de religion* (1560-1574); M. LECHARTIER, *Intrigues et diplomatie à Washington;* M. Ludovic NAUDEAU, *En prison sous la terreur russe;* M. SAINTE-MARIE PERRIN, *la Belle vie de sainte Colette de Corbie;* général CANONGE, *Récit succinct de la grande guerre;* M. FOUGERAY DU COUDREY, *Granville et ses environs pendant la Révolution;* M. MOTTE, *les Vingt mille de Radinghem;* M. GEOFFROY DE GRANDMAISON, *le Capitaine Pierre de Saint-Jouan* (1888-1915); Mgr PICCARD, *l'Université chablaisienne ou la sainte maison de Thonon.* — Prix Davaine : M. Louis DUCROS, *Jean-Jacques Rousseau*, 3 vol. — Prix Charles Blanc : M. SCHNEIDER, *Claudio Monteverdi;* M. J. CALMETTE, *François Rude;* M. GIELLY, *l'Ame siennoise;* M. MAUCLAIR, *Watteau;* M. BOISSONNOT, *Histoire et description de la cathédrale de Tours.* — Prix Jules Favre : Mme Valentine POIZAT, *la Véritable princesse de Clèves.* — Prix Sobrier-Arnould : M. RECOULY, *la Bataille de Foch.* — Prix Juteau-Duvigneau : M. BRICOUT, *Mgr d'Hulst, apologiste;* M. FLICHE, *Saint Grégoire VII;* M. HALLÉ, *la Guerre française et chrétienne.* — Prix Fabien : M. QUENTIN-BAUCHART, *la Crise sociale de 1848;* M. C.-G. Picavet, *Une démocratie historique : la Suisse.* — Prix Narcisse Michaut : général BUAT, *Ludendorff.* — Prix Broquette-Gonin : M. Gustave COHEN, *Écrivains français dans la première moitié du XVIIe siècle.*

— Le *Journal officiel* du 8 juillet 1921 contient le texte de l'*Arrêté portant règlement général des archives départementales*, qui a été pris par le ministre de l'Instruction publique à la date du 1er juillet. Le règlement, tel qu'il est sorti des délibérations longues et approfondies de la Commission supérieure des Archives, comprend cent articles répartis en treize divisions : composition des archives départementales ; local, personnel ; prise en charge du dépôt par l'archiviste ; rapport annuel qu'il doit adresser au préfet « sur la situation des archives départementales et de celles des sous-préfectures, des communes et des hospices » ; mesures de sûreté ; versements ; suppressions ; classement ; répertoires et inventaires : répertoires numériques et inventaires sommaires ; communications ; expéditions ; bibliothèques historique et administrative. Quant aux suppressions, les articles 52 et 53 s'expliquent comme suit : « Sont à conserver indéfiniment, en principe : tous les dossiers et registres clos antérieurement à 1830 ; toutes les pièces qui peuvent servir à établir un droit au profit d'une administration ou d'un particulier ; tous les documents qui présentent ou peuvent acquérir un intérêt historique. — Peuvent être supprimés en principe : les documents dont les données essentielles se retrouvent dans un autre document récapitulatif, surtout si ce document récapitulatif a été imprimé ; les papiers qui ne présentent qu'un intérêt temporaire, lorsque le temps pendant lequel ils pouvaient être utiles est écoulé ».

— La librairie F. de Nobele, à Paris, a mis en vente *le Grand Armorial de la Toison d'Or*, reproduction facsimile en couleurs du manuscrit d'Anthoine DE BEAULAINCOURT, que le héraut Toison d'Or exécuta sur l'ordre qui lui en fut donné par l'empereur Charles-Quint au chapitre de 1549 ; édition de grand luxe qui est mise en vente au prix de 1,000 fr.

États-Unis. — Du rapport annuel présenté par le directeur du « Department of historical research » institué auprès de la « Carnegie Institution » à Washington, pour l'exercice 1919-1920, nous extrayons les détails suivants : M. John S. Bassett, de Smith College, a été chargé de préparer l'édition des papiers et de la correspondance du président André Jackson ; elle comprendra plusieurs volumes et présentera un grand intérêt pour les années qui s'étendent de la guerre de 1812 à la mort du général. La préparation du « Guide pour les sources de l'histoire d'Amérique aux archives de Paris » a fait de grands progrès, grâce au zèle déployé par M. Abel Doysié dans ses recherches aux archives de la Marine et au dépôt des cartes et plans de la Marine. Madame Surrey a continué son inventaire des documents conservés à Paris sur l'histoire de la vallée du Mississipi ; elle a déjà établi plus de 20,000 fiches prêtes pour l'impression. On a commencé des recherches aux archives de Bermude, qui sont fort anciennes, et qui nous sont parvenues dans un état de conservation inconnu dans les autres îles des Indes occidentales. Un Atlas de géographie historique des États-

Unis est en préparation sous la direction du Dr. Charles O. Paullin. M. David Matteson a été chargé de relever dans les catalogues imprimés de manuscrits des bibliothèques d'Europe toutes les mentions relatives à l'histoire d'Amérique ; son répertoire, dressé d'après l'ordre alphabétique de noms de ville, en est arrivé à la lettre M. On sait d'autre part que les manuscrits américains existant dans les bibliothèques de Londres, Oxford et Cambridge ont été catalogués dans le *Guide* de MM. Andrews et Davenport ; ceux des archives romaines et italiennes et des bibliothèques de Rome, dans le *Guide* de M. Fish ; les nombreux volumes des bibliothèques de Paris figureront dans le tome I du *Guide* de M. Leland. Parmi les publications de textes mentionnons enfin la suite des « Traités européens » qui se rapportent à l'histoire des États-Unis, par Miss Davenport (1667-1670) ; les « Lettres de membres du Congrès » jusqu'en 1782, par M. Burnett, qui comprendront quatre volumes ; les « Débats du parlement anglais concernant l'Amérique du Nord », par le Dr. Stock, qui en est arrivé à l'année 1645 ; les récits et documents pour l'histoire de la traite des nègres recueillis par Miss Donnan.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bar (*Ludwig von*). Voir *Rachel* (*Samuel*).
Bonnecase (*Julien*). Le particularisme du droit commercial maritime, 263.
Butler (Sir *Geoffrey*). Studies in statecraft, 117.
Carnegie endowment for international peace. Year book 1919, 117.
Gay de Montellá (*R.*). Diez años de politica internacional en el Mediterráneo, 1904-1914, 272.
Heatley (*D. P.*). Diplomacy and the study of international relations, 264.
Institut américain de droit international. Session 1915-1916, 262.
Louter (*J. de*). Le droit international public positif, 116.
Olazabal (*Alexandre de*). Vers l'émancipation économique, 264.
Rachel (*Samuel*). De jure naturae et gentium dissertationes duae; publ. par *Ludwig von Bar*, 262.
Renard (*G.*) et *Weulersse* (*G.*). Le travail dans l'Europe moderne, 80.
Spigo (*U.*). La guerre et les lois du déterminisme économique, 265.
Valverde (*Ant. L.*). Compendio de historia del commercio, 117.
Vroom (*G. B.*). The place of naval officers in international affairs, 275.
Young (*Karl*). Origines liturgiques du drame médiéval, 274.
Weulersse (*G.*). Voir *Renard* (*G.*).

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Brenot (*Alice*). Recherches sur l'éphébie attique, 266.
Ciccotti (*E.*). Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico, 266.
Fotheringham (*J. K.*). A solution of ancient eclipses of the sun, 265.
Frank (*Tenney*). An economic history of Rome to the end of the Republic, 267.
Guenoun (*Lucien*). La « cessio bonorum », 267.
Hartmann (*L. M.*) et *Kromayer* (*J.*). Römische Geschichte, Bd. III, 244.
Kromayer (*J.*). Voir *Hartmann* (*L. M.*).
Stein (*Arthur*). Römische Reichsbeamte der Provinz Thracia, 268.
Toutain (*J.*). Les cultes païens dans l'Empire romain, t. III, 96.
Veith (*Georg*). Der Feldzug von Dyrrachium zwischen Caesar und Pompejus, 245.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Ancel (*Jacques*). Les travaux et les jours de l'armée d'Orient, 1915-1918, 254.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

Brucker (*Joseph*). La Compagnie de Jésus, esquisse de son institut et de son histoire, 1521-1773, 82.
Dictionnaire apologétique de la foi catholique, fasc. 16, 116.
Martin (*Victor*). Le gallicanisme et la Réforme catholique, 1563-1615, 86.
Meyer (*Albert de*). Les premières controverses jansénistes en France, 1640-1645, 89.
Rodocanachi (*E.*). La Réforme en Italie, t. I, 100.

HISTOIRE D'AFRIQUE.

Castries (comte *de*). Sources inédites de l'histoire du Maroc. 1re série, t. I, 236.
Pimienta (*Robert*). L'ancienne colonie allemande du sud-ouest africain, 270.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Bismarck. The forbidden book; new chapters of Bismarck's autobiography, 270.
Haake (*Paul*). Johann Peter Ancillon und Kronprinz Friedrich-Wilhelm IV von Preussen, 253.
— Der Preussische Verfassungskampf vor hundert Jahren, 253.
Marcère (*E. de*). La Prusse et la rive gauche du Rhin. Le traité de Bâle, 1794-1795, 122.
Milhaud (*A.*). Voir *Nippold* (Dr *O.*).
Nippold (Dr *O.*). Le chauvinisme allemand; préface d'*A. Milhaud*, 269.

HISTOIRE D'AUTRICHE.

Hamp (*Pierre*). Les chercheurs d'or, 124.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

De Wissher (*Charles*) et *Ganshof* (*François-L.*). Le différend des Wielingen, 117.
Ganshof (*François-L.*). Voir *De Wissher* (*Charles*).
Van der Essen (*Léon*). Les tribulations de l'Université de Louvain pendant le dernier quart du XVIe s., 118.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Bibliographie hispanique, 273.
Castañeda y Alcover (*Vicente*). Ascendencia, enlaces y servicios de los barones de Dos Aguas, 271.
— La catedra de instituciones teológicas de la Universidad Valenciana, 271.
— Relación del auto de fe en el que se condenó a don Pablo de Olavide, 271.
— El primer libro impreso sobre aviación es español, 271.
Cirot (*G.*). Biographie du Cid par Gil de Zamora, 272.
— Florian de Ocampo, chroniste de Charles-Quint, 272.
— Quelques lettres de Mariana et nouveaux documents sur son procès, 271.
Esperabé Arteaga (*Enrique*). Historia pragmática e interna de la universidad de Salamanca, 271.
Falguera (*Antoni de*). Voir *Puig y Cadafalch* (*J.*).
Fitzmaurice-Kelly (*James*). Frais Luis de Léon, 273.
Fitzmaurice (*Julia*). El Inca de Garcilasso de la Vega, 273.
Goday y Casals (*J.*). Voir *Puig y Cadafalch* (*J.*).
Huici (*A.*). Estudio sobre la campaña de Las Navas de Tolosa, 272.
Klein (*Julius*). The mesta, 98.
Moragas y Rodes (*Fidel de*). L'antigua universidad de Valls, 273.
— Catalec del llibres, pergamins i documents antics de l'arxiu municipal de la ciutat de Valls, 273.
Pellegero-Soteras (*Cristóbal*). Delincuencia en Castilla desde Fernando III el Santo hasta don Juan II, 273.
Puig y Cadafalch (*J.*), *Falguera* (*Antoni de*), *Goday y Casals* (*J.*). L'arquitectura romana a Catalunya, 271.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Frothingham (*Thomas G.*). A true account of the battle of Jutland, 275.
Gilla (*Charles C.*). What happened of Jutland, 275.
Marsh (capitaine *C. C.*). German submarine activities on the Atlantic coast of the United States and Canada, 274.
— The Northern Barrage, 275.

HISTOIRE DE FRANCE.

Beaunier (dom). Abbayes et prieurés de l'ancienne France, t. VIII; publ. par dom *Besse*, 234.
Berger (*Élie*). Voir *Delisle* (*Léopold*).
Besse (dom). Voir *Beaunier* (dom).
Blanchard (*Marcel*). Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne, 1796-1815, 110.
— Bibliographie de l'histoire des routes des Alpes occidentales, 110.
Blanchet (*Adrien*). Voir *Schlumberger* (*Gustave*).
Brémond (*Henri*). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion, t. IV et V, 91.
Chamard (*Henri*). Les origines de la poésie française de la Renaissance, 88.
Cochin (*Henry*). Voir *Retz* (cardinal *de*).
Cohen (*Gustave*). Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly, 247.
Comité départemental de Seine-et-Oise pour la recherche de documents relatifs à la vie économique de la Révolution, 121.
Coste (*Pierre*). Voir *Vincent de Paul*.
Dangibeaud (*Charles*). Voir *Delavaud*.
Delavaud et *Dangibeaud* (*Charles*). Lettres relatives à la Fronde en Saintonge, 93.
Deloche (*Maximin*). Autour de la plume du cardinal de Richelieu, 89.
Dussarp (*Maurice*). Roger Ducos et sa mission à Landrecies en l'an III, 122.
Furgeot (*Henri*). Actes du Parlement de Paris. 2e série : 1328-1350. Jugés, t. I, 160.
Gaultier (*Paul*). Les maîtres de la pensée française, 277.
Griselle (*Eugène*). Formulaire de lettres de François Ier à Louis XIV et État de la France dressé en 1642, 80.
Hallays (*André*). Essai sur le XVIIe s. : Mme de Sévigné, 275.
Ingold (dom *A.-M.-P.*). Le P. Marie-Joseph, baron de Géramb, 276.
Jouany (*Désiré*). La formation du département du Morbihan, 120.

Lachèvre (*Frédéric*). Le libertinage au XVIIe siècle, 119.
Lacour-Gayet (*G.*). Napoléon, 251.
Laguérenne (*Henri de*). Pourquoi Montluçon n'est-il pas chef-lieu de département? 121.
La Roncière (*Charles de*). Histoire de la marine française, t. V, 94.
Lavollée (*Robert*). Voir *Richelieu*.
Lhéritier (*Michel*). Tourny, 1695-1760, 102.
— Les débuts de la Révolution à Bordeaux, d'après les Tablettes manuscrites de Pierre Bernadau, 108.
Magne (*Émile*). Un ami de Cyrano de Bergerac : le chevalier de Lignières, 120.
Malrieu (*Victor*). Documents historiques sur Bourret, Tarn-et-Garonne, 277.
Mariéjol (*Jean-H.*). Catherine de Médicis, 1519-1589, 85.
Morel-Journal (*Henry*). La politique de Bonaparte en pays occupé, 123.
Perrichet (*L.*). La grande chancellerie de France, des origines à 1328, 231.
Retz (cardinal *de*). Supplément à la Correspondance; publ. par *Henry Cochin*, 94.
Richelieu. Mémoires, t. IV; publ. par *Robert Lavollée*, 88.
Schuré (*Édouard*). L'âme celtique et le génie de la France à travers les âges, 275.
Uzureau (abbé *F.*). L'abbé Bernier et ses paroissiens de Saint-Laud, 123.
— L'hospice Saint-Charles d'Angers, 123.
— Missions dans le diocèse d'Angers sous la Restauration, 123.
— La municipalité d'Angers en 1790, 123.
Vincent de Paul (saint). Correspondance, t. I; publ. par *Pierre Coste*, 92.

HISTOIRE DE GÉORGIE.

Wóytinski (*Wladimir*). La démocratie géorgienne, 259.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Hogan (*James*). Ireland in the european system. I : 1500-1557, 248.

HISTOIRE DE L'INDE ANGLAISE.

Havell (*E. B.*). The history of Aryan rule in India, 124.
Mazumdar (*Akshoy Kumar*). The Hindu history B. C. 3000 to 1200 A. D., 125.
Rawlinson (*H. G.*). British beginnings in Western India, 1579-1657, 126.

HISTOIRE DU JAPON.

Hara (*Katsuro*). An introduction to the history of Japan, 126.

HISTOIRE DE L'ORIENT CHRÉTIEN.

Abbeloos (*J.-B.*). Voir Gregorii Bar Hebræi chronicon.
Auctoris anonymi chronicon ad annum Christi 1234 pertinens; publ. par *J.-B. Chabot*, 79.
Brooks. Voir *Elias Nisibenus*, *Jacques d'Edesse*.
Chabot (*J.-B.*). Auctoris anonymi chronicon ad annum Christi 1234 pertinens, 79.
— Chronique de Michel le Syrien, 78.
—, *Hyvernat* (*H.*), *Guidi* (*J.*), *Forget* (*I.*). Corpus scriptorum christianorum orientalium, 74.
Chronicon anonymum ad annum 846 pertinens, 76.
Chronicon anonymum de ultimis regibus Persarum, 76.
Chronicon Edessenum, 75.
Chronicon Jacobi Edesseni, 76.
Chronicon Maroniticum, 76.
Chronicon miscellanum, 76.
Chronique anonyme de l'an 819, 77.
Denys de Tellmahré. Chronique, 77.
Elias Nisibenus. Opus chronologicum; publ. par *Brooks*, 77.
Forget (*I.*). Voir *Chabot* (*J.-B.*).
Fragmenta chronici anonymi 754-813, 76.
Gregorii Bar Hebræi chronicon ecclesiasticum; publ. par *J.-B. Abbeloos* et *Th. Lamy*, 80.
Guidi (*J.*). Voir *Chabot* (*J.-B.*).
Herzog (*Annie*). Die Frau auf den Fürstenthronen der Kreuzfahrerstaaten, 278.
Hyvernat (*H.*). Voir *Chabot* (*J.-B.*).
Jacques d'Édesse. Chronique; publ. par *Brooks*, 77.
Jardine (*D. J.*). Voir *Luke* (*H. C.*).
Jean d'Asie. Histoire ecclésiastique, 75.
Lamy (*Th.*). Voir Gregorii Bar Hebræi chronicon.
Luke (*H. C.*). Cyprus under the Turks, 1291-1878, 278.
— et *Jardine* (*D. J.*). The handbook of Cyprus, 278.
Michel le Syrien. Chronique; publ. par *J.-B. Chabot*, 78.
Zacharie le Rhéteur. Histoire ecclésiastique, 76.

HISTOIRE DE POLOGNE.

Bugiel (Dr *V.*). La Pologne et les Polonais, 280.
Pernot (*Maurice*). L'épreuve de la Pologne, 280.

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Hallward (*N. L.*). William Bolts, a dutch adventurer under John Company, 126.
Schelven (Dr *A. Van*). Kerkeraads-Protocollen der nederduitsche Vluchtelingen-Kerk te Londen, 1560-1563, 280.
Verslag van de algemeene Vergadering der Leden van het historish Genootschap, 279.

HISTOIRE DES PAYS SCANDINAVES.

Fabricius (*Knud*). Kongeloven, 118.
Norsk historisk videnskap i femti ar 1869-1919, 127.
Williams (*Mary M.*). Social Scandinavia in the Viking age, 127.

HISTOIRE DE SUISSE.

Rufer (*Alfred*). Vier bündnerische Schulrepubliken aus der zweiten Hælfte des 18 Jahrhunderts, 128.
Vries (*Herman de*). Genève, pépinière du calvinisme hollandais, 84.

SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE.

Album historique et paléographique beauvaisien, 227.
Amaral. Manual del bibliotecario, 233.
André (*Louis*). Voir *Bourgeois* (*Émile*).
Bannister (*Marriott*). Monumenti Vaticani di paleografia musicale latina, 229.
Barth. Bibliographie de l'histoire suisse, 238.
Biblioteche milanesi, 235.
Blanchet (*Adrien*) et *Dieudonné*. Manuel de numismatique française, 243.
Blanchet (*Adrien*). Voir *Schlumberger* (*Gustave*).
Bourgeois (*Émile*) et *André* (*Louis*). Les sources de l'histoire de France au XVIIe siècle, 235.
Bresslau (*Harry*). Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien, 231.
Brown (*Duff*). Library classification, 233.
Burnam (*J.*). Palæographia iberica, 230.
Carbonelli. Bibliographia medica typographica del Piemonte, 239.
Caron (*P.*). Manuel pratique pour l'histoire de la Révolution française, 235.
—, *Brière* et *Lépine*. Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, t. VII, 236.
Carrière (abbé *Victor*). Pouillés de la France. T. V : province de Trèves, 243.
Catalogo della mostra storica dell' arte di stampa in Italia, 239.
Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, t. LVIII-LXXIII, 233.
Ceretelli et *Sobolevski*. Exempla codicum graecorum litteris minusculis scriptorum, 231.
Chroust. Monumenta palæographica medii aevi, liv. 12-23, 230.
Clemen et *Eissfeldt*. Religionsgeschichtliche Bibliographie, 238.
Codex Sangallensis 193, continens fragmenta plurium prophetarum secundum translationem s. Hieronymi, 230.
Codices græeci et latini photographice depicti, 230.
Cosentini. Gli incunabili ed i tipografi Piemontesi del sec. XV, 239.
Couderc (*C.*). Bibliographie historique du Rouergue, 234.
Coulon (*Aug.*). Inventaire des sceaux de la Bourgogne, 241.
— Le service sigillographique et les collections d'empreintes de sceaux des Archives nationales, 241.
Dahlmann-Waitz. Quellenkunde der deutschen Geschichte, 8e édit., 237.
Delaborde (*H.-Fr.*). Recueil des actes de Philippe-Auguste, t. I, 231.
Delisle (*Léopold*) et *Berger* (*Élie*). Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, 232.
De Witte. Comment il faut classer et cataloguer les filigranes, 239.
Dieudonné. Voir *Blanchet* (*Adrien*).
Doré (*Robert*). État des inventaires et répertoires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières à la date du 1er décembre 1919, 236.
Dufay. Bibliographie de la Sologne, 234.
Duine (*F.*). Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne, 1re partie, 236.
Duvernoy (*E.*). Catalogue des actes des ducs de Lorraine, 1048-1220, 232.
Erichsen et *Krarup*. Bibliographie historique, t. III, 235.
Eissfeldt. Voir *Clemen*.
Ewald (*W.*). Siegelkunde, 241.
Feipel. Elements of bibliography, 233.
Fellows (*Jennie Dorcas*). Cataloging rules, 233.
Förstemann. Altdeutsches Namenbuch; nouv. édit. par *Jellinghaus*, 238.

Fowler (Miss). Catalogue of the Petrarch collection bequeathed to the Cornell University, 238.
Fumagalli. Voir *Ottino*.
Galabert et *Lassalle*. Album de paléographie et de diplomatique, 227.
Gaselee. Codex Traguriensis, 228.
Göken (*H.*). Normannische Ortsnamen bei Ordericus Vitalis, 243.
Golubovich (*Girolamo*). Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell' Oriente francescano, 238.
Gosset (Dr *Pol*). Collection de sceaux, matrices, cachets et timbres de la bibliothèque de Reims, 242.
Hæbler. Bibliografia iberica del siglo xv, 235.
Harrison et *Pulling*. Surnames of United Kingdom, 238.
Hauptmann (*F.*). Wappenkunde, 241.
Hauser (*H.*). Les sources de l'histoire de France au xvie siècle, 235.
Hervé du Halgouet. Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789, conservés dans les dépôts publics de Paris, t. I, 236.
Hope. Grammar of english heraldy, 242.
Hume (*E. W.*). Bibliographie choisie de l'histoire de la mécanique, 265.
Humphreys. A handbook to county bibliography, 234.
Jacksch (*Aug. von*). Die Kærnter Geschichtsquellen, 237.
James (*R.*). Wanderings and homes of manuscripts, 227.
Jeanroy. Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux, 237.
Jellinghaus. Voir *Förstemann*.
Joret (*Charles*). Les noms de lieu d'origine non romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie, 242.
Kalitchiatski. Voir *Sobolevski*.
Kerner. The foundations of slavic bibliography, 235.
Kont (*J.*). Bibliographie française de la Hongrie, 1521-1910, 235.
Krarup. Voir *Erichsen*.
Labande. Le Trésor des chartes du comté de Rethel, 241.
Långfors (*A.*). Les Incipit des poèmes français antérieurs au xvie s., 237.
Lassalle. Voir *Galabert*.
Lasteyrie (*R. de*) et *Vidier* (*A.*). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 233.
Lauer (*Ph.*). Bibliographie des publications relatives aux mss. à peintures, 1913-1920, 231.
— Recueil des actes de Louis IV, 936-954, 232.
Lavrof. Voir *Sobolevski*.
Le Grand (*Léon*). Sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales, 236.
Leighton. Early printed books arranged by presses, 240.
Lepreux (*G.*). Gallia typographica, t. IV, 238.
Le Verdier (*P.*). L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais, 240.
Lloyd (*J. E.*). A brief bibliography of welsh history for the use of teachers, 124.
Lindsay (*W. M.*). Notae latinae; an account of abbreviation in latin mss. 700-850, 226.
Loew (*E. A.*). The Beneventan script, 228.
Longnon (*Auguste*). Les noms de lieu de France; publ. par *Marichal* et *Mirot*, 242.
Marichal. Voir *Longnon*.
Martin (*Jean*). Armorial du pays de Tournus; publ. par *Jacques Meurgey*, 124, 242.
Mazziotta. Le biblioteche di Messina, 235.
Meadows. A source book of London history, 237.
Meurgey (*Jacques*). Les anciens symboles héraldiques des villes de France : Verdun et Paris, 242.
— Armoiries du pays basque, 242.
— Études sur les armoiries de l'abbaye de Tournus, 242.
— Voir *Martin* (*Jean*).
Mentz. Tabulae in usum scholarum, 230.
Meyer-Lübke. Romanisches etymologisches Wörterbuch, 238.
Millares-Carlo. Documentos pontificios en papiro, 230.
Mirot. Voir *Longnon*.
Monaci (*Ernest*). Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letteratura romanze, 229.
— Archivio paleografico italiano, 279.
Nelis (*Hubert*). L'écriture et les scribes, 227.
Nielsen (*Lauritz*). Bibliographie danoise, 1482-1500, 235.
Novak. Scriptura Beneventana, 229.
Olschki. Le livre en Italie à travers les siècles, 239.
— Incunabula typographica, 239.
Ottino et *Fumagalli*. Manuale di bibliografia, 233.
Paetow. La bataille des sept arts, 228.
Pastorello (*Ester*). Indici per nome d'autore e per materie delle pubblicazioni sulla storia medioevale italiana, 1899-1910, 237.
Peddie. Fifteenth century books, 240.

Peitz. Untersuchungen zu Urkundenfælschungen des Mittelalters, 232.
Perrins. Italian book illustrations and early printing, 239.
Perrod. Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois antérieurs à 1790, 234.
Phillips. United States library of Congress. Division of maps; notes on the cataloging, 237.
Picot (*É.*) et *Lacombe* (*P.*). Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild, t. IV et V, 234.
Plomer. A short history of english printing, 240.
Poupardin (*René*). Recueil des actes des rois de Provence, 232.
Prinet. Armorial de France de l'époque de Philippe le Bel, 241.
— Les usages héraldiques au XIVe siècle, 241.
Pulling. Voir *Harrison*.
Regesta chartarum Italiae, t. XII et XIII, 232.
Régné (*Jean*). Synthèses d'histoire provinciale, 1905-1915, 234.
Reichling. Appendices ad Hainii Copingeri repertorium, 240.
Renaudet. Sources de l'histoire de France aux Archives d'État de Florence, 1494-1789, 236.
Roesli. Verzeichnis der öffentlichen Schweizerischen Bibliotheken, 235.
Roman (*J.*). Manuel de sigillographie française, 241.
Roy (*Maurice*). Les premiers caractères d'imprimerie en métal résistant, 238.
Sabarthès (chanoine). Bibliographie de l'Aude, 234.
Savage. Manual of descriptive annotation for library catalogues, 233.
Sayers. Canons of classification, 233.
Schlumberger (*Gustave*) et *Blanchet* (*Adrien*). Collections sigillographiques, 241.
Schiaparelli (*L.*). Note paleografiche, 230.
— Notae juris, 230.
Serrano y Sanz. La imprenta de Zaragoza es la más antigua de España, 240.
Sobolevski, *Lavrof* et *Kalitchiatski*. Album de fac-similés de mss. yougo-slaves en écriture bulgare et serbe et de mss. cyrilliques d'origine roumaine, 231.
Staerk (dom *Ant.*). Collection de reproductions phototypiques, textes et miniatures, t. I, 228.
Steffens. Proben aus griechischen Handschriften und Urkunden, 230.
Trauzzi. Attraverso l'onomastica del medio evo in Italia, 243.
Tuetey. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, t. XI, 236.
Turner. Early Worcester manuscripts, 228.
Van Hoesen. Roman cursive writing, 228.
Vernier (*J.-J.*). Recueil de fac-similés de chartes normandes, 227.
Viard (*J.*). Itinéraire de Philippe de Valois, 232.
Vidier (*A.*). Voir *Lasteyrie* (*A. de*).
Voullième (*E.*). Monumenta Germaniae et Italiae typographica, 240.
Wells. Manual of writings in middle english, 1050-1400, 227.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

BOST (Charles). Les « Prophètes » du Languedoc en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Jean Astruc, dit Mandagout; *suite et fin* 1

HOMO (Léon). Les privilèges administratifs du Sénat romain sous l'Empire et leur disparition graduelle au cours du IIIe siècle; *1er article* 161

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

BOUDIER (André). Charles Desmarets, corsaire dieppois. Documents inédits de 1445 32

LABRIOLLE (Pierre DE). Le « mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne. 204

STERN (Alfred). L'insurrection polonaise de 1863 et l'impératrice Eugénie 66

WEIL (Commandant Henri). Un précédent de l'affaire Mortara 49

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire de France : Époque moderne jusqu'en 1660, par Henri HAUSER. 80

La littérature historique des Syriens, par l'abbé J.-B. CHABOT, de l'Institut 74

Sciences auxiliaires de l'histoire (1912-1920), par Ph. LAUER 226

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

ANCEL (Jacques). Les travaux et les jours de l'armée d'Orient, 1915-1918 (**J. Carcopino**). 254

BLANCHARD (Marcel). Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne (**H. Hauser**) 110

— Bibliographie de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'État de Piémont-Savoie (1796-1815) (**Id.**) 110

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT 1921.]

Pages

COHEN (Gustave). Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly (**Lucien Febvre**) 247
HAAKE (Paul). Johann Peter Ancillon und Kronprinz Friedrich Wilhelm IV von Preussen (**Rod. Reuss**). . 253
— Der Preussische Verfassungskampf vor hundert Jahren (**Id.**) 254
HARTMANN (L.-M.) et KROMAYER (J.). Römische Geschichte. Bd. III (**Ch. Lécrivain**) 244
HOGAN (James). Ireland in the european system. T. I : 1500-1557 (**Henri Sée**) 248
KLEIN (Julius). The Mesta. A study of spanish economic history, 1273-1836 (**Alfred Morel-Fatio**). . . . 98
LACOUR-GAYET (G.). Napoléon (**Chr. Pfister**) 251
LHÉRITIER (Michel). Tourny, 1695-1760 (**Paul Courteault**). 102
— Les débuts de la Révolution à Bordeaux, d'après les Tablettes manuscrites de Pierre Bernadau (**Id.**) . 108
RODOCANACHI (E.). La Réforme en Italie; *1re partie* (**Henri Hauser**) 100
TOUTAIN (J.). Les cultes païens dans l'Empire romain, t. III (**A. Grenier**) 96
VEITH (Georg). Der Feldzug von Dyrrhachium zwischen Caesar und Pompejus (**Ch. Lécrivain**) 245
WOYTINSKI (Wladimir). La démocratie géorgienne (**Henri Sée**) 259

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES : Allemagne (p. 269), Autriche (p. 124), Belgique (p. 117), Danemark (p. 118), Espagne (p. 270), États-Unis (p. 274), France (p. 119, 275), Grande-Bretagne (p. 124), Inde anglaise (p. 124), Japon (p. 126), Orient latin (p. 278), Pays-Bas (p. 279), Pays scandinaves (p. 127), Pologne (p. 280), Suisse (p. 128). Histoire de l'antiquité (p. 265), Histoire générale (p. 116, 262).

Livres reçus par la *Revue historique*. 128

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ÉTATS-UNIS.

The American historical review (p. 149).

FRANCE.

Académie des inscriptions et belles-lettres (p. 147); Académie des sciences morales et politiques (p. 148, 297); Anjou (l') historique (p. 298); Annales de Bretagne (p. 299); le Biblio-

graphe moderne (p. 133); Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (p. 132); Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française (p. 299); Bulletin hispanique (p. 134); Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine (p. 300); le Correspondant (p. 142, 293); Études; revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus (p. 142, 294); Journal des savants (p. 135); Mémoires de l'Académie de Vaucluse (p. 301); Mémoires de la Société éduenne (p. 301); Mercure de France (p. 144); Nouvelle revue historique de droit français et étranger (p. 136, 282); Polybiblion (p. 137); Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente Inférieure (p. 301); la Révolution de 1848 (p. 138, 283); la Révolution française (p. 138); Revue africaine (p. 301); Revue archéologique (p. 283); Revue critique d'histoire et de littérature (p. 139, 285); la Revue de France (p. 144); Revue de l'Anjou (p. 302); Revue de l'histoire des colonies françaises (p. 286); Revue de l'histoire des religions (p. 140, 287); Revue d'histoire des Églises de France (p. 291); Revue de Paris (p. 145, 294); Revue de Saintonge et d'Aunis (p. 303); Revue des Deux Mondes (p. 146, 296); Revue des études anciennes (p. 141); Revue des études historiques (p. 288); Revue des sciences politiques (p. 289); Revue générale du droit (p. 291); Revue Mabillon (p. 292).

GRÈCE.

Neoshellenomnemon (p. 303).

ITALIE.

Archivio storico italiano (p. 150); Archivio storico siciliano (p. 151); Nuovo archivio veneto (p. 155); NuovaRivista storica (p. 304).

CHRONIQUE : Allemagne (p. 160), Belgique (p. 160), États-Unis (p. 306), France (p. 158, 305), Grande-Bretagne (p. 160).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 308

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.

TOME CENT TRENTE-HUITIÈME

Septembre-Décembre 1921.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1921

LES
PRIVILÈGES ADMINISTRATIFS
DU SÉNAT ROMAIN
SOUS L'EMPIRE
ET LEUR DISPARITION GRADUELLE
AU COURS DU IIIe SIÈCLE

(Suite et fin[1].)

Provinces impériales. — A l'exception des provinces procuratoriennes dont les gouverneurs appartenaient à l'ordre équestre, les provinces impériales avaient des gouverneurs — « legati pro praetore » — recrutés dans la classe sénatoriale; ces légats étaient les uns d'anciens consuls, les autres d'anciens préteurs. Sous le règne de Sévère Alexandre, au moment où allait s'ouvrir la grande crise de l'anarchie militaire, les provinces impériales à légats étaient au nombre de vingt-six, dont quatorze (Bretagne, Germanie supérieure, Germanie inférieure, Tarraconaise, Pannonie supérieure, Pannonie inférieure, Dacie, Mésie supérieure, Mésie inférieure, Dalmatie, Cappadoce, Cilicie, Syrie Caele, Syrie Phoenice) étaient consulaires et douze (Belgique, Aquitaine, Lyonnaise, Lusitanie, Rhétie, Norique, Thrace, Bithynie-Pont, Galatie, Judée, Arabie, Numidie) étaient prétoriennes. Quel que fût leur rang, ces légats étaient tous choisis par l'empereur pour un temps indéterminé et responsables devant lui. Ils réunissaient entre leurs mains l'ensemble des pouvoirs civil et militaire; les forces placées sous leurs ordres variaient selon la catégorie et l'importance des provinces qu'ils avaient à administrer, deux légions en général pour les provinces consulaires, une seule — quand il y en avait — pour les

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXXVII, p. 1 -203.

provinces prétoriennes. A l'exception des généraux de l'armée d'Italie (préfets du prétoire et des vigiles), de l'armée de Mésopotamie (préfet de Mésopotamie) et de l'armée d'Égypte (préfet d'Égypte), qui étaient des chevaliers, les grands chefs de l'armée romaine sous l'Empire appartenaient donc à l'ordre sénatorial. C'était là un privilège administratif fort important pour le Sénat; on comprendra sans peine qu'il y ait tenu beaucoup.

Aucune atteinte sérieuse ne fut portée à ce régime avant Gallien. Mais tout allait changer avec cet empereur. Sa politique dans son ensemble est antisénatoriale. Il met fin à l'entente étroite qui existait entre l'empereur et le Sénat depuis l'arrivée aux affaires de Timésithée sous Gordien III (241). Au point de vue administratif, cette politique s'est concrétisée surtout dans le célèbre édit de Gallien, qui marque une étape décisive dans la déchéance graduelle du Sénat. Cet édit, nous n'en connaissons ni le texte authentique ni la date précise. Nous allons essayer dans les pages suivantes de combler, autant que possible, cette lacune regrettable.

Deux seuls textes nous parlent de ce document, tous deux d'Aurelius Victor dans ses *Caesares*. Voici les deux passages : *a)* « Et patres quidem, praeter commune Romani malum orbis, stimulabat proprii ordinis contumelia, quia primus ipse metu socordiae suae ne imperium ad optimos nobilium transferretur, senatum militia vetuit et adire exercitum[1] ». « Les sénateurs, outre le malheur commun du monde romain, étaient stimulés par la honte qui avait frappé leur propre classe, car Gallien, le premier, craignant qu'en raison de son apathie l'Empire ne fût transféré aux meilleurs membres de la noblesse, interdit aux sénateurs la carrière militaire et leur défendit même de se présenter à l'armée »; *b)* à propos du règne de Probus : « Amissa Gallieni edicto refici militia potuit, concedentibus modeste legionibus, Tacito regnante[2] ». « La carrière militaire perdue (pour le Sénat) à la suite de l'édit de Gallien put être rétablie sous le règne de Tacite, en raison de la modération et de la condescendance des légions. » Qu'il y ait eu édit formel résulte implicitement du premier texte et explicitement — « Gallieni edicto » — du second.

1. Aurelius Victor, *Caesares*, 33, 34.
2. *Ibid.*, 37, 6.

A propos de cet édit, deux questions se posent à la fois : *a*) sa date ; *b)* sa portée. — Aucun de nos deux textes ne donne d'éléments de datation précis. Le premier mentionne le fait au lendemain de la mort de Gallien et le second, plus tard encore, après la mort de Probus. Il nous faut donc chercher ailleurs les précisions qui nous manquent. Un premier élément nous est fourni par le début du règne de Gallien. Valérien est fait prisonnier dans le courant de septembre ou au commencement d'octobre 260. La nouvelle est arrivée à Rome vers la fin de ce mois. Officiellement, le règne de Gallien seul n'a guère commencé qu'avec novembre 260. L'édit de Gallien ne peut donc être antérieur à cette date. D'autre part, la plus ancienne des deux inscriptions de Der-At, en Arabie, dont il sera question plus loin, nous montre, à une date désignée par la 158e année de l'ère de Bostra, c'est-à-dire 263 ap. J.-C., la province administrée par Statilius Ammianus, « vir egregius », par conséquent un membre de l'ordre équestre. La réforme administrative de Gallien était donc réalisée à cette date. Par suite, l'édit de Gallien se place nécessairement entre novembre 260 au plus tôt, et l'année 263 au plus tard. Peut-on l'enfermer dans des limites plus précises?

Première remarque. Au moment où son père Valérien succombe en Orient, Gallien n'est pas présent à Rome. Il est en Gaule, où il combat l'usurpateur Postumus. La guerre, commencée dès la première moitié de 258, se prolonge jusqu'en 261, date où Gallien est rappelé en Italie par la grande invasion des Alamans. Or, une mesure aussi décisive, aussi terrible pour le Sénat que l'était l'édit de Gallien, ne peut avoir été prise qu'à Rome, c'est-à-dire l'empereur étant sur place et ayant les moyens de réduire immédiatement toute tentative de résistance sénatoriale qui viendrait à se produire. Le premier long séjour de Gallien à Rome, après la disparition de son père, se place au lendemain de la défaite des Alamans, à l'automne 261. Au début de 262, Gallien quitte de nouveau sa capitale et va reprendre en Gaule la campagne contre Postumus.

Seconde remarque. En 261 a lieu en Italie une terrible invasion des Alamans. Les Barbares menacent Rome que le Sénat, en l'absence de l'empereur, met précipitamment en état de défense. La chronologie générale de cette année 261 peut s'établir de la manière suivante : printemps : traversée des Alpes par

les Alamans. Été : dévastation de l'Italie du Nord ; marche contre Rome. Fin de l'été ou début de l'automne : grande victoire de Gallien à Milan. Automne : arrivée et séjour de l'empereur à Rome. Le fait que le Sénat prend l'initiative de lever des troupes pour arrêter les envahisseurs prouve que l'édit de Gallien n'avait pas encore paru, puisque cet édit interdisait formellement aux sénateurs tout contact avec l'armée. De plus, l'attitude du Sénat dans la circonstance est une des raisons qui ont déterminé l'empereur à promulguer son édit. Gallien n'a évidemment pas voulu que semblable fait pût se reproduire. Dans ces conditions, l'édit ne peut être antérieur à l'automne 261 ; il se place donc entre cette date et l'année 263.

Troisième remarque. La province d'Arabie avait fait partie de l'Empire oriental de Macrianus en même temps que la Syrie et l'Égypte. Ces deux derniers pays sont revenus successivement à l'autorité de Gallien, la Syrie à la disparition des deux fils de Macrianus, Macrianus le jeune et Quietus, qui est de la fin de 261, l'Égypte avant Pâques de l'année 262 ; l'Arabie, intermédiaire entre les deux, a été recouvrée par Gallien vers le début de 262. Le premier gouverneur, envoyé par l'empereur pour administrer la province reconquise, a pris possession de son poste vers la même date. Or, une inscription de Der-At, dans la province d'Arabie, mentionne un gouverneur, Statilius Ammianus, d'ordre équestre, qui était en fonctions la 158e année de l'ère de Bostra (22 mars 263-21 mars 264[1]). Pour qu'il ait été précédé, après la chute de Macrianus, d'un autre gouverneur, il faudrait que ce prédécesseur ne fût resté en charge qu'un an à peine. Il serait bien invraisemblable que Gallien, dans une province qu'il s'agissait de réorganiser, ne l'eût pas laissé plus longtemps en fonctions. Dans la province limitrophe d'Égypte, le préfet, lors de la persécution de Valérien, en 257, était un

1. *Mittheilungen des Deutschen Palästina Vereins*, 1899, p. 58, n° 18 (= *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, éd. Cagnat, III, 1287). — Une seconde inscription (*Mittheilungen...*, 1897, p. 40 = *Inscriptiones Graecae...*, III, 1286), de même provenance et également dédiée à Gallien, porte, dans le texte donné par les *Mittheilungen*, la date incomplète ρν [?], 15e [?] année de l'ère de Bostra ; le chiffre des unités manque. Le texte publié par les *Inscriptiones Graecae...* donne ρνζ', 157e année de l'ère de Bostra (22 mars 262/21 mars 263). Malheureusement, dans l'état de l'inscription, la lecture ne mérite pas une pleine confiance. Le libellé de cette seconde inscription indique qu'elle est non pas antérieure, mais postérieure à la précédente : il faudrait donc lire — le chiffre des dizaines étant sûr — ρνθ', 159e année de l'ère de Bostra (= 22 mars 264/21 mars 265).

certain Aemilianus. Or, cet Aemilianus nous le retrouvons à la tête de la province au milieu de 262, date à laquelle il se fait proclamer empereur, soit qu'il ait conservé ses fonctions sous l'usurpation de Macrianus, ce qui serait fort invraisemblable, soit, bien plutôt, que Gallien, après la reconquête de la province, au début de 262, l'ait réintégré dans son gouvernement. Selon toute apparence, Statilius Ammianus est le premier gouverneur d'Arabie placé par Gallien à la tête de la province recouvrée. Comme il est d'ordre équestre et non sénatorial, la conclusion serait donc que l'édit avait déjà paru au commencement de 262, date où l'Arabie revient à l'obédience de Gallien.

L'édit de Gallien aurait donc été promulgué dans les derniers mois de l'année 261. Or, nous avons vu plus haut que l'envoi de Valens en Grèce est de l'automne 261 et que c'est à cette date que Gallien inaugure en Achaïe la réforme administrative des provinces sénatoriales. Étant donné la liaison logique entre les deux mesures, il y a là une coïncidence qui ne saurait être fortuite. La conclusion s'impose donc très nette : Gallien, après sa victoire sur les Alamans, rentre à Rome. Il y séjourne pendant tout l'automne de 261 et c'est alors qu'il promulgue son fameux édit. La date ainsi fixée avec précision va nous permettre de mieux saisir les causes et la portée de cette mesure décisive.

Nous sommes en 261. La Gaule s'est séparée de l'Empire romain avec Postumus en 258; la Bretagne, coupée de Rome, a suivi cet exemple. En septembre-octobre 260, Valérien a été écrasé par le roi de Perse Sapor et les Perses ont inondé l'Asie romaine. A la suite de ce désastre, Macrianus a usurpé l'Empire; il est maître de la Syrie et de l'Asie Mineure; en Égypte, partisans et adversaires de Gallien se disputent la province les armes à la main. Par la double défection de l'Orient et de l'Occident, l'Empire romain est réduit à l'Italie, aux provinces danubiennes, à la péninsule des Balkans et à l'Afrique. Ce n'est pas tout. Les Barbares du nord envahissent la Bithynie et brûlent Astacum, près de la future Nicomédie. Les Alamans traversent les Alpes, dévastent l'Italie et viennent menacer Rome, tandis qu'une terrible guerre servile désole la Sicile. Un peu plus tard, dans le courant de l'année, la crise s'aggrave encore. Macrianus, son empire oriental constitué de la mer Noire aux confins de l'Égypte, passe en Europe et se prépare à marcher sur l'Italie pour y renverser Gallien (automne 261).

Telle est la situation générale en présence de laquelle se

trouve Gallien lors de son retour à Rome, au lendemain de sa grande victoire sur les Alamans. Il est entièrement à la merci de l'armée danubienne, la seule qui lui reste. Elle seule peut le sauver; sinon, pris comme il l'est, entre Postumus à l'ouest et Macrianus à l'est, il est perdu sans rémission. Or, cette armée danubienne est dominée par deux sentiments exclusifs : un patriotisme romain farouche, une défiance — parfois même une haine — vis-à-vis du Sénat traditionnelle dans son sein depuis le règne de Maximin et la grande crise de l'année 238. Sur le premier point on pouvait s'entendre, car Gallien, en fait de patriotisme, ne le cédait nullement aux troupes de l'Illyricum; mais il restait le second. La politique de son père Valérien, son propre passé et ses goûts personnels, tout portait Gallien vers le Sénat. Mais nécessité n'a pas de loi. Le salut de l'Empire ne pouvait être assuré que par l'armée danubienne. Gallien dut lui faire des concessions et lui garantir une collaboration étroite, dont les prérogatives sénatoriales devaient nécessairement faire les frais.

La conduite de Gallien s'explique également par une seconde raison, celle-ci d'ordre strictement militaire. Dans cette crise épouvantable où le monde romain luttait pour son existence même, toutes considérations devaient être sacrifiées au souci exclusif de la défense nationale. Il fallait avant tout s'en remettre du salut de la patrie à des généraux habiles et expérimentés. Or, ce n'était pas dans les rangs de l'aristocratie sénatoriale dégénérée que l'on pouvait espérer les rencontrer, mais seulement parmi les soldats de métier formés à la rude école de la défense des frontières. Une mesure aussi radicale que l'exclusion des sénateurs de l'armée n'était donc pas seulement un gage donné à l'armée du Danube, mais aussi une nécessité impérieuse de la situation. Le libellé de l'édit et la date de la promulgation nous en fournissent la preuve décisive.

Après ces préliminaires indispensables, abordons l'étude de l'édit lui-même. La formule qui nous a été transmise par le premier des deux textes d'Aurelius Victor[1] est très courte, mais du moins elle a le mérite d'une netteté parfaite : « Senatum militia vetuit et adire exercitum ». Il s'agit donc d'une mesure géné-

1. 33, 34.

rale s'appliquant à tous les commandements militaires qui étaient officiellement accessibles à l'ordre sénatorial : *a*) gouverneurs légats des provinces impériales ; *b*) légats et tribuns de légions, tribuns et préfets de corps auxiliaires. Laissons de côté cette seconde catégorie, que nous retrouverons plus tard et bornons-nous ici à ce qui concerne la première.

Sont touchés par l'édit tous les légats gouverneurs de provinces impériales, qu'ils soient d'ordre consulaire ou prétorien ; mais, dans la pratique, la portée immédiate de l'édit était singulièrement plus restreinte. A l'ouest, la Bretagne, les provinces gauloises (Germanie supérieure, Germanie inférieure, Belgique, Lyonnaise, Aquitaine) étaient perdues pour l'Empire et faisaient partie de l'état gallo-romain ; c'était probablement aussi, dès le milieu de 261, le cas des deux provinces impériales de l'Espagne (Tarraconaise et Lusitanie). A l'est, l'empire de Macrianus englobait les provinces de Bithynie-Pont, Cappadoce, Galatie, Cilicie, Syrie Caele, Syrie Phoenice, Judée, Arabie. Enfin, sur la rive gauche du Danube, la province de Dacie était déjà occupée par les Barbares. Les provinces impériales à légats, restées fidèles à Gallien, se réduisaient à huit provinces danubiennes (Rhétie, Norique, Pannonie supérieure, Pannonie inférieure, Mésie supérieure, Mésie inférieure, Dalmatie, Thrace) et à la province de Numidie en Afrique, au total neuf sur un ensemble de vingt-six que comptait normalement l'Empire romain, soit environ le tiers.

Telles sont les provinces dont les gouverneurs tombaient pratiquement sous le coup de l'édit de Gallien. En vertu de cette mesure, ces fonctionnaires d'origine sénatoriale ne pouvaient continuer à réunir entre leurs mains, selon le système impérial traditionnel, l'ensemble des pouvoirs militaire et civil. Qu'allait faire l'empereur? Il y avait deux solutions possibles et il n'y en avait que deux. 1° Procéder par démembrement de la fonction en séparant radicalement les deux pouvoirs. Dans ce cas laisser les attributions civiles au gouverneur d'ordre sénatorial et transférer le pouvoir militaire à des officiers de métier, les « Duces ». Ce sera la solution de Dioclétien. 2° Procéder par simple substitution de personnes, en laissant intactes les fonctions, c'est-à-dire remplacer purement et simplement les gouverneurs d'ordre sénatorial par des gouverneurs d'ordre équestre,

en leur maintenant, comme par le passé, la totalité des pouvoirs. Quelle est, de ces deux solutions, celle à laquelle Gallien s'est rallié?

Un premier fait se dégage de l'examen général auquel nous avons soumis plus haut la question des « Duces limitum » régionaux. Il est acquis que ces « Duces » n'ont pas existé antérieurement au règne de Dioclétien. Par conséquent il n'y a pas eu, à la suite de l'édit de Gallien, de fonctionnaires militaires régionaux, pas de séparation des pouvoirs civil et militaire, et, après comme avant l'édit, les gouverneurs des provinces impériales ont continué à cumuler l'ensemble des pouvoirs. C'est déjà la preuve — indirecte, mais indéniable — que, des deux solutions en présence, Gallien a délibérément écarté la première. Mais nous avons mieux, et, quoique bien pauvre à notre gré, l'épigraphie ne nous en fournit pas moins les précisions nécessaires.

Les inscriptions, qui entrent en ligne de compte, s'échelonnent au cours des vingt-quatre années qui séparent la promulgation de l'édit de Gallien des débuts de Dioclétien. Encore une bonne partie de ces inscriptions ne sont-elles pas suffisamment explicites[1]. Les seules qui nous apportent un témoignage formel sur la nature des pouvoirs exercés par les gouverneurs à la suite de l'édit sont les suivantes :

Règne de Gallien. — Année 263-264. — Inscription de Der-At[2] (province d'Arabie). — Construction d'un mur fortifié « προνοίᾳ Στατιλίου Ἀμμιανοῦ τοῦ κρατίστου διέποντος τὴν ἡγεμονίαν ».

Année 26[4?]-26[5?]. — *Id.*, postérieure en date à la précédente[3]. — Construction d'une tour « προνοίᾳ Ἰουνίου Ὀλύμπου τοῦ διατειμοτάτου ἡγεμόνος ».

Année 267. — Inscription d'Aquincum (province de Pannonie inférieure[4]). — Dédicace à Gallien par « Clementius Silvius v(ir) e(gregius) a(gens) v(ices) p(raesidis) » et « Val(erius) Marcellinus praef(ectus) leg(ionis) prot(ector) Aug(usti) n(ostri) a(gens) v(ices) l(egati) ».

1. Par exemple, *C. I. L.*, II, 4102 (de 283); III, 1805 (de 280), 3418 (de 284), 8707 (de 277), 14460 (sous Aurélien); VI, 1641 (avant Dioclétien); VIII, 2530 (de 284); cf. 2643, 2663, 2678, 2717, 4221, 4222, 4516, 4578, 7002.

2. *Loc. cit.*

3. *Ibid.*

4. *C. I. L.*, III, 3424.

Règne de Claude. — Année 268. — Même provenance[1]. — Réfection des thermes de la IIe légion Adjutrix. — « Thermas majores leg(ionis) II adj(utricis) Claudianae magno tempore intermissas et destitutas retractatis porticibus aditibusque . . . . . Silvi et cura Ael(i) Frontini praef(ecti) leg(ionis) ejusdem. »

Règne de Probus. — Année 278-279. — Inscription de Bostra. — Construction d'une citadelle. « Ἐκ προνοίας Μ(ά)ρ(κου) Πέτρου τοῦ διασ[ημ(οτάτου)] ἡγεμ(όνος)[2]. »

Règne de Carin et Numérien. — Année 284. — Inscriptions de Lambèse (province de Numidie)[3]. — Dédicaces au « genius » du camp de la IIIe légion Augusta par « M(arcus) Aurelius Decimus v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) N(umidiae) ».

Voilà donc toute une série de gouverneurs de provinces impériales, postérieurs à l'édit de Gallien, qui ont exercé le pouvoir militaire en même temps que le pouvoir civil. — A ces témoignages épigraphiques vient s'ajouter un texte littéraire relatif au règne d'Aurélien. Zosime[4] nous raconte qu'au lendemain de la chute de Palmyre, en 272, et pour prévenir toute complication éventuelle, Aurélien nomma Marcellinus préfet de Mésopotamie et le chargea, en outre, de l'administration de tout l'Orient. Ce Marcellinus, selon toute vraisemblance, est l'Aurelius Marcellinus « vir perfectissimus dux ducenarius »[5] qui avait dirigé sous Gallien, en 265, la construction de l'enceinte de Vérone. En tout cas — et c'est le seul point qui nous importe ici — ce gouverneur impérial a réuni entre ses mains la plénitude des pouvoirs aussi bien militaire que civil.

De cet ensemble de documents, nous pouvons tirer une conclusion certaine. Après comme avant l'édit de Gallien, les gouverneurs de provinces impériales ont continué à cumuler les pouvoirs civil et militaire. L'édit n'a donc rien changé aux attributions mêmes de la fonction. Il n'a entraîné — nous sommes ainsi nécessairement amenés à la seconde solution — qu'un change-

1. *C. I. L.*, 3525 (= 10492).
2. *C. I. G.*, 4649 [= *Inscriptiones Graecae ad res romanas pertinentes*, éd. Cagnat, III, 1324].
3. *C. I. L.*, VIII, 2529.
4. I, 60.
5. *C. I. L.*, V, 3329.

ment de personnel. Voyons maintenant sous quelle forme et dans quelles conditions.

Nous sommes tout d'abord, à l'examen des documents, frappés par un fait : un certain nombre de provinces impériales qui, avant l'édit de Gallien, avaient des gouverneurs pris dans l'ordre sénatorial, ont plus tard des gouverneurs d'ordre équestre. Ce sont, en suivant l'ordre chronologique : sous le règne de Gallien, l'Arabie [en 263-264, Statilius Ammianus, vir egregius; en 26[4?]-26[5?], Junius Olympus, vir perfectissimus], la Pannonie inférieure [en 267, Clementius Silvius, vir egregius]; sous Aurélien, la Mésie inférieure [entre 273-275, Aurelius Sebastianus, vir perfectissimus]; sous Probus, la Dalmatie [277, Aurelius Marcianus, vir perfectissimus; 280, M. Aurelius Tiberianus, vir perfectissimus], l'Arabie [278-279, Aurelius Petrus, vir perfectissimus]; sous Carin et Numérien, la Numidie [284, M. Aurelius Decimus, vir perfectissimus]. A une date incertaine, mais comprise entre 273 et l'avènement de Dioclétien, la Germanie inférieure [?, le nom du gouverneur a disparu, « vir perfectissimus »][1]. Enfin, nous savons par deux textes littéraires, le premier de l'Anonyme de Valois[2], le second de la Vie de Carus et de ses fils dans l'Histoire Auguste[3], que Constance Chlore, le futur empereur, a rempli les fonctions de gouverneur de Dalmatie — nécessairement au titre équestre — en 282-283, sous le règne de Carus.

Nous saisissons ici les conséquences de l'édit de Gallien, qui a remplacé, à la tête des provinces impériales à légats, les gouverneurs de rang sénatorial par des gouverneurs d'ordre équestre. Les inscriptions relatives à Statilius Ammianus, Junius Olympus, Aurelius Petrus en Arabie, Clementius Silvius en Pannonie inférieure, M. Aurelius Decimus en Numidie nous montrent, sans hésitation possible, que ces gouverneurs équestres ont, comme leurs prédécesseurs sénatoriaux, le pouvoir militaire en même temps que le pouvoir civil. Gallien s'est donc borné à remplacer, à la tête des provinces impériales à

1. *C. I. L.*, VI, 1641. — Une autre inscription [*Ibid.*, VIII, 2571 = Supplément, 18057 et p. 954], datée de 268, concerne un gouverneur de Numidie, mais le nom et les titres du personnage ont disparu et l'on ne peut en tirer aucune indication précise.

2. 1.

3. 17, 6.

légats, les gouverneurs de rang sénatorial par des gouverneurs d'ordre équestre, sans rien changer à leurs attributions traditionnelles.

Le gouverneur équestre, chef militaire, n'était pas une innovation dans l'administration de l'Empire. Les gouverneurs des provinces dites procuratoriennes — Alpes Maritimes depuis Auguste, Rhétie et Norique d'Auguste à Marc Aurèle, Judée d'Auguste à Vespasien, Cappadoce de Tibère à Vespasien, Maurétanie Tingitane et Maurétanie Césarienne depuis Caligula, Alpes Cottiennes depuis Néron, Épire, peut-être depuis Néron, en tout cas depuis Trajan, Alpes Pennines dès le IIe siècle — avaient sous leurs ordres, en plus ou moins grand nombre, des effectifs militaires dont ils étaient les généraux en chef; mais la règle générale était que ces contingents fussent uniquement composés de corps auxiliaires, à l'exclusion des troupes légionnaires. La raison de cette disposition était évidente. Les légions étant commandées par des généraux, les légats, recrutés dans l'ordre sénatorial, il ne pouvait être question de placer ces officiers sénatoriaux sous les ordres d'un chevalier, comme l'était le gouverneur équestre. Toutefois, dès le début de l'Empire, il y eut une exception, celle de l'Égypte, qui fut considérée non comme une province impériale, à strictement parler, mais comme une possession personnelle et particulière de l'empereur. Le gouverneur de l'Égypte était un préfet d'ordre équestre, mais, par une exception que légitimaient l'importance et le caractère spécial du pays, ce chevalier avait plusieurs légions sous ses ordres. Pour faire disparaître la difficulté signalée plus haut, les légats sénatoriaux furent remplacés à la tête des légions d'Egypte par des préfets pris, comme le gouverneur lui-même, dans l'ordre des chevaliers. Ainsi, en Égypte, dès le règne d'Auguste, toute la hiérarchie administrative et militaire est rigoureusement et strictement de caractère équestre.

Le cas de l'Égypte resta exceptionnel pendant plus de deux siècles. Le Sénat veillait jalousement à la conservation de son privilège administratif dans les provinces et les empereurs des trois premières dynasties ne voulurent pas ou n'osèrent y porter atteinte. Tout change à la fin du IIe siècle avec Septime Sévère. Ce grand ennemi du Sénat étend le système égyptien à une province nouvellement organisée, la Mésopotamie. La Mésopota-

mie reçoit comme gouverneur un préfet d'ordre équestre analogue à celui de l'Égypte. Comme l'Égypte encore, les deux légions cantonnées dans cette province, la Ire et la IIIe Parthiques, corps tous deux de nouvelle création, sont commandées non par des légats sénatoriaux, conformément à la règle générale, mais par des préfets équestres analogues à ceux des légions égyptiennes. Le type de la province impériale, gouvernée par un préfet d'ordre équestre, ayant sous ses ordres des légions commandées par des préfets d'origine analogue, existait donc déjà en double exemplaire dès la fin du IIe siècle. Ce mode d'administration présentait deux grands avantages : l'un d'ordre administratif — le personnel soustrait à l'influence de l'ordre sénatorial y était infiniment mieux dans la main de l'empereur et offrait des garanties de fidélité beaucoup plus sérieuses; — l'autre d'ordre militaire — les officiers généraux équestres, au point de vue technique, connaissaient infiniment mieux leur métier que la grande masse des officiers sénatoriaux.

Gallien n'a donc pas eu à inventer de toutes pièces un système nouveau d'administration provinciale. Ce type particulier, qu'il trouvait déjà existant en Égypte et en Mésopotamie et qui avait fait ses preuves, il n'eut qu'à le généraliser et à l'introduire dans les autres provinces impériales à légats. Par son édit, il ne fit en somme que reprendre et systématiser la tradition administrative de Septime Sévère.

Le coup ainsi porté par l'édit au privilège sénatorial était extrêmement dur. Gallien, en imposant le fond, s'appliqua, du moins, à adoucir la forme. Il le fit grâce à un double expédient :

1° Les gouverneurs des provinces équestres nouvelles reçurent le titre non de « Praefectus » — comme en Égypte ou en Mésopotamie — mais de « Praeses ». Le titre était à la fois plus honorifique et plus vague, double avantage pour la politique impériale. Au IIIe siècle, le mot « Praeses », nous l'avons vu plus haut, a deux sens différents : au sens étroit, il désigne le gouverneur équestre par opposition aux proconsuls, gouverneurs des provinces sénatoriales, et aux légats propréteurs, gouverneurs des autres provinces impériales; au sens large, selon la définition du jurisconsulte Macer, il s'applique indistinctement à toutes les catégories de gouverneurs sans exception. Par l'emploi du terme « Praeses », substitué à celui de « Praefectus », Gallien dissimulait le caractère strictement

équestre de la fonction et atténuait, au moins dans la forme, la déception sénatoriale. De plus, l'empereur semblait ne pas exclure systématiquement pour l'avenir tout retour à l'usage traditionnel, le mot de « Praeses » pouvant, par son élasticité même, s'appliquer éventuellement à des gouverneurs sénatoriaux aussi bien qu'aux gouverneurs équestres.

2° Les nouveaux gouverneurs équestres furent nommés non pas sous forme définitive, mais à titre de suppléants. Nous possédons deux exemples précis de cette méthode dès le règne de Gallien. En 263-264, le gouverneur d'Arabie, Statilius Ammianus, est dit « διέπων την ἡγεμονίαν »; en 267, le gouverneur de Pannonie inférieure, Clementius Silvius, porte les titres de « agens vices praesidis ». Tous deux sont donc, dans le langage officiel, des gouverneurs suppléants. Nous verrons plus loin — et la remarque est fort importante — que le même système de l'intérim fut appliqué dans le remplacement des légats de légions sénatoriaux par des préfets équestres. Gouverneurs équestres et préfets équestres de légions apparaissent ainsi dans la nomenclature officielle créée par Gallien non pas comme titulaires de la fonction, mais simplement comme suppléants, « agentes vices praesidis » pour les premiers, « agentes vices legati » pour les seconds. Ils font la suppléance de gouverneurs et de légats légionnaires sénatoriaux qui, en réalité, n'existent que sur le papier. On saisit sans peine les raisons du procédé. Par cette nomination de simples suppléants, le système établi en vertu de l'édit de Gallien pouvait être présenté comme purement provisoire et le maintien fictif de l'ancienne hiérarchie sénatoriale était un adoucissement au moins formel à la mesure irréparable qui venait de frapper le Sénat.

Sur ce point encore, Gallien n'a pas entièrement innové et, conformément aux habitudes conservatrices de l'esprit romain, c'est à une tradition séculaire qu'il a emprunté le système de la suppléance. Depuis le début de l'Empire, les procurateurs impériaux des provinces étaient les suppléants naturels du gouverneur en cas d'absence ou de décès. Les exemples du procédé sont nombreux. Tacite, *Annales*, XIV, 32, à propos de la Bretagne : « Sed quia procul Suetonius aberat, petivere a Cato Deciano procuratore auxilium. » *C. I. L.*, III, 251 : « C. Jul(ius) Senecio proc(urator) prov(inciae) Galatiae, item vice praesidis ejusdem prov(inciae) et Ponti. » Digeste, XLIX, 1, 23 : « Pro-

curatores ... qui partibus praesidis funguntur; » III, 3, 1 : « Qui vice praesidis agunt. » Code Justinien, IX, 20, 4 : « Qui vicem praesidis tuetur. » Mais c'est surtout avec le second quart du IIIe siècle que le procédé se généralise. La carrière de Timésithée, le futur préfet du prétoire et beau-père de Gordien III, est particulièrement caractéristique à cet égard[1]. Sous le règne de Sévère Alexandre, nous le trouvons successivement : « procurator provinciae Arabiae ibi vice praesidis bis » (vers 226), puis « procurator patrimonii provinciae Belgicae et duarum Germaniarum ibi vice praesidis provinciae Germaniae inferioris »; sous Maximin, « procurator provinciae Bithyniae Ponti Paphlagoniae tam patrimoni quam rationis privatae ibi vice procuratoris quadragesimae item vice [praesidis] » et « procurator provinciae Asiae ibi vice vigesimae et quadragesimae itemque vice proconsulis. » A la même époque, les procurateurs Q. Axius Aelianus, en Dacie[2], et Badius Cominianus, en Lyonnaise[3], suppléent le gouverneur dans des conditions analogues. Enfin, sous Gordien III, C. Julius Priscus, frère de Philippe l'Arabe, est mentionné comme « procurator provinciae Macedoniae, procurator provinciae [le nom de la province manque], ubique vice praesidis[4] ».

Cette tradition administrative offrait donc à Gallien un moyen pratique de remplacer, avec tous les ménagements de forme désirables, les fonctionnaires sénatoriaux qu'il éliminait du gouvernement des provinces impériales. Mais il est à remarquer que la similitude des procédés était purement apparente. Les procurateurs chargés des fonctions de « vice praesidis » ne le sont qu'en vertu d'un cumul et en passant, puisque leur suppléance cesse généralement avec le retour de l'ancien gouverneur ou l'arrivée d'un nouveau. Au contraire, les gouverneurs « vice praesidis » créés à la suite de l'édit de Gallien sont, en dépit des mots, des suppléants de gouverneurs sénatoriaux qui n'ont jamais existé et n'existeront jamais; par conséquent, ils sont, en fait, des gouverneurs définitifs.

Aussi, comme il arrive toujours, les précautions de forme ne tardèrent-elles pas à tomber devant la réalité des choses. La seconde des inscriptions de Der-At est caractéristique à ce

1. *C. I. L.*, XIII, 1807.
2. *Ibid.*, III, 1456.
3. *Ibid.*, XIII, 3162.
4. *Ibid.*, VI, 1638.

sujet. Elle mentionne comme gouverneur Junius Olympus, qui porte le titre de « διασημότατος ἡγεμών », traduction de la formule officielle latine « perfectissimus praeses ». Junius Olympus se différencie de son prédécesseur Statilius Ammianus sur deux points : tout d'abord, il est d'un rang plus élevé, « perfectissimus », et non plus seulement « egregius » ; en second lieu, il est gouverneur titulaire, « ἡγεμών », et non plus simple suppléant. On aimerait à savoir combien de temps, pour la province d'Arabie tout au moins, s'est maintenu le système de la suppléance dont Statilius Ammianus semble avoir été, dans cette province, le premier représentant.

Si, comme il est vraisemblable, il faut dater la seconde inscription de Der-At de la 158e année de l'ère de Bostra [264-265], le système de la suppléance ne s'est pas maintenu dans la province d'Arabie après le départ de Statilius Ammianus. Pour les autres provinces, l'évolution s'est produite dans le même sens et de la même manière. En 267, le gouverneur de Pannonie inférieure, Clementius Silvius, porte les titres de « vir egregius agens vices praesidis » ; en 268, au début du règne de Claude, nous le trouvons encore à la tête de sa province, mais cette fois sans mention de suppléance ; il est juste d'ajouter qu'il ne porte pas non plus explicitement le nom de gouverneur titulaire. Le gouverneur équestre Aurelius Sebastianus, connu en Mésie inférieure sous Aurélien, est « vir perfectissimus » et gouverneur titulaire ; de même, sous Probus, Aurelius Marcianus et M. Aurelius Tiberianus, tous deux « viri perfectissimi » et gouverneurs titulaires de Dalmatie, le premier en 277, le second en 280, et Marcus Petrus, « vir perfectissimus » et gouverneur titulaire d'Arabie en 278-279 ; enfin, sous Carin et Numérien, M. Aurelius Decimus, « vir perfectissimus » et gouverneur titulaire de Numidie en 284. La fiction de la suppléance s'est donc évanouie successivement dans l'ensemble des provinces impériales et ce changement s'est opéré très vite, probablement dès le règne de Gallien. Nous en avons la preuve directe pour la province d'Arabie et, pour les autres provinces, une preuve indirecte dans ce fait qu'après la mort de cet empereur on ne trouve plus nulle part de gouverneurs équestres exerçant leurs pouvoirs sous forme de suppléance. Tous ceux que nous connaissons, sans exception, ont le rang de « viri perfectissimi » et sont titulaires de leur emploi.

En résumé, la réforme de Gallien relativement à l'administra-

tion des provinces impériales a donc porté sur trois points : 1° exclusion des sénateurs, par conséquent disparition des légats propréteurs comme gouverneurs de provinces; 2° remplacement par des gouverneurs d'ordre équestre, qui héritent d'ailleurs de l'intégralité de leurs pouvoirs, tant civils que militaires; 3° nomination de ces nouveaux gouverneurs à titre de « vice praesidum » et sous forme de suppléants.

Un dernier point reste à fixer, et ce n'est pas le moins intéressant. Où Gallien et ses successeurs après lui prennent-ils le personnel nécessaire à cette transformation et quels sont ces membres de l'ordre équestre qui vont remplacer, à la tête des provinces impériales, les légats sénatoriaux évincés? Étudions, à ce point de vue, la liste des gouverneurs équestres connus de Gallien à Dioclétien :

263-264. Arabie. — Statilius Ammianus, « vir egregius ».

26[4?]-26[5?]. Arabie. — Junius Olympus, « vir perfectissimus ».

267. Pannonie inférieure. — Clementius Silvius, « vir egregius ».

Sous Aurélien, Mésie inférieure. — Aurelius Sebastianus, « vir perfectissimus ».

277. Dalmatie. — Aurelius Marcianus, « vir perfectissimus ».

280. Dalmatie. — M. Aurelius Tiberianus, « vir perfectissimus ».

278-279. Arabie. — M. Petrus, « vir perfectissimus ».

Sous Carus. Dalmatie. — Constance [Chlore].

284. Numidie. — M. Aurelius Decimus, « vir perfectissimus ».

Peut-être vers la même époque. Mésie [inférieure? supérieure?]. — Dioclétien.

On peut ajouter à cette liste Aurelius Mucianus, dont il a déjà été fait mention ci-dessus à propos de la question des « Duces », et Flavius Flavianus, gouverneurs, « viri perfectissimi », le premier de Rhétie, le second de Numidie, au début du règne de Dioclétien. Que savons-nous sur l'origine et la carrière passée de ces gouverneurs?

En premier lieu, nous remarquerons que les gouverneurs dits suppléants — nous en avons deux exemples : Statilius Ammianus en 263-264, Clementius Silvius en 267 — sont « viri egregii »; les gouverneurs titulaires, au contraire — Junius Olym-

pus en 26[4?]-26[5?], Aurelius Sebastianus sous Aurélien, Aurelius Marcianus en 277, M. Petrus en 278-279, M. Aurelius Tiberianus en 280, M. Aurelius Decimus en 284, Aurelius Mucianus et Flavius Flavianus sous Dioclétien — sont tous, et sans exception aucune, des « viri perfectissimi ». Quant au passé de ces gouverneurs, nous sommes en général fort peu renseignés. Un trop grand nombre de ces personnages, malheureusement, ne représentent pour nous que des noms et, pour la plupart, nous ne possédons aucune indication ni sur leur origine, ni sur leur carrière antérieure. Mais, du moins, en reste-t-il quelques-uns pour lesquels on peut établir un certain nombre de précisions intéressantes.

Le premier est Constance Chlore, le futur César de Dioclétien, qui a exercé sous Carus les fonctions de gouverneur de Dalmatie. Nous connaissons, par un texte de l'Anonyme de Valois[1], deux étapes de sa carrière avant son gouvernement provincial; il a été successivement « protector » et tribun. C'est donc purement et simplement un soldat de métier, un homme sorti du rang et dont les débuts ont été strictement militaires.

Le second est M. Aurelius Decimus, gouverneur équestre de Numidie sous Carin et Numérien, en 284. Les inscriptions qui le nomment nous apprennent qu'il a été « princeps peregrinorum », c'est-à-dire commandant du camp de Peregrini à Rome. Or, au IIIe siècle, le « princeps peregrinorum » est, en règle générale, choisi parmi les centurions de l'armée des provinces. Les inscriptions nous montrent d'autres carrières analogues, par exemple T. Flavius Domitianus, qui, avant de devenir « princeps peregrinorum » sous Sévère Alexandre, a été successivement « speculator » de la IIIe légion Parthique et « hastatus » de la Xe légion Fretensis. — M. Aurelius Decimus est donc, lui aussi, un officier sorti du rang, qui a passé successivement par le centurionat et l'emploi de « princeps peregrinorum » avant d'obtenir le gouvernement de la province de Numidie.

Le troisième est Aurelius Mucianus, gouverneur de Rhétie sous Dioclétien, dont une inscription[2] nous fait connaître en détail la carrière. Nous en avons déjà parlé à propos de la question des « Duces limitum ». Il suffit ici d'en rappeler brève-

1. 1.
2. *Inscriptiones Graecae ad res romanas pertinentes*, éd. Cagnat, I, 1496.

ment les étapes. Mucianus a servi successivement comme soldat à la Ire cohorte des Concordienses et à la IIe légion Parthique, comme cavalier à la VIIe cohorte prétorienne; il est ensuite centurion « protector » à la XIIe légion Gemina, aux Vigiles, aux cohortes urbaines et à la Ve cohorte prétorienne, « primipilaris ». Puis il entre dans le cadre des officiers supérieurs; il est préfet de la IVe légion Flavia, « dux » des légions VII Claudia et IV Flavia, puis, toujours en qualité de « dux », commande divers groupements de troupes d'opérations. Ce personnage réalise donc parfaitement le type du soldat de métier et de l'officier de fortune dont la seconde moitié du IIIe siècle nous présente de si fréquents exemples.

Le quatrième est Flavius Flavianus, « vir perfectissimus », gouverneur équestre de Numidie sous Dioclétien. Une inscription[1] nous apprend qu'avant son gouvernement provincial il avait été « cornicularius » d'un préfet du prétoire. Dans la hiérarchie militaire, le « cornicularius » faisait partie des « principales » — l'équivalent de nos sous-officiers — et le grade était inférieur, par conséquent, à celui de centurion.

Peut-être enfin, si l'interprétation du texte de Zonaras précédemment donnée est exacte, faudrait-il en ajouter un cinquième, Dioclétien. Or, nous savons que Dioclétien est, lui aussi, un soldat de fortune, et qu'en cette qualité il a dû franchir successivement les échelons inférieurs de la carrière militaire.

Du rapide examen qui précède, il résulte que les quatre gouverneurs équestres de provinces impériales du type créé par Gallien — cinq en y comprenant Dioclétien — les seuls sur le passé desquels nous ayons quelques précisions, sont tous des hommes sortis du rang et de carrière exclusivement militaire. Avant leur nomination au poste de gouverneur, ils s'étaient élevés plus ou moins haut dans la hiérarchie des grades : l'un jusqu'au ducénariat (Aurelius Mucianus), un autre jusqu'au tribunat (Constance Chlore), un autre jusqu'à la fonction de « princeps peregrinorum », d'où l'on accédait directement du centurionat (M. Aurelius Decimus), un dernier enfin seulement jusqu'au grade de « cornicularius » (Flavius Flavianus). Nos quatre gouverneurs provinciaux ont donc été recrutés : le premier (Aurelius Mucianus) parmi les officiers généraux, le second

1. *C. I. L.*, VIII, 4325.

(Constance Chlore) parmi les officiers supérieurs, le troisième (M. Aurelius Decimus) parmi les officiers subalternes, le quatrième enfin (Flavius Flavianus) parmi les sous-officiers. La carrière qui mène aux gouvernements provinciaux depuis la réforme de Gallien nous apparaît donc comme absolument différente de la carrière équestre antérieure. Le « cursus » équestre nouveau exclut tout emploi civil; il est strictement militaire et, par les grades de sous-officier, de centurion, de tribun, éventuellement de « dux ducenarius », conduit le simple soldat des rangs les plus humbles de la milice jusqu'aux gouvernements des provinces.

Enfin, la carrière des personnages que nous venons d'étudier fournit l'occasion d'une autre remarque, concernant non plus la carrière, mais l'origine des gouverneurs équestres du nouveau type. Sur les gouverneurs dont il vient d'être parlé, il y en a deux — trois avec Dioclétien — dont nous connaissons la patrie avec certitude. Le premier, Constance Chlore, est un Dalmate; le second, Aurelius Mucianus, un Thrace. Quant à Dioclétien, il est, comme Constance Chlore, originaire de Dalmatie. Tous les trois sont donc des Danubiens. Pour d'autres, à défaut de certitude, nous avons au moins la vraisemblance. A parcourir la liste de nos gouverneurs équestres, on est frappé de ce fait qu'un très grand nombre portent le gentilice d'Aurelius et, dans ce cas, le prénom, lorsque nos documents l'indiquent, est toujours Marcus : Aurelius Sebastianus, gouverneur de Mésie inférieure sous Aurélien, Aurelius Marcianus, M. Aurelius Tiberianus, gouverneur de Dalmatie sous Probus, M. Aurelius Decimus, gouverneur de Numidie sous Carin et Numérien. Or, à la fin du IIIe siècle, ces prénom et gentilice se trouvent particulièrement représentés dans les pays danubiens. Les grands empereurs de la dynastie illyrienne — à l'exception d'Aurélien, dont il faut remarquer toutefois le « cognomen » Aurelianus — Claude II, Probus, Carus, sont des « Marci Aurelii », comme aussi Maximien, le collègue de Dioclétien. Mucianus, dont il a été question plus haut, et Dioclétien lui-même sont également des « Aurelii ». Cette coïncidence n'est pas fortuite. La réforme provinciale de Gallien, comme on pouvait le prévoir, s'est faite essentiellement au bénéfice des officiers de l'armée danubienne. C'est un dernier trait qui achève de la préciser et de lui donner son véritable caractère.

Sous Claude et Aurélien, l'édit de Gallien reste pleinement en vigueur. Aurelius Victor, dans un passage déjà cité de ses *Caesares*, l'atteste formellement : « Amissa Gallieni edicto refici militia potuit... Tacito regnante. » Il a fallu la restauration sénatoriale, marquée par le règne de Tacite, pour qu'il fût abrogé. A défaut même de ce témoignage catégorique, la situation générale de l'Empire, au cours des années qui suivirent la mort de Gallien, aurait suffi à nous le faire deviner. Les nécessités de défense nationale, qui avaient été décisives par la promulgation de l'édit, restaient identiques et, bientôt même, la crise reparaît avec une intensité nouvelle. En 267, à la fin du règne de Gallien, les Alamans franchissent le Danube et pénètrent jusqu'au lac de Garde, où Claude, devenu empereur, les écrasera l'année suivante. En 268, les Goths et leurs alliés viennent débarquer près de Thessalonique et remontent vers le nord en mettant tout le pays à feu et à sang sur leur passage. En 269, tandis que Claude libère les Balkans par la brillante victoire de Naïssus, Zénobie, régente au nom de son fils Waballath, achève de constituer son empire par la conquête de l'Égypte et de la plus grande partie de l'Asie Mineure. En 270, au début du règne d'Aurélien, les Juthunges, suivant l'exemple des Alamans, traversent les Alpes et envahissent l'Italie du Nord; puis ce sont les Vandales dans la région du Danube moyen et les Marcomans qui, en 271, s'avancent jusqu'en Italie centrale, aux limites mêmes de l'Ombrie. En 271 les Goths, en 272 les Carpes inondent la Mésie. En 274, les Alamans occupent de nouveau la Rhétie et viennent assiéger Augusta Vindelicorum. Enfin, à peine Aurélien aura-t-il disparu qu'une terrible invasion de Germains se déchaînera sur la Gaule tout entière.

Que deviennent dans la tourmente les provinces impériales? Elles sont constamment la proie des invasions : la Rhétie et le Norique en 267-268, en 270-271, en 274; les deux Pannonies en 270; les deux provinces de Mésie en 268-269, 271-272. Il ne pouvait être question, dans ces conditions, de renoncer au système administratif créé par Gallien pour en revenir à l'organisation antérieure. D'ailleurs, avec des nuances dans la pratique, Claude et Aurélien, représentants au pouvoir de l'armée danubienne, en partageaient les aspirations et les passions. Ce n'est pas d'eux que l'on pouvait attendre la fin de la dictature

militaire réalisée par le régime de Gallien. Aussi continuons-nous à voir les provinces impériales aux mains de gouverneurs équestres. En 268, au début du règne de Claude, nous trouvons la Pannonie inférieure administrée encore par ce même Clementius Silvius[1] que nous avons déjà vu en fonctions à la fin du règne de Gallien. Sous Aurélien, entre 273-275, une inscription[2] nous montre la province de Mésie inférieure administrée par un certain Aurelius Sebastianus qui a le rang de « perfectissimus »; c'est donc un gouverneur équestre. Une autre inscription[3] relative à la même province est une dédicace à Aurélien, datée par le libellé des titres, de l'année 272. Malheureusement, le nom de l'empereur, le nom et les titres du gouverneur sont martelés, à l'exception des mots « [prae]ses provinciae », qui ne suffisent pas à nous renseigner avec précision sur la qualité du gouverneur de la province. Il est très vraisemblable, néanmoins, qu'il s'agit, comme dans le cas précédent, d'un gouverneur d'ordre équestre.

La mention de ces gouverneurs équestres, dans la période de sept années [268-275] qui séparent la mort de Gallien de l'avènement de Tacite, confirme donc pleinement le témoignage d'Aurelius Victor. Mais, fait curieux, nous connaissons aussi pour la même période deux légats impériaux du type traditionnel, l'un dans la province de Bithynie-Pont, l'autre dans celle de Mésie inférieure. Le premier, connu par deux inscriptions de Nicée[4], se place sous le règne de Claude, en 269; c'est Velleius Macrinus, « ὁ λαμπρότατος ὑπατικὸς πρεσβευτὴς καὶ ἀντιστράτηγος τοῦ Σεβαστοῦ », par conséquent un légat impérial pris, selon l'ancienne règle, dans l'ordre sénatorial. Nous voudrions connaître les raisons de cette nomination exceptionnelle. Malheureusement, en dehors de ces deux inscriptions, le personnage nous est totalement inconnu. Claude a-t-il voulu, par la nomination de Velleius Macrinus, récompenser des services particuliers? Le plus simple est de penser qu'il a cherché dans la circonstance à faire preuve de conciliation vis-à-vis du Sénat, en donnant un gouvernement provincial important à l'un de ses membres. Cette

1. *C. I. L.*, III, 3525 [= 10492].
2. *Inscriptiones Graecae ad res romanas pertinentes*, éd. Cagnat, I, 591 = 1432.
3. *C. I. L.*, III, 7586.
4. *C. I. G.*, 3747-3748.

avance correspondrait assez bien à la modération de son caractère et à l'esprit conciliant de sa politique.

Le second exemple conservé également par l'épigraphie[1] est de l'époque d'Aurélien et concerne la province de Mésie inférieure. L'inscription n'est pas datée et le nom du gouverneur est martelé. Mais, à défaut du nom, il reste son titre, « Legatus pro praetore ». Il s'agit donc, comme dans le cas précédent, d'un gouverneur légat pris dans la classe sénatoriale. Rappelons-nous que, pour cette même province et pour le même règne d'Aurélien, nous connaissons deux autres gouverneurs, dont l'un est certainement, l'autre très vraisemblablement d'ordre équestre.

Quelles qu'en soient les raisons spéciales — et nous les ignorons — ces deux exceptions au régime créé par l'édit de Gallien et maintenu sous ses successeurs nous fournissent l'occasion d'une double constatation : 1° l'empereur pouvait toujours, le cas échéant, nommer à la tête des provinces impériales des gouverneurs légats du type ancien ; 2° cette faculté, il en a parfois usé[2]. Nous verrons, en 276, Probus reprendre le procédé. Son biographe emploie à cet égard le terme expressif de « permisit ». La formule convient également à Claude et à Aurélien. Le recrutement des gouverneurs des provinces impériales parmi les sénateurs a cessé définitivement, avec l'édit de Gallien, d'être un droit et une règle. Il est devenu une faveur exceptionnelle dont l'empereur, désormais, est seul juge et dont il ne doit de compte à personne.

III. *Privilège militaire.* — Dans l'organisation militaire impériale, telle qu'elle était sortie des mains d'Auguste, le cadre d'officiers avait une triple origine : les officiers subalternes (centurions dans l'infanterie, décurions dans la cavalerie) sortaient du rang ; les officiers supérieurs et généraux étaient pris dans les deux ordres privilégiés, ordre sénatorial et ordre équestre, mais, dans ce partage, le lot du Sénat était, et de beaucoup, le plus considérable. Le Sénat fournissait une

1. *C. I. L.*, III, 14460.

2. Il est d'ailleurs très possible que les deux gouverneurs légats en question n'aient pas été de naissance sénatoriale et ne soient entrés au Sénat que par « adlectio ».

partie des officiers supérieurs (tribuns de légions, tribuns et préfets de cohortes, préfets d'ailes), l'autre partie étant recrutée parmi les chevaliers, et la presque totalité des officiers généraux (légats de légions, légats gouverneurs de provinces impériales). Les seuls officiers généraux de l'armée de terre pris dans l'ordre équestre étaient les suivants : les chefs des légions d'Égypte (préfets de légions), les officiers généraux de l'armée d'Italie (préfet des vigiles, préfet du prétoire) et, parmi les gouverneurs de provinces, le préfet d'Égypte et les gouverneurs équestres des provinces procuratoriennes.

Cette répartition se maintint d'une manière générale pendant les deux premiers siècles de l'Empire. Les légions d'Auguste conservèrent leurs cadres sénatoriaux et les légions créées par ses successeurs en reçurent d'analogues. Tout changea avec Septime Sévère. Il maintint la tradition pour les légions existantes, mais introduisit un nouveau principe d'après lequel le privilège sénatorial ne s'appliquerait plus aux légions de nouvelle formation. Aussi, les trois légions créées par lui, les trois légions Parthiques, destinées, la première et la troisième, à la garnison de la Mésopotamie, la seconde à celle de l'Italie, reçurent-elles des cadres d'officiers supérieurs et généraux exclusivement pris dans l'ordre équestre. Il en fut de même pour le général en chef de l'armée de Mésopotamie, le gouverneur de la province, qui ne fut pas un légat sénatorial, mais un préfet d'ordre équestre analogue au préfet d'Egypte. La Mésopotamie ayant été la dernière province organisée sous le Haut-Empire et les trois légions Parthiques, les dernières constituées avant Dioclétien, le principe nouveau, posé par Septime Sévère, n'eut plus à jouer par la suite. En 235, à la mort de Sévère Alexandre, la situation, en ce qui concerne les cadres d'officiers généraux, était donc la suivante : légions de Bretagne, du Rhin, du Danube, de l'Euphrate, d'Arabie, d'Afrique, d'Espagne, exclusivement sénatoriales; légions d'Italie, de Mésopotamie, exclusivement équestres, soit, au total, vingt-neuf légions à cadres d'officiers généraux sénatoriaux, quatre légions à cadres d'officiers équestres. Encore ne faut-il pas être dupe de la terminologie officielle; les officiers généraux sénatoriaux, surtout depuis les Sévères, étaient très souvent, en réalité, d'origine équestre et étaient entrés dans la classe sénatoriale

par le procédé de l' « adlectio ». Caracalla, en particulier, pratiqua largement le système. A sa mort, nous dit Dion Cassius[1], de tous les légats légionnaires réunis pour prendre part à l'expédition contre les Parthes, un seul était de naissance sénatoriale. Si, en principe, le privilège sénatorial restait encore intact dans l'ensemble des légions, au début du IIIe siècle il avait déjà subi, on le voit, dans la pratique, une atteinte très grave.

Au cours de la période de compromis entre l'empereur et le Sénat qui dura jusqu'à la fin de 260, aucune innovation sérieuse n'est à signaler sur ce point. Le coup décisif fut porté en 261 par l'édit de Gallien. Nous avons vu plus haut l'effet de cet acte sur le recrutement des gouverneurs des provinces impériales ; les « legati propraetore », qui sont en même temps les officiers généraux du rang le plus élevé, puisqu'ils commandent en chef l'armée de leur province, disparaissent pour faire place à des gouverneurs équestres. L'édit ne visait pas seulement les gouverneurs de provinces. Le texte en était d'une portée beaucoup plus générale : « Senatum militia vetuit et adire exercitum », donc exclusion complète des sénateurs des carrières d'officiers et même défense de paraître à l'armée. Par conséquent, les officiers généraux d'ordre sénatorial, subordonnés aux gouverneurs de provinces, c'est-à-dire les légats de légions, et les officiers supérieurs du même ordre (tribuns de légions), etc. durent radicalement disparaître. A la suite du décret, il n'y eut plus dans l'armée romaine un seul officier de la classe sénatoriale.

Pour le remplacement des officiers sénatoriaux ainsi éliminés, Gallien suivit les mêmes idées directrices et appliqua la même méthode que pour les gouverneurs des provinces impériales : 1° Remplacement des officiers sénatoriaux par des officiers de carrière équestre. Le fait résulte nettement des inscriptions. Le dernier légat de légion sénatorial qui soit connu est Vitulasius Laetinianus[2], légat de la IIe légion Augusta, en Bretagne, qui se place encore au temps de Valérien, donc avant la fin de l'année 260 et, à fortiori, avant la promulgation de l'édit de Gallien. Par contre, dès le règne de Gallien nous voyons apparaître à la tête des légions des préfets de légions de type équestre. Une inscription d'Aquincum (Pannonie supérieure)[3], datée de

1. LXXVIII, 12.
2. *C. I. L.*, VII, 107.
3. *Ibid.*, III, 3424.

267, nous montre une légion, la IIe Adjutrix, aux ordres de Valerius Marcellinus, « praefectus legionis ». L'année suivante, au début du règne de Claude, la même légion est commandée par le préfet de légion, Aelius Frontinus[1]. Ces témoignages épigraphiques sont le commentaire le plus précis et le plus éloquent de l'édit de Gallien. — 2° Application du système de la suppléance, sous une forme identique à celle que nous avons vu pratiquer dans la réforme des provinces impériales. Les préfets de légion qui remplacent les légats sénatoriaux ne le sont, tout d'abord, dans le langage officiel du moins, qu'à titre de suppléants. Le préfet Valerius Marcellinus, qui commande en 267 la IIe légion Adjutrix, est dit expressément « agens vices legati », c'est-à-dire suppléant du légat. De même, une autre inscription danubienne[2], de Brigetio (Pannonie supérieure), nous montre, en 269, sous Claude, la Ire légion Adjutrix commandée par Aurelius Superinus, préfet de légion, « agens vices legati », et la même mention se retrouvera sur une inscription[3] d'Aquincum, datée du règne de Carin, en 284, où nous voyons la IIe légion Adjutrix commandée, dans les mêmes conditions, par le préfet Aelius Paternianus.

L'exclusion totale prononcée par Gallien contre les officiers d'origine sénatoriale a été maintenue sous ses successeurs Claude et Aurélien. Nous venons de voir, sous le règne de Claude, deux légions danubiennes — la IIe Adjutrix en 268, la Ire Adjutrix en 269 — commandées par des préfets de légion de type équestre. Quant à Aurélien, le second texte d'Aurelius Victor, déjà cité plusieurs fois, est formel : « Amissa Gallieni edicto refici militia potuit, concedentibus modeste legionibus, Tacito regnante. » La carrière militaire antérieure, détruite par l'édit de Gallien, a été seulement rétablie par Tacite, le successeur d'Aurélien. Dès le règne de Gallien, il ne restait donc plus rien du vieux privilège militaire du Sénat.

IV. *Privilège financier.* — Le privilège financier du Sénat, tel qu'il avait été fixé par Auguste, reposait sur une double garantie, une administration autonome, des revenus assurés. Le

1. *C. I. L.*, 3525 [= 10492].

2. *Ibid.*, 4289. — Au contraire, sur l'inscription 3525 [= 10492], qui est du même règne et de l'année 268, le commandant de la IIe Adjutrix, Aelius Frontinus, est dit simplement — probablement en abrégé — « Praefectus legionis ».

3. *Ibid.*, 3469.

trésor sénatorial — l'« Aerarium » — était administré par deux préfets [Praefecti Aerarii] élus par le Sénat parmi les anciens préteurs. D'autre part, il était alimenté par une série de recettes particulières : revenus du domaine public (ager publicus) en Italie et dans les provinces sénatoriales; produit (au moins partiellement) des impôts levés dans les provinces sénatoriales; amendes variées, notamment en cas de concussion, dans les mêmes provinces; biens des condamnés (Bona damnatorum); biens vacants (Bona vacantia); biens caducs (Caduca); frappe de la monnaie de bronze; taxes municipales diverses perçues à Rome (taxe des eaux, octroi probablement dès le Ier siècle de l'Empire).

L'évolution qui amena la disparition graduelle de ce privilège sénatorial et l'établissement définitif du monopole financier au profit de l'Empereur porta sur deux points : 1° le trésor sénatorial perd graduellement son autonomie administrative; 2° il est dépouillé successivement de la plus grande partie de ses revenus primitifs.

La mainmise impériale sur la direction du trésor sénatorial s'opéra la première. Elle se fit en trois étapes[1]. Dès 23 avant J.-C., les deux préfets élus furent remplacés par deux préteurs (Praetores aerarii), non plus élus, mais tirés au sort. Sous le règne de Claude, ce système fit place à celui de la nomination directe par l'empereur. En 44 après J.-C., l'administration du trésor passa à deux questeurs (Quaestores aerarii) choisis par l'empereur et, depuis 56, sous Néron, à deux préfets pris dans les mêmes conditions parmi les anciens préteurs. Dès le milieu du Ier siècle après J.-C., l'administration du trésor sénatorial était passée aux mains de l'empereur. Sans doute, théoriquement, rien ne pouvait se faire sans l'autorisation du Sénat, mais c'était là une pure formalité sans aucune importance. Dion Cassius le dit déjà nettement pour l'époque d'Auguste : « L'empereur, attendu qu'il était maître des finances (en apparence le trésor public était distinct du sien, mais, en réalité, les dépenses se faisaient à son gré[2]). » — « Les autres voies furent plus tard réparées aux frais du trésor public, car aucun sénateur ne se décidait volontiers à en faire la dépense, ou, si l'on

1. Tacite, *Annales*, XIII, 29.
2. LIII, 16.

veut, aux frais d'Auguste. Je ne saurais en effet établir de différence entre les deux trésors (Οὐ γὰρ δύναμαι διακρῖναι τοὺς θησαυροὺς αὐτῶν). » Cette conclusion, si elle est déjà vraie pour le début de l'Empire, l'est, à fortiori, plus encore pour le commencement du IIIe siècle[1].

La dépossession du Sénat, en ce qui concerne ses recettes, s'effectua plus lentement; marquons-en simplement les dates principales. Dès le règne de Tibère, en 17 après J.-C., les biens vacants cessent d'être dévolus au trésor sénatorial pour passer au fisc impérial. Il en est de même, temporairement au moins, pour les biens des condamnés. Plus tard, notamment sous les Antonins, ces biens retournent à l'« Aerarium ». Septime Sévère les attribue définitivement au trésor impérial, représenté dans la circonstance par la « Res privata ». Le domaine public en Italie et dans les provinces sénatoriales, les amendes relèvent du trésor impérial depuis Septime Sévère; les biens caducs, depuis Caracalla. Que reste-t-il donc au trésor sénatorial comme recettes régulières depuis cette époque? Au titre des recettes générales, deux seules : les impôts des provinces sénatoriales, le bénéfice de la frappe de la monnaie de bronze. Au titre des recettes locales, la taxe des eaux et l'octroi de Rome. Soixante-dix ans plus tard, sous Dioclétien, l'« Aerarium » est réduit à des recettes locales; ses ressources d'ordre général ont disparu. L'évolution qui tendait à transformer le trésor sénatorial de caisse d'État en caisse municipale de la ville de Rome est achevée. Le moment décisif, dans cette évolution, a été la mainmise du pouvoir impérial sur les deux dernières recettes d'ordre général qui restaient au trésor du Sénat : les impôts des provinces sénatoriales et la frappe de la monnaie de bronze. Avons-nous, dans l'état actuel de nos connaissances sur le IIIe siècle, le moyen de dater avec précision ce double événement?

a) Impôts des provinces sénatoriales. — Il faut commencer par éliminer les dix-huit années qui séparent la mort de Caracalla de celle de Sévère Alexandre. Nous savons, de la manière la plus nette, que l' « Aerarium » sénatorial, en tant que caisse d'État, existait encore sous ce dernier empereur. C'est comme telle que le représente l'histoire de Dion Cassius, un contem-

1. LIII, 22.

porain, ne l'oublions pas. Ce témoignage n'est pas isolé. Il est confirmé par un texte de la vie de Sévère Alexandre, dans l'Histoire Auguste[1] : « Leges de jure populi et fisci moderatas et infinitas sanxit », où l'expression « jus populi » opposée à « jus fisci » est tout à fait caractéristique. Et qu'on ne croie pas ici à un de ces anachronismes ou une de ces inadvertances malheureusement trop fréquentes dans l'Histoire Auguste. Le même langage se retrouve dans les jurisconsultes les plus qualifiés de l'époque, Paul et Ulpien, qui distinguent très nettement en matière financière entre les droits du « populus » et ceux du « fiscus ». La perte pour l' « Aerarium » de ses dernières recettes d'ordre général et sa transformation définitive en caisse purement municipale est donc nécessairement postérieure à la mort de Sévère Alexandre.

Faut-il placer le fait, dans la période suivante, entre la mort de Sévère Alexandre et l'avènement au pouvoir de Gallien comme seul empereur (235-260)? Un premier texte peut entrer en ligne de compte. La Vie des Gordiens, dans le recueil de l'Histoire Auguste, écrit ce qui suit[2] : « Timesitheus ... extinctus est, herede Romana Republica, ut, quicquid ejus fuerat, vectigalibus urbis accederet. » Le sens est parfaitement clair : le trésor public — c'est-à-dire l' « Aerarium » — hérite de tous ses biens. L'expression « Romana republica » doit être rapprochée de celle de « populus », signalée pour l'époque de Sévère Alexandre. Le trésor sénatorial avait donc encore, à cette époque, le caractère de caisse d'État. Il serait d'ailleurs bien peu vraisemblable que la fortune de Timésithée eût été attribuée à une simple caisse municipale, fût-ce celle de Rome. Quant aux mots « vectigalibus urbis », ils s'expliquent par un simple anachronisme de l'Histoire Auguste, la Vie des Gordiens ayant été écrite sous Constantin (peu après 324-325), c'est-à-dire à une époque où le trésor sénatorial avait déjà pris une forme strictement municipale.

Deux autres textes de l'Histoire Auguste touchent à la même question; ce sont deux lettres — disons tout de suite deux pseudo-lettres — insérées dans la Vie d'Aurélien. La première[3] est adressée au préfet de la ville Ceionius Albinus. L'empereur

1. 16, 1.
2. 28, 1.
3. *Vita Aureliani*, 9, 1-7.

annonce à ce fonctionnaire qu'Aurélien, récemment nommé inspecteur général des camps, va passer quelque temps à Rome et énumère les diverses indemnités en nature et en espèces qu'il devra lui fournir. Puis il ajoute : « Le reste lui sera fourni par les préfets de l' « Aerarium. » Ceionius Albinus, le destinataire, ayant été effectivement préfet de la ville en 256, la lettre serait donc datée de cette année. Le biographe nous dit expressément qu'il a trouvé le document dans les archives de la préfecture de la ville. Or, toutes les pièces qui nous sont données par l'Histoire Auguste avec des certificats d'origine analogues sont régulièrement fausses et ont été composées par l'auteur lui-même. Celle-ci n'échappe pas à la règle générale, d'autant plus qu'elle renferme des détails bien troublants. Les fournitures en nature ou en espèces, que l'empereur prescrit à son préfet de la ville, ne rentraient nullement dans les attributions de ce dernier. Les premières relevaient du préfet de l'annone; les secondes, des directeurs des deux trésors, l' « a rationibus » pour le trésor impérial, les préfets de l' « Aerarium » pour le trésor sénatorial. Ces préfets étant nommés dans la dernière phrase, on ne voit pas pourquoi le préfet de la ville serait expressément substitué à l' « a rationibus ». La pièce est manifestement fausse : tout ce qu'il faut peut-être retenir des détails qu'elle contient, c'est qu'à cette date de 256, il y avait encore des préfets à la tête de l' « Aerarium », fait que nous connaissons d'ailleurs indubitablement d'autre part.

La seconde lettre de Valérien[1] est adressée à Aelius Xifidius, préfet de l' « Aerarium ». Aurélien vient d'être nommé consul, et, en cette qualité, il devra donner des jeux. Comme il est pauvre, l'empereur indique au préfet les sommes et les fournitures diverses (tuniques, manteaux, tapis, etc.) qu'il convient de lui délivrer. En outre, un banquet devra être offert aux sénateurs et aux chevaliers romains. La pièce n'est pas datée, mais la date résulte directement d'une autre pièce, le procès-verbal du conseil de guerre de Byzance[2], où il est également question du consulat d'Aurélien et qui est de 258. Les deux pièces sont indiscutablement fausses, le consulat d'Aurélien, à cette époque, n'ayant jamais existé que dans l'imagination de l'auteur.

1. *Vita Aureliani*, 12, 1-2.
2. *Ibid.*, 13-14.

Au point de vue de l'organisation financière, il n'y a rien de précis à retenir de cette pseudo-lettre à Aelius Xifidius.

Pour combler les lacunes de notre documentation, il faut faire une large part aux considérations de politique générale. Les dix-neuf années qui s'étendent de l'accession de Timésithée au pouvoir à l'avènement de Gallien (241-260) sont, nous l'avons vu, une période d'entente entre l'empereur et le Sénat où la considération et les droits de ce dernier sont strictement sauvegardés. On ne saurait y placer une mesure aussi grave pour les droits du Sénat, aussi contradictoire avec la politique générale des empereurs, que la mainmise complète du pouvoir impérial sur les revenus des provinces sénatoriales. Il nous faut donc descendre plus bas encore.

Nous arrivons ainsi à la période de quinze années, qui commence avec l'avènement de Gallien comme seul empereur (260) et se termine lors de la restauration sénatoriale inaugurée par Tacite, en 275. Les textes utilisables sont au nombre de quatre. Deux d'entre eux se rapportent au règne de Gallien (260-268) : *a)* Aurelius Victor, *Caesares*, 33, 31-33 : « At Senatus, comperto tali exitio, satellites propinquosque per scalas gemonias praeceps agendos decrevit patronoque fisci in curiam + perduci effossos oculos pependisse satis constat, cum irruens vulgus pari clamore terram matrem, deos quoque inferos precaretur, sedes impias uti Gallieno darent. Ac ni Claudius confestim recepta Mediolani urbe tanquam postulato exercitus parcendum, qui forte eorum supererant, praecepisset, nobilitas plebesque atrocius grassarentur. » La phrase intéressante pour nous est celle qui se rapporte au directeur du fisc ; on le conduit au Sénat et on lui crève les yeux. Le texte, malheureusement, est altéré, mais le sens n'est pas douteux, et il est certain que le Sénat a joué un rôle plus ou moins important dans cette exécution sommaire. — *b)* Ammien Marcellin, XXX, 8, 8 : « Post Gallienum et lamentabiles rei publicae casus exinanito aerario. » Au point de vue financier, donc, les faits attestés pour le règne de Gallien sont les suivants : immense détresse financière et épuisement complet du trésor (Ammien Marcellin) ; réaction sénatoriale terrible à la mort de Gallien, au cours de laquelle, sur l'ordre ou avec la connivence du Sénat, le directeur du fisc impérial a les yeux crevés (Aurelius Victor)... Si maigres que

soient ces indications, elles sont loin, nous le verrons bientôt, d'être entièrement négligeables.

Deux autres textes concernent le règne d'Aurélien, tous deux empruntés à sa biographie dans le recueil de l'Histoire Auguste : *a)* Lettre d'Aurélien au Sénat[1] relative à la consultation des livres sibyllins. L'empereur ordonne de consulter les livres en question, d'accomplir toutes les cérémonies nécessaires et il ajoute : « Si quid est sumptuum, datis ad praefectum aerarii litteris decerni jussi. Est praeterea vestrae auctoritatis arca publica quam magis refertam repperio esse quam cupio. » L'invasion des Marcomans, qui a provoqué cette consultation, est de 271 ; nous avons ainsi la date du pseudo-document ; cette lettre, en effet, est l'œuvre du biographe lui-même. Outre les raisons d'ordre général qui amènent à cette conclusion, il y a des motifs tirés de la lettre elle-même. Le document parle d'un préfet de l' « Aerarium » ; il n'y en avait pas un, mais deux, et l'empereur ne devait pas être le dernier à le savoir. Autre erreur : l'opposition entre le préfet de l' « Aerarium » et l' « arca publica » est inexplicable, puisque, avant Dioclétien, l' « Aerarium » et l' « arca publica » sont une seule et même chose, le trésor sénatorial. Après Dioclétien, la situation est différente : la caisse sénatoriale, devenue exclusivement municipale, prendra le nom d' « arca publica », tandis que le trésor impérial, dès lors seule caisse d'État, adoptera le vocable traditionnel d' « aerarium ». Ici encore, le faussaire a péché par anachronisme. En langage de l'époque d'Aurélien, il aurait fallu écrire : « Si quid est sumptuum, datis ad procuratorem fisci litteris decerni jussi. » Quant à la dernière phrase, « quam magis refertam repperio esse quam cupio », elle est ou ridicule ou inintelligible. L'empereur, selon son biographe, trouve la caisse sénatoriale trop pleine ; Ammien Marcellin, incomparablement plus sûr en l'espèce, nous dit exactement le contraire[2]. — *b)* « Vectigal ex Aegypto urbi Romae Aurelianus vitri, chartae, lini, stuppae atque anabolicas species aeternas constituit[3]. » Aurélien constitue à la ville de Rome des revenus perpétuels versés par l'Égypte et comprenant du verre, du papier, du lin, de l'étoffe et autres

1. *Vita Aureliani*, 20, 4-8.
2. XXX, 8, 8.
3. *Vita Aureliani*, 45, 1.

fournitures. La date de cette mesure peut être, au moins approximativement, fixée : la reconquête définitive de l'Égypte étant du début de 273, la mesure se place nécessairement entre 273 et 275, date de la mort d'Aurélien, selon toute vraisemblance dès 273. Les faits à retenir pour le règne d'Aurélien sont donc les suivants : Aurélien trouve le trésor vide, et, pour se procurer des ressources, est obligé de s'en prendre aux fortunes de l'aristocratie (Ammien Marcellin). D'autre part, il constitue à la ville de Rome cinq revenus réguliers en articles divers fournis par l'Égypte (Vie d'Aurélien).

Ajoutons toutes les indications qui résultent de la politique générale des empereurs pendant cette période de quinze années. Gallien et Aurélien ont été les ennemis systématiques du Sénat; ils lui ont, dans d'autres domaines, porté des coups décisifs. Il y a donc une présomption naturelle pour que la mesure relative aux recettes des provinces sénatoriales émane de l'un ou de l'autre.

Enfin — et cette remarque est particulièrement importante — il y a liaison étroite entre cette mesure d'ordre financier et la mesure qui a enlevé au Sénat son privilège administratif dans les provinces sénatoriales. Gallien, dans l'intérêt du salut public, a dû concentrer entre ses mains la défense de tout le territoire, provinces sénatoriales comprises. Ce monopole impliquait pour le trésor impérial des charges nouvelles. Les revenus des provinces sénatoriales représentaient, dans la pensée d'Auguste, l'équivalent et la juste compensation des charges qu'imposait au Sénat l'administration de ces mêmes provinces. L'empereur en assumant désormais la charge, il était naturel qu'il en perçût également les recettes. Prise en charge des provinces sénatoriales par l'empereur, passage au trésor impérial des recettes en provenant sont deux mesures connexes et dont la seconde apparaît comme le corollaire logique de la première. Gallien, l'auteur de la réforme administrative relative aux provinces sénatoriales, est donc aussi, croyons-nous, l'auteur de la réforme financière correspondante. Les deux réformes sont étroitement liées et ont été, selon toute vraisemblance, contemporaines.

Cette conclusion se trouve confirmée de la manière la plus nette par les textes énumérés ci-dessus. Elle nous donne la clef de la conduite du Sénat, en 268, vis-à-vis du procurateur du fisc impérial et du supplice terrible qui lui est infligé. Enfin, elle

explique la mesure prise par Aurélien au lendemain de la reconquête de l'Égypte. Le trésor sénatorial, privé des revenus qu'il tirait de ses anciennes provinces, ne pouvait plus suffire à ses obligations. L'empereur, pour le remettre à flot, lui assure une recette permanente sous forme d'un tribut en nature fourni par la province d'Égypte.

En résumé, Gallien a enlevé à la caisse du Sénat le revenu des provinces sénatoriales et Aurélien a, au moins en partie, comblé le déficit par l'attribution du tribut égyptien. Mais, si cette générosité impériale rétablissait l'équilibre financier, une atteinte décisive n'en avait pas moins été portée par Gallien au trésor sénatorial. Celui-ci, dès lors, ne conserve plus qu'une recette d'ordre général, le bénéfice que lui procure la frappe de la monnaie de bronze; nous allons voir maintenant qu'il n'a pas tardé à la perdre.

b) Frappe de la monnaie de bronze. — Auguste, en 15 av. J.-C., avait partagé avec le Sénat la frappe de la monnaie; la frappe de l'or et de l'argent devait relever de l'administration impériale; celle du bronze, de l'administration sénatoriale. Les pièces frappées par le Sénat étaient l'as, avec ses multiples, le dupondius (2 as), le sesterce (4 as), et ses sous-multiples, le semis (1/2 as) et le quadrans (1/4 d'as). La frappe sénatoriale avait lieu dans la vieille monnaie républicaine sur l'Arx, sous le contrôle du Sénat, attesté par l'estampille officielle S. C. (« Senatus consulto »), et la surveillance d'un collège de trois membres, les « Triumviri monetales ». Elle représentait à l'origine une source importante de revenus pour le trésor sénatorial.

Mais, au cours des deux premiers siècles, le privilège monétaire du Sénat subit, comme les autres, toute une série d'atteintes. Ces restrictions portèrent essentiellement sur deux points : 1° sur l'organisation du service. L'administration impériale empiéta peu à peu sur le privilège sénatorial. Dès les dernières années du Ier siècle ap. J.-C., problablement sous Nerva, l'atelier monétaire sénatorial est transféré sur le Caelius, où il est annexé à la monnaie impériale. Un peu plus tard, sous Trajan, la frappe de la monnaie sénatoriale est, comme celle de la monnaie impériale, soumise à un « optio et exactor auri, argenti et aeris »[1], contrôleur général, qui est un agent et un affranchi de

1. *C. I. L.*, VI, 42-44.

l'empereur. Les « Triumviri monetales » subsistent, mais, en réalité, l'administration monétaire sénatoriale a perdu son autonomie. 2° Sur la nature des espèces frappées. La frappe du bronze sénatorial se restreint; dès le règne de Trajan, le quadrans cesse d'être émis.

Cette situation générale se maintient au IIe siècle et pendant le premier tiers du IIIe. Au moment où commence la période d'anarchie militaire, l'état des choses est le suivant. Théoriquement, le Sénat conserve son privilège monétaire, mais avec une double limitation : l'une relative à l'administration (communauté de bâtiments avec la monnaie impériale, contrôle supérieur des agents de l'empereur), l'autre concernant la frappe elle-même (réduction des espèces frappées par la disparition du quadrans). Le mouvement de décadence reprend et va se précipiter au cours de l'anarchie du IIIe siècle. La grande cause n'est pas, comme on le dit trop souvent, la mauvaise volonté de l'empereur vis-à-vis du Sénat; il s'agit, avant tout, d'un phénomène essentiellement économique. La crise du IIIe siècle entraîne un bouleversement complet dans l'échelle des valeurs. La monnaie d'argent impériale, où la quantité d'argent fin tombe de 50 °/₀ à 3°/₀ et même 1,25 °/₀ sous Claude et Quintillus, subit de jour en jour une dépréciation croissante. La monnaie sénatoriale de bronze, à cause de son poids et de sa teneur en cuivre, se trouve posséder bientôt une valeur intrinsèque plus considérable. Elle fait prime et, en vertu du vieux principe d'après lequel la mauvaise monnaie chasse toujours la bonne, elle ne tarde pas à disparaître; on l'enfouit pour la conserver précieusement ou les spéculateurs l'accaparent pour en tirer profit. D'une manière comme de l'autre, elle ne reste pas dans la circulation.

Dès lors, la frappe du bronze effectuée dans ces conditions cesse d'être un revenu pour devenir une charge. Le Sénat diminue le nombre des espèces frappées et restreint l'abondance des émissions. Une première étape de cette voie est marquée par le règne de Decius : l'as, le quinaire, le semis disparaissent du numéraire sénatorial en cours. Le Sénat continue à frapper des sesterces et des « dupondii », mais en très petite quantité, beaucoup moins pour alimenter le marché que pour affirmer la survivance de son privilège séculaire. Sous Claude, l'émission du bronze sénatorial est rare et appartient uniquement au début du

règne; sous Quintillus, il n'y en a plus du tout. Le dernier coup au privilège monétaire du Sénat fut porté par Aurélien. En 271, à la suite du soulèvement des monétaires à Rome, l'empereur dépossèda définitivement le Sénat. La monnaie de bronze, comme ses deux sœurs les monnaies d'or et d'argent, fut désormais frappée par l'administration impériale. Les triumvirs monétaires disparurent et le service entier de la monnaie fut dès lors concentré entre les mains du procurateur impérial.

Avec le produit de la frappe du bronze, le trésor sénatorial perdait sa dernière recette d'ordre général. Il ne possède plus désormais que des recettes locales (taxe des eaux, octroi de Rome), auxquelles s'ajoutera bientôt le tribut égyptien accordé en compensation par Aurélien. L'évolution est terminée; d'ancien trésor d'État, le trésor sénatorial est devenu purement et simplement la caisse municipale de la ville de Rome.

La restauration sénatoriale : Tacite et Probus (275-282). — La mort d'Aurélien et la restauration sénatoriale qui en fut la conséquence ouvrent un nouveau chapitre dans l'histoire de l'administration romaine au IIIe siècle. Pendant sept années, avec Tacite (275-276) et Probus (276-282), le Sénat reprend dans l'État une influence que l'on pouvait croire définitivement perdue. Nous n'avons pas ici l'intention d'étudier, dans son ensemble, cette restauration sénatoriale « in extremis » si curieuse et si mal connue, mais seulement, dans la mesure où la pauvreté des documents nous permet de le faire, d'en déterminer le caractère au point de vue administratif et d'en suivre les effets sur ce terrain particulier.

Les changements d'ordre administratif, réalisés par la restauration sénatoriale de 275, nous sont connus par les textes suivants :

Vie de Tacite, 18, 2 : « Omnis provocatio praefecti urbis erit quae tamen a proconsulibus et ab ordinariis judicibus emerserit. »

Id., 18, 5 : « Praefecturae urbanae appellatio universa decreta est. »

Id., 19, 2 : « Nos recepimus jus proconsulare. Redierunt ad praefectum urbi appellationes omnium potestatum et omnium dignitatum. »

Id., 19, 3-4 : « Optinuimus quod semper optavimus, in anti-

quum statum senatus revertit. Nostri ordinis sunt potestates. Gratias exercitui romano et vere romano; reddidit nobis quam semper habuimus potestatem. »

Enfin le passage déjà cité d'Aurelius Victor, *Caesares*, 37, 6 : « Amissa Gallieni edicto refici militia potuit, concedentibus modeste legionibus, Tacito regnante. »

Les innovations apportées par le nouveau régime dans l'administration de l'Empire portent donc sur trois points : justice, gouvernement des provinces, armée. Elles concernent ainsi directement trois des grands privilèges du Sénat à l'époque impériale : le privilège judiciaire, le privilège relatif à l'administration du territoire, le privilège militaire. Ces trois prérogatives avaient disparu, nous l'avons vu, la première au début du IIIe siècle, la seconde avec Gallien et Aurélien, la troisième avec Gallien. Dans quelle mesure le régime sénatorial de Tacite les rétablit-il?

1° Au point de vue judiciaire, la mesure décisive est l'institution de l'appel à la préfecture urbaine. Quelles sont les juridictions de première instance soumises à cet appel? Tout d'abord les proconsuls, gouverneurs des provinces sénatoriales, puis les « judices », c'est-à-dire les agents impériaux préposés à l'administration du territoire et, comme tels, exerçant une juridiction (en Italie, les correcteurs; dans les provinces, les gouverneurs impériaux des diverses catégories). Il manque à cette énumération les magistrats de la ville de Rome; mais le fait s'explique aisément, puisque, déjà auparavant, ils dépendaient, au point de vue de l'appel, du préfet de la ville. Ce caractère général de l'appel, à la suite des réformes de 275, résulte nettement de nos textes : 18, 2 : « Omnis provocatio praefecti urbis erit; » 18, 5 : « Praefecturae urbanae appellatio universa decreta est; » 19, 2 : « Redierunt ad praefectum urbi appellationes omnium potestatum et omnium dignitatum. » Avant 275, le préfet de la ville possédait la juridiction d'appel à Rome et dans le rayon des cent milles autour de la ville; en 275, cette prérogative est étendue au reste de l'Italie et à l'ensemble des provinces. C'est donc bien désormais, comme le disent nos textes, la totalité du monde romain qui passe, en ce qui concerne l'appel, sous sa compétence judiciaire.

Une seule réserve vient limiter cette juridiction, celle qui est indiquée au § 18, 2 : « Quae tamen a proconsulibus et ab ordi-

nariis judicibus emerserit. » Sont donc exceptés les « judices » qui ne sont pas « ordinarii ». Quels sont ces magistrats? Ce sont ceux qui jugent en vertu d'une délégation particulière et extraordinaire de l'empereur, ceux qui sont dits « vice sacra judicantes ». Puisqu'ils incarnent, par délégation expresse, la juridiction impériale, il est bien évident qu'il ne peut y avoir appel de leur décision à un agent impérial, même aussi haut placé que le préfet de la ville.

2° Le privilège administratif du Sénat, en matière de gouvernements provinciaux, portait sur deux séries de provinces : les provinces sénatoriales et les provinces impériales. Que stipule le régime nouveau pour les uns et pour les autres? Pour les provinces sénatoriales, le texte de la Vie de Tacite, 19, 2, est décisif : « Nos recepimus jus proconsulare », c'est-à-dire le proconsulat et tous les droits qu'il comporte, non pas seulement la désignation des gouverneurs sénatoriaux, mais aussi l'administration des provinces sénatoriales. En un mot, pour les provinces sénatoriales, il s'agit du retrait des mesures prises par Gallien et d'un retour complet au passé.

Passons aux provinces impériales. Deux de nos textes impliquent le rétablissement de l'ancien privilège. Tout d'abord le texte d'Aurelius Victor, qui est formel : « Amissa Gallieni edicto refici militia potuit. » La carrière militaire est ainsi entièrement rouverte aux sénateurs, y compris, naturellement, les plus hauts grades de cette hiérarchie qui étaient précisément les fonctions de « legati pro praetore » provinciaux, c'est-à-dire de gouverneurs consulaires ou prétoriens de provinces impériales. Ce texte est confirmé par un autre de la Vie de Tacite, § 19, 4 : « Nostri ordinis sunt potestates. Gratias exercitui romano et vere romano; reddidit nobis quam semper habuimus potestatem. »

3° Le privilège militaire du Sénat est rétabli dans son intégralité. Le fait résulte expressément du texte d'Aurelius Victor, cité plus haut. Les sénateurs reprennent donc leur place dans la « militia », à la fois comme officiers généraux (légats propréteurs de provinces et légats de légions) et comme officiers supérieurs (tribuns de légions, etc.). L'édit de Gallien est aboli purement et simplement; on en revient donc, sur ce point, à l'état antérieur.

Il reste un dernier privilège sénatorial sur lequel nos textes

sont muets, le privilège financier. Tacite le leur a-t-il restitué? A-t-il rendu au trésor sénatorial ses recettes d'ordre général, comme les impôts des provinces sénatoriales et le produit de la frappe du bronze? Pour le second, il n'y a aucun doute; la réponse est négative. La frappe de la monnaie de bronze sous Tacite est peu abondante; elle porte uniquement sur les sesterces, très rares, qui disparaissent précisément sous ce règne, et sur les « dupondii », qui continueront à être émis jusqu'à Dioclétien. Mais ce bronze sort uniquement de la monnaie impériale. La signature S. C., caractéristique de l'ancienne frappe sénatoriale, ne reparaît sur aucune pièce. Le privilège monétaire du Sénat est donc bien mort depuis la réforme d'Aurélien. Tacite lui-même ne le fait pas revivre.

Quant aux impôts des provinces sénatoriales, nous n'avons aucune indication précise, mais nous ferons deux remarques. Tout d'abord, le privilège financier fait partie intégrante du « droit de proconsulat ». Il a donc dû être normalement recouvré par le Sénat en même temps que ce droit lui-même. En second lieu, il est dans la logique des choses que le Sénat l'ait recouvré au moins en partie. Le rétablissement des provinces sénatoriales, s'il était très flatteur pour le Sénat, comportait aussi de lourdes charges, auxquelles le trésor sénatorial, devenu simple caisse municipale de Rome, ne pouvait pas suffire. Le Sénat reprenant sa part dans l'administration des provinces, il fallait nécessairement que l'empereur lui restituât aussi les recettes nécessaires pour qu'il pût décemment faire face à ses obligations nouvelles.

En résumé, le système gouvernemental intronisé sous Tacite comporte un rétablissement presque complet des privilèges administratifs du Sénat. La Vie de Tacite insiste à plusieurs reprises sur ce fait important : 18, 4 : « In quo quidem etiam vestram in antiquum statum redire credimus dignitatem, si quidem primus hic ordo est, qui recipiendo vim suam jus suum ceteris servet » ; 19, 1 : « Cum tantum auctoritas amplissimi ordinis creverit ut reversa in antiquum statum republica... » ; 19, 3 : « Optinuimus quod semper optavimus ; in antiquum statum senatus revertit » ; 19, 4 : « (exercitus) reddidit nobis quam semper habuimus potestatem ». L'expression n'est pas tout à fait exacte, car un des privilèges sénatoriaux tout au moins, celui de la frappe du bronze, n'a certainement pas fait

retour à cette assemblée, et, d'autre part, il ne semble pas que le Sénat ait recouvré son ancienne participation à l'administration générale de l'Italie. Mais l'idée, d'une manière générale, n'en reste pas moins juste. Le régime nouveau représente dans l'ordre administratif la chute du système de Gallien, et, si le Sénat, dans certains domaines, ne retrouve pas sa puissance d'autrefois, il obtient une large compensation sur un terrain où, depuis la fin du IIe siècle, il avait cessé de compter, le terrain judiciaire. L'institution d'un appel universel au préfet de la ville, avec la dépossession judiciaire du préfet du prétoire qui en était le corollaire, représente un gros succès pour la politique sénatoriale et une innovation qui, à condition de durer, pouvait avoir pour l'évolution générale de l'administration romaine des conséquences de premier ordre.

Malheureusement pour l'aristocratie sénatoriale, le nouveau régime fut éphémère. Tacite, après six mois de règne, meurt, comme tant de ses prédécesseurs l'avaient été avant lui, tué par ses propres soldats. Aussitôt tout l'édifice échafaudé par le Sénat à la faveur de circonstances exceptionnelles s'écroule comme un château de cartes. Le frère de Tacite, Florien, s'empare du pouvoir sans demander l'avis du Sénat, c'est-à-dire en violation du droit que Tacite lui avait formellement restitué : « Post fratrem » — écrit le biographe de Tacite[1] — « arripuit imperium non senatus auctoritate, sed suo motu, quasi hereditarium et imperium, cum sciret adjuratum esse in senatu Tacitum, ut, cum mori coepisset, non liberos, sed optimum aliquem principem faceret. » Aussi — on le comprend sans peine — dès le début les relations sont mauvaises entre Florien et le Sénat, et la Vie de Tacite[2] nous dit textuellement que le Sénat souhaite Probus comme empereur : « Tantus autem Probus fuit in re militari ut illum senatus optaret. »

Tandis que Florien se saisit arbitrairement de l'Empire en Occident, Probus est proclamé empereur par les troupes d'Orient. Sa popularité est immense dans toute l'armée romaine, particulièrement dans l'armée du Danube, dont il est resté, après la disparition de Claude et d'Aurélien, le plus illustre représentant. Cette armée, la plus nombreuse et la plus puis-

1. 14, 1.
2. 14, 3.

sante de toutes, va être, une fois de plus, maîtresse de la situation. Florien a évidemment fait tous ses efforts pour la gagner. Le moyen le plus efficace qu'il eût à sa disposition était de rompre avec la politique sénatoriale de son frère pour en revenir au système de Gallien. Nous devons donc nous attendre, en particulier, à ce qu'il ait rétabli, dans les provinces sénatoriales, le régime administratif de cet empereur. Qu'il l'ait fait, la preuve nous en est donnée par les deux inscriptions de Bétique[1], déjà mentionnées plus haut; ce sont deux dédicaces : la première à Florien, la seconde à Probus, au début de son règne, au nom du gouverneur de la province, Aurelius Julius, « vir perfectissimus, agens vices legati ». Il s'agit donc d'un gouverneur équestre placé par Florien à la tête de la province sénatoriale de Bétique; il a le rang de « perfectissimus » et exerce ses fonctions sous la forme d'une suppléance. Nous retrouvons donc, pour ce gouverneur, le système de Gallien avec ses traits essentiels. Sur le passé du personnage, nous ne savons rien, mais son gentilice d'Aurelius donne à penser qu'il était d'origine militaire et avait fait son chemin dans l'armée danubienne.

Les concessions de Florien restèrent d'ailleurs vaines; il lui était impossible de contrebalancer dans l'esprit des troupes le prestige et la popularité d'un Probus. Ses soldats en firent promptement justice et Probus resta seul maître de l'Empire.

Probus était un Danubien et un soldat; son passé et ses services ne l'aveuglaient pas toutefois sur les dangers du régime militaire. L'armée, dans un sursaut d'énergie, venait de sauver le monde romain, mais — le salut de l'Empire était à ce prix — elle ne pouvait plus longtemps rester sans contrepoids. Il fallait rétablir un pouvoir civil qui comptât, et, ce pouvoir civil, le Sénat devait nécessairement en être un des organes essentiels. Entendons-nous bien. Probus ne veut pas abdiquer aux mains du Sénat, lui rendre l'influence prépondérante que la mort de Tacite lui a fait perdre. Non. Ce qu'il veut, c'est conclure avec lui une entente équitable, disons le mot, un juste compromis.

Cette entente, qui devait être la grande idée du règne, Probus la réalise dès son arrivée aux affaires. Un texte capital de sa biographie dans l'Histoire Auguste[2] nous en donne les

1. *C. I. L.*, II, 1115-1116.
2. 13, 1.

clauses essentielles : « Accepto igitur hoc senatus consulto, secunda oratione permisit patribus, ut ex magnorum judicum appellationibus ipsi cognoscerent, proconsules crearent, legatos ex consulibus darent, jus praetorium praesidibus darent, leges, quas Probus ederet, senatus consultis propriis consecrarent. » De ces cinq articles, quatre — les quatre premiers — sont de caractère strictement administratif; le premier se rapporte au privilège judiciaire, les trois autres ont trait au privilège administratif du Sénat dans les diverses catégories de provinces. Étudions-les successivement dans leurs textes et dans leurs conséquences.

Au point de vue judiciaire, Probus n'en revient pas purement et simplement au système de Tacite. L'appel au préfet de la ville est remplacé par l'appel au Sénat. Quant aux juridictions que vise cet appel, elles sont les mêmes que sous le régime précédent : « Ut ex magnorum judicum appellationibus ipsi cognoscerent » (cf. Vie de Tacite, 18, 2 : « Omnis provocatio praefecti urbis erit, quae tamen a proconsulibus et ab ordinariis judicibus emerserit »). Le texte ne nous dit pas d'ailleurs que Probus ait renoncé à sa propre juridiction d'appel, concession qui aurait été parfaitement inadmissible. On rétablit, en réalité, l'appel simultané à l'empereur et au Sénat, qui avait été l'un des principes fondamentaux de l'organisation judiciaire au Ier siècle. Probus, sur ce point, en restituant au Sénat un privilège perdu depuis près de deux siècles, a été, de propos délibéré, plus loin que Tacite lui-même. Le Sénat, dans sa pensée, devait être le représentant essentiel du principe civil dans l'État réorganisé. Rien ne pouvait mieux répondre à cette politique que d'en faire un grand corps judiciaire et de collaborer, sur ce terrain, légalement avec lui.

Les trois clauses suivantes du pacte de 276 visent le privilège du Sénat, relativement à l'administration des provinces. La première concerne les provinces sénatoriales : « Permisit patribus ut proconsules... crearent. » Remarquons le vague de l'expression « proconsules »; « proconsules » peut se traduire aussi bien « des » proconsuls que « les » proconsuls, et par conséquent le texte ne prouve nullement que Probus ait concédé au Sénat la désignation de « tous » les proconsuls gouverneurs de provinces sénatoriales. Qu'il y ait eu en réalité des proconsuls choisis par le Sénat selon le système traditionnel est un fait

prouvé par l'inscription de C. Julius Adurius Ovinius Paternus[1], dont il a déjà été question plus haut. Ce personnage, nous dit cette inscription, a été désigné par le sort comme proconsul d'Asie « sorte factus » et s'est récusé « excusatus ». Il est devenu consul pour la seconde fois, peu après, en 279.

Sous le même règne devrait se placer un autre proconsulat, celui de Carus en Cilicie, mentionné par sa biographie[2]. Nous verrons plus loin, à propos des provinces impériales, ce qu'il convient d'en penser.

D'ailleurs, il faut le répéter, ce règlement relatif aux provinces sénatoriales n'implique nullement que, partout et toujours, les gouverneurs de ces provinces aient appartenu à la classe sénatoriale. Les conditions générales qui avaient déterminé Gallien à mettre la main sur l'administration de ces provinces n'avaient pas, tant s'en faut, entièrement disparu. Un exemple précis, pour le règne de Probus, est celui de la province sénatoriale de Lycie-Pamphylie. La Vie de Probus[3] nous dit formellement que la révolte de Palfurius, en Isaurie, a gagné la province limitrophe de Pamphylie. Cette province a cessé, par conséquent, d'être « inermis », et Probus a dû, temporairement au moins, y remplacer le proconsul sénatorial par un gouverneur militaire de son choix.

Les articles trois et quatre visent le gouvernement des provinces impériales. — Article trois : « Permisit patribus ... ut ... legatos ex consulibus darent ». Cette clause est très claire; c'est le droit pour le Sénat de fournir — non pas de nommer, la différence est capitale — des légats anciens consuls, c'est-à-dire des gouverneurs pour les provinces impériales d'ordre consulaire. « Des » légats et non pas « tous » les légats, notons-le bien. Par conséquent, en ce qui concerne cette catégorie de provinces impériales, on n'en revient pas entièrement au régime antérieur à la réforme de Gallien, sous lequel c'étaient « tous » les légats d'ordre consulaire qui étaient recrutés dans les rangs de l'ordre sénatorial. — Probus déclare qu'il pourra prendre dans le Sénat les gouverneurs des provinces impériales consulaires, mais il se réserve aussi le droit — les inscriptions nous en donneront plus loin la preuve — de les recruter en dehors.

1. *C. I. L.*, VI, 3832.
2. *Vita Cari*, 4, 5-7.
3. *Vita Probi*, 17, 1.

L'article quatre : « Permisit patribus ut ... jus praetorium praesidibus darent », est beaucoup moins net que les précédents et demande à être examiné de près. Deux questions se posent successivement : 1° Quels sont ces « praesides » dont il parle? 2° Quel est ce « jus praetorium » que le Sénat est autorisé à leur conférer? — Nous avons vu plus haut que le mot « praeses » était à cette époque susceptible d'un double sens, un sens large et un sens étroit. Au sens large, il désigne tous les gouverneurs de provinces indistinctement; ce n'est certainement pas le cas ici, puisque notre texte oppose précisément aux « praesides » deux autres catégories de gouverneurs, les gouverneurs de provinces sénatoriales (« proconsules ») et les gouverneurs de provinces impériales consulaires (« legatos ex consulibus »). Le terme de « praesides » désigne donc dans notre texte une catégorie déterminée de gouverneurs et non pas tous. Desquels s'agit-il? Un rapprochement avec les deux autres textes de l'Histoire d'Auguste, déjà mentionnés à propos de Sévère Alexandre, va nous le montrer de la manière la plus décisive : Vie de Sévère Alexandre, 24 : « Provincias legatorias praesidiales plurimas fecit; proconsulares ex senatus voluntate ordinavit. » Cette énumération comprend : les provinces sénatoriales (« proconsulares »), les provinces impériales à légats (« legatorias »); celles qui restent (« praesidiales ») sont nécessairement les provinces impériales non à légats, c'est-à-dire celles qui sont administrées par des gouverneurs équestres. — Id., 45 : « Praesides, proconsules et legatos nunquam fecit ad beneficium, sed ad judicium vel suum, vel senatus », où nous retrouvons, avec toute la précision désirable, les trois mêmes catégories. Il n'y a donc aucun doute possible. Dans notre texte de la Vie de Probus, « Praesides » désigne l'ensemble des gouverneurs impériaux équestres.

Nous retrouvons ainsi, dans les articles du compromis de 276, trois classes de gouverneurs : les gouverneurs de provinces sénatoriales (« proconsules »), les gouverneurs légats de provinces impériales consulaires (« legati ex consulibus »), les gouverneurs équestres (« praesides »). Mais il en manque une : les gouverneurs légats de provinces impériales prétoriennes. Pourquoi cette lacune? Cette omission, en réalité, n'en est pas une. Depuis Gallien, les provinces impériales — qu'elles fussent d'ordre consulaire ou d'ordre prétorien — étaient administrées par des gouverneurs équestres. Probus restitue au Sénat le pri-

vilège de fournir éventuellement les gouverneurs des provinces impériales consulaires, mais non ceux des provinces impériales prétoriennes. « Praesides », ce sont donc tous les gouverneurs d'ordre équestre, qu'ils aient remplacé, en vertu de la réforme de Gallien, les anciens légats prétoriens ou qu'ils soient simplement les successeurs des gouverneurs équestres des deux premiers siècles. L'article quatre les concerne tous sans exception.

Second point. Notre texte nous dit que, ces « praesides », le Sénat reçoit le privilège de leur conférer le « Jus praetorium ». Que désigne-t-il par ces mots? L'expression « jus praetorium » ne peut avoir qu'un sens : l'ensemble des prérogatives attachées dans le système traditionnel aux fonctions de légats dans les provinces impériales prétoriennes. Mais encore faut-il s'entendre. Il ne peut être question des attributions en général, car les gouverneurs équestres des provinces impériales ont hérité dans leur province de l'ensemble des attributions civiles, militaires et judiciaires dévolues à leurs prédécesseurs les légats. Mais il restait d'autres prérogatives : les emblèmes de l'autorité symbolisés par les cinq faisceaux et le rang de sénateur avec les avantages qui en découlaient. Voilà évidemment les privilèges visés par le « Jus praetorium » de l'article quatre. Le Sénat reçoit le droit de conférer aux gouverneurs équestres provinciaux des prérogatives équivalentes à celles des anciens légats prétoriens; il peut les faire entrer dans l'ordre sénatorial avec un rang analogue à ceux de ces derniers. Il obtient ainsi un moyen efficace d'influence sur toute une catégorie de gouverneurs provinciaux qui, jusque-là, à la fois par leur origine et par leur carrière, étaient restés entièrement soustraits à son autorité.

En résumé, l'administration des provinces impériales se trouve réglée par Probus sous la forme suivante : 1° provinces impériales consulaires. Gouverneurs légats nommés par l'empereur, qui « peut » les recruter dans l'ordre sénatorial. 2° Provinces impériales prétoriennes. Gouverneurs équestres — par conséquent, pour cette catégorie l'édit de Gallien reste strictement en vigueur — mais avec collation éventuelle du « Jus praetorium » par le Sénat.

Les exemples de gouverneurs de provinces impériales, que nous connaissons pour le règne de Probus, confirment pleinement les conclusions qui précèdent. Prenons séparément les

deux catégories de provinces impériales. En premier lieu, les provinces consulaires. Trois gouverneurs de cette classe entrent en ligne de compte : en Syrie, Saturninus et Virius Lupus; en Cilicie, Carus.

Saturninus, désigné par sa biographie comme « dux limitis orientalis », a été en réalité, nous l'avons vu plus haut, gouverneur de Syrie avec le titre de « Legatus pro praetore ». Il avait reçu ce gouvernement de Probus et il exerçait encore ces fonctions en 280 lorsqu'il se fit proclamer empereur. Il semble bien avoir eu une carrière strictement militaire et, par conséquent, n'être pas de naissance sénatoriale. La province de Syrie étant d'ordre consulaire, il faut qu'il ait géré le consulat suffect — car les fastes des consuls ordinaires ne le nomment pas — avant de recevoir son gouvernement provincial. Saturninus a donc dû entrer dans l'ordre sénatorial par « adlectio ». Quoiqu'il fût devenu sénateur, il n'en était pas moins un officier de carrière et, évidemment, c'est cette qualité qui a, avant tout, déterminé le choix de l'empereur.

Virius Lupus est un grand personnage de la fin du IIIe siècle. Il semble avoir été, lui, de naissance sénatoriale et, vraisemblablement, fils ou petit-fils du Lupus que l'on trouve gouverneur de Bretagne sous Caracalla. Il est consul ordinaire en 278; préfet de la ville de 278-280; nous savons en outre, par une inscription de Rome[1], qu'il a été « Praeses Syriae Caeles et Arabiae ». A quelle date? Ce gouvernement, qui est consulaire, n'est pas antérieur à son consulat de 278. Mais, à sa sortie de charge, il est devenu aussitôt préfet de la ville et l'est resté jusqu'en 280. Son gouvernement de Syrie et Arabie se place nécessairement soit dans le courant de l'année 280, soit les années suivantes. — Un second fait à noter, c'est la réunion sous son autorité des deux provinces de Syrie Caele et d'Arabie, par conséquent la constitution d'un grand gouvernement militaire oriental à son profit. Cet événement anormal et le choix même d'un personnage comme Virius Lupus doivent s'expliquer par des raisons particulières. Virius Lupus, tout d'abord, est un favori de Probus, qui le prend comme collègue au consulat ordinaire en 278, puis le nomme aussitôt après préfet de la ville, de 278 à 280. Or, l'année 280 est marquée en Orient par un fait très impor-

1. *C. I. L.*, VI, 31775.

tant, la révolte de Saturninus. Probus réprima aussitôt le mouvement, mais, pour pacifier l'Orient profondément troublé, il lui fallait un homme de confiance. C'est alors, très vraisemblablement, qu'il eut recours à Virius Lupus et qu'il lui donna le gouvernement combiné des deux provinces de Syrie Caele et d'Arabie. Virius Lupus, consulaire et ancien préfet de la ville, appartenait à l'aristocratie sénatoriale. Le choix dont il fut l'objet est donc pleinement conforme à l'article trois du compromis de 276.

Le troisième cas est celui de Carus, le futur empereur. La Vie de Carus[1] nous rapporte que Carus, avant son avènement, a été proconsul de Cilicie, et elle insère à l'appui une lettre adressée par Carus à un de ses légats avec la suscription : « Marcus Aurelius pro consule Ciliciae Junio legato suo. » Ce texte soulève trois questions principales : 1° l'existence d'un proconsulat de Cilicie; 2° la possibilité que Carus l'ait jamais exercé ; 3° la date.

1° La Cilicie, sous l'Empire, est une province impériale, d'ordre consulaire depuis Caracalla, gouvernée par un légat impérial ancien consul. Au début du règne de Dioclétien, on la trouve administrée par un consulaire; il y a donc dans le mode d'administration de cette province une continuité indéniable. Jamais, sous le Haut-Empire, la province n'a été sénatoriale; notre texte est le seul qui fasse allusion à un fait de cette nature. Il faut remarquer toutefois que la mention d'un proconsul de Cilicie se retrouve une seconde fois encore dans l'Histoire Auguste pour le début du IVe siècle[2]; à propos d'Aurélien, la *Vita Aureliani* nous dit : « Aurélien, sénateur, proconsul de Cilicie, qui vit maintenant en Sicile, est son petit-fils. » De ces deux mentions, la seconde est certainement erronée, puisque le gouverneur de Cilicie, sous Dioclétien, a, nous le savons, le rang de « praeses » et non pas celui de proconsul. L'erreur de la Vie de Carus porte également sur le titre du gouverneur; le proconsul dont elle nous parle n'est autre qu'un légat impérial d'ordre consulaire. Quant à l'origine de cette erreur, il faut évidemment la chercher dans le souvenir classique du proconsulat de Cicéron.

1. *Vita Cari*, 4, 5-7.
2. *Vita Aureliani*, 42, 2.

2° Carus a eu une carrière différente de celle des autres empereurs ses contemporains. Le fait qu'il a été consul avant son avènement — fait attesté directement par les inscriptions — le prouve d'une manière péremptoire. Il n'y a donc pas impossibilité matérielle à ce qu'il ait reçu le gouvernement de la Cilicie en qualité de légat impérial consulaire, rang et titres qui étaient régulièrement au IIIe siècle ceux des gouverneurs de Cilicie. Cette solution du problème est pleinement acceptable.

3° Carus est préfet du prétoire à la fin du règne de Probus. Son gouvernement de Cilicie est nécessairement antérieur. Nous ne pouvons préciser la date, mais il est permis de faire une hypothèse. En 279, Probus prend une série de mesures pour pacifier définitivement l'Isaurie et mettre fin aux troubles chroniques dont cette province était le théâtre. Or, l'Isaurie faisait alors partie de la province de Cilicie. Il fallait donc, par conséquent, placer à la tête de la Cilicie un gouverneur habile et énergique, un homme qui eût déjà fait ses preuves. Carus avait déjà une belle carrière derrière lui. Il est vraisemblable que Probus, dont il avait la confiance, voulut utiliser ses qualités dans la circonstance et le nomma gouverneur impérial de la province de Cilicie.

Mais, si Probus autorise le Sénat à fournir « des » légats impériaux de provinces consulaires, il ne se lie pas absolument les mains et se réserve la faculté, à l'occasion, de recruter les gouverneurs de ces provinces dans l'ordre équestre. Les inscriptions mentionnent, en effet, sous Probus, deux gouverneurs de Dalmatie, une province impériale consulaire; tous deux sont d'ordre équestre et ont le titre de « viri perfectissimi ». Ce sont, en 277, Aurelius Marcianus[1] et, en 280, M. Aurelius Tiberianus[2].

Quant aux provinces impériales de la seconde catégorie, celles qui, avant la réforme de Gallien, étaient d'ordre prétorien, nous n'avons par l'épigraphie qu'une mention de gouverneur s'y rapportant; elle concerne la province d'Arabie, qui était administrée en 278-279 par Marcus Petrus, « vir perfectissimus[3] ». Cet exemple de l'Arabie confirme donc bien la règle fixée en 276 pour cette classe de provinces.

1. *C. I. L.*, III, 8707.
2. *Ibid.*, 1805.
3. *C. I. G.*, 4649.

Pour le privilège militaire sénatorial, son extension, sous Probus, résulte des principes posés pour l'administration provinciale. Les provinces impériales d'ordre consulaire pouvant avoir à leur tête des gouverneurs équestres — c'est le cas de la Dalmatie, comme l'attestent les deux inscriptions mentionnées ci-dessus — celles d'ordre prétorien devant en avoir régulièrement, il ne pouvait pas être question de maintenir intégralement son ancien privilège militaire, tel que la restauration de 275 venait de le lui restituer. Dans toutes les provinces qui continuent à avoir des gouverneurs équestres, la carrière militaire, qu'il s'agisse des gouverneurs provinciaux, des commandants de légions ou des tribuns légionnaires, reste strictement fermée aux sénateurs. Les seules provinces qui puissent faire exception sont les provinces impériales d'ordre consulaire, gouvernées par un légat propréteur sénatorial, comme la Syrie avec Virius Lupus; il est possible dans ce cas — quoique nous n'en connaissions pas d'exemple — que les légions puissent avoir des légats et d'autres officiers sénatoriaux, mais, dans ce domaine même, il ne saurait s'agir que de pures exceptions. Au point de vue des commandements militaires, aucun doute ne peut subsister. L'édit de Gallien est pleinement remis en vigueur, sauf concessions individuelles émanant de l'empereur.

Reste le dernier des grands privilèges traditionnels du Sénat, le privilège financier. A cet égard, nous ne savons avec précision qu'une chose. Pas plus que sous le règne de Tacite, le Sénat n'a recouvré le droit de frapper la monnaie de bronze. Les « dupondii », la seule espèce frappée sous Probus depuis la disparition du sesterce au temps de Tacite, sont émis exclusivement par les ateliers monétaires impériaux. Quant aux recettes des provinces sénatoriales, il est vraisemblable qu'elles n'ont pas non plus été restituées au Sénat. Le « recepimus jus proconsulare » de 275 pouvait comporter, par voie de conséquence logique, le rétablissement du privilège financier sénatorial; le « permisit ut proconsules crearent » de 276 paraît bien ne s'appliquer strictement qu'à la nomination des gouverneurs. Sur ce point, par conséquent, selon toute vraisemblance, la dépossession du Sénat est restée définitive.

Si maintenant nous comparons la situation faite au Sénat par la restauration de 275 et celle qui résulte pour lui du compromis de 276, nous voyons qu'entre l'une et l'autre la différence

est considérable. Elle porte à la fois sur la forme et sur le fond. Sur la forme : en 275, les privilèges sénatoriaux sont rétablis comme un droit et comme un retour légitime à une tradition séculaire; en 276, il n'est plus question que de concessions impériales, dont le mot « permisit » détermine avec une clarté aveuglante le caractère et la portée. Sur le fond : en 275, la restauration sénatoriale, dans le domaine provincial et militaire, est à peu près complète. Si le Sénat ne recouvre pas son privilège monétaire, une large compensation lui est réservée sur le terrain judiciaire par la création de l'appel général au préfet de la ville. En 276, au contraire, les concessions qui lui sont faites, importantes sans doute, ne sont pourtant que partielles. L'édit de Gallien est remis en vigueur à la fois pour le gouvernement des provinces impériales et pour les commandements militaires, sauf exceptions individuelles destinées à en adoucir l'amertume et à en tempérer la rigueur.

La politique à tendances civiles de Probus, malgré toutes les réserves prudentes dont il avait eu soin de l'entourer, n'en prit pas moins aux yeux de l'élément militaire l'allure d'une véritable abdication. L'armée se disait sacrifiée. On colportait avec complaisance, sous le nom de l'empereur, un mot perfide et terrible : « Bientôt », aurait-il déclaré, « les soldats ne seraient plus nécessaires. » Probus était trop intelligent et, en outre, trop militaire de tempérament pour avoir jamais émis un aphorisme de ce genre. Mais, malheureusement pour l'empereur, le mot trouvait dans sa politique intérieure au moins une apparence de confirmation. Les troupes du Haut-Danube se soulevèrent et proclamèrent empereur leur général Carus, tandis qu'aux environs de Sirmium, Probus succombait sous les coups de ses propres soldats.

Carus était donc l'élu d'une réaction militaire. Il ne l'oubliera pas, et, l'eût-il oublié, que l'armée était là pour l'en faire souvenir. Le Sénat se rendit compte immédiatement de la perte qu'il venait de faire dans la personne de Probus et n'apprit qu'avec appréhension l'avènement de son successeur. Sans doute, dès son arrivée à Rome, Carus, au témoignage de son biographe, fit quelques avances aimables au Sénat, mais il s'en tint à de vagues promesses qui n'engageaient à rien. Des concessions faites par Probus en 276, il n'est plus question. L'armée n'en voulait pas et Carus, instruit par le sort de son prédécesseur,

ne tenait nullement à passer outre. Aussi est-ce de la mort de Probus qu'Aurelius Victor — et le témoignage est capital — date la déchéance complète du Sénat, au point de vue politique, et l'avènement définitif de la monarchie militaire[1].

Sous Carus, les relations entre le Sénat et l'empereur avaient été correctes, sans plus. Avec son fils Carin, elles devinrent franchement désagréables. Le Sénat voit d'un très mauvais œil le retour au principe de l'hérédité qui choquait ses théories politiques et semblait une atteinte directe à ses prérogatives. En outre, Carin est un violent et un autoritaire qui, par nature, incline au gouvernement despotique; son règne est un retour au régime militaire et le Sénat voit reparaître les mauvais jours de Gallien et d'Aurélien. Dans ces conditions, sa participation à l'administration de l'État est réduite à peu près à néant; les écrivains ne nous en disent rien pour la raison péremptoire qu'il n'y a rien à en dire. L'édit de Gallien continue à être en vigueur tant pour les gouvernements provinciaux que pour les commandements militaires. L'épigraphie nous en donne doublement la preuve. Plusieurs inscriptions d'Afrique[2], datées de 283, nous montrent que la Numidie, ancienne province impériale d'ordre prétorien, a alors un gouverneur équestre, M. Aurelius Decimus, avec le rang de « Vir perfectissimus ». Quant aux commandements militaires, une inscription d'Aquincum[3] (Pannonie inférieure), de 284, nous apprend que la IIe légion Adjutrix avait alors à sa tête, conformément à la règle posée par Gallien, un préfet de légion, Aelius Paternianus.

L'application rigoureuse du système de Gallien n'excluait d'ailleur pas quelques rares exceptions en faveur de l'ordre sénatorial. Ce fait, que nous avons déjà signalé pour les règnes de Claude et d'Aurélien, se vérifie également sous Carus et sous Carin. Sous le règne de Cárus, d'après deux inscriptions datées de 283[4], nous trouvons l'Espagne citérieure — province impériale consulaire — administrée par M. Aurelius Valentinianus, « vir clarissimus, praeses Hispaniae Citerioris, legatus Augustorum pro praetore ». Le personnage appartient à l'ordre séna-

1. Aurelius Victor, *Caesares*, 37, 5.

2. *C. I. L.*, VIII, 2529, 2530, 2643, 4221, 7002 (cf. 4578). — En outre, nous avons vu plus haut que, sous le règne de Carus, la province de Dalmatie avait eu, en la personne de Constance Chlore, un gouverneur non sénatorial.

3. *Ibid.*, III, 3469.

4. *Ibid.*, II, 4102, 4103.

torial, puisqu'il est expressément désigné par le titre de « clarissimus ». L'année suivante, d'après une inscription d'Aquincum[1], M. Aurelius Valentinianus est devenu légat propréteur, gouverneur de la province impériale de Pannonie inférieure. Le changement de gouvernement représente pour ce fonctionnaire un avancement indubitable. Les deux provinces d'Espagne citérieure et de Pannonie inférieure étaient, l'une et l'autre, d'ordre consulaire, mais avec deux différences notables en faveur de cette dernière : c'était une province frontière, une province d'avant-garde, par conséquent plus importante, et surtout elle constituait un grand commandement militaire, puisqu'elle avait une garnison légionnaire permanente. Nous ne connaissons malheureusement rien sur l'origine et sur la carrière antérieure de ce M. Aurelius Valentinianus, mais nous remarquons que, lui aussi, est un M. Aurelius, par conséquent probablement un Danubien, un soldat de carrière qui ne serait entré au Sénat que tardivement et par « adlectio ». Il aurait été nommé successivement légat propréteur de deux provinces impériales, non pas parce qu'il était sénateur, mais quoiqu'il le fût. La dérogation au règlement de Gallien, réalisée en sa faveur par Carus et Carin, serait ainsi plus apparente que réelle.

*
* *

En 285, Carin tombait assassiné sur le champ de bataille du Margus et Dioclétien restait seul maître de l'Empire. Parvenus au terme de cette étude, il ne nous reste plus qu'à en résumer les conclusions. Si mal connue que soit l'histoire administrative du IIIe siècle, quelque importantes que soient encore les lacunes de notre documentation, deux traits cependant apparaissent en pleine lumière :

1° La ruine des privilèges administratifs du Sénat n'est pas l'œuvre de Dioclétien. Elle a été consommée au cours de la grande crise du IIIe siècle ; les auteurs principaux en sont Gallien et Aurélien. En 260, en dépit des atteintes subies au cours des deux premiers siècles, le rôle du Sénat dans l'administration de l'Empire est encore considérable dans le triple domaine de l'administration du territoire, de l'armée et des finances. Gallien enlève au Sénat son privilège administratif à la fois dans

1. *C. I. L.*, III, 3418.

les provinces sénatoriales et les provinces impériales, son privilège militaire et, dans l'ensemble, son privilège financier. Aurélien achève cette œuvre de dépossession, au point de vue administratif, en Italie, par la transformation des correcteurs en fonctionnaires permanents; au point de vue monétaire, par la suppression du privilège sénatorial de la frappe du bronze. Dès avant 275, l'œuvre d'unification administrative poursuivie depuis Auguste est achevée. Le grand rôle administratif du Sénat a pris fin.

2° Il est d'usage d'expliquer cette chute par l'hostilité systématique et irréductible du pouvoir impérial vis-à-vis du Sénat. Cette interprétation est trop simpliste et rabaisse singulièrement la portée de l'événement. En réalité, les derniers privilèges sénatoriaux ont succombé devant les nécessités de la défense nationale. Au milieu du IIIe siècle, la situation presque désespérée de l'Empire exige la concentration de toutes les ressources aux mains du souverain. Dans tous les domaines — administration du territoire, armées, finances — l'unité doit se faire absolue et tout privilège disparaître. Le salut de l'État est à ce prix. Ainsi s'explique le caractère exceptionnel du règne de Gallien; il représente à la fois le point culminant de la crise et le moment décisif où les privilèges sénatoriaux reçoivent le coup fatal dont ils ne se sont jamais relevés.

Léon HOMO.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LETTRE DE CHARLES MARCHAND

ABBÉ DE MUNSTER EN ALSACE

A UN CONFRÈRE[1]

Charles Marchand fut le premier abbé français de l'antique monastère de Munster. Lorsqu'il fut nommé à cette dignité par l'évêque de Bâle en 1656, l'abbaye était complètement désorganisée et chargée de dettes. Par son talent d'administrateur, il parvint à remettre de l'ordre dans les affaires de la maison et à lui rendre une prospérité qu'elle n'avait plus connue depuis la guerre de Trente ans. Il travailla à unir son abbaye à la congrégation lorraine de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe et réalisa ce projet en 1659. Le traité d'union stipule que six religieux « seront tirés des monastères qui sont sous l'obéissance du roy et qui sauront les deux langues française et allemande, autant que faire se pourra ». Parmi ces derniers, se trouvait l'érudit prieur de Senones, Antoine de l'Escale, qui fut investi des mêmes fonctions à Munster, et qui est mentionné dans la lettre que nous publions[2].

E. WALDNER.

A Munster, ce 12e sept. 1662.

Mon Reverand Pere,

Pour respondre a la vostre et vous donner l'éclaircissement que vous m'avés mandé que Monsr le comte de Briesne[3] et autres Messrs du conseil du Roy desirent, ce que faisant de point en point, je vous

1. Texte publié d'après la minute conservée dans le fonds de l'abbaye aux Archives départementales du Haut-Rhin.

2. Voy. *Histoire de l'abbaye de Munster*, par Dom Calmet, publiée par F. Dinago, Colmar, 1882.

3. Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État. Il avait le département des Affaires étrangères.

diray primo qu'il n'y a point de doubte qu'il y va de l'interest de la France, quand elle peut avoir une ou plusieurs personnes affidées aux séances, aux diettes et assemblées publiques de l'Empire, comme l'abbé de Munster, lequel, a cause de son abbaye imperialle, est un membre immediat de l'Empire, et comme tel, reservé expressement par le traitté de paix general de Münster en Westpalie, a, peut, et doit avoir seance auxdittes diettes et assemblées generales immediatement apres les princes d'Empire et dans le même conclave d'iceux vis a vis des princes, iceux a la droicte et les abbés d'Empire a la gauche. Les comtes et barons, aussy bien que les villes d'Empire, vont apres et tiennent le 3e conclave, les princes et abbés d'Empire tiennent le second, et Messrs les Electeurs le premier. Il n'importe que l'abbé de Munster soit francois, allemand, espagnol, lorrain, italien ou savoyar ou bourguignon, car il y a eu des abbés de cette abbaye de Münster de toutes ces nations, sans que l'on y ait jamais treuvé a redire ny debattre cette seance a aucun d'iceux, puisque, possedant a juste tittre un benefice dependant immediatement de l'Empire, ils sont sensés naturalisés et traittés et recognus pour tels. Et pour vous le faire toucher au doict, j'ay jugé a propos de vous envoyer une coppie autentique du mandement expres que l'Empereur moderne m'a envoyé, en datte du moys de febvrier dernier, avec l'attache du grand sceau de l'Empire, par lequel l'Empereur m'invite a me trouver a la diette imperiale prochaine pour y donner mes advis et conseils comme les autres membres de l'Empire[1]. Cependant Sa Majesté impériale et tous les princes d'Allemagne savent tres bien que je suis françois naturel et que mesme, aux commissions, procurations, quittances et autres affaires de pareille nature que j'ay donné depuis 7 ans que je suis abbé, je me suis qualifié tousjours abbé de l'abbaye impériale de Münster, en la vallée de St-Grégoire, et conseiller et aumosnier de Sa Majesté tres chrestienne. Le R. P. Dom Lescale, mon prieur, en a porté luy mesme par deux foys, en l'an 1657 et 1660, des semblables procures et quittances avec lesdtes qualités jusques a la cour electorale de Baviere[2] a München et personne n'y a jamais treuvé a redire. Il y a grande differance entre Monsieur le duc Mazarin[3] comme prefect ou grand baillif de Haguenau et d'Alsace et moy, parce que au traitté general de la paix a Münster les ministres et officiers du Roy ont voulu absolument avoir la dite praefecture en souveraineté et inde-

1. L'Empire continua à considérer l'abbaye de Munster comme relevant de lui. Les Archives départementales du Haut-Rhin possèdent une série de mandements impériaux réclamant les contributions impériales jusqu'en 1759. En 1721, par exemple, on demanda à l'abbaye son contingent matriculaire, se montant à « un homme à cheval, quatre à pied, vingt-huit pièces d'armes et 1,400 florins ». Dès 1674, le roi avait défendu à l'abbé de payer aucune contribution à l'Empire, défense renouvelée plusieurs fois.

2. L'électeur de Bavière était Ferdinand-Marie (1651-1679).

3. Charles-Armand de La Porte, marquis de La Meilleraye et duc de Mazarin, neveu par alliance du cardinal Mazarin.

pendance de l'Empire, et par ce moyen ont bany le Roy de toutes les élections et séances de l'Empire. Mond^t prieur en a tousjours bien murmuré, aussy bien que moy, et en a adverty longtemps auparavent Messrs les procureurs et advocats generaulx du parlement de Mets, ou il estoit, qui estoint bien de son sentiment, mais non pas Messrs les plenipotentiaires, car ils eussent voulu prendre l'Alsace et lad^te praefecture aux mesmes conditions que les tenoit la maison d'Autriche. Le Roy, en la qualité de landgrave de l'Alsace et de praefect des dix villes, etc., auroit esté prince d'Empire, et par ce moyen auroit pu non seulement avoir séance en toutes les diettes, ains aussy estre esleu Empereur (c'en est faict). Les ministres de Suède ont faict bien plus finement; ils ont passé leur traitté a condition que leur roy releveroit tousjours de l'Empereur les terres qui luy ont este cedées, affin de jouir de tous les droits, privilèges et prerogatives de l'Empire; mais en sorte que l'on ne pourroit jamais appeller à l'Empire de ses sentences et arrests rendu par luy ausdites terres a lui cedées. Il ne faut donc pas s'estonner sy en la diette on ne voudroit pas admettre Monsr le duc de Mazarin, puisque ses qualitéz sont du tout independantes de l'Empire et que l'on les a voulu avoir de la sorte. Ce n'est pas de mesme de mon abbaye de Münster, puisqu'elle est specifiquement conservée et maintenue sous l'Empire par led^t traicté de paix : et par consequent un abbé de Münster peut tousjours aux occasions servir et dire un bon mot. D'ailleurs, le Roy a grand interest de maintenir, conserver et protéger cette abbaye en ses droicts et privileges : primo parce qu'il est le vray et legitime heritier et successeur des fondateurs d'icelle. 2° Parce qu'il est le veritable prefect de ces pays, car la prefecture a este cedée a perpetuité a sa courone et unie et incorporée a icelle. Or, est il que le prefect est constitué par les Empereurs pour juge et protecteur tant de notre abbaye de Munster que des dix villes imperialles qui sont en Allesace, et il est obligé de leur jurer de les conserver et maintenir dans leur droicts et privileges, et apres on luy jure aussi de le recognoitre et luy obéyir comme a ses predecesseurs. En cette qualité, donc, il doit prendre cognoissance de nos justes griefs que nous avons [contre] trois desdites villes[1] susdites imperiales, entendre les parties et faire droit a qui il appartiendra pour maintenir son auctorité, autrement on auroit sujet de dire qu'un roy de France n'a que le seul nom et non le pouvoir et l'auctorité du prefect ou grand baillif. 3° Il y va encore de l'interest de la France en ce que mes predecesseurs ont cedé et transporté a l'Empire, il y a plus de 400 ans, tout le domaine, haute, basse et moyenne justice de tout ce val, qui consiste en quelque 16 ou 17 tant villages que hameaux et en deux petites villes imperiales, savoir Munster et Turkem, aux conditions d'estre maintenus et conservés en nos privileges, franchises et immunités, que les empereurs françois comme Charlemagne, Louys le Debonnaire, son fils, et Lothaire, son petit fils, nous avoint donnés par leur

1. Colmar, Munster et Turckheim.

pieté et amour de Dieu. Et ce pendant on ne nous garde plus nosdites franchises et immunités, ains on nous accable avec les contributions d'Empire, de tele sorte que mon abbaye ne scait plus de quel bois faire flèches. Je suis donc resolu de demander a cette diette de deux choses l'une, ou de nous garder nos franchises et immunitez, ou de nous rendre nostre domaine que nous avons cedé et transporté a l'Empire a cette fin, etc. Il y a craindre qu'on ne nous accordera ny l'un ny l'autre; en ce cas nous serions bien fondés [de céder] nostre dict domaine (transporté a l'Empire conditionalement, aux fins de nous proteger en nos immunitez et franchises) au Roy pour nous maintenir auxdts immunités, franchise et privilèges que ses susdits predecesseurs nous ont donné. Car *frangenti fidem, frangatur fides eidem.* Par ce moyen, le Roy auroit juste sujet de s'attribuer la seigneurie desdtes deux villes et de tout le val de Munster, et par ce moyen deselleroit ce fort dizain[1] dont le Roy est prefect, qui ne le veult recognoistre que par benefice d'inventaire et voudroit jouer de pair a compagnon. 4° C'est l'interest et l'honeur du Roy, comme fils aisné de l'Église, a l'imitation de ses predecesseurs, d'assister les affligés et de relever les oppressés. Mon abbaye est fondée par ses predecesseurs roys de France et Empereurs tres richement, mais reduite par les Allemands et ses propres sujets qu'elle a cedés aux empereurs allemands, en une disette et incomodité sy grande, et par ces contributions d'Empire qu'il ne se peut exprimer, et par les continuelles usurpations, vexations et oppressions d'iceux contre leurs propres promesses et transactions affermés par leur propres sceaux et serments jurés et attestés, comme il se peut tres bien vérifier par quantité de bons tiltres, sains et entiers. Ce que je n'aurois pu m'imaginer des Allemands qui se ventent tant d'estre les plus fidels et plus constants de toutes les nations, sy je ne voyois tous les jours le contraire. Du temps passé on se fioit a leur parolle simple, mais s'estoit bien *in illo tempore.* Maintenant il n'y a plus de fiance a leur serment ny a leur sceaux et transactions, point de justice, point de radresse[2]. Il appartient a un roy de France tres chrestien de remedier a ces abus intolerables come le fils aisné de l'Église et comme le prefect et protecteur de ces pays.

Je n'aurois jamais faict sy je voulois tout dire, mais il me semble qu'en voilla asses pour faire voir au conseil qu'il y va de l'interest, de l'aucthorité, de la pieté, de l'honeur et du zele de la justice du Roy d'assister, d'ayder et proteger cette province [et] désolée abbaye en ses justes pretentions.

Je vous prie tres affectueusement de bien representer notre bon droit au Messrs du conseil du Roy et de me croire tousjours cordialement, mon Rd P., votre tres affectioné serviteur et confrère.

Charles Mt, abbé de Munster et du St-Empire.

1. Les dix villes impériales d'Alsace, unies par une alliance conclue en 1354.

2. Vieux mot, signifiant : chemin droit (voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française).*

LES JOURNÉES DE JUILLET ET AOUT 1789

A STRASBOURG

Le présent travail[1] se compose de deux parties, distinctes en apparence, et que les auteurs antérieurs ont souvent séparées pour étudier surtout la première, qui leur paraissait beaucoup plus importante sous le rapport de la politique générale. C'est ainsi que, récemment encore, un des meilleurs historiens de l'Alsace a porté toute son attention sur les premiers événements révolutionnaires de Strasbourg[2] et a laissé de côté ceux qui se produisirent quelques jours après et qui en sont certainement inséparables.

Pour cette raison, on pouvait reprendre la question, en apparence épuisée par la substantielle étude de cet auteur. A vrai dire, j'ai été encouragé à tenter un nouvel examen des faits, parce que j'avais entre les mains un document nouveau. La lettre, publiée ici en appendice, est un témoignage complémentaire, qui, n'étant pas officiel, doit être pris d'autant plus en considération, puisqu'il confirme et complète, sur divers points, ce que nous savons déjà[3].

Celui qui l'a écrite est évidemment un officier (d'artillerie?) assez instruit, quoique son style présente des négligences nombreuses; il tient à être exact et impartial, car, s'il raconte nettement les faits qu'il a vus, il n'expose les causes des troubles successifs qu'avec prudence[4]. Le préambule de la lettre est un peu long; j'ai considéré cependant qu'il n'était pas inutile, parce qu'il dépeint l'état d'esprit d'un officier qui, en 1789, servait depuis trente-cinq ans. Il n'est

1. Lu au Congrès des Sociétés savantes, à Strasbourg, le 27 mai 1920; cet article a été revu, corrigé et complété.

J'adresse ici de vifs remerciements à M. Pfister, doyen de la Faculté des lettres à l'Université, et à M. M.-J. Bopp, professeur à Colmar, qui ont bien voulu me signaler diverses publications. Je remercie aussi MM. Georges Delahache et l'abbé Mollat, qui ont fait pour moi quelques recherches, malheureusement infructueuses, dans les archives de la ville de Strasbourg.

2. Rodolphe Reuss, *le Sac de l'hôtel de ville de Strasbourg (juillet 1789)*, dans *Rev. histor.*, t. CXX, novembre-décembre 1915, p. 26 à 55 et 289 à 322 (cf. du même, *Revue d'Alsace*, n. s., t. VI, 1877, p. 43 à 58).

3. Naturellement, je ne chercherai pas à citer toutes les sources déjà utilisées par ceux qui m'ont précédé et je m'attacherai surtout aux textes qui peuvent être interprétés différemment.

4. Il accompagna sa relation des expressions *dit-on* et *on prétend*.

pas un révolté et attend autant du roi que de la nation; mais il a l'esprit du temps et désire qu'une ère de justice se manifeste promptement.

Sa lettre contient tout l'essentiel des débuts de la Révolution à Strasbourg; elle apporte quelques précisions de chiffres à propos des scènes du pillage de l'hôtel de ville, épisode dont on a d'autres relations concordantes, et, de plus, cette lettre fournit un nouveau récit et des détails relatifs à la révolte militaire, qui eut lieu peu de jours après et qui est beaucoup moins connue.

On sait que, le dimanche 19 juillet, les esprits étaient déjà surexcités par le bruit du renvoi de Necker et que des bandes saccagèrent la maison de l'ammeistre Lemp[1]. Le 20 juillet, la question politique se compliquait en se doublant d'une question alimentaire : les masses populaires réclamaient la suppression des droits sur la viande, qui n'étaient cependant que de quatre deniers par livre[2].

On brisa les vitres de l'hôtel de ville, sans que le commandant de la place, M. de Klinglin, crût devoir intervenir[3]. Un groupe de citoyens demanda en vain[4] au comte de Rochambeau, gouverneur de la province, l'autorisation de s'armer et de faire des patrouilles[5]. C'est aussi Rochambeau qui, le lendemain, se contentait de répondre, quand on lui demandait instamment de rétablir l'ordre : « Voulez-vous que je fasse égorger la bourgeoisie par ma troupe[6]? » Le général, à qui l'Amérique avait fait une heureuse carrière, rencontrait assurément à Strasbourg une situation peut-être déconcertante, d'autant plus qu'il venait d'arriver le 18 seulement et qu'il pouvait ignorer bien des faits. Pour cela, on lui doit quelque indulgence, en tenant

1. M. Reuss a signalé les causes obscures du mouvement, qui peut paraître artificiel; la conduite bizarre de certains personnages, confirmée par leur émigration volontaire (*loc. cit.*, p. 26, 311 à 314). En 1855, Frédéric Piton accusait le gouvernement d'avoir provoqué l'émeute. Cf. Manfred Eimer, *Die politischen Verhaeltnisse und Bewegungen in Strassburg im Elsass im Jahre 1789*. Strasbourg, 1877, in-8°, 183 p.

2. Jean-Fréd. Hermann, *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, t. I, 1817, p. 109.

3. Je reviendrai plus loin sur l'attitude de ce personnage.

4. On ne peut donc parler, comme on l'a fait, de l'apathie de la bonne bourgeoisie.

5. Hermann, *loc. cit.* On trouve la confirmation du fait dans la lettre des représentants de la bourgeoisie aux députés de Strasbourg, écrite le 28 juillet 1789 (Rodolphe Reuss, *l'Alsace pendant la Révolution française;* I, *Correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale*, 1880, p. 129, l. n° XXVI).

6. « Nous avons ordre de ne pas agir », répondaient d'autres officiers (Hermann, *op. cit.*, n. 98, p. 198).

compte aussi de la situation d'un gouverneur qui devait respecter certaines libertés fondamentales, mais écarter certains empiétements sur l'autorité royale. Nous pouvons cependant admettre que Rochambeau eût dû être averti d'un fait important : on remarquait dans les rues de Strasbourg de nombreux visages inconnus ; des billets portant les mots : *Citoyens, attaquez!* circulaient parmi la foule[1].

Quelles que fussent l'ignorance des faits et les raisons d'inertie du gouverneur, nous ne saurions comprendre que la garnison ait assisté impassible à la première partie du sac de l'hôtel de ville : ce n'est qu'au moment où les pillards s'apprêtaient à détruire les dépôts des notaires que le colonel de Royal-Alsace fit évacuer les bâtiments envahis[2].

Si la conduite de la garnison est énigmatique, celle des magistrats de la ville l'est quelque peu aussi. En effet, nous avons bien l'écho des doléances des bourgeois de Strasbourg au sujet de la réserve des troupes royales, à l'origine des troubles[3]. Mais, d'autre part, une autre lettre des 6 et 7 août 1789, adressée également aux députés, dit en propres termes : « La bourgeoisie a insisté que les veilles et fatigues de la garnison fussent récompensées[4]. » Et ce témoignage de reconnaissance est confirmé par la lettre que nous publions plus loin. L'auteur, qui paraît n'avoir rien écrit à la légère[5], dit nettement que la ville savait gré à la garnison de la réserve prudente qu'elle avait gardée pendant les troubles.

1. A l'origine de la plupart des mouvements populaires, on retrouve souvent des preuves de l'ingérence d'éléments étrangers au milieu habituel. Il n'y a pas de raisons suffisantes pour écrire, comme on l'a fait, que ces mots criminels ont été répandus par les soldats.

2. On connaît une plaquette de quatre pages contemporaine du sac de l'hôtel de ville et qui en donne une relation (*Relation de ce qui s'est passé dans la ville de Strasbourg le 20 et le 21 juillet 1789.* Paris, s. d., in-8°, chez Lefèvre, libraire, rue de la Harpe... Bibl. nat., Lb 39, 2024). Bien que ce document soit peu précis et incomplet, j'en citerai le passage suivant : « Les maisons des boulangers furent dévastées, les cafés détruits, les maisons des receveurs incendiées. La ville invoqua le secours de la garnison qui refusa de marcher ; mais plusieurs officiers ayant dit que nul Bourgeois ne faisoit partie de ce tumulte et qu'il falloit punir la classe turbulente du Peuple, les soldats ont obéi, croyant que les mutins étoient une horde de ceux qui, deux mois auparavant, avoient désolé les contrées qu'ils avoient parcourues. » Ces renseignements me paraissent sujets à caution.

3. Lettre précitée du 28 juillet, confirmée par la relation de Jean-Frédéric Hermann.

4. *Correspondance des députés de Strasbourg : loc. cit.*, n° XXXI, p. 140.

5. La somme de 20 sols de gratification par soldat est confirmée par la lettre des 6-7 août adressée aux députés. La gratification fut de 30 sols par caporal et de 40 par sergent.

Si nous écoutons Rochambeau lui-même dans ses *Mémoires*, dont les historiens n'ont peut-être pas examiné les termes suffisamment, le rôle de la troupe aurait été plus rapide et plus actif. Je transcris quelques passages de ces *Mémoires :* « Je fis battre la générale au premier avis; les piquets de cavalerie s'y portèrent aux ordres de M. de Klinglin; je me mis à la tête du régiment d'Alsace... Klinglin péroroit et rien ne pouvoit arrêter ce peuple furieux : on vint me dire qu'ils entroient dans une maison voisine où étoient tous les papiers des mineurs de la province. Je pris ce moment pour animer les grenadiers d'Alsace : « Mes enfans... ce sont vos papiers qu'on « pille et vos contrats qu'on saccage... » Alsace s'y conduisit bien... Nous parvînmes, avec son secours et celui de Hesse-Darmstadt[1], à faire vider tous les étages de l'hôtel de ville, où ils avaient pillé les caisses, cassé les meubles et enfoncé mille pièces de vin[2] dans toutes les caves où plusieurs d'entre eux se noyèrent. Pour ma part, j'en fus quitte pour la perte de la moité de mon habit, qui fut emporté par un gros poêle de fonte, jeté par une fenêtre[3]. » Rochambeau reconnait que les troupes agissaient mollement, parce que « tout le monde se promenoit dans les rues et la cavalerie ne pouvoit charger ces troupes de brigands sans courir le risque d'écraser d'honnêtes citoyens[4] ». Cette phrase explique l'apostrophe que le chroni-

1. L'esprit de ce régiment étranger ne fut pas partout satisfaisant : « Un soldat du régiment étranger Royal-Darmstadt, placé en faction et éloigné de la vue de ses officiers, fut le seul qui opposa quelque résistance; il menaça même de sa baïonnette celui qui voulait arrêter encore une scène partielle de désordre » (J.-Fr. Hermann, *op. cit.*, p. 199).

2. Même en admettant l'estimation de 10 à 15 francs l'hectolitre de vin de pays donnée par l'abbé Hanauer (*Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, t. II, 1878, p. 337), s'il s'agit de mille pièces de vin, la somme de mille louis indiquée par l'officier Guiot est faible. Mais il est évident que ces renseignements prouvent seulement l'importance des dégâts.

Une relation rédigée en allemand, que je cite plus loin (datée du 30 juillet 1789), évalue la quantité de vin répandu dans les termes suivants : « Gegen tausend Ohmen Wein... » Si l'*Ohme*, mesure assimilée quelquefois, mais arbitrairement, au muid de Paris, peut être considérée comme valant à peu près quarante-six litres à Strasbourg, le dégât aurait été moins considérable que d'après Rochambeau. La question reste d'ailleurs assez vague. M. Reuss, qui n'a pu faire état ni de la relation allemande ni de la lettre de Guiot, évalue la perte à 600 hectolitres (d'après Friesé) ou 800 (Rapport des représentants). Voy. *Rev. histor.*, *loc. cit.*, p. 293 et 294.

3. *Mémoires militaires, historiques et politiques de Rochambeau, ancien maréchal de France*, 1809, t. I, p. 353 et 354. Je sais que ces *Mémoires* ont été rédigés par Luce de Lancival d'après les notes de Rochambeau; mais les faits énoncés ne peuvent avoir été inventés par le rédacteur.

4. La molle action des troupes a été constatée aussi par un étranger, Arthur Young : « Voyant que la troupe ne répondait qu'en paroles, les pertur-

queur Hermann attribue à Rochambeau et que j'ai rapportée plus haut.

Je ne sais si je lis bien entre les lignes de ces passages des *Mémoires* de Rochambeau. Mais je crois comprendre que ce soldat, d'ailleurs estimable, s'est trouvé, comme beaucoup d'autres à cette époque, surpris par les événements. Il a senti ensuite la nécessité de se disculper. Pour cela, il semble rejeter la faute de l'inaction sur Klinglin; il prétend avoir pris la tête du régiment d'Alsace, rôle qui n'était pas le sien; enfin, il tient à démontrer que ses efforts ne furent pas sans danger. Mais si nous savons, d'autre part, que des poêles furent jetés en effet par les fenêtres de l'hôtel de ville[1], on reste un peu sceptique en apprenant l'effet singulier produit par un projectile de cette sorte[2].

Il est certain que le baron de Klinglin, surnommé le « Père du peuple » à Strasbourg[3], joua un rôle important dans l'affaire. On

bateurs prirent de l'audace...; les troupes, tant à pied qu'à cheval, restèrent impassibles. D'abord, elles n'étaient pas assez nombreuses...; plus tard..., le mal était trop grand pour qu'on pût faire autre chose que garder les approches » (*Voyage en France pendant les années 1787, 1788, 1789*. Paris, 1860, t. I, p. 248; cf. *Rev. d'Alsace*, nouvelle série, t. VI, 1877, p. 54).

Il est certain que les soldats envoyés devant l'hôtel de ville étaient en petit nombre, « 100 ou 150 hommes d'infanterie et de cavalerie ». Or, la garnison de la ville était composée de six régiments (Gottfried Harthmann-Lichtenfelder, *Compte-rendu historique des troubles survenus à Strasbourg en l'an 1789*, dans la *Rev. d'Alsace*, t. XL, p. 260 et 264).

Deux estampes donnent sans doute assez exactement l'aspect du pillage. L'une, signée de Jean Hans et de Weis, montre une rangée de cavaliers, bien alignés devant le beau monument, construit en 1582. Un officier est représenté un peu en avant, à droite. En arrière et sur les côtés, des bourgeois font des gestes d'étonnement et de désespoir. Cette estampe a été reproduite par Hugo Haug, *Das Hôtel du Commerce*... Strasbourg, 1913, p. 27, et aussi, avec la suivante, par Adolphe Seyboth, *Das alte Strassburg*. Strasbourg, 1896, p. 131, pl. 17. Sur l'autre estampe (*Se vend chez Devere, graveur, vis-à-vis Saint-Louis, n° 12, à Strasbourg*), les cavaliers sont groupés à droite sur deux rangs; on voit des soldats sur le pont qui relie l'hôtel de ville, à droite, aux autres constructions (Bibl. nat., dép. des estampes, coll. Hennin, t. 119, Qb 319, n°s 9 et 10, et *Hist. de Fr.*, Qb 79). — C'est la seconde de ces gravures qui a été reproduite par M. Reuss dans son *Histoire d'Alsace* (14e éd., 1918, pl. XIII; texte p. 212 et 213). Elle avait d'ailleurs été déjà lithographiée par Th. Muller dans le *Strasbourg illustré* de Frédéric Piton (1855).

1. Lettre aux députés de Strasbourg, du 28 juillet 1789 (*loc. cit.*, p. 131).

2. Le passage de Rochambeau n'a pas encore été relevé.

3. Une relation (que M. Reuss a déclaré connaître seulement d'après Engelhardt et Eimer, *Rev. histor.*, *loc. cit.*) est écrite pour faire ressortir les mérites de M. de Klinglin. A propos de l'ammeistre Lemp, on y lit : « ... Wenn nicht der Herr kommandant, baron von Klingkling, ein Beyspiel seines grossen Her-

a quelque peine à préciser ce rôle. Est-ce à cause de sa complaisance envers les émeutiers que la foule s'écria : « Vive Klinglin, *A bas le magistrat*[1] ? » Cette foule était-elle composée uniquement d'émeutiers? Il est vraisemblable qu'elle comptait quelques-uns de ces représentants de la bourgeoisie, ceux-là mêmes qui, vers cinq heures de l'après-midi, assuraient aux délégués des magistrats que le peuple voulait détruire l'hôtel de ville, et qu'on ne pouvait pas compter sur les troupes, parce qu'elles avaient promis de faire cause commune avec la population[2].

Si l'on en croit Rochambeau, lorsque tous les citoyens furent rentrés chez eux, vers minuit, les charges de cavalerie devinrent efficaces et 400 malfaiteurs furent arrêtés. Bien que les troupes fussent rentrées dans leurs quartiers, l'épuration n'avait pas été complète, puisque les magistrats, pour la parfaire, obtinrent du gouverneur une distribution de 500 hallebardes et 1,200 sabres de l'arsenal[3]. Ces armes servirent à une garde bourgeoise[4], dont les

zens, seiner klugen Vorsicht und seiner beständigen Wachbarkeit gegeben hätte... » Plus loin, à propos de l'hôtel de ville, il est encore question des habiles dispositions et prévisions de Klinglin, à qui on associe toutefois Rochambeau. L'auteur cite la devise appliquée à Klinglin : *Patrem te dicunt cives, dicentque nepotes* (sans nom d'auteur, *Beschreibung des jammervollen Aufruhrs in Strassburg*. A la fin : *Strassburg, den 30 juli 1789*. In-8°, 16 p. Bibl. nat., L[7] k. 34,264). C'est Klinglin qui avait donné l'ordre de laisser les auberges ouvertes toute la nuit pour fêter la prise de la Bastille, qui avait harangué les émeutiers paternellement devant la maison Lemp (R. Reuss, *Rev. histor.*, *loc. cit.*, p. 44 et 46). Aussi, dès 1793, Jean Friesé n'hésitait pas à attribuer à Klinglin le pillage de l'hôtel de ville et des archives, car ce personnage aurait eu intérêt à détruire les pièces du procès de son grand-père et de son père (*Neue vaterl. Geschichte Strassburgs...*, t. IV, 1793, p. 247 à 257).

1. E. Seinguerlet, *l'Alsace française; Strasbourg pendant la Révolution*, 1891, p. 18, 22 et 27. Voy. aussi, au sujet des accusations portées contre M. de Klinglin : Rodolphe Reuss, *le Sac de l'hôtel de ville : Rev. d'Alsace*, 1877, p. 44 à 46. D'autre part, on a dit que le duc d'Aiguillon, gouverneur général de l'Alsace, « plein de haine contre la Cour », pouvait avoir une grande responsabilité dans les troubles de Strasbourg (A. B., dans la *Rev. d'Alsace*, 1887, p. 501).

2. C'est sans doute pour cela que M. Reuss a cru que Rochambeau craignait une émeute militaire (*loc. cit.*, p. 313). Un autre auteur a été trop loin dans la même voie, en écrivant : « La force armée faisant cause commune avec les émeutiers... » (Louis Batiffol, *les Anciennes républiques alsaciennes*, 1918, p. 284).

3. Rochambeau, *Mémoires*, p. 355 ; cf. la lettre du 28 juillet, *loc. cit.*, p. 132.

4. L'officier Guiot, dont la lettre est publiée plus loin, porte le total de la garde bourgeoise à 2,000 hommes. Ce chiffre est en somme peu différent de celui que les armes distribuées permettaient déjà d'armer, sans parler de celles que la ville pouvait posséder.

rondes amenèrent l'arrestation d'un nombre de prisonniers qui doubla celui des premières prises.

Nous avons vu plus haut que la ville tenait à récompenser les troupes. Rochambeau nous dit : « Il étoit d'usage, à Strasbourg, de donner une gratification de vingt sous par homme aux soldats qui avoient servi à arrêter les incendies; le magistrat vint me prier de permettre qu'elle fût délivrée aux troupes pour avoir sauvé la ville le jour du pillage de l'hôtel de ville...[1]. » Le gouverneur refusa d'abord en dépeignant le danger d'une garnison qui pouvait être ivre. « Je fis ce que je pus pour les engager à renoncer à ce dessein et pour leur persuader de donner en vivres, à chaque chambrée, le produit de cette gratification... » « Enfin, pour la troisième fois, les magistrats et les représentans de la bourgeoisie réunis, ayant à leur tête le commissaire du roi[2], vinrent me réitérer cette demande, et me déclarèrent que, si je ne voulois pas y consentir, chaque bourgeois étoit résolu de délivrer cet argent lui-même aux soldats, à qui ils l'avoient promis. »

Ces paroles sont graves, puisqu'on pourrait déjà y trouver un exemple de la pression exercée par le Tiers-État. Ont-elles été véritablement prononcées? Rochambeau n'a-t-il pas voulu défendre après coup sa responsabilité dans les événements qui allaient se produire? Il est vraisemblable qu'il n'était plus sûr de la discipline de ses troupes, et, en ce cas, il eut raison de dicter, comme il le prétend, « un ordre de police pour que la moitié de chaque régiment restât de garde à son quartier pour répondre de la discipline du bataillon à qui la gratification seroit délivrée[3]... » Il est exact que la bourgeoisie insista pour récompenser la garnison[4]. Mais, d'après la lettre de l'officier Guiot, s'il y eut des troubles, c'est plutôt à cause des mesures prises par Rochambeau, et dont ses *Mémoires* ne laissent entrevoir qu'une partie; du moins Guiot autorise à croire que toutes les troupes avaient été consignées au quartier.

1. *Mémoires*, t. I, p. 357.

2. Il s'agit du baron Frédéric de Dietrich, désigné comme tel le 28 juin et installé dans ses fonctions le 6 juillet. On a écrit tout récemment que ce personnage avait fait « tout son devoir pendant les journées de Juillet » (Gabriel-G. Ramon, *Frédéric de Dietrich, premier maire de Strasbourg sous la Révolution française*. Paris, 1919, p. 39). Si Dietrich a joué ce rôle dans cette circonstance, on comprend que Rochambeau ait été contraint de chercher un terrain de conciliation.

3. *Loc. cit.*, t. I. p. 357.

4. Lettre des représentants de la bourgeoisie aux députés de Strasbourg (n° XXXI) des 6 et 7 août 1789; citée plus haut.

Ce fait démontre encore que l'état d'esprit, qui se développait avec tant de rapidité parmi toutes les classes de la nation, avait déjà fait des progrès dans l'armée elle-même[1]. Rochambeau, comme je l'ai dit plus haut, avait dû s'en rendre compte. Les événements firent que les mesures prises par lui et qui, au surplus, étaient conformes aux règles de la discipline, n'eurent pas le résultat qu'il en espérait. Les troubles, que beaucoup d'historiens ont plus ou moins laissés de côté, eurent une réelle importance. La moitié des troupes, en état d'ébriété, criait : « Vive le Tiers-État! C'est à nous à commander à notre tour[2]... » Rochambeau ne parvint pas à protéger les prisons, dont la garde était doublée et appuyée — en apparence — par quatre canons. Ces pièces ne servirent pas; le poste fut forcé « et tous les prisonniers furent délivrés, ce qui étoit le principal but de cette journée[3] ». Le second jour de la révolte fut encore plus grave; les régiments étrangers se mêlèrent aux autres et se plongèrent dans des excès de tout genre : « Les régimens allemands, ne s'étant échappés que le second jour, se livrèrent plus tard, mais plus fortement, à la plus grande débauche; ils menaçoient de la lanterne tous leurs chefs[4]... » Nous trouvons la confirmation des faits dans les autres sources que nous avons déjà utilisées. La lettre des 6 et 7 août aux députés de Strasbourg dit que « toutes les maisons des marchands de vins, de brasseurs, de boulangers, chaircutiers, graissiers », furent forcées et pillées. Ce document ajoute que la troupe était exaspérée contre ses chefs et une autre lettre des représentants de la bourgeoisie aux mêmes députés, écrite le lendemain, 8 août, confirmant ce pillage, nous apprend que la garde bourgeoise voulut s'opposer en vain au désordre et fut même maltraitée par les

1. Un reflet de cet état d'esprit nouveau apparaît dans un rare document, qui est d'ailleurs empreint de sentiments élevés et judicieux : *Dialogue entre un citoyen et un soldat; Gespräch zwischen einem Bürger und einem Soldaten*, par Mr T. D. M., capitaine d'artillerie (de l'imprimerie de Le Roux; s. d., mais certainement de la seconde moitié de 1789; in-4°, 15 p.). L'auteur, probablement un camarade de Guiot, cherche à y concilier les devoirs du citoyen et du soldat, et y soutient la nécessité de la discipline.

2. Les soldats auraient crié aussi : « Vive la nation! » (E. Seinguerlet, *op. laud.*, p. 26). Ils auraient ajouté : « Vive la bourgeoisie! » (*Rev. d'Alsace*, t. XL, 1889, p. 265.)

3. Rochambeau, *op. cit.*, p. 358. Ici, l'auteur semble suivre une idée qu'il avait exposée plus haut (p. 356) : « ... Un brasseur et quelques mauvais citoyens, fort impliqués comme instigateurs du pillage de l'hôtel de ville; leurs parens et leurs amis cherchèrent à corrompre la garnison. » La relation, rédigée en allemand et datée du 30 juillet 1789, nous dit que le brasseur fut jugé et gracié (p. 15).

4. Rochambeau, *op. cit.*, p. 359.

révoltés[1]. L'officier Guiot énonce plus brièvement les mêmes faits et évalue à plus de 80,000 livres les dégâts causés par ces deux journées d'orgie.

L'historien russe Karamzine, qui traversait Strasbourg à cette époque, confirme les faits et raconte que, sous ses yeux, une troupe de soldats ivres arrêta un prélat en voiture et le força à boire de la bière dans la même cruche que son cocher, à la santé de la nation. Le même auteur vit aussi une salle de spectacle troublée par des ivrognes[2].

Rochambeau relate la fin des troubles. De bons soldats se groupèrent autour des sous-officiers ; on fit des patrouilles et, à dix heures du matin, le 7 août, toute la garnison était rentrée dans ses quartiers.

Le vent de folie étant apaisé, la réflexion inspira sans doute le désir de se disculper, et les dissentiments entre les troupes de races différentes se firent jour. Rochambeau nous apprend que le régiment de Hesse-Darmstadt fut le dernier à rentrer dans l'ordre et que ce résultat fut difficile à obtenir. Les régiments français rejetèrent sur cette troupe le poids des vols commis pendant la révolte[3], et M. de Vaubecourt, lieutenant général inspecteur, vint même avertir le Gouverneur que les contingents français voulaient attaquer le régiment allemand dans ses quartiers. Rochambeau parvint à rétablir l'ordre et ses *Mémoires* laissent transparaître un vif contentement de soi-même[4]. Mais il est évident que le Gouverneur, averti par les événements déconcertants des dernières semaines, préféra s'abstenir de rechercher les responsabilités de la révolte et d'appliquer des sanctions[5]. J'ai d'ailleurs cité plus haut le passage de ses *Mémoires* où il prétend qu'il avait prévu les effets de la gratification de la ville.

Il me paraît hors de doute que Rochambeau, aussitôt arrivé à Strasbourg, y subit les effets de l'état d'esprit qui influait sur les relations entre l'autorité royale et les magistrats de la cité. Ceux-ci, comme la plupart des représentants des vieilles libertés provinciales,

1. *Op. cit.*, p. 141 et 144.

2. *L'historien russe Karamzine à Strasbourg en 1789;* lettre de Strasbourg, du 6 août 1789, traduite par A. Legrelle, dans la *Revue nouv. d'Alsace-Lorraine*, 5e année, 6e vol., 1886, p. 203.

3. Le fait est confirmé par Harthmann-Lichtenfelder (*Rev. d'Alsace*, t. XL, 1889, p. 266).

4. *Op. cit.*, p. 360 à 362.

5. C'est donc avec raison qu'on a pu écrire : « Il était maintenant évident pour tous qu'on ne pourrait avant longtemps faire fond sur ces troupes : ce sera la cause profonde de la création de la garde nationale de Strasbourg » (G.-G. Ramon, *op. cit.*, p. 42).

étaient jaloux des restes d'autorité qu'ils possédaient encore. Je citerai un seul exemple, suffisant pour préciser cette situation. Quelques années avant les événements qui ont été racontés plus haut, la Cour des monnaies de Paris donnait un arrêt destiné à préciser les droits de juridiction de ses officiers au siège de Strasbourg, à l'occasion d'empiétements commis par la chambre des Quinze de cette ville. En 1784, le magistrat de Strasbourg répondait par un mémoire pour établir son droit de juridiction sur l'hôtel de la Monnaie et produisait des pièces justificatives à l'appui de sa requête[1]. Le même dépôt conserve la copie d'une lettre adressée par les officiers de la Monnaie à Monseigneur le garde des sceaux pour se plaindre des empiétements du magistrat sur leurs droits de juridiction[2]. Et d'autres documents concernent la même affaire, ou des affaires qui s'y rattachent, en 1784 et 1786[3].

Il est évident qu'un état d'esprit, aussi nettement caractérisé, devait rendre délicates les relations entre la cité de Strasbourg[4] et le pouvoir central. On ne saurait donc s'étonner que les fauteurs des désordres aient su mettre à profit les hésitations suscitées par une défiance réciproque.

Lorsque nous remarquons le rôle joué d'abord par certains éléments du régiment allemand, puis par ce corps tout entier, nous pouvons nous demander si une influence étrangère[5] n'a pas pesé sur les événements regrettables de Strasbourg, en juillet et août 1789.

Je sais que les querelles religieuses ont dû avoir une certaine part dans ces événements. L'officier Guiot le laisse entendre dans sa lettre[6], qui est confirmée par d'autres documents. On sait que des sermons furent même prêchés par des ministres luthériens dans le dessein d'apaiser les ferments susceptibles d'amener de nouveaux troubles, et le convent ecclésiastique[7] de Strasbourg adressa, dès le surlen-

1. Archives communales de Strasbourg, AA 57b (*Inventaire des Archives communales de Strasbourg antérieures à 1790*, rédigé par J.-Ch. Brucker, série AA, t. I, p. 27).

2. *Ibid.*, AA 57c.

3. *Ibid.*, AA 57d, 58, 59 et 60.

4. Ces relations devaient être d'autant plus difficiles qu'il y avait souvent des dissentiments intérieurs entre les différents rouages de la constitution de la cité (cf. R. Reuss, dans *Rev. d'Alsace*, nouvelle série, t. VI, 1877, p. 46).

5. N'oublions pas qu'un compagnon charpentier, pendu le 23 juillet pour vol à l'hôtel de ville, était originaire de Mayence.

6. Eimer a considéré le mouvement comme étant d'origine confessionnelle pour une part. M. Reuss, qui n'a pas connu la lettre de Guiot, repousse l'hypothèse (*Rev. histor.*, *loc. cit.*, p. 314).

7. *Au jour du mal, prends-y garde! Sermon prononcé à Strasbourg, le*

demain du sac de l'hôtel de ville, une exhortation pressante aux communautés luthériennes des campagnes pour les engager à prévenir tout désordre[1].

Que les émeutes de Strasbourg aient été amenées par les nouvelles tendances politiques, qu'elles aient une origine religieuse[2], qu'elles résultent d'une superposition probable de divers éléments de discorde, on peut tenir pour vraisemblable qu'elles eussent pu être évitées, ou, du moins, très atténuées, si une entente parfaite eût existé entre les pouvoirs qui administraient et surveillaient la grande cité alsacienne.

C'est la conclusion que nous devons tirer des événements rappelés plus haut; comme tout fait historique, ils apportent un enseignement à ceux qui s'efforcent de les comprendre. Certains adages nous sont si familiers que nous n'y attachons plus guère d'importance; nous en avons cependant entrevu la force vitale au moment où le danger nous a contraints de nous souvenir que la force et la grandeur de la nation reposent sur une union constante et fidèle de tous les citoyens qui comprennent leur devoir[3].

Adrien BLANCHET.

APPENDICE.

Lettre écrite de Strasbourg par l'officier Guiot et relative aux événements de juillet et août 1789.

Mes bons et chers amis,

Votre inquiétude sur mon existence n'est pas fondée: rappelés-vous que je vous ai promis de ne pas déguerpir d'ici-bas avant d'avoir eû le plaisir de vous revoir, de vous embrasser et vous témoigner combien je suis pénétré de reconnaissance des sentimens d'amitié

2 août 1789, à l'occasion des troubles survenus dans cette ville, par M. Engel, pasteur de l'Église française (cité par Rodolphe Reuss, *les Églises protestantes d'Alsace pendant la Révolution, 1789-1802; esquisse historique*, 1906, p. 19).

1. Rodolphe Reuss, *les Églises protestantes*, p. 18.

2. Hostilité apparente du clergé catholique contre les églises protestantes, etc.

3. Voici la légende que le graveur Devere avait inscrite sur l'estampe que j'ai citée plus haut : « Le moyen d'éviter les troubles, c'est de retracer ceux qui ont causé bien des inquiétudes et des pertes irréparables. Le pillage de l'hôtel de ville de Strasbourg, arrivé le 21 juillet 1789, depuis 4 heures de l'après-dînée jusqu'à 7 heures du soir, est une époque que les habitans de cette ville pouront représenter à tous ceux qui n'en auroient pas eu connoissance. C'est le but de l'auteur de cet ouvrage. »

dont vous ne cessés de me donner des marques; je vous prie, mes chers et bons amis, d'être bien persuadé du plus parfait retour de ma part; je me flatte que vous n'en doutés pas. Sans doute j'ai à me reprocher d'avoir tardé si longtems à vous écrire; croiés que je ne désire pas moins que vous d'apprendre souvent de vos nouvelles, et je ne crois pas toutefois être criminel de lèze-amitié. Vit-on jamais une année aussi orageuse; voici mes raisons. Je ne vous rappellerés (*sic*) pas toutes les horreurs qui se sont passées dans presque toutes les provinces du royaume, dans les villes particulières et ailleurs; vous savés cela comme moi. Mais ce que vous ignorés peut-être est que les lettres n'étaient pas sûres à la poste, et, comme je ne suis nullement aristocrate, j'aurais craint de commettre quelques imprudences en m'ingérant de parler sur les affaires du tems; la crainte de vous compromettre avec moi a été la cause de mon silence. Je ne sçais pas trop si l'on est encore bien rassuré aujourd'huy; on ne peut que gémir sur ce que l'on voit et entend; les nouvelles du jour détruisent celles de la veille, de sorte que l'on ne sçait trop sur quoi compter. Enfin, que fait donc cette Assemblée nationale, de quoi s'occupe-t-elle? En vérité, l'on serait tenté de croire qu'elle ne finira jamais rien; quelle (*sic*) sera donc le résultat de ces éternels débats : Dieu veuille que le tout arrive à bien, mais...; on parle d'une réforme considérable dans l'armée, il faut s'attendre à tout; je compte que trente-cinq ans de services sous les mêmes drapeaux seront pris en considération, soit par la nation, soit par le Roy; enfin, plustot je serai libre et plustot j'aurai la satisfaction de vous serrer dans mes bras, car soiés bien persuadés, mes chers amis, que mon premier acte de liberté se dirigera vers vous, à moins que des circonstances majeures n'en empêchent l'exécution. Réduit aux événemens ordinaires, je crois pouvoir regarder comme certain de me rapprocher de vous l'année prochaine; il y a à parier dix contre un que le régiment ira à la Fère en Picardie, alors la distance qui nous séparera ne sera plus que de 18 lieues, dix-huit lieues! Ah! que n'y suis-je déjà; mais j'y compte.

Nous sommes assés tranquilles maintenant dans cette garnison; c'est encore une de celles de tout le royaume où l'on vit à meilleur compte; nous avons eu aussi nos tems orageux; la populace, soufflée dit-on par la bourgeoisie, se mutina sur la fin de juillet, sous prétexte de mécontentement contre le Magistrat; il y eut à ce sujet une bagarre diabolique à l'hôtel de ville, une partie de la toiture fut démolie, toutes les vitres brisées, une quantité énorme de papiers jettés sur la place, elle en était jonchée. J'y passai avec un de nos chefs de brigade, à neuf heures du soir, le jour de cette expédition; cela avait l'air d'une nuit d'hyver, où le matin, en sortant de chez soi, on se trouve dans la neige jusqu'au genoul, telle fut l'impression que le (*sic*) Bacanale présenta à mon imagination; les misérables s'étant introduit dans les caves de cet hôtel de ville, après s'être ennivrés, défoncèrent les tonneaux, et il y eut pour plus de 1,000 louis de vins

perdus; deux en furent la victime en se noyant dans cette liqueur. Voilà l'histoire qui nous a amenés (*sic*) la garde bourgeoise, qui est de 2,000 hommes. Comme dans cette bagarre la garnison avait été simple spectatrice, c'est-à-dire tranquile au milieu du tumulte, empêchant seulement un plus grand désordre, la ville crut devoir lui accorder une gratification de 20 sols par soldats. Cela eût été à merveille si on eût laissé aux soldats la liberté d'en faire la consommation à leur grés; mais on crut (mal adroitement) qu'il serait plus prudent de les obliger de les dépenser dans les chambrées, et, en effet, on les consigna chacun dans leurs cazernes. Cette consigne fut le signal de la Révolte; les soldats dirent qu'ils préféraient leurs libertés à la gratification et, en conséquence, se mutinèrent, sortirent de leur quartier, se mélèrent ensemble, cavalerie, infanterie française et allemande, et quelques-uns des nôtres, se répandirent dans la ville et complotèrent une révolte générale. En effet, le lendemain tous se réunirent sans exception; les prisons, les maisons de force furent enfoncées, nulle authorité ne fut respectées pendant deux jours et deux nuits; on prétend que les dégâts, joints à la boisson et mangeaille, fait un objet de plus de 80,000 livres qui seront payées par je ne sçais qui, etc. Voilà, mon cher compère, en abrégé, à peu près ce qui s'est passé dans notre Strasbourg. On prétend qu'il y a encore quelques étincelles sous la cendre; les Bourgeois ne sont pas, à beaucoup près, d'accord ensemble; la différence de Religion ne contribuent (*sic*) pas peu à leurs mésintelligences, le nombre des Luthériens excédant presque du double celui des catholiques. Mais c'est leur affaire.

. . . . . .

(Suivent dix-huit lignes de compliments pour la femme et la fille de son correspondant, pour des amis communs. Il transmet aussi des compliments d'un Monsieur Amspach et termine par de nouvelles protestations d'amitié).

Signé : GUIOT.

Strasbourg, le 25 septembre 1789.

(*Au dos, la suscription :* A Monsieur, Monsieur Guilmat, secrétaire de Monsieur le premier Président au Parlement de Flandres, rue des Malvaux, à Douay[1].)

1. Papier, 4 pages; ma collection.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE

FIN DU MOYEN AGE (1328-1498).

PUBLICATIONS DE TEXTES. CHRONIQUES ET DOCUMENTS POLITIQUES. — La Société de l'Histoire de France a pu, pendant et après la guerre, poursuivre son œuvre et publier des volumes irréprochables dans la forme comme pour le fond. M. DELACHENAL a achevé pour elle la publication de la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*[1], qui est la partie la plus précieuse des *Grandes Chroniques de France*. Le tome III renferme la *Continuation*, de 1381 à 1384[2], écrite peut-être par l'auteur même de la *Chronique*, et qui a, en tout cas, les mêmes qualités d'exactitude et de précision. L'annotation de M. Delachenal, qui lui a été facilitée par les travaux de M. L. Mirot, ne laisse rien à désirer. Il a placé à la suite, comme appendice à la *Chronique*, une collection d'importantes pièces justificatives, presque toutes complètement inédites, empruntées aux archives du Vatican et de la couronne d'Aragon et à diverses archives françaises : testament de Charles V et codicille, instructions données à ses ambassadeurs, pièces diverses relatives à sa lieutenance et à son règne, et surtout à sa politique extérieure (1354-1380). La table alphabétique qui clôt le volume est un index des institutions (voir notamment au mot : *Paris*) en même temps qu'un index des personnes. — Le tome IV, qui ne sera pas le moins bien accueilli par les curieux, est un album de photogravures : cinquante miniatures se rapportant à la période 1350-1379 ont été reproduites et accompagnées d'une étude et d'un commentaire de l'éditeur. Il s'agit des miniatures célèbres qui illustrent le manuscrit français 2813 de la Bibliothèque nationale. Contemporaines du manuscrit lui-même, qui a été probablement composé sous le contrôle de Charles V, elles ont, sinon une valeur documentaire, du moins un intérêt historique.

Quel est l'auteur de la *Chronique des règnes de Jean II et de*

1. Tomes III et IV, 1920.
2. Le baron Pichon l'avait déjà soigneusement publiée.

Charles V? M. Delachenal a traité la question avec toute l'ampleur désirable dans son introduction. Le monde savant a accepté la thèse de Lacabane, qui a attribué la chronique au chancelier Pierre d'Orgemont. M. Delachenal estime que le texte du mandement découvert par Lacabane (... *des croniques de France et de celles que a faittes nostre amé et feal chancellier*...) n'est pas pleinement convaincant. En tout cas, il est vraisemblable que Pierre d'Orgemont a été chargé de surveiller la rédaction, et il est certain que nous avons affaire à une chronique officielle, à une version royaliste des événements, qu'il faut contrôler et critiquer, mais dont l'information est extrêmement riche et précise, grâce aux archives dont disposait l'auteur.

Les *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*[1], à la publication desquelles le regretté Bernard DE MANDROT a consacré les dernières années de sa vie, forment un recueil d'un intérêt et d'une saveur incomparables. Après les *Mémoires* de Commynes et les *Lettres de Louis XI*, je ne connais pas, pour cette époque, de plus beau document, permettant de pénétrer plus à fond dans la réalité vivante.

Bernard de Mandrot, dans une fort intéressante *Lecture faite à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France*, le 3 mai 1910, avait montré l'importance historique de ces dépêches. C'est à cette *Lecture*, publiée dans l'*Annuaire-Bulletin* de 1910, qu'il faudra se reporter pour avoir des vues d'ensemble, car, dans l'introduction de l'édition, on trouvera seulement un exposé des événements historiques antérieurs à l'avènement de Louis XI, dont la connaissance est nécessaire à l'intelligence des dépêches. Mais le mieux est de lire les dépêches elles-mêmes et les pièces justificatives qui terminent chaque volume, en s'aidant des copieuses analyses et des précieuses notes ajoutées par l'éditeur. Une fois la lecture commencée, on ira jusqu'au bout.

Les dépêches se trouvent dans le fonds Custodi-Costa, dit « Archivio Sforzesco », à la Bibliothèque nationale, et aux archives d'État de Milan. Un bon nombre sont chiffrées, et nous n'en possédons pas toujours le déchiffrement contemporain[2]. Elles proviennent, jusqu'au

1. Société de l'Histoire de France. Tome I : *1461-1463*, 1916 ; tome II : *1464* (ce volume contient la préface et l'introduction historique), 1919 ; tome III : *1465*, 1920. On attend un quatrième volume, contenant les dernières dépêches adressées à François Sforza et les tables. Il y aura lieu à un *erratum*. Les fautes d'impression, dans les dates notamment, sont assez nombreuses.

2. En ce cas, l'éditeur a eu soin de les faire mettre en clair par un cryptographe. Il est déplorable qu'on n'en ait pas fait autant pour l'édition des *Lettres de Louis XI*.

mois de septembre 1463, d'un assez grand nombre de correspondants. Pendant quelques mois, le duc de Milan entretint même auprès de Louis XI trois ambassadeurs à la fois, qui, naturellement, se jalousaient. Il avait aussi des informateurs occasionnels. En 1463, il se décida à envoyer en France un diplomate éprouvé, Alberic Malleta, qui lui rendit les plus grands services et conclut l'alliance entre le roi et le duc. Les dépêches de Malleta commencent le 17 septembre 1463, et se continuent jusqu'au mois de mai 1465, date à laquelle il quitte Louis XI : le roi l'appréciait grandement, mais, avec son système de voyages perpétuels, il lui imposait une vie éreintante. Malleta laisse auprès du roi un homme qu'il qualifie jeune, intelligent et dur à la fatigue, Jean-Pierre Panigarola. Ce dernier restera auprès de Louis XI jusqu'en 1468 et deviendra dans la suite ambassadeur du duc de Milan auprès de Charles le Téméraire[1]. — Duement stylés par François Sforza, qui leur recommandait de tout épier et de lui donner des renseignements complets concernant les événements, le caractère des hommes importants et leurs relations mutuelles, tous ces envoyés nous fournissent des informations abondantes, non seulement sur la politique franco-italienne, qui a eu des conséquences générales fort importantes, mais sur les rapports de Louis XI avec l'Espagne et l'Angleterre, sur ses visées du côté de l'Allemagne, sur son gouvernement et ses favoris, sur les crises intérieures, et enfin sur le roi lui-même, qui est à chaque instant mis en scène.

La première série des dépêches nous fait assister à la double volte-face que Louis XI exécute avant de fixer les principes de sa politique en Italie. Dauphin, il avait constamment contrecarré, sur tous les points, les plans des conseillers de Charles VII et, comme ceux-ci avaient mis la main sur Gènes et soutenu à Naples et en Lombardie les maisons d'Anjou et d'Orléans contre les princes d'Aragon et les ducs de Milan, il avait, le 6 octobre 1460, conclu alliance avec François Sforza. A son avènement, il tourna casaque brusquement. Alors même qu'il destituait ou emprisonnait les conseillers de son père, il s'appropriait, sur certains point, leurs vues et leurs méthodes, et les affaires d'Italie montrent bien comme il est difficile, pour être exact, de résumer en quelques formules l'histoire extraordinairement compliquée de son règne. Il déclarait à un ambassadeur milanais, quelques semaines après son avènement, que, quelle qu'ait pu être sa politique dans le passé, maintenant

1. On sait que ses dépêches de 1475-1476 ont été publiées par Gingins de la Sarra.

qu'il avait la lourde charge de gouverner la France, il devait faire besogne française (dapoy che la Galia gli fa tanto a manegiare, bisogna sia galico)[1]. Ce fut peut-être ce sentiment très vif qu'il avait de ses devoirs envers la couronne et l'héritage royal, qui le portait à reprendre les vues de Charles VII sur Gênes. Mais des mobiles plus précis le poussaient à soutenir, comme l'avait fait son père, les prétentions de la maison d'Anjou sur Naples. Nous croyons qu'un des plus puissants était son désir de se procurer dans la noblesse des appuis contre le duc de Bourgogne, dont la tutelle lui pesait depuis longtemps; or, Philippe le Bon était brouillé avec les Angevins[2]. Quoi qu'il en soit, il prétendit obliger François Sforza à seconder sa politique, et les ambassadeurs milanais vécurent pendant plusieurs mois dans de grandes inquiétudes. La tenace volonté et la grande intelligence du nouveau roi, sa connaissance prodigieusement précise des affaires italiennes, l'obéissance à laquelle il réduit tous ses sujets, sa puissante armée, les trésors qu'il accumule on ne sait pour quel but, tout leur inspire une crainte qu'ils ne dissimulent pas dans leurs dépêches. Sforza, pourtant, tient bon, refuse poliment d'abandonner son allié Ferrand d'Aragon, et par ses atermoiements, qui empêchent Louis XI d'agir sérieusement en Italie, il gagne la manche. Au printemps de 1462, ses ambassadeurs lui écrivent que le roi n'enverrra pas d'armée au delà des Alpes. Une lacune dans la série des dépêches interrompt ici nos informations milanaises pendant une année. Lorsqu'elles recommencent, nous voyons que Louis XI a décidément renoncé à toute entreprise en Italie. C'est que, dans l'intervalle, Jean d'Anjou a été complètement battu à Troja et ses partisans napolitains ont passé dans le camp de Ferrand; d'autre part, Louis XI est accaparé par le souci des affaires espagnoles et anglaises. Désormais, il ne jouera plus en Italie qu'un rôle d'arbitre et de protecteur; seule, la Savoie tentera son ambition. Dès le mois de décembre 1463, Alberic Malleta obtient une victoire diplomatique presque complète. Louis XI, résistant aux assauts de son entourage, inféode Gênes au duc de Milan et renouvelle son alliance avec lui; il l'encourage à racheter Asti au duc d'Orléans. Malleta jure de ne pas quitter la France avant que l'Italie soit complètement débarrassée des Français.

1. Dépêche du 11 août 1461.

2. Voir la dépêche du 28 juillet 1461. — M. de Mandrot (t. II, introduction historique, p. XXIX) estime que Louis XI subissait l'influence de sa mère Marie d'Anjou et « de conseillers notoirement hostiles au duc de Milan, aux Aragonnais de Naples et à tous les Italiens en général ».

Asti, cependant, resta français, et Louis XI sut tirer bon parti de l'alliance milanaise pendant la guerre du Bien-Public. Les préludes et les péripéties de cette terrible crise sont vivement éclairés par les dépêches de Malleta et de Panigarola. Pendant les derniers mois de 1464, Malleta note l'aggravation continuelle de la situation, causée par l'impopularité de Louis XI, la crainte et la haine que sa dureté inspire, et les griefs de la noblesse. Cependant, il a peine à croire que la guerre éclate et, quand les rebelles prennent les armes, il reste d'abord très confiant, ainsi que son successeur Panigarola : le roi est puissant, a beaucoup d'argent, et les ligueurs devront bientôt faire la paix. Au mois de juillet 1465, tout change, et cet optimisme, qui ne faisait que refléter celui de Louis XI et de son entourage, fait place à l'affolement. A la nouvelle que le comte de Charolais approche de Paris, le roi perd un instant la tête et a une crise de larmes[1]. Il a été surpris et n'a su où se trouvaient ses adversaires que lorsqu'ils ont été près de lui. Sur la bataille de Montlhéry, la conclusion de la paix, les sentiments de rage et de rancune que sa défaite inspire au roi, les dépêches de Panigarola et diverses autres lettres découvertes par M. de Mandrot apportent également les informations les plus précieuses. On y voit Louis XI tout décidé, avant même de signer le traité, à n'en pas tenir compte : après tout, dit-il, il ne sera lié que par du papier et de l'encre[2].

Sans modifier l'idée que les autres documents nous permettaient de nous former des principaux personnages de ce temps et du roi lui-même, les dépêches milanaises dressent devant nous des portraits d'un coloris et d'une saveur que rien n'égale. Voici le vieux Charles d'Orléans, devenu gâteux et dont Louis XI se moque ouvertement, avec d'intarissables plaisanteries sur les grossesses de la duchesse d'Orléans[3]; Philippe le Bon, follement prodigue, abruti par de longues années de débauche, et incapable, à soixante-huit ans, de renoncer aux femmes, qui vont le mener au tombeau[4]; son fils Charles, que Louis XI qualifie de brute orgueilleuse, colérique et dénuée de sens, et dont il s'amuse à contrefaire les emportements[5]; la reine Charlotte de Savoie, réfugiée dans une vie étroite et solitaire[6], presque délaissée de son dur mari : Louis XI se plaint de

1. Dépêche du 14 juillet 1465.
2. Dépêche du 4 septembre 1465.
3. Dépêches des 7 et 18 avril, 26 mai 1464.
4. Dépêche du 29 avril 1464.
5. Seconde dépêche du 25 décembre 1463.
6. 11 juillet 1464.

l'entendre crier pendant qu'elle accouche[1], parle du mariage qu'il ferait si elle mourait[2], et, au surplus, il a des « amoureuses »[3]. Nous connaissions bien Louis XI, grâce à Commynes et aux *Lettres*; mais les dépêches milanaises sculptent sa figure avec un relief plus saisissant encore, parce qu'elles nous racontent sa vie au jour le jour, nous décrivent ses joies, ses angoisses, ses colères, nous rapportent ses propos, ses bons mots, ses moqueries, ses discours de Grippeminaud et aussi ses explosions de cynisme[4], nous le représentent organisant de véritables scènes de comédie où il joue son rôle en acteur consommé[5]; on voit que la politique le passionne et le prend tout entier, qu'il ne vit que pour régner, et qu'à sa besogne de roi il dépense toutes les ressources d'une énergie redoutable et d'une intelligence de premier ordre[6]. Figure grande et étrange, au milieu de la pâle série de nos rois du XVe siècle, et qui rappelle plutôt les princes italiens de la Renaissance que ses ancêtres capétiens. C'est bien pourquoi les orateurs milanais l'ont observée et décrite avec une curiosité si ardente, dont les historiens sont maintenant bénéficiaires.

Documents sur le droit, les croyances et les mœurs. — Un des plus illustres documents de cette nature au moyen âge est assurément le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, que M. Pierre Champion vient de rééditer et de traduire. Mais, au moins pour qui possède la publication de Quicherat, les commentaires de M. Champion donnent à ces deux volumes leur valeur principale, et nous en parlerons donc dans la seconde partie de ce Bulletin.

Le procès de Jeanne d'Arc, dirigé par Cauchon, fut un procès de cour épiscopale, et l'Inquisition, alors en pleine décadence en

1. 27 avril 1464. Cette dépêche fixe au dimanche matin 22 avril la date de naissance de l'infortunée Jeanne de France, dont M. de Maulde a écrit l'histoire.

2. 18 avril 1464.

3. 26 mai 1464.

4. Dépêche du 5 septembre 1464 : les Angevins auront beau faire, sa fille ne sera pas réduite à aller « a la stufa, hoc est al bordello ».

5. Voir notamment la seconde dépêche du 25 décembre 1463.

6. Les ambassadeurs milanais ne tarissent pas d'éloges sur la vivacité de son intelligence, la précision de ses connaissances politiques et insistent sur la crainte qu'il inspire à tous. Ils ne considèrent pas comme négligeable l'influence de certains conseillers et ils nous donnent des renseignements importants et nouveaux sur le rôle joué par eux. Panigarola nous apprend par exemple qu'à l'époque de la guerre du Bien-Public le conseiller le plus écouté était Guillaume Cousinot, qui avait la charge de toutes les dépêches royales (dépêche du 12 juin 1465). Mais Louis XI, le plus souvent, n'en fait qu'à sa tête. Sur le rôle du Conseil du roi, voir une intéressante dépêche du 27 avril 1464.

France, n'y joua qu'un rôle d'auxiliaire. Les procès courants portés devant les justices d'évêques sont bien pâles à côté de celui-là; si nous en possédions un grand nombre cependant, que d'informations précieuses ils nous apporteraient! La publication du *Registre de l'officialité de Cerizy* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, celle des *Testaments de l'officialité de Besançon* par Ulysse Robert, et les Inventaires sommaires des Archives départementales (surtout celui de l'Aube, pour le fonds d'officialité de Troyes), nous ont depuis longtemps révélé l'intérêt des archives d'officialités, non seulement pour l'histoire du droit canonique, mais pour l'histoire de la famille et des mœurs en France. Malheureusement ces archives ont, pour la plus grande partie, disparu. A la différence de celles qui prouvaient les droits de propriété, celles-ci n'avaient guère, pour les particuliers, qu'un intérêt transitoire, et l'on s'appliquait peu à les conserver. C'est une raison de plus pour publier ce qui nous reste. A Paris, il n'existe qu'un seul registre antérieur au XVe siècle. Joseph PETIT, mort en 1908, en avait préparé l'édition et l'impression, et avait même écrit l'introduction. Le soin de réviser les épreuves et la charge très lourde de rédiger une table alphabétique qui contient 10 ou 12,000 noms ont incombé à M. MARICHAL, puis, par suite de la guerre, au commissaire responsable, M. LELONG. Le *Registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris* (1384-1387) a pu enfin paraître[1]. Ce journal, où les scribes inscrivaient cursivement les causes portées devant le tribunal, les incidents, les sentences, est d'une brièveté sèche et monotone. On ne doit pas y chercher de détails pittoresques, mais seulement des notes précises qui permettent de se faire une idée exacte de la procédure du tribunal et de sa compétence au XIVe siècle en matière de causes civiles. Bien que la juridiction laïque ait progressé aux dépens de la juridiction ecclésiastique (l'éditeur remarque notamment que les causes pécuniaires provenant du mariage échappent à peu près à l'officialité de Paris au XIVe siècle), cette compétence est encore très variée. Il est question dans notre registre, *ratione personae*, de causes intéressant les clercs, de tutelle des paroisses, d' « asseurements » prêtés par les clercs (on compte dans ce recueil plusieurs centaines d' « asseurements »), et, *ratione materiae*, de certaines affaires de testament, de tutelle, de contrat, mais surtout d'affaires matrimoniales ou connexes : rupture de fiançailles, bigamie, annulation du mariage, sépa-

1. Paris, Imprimerie nationale, 1919, 619 p. in-4° (*Collection des documents inédits*).

ration de corps, séparation de biens, etc... L'Église exerçait en matière familiale et sociale une tutelle au moins aussi étendue que celle qui est dévolue à l'État aujourd'hui. « Le séducteur », dit M. Joseph Petit dans son introduction, « était généralement condamné à participer aux frais d'éducation de l'enfant né de ses œuvres, ou bien il devait doter la femme séduite, en proportion de ses ressources. » L'official surveillait les sages-femmes et protégeait la société contre l'infanticide. Il intervenait en faveur des orphelins, des veuves, des mineurs, des écoliers, des apprentis, contre ceux qui voulaient les exploiter. Il disposait de moyens puissants et usait de son ascendant pour amener au mariage les couples vivant en union libre et pour prévenir la rupture des promesses matrimoniales. Sur toutes ces questions, le *Registre* apportera d'instructifs exemples, que le précieux *index rerum* contenu dans la table alphabétique permettra de colliger commodément.

Les *Statuts synodaux d'Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieuc* (1421), édités par M. Pocquet du Haut-Jussé d'après un recueil du fonds de la reine Christine au Vatican[1], portent témoignage du labeur de certains évêques au xve siècle. Alain de la Rue était un homme actif et laissa la réputation d'un réformateur ecclésiastique comme d'un conseiller et d'un diplomate avisé. Ses statuts forment une sorte de catéchisme à l'usage des prêtres et des fidèles. Ils ne manquent certes pas d'intérêt, même (et peut-être surtout) pour un profane, mais l'historien du xve siècle n'aura pas beaucoup à y glaner. Il est rare que l'auteur mentionne des faits particuliers à son époque et qu'on puisse considérer comme vraiment spécifiques de la fin du moyen âge.

La même observation s'applique aux *Opuscules provençaux du XVe siècle sur la confession*[2] tirés par M. Brunel du ms. français 1852 de la Bibliothèque nationale, que Paul Meyer a signalé et analysé. Ces opuscules consistent en un traité des sept péchés capitaux et un traité des dix commandements de Dieu, œuvre sans doute d'un moine de Moissac. Il est difficile d'en tirer des conclusions certaines sur l'état des mœurs à cette époque et de mesurer ce qui peut être dû à l'imagination échauffée de l'auteur, qui ne craint pas

1. Rennes, Vatar, 1920 (extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Rennes*). M. Pocquet du Haut-Jussé nous dit qu'il a eu à rectifier les fautes nombreuses du copiste. Que serait-ce s'il ne les avait pas rectifiées! Il a laissé subsister bien des incorrections, et certaines phrases sont à peu près inintelligibles.

2. Extrait des *Annales du Midi*, t. XXIX, année 1917. Toulouse, Privat, 1917, 106 p.

les détails scabreux. Il faudrait une instruction théologique que nous ne possédons point pour discerner ce qui, dans ces traités, n'est point la pure répétition des indications en usage dans les manuels de ce genre à travers les siècles. Nous hésitons un peu à dire avec M. Brunel que ce sont des « documents curieux pour l'histoire des mœurs et des idées morales dans le midi de la France au xve siècle ». Il y a cependant une dizaine de pages de commentaires sur le premier commandement de Dieu, concernant les superstitions, où l'historien nous paraît pouvoir puiser d'une main assurée. Paul Meyer les avait déjà publiées. Il est intéressant de noter et ces superstitions, qui subsistent encore en partie, et les efforts de l'Église pour les déraciner. En quelques cas, l'auteur adopte non seulement les affirmations des médecins et des astrologues, mais les croyances populaires, et il recommande d'agir tout au moins comme si elles étaient l'expression de la vérité : ainsi, dit-il, il y a eu bien souvent des signes quand une personne allait mourir, et, en beaucoup d'abbayes, on a entendu alors des coups ; il faut donc, en pareille occurrence, avertir le malade de se mettre en bon état. En général, notre moine — auquel on ne peut faire grief de se montrer parfois aussi crédule que les occultistes de notre époque — se montre judicieux et d'esprit ferme. M. Brunel a édité selon les exigences de la critique ces textes amusants.

Elles ne sont point toujours amusantes, les « Nativités » et les « Moralités » liégeoises du xive et du xve siècle, que M. Gustave Cohen a trouvées dans un manuscrit de Chantilly[1], et l'éditeur n'essaie pas de nous faire illusion sur « la quantité d'ennui » qui se dégage, sinon des deux Nativités, assez naïves et savoureuses, du moins des trois Moralités, qu'il publie avec tout le soin et tous les éclaircissements désirables. L'étude de M. Cohen est à lire au moins autant que le texte. L'historien y trouvera quelques détails instructifs sur la vie sociale, les idées religieuses et morales et l'évolution du théâtre à la fin du moyen âge, mais surtout il y puisera une excellente leçon de méthode sur la façon de dater et de situer des textes en langue vulgaire.

Ouvrages relatifs a Avignon, aux papes et aux légats d'Avignon. — L'histoire d'Avignon et des papes du xive siècle attire de plus en plus l'attention des érudits. L'indifférence que, pendant un siècle, une administration inepte et une population igno-

1. *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire.* Paris, Champion, 1920 (Bibliothèque du xve siècle), cxlix et 138 p. in-4°. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXVII, p. 247.

rante ont témoignée au Palais des papes a causé des malheurs irréparables. Mais Avignon a encore de belles archives, au moins pour la fin du moyen âge, et les registres du Vatican offrent des sources d'informations difficiles à épuiser.

Une phalange de savants travaille actuellement à l'exploitation de toutes ces richesses. L'abbé Mollat, auquel on doit un ouvrage d'ensemble, sommaire, mais utile, sur les *Papes d'Avignon*, s'est chargé d'analyser les *Lettres communes* de Jean XXII; le dix-huitième fascicule (5 septembre 1328-25 février 1329) a paru récemment[1]. Une introduction et un index viennent de terminer la publication que le regretté Georges Daumet a consacrée aux registres de Benoît XII[2]. Ce pape, d'une austérité assez rude, a été peu populaire. Il a été attaqué, non seulement par ses contemporains, mais par des historiens modernes, qui ont fait preuve de quelque légèreté dans leur interprétation des documents. Daumet, qui connaissait « son pape » mieux que personne, l'a défendu vigoureusement, et son plaidoyer est presque toujours convaincant, qu'il s'agisse des réformes tentées par Benoît XII dans l'Église ou de son attitude dans les conflits européens et dans les éternels préparatifs de croisade. Les historiens de la guerre de Cent ans auront désormais à tenir compte de l'érudite introduction des *Lettres de Benoît XII se rapportant à la France*. La figure du sévère cistercien, mieux connue, devient plus intéressante et plus grande, et il faut avouer que les reproches qu'on lui a adressés, quand ils se fondent sur son horreur du népotisme, de la corruption et des pourboires, et aboutissent à l'accusation d' « égoïsme », ont quelque chose de bien surprenant.

La famille et les amis de Robert André-Michel ont voulu réunir et présenter au public, sous forme de mélanges posthumes, des travaux qui ont pour objet principal Avignon et la cour des papes au XIVe siècle[3]. Les deux thèses de doctorat projetées par le regretté

1. *Jean XXII (1316-1334). Lettres communes, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, 18e fasc., t. VIII. Paris, Fontemoing, 1920, gr. in-4°, 192 p. (Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome).

2. *Benoît XII (1334-1342). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*. Introduction et index, LXXXVI p. (même collection).

3. Robert André-Michel, *Mélanges d'histoire et d'archéologie : Avignon, les fresques du palais des papes, le procès des Visconti*. Introduction par M. André Hallays. Paris, Armand Colin, 1920, 210 p., 24 planches hors texte. Voici la liste de ces mémoires qui ont paru naguère dans la *Revue historique*, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, les *Mélanges de l'École de Rome*, etc... : Le développement des villes dans le Comtat-Venaissin. Avignon au temps des premiers papes. — Les fresques de la garde-robe au palais des papes. — Les fresques de la chapelle Saint-Jean. — Matteo de Viterbe et les fresques de l'Audience. — Les premières horloges du palais des papes. — Le tombeau d'Innocent VI. — Les défenseurs des châteaux et des villes fortes dans le

érudit devaient être consacrées, l'une, la « petite », à la construction des remparts d'Avignon, l'autre, la « grande », aux villes fortes et châteaux des papes en France au XIVe siècle. Par les fragments qui nous sont donnés, nous apprécions mieux et avec plus de tristesse encore la perte que l'histoire et l'archéologie ont faite en sa personne. Sans doute, s'il avait survécu à la guerre, Robert André-Michel aurait revu et modifié certaines pages ; par exemple, il aurait enrichi et corrigé son chapitre sur Avignon au temps des premiers papes et il aurait probablement tenu compte de la critique que lui a adressée Noël Valois dans son étude sur *Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII*[1]. Telle qu'elle est, cette publication posthume lui fait grand honneur. Elle atteste son labeur, sa patience, sa pénétration, autant que son goût des idées générales, tempéré par le sentiment très vif des inexactitudes que commettra forcément l'historien du moyen âge s'il veut « esquisser à grands traits l'état social d'une vaste région pendant un long espace de temps ». Nous aimons surtout les minutieuses et intéressantes études sur les fresques du palais des papes, qui apportent beaucoup de nouveau et attestent une sagacité à la fois ferme et prudente. Robert Michel était un Français de belle race, et il l'a prouvé dans la guerre comme dans ces travaux de science et d'art qu'il aimait si passionnément. M. André Hallays, dans son introduction, a cité d'émouvants extraits de ses carnets de route. La publication, fort bien illustrée, s'ouvre par le portrait de Robert André-Michel ; on y a joint, avec une poignante dédicace, la reproduction du portrait admirable que John Sargent avait fait de sa jeune femme, Rose-Marie Ormond, qui périt écrasée à Saint-Gervais, victime, elle aussi, des armes allemandes.

Les Archives communales d'Avignon sont extrêmement riches pour l'histoire de la ville et de la légation au XVe siècle. M. L.-H. Labande leur a emprunté, sans négliger les autres sources, la matière d'une étude tout à fait remarquable par sa nouveauté. Presque tous les documents cités en référence sont inédits. Dans un premier volume, qui a été luxueusement édité aux frais du prince de Monaco[2], M. Labande a exposé l'histoire politique d'Avignon au

Comtat-Venaissin. — Anglais, Bretons et routiers à Carpentras. — Les chevaliers des arènes de Nîmes. — Une accusation de meurtre rituel en 1297. — Le procès de Matteo et de Galeazzo Visconti.

1. Dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, 1915. Voir p. 416 et suiv.

2. *Avignon au XVe siècle. Légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de La Rovère*. Paris, Picard, 1920, XXXI-723 p. et 4 planches (Mémoires et documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco). Prix : 50 fr. Les ouvrages d'érudition ne sont décidément plus accessibles aux savants qui n'ont pas la chance d'être millionnaires.

xve siècle. Dans un second, qu'il nous promet, il étudiera son histoire économique, sociale et intellectuelle.

C'est de l'Avignon des légats Charles de Bourbon et Julien de La Rovère, de 1464 à 1503, qu'il nous parle. En un premier chapitre, très substantiel et dont on regrette la brièveté, il nous décrit l'aspect et les institutions de la cité. Avignon, depuis le milieu du xive siècle, est un petit État particulier, serré entre le Comtat-Venaissin, qui forme à ses côtés un second territoire pontifical, la Provence et le royaume de France. La ville, entourée par le Rhône et une petite zone rurale, est surpeuplée et étouffe dans ses remparts. La population, étrangement cosmopolite, compte peu d'autochtones. Les « cives et habitatores » sont sans doute tous ceux qui possèdent une maison et sont installés définitivement dans la ville. La noblesse est réduite à une vingtaine de damoiseaux. Les personnages importants sont les immigrés italiens et espagnols, qui détiennent le haut commerce et la banque. Les artisans viennent de France et de Savoie; les artistes sont en majorité des Flamands et des Français. Un conseil recruté dans la plutocratie et trois consuls avec un assesseur administrent la ville. Mais, à côté d'eux, il y a deux puissants personnages : l'évêque, et surtout le légat, qui représente la souveraineté pontificale, gère le domaine, juge, légifère, gouverne. Enfin il y a le roi de France et ses officiers, qui, traditionnellement, exercent une surveillance très étroite sur les États pontificaux. Surveillance légitime et nécessaire : les provinces ecclésiastiques du Dauphiné, du Languedoc, d'une partie de la Gascogne sont soumises à la légation, et, d'autre part, les commerçants français doivent être protégés contre les brimades; enfin, et surtout, il ne faut pas permettre qu'il se crée au delà du Rhône un foyer d'action antimonarchique. A plusieurs reprises, nos rois ont eu évidemment la tentation de mettre la main sur la proie que leurs ancêtres du xiiie siècle avaient laissée échapper. Mais les Avignonnais ne se souciaient pas de tomber sous leur domination. Ils tenaient à conserver les garanties civiles, fiscales, commerciales, politiques, qu'ils avaient obtenues du Saint-Siège. D'ailleurs, ils gardaient l'espoir de voir le pape, menacé par les princes et les républiques d'Italie, revenir et refaire d'Avignon la capitale de la chrétienté et le rendez-vous des pèlerins et des solliciteurs. Le plus sage, pour la royauté, était de se contenter d'une sorte de protectorat. En ces conditions, le choix du légat envoyé par le pape était pour elle une grande préoccupation. Un légat hostile pouvait être très dangereux, qu'il s'agit des relations internationales ou des relations avec l'Église et le Saint-Siège. C'est l'histoire de la légation d'Avignon, dans une phase

particulièrement orageuse, que M. Labande s'est proposé pour principal objet d'écrire. Son exposé commence en 1464, année où Louis XI, prévoyant la mort prochaine du légat Pierre de Foix, entame la lutte pour faire nommer à sa place un candidat dont il serait sûr. Il se termine lorsque le conclave fait du légat Julien de La Rovère le pape Jules II, et que celui-ci confère la légation au principal conseiller de Louis XII, Georges d'Amboise. M. Rey avait eu le mérite, dans sa thèse sur *Louis XI et les États pontificaux de France,* de montrer l'intérêt de la question et de faire quelques recherches dans les Archives d'Avignon; mais tous les érudits qui ont eu à se servir de son livre savent avec quelle négligence il a été rédigé. L'ouvrage de M. Labande fera autorité. Soit pour l'histoire d'Avignon, soit pour celle de la politique royale, soit pour la biographie de Julien de La Rovère, il apporte des renseignements neufs et abondants. Il sera permis seulement de regretter que l'exposé soit si touffu et que les faits de minime importance ne soient pas plus systématiquement mis dans l'ombre; au moins l'auteur pouvait-il, de temps en temps, dominer sa narration, nous éclairer et nous reposer en résumant sa riche information. Quel voyageur pourrait bien connaître Avignon, si on ne le menait pas sur la hauteur du rocher des Doms? L'érudition de M. Labande est d'une sûreté qui impose la confiance; son vaste labeur a épuisé le sujet, et il a su l'exposer avec ordre; son livre manque seulement d'air, de perspectives, de tables d'orientation.

Ouvrages relatifs a Jeanne d'Arc et son temps. — La canonisation de Jeanne d'Arc ne peut manquer de susciter la ferveur des hagiographes. Souhaitons que cette ferveur ait des effets dont la science profite et qu'une chance heureuse fasse découvrir aux érudits des documents nouveaux sur ce lumineux épisode, qui éclaire dans ses profondeurs notre histoire nationale et morale. A tout le moins, les historiens devront-ils exploiter avec soin tous les documents déjà imprimés; M. Pierre Champion vient de prouver, dans la publication que nous avons déjà signalée plus haut[1], qu'il n'était pas besoin, même sur un sujet rebattu, de trouver de l'inédit pour trouver du nouveau, et l'on goûtera l'ingéniosité et le talent dont il a fait preuve dans son *Introduction* au Procès de Jeanne d'Arc. Ces cent pages ne sont pas toutes de même qualité; il y a bien du décousu dans les dernières, dans les vues fragmentaires sur la « guerre au temps de Jeanne d'Arc », sur « l'idée de patrie au temps de Jeanne d'Arc ». Mais on lira avec le plus vif

1. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.* Texte, traduction et notes. Paris, Champion, 2 vol., 1920.

plaisir et un sérieux profit tout ce qui a trait au procès lui-même et aux juges. M. Champion a donné l'explication psychologique la plus solide qu'on ait fournie jusqu'ici de l'état d'esprit des docteurs qui siégeaient à Rouen. Intéressante aussi, la petite étude comparée, malheureusement beaucoup trop courte, du procès de Jeanne d'Arc et des autres procès de sorcellerie de ce temps. Excellente surtout, l'idée de rechercher l'opinion des théologiens contemporains sur l'inspiration et les apparitions, et de nous donner une analyse du traité de Gerson sur la « Distinction entre les vraies visions et les fausses ». Faute de documents nouveaux, peut-être inexistants, sur la Pucelle elle-même, c'est par de tels moyens qu'on peut nous apprendre encore quelque chose sur le grand drame dont elle a été l'héroïne.

Le texte du Procès, à quelques petites corrections près, est naturellement celui que nous a donné Quicherat, dans une publication complètement épuisée aujourd'hui, et qui est vieille déjà de quatre-vingts années. L'annotation est enrichie de tout ce que les érudits ont découvert en ce dernier siècle. Enfin, M. Pierre Champion a eu la patience de faire une version française du Procès et des pièces qu'il contient. Le public ne connaissait guère que la traduction de M. Joseph Fabre, qui est abrégée et dramatisée. Nous entrons dans un temps où le nombre des lettrés dépassera de plus en plus le nombre de ceux qui peuvent lire le latin couramment, et il est bon que l'histoire morale de la Pucelle et l'histoire de son martyre, écrites par ses juges, puissent être abordées directement par tous les Français cultivés. A le bien prendre, ils y apprendront plus de choses qu'en lisant les livres de seconde main.

La librairie Plon donne, dans sa bibliothèque à trois francs le volume, une édition populaire de la *Jeanne d'Arc* de M. Gabriel Hanotaux. Gravures et notes ont disparu, ainsi que certaines pages, parmi lesquelles on regrettera le chapitre intitulé « Jeanne d'Arc devant l'histoire », qui ne manquait pas d'intérêt. L'impression est très compacte, baveuse, et le papier a cette couleur sale qu'avait, il y a peu de temps encore, notre pain quotidien; couleur de guerre et typographie de guerre, qui devront totalement disparaître de nos éditions, même populaires, si l'on veut qu'elles prennent sur le marché mondial la place que méritent la pensée et le travail français. Franchement, les compliments que la maison Plon s'adresse à elle-même, dans le prospectus de ce petit livre, sur sa « présentation matérielle », sont tout à fait excessifs.

La *Sainte Jeanne d'Arc* de M. Georges Goyau a été éditée avec luxe par la librairie Henri Laurens[1]. Le papier est agréable à l'œil

1. G. Goyau, *les Étapes d'une gloire religieuse, sainte Jeanne d'Arc*. Paris, Laurens, 1920, 156 p. in-4°, 16 planches hors texte.

et au toucher, les caractères de Hérissey sont élégants et nets, les ornements gravés sur bois par Joseph Girard et les reproductions de miniatures, de monuments ou de peintures modernes sont presque tous intéressants. Le livre de M. Goyau en valait la peine. Cette monographie, bien composée, bien écrite, bien informée, a pour objet le culte, populaire avant d'être officiel, qui, depuis le xve siècle, non toutefois sans une longue éclipse, a été voué à Jeanne d'Arc. Décrire le travail d'opinion qui, dans le jugement de l'Église et la conscience des catholiques, a abouti, après cinq siècles, à la canonisation, « écouter parler l'Église, écouter prier le peuple, surprendre les manifestations de piété qui préparaient les décisions ecclésiastiques », telle a été l'intention de M. Goyau. Il nous dit, avec une grande richesse d'informations et le plus honorable souci d'exactitude, ce qu'on a pensé de Jeanne d'Arc au xve siècle, quelles résistances a rencontrées l'accusation anglo-bourguignonne, quel a été le rôle d'Orléans dans la gloire religieuse de la Pucelle, ce qu'elle doit aux Jésuites, aux Oratoriens, au romantisme. Ça et là, à côté de matériaux bien connus et qu'il s'agissait de mettre en œuvre, il y a des aperçus ou des documents nouveaux ; tel ce cahier d'élève du collège de Juilly, où les grandes lignes de l'histoire de Jeanne ont été retracées avec exactitude, sous la dictée de l'Oratorien Sauvage, en l'année 1715 ; tel, en sens contraire, ce témoignage, passé inaperçu, dans les *Souvenirs du baron de Frénilly*, sur les railleries et les citations de la *Pucelle* de Voltaire, par lesquelles la foule accueillit en 1808 les fêtes d'Orléans. M. Georges Goyau a rendu justice au rôle joué par l'opinion anglaise au xixe siècle ; il le fait toutefois avec une sécheresse qui étonne un peu. L'enthousiasme des Anglais de toutes confessions pour Jeanne d'Arc est un de ces faits caractéristiques qu'il faut mettre en valeur, en une époque où il importe que les Français connaissent l'âme anglaise ; la ténacité avec laquelle nos alliés s'attachent à une opinion une fois qu'ils l'ont admise, la persévérance qui accompagne leur loyauté, la rigueur avec laquelle ils dénoncent leurs propres erreurs, se marquent d'une façon saisissante dans le culte qu'ils ont voué à la victime de Bedford.

La maison où naquit Jeanne d'Arc était-elle en Champagne ou en Lorraine? Voilà une question qui a fait couler des flots d'encre et même de fiel ; on se rappelle peut-être les dissertations du fougueux abbé Misset, qui furent quelquefois amusantes et spirituelles, et toujours dépourvues d'aménité. Cette querelle d'érudits, qui a eu souvent le ton d'une querelle de sacristie, n'a pas été inutile. Mais elle n'a pas eu du tout le résultat qu'en attendaient, dans un sens ou dans l'autre, ses champions. Elle a fait déterrer des documents qui ont prouvé la puérilité du problème, tel du moins qu'on s'obstinai

à le poser ; ils autorisent des conclusions dont l'intérêt déborde l'histoire personnelle de Jeanne d'Arc. A leur lumière, quand on ne se met pas volontairement un abat-jour sur les yeux, on comprend mieux l'histoire de la région, la politique des gens du roi et l'attitude des populations de la frontière au xve siècle. On se rend compte qu'aux yeux des contemporains de Jeanne d'Arc, il était bien indifférent que la libératrice fût née dans la partie de Domremy qui était incontestablement du royaume de France, plutôt que dans celle où les gens du roi cherchaient à faire prévaloir la souveraineté des Valois. Villon, en parlant de Jehanne la bonne Lorraine, ne songeait point à trancher un litige sur les origines de la Pucelle, non plus qu'à s'émerveiller qu'elle fût née hors des limites du royaume qu'elle devait sauver. De son temps, on savait bien que les gens du Barrois avaient été pour la plupart de fidèles Armagnacs et que, depuis de longs siècles, les Lorrains, sans être les sujets des Capétiens, leur avaient fourni de bons chevaliers et avaient souvent versé leur sang pour la France. Un érudit messin, le comte Maurice DE PANGE, s'est appliqué à remettre en lumière ces vérités, dans des mémoires qu'on vient de publier à nouveau[1]. L'édition de ce volume de mélanges n'a pas été préparée par l'auteur lui-même, mais par son fils, ancien élève de l'École des chartes, et c'est à lui probablement qu'incombe la responsabilité de certaines négligences dans la transcription ou la correction des épreuves des pièces justificatives[2]. Contentons-nous de signaler le réel intérêt de l'ouvrage. Ainsi réunis, les opuscules du comte de Pange prennent une signification plus précise et une force plus probante. Ils démontrent d'une façon péremptoire que vouloir, par « patriotisme », prouver que Jeanne d'Arc, étant une héroïne française, devait être Champenoise et non Lorraine, est une niaiserie, et ils résolvent définitivement la question des « origines provinciales » de la Pucelle, grâce à une étude honnête et objective des textes et à un sens de l'histoire du moyen âge que beaucoup d'éru-

1. *Les Lorrains et la France au moyen âge*. Paris, Champion [1919], 196 p. 1re partie : mémoire sur le *Patriotisme français en Lorraine avant Jeanne d'Arc* [sujet également traité dans une introduction écrite par M. Jean de Pange]. — Mémoire sur le *Pays de Jeanne d'Arc*. — 2e partie : trois mémoires (dont un inédit sur *Gautier d'Épinal*) concernant les *Lorrains dans l'histoire littéraire de la France*. — 3e partie : *la Lorraine et le Barrois au XIIe siècle* (mémoire sur *Ferri de Bitche*).

2. Pour ne parler que des premières qui se présentent au lecteur, nous relevons trois fautes de lecture (ou d'impression) dans la seule page 37 (cohabitores, quator, nactes) ; p. 43, les clauses des coutumes de 1255 relatives à la vengeance privée et au droit de chasse deviennent incompréhensibles en plusieurs endroits à cause de la ponctuation défectueuse.

dits ne possèdent malheureusement pas. En présence de textes en apparence contradictoires, ces polémistes saisissent ceux qui leur conviennent, les brandissent et essaient d'en assommer leurs adversaires, qui ripostent de même façon. Le comte de Pange dit sagement : « On adopte un texte dont la précision séduit : on se croit autorisé par cette précision même à négliger tout ce qui s'oppose ou paraît s'opposer aux déductions rigoureuses qu'on en tire. Il faut bien mal connaître le moyen âge et les multiples faces que présentait, à cette époque, la question la plus simple, pour ne pas voir la nécessité d'une méthode toute différente. » La maison natale de Jeanne d'Arc était située dans une partie du village de Domremy qui dépendait de la prévôté barroise de Gondrecourt, au bailliage barrois de Bassigny; or, le Barrois n'était pas dans le royaume de France; et, cependant, d'après des lettres de Charles VII, Jeanne était du bailliage champenois de Chaumont « ou de son ressort » ; et Perceval de Boulainvilliers, dans une lettre fameuse, embrouille tout et déclare qu'elle est née à Domremy, au bailliage de Bassigny, dans les limites du royaume de France. Tous ces textes sont faciles à accorder, si l'on constate que, depuis 1301, la partie du Barrois où est née la Pucelle était fief mouvant de la couronne, sans faire pour cela partie du royaume, et que, en tant que fief tenu du roi de France, elle dépendait de la prévôté champenoise d'Andelot. Les gens du roi, suivant une tactique peu honnête mais bien naturelle, s'efforçaient de confondre la mouvance et la souveraineté. Le sentiment à l'égard du roi et ce que l'on peut déjà appeler le patriotisme des Lorrains ne dépendaient nullement des ergotages où se perdaient les juristes, concernant la limite du royaume. Ainsi posé, le problème disparaît. Puissent les érudits abandonner ce terrain rebattu, à moins qu'ils ne réussissent à y trouver des documents apportant du nouveau.

Jeanne d'Arc a-t-elle connu Colette Boilet? A-t-elle été moralement aidée et soutenue par elle? Sainte Colette a-t-elle favorisé indirectement la défense nationale contre l'invasion anglaise, a-t-elle contribué au rapprochement du parti armagnac et du parti bourguignon? Siméon Luce l'a soutenu, avec de faibles arguments, dans des pages qui ne sont pas les meilleures de ses recherches sur Jeanne d'Arc à Domremy. La thèse vient d'être reprise, sans preuves nouvelles, par E. Sainte-Marie Perrin[1], qui nous donne, après tant d'autres, une pieuse biographie de Colette. Siméon Luce a détruit lui-même son hypothèse en observant que « Colette avait fini par

1. *La Belle vie de sainte Colette de Corbie (1381-1447)*, avec une préface de Paul Claudel. Paris, Plon, in-16, 1921; prix : 7 fr. 50.

perdre de vue les misères de ce bas monde et par ne plus apercevoir qu'un petit coin de terre... On dirait que l'enceinte des couvents qu'elle a fondés ferme pour ainsi dire son horizon[1] ». Tous les détails, authentiques ou légendaires, que E. Sainte-Marie Perrin a acceptés en bloc et reproduits dans son livre confirment cette impression. Colette est une ascète et une mystique, qui veut restaurer totalement l'idéal franciscain, et rien dans ses actes, rien dans les propos qu'on lui prête, rien dans la légende de miracles incessants qui se forme autour d'elle ne montre qu'elle ait eu ou qu'on lui ait prêté des préoccupations politiques et nationales. Est-il besoin d'ajouter qu'il n'y a pas le moindre indice qu'elle se soit émue de l'accusation d'hérésie portée contre Jeanne d'Arc? Son œuvre et sa vie n'en restent pas moins tout à fait intéressantes et dignes d'une étude critique, qu'on ne trouvera pas dans le petit livre de E. Sainte-Marie Perrin. Ce petit ouvrage hagiographique n'est pas ennuyeux; il n'est pas exempt de prétention, mais il est souvent écrit avec agrément et ingéniosité, et les lecteurs pieux auxquels il s'adresse y puiseront sur le caractère de Colette de Corbie des vues qui, dans l'ensemble, ne sont pas fausses. Mais la crédulité systématique de l'auteur et les lacunes de son instruction historique[2] ne permettent pas de classer son livre parmi ceux qu'un public exigeant a intérêt à consulter.

Monographies concernant le règne de Louis XI. — M. Henri Stein vient de publier, après de longues années de travail, un énorme in-octavo de près de 900 pages, dont 300 de pièces justificatives, sur *Charles de France, frère de Louis XI*[3]. Il sera difficile sans doute de découvrir un document ou un livre se rattachant à cette question et que M. Stein n'ait pas connu et utilisé[4]. Je ne vois guère qu'une source dont il n'ait pas suffisamment profité : ce sont précisément ces curieuses dépêches milanaises dont nous avons parlé plus haut. Peut-être n'a-t-il commencé ses dépouillements qu'à

1. *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. CCLXXXV.

2. Il est question, par exemple, de l' « empereur d'Autriche » à deux reprises; il n'y avait pas d'empereur d'Autriche au XVIIIe siècle, pas plus qu'au XVe (voir p. 132 et 257). Vers 1440, le besogneux René d'Anjou est dit « un des plus riches princes du temps » (p. 233). Les routiers et les écorcheurs sont les « communistes d'alors, ancêtres des bolchevistes d'aujourd'hui! » (p. 157), etc...

3. Paris, Auguste Picard, 1921 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, tome X).

4. Disons, en passant, que la préoccupation d'utiliser les renseignements amassés et les scrupules de l'érudition ne devraient pas conduire à une rédaction aussi massive. Beaucoup de notes de ce livre auraient pu être supprimées ou abrégées.

partir de la date de la mort de François Sforza, et B. de Mandrot, dont il loue les obligeantes communications, ne lui a-t-il envoyé que la copie des lettres intéressant directement Charles de France; son récit de la guerre du Bien-Public se ressent de cette lacune. Sauf cette réserve, il paraît avoir épuisé les sources d'informations. La biographie personnelle du frère de Louis XI est maintenant, grâce à lui, un sujet sur lequel il n'y aura plus à revenir. Il suit patiemment Charles de France depuis sa naissance en 1446 et son enfance, jusqu'à sa mort en 1472. Il nous le montre duc de Berry, duc de Normandie, duc de Guyenne, raconte sa participation aux intrigues et aux coalitions féodales, et nous donne des renseignements presque complètement nouveaux sur l'administration de ses apanages successifs. Le petit problème historique des causes de sa mort prématurée, à l'âge de vingt-cinq ans, est résolu définitivement : Charles n'a pas été empoisonné; il était fort probablement tuberculeux et syphilitique à la fois. Sur le caractère de ce jeune homme, M. Stein ne fait que confirmer ce que nous savions déjà. Il n'a pas tracé de lui un « portrait » dans le style académique, et il déclare modestement que la psychologie du personnage lui échappe. Mais, en somme, toutes les fois qu'il nous le montre en délibération ou en action — ou en inaction — il nous le présente comme un malingre, un chétif, dépourvu de volonté personnelle et de perspicacité, destiné à être le jouet d'autrui. Il y a bien quelque contradiction entre ces appréciations répétées et concordantes et l'introduction où, pour répondre d'avance aux critiques que soulèvera le choix du sujet de son livre, M. Stein déclare que Charles de France fut « l'âme de la coalition des princes contre le pouvoir royal ». Non, même « timidement et presque inconsciemment », il ne fut l'âme d'aucune coalition. Que dirait-on alors de Charles le Téméraire? Celui-là, à défaut d'intelligence et de bon sens, était énergique et avait des passions violentes qui ont fait de lui l'ennemi acharné de Louis XI. Même des personnages de second plan, comme Odet d'Aydie, ont eu, par leurs initiatives, plus de part que Charles dans l'inspiration des menées qui ont failli perdre le roi et plonger la France dans l'anarchie féodale. Charles de France n'a été qu'un homme de paille et un prête-nom.

Il est évident, dès lors, qu'on peut chicaner M. Stein sur la forme biographique qu'il a adoptée, et regretter que, si bien préparé à écrire l'histoire des coalitions féodales pendant la première partie du règne de Louis XI, il n'en ait traité qu'une partie. La décision qu'il a prise de limiter ainsi son sujet a fortement gêné M. Stein. A partir du moment où les ligueurs ont mis Charles de France en possession d'un grand apanage, il n'a pas été trop malaisé de donner au récit une forme biographique. Mais, pour composer son chapitre sur

la guerre de 1465[1], M. Stein a été visiblement embarrassé. A moins de se contenter d'une énumération, sans grand intérêt, des faits concernant Charles de France, comment procéder? M. Stein a hésité. Il n'a parlé que par prétérition de la bataille de Montlhéry, parce que « Charles de France n'y a pas participé ». Mais beaucoup de pages de son chapitre sont des pages d'histoire générale, et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous le lisons avec tant de fruit. A tout prendre, le mieux eût été que M. Stein nous donnât une histoire de la guerre de 1465, plutôt que ce récit partiel. S'il s'y était décidé, il aurait évité par exemple de nous faire, p. 48-49, un exposé aussi incomplet et par suite aussi inexact des ambitions féodales qui menaçaient Louis XI au début de l'année 1465 : il cite le comte de Charolais, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Foix, et il ne dit pas un mot des princes de la maison d'Anjou ; or, les dépêches des ambassadeurs milanais prouvent, et B. de Mandrot a justement insisté sur ce point, que la déconvenue de Jean d'Anjou, abandonné par Louis XI en Italie, a été une des causes principales de la guerre du Bien-Public[2].

Il serait tout à fait injuste d'accentuer davantage ces observations. Nous avons affaire ici à un livre important, qui mérite la plus grande estime, et qui nous apporte une foule de renseignements nouveaux sur le règne de Louis XI. Il suffit de parcourir les titres des pièces justificatives pour apercevoir immédiatement combien d'informations curieuses on y trouvera. M. Stein a découvert non seulement la correspondance de Charles de France, les comptes financiers qui le concernent, une ordonnance de 1471 sur l'administration de la Guyenne, un procès-verbal des États de Guyenne en 1470, mais des lettres de Louis XI encore inconnues, des instructions à des messagers, des dépositions très intéressantes, qui apportent un contingent considérable de faits nouveaux et nous aident à mieux comprendre cette époque si pleine d'événements et d'intrigues compliquées.

Nous ne pouvons pas dire autant de bien de la brochure consacrée par feu Jean de Jaurgain à deux contemporains de Charles de France, Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, et Odet d'Aydie[3]. Malleta écrivait le 21 novembre 1464 à Sforza qu'à en

1. M. Stein ne réserve pas à cette guerre seule le nom de guerre du Bien-Public, et il intitule son chapitre : « Les débuts de la guerre du Bien-Public. »

2. Voir dans le tome III de la publication de B. de Mandrot une dépêche du 14 juillet 1465. Cf. l'Introduction historique, au t. II, p. xxxi et suiv.

3. Jean de Jaurgain, *Deux comtes de Comminges béarnais au XVe siècle : Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, et Odet d'Aydie, seigneur de Lescun*. Paris, Champion, 1919, 164 p. (extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Gers*).

croire Louis XI lui-même, le bâtard d'Armagnac était un des hommes que le roi aimait le plus et qui avait le plus de crédit auprès de lui. Dans une dépêche du 6 février 1465, il le qualifie d' « alter rex ». Jean de Lescun, fils naturel d'Arnaud-Guilhem de Lescun, évêque d'Aire, et d'Annette d'Armagnac, fille de Jean III d'Armagnac, a été en effet, pendant une vingtaine d'années, un des conseillers les plus écoutés de Louis. Sa biographie, que M. Samaran n'a pas faite dans son livre sur la *Maison d'Armagnac au XVe siècle* — aussi bien était-ce un bâtard de Lescun plutôt qu'un bâtard d'Armagnac — n'a été retracée qu'en partie par Jean de Jaurgain. Elle aurait été digne de provoquer des recherches plus attentives et de fournir une matière à quelque jeune élève de l'École des chartes en quête d'un sujet de thèse. Qu'on nous permette de le prouver brièvement.

De 1438 à 1444, Jean de Lescun est capitaine de routiers dans le Midi, servant tantôt la cause de Charles VII, tantôt celle de Jean IV d'Armagnac et des Anglais. Puis, lorsque le Dauphin emmène les Écorcheurs en Alsace, Jean de Lescun s'attache à sa personne[1], et, dès lors, il reste jusqu'à la mort son fidèle serviteur. Il le suit en Dauphiné, et, pendant neuf années, l'aide à administrer sa principauté. Les conseillers de Charles VII, qui auraient voulu réduire à l'obéissance le remuant et insatiable dauphin, considèrent le bâtard d'Armagnac comme un de leurs adversaires les plus dangereux[2]. Il aide notamment son jeune maître à obtenir l'alliance du duc de Savoie[3] et l'appui secret de Jean V d'Armagnac[4]. Lorsque Louis s'enfuit auprès du duc de Bourgogne, il le suit, en laissant ses gens défendre Grenoble contre les troupes du roi[5]. Nommé en 1458 gouverneur du Dauphiné, il n'est qu'un gouverneur *in partibus*[6]. Il partage la mauvaise fortune et la vie inquiète et resserrée de l'exilé. Des lettres de Louis XI rappelleront plus tard la fidélité que le bâtard lui a témoignée pendant les quinze années qu'il a résidé avec

1. Tuetey, *les Écorcheurs sous Charles VII*, t. II, p. 70; du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 125; Pilot de Thorey, *Catalogue des actes de Louis relatifs à l'administration du Dauphiné*, t. I, p. 315, n. 1; p. 512, n. 1.

2. Marquis de Beaucourt, t. VI, p. 480.

3. Voir Pilot de Thorey, *loc. cit.*, et deux actes de Louis, duc de Savoie, où figure la souscription du bâtard, dans Samaran, p. 382 et 385.

4. Samaran, p. 118 et n. 2.

5. Marquis de Beaucourt, t. VI, p. 110.

6. M. de Jaurgain, p. 45, dit à tort que Philippe le Bon obtint de Charles VII la restitution de l' « apanage » (*sic*) du dauphin. On a pu dire au contraire que ce fut à cette époque que se consomma la réunion du Dauphiné au domaine royal (Leroux, *Nouvelles recherches critiques*, p. 335).

lui en Dauphiné, en Brabant et en Flandre, servant loyalement son maître et dépensant tout son avoir[1]. A l'avènement de Louis XI, il devient un personnage de premier plan. Il est comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, gouverneur du Dauphiné. Si nous consultons le Recueil des ordonnances, nous voyons qu'il est une des trois ou quatre personnes qui siègent le plus souvent au Conseil de 1461 à 1465. L'Anglais Robert Nevil écrit le 17 novembre 1464 : « Le comte de Comminge... qui est un tres gentil chevalier, otant que j'en ay point vu au royaume de France, et de quoy ung chascun dit plus de bien, gouverne le roi paisiblement. » Et Nevil continue en exprimant de gaillarde façon l'ascendant que le bâtard a pris sur son neveu le comte d'Armagnac[2]. Après la guerre du Bien-Public, cependant, l'étoile de Jean de Lescun pâlit. Louis XI rend aux conseillers de son père leurs dignités et leur influence; Jean de Lescun, obligé de restituer le maréchalat de France au sire de Lohéac, s'éloigne de la cour et se rend dans son gouvernement de Guyenne; il y renonce presque aussitôt et va finir sa carrière dans le gouvernement du Dauphiné. Dès son arrivée, il accomplit une importante réforme : en 1467, la constitution municipale de Grenoble est profondément modifiée; puis, en 1471, il procède à une réorganisation du Parlement[3]. Sauf quelques expéditions militaires dont le roi lui confie le commandement, c'est en somme l'administration du Dauphiné qui paraît avoir occupé la fin de cette vie orageuse. On voit que, pour faire la biographie de Jean de Lescun, il aurait fallu une connaissance approfondie des sources de l'histoire de France au xve siècle, et notamment des sources dauphinoises, et non pas seulement des documents béarnais et gascons. La monographie que Jean de Jaurgain a consacrée à cette intéressante figure est à la fois trop longue et trop courte. Elle est trop longue, parce que beaucoup de hors-d'œuvre l'étendent inutilement; trop courte, parce que la plupart des faits que nous venons de résumer, d'après des livres qu'il est bien facile de consulter, ont totalement échappé à Jaurgain. Il n'était pas au courant de la bibliographie, ne connaissait que quelques-uns des travaux modernes qui auraient pu l'éclairer, et ne s'était pas préoccupé de faire des recherches dans les documents dauphinois[4]. On cueillera des renseignements

1. *Ordonnances*, t. XV, p. 360.
2. Samaran, p. 144, n. 5.
3. A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 276-277; Dupont-Ferrier, *les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées*, p. 672 et suiv., et les notes.
4. « Le Dauphin », écrit Jaurgain, p. 44, « s'était, dès 1447, retiré dans son apanage (*sic*), où il s'attribua tous les droits royaux (*sic*) et se fit détester (?) par ses exactions (?) ». Cette phrase prouve suffisamment que M. de Jaurgain ne connait rien de l'histoire du Dauphiné à cette époque.

utiles dans son mémoire, notamment sur le bâtard de Béarn, qui, au XIVe siècle, servit successivement les rois d'Angleterre et de France; sur l'archevêque d'Auch, qui portait le même nom que son frère Jean de Lescun et que des savants ont parfois confondu avec le bâtard d'Armagnac; sur la généalogie du favori d'Édouard II, Pierre de Gabaston, etc... Mais la biographie du bâtard d'Armagnac reste à faire. Une grande partie de sa carrière a été complètement ignorée par M. de Jaurgain; et, enfin, cette figure de Méridional actif et intelligent, séduisant et impérieux, qui sut, pendant de longues années, « gouverner » Louis XI, n'est nulle part mise en lumière; elle est noyée dans un brouillard de menus faits qu'on ne s'est pas donné la peine de lier et de rattacher au sujet.

La carrière d'Odet d'Aydie, que Jaurgain a prétendu retracer dans la seconde partie de son mémoire, forme à bien des égards contraste avec celle du bâtard d'Armagnac. Ce petit gentihomme béarnais fut d'abord un bon serviteur de la royauté et fit rapidement fortune à la fin du règne de Charles VII, qui le nomma bailli du Cotentin et lui donna la seigneurie de Lescun. Mais Louis XI commit la faute, à son avènement, de le destituer; il se réfugia, comme beaucoup d'autres victimes du nouveau roi, auprès du duc de Bretagne, dont il devait rester jusqu'à la fin un des principaux conseillers, et il usa de son influence sur ce prince faible et inintelligent, ainsi que sur le médiocre Charles de France, pour intriguer contre Louis XI, susciter des coalitions et se pousser aux honneurs. Deux fois, en 1469 et en 1472, on put croire qu'il avait abandonné pour toujours le parti de l'opposition féodale : en 1469, il jura fidélité à Louis XI et lui rendit le sérieux service de décider « Monsieur Charles » à accepter l'apanage de Guyenne, parce qu'il avait envie lui-même de devenir grand seigneur dans le Midi; il ne tarda pas à oublier son serment et à reprendre ses intrigues; en 1472, Louis XI réussit de nouveau à se l'attacher par de grandes faveurs, en même temps qu'il gagnait Commynes; mais, pendant la régence des Beaujeu, Odet rentra dans l'opposition.

Pour se faire une idée nette du personnage, nous ne pouvons que conseiller d'avoir recours, comme auparavant, à des ouvrages dont Jaurgain paraît avoir ignoré l'existence : la très sérieuse *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, d'Antoine Dupuy; l'introduction de M. Camille Favre au roman historique du *Jouvencel;* le *Gaston IV* de M. Courteault[1]. Jaurgain a fixé la généalogie

1. On trouvera, sur Odet d'Aydie, des détails nouveaux, dans le livre ci-dessus apprécié de M. Henri Stein, livre que Jaurgain n'a pu connaître.

d'Odet d'Aydie et donné quelques détails nouveaux sur son séjour en Guyenne. Il a rectifié des erreurs de détail, montré qu'on l'avait parfois confondu avec son frère, Odet le jeune, notamment pour les événements de la Guerre-Folle, auxquels ils ont été mêlés tous les deux. Mais la carrière de ce gentilhomme remuant et intrigant, qui réussit en somme à se faire une brillante fortune tout en jouant les jeux les plus dangereux, aurait mérité un exposé plus intéressant, plus vivant, et aussi plus complet et mieux étudié. Par exemple, nous possédons le serment de fidélité prêté par Odet à Louis XI le 6 février 1469[1]; pourquoi ne l'avoir pas recherché? Quant au revirement qui a suivi et à l'attitude prise par Odet d'Aydie pendant la redoutable crise de 1471-1472, où Louis XI faillit perdre la couronne, il est impossible d'en saisir la signification si l'on se contente de consulter le mémoire de Jaurgain. Le projet de mariage entre Monsieur Charles et une des filles de Gaston de Foix n'était nullement, comme il le prétend, une feinte. Odet réussit à faire conclure le mariage de François II de Bretagne avec une autre fille de Gaston, et son projet était de nouer une coalition entre les maisons de Bretagne et de Foix et la nouvelle maison de Guyenne. De là, le sentiment de haine furieuse qui éclate à son endroit dans une lettre de Louis XI, datée du 7 février 1471. Odet y est traité d' « homme de povre et basse condition... coustumier de telles cédicions, trahisons et conspirations » pour « soy enrichir iniquement ». Il « a entreprinz le gouvernement de la personne et des affaires de nostredit frere de Guyenne ». « Il fut le premier inventeur et principal auteur des troubles, guerres, maulx et divisions qui, depuis lesdits sept ans, ont esté en nostre dit royaulme[2]. » Jaurgain n'a pas connu ce document. Par un malheur dont la continuité étonne, cet érudit a laissé échapper les textes caractéristiques, et par la maladresse de sa méthode d'exposition, qui consiste à aligner ses fiches les unes au bout des autres, les faits insignifiants apparaissent au même plan que les autres. Et pourquoi citer des pages entières de vieux livres, tels que l'*Histoire de Bretagne* de Taillandier, ou l'*Histoire de Louis XI* de Duclos? Pourquoi ces documents reproduits sans commentaire dans le corps même du récit, alors qu'ils auraient souvent grand besoin d'être interprétés? Nous ne nous lasserons pas

1. M. Favre, Introduction au *Jouvencel* (Société de l'Histoire de France), p. CCLXXIII, n. 1, a indiqué que ce document se trouvait dans le manuscrit français 20430, fol. 41.

2. Duc de La Trémoille, *Archives d'un serviteur de Louis XI*, 1888, p. 45.

de répéter que des livres préparés et écrits de cette façon n'ont rien de commun avec l'histoire, qui est une science et un art.

Ch. Petit-Dutaillis.

HISTOIRE DE L'ISLAM.

Dans la *Revue historique* de septembre-octobre 1913, nous avons publié un bulletin sur l'histoire de l'Islam, dans lequel nous avons signalé les principales publications parues sur ce sujet depuis le début du xxe siècle jusqu'en l'année 1913. C'est la suite de ce premier travail de recension et d'analyse que nous reprenons après un long intervalle dû aux événements tragiques par lesquels nous avons passé, en faisant partir notre revue de l'an 1914 pour la conduire jusqu'à la fin de 1920.

La période de guerre 1914-1918 a été néfaste pour les études scientifiques dans tous les domaines; l'orientalisme sémitique n'a point échappé à cette dure nécessité. On peut dire aussi, malheureusement, que, depuis l'armistice et la conclusion de la paix, les circonstances n'ont guère été plus favorables : la cherté excessive et croissante de la vie a eu ses répercussions dans l'imprimerie, la fabrique du papier, et, par suite, la librairie. On sait quels prix fabuleux les éditeurs et les auteurs ont à subir aujourd'hui pour publier un volume, une revue, un journal ou une simple brochure. Il est résulté de cet état de choses déplorable que, pendant la guerre, nombre de revues ont cessé de paraître ou n'ont été imprimées qu'à de longs intervalles ou sous une forme réduite et condensée. Il en va de même pour de grandes publications scientifiques. C'est ainsi que les éditeurs des *Annali dell' Islam*, de Leone Caetani, en ont suspendu l'impression et le dernier fascicule de l'*Encyclopédie de l'Islam* (23e livraison) est de 1916. Toutefois, tandis que presque partout s'est amoindrie ou même a disparu la production scientifique dans ces branches d'études désintéressées que Renan tenait en si haute estime à cause de ce caractère même, on est heureux de constater qu'une publication aussi importante que l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics*, éditée par James Hastings, a continué de paraître à Édimbourg pendant la durée de la guerre et depuis la conclusion de la paix : cinq volumes (tomes VII à XI) ont été imprimés de 1914 à 1920; nous aurons plus loin l'occasion d'y signaler des articles intéressants pour l'histoire de l'Islam.

Nous laisserons de côté les publications nombreuses de la littérature courante relative à l'Islam (romans, nouvelles, contes, voyages, descriptions de pays et de villes, etc.), dont plusieurs méritent sans doute d'être lues, mais qui n'ont aucun titre à être considérées comme ayant une valeur scientifique. Nous n'examinerons que les ouvrages relevant, à quelque point de vue que ce soit, de la science historique.

Dans notre bulletin de 1913, nous avions dressé la liste des revues s'occupant de l'histoire de l'Islam. Pour la période 1914-1918, on trouvera dans la *Revue de l'histoire des religions* de novembre-décembre 1919 un bulletin des périodiques de l'Islam, très exact, par René Basset. Il n'y a guère que la *Revue du monde musulman* qui n'y soit pas recensée.

Aux revues que nous avons signalées, il y a lieu d'ajouter, avec une mention spéciale, les *Archives berbères* (Paris, E. Leroux), dont le premier volume a paru en 1915-1916, et qui renferme de solides études sur l'histoire de l'Islam berbère au Maroc. Ce périodique est publié par le Comité d'études berbères de Rabat.

Pendant la guerre, depuis 1917, il a été publié en Allemagne une revue très bien informée sur l'Orient et l'Islam, *Der neue Orient* (Berlin[1]) ; ce périodique continue de paraître. C'est aussi pendant la guerre, en 1917, qu'a été lancée la belle publication illustrée *France-Maroc* (Paris[2]) qui, à plusieurs reprises, a inséré des articles historiques sur l'Islam marocain.

Dans la catégorie des ouvrages généraux, nous pouvons mentionner le second volume paru des *Studi di storia orientale* (tome III), de Leone Caetani[3]. Ce volume expose, avec toute l'érudition qui caractérise l'auteur, la biographie de Mahomet prophète et homme d'État (p. 1-305), l'origine du califat (p. 307-343) et la conquête de l'Arabie (p. 345-418).

L'Université de Genève a publié en 1917, à Paris, chez Fischbacher[4], à l'occasion de sa trentième année de professorat, un volume d'*Études orientales et religieuses* d'Édouard Montet. Dans ce recueil, où l'histoire de l'Islam occupe une place importante, il y a lieu de citer les articles sur les confréries religieuses de l'Islam marocain, le culte des saints dans l'Islam au Maghreb, Fez, ville sainte et ville savante, et Marrakech, la capitale du sud. Le même

1. *Verlag « Der neue Orient »*. Berlin, Abonnement : 20 m. (Allemagne).
2. Le bureau de la Revue était, à cette date, à Paris, 4, rue Chauveau-Lagarde. Prix du numéro : 1 fr. 50.
3. Milan, Hoepli, 1914, in-8°, IX-431 p.; prix : 8 lire.
4. In-8°, XII-359 p.; prix : 10 fr.

auteur a publié chez Payot[1] un volume de vulgarisation scientifique intitulé *l'Islam*, où l'histoire islamique, aux points de vue religieux, politique, administratif, littéraire, scientifique et artistique, est exposée d'une manière succincte, mais dans une lumière suffisante pour en faire saisir l'intérêt et la valeur.

Dans le recueil de mémoires publié en mai 1914 sous la direction de Karl Marti[2], à l'occasion du 70e anniversaire de Julius Wellhausen, il n'y a qu'un seul travail relatif à l'Islam sur la légende de l'ascension au ciel de Mahomet (A. Bevan). Mais, dans ce recueil, Alfred Rahlfs a donné la liste complète des écrits de Wellhausen ; on y trouvera indiqués tous les ouvrages de ce savant arabisant sur l'histoire de l'Islam, ainsi que tous les comptes-rendus qu'il a donnés des publications faites dans le champ des études musulmanes. L'index est très utile et c'est pour cela que nous le signalons.

L'ouvrage intitulé *Miscelanea de estudios y textos arabes*[3], publié à Madrid en 1915, contient, entre autres mémoires, une étude intéressante de A. Prieto y Vives sur la réforme numismatique des Almohades. Ce volume de 752 pages est consacré presque entièrement à la publication d'un texte arabe important dont nous parlerons plus loin et à des travaux sur des manuscrits arabes et *aljamiados*[4] des bibliothèques de Tolède et de Madrid, et sur d'autres textes intéressants publiés ou inédits.

Parmi les ouvrages de vulgarisation destinés au grand public, nous tenons à citer, bien que l'histoire de l'Islam n'y occupe qu'une place restreinte, la belle publication illustrée : *l'Autre France*[5], de Henri Lorin, Marcel Nési et Jean Garoby, sous la direction de Louis Querouil-Archinard. Le milieu historique a été traité par M. Nési. Des publications de ce genre, destinées à faire bien connaître nos colonies et pays de protectorat africains musulmans, sont tout à fait à recommander.

1. Paris, Payot, 1921, in-8°, 160 p. ; prix 4 fr.

2. *Studien zur semitischen Philologie und Religionsgeschichte Julius Wellhausen zum 70sten Geburtstag* (Beihefte zur Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft, 27). Berlin, A. Töpelmann, in-8°, XII-388 p.; prix [en 1914] : 24 fr.

3. Junta para ampliácion de estudios e investigaciones cientificas. Madrid, in-8°, XV-752 p.; prix : 15 pesetas.

4. C'est-à-dire en arabe corrompu et en castillan, parlé par les Maures d'Espagne et écrit en caractères arabes.

5. Tunisie, Algérie, Maroc. Bordeaux, Feret et fils, 1914, in-4°, II-408 p.; prix : 30 fr.

Dans la catégorie des écrits encyclopédiques, nous avons trois ouvrages intéressants à signaler.

L'illustre arabisant espagnol Francisco Codera avait publié en deux volumes, en 1887 et 1889, le texte arabe de l'ouvrage célèbre d'Ibn el-Abbâr, connu sous le nom de *Takmila-t-essila*, important dictionnaire biographique des savants de l'Espagne. Codera avait fait paraître ce texte d'après le manuscrit incomplet de l'Escurial. Des compléments (texte arabe) à cette édition, d'après un manuscrit du Caire, ont été publiés en 1915 à Madrid par M. Alarcón et G. Palencia dans le recueil cité plus haut des *Miscelanea de estudios y textos arabes* (p. 149 à 690).

Les recherches faites à Fez par A. Bel lui ont permis de trouver un manuscrit assez complet de la *Takmila* dans la riche bibliothèque du chérif Elkittâni. En attendant la publication, en voie de préparation, du texte du commencement de la *Takmila* (partie non éditée par Codera), M. A. Bel et M. Ben-Cheneb ont communiqué dans la *Revue africaine* d'Alger (nos 296-297), en 1918, la préface d'Ibn el-Abbâr à sa *Takmila* (texte arabe et traduction française). Cette préface fort intéressante nous apprend que l'auteur arabe avait entrepris la rédaction de son ouvrage en 631 H. (1233 E. X.). Des allusions aux événements historiques de cette époque montrent le désarroi de la politique musulmane en Espagne au temps de la rédaction de la préface, en 646 H. (1249 E. X.). A. Bel et M. Ben-Cheneb ont rendu un véritable service à la science islamique en faisant connaître cette préface, qui n'est que le prélude de la publication plus importante destinée à compléter tout ce qui a déjà paru de la *Takmila*.

Le catalogue (en arabe) des livres de la bibliothèque de la mosquée d'El Qarouiyine, à Fez, a été publié dans cette ville à l'imprimerie municipale en 1918. A. Bel l'a fait précéder d'une préface intéressante où sont signalés plusieurs des manuscrits importants que la bibliothèque possède encore. On sait que la bibliothèque de Qarouiyine, célèbre autrefois au Maroc par les manuscrits qu'elle renfermait, a été, à plusieurs reprises, livrée au pillage, et qu'elle a été finalement réduite à un état lamentable. On y compte aujourd'hui 1,640 numéros (1,542 manuscrits et 98 imprimés). Mais, dans le nombre, il en est beaucoup d'incomplets, sans parler des volumes en lambeaux. La publication d'un tel catalogue, qui intéresse au plus haut degré l'histoire de l'Islam, était nécessaire pour permettre de travailler à la reconstitution de cette bibliothèque fameuse dans les annales de l'Islam.

La personnalité de Mahomet est toujours le sujet de nouveaux travaux.

Sous le titre de *la Vie de Mohammed, prophète d'Allah*[1], E. Dinet, le célèbre peintre orientaliste, et Sliman ben Ibrahim ont publié une histoire de Mahomet qui est une merveille d'art. Les illustrations admirables du maître Dinet et les décorations orientales de Mohammed Racim font de cet ouvrage, dédié à la mémoire des Musulmans morts pour la France, une œuvre artistique de premier ordre. Le texte, écrit au point de vue traditionnel musulman, est très intéressant à lire; mais l'absence de critique historique enlève toute autorité scientifique à cette publication magistrale au point de vue artistique. Un mérite des auteurs a été de rattacher la vie du prophète, telle qu'ils la racontent, aux pratiques de l'Islam actuel; ce procédé ingénieux donne beaucoup de vie à leur narration.

Signalons, à propos de Mahomet, la seconde édition de l'ouvrage classique de Théodore Noeldeke sur l'histoire du Coran, refondue par F. Schwally[2]. La première partie, qui traite de l'origine du Coran, avait paru en 1909; la seconde, qui a pour sujet la réunion de la collection coranique et l'examen des documents musulmans et des travaux des savants chrétiens sur le livre sacré, n'a été publiée qu'en 1919.

L'histoire de l'Islam revêt toujours un caractère religieux; la religion y est inséparable de la politique : c'est le fait que nous allons constater une fois de plus dans la bibliographie que nous en donnons.

Comme ouvrage embrassant toute l'histoire dé l'Islam, nous avons à citer les deux volumes de l'*Histoire des Arabes*[3] de C. Huart. C'est un livre dont la lecture est à recommander à tous ceux qui désirent avoir une connaissance générale des origines et du développement de l'Islam : tous les sujets que comporte cette histoire sont traités (religion, politique, administration, lettres, sciences, etc.) depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque contemporaine. Une carte, des listes chronologiques de souverains, des bibliographies partielles pour chaque sujet, etc., enfin un index général rendent cette œuvre encyclopédique de l'Islam très pratique. On ne saurait que féliciter l'auteur de la conscience qu'il a mise à composer ce savant et bel ouvrage.

1. Paris, H. Piazza, 1918, in-4°, IV-177 p.; prix : 150 fr.

2. Noeldeke, *Geschichte des Qorans*. Leipzig, Dieterich, 2 vol. in-8°. I Theil : X-262 p.; II Theil : VII-227 p.; prix en Allemagne : 35 m. 75.

3. Paris, P. Geuthner, 1912-1913, in-8°. T. I : IV-381 p.; t. II : 512 p.; prix : 40 fr.

Dans l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics*, éditée par James Hastings[1], plusieurs articles importants sur l'histoire générale de l'Islam doivent être signalés : Mahomet (D. S. MARGOLIOUTH), Mahométisme : Arabie, nord et centre de l'Afrique (D. S. MARGOLIOUTH), Asie centrale (A. VAMBÈRY), Chine (M. HARTMANN), Indes (T. W. ARNOLD), Perse (W. A. SHEDD), Syrie et Mésopotamie (T. H. WEIR), Turquie (F. GIESE). Comme articles plus spéciaux, nous citerons ceux qui traitent de la prière, du pèlerinage et de la loi (Th. W. JUYNBOLL) et des ordres religieux et de leur histoire (E. MONTET).

Comme ouvrages traitant de sujets historiques limités, nous attirerons l'attention sur les écrits suivants :

La Syrie, dont la situation préoccupe tous ceux qui s'intéressent aux questions d'Orient, a été l'objet d'une vaste étude, où l'histoire tient une place importante, de la part du Dr G. SAMNÉ. L'ouvrage a pour titre *la Syrie*[2].

Sur la politique de Bonaparte à l'égard de l'Islam, M. Christian CHERFILS a publié une étude très documentée et du plus grand intérêt : *Bonaparte et l'Islam d'après les documents français et arabes*[3]. Ce qui frappe surtout dans cet ouvrage, et ce que l'auteur a su mettre en relief, c'est combien ce grand génie que fut Napoléon Ier avait compris et pénétré l'esprit musulman.

M. Carlo Alphonso NALLINO a publié une étude très judicieuse sur le caractère du califat en général et le prétendu califat ottoman : *Notes on the nature of the Caliphate in general and on the alleged Ottoman Caliphate*[4]. Il conclut cet opuscule par ce jugement très exact : « En acceptant le califat ottoman, ou tout autre califat, les peuples de l'Islam ont la conscience très nette de tromper leurs dominateurs européens et de faire un acte perpétuel de protestation politique contre eux. Il est vraiment extraordinaire que les États européens se donnent la peine de revivifier artificiellement une institution qui est morte d'elle-même il y a plusieurs siècles. »

Les arabisants espagnols se sont fait une spécialité des études philosophiques musulmanes, et, depuis 1914, ils ont publié sur l'histoire de la philosophie islamique, branche importante de la science de l'Islam, des travaux remarquables. Voici la liste des principaux d'entre eux. A l'exception du premier, qui a été publié par

1. Vol. VII à XI. Edinburgh, T. and T. Clark, 1914 à 1920.
2. Paris, Bossard, 1920, in-8°, 750 p., avec 30 photographies et 6 cartes hors texte; prix : 48 fr.
3. Paris, A. Pedone, 1914, in-8°, 299 p.; prix : 8 fr.
4. Translated from the 2d italian edition. Roma, 1919, Ministry of the Colonies.

l'Académie royale des sciences morales et politiques de Madrid, tous ont été édités par la « Junta para ampliación de estudios e investigaciones cientificas » (Madrid), que nous avons déjà citée.

Nous placerons en tête de cette collection l'ouvrage général de Miguel Asín sur les origines de la philosophie hispano-musulmane (*Aben masarra y su escuela*[1]). Le traité de logique de Abusalt de Denia, intitulé *Rectificación de la mente*, a été publié (texte arabe et traduction) par C. Angel González Palencia (1915)[2]. L'« Introduction à l'art de la logique » de Abentomlus de Alcira (texte arabe et traduction) a été traduite par Miguel Asín (1916)[3]. Le « Manuel d'algèbre » de Abenbèder (texte arabe et traduction) a été publié par José A. Sánchéz Pérez (1916)[4]. Le traité de morale pratique (*Los caracteres y la conducta*), par Abenhazam de Córdoba, a été traduit par Miguel Asín (1916)[5]. Enfin le traité de métaphysique (*Compendio de metafisica*) d'Averroès a été publié (texte arabe et traduction) par Quirós Rodriguez (1919)[6].

Nous devons ajouter à cette liste brillante de savantes éditions le catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque de la Junta (*Manuscritos árabes y aljamiados*), publié sous la direction de J. Ribera et M. Asín[7], et où l'on trouve de nombreuses notices intéressantes pour l'histoire de l'Islam.

Ajoutons à cette liste de travaux spéciaux des savants espagnols une étude générale sur l'histoire de la philosophie musulmane de T. J. de Boer, l'historien hollandais bien connu de la philosophie arabe. Cette étude a paru dans l'*Encyclopaedia of Religion and Ethics* (*Philosophy : Muslim*) qui a été citée plus haut.

Parmi les ouvrages importants dont la publication prochaine est annoncée, nous citerons l'histoire de l'Islam en Chine de M. Hartmann : *Zur Geschichte des Islam in China*[8].

Au moment où nous mettions la dernière main à cet article, nous avons été très heureux de recevoir l'excellente traduction que Félix Arin a faite de l'ouvrage classique d'Ignacz Goldziher sur l'Islam. Nous avons rendu compte avec détail de l'ouvrage du savant pro-

1. 1914, in-8°, 167 p. Publication de l'Académie royale de Madrid.
2. In-8°, 137 et 53 p. (pag. arabe); prix : 4 pesetas.
3. In-8°, xxix, 153 et 109 p. (pag. arabe); prix : 7 pesetas.
4. In-8°, xlvii, 117 et 76 p. (pag. arabe); prix : 6 pesetas.
5. In-8°, xxxi-179 p.; prix : 5 pesetas.
6. In-8°, xl, 307 et 171 p. (pag. arabe); prix : 10 pesetas
7. Madrid, 1912, in-8°, xxix-320 p.; prix : 10 pesetas.
8. Cet ouvrage formera le tome X de la collection : *Quellen und Forschungen zur Erd- und Kulturkunde*. Leipzig, W. Heim; le prix en sera en Allemagne de 175 m.

fesseur hongrois, dans cette *Revue*, en 1913[1]. Goldziher a donné comme titre à son travail : « Leçons sur l'Islam » (*Vorlesungen über den Islam*) ; le traducteur français l'a intitulé : *le Dogme et la loi de l'Islam*, avec le sous-titre : « Histoire du développement dogmatique et juridique de la religion musulmane[2]. » En fait, c'est un ouvrage général sur l'Islam, fait avec une précision et une richesse de documentation dont était seul capable ce maître de la science islamique.

L'ouvrage est divisé en six chapitres intitulés dans la traduction : I, Mohammed et l'Islam ; II, Développement de la loi ; III, Développement dogmatique ; IV, Ascétisme et sufisme ; V, Les sectes ; VI, Formations postérieures. L'auteur embrasse, au double point de vue religieux et juridique, tout le champ du développement de l'Islam depuis ses origines jusqu'au temps actuel.

Les idées principales exposées par l'auteur sur ce vaste sujet sont les suivantes : éclectisme de l'Islam à ses débuts, rôle joué par l'eschatologie dans la prédication de Mahomet ; les préoccupations eschatologiques ont été la cause première de la tendance ascétique dans l'Islam. Quelques-unes des observations les plus fécondes qu'ait faites l'éminent maître de l'Université de Budapest portent sur le caractère mondial de la mission du prophète arabe, sur le fait que le Coran contient en germe tout le développement futur de l'Islam, à tous les points de vue, sur l'importance capitale de la tradition écrite (*hadîth*) dans laquelle s'expriment la loi et la doctrine religieuses.

E. MONTET.

1. Numéro de septembre-octobre, p. 113.
2. Paris, Paul Geuthner, 1920, 1 vol. gr. in-8°, VIII-317 p.; prix : 20 fr.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Félix Oswald et T. Davies-Pryce. **An introduction to the study of Terra Sigillata.** Treated from a chronological standpoint. Londres, Longmans, Green et Cie, 1920. Gr. in-4°, xii-286 pages et 85 pl.

Les trouvailles faites par MM. Oswald et Davies-Pryce à la station romaine de Margidunum, dans le comté de Nottingham, les ont amenés à faire un travail d'ensemble sur la poterie rouge sigillée, la *Terra sigillata*. Après tant d'excellents travaux sur ce sujet, principalement après celui de Déchelette, à la mémoire duquel ils ont dédié le leur, ils ne pouvaient guère avoir d'autre but ni d'autre ambition que de les résumer, de les coordonner en tenant surtout compte des trouvailles et des ateliers des régions belges et rhénanes, d'écrire une sorte de manuel essentiellement chronologique. Ils y ont pleinement réussi et les tableaux, les classifications, surtout les bonnes illustrations de leur ouvrage rendront d'incontestables services. Après une introduction sur les origines orientales de cette poterie et sa diffusion en Italie et en Gaule, les trois premiers chapitres exposent l'histoire du groupe italien d'Arezzo, ses dates, ses principaux types de dessins, la liste des trouvailles; puis l'histoire du groupe provincial, qui comprend la liste complète des ateliers de la Gaule et des régions rhénanes, leurs traits caractéristiques, les périodes de leur production, les noms de leurs potiers, les lieux des découvertes, avec les dates de l'occupation romaine, les zones d'exportation. Le chapitre iv, consacré aux timbres des potiers, les divise en sept groupes chronologiques et donne leurs noms avec la forme, la provenance et les particularités des vases. Le chapitre v décrit, d'après les classifications et les numéros de Dragendorff, de Déchelette et de Knorr, les principaux types de vases ornés : coupes à pied, à fond en forme de carène, cylindriques, hémisphériques, circulaires avec bords plats décorés, marmites et pots. Le chapitre vi est consacré à l'origine et au développement des dessins décoratifs, dans les trois groupes du sud, du centre et de l'est de la Gaule. Ils reproduisent surtout soit des plantes et des animaux, soit des figures, soit des motifs de la mythologie hellénique, empruntés à la céramique, à la sculpture et à la ciselure; les ateliers du sud emploient à la fois les trois catégories; ceux du centre, de Lezoux, surtout les deux dernières. Dans le chapitre vii sont étudiés des détails d'une grande importance chronologique : l'ove, son origine, (fleur et bouton du lotus), son évolution, sa stylisation; les bordures

et motifs de démarcation, grains de collier, astragales, spirales, guirlandes. Les chapitres VIII et IX sont consacrés aux vases lisses, sans décoration, ramenés à trente-deux formes; aux fabrications diverses, vases marbrés, à décor incisé, à reliefs d'applique, ornés à la barbotine. Le chapitre X revient, sans grande utilité ni originalité, sur l'origine orientale et l'évolution de la *Sigillata* et étudie à ce point de vue quelques motifs de décoration, tels que la croix de Saint-André, le nautilus, la pointe de flèche, les écailles, la feuille cunéiforme, la grenade, le bouton lancéolé, la guirlande de feuilles d'olivier. Viennent ensuite : une chronologie de l'histoire de la *Sigillata;* trois excellentes bibliographies, une des ouvrages généraux, une des travaux de détail, une des livres sur les matières connexes; un appendice sur quelques potiers des ateliers italiens, sur des prototypes de figures de vases gaulois, sur des pièces rares; deux index, dont un des noms de potiers; une carte des principaux ateliers et des routes commerciales, et quatre-vingt-quatre planches, dont les principales reproduisent, avec l'indication de la provenance, de la marque de potier, de la collection, de la publication, de la forme, un certain nombre de vases ou de dessins ou de motifs décoratifs, rangés de façon à correspondre aux types classiques et numérotés soit principalement de Dragendorff et de Déchelette, soit de Knorr, Ritterling, Walters, Curle, Ludowici.

Ch. LÉCRIVAIN.

Jean HATZFELD. **Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique.** Paris, E. de Boccard, 1919. In-8°, 413 pages. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. CXV.)

La monographie de M. Hatzfeld n'est pas seulement une excellente étude d'une des questions les plus curieuses et les moins connues jusqu'ici de l'histoire économique de l'antiquité. Comme je voudrais le montrer, la portée de ses conclusions dépasse ce cadre et les historiens du moyen âge occidental et byzantin devront en tenir le plus grand compte.

On sait, en effet, quelle a été l'importance de l'action exercée sur la civilisation occidentale au début du moyen âge par les colonies de marchands syriens (on appliquait ce nom générique à tous les Orientaux), établis non seulement dans les grands ports, mais très loin dans les villes de l'intérieur. Leur activité se manifeste dès le début de l'ère chrétienne et va en s'accroissant jusqu'à l'époque de Charlemagne. Leur rôle dans la diffusion des idées religieuses, des modes, des procédés techniques et artistiques de l'Orient a été souvent étudié, mais on n'avait pu jusqu'ici découvrir les causes profondes de cet afflux de marchands orientaux, qui s'explique sans doute naturellement après les ravages des invasions barbares, mais qui paraît moins

intelligible à l'époque du Haut-Empire, alors que l'Occident jouissait encore d'une grande prospérité économique.

Or, ces causes ressortent d'une manière extrêmement claire de l'étude de M. Hatzfeld. Après avoir soumis à une critique sévère tous les textes et les inscriptions qui peuvent nous renseigner, il a montré que l'histoire des « negotiatores » italiens en Orient comprend quatre périodes : 1. Au milieu du IIIe siècle av. J.-C. ils apparaissent encore timidement en Grèce, dans les Cyclades, en Asie Mineure à Pergame. — 2. De 146 (époque des grandes annexions, de la destruction de Corinthe et de Carthage) jusqu'à la guerre de Mithridate en 88, les « negotiatores », qui appartiennent surtout à l'Italie méridionale et aux municipes plus qu'à Rome, se précipitent en foule vers l'Orient. On peut évaluer jusqu'à 100,000 le nombre de ceux qui sont établis en Asie (voir p. 52 la discussion intéressante sur le chiffre des victimes de Mithridate en 88) et leur centre le plus important est l'île de Délos, dont la prospérité atteint son maximum pendant cette période. M. Hatzfeld a donné une explication nouvelle de cet essor brillant de Délos, attesté par les monuments et les inscriptions dont la découverte fait tant d'honneur à l'École française d'Athènes. Selon lui, ce n'est pas seulement à sa situation géographique que Délos doit d'avoir été choisie comme entrepôt du commerce entre l'Orient et l'Occident : une autre des Cyclades aurait pu jouer le même rôle. Le sol de Délos est pauvre, l'industrie y était nulle, le port même est médiocre. Mais Délos avait toujours son sanctuaire d'Apollon, qui lui avait assuré un traitement de faveur sous tous les régimes. Sous les Diadoques, alors que les autres îles étaient occupées par des garnisons égyptiennes, macédoniennes, rhodiennes, Délos resta indépendante et ce fut cette liberté même qui y attira le commerce. Les Romains supprimèrent sans doute cette indépendance, mais, avec leur doigté habituel, ils sauvegardèrent la valeur de ce marché international en restituant Délos à sa vieille métropole d'Athènes. Désormais Délos connut une prospérité inouïe. Les marchands de Tyr et de Béryte, ayant perdu en 146 le débouché incomparable qu'était Carthage, portèrent leurs marchandises à Délos où les « negotiatores » italiens venaient les recevoir. Le somptueux οἶκος des Posidoniastes de Béryte et l'agora des Italiens élevés l'un près de l'autre à la même époque sont les témoignages de ces relations entre les Italiens et les Orientaux. — 3. De la guerre de Mithridate au début de l'Empire on constate l'apogée de ce mouvement d'expansion des « negotiatores » italiens en Orient. Sans doute Délos, ruinée par la guerre, a perdu toute son importance, mais les marchands italiens dominent dans tout le monde grec et se réservent le monopole des importations des produits d'Orient en Italie et des exportations des produits italiens (produits agricoles, objets fabriqués dans les villes manufacturières de la Cisalpine, céramique d'Arretium) en Orient. M. Hatzfeld insiste sur ce fait que l'Italie n'est pas seulement un pays de consommation, mais exporte ses

produits jusqu'en Asie Mineure et en Arabie. — 4. Enfin sous l'Empire on assiste, aux Ier et IIe siècles, à la décadence et à la disparition des communautés italiennes d'Orient. Elles abandonnent la Grèce centrale, les Cyclades, puis les ports d'Asie Mineure. Elles se maintiennent jusqu'au IIe siècle en Macédoine, dans le Péloponèse et aussi en Lydie, en Phrygie, en Isaurie. Le dernier texte qui les mentionne est une inscription de Gortyne de 195.

On a cherché les causes de cet arrêt dans la conquête des Gaules et de la Bretagne qui avait détourné les Italiens du commerce avec l'Orient. M. Hatzfeld montre que justement l'expansion des « negotiatores » dans les provinces d'Occident est contemporaine de leur activité en Orient et que c'est à la même époque aussi, vers la fin du IIe siècle, qu'ils ont déserté à la fois les marchés d'Orient et d'Occident.

C'est au ralentissement de la production et du mouvement des affaires en Italie à l'époque impériale qu'il faut attribuer cet affaissement. Le développement de la grande propriété a diminué la culture de la vigne et de l'olivier. Les industries manufacturières ont périclité. L'énorme consommation de produits exotiques par l'Italie a amené un exode des capitaux dont Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, XII, 41) montrait déjà le danger.

Alors ces marchands orientaux, ces « Syriens » qui venaient autrefois vendre les produits d'Orient aux « negotiatores » italiens dans les ports helléniques, sont venus établir leurs centres d'opérations en Italie même et dans tout l'Occident. Déjà avant l'Empire, même lorsqu'ils venaient vendre leurs marchandises à Délos, ces marchands syriens ou alexandrins avaient gardé le monopole du commerce asiatique et des routes maritimes ou continentales de l'Inde. Il est significatif, comme l'a montré M. Hatzfeld, que les « negotiatores » italiens se soient peu établis en Syrie et que l'existence de leur communauté à Alexandrie n'apparaisse guère avant l'époque impériale. Désormais les Syriens viennent eux-mêmes apporter ces produits en Occident. Dès 39 av. J.-C., des Nabatéens consacrent à Pouzzoles un sanctuaire à leurs divinités nationales et la stèle funéraire de Flavius Zeuxis, un Grec naturalisé, à Hiérapolis à la fin du Ier siècle nous révèle qu'il a fait soixante-douze fois le voyage d'Italie.

Ainsi l'on voit clairement à quelle époque précise et pour quelles raisons l'expansion commerciale des Italiens en Orient a été suivie d'un choc en retour, d'une véritable immigration des marchands syriens en Occident, dont les effets durables ont exercé une action incalculable sur les transformations de la société occidentale. Ce sont là des résultats considérables et il faut féliciter M. Hatzfeld d'avoir réussi à élucider ainsi un problème historique qui domine toute l'histoire du moyen âge. Nous ne pouvons qu'indiquer en terminant avec quel intérêt ont lit les chapitres nourris de faits dans lesquels il a montré l'organisation des communautés marchandes d'Italiens, leur

origine et leur condition sociale, la nature de leur commerce et leur rôle dans l'histoire des rapports entre la civilisation latine et l'hellénisme.

Louis BRÉHIER.

Charles GUIGNEBERT. **Le christianisme antique**. Paris, Flammarion, 1920. In-16, 270 pages. Prix : 7 fr.

M. Guignebert a publié, il y a déjà longtemps, dans la *Bibliothèque de philosophie scientifique*, un volume sur l'*Évolution des dogmes*, qui a obtenu un succès très mérité et qui constitue une sorte d'introduction générale à l'histoire de la dogmatique chrétienne. Il vient de donner dans la même collection un travail analogue, mais plus limité, sur le *Christianisme antique*, où il suit ce dernier depuis ses origines jusqu'au IVe siècle. L'esprit et la tendance de ce nouveau travail s'affirment clairement dès ses premières pages. En une introduction rapide, M. Guignebert observe très justement que la religion varie toujours avec son milieu social, qu'elle offre comme toute société plusieurs couches distinctes, mais solidaires, qui agissent constamment les unes sur les autres, et que les masses populaires y jouent un rôle particulièrement important. C'est d'après ces principes très simples, mais suggestifs, que lui-même s'efforce d'expliquer la genèse du christianisme et son évolution.

Pour lui, Jésus était un *nazir* de Galilée, qui attendait, comme tout son entourage, l'avènement prochain du royaume de Dieu prédit par les prophètes et qui, dans l'ardeur de sa foi, prêcha la nécessité de s'y préparer par la pratique parfaite de la justice. Il réussit à grouper autour de lui quelques Galiléens ingénus. Mais il échoua à Jérusalem, où les prêtres et les docteurs, très opposés aux aspirations populaires, le firent mettre à mort. Ses premiers disciples avaient trop compté sur lui pour admettre qu'il eût disparu sans retour. Certains se dirent qu'il n'avait pu rester dans son tombeau et crurent le voir ressuscité. A ce signe, ils le reconnurent comme le chef prédestiné du royaume attendu, comme le « Messie », ou le « Christ », des oracles prophétiques. Leur foi fut si ardente que très vite elle se propagea dans les nombreuses juiveries qui vivaient dispersées dans le monde hellénique. Elle ne put le faire sans s'adapter à ce nouveau milieu. Là s'offraient des sectes syncrétistes, qui s'accordaient à dire que l'âme, faite pour vivre dans la compagnie des purs esprits, est tombée par sa faute dans les liens de la matière et en peut être délivrée seulement par la « gnose », c'est-à-dire par la connaissance de sa véritable nature, apportée ici-bas par un « Sauveur » divin. Chez les païens eux-mêmes, des religions très populaires parlaient aussi sous des formes diverses d'un « fils de Dieu » ou d'un « Seigneur » dont la mort et la résurrection se renouvellent mystiquement chez ses fidèles au

moyen de rites appropriés. Les chrétiens « hellénistes », ceux d'Antioche notamment, appliquèrent ces conceptions et ces dénominations courantes à Jésus lui-même, dont la personnalité se trouva ainsi transfigurée. Paul se convertit à ce christianisme déjà très composite, parce que la formation reçue par lui à Tarse et aussi, semble-t-il, à Antioche, le préparait à la comprendre. Après l'avoir adopté, il le développa et en accentua la dissidence, en même temps qu'il travaillait à le répandre. Rompant définitivement avec les Juifs pour se tourner vers les Gentils, il enseigna que la loi se trouvait désormais abrogée et qu'une nouvelle alliance était instituée, à laquelle tous les hommes de bonne volonté pouvaient participer. Le christianisme devint ainsi une religion universelle, une « église » bien plus vaste et plus ouverte que la synagogue. Dès lors, il se répandit à travers le monde gréco-romain et avec une rapidité d'autant plus grande qu'il bénéficia de la défaveur des cultes officiels et de la popularité des religions orientales. En s'étendant, il dut s'organiser, et pour cela il prit modèle sur les corporations religieuses du temps. Dans chaque cité il se donna des ministres qui se hiérarchisèrent et se subordonnèrent bientôt, dès la première moitié du IIe siècle, à un chef unique, à un évêque. Une fois constitué, l'épiscopat tendit à se fédérer. Suivant la tendance naturelle de toutes les autorités religieuses, il s'efforça, à mesure qu'il devint plus puissant, de fixer sa propre tradition dans des formules dogmatiques et des règles rituelles de plus en plus précises. Ainsi hiérarchisée et disciplinée, l'Église apparut à l'État comme une rivale très dangereuse et fut en butte, dans tout le cours du IIIe siècle, à des persécutions violentes qui semblaient devoir amener sa perte. Elle résista, parce qu'elle était déjà trop puissante pour céder devant un pouvoir purement matériel et d'ailleurs assez faible. Elle finit par triompher, parce que les circonstances amenèrent un empereur à s'en faire le patron officiel. A partir de ce moment, elle s'imposa rapidement aux masses. Mais elle n'y réussit que parce qu'elle s'était graduellement accommodée aux habitudes et aux idées courantes. Son succès même contribua à la rendre encore plus mondaine et plus payenne. Les membres du clergé devinrent des fonctionnaires et le peuple, trop brusquement converti pour renoncer à ses coutumes ancestrales, fit entrer maintes superstitions dans le courant de la vie catholique. Le christianisme n'exista plus guère qu'en apparence, surtout en Occident, où les conceptions orientales qui le constituaient ne purent subsister qu'en changeant de nature.

On voit que M. Guignebert ne craint pas d'aborder de front les problèmes les plus ardus et d'en donner des solutions très nettes. Beaucoup de ses affirmations paraîtront sans doute tout à fait téméraires à maints lecteurs qui se trouvent dominés par le respect de la tradition. Lui-même sait fort bien que certaines, celles qui concernent les premiers débuts du christianisme, paraîtront au contraire trop conservatrices à quelques-uns que tourmente le démon de la critique. Il a voulu

garder le juste milieu entre ces deux extrêmes. Tout le monde devra reconnaître qu'il présente ses convictions avec autant de clarté et de vie que de sincérité et qu'il les a fondées sur des études très personnelles. Son livre est l'œuvre d'un maître. Il sera lu avec intérêt et profit non seulement par ceux qui pourraient ignorer les graves problèmes dont il s'occupe, mais encore par ceux qui les ont longuement discutés. On ne saurait trop remercier l'auteur d'avoir mis le résultat de ses longues recherches à la portée de tous, en un petit volume si attrayant et si dense.

Prosper ALFARIC.

Charles BOYER. **Christianisme et néo-platonisme dans la formation de saint Augustin.** Paris, Beauchesne, 1920. In-8°, 233 pages. Prix : 12 fr.

Mgr Pierre BATIFFOL. **Le catholicisme de saint Augustin.** Paris, Gabalda, 1920. In-16, 554 pages en 2 vol.

Dans une thèse récemment soutenue à la Faculté des lettres de Paris, M. l'abbé Charles Boyer revient sur le problème déjà tant discuté de la conversion du Docteur de la grâce. On ne peut pas dire qu'il renouvelle le sujet. Tout son effort tend plutôt à combattre les études critiques qui en ont été faites et à justifier sur ce point la tradition catholique. Pour lui, le récit des *Confessions* est tout à fait véridique et il s'accorde parfaitement avec les textes antérieurs. Saint Augustin est devenu chrétien avant d'être néo-platonicien et il n'a adopté le néo-platonisme que dans une mesure assez restreinte et en fonction du christianisme. M. Boyer mène cette démonstration à la façon d'une argumentation. Il rappelle d'abord la « théorie » contraire. Puis il lui oppose le témoignage de l'évêque d'Hippone et il réfute les objections qui visent à montrer que les *Confessions* ne s'accordent pas bien avec elles-mêmes ni avec les écrits de Cassiciacum. Son exposé convaincra aisément tous les lecteurs qui voudront être convaincus, à condition qu'ils s'en tiennent aux textes allégués, sans trop se soucier du contexte. A ceux qui n'ont pas d'autre préoccupation que celle de la vérité historique et qui tiendraient à se faire une opinion personnelle, je conseille de lire au hasard quelqu'un des premiers écrits augustiniens. Ils verront de la façon la plus nette que le rhéteur converti, tout en se déclarant d'accord avec les croyants, pense plutôt en philosophe et qu'il regarde le christianisme de Monique comme une forme populaire du néo-platonisme, que les « sages » doivent respecter mais en la dépassant.

Comme M. Boyer, Mgr Batiffol persiste à nier l'évidence et il le fait avec une belle assurance. Dans un ouvrage récent consacré au catholicisme de saint Augustin, il rappelle la « ferveur néo-platoni-

cienne » du converti de Cassiciacum, que les *Confessions* elles-mêmes font ressortir. Mais c'est pour expliquer, sur un ton dégagé, que « les critiques récents ont éprouvé quelque peine à la concilier avec la *catholica disciplina* professée par Augustin » et que, par suite, « ils en ont pris occasion de conjecturer que la conversion d'Augustin, au moment de son baptême à Milan, était une conversion philosophique ». Voilà le candide lecteur bien renseigné. Cette remarque, qui se présente incidemment au début du livre, en caractérise assez bien l'esprit et la méthode. L'ouvrage entier est destiné à montrer que saint Augustin a professé un catholicisme très orthodoxe, aussi conforme à la tradition qu'à la saine raison, celui-là même qui s'est de plus en plus imposé dans les siècles suivants et qui a été définitivement fixé par le Concile du Vatican. L'auteur connaît bien les textes dont il parle. Mais il les a lus en théologien soucieux d'orthodoxie, qui regarde vers Rome bien plus que vers Hippone. Aussi son livre sera surtout compris et apprécié par les théologiens. Il leur fournira un riche arsenal de preuves patristiques pour les traités de la *Religion* et de l'*Église*. Il sera moins goûté et moins utilisé par les historiens, bien qu'il se donne, en débutant, comme une « histoire des origines du christianisme ».

Prosper ALFARIC.

P.-G. GOLUBOVICH, O. F. M. **Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano.** T. III (1300-1332). Quaracchi presso Firenze, 1919. In-4°, v-496 pages.

Il a été déjà rendu compte ici du tome I de cette importante publication (voy. *Rev. histor.*, t. XCVI, p. 181). Celui-ci, qui est numéroté tome III, bien qu'il fasse immédiatement suite au tome I, nous donne un tableau de l'activité franciscaine en Orient de 1300 à 1332. Il renferme des documents d'un grand intérêt, dont quelques-uns étaient inédits, dont d'autres avaient paru dans des recueils souvent peu accessibles, et des études critiques qui fixent des points importants de l'histoire de l'Orient latin. Nous nous contenterons de signaler quelques-unes de ces notices qui apportent des faits nouveaux, en les classant d'après les grandes questions qu'elles serviront à élucider :

I. Les Frères Mineurs à Constantinople. Notices sur leur monastère établi en 1220 et sur leur expulsion en 1307 par Andronic II, à l'instigation du patriarche Athanase (p. 111 et 117). — Leurs relations avec l'impératrice Jeanne de Savoie et leurs légations en vue de l'union des églises de 1325 à 1360 (p. 291).

II. Chypre et la Terre-Sainte. Notices sur des Mineurs, patriarches de Jérusalem : Pierre de Plaine-Cassagne, ancien évêque de Rodez, 1309-1318 (détails sur la guerre civile de Chypre et l'exil du roi Henri II en Arménie, sur la conquête de Rhodes en 1310, p. 125). Élie

de Nabinalis, 1332-1342, archevêque de Nicosie et cardinal (p. 394). — Édition de l'itinéraire en Terre-Sainte des deux Franciscains irlandais Symon et Hugue, 1322-1324 (description curieuse de Londres et de Paris, où ce qui les a frappés le plus ce sont ses fortes murailles, ses établissements d'enseignement et la façade de Notre-Dame, p. 237). Réédition de l'itinéraire au Saint-Sépulcre, en Égypte et au Sinaï, d'Antoine Reboldis de Crémone, 1327-1330 (p. 326).

III. Ambassades en Égypte. Notices très complètes sur les ambassades de Jacques II d'Aragon au Soudan d'Égypte, 1303, 1305, 1314, 1318, 1322, 1327. Jacques II exerce un véritable protectorat sur les chrétiens d'Orient (p. 73, 185, 233, 309). — Ambassade de Guillaume de Bonnesmains, originaire de Figeac et bourgeois de Montpellier, au nom du roi de France Charles le Bel, en 1327 (dans son itinéraire, le frère Symon montre Guillaume établi en Égypte dès 1323 et obtenant du Soudan la concession d'une église au vieux Caire. L'ambassade française partit d'Aigues-Mortes avec une ambassade aragonaise, mais en route les deux envoyés se brouillèrent, et on a le récit de leurs démêlés dans une lettre de Charles le Bel au roi d'Aragon, p. 321).

IV. Histoire des missions franciscaines en Orient. Étude critique sur le Codex Comanicus, manuscrit de Venise, écrit en 1303 et qui contient un dictionnaire trilingue (latin, persan, coman) et un vocabulaire (allemand-coman). Les mots choisis sont relatifs au culte et aux productions du pays. Un texte de prière en coman semble indiquer que l'auteur est un franciscain (p. 1). — Biographie du frère Jérôme de Catalogne, premier évêque de Caffa, 1301-1325 (p. 38). — Réédition de la « Compendiosa relatio ex imperio Tartarorum » du frère Arnold l'Allemand (p. 159). — Notice sur Toktaï, khan des Kiptchaks, 1291-1313, converti au christianisme par des Mineurs (p. 171). — Délimitation des juridictions des sièges épiscopaux franciscains et dominicains dans l'empire mongol en 1318 (donne la liste des suffragants de l'archevêque franciscain de Cambalik (Pékin) et de l'archevêque dominicain de Sultanieh en Perse, p. 197). — Notice sur la grande mission des Dominicains et des Franciscains en Géorgie, Perse, Boukharie, Inde, organisée en 1329-1330 (p. 350). — Documents tirés des archives du Vatican sur la discussion qui eut lieu en Perse en 1333 entre les Franciscains et les Dominicains sur la pauvreté pratiquée par le Christ et les apôtres (on sait que cette grave question, qui avait failli exciter un schisme, avait été tranchée en 1322 à Avignon par Jean XXII. La même controverse eut lieu à Tauris en 1333 et sept Mineurs furent accusés d'hérésie, p. 424).

V. Mission de Chine. Édition des lettres de frère Jean de Montecorvin, premier archevêque de Pékin, au pape, 1305-1307, d'après le Cod. Paris. lat. 5006 (il donne des détails curieux sur les difficultés que les Nestoriens lui ont suscitées auprès du grand khan). — Étude critique sur les évêchés établis en Chine par Jean de Montecorvin (p. 86 et 184). — Notes critiques sur le bienheureux Oderic de Pordenone, missionnaire en Chine et mort à Udine vers 1331 (p. 374). — Bio-

graphie du frère Nicolo, deuxième archevêque de Pékin, vers 1333 (p. 419).

On peut voir par cette simple énumération l'intérêt considérable que présente cette publication pour l'histoire, encore si mal connue, des premiers rapports entre l'Europe et l'Extrême-Orient.

Louis BRÉHIER.

H. PIRENNE. **Histoire de Belgique.** Tome V. Bruxelles, Lamertin, 1920. In-8°, XIII-584 pages. Prix : 30 fr.

Le nouveau volume de l'œuvre de M. Pirenne embrasse la longue période qui s'étend de la paix de Munster (1648) à la restauration du régime autrichien dans les Pays-Bas (1791-1792). Comparé aux deux tomes précédents, qui vont respectivement de 1477 à 1567 et de 1567 à 1648, il apparaît donc plus ramassé, plus concentré. Ce n'est pas que pendant la période dont il s'agit la Belgique n'ait pas d'histoire, au sens que l'on attachait jadis à cet expression. Jamais, en effet, ce pays n'a traversé une plus abondante série de guerres qu'alors ; jamais il n'a souffert davantage des « passées et repassées » des armées ennemies et autres. Mais si le côté militaire et diplomatique — c'est-à-dire européen — de cette partie de l'histoire de Belgique est relativement bien connu, il n'en est pas de même de tout ce qui a trait à l'évolution interne : vie économique, institutions politiques, développement social, mouvement intellectuel et moral. Par une sorte de coquetterie, l'auteur s'est abstenu de signaler, dans sa préface, les difficultés de sa tâche : quantité de sources sont encore difficilement accessibles, très peu ont fait l'objet d'études critiques et le nombre de travaux préparatoires sur tel ou tel épisode particulier est extrêmement restreint. Aussi faut-il savoir gré à M. Pirenne d'avoir présenté pour la première fois une véritable synthèse de cette période si négligée et si ingrate à beaucoup d'égards de l'histoire de Belgique. Il a eu à résoudre souvent des problèmes à multiples inconnues ; il l'a fait dans le même esprit et avec la même méthode qui caractérisent toute son œuvre. La réputation de celle-ci n'est plus à faire, et l'Académie française l'a consacrée en décernant à M. Pirenne le prix Jean Reynaud.

M. Pirenne raconte d'abord brièvement la fin du régime espagnol. Il a hâte, semble-t-il, de quitter cette période néfaste, pendant laquelle la Belgique, « ballottée en tous sens par la volonté des puissances qui l'entourent, occupée et rançonnée successivement, quand ce n'est pas en même temps, par les armées de la France, des Provinces-Unies, de l'Angleterre, de l'Empire, ne peut que s'abandonner à sa destinée ». Malgré tout, les Belges firent preuve, comme le montre M. Pirenne, d'un véritable loyalisme et conservèrent l'illusion que le gouvernement de Madrid était « paternel ». C'est que l'orientation de l'esprit public était exclusivement catholique, et ainsi le régime du « roi catholique » apparaissait comme le seul qui convînt. Faut-il

s'étonner que la vitalité du pays, même l'activité artistique qui y avait été si intense dans la première moitié du XVIIe siècle, s'affaiblît au milieu des calamités qui fondent sur lui? Cette déchéance ne fut toutefois pas aussi profonde que l'on pourrait le croire; à preuve, entre autres, les productions si nombreuses et encore remarquables des peintres, des graveurs et même des sculpteurs et des architectes belges de la seconde moitié du XVIIe siècle. M. Pirenne reconnaît lui-même (p. 330-331) que ce furent de vrais « représentants de la tradition nationale qui, sous l'influence du génie de Rubens, s'inspirèrent de l'Italie sans s'y asservir ». Il aurait dû, semble-t-il, leur consacrer par conséquent plus que les quelques lignes qui résument le mouvement artistique des cinquante dernières années du régime espagnol (p. 69-70). Par contre, il se plaît à développer — et avec raison — le rôle marquant joué par la Belgique dans l'évolution religieuse. Il donne des aperçus nouveaux et hautement intéressants sur le jansénisme et sur les rapports qui s'établirent entre la France et la Belgique à l'occasion de cette doctrine.

La guerre de la Succession d'Espagne constitue l'un des épisodes les plus marquants, l'un de ceux qui influèrent le plus sur les destinées de la Belgique. Aussi M. Pirenne lui accorde-t-il une attention particulière : les chapitres qui en montrent les conséquences pour ce pays sont parmi les plus instructifs et les plus attachants de ce livre si nourri de faits et d'idées. Le régime « anjouin », introduit par les énergiques mesures de Bedmar et surtout de Bergeyck, duquel M. Pirenne fait un portrait saisissant, a contribué dans une large mesure à étouffer le jansénisme et à orienter ainsi la Belgique vers l'ultramontanisme, qui devint l'un de ses caractères distinctifs au cours du XVIIIe siècle. D'autre part, cette longue guerre, dont les principales péripéties se déroulèrent dans ce pays, lui apporta le joug de l'humiliante Barrière et le régime autrichien qui, tout en maintenant la dynastie des Habsbourg — régnant depuis Charles-Quint — n'apparut pas comme légitime, parce qu'il était imposé. Aux chapitres relatifs à la guerre de la Succession d'Espagne, M. Pirenne en a ajouté un sur la principauté de Liége de 1648 à 1715. Bien qu'encastrée géographiquement dans l'ensemble des Pays-Bas, cette principauté a formé à cette époque une individualité politique et économique tout à fait distincte. Sa situation géographique lui valut les mêmes vicissitudes qui marquèrent les Pays-Bas espagnols, malgré la neutralité qu'elle voulut s'assurer. Cette neutralité, il est vrai, était désarmée et entraînait des conséquences sur lesquelles l'auteur aurait peut-être pu insister davantage. Les princes-évêques eux-mêmes furent la plupart du temps des instruments de la politique française, et l'échec de celle-ci, à la fin du règne de Louis XIV, amena le raffermissement des rapports du pays de Liége avec l'Empire. M. Pirenne a su dégager avec bonheur les dominantes de l'histoire des institutions de la principauté, mais il ne traite pas les phénomènes de la vie économique, les

réservant pour le chapitre faisant suite à ceux qui se rapportent aux Pays-Bas autrichiens.

L'établissement du régime autrichien provoqua une revision du traité de la Barrière dans un sens favorable à la Flandre et au Brabant, mais suscita aussitôt de graves difficultés à propos des privilèges des villes en matière financière. Des troubles éclatèrent à Bruxelles en 1717, qui donnèrent lieu à des mesures rigoureuses de la part du marquis de Prié, ministre plénipotentiaire de Charles VI. La principale de ces mesures fut l'exécution du doyen Anneessens, qui rêvait de « ressusciter l'indépendance urbaine du moyen âge en pleine époque monarchique ». Tout en réalisant la centralisation absolutiste, Charles VI et Marie-Thérèse surent ménager la noblesse et le haut commerce, et le régime autrichien se raffermit sous le gouvernement de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, au sujet duquel M. Pirenne donne de très intéressants détails.

Parmi les chapitres les plus suggestifs du livre, il faut signaler ceux qui concernent l'organisation du « despotisme éclairé » et le mouvement économique sous le régime autrichien. Ils abondent en détails nouveaux ou peu connus. Les pages qui retracent l'activité intellectuelle pendant cette période sont remplies de curieux aperçus et de notations caractéristiques. M. Pirenne intercale ensuite un second chapitre sur l'histoire du pays de Liége : il insiste avec raison sur les causes de la prospérité économique de la principauté et sur ses rapports intellectuels de plus en plus fréquents avec la France.

Une large place est accordée aux deux révolutions qui agitèrent respectivement et en même temps les Pays-Bas autrichiens et le pays de Liége, mais qui offrent entre elles de si violents contrastes. (M. Pirenne note cependant en passant certains points de contact.) Les grandes phases de ces deux mouvements sont décrites avec toute l'ampleur qu'elles comportent et souvent sous un aspect tout à fait nouveau. On remarquera la manière dont l'auteur apprécie la portée et les effets des réformes de Joseph II, et notamment de celle introduisant la tolérance religieuse. La personnalité même de Joseph II, étudiée à la lumière de sources de tout premier ordre, apparaît sous un jour différent de celui sous lequel il était généralement présenté. M. Pirenne insiste particulièrement sur les défauts de l'empereur philosophe, son manque de tact et de perspicacité, sa singulière obstination, son despotisme intransigeant. Il va jusqu'à le comparer à Philippe II, et le parallèle qu'il établit entre les « coups d'État », c'est-à-dire les innovations de l'un et de l'autre, est tout à l'avantage de ce dernier. Un historien de profession saisira tout de suite la véritable signification de ce parallèle, mais il n'en sera pas toujours de même du lecteur non initié. Or, le livre de M. Pirenne ne s'adresse pas seulement aux hommes de métier, il est destiné aussi au grand public, et cette évocation du tortionnaire de l'Escurial à propos de l'auteur de l'édit de tolérance est pour le moins déconcertante. D'ailleurs, on

pourrait discuter longuement sur le point de savoir si Joseph II a voulu « austriaciser » les Pays-Bas dans la même mesure où Philippe II a tenté de les espagnoliser. En dépit de certaines analogies, les méthodes des deux monarques, surtout leurs méthodes de répression, ont été essentiellement différentes. Alors que Philippe II combine avec le duc d'Albe tous les moyens de mettre le pays à feu et à sang, Joseph II préconise les mesures de conciliation et recommande à ses généraux de ne pas traiter les révoltés des Pays-Bas comme s'ils étaient « des Turcs ou des Prussiens ». L'étude de personnages de second plan tels que d'Alton et Trautmansdorff fournira probablement de nouveaux éléments d'appréciation et permettra de déterminer plus exactement la responsabilité de l'empereur dans les événements qui amenèrent la révolution brabançonne et son influence sur l'issue de celle-ci. Le livre de M. Pirenne fournit d'ailleurs lui-même quelques données nouvelles à ce sujet.

Le chapitre relatif à la Révolution liégeoise met admirablement en relief les faits marquants qui ont préludé, dans la principauté, à la chute de l'ancien régime, et le chapitre final sur la restauration autrichienne décrit de même la physionomie générale de ce court épisode, très important cependant, de l'histoire de Belgique, parce qu'il affecte à la fois la principauté de Liége et les Pays-Bas proprement dits et prépara ainsi leur fusion définitive.

Jusqu'au bout ce volume conserve donc une allure plus synthétique que ses devanciers. M. Pirenne rappelait lui-même, il y a quelques années, à l'occasion d'une manifestation organisée en son honneur, le sort de toute œuvre de synthèse, et particulièrement de synthèse historique, son caractère essentiellement provisoire, éphémère. Le livre qui fait l'objet de ce compte-rendu ne partagera pas de sitôt la destinée commune : il contient trop de morceaux de fine et pénétrante analyse qui le rendront longtemps encore indispensable à quiconque voudra connaître les origines de la Belgique contemporaine.

H. Vander Linden.

J. Combarieu. **Histoire de la musique des origines au début du XXe siècle**, t. III : *De la mort de Beethoven au début du XXe siècle.* Paris, Armand Colin, 1919. In-8°, VI-667 pages, avec un index alphabétique des trois volumes. Prix (majoration comprise) : 15 fr.

M. Combarieu n'a pu mettre lui-même le point final à sa grande Histoire de la musique, dont nous avons précédemment annoncé les tomes I et II (*Rev. histor.*, t. CXIV, p. 188-189, et CXVIII, p. 169-170). Une mort soudaine est venue le frapper avant qu'il eût achevé le tome III ; mais il avait eu le temps d'en écrire les quatorze premiers chapitres (jusqu'à Wagner inclusivement) et de pousser très loin la préparation, en partie même la rédaction, des dix derniers, qu'un

« musicien expérimenté » de ses amis, dont on a cru devoir taire le nom, a eu à cœur de terminer.

Le volume va « de la mort de Beethoven au début du XXe siècle » et est divisé en trois parties : 1° d'Auber à Berlioz; 2° les successeurs de Berlioz; 3° les courants nouveaux. Ces titres — le troisième surtout — donnent tout d'abord à penser que M. Combarieu s'est essayé à brosser un tableau d'ensemble de l'évolution de l'art musical durant la période la plus féconde peut-être, et en tout cas la plus intéressante pour nous, de son histoire; le chapitre qui sert d'introduction au volume (sur « le renouvellement de la musique » au début du XIXe siècle) entretient cette illusion. Mais très vite, malheureusement, le cadre biographique reparaît, et M. Combarieu doit se résoudre à faire défiler devant nous un à un les musiciens les plus notables, en s'arrêtant successivement sur chacune de leurs œuvres prise isolément. Il ne peut même toujours insister autant qu'on le souhaiterait sur les tendances générales que ces œuvres révèlent ni sur les mouvements qu'elles ont suscités. Cette *Histoire de la musique*, dont le premier volume annonçait un véritable historien, tend ainsi — un peu faute de recul, un peu aussi faute d'une élaboration suffisante, et malgré les efforts faits souvent par l'auteur pour s'élever au-dessus de l' « individuel » — à dégénérer, pour l'époque contemporaine, en une simple galerie de grands hommes.

Parmi ceux dont M. Combarieu étudie le plus attentivement la production musicale — et sans discuter la question de savoir dans quelle mesure la réputation de tel ou tel d'entre eux est fondée — citons Meyerbeer, Berlioz, Chopin, Liszt, Mendelssohn, Schumann, Wagner, Franck; mais ajoutons que, s'il s'arrête longuement sur chacun de ces derniers et entre même à leur propos dans des détails biographiques un peu menus, il ne craint pas, pour donner une juste idée des courants musicaux, de parler d'une façon circonstanciée des compositeurs de moindre importance — par exemple, du groupe des violonistes : Paganini, Rode, Kreutzer — ou même de consacrer tout un chapitre (il est vrai, un peu superflu) aux chanteurs et cantatrices célèbres du XIXe siècle. Les grands concerts et leurs programmes, le répertoire de nos grandes scènes lyriques (du moins en France) ont aussi eu l'honneur de chapitres séparés. Pour l'époque strictement contemporaine, M. Combarieu et son collaborateur se sont appliqués à n'omettre aucune des manifestations musicales dignes d'être retenues et le nombre des musiciens de première ou de seconde grandeur dont ils parlent est considérable.

Les jugements de M. Combarieu sont, en général, soigneusement pesés. Parfois cependant ils surprennent. Ainsi M. Combarieu a étrangement méconnu Schumann : il rapetisse son art jusqu'à ne voir en lui qu'un gracieux et charmant mélodiste, un coloriste délicat et semble ignorer le romantique puissant, pathétique et souvent échevelé. De même, on s'étonne que les innovations d'un Wagner ou d'un Franck ne soient pas soulignées de traits plus énergiques : on ne se

douterait vraiment pas, à lire M. Combarieu, de l'influence formidable exercée par l'auteur de *Tristan*.

Mais nous nous reprocherions d'insister sur des défauts que l'auteur, s'il eût vécu, eût sans doute atténués lui-même en mettant son livre au point. Ces défauts n'empêcheront pas ce livre de rendre aux historiens des services éminents : pour la première fois, en France, on y trouvera traitée avec toute l'ampleur voulue par un homme de goût et de science — dont la disparition prématurée est une perte douloureuse pour nos études — l'histoire de la musique contemporaine. C'est, malgré les réserves que nous avons cru devoir faire, le digne couronnement d'une œuvre qui honore grandement la mémoire de celui qui l'avait conçue.

Louis HALPHEN.

J. Franklin CROWELL. **Government war contracts.** New-York, Oxford University Press, 1920. In-8°, 357 pages. Prix : 1 dollar.

Ce volume, qui est le vingt-cinquième d'une série intitulée *Preliminary economic studies of the war*, est publié par les soins de la fondation Carnegie pour la paix internationale (section économique et historique). C'est un essai méthodique et, à l'occasion, critique pour exposer la manière dont il a été pourvu, par l'État américain, aux fournitures de toutes sortes nécessaires à son armée et à sa marine pendant la guerre. En outre des informations précises et souvent curieuses que l'historien des opérations y trouvera, nous devons signaler l'aspect purement économique de la question et les conclusions que l'auteur en a dégagées. Elles sont souvent analogues à celles qu'on doit tirer des expériences faites en Europe (nécessité de méthodes nouvelles pour la préparation et la conclusion des marchés, effets sur le régime du travail, sur la concentration industrielle, etc.). Mais il y a lieu de remarquer que l'union des intérêts, la suppression (relative) de la concurrence dans les fournitures faites à l'État, la limitation des bénéfices par accord des fournisseurs dans l'intérêt du pays étaient aux États-Unis de grandes nouveautés. L'auteur a raison de souligner que les producteurs américains ont maintenant pris l'habitude de s'associer avec l'État dans un effort commun pour développer l'exportation et d'ajouter que les conséquences de cette leçon ne seront pas perdues. Le professeur David Kinley, directeur de la collection, dans une spirituelle préface, a noté combien il est difficile aux fonctionnaires de l'Union de s'acquitter de leur tâche à la satisfaction de tous. On les paie mal, on les ligotte de réglementations multiples, parce que, les payant mal, on les suspecte, et, comme ils ne peuvent plus agir, on dénonce leur incapacité économique. Il y a là quelques pages pleines d'humour, qui ne valent pas seulement pour les États-Unis.

R. GUYOT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — Henri Berr. *L'histoire traditionnelle et la synthèse historique* (Paris, Félix Alcan, 1921, in-16, x-146 p.; prix : 7 fr.). — Le volume comprend en réalité quatre études qui ont paru à des époques diverses et dans différentes revues. La première est une aimable biographie de Philippe Tamizey de Larroque, mort en 1898 dans sa campagne agenaise de Gontaud, à soixante-dix ans, après plus de cinquante années d'un travail quotidien. On doit à M. de Larroque des milliers de petits articles consacrés à son pays natal et disséminées dans d'innombrables revues — qui en dressera jamais la bibliographie? — et, dans la collection des *Documents inédits*, la publication des lettres de Balzac (1873), de Chapelain (1880-1882), de neuf volumes de la Correspondance de Peiresc (1888-1899), et cette dernière publication n'est pas terminée! Pour M. Beer, Tamizey, qu'il a connu et dont il parle d'ailleurs avec une profonde sympathie, représente en histoire l'esprit d'analyse poussée à l'extrême, l'amour du document inédit pour le document; mais contre lui il a beau jeu. La partie deviendrait plus risquée contre d'autres *analystes* qui savent faire choix de documents, en tirer la substance et montrer la vérité *des faits*, sans prétendre à en tirer des *lois*, puisqu'ils nient l'existence de ces lois. — A Tamizey de Larroque, M. Beer oppose, en sa quatrième étude, un autre méridional, qui a vécu dans une petite propriété du Tarn-et-Garonne, où il s'est éteint le 2 juillet 1919, dans sa quatre-vingt-cinquième année. Lacombe était un partisan résolu de l' « histoire-science » et de la synthèse historique. Dans un gros ouvrage paru en 1894, il s'est efforcé de discerner sous l' « accidentel » l' « institutionnel », de relier la nature et l'humanité, d'en degager la loi commune. M. Berr a trouvé en lui tout ensemble un précurseur et un disciple; les extraits qu'il nous donne du Journal inédit du théoricien présentent un vif intérêt et montrent une pensée toujours en activité et en ébullition. Mais quand Lacombe a écrit : *la Première commune révolutionnaire de Paris et les Assemblées nationales*, n'a-t-il pas un peu oublié « l'institutionnel » et ne s'est-il point rapproché de Tamizey? — Dans les deux études intermédiaires, M. Berr se livre à des polémiques contre A.-D. Xénopol et son volume : *la Théorie de l'histoire*, et contre notre collaborateur M. Louis Halphen; nous lui abandonnons le livre de Xénopol, souvent obscur, mais nous faisons nôtres les objections que M. Halphen a présentées à la *Synthèse en histoire* et nous nous bornons à revendiquer le

simple titre d'historien « historisant » ou, pour mieux dire, celui d'historien — d'historien tout court. C. Pf.

— On a groupé dans les numéros V et VI de la *Correspondance pour l'union de la vérité* (nouvelle série, 28e année, 1920) et sous le titre de : *les Français à la recherche d'une Société des Nations*, des textes assez bien choisis et qui concernent l'élaboration d'un organisme international dont la guerre mondiale a fait reconnaître la nécessité et permis d'établir les bases. On y trouve des pages d'Émeric de Crucé, Sully, Guez de Balzac, Fénelon, Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, J.-J. Rousseau, Sébastien Mercier, Condorcet, Destutt de Tracy, Rabaut-Saint-Étienne, Lazare Carnot; des socialistes Saint-Simon, Pecqueur et Considerant; des démocrates Lamennais, Lamartine, Quinet, E. Renan, V. Hugo, G. Sorel, Jaurès, Léon Bourgeois et d'autres contemporains. On regrettera que ce recueil soit incomplet et que les textes eux-mêmes soient fragmentaires; il rendra cependant des services par le groupement même de ceux qui ont été retenus par les compilateurs. G. Bourgin.

— R. Michels. *La teoria di Marx della miseria crescente* (Piccola biblioteca di scienze moderne, n° 262. Torino, Bocca, 1921, in-18, viii-244 p.; prix : 20 l.). — M. Michels est un des meilleurs spécialistes des études marxistes; aussi son exégèse de la théorie marxiste de la misère croissante constitue-t-elle une contribution importante à l'histoire, non seulement des doctrines, mais des faits économiques. La très vaste et très précise érudition de l'auteur se décèle dans une foule de remarques ingénieuses et de notes bibliographiques. Elle lui a permis de faire remonter aux débuts du xviie siècle l'origine de la théorie étudiée, mais c'est avec le frère Giammaria Ortes (1774) que l'effort apparaît nettement pour établir un lien logique entre la quantité de richesse et la quantité de pauvreté dans un pays. Les socialistes et économistes français : Babeuf, Fourier, L. Blanc, Sismondi, Buret, Proudhon, Considerant, L. Faucher, Vidal; anglais : R. Owen, Ricardo, Wade, ont apporté ensuite leur pierre à l'édifice. C'est l'étude des phénomènes économiques anglais, poussée peut-être avec plus de sens critique en Italie qu'ailleurs, qui a le plus incité les observateurs à rechercher les causes du paupérisme, et l'on sait qu'une bonne partie des éléments objectifs du *Kapital* de K. Marx sont empruntés aux milieux industriels anglais. M. Michels étudie, dans ses derniers chapitres, le sort qui a été fait ultérieurement à la théorie considérée, tant par les savants que par les milieux ouvriers, dans les divers pays. Un appendice est consacré par l'auteur au rôle de l'Italie dans l'évolution de la science économique. — G. Bn.

— Léon Abensour. *Histoire générale du féminisme* (Paris, Delagrave, 1921, in-18, 327 p.). — M. Abensour s'est déjà fait connaître par ses études de détail consacrées à des épisodes ou à des personnalités du féminisme. L'*Histoire générale* qu'il vient de faire

paraître témoigne d'une information étendue, et il le fallait bien, puisque l'auteur fait partir son sujet des origines mêmes de la famille matriarcale; mais cette seule observation suffit à montrer que M. Abensour n'a pas nettement séparé l'histoire de l'idée féministe de l'histoire réelle de la femme dans l'évolution humaine. D'autre part, il semble que l'objet de son étude ait incité M. Abensour aux coquetteries de style et aux grâces d'écriture, qui, de fait, ne font que gâter son exposé. Nous l'aurions, si résumé soit-il, et même parce que résumé, voulu sobre, de façon à ce qu'on pût dégager, autant que faire se peut, les lignes générales de l'évolution juridique et sociale de la femme. G. Bn.

— La publication de l'ouvrage de M. Robert Lansing, secrétaire d'État aux Affaires étrangères sous la présidence Wilson (*The peace negociations*, Boston, 1921), a ramené l'attention sur la question de la publication des documents concernant la Conférence de la paix. On doit rappeler, à cet égard, que, dès le 14 décembre 1920, Sir Cecil Harmsworth, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avait déclaré à la Chambre des Communes qu'on ne pouvait rien prévoir à cet égard, et M. Lloyd George qu'un accord entre les gouvernements britannique et français sur l'objet en question était indispensable.

G. Bn.

— Les livraisons 12-15 de l'*Atlas universel de géographie*, dressé sous la direction de F. Schrader (Hachette; chaque carte peut se vendre séparément au prix de 1 fr. 20), contiennent les cartes suivantes : France du Nord-Ouest et France politique (le territoire de la Sarre est déterminé par des hachures particulières); Italie méridionale (avec la Sardaigne); Pays-Bas; Antilles (cartons pour la Guadeloupe et la Martinique); Brésil du Sud (carton pour la baie de Rio de Janeiro); Afrique du Nord-Ouest et Afrique du Sud (avec la Réunion et l'île Maurice); Amérique du Sud politique; Turkestan; régions polaires (pôle nord et pôle sud); Asie physique.

Histoire de la guerre. — Charles Le Goffic. *La Marne en feu* (Paris, Félix Alcan, in-16, 130 p.; prix : 4 fr.; collection « la France dévastée »). — C'est un récit de la première bataille de la Marne, mettant particulièrement en lumière le rôle de Foch dans les marais de Saint-Gond. L'auteur présente quelques réflexions intéressantes sur le débat Gallieni-Joffre. Il publie trois petits textes inédits : le carnet du général Moussy, qui commandait la 17e division d'infanterie; celui de Charles Penther, sergent au 19e régiment d'infanterie; enfin celui de l'instituteur Roland, qui, à Villevenard, vit de près un tout petit coin de la bataille, du 5 au 13 septembre 1914.

— Gaston Deschamps. *La Somme dévastée* (même collection, 110 p.). — On parle surtout de la dévastation commise par les Allemands lors de leur « retraite stratégique » en 1917; on ne lira pas sans intérêt les

articles de propagande qu'à cette occasion publia le journal espagnol *A. B. C.*, organe des germanophiles de Madrid. Le reste du volume traite des pillages, sévices et crimes perpétrés par les troupes allemandes dans la « Picardie martyre ». Ch. B.

— L'Amirauté britannique, à la suite d'une campagne de presse qui a eu un retentissement jusqu'à la Chambre des Communes, a publié un *Blue-book* sur la bataille du Jutland (31 mai-1er juin 1916). Les plus importants de ces documents ont été reproduits dans le *Times* du 18 décembre 1920. G. Bn.

— Le 9 mai 1921 a paru le rapport du « Battles Nomenclature Committee », créé, au mois d'août 1919, pour déterminer la nomenclature des batailles de la Grande Guerre auxquelles ont pris part les armées britanniques. Ce Comité, formé de représentants des forces diverses de l'empire, s'est efforcé de préciser les critères qui peuvent s'appliquer, au point de vue de l'aire géographique et de la durée, aux batailles; par « bataille », on entend tout engagement ou série d'engagements où donne au moins un corps d'armée, les mots « actions » et « affaires » étant réservés à des opérations moins importantes. Les opérations sont répertoriées dans le rapport, par leurs noms, avec leurs limites chronologiques et géographiques, puis groupées sous les titres suivants : France et Flandres (invasion allemande, guerre des tranchées, offensive des Alliés de 1916, avance vers la ligne Hindenburg, offensives des Alliés de 1917, offensive allemande de 1918, la marche à la victoire), Égypte et Palestine, Mésopotamie, Russie (Arkhangel et opérations de l'Oussouri), Italie, Macédoine, Dardanelles. Cette nomenclature rendra, dès maintenant, des services. Il est toutefois regrettable que les États-majors des différentes puissances alliées n'aient pas cherché à se mettre d'accord sur l'établissement, pour le moins, d'un cadre historique commun à toutes les relations à paraître de la Grande Guerre. Il l'est encore plus que, en cette matière, la France ait été devancée par un pays qui, sans doute, a joué un grand rôle pendant la guerre, mais qui, tout de même, n'a été que l'associé, au point de vue de la guerre terrestre, de la France. Mais la faute n'en est pas, semble-t-il, uniquement à l'Angleterre.

G. Bn.

— Un livre blanc, intitulé *Documents relative to Sinn Fein movement*, 60 p. in-8°, est consacré aux rapports entre l'Allemagne et le mouvement nationaliste irlandais pendant la guerre mondiale (affaire Casement, 1916; intrigues allemandes dans les deux Amériques et en Espagne, 1917-1918).

— Un très curieux sujet, qui a été à peine exploré en France, est celui du folklore de guerre. M. le prof. G. Bellucci y a consacré, dans la collection des *Tradizioni popolari italiane* (n° 6), un petit volume, qui est avant tout un recueil de faits (*Folklore di guerra*. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1920, in-18, vii-119 p.). Ces

faits ont été classés par pays, et ils sont surtout nombreux pour les pays de l'Europe occidentale, mais l'auteur n'a peut-être pas suffisamment distingué ceux qui résultent d'une invention amusante individuelle, et reprise ultérieurement dans le même esprit par tout un groupe d'imitateurs volontaires, et ceux où s'intègrent véritablement des croyances collectives. C'est que la guerre, comme le montre exactement M. Bellucci, développe le mysticisme, comme à chaque fois que le progrès social s'arrête. De ce travail, il convient de rapprocher une étude un peu antérieure parue dans la même collection (n° 5), du même auteur, sur les clous dans l'ethnographie ancienne et moderne (*I chiodi nell' etnografia antica e contemporanea*. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1919, in-18, 266 p.). Les clous symbolisant la foudre des monuments antiques, les clous votifs ou funéraires des anciens, les Rolandsäule du moyen âge, l'emploi des clous comme prophylactique, la croyance à la vertu des clous de la Crucifixion, l'usage mystique des clous de fer à cheval, tels sont les faits, entre autres, qui font l'objet de ce petit livre, où, d'une façon très exacte, qui est tout de même fort amusante, M. Bellucci apparente les statues-fétiches du Congo et la statue monumentale de bois élevée à Berlin en l'honneur du maréchal Hindenburg, aujourd'hui (*tempi passati!*) mise à l'encan et démolie. G. Bn.

— Th. W. Koch. *Les livres à la guerre*. Traduction de l'anglais par A. Doysié. Préface du maréchal Foch (Paris, Champion, 1920, in-8°, 428 p.). — Cette étude prouve non seulement que la lecture des bons livres, durant la guerre, fut un puissant soutien moral pour le combattant, occupant d'une façon utile ses loisirs de la tranchée, de l'arrière et de l'hôpital, mais il montre à des lecteurs français ce que peut l'esprit d'initiative et d'organisation, puisqu'en peu de temps on put fonder et développer une grande œuvre capable d'établir pour quatre millions et demi d'hommes un réseau de bibliothèques s'étendant du plus petit camp d'Amérique aux tranchées de l'Argonne et aux avant-postes de Sibérie, s'avançant jusqu'à Arkhangel, Prague, Varsovie, Constantinople, Beyrouth, et procurant à chacun le livre voulu, à beaucoup le livre technique le plus récent et le meilleur. L'« Association des bibliothèques américaines », avec la cessation des hostilités, n'a point quitté la France : à la fin de 1919, elle trouvait les fonds nécessaires pour laisser à Paris une bibliothèque, dirigée par des administrateurs français, anglais et américains, où dominent les livres le plus aptes à faire comprendre l'Amérique, et qui facilitera l'échange des idées avec l'Ancien et le Nouveau Monde, resserrera les liens entre la France et les États-Unis. G. Constant.

— Gaston Riou. *La ciudad doliente. Diario de un soldado raso*. Prefacio de Miguel de Unamuno (Paris, Ediciones literarias, [1916], in-18, 304 p.; prix : 3 pesetas 50). — Nous signalons ici, à cause de la préface, la traduction espagnole d'un livre dont la *Revue historique* a déjà

rendu compte (t. CXXII, p. 157). Recteur de l'Université de Salamanque, M. de Unamuno est bien connu. Il est convaincu que la plus grande partie de la littérature de guerre sombrera dans l'oubli. Mais, s'empresse-t-il d'ajouter, le livre de Gaston Riou est moins un récit de combattant qu'un témoignage de captif. Étude de fine psychologie, l'ouvrage lui paraît, en outre, un effort sincère pour juger sans colère et avec sérénité l'ennemi. J. R.

Allemagne. — Franco CABURI. *Guglielmo II* (Milano, Casa editrice Risorgimento, 1920, in-18, 103 p.). — M. Caburi est un des journalistes italiens qui connaissent le mieux les choses d'Allemagne et d'Autriche. Sa petite étude sur la psychologie de Guillaume II s'en ressent : il a bien montré, d'une part, ce qui caractérisait, individuellement, l'empereur déchu, en particulier la mégalomanie et la manie de la persécution, et, d'autre part, comment, en l'empereur, s'individualisait la politique du *Neuer Kurs*. Peut-être a-t-il utilisé trop largement les souvenirs du dentiste américain Davis, mais il a dessiné, au moyen de traits nets et exacts, l'évolution économique de l'Allemagne moderne. G. BN.

Amérique du Sud. — José Antonio SACO. *Documentos para su vida*, anotados por Domingo FIGAROLA-CANEDA (in-8°, 420 p.). — Le nom de Saco évoque le souvenir des luttes politiques et surtout de l'abolition de l'esclavage à Cuba. Dans les documents sur sa vie, on assiste à ses luttes contre le despotisme espagnol, à son exil, à ses pérégrinations à travers l'Europe pendant une longue période, celle de 1836 jusqu'en 1879, date de sa mort survenue à Barcelone. La mise en œuvre de ces documents est due à M. Domingo Figarola-Caneda, fondateur et ex-directeur de la Bibliothèque nationale de la Havane, membre de l'Académie de l'histoire de Cuba et directeur des *Annales* que publie cette corporation. L'ouvrage est orné de sept gravures, d'un prologue et d'une table alphabétique bien nourrie. Il est d'un grand intérêt pour faire connaître l'histoire coloniale de Cuba.

— On trouvera des renseignements non seulement géographiques et économiques, mais encore historiques, sur les républiques de l'Amérique du sud et du centre et sur le Mexique dans l'*Anglo-South american handbook for 1921* (London, F. Unwin, 25 sh.). — G. BN.

États-Unis. — Francesco RUFFINI. *Il presidente Wilson* (Milano, fratelli Treves, 1919, in-16, VIII-132 p.; « Pagine dell' ora », n°s 55-56). — Dans ce petit volume, l'ancien ministre italien de l'Instruction publique a réuni divers articles et discours composés avant l'arrivée du président américain en France, c'est-à-dire avant les désillusions des Italiens touchant le rôle de M. Wilson. Tout de même, il y a, dans ces écrits de circonstance, des idées fort justes, et M. Ruffini a bien vu comment M. Wilson, mis en possession, de par la Constitution, d'un véritable pouvoir dictatorial, s'est efforcé de remettre en contact le peuple et le président, en écartant les chefs de trusts et de partis. Les idées de

Washington et de Lincoln, qui ont animé toute la pensée de ce professeur de droit et d'histoire, se retrouvent, avec une nuance de messianisme religieux, dans la Société des Nations. Ainsi, et moins paradoxalement qu'il ne semble au premier abord, s'apparentent, aux yeux de M. Ruffini, Mazzini et Wilson. G. Bn.

— On trouvera des vues intéressantes dans l'étude synthétique consacrée par M. le professeur H. F. Krafft à *Sea power and american destiny*, dans les *United States naval Institute proceedings*, avril 1921, p. 473-486.

France. — Joseph Reinach (Polybe). *Francia. Histoire illustrée de la France* (Paris, Hachette, 1921, in-8°, 570 p.; prix : 10 fr.). — Ce livre, le dernier qui soit sorti de la plume du fécond et brillant publiciste, comprend vingt-huit chapitres qui se répartissent d'une façon assez inégale en deux parties : l'ancien régime, qui occupe les 238 premières pages, et l'époque moderne, issue de la Révolution, qui remplit tout le reste. Ce défaut d'équilibre se justifie par le dessein que s'est proposé M. Reinach; il a voulu dire tout ce qui lui paraissait essentiel à un « honnête homme » de savoir pour mieux connaître la France. Il dédie son ouvrage « aux armées de Joffre, de Foch et de Pétain, aux armées alliées »; aussi l'histoire militaire a-t-elle été traitée par lui avec un soin particulier; mais Polybe ne pouvait pas se contenter de raconter les batailles et d'analyser les traités qui ont constitué le corps politique de notre pays; il a dit aussi comment s'est formé le génie de la France par ses institutions monarchiques et sa production intellectuelle, par le rôle qu'elle a joué dans l'émancipation de l'esprit humain et dans la lente conquête de la liberté. L'homme qui avait vu tant de choses, lu tant de livres, touché à tant de sujets anciens et actuels, a su remplir son programme avec une habileté, une verve qui lui gagneront de nombreux lecteurs. Il a dû élaguer fortement dans la forêt souvent confuse et obscure de notre histoire et l'on ne s'en plaindra pas. Peut-être cependant pourra-t-on regretter qu'il ait fait si peu de place aux institutions religieuses et à la vie provinciale de l'ancienne France. Comme tant d'autres historiens, il s'est contenté d'observer la monarchie française, plus que le peuple de France qui mérite cependant d'être étudié autrement que sur les champs de bataille où il prodigue son sang. M. Reinach est mort avant d'avoir pu voir de près les épreuves de son volume; après lui, des mains pieuses et probes y ont relevé des fautes de détail mentionnées dans un long appendice qui est destiné à disparaître dans les prochains tirages; mais, dans son ensemble, le livre est aussi remarquable par l'exactitude des faits que par l'intelligence avec laquelle ils sont présentés et appréciés. On y pourrait noter plus d'un jugement personnel et original sur des questions de littérature et d'art. Jusque dans l'illustration du volume, on retrouve les qualités maîtresses de l'écrivain qui est à l'ordinaire exact, précis, soucieux de vérité, sensible aux manifestations les plus

variées de la vie, enthousiaste et impartial, et qui, avant de juger, veut comprendre et faire comprendre. On trouvera en lui un guide sûr et bien informé. Ch. B.

— I. Gaston MAY. *Introduction à la science du droit.* II. Ch. LEFEBVRE. *La famille en France dans le droit et dans les mœurs.* III. Ch. GIDE. *Des institutions en vue de la transformation ou de l'abolition du salariat* (Paris, Giard et Cie, 1921, in-8°, v-461 p.). — Les professeurs de la Faculté de droit de Paris commencent la publication des cours ouverts en mai-juin 1919 à l'intention des étudiants de l'armée américaine et destinés à leur donner, sous la forme la plus sommaire, la synthèse substantielle et précise des institutions juridiques françaises.

M. May, chargé plus spécialement de les préparer à la compréhension du droit, le définit, le fonde sur le respect de la personnalité humaine, en recherche les sources dont il décrit l'évolution, et énumère ses sanctions (p. 3-32); puis il l'étudie comme science, passant successivement en revue sa nature, ses rapports avec les autres sciences, les diverses branches de cette science : droit privé, droit public et droit des gens[1], l'histoire de leur codification et le rôle de l'interprétation jurisprudentielle (p. 33-94); enfin, après avoir souligné l'importance du droit romain dans l'enseignement de toutes les universités contemporaines[2], il indique comment le législateur moderne, puisant les leçons de l'expérience dans les résultats de l'interpréta-

1. Division traditionnelle que M. May est heureux de retrouver, quoique dans un ordre exactement inverse, dans Montesquieu (*Esprit des lois*, t. I, p. 3) : « Considérés comme habitants d'une si grande planète qu'il est nécessaire qu'il y ait différents peuples, les hommes ont des lois dans les rapports que ces peuples ont entre eux, et c'est le *Droit des gens*. Considérés comme vivant dans une société qui doit être maintenue, ils ont des lois dans le rapport de ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés, et c'est le *Droit politique*. Ils en ont encore dans le rapport que tous les citoyens ont entre eux, et c'est le *Droit civil*. »

2. Voir notamment p. 100. « Ce n'est pas seulement par la supériorité de leur technique que les Romains méritent de servir de modèles aux jurisconsultes. C'est aussi parce que leur droit offre le merveilleux exemple d'une législation qui s'est développée, qui a su s'adapter aux nécessités de la vie, sans faire constamment appel à l'intervention du législateur, simplement grâce à l'effort continu de leurs magistrats, les préteurs, et de leurs jurisconsultes. Leurs magistrats ont su tirer parti d'une législation écrite très peu détaillée qu'ils n'avaient pas le droit d'abroger ou de changer ouvertement, mais qu'ils ont transformée par un long et patient travail d'adaptation et de correction... Quant aux jurisconsultes romains, ils ont déployé dans l'art d'interpréter le droit une maîtrise remarquable. Ils n'ont pas été uniquement des logiciens à l'esprit étroit. Ils ont eu au dernier degré le sens des réalités, la vision claire des besoins et des moyens les plus simples pour atteindre le but, le don précieux de savoir garder la mesure en évitant l'écueil des solutions outrancières. Eux aussi peuvent nous servir de guides dans nos tentatives de rénovation du droit. »

tion, dans l'exemple des législations étrangères, dans les enseignements de l'économie politique, pourra orienter l'opinion nationale et internationale vers la réalisation d'un droit meilleur (p. 95-114).

M. Lefebvre s'est proposé de résumer l'histoire de la constitution et de l'organisation de la famille française, insistant plus particulièrement, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans ses cours de doctorat bien connus, sur le lien du mariage (p. 141-194) et sur ses effets, d'abord généraux dans toute union conjugale (p. 195-214), puis particuliers quant aux biens, suivant les divers régimes matrimoniaux, dont il dégage les traits essentiels dans un aperçu bref mais très net (p. 214-249), les quatre derniers cours étant réservés aux droits et obligations des parents à l'égard de leurs enfants (p. 250-302), aux relations extra-conjugales et à la situation des enfants nés hors mariage (p. 304-335).

M. Gide a choisi comme sujet de son cours l'étude de l'abolition du salariat, problème capital qui a, pour ainsi dire, dominé l'évolution du socialisme français et des organisations par lesquelles il tend à réaliser sa doctrine, d'abord par l'association coopérative de production (p. 352-379), ensuite par la participation aux bénéfices ou la société en participation ouvrière (p. 395-418), dont le plus bel exemple reste le familistère de Guise (p. 406-418), enfin par la société coopérative de consommation, qui semble devoir produire des résultats beaucoup plus avantageux et être appelée à un grand avenir (p. 419-425). Les deux dernières leçons sont consacrées à la législation agraire, à la condition toute particulière du travailleur agricole et à l'association agricole, pratiquée notamment dans certaines régions ravagées des départements du nord de la France (p. 435-457).

Cette publication collective a atteint son but et, comme le déclare dans l'avant-propos M. le doyen Larnaude, destinées à « tous ceux qui, dans le monde, tiendront à connaître la pensée française sur les questions de droit et d'économie sociale qu'elles traitent », ces leçons ont surtout pour caractère commun « la recherche dans les solutions de l'idéal de justice. Justice individuelle, justice sociale, justice internationale, justice partout; c'est là, sans qu'il s'en doute toujours, le ressort caché qui fait penser, parler et écrire le Français de notre temps comme celui des temps anciens ». Ernest Lyon.

— Louis Gillet. *Un grand maître du XVIIIe siècle : Watteau* (Paris, Plon, 1921, v-246 p.; prix : 10 fr.). — Ce que nous savons de la biographie de Watteau se réduit à quelques dates et à quelques anecdotes en partie suspectes. En 1712, à vingt-huit ans, il est « agréé » à l'Académie royale de peinture et de sculpture et invité à faire son « chef-d'œuvre ». « Il musera, écrit M. Gillet, vaguera cinq ans comme s'il avait l'éternité devant lui. On ne sait ce qu'il fait, où il se cache; et soudain c'est le jaillissement du poème immortel (*l'Embarquement pour Cythère*), une fièvre de beauté, de génie et d'amour, une hâte, une angoisse, une impatience et une ivresse, et puis brusquement tout s'éteint et la flamme retombe. Il est mort. Il n'a pas trente-sept ans. »

De l'œuvre elle-même, il n'existe pas de catalogue scientifique ; on n'a pas encore classé les peintures, distingué les répliques des œuvres originales, réuni la collection de ses dessins. Pourtant, il importait qu'au moment où la France célébrait le deuxième centenaire de la mort du peintre, emporté par un mal implacable le 10 juillet 1721, parut un volume réunissant les traits épars de la biographie et montrât la place et la portée de cette œuvre. M. Louis Gillet nous donne ce volume. L'hiver dernier, il a fait à la Société des conférences un cours de quatre leçons sur Watteau qu'il reproduit ici, dans un texte un peu remanié, en autant de chapitres. Il dépeint fort bien l'homme ; il apprécie en termes excellents ses tableaux célèbres : l'*Embarquement*, le *Gilles* qu'il faudrait plutôt appeler le *Pierrot*, l'*Antiope*, l'*Enseigne*, ses paysages, ses portraits, ses arabesques. Il insiste surtout sur la révolution que Watteau a accomplie, sans s'en douter, sans le faire exprès. « Il a engagé la peinture pour un siècle dans des voies absolument nouvelles... Tout le XVIIIe siècle, en dehors de Tiepolo, relève plus ou moins de lui et dérive de lui. » C'est un livre que tout historien devrait méditer C. PF.

— Le *Times* a publié le 5 mai 1921 un supplément consacré à Napoléon et contenant d'importants articles de MM. FISHER (*Napoleon and democracy*), TREVELYAN (*Napoleon and Italy*), MARVIN (*Napoleon and education*), FIRTH (*Popular opinion in England*), DE MONTMORENCY (*The code Napoleon*), le Rev. SIMPSON (*Napoleon and the second Empire*), BAILEY (*Napoleon in poetry*), sans compter quelques lignes éloquentes et terriblement justes du maréchal Foch. G. BN.

— Jean RÉGNÉ. *Histoire du Vivarais* (t. II : *le Développement politique et administratif du pays de 1039 à 1500*. Largentière, impr. Mazel, 1921, in-8° ; XVI-520 p., prix : 45 fr.). — Nous avons signalé en son temps (t. CXXI, p. 340) la très remarquable *Histoire du Vivarais* entreprise, sous les auspices du Conseil général de l'Ardèche, par le distingué archiviste départemental Jean Régné. Le tome I se présentait, en 1914, sous la forme d'une réédition critique de l'ouvrage du chanoine Rouchier et il s'arrêtait à la date de 1039, qui marque le rattachement immédiat du Vivarais au Saint-Empire. Le second volume, qui vient de paraître, étudie le développement politique et administratif du pays jusqu'à 1500, c'est-à-dire jusqu'au moment où, pour un demi-siècle, la plus haute dignité religieuse et la première magistrature civile se trouvent réunies entre les mains de la famille de Tournon. On pourrait chicaner M. J. Régné sur la valeur absolue de cette limitation chronologique, mais il est impossible de méconnaître l'intérêt et l'importance des résultats auxquels il est arrivé. Il montre excellemment comment le Vivarais, terre d'Empire jusqu'en 1305, a vécu depuis sa réunion à la France jusqu'à la fin du XVe siècle. Pendant tout le cours du XIIIe siècle se dessine la péné-

tration capétienne; elle se précisera avec Philippe le Hardi, quand le pariage de 1284 entamera le bloc des seigneuries ecclésiastiques ou séculières du diocèse de Viviers; elle s'affirmera avec Philippe le Bel, qui groupera sous l'autorité du bailli de Velay le diocèse de Viviers et les fractions languedociennes des diocèses de Valence et de Vienne. Ainsi fut reconstituée l'ancienne Helvie et, dès le début de l'administration royale, l'unité du pays de Vivarais se trouvait fondée de la façon la plus solide. Que fut cette administration royale? C'est ce que nous expose toute la seconde partie du volume, dont l'intérêt dramatique est aussi puissant que l'intérêt proprement scientifique. Intérêt dramatique, à cause des péripéties de la guerre de Cent ans (les compagnies et l'organisation de la défense locale, la révolte des Tuchins, la guerre de Raymond de Turenne, etc.). Intérêt scientifique, avant tout, car M. Jean Régné a fait œuvre originale en révélant les origines curieuses du bailliage royal de Vivarais et des États particuliers de ce pays. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux développements, nourris de faits et d'idées, qui conduisent à des conclusions lumineuses, pleines de rigueur et en grande partie nouvelles.

Une série d'appendices apportent des éclaircissements de détail sur des questions d'ordre religieux, financier, économique. Le dernier, sur la tannerie et la draperie en Vivarais aux XIVe et XVe siècles, est une longue étude, absolument neuve et bourrée de documents, qui sera particulièrement bien accueillie.

Et l'on regrettera seulement que ce gros volume ne soit pas plus ample encore. Il devait comprendre une dernière partie relative à l'état social et à la vie locale antérieurement au XVIe siècle; mais il aurait fallu augmenter dans une trop forte proportion le nombre des pages et par suite le prix du volume. Les érudits en retrouveront du moins la substance dans une série de monographies qui ne tarderont pas à paraître séparément. Louis VILLAT.

— Historien très vivant et quelque peu passionné des rapports du catholicisme et du protestantisme dans le pays de Montbéliard, M. l'abbé TOURNIER publie une intéressante étude sur les *Seigneuries d'Héricourt et du Châtelot* (Besançon, 1921, in-8°, 346 p.). Son récit, qui s'étend depuis l'arrivée des Burgondes jusqu'à la conquête par Louis XIV, repose sur un dépouillement minutieux des Archives nationales et de quelques archives départementales (Doubs, Haute-Saône). On y trouvera de curieux détails sur l'organisation religieuse et la vie économique sous les comtes de Bourgogne et au temps de la domination wurtembergeoise. Richelieu lui apparaît comme un homme néfaste, par qui les seigneuries du pays de Montbéliard furent broyées, piétinées, torturées. Dans l'ensemble, l'ouvrage est solide, bien composé et apporte la plus utile contribution à l'histoire tourmentée de l'ancien comté de Montbéliard. L. V.

— Pierre BOYÉ. *Le roi Stanislas et le culte du Sacré-Cœur. L'au-*

tel de la cathédrale de Toul (Nancy, 1921, in-8°, 38 p. avec une planche; extrait du « Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine »). — En août 1765, Stanislas et sa fille la reine de France décidèrent que, dans la cathédrale de Toul, ils élèveraient un autel au Sacré-Cœur; les plans en furent dressés par Richard Mique; mais le roi de Pologne mourut avant que l'œuvre fût commencée et l'autel ne fut terminé qu'au début de 1768. M. Boyé le décrit avec une grande précision; il donne surtout d'intéressants détails sur la manière dont la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus s'est développée en Lorraine au cours du XVIIIe siècle. C. Pf.

— J. Walter. *Catalogue général de la bibliothèque municipale de Sélestat.* 1re série : *Les livres imprimés.* 1re partie : *Les alsatiques* (Colmar, 1920, Société d'éditions « Alsatia », in-8°, 320 p.). — La bibliothèque de Sélestat, qui jadis était logée de façon médiocre dans les bâtiments du collège, a été installée en 1889, à l'étage supérieur de l'ancienne halle aux blés, en une vaste salle bien éclairée et vraiment digne d'elle. La municipalité a décidé, en 1919, de faire connaître au public les richesses qu'elle renferme. Elle a voté les fonds pour l'impression d'un catalogue qui comprendra quatre parties : les imprimés, les manuscrits (anciens et modernes) et estampes, les collections du musée qui a trouvé place au rez-de-chaussée du même bâtiment, les archives municipales. Le catalogue des imprimés se divisera en trois volumes : les alsatiques dont un grand nombre proviennent de la bibliothèque d'Antoine Dorlan, la bibliothèque moderne, y compris celle des frères Joseph et Pantaléon Mury, puis la bibliothèque ancienne où sont réunies les collections des humanistes, particulièrement celle de Beatus Rhenanus. M. l'abbé J. Walter, qui, après l'armistice, a été nommé bibliothécaire, vient de donner le catalogue des alsatiques, qui comprend 6,723 numéros, partagés entre quatre-vingt-quatorze subdivisions. Ce catalogue établi avec soin n'est pas seulement professionnel, si j'ose dire; il est bibliographique; il indique les principaux articles des revues que possède la bibliothèque; l'auteur s'est inspiré du modèle donné par le catalogue d'alsatiques de la bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, malheureusement encore incomplet. Les historiens de l'Alsace devront le consulter avant d'aborder n'importe quel sujet. Les nos 2678 à 2779 donnent la liste des ouvrages sur Sélestat, qu'on ne trouvera nulle part aussi complète. C. Pf.

Italie. — A. Gaudenzi. *Il costituto di Costantino* (Bullettino dell' Istituto storico italiano, n° 39. Rome, 1919, 112 p.). — Cette étude critique sur la donation de Constantin était terminée et en épreuves quand survint la mort de l'auteur; bien que Gaudenzi n'ait pas pu donner les derniers soins à son travail, il méritait d'être publié tel quel. En voici, en attendant mieux, le résumé : le texte de la dona-

tion qui fut communiqué par Léon IX à Michel Cerularius est plus ancien que celui de Saint-Denis; avant d'être un faux diplomatique, elle a été un faux historique en se présentant comme faisant partie de la Vie de saint Sylvestre. Ainsi que l'original supposé de cette Vie, elle a été rédigée en grec et les rédactions grecques sont antérieures à la rédaction latine; Léon IX les retrouva quand il fit rechercher dans ses archives le prétendu texte original, et c'est du texte latin de Léon IX qu'est dérivé celui qui figure dans les recueils canoniques de la fin du XIe siècle et dans le décret de Gratien. C'est bien plus tard que l'on tira des archives le texte grec. A la fin de son mémoire, Gaudenzi reproduit sur deux colonnes parallèles les deux textes, grec et latin. Ch. B.

— Le tome XIII des *Documenti di storia italiana* est un recueil de *Documenti per la storia della città d'Arezzo nel Medio evo (1180-1337)*, par UBALDO PASQUI.

— Une intéressante initiative est due au « R. Istituto per la propaganda della cultura italiana », qui s'est préoccupé de dresser le bilan de la science italienne dans les différentes catégories du savoir humain et de publier de courtes bibliographies critiques et explicatives (*Profili bibliografici dell' Italia che scrive*). Si l'on en juge par les deux fascicules qui nous sont parvenus, la tentative peut être jugée dès maintenant comme réussie. Dans *Il teatro* (Roma, Istituto, etc., 1919, in-16, 87 p.), M. Cesare LEVI donne non seulement une bibliographie des pièces de théâtre éditées, mais encore, au cours de son introduction, une étude utile sur le théâtre dialectal (p. 30 et suiv.).

— C'est une histoire de la science géographique en Italie que fournit M. Roberto ALMAGIÀ dans les soixante-sept premières pages de son opuscule sur *la Geografia* (Roma, Istituto, etc., 1919, in-16, VIII-109 p.); il y montre en particulier le rôle des Della Vedova et des Marinelli et comment certains phénomènes proprement italiens, les volcans, les tremblements de terre, etc., ont amené les géographes de la péninsule à se spécialiser dans certaines disciplines. La bibliographie proprement dite est singulièrement organisée en trois sections : publications des sociétés et institutions scientifiques, périodiques, ouvrages individuels, classés dans l'ordre alphabétique; telle quelle, elle rendra de grands services. G. BN.

Japon. — P. S. RIVETTA. *Storia del Giappone della origine ai giorni nostri, secondo le fonti indigene* (Roma, Ausonia, 1920, gr. in-8°, XVI-190 p.). — Masaharu ANESAKI. *Quelques pages de l'histoire religieuse du Japon* (Paris, Edmond Bernard, 1921, in-8°, 173 p.; t. XLIII de la Bibl. de vulgarisation, Annales du musée Guimet). — Uichi IWASAKI. *The working forces in Japanese politics, a brief account of political conflicts 1867-1920* (New-York, Columbia Univ., 1921; Studies in History, vol. XCVII, n° 1). — L'his-

toire du Japon, trop longtemps négligée, vient de tenter coup sur coup plusieurs auteurs. Nous signalions dernièrement (t. CXXXVII, p. 126) *An Introduction to the History of Japan*, publiée par M. Katsuro Hara sous les auspices de la Société Yamato, et nous trouvions dans cet ouvrage une réflexion assez abstraite, appliquée à la méditation des facteurs, tant naturels qu'historiques, dont résulta la vie japonaise. Le livre de M. Rivetta offre au contraire un répertoire classique d'intention et digne en effet d'un usage classique, portant sur la totalité de l'histoire du Japon. Ce n'est pas une œuvre de science, mais un résumé utile, en un ordre d'études où les éléments étant difficilement accessibles aux Européens, toute vue d'ensemble était interdite aux non-spécialistes. L'auteur est, par profession, connaisseur de la langue du Japon, et divers aspects de l'activité de ce pays, surtout la politique, mais aussi la religion et le droit, ont, à l'occasion, retenu son attention. Mais son érudition est courte : nous regretterons que son attachement aux « sources indigènes » l'ait détourné de mettre à profit les indications quelquefois décisives, quoique fragmentaires, obtenues sur tels ou tels points de l'histoire du Japon par la critique moderne, soit extrême-orientale, soit européenne. Les travaux d'un Chavannes, d'un Pelliot paraissent insoupçonnés. Le maigre chapitre consacré au bouddhisme ne donne guère idée des problèmes posés par l'introduction de cette religion indienne déjà chinoisée, par son développement dans l'empire insulaire, par la constitution du canon japonais.

M. Anesaki, dans ses conférences au Collège de France (1919), que vient de réunir en volume le musée Guimet, montre, au contraire, l'essor de la civilisation japonaise résultant de l'introduction du bouddhisme. Le prince Umayado, plus connu sous l'élogieuse épithète de Shōkoku, le Saint (593-622), apparaît ainsi, à ses yeux, la plus caractéristique figure de cette civilisation : il adapta l'un à l'autre l'idéal politique indigène et l'idéal religieux d'origine étrangère. Après lui, en des pages qui opèrent une sélection parmi un passé fort complexe, on nous présente Dengyō et Kōbō, les premiers réformateurs religieux (fin du VIIIe siècle); Hōnen, le piétiste d'Amitabha (XIIe siècle); Nichiren, le prophète (XIIIe siècle) qui préconisa le retour à Dengyō et au texte du *Saddharmapuṇḍarîka*, base tant doctrinale qu'historique du bouddhisme japonais; les spéculations Zen et même quelques philosophes japonais de nos jours. Aucun livre n'est plus propre à mettre le lecteur occidental à l'unisson des subtiles résonances de la spiritualité nipponne, dans son originalité comme dans sa faculté d'assimilation, dans ses ambitions guerrières comme dans ses délicatesses de mysticité. Aucun homme, en effet, n'était plus apte que l'auteur, illustré par maints travaux solides et brillants, à ressentir, avec le tact combiné de l'historien et de l'artiste, ces affinités, ces subtiles influences qui donnent à une civilisation son cachet propre. Il fallait unir à une compétence esthétique digne de celle d'Okakura une péné-

tration bien supérieure des doctrines religieuses, ainsi qu'une plus sûre érudition, pour écrire ces pages fines et fortes, qui rappellent celles d'un Gebhart sur saint François, comme une esquisse de Fujita rappelle les vieux peintres mystiques d'Ombrie ou de Toscane.

M. Iwasaki, enfin, vient de composer sur le dernier demi-siècle de l'histoire japonaise un ouvrage remarquable. Par une analyse fort serrée, où la sociologie se fait le guide de l'histoire, il réfute le préjugé courant, selon lequel la suppression de la féodalité japonaise en 1867 marquerait un renversement complet des traditions et des idées dans l'empire du Soleil Levant. Il réduit la restauration Meiji au remplacement du régime féodal par une bureaucratie héritière de l'esprit du Shogunat. La fin des Tokugawa résulte simplement de l'échec du shōgun devant la révolte des daimyō; mais ces chefs de clans, si puissants qu'ils fussent, n'avaient qu'une autorité locale; et les samurai, qui avaient soutenu leur cause, ne pouvaient encore faire figure de classe dirigeante. La seule solution était donc le rétablissement de la puissance impériale. Cette révolution toute politique n'eut qu'une médiocre portée sociale : l'esprit traditionnel de la féodalité conserva son influence prépondérante sur la vie de la nation. D'où l'action décisive d'un corps extra-constitutionnel, les genrō, dominant à la fois les pairs et les députés; d'où l'adoption d'une monarchie constitutionnelle à l'allemande, conservatrice et militariste. L'esprit radical, les influences financières accaparent aujourd'hui la Chambre des députés, mais leur force grandissante se heurte au bloc traditionaliste des aristocrates et de l'administration. Ajoutons qu'il ne s'est produit jusqu'ici qu'un mouvement prolétarien : la jacquerie de 1918. Les aspirations démocratiques paraissent donc loin d'avoir cause gagnée. En pesant avec une grande finesse d'appréciation l'importance relative de ces divers facteurs, l'auteur fait preuve d'une sûre maîtrise.

P. Masson-Oursel.

— *Official history, naval and military, of the Russo-Japanese War*, t. III (London, Committee of Imperial Defense, 2, Whitehall Gardens). — Préparé dès 1915 pour la publication, cet énorme volume de 904 pages vient seulement de paraître, et il est indéniable qu'il bénéficie, pour l'interprétation des événements de 1904-1905, des expériences enregistrées pendant la guerre mondiale. Après un résumé des faits essentiels survenus en 1904, il retrace les opérations de la guerre russo-japonaise pendant l'année 1905, insiste en particulier sur les batailles de San-de-Pu (25-28 janvier) et de Moukden (février), et montre comment l'effort immense des Japonais n'aboutit pas aux résultats escomptés par eux : de là, leur attitude assez magnanime lors des négociations de paix. G. Bn.

Pays-Bas. — La revue générale d'histoire, *Tijdschrift voor geschiedenis*, imprimée à Groningue chez Noordhof, et dont le directeur reste le docteur de Boer, a adressé à la *Revue historique*, en tirage à

part, un de ses derniers bulletins bibliographiques (*Literatuur overzicht*). Ce bulletin, dont l'étendue est assez importante, rend compte de publications de tous pays, sur les sujets les plus variés. Ses collaborateurs regardent un peu trop peut-être du côté de l'Allemagne; ils cherchent du moins à faire preuve d'impartialité, comme le prouve plus d'un article, et la liste des livres nouveaux renferme un certain nombre d'ouvrages français, dont on peut espérer trouver un compte-rendu critique dans les prochains numéros. A. W.

Russie. — Simon ZAGORSKY. *La République des Soviets. Bilan économique* (Paris, éd. Payot, 1921; 1 vol., prix : 15 fr.). — Ce livre, bourré de faits, est l'œuvre d'un spécialiste, d'un économiste habitué à manier les chiffres, à tirer des statistiques la philosophie qu'elles comportent. Les sources d'information ont été tirées par l'auteur exclusivement des documents soviétistes (la presse bourgeoise a cessé d'exister, en Russie, à partir du 15 juillet 1918). L'auteur a recueilli directement une partie de ses documents, car il n'a quitté (p. 147) Pétrograd que vers la fin de 1918.

Croyance mystique à la vertu interne du prolétariat, incohérence d'un pouvoir qui légifère au jour le jour, tels sont les traits caractéristiques du régime bolchéviste. Les bolchéviks ont pris le pouvoir en main « sans avoir de programme défini et élaboré d'avance (p. 5) ». Ils ont d'abord remis à l'État un certain nombre d'industries peu importantes; d'autres monopoles furent successivement établis (p. 9). Dans l'œuvre proprement dite de la nationalisation, la même absence de méthode se révèle. Le droit de contrôle, presque illimité, conféré aux ouvriers (27 novembre 1917) ayant abouti au chaos économique, les dirigeants effrayés annulent pratiquement ce droit de contrôle par la création de *Glavki* ou *Centry*, directions principales ou centrales, dont le public apprend la formation par le journal du gouvernement. Le nombre de ces directions (p. 24) était, au commencement de 1919, de 51. La « dictature du prolétariat » aboutissait, comme le fait remarquer l'auteur, à une sorte d' « État-trust », géré par la bureaucratie (p. 32). Par une conséquence inévitable, la production baissa lamentablement dans toutes les branches de l'industrie, et l'on vit se développer concurremment le parasitisme de tout un peuple de fonctionnaires (p. 46-114).

L'auteur expose (p. 115 suiv.) ce que sont devenus, sous ce régime, « l'échange et la répartition »; comment le bolchévisme a organisé l'approvisionnement; comment, décidément impuissant à tuer le commerce libre, il a dû se résigner à le tolérer, ou même à en reconnaître, plus ou moins franchement, la nécessité (p. 147-148), en raison de la désorganisation des transports, due surtout à l'existence du « contrôle ouvrier ».

Le pouvoir soviétiste n'a point, comme il s'en vante, amélioré la situation de la classe ouvrière : seule la bureaucratie ouvrière soviétiste est intéressée à la consolidation de ce pouvoir. L'auteur le

démontre particulièrement dans les pages 209-260; il lui suffit d'étudier le « budget ouvrier ». Une autre preuve est fournie par la disparition de la classe ouvrière industrielle, qui émigre au village ou meurt (p. 265). La militarisation du travail, imaginée pour remédier à la désertion des ouvriers, a été inefficace.

Le chapitre VI traite des finances du nouveau régime : elles sont caractérisées par l'émission ininterrompue du papier-monnaie, « confiscation dissimulée pesant lourdement non seulement sur la classe aisée, mais aussi sur les couches les plus pauvres du prolétariat » (p. 308). Le chapitre VII montre que la politique des Soviets a tué la grande industrie au profit de la petite, dépeuplé les villes au profit des campagnes et que la propriété paysanne individuelle s'est prodigieusement développée. D'autre part, une nouvelle bourgeoisie, petite et moyenne, s'est formée : très inférieure à celle qu'elle a remplacée, elle « aura à jouer un rôle considérable dans la vie future du pays » (p. 345).

L'auteur conclut que le régime soviétique, en faisant appel aux capitalistes étrangers, a avoué « la faillite actuelle du communisme en Russie ». Il prévoit une réaction inévitable; elle mettra fin à ce régime paradoxal qui a échoué dans toutes ses entreprises (p. 348).

L'ouvrage, clairement composé, se lit avec intérêt; les spécialistes y trouveront, à l'appui des assertions de l'auteur, un grand nombre de tableaux statistiques qu'ils consulteront avec profit.

Les fautes d'impression sont peu nombreuses : plusieurs mots, correctement transcrits, comme *Centrotchaï* (p. 28), le sont incorrectement plus loin (cf. p. 38). Nous relèverons seulement *Koustis* (p. 31) au lieu de *Kousty*, dont on trouvera et la forme correcte et l'explication p. 38.

E. DUCHESNE.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1921, mai-juin. — Albert MATHIEZ. Recherches sur la famille et la vie privée du conventionnel Basire; suite et fin (avec un tableau généalogique de la famille Basire). — Antoine RICHARD. L'application du premier maximum dans les Basses-Pyrénées. — A. HARMAND. Poullain-Grandprey et ses correspondants; fin (lettres de l'an VIII à l'an XII). — Albert MATHIEZ. La soi-disant erreur de la Constitution civile du clergé (la séparation de l'Église et de l'État était impossible en 1789; personne ne la demandait; l'Église, maintenue comme étant une institution nécessaire, devait être réformée comme l'administration et les finances. Donc il n'y a pas eu erreur). — Général DUPLESSIS. La déchristianisation dans l'Est et en Côte-d'Or. — G. VAUTHIER. Le cœur de Henri IV (récit d'un contemporain, C. Boucher, chirurgien à La Flèche; il raconte comment, le 2 messidor an XIII, fut brûlé, par ordre de la Convention, le cœur de Henri IV, qui avait été déposé dans le chœur de l'église de cette ville, mais comment lui, Boucher, put recueillir les cendres du foyer qui avait consumé les restes de cette relique). = C.-rendus : *Pariset.* La Révolution, 1792-1799 (long article d'A. Mathiez, qui présente de nombreuses objections, mais qui conclut : l'œuvre est de celles qui font avancer la science. M. Pariset « a réformé bien des jugements erronés; il a courageusement réagi contre les légendes »; ainsi dans le cas de Danton). — *L. Lévy-Schneider.* L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime, Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, 1802-1810 (mine précieuse de renseignements de toute nature). — *G. Hardy.* La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854 (bon).

2. — **Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.** 1921, juillet-septembre. — B. DE CHARNISAY. L'assassinat de Mme de Mirman (tuée en novembre 1702, près de Lussan; elle était fille de nouveaux convertis; cherchait-elle à gagner l'étranger pour redevenir protestante et fut-elle assassinée par les « camisards noirs » ou « florentins », ou bien, à ce que d'autres prétendent, par les vrais camisards?). — N. WEISS. L'entrevue, avec le cardinal de Lorraine, des Suisses envoyés à Paris pour intercéder en faveur des victimes de l'assemblée de la rue Saint-Jacques, 6 novembre 1557 (d'après une lettre d'un étudiant de Lausanne, Élie Philippin, au pasteur Fabri de Neuchâ-

tel). — Th. MAILLARD. Un médecin huguenot saintongeois : Jehan Rabotteau, sieur de La Rousserie († à Saint-Fort, 31 décembre 1681 ; on publie une lettre de lui aux pasteurs et anciens de Saintes). — N. WEISS. Les aventures de Guillaume Chenu de Chalezac, seigneur de Laujardière, au pays des Cafres, 1686-1689 ; suite. — Eug. RITTER. Claude Huart, traducteur des *Hypotyposes* de Sextus Empiricus (paru à Genève en 1725). — M. AUBERT. Simon Goulart d'après une biographie récente (celle de Leonard-Chester Jones ; tout à fait remarquable ; rôle de Goulart comme historien et théologien).

3. — La Révolution française. 1921, avril-juin. — A. AULARD. La mort de Napoléon et les journaux parisiens en 1821 (comment la presse de droite et la presse de gauche annoncèrent et commentèrent cette mort). — Thèses de doctorat de M. RENOUVIN. Les assemblées provinciales de 1787, origines, développements, résultats. — L'assemblée des notables de 1787 : la conférence du 2 mars (résumés des deux thèses faits par le candidat). — R. CHEVAILLIER. Les revenus des bénéfices ecclésiastiques au XVIIIe siècle d'après les comptes de la régale et de la garde (pendant les vacances, les fruits des évêchés appartenaient au roi en vertu de la régale ; sur les bénéfices de fondation royale, le roi exerçait le droit de garde et louait, en cas de vacance, les fruits, mais au profit du futur titulaire ; les diverses évaluations données de ces fruits sont très arbitraires). — J. DURIEUX. Thermidor d'après des documents inédits (tirés des archives de la Légion d'honneur ; lettres d'acteurs de cette journée réclamant la croix). — Julien TIERSOT. Rouget de Lisle et Quiberon (on signale une lettre de lui relative à la réimpression de sa notice sur Quiberon, qui parut en 1834 dans les « Mémoires de tous »). — Le portrait de Barère par David (exposé momentanément au musée de Bruxelles). — La trahison de Marie-Antoinette (on attire l'attention sur un billet de la reine au comte de Mercy-Argenteau, 26 mars 1792, publié, en 1866, par von Arneth). = C.-rendus : *Lévy-Schneider*. L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime : Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, 1802-1810 (remarquable). — *A.-C. Sabatié*. Le tribunal révolutionnaire de Paris. Les tribunaux révolutionnaires de provinces ; t. I : Provinces du Nord ; t. II : Provinces du Midi (compilations qui relèvent de l'hagiographie plus que de l'histoire). — *Marc Chassaigne*. Le procès du chevalier de La Barre (documentation nouvelle). — *Lavaquery*. Le cardinal de Boisgelin, 1739-1804 (récit intéressant, mais prolixe). — *Gaston Dodu*. Trois mois à Paris sous la Terreur (pluviôse, ventôse et germinal an II ; documentation abondante ; rendra service). — *J. Ancel*. Les travaux et les jours de l'armée d'Orient (beaucoup de talent). — *André Tardieu*. La paix (« ce n'est pas encore la vérité complète, mais un coin du voile est levé »).

4. — Revue archéologique. 1921, avril-juin. — G.-I. BRATIANU.

Les fouilles de Cartea de Argesh, Roumanie (dans l'église princière de Saint-Nicolas, on a trouvé quatorze tombeaux, avec des bijoux, des fragments de costumes, remontant au XIVe siècle, dans la période de pénétration hongroise et catholique en Valachie). — Henri SOTTAS. Le thiase d'Ombos (étude sur deux titres égyptiens conservés par les *ostraca* qui ont été donnés en 1913 à l'Université de Strasbourg par l'ex-prince impérial Joachim de Prusse). — A. JOUBIN. Quelques aspects archéologiques du Languedoc méditerranéen; suite (Maguelonne, Villeneuve-lès-Maguelonne, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Martin-de-Londres, Aigues-Mortes). — H. BREUIL. Les pétroglyphes d'Irlande (fait des réserves au sujet des origines méditerranéennes de l'art préhistorique irlandais). — E. VASSEL. Le bélier de Baal-Hammon (les animaux des stèles puniques de Carthage sont des attributs divins montés au rang de symboles; le bélier est à Carthage l'attribut et le symbole de Baal-Hammon, comme de Zeus-Ammon en Cyrénaïque et d'Amon à Thèbes; les trois types divins se sont souvent confondus et découlent d'une source commune, de nature totémique). — J. LOTH. Les traits caractéristiques du gaulois d'après un livre récent (celui de G. Dottin). — SEYMOUR DE RICCI. M. Ed. Naville et la linguistique égyptienne (le livre de M. Naville est le procès de l'école allemande qui admet le caractère sémitique de la langue égyptienne). — DENYSE LE LASSEUR. L'école américaine de Jérusalem. = C.-rendus : *Marcellin Boule*. Les hommes fossiles (excellent). — *Fr. Poulsen*. Delphi (ouvrage soigneux qui dénote l'information d'un maître). — *Id*. Ikonographische Miscellen (étude importante, pleine de documents inédits). — *Marius Jastrow*. The book of Job (le livre est de plusieurs mains et présente diverses couches). — *A. van Gennep*. L'état actuel du problème totémique (la critique de l'auteur est en général négative). — *A. Longnon*. Les noms de lieu en France, 1er fascicule (sur les noms d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine; remarquable). — *Louis Réau*. L'art russe des origines à Pierre le Grand (fait ressortir le caractère original de cet art). — *G. Groslier*. Recherches sur les Cambodgiens (véritable encyclopédie de la vie et des arts de l'ancien Cambodge).

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1921, 1er juillet. — *G. Waterhouse*. The year book of modern languages, 1920 (beaucoup trop de lacunes). — The Harvard theological Review, XIV, 1. — *B. de Mandrot*. Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza, t. III (remarquable). — *J. Viard*. Les Grandes Chroniques de France, t. I (dans ce volume, les Grandes Chroniques s'arrêtent à l'année 585). — *Bossuet*. Correspondance, publ. par *Urbain* et *Levesque*, t. XI et XII (décembre 1698-décembre 1700). — *G. Lacour-Gayet*. Napoléon (original et distingué). — *J. Ancel*. Les travaux et les jours de l'armée d'Orient, 1915-1918 (document essentiel). — *Édouard Schuré*. Lettres à un combattant (lettres d'un idéaliste impénitent. Que reste-t-il aujourd'hui de ses

beaux rêves de paix universelle?). — *M. Vesnitch.* La Serbie à travers la guerre (beau livre d'un grand ami de la France qui fut aussi un des meilleurs ouvriers de l'unité yougoslave). = 15 juillet. *G. Noske.* Von Kiel bis Kapp. Zur Geschichte der deutschen Revolution (Noske raconte lui-même comment il réussit à endiguer la Révolution en combattant avec succès les extrémistes et les anarchistes). — *H. de Villeneuve-Trans.* A l'ambassade de Washington. Les heures décisives de l'intervention américaine (instructive étude critique sur le caractère et l'œuvre du président Wilson). — *Sabry.* La révolution égyptienne, 2e partie (bonne étude sur le protectorat imposé à l'Égypte par l'Angleterre en 1914 et sur les conséquences de cet acte impolitique). — *Éd. Driault.* La grande idée. La renaissance de l'hellénisme (brillant et partial exposé). — Commandant *Doumenc.* Les transports automobiles sur le front français (livre plein de faits et de statistiques, indispensable aux historiens de la Grande Guerre). — *R. Muir.* Nationalisme et internationalisme (l'auteur appelle de ses vœux les progrès de l'internationalisme, seul capable d'atténuer, comme une sorte de libre pensée politique, ce que le nationalisme a d'intolérant et d'agressif). — *J. Marouzeau.* La linguistique ou science du langage (excellent manuel). — Description de l'Afrique du Nord. Musée Alaoui. 2e supplément, 1er fasc., par *A. Merlin* (important). = 1er août. *F. Macler.* L'évangile arménien (édition phototypique d'un important manuscrit du xe siècle, avec de belles miniatures. La traduction arménienne de l'évangile qu'il contient fournit une base solide pour l'étude critique du texte). — *E. Lattes.* L'enigma etrusco (il reste toujours à démontrer que l'étrusque soit une langue indo-européenne). — *Rodocanachi.* La Réforme en Italie, t. II (beaucoup de faits précieux, mais que ne relie pas une conception générale). — *Fidelino de Figueiredo.* Historia da litteratura classica, 1502-1580 (important). — *H. Pirenne.* Histoire de Belgique; t. V : 1648-1792 (très remarquable). — *W. Wilson.* Histoire du peuple américain, t. II (distingué). — *E. Sisson.* Le complot germano-bolcheviste (recueil de documents établissant que l'État-major et le gouvernement allemands avaient partie liée avec les bolchevistes).

6. — Revue de l'histoire des colonies françaises. 1921, 2e trimestre. — Alfred MARTINEAU. Leçon d'ouverture du cours de l'histoire des colonies au Collège de France (4 mai 1921; développement de l'empire colonial français; depuis 1880, la France a ajouté à son domaine huit millions de kilomètres carrés et quarante millions d'habitants; avenir de cet empire). — CANITROT. Les Portugais sur la côte orientale de Madagascar et en Anosy au XVIe siècle (découverte de Madagascar en 1500 par Diégo Dias; Trano-Vato, la maison de pierre, atteste encore un séjour des Portugais dans l'Anosy au XVIe siècle; essai de colonisation et d'évangélisation par les Portugais en 1613 et 1617). — André LESORT. Les transactions d'un négociant malouin avec l'Amérique espagnole (d'après les papiers de famille de

Luc Magon de La Balue déposés aux archives d'Ille-et-Vilaine; comment, de 1719 à 1721, ce négociant réunit des marchandises qui étaient expédiées chaque année en Amérique par la *flotte* et les *galions* de Cadix). — J. MONTEILHET. Le ministre Decrès, historiographe de Napoléon, à l'usage du Sénégal (séries de communiqués envoyés par le ministre de la Marine aux habitants du Sénégal sur les événements d'Europe jusqu'en 1809, où le pays tomba aux mains des Anglais). = C.-rendu : *Georges Hardy*. L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854 (remarquable). — Notes bibliographiques.

7. — **Revue des études anciennes**. 1921, juillet-septembre. — É. NAVILLE. Le premier chapitre de l'*Exode* (« ce chapitre, bien loin d'être un assemblage de fragments pris dans des auteurs de tendances et de dates diverses, est l'œuvre d'un seul auteur et reflète cette unité de pensée qui inspire la *Genèse* aussi bien que les livres suivants »). — M. HOLLEAUX. Études d'histoire hellénistique; XII : L'expédition de Philippe V en Asie; suite et à suivre (201 av. J.-C.; la bataille de Chios, la bataille de Ladé; l'invasion du royaume de Pergame; les opérations de Carie). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines; XCI : De Pontchartrain à Icoranda sur les routes romaines (Pontchartrain, *pons Carnotensis*, est le pont par où l'on pénétrait dans la cité des Carnutes; le nom Icoranda semble de même avoir désigné des noms de lieux qui devaient leur origine à un ruisseau ou à un fossé, Ico, marquant, sur une grande route, la frontière, Randa, entre deux pays celtiques). — J. SOYER. Les « basilicae » de la *civitas Carnutum* et de la *civitas Aurelianorum* (ils ont donné naissance aux villages du nom de Bazoches; les *basilicae* étaient d'importants marchés à la frontière de deux cités). — C. JULLIAN. Dallages de voirie urbaine (en général très irréguliers dans les villes gallo-romaines). — S. CHABERT. Sépultures et inscriptions gallo-romaines découvertes à la Tronche, près Grenoble, le 23 avril 1920 (inscription chrétienne). — H. PRENTOUT. Les inscriptions de la fontaine de la Herse, dans la forêt de Bellême (elles semblent bien fausses). — ID. Les origines topographiques de Caen (la forme *Cadomus* provient sans doute d'une forme plus ancienne, *Catumagos*, qui indique un marché). — G. CHENET. Dépôt d'objets du bronze et du premier âge du fer dans des sépultures d'époque plus récente (signale des trouvailles de ce genre dans des sépultures de Lavoye, Meuse). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : Dr *G. Contenau*. Mission archéologique à Sidon, 1914 (les fouilles permettent de remonter au second millénaire avant notre ère). — *R. Cagnat* et *V. Chapot*. Manuel d'archéologie romaine (excellent). — *Léon Homo*. La Rome antique (plus et mieux qu'un guide). — *Leo Wiener*. Contributions toward a history of arabico-gothic culture; t. III : Tacitus, Germania and other forgeries (la soi-disant Germanie de Tacite est remplie d'histoires tirées de romans arabes du VIIIe siècle!). — *B. Saint-Jours*. Le littoral gascon (soutient la thèse de la stabilité du littoral gascon au cours des âges histo-

riques). — *G. Cohen*. Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle (s'occupe des deux grands humanistes français, professeurs à l'Université de Leyde, Scaliger et Saumaise).

8. — Revue des études historiques. 1921, janvier-avril. — Léon MIROT. Un centenaire de la science historique française. L'École des chartes, 1821-1921 (article intéressant dont les éléments sont empruntés à la notice de M. Prou, mise en tête du livre du Centenaire). — M.-D. CONSTANT. Saint Dominique et les fraternités laïques au XIIIe siècle (deux éléments sont à l'origine du tiers-ordre dominicain : les fraternités pénitentielles et la milice de Jésus-Christ fondée pendant la guerre des Albigeois). — Pierre DE NOLHAC. Quelques provinciaux amis de la Pléiade (Étienne Forcadel, de Béziers; Scévole de Sainte-Marthe, Poitévin; Le Duchat, de Troyes, etc.). — Fr. ROUSSEAU. Une grande bienfaitrice de la jeunesse française : Mme de Sainte-Beuve (la fondatrice des Ursulines, en 1612). — C. LEROUX-CESBRON. Un sosie de Louis XVI (Auguste d'Adouville, un frère du roi de la main gauche; fut exécuté en 1793). — Pierre RAIN. Les centenaires de la Restauration (énumération des faits qui se sont passés du 1er janvier au 31 décembre 1820). = C.-rendus : *Charles Richet*. Abrégé d'histoire générale (intéressant). — *H. Hauser*. Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (bon). — *A. Leman*. Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635. — *Id*. Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de la France de 1624 à 1634 (magnifique exposé de la politique de Richelieu). — *Louis Puech*. Histoire de la Gascogne (utile). — *F. Mourret*. Histoire générale de l'Église, t. VIII (jusqu'à la mort de Pie IX). — *De Ségur*. Marie-Antoinette (conférences données en 1916). — *E. Daudet*. L'avant-dernier Romanoff : Alexandre III (bon). — *E. Varagnac*. Emilio Castelar (œuvre d'historien, de critique et de psychologue). — *Jacques Bardoux*. La marche à la guerre (lumineux et prophétique). — *G. Lacour-Gayet*. Guillaume II le vaincu (page d'histoire vivante). — *Émile-R. Wagner*. A travers la forêt brésilienne (travail d'un naturaliste et d'un historien).

9. — Le Correspondant. 1921, 10 juillet. — Marius ANDRÉ. A propos des « centenaires » sud-américains. La révolution libératrice de l'Amérique espagnole; I (elle n'est pas fille de la Révolution française; elle fut au contraire une réaction contre cette Révolution, surtout en ce que celle-ci avait d'antireligieux. Réagit surtout contre le point de vue de Gervinus, « un des historiens allemands qui ont contribué le plus à répandre dans le monde l'histoire falsifiée au préjudice de tout ce qui est catholique, latin et français ». Expose les événements de 1808 qui amenèrent le soulèvement des Espagnols contre Napoléon et, par contre-coup, préparèrent le mouvement d'émancipation qui devait triompher plus tard). — Eugène CHRÉTIEN. Un Français dans l'armée rouge. Simples notes (l'auteur raconte dans quelles conditions

dramatiques il fut arrêté à Bakou en avril 1920 et dépouillé de tous ses biens; entré « à titre civil » dans l'armée soviétique dans l'espoir de pouvoir s'évader ensuite, il réussit à obtenir sa liberté comme représentant de la République géorgienne. Son témoignage est très émouvant). — P. DECIZE et J. DERPUY. Une nouvelle question des Pays-Bas : la nation rhénane; III (les princes locaux et l'unité franque; les traités de Westphalie et la Ligue du Rhin; le rayonnement de la civilisation française). — Henri FROIDEVAUX. Un siècle d'activité scientifique : la Société de géographie. — François BOUCHER. La vie et l'œuvre de Jean-Antoine Watteau. = 25 juillet. ***. Les partis et la situation en Italie après les récentes élections. — Robert LAVOLLÉE. Les Mémoires du cardinal de Richelieu sont-ils faux? (non. Quoi qu'en ait dit M. Batiffol, ils « restent ce que l'on a généralement cru qu'ils étaient, une Histoire du règne de Louis XIII ». Cette Histoire est une apologie à la fois du cardinal et du roi. Elle a été rédigée du vivant même du cardinal, par Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, assisté par deux secrétaires particuliers de Richelieu, Charpentier et Cherré. Richelieu leur a livré les pièces les plus secrètes de son cabinet et lui-même a pris soin de fournir le canevas de certains chapitres; il en a aussi écrit de sa main plus d'une page. Le travail était si considérable qu'il ne put être achevé; il s'arrête à l'année 1639. C'est donc une source de première valeur, qui reflète au mieux la politique et la pensée intime du cardinal). — Marius ANDRÉ. La Révolution libératrice de l'Amérique espagnole; II : Le rôle du clergé (étudié dans les deux grands foyers de l'émancipation sud-américaine, à la Plata et au Venezuela, le rôle du clergé apparaît comme étant en général favorable à la cause de l'indépendance. Si, au début, les évêques nommés par le roi et pris parmi les Espagnols lui restent fidèles, il n'en fut pas de même des curés ou des religieux, presque tous américains, d'autant que la révolution n'eut presque nulle part un caractère anticlérical. En réalité « le sentiment populaire était opposé à la révolution; elle fut mise en branle par les nobles qui furent, avec les grands propriétaires, les riches commerçants et les intellectuels, ses premiers hommes d'État et ses chefs d'armée ». Tous d'ailleurs ou à peu près étaient bons et sincères catholiques. Le révolutionnaire à la mode française a été une exception dans les luttes pour l'émancipation). — P. DECIZE et J. DERPUY. Une nouvelle question des Pays-Bas. La nation rhénane; IV : Les peuples, la Réforme et la Révolution (il existe une nation rhénane; sa frontière est à l'est du Rhin, là où s'arrêtait déjà la domination romaine. Ces Rhénans sont de soumission facile et pénétrables à l'influence française; au delà, les Germains pur sang sont nettement irréconciliables). — Ernest DAUDET. Souvenirs de mon temps; II : Les dernières années de l'Empire (fin de ces très intéressants souvenirs). = 10 août. Amiral DARRIEUS. Les fondateurs de la puissance française. La marine de guerre (son rôle pendant la dernière guerre). — Pierre ISWOLSKY. La crise russe

et l'Église (les souffrances du peuple russe, les crimes mêmes qu'il a commis « ont produit un retour à la foi des aïeux, une exaltation religieuse que les autorités sont impuissantes à étouffer »). — P. DECIZE et J. DERPUY. La nation rhénane; fin : la Rhénanie moderne, 1870-1914 (dans le cadre de l'empire allemand, la Rhénanie est devenue riche et prospère, mais le peuple reste réfractaire à l'esprit prussien, autoritaire et protestant. Même depuis la conclusion de la paix, le « sentiment unanime qu'on retrouve dans tous les partis est celui de l'indépendance : qu'on nous délivre de la Prusse ! »). — L. DE LANZAC DE LABORIE. La carrière du maréchal Lyautey. = 25 août. Marius ANDRÉ. La révolution libératrice de l'Amérique espagnole; III : L'anarchie sanglante et la réaction catholique au Mexique; fin (relève un grand nombre d'erreurs dans les livres et surtout les manuels français d'histoire qui traitent de l'histoire du Mexique de 1810 à 1825. Le court règne d'Iturbide y est tout à fait défiguré). — ***. La conférence impériale de Londres. Le nouveau statut des « Dominions ». — Amédée BRITSCH. Revues d'Autriche (le nationalisme et la question de l' « Anschluss » ou union avec l'Allemagne, par A. Schager; le parti bourgeois du travail, par O. Czernin; la politique étrangère, par Fr. Wiesner).

10. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1921, 5 juillet. — Ferd. CAVALLERA. Dante et son œuvre (la « Vita nuova; il convivio »; à suivre). — Paul DUDON. Ignace de Loyola au siège de Pampelune, 1521 (centenaire de ce fait). — Charles PARRA. Lettre de Belgique (les élections communales d'avril; la question flamande; projet de créer des cours flamands de lettres et de sciences à l'Université de Gand). — Paul DONCOEUR. Pour l'intelligence pratique de la liturgie (notes sur quelques publications récentes). — Louis DE MONDADON. Le Canada peint par un Français (« Maria Chapdelaine » de Louis Hémon).

11. — La Grande Revue. 1921, avril. — Élie FAURE. Napoléon; suite (son armée et son impérialisme guerrier; ses idées politiques appliquées à reconstituer en France la machine administrative). — P.-L. PUECH. Les Saint-Simoniens précurseurs de la Société des nations. = Mai. Paul-Hyacinthe LOYSON. Conclusions sur l'affaire Littré; I : Récapitulation du débat (étude critique sur les « Notes » de l'abbé Huvelin; mais il existe en outre une relation complète des derniers moments de Littré par le même abbé. Ne devrait-on pas la verser au débat?). — Élie FAURE. Napoléon; suite (son « apostolat » pour l'établissement d'un ordre de choses meilleur en Europe et dans le monde). — Camille PITOLLET. « Veillons au salut de l'Empire » (curieuse histoire de cette composition jadis fameuse, qui, publiée en 1791, visait uniquement la France de la Révolution, et non l'Empire napoléonien. Elle eut pour auteur Adrien-Simon Boy, plus tard chirurgien en chef de l'armée du Rhin. Le mot Empire ne pouvait pas

évidemment avoir le même sens en 1791 et quinze ans plus tard. Chemin faisant, on corrige ici nombre d'attributions erronées sur la musique patriotique en France de 1789 à 1815). — Georges PRÉVOT. Les lois de la littérature et le renouvellement de la littérature française. — Pierre GUÉGUEN. Directions de la pédagogie nouvelle. — J. BÉZARD. Le principe de sélection et le renouvellement de l'enseignement secondaire. = Juin. Élie FAURE. Napoléon; fin (intéressantes considérations). — Paul-Hyacinthe LOYSON. Conclusions sur l'affaire Littré; fin (l'intrigue autour du malade; des conditions mystérieuses dans lesquelles Littré fut baptisé *in extremis*. Mgr Baudrillart a déclaré qu'il fut baptisé par Mme Littré « environ vingt minutes avant sa mort; elle lui a dit ce qu'elle faisait. M. Littré avait sa connaissance, mais ne parlait plus »). — Albert SAUZÈDE. La politique commerciale de la France à l'égard de l'Allemagne et l'exécution du traité. — Michel MERLAY. La nouvelle constitution polonaise. = Juillet. Georges RENARD. Histoire technique et sociale de l'imprimerie. — Léon ROUILLON. Entre les Turcs et les Grecs (le peuple français ne saurait tolérer le démembrement de l'empire musulman au profit des Hellènes). — Marie-Louise LE VERRIER. Une grande féministe américaine : Élisabeth Cady Stanton.

12. — Mercure de France. 1921, 1er juin. — Théodore AUBERT. Une forme de défense sociale : les unions civiques. — Maurice POTTECHER. Pour sauver Carthage (montre les dangers que court le champ des fouilles exploité à Carthage et les mesures de préservation qui s'imposent). — A. VAN GENNEP. Ethnographie (annonce en termes très élogieux les ouvrages de *Boule* : les Hommes fossiles; *Raoul Montandon* : Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques, et *Tauxier* : le Noir du Yatenga). — Chevalier DE SELLIERS DE MORANVILLE. Les inexactitudes des Mémoires du lieutenant général belge de Ryckel (M. de Ryckel avait, dans le *Mercure de France* du 25 avril, adressé à l'auteur de vifs reproches sur la préparation immédiate de la campagne dans l'armée belge en 1914. Réfutation de ces critiques). = 15 juin. Rechad NOURY. Le poète Nédim et la Société ottomane au XVIIIe siècle. — Dr Henri AMÉ. La torture et les troubles mentaux. = 1er juillet. Georges DUHAMEL. Prague, avril 1921. — Georges IZAMBARD. L'exemplaire conversion de M. de La Fontaine (raconte comment on obtint de La Fontaine mourant le désaveu des « contes infâmes » qu'il avait composés et publiés. Le récit qu'en a fait l'abbé Pouget ne présente aucune garantie de sincérité). = 15 juillet. DE LA REVELIÈRE. Nos alliances et la Pologne. — Louis DUMUR. La prise de Douaumont; un morceau inédit du « Boucher de Verdun » (reproduit, en le dramatisant, le récit d'un des deux officiers allemands qui pénétrèrent les premiers dans le fort). — Léon DEFFOUX. Des origines de l'Académie Goncourt. Edmond de Goncourt membre de l'Académie de Bellesme (on publie aussi le texte complet du testament d'Edmond de Goncourt et des quatre codicilles qui constituent la

charte, tenue pour parfaitement légale par le tribunal, de l'Académie, ou mieux de la « Société littéraire dite des Goncourt »). — BIENSTOCK. Lettres russes (signale un Journal de Zénaïde Hippius publié dans la « Pensée russe », qui paraît maintenant à Sofia, le régime soviétique ayant supprimé toute parole libre. Ce journal en dit long sur les bolchévistes et notamment sur Gorki, l'ami du grand romancier anglais Wells). — Émile LALOY. Bibliographie politique (analyse l'œuvre de Robert Lansing : « The peace negociations »). — ID. Ouvrages sur la guerre de 1914 (analyse les « Note di guerra », où le général Luigi Capello expose, en les critiquant sévèrement, les opérations militaires des armées italiennes). = 1er août. Lieutenant-colonel CHENET. La vérité sur la perte du fort de Douaumont, d'après des témoignages inédits (reproduit en particulier le récit fait par ce que l'officier allemand, dont M. Dumur a rapporté le témoignage, appelle le commandant du fort et qui, en réalité, était simplement le gardien de batterie du fort, M. Chenot. Dès le 24 février, le haut commandement français avait renoncé à défendre les forts et se préoccupait d'évacuer la rive droite de la Meuse. Un décret du 5 août 1915 l'y autorisait d'ailleurs). — André-M. DE PONCHEVILLE. Les jeunes années de Watteau à Valenciennes. — G. HANET-ARCHAMBAULT. La « publicity » en Amérique (notes instructives sur l'art de la réclame que les Allemands savent utiliser victorieusement contre nous aux États-Unis). — Camille PITOLLET. Le rite mozarabe. — R. DE VILLENEUVE-TRANS. La paix (critique du livre d'André Tardieu; on y trouve beaucoup de faits intéressants pour les questions d'intérêt matériel, mais le sens de la haute politique lui échappe). = 15 août. Georges MAUREVERT. Généalogies fabuleuses et réalités héréditaires. — Ernest RAYNAUD. Les parents de Baudelaire.

13. — La Revue de France. 1921, 1er juin. — Armand PRAVIEL. L'assassinat de M. Fualdès, 1re partie (le milieu : description de Rodez en 1817; biographie de Fualdès, ancien magistrat retraité et considéré; mais il a été juge au Tribunal révolutionnaire et sans doute il a des adversaires politiques qui ne lui ont pas pardonné; circonstances mystérieuses de son assassinat le 19 mars; l'instruction piétine d'abord sur place, puis un témoin terrorisé dénonce Bastide, filleul de la victime). — Maréchal FAYOLLE. La stratégie française pendant la guerre. — Jean LONGNON. Quatre siècles de philhellénisme français (les croisades contre les Turcs, depuis Nicopolis jusqu'à Navarin). — Philippe CROZIER. L'Autriche et l'avant-guerre; fin (Sir Fairfax Cartwright, remplace Sir E. Goschen à l'ambassade de Vienne fin décembre 1908; il travaille, non sans succès, à rétablir des relations courtoises entre l'Angleterre et l'Autriche, ce qui indispose fortement l'ambassadeur allemand; il réussit à empêcher l'envoi d'un ultimatum à la Serbie, et par conséquent à maintenir la paix. Quant à Ærenthal, il est à ce moment partisan d'une politique pacifique, qu'impose l'alliance franco-russe. L'entrevue de Marienbad en 1909 et l'action

personnelle du roi Édouard VII; l'entrevue de Raconigi et le rapprochement de la Russie avec l'Italie, qui offense François-Joseph et irrite Ærenthal. L'attitude d'Ærenthal lors d'Agadir; ici encore, il contrebat l'action pangermaniste de Tschirschky. En quittant l'ambassade de Vienne, M. Crozier emportait une note d'Ærenthal disant : « Des intérêts communs de grande importance justifient les relations parfaites qui existent entre la France et l'Autriche »). — Ch.-V. Langlois. Nouvelles histoires générales. = 15 juin. Raymond Recouly. Les heures tragiques d'avant-guerre; I : A Berlin. Récit de M. Jules Cambon (comment l'empereur Guillaume II apprit l'attentat de Serajevo; certitude où se trouvait Jagow, après la remise de la note à la Serbie, que l'Angleterre resterait neutre; Cambon lui affirmait le contraire. Goschen, à son tour, dit à Cambon : « Touchant l'attitude de mon pays, je pense exactement comme vous; malheureusement, je ne suis pas autorisé à le dire. » Silence coupable, qui laissa carte blanche à l'Allemagne; mais, ajoute Cambon, les traditions de famille, les préventions religieuses furent plus fortes d'abord en Angleterre que la raison d'État. Quoi qu'il en soit, l'Allemagne, convaincue que l'Angleterre ne marcherait pas, se décide pour la guerre immédiate. Conseil de guerre de Potsdam le 29 juillet; le parti militaire l'emporte et la mobilisation est ordonnée. Cambon reçoit ses passeports; avanies qu'on lui fait subir). — Pierre de Nolhac. La Pléiade et le latin de la Renaissance. — J.-Augustin Léger. Lord Robert Cecil et la débâcle des partis en Angleterre (expose les motifs qui ont déterminé Lord Robert à quitter Lloyd George pour rejoindre Asquith). — Armand Praviel. L'assassinat de M. Fualdès; suite (le crime a pris désormais l'apparence d'un attentat politique machiné par des meurtriers novices, par de grands bourgeois qui se croyaient intangibles. C'est contre eux que va maintenant être dirigé le procès). = 1er juillet. Raymond Recouly. Les heures tragiques d'avant-guerre. II. A Londres : le récit de M. Paul Cambon (c'est seulement dans la soirée du dimanche 2 août que le gouvernement britannique prit la résolution d'intervenir. Les trois journées précédentes, l'ambassadeur avait en vain travaillé pour obtenir des ministres, notamment de Sir Ed. Grey, une réponse précise à sa demande : qu'allez-vous faire si l'Allemagne viole la neutralité belge? Grey était trop pacifiste et trop timoré; Lloyd George circonvenu par les financiers; Asquith favorable, mais incertain d'avoir pour lui l'opinion de ses amis. Les conservateurs au contraire se montrèrent dès le début très fermes en faveur de l'intervention et, quand Bonar Law vint promettre à Asquith le concours de son parti, le Premier se décida enfin. Les hésitations des deux Chambres, des ministres, l'hostilité des financiers, l'indifférence du public très mal informé expliquent l'aveuglement de l'Allemagne qui crut pouvoir compter sur la neutralité de l'Angleterre, du moins assez longtemps pour écraser la France). — Louis de Launay. Ampère et le centenaire de

l'électro-dynamique. — Armand PRAVIEL. L'assassinat de M. Fualdès; 3e partie (le procès de Rodez; le verdict du jury, qui déclare coupable cinq des accusés; quatre sont condamnés à mort, un cinquième aux galères à perpétuité. Mais le principal témoin s'était contredit; de nouveaux procès allaient donc naître de la mystérieuse affaire). = 15 juillet. Léon GAMBETTA. Lettre inédite à Castelar, de Paris, le 29 août 1873 (Gambetta conjure Castelar de mettre à profit les trois mois de « dictature légale » qu'il détient jusqu'à la rentrée des Cortès pour rétablir l'ordre en Espagne en fortifiant le pouvoir central au détriment des fédéralistes et des communistes. Il souhaite qu'en Espagne les ennemis de la République ne commettent pas le crime contre la patrie dont s'était rendue coupable la Commune parisienne en 1871). — Joseph BÉDIER. Quelques scènes de la « Chanson de Roland » (traduction). — Armand PRAVIEL. L'assassinat de M. Fualdès; suite (intervention dans l'affaire d'un journaliste : Hyacinthe Thabaud, dit Henri de Latouche; tentative d'évasion des deux principaux accusés, qui échoue. La cour d'assises d'Albi et la dénonciation mensongère d'un témoin). — Marcel BOUTERON. Le lieutenant-colonel Périolas et Balzac (en 1832, Balzac songeait à écrire un roman intitulé « la Bataille », où il aurait placé une description de la bataille de Wagram. Il se renseigne auprès de son ami Périolas, ancien officier de Napoléon, alors capitaine détaché à l'École de Saint-Cyr; mais Périolas se récuse en raison de ce qu'il appelle lui-même son « insuffisance » et Balzac renonce à « la Bataille »; mais il écrit « le Médecin de campagne » où figure le commandant Genestas, qui n'est autre que l'ami Périolas. Ce dernier mourut en 1859 avec le grade de lieutenant-colonel en retraite). — D. PARODI. Le cartésianisme avant Descartes (d'après deux ouvrages récents de Léon Blanchet : « Les antécédents historiques du Je pense, donc je suis », et « Campanella ». On peut trouver dans saint Augustin et Campanella des opinions qui précèdent et font prévoir la théorie cartésienne du « Cogito ergo sum »; mais il n'y eut de la part de Descartes ni plagiat ni emprunt; et d'ailleurs il a donné à des idées parallèles l'empreinte de son génie propre). — Pierre MORANE. Une nonciature (d'après les Mémoires du cardinal Ferrata qui, avant de recevoir le chapeau, dirigea la nonciature de France de 1891 à 1896). = 1er août. Armand PRAVIEL. L'assassinat de M. Fualdès; fin (condamnation à mort et exécution des trois personnes supposées coupables, et qui étaient sans doute innocentes. Il y eut erreur judiciaire; l'affaire, toujours enveloppée de mystère, garde un vif intérêt pour l'histoire des mœurs). — Raymond RECOULY. Les heures tragiques d'avant-guerre; III : A Paris. Récit de M. Messimy, ministre de la Guerre (très émouvant. Ici encore, c'est l'indécision de l'Angleterre qui oblige le gouvernement français à retarder l'ordre de mobilisation, alors que l'Allemagne commençait la sienne. Il nous fallait jusqu'au dernier moment lui prouver notre volonté de ne commettre aucun acte qui pût avoir le caractère d'une provocation. « Si

l'Angleterre, à cette heure décisive, avait délibérément jeté son épée dans la balance, je suis personnellement convaincu que l'Allemagne aurait, à la dernière minute, reculé, que la guerre n'aurait peut-être pas eu lieu »). — Paul Le Brethon. Voyage de Caroline Murat à Munich, 1805 (publie, sur ce voyage peu connu, cinq lettres écrites par Caroline à Hortense de Beauharnais et deux lettres adressées par le secrétaire Janvier à son compère Aymé, trésorier du prince Murat). — Jean Longnon. Le renouveau des romans du moyen âge. = 15 août. Ch.-V. Langlois. Mystiques de la première partie du XVIIe siècle (d'après l'Histoire littéraire du sentiment religieux en France d'Henri Brémond. Très intéressant). — J.-Augustin Léger. Figures d'outre-Manche : Lord Derby.

14. — La Revue de Paris. 1921, 15 juillet. — Général Buat. L'État-major (son rôle mal connu en France; les succès de l'Allemagne en 1870 s'expliquent en partie par l'action de cet organisme nécessaire; la France se l'est donné en créant l'École de guerre, d'où sortirent les chefs qui ont élaboré la victoire). — Maurice Bompard. L'entrée en guerre de la Turquie; II (depuis le 2 août 1914, jour où la Turquie et l'Allemagne « s'engagent à observer une stricte neutralité en face du conflit actuel entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie », mais où il est dit qu'en cas de guerre « l'Allemagne laissera sa mission militaire à la disposition de la Turquie ». Traité secret d'ailleurs, mais qui ne tarda pas à manifester ses effets, la mobilisation turque ayant commencé en fait dès le 3 août. L'aventure du *Gœben* et du *Breslau*, soi-disant achetés par le gouvernement ottoman pour remplacer les deux cuirassés qu'il avait fait construire en Angleterre et dont la Grande-Bretagne venait de s'emparer. A la fin d'août, les Allemands sont en réalité maîtres des Dardanelles. Enver Pacha leur est tout acquis, parce qu'il est et restera toujours convaincu que l'Allemagne serait victorieuse. Enfin, le 20 octobre, l'alliance avec Berlin est signée et Odessa est bombardée le 29 octobre par la flotte ottomane que commande un amiral allemand. L'ambassadeur de France part le 1er novembre. Talaat et Enver ont été les seuls artisans de tout ce drame). — A. Aulard. Bonaparte républicain (depuis 1791. A Milan, il fait paraître un journal peu connu : *le Courrier de l'armée d'Italie*, qu'inspire le plus pur républicanisme. Ce journal est une véritable trouvaille). — Commandant Fournier. Opinions bolchéviques (ce serait une erreur de croire que la propagande bolchévique abandonne quoi que ce soit de ses principes communistes; l' « opportunisme » que l'on prête à Lénine est tout simplement un temps d'arrêt pour permettre au prolétariat européen de renforcer son organisation. Tous les efforts tendent au triomphe définitif de la IIIe Internationale). — G. Lechartier. Les Américains et le sport. — ***. Les Alliés et la politique allemande. = 1er août. H. Berlioz. Lettres sur les « Troyens ». — Berthe-Georges Gaulis. Dix jours à Angora; avril-mai 1921 (intéressants et instructifs portraits du haut personnel

du parti nationaliste en Anatolie, et en particulier de leur chef, Moustapha Kémal. Beaucoup d'entre eux ont été élevés en France ou parlent un français très pur; leur amertume contre la France à propos de la Cilicie; leur aversion contre la propagande anglaise, qui s'infiltre partout. « J'entendais le réquisitoire contre l'Angleterre et l'appel à la France »). — E. HALPERINE-KAMINSKY. Tolstoïsme et bolchévisme. — J.-L. VAUDOYER. L'empereur des forçats (biographie de Puget, « maître sculpteur de l'arsenal » de Toulon, auteur des deux « Atlantes » de l'hôtel de ville, où l'artiste a su exprimer la douleur humaine si souvent observée par lui sur la figure des forçats). — Prince DE CONDÉ. Journal d'émigration; suite et fin (de Suisse à Turin par le Tyrol; la description de la route par la montagne est un joli morceau. Le journal s'arrête le 31 décembre 1792). — Max LETANNOIS. L'opinion en Rhénanie (cette opinion est modérée et libérale, déférente à l'égard des Alliés qui lui ont donné la paix intérieure, hostile à l'enragée propagande prussienne. « Beaucoup veulent constituer un État rhénan hors du Reich, déplacer l'équilibre de l'Allemagne et modifier de tout leur pouvoir la mentalité germanique. » — ***. Les États-Unis et la paix). = 15 août. Gabriel BOUNOURE. La 22e division au Chemin-des-Dames, 27 mai 1918; suite et fin le 1er septembre (l'idée que se forme de cette bataille celui qui y a pris part et qui l'a étudiée au moyen de témoignages directs, vérifiés, c'est que, « loin d'avoir été un Caporetto français, elle est pour notre armée une des plus glorieuses qui soit ». Pourquoi la défaite qu'elle a subie? La place forte naturelle occupée par la 22e division n'avait qu'une trop faible garnison disposant de moyens insuffisants; un repli en arrière s'imposait, mais on eut peur de paraître abandonner une position réputée inaccessible. On fut exactement renseigné sur le moment où l'ennemi devait attaquer, mais trop tard pour renforcer l'unique division qui allait avoir affaire à une troupe huit ou dix fois supérieure en nombre). — H. BERLIOZ. Lettres sur les Troyens; suite et fin le 1er septembre. — BRADA. Mme Chrestienne de France, princesse de Piémont; suite (son arrivée à Turin en 1619; son entrée officielle à côté de son mari Victor-Amédée, qui succède à son père en 1630. Régente du duché après la mort du prince en 1637, elle gouverne avec fermeté; l'on vante aussi sa « rare et exemplaire bonté »). — ***. Les Alliés et la Haute-Silésie. = 1er septembre. Maurice BOMPARD. Les mémoires du comte Witte (étude critique sur ces mémoires, trop souvent erronés, et qui ne serviront pas à la réputation de leur auteur). — Georges GRAPPE. De la condition de l'homme de lettres (depuis le XVIIe siècle). — Maurice MURET. Le roman vécu de Dostoïevski (par la fille de l'illustre romancier. Tandis que Vogüé voyait en Dostoïevski un Scythe, « le vrai Scythe qui va révolutionner toutes nos habitudes intellectuelles », sa fille montre qu'il était d'origine lithuanienne, issu d'ancêtres catholiques; que, plus Lithuanien que Moscovite, il a peint les Russes non pas du dedans, mais du

dehors. Elle a écrit ce livre sous l'influence du gobinisme, qui l'a plus d'une fois fait se fourvoyer, mais elle a dit des choses qu'elle savait de première main). — ***. Ce qui s'est passé au Conseil suprême (« la politique française y a été non seulement exposée et défendue, mais elle a fait adopter des solutions que les circonstances imposaient ». Les thèses anglaises et françaises y ont été débattues non sans animosité; « l'esprit de l'alliance n'a cependant rien perdu de sa vigueur », puisque l'Angleterre admet que la France a droit aux réparations tant de fois promises et en fait si maigrement mesurées. Les prétentions de la France n'ont rien de ce caractère d'impérialisme que l'Angleterre semble redouter en nous).

15. — Revue des Deux Mondes. 1921, 15 juillet. — LYAUTEY. Lettres de Rabat, 1907 (lettres écrites par le général Lyautey à son ami M. de Vogüé lors d'une mission officielle où il accompagnait, par ordre, le ministre de France à Tanger, M. Regnault, auprès du sultan Abd-ul-Aziz). — Henry BIDOU. Voyage en Rhénanie. L'exposition de Biebrich (la France veut se faire connaître par le rayonnement de son art; de son côté, la Prusse travaille rageusement à la calomnier aux yeux des Rhénans, qui, tout en restant bons Allemands, ne sont pas insensibles à la douceur d'une autre culture). — André HALLAYS. Jean de La Fontaine; cours libre professé à l'Université de Strasbourg. 2e et 3e leçons (chez le surintendant Fouquet). — ***. Lettres de Pétrograd; esquisses de la vie soviétique; II (aboutissement du régime : la famine; elle a pour causes principales l'absence de moyens de transport et l'incapacité des bolchévistes à rien organiser). — Robert DE LA SIZERANNE. Les préfigurations chez Watteau. = 1er août. Victor GIRAUD. Le général de Castelnau (sa famille, ses études, sa carrière militaire jusqu'en 1914; son héroïque et victorieuse résistance à Nancy, du 20 août au 9 septembre. L'armée bavaroise ne devait jamais se relever complètement des coups qu'elle y reçut). — SAINT-DENIS, dit ALI, second mameluk de l'Empereur. Souvenirs; III (Waterloo; de la Malmaison à Rochefort; l'Empereur se rend aux Anglais; arrivée à Sainte-Hélène le 16 octobre). — ***. L'Islam et son avenir. = 15 août. Pierre LOTI. Suprêmes visions d'Orient (septembre-octobre 1910, août 1913). — N. Murray BUTLER. L'état actuel des esprits aux États-Unis. Conférence prononcée à la Cour de cassation le 18 juillet 1921 (« nous sommes pour la liberté, nos cœurs aspirent à la fraternité et nous tenons à l'égalité de tous devant les lois, mais nous abhorrons une égalité qui, en tuant la liberté, rendrait la fraternité impossible. Fraternité dans la nation, fraternité entre nations, fraternité entre la France et les États-Unis, voilà notre espoir et notre devise »). — Victor GIRAUD. Le général de Castelnau; II (opérations militaires depuis la fin de la bataille de la Marne : entre Somme et Oise, septembre-octobre 1914; la bataille de Champagne, septembre 1915; mission à Salonique pour étudier l'organisation éventuelle de cette place, décembre 1915. De retour à Paris, il est

envoyé à Verdun où il arrive en pleine débâcle le 25 février. Il y crée ce qu'on a appelé « l'âme de Verdun ». Associé à la mission française de Russie, janvier-février 1917. Son rôle en 1918; c'est lui qui devait frapper, le 13 novembre, le dernier coup par une attaque à fond en Lorraine. L'armistice du 11 novembre le frustra sans doute d'une grande victoire). — Vicomte Georges D'AVENEL. L'Église française après quinze ans de séparation; I : le Clergé (résultats d'une enquête poursuivie dans soixante-seize départements. « La séparation d'avec l'État a développé l'union avec les paroissiens en forçant le curé, pour quêter son denier du culte, à pénétrer davantage dans le monde ». L'organisation spirituelle du clergé a donc beaucoup gagné à la séparation). — André HALLAYS. Jean de La Fontaine. 4e et 5e leçons (Psyché; les amis de La Fontaine : Racine, Boileau. Deux amies : la duchesse de Bouillon et Mme de La Sablière; les contes). — Louis DE LAUNAY. Un bourgeois parisien pendant la Révolution (ce bourgeois est Toussaint Maraux, établi miroitier rue Saint-Antoine. Il avait deux fils dont l'un partit en 1784 pour Constantinople, enrôlé dans une mission qui avait pour but d'organiser la mainmise militaire de la France sur la Turquie; l'autre accepta une place à Strasbourg dans l'administration de la Loterie. Entre ces trois personnes qui s'aimaient tendrement s'échangea une correspondance qui devient intéressante pour les années 1789-1792. Maraux était ardent patriote; il fut même septembriseur, sans cesser d'être un brave et honnête bourgeois. Il mourut suppléant de juge de paix en 1811). = 1er septembre. Maréchal FOCH. Le 20e corps à Morhange, 20 août 1914 (rectifie plusieurs erreurs commises par M. Victor Giraud dans son article du 1er août analysé plus haut). — Georges BLONDEL. Impressions de Berlin (« l'enquête à laquelle je me suis livré ne m'a pas permis de découvrir jusqu'à ce jour une Allemagne libérée de l'influence prussienne, une Allemagne avec laquelle nous puissions collaborer sans crainte pour les œuvres pacifiques. Le premier devoir de la France est de garantir sa sécurité »). — Marie-Louise PAILLERON. François Buloz et ses amis au temps du second Empire; VI : Henri Blaze de Bury et la baronne Rose (la baronne Rose était une Écossaise, Miss Rose Stuart, amie et parente des lords Brougham et Dunbar. Blaze l'épousa en 1844; leur maison devient, sous l'Empire, un centre d'opposition et de complots. Leurs amis et contemporains : Cousin, Villemain, ce dernier amoureux de Lady Rose, etc.). — Vicomte D'AVENEL. L'Église française après quinze ans de séparation; II : les Fidèles (« il est aujourd'hui démontré que la confiscation des biens meubles et immeubles, séculiers et réguliers, la suppression du budget des cultes et le renvoi du clergé des logis qu'il y occupait ne lui ont pas porté le préjudice que les uns espéraient et que redoutaient les autres »). — SAINT-DENIS, dit ALI, second mameluk de l'Empereur. Souvenirs; IV : la Vie à Sainte-Hélène (la journée de l'Empereur; comment il écrivait et pourquoi il écrivait d'une façon illisible; les

jardins de Longwood; la messe à Sainte-Hélène; Hudson Lowe, homme sans doute « esclave des ordres ou instructions qu'il recevait du gouvernement britannique; mais tout en les exécutant, même à la lettre, il devait y mettre plus de forme et de bons procédés »; propos de l'Empereur).

16. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1920, novembre-décembre. — E. ALBERTINI. Mosaïque à inscription découverte à Tipasa (l'inscription semble prouver la transformation en un temple chrétien d'une construction préexistante). — G. MARÇAIS. La chaire à prêcher de la grande mosquée d'Alger (elle date de 1018 et fut replacée dans la mosquée bâtie près d'un siècle plus tard). — CLERMONT-GANNEAU. Le paradeisos royal achéménide de Sidon (il s'agit de chapiteaux représentant de grands taureaux agenouillés, provenant d'un jardin royal — paradeisos — et datant d'une époque où Sidon appartenait à l'empire perse, IVe siècle av. J.-C.). — G. JÉQUIER. L'ennéade osirienne d'Abydos et les enseignes sacrées (d'après une stèle de Thoutmès Ier découverte par Mariette à Abydos; on en rapproche les huit enseignes qu'on portait devant les dieux dans certaines cérémonies et qui sont représentées dans un tableau avec la châsse d'Osiris). — H. DE CASTRIES. Graciosa, une ville portugaise oubliée au Maroc (construite en 1489 dans l'île du Loukkos par Jean II, roi du Portugal). — R. CAGNAT. Un diplôme militaire de Corse (conféré à un marin de la flotte de Misène libéré le 5 avril 71).

17. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus des séances et travaux. 1921, mars-avril. — A. SERTILLANGES. Notice sur la vie et les travaux de M. Théodule Ribot. — Émile BOURGEOIS. Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Vidal de La Blache (importance de son rôle dans les réformes de la géographie). — A. RAFFALOVICH. L'absence de solidarité financière après la guerre et la conférence internationale de Bruxelles (conférence tenue du 24 septembre au 2 octobre 1920; efforts pour créer un crédit international qui n'ont pas abouti). — René WORMS. Les prises maritimes (comment la juridiction des prises a fonctionné du 4 août 1919 au 3 août 1920). — Commandant WEIL. Guizot et l'entente cordiale (publie et commente la lettre de Guizot au comte de Flahaut, ambassadeur à Vienne, du 16 mars 1844, où le ministre de Louis-Philippe préconise l'alliance des monarchies pures et des monarchies constitutionnelles contre l'esprit anarchique).

18. — Annales du Midi. 1921, janvier-avril. — Henri STEIN. Compte des recettes des sénéchaussées d'Agenais et de Quercy sous Louis XI, 1467-1470. = C.-rendus : *J. Picot* et *F.-L. Bertrand*. Précis d'histoire du Comminges et du Nébouzan (bon). — *R. Busquet*. Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790 (excellent). — *J. Fournier*. La Chambre de commerce de Marseille et ses représen-

tants permanents à Paris, 1599-1875 (chapitre instructif d'une histoire du commerce français et marseillais pendant plus de deux siècles). — *Louis Wolf*. Le parlement de Provence au XVIIIe siècle; organisation, procédure (excellente thèse). — *Michel Lhéritier*. Tourny, 1695-1760 (œuvre très méritoire, mais déparée par de trop nombreuses imperfections. Long compte-rendu par Alf. Leroux). — *H. L. Behncke*. Eine Lübecker Kaufmannsfamilie (quatre gros volumes non mis dans le commerce et qui ont paru de 1901 à 1913; intéressant pour l'histoire de la pénétration allemande dans la France méridionale au milieu du XIXe siècle). — *R. de Boysson*. L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy (œuvre de seconde main, consciencieuse, mais exécutée par un homme qui ne sait rien de l'histoire du protestantisme). — *A. Donis*. La Bastide à travers les siècles (exact, précis, copieux, mais fait presque toujours de seconde main).

19. — Revue historique de Bordeaux. 1920, octobre-décembre. — Léo MOUTON. Le duc d'Épernon et le parlement de Bordeaux (quelques détails sur leurs querelles). — Marguerite CASTEL. La formation topographique du quartier Saint-Seurin; suite (le faubourg Saint-Seurin au moyen âge). — Abbé Albert GAILLARD. Le prieuré du Barp; suite (les derniers prieurs). — R. BROUILLARD. Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits, 1793-1794; suite et fin. = C.-rendus : *Alfred Leroux*. Les religionnaires de Bordeaux de 1685 à 1802 (bonne histoire de l'Église réformée de Bordeaux, d'après les documents d'archives). — *H. Stein*. Charles de France, frère de Louis XI (remarquable). — *A. Donis*. La Bastide à travers les siècles (très consciencieux). = 1921, janvier-mars. G. DUCAUNNÈS-DUVAL. L'hôtellerie du Chapeau-Rouge (son histoire depuis 1464 jusqu'à sa démolition en 1676). — Paul COURTEAULT. Les dernières années de Victor Louis (il s'agit de l'architecte qui construisit le Grand-Théâtre de Bordeaux; ses efforts pour être chargé d'aménager les terrains du Château-Trompette de 1790 à 1800). — Marguerite CASTEL. La formation topographique du quartier Saint-Seurin; suite : le faubourg Saint-Seurin au moyen âge. — Abbé Albert GAILLARD. Le prieuré du Barp; suite et fin (liquidation du prieuré en 1792; en appendice : liste des vicaires perpétuels du Barp depuis 1618 et des curés desservants depuis 1803). — A. BRUTAILS. « Rompinlir », constructeur de Sainte-Eulalie (M. de Mély a lu à Sainte-Eulalie une inscription de la voûte achevée « le 18 octobre 1380 par Rompinlir ». En réalité, l'inscription porte la date d'octobre 1390, « G. de Compinhe étant fabricien ». Comment le nom de Compinhe a-t-il pu se métamorphoser en Rompinlir?).

ITALIE.

20. — Archivio storico lombardo. Anno XLVII, fasc. 4, 1920 (publié le 15 mars 1921). — Carlo SALVIONI. Les dates des poésies

milanaises de Carlo Porta, 1799-1817. — Gerolamo Biscaro. Dante Alighieri et les sortilèges de Matteo et de Galeazzo Visconti contre le pape Jean XXII (Dante fut peut-être initié aux pratiques de la magie; mais rien ne porte à croire qu'il les ait exercées contre le pape). — Giuseppe Gallavresi. La correspondance intime d'Andrea Borda (extraits se rapportant pour la plupart à l'année 1814). — Piero Parodi. Une chronique sur les Sforza conservée dans la « Biblioteca Concina de San Daniele du Friöul (analyse détaillée de ce manuscrit qui intéresse les Sforza de 1369 à 1459). — Alessandro Giulini. Un mariage par surprise; épisode de la vie milanaise au XVIIe siècle (mariage improvisé du comte Carlo Barbiano di Belgiojoso avec Donna Francesca Malombra, jeune fille dont il était tombé amoureux et qui, menacée d'être mariée à un autre, résolut, avec le consentement de sa mère, de se faire enlever et épouser sans retard, juillet 1629. L'événement fit grand bruit. Plusieurs des personnages qui figurent dans l'aventure se retrouvent dans les *Promessi sposi* de Manzoni). = C.-rendus : *E. Galli.* Milano antico (étude très érudite d'un caractère plus archéologique qu'historique). — *A. Schiaparelli.* Leonardo ritrattista (observations pénétrantes et originales). — *E. Gagliardi.* Der Anteil der Schweizer an der italienischen Kriegen, 1494-1516; Bd. I (remarquable. Ce tome I s'arrête à la ligue de Cambrai, 1509). — *Pompeo Molmenti.* Epistolari Veneziani del secolo XVIII (intéressant). — *V. Adami.* Storia documentata dei confini del regno d'Italia. I. Confine italo francese (étude approfondie sur la cession du comté de Nice à la France en 1860; la question des frontières souleva de nombreuses difficultés de détail).

21. — Bullettino dell' Istituto storico italiano. N° 40 (Rome, 1921). — G. Falco. Rome contre Tusculum au moyen âge (publie quatre documents sur leurs luttes en 1188, 1242 et 1274). — A. Crivellucci. Pour l'édition de l' « Historia romana » de Paul Diacre (minutieuse description des 113 mss. connus qui contiennent le texte de l' « Historia romana ». Droysen, qui a publié ce texte dans les *Mon. Germ. hist.*, t. XXIX, n'en a utilisé qu'une soixantaine). — R. Morghen. Notes sur Malispini (examen critique de l'édition de Malispini par Enrico Sicardi. Sicardi avait émis l'opinion que le récit des Vêpres siciliennes par Malispini n'était pas une falsification du XIVe siècle. L'auteur admet ces conclusions, mais l'appuie par des considérations différentes; il estime d'ailleurs que toute confrontation de texte entre Villani et Malispini ne peut donner de résultats probants tant qu'on ne possédera pas d'édition critique de ces deux chroniqueurs. Déjà il est permis d'affirmer qu'il a existé une rédaction originale de Malispini et qu'elle est aujourd'hui perdue; puis Malispini a été tout entier absorbé par Villani). — P. Fedele. Article nécrologique sur Oreste Tommasini, mort à Rome le 9 décembre 1919.

CHRONIQUE.

France. — Quoique les travaux de M. Edmond PERRIER, ancien directeur du Muséum, ne soient pas de notre ressort, nous devons signaler au moins sa dernière œuvre : *la Terre avant l'histoire; les origines de la vie et de l'homme* (1921), œuvre qui intéresse les historiens autant que les zoologistes et les géologues. M. Périer vient de mourir (1er août 1921) à l'âge de quatre-vingts ans.

— M. Philippe LAUZUN est mort le 21 avril 1920 à l'âge de soixante-treize ans; on lui doit de nombreux travaux sur l'histoire et l'archéologie de l'Agenais; il avait lui-même, en 1913, publié sa bibliographie.

— Mlle Louise GUIRAUD, à qui l'on doit notamment de remarquables *Études sur la Réforme à Montpellier*, est morte le 6 mai 1918 à l'âge de cinquante-huit ans.

— Le chanoine André LECLER, mort le 4 septembre 1920 à l'âge de quatre-vingt-sept ans, avait publié d'importants ouvrages sur le Limousin au temps de la Révolution : *Martyrs et confesseurs de la foi dans le diocèse de Limoges* (4 vol.); *le Limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire* (3 vol.); on lui doit encore un *Dictionnaire historique de la Creuse et de la Haute-Vienne* (2 vol.).

— M. Ernest DAUDET, frère aîné de l'exquis romancier Alphonse Daudet, est mort le 20 août 1921, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il était entré tout jeune, en 1857, dans le journalisme, d'abord à Lyon, puis à Blois, à Privas, enfin à Paris, qui fut dès lors sa seconde patrie. En 1862, il devint au corps législatif secrétaire-rédacteur du compte-rendu analytique. Il connut ainsi, on peut dire, tout le monde politique et littéraire du second Empire; bien accueilli dès l'abord dans le parti légitimiste, duquel le rapprochaient ses traditions de famille, puis rallié à l'Empire dès qu'il crut s'apercevoir qu'une restauration monarchique était impossible, il resta, comme il se définit lui-même, un « conservateur libéral ». Journaliste et romancier fécond, facile, aimable et modéré, homme du monde apprécié pour ses manières courtoises et la sûreté de son commerce, il fut aussi, à ses heures, un historien attiré surtout par les époques ou les personnages d'un caractère dramatique ou romanesque : la Révolution, l'Empire et la Restauration l'occupèrent longtemps (*la Conjuration de Pichegru; la Police et les chouans sous le Consulat et l'Empire; l'Émigration pendant la Révolution française* (3 vol.); *la Terreur blanche; la*

Révolution de 1830 et le procès des ministres) ; puis ce fut l'histoire diplomatique au XIXe siècle, étudiée surtout en Allemagne et en Russie (*Soixante années du règne des Romanoff; Missions* (auprès du gouvernement allemand après 1871), *du comte de Saint-Vallier, au baron de Courcel; les Auteurs de la guerre et leurs complices*, etc.). Il rechercha et sut utiliser non sans quelque talent des documents inédits (*Journal du comte Apponyi*, qui fut publié par lui), même confidentiels, mais trop souvent sans indiquer avec précision la source de ses renseignements, ce qui en affaiblit singulièrement la valeur aux yeux des érudits. De ses premières années, il a parlé tout au long dans un volume publié en 1883 sous le titre : *Mon frère et moi*, où il apporte d'intéressants compléments et des rectifications au roman autobiographique de son frère cadet : *le Petit Chose;* le petit Chose, c'est Alphonse, et le petit Jacques, si larmoyant et toujours si bon, c'est Ernest. Son dernier ouvrage paru : *Souvenirs de mon temps. I. Débuts d'un homme de lettres, 1857-1861* (Plon, 1921, in-18, 282 p.; prix : 7 fr.), le peint à merveille avec son aimable facilité à manier l'anecdote. C'est un témoin agréablement instructif d'une époque déjà si loin de nous. Ch. B.

— Le 55e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Marseille le 18 avril 1922. Les communications devront être adressées en manuscrit avant le 10 février 1922 au troisième bureau de la Direction de l'enseignement supérieur à Paris; en vue de la publication au *Journal officiel* des procès-verbaux des séances, un résumé succinct de chaque communication devra être joint au manuscrit. Les personnes désireuses de prendre part aux travaux du Congrès recevront, sur la demande adressée, avant le 20 mars, à Monsieur le Ministre, une carte donnant accès dans les salles des séances.

— A l'occasion du cinquantenaire de la Commune parisienne, le groupe libertaire « Clarté » a fait paraître une réédition d'un volume qui avait été tiré sur les presses du gouvernement des soviets et dédié au Comité parisien de la troisième Internationale, et dont le titre est : *la Commune de Paris. Actes et documents. Épisodes de la semaine sanglante* (Paris, 1921, in-18, 120 p.). On y trouve un choix de textes originaux, classés dans l'ordre chronologique, des reproductions d'affiches de l'époque, des gravures de « ceux qu'il ne faut pas oublier » et des extraits copieux du livre de C. Pelletan sur la semaine de mai. On a insisté surtout, dans cet opuscule, sur l'aspect militaire de la Commune, et aucune place n'y est donnée aux tentatives de réorganisation économique qui ont été faites alors. Une préface de G. Zinovief, en tête du volume, n'est qu'un appel à la révolution communiste en France. G. Bn.

— La « Société d'études documentaires et critiques sur la guerre » n'est guère connue, bien qu'elle ait déjà six années d'existence. C'est en partie sa faute, car elle a un peu trop aimé le silence sans dédai-

gner, parfois, de choquer les esprits timides par des jugements trop *a priori*; c'est aussi la faute des groupements scientifiques, qui ne se résignent pas à voir dans la grande guerre un phénomène susceptible dès maintenant d'être étudié objectivement. Au moment où la littérature officielle de la guerre, en France, se limite aux publications purement « mémoratives » — comme le *Livre d'or* que l'on compile à la Marine — et où les cercles officiels prétendent fermer la bouche aux témoins désintéressés — nous songeons aux défenses imposées par l'État-major de la guerre aux anciens officiers de réserve — il convient de faciliter toutes les tentatives propres à faire la lumière sur les origines et le développement du grand conflit. La « Société d'études » s'est donné cette tâche : que les historiens de profession guident ses pas dans un domaine ardu, c'est ce qu'on ne saurait trop souhaiter. La grosse difficulté, ce sera d'éviter que les recherches entreprises rejoignent par leurs apparences, ou en fait, la politique courante : en intéressant la « Ligue des droits de l'homme » à sa tâche, la « Société d'études » risque d'être entrée dans cette voie fâcheuse, où elle retrouverait le « Comité d'études sur la guerre », créé par la « Section universitaire parisienne de *Clarté* », dont les tendances sont bien connues. G. Bn.

Allemagne. — Une information de Stuttgart à la *Vossische Zeitung*, de la fin du mois d'août, signalait que l'ex-kaiser consentait à la publication du t. III des *Mémoires* de Bismarck. On sait qu'il y était opposé, en raison des pages que ce volume contenait touchant les relations de Guillaume II et de son père. Un jugement récent avait autorisé la publication, en faisant des réserves sur les conséquences politiques de celle-ci, et ce jugement devait être soumis à une révision par la cour de Leipzig. La décision de l'exilé de Doorn a tranché le débat et le volume vient de paraître. G. Bn.

Danemark. — Au mois de mai dernier, des fêtes ont eu lieu, en la présence du couple royal de Danemark, au Groenland en l'honneur de la fondation de la colonie danoise par le missionnaire Hans Egede, qui, né en 1686 et pasteur aux îles Lofoten, étudia dans les chroniques normandes le passé groenlandais et quitta, le 2 ou 3 mai 1721, Bergen, avec sa famille et une quarantaine de colons, sur le *Hope*, à destination du Groenland. Son œuvre d'évangélisateur et de colon fut continuée après sa mort (1758) par son fils Paul, auteur d'un dictionnaire et d'une grammaire eskimo et traducteur, en langue eskimo, du Nouveau Testament. Ce n'est qu'en 1774 que le gouvernement danois organisa le monopole commercial du Groenland, et c'est sous cette forme que s'exerce encore la domination du Danemark sur ce pays. — G. Bn.

États-Unis. — L'amiral Sims, qui dirigea les opérations navales américaines pendant la Grande Guerre en Europe, et qui est à la tête du « Naval war college », vient de recevoir un prix de l'Université de Columbia pour son livre *The victory at sea* (cf. *The naval and military record*, 8 avril 1921, p. 854). G. Bn.

Grande-Bretagne. — Un certain nombre de savants anglais, sous la présidence du professeur Pollard, viennent de créer à Londres un Institut de recherche historique (*Institute of Historical Research*). L'Angleterre est un heureux pays où l'histoire a ses mécènes : 20,000 livres sterling, versées par un donateur qui a voulu demeurer anonyme, ont formé la première mise de fonds; des subventions et des souscriptions ont fait le reste. L'Institut est rattaché à l'Université de Londres, mais il est régi par une administration indépendante et possède un budget particulier. Il a été officiellement inauguré le 8 juillet dernier. Appelé sans doute à jouer dans nos études un rôle de premier plan, il mérite d'être décrit aux lecteurs de la *Revue historique*.

Le titre même de l'Institut indique très clairement son objet. On n'y présentera pas l'histoire comme une chose toute faite; on y formera les esprits aux méthodes de la recherche historique; on y équipera des travailleurs. Or, un pareil enseignement, à la fois spécialisé et approfondi, ne saurait être suivi avec fruit que par des personnes déjà pourvues de connaissances élémentaires, mais solides, et d'une culture générale relativement étendue. L'Institut ne s'adresse donc pas aux débutants. Il n'admet en principe comme élèves que des étudiants déjà pourvus d'une partie au moins de leurs grades, en aucun cas des jeunes gens encore aux premiers pas de leur carrière scolaire. Indispensable sélection, sans laquelle des études vraiment supérieures ne sont point concevables; les Universités allemandes cherchent à la réaliser par l'institution du « Proseminar »; nos Universités, hélas! ne l'obtiennent d'ordinaire que bien imparfaitement.

Au public ainsi trié, l'Institut compte offrir deux choses : des salles de travail, pourvues de livres bien choisis, et un groupe d'enseignements.

Le bâtiment qu'il occupe, Malet St., tout près du Musée britannique, dans cette région de Londres que l'on rêve aujourd'hui de transformer en un grand quartier universitaire, où se rassembleraient enfin les membres dispersés de l'Université londonienne, est une sorte de baraquement, censément provisoire, mais d'un provisoire qui est fort capable de durer et qui n'exclut pas en tout cas le confort. Des rayonnages, qui sont en train de se peupler de livres, couvrent les murs des pièces qui devront servir en même temps de salles de conférences et de bibliothèques de travail ouvertes aux étudiants. C'est le système que les « séminaires » allemands (à l'Université de Strasbourg, aujourd'hui les « Instituts ») nous ont rendu familier; mais au lieu de vivre indépendamment les uns des autres, les « séminaires » ici sont groupés selon une ordonnance rationnelle. Lamprecht avait tenté quelque chose d'analogue à Leipzig avec l'Institut d'histoire universelle et de la civilisation. A Londres comme à Leipzig, le classement est dans le principe national : il y a une salle pour l'Angleterre, une autre pour la France, etc. Seules les sciences auxiliaires, les histoires diplomatique, navale et militaire ont leurs logis particuliers. Cette

méthode a le très grand mérite d'être simple et claire; on peut se demander si l'expérience ne lui enlèvera pas un peu de sa rigueur. Il paraît difficile en particulier que l'histoire économique, qui comporte tant d'instruments de travail internationaux, ne réclame pas un jour une pièce pour elle seule; à vrai dire, cette branche d'enseignement, si brillamment représentée à Londres par la *School for Economics*, a dû, au moins au début, attirer moins vivement que d'autres disciplines, jusqu'ici plus négligées, l'attention des fondateurs de l'Institut.

L'Institut de recherche historique n'est pas le seul occupant du bâtiment qui l'abrite. Il en est propriétaire, mais il a un locataire : c'est l'Institut britannique des affaires internationales. En 1919, dans les commissions anglaises chargées de préparer le traité de paix, des hommes de science et des hommes d'action se trouvèrent mêlés; certains d'entre eux conçurent l'idée de rendre cette association définitive. Ainsi naquit l'Institut des affaires internationales, qui se propose l'étude en commun des grands problèmes mondiaux à l'heure présente. Il n'est pas indifférent de savoir qu'à Malet St. la science pure voisine avec la pratique. Certes, c'est une éducation historique désintéressée que recevront les étudiants de l'Institut de recherche; mais plus d'un parmi les hommes qui ont, de quelque façon que ce soit, aidé l'Institut à se fonder espère sans doute que les travailleurs ainsi formés contribueront à répandre dans le public intelligent un peu de cette culture historique que, depuis la guerre, beaucoup d'Anglais s'accordent à considérer comme indispensable à une bonne direction politique.

L'enseignement donné à l'Institut ne sera pas un enseignement *ex cathedra*. Pour employer un terme familier aux universitaires français, il consistera essentiellement en *conférences*, du type de celles des hautes études, où le professeur dirigera et suivra les recherches des étudiants et les associera au besoin aux siennes propres : instruction par l'exemple et la collaboration plutôt que par le précepte. Quant à la liste des enseignements donnés, elle ne peut être jusqu'ici, pour un Institut en formation, que provisoire, et il serait sans intérêt de la reproduire en détail. Notons simplement trois ou quatre traits essentiels. D'abord la place faite à la paléographie, à la diplomatique, à la critique des sources, toutes disciplines qui, jusqu'à ces dernières années, étaient imparfaitement organisées dans beaucoup d'Universités britanniques. Puis quelques lacunes volontaires. L'antiquité classique, à plus forte raison l'antiquité orientale, paraissent délibérément exclues. L'histoire, telle qu'on la présente à l'Institut, commence aux temps anglo-saxons. Une pareille rupture pratiquée dans le passé de l'Europe pourrait ne pas être sans danger pour la culture historique; au surplus, ses inconvénients sont vraisemblablement moins sensibles aux yeux d'un Anglais qu'à ceux d'un Français, habitant d'un pays qui doit tant à Rome. Pour des raisons d'ordre philologique, l'histoire des pays de l'Extrême-Orient ou de l'Islam n'est pas représentée à l'Institut; mais comment la section d'histoire coloniale

se passera-t-elle de ce soutien? Parmi les sciences auxiliaires, aucune place n'est faite ni à l'archéologie, ni aux sciences du langage, qui sont enseignées dans d'autres institutions de l'Université de Londres; peut-être s'apercevra-t-on à la longue qu'il y a un vif intérêt à ne pas laisser les étudiants en histoire oublier que les monuments figurés sont, eux aussi, des documents et qu'un historien digne de ce nom ne peut plus aujourd'hui se priver d'une éducation linguistique, au moins élémentaire.

Les fondateurs de l'Institut de recherche historique ne cachent point que, voulant créer un organe scientifique qui manquait encore à l'Angleterre, ils se sont inspirés d'exemples allemands et français. A Paris notamment, l'École des Hautes-Études, l'École des Chartes, certaines conférences de la Sorbonne leur ont fourni des modèles; mais, venus les derniers, ils ont pu mettre debout quelque chose de mieux coordonné, de plus rationnel et de plus systématique que quoi que ce soit que nous ayons. Il faudra suivre de près le développement de cette œuvre, qui s'annonce comme extrêmement intéressante.

On pourra lire dans la *London University Gazette* du 3 août 1921 le compte-rendu officiel de la cérémonie inaugurale de l'Institut et les discours prononcés à cette occasion. Marc Bloch.

— Le 25 février 1921 a été inauguré à Londres l'*Institut français du Royaume-Uni;* fondé par l'Université de Lille en 1913 et réorganisé une fois la paix rétablie, cet Institut a pour but la diffusion de la langue et de la culture françaises en Angleterre. Son activité doit se manifester par la création de lycées ouverts aux enfants des Français résidant à Londres, par l'enseignement d'une Faculté des lettres, par des cours commerciaux et des conférences portant sur l'histoire, la littérature, l'art, la musique, les sciences, les coutumes de la France, etc.

— Le *Times* du mercredi 14 septembre 1921 a publié en l'honneur de Dante un supplément gratuit qui contient plusieurs intéressants articles, malheureusement non signés, sur les œuvres, la pensée et la vie du grand Italien, et divers comptes-rendus d'ouvrages italiens ou anglais qui lui sont consacrés.

— Le cinématographe pourra-t-il servir à la compréhension des faits du passé? Les Anglais ont conclu par l'affirmative, témoin la tentative du major général G. Aston, lecteur d'histoire navale et militaire à l'Université de Londres, qui, utilisant les sources anglaises et allemandes, a reconstitué pour le « cinéma » la bataille navale du Jutland (31 mai 1916). Bien entendu, dans ce cas, le film reproduit les évolutions de modèles fabriqués pour la cause, et il n'y a aucune analogie entre ce procédé et les productions de la Section photographique de l'armée française, qui a groupé tant de documents originaux sur la Grande Guerre.

— De récents débats à la Chambre des Communes (20 et 25 juillet

1921) ont révélé l'existence au ministère britannique des Affaires étrangères d'un « historical adviser » chargé de toutes les recherches historiques en rapport avec la Grande Guerre et la paix consécutive. Cette fonction, créée l'an passé, est actuellement confiée à M. Headlam-Morley. On s'est étonné, sur quelques bancs du Parlement, que ce personnage reçût un traitement de 50 °/o plus élevé que celui d'hommes qualifiés comme les professeurs Stubbs, Froude ou Freeman. En France, on pourra se demander si c'est lui qui informe le Foreign Office sur l'histoire de la Haute-Silésie.

— Une société s'est formée à Nagpour en 1916 à l'effet de publier une Encyclopédie mahrate, sous la direction du Dr Shridar V. Ketkar de Poona. Cette encyclopédie (*Marathi Encyclopaedia*) comprendra vingt volumes in-8° d'environ 500 pages chacun. Les cinq premiers volumes donneront sous une forme narrative un tableau général de la civilisation arienne dans l'Hindoustan; les quinze autres contiendront des articles séparés rangés dans l'ordre alphabétique. Les deux premiers volumes ont déjà paru.

Grèce. — Des fouilles vont être entreprises par les soins d'archéologues suédois à Korone, l'ancienne Rhion, en Messénie, qui a joué un rôle important aussi, comme forteresse vénitienne, pendant les guerres du moyen âge. G. Bn.

Italie. — Le cardinal Gasquet, préfet des archives du Vatican, a, dans un interview au *Times* (13 juillet 1921), exposé les résultats des travaux commencés sous sa direction dans les collections pontificales. Le groupement systématique, par pays et chronologiquement, des documents a été entrepris, et le chef de service lui-même s'est occupé des documents anglais, parmi lesquels il signale des lettres d'Edmund Burke, de Nelson, du cardinal Erskine, qui a été ambassadeur à Rome sous le règne de George III. G. Bn.

— Parmi les nouvelles revues italiennes susceptibles d'intéresser les historiens, il y a lieu de signaler les *Miscellanea numismatica*, dirigés par M. Cagiati (n° 1, 1er octobre 1920, à Naples, villino Mandara, 12 l.); *Russia, rivista di letteratura, storia e filosofia*, dirigée par M. E. Lo Gatto (n° 1, octobre 1920, à Naples, piazza Amedeo, 179, 15 l.); les *Studî trentini*, édité par la « Società per gli studî trentini » (n° 1, 1er trimestre 1920, à Trente, tip. Scotoni et Vitti, 15 l.); la *Rivista italo-belga*, éditée par la « Lega italo-belga » (n° 1, février 1920, à Rome, piazza S. Nicola a Cesarini, 8 l.); le *Bollettino bibliografico delle pubblicazioni italiane* (à Rome : « Biblion », 10 l. par an); *Adriatico nostro*, revue mensuelle dirigée par M. Marescotti (à Milan : « Stampa commerciale »; prix : 4 l. le fascicule); *Archivio storico della provincia di Salerno* (Gaetano fratelli, à Salerne); *Rivista critica di cultura calabrese* (Naples, 74, via Monte di Dio).

— M. C. Manfroni a commencé dans la *Rivista marittima*, de mars 1921 (p. 763-782), une revue critique détaillée de la « littérature

maritime de guerre ». Sa première contribution porte exclusivement sur des publications allemandes.

Palestine. — Avec la permission du gouvernement britannique de la Palestine, le Muséum de l'Université de Pensylvanie a entrepris des fouilles à Beisan, la Beth-Shean du *Livre des Juges* et fief de la principauté de Galilée au temps des croisades. Toutefois, il reste entendu que, conformément aux déclarations du même gouvernement, le produit des découvertes opérées doit rester en Palestine. Du reste, dès l'occupation de Jérusalem par les troupes anglaises, on a pu mettre la main sur 120 caisses qui étaient toutes prêtes à partir pour Constantinople, dont les musées se sont toujours enrichis par cette voie, et M. Phythian-Adams, de l'École britannique d'archéologie, a pu identifier et cataloguer 6,000 des objets retrouvés. Le gouvernement anglais se propose de concentrer tous les objets retrouvés dans un musée central d'antiquités qui sera prochainement ouvert à Jérusalem. La « Pro Jerusalem Society » a reçu la mission de conserver les constructions historiques de la ville. A Ain-Duk, l' « École biblique de Saint-Étienne », sous la direction du P. Vincent, a fait d'intéressantes découvertes. Des travaux ont été entrepris à Acre, Athlit, Ascalon, Jifna, Ramallah, Tibériade, Césarée. Les Franciscains, dirigés par le P. Orfali, vont reprendre les fouilles à Capharnaüm (Tel Hum). L'Université de Chicago s'est chargée de Megiddo, celle d'Harvard de Samarie; les Américains s'intéressent, en effet, d'une façon très active aux questions bibliques; après avoir organisé une « École d'études orientales », ils ont fondé une « Palestine oriental Society ». G. Bn.

Erratum.

T. CXXXVI, p. 225, dans l'article de M. Marc Bloch, *Serf de la glèbe. Histoire d'une expression toute faite*, ligne 5, au lieu de : *des hommes du Vermandois*, lire : *des hommes de corps du Vermandois.*

Le gérant : R. Lisbonne.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

RICHELIEU

ET

LA QUESTION DE L'ALSACE

Dans mon livre *les Anciennes républiques alsaciennes*[1], j'ai exposé que le cardinal de Richelieu n'avait pas eu le dessein de s'emparer de l'Alsace et que celle-ci, pour diverses raisons politiques, s'était donnée d'elle-même à la France. Le cadre de la publication ne comportait ni les développements nécessaires ni l'indication suffisante des références. Il en est résulté certaines hésitations chez les critiques. Il m'a donc paru utile de revenir sur la question et de produire, avec quelque précision, les textes et les preuves qui m'ont amené à conclure que Richelieu, contrairement à l'opinion précédemment admise, n'avait pas pu songer à conquérir l'Alsace et qu'il n'y avait pas songé. Des déclarations nouvelles, empruntées à des documents encore inédits, conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères, vont en revanche marquer davantage la sincérité et la force du curieux sentiment qui « jetait les Alsaciens », comme le disait d'Erlach au XVIIe siècle, « dans les bras de la France[2] ».

Il faut se reporter à l'époque où se place l'entrée des Français en Alsace, 1634-1635, et songer à la situation politique générale de l'Europe à ce moment, pour comprendre ce qu'a pu penser et vouloir Richelieu et ce qu'en fait, d'après les documents, il a pensé et voulu.

Richelieu, avant de s'engager dans la grande lutte provoquée par les menaces de la politique d'hégémonie universelle de la maison d'Autriche et l'ambition entreprenante de l'empereur

1. Paris, E. Flammarion, in-18. Bibliothèque de philosophie scientifique.

2. Lettre datée du 22 janvier 1644 à Mazarin : Archives Affaires étrangères, Alsace 9, fol. 252 r°.

Ferdinand II, avait fait ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, il s'était allié avec les princes protestants allemands révoltés contre leur souverain, les avait soutenus, passant des traités avec eux, les subventionnant. Il faut remarquer avec attention ce point : ces alliés germaniques, gens indociles, très peu fidèles, jaloux, susceptibles, constamment occupés à réclamer, prêts à trahir, et d'ailleurs, dans un sens, soucieux de l'intégrité du Saint-Empire, seront le plus grand obstacle à toute velléité de la France, si elle en a, de s'emparer de la moindre parcelle des territoires germaniques : on va en avoir d'abondants témoignages.

Lorsque après avoir, pendant plus de dix ans, occupé les forces de l'empereur « en mettant la main à la bourse et non aux armes », Richelieu sera enfin obligé, « ses alliés ne pouvant subsister seuls[1] », de jeter l'épée de la France dans le conflit, en 1635, on voit par les documents que deux idées concrètes dominent la politique française : la première, de maintenir le contact avec les princes allemands confédérés pour les empêcher d'abandonner l'alliance et pouvoir continuer à leur porter secours; la seconde, de préserver le territoire du royaume de l'invasion. On s'assurera à quel point ce double objectif s'imposait à Richelieu si l'on songe aux événements tragiques de 1635-1636, et comment, dans le courant de 1635, l'armée de Louis XIII était à ce point battue en Lorraine que Feuquières écrivait à la cour le 4 juillet : « Les affaires empirent de moment à autre ; il est à craindre que, dans peu de jours, le siège de la guerre soit sur la Moselle et peut-être *jusqu'à la Marne*[2] » ; que Louis XIII, angoissé, devait concentrer une armée à Château-Thierry afin de couvrir Paris[3] ; ou qu'en 1636 avait lieu la terrible invasion qui amenait l'ennemi, descendant l'Oise, sur Noyon, Berry-au-Bac, Pontavert, jetant « l'épouvante dans le royaume[4] ».

Il n'y a qu'un moyen, disent les conseillers politiques et mili-

1. *Succincte narration*, dans *Maximes d'État ou Testament politique... du cardinal de Richelieu* (éd. Foncemagne). Paris, 1764, in-8°, p. 45.

2. *Lettres et négociations du marquis de Feuquières*, 1753, in-12, t. III, p. 128. En octobre, Gallas et le duc Charles de Lorraine avançaient à ce point que « leurs soldats se promettoient de venir prendre leurs quartiers d'hiver à Paris » (*Mémoires du cardinal de La Valette*, 1771, t. I, p. 77).

3. *Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud, t. II, p. 639.

4. Le mot est dans une lettre de Chavigny à La Valette du 23 juillet 1636 : Aubéry, *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, 1660, t. I, p. 659. Voir aussi Arch. Aff. étr., Alsace 10, fol. 185 r°.

taires de Richelieu, pour éviter de pareils désastres et atteindre les deux buts fixés plus haut : c'est d'abord de tenir quelque bonne place sur le Rhin par où se fera la liaison avec les confédérés allemands, puis, surtout, de constituer du Rhin une barrière derrière laquelle le roi contiendra les armées impériales et empêchera l'invasion du royaume. Le roi de France, concluent-ils, doit occuper des têtes de pont sur le Rhin. Il ne s'agit, observons-le, que d'occupation militaire et non de conquête.

Ces idées remplissent la correspondance du cardinal, celle des secrétaires d'État ou de ses conseillers durant tout le règne. Si l'empereur ne vise qu'à porter la guerre au cœur du royaume, afin d'isoler les rebelles de son empire, dont, après, il viendra plus facilement à bout, Richelieu prescrit ou fait prescrire à ses généraux de s'accrocher à tout prix au Rhin afin de parer aux deux dangers. « Défendez-nous des Allemands sur le Rhin », dit le P. Joseph au cardinal de La Valette[1]. « On couvre la France le long du Rhin », mande le Hollandais allié Aersen au maréchal de Châtillon[2]; et Louis XIII répète : il faut avant tout « assurer les bords du Rhin, la garde du Rhin[3] ».

Dès janvier 1632, les confédérés allemands qui, d'abord, comprennent et semblent admettre, en principe, cette politique, conseillent à Richelieu d'envoyer en effet des troupes à Philippsbourg, Mannheim. Le moment n'est pas encore venu, Richelieu décline[4]. Après la mort de Gustave-Adolphe, tué sur le champ de bataille de Lützen en 1632, les circonstances étant plus menaçantes, les confédérés allemands reviennent à la charge et considèrent que la présence d'un corps d'armée français d'observation sur la rive gauche du Rhin serait indispensable. Richelieu consulte ses généraux, La Force, Brézé. Ceux-ci sont d'avis d'occuper Spire, Philippsbourg ou Mannheim, et, notons ceci, ne conseillent pas d'aller en Alsace[5]. Louis XIII et Riche-

1. Dans une lettre du 23 août 1636, Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 685 : « Toute la pensée des ennemis est de porter la guerre deçà le Rhin, dans la croyance qu'ils ont qu'en éloignant le secours de S. M. les villes et États d'Allemagne se porteront volontiers à traiter avec l'empereur. » Lettre de Feuquières à Bouthilier du 7 avril 1635, dans *Lettres et négociations*, t. III, p. 42.

2. Lettre du 24 avril 1638 : Aubéry, *Mém.*, t. II, p. 125.

3. *Lettres et négociations*, t. II, p. 28, 60, 332; t. III, p. 40 et 218.

4. L'électeur de Trèves parle de Philippsbourg, Bavière de Mannheim, Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. IV, p. 254.

5. *Mémoires du duc de La Force*, éd. La Grange, t. III, p. 417.

lieu, en effet, se prononcent pour Philippsbourg[1]. Les discussions relatives à l'occupation de cette ville vont remplir les documents à partir de 1632. Car, à mesure qu'on approche de l'éventualité de cette occupation, par un phénomène de réaction bien explicable, les confédérés allemands éprouvent maintenant une instinctive répugnance à laisser la France mettre la main sur une place germanique[2]. Le 26 avril 1633, l'assemblée des confédérés d'Heilbronn, obligée d'avouer « avec combien moindre danger on éteint le feu dans la maison de son voisin que dans la sienne[3] », paraît cependant disposée à accepter ce qu'on appelle « le traité de la garde du Rhin[4] »; puis Louis XIII a beau parlementer avec le possesseur de Philippsbourg, l'électeur de Trèves, et les Suédois qui sont dans le pays, il ne parvient pas à occuper Philippsbourg.

C'est pendant que durent ces discussions, début de 1634, que les Alsaciens, ruinés par les guerres, révoltés contre les violences de l'empereur et des Suédois, demandent au roi de France de les prendre sous sa protection. Les premiers traités de protectorat avec Neuwiller, Ingwiller, Bouxwiller, Saverne, Haguenau, origine des autres traités qui mettront l'Alsace sous la protection de Louis XIII, sont de janvier et février 1634. On voit dans quelles circonstances occasionnelles, fortuites, au milieu d'une politique générale que poursuit Richelieu orientée autrement, cet événement se produit. Louis XIII, d'abord hésitant, a accepté parce que les populations réclamaient son appui. Il n'a vu là qu'un incident momentané analogue au fait que l'électeur de Trèves ou la ville de Bâle se sont mis aussi sous sa protection[5]. Nous constaterons plus loin qu'il ne pouvait songer dès

1. *Lettres et négociations*, t. II, p. 275 et 383.

2. Mémoire à ce sujet de M. de Gournay, envoyé de Louis XIII en Allemagne : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 31 r°.

3. Lettre de l'assemblée d'Heilbronn à Louis XIII, *Lettres et négociations*, t. I, p. 218.

4. Mot de Bouthilier à Feuquières : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 182 r°.

5. Cf. *Lettres et négociations*, t. I, p. CLXXXV. Louis XIII avait fait occuper Trèves par une garnison française. On ne soutient pas aujourd'hui qu'il pensât garder la ville, pas plus que celle de Bâle, par conquête. Le prince régent du comté de Montbéliard avait également mis Montbéliard et les possessions alsaciennes du comte, Horbourg, Riquewihr, sous la protection de la France dans les mêmes conditions. Ce dernier fait momentané n'a pas eu d'action sur la question générale qui nous occupe.

ce moment à garder le pays et l'annexer au royaume. Suivons les développements des faits.

Dès le mois de mai 1634 des confédérés allemands, le marquis de Bade, le landgrave de Hesse-Cassel, voyant les Français en Alsace, suggèrent l'idée que la France, du moment qu'elle doit veiller au Rhin, au lieu de Philippsbourg, occupe en effet des villes alsaciennes. L'envoyé français, La Grange aux Ormes, saisi par le landgrave de la question, répond qu'il n'a pas d'instruction sur ce point. Hesse-Cassel réplique que la diète de Francfort pourrait dans ce cas faire la proposition elle-même à Louis XIII et qu'il en parlera à l'assemblée. Mais, et faisons attention à ceci, les alliés germaniques de la diète se récrient aussitôt : ils entendent encore bien moins laisser venir les Français en Alsace qu'à Philippsbourg. Le chancelier de Suède, Oxenstiern, intervenant, déclare à son tour à La Grange aux Ormes que les Suédois occupent des villes d'Alsace, qu'ils comptent à la paix générale s'en servir comme de gages et qu'ils ne les céderont certainement pas aux Français. On voit les difficultés[1]. Louis XIII ne donne pas suite aux propositions du marquis de Bade et du landgrave de Hesse-Cassel. Le 21 juin, son ambassadeur en Allemagne, Feuquières, parlant à la diète de Francfort, ne nomme toujours que Philippsbourg[2], et les confédérés allemands, butés contre toute idée de voir occuper un territoire germanique quelconque par la France, refusent d'accorder Philippsbourg, sous prétexte que « c'est trop risquer » que de mettre le roi en Allemagne[3]. On le voit : la France est encore loin de pouvoir songer à s'emparer de l'Alsace.

Là-dessus on annonce que les Espagnols s'apprêtent à envoyer des secours à l'empereur à travers la Franche-Comté et l'Alsace, afin de prendre à revers les confédérés[4]. Sous l'effet de cette menace qui les effraie, les alliés consentent enfin à ce que le

1. *Lettres et négociations*, t. II, p. 269, 278, 282.

2. D'après l'instruction à Feuquières du 26 mai 1634 : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 100 r°, 125 r°, 166 r° : « Et ne point accepter le change qu'on lui pourroit offrir » (en Alsace), ajoute le texte.

3. *Lettres et négociations*, t. I, p. CL.

4. Cf. l'instruction au maréchal de La Force du 30 août 1634 : *Mémoires du duc de La Force*, t. III, p. 409, 410, et un mémoire à Feuquières du 28 juin sur le même sujet : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 149 r°.

roi de France occupe Philippsbourg. Mais que de précautions ils prennent dans le traité passé avec lui à ce sujet, la place ne sera bien qu'en dépôt provisoire entre ses mains; la France s'engagera à la rendre au moment de la paix générale : elle ne changera rien au statut de la ville ni à sa situation par rapport à l'empire[1]. Feuquières écrit le 5 septembre : « Le duc de Saxe s'est montré le plus passionné contre nous[2]. » Les circonstances vont devenir ensuite de plus en plus critiques : l'empereur avec ses forces marchant contre les confédérés les atteindra à Nördlingen, leur infligera une sanglante défaite, et les confédérés, désespérés, se retourneront vers Louis XIII, le suppliant de venir à leur secours à tout prix, et ici se modifiera la question d'Alsace qui nous occupe.

Car l'Alsace, en effet, à ce moment, prend au point de vue militaire une importance grandissante[3]. Si le roi de France a le souci d'arrêter au Rhin l'envahissement de son royaume, si les confédérés comptent sur le roi pour les aider contre leurs ennemis, la plaine alsacienne devient pour tous un grave sujet de préoccupation. Nous venons de voir qu'en 1634 il est question que les Espagnols arrivent par la Franche-Comté et l'Alsace prendre à revers les ennemis de l'empereur. Déjà, en 1633, il avait été agité dans les conseils impériaux de faire de l'Alsace « la principale place d'armes », où se réunirait un corps puissant formé de troupes venant de Souabe, de Thuringe, d'Italie, de Franche-Comté[4]. Aux heures tragiques de 1636, l'empereur imaginera d'envahir la Bourgogne en passant en Alsace par le pont de Brisach[5]. Ce pont de Brisach, le seul sur le Rhin après celui de Kehl dans la région alsacienne, constitue une position stratégique de premier ordre, dangereuse pour le roi de France et les confédérés. Dans les plans successifs de campagne

1. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 26 r° et suiv. Le traité est du 26 août.

2. *Lettres et négociations*, t. II, p. 408.

3. Au moment de Nördlingen, « les Espagnols tiraient vers l'Alsace ». Récit de la bataille de Nördlingen par le maréchal suédois Horn : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 191 v°.

4. *Lettres et négociations*, t. I, p. 190; Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 226 v°. Instruction à Feuquières du 13 juin 1633 : « S. M. est avertie de toutes parts et de lieux fort certains que le dessein des Espagnols est de former promptement un corps puissant dans l'Alsace, composé de quelques troupes qui passent d'Italie et d'autres qu'Aldringer fait filer par la Souabe et par Brisach, que l'on fait aussi des levées en la Franche-Comté... », etc.

5. *Mémoires du cardinal de La Valette*, 1771, t. I, p. 177.

des Français, il sera nécessaire de prévoir des armées d'observation surveillant le passage de Brisach. Peu à peu la place de Brisach devient aussi importante pour Richelieu, sinon davantage, que Philippsbourg, et derrière Brisach il y a l'Alsace, où il faut tenir les voies de communication, faire attention aux villes fortifiées qui ne doivent pas tomber aux mains de l'ennemi, sous peine de désastre pour les corps isolés. Richelieu, qui écrit à Servien le 19 juin 1635 : « M. de La Force demeurera dans l'Alsace pour boucher les passages de ce côté », en arrivera à mander un an plus tard à des intendants : « De l'Alsace dépend le bon succès de la guerre ou de la paix[1]. »

On voit donc comment peu à peu s'est posée aux yeux de Louis XIII et de son ministre l'importance de l'occupation de l'Alsace, c'est-à-dire sous la forme d'une question d'ordre purement militaire, mais combien difficile et compliquée, puisque, d'une part, les Suédois, tenant déjà une partie du pays, ne veulent pas qu'une autre puissance vienne sur leurs brisées, et que, d'autre part, les confédérés allemands ne peuvent se faire à l'idée de laisser un prince étranger mettre la main sur un territoire germanique!

Entrant en Alsace au début de 1634 par les traités dont nous avons parlé passés avec Haguenau, Saverne et autres places, puis entraîné petit à petit à accroître cette occupation, Richelieu, maintenant, avait-il l'intention secrète, une fois dans le pays, de n'en plus sortir et de le garder? Les circonstances que nous venons de dire ne s'accordent guère avec cette hypothèse. Mais les documents vont répondre encore plus précisément. Nous allons voir : 1° qu'en principe Richelieu, étant donné les idées du temps, ne pouvait pas songer qu'il pût réclamer au futur congrès de la paix la possession de l'Alsace; 2° qu'en fait, devant les soupçons des confédérés germaniques à ce sujet, leurs récriminations violentes, leurs menaces, il a dû, d'avance, prendre position et répondre négativement sous toutes les formes à la question qui vient d'être posée; 3° que, pour des motifs qui vont être indiqués, n'ayant fait nul mystère durant son administration de ses « buts de guerre », il en a exclu expressément l'Alsace.

Il est difficile de bien comprendre les idées d'un temps diffé-

1. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. V, p. 61 et 440.

rent du nôtre et volontiers nous prêtons aux gens du passé nos propres préoccupations. Il faut cependant faire effort pour entrer dans leurs modes de raisonnement et tâcher de considérer les questions telles qu'elles se présentaient à leurs yeux et non telles que nous croyons les voir.

Richelieu, engagé dans la guerre de Trente ans, a eu très vite l'idée d'aboutir à la paix et a désiré constamment cette paix. Les dangers courus par la France en 1635, les désastres de 1636, les embarras financiers au milieu desquels se débattait Bullion, les campagnes violentes menées contre le cardinal parce que l'opinion l'accusait de prolonger volontairement la lutte, eussent été suffisants pour l'y décider. Dès novembre 1635, le secrétaire d'État Chavigny, dépositaire de ses pensées, écrivait : « Nous aurions grand besoin d'un grand succès pour faire la paix[1]. » Richelieu répète : « Je désire la paix avec une passion indicible[2]. » Il mandera au nonce le 24 décembre 1637 : « M. le nonce sait bien que Sa Majesté a tout tenté pour la paix[3]. » Dans ses instructions à ses agents à l'étranger, il proteste « de la sincérité de la France dans le désir de la paix », au point, ajoute-t-il, « que je ne crains point de désirer malédiction à ceux qui, par des prétentions injustes, l'empêcheront[4]. » « Redoublez vos prières », dira-t-il à un religieux le 8 novembre 1638, « pour la paix, que je souhaite avec tant de sincérité et d'ardeur que je ne crains point de prier Dieu qu'il punisse ceux qui l'empêchent[5]. » Et il confiera, découragé, à Bullion le 14 juillet 1640 : « Je suis las de la guerre[6] ! »

Dès lors, il a accepté toutes les occasions qu'on lui a offertes de négocier. Au début d'août 1636 on lui parle de conférences à engager à Cologne. Il s'empresse de désigner les plénipotentiaires, d'Avaux et Feuquières, dresse l'instruction générale, réunit l'argent. L'affaire n'aboutit pas[7]. On lui propose de

1. Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 557.

2. Septembre 1637, Avenel, *Lettres*, t. V, p. 852. Richelieu écrivait le 28 mars : « Dieu sait si nous trouverons facilité en la paix ! » *Ibid.*, p. 763.

3. *Ibid.*, t. VIII, p. 321. Le 5 mars 1638, Louis XIII écrit aux évêques pour leur demander des prières publiques afin d'obtenir de Dieu la paix : *Ibid.*, t. VII, p. 185.

4. *Ibid.*, t. VII, p. 1030; t. VI, p. 243.

5. Lettre au P. Bernard, *Ibid.*, p. 235.

6. *Ibid.*, t. VI, p. 709.

7. Bibl. nat., ms. fr. 10212; Avenel, *Lettres*, t. VI, p. 114, 256, 459, 521, 603, 632, 660.

nouveaux colloques à Hambourg. Il envoie d'Avaux[1]. Le projet traîne; le cardinal est crispé : « Plus on approche du terme où doit commencer la négociation, écrit-il à d'Avaux, plus on prévoit de difficultés[2]. » En juin 1641, les lieux de conférences sont changés et reportés à Münster et Osnabrück; à la fin de janvier 1642, Richelieu désigne le plénipotentiaire chargé de défendre les intérêts de la France, Mazarin[3]; il a su où devait se signer la paix; il faudra encore six ans pour la conclure. Il n'a pas dépendu de lui qu'elle fût décidée plus tôt.

S'il a pensé constamment à la paix, il a non moins constamment songé à ses conditions. Cette paix qu'il souhaite, il la veut juste, « honorable », dit-il, afin qu'elle soit sûre ; ce sont les termes qui reviennent toujours sous sa plume[4]. « On veut traiter de bonne foi », écrira-t-il à un agent en Espagne, Pujol, le 8 novembre 1637, « et sans prétendre autre avantage que celui que la raison doit accorder à un chacun. » Il faut que les ennemis se résolvent « à vouloir une juste paix[5] ». Mais qu'appelle-t-il une juste paix? Qu'entend-il par les avantages que « la raison » doit accorder à la France?

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, jusqu'à la fin de sa vie, Richelieu a prétendu expliquer avec franchise et loyauté ses intentions : « J'ai pour maxime », a-t-il écrit, « de dire franchement ce que je veux faire et ne vouloir que la raison... Les caracols inutiles ne sont plus bons pour un homme de mon âge qui va droit à ses fins[6]. » Certes, il n'entend point faire la guerre de façon désintéressée : le roi de France doit être dédommagé des lourds sacrifices qu'il a consentis par des acquisitions territoriales.

1. Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*, t. II, p. 39.

2. Avenel, *Lettres*, t. VIII, p. 363.

3. *Ibid.*, t. VII, p. 141, 898; t. VIII, p. 371.

4. « Il faut buter à contraindre l'empereur d'accorder une paix raisonnable et sûre. » Mémoire à Feuquières : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 24 r°. On souhaite une paix qui soit « sûre, juste et raisonnable » : Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 566.

5. Avenel, *Lettres*, t. VII, p. 779, 780, 817. « Quand je dis vouloir la paix, j'entends à consentir aux conditions justes et raisonnables sans lesquelles elle ne peut estre faite » (lettre à d'Avaux du 27 février 1642, *Ibid.*, p. 904).

6. *Ibid.*, t. VII, p. 833; t. VI, p. 730. Bouthilier écrit à Feuquières le 17 août 1634 : « On est si bien informé par deçà (en Allemagne) de la sincérité de nos intentions et de la prudence et retenue avec laquelle vous agissez pour le service du roi » (Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 182 r°).

Mais, en fait d'acquisitions territoriales, « la France », mande Richelieu à un agent en Espagne le 15 février 1639, « ne veut que ce qu'elle peut prétendre avec justice[1] ». Il écrit au maréchal d'Estrées le 8 octobre 1636 : « Nous n'avons à posséder que ce qui nous appartient[2]. » Seulement, qu'est-ce qui nous appartient? Et Richelieu répond : ce à quoi des titres juridiques certains donnent au roi le droit de prétendre. Le XVIIe siècle, héritier des conceptions féodales du moyen âge, veut qu'un prince invoque pour prendre un territoire, comme un particulier pour revendiquer un bien, des titres légitimes : héritage, donation, achat, traité, privilège de souveraineté. Les juristes de la couronne, les Godefroy, les Dupuy, les Lebret, les Delorme, ont établi dans de savants mémoires quels étaient les territoires que Louis XIII pouvait réclamer. Richelieu s'inspire de ces mémoires. Il les a fait contrôler, au point de vue de la conscience, par « les autorités de l'Écriture, des Pères et des docteurs, pour faire voir si clairement la vérité qu'on n'en puisse douter[3] ».

Or, ces mémoires citent nombre de pays que peut revendiquer la France : la Lorraine, la Franche-Comté, la Savoie, le Milanais, Naples, la Sicile, des régions des Flandres : *ils ne mentionnent jamais l'Alsace*[4]. Pour les juristes, il n'existe aucun

1. Avenel, *Lettres*, t. VIII, p. 352.
2. *Ibid.*, t. V, p. 613.
3. *Ibid.*, t. VIII, p. 266.
4. Voir les volumineux dossiers constitués par les Godefroy établissant « les droits du roy de France sur plusieurs royaumes et seigneuries » : Bibl. de l'Institut, collection Godefroy, 292 à 298. On y trouve encore mentionnés le Piémont, Nice, la Navarre, l'Aragon, Gênes, le Montferrat, Orange, Avignon et le Comtat, l'Artois, etc. La thèse de Godefroy est celle-ci (*Ibid.*, 335, fol. 19 v°) : « C'est une loi générale et indubitable, tenue et gardée en tous les royaumes et monarchies, autant en Allemagne qu'en France, que les rois ne peuvent renoncer aux royaumes et provinces qui font part et portion de leurs couronnes, et nommément quand il est question d'en quitter la souveraineté, pour ce qu'ils ne sont pas propriétaires ains, tant seulement, gardiens et administrateurs de leurs royaumes. » Les Dupuy ont imprimé les mémoires qu'ils avaient préparés sur le même sujet pour Richelieu, conjointement avec Le Bret et Delorme, dans les *Traités touchant les droits du Roi Très Chrestien sur plusieurs Estats et seigneuries possédées par divers princes voisins.* Paris, A. Courbe, 1655, in-fol., 1018 p. Un magistrat, avocat du roi au siège présidial de Béziers, avait, dès 1632, publié des conclusions identiques : J. de Cassan, *la Recherche des droits du roy et de la couronne de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers.* Paris, F. Pomeray, in-4°. Cassan invoque les principes de l'indivisibilité du

acte dans les âges passés conférant aux ancêtres du roi très chrétien le droit de réclamer l'Alsace. Sans doute, les lettrés, à travers les siècles, rappelant qu'autrefois les limites de l'ancienne Gaule allaient jusqu'au Rhin, ont souhaité le retour à cet état ancien du royaume, et un jésuite, le P. Labbé, après la mort de Richelieu, écrira même un soi-disant *Testamentum politicum* du cardinal qui eut quelque fortune auprès des historiens du XIXe siècle et dans lequel sera attribuée à Richelieu l'intention de porter à ces limites romaines les frontières de la France[1]. Mais, aux yeux des juristes de la couronne et des politiques qui s'inspirent de leurs conclusions, le fait que les Romains ou les Francs ont, il y a huit siècles, possédé la rive gauche du Rhin, ne constitue pas un titre juridique dont ils puissent faire état dans les discusssions futures d'un congrès avec les plénipotentiaires du Saint-Empire. Ils n'en parlent pas. Il reste bien, il est vrai, « la conquête ». Les gens du temps connaissent, certes, « le droit de conquête » ou de guerre et Richelieu le connaît aussi. Mais il déclare dans une lettre au maréchal d'Estrées du 8 octobre 1636 qu'il ne le considère comme « ni fondé, ni plausible[2] ». La conquête est pour lui un acte violent. Ministre du roi très chrétien auquel on a donné le surnom de « Juste », il ne croit pas devoir conseiller à son maître des procédés que sa conscience, l'honneur du roi, la dignité et l'intérêt de l'Etat lui interdisent[3].

royaume, de la souveraineté qui ne peut ni se céder, ni s'aliéner, du caractère inaliénable du domaine du roi et qu'il n'y a pas de prescription avec la souveraineté, etc. En 1665, D. Godefroy et H. de Lionne maintiendront les mêmes théories dans leurs *Mémoires et instructions pour servir dans les négociations*. Paris, in-12. Le fait que l'Alsace n'est jamais nommée dans ces travaux est une chose tout à fait remarquable.

1. Voir le *Testament politique latin du cardinal de Richelieu*, dans *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, t. XV, 1887, p. 117-145. Malherbe écrivait de Richelieu à M. de Mentin le 14 octobre 1627 (*Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 109) : « L'espace d'entre le Rhin et les Pyrénées ne lui semble pas un champ assez grand pour les fleurs de lys; il veut qu'elles occupent les deux bords de la mer Méditerranée et que de là elles portent leur odeur aux dernières contrées de l'Orient. »

2. Avenel, *Lettres*, t. V, p. 613.

3. Hugues de Lionne écrivait au baron de Boineburg le 7 juin 1659 (dans Valfrey, *Hugues de Lionne*, t. II, p. 269) : « Je veux venir à une autre remarque que peut-être vous n'aurez pas encore faite, qui est que depuis les conquêtes de Charlemagne la France, en aucun traité qu'en celui-ci (la paix des Pyrénées), n'a rien retenu au seul titre de conquête, et si, dans les autres,

Voilà du moins ce qui se dégage des documents. Maintenant, Richelieu est-il de bonne foi? On ne le croira pas, étant donné l'opinion que nos habitudes d'esprit, les romanciers et les dramaturges ont imposée à l'histoire du personnage de Richelieu, et on jugera qu'au fond le cardinal a dû avoir certainement la pensée que l'Alsace, qui s'offrait à lui, était bonne à prendre et à garder. Serrons donc de plus près le problème.

Richelieu eût-il eu de pareilles intentions que, d'abord, les infinies difficultés suscitées par les confédérés allemands à ce sujet, difficultés de nature à compromettre à tout instant la situation générale, l'obligeraient à contenir ses ambitions. Puis ces difficultés vont l'amener à des déclarations catégoriques qui constitueront comme des engagements formels, absolus, sur lesquels je ne saurais trop insister.

Ces princes confédérés allemands sont des gens, ainsi que l'écrit Feuquières, « passionnés, superbes, avaricieux, glorieux, brutaux, grands ivrognes, méfiants, haïs et méprisés de leurs sujets[1] ». On ne les tient qu'à force d'argent : le marquis de Brandebourg, un Hohenzollern, touche 20,000 pistoles de pension, un prince de Saxe 12,000 écus[2]. A tout instant ils sont sur le point de trahir. Richelieu doit agir avec eux de façon extrêmement circonspecte, les ménager, prendre garde à leurs susceptibilités. Lorsque après la mort de Gustave-Adolphe à Lützen, en novembre 1632, il envoie Feuquières à l'assemblée d'Heilbronn avec mission de maintenir le faisceau fragile de l'alliance, l'ambassadeur français a une campagne très difficile à conduire, tellement ces Germaniques sont de caractère ombrageux et irritable[3]. Nous avons vu la résistance qu'a rencontrée Richelieu, ne fût-ce que pour occuper une ville comme Philippsbourg. Imagine-t-on quel accueil eût reçu l'idée de prendre l'Alsace entière et de l'annexer à la France? Or, précisément, voyant

elle a eu parfois quelque avantage, ç'a été toujours à des choses qui se trouvoient d'ailleurs appartenir à nos rois par succession, confiscation, échange ou même par achat. »

1. Relation du voyage de Feuquières en Allemagne en 1633, Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 399. De Noyers, écrivant à La Valette en juillet 1636, dit : « Ces gros ivrognes », *Ibid.*, p. 651.

2. *Lettres et négociations du marquis de Feuquières*, t. I, p. 97, 106, 109; t. II, p. 217. En 1634, Feuquières fait pour une fournée un total de 89,000 livres (Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 434 r° et suiv.).

3. *Lettres et négociations*, t. I, p. 3 et suiv. La nomination d'ambassadeur de Feuquières est du 3 février 1633.

les Français entrer en Alsace, les confédérés sont convaincus que Louis XIII a certainement l'intention de s'emparer du pays. Il n'est que de suivre dans les documents le dialogue qui s'établit entre eux et Richelieu, dès le début.

Lorsque en février 1634 les premières villes alsaciennes s'offrent au protectorat de la France, Saverne, Haguenau, Richelieu, prévoyant les protestations violentes que vont formuler les confédérés, écrit au maréchal de La Force le 10 février qu'il accepte le projet de traité pour diverses raisons, mais il veut qu'il y soit bien spécifié que « Haguenau et Saverne ont été mis en dépôt au roi *sous la condition de les rendre à l'empereur au traité de paix* ». C'est la formule de Philippsbourg[1]. L'occupation des villes d'Alsace est, pour Richelieu, analogue à celle de Philippsbourg : une occupation provisoire militaire. Malgré cette précaution, les alliés allemands se troublent et protestent. Richelieu, allant au-devant de leurs préventions, s'empresse de répondre que le roi de France ne songe pas « *à accroître ses États de ce côté*[2] ». Il confirme à son ambassadeur Feuquières, dans ses instructions et ses dépêches, sa ferme pensée sur ce point. Il est indispensable, dit-il, de rassurer les Allemands. La France sait ce qu'elle veut : elle ne veut pas s'emparer de l'Alsace. Il mande le 1er février 1634 à Feuquières, lui parlant de l'électeur de Saxe : « Il faut surtout lui ôter la créance que le roi ait intention de s'agrandir dans l'Allemagne, s'assurant que Sa Majesté n'a pris à autre intention la sauvegarde et manutention des villes et des places (alsaciennes) qu'*avec promesse et volonté de les rendre par le traité de paix générale*[3]. » Les Allemands n'ajoutent pas foi à ces affirmations. L'effervescence s'accroît outre-Rhin. Les alliés en viennent à menacer de rompre et s'entendre avec l'empereur. Le chancelier de Suède, Oxenstiern, homme remarquable d'intelligence, mais faux, brutal, plein de malveillance pour nous, au dire de nos ambassadeurs, les excite[4]. Richelieu se décide alors à faire faire par Feuquières,

1. L'instruction de Louis XIII au maréchal de La Force, du 10 février 1634, est dans les *Mémoires du duc de La Force*, éd. La Grange, t. III, p. 395, et aux Arch. Aff. étr., Lorraine 14, fol. 182 v°.

2. *Ibid.*

3. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 12 v°.

4. *Ibid.*, fol. 50 r°, et *Lettres et négociations*, t. II, p. 277. Richelieu trouvait les manières d'Oxenstiern « un peu gothiques et beaucoup finnoises » (Avenel, t. VIII, p. 200).

au nom du roi, une déclaration catégorique. Pesons-en les termes, car sous la forme lourde et embarrassée du temps elle contient la réponse de Louis XIII et de Richelieu à la question qui nous occupe en ce moment.

« Si, sur le sujet des places que le roi tient en Alsace, comme sont Haguenau, Saverne et autre lieux », est-il dit dans les instructions à Feuquières du 26 mars 1634, « les confédérés témoignent ouvertement du mécontentement et de la jalousie, y ajoutant les menaces de faire la paix, le sieur de Feuquières leur dira qu'ils ne la désirent pas (la paix) plus que le roi et que, pour leur faire connaître qu'il n'a prétention quelconque de *s'agrandir à leurs dépens*, il leur déclare *être tout prêt à leur remettre lesdites places* (d'Alsace) aussitôt que, par un bon accommodement, cessera l'obligation qu'il a de conserver *ceux qui ont imploré sa protection* pour éviter le péril de leur ruine dans les agitations des deux partis... Qu'au reste le roi étant entré en alliance avec les Suédois et lesdits confédérés pour la liberté et le soulagement de l'Allemagne, spécialement de ses alliés et voisins, chacun ne peut trouver étrange s'il met à couvert *ceux qui ont eu recours à lui*... Sa Majesté, étant fort assurée que tous ses déportements passés lui ont acquis un si public et certain témoignage de sa justice et modération en toutes les occurrences qui se sont présentées *d'étendre ses limites*, qu'elle n'a point de peur qu'aucuns, bien affectionnés au public, le puissent mettre en doute; qu'elle ne tient aucuns lieux *avec la plainte et le regret de ceux qui les lui ont mis entre ses mains*, *n'ayant point usé de force*, combien qu'elle ne manque pas de pouvoir... Que, *ne voulant pas garder les places qu'elle a dans l'Allemagne* (l'Alsace), elle ne peut que trouver de l'avantage, quand le temps viendra, de *les rendre*, et qu'elle n'y apportera aucune difficulté, se promettant qu'on aura foi à ses paroles confirmées par tant de précédents effets[1]. »

L'excitation des esprits est telle que, bien entendu, cette déclaration, pourtant très nette, ne produit pas l'effet désiré. Bernard de Saxe-Weimar écrit à Feuquières : « Les plaintes sont

1. Cet important document se trouve aux Arch. Aff. étr., *Correspondance politique*, Allemagne 10, fol. 42 r° et suiv. Le compilateur des *Mémoires de Richelieu* l'a eu entre les mains (éd. Michaud, t. II, p. 556). Les affaires d'Allemagne étaient délibérées entre Richelieu, le P. Joseph et Bouthilier. J'ai des raisons de croire que ce texte a été rédigé par le P. Joseph.

continuelles de l'entrée que l'on donne aux étrangers en Allemagne contre les constitutions de l'empire[1] », et Louis XIII est obligé de répondre à son ambassadeur « quels justes sujets il a de reconnaître avec déplaisir les jalousies et les soupçons qu'on a de lui[2] ». Il ordonne alors à cet ambassadeur de se rendre devant l'assemblée de Francfort et là, dans un discours public, de renouveler les déclarations solennelles de la France. Feuquières s'exécute le 21 juin 1634 : « J'ai ordre très exprès de vous déclarer de la part de Sa Majesté Très Chrétienne », dit-il à l'assemblée, « qu'elle continue d'affectionner de telle sorte votre bien et votre repos que vous ne devez nullement appréhender qu'elle fasse jamais difficulté aucune de *remettre à l'empire par le traité de paix générale toutes les places du pays d'Alsace* dont elle se trouvera saisie. » Il proteste avec hauteur de « la sincérité et généreuse conduite qui accompagnent toutes les actions royales de son maître ». Il estime qu'elles doivent suffire pour « dissiper les ombrages que l'artifice des ennemis pourrait faire prendre de cette sienne protection à quelques-uns de ses alliés ». Richelieu engage donc l'honneur du roi sur cette affirmation qu'il ne veut pas s'emparer de l'Alsace[3].

Les appréhensions et l'agitation des princes germaniques ne cessent pas. Richelieu s'impatiente. Du moment que la simple occupation de Philippsbourg va tellement « à contre-cœur » aux confédérés, qu'elle leur laisse « un tel dépit dans l'âme » qui les « irrite si fort », qu'elle provoque des jalousies « qu'on ne peut surmonter[4] », il décide brusquement en août 1634 de renoncer même à Philippsbourg et il notifie à Feuquières de ne plus

1. *Lettres et négociations*, t. II, p. 274.

2. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 147 r°. Cf. fol. 87 r°.

3. *Ibid.*, fol. 125 v°. « Proposition de la part de Louis XIII°, roy de France, par le sieur de Feuquières à l'assemblée... à Francfort-sur-le-Main. » Le *Mercure françois* donne le texte de ce document comme ayant été lu à l'assemblée le 24 mars (*Mercure françois*, 1634, p. 467). C'est une erreur. Pour ce qui est de l'importance qu'attache Richelieu à la sincérité des déclarations du roi, il n'est que de se rappeler ce mot de la *Succincte narration* (*Testament politique*, éd. Foncemagne, p. 54) : « Je sais bien que, si V. M. eût manqué à sa parole, elle eût beaucoup perdu de sa réputation et que la moindre perte de ce genre fait qu'un grand prince n'a [ensuite] plus rien à perdre. »

4. Lettre de La Grange aux Ormes à Richelieu : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 158 r°.

rien demander aux confédérés[1]. Lorsque à ce moment quelques-uns de ceux-ci, contrairement à l'opinion irritée de leurs compatriotes, parlent d'offrir à la France, en échange de Philippsbourg, l'occupation de villes alsaciennes, Richelieu refuse sèchement : « Le roi », écrit-il le 17 août 1634, « ne fait pas grand cas des places qu'on pourrait lui bailler en échange de Philippsbourg, en Alsace : *cela ôterait la créance qu'elle veut qu'on ait qu'elle ne prétend rien en Allemagne*[2]. »

Dès lors, on comprendra son extrême irritation quand, le 9 octobre suivant, l'envoyé français à Strasbourg, Melchior de l'Isle, agissant de son autorité privée, sans instruction, sans autorisation, conclut avec Colmar le traité qui mettait en fait l'Alsace entière, en dehors et à l'insu des confédérés, sous le protectorat de la France[3]. C'est « à ce coup » que les alliés allemands vont se soulever contre les ambitions françaises, déclarer justifiées leurs craintes, malgré les affirmations contraires de Louis XIII, et accuser celui-ci de duplicité! De là la lettre très vive écrite par Richelieu à Melchior de l'Isle. Le roi désavoue publiquement son envoyé par une déclaration officielle à la diète germanique[4], puis ordonne au maréchal de La Force de retirer toutes les troupes qu'il a envoyées dans les villes alsaciennes à la suite du traité avec Colmar[5]. Pouvait-il proclamer plus clairement la loyauté de ses intentions? Feuquières, qui est allé expliquer à Oxenstiern la convention de Melchior de l'Isle et le désaveu formel du roi, écrit à Bouthilier, devant l'extrême mécontentement que lui manifeste le chancelier de Suède : « Il serait à désirer que cela ne fût pas arrivé dans les conjonctures présentes, ne pouvant être expliqué avantageusement ni des amis, ni des ennemis[6]. »

On a dit que, si Richelieu repoussa le traité de Melchior de l'Isle, c'était non qu'il le trouvât aventureux, mais qu'il le

1. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 177 r°, dépêche à Feuquières du 16 août.
2. *Ibid.*, fol. 180 r°.
3. Voir mes *Anciennes républiques alsaciennes*, p. 209.
4. Arch. Aff. étr., Alsace 6, fol. 80 r°. « Le roy ayant su le traité qui a esté faict par le sieur de l'Isle estant pour le service de Sa Majesté à Strasbourg... », etc.
5. Lettre de Louis XIII au maréchal de La Force du 1er novembre 1634, dans *Mémoires du duc de La Force*, éd. La Grange, t. III, p. 415. Remarquons cette date du 1er novembre.
6. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 379 v°.

jugeait insuffisant et faisant trop de concessions aux Colmariens. Cette explication ne s'accorde guère avec les faits et les textes qui précèdent. On a ajouté que le cardinal aima mieux lui substituer un traité infiniment plus fructueux pour la France, qui fut signé le 1er novembre 1634 suivant avec les princes confédérés, et par lequel, au nombre des places de l'Alsace mises en dépôt aux mains de Louis XIII, se trouvaient celles qu'occupaient les Suédois, nommément Benfeld, Brisach, traité qui, par surcroît, ne parlait pas d'assurer de garanties aux Alsaciens pour l'exercice de la religion protestante et ne stipulait pas la restitution du pays après la guerre à l'empire. Le traité du 1er novembre, dit-on, représenterait donc bien la véritable pensée de Richelieu entendant s'emparer de l'Alsace[1]. Il n'est pour répondre que de voir de près ce document du 1er novembre 1634 et les circonstances dans lesquelles il a été rédigé.

L'écrasement des confédérés allemands à Nördlingen a eu lieu le 5 septembre 1634. Cette défaite produit un effet considérable en Allemagne. Les alliés sont atterrés. Feuquières écrit à d'Avaux le 19 septembre : « La susdite déroute a tellement étonné d'abord tous les confédérés, que sans cette espérance qu'il leur reste du côté de Sa Majesté (le roi de France), de laquelle j'ai cru devoir leur donner encore de plus grandes espérances que je n'avois lieu d'espérer pour eux, ils se fussent laissé, sans doute, emporter aux propositions d'accommodement (avec l'empereur). » Il va voir Oxenstiern qu'il trouve « dans l'affliction ». Oxenstiern, abattu, déclare à l'ambassadeur français qu'il ne compte plus que sur Louis XIII[2]. Dans l'affolement général, l'assemblée des confédérés adresse une députation à Feuquières pour supplier le roi de France de déclarer la guerre à l'empereur, afin de venir les sauver, et ils demandent, par une seconde députation, à quelles conditions le roi consentirait à relever leurs affaires. Feuquières répond que le mieux serait d'envoyer à Paris un ambassadeur avec pouvoir de traiter. Ainsi en est-il décidé[3]. Philippe Streiff de Lauenstein est désigné et les Suédois y adjoignent leur vice-chancelier, Jacques Löffler. Oxenstiern parle même de retirer les Suédois de partout et de laisser occuper par la France toutes les places qu'il détient

1. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIX, p. 323.
2. *Lettres et négociations*, t. II, p. 228, 425.
3. *Ibid.*, p. 422.

jusqu'à l'Elbe[1]. Dans un mémoire spécial du maréchal suédois Horn, il est émis l'avis que les Français devraient occuper immédiatement l'Alsace entière pour empêcher les impériaux de venir s'y installer et d'y faire la récolte[2], et, sans attendre les ordres d'Oxenstiern, le rhingrave Otton-Louis, qui commande les contingents suédois en Alsace, veut livrer aux régiments du maréchal de La Force les places qu'il détient[3].

A Paris on a été très ému de la défaite de Nördlingen. L'écrasement des alliés germaniques rapproche de plus en plus le moment où il faudra que la France entre en guerre. Richelieu, à contre-cœur, prévoit qu'il devra s'y décider pour le printemps suivant. Il se prépare. Il écrit à Feuquières dès le 14 septembre que le roi de France est bien obligé de venir au secours des confédérés, mais que, devant leur ruine, il lui faut les coudées franches, afin de protéger le territoire du royaume, c'est-à-dire, et il revient à la thèse indiquée plus haut, les confédérés allemands doivent enfin accepter que la France puisse défendre ses frontières sur la ligne du Rhin. Il répète qu'il doit assurer « la défense du Rhin ». A cet effet, et en raison des menaces que présente la place de Brisach, il faut qu'il puisse assiéger Brisach, et, quand il l'aura, l'occuper. En attendant, afin de faciliter les opérations militaires, « les confédérés mettront présentement au dépôt du roi les places de l'Alsace et notamment Benfeld[4] ». Feuquières explique à Richelieu qu'à son avis les confédérés accepteront que la France assiège Brisach, mais que, même dans leur détresse, ils ne céderont pas sur Benfeld et les autres places d'Alsace[5]. Le 26 septembre il annonce le départ des ambassadeurs pour Paris. Le 5 octobre il écrit qu'il vient de voir Oxenstiern et qu'il l'a trouvé plus bas que jamais : « Il commença par me dire qu'il ne me vouloit rien celer et qu'ainsi il me diroit franchement que les affaires générales étoient

1. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 223 v°. Oxenstiern, affolé par la tournure que prenaient les événements, avait fait cette proposition dès le 29 août. Dépêche de Feuquières au P. Joseph de cette date.

2. *Ibid.*, fol. 221 r°.

3. Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, p. 37. Cf. *Lettres et négociations*, t. I, p. CIX.

4. Mémoire à Feuquières : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 275 r° et 277 r°.

5. *Ibid.*, fol. 257 r°. « Benfeld et les autres places d'Alsace, je doute que nous les puissions avoir. »

encore en beaucoup plus mauvais état que ce que j'en voyois ne me le pouvoit faire croire[1] ».

Quand les deux ambassadeurs arrivent à Paris « avec ample pouvoir de traiter et de conclure ce qui sera jugé nécessaire pour le bien général », on leur explique nettement les idées du gouvernement français : il s'agit de convenir de conditions militaires éventuelles dans le cas où le roi romprait avec l'empereur et entrerait en guerre contre lui et il ne s'agit que de cela. Les ambassadeurs acceptent, et voici les clauses de ce traité du 1er novembre 1634[2]. Le roi de France et les confédérés allemands, avec les Suédois, confirment à nouveau leur alliance. En cas de rupture, Louis XIII (art. IV) « tiendra en deçà du Rhin une armée considérable pour s'y en servir offensivement et défensivement, selon les occurrences, contre les ennemis communs de Sa Majesté et des confédérés » ; donc nécessité pour lui d'aller librement en Alsace et de détenir les places fortifiées du pays[3], et, en effet (art. XI) : « Au cas que Sa Majesté entrât en rupture ouverte contre les ennemis communs qui sont dans l'empire ou ailleurs (allusion à la Franche-Comté), lesdits confédérés, considérant les incommodités et périls de la guerre auxquels Sa Majesté expose sa personne et ses États en leur faveur, consentent, dès à présent, sous ladite condition de rupture de la part de Sa Majesté, pour lui témoigner la confiance qu'ils ont en elle et à ce qu'elle ait plus de lieu d'éloigner les ennemis communs de ses propres États, comme aussi pour mieux assurer le pays d'Alsace contre leurs efforts (que d'explications et de précautions !), que ledit pays d'Alsace au delà du Rhin soit mis en dépôt en la protection de Sa Majesté, avec les places et villes qui en dépendent, qu'ils ont prises sur leurs ennemis, et spécialement Benfeld et Schlestadt, qui seront mises ès mains du roi aussitôt que Sa Majesté aura déclaré être en rupture, comme aussi généralement tout ce qui dépend d'Alsace en deçà du Rhin. » La

1. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 310 r°. Lettre de Feuquières à Bouthilier datée de Spire.

2. Dans Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 79-80. Il existe plusieurs copies manuscrites du document aux Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 336 et suiv.

3. Louis XIII explique à Feuquières, dans un mémoire du 28 juin 1634, comment, si on a une armée en Alsace, il faut « avoir des retraites pour sa sûreté », c'est-à-dire tenir des places : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 147 r°.

convention étant générale et d'ailleurs éventuelle, on n'entre pas dans le détail minutieux de l'occupation, notamment de la question de religion. Néanmoins, il est bien stipulé à l'article XI que les alliés germaniques « seront maintenus en leurs possessions légitimes et ne sera rien entrepris au préjudice de leur juridiction et de tous leurs droits », ce qui implique, en fait, les libertés religieuses[1]. Enfin, la question de l'évacuation future et de la restitution à l'empire des territoires alsaciens occupés, au moment de la paix générale, y est parfaitement spécifiée à l'article XII : « Le roi (de France) promet de bonne foi de retirer ses garnisons de Brisach et autres lieux susdits deçà et delà le Rhin (c'est-à-dire l'Alsace) sans aucune restitution de frais, pour en être disposé selon qu'il sera convenu au traité de la paix générale. »

En définitive, les alliés allemands, étant dans une situation très critique, sont venus supplier Louis XIII de déclarer la guerre à l'empereur pour les tirer d'affaire. Louis XIII répond : dans le cas où je la déclarerais, sur quoi puis-je compter de votre part? J'entends défendre mes frontières au Rhin, entre autres en Alsace : vous soulevez des chicanes perpétuelles à ce sujet; consentez-vous, oui ou non, à me laisser amener mes troupes sur la ligne que je considère comme la meilleure pour protéger le royaume et vous porter secours? Et les alliés accèdent, à condition que Louis XIII promette d'évacuer le pays à la paix, ce que Louis XIII accorde. On ne voit donc pas en quoi ce traité du 1er novembre 1634 est meilleur pour Richelieu que celui de Melchior de l'Isle, sinon parce que le cardinal tient des confédérés et non plus seulement des Alsaciens le droit d'entrer en Alsace; en quoi surtout il donne l'Alsace à la France et la donne mieux ou plus sûrement que celui du 9 octobre avec Colmar. Richelieu n'a d'ailleurs considéré ce traité que comme un renouvellement de celui d'Heilbronn « pour les soutenir (les confédérés) et empescher leur déroute », dit-il[2].

1. En effet, Louis XIII dira, dans un document du 2 avril suivant, qu'il veut qu'on maintienne en Alsace « la religion catholique en toute liberté et selon qu'il est porté par le dernier traité fait à Paris » (B. Röse, *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar*. Weimar, 1829, in-8°, t. II, p. 465).

2. Lettre de Richelieu à Oxenstiern du 21 novembre 1634, Avenel, *Lettres*, t. IV, p. 789. Un commis de Bouthilier, résumant le traité du 1er novembre, écrira (Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 349 v°) : « Les confédérés consentent qu'en cas que S. M. entre en rupture ouverte contre l'ennemi, que le pays

Puis, ce qui achève d'enlever à ce traité l'importance qu'on lui attribue, traité qui, répétons-le, était uniquement une convention militaire éventuelle ne constituant pas une cession de territoire et n'aurait dû jouer d'ailleurs que lorsque, en 1635, Louis XIII entra en guerre contre la maison d'Autriche, c'est que les Allemands ont mis une mauvaise volonté extrême et un temps infini à le ratifier et que les Suédois ne le ratifièrent pas[1]. Louis XIII ne pourra donc pas en faire état : il invoquera seulement le fait que les gens du pays d'Alsace ont sollicité sa protection et, comme il se prépare à la lutte inévitable, ses troupes en attendant resteront dans la plaine de l'Ill.

En effet, le traité du 1er novembre provoque des réclamations infinies en Allemagne, tellement les préventions contre l'entrée des Français en Alsace sont violentes. Le 26 novembre 1634, Brézé écrit au P. Joseph, d'Ogersheim, près Mannheim : « L'opinion, dans les esprits de tout le monde, est que nous n'avons dessein que d'envahir l'Alsace[2]. » Le 9 décembre, le duc de Rohan a beau répéter à Bernard de Saxe-Weimar : « Sa Majesté n'a aucune intention de s'accroistre au préjudice des princes et États Allemagne[3] »; Richelieu recommander à Feuquières « d'ôter l'opinion que le dessein du roi soit de démembrer l'empire et de se prévaloir d'une partie[4] »; lui répé-

d'Alsace du decà du Rhin et ses dépendances, nommément Benfeld et Schlestadt, soient mis en dépôt ès mains du roy, eux estant maintenus en leurs possessions légitimes; les gens des dits lieux prêteront serment aux uns et aux autres. » De son côté, le compilateur des *Mémoires de Richelieu*, parlant du même traité, dit que Richelieu a fait décider « que les places de deçà le Rhin seroient mises entre les mains du roi », uniquement « afin qu'il pût secourir ses alliés avec sûreté de ses armées ». Des contemporains assez bien placés ne voient donc nullement, dans ce traité du 1er novembre, une cession de l'Alsace à la France.

1. Il y a toute une correspondance à ce sujet entre Feuquières et la cour : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 382 r°, 406 v°, 415 v°; 11, fol. 120 v°, etc. Ce fut Oxenstiern qui provoqua l'attitude des Allemands : « Le chancelier a reçu et traité les ambassadeurs extraordinaires comme des traîtres » (dans B. Röse, *Herzog Bernhard der Grosse*, t. II, p. 445; lettre de Feuquières à Bouthilier). Devant le refus d'Oxenstiern de ratifier, Louis XIII déclara qu'il ne se considérait pas comme lié par le traité de Paris (*Ibid.*, p. 446). C'est parce que ce traité s'est trouvé, en fait, inexistant que je n'en ai point parlé dans mes *Anciennes républiques alsaciennes* pour ne pas allonger mon récit, déjà étendu, de détails qui n'étaient pas essentiels.

2. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 391 v°.

3. Dans B. Röse, *op. cit.*, p. 451.

4. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 373 r°.

ter le 28 janvier 1635, au moment où celui-ci se rend à l'assemblée de Worms : « Sa Majesté ne s'attribue ledit pays (d'Alsace) que comme en dépôt jusqu'à la paix et pour le garantir des oppressions de l'un et de l'autre parti[1] »; que la France n'est sur le Rhin que « pour empêcher le passage de ladite rivière aux ennemis, défendre tous ensemble les villes situées sur le Rhin, d'ôter aux ennemis celles qu'ils y ont[2] », les passions sont à ce point montées qu'on reste convaincu que la France veut conquérir l'Alsace.

Et la preuve cependant qu'elle ne veut pas garder le pays pour elle, c'est qu'elle l'a promis à ce moment à un Allemand, Bernard de Saxe-Weimar, et qu'elle s'est engagée à lui faire reconnaître le landgraviat d'Alsace à la paix générale : Bernard devra le posséder dans le cadre de l'empire, comme terre germanique, à l'exclusion de toute ingérence française.

On a dit que si, le 27 octobre 1635, Richelieu céda à Bernard de Saxe-Weimar l'Alsace, c'était que la situation militaire était à ce moment si critique dans le pays qu'il fallait un général énergique pour le sauver; l'Alsace était perdue pour la France : le duc de Lorraine, Charles IV, descendu des Vosges, avait mis la main sur plusieurs villes de la plaine, les impériaux étaient entrés à Andlau[3]. Mais, quelle que soit d'abord la cause qui aurait décidé Richelieu à donner l'Alsace à un prince allemand, le fait qu'il l'abandonnait à un tiers impliquait bien qu'il ne comptait pas la garder. Puis il n'est encore ici que de préciser quelques dates et quelques faits pour se rendre compte de la portée de l'argument.

Depuis longtemps, depuis 1633 au moins, Richelieu cherchait à gagner Bernard à la cause des alliés[4]. Feuquières avait reçu l'ordre « d'ouvrir tous les moyens qu'il trouverait plus convenables pour acquérir l'amitié et la confiance du duc Bernard[5] ».

1. Arch. Aff. étr., Allemagne 12, fol. 29 v°.
2. *Lettres et négociations*, t. II, p. 451.
3. *Rev. histor.*, *loc. cit.*
4. Aubéry, *Mémoires*, t. I, p. 384. Feuquières avait cherché, en 1633, à causer avec lui à Würtzbourg, lui offrant une pension du roi. Bernard avait décliné, disant qu'il était engagé au service de la Suède. Feuquières rend compte dans une dépêche du 9 mars 1633.
5. Le 26 mars 1634 : Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 41 v°. La France avait cherché à gagner de même Wallenstein et Jean de Werth (*Ibid.*, fol. 17 r°, 18 r°; Avenel, t. IV, p. 471; t. V, p. 381, 382; *Lettres et négociations*, t. II, p. 1).

Les tractations avaient passé par des alternatives diverses, puis, brusquement, le 4 décembre 1634, le marquis de La Force et Brézé écrivaient à Louis XIII qu'ils avaient reçu la visite d'un envoyé de Bernard, le colonel Gassion, lequel, « Sire », annonçaient-ils, « nous a dit qu'il croyoit que ledit duc Bernard — en l'estime et confiance duquel il a beaucoup de part — seroit pour s'attacher au service de Votre Majesté, et s'est comme laissé entendre qu'étant homme de grand cœur, il seroit bien aise d'y être convié, ce que nous avons jugé devoir mander à Votre Majesté[1]. » Le 3 janvier 1635, Bernard envoie de nouveaux confidents aux maréchaux de La Force et Brézé, le colonel Hébron et d'Espenan, pour renouveler et préciser ses offres de service[2], et c'est le 30 janvier que le roi de France décide de donner l'Alsace à Bernard! Un mémoire à Feuquières de cette date le dit expressément : « Sa Majesté consentira que le duc Bernard de Weimar jouisse du landgraviat d'Alsace[3]. » C'est donc en janvier 1635 que Louis XIII a résolu de remettre l'Alsace à Bernard, et ce n'est pas la situation militaire de l'Alsace en octobre suivant, comme on le dit, qui a provoqué cette cession. Il faut remarquer avec quelle facilité la France a cédé, sans discussion, à la demande, je crois, du duc. A la fin de janvier 1635, d'ailleurs, Louis XIII n'avait nul besoin de Bernard en Alsace, où le duc de Rohan se trouvait avec une armée[4]. Louis XIII écrira quelques semaines plus tard à Rohan, en l'envoyant en Valteline : « Maintenant que l'Alsace est entièrement délivrée

1. Arch. Aff. étr., Alsace 6, fol. 215 v°.

2. *Ibid.*, fol. 244 r°. Sur un ton d'ailleurs aigre-doux et en menaçant, si l'on refuse de l'écouter, de traiter avec l'empereur. Lettre des maréchaux au roi. Richelieu constatait chez Bernard « la dureté de son naturel qui est fort attaché à ses intérêts particuliers » (Avenel, t. VI, p. 427). Le colonel Hébron était un Anglais dont le vrai nom était John Hepburn (Gustave Clanché, *Sir John Hepburn*. Toul, in-8°).

3. Dans *Lettres et négociations du marquis de Feuquières*, t. II, p. 447. Louis XIII s'engage à laisser à Bernard les droits de la maison d'Autriche sur le landgraviat d'Alsace, mais, « d'autant que S. M. ne s'attribue le dit pays que *comme en dépôt jusqu'à la paix* et pour le garantir des oppressions de l'autre parti, S. M. est obligée de se réserver la principale autorité en icelui pays ». Ceci indique bien la position de la France en Alsace sous Louis XIII. Pour ce qui est du landgraviat d'Alsace, possessions de la maison d'Autriche, n'oublions pas que c'est précisément ce landgraviat promis par Richelieu à Bernard que Mazarin fera donner à Louis XIV au traité de Westphalie.

4. X. Mossmann, *Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, dans *Revue d'Alsace*, 1878, t. VII, p. 471 et suiv.

de troupes ennemies[1]... » Les événements militaires auxquels il a été fait allusion plus haut, progrès des Lorrains, des impériaux, prise de la ville d'Andlau, sont d'avril, mai, juin[2].

Puis, Bernard ayant présenté de nouvelles exigences, les tractations reprennent avec lui. Un deuxième traité est signé le 2 avril à Worms. Bernard se met au service de Louis XIII et des confédérés, et, pour la peine, le roi consent, toujours, à ce qu'il jouisse du landgraviat d'Alsace et du bailliage de Haguenau : ceci ne fait pas discussion. Un exemplaire du texte, signé par Bernard, porte cette variante : « Qu'il jouisse du landgraviat d'Alsace et du bailliage de Haguenau avec tous les droits et autorités conformes à celles qu'ont eues ceux de la maison d'Autriche[3] ». Le parti de Richelieu semble donc bien pris : il laisse l'Alsace à Bernard sans arrière-pensée. En effet, dans une instruction du 24 mai pour M. de Vignoles qui va trouver Bernard, Louis XIII, expliquant qu'il veut empêcher les ennemis de passer le Rhin, soit vers Brisach, soit vers Spire — toujours l'idée qui hante le gouvernement — prie son envoyé de décider le duc à le seconder dans ces deux directions, entre autres, pour « aider à conserver l'Alsace, *laquelle lui doit appartenir* ». L'expression est formelle[4]. Dans une lettre à l'abbé de Coursan du 2 juin, Richelieu, parlant de Bernard, écrit : « Le duc Bernard, *auquel le roi laisse l'Alsace*[5] », et, dans une autre lettre du 23 juillet au cardinal de La Valette, il répétera, parlant toujours du duc, « vu que Saverne est compris dans l'Alsace *qui lui a été laissée par le roi*[6] ».

Si la situation est particulièrement critique quelque part de

1. Arch. Aff. étr., Alsace 6, fol. 294 r°. Le duc de Lorraine avait battu en retraite.

2. X. Mossmann, *op.* et *loc. cit.; Lettres et négociations*, t. III, p. 88 et suiv.

3. Dans B. Röse, *op. cit.*, t. II, p. 465. L'exemplaire signé de Bernard est daté de Metz. Mêmes stipulations que plus haut : « D'autant que S. M. ne s'attribue le dit pays que comme en dépôt jusques à la paix et pour le garantir de l'oppression des deux partis... », etc. Feuquières annonce la signature de ce traité dans une lettre à Bouthilier du 7 avril (*Lettres et négociations*, t. III, p. 38).

4. Texte dans B. Röse, *op. cit.*, p. 462.

5. Avenel, *Lettres*, t. V, p. 47.

6. Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 657. Cf. *Ibid.*, t. II, p. 426, 427. « Le roy ayant donné l'Alsace au dit duc comme il le reconnaît par son testament... Par le traité par lequel le roy lui a laissé l'Alsace... »

juillet à octobre 1635, ce n'est pas en Alsace, c'est en Lorraine, où les armées impériales avancent, menacent Nancy, font redouter une invasion de la Champagne. On se figure mal l'émotion qu'a éprouvée à ce moment le gouvernement de Louis XIII[1]. Il ne pensait guère alors à l'Alsace! Il y pensait si peu que Richelieu, préoccupé de s'assurer tous les concours possibles, écrivait à La Valette, le 19 juillet, de maintenir à tout prix Bernard à notre service, et que, « si l'Alsace venoit à manquer, je me fais fort de lui procurer dans la Lorraine un notable revenu pour soutenir sa dignité; et quand la Lorraine manqueroit, la bonne volonté du roi pour lui est telle qu'elle lui donneroit en France, sur son propre revenu, la même chose[2] ». Et c'est en Lorraine, le point dangereux, qu'on veut employer Bernard pour arrêter l'invasion, non en Alsace.

Mais Bernard est un homme difficile, inquiet, s'affectant outre mesure des déceptions, découragé, prêt à tout abandonner, au surplus besogneux et quémandeur. Feuquières multiplie à son sujet les avertissements. Profitant de la situation critique des affaires, Bernard envoie son confident, Ponikau, faire de nouvelles demandes à Louis XIII, le 17 juillet : il faut, dit-il, que la France lui donne quatre millions de livres; il voudrait avoir une armée de 20,000 hommes de pied et de 8 à 10,000 chevaux[3]. La France se récrie. On discute. Louis XIII offre un million de livres ou 1,200,000 au plus et ne tient qu'à une armée de 12,000 hommes de pied et de 6,000 chevaux. Pour ce qui est de l'Alsace, affaire secondaire, elle lui est promise, Louis XIII n'y revient pas. La discussion continue des semaines et des semaines uniquement sur la question d'argent : alarmes, inquiétudes du côté français, où l'on a absolument besoin de conserver l'aide de Bernard; récriminations, colères, menaces et pleurs du côté de Bernard, où l'on a absolument besoin d'argent. Il n'est pas question de l'Alsace dans toutes ces discussions[4].

1. Le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, 1758, in-4°, t. II, p. 600 et suiv. On suit cette émotion et le caractère dramatique des événements dans la correspondance de Feuquières, qui à ce moment commandait une armée en Lorraine.

2. B. Röse, *op. cit.*, p. 467.

3. *Lettres et négociations*, t. III, p. 194. Les demandes de Bernard s'accompagnent naturellement de menaces (lettre de Feuquières du 17 juillet, *Ibid.*, p. 191).

4. On suit les discussions dans les *Lettres et négociations*, t. III, p. 196 et

L'Alsace, du reste, n'a pas besoin de Bernard, où, en août et septembre, le duc d'Angoulême et le maréchal de La Force poursuivent Lorrains et impériaux, battent Jean de Werth, chassent le duc de Lorraine vers Brisach[1]. Le 28 septembre, Richelieu écrit à La Valette qu'il faut en finir avec Bernard, et il cède sur les quatre millions de livres, « qui est une somme immense », dit-il[2]. S'il cède, il va nous le dire lui-même, ce n'est nullement à cause de l'Alsace, mais à cause de la Lorraine et de la situation critique, de ce côté, de l'armée de La Valette menacée par Gallas sur la frontière : « Quand on vous a donné pouvoir de traiter avec le duc de Weimar jusqu'à quatre millions », écrit-il le 5 octobre au cardinal de La Valette, « vous étiez en péril et on l'a cru nécessaire pour vous sauver[3]. » Le traité est signé le 20 octobre, les articles secrets le 26 qui reprennent le passage relatif à l'Alsace[4]. L'Alsace joue donc ici un rôle très peu important, si peu important que l'auteur des *Mémoires de Richelieu*, analysant le traité, néglige l'article relatif à l'Alsace et ne parle pas d'elle[5].

Et c'est enfin si peu pour défendre et sauver l'Alsace qu'on a traité avec Bernard, et qu'on lui a donné le pays, qu'après le 5 octobre, date du jour où Richelieu a accepté les conditions du duc, l'Alsace se trouvant envahie par l'armée de Gallas, c'est

suiv., 276 et suiv. La France ne tenait pas à ce que Bernard eût une trop forte armée, en raison de la défiance qu'il inspirait.

1. *Lettres et négociations*, t. III, p. 239, 281. Dans un mémoire au roi du 30 août, Richelieu explique que, « pouvant employer les grandes forces qui, de jour à autre, s'amassoient sur la frontière », il a quatre objectifs à choisir : Picardie, Lorraine, Moselle, Alsace; il n'hésite pas : « Il croyoit qu'il ne les devoit employer (ces forces) qu'en la Lorraine », parce que « les ennemis avoient destiné d'y faire des efforts extraordinaires contre la France et que, s'il arrivoit le moindre accident, la Champagne et la Bourgogne demeureroient tout ouvertes » (*Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud, t. II, p. 630). « Au lieu que si nous envoyions toutes nos forces en Alsace, outre qu'elles s'y déferoient d'elles-mêmes, elles n'y feroient pas plus d'effet que mille chevaux de renfort » (*Ibid.*, p. 616).

2. Avenel, *Lettres*, t. V, p. 941; *Lettres et négociations*, t. III, p. 287.

3. Avenel, *Lettres*, t. V, p. 945 et ailleurs (p. 94) : « En l'estat que M. le cardinal de La Valette et les affaires du roi sont, le roi lui donne pouvoir de traiter avec le duc Bernard. »

4. Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 551. Aubéry date le traité du 27 octobre, le recueil de Dupin du 26; j'ai adopté avec le P. Griffet (*Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 636) les dates du recueil de Léonard, 20 et 26 octobre.

5. *Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud, t. II, p. 642.

le cardinal de La Valette qui se chargera d'aller la délivrer, non Bernard. L'expédition ne semble être ni bien compliquée, car La Valette ne réunit qu'un corps de 3,200 hommes de pied et de 1,600 chevaux, ni bien urgente, puisqu'il ne part qu'à la fin de janvier de 1636, ni enfin bien périlleuse, car il la termine en trois semaines en une campagne qui n'est qu'une promenade militaire[1]. Le 20 décembre, Manicamp a écrit au maréchal de La Force qu'il n'y a pas plus de 2,000 hommes de troupes ennemies en Alsace, lesquelles sont « foibles et écartées ... de cela, je vous en réponds sur ma vie[2] ». Le 6 janvier 1636, Bullion écrit à La Valette de la part de Richelieu : « Il n'y avoit que vous seul qui pût entreprendre ce voyage d'Alsace[3] » : la Valette seul et non Bernard. Ce n'est donc pas pour délivrer l'Alsace que Louis XIII a donné le pays à Bernard.

On a ajouté que Richelieu surveilla extrêmement le duc de Weimar, ce que la défiance qu'inspirait le personnage justifiait amplement; que le cardinal soutint n'avoir pas cédé à Bernard le territoire de l'Alsace, mais les droits des landgraves autrichiens, la seigneurie, non la souveraineté, ce qui est exact, et on ne voit pas trop, d'ailleurs, ce que, dans le droit compliqué du temps, Richelieu aurait pu promettre au duc de lui faire donner de plus[4]; qu'enfin Bernard étant mort le 18 juillet 1639, Richelieu s'empressa de remettre la main sur le pays. Richelieu s'empressa de remettre la main sur l'Alsace parce qu'ayant con-

1. *Mémoires du cardinal de La Valette*, 1771, t. I, p. 115 et suiv.

2. Dans Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 586. Manicamp était le gouverneur français de Colmar.

3. *Ibid.*, t. I, p. 584.

4. Louis XIII écrivait le 6 novembre 1635 à d'Hocquincourt (B. Röse, *op. cit.*, p. 478) : « J'ai accordé à mon cousin le duc Bernard de Weimar... qu'il jouisse de tous les droits et revenus qui appartenoient ci-devant à la maison d'Autriche en Alsace, ce que je vous fais savoir par la présente, afin que vous les laissiez percevoir à ceux qu'il commettra pour cet effet, les assistant de tout ce qui dépendra de vous. » Cette lettre précise bien la question. Richelieu occupant l'Alsace laisse pratiquement Bernard se substituer à la maison d'Autriche pour jouir des revenus de celle-ci dans le pays et exercer ses droits, et il promet au duc de tâcher, à la paix générale, de faire consacrer cette substitution par l'Europe. C'est cette substitution, je le répète, que Mazarin fera consacrer au traité de Münster, mais au profit de Louis XIV. Étant donné la situation juridique de l'Alsace et de Bernard dans l'empire, il n'est pas facile de comprendre, je ne saurais trop le redire, ce que, en droit politique du temps, Richelieu pouvait faire de plus.

senti à y installer Bernard seul et nommément, il n'avait pas de raison d'étendre cette faveur à des héritiers qu'il ne connaissait pas et qui, en effet, traitèrent avec l'empereur, lorsque dans son testament le duc lui-même avait spécifié qu'à défaut de ses frères, ce qu'il avait en Alsace reviendrait à la France[1]; et qu'enfin Richelieu, à ce moment, tenait à l'Alsace, non pour la garder à titre de conquête, mais *comme un gage* pouvant servir au moment des discussions de la paix; il va nous le dire lui-même abondamment. Et c'est ici sur ce point essentiel, en dernière analyse, qu'il faut insister.

Car, dira-t-on, jusqu'à présent nous avons bien entendu Richelieu faire les déclarations que nécessitaient les circonstances. Mais que de fois n'a-t-on pas vu des gouvernements, pour ne pas alarmer leurs adversaires, protester de leurs sentiments désintéressés, quitte à ce que la suite démontrât la vanité de leurs affirmations mensongères! Richelieu a dissimulé sa pensée : il a tenu le langage de la diplomatie de tous les temps. Il s'agit donc de pénétrer plus avant, si c'est possible, et de savoir si les intentions du cardinal étaient sincères, si vraiment l'on peut connaître ses sentiments réels. On le peut.

Richelieu, dans les infinis documents que nous avons de lui, n'a point fait mystère des conclusions qu'il voulait voir donner à la guerre en ce qui concernait les bénéfices que devait en retirer la France. Il les a répétées de façon si constante, dans ses correspondances privées, ses dépêches confidentielles, voire même dans des traités passés avec des tiers, constituant ainsi des engagements formels, qu'il est difficile de douter de ses intentions. Nous avons de lui des lettres chiffrées adressées à des agents diplomatiques secrets, dans lesquelles, pour faciliter à ceux-ci leurs négociations, il leur révèle nettement ce qu'il

1. Pour être, bien entendu, rendue à l'empire au moment de la paix : le texte du testament est dans le ms. fr. Bibl. nat. 3737, fol. 53-63. Cf. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, p. 121. Voir, dans une lettre de Guébriant à de Noyers du 25 juin 1639, une curieuse conversation de Bernard avec le premier (B. Röse, *op. cit.*, p. 545) : « Monsieur, ce me dit-il (Bernard) pour conclusion, je ne souffrirai jamais que l'on me puisse justement reprocher que j'aie été le premier à démembrer l'empire. — Comment? Monsieur, lui dis-je aussitôt, démembrer l'empire? Et qui vous en prie?... etc. » Richelieu avait fait expliquer par M. d'Oysonville au duc ce même mois que « l'intention de S. M. étoit de le maintenir en Alsace, afin que ce soit une perpétuelle barrière entre la France et les ennemis » (Avenel, *Lettres*, t. VI, p. 410).

appelle « le fond du pot[1] », c'est-à-dire ses idées de derrière la tête, et nous avons les minutes de ces dépêches corrigées de sa main, témoignages précieux, puisqu'elles pourraient, sous les ratures, révéler les intentions cachées. Or, il n'y a pas de doute, jamais Richelieu n'a dit vouloir garder l'Alsace.

Dans un mémoire à Feuquières du 1er février 1634, cherchant à gagner Wallenstein, il consent à ce que son ambassadeur avoue au condottiere quelles sont les visées de la France relativement aux conditions de la paix, et il les énumère : « Les intérêts que Sa Majesté désire estre compris et décidés dans le traité de paix générale » sont : la confirmation du protectorat de la France sur Metz, Toul et Verdun ; l'abandon par l'empire de la Lorraine, sur laquelle le roi a des droits très anciens, incontestables, et dont le duc irrite Louis XIII par sa politique agitée antifrançaise ; la reconnaissance de la possession de Pignerol, le règlement des affaires de Mantoue, les Grisons laissés maîtres de la Valteline : voilà ses « buts de guerre » ; il va les répéter vingt fois ; il n'est pas question de l'Alsace[2].

Deux mois et demi après, le 15 avril 1634, Richelieu conclut à La Haye un traité d'alliance avec les Pays-Bas où sont indiquées les clauses que les nouveaux alliés s'engagent à soutenir en faveur de la France dans le congrès futur de la paix générale. Nous sommes ici en présence d'un engagement diplomatique important, essentiel, qui va fixer l'avenir. Quelles sont les acquisitions territoriales que les Pays-Bas consentent à reconnaître à la France? La Lorraine, les Trois-Évêchés, Pignerol, nullement l'Alsace[3]. Et Richelieu se considérera comme si étroitement lié par cette convention qu'il écrira à La Haye en 1636 : « Le roi mourra plutôt que de ne pas garder religieusement à Messieurs les États tout ce à quoi il est obligé[4] ». Il répétera au

1. Dans une lettre à La Valette du 10 juillet 1635 : B. Rose, *op. cit.*, p. 467.

2. Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 19 r° et suiv. Le 26 mars suivant, Richelieu énumère à nouveau à Feuquières ses conditions de paix (*Ibid.*, fol. 39 r°) et dit expressément qu'il évacuera les villes d'Alsace qu'il pourra se trouver occuper. En revanche, il désire la réunion à la France de Metz, Toul et Verdun. A la fin de mars, Richelieu dit à M. de Saint-Georges, qu'il envoie à Vienne en mission officieuse, qu'il évacuera l'Alsace même comme conditions d'une trêve (Avenel, t. IV, p. 547).

3. *Ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades*, 1718, in-12, t. I, p. 87.

4. Avenel, *Lettres*, t. VIII, p. 295.

gouvernement de La Haye, allant au-devant des accusations dont il est l'objet de vouloir faire des conquêtes : « Le roi ne prétend pas étendre les limites de son royaume en Allemagne[1]. » Pour l'Alsace, il dit et fera redire à tout le monde que le pays n'est entre ses mains *qu'un gage* en vue de ce que la France veut obtenir à la paix, c'est-à-dire la Lorraine. Le secrétaire d'État de Noyers, recommandant au cardinal de La Valette, le 19 novembre 1636, de bien assurer la défense des villes alsaciennes, ajoute : « Ces places étant d'importance pour la paix, comme Votre Éminence le sait mieux qu'aucun[2]. » Lorsqu'il est question de pourparlers de paix générale à Cologne, en 1636, Richelieu, dans les instructions qu'il dresse pour ses plénipotentiaires, répète « ses buts de guerre ». Les questions que la France veut voir traiter à son avantage sont : celles de la Lorraine, Pignerol, Mantoue, la Valteline, et voici ce qu'il dit de l'Alsace : « Pour ce qui est de l'Alsace, Sa Majesté ne fait nulle difficulté de remettre toutes les places à ceux à qui elles appartiennent[3]. » Le 6 décembre de cette même année 1636, demandant au juriste Godefroy de préparer les dossiers de pièces nécessaires aux revendications de la France, qui seront soumises à la conférence de Cologne, il énumère ces revendications, toujours les mêmes : il ne parle pas de l'Alsace[4]. A la fin de janvier 1637, il fait répéter à Oxenstiern par M. de Rorté : « Le roi tient plusieurs places en Alsace, lesquelles elle est prête de rendre par la paix pour le bien commun, n'ayant point dessein de s'agrandir en tout ce que dessus[5]. » A la même date, il envoie un provincial des Minimes, le P. Bach, en mission secrète en Espagne, afin de chercher à joindre le duc d'Olivarès et tâcher

1. *Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud, t. II, p. 666. Il fera dire, le 4 mai 1634, par Feuquières à l'assemblée de Francfort : « S. M. souhaite de voir ses affaires réduites à ce point que, remettant les places où elle tient de ses troupes pour la seule défense et protection de ceux qui l'ont requise, elle fasse voir clairement qu'elle n'a point d'autre intérêt que le bien commun, ce qui peut servir dès cette heure pour dissiper les soupçons et réfuter les calomnies de ceux qui publient le contraire » (Arch. Aff. étr., Allemagne 10, fol. 75 r°).

2. Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 718.

3. Bibl. nat., ms. fr. 10212, fol. 55 r°. « Instruction pour Mrs les ambassadeurs envoyés à Cologne pour le traité de la paix générale. » Cf. lettre de Richelieu au maréchal d'Estrées du 8 octobre 1636, Avenel, *Lettres*, t. V, p. 612.

4. *Ibid.*, p. 706. « Mémoires pour la conférence de Cologne. »

5. *Ibid.*, p. 743.

de s'entretenir avec lui des conditions possibles de la paix. Il donne au P. Bach ses conditions : « Pour bien faire », dit-il dans ses instructions au religieux, « il est nécessaire qu'il (le P. Bach) ait une connaissance plus que générale des conditions auxquelles on peut faire la paix ». Et il parle ainsi de l'Alsace : « Il (le P. Bach) doit savoir que la France tient plusieurs places en Alsace, lesquelles *elle est prête de rendre* par la paix pour le bien commun »; la même formule que plus haut pour Oxenstiern[1]. Le 10 février 1637, Richelieu redit au marquis de Saint-Chamond, autre envoyé diplomatique : « Le roi tient plusieurs places en Alsace qu'il veut bien restituer dans l'intérêt de la paix[2]. » Ces répétitions sont formelles, décisives. Suivons toujours les textes, année par année. La doctrine ne va pas varier.

En avril 1638, le cardinal promet à la Suède de s'employer à lui assurer au moment de la paix générale la possession de la Poméranie, à condition qu'en retour la Suède promette son concours pour assurer à la France : quoi, l'Alsace? non! la Lorraine[3].

En septembre 1638, discutant une proposition des ambassadeurs d'Angleterre qui offrent de se joindre à la France et à la Suède afin de demander la paix à l'empereur et leur expliquant ses conditions, le cardinal insiste sur la Lorraine, « que nous ne voulons pas rendre », dit-il; il ne parle pas de l'Alsace[4]. A la fin de novembre, il envoie un nouvel agent secret en Espagne, Pujol, pour, encore, sonder le terrain et voir si l'on peut traiter

1. Avenel, *Lettres*, t. V, p. 739.

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 309. A ce moment, Richelieu sent que la possession même de la Lorraine va lui être vivement contestée; il fait dire à Oxenstiern : « Le roi consentira à ce qu'elle lui demeure seulement en la mesme façon que la couronne de Suède pourra conserver ce qui lui demeurera de ses conquestes. »

3. *Ibid.*, t. VIII, p. 143, et t. VI, p. 28.

4. *Ibid.*, t. VI, p. 136. « Les Anglois, qui ne songent qu'à avoir leur compte, estimeront juste la restitution de la Lorraine et mesme celle de la Poméranie, pourvu qu'on leur rende le Palatinat. Nous nous moquerons d'une telle proposition... La maison d'Autriche... témoignera, pour les attirer de son côté, ne faire aucune difficulté de rendre le Palatinat, pourvu que nous rendions la Lorraine, et elle fera cette offre sans bourse délier, parce qu'elle sait bien que nous ne voulons pas rendre la Lorraine... Les intérêts de la Suède et de la France requièrent la conservation de la Poméranie et de la Lorraine à divers titres justes..., etc. » On voit autour de quels sujets tourne le débat. Le nom de l'Alsace n'est pas prononcé.

de la paix; il lui dévoile ses conditions : toujours la Lorraine, et ceci sur l'Alsace : « Bien que la France eût pu prétendre retenir quelques-unes des places qu'elle tient en Allemagne, elle est disposée de les rendre en cas de paix[1]. »

L'année suivante 1639, mêmes affirmations. L'Alsace n'est toujours entre les mains de la France *qu'un gage* qu'elle tient afin d'obtenir la Lorraine en échange, c'est ce que répète Richelieu à Bernard qui voudrait que Louis XIII lui abandonnât toutes les villes qu'il occupe dans le pays : « En lui remettant ces places (alsaciennes) », écrit le cardinal, « on n'auroit plus rien pour obliger l'empereur à la paix, en ce qu'on donneroit au duc tout ce dont l'empereur peut espérer la restitution par un traité de paix générale; on se priveroit par ce moyen d'un des meilleurs expédients pour conserver la Lorraine, ce que la raison veut qu'on garde. » Le texte est catégorique[2]! Cette même année 1639, le cardinal examine « divers projets selon lesquels on peut accommoder les différends qui sont entre la France et la maison d'Autriche ». Il y a six mémoires, œuvres de plusieurs conseillers. L'un d'eux propose au roi de garder tout ce qu'il a conquis, y compris l'Alsace : « Le roi gardera toutes les places conquises, tant ès Pays-Bas que Luxembourg, Bourgogne, Roussillon, Alsace et Allemagne », et que répond Richelieu, qui sait l'impossibilité de faire accepter pareilles conditions aussi énormes aux adversaires comme aux alliés? Ceci : « A la suite de tous ces projets, après les avoir bien considérés, on peut dire avec vérité que maintenant on n'en sauroit faire aucun qui ne soit *chimérique.* » *Chimérique!* voilà le seul mot qu'il ait trouvé pour qualifier, la première fois où on la lui propose, l'idée d'annexer l'Alsace[3].

Et jusqu'à sa mort il ne changera pas. Vers la fin de 1640, l'empereur réunit une diète à Ratisbonne. Richelieu s'arrange pour y faire répéter ses « buts de guerre » et affirmer à nouveau que la France « n'a d'autre pensée que de conserver ou de recouvrer ce qui lui appartient », c'est-à-dire nullement de s'emparer de l'Alsace qui ne lui appartient pas[4]. Deux mois avant sa

1. Avenel, *Lettres*, t. VI, p. 242. Les difficultés relativement à la Lorraine augmentant, Richelieu parle d'offrir un dédommagement au duc.
2. *Ibid.*, p. 409.
3. *Ibid.*, t. VII, p. 802.
4. *Ibid.*, t. VIII, p. 169. On ne peut donc, comme cela a été essayé, voir

mort, le 4 octobre 1642, il fait rappeler au prince d'Orange, par le comte d'Estrade, son ambassadeur, les conditions que les Pays-Bas se sont engagés, le 1er avril 1334, à soutenir en faveur de la France et à obtenir pour elle au congrès de la paix; ces conditions restent les mêmes qu'il y a huit ans : « Messieurs les États », dit-il, « ne peuvent faire la paix sans que Pignerol demeure au roi paisible, sans que les traités faits avec l'empereur et l'Espagne sur le sujet de Mantoue ne soient entièrement exécutés, sans que les Grisons demeurent seigneurs de la Valteline et sans que le roi d'Espagne abandonne le duc de Lorraine »; rien sur l'Alsace[1]. Nous n'avons pas une ligne de la main de Richelieu qui permette de supposer que ses idées, relativement à l'Alsace, se soient jamais modifiées avant sa mort et aient été autres que celles qu'il vient de nous affirmer tant de fois de manière si ferme. A moins de renverser les fondements de la critique historique et de dire que cent témoignages positifs, directs, dont la sincérité est confirmée par toutes les raisons politiques, juridiques et morales que nous avons indiquées, ne peuvent compter devant une « supposition », une « croyance » invérifiable, on peut conclure que Richelieu, dans la mesure où il est humainement possible à l'histoire d'avoir une certitude sur les intentions d'un homme d'État, n'a jamais eu la pensée de conquérir l'Alsace.

Mais, alors, quel intérêt prennent pour nous les manifestations des Alsaciens venant d'eux-mêmes à la France et se donnant librement à elle! S'il est prouvé que Louis XIII ne songeait pas à s'emparer du pays, c'est-à-dire qu'on ne puisse accuser Richelieu d'avoir provoqué et soudoyé le mouvement des Alsaciens

l'expression des intentions contraires de Richelieu dans une lettre du roi à d'Avaux du 27 octobre 1640, où il est dit (*Ibid.*, p. 366) : « On a su par voie secrète... que plusieurs princes d'Allemagne se résoudroient à laisser la Poméranie à la Suède et l'Alsace avec Brisach à la France, que les électeurs verroient volontiers des députés de la France et de la Suède à la diète de Ratisbonne... Agir d'après ces informations. » Cette note n'a eu aucune suite, et il est difficile de penser que dans sa forme vague elle suffise à rendre caducs tous les autres témoignages opposés. Ce qu'on peut seulement en inférer, c'est que l'idée de donner l'Alsace à la France aurait été exprimée d'abord en Allemagne; j'ai dit ailleurs qu'elle avait été émise en premier lieu à Strasbourg, en 1639 (*Anciennes républiques alsaciennes*, p. 220).

1. *Ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades*, 1718, in-12, t. I, p. 87.

vers la France, ce mouvement garde une spontanéité et présente à nos yeux, étant donné les idées actuelles, une importance dont on ne saurait exagérer la valeur. Je terminerai en signalant à ce sujet quelques faits nouveaux et des témoignages jusqu'ici inutilisés.

Lorsque les Français entrent en Alsace en janvier 1634, les officiers informent Louis XIII de l'empressement avec lequel les populations s'offrent à la France. Les notables leur disent que ce sont les bourgeois eux-mêmes qui sollicitent le protectorat français et non les gouverneurs des places et qu'il faut, par conséquent, traiter avec les bourgeois[1]. Non seulement Louis XIII acquiesce, mais il spécifie expressément qu'il entend, en effet, avoir l'assentiment des populations. En effet, les habitants de Haguenau et de Saverne dressent eux-mêmes l'acte officiel par lequel ils agréent et approuvent « estre entre les mains et la protection de Sa Majesté le roi de France[2] ». Le 5 février, le marquis de La Force écrit à Richelieu : « Les habitants insistent toujours que *c'est leur volonté*, nul ne les pouvant garantir que Sa Majesté »; et le duc de Lorraine ayant protesté, le marquis répond n'avoir fait que « ce de quoi les habitants m'avoient requis[3] ». Louis XIII

1. Lettre du colonel de La Bloquerie au maréchal de La Force lui rendant compte des événements, 11 janvier 1634 (Arch. Aff. étr., Lorraine 14, fol. 58 r°). « Le chancelier (de Saverne) me vient trouver et parler encore de Haguenau, me disant... qu'il fallait que les bourgeois appellassent le roi... » Le maréchal de La Force rendait compte de son côté à Richelieu (fol. 50 r°), demandant des instructions.

2. Le marquis de La Force écrit à Richelieu le 1er février 1634 (Arch. Aff. étr., Alsace 6, fol. 97 r°) : « Le chancelier (de Saverne), qui a toujours témoigné avoir de l'affection pour le service de S. M., m'a envoyé un acte que tous les habitants ont fait par lequel ils agréent et approuvent le traité fait par M. le comte de Salm et désirent grandement estre entre les mains et la protection de S. M. »

3. *Ibid.*, fol. 101 r°. Le 20 mars, le maréchal de La Force, proposant de mettre la main sur Brisach, en raison de l'importance stratégique de la place, Richelieu répond que cela n'est possible que « s'il y a disposition qu'elle se veuille mettre en la protection de S. M., ce qu'il (La Force) reconnaîtra avec prudence » (*Ibid.*, Allemagne 10, fol. 28 r°). « S. M. lui donne ordre (à La Force) précisément » qu'il n'envoie de troupes « qu'ayant traité avec le gouverneur et les habitants et estant bien assuré qu'ils désirent se remettre entre les mains du roy » (*Ibid.*, Lorraine 14, fol. 372 r°). La Force envoie des Coutures à Brisach avec l'injonction répétée de Richelieu : « Il sera nécessaire que le dit maréchal soit assuré de la volonté de ceux de dedans, laquelle ne soit pas changée depuis qu'ils l'auront fait savoir au marquis de Bourbonne » (*Ibid.*, fol. 460 v°, 8 mai), et Richelieu ajoute : « Il les recevra en la protection du

recommande à ses soldats d'être humains envers ces populations qui font appel à la France : « Le roi seroit bien marri », mande un ministre le 16 avril 1634 au gouverneur français de Saverne, « de leur donner (aux Alsaciens) sujet de mécontentement. Il importe de ménager toutes choses avec prudence[1]. » De Paris on prescrit aux gouverneurs de « faire vivre lesdits habitants en union et concorde les uns avec les autres et lesdits gens de guerre en bonne discipline et police[2] »; surtout de ne pas toucher aux questions religieuses : « Il faut éviter que les protestants n'aient fondement de se plaindre que Sa Majesté préfère les catholiques à eux-mêmes[3]. » « Jusqu'ici, « répond le 12 septembre 1634 M. de Saint-Simon, gouverneur de Saverne, à Bouthilier, « j'ai vécu avec ces peuples sans avoir aucune difficulté[4]. »

Et, en effet, les bons résultats de l'occupation française fortifient les sentiments signalés. Le maréchal de La Force, qui écrivait le 12 janvier dans quel état de misère, suite des guerres, il avait trouvé l'Alsace : « Il n'est point croyable la grande désolation qui se voit par tout le pays, estant toute la campagne abandonnée, les maisons désertes, les terres incultes, les peuples réfugiés dans les villes[5] », et qui, dans une sorte de proclamation du 9 février, disait aux Alsaciens : vous avez fait

roy, avec promesse de remettre la place aux légitimes seigneurs au temps de la paix générale en Allemagne et généralement aux mêmes conditions qu'Haguenau et Saverne » (fol. 461 r°). L'affaire n'aboutit pas.

1. Arch. Aff. étr., Alsace 6, fol. 137 r°.

2. *Ibid.*, Alsace 10, fol. 12 r°.

3. Instruction au maréchal de La Force du 10 février 1634 (*Ibid.*, Lorraine 14, fol. 183 r°). Il y a dans ce document cette phrase : « Il faut... leur donner assurance (aux nobles) que S. M. ne désire que leur conservation et *ne prétend accroistre ses Estats*, mais se joindre avec eux pour les maintenir en la possession de leurs biens et franchises. »

4. *Ibid.*, Alsace 6, fol. 162 r°. Saint-Simon ajoute, parlant des Alsaciens : « Ces Allemands sont un peu pesants, il les faut avoir avec méthode. » Les Français de ce temps ne croient donc pas revenir en terre française en rentrant en Alsace, mais ils se croient en pays allemand. Il est à remarquer que les bibliothécaires à la Bibliothèque du roi ont continué, au XVIII° siècle, de classer, jusqu'à la Révolution, les ouvrages relatifs à l'Alsace dans l'histoire d'Allemagne. En revanche, après 1871, leurs successeurs ont continué à les classer dans l'histoire de France.

5. *Ibid.*, Lorraine 14, fol. 191 r°. Le duc de Rohan écrivait le 11 décembre 1634 à la cour : « L'Alsace est un pays ruiné où il faut faire porter la plupart des blés pour la nourrir » (*Ibid.*, Alsace 6, fol. 229 r°).

appel à la protection de la France; vous reconnaîtrez « l'assurance et douceur de cette protection »; rentrez dans vos foyers, reprenez la culture de vos terres, jouissez « de la même douceur et repos que jouissent tous ceux qui sont sous la protection de Sadite Majesté[1] », note, au bout de peu de temps, avec quelle confiance « les Alsaciens commencent à se remettre aux champs, avec de grandes bénédictions qu'ils donnent à Sa Majesté[2] ». Partout le peuple d'Alsace affiche les panonceaux de France. Lorsque les soldats français entrent dans une ville, les « principaux » accourent les recevoir à la porte, leur déclarent leurs « grandes soumissions envers le roi de France, témoignant un si grand contentement de se voir en la main et protection de Sa Majesté qu'ils louent Dieu d'un si grand bonheur qui leur est arrivé[3] ». Rendant compte de ces manifestations, le maréchal de La Force écrit, étonné, à la cour : « Il n'est pas croyable le contentement du peuple de se voir en la protection du roi et les bénédictions qu'ils donnent à Sa Majesté dans les villes et aux champs[4]! »

Avec empressement, les Alsaciens s'offrent à servir la France. Dès février 1634, La Force signale le désir d'un grand nombre d'entre eux de s'enrôler dans les troupes françaises : il y a 400 demandes à Haguenau[5]. En août, des Alsaciens proposent à d'Aiguebonne, gouverneur de Haguenau, de lever des compagnies entières d'infanterie ou de cavalerie « pour le service du roi, s'il lui plaît de se servir d'eux[6] ». Colmar prend l'initia-

1. Arch. Aff. étr., Alsace 6, fol. 104 r°.

2. *Ibid.*, Lorraine 14, fol. 191 r°.

3. Rapport du maréchal de La Force à la cour du 12 février 1634 (*Ibid.*, fol. 190 r°).

4. *Ibid.*, fol. 170 v°, 7 février 1634. Lorsqu'en 1640, Louis XIII nomme un lieutenant général pour l'Alsace, voici l'effet produit par la mesure sur les Alsaciens : « Ils ont dit d'un consentement général qu'ils avoient désiré il y a longtemps de savoir à qui ils estoient, mais, par cet établissement, ils recognoissoient qu'ils avoient *pour maistre* un si grand roy de la bonté duquel ils se promettoient le rétablissement de la religion et de la justice... Il ne se peut exprimer avec quelle joie et contentement les habitants ont entendu cette nouvelle et comment ils ont remercié deçà publiquement. » Ils désirent même que ce lieutenant général, qui n'est là que pour commander aux gouverneurs français des garnisons des villes, soit nommé « gouverneur général de l'Alsace » (*Ibid.*, Alsace 9, fol. 298 v°, rapport au roi). Ce lieutenant général est le baron d'Oysonville.

5. *Ibid.*, Lorraine 14, fol. 171 r°, 7 février.

6. Mémoire de d'Aiguebonne à la cour du 19 août, *Ibid.*, Alsace 6, fol. 155 r°.

tive d'armer 300 hommes, afin de « les employer pour le service du roi lorsque l'occasion s'en présentera[1] ». Le 22 juillet, d'Aiguebonne écrit à Bouthilier qu'il peut trouver à Haguenau de quoi former un régiment, et, le 13 octobre, Servien se croira en mesure de mander au cardinal de La Valette de lever dans le pays deux régiments entiers[2].

La noblesse, d'abord inquiète et hésitante, se tenant sur la réserve, finit par suivre le mouvement. Elle écrira au roi de France, sous la plume de M. de Ribaupierre, qu'elle est « entre les clients de Sa Majesté Très Chrétienne, possible des plus grands, quant au désir et à l'affection au service de Sa Majesté[3] »; elle lui déclarera qu'elle va « faire afficher les panonceaux portant vos armes, et, par ainsi, faire verdir les fleurs de lys dans ces quartiers », et elle remercie avec effusion le roi d'avoir pris sous son protectorat ce qu'elle appelle « notre chère patrie[4] ».

Le mot qui revient le plus souvent sous la plume des officiers et des intendants parlant des sentiments des Alsaciens à ce moment est celui « d'affection pour la France », « bonne volonté pour la France » : notons le mot *France*, ici employé, et non le roi. Du chancelier de la ville de Saverne, l'intendant Gobelin écrira à Bouthilier le 12 février 1634 : « C'est un homme fort affectionné à la France », qui offre à prouver, « par quantité de titres qui sont dans la chancellerie de Saverne, que la plupart des villes d'Alsace sont de la fondation des rois de France. » Ainsi cet Alsacien veut retrouver les origines françaises de l'Alsace et s'en glorifie[5]. De Paris on répond : « Sa Majesté lui sait bon gré (au chancelier en question) de l'affection qu'il a *pour la France*[6]. » L'intendant de Thou écrit, le 7 février 1636, de Josias Glaser, secrétaire du conseil des Quinze

1. Lettre de la ville de Colmar à Richelieu, *Ibid.*, Alsace 9, fol. 205 v°.

2. *Ibid.*, Alsace 6, fol. 333 r°, et Allemagne 11, fol. 275 r°. Les paysans alsaciens se prêtent volontiers à M. de Manicamp pour aller espionner chez l'ennemi (Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 589).

3. Arch. Aff. étr., Alsace 10, fol. 33 r°.

4. Mémoire d'elle à Louis XIII de 1635, *Ibid.*, Allemagne 12, fol. 123 r°. Cf. fol. 121 r°, où les chefs et députés de la noblesse de la Basse-Alsace expriment leur gratitude « de tant de faveurs royales et bienfaits dont Sa Majesté très chrestienne nous a comblés jusques ici, desquels nous demeure un perpétuel ressentiment ».

5. *Ibid.*, Lorraine 14, fol. 188 r°.

6. *Ibid.*, fol. 245 r°.

de Strasbourg : « Il ne se peut dire l'assistance que j'ai reçue de M. Glaser : c'est un homme intelligent, extrêmement passionné pour tous nos intérêts[1]. »

Il faut surtout consulter la correspondance de la ville de Colmar, la cité centrale alsacienne, celle qui, à défaut de Strasbourg, très particulariste, se tenant à part, a conduit le groupe des petites républiques de la vallée de l'Ill, parlé et agi en son nom et représente véritablement le cœur, la tête de ce vaillant petit peuple[2]. Ecoutons ses déclarations si curieuses et si émouvantes!

Colmar déclare dans ses lettres qu'elle s'est donnée à la France librement, en vertu d'un traité voulu par ses bourgeois. On lui en fait un crime au delà du Rhin, dit-elle. Qu'a-t-elle cherché après les misères dont elle a été accablée, sinon à se soustraire aux violences de l'empereur et à ses attentats contre ses libertés? « L'on nous reproche, après avoir tant souffert, que nous sommes en meilleur état que nos voisins et plusieurs villes impériales dans l'empire... La principale raison qui nous a portés à faire ledit traité (avec la France) et nous déclarer entièrement pour le roi (Louis XIII) a été d'éviter les mauvais traitements de la maison d'Autriche et être maintenus dans nos privilèges[3]. » On répète en Allemagne que la ville a été conquise de force par les Français : Non! « La ville n'a pas été prise par force, répondent énergiquement les gens de Colmar, mais *s'est mise d'elle-même et par affection sous la protection de la France.* » Retenons ces expressions décisives : *La ville s'est mise d'elle-même et par affection sous la protection de la France*[4]. Maintenant elle ne cache pas « le zèle particulier » qu'elle déploie « pour le service du roi de France ... de tout son pouvoir[5] »; elle entend être en Alsace « la place principale pour le service du roi de France, la ville la plus considérable ».

1. Aubéry, *Mém.*, t. I, p. 595.

2. « Colmar est la plus considérable des villes libres de la Haute-Alsace pour sa grandeur et pour son affection à nostre parti » (le parti de la France) : Arch. Aff. étr., Alsace 9, fol. 290 v°.

3. Lettre de la ville de Colmar à Chavigny du 12 décembre 1641, *Ibid.*, fol. 210 v°.

4. Mémoire de la ville de Colmar au roi, non daté, *Ibid.*, Alsace 6, fol. 340 r°.

5. *Ibid.*

Elle sera sur le Rhin « *la sentinelle de France*[1] ». Que lui importent la colère et la haine des Allemands! Elle le sait : « Nous sommes la ville la plus haïe du monde des ennemis (elle appelle les Allemands *les ennemis*), à cause du traité fait avec Sa Majesté ». Elle s'en réjouit. Elle sera aux Allemands « l'aiguillon de l'œil[2] ». Elle n'a rien à regretter. « La France fait voir combien favorablement et avantageusement elle traite tous ceux qui se jettent entre ses bras et dans sa protection[3]! » Elle proteste à Louis XIII et à Richelieu de sa reconnaissance infinie pour tout le bien que la France lui a fait et dont les générations futures alsaciennes, héritières de ses sentiments, garderont une éternelle gratitude : « Le traitement favorable, comme celui que la ville a reçu jusqu'ici de Sa Majesté et de Votre Eminence, non seulement le magistrat et les bourgeois d'à présent, mais aussi leur postérité se rendra reconnaissante par ses très humbles services envers *la France* ». Toujours *la France*[4]! Voilà ce que pense et dit l'Alsace du XVIIe siècle[5].

1. Arch. Aff. étr. Alsace 9, fol. 47 r°. Elle dit : « Estant la sentinelle de France, place frontière... » Lettre de la ville de Colmar à Richelieu du 13 septembre 1636 : on remarquera le mot « place frontière », frontière de la France évidemment.

2. *Ibid.*

3. Lettre du baron d'Erlach à Mazarin du 22 janvier 1644 lui rappelant les sentiments des habitants de Colmar, *Ibid.*, fol. 252 r°. Les gens de Colmar rendaient justice eux-mêmes aux bienfaits de l'occupation française, écrivant à Richelieu le 2 décembre 1641 (*Ibid.*, fol. 212 r°) : « Nos bourgeois... se remettent autant qu'aucuns de leurs voisins. »

4. Lettre à Richelieu du 12 décembre 1641, *Ibid.*, fol. 212 r°.

5. On pourrait relever dans ces précieux dossiers des Archives des Affaires étrangères relatifs à l'Alsace, jusqu'ici peu utilisés, pour différentes raisons, bien d'autres témoignages sur ce que les Alsaciens appellent « leur fidélité et affection » à la France, « et nous sommes résolus de vivre et mourir en telles intentions, constamment », disent-ils (*Ibid.*, fol. 71 r°). C'est Colmar qui répète à Louis XIII, le 8 juillet 1636 (*Ibid.*, Alsace 9, fol. 37 r°) : « Nous rechercherons éternellement toutes les occasions de faire paroistre nos très humbles et très obéissants services et affection » envers la France; ou qui parle à Richelieu le 6 octobre 1641 (fol. 201 r°) de « l'affection très fidèle que nous avons toujours eue et témoignée par effet au service du roi »; de sa « constante fidélité et affection pour le service de leurs majestés » (*Ibid.*, Alsace 10, fol. 105 r°) et fait cadeau de vingt charrettes de vin à un corps de soldats français « par présent et de pure affection » (12 décembre 1641, *Ibid.*, Alsace 9, fol. 210 r°). C'est Wissembourg qui se plaît à rappeler au gouvernement français que le collège de la ville a été fondé par « le très glorieux Dagobert, roi de France » (*Ibid.*, fol. 233 r°). C'est Schlestadt qui se targue de « sa

Il n'y a rien à ajouter à ces déclarations; elles ont par elles-mêmes leur éloquence et attestent des sentiments qu'il est superflu de vouloir davantage prouver.

Lorsque, donc, le 29 mai 1919, le comte de Brockdorff-Rantzau a dit, dans ses *Remarques sur les conditions de la paix*, au nom de la délégation allemande venue à Versailles pour le traité que l'on sait, ces paroles qui traduisent la thèse germanique : « Les parties allemandes de l'Alsace ont passé au XVIIe siècle sous la suzeraineté française par voie de conquête, sans la consultation de la population et, la plupart du temps, malgré leur résistance déclarée », il n'a rien affirmé qui ne soit, mot pour mot, en ce qui concerne le temps de Richelieu, contredit par les documents!

Louis BATIFFOL.

[*P.-S.* — La *Revue historique* n'a pas hésité à accueillir l'article de M. Louis Batiffol où, avec sa haute autorité et son grand talent, il défend cette thèse : le cardinal de Richelieu n'a songé à aucun moment à réunir l'Alsace à la France. La Direction estime que cette thèse soulève de sérieuses objections et elle se réserve le droit d'examiner à nouveau le problème.]

fidélité et obéissance au roi » (13 novembre 1640, Arch. Aff. étr., Alsace 9, fol. 194 r°). C'est un abbé de monastère qui se félicite de voir « ce pays en la puissance du roi », parce qu'il va pouvoir enfin être libre et réformer son abbaye (*Ibid.*, fol. 282 r°, etc.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA GRANDE ORDONNANCE DE FÉVRIER 1351 :

LES MESURES ANTICORPORATIVES

ET

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL[1]

Est-il vrai que l'ordonnance bien connue de février 1351 était dirigée contre les corporations? Est-il vrai qu'elle a assuré la liberté du travail? Ces questions ont soulevé de vives discussions entre les historiens. Quelques-uns n'ont voulu voir dans cette grande ordon-

1. Sources : Grande ordonnance du 1er février 1351, dans Secousse, *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. II, p. 350-380. — R. de Lespinasse, *les Métiers et corporations de la ville de Paris du XIVe au XVIIIe siècle* (3 vol., Paris). T. I, 1886, p. 2-44, et t. II, 1897. — Ordonnance inédite de Philippe le Bel du 7 juillet 1307, publiée par Jean-Marie Richard dans les *Mémoires* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (1875). — *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, publié par Depping (Collection des documents inédits de l'Histoire de France, 1837). — G. Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France* (2 vol. in-8°, Paris, 1898-1900). — *Chronicon Henrici de Knighton vel monachi Leycestrensis*, edited by Joseph Rawson Lumby (Rerum Britannicarum medii aevi Scriptores (2 vol., 1889).

Ouvrages généraux ou spéciaux : L. Biollay, *les Anciennes halles de Paris*, dans les *Mémoires* de la Société de l'histoire de Paris (1876, p. 293-355). — Boutaric, *la France sous Philippe le Bel* (Paris, 1861). — Eberstadt, *Das französische Gewerberecht und die Schaffung staatlicher Gesetzgebung und Verwaltung in Frankreich von 1000 Jahrhundert bis 1581* (t. XVII des « Staats- und Socialwissenschaftliche Forschungen ». Leipzig, 1899-1900). — Lecaron, *Origines de la municipalité parisienne*, dans les *Mémoires* de la Société de l'histoire de Paris (1880 et 1881). — Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France avant 1789* (2 vol. Paris, Rousseau, 1900, 2e édition). — Martin-Saint-Léon, *Histoire des corporations de métiers depuis les origines jusqu'à leur suppression en 1791* (Paris, 1897). — Morisseaux, *la Législation du travail* (Bruxelles, Weissenbruch, 1895). — E. Picarda, *les Marchands de l'eau. Hanse parisienne et Compagnie française* (Bibliothèque des Hautes-

nance de législation industrielle et commerciale que les atteintes au monopole corporatif et ont prétendu que le roi Jean avait voulu détruire les corporations et fonder le régime de la liberté du travail. Résumons les diverses théories émises à propos de cette grande ordonnance avant d'en indiquer la véritable portée?

Théorie de Morisseaux. — Dans son ouvrage sur la *Législation du travail*, Morisseaux a soutenu d'une façon systématique que la royauté voulait la liberté du travail[1]. « La royauté », dit-il, « est hostile à l'indépendance et au monopole des corporations. » Elle s'est fait, comme il convient au gouvernement d'un grand État, « une religion économique, et cette religion c'est la liberté du commerce et de l'industrie ». Morisseaux ne voit dans l'ordonnance que le fait politique : c'est à ses yeux le résultat de la politique des Valois qui s'unissaient à la noblesse pour combattre la bourgeoisie, et ce serait pour abattre la puissance politique des corporations que Jean le Bon aurait institué la liberté de l'industrie et du commerce.

Théorie de Pigeonneau. — L'ordonnance est de même considérée comme une conséquence de la lutte entre la royauté et la féodalité bourgeoise. La royauté est guidée par l'intérêt général, supérieur aux intérêts particuliers. Le roi est juge et gardien de l'intérêt commun; c'est la politique d'État substituée à la politique de fief[2]. « Au XIVe siècle, les corporations, de plus en plus riches, fortes, fermées, constituent une aristocratie, une féodalité bourgeoise presque aussi redoutable que la féodalité militaire et territoriale, et la royauté lutte contre elles. » L'ordonnance du roi Jean marque un épisode de cette lutte, et si l'ordonnance a établi la liberté du travail c'est pour faire échec aux corporations.

Théorie de Levasseur. — Selon Levasseur, le roi Jean[3] prétendit rédiger un code général et uniforme de l'industrie dans la vicomté de Paris et tout régler, jusqu'au taux des salaires. Il admet que la crise économique fut la cause directe de l'ordonnance. Mais il attribue au roi Jean trop de part dans la rédaction de l'ordonnance et lui prête des idées trop absolues. « Le roi Jean », dit-il, « voulut chan-

Études, fascicule 134. Paris, 1901). — H. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France jusqu'à Richelieu* (2 vol. Paris, in-8°, 1885-1889). — André Réville, *le Soulèvement des travailleurs en Angleterre en 1381*. Études et documents publiés avec une introduction historique par Ch. Petit-Dutaillis (Paris, 1898. Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, t. II). — Thorold Rogers, *Salaires en Angleterre depuis le XIIIe siècle* (traduction Castelot. Paris, 1897).

1. Morisseaux, *la Législation du travail*, t. I, p. 28.
2. Pigeonneau, *Histoire du commerce*, t. I, p. 284-285, 347-348.
3. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, t. I, p. 500 et 501.

ger par sa volonté cet état de choses. » Il n'affirme pas que l'ordonnance a fondé la liberté du travail. La royauté prétendait abattre la forteresse corporative, et l'ordonnance de 1351, sans supprimer le corps de métier, s'appliquait à en détruire l'esprit exclusif. Pour cet historien, la crise économique, consécutive à la guerre et à la peste noire de 1348, n'est qu'un incident qui a provoqué l'exaspération de la lutte entre la royauté et la bourgeoisie corporative.

Théorie d'Eberstadt[1]. — Eberstadt s'élève avec force contre l'opinion de Morisseaux et de Pigeonneau, contre ce qu'il appelle la littérature historique et une interprétation erronée de quelques lambeaux de phrase de l'ordonnance de 1351. « On la considère », dit-il, « comme une création originale et possédant des éléments qui lui sont propres » ; par son ordonnance le roi Jean, après avoir reconnu les défauts des corporations, aurait tenté de les abattre. Pour Eberstadt, l'ordonnance n'a rien d'original ; elle n'a pas été créée en une seule fois et repose[2] sur l'ordonnance de Philippe le Bel du 7 juillet 1307. Elle n'innove rien, le roi applique les vieilles règles de droit. Eberstadt fait une part aux conditions économiques et aux circonstances accidentelles qui ont motivé l'ordonnance : peste de 1348, guerre étrangère et ruine du pays. Il étudie minutieusement le texte et ne voit pas ce qu'ont de nouveau les articles relatifs à la non-limitation des apprentis et à l'établissement d'étrangers comme artisans. Il s'attache à démontrer que la taxation des marchandises et des salaires n'a rien d'hostile aux corporations, mais s'explique par la situation exceptionnelle du moment. Le roi Jean[3] n'a donc pas proclamé la liberté du travail : même dans cette ordonnance il n'y a pas la moindre innovation, encore bien moins une pensée en faveur de la liberté du travail. L'ordonnance de 1351 est la continuation de celle de 1307.

Même Eberstadt exagère dans le sens opposé ; il affirme[4] que l'ordonnance de 1351, bien loin de libérer le travail industriel, fortifie l'exploitation corporative sous toutes ses formes. Eût-elle proclamé la liberté du travail, elle n'aurait pas, d'après lui, instauré un régime de liberté. La destruction des privilèges corporatifs n'était pas à ce moment une règle absolue qui entraînait un régime de liberté, mais plutôt un acte d'oppression des droits des cités (« bürgerliche Rechte »). Pour Eberstadt, l'ordonnance est surtout

1. Eberstadt, *Das französische Gewerberecht...*, p. 163.
2. *Ibid.*, p. 168, et *Mém. Soc. hist. de Paris*, 1875 (ordonnance inédite de Philippe le Bel de juillet 1307).
3. *Ibid.*, p. 172.
4. *Ibid.*, p. 172-173.

un fait juridique, une compilation, un relevé d'ensemble du droit en cours. Avec l'ordonnance de 1351, la réglementation d'État arrive à une action indépendante et arbitraire. Le droit industriel va désormais reposer non plus sur les usages corporatifs fixés dans les statuts, mais sur la volonté royale. L'ordonnance contient la première tentative d'ensemble[1] d'unir les droits corporatifs dans une réglementation d'État et d'introduire l'industrie dans l'administration de l'État. Sans négliger les conditions économiques, Eberstadt ne leur réserve pas une part assez grande et réduit trop l'ordonnance à la création de la législation d'État en matière industrielle.

D'autres historiens ont fait une part plus grande aux phénomènes économiques et considèrent l'ordonnance comme une œuvre de circonstance.

Théorie de Martin-Saint-Léon[2]. — L'idée dominante de la royauté fut de favoriser le relèvement du commerce, bien moins dans l'intérêt des marchands que dans celui du public. La taxe des marchandises et des salaires, la non-limitation du nombre des apprentis ont pour but de provoquer la baisse des prix. Protéger les forains contre les tracasseries des jurés, assujettir les métiers à la surveillance rigoureuse du prévôt, voilà des mesures qui dénotent l'intention d'empêcher les marchands d'exploiter le public. « On respecte sans doute le privilège des corporations, mais on sent déjà poindre la défiance que leur puissance croissante a éveillée et que leur participation à la révolution de 1358 allait bientôt justifier[3]. »

Théorie de Fagniez[4]. — Il voit surtout dans l'ordonnance de 1351 une œuvre de circonstance contre la cherté de la vie et une tentative pour remédier à la crise économique et au malaise général qui pesait sur tout le pays. La royauté aurait voulu établir pour la main-d'œuvre, les produits fabriqués et les denrées de toute sorte un tarif limitant la hausse, due à l'épidémie, et abolissant toutes les restrictions à la liberté des contrats d'apprentissage. Le roi Jean posa le principe de l'accession à tous les métiers des artisans capables de les exercer, « sans déterminer d'ailleurs les preuves de capacité qui devaient être désormais exigées ». Mais on ne saurait lui prêter la pensée de laisser le public livré à lui-même pour faire à ses dépens la distinction des bons et des mauvais ouvriers.

De toutes ces opinions diverses que faut-il conclure? N'est-ce pas

1. Eberstadt, *op. cit.*, p. 175.
2. Martin-Saint-Léon, *Histoire des corporations de métier*, p. 208-209.
3. *Ibid.*, p. 209.
4. Fagniez, *Documents relatifs au commerce et à l'industrie*, introduction, t. II, p. 28-29.

la marque d'un exclusivisme historique étroit que de réduire l'ordonnance à n'être qu'un fait politique, épisode de la lutte entre la bourgeoisie et la royauté? Pourquoi, comme Morisseaux et Pigeonneau, séparer ce texte des circonstances et de la crise économique dont il dépend? C'est encore interpréter trop littéralement le texte de l'ordonnance que de croire à la volonté du roi Jean d'assurer la liberté du travail. MM. Fagniez, Martin-Saint-Léon, Levasseur ont mieux tenu compte des causes économiques; Eberstadt réagit contre l'interprétation insuffisante d'un texte sans qu'il soit tenu compte des conditions naturelles et des circonstances qui l'expliquent.

En réalité, l'ordonnance de février 1351 est avant tout une œuvre d'opportunité, inspirée par la crise économique et les circonstances. C'est une œuvre de défense du bien public où l'intérêt des consommateurs et l'approvisionnement du marché de Paris sont les préoccupations dominantes et initiales de la royauté : « Et ainsi est-il ordonné, tout pour le prouffit commun[1]. » En 1307[2], Philippe le Bel invoquait aussi l'intérêt public : « Pro utilitate reipublicae et communi bono. » Le roi Jean édicte ses règlements[3] sur la plainte des consommateurs, cherche à prévenir les fraudes, reproche aux jurés des poissonniers de mer d'avoir trop négligé les intérêts du public. Le redoublement de précautions prises pour obliger les jurés à une sévérité rigoureuse, les pénalités qu'elle leur inflige : amendes, privations de métier, ce sont là des preuves évidentes de la sollicitude de la royauté pour le consommateur. Il y a urgence pour elle à remédier à une crise économique très grave, résultant des maux et calamités qui se sont abattus sur le royaume depuis une dizaine d'années[4] : ruines et conséquences funestes de l'invasion anglaise et de la peste de 1348, impôts excessifs et mutations de monnaie. Le péril le plus immédiat c'est le renchérissement des vivres, des produits fabriqués et la hausse des salaires : la royauté essaie d'y parer tout d'abord par la taxation des marchandises et des salaires[5]. Eberstadt affirme donc avec raison que cette taxation s'explique par des circonstances économiques exceptionnelles. Ce sont des expédients déjà employés par Philippe le Bel en 1307 pour remédier à une crise économique analogue, mais moins grave[6].

1. R. de Lespinasse, *Hist. gén. de Paris*, t. I, ordonnance de 1351, p. 2 à 44. Titre II, art. 2; titre V, art. 1.

2. Fagniez, *Doc. relatifs au commerce et à l'industrie*, t. II, pièce n° 9.

3. Titre IV, art. 1, et titre VIII, art. 49.

4. Voir *Une crise économique au milieu du XIV° siècle* (*Revue d'histoire économique et sociale*, 1920, n° 2).

5. Eberstadt, *ouvr. cité*, p. 168.

6. Cf. art. 3, 4, 37 et 42, et Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 305.

L'ordonnance se présente aussi comme une *loi du maximum*, moyen empirique des heures de crise. Parfois ces mesures sont quelque peu illogiques et incohérentes, en contradiction avec l'intention initiale de parer à la crise : la royauté va jusqu'à ramener les salaires au taux antérieur à la crise économique[1]. Visiblement, la royauté est débordée par les circonstances et la place énorme accordée à la taxe prouve cependant qu'elle considérait ce procédé comme très efficace, s'inspirant d'ailleurs des traditions et des ordonnances antérieures. Certes, la royauté légifère à la place des corporations, intervient dans la fixation des prix de vente, veut établir un tarif de salaires, mais cette méthode n'est pas anticorporative. Le roi, qui fixe déjà à son gré le cours des monnaies, veut agir de même en matière économique, il voudrait établir un maximum raisonnable qui contribuerait à faire revivre des conditions économiques normales. C'est une politique d'expédients au jour le jour qui n'est pas provoquée par une arrière-pensée à longue échéance de détruire la liberté corporative. D'ailleurs, la royauté ne veut pas se rendre compte que sa politique de variations de monnaie concourt aussi à l'instabilité des prix et à l'inefficacité de la taxe : voilà qui prouve que la royauté de Jean le Bon n'a point de doctrines précises en matière économique.

La corporation, de plus en plus jalouse et restrictive, cherchait avant tout à protéger le commerce local contre la concurrence des marchands forains étrangers à la ville. Mais en 1351, comme déjà en 1307, la corporation se montre incapable de subvenir aux besoins de la consommation et d'assurer l'approvisionnement régulier du marché de Paris. Le roi Jean devait-il borner son idéal à celui de la corporation, uniquement préoccupée des intérêts des artisans? Peut-il être accusé d'avoir voulu briser le monopole corporatif et établir la liberté du commerce, parce qu'il donne des facilités de plus en plus grandes au commerce forain? Le roi Jean agit sous l'empire des circonstances et veut provoquer une concurrence plus âpre entre un plus grand nombre de marchands : concurrence qui aura le double avantage d'augmenter le stock d'approvisionnement des marchés de Paris et de contribuer à la baisse des prix.

En présence de l'hostilité corporative, la royauté assume la protection du commerce forain, donne des garanties aux marchands du dehors en délivrant leur commerce d'une partie des charges qui le grevaient. Elle protège les forains contre les mauvais débiteurs[2],

1. Titre XXXIX, art. 4; titre XLVIII, art. 1; titre XLIII, art. 1.
2. Titre VIII, art. 10.

augmente le nombre de jours de marché où les forains pourront vendre. Jusqu'au début du XIVe siècle, le commerce des forains n'était guère autorisé que le samedi[1], jour où les marchands de la ville devaient fermer boutiques et aller vendre aux Halles. Mais au XIVe siècle le nombre des jours de marché augmente, parce que l'approvisionnement des marchés exigeait des quantités de marchandises de plus en plus considérables[2]. Le roi Jean élargit le monopole corporatif de vente : si par contre-coup il ébranle tout le vieil arsenal de règlements corporatifs et la corporation elle-même, on ne peut cependant en déduire son intention arrêtée de détruire ces règlements[3]. Il s'inspire là encore de l'ordonnance de 1307.

La bienveillance de la royauté pour les forains s'explique par l'hostilité de la corporation, bien que la concurrence des forains soit limitée aux marchés publics. La royauté a le souci de ne pas ruiner le commerce corporatif[4]. La protection accordée par la royauté aux forains vise à empêcher les tracasseries des jurés des corporations parisiennes. Les jurés parisiens gardent leur droit de visite sur les marchandises foraines, mais sous réserve de l'intervention et de la décision de la justice prévôtale ou du prévôt des marchands. Les maîtres des métiers sont réduits au rôle d'accusateurs auprès de la justice royale et les forains relèvent ainsi directement de la juridiction royale, souverain arbitre des affaires commerciales et industrielles. Les forains pourront ainsi[5] « venir seurement et sans aucun doute en la ville de Paris » et faire commerce, à la condition d'avoir « marchandise bonne et loyal ».

La royauté veut réprimer les excès corporatifs, mais n'établit pas la liberté du commerce. Les corporations sont maintenues avec leurs privilèges, leurs jurés, leurs visiteurs, mais le commerce forain est placé sous la tutelle royale. La tutelle corporative sera moins lourde, puisque entre les corporations et « les marchans dehors » intervient un arbitre qui est favorable à ceux-ci : la royauté. Eberstadt a tort[6] de nier les avantages accordés au commerce forain par l'ordonnance et il oublie d'indiquer les restrictions antérieures, qui empêchaient en fait tout commerce des forains. Permettre et élargir la concurrence, ce fut une occasion pour la royauté de restreindre en raison des circonstances le monopole

1. L. Biollay, *Anciennes halles de Paris*, p. 297.
2. *Ibid.*, p. 300.
3. Art. 2, 21.
4. Titre XIV, art. 1.
5. Titre XIV, art. 1, et titre L, art. 1.
6. Eberstadt, *Das französische Gewerberecht*, p. 172-173.

corporatif; mais elle n'a pas voulu briser ce monopole ni établir la liberté du commerce.

L'organisation corporative et en particulier celle du travail industriel avaient pu apparaître contraires à l'intérêt public. Manque de main-d'œuvre, insuffisance de la production : voilà les deux maux auxquels la corporation ne peut remédier. La longue durée de l'apprentissage et la limitation du nombre des apprentis empêchent l'accroissement du nombre des ouvriers et des maîtres. Le petit nombre de maîtres rend impossible l'émulation entre les producteurs. Les artisans, assurés d'un travail suffisant et rémunérateur, souhaitaient la continuation d'une crise économique qui leur était favorable et n'augmentaient pas leur production. La royauté se voit dans la nécessité de prendre la défense du public et d'activer la production[1]; elle supprima la limitation du nombre des apprentis, permit aux maîtres et apprentis de conclure à leur gré des contrats d'apprentissage.

Ce ne sont pas là des mesures qui ont pour but d'établir la liberté du travail; elles sont uniquement édictées sous l'empire des circonstances économiques. Une fois la crise passée, le monopole corporatif restera intact et le développement des corporations n'en sera pas entravé[2]. Les mêmes prescriptions édictées par Philippe le Bel en 1307 restèrent lettre morte après la crise et durent être renouvelées en 1322 par Gilles Haquin, prévôt de Paris[3].

Jean le Bon a renouvelé, développé et amplifié ces expédients. Il ne songe guère à augmenter le nombre d'heures de travail en permettant le travail de nuit. L'ordonnance n'en fait mention qu'une seule fois à propos du travail d'hiver[4] des baudroyeurs : il s'agit surtout de prolonger la journée de travail réduite dans la saison d'hiver. Les prescriptions n'ont rien d'impératif et de vexatoire : le nombre des apprentis peut être illimité, mais aucune durée n'est imposée pour l'apprentissage, et les maîtres et apprentis discuteront librement entre eux les clauses du contrat d'apprentissage. Le dessein de la royauté est de parer à la crise de main-d'œuvre, à la crise de production et de combattre la hausse des prix. « Temps convenable » et prix raisonnable : telles sont les deux expressions de l'ordonnance qui fait appel au bon sens des maîtres des métiers. Former rapidement de mauvais ouvriers n'améliorera pas la situation, et le sens des volontés royales est bien précisé par les prescriptions

1. Titre LI, art. 1.
2. Art. 57.
3. Fagniez, *Doc. relatifs au commerce et à l'industrie*, t. II, pièce n° 2.
4. Titre XIII, art. 2.

relatives aux « courrayeurs de cordouan »[1]. La durée de l'apprentissage, fixée à cinq ans par les statuts de 1345, est ramenée à deux ans[2]. La royauté conseille ainsi de ne pas tomber d'un excès dans l'autre et de supprimer complètement les longues et rigoureuses années d'apprentissage.

Une attaque peut-être plus directe au monopole corporatif et qui dut être vivement ressentie par les maîtres des corporations, ce fut de permettre aux ouvriers de tous les métiers de s'établir dans la ville de leur choix. C'est une attaque au principe de la solidarité locale entre les artisans, que les règlements corporatifs maintenaient jalousement. Les étrangers n'étaient admis qu'après un examen sévère des jurés et à des conditions d'honorabilité très rigoureuses. La royauté fait une brèche dans le monopole corporatif en permettant à « toutes manières de gens quelzconques qui sauraient eulx mesler et entremectre de faire mestier, euvre, labour ou marchandise quelzconques », de venir s'établir à Paris, à condition de faire œuvre *bonne* et *loyale*[3]. Mais il y a danger à exagérer la portée de cette mesure, à la systématiser : la royauté s'efforce de favoriser l'esprit d'initiative, d'obtenir un abaissement des prix de revient des objets fabriqués et une production plus active en favorisant la concurrence dans le domaine industriel comme dans le domaine commercial.

Pour les artisans comme pour les marchands, ces tentatives pour accroître la concurrence n'ont pas abouti à la création d'un régime de liberté industrielle et commerciale. Si l'ordonnance, par certaines de ses prescriptions, peut être considérée comme la négation des droits corporatifs, on ne peut en conclure que la royauté a eu la ferme volonté d'instituer un régime de liberté économique. C'est une ordonnance contre la cherté de la vie, un remède empirique qui s'adapte aux circonstances du moment. Ce n'est pas seulement, comme l'affirme Eberstadt[4], un fait juridique ou une simple réédition de l'ordonnance de 1307.

L'ordonnance a une tout autre importance en raison de la gravité de la crise économique. A une crise plus profonde, à une misère plus générale, il faut des mesures plus efficaces et plus généralisées. C'est à peine si l'ordonnance de 1307 a ébauché une taxation des marchandises et des salaires. Au contraire, cette taxe constitue l'ob-

1. Titre XIII, art. 1 (courrayeurs de cordouan); titre XIII, art. 2 (baudroyeurs).
2. Lespinasse, t. III (tanneurs hongroyeurs).
3. Titre L, art. 1.
4. Eberstadt, *op. cit.*, p. 164.

jet essentiel de l'ordonnance du roi Jean. Par son ampleur, par la multitude de ses prescriptions, l'ordonnance de 1351 est plus qu'une mesure transitoire, comme le fut celle de 1307. Sans doute, la royauté a pu reproduire certains expédients déjà utilisés par Philippe le Bel, mais il est impossible de considérer les deux ordonnances comme identiques dans leur dessein et dans leurs moyens. L'affirmation[1] d'Eberstadt reste vraie : la royauté n'a pas eu la moindre pensée d'établir la liberté du travail. Jean le Bon, fort occupé par la guerre, ne songea certes pas à suivre une ligne politique aussi réfléchie, se contentant de vivre d'expédients politiques au jour le jour.

L'ordonnance de 1351 ne reconnaît pas d'autre forme de travail que le travail corporatif. Elle fait appel aux règlements corporatifs quand ils sont nécessaires pour réprimer les fraudes et défendre l'intérêt du public; elle maintient la visite et les jurés sous le contrôle de l'autorité royale : c'est reconnaître la corporation et ses chefs. Dans une ordonnance postérieure de quelques mois, le roi Jean affirme sa volonté de respecter les corporations et de ne pas porter atteinte[2] « aux métiers de ladite ville (de Paris) ne a leurs privilèges, libertez et franchises ».

Cette affirmation si catégorique semble en contradiction avec certaines dispositions de l'ordonnance de février. Mais ce respect des libertés corporatives est énoncé dans une ordonnance financière qui impose aux gens des métiers un lourd impôt sous forme d'une aide perçue sur toutes les marchandises et denrées vendues à Paris; pour atténuer le mécontentement corporatif, la royauté lui accorde une sorte de satisfaction morale.

Les mesures anticorporatives de l'ordonnance de février 1351 ont toutes le même but : remédier à l'anomalie des conditions économiques et défendre l'intérêt public. Il n'y a pas d'hostilité systématique de la royauté à l'égard des corporations. Nous sommes en présence d'une situation de fait : des mesures comme la suppression de la limitation du nombre des apprentis visent en réalité à restreindre le monopole corporatif.

Dans une ordonnance de 1358, le dauphin Charles précisera l'attitude de la royauté, qui s'est aperçue que la majeure partie des règlements corporatifs sont « faiz plus en faveur et prouffit des personnes de chascun mestier que pour le bien commun[3] ». C'est

1. Eberstadt, *op. cit.*, p. 172.
2. Ordonnance de mai 1351, p. 426 (*Ordonnances des rois de France*, t. II).
3. *Ordonnances des rois de France*, t. III, p. 262.

pourquoi, « depuis dix ans euença, furent faites et publiées plusieurs ordenances royaux deroganz aus diz registres pour le bien public et contenant entre les autres choses que chascun peut ouvrer en la ville de Paris qui le sauroit faire, en maniere que l'euvre fut bone, souffisant et convenable ». On ne saurait expliquer de façon plus précise la politique royale : apporter des correctifs au monopole corporatif, même si en fait ils restreignent ce monopole et peuvent paraître l'expression de la défiance de la royauté; combattre en définitive le rigorisme corporatif, quand il est en contradiction avec l'intérêt public.

Si la corporation ne peut être détruite, elle peut tout au moins être subordonnée à l'autorité royale. Il est certain que la royauté voit avec défiance s'accroître la puissance et la richesse de la bourgeoisie corporative. Par le contrôle juridique, la royauté va s'efforcer de faire des corporations des associations dociles et obéissantes à l'autorité royale. Elle soumet au prévôt de Paris les jurés chefs de la corporation. Le prévôt les institue; le tribunal du Châtelet tranche les différends et délits industriels et commerciaux. Il y a une tentative pour subordonner les corporations à l'autorité royale et attraction de tous les droits existants vers un même point : la puissance de l'État, la puissance royale[1]. La vie politique des corporations se réduit à l'élection des jurés sous le contrôle du prévôt de Paris. Parfois, la royauté fait appel à l'élite des corporations pour désigner aux métiers-offices celui qui sera « le plus convenable et expert pour y estre[2] ». La royauté se réserve le droit d'intervenir désormais dans la législation corporative. Au cas où il serait nécessaire de modifier l'ordonnance de 1351, ce seront les commissaires nommés par le roi qui délibéreront à ce sujet et s'entendront avec les « gens du Parlement[3] ». Cette éventualité de revision ou de correction des statuts est répétée à propos des plâtriers, des poissonniers de mer[4].

L'intention de la royauté est bien nette : elle n'entend pas maintenir des règlements immuables et contraires à l'intérêt public et invite les jurés ou maîtres des métiers à se présenter plusieurs fois l'an devant les agents de l'autorité royale pour faire les correctifs nécessaires, « se mestier est[5] ». C'est un essai de substitution de la réglementation d'État aux règlements corporatifs.

1. Eberstadt, *op. cit.*, p. 175.
2. Titre VIII, art. 18.
3. Titre LXII, art. 3.
4. Titre XXXVIII, art. 1, et titre VIII, art. 48.
5. Titre XXXVIII, art. 1.

Mais ce qui peut étonner de prime abord, c'est la participation de la Hanse et de ses chefs à tous les actes de la politique économique de la royauté. C'est là une exception[1]. La Hanse est pour ainsi dire en dehors des autres corporations; ses membres ne sont pas nécessairement recrutés parmi les artisans et les marchands; on y trouve de simples bourgeois. C'est une association puissante, en possession depuis fort longtemps de nombreux privilèges. Elle participe à l'administration de Paris. Cette collaboration des chefs de la Hanse et du prévôt a donné de bons résultats et la royauté n'a aucun intérêt à mettre fin à cette bonne entente. En continuant à associer la Hanse à l'administration, la royauté s'en fait une alliée; sinon la Hanse serait par sa puissance et la force de ses privilèges une ennemie trop redoutable.

La Hanse finit par constituer une sorte de municipalité parisienne. Elle avait affermé une partie des métiers-offices, notamment les « criages ». Aussi le prévôt des marchands a-t-il un certain pouvoir sur les détenteurs de ces métiers-offices. Il choisit, de concert avec les échevins, les vendeurs de vin[2]. Il prend part à l'élection et à « l'établissement » des jurés talemeliers (boulangers), des jurés poissonniers d'eau douce et poissonniers de mer, des jurés bouchers[3]. Il fixe le prix du charbon et du bois d'accord avec les vendeurs de bûches[4]. D'accord avec le prévôt royal, il peut obliger les marchands de sel à mettre leur sel en vente après quarante jours de magasin et à un prix raisonnable[5]. En matière d'administration financière, la Hanse joue un certain rôle. Le prévôt des marchands reçoit le cautionnement exigé des mesureurs de grain, des vendeurs et courtiers de vin[6]. Il a une part des amendes infligées aux vendeurs de vin et aux talemeliers[7]. Il exerce certains pouvoirs judiciaires. Il est un des juges à qui les jurés doivent en référer en cas de fraude ou d'infraction aux règlements royaux[8]. Enfin l'ordonnance de 1351 confirme les pouvoirs de la Hanse en matière de travaux publics[9]; le prévôt des marchands est tenu de veiller à l'entretien des chaussées et rues de Paris. La Hanse reste la seule corporation associée par la

1. Cf. Lecaron, *Origines de la municipalité parisienne*, et Picarda, *les Marchands de l'eau*.
2. Titre VI, art. 12.
3. Titre II, art. 1; titre IX, art. 7; titre VIII, art. 47; titre X, art. 8.
4. Titre XLIII, art. 1 et 17.
5. Titre XXXIX, art. 1.
6. Titre IV, art. 10; titre VI, art. 12 et 17.
7. Titre VI, art. 13; titre II, art. 1.
8. Titre IX, art. 7; titre XIV, art. 1.
9. Titre LXII, art. 2.

royauté à l'administration générale. La royauté, désireuse d'avoir en elle une alliée plutôt qu'une ennemie, a maintenu ses privilèges. Au contraire, l'ordonnance tend à subordonner les autres corporations à l'autorité royale.

En réalité, parmi tant d'intentions plus ou moins réelles prêtées à Jean le Bon et à la royauté, une préoccupation essentielle domine : celle de combler le déficit du trésor royal. Peu nous importe au fond de discuter à l'infini qui, de Jean le Bon ou de ses conseillers, fut l'auteur de l'ordonnance. Le roi semble n'avoir d'idées sur le contrôle royal des corporations qu'en raison de ses besoins financiers. C'est la fiscalité qui explique le maintien presque intégral des règlements corporatifs ou l'insertion dans la grande ordonnance de règlements[1], simple répétition de règlements antérieurs.

La royauté a multiplié et élevé le tarif des amendes, institué des métiers-offices, précédent et exemple pour les successeurs de Jean le Bon, qui ne manqueront pas d'augmenter outre mesure les métiers-offices pour remplir le trésor royal.

La crise économique du royaume de France ne fut pas un phénomène isolé ; elle atteignit vainqueurs et vaincus, Français et Anglais. La peste de 1348 exerça en Angleterre les mêmes ravages qu'en France, y raréfia la main-d'œuvre, y provoqua une misère générale[2]. La guerre de France n'enrichit que les soudards et leur famille. Malgré le pillage du royaume de France, l'Angleterre n'était pas un grenier d'hommes et d'argent inépuisable. La crise économique sévit donc en Angleterre à la même époque qu'en France et fut surtout désastreuse pour l'agriculture. Comme en France, ce fut sous la forme d'une intervention royale dans le domaine économique que l'on voulut remédier à cette crise : de là le statut des travailleurs du 18 juin 1350. Dans les deux royaumes, les deux ordonnances du roi Édouard et du roi Jean promulguées à la même époque ont été provoquées par la même cause immédiate : la crise économique de 1348-1351. Contre les mêmes maux les deux rois ont employé des moyens analogues, comme la taxe des marchandises et des salaires[3]. Toutes deux s'expliquent par la similitude des événements économiques qui ont affecté les deux royaumes et ne doivent pas être isolées des circonstances exceptionnelles du moment : ce

1. R. de Lespinasse, t. I, p. 409-416. Règlements des poissonniers de mer de 1315, 1318, 1320, 1324.

2. *Chronicon Henrici de Knigthon*, p. 58 et suiv.

3. Thorold Rogers, *Travail et salaires en Angleterre*, p. 199-200, et A. Réville, *le Soulèvement des travailleurs en 1381*, introduction de Petit-Dutaillis, p. 31.

sont avant tout des œuvres d'opportunité édictées à la suite d'une crise économique.

En définitive, la royauté française a voulu provoquer une baisse de prix en prenant toutes les mesures susceptibles de produire cette baisse : appel aux forains, liberté du travail assurée à Paris pendant la période de crise, apprentis plus nombreux. Mais la corporation subsiste; seulement la royauté met la main sur la corporation, associant à son œuvre la Hanse de Paris qui devient une sorte de municipalité.

Robert VIVIER.

SAINT-JEAN DE LATRAN

LA CHAPELLE DE SAINTE PÉTRONILLE

ET LES PRIVILÈGES DE LA FRANCE

Latour-Maubourg écrivait à Guizot, de Rome, le 24 décembre 1840[1] :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vous priant de la faire parvenir à sa haute destination, une lettre adressée au roi, au nom du chapitre de Saint-Jean de Latran, à l'occasion de la nouvelle année.

Le chapitre était autrefois possesseur en France de biens qu'il tenait de la libéralité de ses rois. Je fais joindre à cette dépêche une note historique sur l'origine de cette possession qui a cessé depuis 1789, par suite des événements de la Révolution. Dans les dernières années de la Restauration, les revenus des biens, dont le chapitre était propriétaire, furent remplacés par l'assignation annuelle d'une rente de 24,000 francs sur la liste civile. La Révolution de 1830 a fait, à son tour, disparaître les derniers débris de l'ancienne opulence du

1. Rome, volume 982, direction politique, n° 7, fol. 226-228. — Latour-Maubourg (Armand-Charles-Septime, comte de Fay de) (1801-1845), maître des requêtes en service extraordinaire (1821), attaché à Constantinople (1822), à la direction politique (1823), deuxième secrétaire à Lisbonne (1826), à Hanovre (1829), chargé d'affaires sur place (juillet 1830), premier secrétaire à Vienne (octobre 1830), chargé d'affaires à Vienne (14 novembre 1830), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles (juin 1832), ambassadeur à Madrid (septembre 1836), à Rome (mars 1838), pair de France (1841).

chapitre. Toutefois, il n'a pas encore perdu l'espérance de voir revivre, sous une forme quelconque, un revenu qu'il considérait comme une juste indemnité des pertes que lui avait fait éprouver la réunion au domaine de l'État des biens qu'il possédait en France. Aussi cherche-t-il à entretenir et à conserver avec le gouvernement du roi et avec l'ambassade de France à Rome des rapports qui rappellent le souvenir de ceux qui existaient précédemment.

Latour-Maubourg s'intéressait si fort à la requête du chapitre de Saint-Jean de Latran qu'il avait cru pouvoir prendre la liberté de faire connaître à Guizot, sans plus tarder, son opinion personnelle. La cessation de ces payements lui semblait être un fait très regrettable, parce qu' « ils assuraient, disait-il, à la France, un puissant moyen d'influence ». Avant de terminer sa dépêche et d'y joindre la notice ci-dessous, il n'avait pas manqué, en raison de la considération dont jouissaient à Rome les chanoines du chapitre de Saint-Jean de Latran, d'insister sur « la fréquence des cas et des circonstances où il serait du plus haut intérêt de pouvoir utiliser leur dévouement », et il avait conclu en appelant l'attention sur « les avantages que procurerait au gouvernement le rétablissement des choses sur l'ancien pied ».

Note sur le chapitre de Saint-Jean de Latran.

Les bienfaits de la France envers la basilique de Saint-Jean de Latran commencèrent sous le règne de Louis XI, vers 1480.

Ce prince avait recouvré la santé et le ciel lui avait donné un enfant. Par reconnaissance envers saint Jean, à l'intercession duquel il avait eu recours en cette occasion, il fit don à la basilique de Saint-Jean de divers biens consistant en droits de péage, droits sur les offices des syndics et des notaires, biens qu'il prit sur son propre patrimoine. Ces dons furent confirmés par le pape Sixte IV, et le chapitre de Saint-Jean jouit des effets de la munificence royale jusqu'au temps des guerres des huguenots. A cette époque, les biens furent aliénés et les droits perdus.

Après l'avènement de Henri IV au trône de France, le chapitre obtint de ce prince, en l'an 1604, la donation de l'abbaye de Saint-Pierre de Clairac, dans le diocèse d'Agen[1], le revenu annuel en était

1. Clairac, Lot-et-Garonne, arr. Marmande, cant. Tonneins. Les conditions de la donation ont été déclarées et déterminées dans un acte du 6 juin 1605 par le cardinal François de Joyeuse, protecteur des affaires de France près la cour de Rome, et par le duc de Béthune, son ambassadeur. Voir Mgr Pierre Lacroix, *Mémoires historiques sur l'administration des pieux établissements français de Rome* (Paris, 1868), chap. IX, p. 63; cf. ce qui est dit *Ibid.*, p. 63, des huit « brevisti » ou chanoines à brevet.

alors de 4,000 écus romains; les améliorations qu'on y apporta le firent monter à plus de 8,000. Le roi se réserva le droit de nommer à perpétuité huit chanoines, qui reçurent le nom de « Brevisti », auxquels il assigna une moitié de la recette annuelle. Il voulut que l'autre moitié, libre de toute charge, fût répartie entre tous les membres du chapitre, y compris les chanoines « Brevisti ». Le pape Paul V confirma cette donation.

Le chapitre éleva dans la basilique une statue de bronze à la mémoire de Henri IV. Une messe solennelle fut instituée pour le salut du roi pendant sa vie. Après la mort du bienfaiteur du chapitre, on établit une messe quotidienne et un service solennel annuel[1]. Ces dispositions ont été constamment suivies et le sont encore aujourd'hui.

Les successeurs de Henri IV assurèrent au chapitre la continuation de ces donations. Louis XV voulut y ajouter encore un nouveau bienfait en donnant à la basilique les prieurés de Marsac et de Clermont[2]. A cette occasion, le chapitre lui éleva un monument en marbre.

Jusqu'en 1789, les rois de France nommèrent les chanoines « Brevisti » et le chapitre continua de jouir des biens qui lui avaient été donnés; mais, à cette époque, toutes les possessions de l'abbaye et des prieurés furent aliénées comme biens nationaux.

Lorsque le pape Pie VII alla à Paris pour couronner Napoléon, le cardinal Antonelli, archiprêtre de la basilique, fit des démarches pour obtenir quelque dédommagement. L'empereur promit au pape et au cardinal qu'il ferait droit à leurs demandes et le pape, à son retour à Rome, en fit part au consistoire des cardinaux. Mais les événements et les guerres de cette époque firent oublier ces promesses.

Plus tard, Louis XVIII écrivit au chapitre à plusieurs reprises qu'il pensait à lui faire de nouvelles donations, dès qu'on aurait achevé l'organisation des évêchés de France.

Enfin Charles X mit cette promesse à exécution et, en 1825, lorsque le duc de Laval-Montmorency était ambassadeur à Rome, il affecta sur certains fonds assignés à cette destination 24,000 francs annuels, se réservant la nomination des membres du chapitre qui jouirent de cette somme, c'est-à-dire de 500 écus annuels[3] pour le cardinal archiprêtre, 400 pour deux chanoines, 300 pour six autres chanoines, 160 pour un des bénificiaires et 144 pour les quatre autres. Les 500 écus qui restaient furent laissés à tout le clergé pour le jour de la messe

1. L'ambassadeur de France, représentant du roi en sa qualité de premier chanoine du chapitre de Saint-Jean de Latran, assistait jusqu'en 1830 à la messe solennelle qu'on célébrait le 13 décembre, jour anniversaire de la naissance de Henri IV.

2. Saint-Etienne de Marsac et Clermont-Dessous, au diocèse d'Agen (Dom Besse, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. X, p. 113 et 117).

3. Le scudo valait en général 5 fr. 30.

solennelle qui était célébrée et l'est encore aujourd'hui pour le salut du roi, le 13 décembre de chaque année.

Le roi des Français Louis-Philippe Ier a continué ce bienfait jusqu'à la fin de 1830 et le chapitre, dans la lettre qu'il a adressée à Sa Majesté au mois de décembre 1830, lui en exprima sa reconnaissance. Depuis cette époque, les payements ont cessé et aujourd'hui se trouvent vacants trois canonicats et un bénéfice qui jouissaient de la pension du roi, savoir : deux canonicats de 400 écus chacun et le troisième de 300 ; le bénéfice recevait une pension de 160 écus[1].

On savait assurément que la fille aînée de l'Église avait porté un intérêt tout particulier à la basilique constantinienne, « omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput », à celle des églises de Rome où les papes donnaient la bénédiction le jour de l'Ascension ; mais ce qu'on ignorait peut-être, ou ce qu'il n'était en tout cas pas inutile de rappeler, c'est le fait qu'elle eut pour bienfaiteurs précisément ceux de tous les rois de France qu'on ne devait guère s'attendre à voir faire à l'Église romaine de si belles et de si riches donations. Le grand sens politique de Louis XI et du Béarnais pourrait bien avoir été l'une des causes déterminantes de leurs largesses ; et quant à Louis XV, peut-être a-t-il espéré que ses bienfaits l'aideraient à racheter quelques-uns de ses nombreux péchés. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas assurément sans quelque surprise que l'on verra reparaître le nom de Louis XI dans une autre dépêche de Latour-Maubourg, relative, celle-là, au droit de juspatronat des rois de France sur la chapelle de sainte Pétronille. Cette fois, il est vrai, l'ermite de Plessis-lès-Tours, que la crainte de la mort a rendu plus superstitieux que jamais, s'il en vient à combler de ses bienfaits intéressés une chapelle perdue au fond de la basilique vaticane, ne fait que suivre l'exemple qui lui a été donné, près de 700 ans auparavant, par les plus illustres de ses prédécesseurs, Pépin et Charlemagne[2].

1. Par une décision du 2 juin 1863, nous apprend Mgr Lacroix (*loc. cit.*, p. 69), le gouvernement de Napoléon III rétablit en faveur du chapitre de Saint-Jean de Latran l'allocation de 24,000 francs. Le 24 avril, jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, une messe solennelle devait être chantée par tout le chapitre et le clergé de l'archibasilique papale, en présence de l'ambassadeur de France et des prélats et notables de la nation française.

2. Mgr Lacroix publie (*loc. cit.*, p. 192-193) un rapport du comte Ernest Armand, premier secrétaire de l'ambassade de France près le Saint-Siège, où il est dit :

« Parmi toutes les fondations françaises créées à Rome par les Français, il n'y en a qu'un certain nombre qui réclament la surveillance administrative de l'ambassade de France. Quelques-unes en effet ne dépendent pas du ministère des Affaires étrangères, telles que la villa Médicis et le chapitre de Saint-Jean de Latran, dotées la première par le ministère des Beaux-Arts, le second par

Latour-Maubourg à Guizot[1].

Rome, 7 janvier 1841.

Monsieur le Ministre,

Les rois de France possédaient autrefois un droit de juspatronat sur une des chapelles de Saint-Pierre, dédiée à sainte Pétronille. Le temps et les événements politiques ont suspendu l'exercice de ce droit depuis deux siècles; mais il existe toujours et il a été formellement reconnu par le Saint-Siège dans une note officielle du cardinal Albani adressée en 1829 au chargé d'affaires de France, en réponse à un office du vicomte de Chateaubriand, alors ambassadeur de France à Rome.

J'ai renouvelé l'année dernière quelques tentatives pour faire revivre un privilège qu'il serait regrettable de voir se perdre complètement. Les ouvertures confidentielles que j'ai faites à ce sujet ont été favorablement accueillies. Le secrétaire d'État et le chapitre de Saint-Pierre se sont montrés disposés à donner leur assentiment au rétablissement de l'ancien ordre de choses, sous la condition toutefois qu'une allocation convenable et assurée pourvoirait à l'entretien du prêtre chargé de desservir la chapelle.

La dotation antérieure consistait en immeubles, dont le revenu appartenait aux chapelains nommés par le roi de France. Il est impossible de penser aujourd'hui à voir renaître une dotation immobilière. On ne peut pas songer davantage à prendre le traitement à allouer au chapelain sur les fonds de la liste civile ou du trésor. Dans cet état de choses, la difficulté de trouver une combinaison praticable a forcément suspendu mes démarches, et c'est ce qui m'avait également empêché jusqu'à présent d'entretenir de cette affaire le Département des Affaires étrangères, que je ne voulais en occuper que lorsque je pourrais en même temps lui proposer les moyens de la mener à bien.

Après avoir longtemps cherché ce moyen, j'ai pensé qu'une assignation sur les fonds qui appartiennent aux pieux établissements français était celui auquel nous pouvions avoir le plus convenablement recours. La situation financière de ces établissements nous permet de disposer pour cette destination d'une partie de l'excédent de leurs revenus et j'ai tout lieu de croire que cet arrangement, une fois qu'il aurait eu l'approbation du gouvernement du roi, recevrait également celle du Saint-Siège. Le montant de l'allocation annuelle devrait être de 2,000 à 2,400 francs et de plus il y aurait à faire face aux

la cassette de l'Empereur. Sur d'autres, nous n'avons plus que des droits plus ou moins éloignés qu'il faut faire valoir si nous ne voulons pas les laisser périmer. Dans cette catégorie est la chapelle de sainte Pétronille à Saint-Pierre du Vatican, fondée et dotée par Pépin le Bref, mais dont les revenus ont disparu dans la suite des siècles. »

1. Rome, volume 983, direction politique, n° 9, fol. 8-10.

dépenses de deux cérémonies religieuses célébrées à l'autel de sainte Pétronille, l'une le 31 mai pour la fête de cette sainte, l'autre le 30 août, anniversaire de la mort de Louis XI, en souvenir de ses largesses en faveur de la chapelle. Je ne puis encore préciser exactement le chiffre de ces dépenses, mais j'ai la certitude qu'il serait peu important et ne dépasserait pas quelques centaines de francs.

Votre Excellence trouvera ci-joint une notice historique qui fera connaître l'origine de cette fondation, ainsi que les diverses interruptions que le temps et les événements lui ont fait subir.

Le rétablissement de la chapelle de sainte Pétronille serait presque une mesure politique qui deviendrait aux yeux de tous un gage éclatant de la bonne harmonie qui existe entre le Saint-Siège et le gouvernement du roi. Aucun autre gouvernement ne jouit d'une telle prérogative et, en ce pays, où le crédit se mesure sur des privilèges de ce genre, le nom français ne pourrait que gagner grandement à une restauration qui attesterait à la fois la pieuse sollicitude de notre famille royale et la haute considération dont elle jouit auprès du Saint-Siège.

Note concernant les droits de juspatronat du roi de France sur la chapelle de sainte Pétronille dans la basilique vaticane[1].

Les monuments historiques les plus anciens cités par Cancellieri dans son grand ouvrage : *De Secretariis Basilicae Vaticanae* (p. 957 et suiv.), et notamment Anastase le Bibliothécaire, attribuent la fondation de la chapelle de sainte Pétronille du Vatican au pape Étienne III, qui jeta les fondements du côté méridional de l'ancienne basilique, l'an 756, à la prière et avec l'aide des libéralités du roi Pépin, père de Charlemagne, lequel portait une dévotion singulière à la fille spirituelle de saint Pierre, qu'il regardait comme sa patronne et sa protectrice spéciale. « Auxiliaris vestrae Petronilae », lui écrit le pape Paul Ier dans une lettre citée plus bas.

Cette chapelle primitive, qui a été détruite en 1502 par les ordres du pape Jules II pour faire place aux constructions de la nouvelle basilique (dans laquelle elle fut ensuite placée au côté nord comme nous la voyons aujourd'hui[2]), ne fut terminée et dédiée que vers 760 par le pape Paul Ier, qui y nomma alors au baptême, avec de grandes solennités, la princesse Gisèle, fille du roi Pépin et de la reine Bertrade. Une lettre de ce même pontife au même roi, qui est la vingt-septième dans

1. Jointe à la dépêche de l'ambassadeur de France du 7 janvier 1841, fol. 11-13.

2. L'autel de sainte Pétronille existe toujours; il se trouve au fond du bas côté de droite, à proximité du monument de Clément XIII, au delà de la chapelle Saint-Michel, entre deux colonnes de granit rouge qui encadrent une copie en mosaïque du grand tableau du Guercino placé maintenant au musée du Capitole et qui représente, dans sa partie inférieure, l'exhumation de la sainte, et, en haut, sa réception au ciel par le Rédempteur.

la collection de Duchesne (t. III, p. 752), nous a conservé le souvenir de cet événement[1].

Cet exemple de piété fut imité par Charlemagne qui, étant venu à Rome avec ses enfants pour les solennités de Pâques de l'an 781, pria le pape Adrien de bien vouloir être le parrain de son fils Karloman. Le Souverain Pontife y consentit avec plaisir et le jeune prince fut baptisé dans la même chapelle de sainte Pétronille, considérée dès lors comme de fondation royale. Charles en conçut une telle satisfaction qu'il commença dès lors à prendre dans ses titres celui de « Romani Pontificis Compater », comme on peut le voir dans la lettre synodique à l'empereur grec de Constantinople.

Les siècles suivants virent se renouveler et se perpétuer les témoignages de dévotion et les libéralités des rois de France envers la même chapelle. Aussi, pendant le moyen âge et plus tard encore, n'est-elle guère citée que sous le nom de « Capella Regum Francorum, Cella Regis Franciae, Templum Galliae Regum » (voir Cancellieri, *op. cit.*, p. 1041), et la cour, qui l'environnait et où est située aujourd'hui la sacristie, s'appelait « Area Regis Franciae ».

Mais, sans nous arrêter plus longtemps à ces divers témoignages historiques, nous avons, pour établir l'existence du droit de juspatronat des rois de France en qualité de fondateurs et bienfaiteurs de la chapelle de sainte Pétronille du Vatican, des manuscrits bien autrement importants et qui placent la question hors de toute controverse. Le premier de ces monuments, que nous pouvons produire, est une bulle du pape Innocent VIII, en date du 18 juin 1490, commençant par ces mots : « Et si haec supernae », dont la copie que nous possédons est conforme au *Bullarium Basilicae Vaticanae* et à l'exemplaire déposé aux archives des établissements français de Rome. Par ce diplôme, le Souverain Pontife érige canoniquement à l'autel de sainte Pétronille, dans la basilique du Vatican, deux chapellenies dotées à cet effet par le roi de France Charles VIII du revenu de deux maisons sises à Rome, l'une au lieu dit « Arcus Campi Florae », l'autre près de la chancellerie apostolique, près de la rue qui mène du champ de Flore au pont Saint-Ange, réservant le juspatronat de ladite chapelle audit roi Charles et à ses successeurs, afin que, dans le cas de vacance de l'une ou l'autre desdites chapellenies, ils présentent, pour les constituer, des sujets dignes, constitués dans l'ordre des prêtres et institués par le Souverain Pontife en qualité de chapelains perpétuels.

Ces dispositions d'Innocent VIII reçurent assez longtemps leur exécution et une autre bulle de Clément VIII, dont nous allons bientôt parler, cite en effet des lettres patentes de Louis XII, datées de Paris le 10 août 1502, où le roi fait mention de la chapelle de sainte Pétro-

1. Voir *Monumenta Germaniae historica*, édit. in-4° : *Epistolae aevi merovingici et karolini*, t. I, p. 511 (Codex Carolinus, epist. 14).

nille au Vatican, fondée par ses prédécesseurs, comme l'un des motifs de l'intérêt qu'il porte au chapitre de ladite basilique.

Mais il paraît que les troubles prolongés de l'Italie, le sac de Rome en 1527, puis les longues discordes civiles survenues en France sous les derniers Valois firent peu à peu s'éteindre le souvenir de ce privilège de la couronne, en sorte que, vers 1600, le roi de France n'exerçait plus son droit de juspatronat. Mais, vers cette époque, le célèbre cardinal d'Ossat, ambassadeur du roi Henri IV, de glorieuse mémoire, ayant recouvré en partie les titres qui constituaient le droit royal, entreprit d'en faire revivre l'exercice. Il s'adressa à cet effet au Souverain Pontife Clément VIII qui, après un examen de l'affaire, donna, le 10 septembre 1601, la bulle : « Decet Romanum Pontificem », dont voici l'analyse :

Le pape, s'appuyant sur les documents recueillis dans les archives de la basilique du Vatican ou puisés à d'autres sources, reconnaît, par cette bulle, l'exercice du juspatronat des rois de France, à titre de fondateurs de la chapelle de sainte Pétronille (qui, dès lors, était déjà transférée au côté ouest de la nouvelle basilique). Il confirme de nouveau ce droit, le distinguant avec soin d'un juspatronat « ex indulto Apostolico » et, par conséquent, révocable, et il déclare qu'il ne pourra, en aucun temps et sous aucun prétexte, être apporté aucune dérogation quelconque qu'en vertu de lettres apostoliques spéciales et de l'exprès consentement des rois de France ou de leurs ambassadeurs *pro tempore* près le Saint-Siège.

« Decernentes », dit la bulle, « illi (*jurispatronatus*) nullo unquam tempore... nisi in litteris desuper conficiendis... ac eorumdem Regum vel suorum oratorum expresso ad hoc assensu derogari *aut derogatum censeri posse neque deberi.* »

Ces lettres ni le consentement requis n'ayant pas été donnés jusqu'ici, il en résulte que le droit de juspatronat dont il s'agit persévère, bien qu'interrompu depuis longtemps dans son exercice par des causes analogues à celles qui avaient déjà amené une semblable interruption antérieurement à 1601, époque de la bulle précitée de Clément VIII. Mais on peut espérer qu'à l'exemple de cet illustre Pontife, Sa Sainteté Grégoire XVI s'empressera d'accéder au rétablissement d'une institution fondée par Charlemagne, renouvelée par Charles VIII, chère à Louis XII, et dont la restauration nouvelle sera digne de la piété de la famille royale actuelle.

La réponse du Département ne se fit guère attendre[1], mais elle fut loin de répondre aux espérances de l'ambassadeur, de donner gain de cause aux arguments qu'il avait fait valoir, en s'appuyant, d'une part sur la notice historique, de l'autre, sur le consentement que le

1. Rome, volume 983, n° 66, fol. 55. Paris, 9 février 1841, Département à Latour-Maubourg.

Saint-Siège était disposé à donner au rétablissement du juspatronat. Après un examen attentif de la question, il n'avait paru ni légal, ni juste, ni prudent de faire, comme Latour-Maubourg le proposait, supporter les frais de la dotation de la chapelle de sainte Pétronille aux excédents de revenus des pieux établissements français.

Le ministre faisait remarquer qu'une pareille mesure ne serait en réalité rien autre chose que l'aliénation, au profit d'une fondation étrangère aux établissements, d'une portion de leurs revenus, qui ont une destination spéciale, et aurait pour conséquence forcée la réduction de fonds affectés à des œuvres de bienfaisance et de charité nationales. Enfin, comme on créerait de plus un précédent, d'autant plus dangereux qu'il ouvrirait une brèche dans l'emploi des revenus de Saint-Louis-des-Français, ces différentes considérations semblaient assez graves au Département « pour contrebalancer l'avantage qu'il pourrait y avoir à faire revivre l'exercice de l'ancien droit de juspatronat, s'il n'y a pas d'autres moyens de constituer l'allocation exigée ». Ce moyen, le Département l'indiquait à Latour-Maubourg, sans croire toutefois sérieusement à la possibilité d'arriver à en faire usage. Il consistait à retrouver les titres de propriété des deux maisons sises à Rome et dont les revenus avaient été affectés par Charles VIII à la dotation des deux chapellenies érigées par Innocent VIII. Enfin, le Département ajoutait en terminant : « Le droit de juspatronat existe; il est positivement reconnu par le Saint-Siège; il ne saurait donc y avoir péril en la demeure relativement au rétablissement de son exercice, quand on considère que cet exercice se trouve suspendu depuis 200 ans ».

Malgré cette phrase, qui devait cependant dissiper les dernières illusions qu'il aurait pu encore conserver sur la possibilité de ressusciter cet exercice, Latour-Maubourg n'en tenta pas moins un nouvel effort. Il avait naturellement commencé par rechercher, mais en vain, la trace des titres de propriété établissant la dotation. Désireux de tout mettre en œuvre pour conserver au gouvernement français le droit qu'il craignait de voir lui échapper le jour « où un tiers se présenterait pour se substituer au roi des Français », il avait fait appel au concours et aux lumières de l'abbé Lacroix, clerc national de France, et de Lasagni, avocat des pieux établissements français de Rome. Ce fut ainsi qu'un peu plus tard, revenant une dernière fois à la charge dans une dépêche en date du 28 janvier 1842[1], il mandait au Département que, pour des raisons purement cano-

1. Rome, volume 984, direction politique, n° 57, fol. 13-21. Latour-Maubourg à Guizot, Rome, 28 janvier 1842.

niques, l'abbé Lacroix, Lasagni et leurs deux collègues, les députés administrateurs, concluaient dans des rapports (joints à sa dépêche et placés aujourd'hui dans le dossier spécial des pieux établissements français) au prélèvement de la somme qu'on destinerait à la chapelle de sainte Pétronille sur les revenus, entièrement libres et sans affectation spéciale, de Saint-Claude des Francs-Comtois ou des Bourguignons[1], qui présentaient un excédent annuel de 7,000 francs. Cette dernière proposition n'eut pas plus de succès que les précédentes. On classa purement et simplement l'affaire du juspatronat et, à partir de ce moment, il ne fut plus question, dans la correspondance de Rome, de la chapelle de sainte Pétronille[2].

Commandant WEIL.

1. L'église Saint-Claude des Bourguignons fait encore aujourd'hui partie des pieux établissements français. Elle est située sur la place du même nom, à l'extrémité de la Via del Tritone, et à quelques pas de la Piazza Colonna.

2. Bien que le juspatronat ait en fait cessé d'exister, le chapitre de Saint-Pierre a la courtoisie d'inviter chaque année le clergé français à dire la messe à l'autel de sainte Pétronille, et les abbés français y célèbrent en effet le saint office le jour de la fête de la sainte. — Enfin, je dois à la bienveillance de M. Caccioli, l'historien de Saint-Pierre, et à la communication qu'il a eu la gracieuseté de faire à mon excellent ami Casanova, l'aimable et savant surintendant des Archives du royaume, la possibilité de pouvoir affirmer qu'aucune autre tentative n'a été faite depuis celle qu'avait ébauchée et proposée Latour-Maubourg.

J'ajoute encore, comme me l'a fort opportunément rappelé un ami qui n'ignore rien des choses de Rome, D. Serruys, que les ambassadeurs de France, au sortir de l'audience au cours de laquelle ils présentaient leurs lettres de créance au Saint-Père, se conformaient à un usage consacré par le temps et allaient faire leurs dévotions à l'autel de sainte Pétronille.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

LE MOYEN AGE JUSQU'AUX VALOIS.

I. Publications de textes. — MM. Krusch et Levison ont achevé et fait paraître depuis la fin des hostilités le dernier tome des *Scriptores rerum merovingicarum* dans le recueil des *Monumenta Germaniae*[1]. La préface, signée du nom de M. Krusch seul, rappelle le concours que le savant bollandiste A. Poncelet et le paléographe français H. Lebègue ont apporté avant l'été 1914 à la préparation des divers volumes de la série et se termine par cette phrase, que nous traduisons tant bien que mal, d'un latin très fleuri : « Maintenant que la paix est faite, ce tome VII, intéressant également l'histoire des deux peuples, pourra être feuilleté de chaque côté de la frontière. Dieu fasse que, grâce aux Muses, soient renoués les liens que Mars a cruellement rompus[2] ! » Les « Muses » de Louvain, de Reims et autres lieux seront peut-être moins empressées à s'entremettre que ne le pense l'érudit allemand; mais, s'il ne s'agit que de rétablir les communications — nous ne disons pas les relations — scientifiques entre la France et l'Allemagne, nous sommes pleinement d'accord avec lui : on ne voit aucune raison qui puisse justifier la prolongation de l'état d'ignorance mutuelle touchant le travail historique (le seul dont nous ayons à nous occuper ici), dans lequel nous avons vécu de part et d'autre depuis le mois d'août 1914; et nous souhaitons spécialement que les éditeurs allemands rapprennent le chemin des revues scientifiques françaises.

Le volume que nous avons sous les yeux renferme : 1° la fin des textes hagiographiques de l'époque mérovingienne; 2° un copieux supplément et cent cinquante pages de corrections et additions aux

1. *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum rerum merovingicarum*, t. VII : *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici cum supplemento et appendice*, ed. B. Krusch et W. Levison. Hannover et Leipzig, Hahn, 1920, in-4°, x-902 pages et 5 fac-similés hors texte. Prix : 146 marks.

2. « Pace restituta tomus noster utriusque populi rebus gestis inserviens utrobique evolvi potest, faxitque Deus, ut Musae vincula iterum conectant saeviente Marte crudeliter disrupta » (p. x).

six volumes antérieurs. La méthode des deux collaborateurs est restée semblable à elle-même : sagace et pondérée chez M. Levison; pleine d'une assurance souvent téméraire et volontiers dénuée de courtoisie à l'endroit de ses contradicteurs, chez M. Krusch.

Nous n'avons que des éloges à faire de la première partie (p. 1 à 191), due tout entière à M. Levison. Elle se compose de huit textes : les Vies de Pardoux († 737) et d'Eucher, évêque d'Orléans († 738), écrites au lendemain de la mort des saints eux-mêmes, mais dont la substance historique est faible; les Vies de Leufroi, abbé au début du VIIIe siècle, de Rigobert, évêque de Reims († vers 750), de Gengoul (martyrisé à Varennes-sur-Amance, en Bourgogne, vers le même temps), de Bertuin, reclus à Malonne près Namur (même époque), et de Gamalbert, prêtre à Michaelsbuch en Bavière (date indéterminée), qui toutes sont des œuvres d'époque tardive, soit du milieu, soit même de la fin du IXe siècle, voire du début du siècle suivant. La pièce de résistance, dans cette première partie, est la Vie du célèbre Willibrord, écrite par Alcuin un demi-siècle environ après la mort du saint († 739). M. Levison n'a pas seulement donné de ce texte, comme de tous les autres du reste, une édition très soignée et accompagnée de notes excellentes; il a, dans son introduction, tracé de l'apôtre des Frisons une biographie très précise, à laquelle les historiens feront bien de se reporter désormais.

Le Supplément est composé d'abord des morceaux suivants : Passion de sainte Afre d'Augsbourg, au IVe siècle; biographies de saint Seurin de Bordeaux par Fortunat et de saint Germain d'Auxerre par Constance, prêtre lyonnais qui écrivait vers 480; Vie de Solemnis, évêque de Chartres au début du VIe siècle; réédition de trois œuvres hagiographiques déjà publiées dans des volumes antérieurs (les deux premières au tome III des *Scriptores rerum merovingicarum* et la dernière au tome IV des *Auctores antiquissimi*), savoir les Vies de saint Loup, évêque de Troyes au Ve siècle; d'Hymnemodus, Ambroise et Achivus, premiers abbés d'Agaune au VIe siècle; et celle de saint Germain, évêque de Paris († 576), par le poète Fortunat; puis la biographie de saint Longis, abbé au diocèse du Mans (VIIe siècle), et la Vie primitive de saint Riquier (VIIe siècle). Les biographies de saint Seurin, de saint Germain d'Auxerre, de saint Solemnis et de saint Longis ont été publiées par M. Levison, qui les a réduites à leur juste valeur, laquelle est faible; l'édition des autres textes a été assurée par M. Krusch qui s'est plu, selon son habitude, à retrouver presque partout la main de « faussaires » de l'époque carolingienne, ce qui est peut-être aller un peu loin.

A ces œuvres hagiographiques on en a ajouté quelques autres : un inventaire des églises et autels de Clermont en Auvergne au IXe siècle (édité par M. Levison) ; une série d'anciens catalogues des rois mérovingiens édités par M. Krusch avec des notes copieuses de son cru sur la chronologie de ces rois ; le fameux texte d'Æthicus sur l'origine des Francs, accompagné d'un fragment analogue extrait d'un manuscrit de Bonn (par M. Krusch). Le Supplément s'achève par un inventaire détaillé (188 pages) des manuscrits hagiographiques utilisés dans ce volume et les précédents.

Nous devons aussi appeler l'attention des historiens sur l'importance des « corrections et additions » aux tomes I à VI qui remplissent les pages 707 à 855. On y trouvera notamment (p. 707-756), comme suite à diverses critiques adressées par M. Bonnet dans sa thèse sur le *Latin de Grégoire de Tours*, une nouvelle étude sur les manuscrits des *Miracles* de Grégoire de Tours, avec un relevé des variantes de deux d'entre eux (par M. Krusch), une meilleure édition (par M. Krusch encore) d'une autre œuvre du même auteur : la *Passion des sept dormants* ; la collation de manuscrits nouveaux du *Liber historiae Francorum* et des Vies d'Arnulf, de sainte Gertrude, d'Eptadius, de saint Loup de Sens ; une longue note sur les *Gesta Dagoberti*, etc. On fera bien de se reporter à ces copieux appendices chaque fois que l'on consultera un des volumes antérieurs de cette longue et précieuse série.

Les deux petites collections des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum* et des *Fontes juris germanici antiqui*, qui sont comme le prolongement des *Monumenta Germaniae*, se sont depuis 1914 enrichies de plusieurs volumes. Le seul dont nous ayons à parler ici[1] est encore l'œuvre de M. Krusch[2], qui s'est borné, il est vrai, à réimprimer les éditions des Vies de saint Haimhram, évêque de Ratisbonne au VIIe ou au début du VIIIe siècle, et de saint Corbinien, évêque de Freising († vers 725), par Arbéon, lui-même évêque de Freising à dater de 763, telles ou à peu près telles qu'il les avait données déjà aux tomes IV et VI des *Scriptores rerum merovingicarum*. Pour la Vie de saint Haimhram toutefois, M. Krusch a pu améliorer légèrement son premier travail en utilisant des manuscrits nouveaux ; pour la Vie de saint

1. Nous n'avons pas reçu l'édition de la Loi saxonne publiée en 1918 par C. von Schwerin.

2. *Arbeonis episcopi Frisingensis Vitae sanctorum Haimhrammi et Corbiniani*, ed. Bruno Krusch. Hannover, Hahn, 1920, in-8°, VIII-244 p.; prix : 26 m. 90 (de la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex Monumentis Germaniae historicis separatim editi*).

Corbinien, il a fait l'économie du texte presque entier du remaniement composé au IXe siècle et d'un court passage de sa propre préface. Il est commode de trouver ainsi réunies en un petit volume ces deux œuvres, qui ne se distinguent point par des mérites de premier ordre, mais qui sont des échantillons intéressants de la culture littéraire en Bavière vers la seconde moitié du VIIIe siècle.

Notre Académie des inscriptions et belles-lettres a poursuivi l'impression de son grand recueil des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*. Plusieurs volumes sont à la veille de paraître, comprenant la suite des actes de Philippe Auguste, d'Henri Plantegenêt, ainsi que les diplômes délivrés par la chancellerie des rois carolingiens d'Aquitaine; et dès maintenant nous avons en main l'édition préparée par M. Poupardin des actes des trois souverains qui se sont succédé sur le trône « de Provence » depuis la création de ce royaume par l'empereur Lothaire en faveur de son troisième fils, Charles (855), jusqu'à son absorption dans le royaume voisin « de Bourgogne » ou, plus exactement, jusqu'à la mort du troisième roi, Louis l'Aveugle (928)[1]. L'histoire de ce royaume éphémère a été retracée il y a vingt ans en détail par ce même érudit, au labeur diligent duquel est dû le volume que nous annonçons présentement. Nous rappellerons d'après lui que l'expression géographique de « Provence » ne doit pas donner le change sur l'étendue réelle et d'ailleurs très variable d'une souveraineté qui, englobant d'abord à peu près tous les pays sis entre le Rhône, la mer et les Alpes, a même pu, à certains moments, déborder largement sur la rive droite du Rhône et jusqu'au Jura et au Morvan. Les actes publiés par M. Poupardin émanent, d'autre part, de trois princes dont les pouvoirs se sont exercés dans des conditions assez différentes : le premier, Charles (855-863), règne en vertu d'une décision de l'empereur Lothaire; le deuxième, Boson (879-887), est un usurpateur qui, après seize années, durant lesquelles le royaume a cessé d'avoir une existence propre, finit par se faire proclamer roi, mais doit lutter presque sans arrêt pour défendre l'indépendance de ses États; le troisième, Louis, fils du précédent, tout jeune encore lors de la mort de son père, n'est reconnu qu'après trois années d'interrègne (en 890) et

1. *Recueil des actes des rois de Provence (855-928)*, publié sous la direction de Maurice Prou par René Poupardin. Paris, Imprimerie nationale [et Klincksieck éditeur], 1920, in-4°, LX-157 pages et 3 planches (reproductions de sceaux et monogrammes). Prix : 13 fr. et 75 °/. de majoration temporaire (collection des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France* publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

se laisse dès l'année 900 entraîner en Italie, où il reçoit (février 901) la couronne impériale[1]. De là l'intérêt très médiocre, il faut bien le dire, de la plupart des documents, au reste peu nombreux (une soixantaine, dont plusieurs faux ou suspects), réunis par M. Poupardin : ce sont en général de simples actes de donations ou de confirmations, presque tous en faveur des églises ou des monastères du royaume; on y relève cependant deux intéressantes notices de jugements (nos 28 et 52). Comme dans les autres volumes de la collection, la préface de l'éditeur est réservée à l'étude diplomatique des pièces publiées. Cette étude se ressent, comme on pouvait s'y attendre, du caractère inorganique de la chancellerie de ces petits rois, dont l'administration et le pouvoir furent jusqu'au bout précaires et instables.

La Société de l'Histoire de France a pris à tâche de publier une édition critique des *Grandes chroniques de France* et elle a chargé M. Viard de ce soin. Le premier volume[2], qui vient de paraître, fait bien augurer de la suite; mais il ne dépasse pas l'année 585 et il en faudra plusieurs encore avant que l'on atteigne la partie originale de la chronique, qui n'est pour les périodes anciennes qu'une traduction d'œuvres dont le texte original est venu jusqu'à nous. Sans doute eût-il été plus sage, en ce temps de crise du papier et de la librairie, de condenser le début de la compilation, ou tout au moins de recourir à une disposition typographique plus avantageuse que celle qu'on a choisie. L'édition d'ailleurs promet d'être excellente. M. Viard s'est non seulement attaché à nous donner un texte correct, en prenant pour base le manuscrit 782 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, mais il l'a annoté avec le soin dont il est coutumier (sans doute même avec un soin excessif, étant donné le caractère de l'œuvre), a relevé les sources auxquelles le compilateur a puisé (et ici Aimoin a fourni l'essentiel), enfin, en une courte mais substantielle préface, a résumé tout ce que l'on sait présentement de l'origine des *Grandes chroniques*. Il tient à en faire remonter l'inspiration au roi saint Louis lui-même, et peut-être s'exagère-t-il la valeur de ses arguments; mais il est certain — et c'est en partie ce qui en fait l'intérêt — qu'elles se rattachent au

1. Les actes de Louis l'Aveugle concernant l'Italie ont été exclus du recueil de M. Poupardin. On sait qu'ils ont été publiés par M. Schiaparelli dans la collection des *Fonti per la storia d'Italia* de l' « Istituto storico italiano » (*I diplomi italiani di Lodovico III et di Rodolfo II*. Roma, 1910, in-8°).

2. Les *Grandes chroniques de France*, publ. par Jules Viard; tome I : *Des origines à Clotaire II*. Paris, Société de l'histoire de France, 46, rue Jacob, 1920, in-8°, xxxii-355 pages. Prix : 15 fr. (publication de la Société de l'histoire de France).

grand mouvement de curiosité encyclopédique du XIIIe siècle, dont Vincent de Beauvais est, dans un autre ordre d'idées, un des plus illustres représentants.

Le tome III du *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, formé par M. DEPOIN[1], comprend environ trois cent cinquante pièces du temps de Philippe Auguste et un « Mémorial chronologique des défunts commémorés » à l'abbaye à la fin du XIIe siècle. Ces documents sont, dans l'ensemble, aussi dignes d'attention que ceux des volumes antérieurs; l'édition en a été préparée avec le même zèle, mais nous sommes obligés de répéter à propos de cette nouvelle série les critiques que nous avons eu à formuler à propos des deux premières[2]. Les copies n'ont pas toujours été revues avec assez de soin et, par suite, les textes sont souvent défigurés : deux actes de Philippe Auguste que nous avons collationnés sur l'édition de M. Delaborde ne laissent aucun doute à cet égard. En outre, il est souvent difficile de comprendre comment les textes ont été établis; les variantes sont relevées d'une façon capricieuse; il arrive qu'on en donne lors même que l'original était sous les yeux de l'éditeur; il arrive, par contre, qu'on n'en donne aucune quand le texte pourtant n'a pu être dressé qu'à l'aide de plusieurs copies. Ainsi risque d'être gravement compromis le résultat de longues recherches et d'un persévérant effort, qu'on voudrait pouvoir louer sans restrictions.

On n'adressera pas les mêmes reproches à M. MEILLON. Son édition du cartulaire de Saint-Savin, dans la vallée de Cauterets[3], a été élaborée avec une méthode qu'on serait presque tenté de trouver trop minutieuse. La peine qu'il a prise pour établir la filiation des diverses copies, pour en relever les variantes, pour commenter les moindres détails de ses documents, mène parfois à des résultats un peu compliqués pour un lecteur ordinaire, plus pressé que lui d'arriver au but. Mais nous aurions mauvaise grâce, après tout, à nous plaindre de cet excès de conscience. Les quarante et quelques documents dont son volume reproduit le texte et fournit la traduction sont curieux; ils nous initient à des coutumes souvent fort originales de

1. *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien*, par J. Depoin; tome III. Abbaye de Ligugé, à Chevetogne (Belgique), et Paris, Auguste Picard, 1917, in-8°, 422 pages. Prix : 12 fr. (*Archives de la France monastique*, t. XVIII).

2. *Rev. histor.*, t. CX (1912), p. 330-331; t. CXVI (1914), p. 82-84.

3. Alphonse Meillon, *Histoire de la vallée de Cauterets (Hautes-Pyrénées)*; tome I : *les Origines. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan (vers 975-vers 1180)*, avec une préface de Camille Jullian. Cauterets, Cazaux, 1920, in-8°, XX-486 pages.

ces vallées pyrénéennes, en même temps qu'à l'histoire féodale, si obscure, du comté de Bigorre au XIe et au XIIe siècle.

II. Histoire générale. — Le *Saint Sigisbert* de M. l'abbé Guise[1], écrit en partie à l'intention des élèves de l'école Saint-Sigisbert, que l'auteur dirige à Nancy, est, comme la plupart des volumes de la collection « Les saints », un livre d'édification plus encore qu'un livre d'histoire. Cependant par le souci dont il fait montre de se reporter aux dernières éditions des textes qu'il utilise et de s'en tenir autant que possible à la lettre de ces textes, M. Guise mérite d'être traité en historien. Son sujet, malheureusement, était maigre : Sigisbert, fils du grand Dagobert, n'a vécu que vingt-six ans et son court règne a été d'un extrême insignifiance ; à peine les chroniques lui consacrent-elles quelques lignes. M. l'abbé Guise lui a consacré tout un volume. C'est dire qu'il a dû parler de bien d'autres choses que de Sigisbert lui-même, accueillir avec un peu trop de complaisance des récits ou des commentaires hagiographiques pour lesquels il ne montre cependant pas toujours lui-même une confiance très grande, et paraphraser trop longuement certains passages d'une œuvre d'aussi basse époque que les *Gesta Dagoberti*[2].

Pour l'époque carolingienne, on nous permettra de signaler d'abord le volume dans lequel ont été rassemblées les études que nous avons publiées ici même sur l'histoire de Charlemagne[3]. Il suffira d'en rappeler sommairement l'ordonnance. Quatre études traitent des sources principales de cette histoire : les Annales royales, les petites annales, dont nous nous sommes efforcé de renouveler le classement et la critique, l'œuvre d'Einhard et celle du Moine de Saint-Gall, dont nous avons tenté de déterminer avec précision l'originalité et la valeur, si étrangement surfaite dans l'un et l'autre cas. La deuxième partie du volume s'attaque à des problèmes proprement historiques : un premier chapitre retrace en détail les péripéties de la conquête de la Saxe ; un second chapitre est réservé à l'histoire du couronnement impérial en l'an 800 ; les deux derniers portent sur l'histoire écono-

1. L'abbé Guise, *Saint Sigisbert, roi d'Austrasie (630-656)*. Paris, Lecoffre, 1920, in-12, x-182 pages. Prix : 3 fr. (collection « Les saints »).

2. P. 10, et ailleurs encore, M. l'abbé Guise semble croire que les « saints » de l'époque mérovingienne étaient tous des modèles de vertu. Il fera bien de se documenter sur leur compte ailleurs que chez les hagiographes. P. 87 et suiv., il a tort de se fier à Kurth et de voir avec lui dans l'histoire de la guerre de Thuringe sous Sigisbert l'origine de toute une famille de légendes épiques. M. Bédier, en dernier lieu, a fait justice de ces fantaisies.

3. Louis Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*. Paris, Félix Alcan, 1921, in-8°, VIII-314 pages et une carte hors texte. Prix : 14 fr.

mique et étudient respectivement le régime domanial et les théories d'Inama-Sternegg et de M. Dopsh touchant la « renaissance » industrielle et commerciale dans l'Empire carolingien au temps du grand empereur franc.

En présence de l'immense labeur que suppose un volume de dimensions aussi considérables que le *Gerbert* de M. de La Salle de Rochemaure[1], on hésite à prononcer des paroles de découragement. On ne peut taire cependant que ses sept cent cinquante pages in-octavo n'apportent pas grand'chose de neuf à l'histoire. Admirateur enthousiaste du pontife dont il est le compatriote, l'auteur de ce livre a voulu élever à son héros un monument digne de lui ; mais l'enthousiasme et la bonne volonté ne suffisent pas à faire un historien. M. de Rochemaure, qui puise dans le Larousse et dans l'abbé Darras sa science sur le passé de la Pologne (p. 553-554), n'a qu'une connaissance très imparfaite des travaux consacrés à Gerbert lui-même. C'est seulement vers le milieu de son livre (p. 363), sauf erreur, qu'il découvre le *Hugues Capet* de M. Ferdinand Lot — dont il n'a du reste lu, semble-t-il, que deux pages en tout (p. 102-103) — sans se douter qu'il y aurait trouvé, ainsi que dans les *Derniers Carolingiens* du même auteur, des vues essentielles à son sujet. Il ne semble pas non plus soupçonner l'existence des recherches érudites de Jules Lair ; il a renoncé à se faire traduire celles de Boubnov ; sur les connaissances mathématiques de Gerbert, des études aussi importantes que celles de Weissenborn lui ont échappé. Et ce ne sont là que quelques oublis entre beaucoup d'autres. Tout le volume s'en ressent : M. de Rochemaure, qui élargit perpétuellement un sujet déjà assez difficile en soi et qui se complaît aux aperçus généraux, aux tableaux d'ensemble, a, sur l'histoire du xe siècle, des idées vraiment trop sujettes à caution — et qui datent ; il les exprime, de plus, en un style d'une magnificence excessive[2]. Et puis était-il bien utile de présenter de Gerbert une apologie à jet continu? Le

1. Duc de La Salle de Rochemaure, *Gerbert (Silvestre II). Le savant, le « faiseur de rois », le pontife*. Rome, imprimerie « Editrice Romana », et Paris, Emile-Paul, 1914 (en réalité : 1921), in-8°, 752 p. et de nombreuses planches hors texte.

2. Un seul exemple suffira : « Comme on voit un fleuve se dilater insensiblement et, dans sa course majestueuse vers l'Océan, aller répandre l'abondance et la fécondité jusque dans les contrées les plus reculées, ainsi la Papauté, à travers les crises, tour à tour douloureuses et héroïques des siècles de son histoire, a puisé dans sa divine institution, etc... Si ce fleuve était étroit et resserré à sa source jusqu'au jour où Constantin le laissa s'épandre librement sur le monde, son onde était limpide, etc... » Il y a des pages entières de ce style.

héros de M. de Rochemaure a eu ses tares : il fut un homme de son temps et nous croyons que son biographe eût été mieux inspiré en cherchant à le peindre tel qu'il fut.

Dans un mémoire très étudié et qui ouvre souvent des perspectives nouvelles[1], M. Auguste Dumas, professeur à la Faculté de droit d'Aix, a repris l'examen des principales questions soulevées par le regretté Jacques Flach au tome IV de ses *Origines de l'ancienne France*. Les lecteurs de la *Revue historique* se rappellent les conclusions paradoxales auxquelles ce dernier aboutissait : nous les avons exposées et discutées ici même[2]. M. Dumas est d'accord avec nous sur la plupart des points, c'est-à-dire qu'il se rallie à la thèse si brillamment soutenue par M. Ferdinand Lot dans son livre *Fidèles ou vassaux*. Mais il ne se contente pas de montrer la fragilité des raisonnements échafaudés par M. Flach ; à propos des théories de ce dernier, il refait l'histoire du contrat de vasselage, du serment de fidélité, de l'hommage ; il expose avec beaucoup de lucidité comment ces divers éléments se sont rejoints d'abord, puis comment, à partir de la fin du XIe siècle, les juristes se sont appliqués à les dissocier ; il développe enfin des considérations fort intéressantes sur l'évolution du pouvoir royal du VIIIe au XIIIe siècle, pour conclure qu'on a fait fausse route quand on a voulu établir une distinction entre l'autorité du roi capétien en tant que « souverain » et son autorité en tant que « suzerain ». Peut-être pourrait-on discuter sur ce chapitre et chercher si, en dépit de l'imprécision du vocabulaire des hommes du moyen âge, il n'y a pas lieu, quoi qu'en dise M. Dumas, de croire à la survivance, plus ou moins nette, des idées d'État et de Souveraineté en Occident durant les siècles mêmes où la puissance publique s'affirme le moins dans les faits. Mais une pareille discussion nous entraînerait trop loin. Qu'on partage ou non l'avis de M. Dumas, son mémoire n'en mérite pas moins, même en ces matières, la plus sérieuse attention. Nous ne saurions trop en recommander la lecture.

L'histoire du duché de Normandie depuis sa fondation jusqu'à son incorporation à l'empire des Plantegenêts continue à occuper les érudits. Après les ouvrages de MM. Prentout, Haskins, Valin et Chesnel, dont nous avons rendu compte ces dernières années[3], voici encore deux volumes d'inégale valeur, l'un de M. Du Motey sur

1. Auguste Dumas, *Encore la question « Fidèles ou vassaux? », à propos du quatrième volume des Origines de l'ancienne France, de M. Flach* (Paris, librairie du « Recueil Sirey », 1921, in-8°, 115 p.; extr. de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XLIV, p. 159-229 et 347-390).

2. *Rev. histor.*, t. CXXIX (1918), p. 90 et suiv.

3. *Rev. histor.*, t. C, p. 227; t. CIV, p. 106; t. CXXII, p. 175; t. CXXIX, p. 96.

les origines du duché et son histoire jusque vers la fin du XIe siècle, l'autre d'un professeur américain, M. Ch. David, sur le duc Robert Courteheuse. L'ouvrage du premier[1] se divise en trois parties : 1° une brève « étude préliminaire » sur le diocèse de Séez depuis Charles le Chauve jusqu'au début du Xe siècle; 2° une série de sept chapitres sur la formation du duché normand depuis Rollon jusqu'à la mort de Richard II (1026); 3° quelque deux cents pages sur les seigneurs de Bellême et d'Alençon et leur rôle dans l'histoire de la Normandie depuis le milieu du Xe siècle jusqu'en 1085. C'est pour préparer cette troisième partie que tout le reste a été écrit, l'auteur, qui est d'Alençon, s'intéressant plus spécialement à l'histoire nobiliaire de sa petite patrie. Nous ne songeons point à lui en faire un reproche; mais son livre se ressent un peu trop de cette préoccupation d'ordre exclusivement local. Quand il veut se hausser à la « grande histoire », comme il dit, et même lorsqu'il s'en tient à celle du pays alençonnais, M. du Motey fait preuve d'une regrettable inexpérience. Il se montre médiocrement au courant des éditions et des travaux récents, et il lui arrive de commettre, par suite, d'étranges méprises, par exemple lorsqu'il utilise sans l'ombre d'une hésitation le prétendu diplôme du roi Philippe Ier confirmant la fondation de l'église Saint-Léonard de Bellême : « Son authenticité, maintenant complètement démontrée, est, dit-il, hors de doute » (p. 125, note 2). Il n'oublie qu'une chose, c'est que M. Prou en a déjà, par deux fois — et la première il y a près de vingt ans — démontré l'absolue fausseté. Cet exemple suffit. M. du Motey fera bien, pour les prochains travaux qu'il annonce sur Robert « le Diable » et sur les comtes d'Alençon et du Ponthieu, de lire de plus près les quelques livres modernes qu'il cite dans ses notes et de se reporter systématiquement, pour tous les textes qu'il utilise, aux dernières éditions qui en ont été données.

L'ouvrage de M. David[2] est autrement solide. Entrepris sur les conseils de M. Haskins, dont on n'a pas oublié les belles recherches

1. Le vicomte du Motey, *Origines de la Normandie et du duché d'Alençon de l'an 850 à l'an 1085*. Paris, Auguste Picard, 1920, in-8°, x-327 pages. Prix : 25 fr. — Le titre que nous venons de transcrire est celui de la couverture du volume. Le vrai titre est : *Origines de la Normandie et du duché d'Alençon. Histoire des quatre premiers ducs de Normandie et des Talvas, princes de Bellême, seigneurs d'Alençon, de Sées, de Domfront, du Passais et du Saosnois, précédée d'une étude sur le diocèse de Sées au IXe siècle, de l'an 850 à l'an 1085*. Rien de plus, rien de moins.

2. Charles Wendell David, *Robert Curthose, duke of Normandy*. Cambridge, Mass., Harvard University Press, et Oxford, University Press, 1920, in-8°, xiv-271 pages, 1 carte et 1 gravure hors texte. Prix : 3 dollars (*Harvard historical studies*, t. XXV).

sur les institutions normandes, il nous apporte une biographie critique très étudiée du fils de Guillaume le Conquérant. Robert Courteheuse n'a certes pas joué un rôle très glorieux : son histoire est d'abord celle d'un fils rebelle, puis celle d'un prince incapable; son règne en Normandie est marqué par de perpétuels désordres; il ne réussit qu'à affaiblir et compromettre l'autorité ducale et mérite ainsi d'en être dépouillé par son frère Henri Beauclerc lorsque, après son retour de la croisade, il est battu et fait prisonnier à Tinchebray (1106). M. David ne modifie point l'idée que nous nous formions de ce médiocre personnage; mais il en précise l'histoire et expose avec sagacité le détail des événements auxquels il fut mêlé tant en Normandie que dans le Maine et en Terre sainte. Le dernier chapitre est consacré aux légendes dont Robert Courteheuse est le héros. Il est suivi de notes et d'appendices, qui achèvent de faire de tout le volume un excellent instrument de travail.

On attendait de M. Marc Bloch, aujourd'hui chargé de cours à l'Université de Strasbourg, une étude sur le servage et les populations rurales de l'Ile-de-France au moyen âge. La guerre l'a obligé à différer la réalisation de ce projet, et c'est seulement avec un commentaire des ordonnances royales de 1315 et 1318 sur l'affranchissement des serfs du domaine capétien[1] qu'il est venu demander à la Sorbonne le grade de docteur ès lettres : ce qui devait être une thèse « complémentaire » s'est mué en thèse « principale », et même en thèse unique; mais le commentaire a pris l'ampleur d'une enquête, neuve et personnelle, sur le servage et les affranchissements en terre capétienne, plus particulièrement en Vermandois et dans les régions voisines, depuis le temps de Louis VI jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois. M. Bloch s'est appliqué avant tout à définir d'une façon rigoureuse la condition légale du serf et les charges vraiment caractéristiques qui pesaient sur lui. Ce sont des pages très fouillées, qui font faire à l'examen de la question un progrès marqué, quand bien même on en pourrait discuter quelques points. Mais ce que ce livre renferme de plus original, c'est une étude minutieuse et tout à fait intéressante des raisons, où ni la morale ni la religion n'eurent rien à voir, qui poussèrent les rois capétiens, saint Louis compris, à vendre la liberté aux serfs de leurs domaines. Le procédé était commode, et l'on ne s'étonnera pas que, dès Philippe le Bel, l'administration royale, toujours habile à faire argent de tout, soit entrée résolument dans la voie des affranchissements obligatoires, qui permettaient de remplir dans les moments de détresse les coffres vides du Trésor. Les affranchissements de 1315 et de 1318 procèdent de la

1. Marc Bloch, *Rois et serfs. Un chapitre d'histoire capétienne.* Paris, Champion, 1920, in-8°, 224 pages. Prix : 12 fr.

même pensée, malgré la magnificence du préambule qui ouvre les lettres royales où la mesure est édictée : M. Bloch a sans peine fait justice de cette phraséologie creuse et prouvé également que, pas plus que leurs prédécesseurs, Louis X et Philippe V n'avaient entrepris, comme on l'a écrit mainte fois, d'affranchir *tous* les serfs de *tous* leurs domaines. L'ouvrage de M. Bloch se termine par quelques pièces justificatives et diverses notes, dont l'une, sur les « collecteurs des mainmortes et formariages » et sur leur comptabilité, mérite d'être spécialement signalée[1].

On saura gré à M. Émile Chénon[2] d'avoir analysé, principalement d'après les *Olim*, avec la compétence qu'on lui connaît, quelque deux cents affaires intéressant sa province natale jugées au Parlement de Paris de 1255 à 1328. Ces affaires sont résumées brièvement dans l'ordre même où elles vinrent en délibéré devant les juges royaux, c'est-à-dire pêle-mêle; mais M. Chénon n'a pas omis de dégager à la fin de son volume quelques-uns des faits généraux qui ressortent d'une étude attentive de tous ces dossiers de procédure. Il a très justement souligné l'intérêt que ces textes présentent pour l'histoire des progrès de l'autorité et de l'administration royales en Berry à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe, relevant, entre autres, les empiétements progressifs de la cour capétienne, les mesures prises par le souverain pour rogner les griffes des baillis en les flanquant d'officiers nouveaux, montrant aussi les modifications apportées dans la suite des temps au statut juridique des diverses classes de la population (serfs, bourgeois, nobles, clercs), et les patients mais fructueux efforts faits par les clercs du Parlement pour préciser, compléter et coordonner le droit coutumier de la province[3].

1. P. 21, 25, et ailleurs encore, M. Bloch tient le mot d' « hôte » pour un simple équivalent de « manant » ou d'homme libre. Historiquement au moins, il a tort. P. 30, il eût été bon d'expliquer la raison d'être du formariage. P. 33, note 2, l'exemple tiré du *Recueil des chartes de Saint-Germain-des-Prés* ne semble pas s'appliquer au cas visé. P. 46, note 1, inutile de parler du « devoir » qui incombe au seigneur de poursuivre les meurtriers de son serf : c'est comme si l'on parlait du « devoir » qui lui incombe de poursuivre le meurtrier de sa vache ou de son cheval; son intérêt de propriétaire frustré est directement en jeu. P. 46-47, la question du « serf-chevalier » ne semble pas élucidée. P. 68, ligne 20, le mouvement ne peut être dit « nettement régional », puisqu'on suppose en même temps que des faits identiques se sont produits un peu partout.

2. Émile Chénon, *les Jours de Berry au Parlement de Paris de 1255 à 1328*. Paris, librairie de la Société du « Recueil Sirey », 1921, in-8°, 395 p. et 6 tableaux généalogiques, avec un index des noms propres et un index des matières.

3. La courte préface du volume (p. 5-7) appellerait, par contre, quelques réserves de fond et de forme.

III. Histoire religieuse. — Dom Besse, que la mort est venue l'an passé arracher brutalement à son infatigable labeur, a poursuivi jusqu'à son dernier souffle la rédaction du grand inventaire des *Abbayes et prieurés de l'ancienne France* auquel il avait consacré depuis quelque douze ou quinze ans le plus clair de ses efforts[1]. Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion d'en expliquer la composition[2]. Le dernier volume paru (le huitième) concerne la province ecclésiastique de Tours. Il est aussi riche que ses aînés en renseignements bibliographiques — presque trop riche même, car, comme dans les volumes antérieurs aussi, on sombre souvent dans la confusion. Il faut déplorer, en outre, que les noms des auteurs cités aient continué jusqu'au bout à être si fréquemment estropiés, au point d'en être méconnaissables. (Notons en passant que dom Besse a continué ici encore à écrire avec un seul t le nom de Potthast, qui revient pourtant presque à chaque page.) Il y a enfin quelques oublis graves[3]. Mais, dans l'ensemble, l'ouvrage est clair, commode; la liste des établissements monastiques qu'il renferme est infiniment plus complète que celle de la *Gallia christiana*. C'est, en somme, un monument d'érudition qui, malgré ses très graves défauts, fait honneur à la mémoire de celui qui l'a conçu et presque entièrement réalisé. Nous espérons que ses confrères de l'abbaye de Ligugé auront à cœur d'en assurer l'achèvement.

Le P. Delehaye a publié dans les *Analecta Bollandiana* un remarquable mémoire sur saint Martin[4]. Il y attaque très vivement, bien qu'en termes d'une parfaite courtoisie, les conclusions du livre

1. *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, par dom Beaunier; tome VIII : *Province ecclésiastique de Tours*, par le R. P. dom J.-M. Besse. Abbaye de Ligugé, à Chevetogne (Belgique), et Paris, Aug. Picard, 1920, in-8°, 369 pages. Prix : 15 fr. (*Archives de la France monastique*, t. XIX).

2. *Rev. histor.*, t. LXXXVIII (1905), p. 441; t. CI (1909), p. 444; t. CVIII (1911), p. 132; t. CXII (1913), p. 344; t. CXVI (1914), p. 98; t. CXXIII (1916), p. 139.

3. Par exemple, p. 5, note 3, où dom Besse en reste, pour la vie de saint Martin de Sulpice Sévère, à l'édition de la *Patrologie* de Migne et, pour les ouvrages modernes sur le même saint Martin, à celui de Lecoy de la Marche, qui ne nous apporte certes pas le dernier mot de la science. P. 22, note 1, le recueil des chartes de Saint-Julien de Tours de M. l'abbé Denis semble totalement oublié. P. 59, pour la chronologie des évêques d'Angers, la préface du *Cartulaire noir de Saint-Maurice d'Angers* de M. le chanoine Urseau eût dû être citée en toute première ligne. Pas plus que précédemment, dom Besse ne s'est reporté à la deuxième édition des *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne.

4. Hippolyte Delehaye, *Saint Martin et Sulpice Sévère*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXXVIII (1920), p. 5-136. Voir, à propos du même ouvrage, l'article de Marc Bloch, *Saint Martin de Tours, à propos d'une polémique*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1921.

de M. Babut, dont nous avons rendu compte ici même[1]. On se rappelle que M. Babut déniait à peu près toute valeur documentaire à l'œuvre de Sulpice Sévère, prétendait que saint Martin avait été médiocrement honoré de son vivant et soutenait, par surcroît, que le culte de sa mémoire ne s'était implanté en Gaule qu'à une époque tardive. Le P. Delehaye reprend une à une toutes ces thèses, réfute les accusations portées par M. Babut touchant la bonne foi de Sulpice Sévère, établit enfin que saint Martin a bel et bien été vénéré par ses contemporains. Chemin faisant, il s'applique à démêler la chronologie de la vie du saint évêque et apporte ainsi une contribution positive à l'histoire religieuse du IVe siècle. Est-ce à dire que toutes les observations naguère présentées par le regretté Babut doivent être tenues pour inexistantes? Pas tout à fait, croyons-nous. Mais le P. Delehaye a souligné avec force les dangers d'une méthode qui fait à la conjecture et à l'ingéniosité personnelle de l'érudit une trop large part et ramené la discussion sur son véritable terrain, celui des documents, auxquels l'historien est en toute occasion obligé de se tenir.

C'est sur ce terrain que se cantonne strictement M. Lardé dans le livre[2], clair et bien composé, où il examine, en remontant jusqu'aux origines mêmes de l'Église, comment s'est formé, en Gaule particulièrement, le « privilège du for ecclésiastique » ou « privilège de clergie », grâce auquel les membres du clergé finirent par échapper dans la majorité des cas, tant au criminel qu'au civil, à la juridiction des tribunaux ordinaires. M. Lardé a arrêté, provisoirement au moins, son enquête à la mort de Charlemagne, dont le règne paraît avoir marqué en effet une étape décisive dans la voie de l'affranchissement judiciaire du clergé des Gaules. L'étude à laquelle il s'est livré et qui est divisée en deux parties — avant et après la conquête franque — est l'œuvre d'un juriste averti et d'un érudit habitué au maniement des textes; elle nous permet de suivre pas à pas les efforts déployés par l'Église pour obtenir le droit de juger elle-même d'abord ses querelles intérieures, puis peu à peu toutes les affaires où les siens étaient impliqués. L'édit promulgué par Clotaire en 614 a dans cette histoire une importance capitale. Aussi M. Lardé en a-t-il fait un examen minutieux. A-t-il réussi à interpréter sainement l'article 4, sur lequel on a déjà tant discuté? Nous n'oserions l'affirmer et nous serions même porté à nous séparer de lui à ce propos sur plusieurs points essentiels. Par contre, les rapprochements qu'il a faits entre l'édit, les capitulaires de Char-

1. *Rev. histor.*, t. CXII (1913), p. 338-339.

2. Georges Lardé, *le Tribunal du clerc dans l'empire romain et la Gaule franque*. Moulins, Imprimerie régionale, 1920, in-8°, 230 pages.

lemagne et les délibérations du grand concile tenu à Paris en cette même année 614 sont des plus suggestifs, et quiconque écrira désormais sur la question du for ecclésiastique aura profit à consulter son travail.

Presque en même temps que M. Lardé, M. Génestal, qui a été son maître à l'École des hautes études, a fait paraître sur une autre partie du même sujet — pour la période qui s'étend du milieu du XIIe siècle à la fin du XIVe — le tome Ier d'un ouvrage important sur lequel nous aurons l'occasion de revenir lorsqu'il sera achevé[1]. Pour l'instant, nous en restons encore aux préliminaires, M. Génestal s'étant proposé seulement dans ce premier volume de déterminer avec précision les diverses catégories de personnes qui, en droit, étaient fondées à invoquer le privilège du « for ecclésiastique ». Mais cette étude est fort instructive. M. Génestal y montre combien élastique était l'expression de « clerc » dans la langue, même juridique, du moyen âge, puisqu'elle s'appliquait, *lato sensu*, à quiconque avait reçu la tonsure, ce qui avait pour résultat, vu la facilité avec laquelle on pouvait être tonsuré, de permettre à beaucoup d'accusés, fussent-ils mariés, d'échapper aux juridictions séculières; mais il montre aussi comment, dans la pratique et aussi dans la législation — voire dans la législation canonique — on s'appliqua à limiter les inconvénients que devait entraîner l'extension indéfinie d'un privilège, à la longue gênant pour la royauté et parfois pour l'Église elle-même.

Une simple mention suffira pour le livre de M. l'abbé Lahure sur l'abbaye cistercienne de la Valroy, au diocèse de Reims[2]. Médiocrement documenté, écrit dans un esprit qui n'a généralement rien à voir avec le véritable esprit scientifique, ce livre risque de n'être pas d'un grand secours pour les historiens de métier.

Nous ne citerons, de même, que pour mémoire, le petit volume[3] que M. C. de Warenghien a publié sur son « ancêtre » Michel de Warenghien, évêque de Tournai (1284-1291), et où il s'est appliqué, nous dit-il, à mettre au point et compléter les travaux de deux autres membres de sa famille, magistrats l'un et l'autre au cours du

1. R. Génestal, *le « Privilegium fori » en France du décret de Gratien à la fin du XIVe siècle;* tome I. Paris, Ernest Leroux, 1921, in-8°, xx-246 pages (*Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences religieuses*, t. XXXV).

2. L'abbé A. Lahure, *Notre-Dame de la Valroy, abbaye royale de Cisterciens, autrefois située entre Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe, au diocèse de Reims, 1147-1789.* Préface de Georges Goyau. Paris, Gabriel Beauchesne, 1920, in-8°, xxiv-233 pages et 9 planches hors texte.

3. Camille de Warenghien, *Un prélat au XIIIe siècle. Michel de Warenghien, évêque de Tournai de 1284 à 1291.* Paris, E. de Boccard, 1919, in-16, 103 pages et 3 planches hors texte.

XIXe siècle. L'initiation historique de l'auteur semble encore rudimentaire. Il décrit (p. 22) le sceau de l'évêque de Tournai d'après l'original « conservé de nos jours aux Archives nationales, cabinet des estampes » (*sic*), et le château d'Helchin avant sa démolition en 1382 (p. 24) d'après un écrivain du XVIIe siècle, qui a été jusqu'à dénombrer les moellons employés à sa construction. Enfin la seule lecture de la bibliographie insérée p. 95-96 donne à penser que M. de Warenghien n'est pas encore aussi familier qu'il conviendrait avec quelques-uns des livres anciens ou modernes qu'il aurait eu profit à manier.

IV. Histoire de la civilisation. — L'historien de la littérature latine au moyen âge trouvera à glaner dans le troisième et dernier volume des Œuvres de L. Traube[1], bien qu'il soit composé presque uniquement de notes très brèves portant sur des points de détail. On y relèvera des pages intéressantes sur quelques manuscrits des classiques latins au moyen âge (entre autres, sur des manuscrits de Valère Maxime, Cornelius Nepos, Tite-Live, Ammien Marcellin, Cicéron, Virgile, etc.), sur le rôle des « Scots » à l'époque franque, sur le Comput d'Hilperich, moine de Seligenstadt, et quantité d'observations sur les œuvres littéraires de l'époque carolingienne.

Dans l'histoire de la philosophie scolastique et de l'enseignement théologique en France avant Abélard, le célèbre maître de l'école épiscopale de Laon Anselme († 1117) tient, semble-t-il, une place d'honneur; mais son rôle véritable et l'influence réelle de ses idées restent à préciser. M. Bliemetzrieder, qui nous promet pour un prochain fascicule des *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters* une étude spéciale sur cette question, nous apporte dès maintenant une édition critique et annotée des deux principaux traités d'Anselme, les *Sententiae divinae paginae* et les *Sententiae Anselmi*[2]. Nous aurons l'occasion d'y revenir quand le travail aura reçu le complément annoncé.

Nous souhaiterions pouvoir donner ici d'une façon régulière un aperçu d'ensemble de l'activité déployée tant en France qu'en Allemagne, en Amérique et ailleurs encore (notamment dans les pays

1. Ludwig Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, publ. par Franz Boll; tome III : *Kleine Schriften*, publ. par Samuel Brandt. München, Oskar Beck, 1920, in-8°, XVI-344 pages et 2 fac-similés de palimpsestes. Prix : 35 marks. Sur les précédents volumes, voir *Rev. histor.*, t. C (1909), p. 458, et t. CVI (1911), p. 184.

2. *Anselms von Laon Systematische Sentenzen*, publ. par Franz Pl. Bliemetzrieder; 1re partie : *Texte*. Münster i. W., Aschendorff, 1919, in-8°, XXVI-38 et 167 p.; 2 fac-similés hors texte. Prix : 12 marks (forme le fasc. 2-3 des *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen*, publ. par C. Baeumker, t. XVIII).

scandinaves) pour la mise au jour, la diffusion et l'étude des chefs-d'œuvre de notre littérature française des XIIe et XIIIe siècles[1]. Il faut nous borner aux livres qui nous parviennent et nous contenter pour cette fois des trois derniers volumes parus dans la petite collection des *Classiques français du moyen âge*, dont nous avons déjà souvent loué la méthode sûre et sobre et l'élégance de bon aloi. Le premier d'entre eux nous apporte une des chansons de geste les plus connues, le *Couronnement de Louis*, réédité par M. Ernest Langlois[2], qui l'avait déjà publié il y a près de vingt-cinq ans pour la « Société des anciens textes français ». Le texte, qui date des environs de 1130, a été revu attentivement et précédé d'une rapide, mais suffisante introduction. — M. Wallensköld[3] a donné, à son tour, une édition nouvelle de l'œuvre lyrique de Conon de Béthune, un des croisés de 1189 et de 1202. Ce sont surtout des chansons d'amour, banales d'ordinaire, avec de-ci de-là cependant des traits assez piquants et des allusions à quelques personnages notables du règne de Philippe Auguste. Un seul regret : la biographie de l'auteur eût gagné à être étudiée de plus près. — Le troisième volume, dont nous ayons à parler, est dû à la collaboration de MM. Jeanroy et Långfors[4]. Il est presque tout entier réservé aux chansons de langue d'oïl des satiristes français du XIIIe siècle : satires contre le siècle, satires contre le clergé, satires contre l'amour, satires contre les femmes, telles sont les grandes sections entre lesquelles se répartissent les pièces de ce recueil dont quelques-unes sont célèbres — comme la fameuse *Chanson des ordres* de Rutebeuf — dont quelques-unes aussi sont publiées ici pour la première fois. Ce sont toutes des satires d'ordre général, les chansons satiriques qui visent des événements ou des personnages déterminés ayant été réservées pour un recueil ultérieur. MM. Jeanroy et Långfors ont complété celui-ci en y annexant un petit groupe de chansons bachiques. Les historiens de la société française au temps de Philippe Auguste et de saint Louis liront le tout avec profit.

Nous ne terminerons pas cet article sans signaler la suite de la réé-

1. La *Revue historique* ne reçoit, malheureusement, qu'une faible partie des ouvrages consacrés à notre littérature du moyen âge.

2. *Le couronnement de Louis, chanson de geste du XIIe siècle* éditée par Ernest Langlois. Paris, H. Champion, 1920, in-16, XVIII-169 p. (de la collection *Les classiques français du moyen âge* publiés sous la direction de Mario Roques); prix : 6 fr.

3. *Les chansons de Conon de Béthune* éditées par Axel Wallensköld. Paris, H. Champion, 1921, in-16, XXIV-39 p. (même collection); prix : 3 fr.

4. *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle* éditées par A. Jeanroy et A. Långfors. Paris, H. Champion, 1921, in-16, XIV-143 p. (même collection); prix : 5 fr.

dition que M. Enlart donne de son important *Manuel d'archéologie française*[1]. On sait qu'il a entièrement refondu le tome Ier, consacré à l'architecture religieuse, et ce volume a pris de telles proportions qu'il a fallu le couper en trois. La première partie a été appréciée dans notre précédent Bulletin[2]; la deuxième, qui a paru récemment, renferme l'histoire de l'architecture religieuse depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à la Renaissance inclusivement; la troisième sera réservée à un index général, qui sera le bienvenu. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette crise de croissance et ce découpage, peut-être un peu exagéré, entraînent une augmentation parallèle du prix de vente, qui finit par devenir presque prohibitif[3]. Le dernier volume paru, qui correspond aux pages 434 à 806 de la première édition (soit un gain d'une centaine de pages[4]), nous apporte des chapitres très remaniés. L'historien s'arrêtera de préférence à ceux qui traitent des origines du style gothique, auquel M. Enlart tient, non sans d'assez bonnes raisons après tout, à rendre son vieux nom de style « français » (*opus francigenum*). Il y tire parti des recherches nouvelles de l'archéologue américain Kingsley Porter sur l'architecture lombarde. Ailleurs, M. Enlart ajoute des détails instructifs tant sur le rayonnement de l'art gothique hors de France que sur les influences étrangères qui peu à peu finirent, à leur tour, par amener une transformation décisive de l'art gothique lui-même. Le répertoire des églises françaises de la période étudiée dans ce volume a été en grande partie refait et s'est enrichi de notes très précises sur les édifices les plus célèbres et sur les maîtres d'œuvres qui en ont dirigé la construction (Pierre et Eude de Montereau, Villard de Honnecourt, Raymond du Temple, etc.). Ces quelques exemples suffiront à indiquer le soin avec lequel M. Enlart a préparé cette nouvelle édition d'un livre, qu'on pourrait souhaiter parfois moins compact, mais auquel on s'accordera à reconnaître le mérite d'une information remarquablement riche et neuve.

Louis Halphen.

1. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance;* tome I : *Architecture religieuse;* 2e édition revue et augmentée, 2e partie : *Période française dite gothique, style flamboyant, Renaissance.* Paris, Auguste Picard, 1920, in-8°, pages 459-937. Prix : 25 francs.

2. *Rev. histor.*, t. CXXXIII (1920), p. 102-104.

3. Le tome Ier seul coûtera désormais 25 + 25 + 5 francs, soit 55 francs, alors qu'il était vendu 15 francs sous sa première forme avant la guerre.

4. Il est vrai que près de quarante planches hors texte ont disparu pour faire place à des figures dans le texte (pas toujours aussi bien venues qu'on le souhaiterait).

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

V. Scheil, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études. **Recueil de lois assyriennes.** Texte assyrien en transcription, avec traduction française et index. Paris, Geuthner, 1921. 1 vol. gr. in-8°, 125 pages.

« On peut dire sans exagération que, depuis la trouvaille du Code de Hammurabi (1901-1902), publié et traduit en 1902, rien de comparable n'a été mis au jour en matière de législation antique. » Cette phrase, extraite de l'avant-propos de l'auteur, caractérise au mieux l'importance de cette nouvelle publication. En 1901, la Délégation française en Perse trouva à Suse l'ensemble des lois de Babylone, gravées par l'ordre du roi Hammurabi vers 2000 avant notre ère. L'année suivante, le P. Scheil, dans le tome IV des *Mémoires de la Délégation*, donnait la traduction de ce monument unique. Depuis, on a reconnu que Hammurabi, roi sémite dont la dynastie prit pour capitale Babylone, n'était pas absolument un novateur. Les Sumériens, race rivale des Sémites, et qui nous apparaissent déjà mélangés à ceux-ci dès le début de l'histoire mésopotamienne, avaient un code de lois avant l'an 2000, et à plusieurs reprises on en a découvert des fragments. Le P. Scheil en a traduit un certain nombre dans la *Revue d'assyriologie*. Nous n'avions encore aucun recueil des lois de l'Assyrie, limitrophe de la Babylonie, occupée comme elle par un mélange de Sémites et de Sumériens non sémites, mais dont la population, composée en grande partie de montagnards et ayant reçu en outre d'Asie Mineure des éléments ethniques que nous qualifions encore mal, offre un caractère plus rude que celui des Babyloniens. Les fouilles allemandes effectuées sur le site d'Assur, l'ancienne capitale de l'Assyrie, mirent au jour trois tablettes faisant partie du Recueil des lois assyriennes, dont le P. Scheil nous donne la première transcription et la traduction. Nous avons ainsi en une sorte de triptyque : sumérien, babylonien, assyrien, un tableau de la législation et par suite des mœurs et des usages de l'ancienne Mésopotamie; nous saisissons sur le vif les traits caractéristiques de chacun de ces peuples. C'est ainsi que la loi babylonienne, qui reproduit la plupart des dispositions de la loi sumérienne, corrige ce qu'elle peut avoir d'imprécis, de façon à y introduire plus d'équité, mais aussi plus de rigueur, car elle tend à devenir inexorable. La loi assyrienne aggrave encore, si faire se peut, les pénalités; nous y remarquons cette cruauté dont feront si souvent étalage les monarques assyriens dans leurs annales

ou sur leurs monuments; et, puisque les codes de lois reflètent le caractère de ceux pour qui ils ont été rédigés, nous nous rendons compte, par la teneur de ces documents, de la violence des instincts et de la rudesse des mœurs de la société assyrienne à la fin du second millénaire avant notre ère.

C'est, en effet, de cette époque que datent les tablettes d'Assur traduites dans ce volume, et leur importance générale s'accroît, pour les assyriologues, de leur intérêt philologique; c'est un texte extrêmement intéressant tant par sa grammaire que par son lexique, dont la valeur linguistique est de premier ordre, et qui présente de grandes difficultés d'interprétation. C'est un point qu'il convient de signaler à ceux qui ne sont point familiarisés avec les études d'orientalisme; il rend encore plus précieuse cette traduction qui ouvre à tous l'accès de la législation assyrienne.

La première tablette, de beaucoup la mieux conservée, semble une compilation de la jurisprudence concernant « la femme » en général. En même temps que les légistes se sont préoccupés de réunir ses droits et ses devoirs sociaux, ils ont joint à ce chapitre les dommages qu'elle peut subir ou les délits qu'elle peut commettre à l'égard de la morale. Il se manifeste un certain disparate dans la rédaction qui traite tour à tour de la femme qui a volé dans un temple, de celle qui profère des injures, qui vend quoi que ce soit à l'insu de son mari, de la femme adultère, de l'avortement, des entremetteuses, de la femme qui s'enfuit du domicile conjugal. Puis la tablette énumère ce qu'il advient des propriétés de la femme et de son avenir, en cas de mort du conjoint ou de son absence prolongée. Nous voyons, comme en droit babylonien, que, à l'occasion du mariage, il y a plusieurs sortes de donations : le *dumaki*, apport du mari entrant en ménage chez son beau-père (la *tirhatou* du Code de Hammurabi); le *biblou*, objets mobiliers donnés à la future par son beau-père; le *chirqou*, apport de la femme entrant en ménage (la *cheriqtou* du Code de Hammurabi, véritable dot); le *noudounnou*, don révocable du mari à la femme. Le scribe intercale ensuite certaines prescriptions vestimentaires applicables aux femmes de condition. Le port du voile, aujourd'hui encore général en Islam, était déjà en usage. Les paragraphes 41 et 42 nous apprennent que les femmes mariées, quelle que soit leur origine, ou les filles d'homme libre, sortiront voilées; par contre, interdiction sévère du port du voile aux prostituées ou aux servantes, et obligation, pour qui saurait la transgression, de les dénoncer. Puis la tablette revient à l'héritage et termine par la répression des sévices infligés à une vierge. Chemin faisant est intercalé un long paragraphe (n° 48) consacré à la révélation des actes de sorcellerie, qui sont punis de mort; le Code de Hammurabi débute de même par deux articles contre les maléficiers; le sorcier est également passible de mort, s'il a jeté à tort le sort sur sa victime; les preuves qu'il produira ou, à leur défaut, le jugement par le fleuve en décideront.

Nous ne pouvons préciser ce qu'était exactement ce jugement par

le fleuve. Nous savons qu'au moyen âge, pour décider dans certains cas de l'innocence d'un inculpé, on le jetait, les membres liés, dans un fleuve dont l'eau avait été bénite; s'il surnageait et était rejeté par le fleuve, il était réputé coupable; s'il enfonçait on le déclarait innocent. Dans l'épreuve du fleuve, en Mésopotamie, c'était le contraire, mais c'est toujours le fleuve qui extermine le coupable ou relaxe l'innocent. En effet, la tablette nous dit : « S'il revient du fleuve » (paragraphe 25), et elle nous apprend que tantôt le prévenu était chargé de liens (paragraphe 17), que tantôt il n'en portait pas (paragraphe 23).

Les châtiments, dans les lois assyriennes, sont variés et parfois barbares; à côté de l'amende, payée le plus souvent en plomb, il y a la bastonnade et la corvée royale, puis les mutilations; celles-ci, par exemple : l'abcision de doigts, du nez, des oreilles, des seins, n'ont plus que la valeur de châtiments, mais à l'origine elles étaient une application du principe : l'organe qui a péché sera détruit, que l'on retrouve dans le Code de Hammurabi, paragraphes 218, 226, où le chirurgien maladroit aura les mains coupées, et paragraphe 192, où la nourrice ayant laissé mourir son nourrisson alors qu'elle élevait un autre enfant aura les seins coupés. En général, les lois assyriennes, pour tout ce qui concerne la femme, suivent le Code de Hammurabi lorsqu'il a traité de la question; elles en diffèrent par le luxe de détails concernant les délits contre la moralité et par la cruauté de la répression. Il y a, des lois sumériennes aux lois assyriennes, une complication croissante dont l'épanouissement se trouve dans les codes des sociétés modernes. Cette complication semble un fait purement humain, qui n'a rien de particulier à la société assyrienne.

La seconde tablette traite de questions de propriétés, champs, maisons, etc. Elle expose tout au long la procédure à suivre dans les contestations, la juridiction à laquelle il conviendra d'avoir recours et la composition du tribunal. Ces contestations peuvent naître de diverses causes : culture du champ d'autrui à l'insu ou avec le consentement du propriétaire, partage des eaux d'arrosage, etc.

La troisième tablette, assez mutilée, traite de ventes illicites de personnes ou d'animaux. Là encore, ainsi que dans la seconde tablette, on remarque que le juge ne s'est plus contenté d'émettre des principes généraux comme dans la loi sumérienne ou même dans le Code de Hammurabi; il s'est efforcé d'envisager les différents aspects de la question. Il s'en faut donc que nous ayons dans ces tablettes le recueil complet des lois assyriennes; nous n'en possédons qu'une partie, et d'après la façon dont un chapitre a été traité : les droits et devoirs de la femme et les relations entre l'homme et la femme envisagées au point de vue de la morale, on peut présumer que le Code assyrien dans son entier devait exiger un nombre considérable de tablettes semblables à celles qui sont parvenues jusqu'à nous et dont nous devons la connaissance au P. Scheil.

Nous ne pouvons mieux faire, en terminant le compte-rendu de

cette publication si importante non seulement pour l'assyriologie, mais aussi pour la connaissance de la haute antiquité, que de transcrire le dernier paragraphe du volume ; il nous montrera que l'Assyrie d'il y a trois mille ans a souffert des abus dont nous pâtissons aujourd'hui : « (Paragraphe J.) Si [quelqu'un les prix] à son prochain exagère, on lui fera la preuve, on le convaincra,... et, comme le roi voudra, on le punira. »

G. CONTENAU.

E. PAÏS. **Fasti triumphales Populi Romani**. Rome, Nardecchia, 1920. In-8°, 546 pages en 2 vol. Prix : 75 l.

M. Païs vient de nous donner une nouvelle édition, complète et élégante, du fameux document. Elle lui vaudra une grande reconnaissance de la part de tous ceux qui ont à en faire usage. On ne saurait faire un compte-rendu digne de l'ouvrage qu'en abordant successivement les nombreuses questions de détail qu'il soulève et étudie. Je me propose simplement ici, pour donner une idée de l'intérêt qu'il présente, de consacrer quelques mots à une de ces questions : la chronologie romaine primitive, j'entends la chronologie jusqu'à l'époque de l'invasion gauloise, vers 383 av. J.-C.

Je suppose un historien moderne ne disposant que des documents orientaux ou grecs antérieurs à l'annalistique romaine, n'ayant aucune notion de cette annalistique, et chargé de présenter un tableau de l'histoire d'Italie jusqu'au IVe siècle. Ce tableau serait évidemment sommaire. Cependant, il y aurait plusieurs grands faits à mettre en lumière. Les voici :

Rien jusqu'au VIIIe siècle ; les documents orientaux mentionnent parfois l'Espagne, mais non l'Italie. Avec la fondation des villes grecques du Sud, aux VIIIe et VIIe siècles, commencent les premières lueurs de l'histoire. Les Grecs, parmi les peuples indigènes, distinguent déjà les « sauvages » Tyrrhéniens et les Latins, au VIe siècle ; leurs récits mentionnent très nettement l'essor des Étrusques, leur victoire navale sur les Phocéens, leurs attaques contre Cumes. Ils mentionnent non moins nettement la réaction grecque qui suit, la victoire de Hiéron à Cumes (474), l'apparition des Syracusains à l'île d'Elbe et jusqu'en Corse. A l'époque où les Athéniens fondent Thurii (444), on ne signale aucun événement d'importance dans la péninsule, malgré que, parmi les colons de Thurii, se soit trouvé précisément l'historien Hérodote. Mais, peu après, commencent les attaques des peuples de l'Apennin, la prise de Capoue (438) et de Cumes (421), enfin les grands succès des Lucaniens contre les Grecs italiotes (vers 393). Nous arrivons ainsi aux incursions gauloises, qui ont été parfaitement connues des Grecs.

Je suppose maintenant qu'à notre historien soit brusquement révé-

lée l'existence de documents indigènes sur les villes d'Italie au ve siècle, par exemple les annales de Rome telles qu'elles sont présentées par Tite-Live. Se précipitant sur ce document précieux, il y trouvera, en gros, les faits suivants :

Rome a été une colonie d'Albe qui, très vite, a supplanté la métropole dans la direction des Latins. Elle a subi une longue domination étrusque, que ses annalistes ont palliée et travestie, mais sans pouvoir effacer complètement le souvenir des Tarquins et de Porsenna. Puis commence une série continue de magistrats éponymes, sous lesquels reviennent, année par année : au dedans, des querelles civiles prenant généralement la forme de grèves de soldats ; au dehors, des luttes contre les peuples montagnards, Èques ou Volsques. Les annales marquent fortement la promulgation de la première législation écrite, puis, après un intervalle, la prise de la grande ville étrusque de Véies. Enfin elles arrivent à l'invasion gauloise.

Notre historien ne sera ni surpris ni mécontent. En somme, les grands faits que les indications des Grecs lui donnaient pour l'histoire générale de l'Italie, il les retrouve à leur poste dans l'histoire particulière de Rome. Une seule chose le déconcerte, la chronologie. S'il suppute les dates résultant de la liste des éponymes, il remarquera : que l'écroulement de la domination étrusque est placé vers 510 av. J.-C., soit trente ou quarante ans avant la bataille de Cumes ; que les guerres contre les montagnards commencent aux environs de 480, soit une quarantaine d'années avant la chute de Capoue ; que la première législation écrite est placée antérieurement à la fondation de Thurii.

L'accord ne se rétablit avec la chronologie grecque qu'à l'époque des invasions gauloises.

On dirait que la chronologie des annalistes romains a été décalée d'une quarantaine d'années vers le haut. On ne peut se défendre du soupçon qu'il y a là le résultat d'un artifice ou d'une confusion, et la tentation naît de rajeunir les premiers événements dont le souvenir ait été conservé à Rome. L'objection grave serait que, ce faisant, il ne resterait plus de place pour les événements compris entre la législation décemvirale et l'invasion gauloise. Or, par un hasard significatif, ces événements n'existent pas. Il y a, justement à l'époque gênante, un moment où l'histoire romaine semble vide de faits importants. J'ai signalé ceci ailleurs, en parlant du livre IV de Tite-Live. L'examen scrupuleux auquel viennent d'être soumis les Fastes triomphaux fournit un moyen de contrôle et une confirmation.

On sait que la période 437-361 manque dans le document. Mais (et c'est presque le principal), M. Païs a calculé exactement l'étendue de la lacune.

Voici ce que donne un rapide examen des proportions : la parastate 4, sur 179 lignes, devait contenir environ 80 triomphes pour un intervalle de plus de 100 ans (correspondant en gros au Ier siècle

av. J.-C.); la parastate 3, 176 lignes, environ 80 triomphes pour moins de 100 ans (en gros IIe siècle av. J.-C.); la parastate 2, 179 lignes, plus de 65 triomphes pour 80 ans (IIIe siècle); le bas de la parastate 1, qui est conservé, 74 lignes, 36 triomphes pour une soixantaine d'années (361-301); la lacune, 26 lignes, une douzaine de triomphes pour 76 ans (437-361) : cf. Païs, p. 42 et suiv., 331 et suiv.; le haut de la parastate 1, 33 lignes, 16 ou 17 triomphes pour 59 ans, si l'on part de 496 — ou 50 lignes, 24 ou 25 triomphes pour 73 ans, si l'on part de 509 (je laisse les triomphes royaux). Bref, *la période comprise dans la lacune présenterait un triomphe tous les six ou sept ans, tandis que la période précédente en présente un tous les trois ou quatre ans, et la suivante un tous les deux ans au moins.*

M. Païs n'a pu être frappé du fait, parce que, comme on sait, il est entièrement sous l'influence de l'idée qu'il n'y a rien à tirer des annales romaines pour le Ve siècle. Je suis de ceux qui ne peuvent se résigner à cette amputation radicale. Alors, la constatation que je viens de faire illustre merveilleusement l'allongement artificiel qu'ont subi les annales pour la période comprise entre l'invasion gauloise (vers 385-380) et les décemvirs, qui se sont trouvés rejetés ainsi vers 450 av. J.-C. J'ai dit ailleurs (*Hist. de l'Antiquité*, t. I, p. 488) comment s'expliquerait, à mon avis, cet allongement, et pourquoi il fallait, en réalité, ramener les décemvirs vers 415, le début des annales vers 470-460. Je persiste à croire l'explication juste dans l'ensemble. Il va de soi que je suis prêt à faire bon marché de certains détails (cf., sur le triomphe de Cossus, Païs, *loc. cit.*, p. 333). Avec cette correction, la période correspondant à la lacune est seulement d'une quarantaine d'années. Douze triomphes, dans cet intervalle, c'est exactement la proportion de la période antérieure. J'ajoute qu'il est probable que la période se rapprocherait déjà du type postérieur, sans la perturbation trop explicable apportée dans les Fastes triomphaux par la catastrophe gauloise.

E. CAVAIGNAC.

Fritz KERN. **Gottesgnadentum und Widerstandsrecht im früheren Mittelalter. Zur Entwicklungsgeschichte der Monarchie.** Leipzig, K.-F. Kœhler, 1914. In-8°, XXXII-444 pages. (*Mittelalterliche Studien herausgegeben von Fritz Kern.* Bd. I, H. 2.)

Le livre de M. Kern, dont on peut traduire le titre ainsi : *la Royauté de droit divin et le droit de résistance des sujets pendant le haut moyen âge : contribution à l'histoire de l'évolution de la monarchie*, apparaîtra tout d'abord aux historiens comme un recueil très précieux. Il témoigne d'une lecture immense et d'une érudition qui ne cherche point à se dissimuler. Ses nombreuses notes, bourrées de renvois et de citations, ses trente-huit appendices feront la joie de ceux

d'entre nous qui auront le courage de le « mettre en fiches[1] ». Sans doute un procédé d'exposition différent aurait eu plus d'attrait. En certains endroits, l'abondance des renvois aux ouvrages de seconde main semble un luxe inutile. Et puis, à lire d'une part le texte proprement dit, d'autre part les notes, on a souvent l'impression d'une sorte de discordance : en haut les « idées générales », en bas des pages les faits; l'art eût consisté dans une fusion plus harmonieuse. Mais, devant tant de richesses dont chacun profitera, il y aurait bien de l'ingratitude à se plaindre.

Surtout prendre cet ouvrage seulement pour un répertoire serait souverainement injuste. Une intelligence très pénétrante s'y donne carrière. Il mérite d'être connu, médité et discuté.

Son objet est très clairement défini. « Du XVIIe au XIXe siècle », deux conceptions se sont disputé la prééminence dans les États de l'Europe occidentale et centrale : d'une part le droit divin des rois, d'autre part le droit de résistance des peuples; leurs luttes retentissent encore dans la mémoire des hommes d'aujourd'hui. Or, les origines de ces deux grands principes sont anciennes. Pendant le haut moyen âge, innommés encore, ils vivaient déjà dans les consciences. Comment ils se sont formés d'éléments empruntés à des traditions diverses; quels furent leurs premiers combats et les incidents de leur développement : voilà ce que M. Kern s'est proposé de rechercher. Il arrête son étude à la fin du XIIIe siècle, au moment où, dans les différents pays, le type d'État que caractérise la présence d'assemblées limitant les pouvoirs du souverain ou bien s'établit ou bien s'essaye à la vie : régime parlementaire anglais, tentatives des États généraux en France, *ständische Verfassung* dans les territoires allemands.

Prenons d'abord la royauté de droit divin. Sous ce terme commode on groupe trois concepts différents : valeur absolue du gouvernement monarchique, à l'exclusion de toute autre forme politique; — droit au pouvoir reconnu à un monarque déterminé, le roi « légitime », personnellement désigné à la fois par l'hérédité et par une consécration religieuse; — irresponsabilité du souverain, autrement dit « absolutisme ». Il convient de distinguer soigneusement ces trois notions, ces trois croyances.

A l'origine des sociétés médiévales, qu'apportaient avec eux les Germains? Non pas précisément le principe monarchique — car ils ne se haussaient pas jusqu'à des principes politiques clairement définis — mais (du moins depuis les invasions) une « habitude monarchique » fortement établie. En outre, une conception de la légitimité très puissante, mais très différente de la conception moderne. Dans chaque peuple germain une seule famille — élevée au-dessus des autres par

1. On trouvera en tête du livre une bibliographie très riche, malheureusement sans classement méthodique. Il n'y a ni index, ni, pour les appendices, tables d'aucune sorte.

une sorte de vertu religieuse ou magique — pouvait fournir les rois; à l'intérieur de cette race sainte (qu'aux temps païens l'on considérait d'ordinaire comme issue des dieux : telles les familles royales anglo-saxonnes, nées de Wotan), le peuple choisissait comme roi le plus digne. Ainsi la royauté était à la fois héréditaire et soumise à l'élection : double idée si profondément enracinée dans les consciences que M. Kern, ingénieusement et sûrement, a pu en suivre le développement et les survivances pendant tout le haut moyen âge.

En face de l'apport germanique, celui de l'Église. On y voit se mêler, de façon à peu près indiscernable, aux éléments proprement chrétiens ou bibliques des emprunts faits à la civilisation antique. Pénétrée du respect de la hiérarchie, formée d'ailleurs à la vie sociale en un temps où l'Empire romain dominait le monde, l'Église, au début du moyen âge, est naturellement monarchique, sans discussion, presque sans réflexion; elle ne conçoit pas d'autres formes politiques. Mais non pas monarchiste à la façon germanique. Pour elle le droit de la race n'existe pas : peut-être (et ce point paraît avoir échappé à M. Kern) parce que les sentiments, liés à tout un système de représentations religieuses primitives, qui soutenaient un tel droit chez les Germains lui étaient naturellement étrangers. Il faut un roi; mais le vrai roi, le roi selon Dieu, sera celui — quelle que soit sa naissance — qui gouverne bien, c'est-à-dire qui gouverne conformément aux règles religieuses ou morales du catholicisme ou conformément aux intérêts du clergé : la nuance est difficile à saisir. En France, l'Église a reconnu successivement les usurpations carolingienne et capétienne. En Allemagne — si nous en croyons M. Kern — d'accord avec les grands, elle a si bien réussi à obscurcir la vieille notion germanique de la légitimité familiale qu'à la fin du XIIIe siècle on en était arrivé à estimer « contraire à la justice et à la raison » que le fils d'un roi succédât à la couronne.

Tels étaient les principes originels de l'Église : monarchistes, non légitimistes. Mais son attitude, ou plutôt l'attitude de ses différents représentants vis-à-vis de la royauté, a été au cours du moyen âge plus hésitante, plus variable, moins une, en un mot, qu'on ne se le représente généralement; et cette complexité s'exprime assez bien dans l'histoire d'une cérémonie, à la fois politique et religieuse, qui a tenu une grande place dans la vie des États médiévaux : le sacre royal[1]. M. Kern, utilisant largement les travaux antérieurs, notamment ceux de M. Schreuer, mais les complétant par endroits et sur-

1. Ces vicissitudes de la pensée ecclésiastique se reflètent aussi avec exactitude dans l'histoire d'une pratique, quasi magique, dont l'étude tient de très près à celle du « droit divin » : le toucher des écrouelles par les rois de France et d'Angleterre. M. Kern ne lui a consacré qu'une mention assez superficielle. J'espère pouvoir prochainement présenter, sur ce sujet, un travail plus complet.

tout les interprétant librement, a repris à son tour l'étude du sacre et de son évolution. Parmi les rites divers qui composaient cette solennité, il s'est attaché particulièrement, comme il était naturel, au rite religieux par excellence : l'onction. Née à l'origine de souvenirs bibliques, introduite dans l'État franc par les Carolingiens, l'onction royale prit rapidement une importance extrême. Les clercs l'assimilaient volontiers à un sacrement; par elle le roi devenait un personnage quasi sacerdotal; ainsi la vieille royauté germanique, un moment dépouillée par le christianisme de la parure divine dont l'avaient ornée les croyances païennes, recevait du clergé catholique une nouvelle consécration religieuse. Par là, sans doute, elle marquait sa soumission envers l'institution dont elle acceptait de tenir son caractère sacré; elle s'insérait dans le système ecclésiastique, et cela pouvait passer pour une victoire de l'Église. Mais, oints comme les prêtres et comme les évêques, « christs du Seigneur » comme eux, les rois ne risquaient-ils pas de concevoir un orgueil dangereux? Ne pouvait-on craindre qu'ils en arrivassent à se considérer, même du point de vue religieux, comme les égaux ou les supérieurs du sacerdoce? Ce fut ce qui se produisit en effet. On connaît la phrase fameuse qu'un chroniqueur liégeois prête à l'empereur Henri III : comme l'évêque de Liège le sommait de respecter en lui la dignité sacerdotale et l'onction sainte : « Moi aussi », répondit-il, « j'ai été oint avec l'huile sacrée et j'ai reçu par là le pouvoir suprême.»

Contre de pareilles prétentions, l'Église réagit. Ce fut l'œuvre de la réforme grégorienne. Les polémistes s'efforcèrent d'abaisser le *regnum* devant le *sacerdotium*. La dogmatique sacramentaire se fixa; et au nombre des sept sacrements, désormais immuablement déterminés, l'onction royale ne fut pas comprise. On ne pouvait empêcher que par la pratique même de l'onction, commune aux deux rites, le sacre royal ne se rapprochât de l'ordination des prêtres; on s'appliqua du moins à accuser, dans le détail du cérémonial, les différences entre les deux actes. Théoriciens, hommes d'action, liturgistes, s'accordèrent à marquer l'abîme qui devait séparer des dignités spirituelles toute charge temporelle. Malgré tout, sur les rois l'empreinte sacrée demeura.

Vers le milieu du moyen âge, l'idée monarchiste s'était donc fortifiée d'éléments provenant de sources diverses : les vieilles habitudes germaniques et les vieilles habitudes romaines, adoptées par l'Église, — la notion de la légitimité dynastique, legs de la Germanie, transformée dans certains États, et surtout, grâce à un heureux concours de circonstances, dans l'État français, en un droit héréditaire de mâle en mâle fermement établi, — la consécration religieuse, héritage lointain de David et de Salomon ; — on peut ajouter, depuis la renaissance du droit écrit, une nouvelle influence des conceptions plus qu'à demi-orientales du Bas-Empire romain, transmises directement par la lecture des Codes. La grande royauté de droit divin des temps modernes préparait son apogée.

Mais était-ce déjà l'absolutisme? Non certes. Deux traditions encore très fortes s'opposaient à son avènement. La tradition germanique mettait au-dessus du roi, comme d'ailleurs au-dessus de la nation, le droit, ou mieux la coutume sacrée des ancêtres. Par exemple, elle ne concevait pas qu'un roi, non plus qu'une assemblée, créât une loi nouvelle; légiférer à ses yeux ce ne pouvait être que donner forme à une loi jusque-là inexprimée, mais ayant vécu avant toute législation d'une existence immémoriale au sein du peuple. Pour elle le souverain n'était donc pas absolu, puisque tout ce qu'il faisait de contraire au droit ancestral passait pour nul. Quant à l'Église, elle soumettait tout pouvoir à un code divin qu'elle se chargeait d'interpréter.

Si un roi commettait un acte interdit par les « bonnes coutumes » ou par les préceptes religieux ou moraux du catholicisme, que pouvaient faire les sujets? On s'habitua à leur reconnaître le droit ou même le devoir de résister; et cela, comme le dit fort nettement le *Sachsenspiegel*, sans que leur rébellion, en pareil cas, dût paraître un manquement à la fidélité. C'était une vieille notion germanique. L'Église ne l'accepta pas sans quelques difficultés. Ne devait-elle pas plutôt écouter la leçon du Nouveau Testament, qui semble bien prêcher la soumission, au moins passive, aux ordres, même injustes, du pouvoir temporel? Mais de bonne heure elle admit une exception à la règle d'obéissance : tout souverain hérétique fut considéré comme déchu et ses sujets comme déliés envers lui. C'était ouvrir la porte au « droit de résistance ». Le mouvement d'idées qui accompagna et soutint la réforme grégorienne fit le reste. Ne reconnaissant plus à la monarchie un caractère divin, les polémistes les plus radicaux allèrent jusqu'à en faire une émanation de la souveraineté populaire; la dignité royale devenait un mandat sans cesse révocable. Ces pamphlets extrémistes, il est vrai, eurent peu d'écho. Cependant, l'idée que la désobéissance pouvait, en certaines circonstances, devenir légitime, avait profondément pénétré dans les consciences religieuses. Sans doute, en l'espèce, les théoriciens ne faisaient guère que mettre en formules l'anarchie médiévale; mais est-il jamais indifférent que des considérations idéologiques viennent au secours d'un état de fait?

L'habitude de la révolte en elle-même n'était guère qu'un germe perpétuel de désordre. Le progrès essentiel fut accompli le jour où les sujets, fatigués de ne pouvoir lutter contre l'injustice royale qu'en refusant, après coup, d'observer ses commandements, imaginèrent de créer des institutions de contrôle chargées, en quelque sorte, de s'opposer par avance aux décisions arbitraires du pouvoir. Au XIIIe siècle, en Angleterre, le pas fut franchi. Ainsi, dès ce moment, la monarchie constitutionnelle, en même temps que la monarchie de droit divin et en réaction contre elle, faisait son entrée dans le monde. En vérité, c'est elle qui apparaît à M. Kern comme la création propre de la pensée médiévale et surtout de la pensée germanique. Le moyen âge, dans l'ensemble, n'a cru ni au droit exclusif des rois, ni au droit exclu-

sif des peuples. Au-dessus des sujets comme des princes il plaçait le droit ou la coutume : conception singulièrement riche et efficace, qui est à l'origine des formes les plus harmonieuses de l'État moderne.

Telles sont les idées directrices essentielles que nous propose M. Kern. J'ai essayé de les résumer, librement sans doute dans l'expression, c'est-à-dire sans m'astreindre à reproduire littéralement les formules mêmes de l'auteur, mais, pour le fond, aussi fidèlement que j'ai pu. Je voudrais maintenant, très brièvement, et en négligeant les détails de pure érudition, indiquer les réserves que, sur quelques points importants, ce livre brillant me paraît devoir appeler.

M. Kern a voulu écrire une étude d'histoire des idées politiques. Non pas seulement des théories politiques. Il ne s'est pas contenté de lire les traités des philosophes et des juristes. Ce qui intéresse l'historien, ce sont les grandes idées collectives par où, en partie du moins, s'explique l'évolution politique des peuples; les œuvres doctrinales n'en fournissent qu'une image imparfaite; elles s'expriment aussi, souvent avec plus de sincérité, dans les documents législatifs, les lettres, les manifestes, dans les cérémonies, dans les institutions et le droit lui-même. C'est ce qu'a très bien compris M. Kern. Son chapitre sur le sacre restera, dans cet ordre de recherches, comme un modèle de discussion pénétrante. Mais, parmi les sources où il pouvait puiser, il en a négligé une qui lui aurait beaucoup donné. Je veux parler de la littérature de fiction, et, plus particulièrement, pour la France, des textes épiques. Les épopées françaises sont pour l'érudit qui sait les exploiter une mine de renseignements précieux. Il y a plus. Elles furent aussi un admirable véhicule d'idées. Elles ont contribué à maintenir, à répandre, à populariser quelques conceptions très simples touchant la société et l'État. Je ne prendrai qu'un exemple. M. Kern, dans l'ouvrage dont je viens de rendre compte, et plus encore dans un ouvrage antérieur, a fortement insisté sur les tentatives faites par la royauté capétienne pour se rattacher aux traditions de l'Empire carolingien. Ces rois ou leurs ministres eussent-ils conçu pareil dessein, si jamais trouvère n'avait chanté Charlemagne?

M. Kern s'est bien gardé de donner à son étude des limites étroitement nationales. C'est dans toute l'Europe occidentale et centrale et plus particulièrement dans les trois grands États médiévaux : Allemagne, France et Angleterre, qu'il suit, dans leurs vicissitudes, le droit divin des rois et le droit de résistance des sujets. Conception incontestablement excellente : nous ne verrons un peu clair dans la vie des sociétés médiévales que le jour où on aura commencé d'en écrire l'histoire comparée. Mais qui dit histoire comparée dit recherches des dissemblances et de leurs causes aussi bien que des analogies. Il n'est intéressant et utile de rapprocher la France, par exemple, de l'Allemagne, que si l'on s'attache à mettre en lumière les raisons qui font qu'en Allemagne les choses se sont passées autrement qu'en France. Une histoire des idées politiques, fondée sur la méthode com-

parative, n'a de sens que si elle repose sur une étude, dirigée selon le même esprit, des faits historiques nationaux qui, dans les différents pays, ont conditionné de façon différente l'évolution des représentations collectives. C'est ce qu'on cherche en vain chez M. Kern. Trop souvent, dans son livre, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, apparaissent comme des cadres vides où se jouent les idées. Cette erreur de principe est particulièrement frappante en ce qui concerne l'Angleterre. N'est-elle point la cause de l'importance singulièrement exagérée attribuée par M. Kern à l'article 61 de la Grande Charte? Sans doute cet article, où la notion théorique du droit de résistance cherche à s'exprimer dans une institution stable, est curieux; mais pratiquement rien d'efficace n'en est sorti. Comme M. Kern le sait fort bien, le Parlement anglais, la monarchie constitutionnelle anglaise ne sont pas nés de là.

A vrai dire, si M. Kern témoigne d'un médiocre intérêt pour l'étude des conditions politiques et sociales propres aux différents États médiévaux, c'est qu'il est surtout préoccupé de questions d'origine. Son livre est un perpétuel diptyque, où s'opposent inlassablement deux traditions : la tradition romano-chrétienne et la tradition germanique. Cette tendance d'esprit n'est malheureusement pas une originalité : on dirait qu'aux yeux de quelques historiens tout le moyen âge s'explique par le mélange de deux éléments divers, savamment dosés. Chez beaucoup d'érudits allemands et aussi, il faut l'avouer, dans un sens inverse, chez certains érudits français, cette complaisance excessive pour les problèmes d'origine se rattache aux inspirations, plus ou moins conscientes, d'un patriotisme mal compris. Pour les auteurs allemands en particulier, tout ce qui, dans le moyen âge, n'est pas romain passe trop aisément pour germanique : comme si le mot de médiéval n'avait pas de sens et que tant de siècles de vie sociale n'eussent rien créé. Malgré son honnêteté scientifique, qui est incontestable, M. Kern n'a pas toujours su éviter de tomber dans le travers commun. Cela est surtout sensible dans ses développements sur le droit de résistance. On disait jadis que les libertés de l'Europe moderne étaient sorties des « forêts de la Germanie ». M. Kern ne le dit plus; mais il ne peut se résigner à ne plus le croire : tant les vieux mirages ont encore d'empire sur les plus probes esprits. Quand donc, d'un accord unanime, se décidera-t-on à étudier le moyen âge comme il mérite de l'être : en lui-même?

Marc BLOCH.

B. SAINT-JOURS. **Le littoral gascon**. Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 1921. In-8°, 418 pages et 19 cartes. Prix : 38 francs.

Dans sa *Géographie de la Gaule romaine* (t. I, p. 261; cf. la carte qui fait face à la p. 272), Ernest Desjardins décrit et figure le

littoral gascon de l'Atlantique comme une ligne sinueuse dentelée d'anses marines largement ouvertes sur l'Océan; pour lui La Teste, Parentis, Mimizan étaient alors autant de ports de mer, et c'est après l'époque classique que les dunes, lentement accrues par la force des tempêtes et des marées, ont fini par transformer le rivage en une ligne droite de sables stériles[1]. Cette opinion a été généralement adoptée; elle a pénétré dans l'enseignement et même dans *La France d'aujourd'hui*, manuel rédigé par des professeurs très au courant des problèmes et de la bibliographie géographiques (Paris, Félix Alcan, 1920), on lit (p. 390) : « L'accumulation des sables et leur progression rapide vers l'intérieur du pays ont épaissi le cordon littoral...; le niveau des golfes devenus des étangs s'éleva progressivement... » et l'image qui accompagne cette description dessine nettement l'ancien rivage à côté du nouveau. Cette double proposition, présentée comme un fait incontestable, à savoir la formation à une époque récente, c'est-à-dire postérieure aux temps gallo-romains, du littoral rectiligne, et l'invasion des sables vers l'intérieur, a été attaquée par M. Saint-Jours dans une série de mémoires dont plusieurs ont été mentionnés ici même à leur date et dans le présent ouvrage, où sont présentés, sous une forme plus ample, les résultats de recherches poursuivies depuis plus d'un quart de siècle à la fois dans les livres et sur le terrain même. Quelquefois combattu, le plus souvent ignoré, il a trouvé un très chaud partisan dans la personne de M. Camille Jullian et, en maint endroit, il témoigne sa reconnaissance au savant professeur des antiquités de la France pour l'encouragement qu'il a reçu de lui.

Des considérations d'un caractère purement géologique et qui sortent de notre compétence ont conduit M. Saint-Jours à émettre cette hypothèse primordiale que le littoral occidental de la Gascogne, tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'est formé de nombreux siècles (cent peut-être) avant notre ère, à la suite d'un cataclysme produit par une rupture d'équilibre entre les deux pôles austral et boréal. D'autre part, il montre, par des faits matériellement établis, que, sur l'emplacement des prétendues baies largement ouvertes sur la grande mer, ont existé des forêts de chênes dont il reste encore de très anciens témoins ensevelis sous les eaux ou dans le sable; mieux encore, on y a découvert des fours avec de nombreux débris de silex taillés et de poteries qui remontent certainement bien plus haut que l'époque gallo-romaine. « Notre littoral », dit-il, « n'a connu ni dentelure, ni anses, ni d'autres entrées de ports que celles de l'embouchure de la Gironde, du bassin d'Arcachon et de l'embouchure de l'Adour » (p. 4). La ligne des lagunes et des étangs est d'une « extraordinaire ancienneté » (p. 49). « La mer se trouve au même niveau qu'il y a cent siècles »

1. Voir p. 260 : « Il est probable que la formation des dunes, datant du moyen âge, a bien pu faire reculer la mer, dont la limite approximative nous serait sans doute indiquée, pour l'époque romaine, par la ligne des étangs, anciennes baies enfermées seulement pendant les âges modernes. »

(p. 54). On a parlé de dunes envahissantes, de villes disparues sous les eaux marines; or, les dunes, pour la plupart perpendiculaires au rivage, paraissent être de formation très ancienne et n'ont pas bougé depuis qu'on peut entrevoir leur histoire dans des documents écrits. Quant aux villes englouties, elles sont le produit de l'imagination populaire; des pêcheurs gascons ont cru en apercevoir les vestiges dans la passe de Cordouan, comme les pêcheurs bretons ont vu la ville d'Ys dans les hauts fonds de Douarnenez. Ou bien on s'est laissé tromper par des noms de lieu déformés, par des erreurs de gravure, comme ce fut le cas pour le port d' « Anchises », nom sous lequel on ne soupçonnerait guère que se dissimule le très réel et vivant Arcachon. Des paysans racontaient à Montaigne « que, depuis longtemps, la mer se poulse si fort vers eulx qu'ils ont perdu quatre lieues de terre ». Certains textes d'archives, des observations précises et contrôlées de certains navigateurs et géographes infirment la valeur de ce témoignage. On a bien, il est vrai, énuméré une dizaine de localités rendues inhabitables, disait-on, par les sables que les vents d'ouest ne cessent de chasser devant eux. Prenant chacun des noms inscrits sur cette liste, M. Saint-Jours montre ou bien que ces localités ont été mal identifiées, ou bien qu'elles n'ont pas en fait cessé d'exister jusqu'à nos jours, ou encore que leur disparition doit être attribuée non pas au sable en marche perpétuelle, mais aux eaux terrestres qui, dans des terrains aux pentes insensibles et mal draînés, n'ont pas réussi à se creuser un chenal d'écoulement. L'église de Saint-Nicolas de Grave, portée par La Popelinière (1592) comme « disparue sous les flots de l'Océan avec des paroisses entières » (*sic*), est marquée sur la carte de Claude Masse (vers 1708) entre Soulac et le Verdon, et l'on en a retrouvé des vestiges en 1909 (p. 107). « Noviomagus », mentionné par Ptolémée quelque part dans le Médoc et qu'on s'obstine à rattacher sans preuves à Soulac port de mer, pourrait aussi bien avoir été un simple marché de l'intérieur. Lilhan, petite paroisse connue déjà au XIIIe siècle par des pièces d'archives, est encore marquée sur la carte de l'État-major comme un lieu dit « dans une région plate, dépourvue de dunes modernes et en regard de laquelle la mer dépose fort peu de sable » (p. 114). Il est vrai qu'à Soulac l'église, qui est de style roman, a été assez fortement ensablée, étant dans le creux d'une dune, mais le village lui-même (qui n'a point de port) n'a été mis en danger que par des tempêtes ou de fortes marées qui ont battu furieusement la falaise. Cette falaise, enfin, est fort ancienne et il faut renoncer à croire qu'à aucun moment de l'époque historique l'îlot de Cordouan ait été rattaché, ou presque, à la terre ferme. « Quand donc on parle de dunes mobiles et envahissantes, on énonce un fait qui n'est nullement fondé. On n'a pas eu à fixer, à arrêter les dunes, on les a simplement ensemencées » (p. 78). Ce fut l'œuvre, comme on sait, œuvre bienfaisante, de Charlemont de Villiers, dont Brémontier a usurpé la gloire.

Du moment où les dunes eurent opposé aux flots de l'Océan une

barrière rectiligne et continue, les eaux fluviales de la région landaise, ne pouvant s'écouler aisément vers la mer, formèrent un chapelet d'étangs aussi anciens que la ligne côtière elle-même. Quand elles parvenaient tout de même à s'ouvrir une issue vers la mer, l'embouchure était constamment obstruée et souvent se déplaçait. M. Saint-Jours donne comme exemple le « courant » d'Huchet où se déversent les eaux de l'étang de Léon; un croquis (p. 85) montre avec quelle peine il se traîne le long du littoral avant de rencontrer l'estuaire instable où il se perdra dans l'Océan; mais le cas le plus intéressant au point de vue historique est celui qui concerne l'Adour. M. Saint-Jours, enfant du pays et qui ne l'a jamais quitté, à qui ses fonctions dans le service des douanes (aujourd'hui capitaine retraité) ont imposé le devoir de le parcourir dans tous les sens et à toutes les époques de l'année, lui consacre une longue étude (p. 276-353), où il expose, d'après les documents écrits et l'examen minutieux du terrain, les changements imposés par la mer au cours inférieur et à l'embouchure de ce fleuve. Depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au début du XIVe siècle, l'Adour alla se jeter dans la mer à Capbreton; puis, sans doute à la suite de violentes tempêtes, cette embouchure fut obstruée et les eaux durent aller vers le nord chercher un nouvel estuaire, qu'elles trouvèrent au Boucau ou Port-d'Albret, aujourd'hui le Vieux-Boucau. Elles suivirent ce chenal jusqu'au XVIe siècle où les travaux entrepris par Louis de Foix (1578) percèrent la barre de sable qui arrêtait la ligne droite menant du fleuve à la mer. C'est l'embouchure actuelle qui, on le sait, ne peut se maintenir qu'au moyen de travaux permanents d'entretien ou de dragage. Ce chapitre est un des mieux fournis et des plus convaincants du volume tout entier. L'ouvrage se termine par une longue dissertation sur la jouissance et la propriété des dunes que l'État revendique aujourd'hui au détriment des communes riveraines.

Tel est ce livre dont, sans doute, le plan n'est pas assez rigoureusement établi, où les répétitions sont fréquentes, où l'on regrette de rencontrer çà et là des tentatives malheureuses pour déterminer l'étymologie de certains noms de lieu, mais où l'on ne saurait manquer de reconnaître une méthode vraiment scientifique, une pénétration peu ordinaire et dont les conclusions méritent de retenir l'attention des géologues, des naturalistes, des géographes et des historiens.

Ch. Bémont.

Gustave Cohen, docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université de Strasbourg. **Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle**. Paris, Champion, 1920. Gr. in-8°, 756 pages, avec 52 pl. hors texte. (Bibliothèque de la *Revue de littérature comparée*.)

Avec un zèle admirable, un goût de la recherche qui ne se laisse

rebuter par rien, et ce zèle pour la résurrection du passé qui est une sorte de piété, M. Cohen a entrepris de retracer la fortune et les destinées des Français intellectuels aux Pays-Bas, à partir du XVIIe siècle. Naguère encore professeur à Amsterdam, il a pu faire sur place, dans un pays qu'il a souvent parcouru, les investigations les plus poussées au sujet de ses devanciers en Hollande; combattant de la grande guerre, il a mesuré mieux que d'autres l'importance des enjeux qu'il convient de défendre; familier avec divers aspects de l'étranger, il connaît d'expérience les dangers qui y menacent certaines valeurs de l'esprit. Tout cela contribue à donner à ce gros livre, dont la matière est minutieuse et pourrait être pesante, une sorte de vibration caractéristique, parfois un peu imprévue, presque toujours émouvante : *mens agitat molem*, et si cette multiple et parfois vétilleuse chronique est, avant tout, l'aventure d'esprits plus déliés et aiguisés, de Schelandre à Descartes, on peut dire qu'une alerte intelligence opère son office dans le rassemblement, dans la mise en œuvre et en forme d'une documentation considérable[1].

Bien avant le Refuge, avant l'œuvre principale des nouvellistes de Hollande, les Pays-Bas offrirent à des hommes de chez nous un séjour de prédilection. Des régiments français, d'abord, ont combattu pour le compte des États; mais, tandis qu'un tel service peut aisément se borner à des guerroiements mercenaires, il est caractéristique de trouver ici (et le livre I établit implicitement le fait) une concordance de vues et une sympathie de principes assez générales avec la cause qu'on défendait[2]. Ne conviendrait-il pas d'établir, plus amplement encore qu'aux pages 27 et 28, que cette collaboration plus consciente semble due à deux raisons principales, l'instinct de lutte contre la domination universelle de l'Espagne menant l'Empire, les affinités spéciales de la principauté de Sedan avec les pays orangistes? M. Cohen, en parlant de « France » et d' « esprit français », est peut-être un peu pressé de donner à ces termes un plein sens moderne, alors que le XVIIe siècle comportait encore un fractionnement que rien, ici, ne suggère et ne rappelle.

Pareille remarque s'impose au sujet du livre II, *Professeurs et étudiants français à l'Université de Leyde;* si, pour Balzac et Théo-

1. La correction typographique est remarquable pour un livre qui abonde en textes variés; lire *de* Leyde, p. 315. Il y a des redites entre les pages 33, 91 et 131 (mort de Béthune), avec une discordance dans l'indication des sources. Quelques autres redites sont emportées par l'abondance de l'ample matière. Le « ne s'y prête pas » de la p. 194, *le toit et le couvert* de la p. 208 et quelques autres taches légères surprennent sous la plume avertie de l'auteur.

2. Avouerai-je que j'ai été déçu de ne pas trouver au livre I, tout garni de détails militaires et dominé par une bataille de Nieuport, d'indications sur les « chevaux de Frise » (*spanische Reiter* de la grande guerre)? Ce fut à propos du siège de Woerden que le *Mercure galant* de 1674 (t. IV, p. 51) dut expliquer la nature de ces défenses accessoires — employées depuis quand?

phile, nulle réserve ne semble indiquée, il n'en est pas de même pour un certain nombre d'autres personnages. « Les limites de la France d'aujourd'hui », alléguées dans la note 3 de la page 226, comportent des éléments rétrospectifs assez divers. Un Lorrain comme le fils du pasteur Ferry (p. 347), un Strasbourgeois comme Diedrich (p. 349), nous semblent aujourd'hui dignes d'être mis au même rang que les Parisiens ou les Normands cités : étaient-ils, à leur date, beaucoup plus ralliés que des Genevois ou des Wallons, exclus des relevés de M. Cohen et qui représentaient plus ou moins « le français sans la France »?

C'est ainsi qu'on pourrait presque reconstituer, avec ce livre lui-même et comme en un sous-chapitre, un côté des rapports de civilisation de Sedan avec les Pays-Bas. Les Bouillons — dont Turenne — ouvriraient la marche, accompagnés de leurs vassaux les Schelandre (rappellerai-je la singulière analogie de ce nom avec le Suédois Scholander?), bientôt suivis de Louis Cappel et de Samuel Desmarets, de Pierre du Moulin et d'Adam Stuart, de M. Justel et de Gassendi lui-même qui touche barres dans la principauté, précédant enfin les nombreux étudiants sedanais inscrits aux universités hollandaises. Sans doute, l'indice religieux, que l'enthousiasme libéral de M. Cohen se plaît si noblement à sacrifier à la tolérance et à un humanisme agnostique, reparaîtrait-il plus qu'il n'est disposé à le laisser voir dans la texture réelle de ces plaisants rapports franco-hollandais.

Avec le troisième livre, c'est Descartes qui occupe le devant de la scène, et c'est justice. Peut-être y a-t-il cependant, dans le changement de méthode qui distingue cette dernière partie de la précédente, quelque inconvénient. Je n'aurais pas redouté un exposé de l'action de Jean de Labadie, confiné dans une note. Il serait intéressant de savoir dans quelles circonstances un Genevois comme Jean Tronchin se préparait à fonder une *Gazette française* à Amsterdam, où sa famille se fixe vers le milieu du XVIIe siècle. N'y a-t-il pas surtout, dès la première moitié de ce siècle, un changement marqué dans les affinités franco-hollandaises, et la « galanterie » plus que l'étude n'est-elle pas le terrain de rencontre où s'établissent des relations nouvelles? Ainsi se nouerait, dans un domaine où l'*Astrée* serait mieux comprise que le *Discours de la Méthode*, un ordre de contacts dont M. Cohen nous entretiendra un jour pour l'enrichissement de l'histoire littéraire et de la littérature comparée : les vues si piquantes de Le Pays sur la Hollande vers 1660, la *Description d'Amsterdam* en vers burlesques de Pierre Le Jolle (1666), peut-être même la présence imprévue d'observations sur les comédiens *flamands* dans le *Théâtre français* de Chappuzeau en 1674. Tout cela, qui dépasse par la date les termes que s'assignait l'enquête de M. Cohen, ne laisse pas de supposer, dès avant 1650, une nouvelle forme d'action intellectuelle de la France : est-ce conjecturer à faux que de supposer, comme y ayant part, des représentants, lettrés ou mondains, d'une mentalité nouvelle?

Quel que soit le bien fondé de cette remarque, c'est toute l'histoire de Descartes en Hollande (et même des va-et-vient qui l'en éloignent) que nous donne ce beau troisième livre, si grave, si fier dans la restitution patiente d'une pensée indépendante en face des pédantismes et des mesquineries. Les découvertes incidentes sont fort nombreuses : le chapitre XI, « le roman de Descartes » repris avec plus de clairvoyance; le chapitre XXII, consacré à la princesse Élisabeth, ajoutent un pathétique bien humain au récit, minutieusement contrôlé[1], des démarches et des affaires intellectuelles du grand philosophe en Hollande. On peut dire qu'ici, dans l'exposé de la lutte la plus directe qui se puisse imaginer entre une pensée novatrice et une routine, la patiente chronique se mue en drame sous la plume de M. Cohen; il ajoute à l'admiration pour une grande pensée qui veut s'affirmer une adhésion absolue — trop absolue, ont dit certains — pour la méthode, l'unité foncière de la science et le principe de l'évidence. Les portraits, autographes, fac-similés qui, dans son volume si riche, multiplient ici l'illustration, procèdent d'un acte de foi où le dévot cartésien double l'érudit.

« Des dates précises substituées aux indications vagues »; la « Hollande refuge », la « Hollande carrefour » des Scaliger et des Balzac, des Saumaize et des Daneau revivant dans sa réalité, pour le plus grand profit de notre conception du XVIIe siècle, si varié, si multiple et agité, mais qui eut tôt besoin d'une sorte de *hinterland* de liberté; la démonstration des liens vivants qui rattachent en Hollande à des présences françaises la vie intellectuelle de mainte université, église, école, de mille entreprises de l'esprit : la moisson est si abondante qu'on s'en veut de souhaiter quelques épis supplémentaires, d'autant qu'il fallait une vraie maîtrise pour lier solidement tant de gerbes. C'est le résultat *en France* de ces dépaysements ou de ces contacts qu'un lecteur de chez nous se prend à imaginer, comme dans cette *Académie de province au XVIIe siècle* présentée par A. Delalonde (*National*, 6 mars et 10 juillet 1876) et groupée autour de Moysant de Brieux à Caen. L' « air de la liberté » respiré en Hollande a-t-il aidé vraiment et directement à rafraichir l'atmosphère de certains milieux français?

F. BALDENSPERGER.

1. Le portrait donné en tête du volume se trouve au musée de Ny Carlsberg, n° 1232. Les *Histoires tristes et lamentables* alléguées p. 619 évoquent plutôt Gryphius et les drames allemands que les tragédies de Corneille. Le rituel du grand et du petit lever (p. 583) était-il si réglé? Ce n'est pas M. Thibaudet (p. 682, n° 2) qui a *retrouvé* le ballet de Descartes. La leçon *bestes*, p. 515, dernière ligne, ne doit-elle pas être vérifiée?

Correspondance de saint Vincent de Paul, édition publiée et annotée par P. Coste, prêtre de la Mission. Tome I (1607-1639); tome II (janvier 1640-juillet 1646), 644 pages; tome III (août 1646-mars 1650), 1921, 649 pages. Paris, Lecoffre-Gabalda, 1920-1921. In-8°, xxxvii-624 pages.

Homme d'action avant tout, saint Vincent de Paul n'en écrivit pas moins beaucoup de lettres, car les lettres étaient encore, pour lui, une forme de l'action. Il le fallait bien. Jamais il n'aurait pu mettre sur pied les œuvres multiples à l'aide desquelles son infatigable charité s'évertuait à guérir ou à atténuer tant de misères morales et physiques de son temps, s'il n'avait cherché à susciter ici des générosités, à s'assurer là des concours personnels, à s'enquérir ailleurs des vrais besoins à soulager. Et de ce chef le voilà entraîné à entrer ou à se tenir en relations avec bien des gens vivant loin de Paris et de Saint-Lazare, sa résidence habituelle. Davantage encore, il a à sa disposition un corps d'auxiliaires tout prêts et dressés, ses Prêtres de la Mission et les Sœurs de charité, qu'il a fondés et qu'il dirige pendant près de quarante ans; mais encore lui faut-il rester en contact permanent avec eux. Peu à peu leurs maisons se répandent à travers la France, puis au dehors, en Italie, en Pologne, en Barbarie, à Madagascar, etc. De bonne heure, il prendra donc l'habitude d'écrire toutes les semaines, ou du moins « tous les ordinaires », au supérieur de chacune d'elles et parfois même, au besoin, à quelqu'un de leurs membres.

Pour faire face aux exigences d'une pareille correspondance, il prend sur son repos, sur son sommeil et même sur ses voyages; il écrit « environ la minuit un peu harassé », dit-il à l'un de ses correspondants, « de la ville où je me trouve dans la nuit » ou « en pleine rue », dit-il à d'autres, et plus d'une fois il se plaint « qu'on lui ôte la plume des mains ». Après 1645, il sera obligé de s'aider du secours d'un ou de deux secrétaires, auxquels il indiquera les idées à développer quand il ne dictera pas lui-même ses lettres.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que Vincent de Paul ait été amené à écrire plus de lettres peut-être qu'aucun de ses contemporains; au lendemain de sa mort, on en évaluait le nombre à plus de 30,000. On ne s'étonnera pas davantage qu'elles ne soient pas toutes conservées. Au milieu du xviiie siècle, quand les Lazaristes voulurent faire écrire par un des leurs, Collet, la vie de leur saint fondateur, ils ne purent en recueillir que 7,000; ils n'en trouvèrent plus que 2,200 quand, près d'un siècle après la Révolution et les dévastations de Saint-Lazare qui en avaient été la suite, ils songèrent enfin à livrer à l'impression les épaves qui leur restaient de cette précieuse correspondance.

Un des membres les plus importants de la congrégation, M. Pémar-

tin, son secrétaire général, fut chargé de la publication. Il s'en acquitta aussi bien que le lui permettait son inexpérience, que compensait mal la plus manifeste des bonnes volontés. Le texte fut peu ou mal établi sur des originaux insuffisamment déchiffrés ou des copies, les premières venues, servilement acceptées, sans comparaison critique, à peine éclairé par quelques notes vagues et rares. Les cinq volumes (quatre en 1880, un cinquième en 1888, Paris) qui composaient l'édition furent réservés à l'usage exclusif de la double famille de saint Vincent. Au public il ne fut donné qu'une édition à part, en deux volumes distincts, de 840 lettres.

C'est à remplacer ces deux éditions épuisées qu'est destinée la présente. Elle a été confiée à M. Coste, prêtre de la Mission. Le choix est heureux. Quelques études remarquables publiées par lui depuis une dizaine d'années sur diverses circonstances de la vie de saint Vincent et sur le texte de ses lettres l'avaient désigné pour une pareille tâche, et la situation qui lui a été faite auprès des archives de la Compagnie l'a mis en état de s'en acquitter au mieux.

Nous parlons déjà d'expérience. A la connaissance de la méthode qui s'impose aujourd'hui à tout éditeur de textes, M. Coste joint la curiosité active, sagace, toujours en quête des traces les plus ténues de leur passage dans l'espace ou le passé. A son appel, près d'un millier de lettres inédites, inconnues, sont déjà sorties de leurs cachettes. Les trois volumes qu'il nous donne aujourd'hui nous apportent ainsi 1,205 lettres, tandis que son devancier, M. Pémartin, en a un bon tiers en moins pour la même période de 1607-1650 (mars). Il est vrai que, parmi ces 1,205 lettres, il s'en trouve environ 400 écrites à saint Vincent; car, à côté des lettres ou des écrits à forme épistolaire de cet auteur, les volumes de M. Coste admettent celles qui lui sont adressées dont il nous reste le texte ou quelque mention. C'est là une nouveauté de cette édition, et elle n'est pas des moins appréciées des lecteurs qui lui sont redevables d'utiles éclaircissements pour les lettres mêmes du saint.

Mais le meilleur des éclaircissements est encore venu à ces lettres de la lecture correcte du texte. Familiarisé par un long exercice avec l'écriture un peu broussailleuse et souvent surchargée de son auteur — comme le montrent les deux reproductions qui en sont données en tête des volumes — il a déchiffré généralement en toute sûreté les 1,100 et quelques originaux qui nous restent de sa main; quant aux copies, il a pris soin de les confronter et il a su faire un choix judicieux des meilleures leçons quand il existait des variantes. L'indication de la provenance, jointe à chaque texte imprimé, laisse toujours ouverte la possibilité du contrôle. Le nouvel éditeur porte enfin à un trop haut degré le respect de son texte pour ne lui avoir pas épargné les déformations que lui imposèrent les scrupules littéraires ou les préoccupations d'édification des premiers biographes du saint, Abelly et Collet, et les erreurs de lecture du premier éditeur de ses lettres.

Saint Vincent ne fait donc plus ici venir ses missionnaires de Poitou à Tours en « Charente », mais en « charrette », et il peut prémunir en toute liberté ses Filles de la charité, comme en sa vie, contre les « entretiens gaillards » de leurs éventuels compagnons de voyage, tandis que le « moelleux » Abelly l'autorisait seulement à leur signaler les « entretiens qui seraient trop libres ». Guidé par les seules indications du texte, M. Coste n'hésite pas davantage à fondre dans l'unité d'une seule lettre divers tronçons où ses devanciers s'obstinaient à voir autant de lettres distinctes, placées à des dates plus ou moins espacées. Tous les égards réclamés par des soucis d'honneur familial ne l'empêchent pas de dénoncer les ratures faites intentionnellement sur le texte des lettres de saint Vincent par leurs destinataires ou des détenteurs actuels.

Au texte ainsi rétabli en sa forme native s'ajoute enfin une annotation abondante et sûre[1] où trouveront toutes les lumières voulues les lecteurs que pourraient dérouter quelques formes surannées de notre vieille langue ou certaines allusions à des personnages ou des faits historiques peu connus.

Il y aura là, avec la bonne exécution typographique des volumes, un des grands attraits de cette édition. Mais le principal sera toujours dans le fond même des lettres qu'elle contient. Les plus curieuses sont peut-être les premières où le jeune Vincent raconte à M. de Comet de Dax, son bienfaiteur, sa captivité à Tunis, ou bien expose à sa mère, à Pouy, ses espérances d'avenir et ses vues, quelque peu humaines, « d'avancement » et « d'honnête retraite » auprès d'elle. Dans les suivantes, il nous apparaît déjà adonné aux missions des campagnes, en train d'utiliser les bons offices de quelques recrues spontanées « pour gagner de pauvres âmes à Dieu en ce pays de Poitou ou des Cévennes », ou de les « faire appliquer aux pauvres gens de deçà ». Sa vocation est dès lors fixée et la plupart de ses lettres iront désormais à sa collaboratrice dans la fondation des Filles de la charité, Louise de Marillac (360 dans ces trois volumes), ou à ses prêtres en mission ou dans ses établissements de Toul, d'Annecy, de Richelieu, de Marseille, de Cahors, de Rome, de Gênes, d'Alger, de Madagascar, etc. Quelques-unes sont adressées à des cardinaux, à des évêques, à des gens du monde associés ou intéressés à ses œuvres.

A ses correspondants habituels surtout, ses lettres apportent des conseils de direction, des exhortations — accompagnées parfois, mais

1. Il est bien difficile de la prendre en faute : à peine puis-je faire remarquer que le cardinal Antoine Barberini ne fut pas nommé par Louis XIII « protecteur des affaires de France » (t. I, p. 593), mais reçut seulement l'offre de la « comprotection » dont son oncle, Urbain VIII, ne lui permit pas de se charger; l'épiscopat toulousain du cardinal de Joyeuse ne s'étend pas seulement de 1598 à 1605 (t. II, p. 359), mais de 1584 à 1605; le marquis de Poyanne n'est pas mort en mars, mais le 3 février 1667 (t. III, p. 232). *Ibid.*, p. 322, Arnauld d'An*t*illy a été mis pour Arnauld d'An*d*illy.

rarement et bien malgré lui, de quelque reproche — des encouragements dans l'accomplissement des tâches qu'il leur a confiées. Tâches ardues, délicates, variées, pour lesquelles la sagesse et la suite dans la direction ne sont pas moins nécessaires que la docilité et l'abnégation personnelle dans l'exécution. Il s'agit ici de missions à prêcher au fond des campagnes délaissées; d'assemblées ou de confréries de grands seigneurs ou de dames de charité à tenir en ville pour provoquer les générosités en faveur des enfants trouvés; des pauvres abandonnés sans assistance à secourir à Paris ou en province; de la formation à donner aux Filles de la charité pour les mettre en état de soigner les malades dans les hôpitaux, de tenir des écoles de filles dans les villages ou d'y assurer aux paysans les secours médicaux indispensables; de séminaires à fonder dans tant de diocèses qui en sont encore dépourvus, des méthodes d'enseignement à y introduire; de forçats à évangéliser dans nos grands ports; des provinces entières, telles que la Lorraine, la Champagne et la Picardie, à relever des ruines entassées par l'invasion des armées espagnoles et impériales; des esclaves à soulager, en attendant de les racheter, en Barbarie; des missionnaires enfin à soutenir en Irlande, en Écosse, à Madagascar, etc.

A la variété, à la multitude des sujets abordés dans cette correspondance, il est aisé de deviner qu'elle constitue par elle-même une précieuse contribution pour l'histoire du temps. Pour l'histoire des mœurs d'abord, qui trouvera ici à glaner des traits singulièrement curieux, et surtout pour l'histoire de la renaissance catholique en France entre cette période de 1630-1660, qui en marque le point culminant. En Vincent de Paul nous voyons à l'œuvre un de ses principaux ouvriers. Nul ne contribue plus que lui à la réforme du clergé par son influence, au Conseil de conscience, sur la nomination des évêques, par la fondation des séminaires, des retraites d'ordinands et des conférences ecclésiastiques. En même temps, par son œuvre des missions, il regagne à la pratique religieuse les populations rurales, et il assure au catholicisme en France et au dehors un nouvel ascendant le jour où il lui assigne le rôle de premier moteur et d'organisateur, à peu près unique alors, de l'assistance publique.

A côté de cet intérêt historique y a-t-il lieu de relever l'intérêt littéraire qui s'attache à cette correspondance? C'est celui dont saint Vincent ne s'est jamais préoccupé. Il n'en avait pas le temps, nous l'avons vu. L'eût-il eu, la seule pensée de se faire valoir par ce qu'il dénonçait à ses missionnaires comme une « parade mondaine et diabolique » eût fait horreur à son humilité. Mais, pour indifférent qu'il soit aux soucis d'art, ce n'est pas impunément qu'un homme dont le cœur est aussi débordant d'affection pour autrui, aussi vide d'amour de soi, se porte à écrire des lettres dans le seul besoin d'exprimer des idées justes et généreuses. Et il s'est trouvé que ce pauvre prêtre, exclusivement soucieux de bien agir, est bien loin d'être resté aussi étranger qu'il le croyait et voulait le faire croire à l'art de bien dire.

Des critiques de nos jours ont cru pouvoir donner place à Vincent de Paul « parmi les maîtres de notre pensée et de notre langue ». Il suffit de lire les citations qu'ils ont données de ses lettres pour constater qu'il n'y fait point mauvaise figure. L'ensemble de sa correspondance confirme et au delà cette première impression. La place nous manque ici pour appuyer par de nouveaux considérants les jugements de M. Strowski ou de M. Lanson, mais il est bien difficile de lire nos trois présents volumes sans être frappé de la noblesse de sentiment de ces lettres toutes dominées par le désir de faire du bien autour de soi. Le fond de la pensée s'y révèle, en toute sincérité et simplicité, dans la bonne langue de son temps, franche, sans pruderie, un peu rude peut-être, mais pas plus archaïque que celle de du Vair ou de d'Urfé. Sa phrase court droit au but, courte et pressée; en quoi elle est plus près de la nôtre que celle de Balzac, plus dégagée et moins pâteuse que celle de Descartes. De temps à autre, elle se colore ou s'anime de quelque image expressive, de quelque heureuse alliance de mots, ou même de quelqu'un de ces traits de vivacité, de finesse et de bonhomie où se révèle, comme chez Henri IV, l'influence du terrain gascon.

Mais, plus qu'à l'auteur, c'est à l'homme qu'ira l'admiration des lecteurs. A parcourir ces trois volumes, ils joindront au plaisir de la découverte personnelle celui de saisir sur le vif, lettre par lettre, les divers traits dont se compose la physionomie du plus populaire de nos saints modernes. Ou je me trompe fort, ou ils rapporteront de cette lecture la même impression que M. Lanson, qui écrivait naguère : « Il n'y a pas de plus belle âme que celle de saint Vincent... et il y en a peu qui soient plus intéressantes à étudier[1]. »

A. Degert.

1. Le tome IV, qui paraît au moment où nous donnons le bon à tirer de la présente feuille, contient la correspondance d'avril 1650 à juillet 1653 (630 p., 1 fac-similé).

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — La librairie Letouzey et Ané continue avec une méritoire régularité la publication de ses dictionnaires qui, s'adressant tout d'abord au monde ecclésiastique, sont pour tous les historiens d'un précieux secours. Voici de brèves indications sur les derniers fascicules qui nous sont parvenus : 1° *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, publié sous la direction de Mgr Alfred Baudrillart; fasc. 14, d'Annianus à Antioche : articles sur *Anseau de Garlande*, par M. Lecomte; *Anselme de Cantorbéry* (20 col. avec une abondante bibliographie, où ne figure pas encore la thèse de M. Ch. Filliâtre), par M. P. Richard; *Antilles* (introduction du catholicisme, oppression et défense des indigènes, œuvre du clergé dans les Antilles espagnoles du xvie au xviiie siècle), par H. Froidevaux; *Antioche* (qui occupe les col. 563-671 et n'est pas encore achevé. On y peut noter un tableau synchronique des églises issues du patriarcat et une carte de ce patriarcat d'après la notice d'Anastase Ier, au vi^e^ siècle). — 2° *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié sous la direction de dom Fernand Cabrol et de dom Henri Leclercq; fasc. 41-43, avec lesquels se terminent le tome IV et la lettre E. Principaux articles : *Du Cange*, par M. Esporito; *Duel judiciaire*, par H. Leclercq; *Eau* (usage de l'eau dans la liturgie, eau bénite), par F. Cabrol; *Échos d'Orient* (indication des études d'archéologie chrétienne qui ont paru dans cette Revue de 1897 à 1911); *École* (col. 1730-1883; histoire des écoles fondées dans l'Europe chrétienne d'Occident jusque vers le xie siècle); *Écosse* (origines chrétiennes, épigraphie, symbolisme des monuments; col. 1889-1921); *Écriture* (origine, classements, particularités, paléographie grecque et latine; écritures nationales, avec de nombreux fac-similés et une bibliographie qui ne remplit pas moins de six colonnes); *Édesse* (col. 2058-2110); *Édits et rescrits* (concernant les chrétiens, col. 2119-2211); *Église*, le mot et le symbole, *l'Église et l'État* jusqu'au ive siècle et *les Églises* (31 chapitres, col. 2279-2399, avec de nombreuses illustrations); *Égypte*, du i^er^ siècle à la conquête arabe (épigraphie et archéologie, avec de nombreuses inscriptions; la bibliothèque d'Alexandrie; col. 2401-2571); *Élections abbatiales et épiscopales* (col. 2611-2651); *Empereurs* (culte, iconographie, style et titres). Tous ces articles, si variés, d'une érudition si étendue, sont l'œuvre de dom Leclercq dont on ne peut qu'admirer la féconde activité. — 3° *Dictionnaire de théologie catholique*, commencé

sous la direction d'A. VACANT et continué sous celle d'E. MANGENOT, professeur à l'Institut catholique de Paris; fasc. 50-52. Art. *Hongrie* (son histoire religieuse jusqu'en 1914), par E. HORN; *Honorius* (biographie des quatre papes de ce nom), par E. AMANN et H.-X. ARQUILLIÈRES; *Hospitaliers*, par J. BESSE; *Hugues de Saint-Victor* (sa vie, ses œuvres, sa doctrine; col. 240-307), par F. VERNET; *Hus* et *Hussites*, par P. MONCELLE; *Hypostase* et *Union hypostatique* (des deux natures dans l'unique personne du Fils de Dieu, col. 369-567), par A. MICHEL; *Iconoclasme*, par E. EMEREAU; *Idolâtrie*, *idole* (l'idolâtrie primitive, mosaïque et chrétienne; exposé théologique; col. 602-669), par A. MICHEL; *Ignace de Loyola*, par J. BRUCKER; *Images* (histoire, doctrine et culte; col. 766-845), par V. GRUMEL. Cette énumération, si sèche qu'elle soit, permet tout au moins de donner une idée de la masse prodigieuse de renseignements fournie par ces articles dont certains ont la dimension de gros livres. Ch. BÉMONT.

— Sir Adolphus WARD. *Collected papers historical, literary, travel and miscellaneous.* Vol. I et II. *Historical* (Cambridge, at the University Press, 1921, in-8°, XI-407 et 397 p.). — M. Ward nous apprend (tome I, p. 97) qu'il a passé son enfance en Allemagne : son père fut le dernier ministre résident auprès des villes de la Hanse; son frère, Sir William, a été, pendant plusieurs années, consul général d'Angleterre à Hambourg; lui-même a vécu longtemps à Lubeck et à Brême. Rentré en Angleterre, il fut d'abord professeur à Owen's College Manchester (1866), où il enseigna la langue et la littérature anglaises, l'histoire ancienne et moderne. Plus tard, il passa à l'Université de Cambridge où il occupe aujourd'hui une situation éminente comme « Master » de Peterhouse. Pendant sa longue et féconde carrière, il a écrit dans un assez grand nombre de revues. Il nous donne aujourd'hui un recueil de ses articles, dont les plus anciens remontent à l'année 1864. Il les a groupés en trois séries : histoire, littérature et voyage. C'est la première série que l'on trouvera dans les deux volumes annoncés plus haut.

Un choix pareil est une entreprise délicate. On court le risque d'y admettre des articles vieillis sur des sujets où la science a, depuis, fait de réels progrès. M. Ward a voulu les rééditer aujourd'hui sans changement; à peine a-t-il ajouté çà et là quelques faits ou quelques réflexions en post-scriptum; mais était-il bien utile de reproduire par exemple le compte-rendu de l'Histoire commerciale de la Ligue hanséatique par Émile Worms (1864), si l'on ne dit pas au moins que la publication des Procès-verbaux de la Hanse a complètement renouvelé le sujet? On en pourrait dire autant des études sur Tilly, sur Ludlow, même sur Gardiner, que M. Ward défend discrètement contre l'âpre critique de M. Roland Usher. D'autre part, c'est avec un vif intérêt qu'on retrouve ici de fins portraits d'Élisabeth de Bohême, fille de Jacques Ier d'Angleterre, et de sa petite-fille, la princesse palatine, des études poussées assez à fond sur la politique

d'équilibre depuis Charles-Quint jusqu'à Bismarck, sur les effets désastreux de la guerre de Trente ans, sur les idées politiques de Leibnitz.

C'est d'ailleurs aux choses d'Allemagne, surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle, que M. Ward paraît revenir avec le plus de prédilection. Après avoir touché à la guerre de Trente ans dans son premier volume, il a réuni dans le second toute une intéressante suite d'articles sur le Grand Électeur, l'avènement de Frédéric-Guillaume III comme roi en Prusse, Louis XV et le renversement des alliances, les origines diplomatiques de la guerre de Sept ans, le déclin de la Prusse sous Frédéric-Guillaume II, le second partage de la Pologne, etc. La plupart de ces écrits sont antérieurs à la dernière guerre. Quand il parle des événements récents, M. Ward conserve la sérénité de ton et de jugement qui convient au véritable historien. Les essais qu'il exhume aujourd'hui méritaient, pour la plupart, d'être tirés de l'oubli; ils lui font le plus grand honneur. Ch. B.

— Le tome XXIV des Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondation Eugène Piot), 1er et 2e fascicules, n° 43 de la collection (Paris, E. Leroux, 1920, distribué en octobre 1921, in-fol., 213 pages et 14 planches; nombreuses gravures dans le texte), contient les travaux suivants : I. Léon HEUZEY. Le péplos des femmes grecques étudié [sur les monuments et] sur le modèle vivant. II. Georges BÉNÉDITE. Amon et Toutânkhamon (groupe en granit noir de la XVIIIe dynastie. Amon est assis et pose les mains sur les deux bras d'un personnage représenté debout, qui reçoit en même temps l'investiture et la protection du dieu. Ce personnage est le roi Toutânkhamon). III. A. MERLIN. Statuette de terre cuite peinte, trouvée à Carthage. IV. Ch. PICARD. Portrait d'homme inconnu; tête de bronze trouvée par Charles Avezou dans la « Vieille palestre » de Délos. V. Louis BRÉHIER. Les miniatures des « homélies » du moine Jacques et le théâtre religieux à Byzance (ces miniatures permettent de reconstituer un drame religieux dont le sujet était l'histoire de Marie avant la Nativité). VI. Camille ENLART. Un tissu persan du Xe siècle, découvert à Saint-Josse, Pas-de-Calais (on y lit le nom du caïd Nedjtekin, qui paya de sa vie, en l'an 349 de l'hégire, le déplaisir de son souverain Abd el Malik ibn Noûh. Le tissu est donc du Xe siècle, peu avant l'an 961 de notre ère; il présente des points de ressemblance avec le tissu aux éléphants qui, à Aix-la-Chapelle, enveloppait les reliques de Charlemagne). VII. Comte DURRIEU. La légende du roi de Mercie dans un livre d'heures du XVe siècle (cette légende met en scène trois jeunes filles nues, souvenir sans doute des trois grâces; elle fut bien plus tard transformée en scène du jugement de Paris, transformation qui paraît s'être localisée en Allemagne ou dans les pays immédiatement voisins de l'Allemagne). VIII. Ettore GABRICI. Vase de style campanien à peintures. Polychromes représentant Silène et les nymphes (article rédigé en italien; ce vase, dit

« vase de Falcone », a été trouvé en Sicile, non loin de l'ancien Tyndaris).

— Nous avons reçu un tirage à part de l'article publié par M. Henry Elmer BARNES, professeur d'histoire à l'Université Clark : *The past and the future of history*, paru dans : « The historical outlook » (Philadelphie, février 1921). Il est à recommander, ne serait-ce que pour les indications bibliographiques marquées au bas des pages.

— René WORMS. *La sociologie, sa nature, son contenu, ses attaches* (Bibliothèque sociologique internationale. Paris, Giard et Cie, 1921, in-18, 164 p.). — C'est au moment où s'ouvrait à Turin le Congrès international de sociologie que paraissait le livre de M. R. Worms. La disparition de M. É. Durkheim et la décomposition de l'école qu'il avait formée font la partie belle à M. Worms, qui s'était toujours refusé à accepter certaines classifications et certaines définitions du groupe de l'*Année sociologique*, et qui, dans le présent petit livre, s'est efforcé, avec un sens critique qui n'exclut pas la bienveillance intelligente, de préciser la nature et l'objet de la sociologie. Cette science est pour lui la philosophie des sciences sociales particulières, et son existence est justifiée par l'existence même du fait social, irréductible à la notion de l'individuel; elle comporte trois aspects, qui se complètent pour réaliser la synthèse interprétative, selon qu'elle étudie les organes sociaux, le fonctionnement ou la transformation de ceux-ci (anatomie, physiologie, ontogénétique; ou statique, dynamique, cinématique), et M. Worms passe rapidement en revue le contenu de ces trois chapitres essentiels de la sociologie. Quant à la méthode de la sociologie, c'est exactement la méthode inductive, et M. Worms expose avec beaucoup de finesse de quelle nature est la causalité qu'elle prétend atteindre et mettre en lumière (p. 100 et suiv.). A cet égard, son livre est à retenir par les historiens que préoccupe le souci des explications générales applicables aux phénomènes humains. Trop souvent, les disciplines sociologique et historique se sont durement heurtées; M. Worms prouve qu'elles peuvent collaborer pour la recherche des lois générales auxquelles obéit l'évolution de l'humanité.. G. BN.

— M. Amédée DUNOIS a donné une nouvelle édition de l'*Adresse inaugurale de l'Association internationale des travailleurs, suivie du préambule et des statuts de l'Association* (Paris, librairie de l' « Humanité », 1921, in-18, 45 p.; prix : 1 fr.). — Cette adresse, rédigée par Karl Marx entre les 21 et 27 octobre 1864, ne fut traduite en français qu'en 1866 par le républicain Charles Longuet; imprimée en 1902 par le *Mouvement socialiste*, elle méritait d'être rééditée, parce qu'elle constitue le point de départ de l'activité de la Première Internationale; elle l'a été soigneusement par M. A. Dunois, dont la notice préliminaire raconte très exactement les conditions générales et les circonstances particulières d'où est sorti le mouvement prolétarien d'ensemble. G. BN.

— *Carnegie Endowment for International Peace. Annual report of Director of the Division of Economics and History, containing Report on the economic and social History of the World War*, by James T. SHOTWELL, General Editor, March 16, 1921 (in-8°, 33 p.). — Dès l'automne de 1916, la dotation Carnegie songeait à faire établir une histoire économique et sociale de la Grande Guerre. Mais c'est dans l'été et l'automne de 1919, après la désignation particulièrement heureuse du professeur Shotwell comme éditeur général, que l'on est entré dans l'ère des réalisations. Avec un très grand sens des possibilités pratiques, M. Shotwell a estimé qu'il fallait d'abord constituer, dans chacun des pays intéressés, un Comité de rédaction qui, sous réserve de l'approbation des « Trustees » de la dotation, dresserait le plan du travail, choisirait les collaborateurs, surveillerait l'exécution des monographies. Le Comité anglais, présidé par Sir William Beveridge, comprend MM. H. W. C. Davis, E. C. K. Gonner, Thomas Jones, J. M. Keynes, F. W. Hirst, W. R. Scott. M. Ch. Gide préside le Comité français, où il a pour collaborateurs MM. Arthur Fontaine, Henri Hauser, Ch. Rist. M. Henri Pirenne dirige le travail pour la Belgique. Le Comité pour l'Autriche-Hongrie a pour président M. Shotwell, assisté par MM. von Wieser, von Pirquet, Gustav Gratz, Richard Riedl, Richard Schüller. Le Comité italien, présidé par M. Luigi Einaudi, comprend MM. Pasquale Jannaccone et Umberto Ricci. La Tchécoslovaquie est représentée par M. Rasin; les pays baltiques par MM. Harald Westergaard, de Copenhague, N. Rugg, de Christiania, Eli Heckscher, de Stockholm; les Pays-Bas par M. H. B. Greven. Des organisations sont en préparation pour la Suisse, le Portugal, l'Allemagne, les États-Unis. Une œuvre analogue est en train au Japon.

Le Comité français a élaboré un plan très complet, qui comportera une cinquantaine de monographies, dont la plupart seront des volumes de 200 ou 250 pages in-8°. Les sujets traités seront l'histoire industrielle et commerciale de la France pendant la guerre, l'organisation sociale, la démographie et l'hygiène, les finances. Une place à part est faite aux questions spéciales à la France : régions envahies, Alsace-Lorraine, colonies et Afrique du Nord, armées alliées sur le sol français, etc.

Il est impossible de reproduire ici la liste des collaborateurs qui sont les uns des hommes politiques directement mêlés à la politique économique de guerre, les autres des professeurs, des administrateurs, etc. Disons seulement que le premier volume à paraître sera une *Bibliographie de l'histoire économique et sociale de la guerre*, due à M. Camille BLOCH. Du côté anglais sont déjà parus trois volumes : *War Government in the Dominions*, par M. A. B. KEITH; *Allied Shipping Control*, par M. J. A. SALTER, et *Prices and wages during the war*, par M. A. L. BOWLEY. On espère que cette grande œuvre sera menée vers son terme avec une suffisante rapidité.

H. HR.

— Dans la même section économique et historique ont paru, sous la direction de M. James Brown SCOTT, les ouvrages suivants :

En 1919 : *the Declaration of London, february 1919*, dossier de la conférence navale de 1908-1909, avec introduction par Elihu ROOT et une précieuse bibliographie (268 p. in-8°).

En 1920 : *Proceedings of the Hague peace conferences*, traduction anglaise des procès-verbaux officiels. Un volume (883 p.) est consacré à la conférence de 1899 ; un autre (703 p.) aux séances plénières de la conférence de 1907 ; les séances des commissions et les annexes rempliront encore deux volumes ; — *Treaties for advancement of peace* (1913-1914), recueil des conventions d'arbitrage entre les États-Unis et les différentes puissances, précédé d'une excellente introduction de M. SCOTT (152 p.) ; — *les Conférences de La Haye, instructions et rapports des plénipotentiaires américains* (texte en français, 146 p.) ; — *l'Institut du droit international ; tableau général des travaux (1873-1913)* (en français également, 366 p., ce recueil sera particulièrement utile aux juristes).

En 1921 : *les Travaux de la cour permanente d'arbitrage de La Haye* (en français, 492 p.), où les historiens trouveront, illustrés d'excellentes cartes, les dossiers complets d'affaires célèbres (pêcheries du Labrador, Dogger bank, Casablanca, *Manouba* et *Carthage*, etc.).

Un recueil spécial, *Manual of the public benefactions of Andrew Carnegie* (Washington, 1919, 321 p. in-8°, nombreuses illustrations), vient rappeler à propos tout ce que l'humanité doit à la générosité du grand industriel américain qui a écrit : *the Man of wealth becomes the mere trustee and agent for his poorer brethren.*

R. GUYOT.

Histoire de la guerre. — Abel DUCORNEZ. *Les derniers jours de Longwy* (Paris, Bloud et Gay, 1920, in-16, 230 p. ; prix : 5 fr.). — Le récit est introduit par une préface du comte F. de Saintignon, qui est plusieurs fois mentionné dans le volume, d'abord comme mettant son hôtel des Récollets à la disposition de la Croix-Rouge (p. 83), puis à propos d'obus atteignant son propre château (p. 118) et son usine (p. 150), puis comme félicitant, au nom de la population civile, le commandant de la place, colonel Dasche, de sa défense obstinée (p. 159), enfin comme arrêtant une lettre que les dames de la Croix-Rouge voulaient envoyer au général commandant le siège pour intercéder en faveur des hôpitaux (p. 166). Le récit lui-même est un peu gâté par trop de préoccupations littéraires ; les faits étaient assez éloquents par eux-mêmes sans qu'il fût nécessaire de les relever par tant d'effets oratoires et par une telle abondance de paroles. L'auteur cède aussi à des préoccupations catholiques ; il se laisse entraîner à parler de « rage luthérienne » (p. 211) brisant des statues de la Vierge, sans songer que les Bavarois, si bons catholiques, furent parmi les plus sauvages de nos ennemis. La seule citation en allemand est estropiée : p. 77, lire *Schweinhunde, Sauhunde.*

Toutefois, bien des passages méritent une mention : d'abord celui qui raille notre manie de voir des espions partout, excepté là où ils se trouvent réellement (p. 20), puis la description de l' « indescriptible désarroi à la gare » (p. 38), la légèreté avec laquelle furent recrutés les membres de la nouvelle police municipale (p. 41), puis comment restèrent sans effet les arrêtés préfectoraux (p. 43), se colportèrent les inventions de gens « bien informés » (p. 48), fut différé le départ des conscrits de la classe 1914 (p. 70), quelle artillerie ridicule eurent à leur disposition les défenseurs de Longwy, « dont on renvoyait périodiquement le déclassement aux calendes grecques » (p. 86), comment la guerre trouva absolument vide le « magnifique hangar pour aéroplanes, inauguré, il y a dix mois à peine, en grand tralala et, naturellement, avec ministres présents, passés et futurs » (p. 86), etc. En somme, Longwy n'était ni véritable forteresse, ni déclarée ville ouverte, « situation équivoque... singulièrement dangereuse » (p. 87). La garnison ne comptait que 3,200 hommes, tous « animés du meilleur esprit », mais trop « résignés à une résistance passive ». On ne chercha pas à utiliser le terrain pour augmenter le périmètre fortifié. De plus, les patrouilles allaient en reconnaissance comme on va au tir à la cible, avec l'unique préoccupation de rapporter « des trophées » (p. 90).

L'auteur juge ainsi la bataille qui se livra sous les murs de sa ville le 22 août (deuxième jour du bombardement) : « Quoi de plus inconcevable que l'inconsciente témérité d'une armée qui va à l'ennemi, suivant scrupuleusement un ordre de marche arrêté d'avance comme pour une simple manœuvre et poussant droit devant soi, sans paraître supposer qu'elle peut rencontrer l'adversaire, et éprouvant une surprise indescriptible quand le feu meurtrier de ses mitrailleuses révèle soudain sa présence... Les régiments, exténués de fatigue, vinrent tomber en pleine bataille..., se faisant, sans aucune utilité pour les opérations militaires, massacrer par leur manque de précautions les plus élémentaires... *On n'avait pas oublié la théorie, mais c'est l'ennemi qu'on oubliait* » (p. 131). Th. Sch.

— Georges Motte. *Les vingt mille de Radinghem* (Paris, Bloud et Gay, 1920, in-16, 324 p.). — Il s'agit de 20,000 civils du Nord qui, obéissant à un ordre tardif arrivé à la mairie de Roubaix le vendredi 9 octobre 1914 et suivant un itinéraire prescrit officiellement, mais néanmoins déraisonnable, se trouvèrent pris entre les deux lignes de combattants, tombèrent entre les mains de l'ennemi, qui les traita en francs-tireurs. « Nous ignorions tout de la situation réelle », dit l'auteur; « nous ignorions que, déjà le dimanche 4, quand on avait fait évacuer les autos (pourquoi pas les hommes en même temps?) vers Saint-Omer, certaines de ces autos avaient essuyé des coups de feu et que nous allions, de façon presque certaine, nous jeter dans la gueule du loup. » Donc, ce sont encore des victimes de l'incurable optimisme et cachotterie officiels.

L'auteur, grand industriel, dédie son récit à son fils, sous-lieutenant, tué le 12 juin 1918; à son frère André, sous-lieutenant, tué à Verdun; à son beau-frère Roussel, sergent, tué à Hébuterne; à son cousin Joseph Motte, tué à Dinant, bref à la mémoire des sept Motte de Roubaix morts au champ d'honneur. Les tristes étapes du voyage qui mena les 20,000 à leur lieu de détention sont marquées dans le sous-titre : *Douai, Mersebourg, château de Celle.* Dans la première de ces villes, où ils conservèrent jusqu'au dernier moment l'espoir d'être délivrés par une avance franco-anglaise ou d'être renvoyés dans leurs foyers par leurs oppresseurs, ils restèrent quatre jours enfermés dans une église dans des conditions hygiéniques qu'on peut aisément se représenter; le voyage dura soixante-dix-huit heures, dans des conditions tout aussi effrayantes. Voici l'arrivée à Mersebourg : « Des cinquante wagons qui composent notre train, descend pêle-mêle une foule de près de 3,000 pauvres hères à demi inconscients, au regard sans vie... La plupart chancellent et beaucoup tomberont dans la dernière étape de quelques kilomètres à fournir avant d'arriver au camp... Il y a trois jours et demi que nous n'avons pu ni nous laver ni nous peigner; il y a dix jours et demi que nous n'avons pu nous déchausser ni allonger nos membres courbaturés... Les femmes ne peuvent retenir leurs larmes à la vue de ce misérable troupeau de gamins dont le plus jeune a quinze ans, d'hommes et de vieillards dont le plus âgé compte quatre-vingt-deux ans. »

Puis vient la description détaillée du camp, de l'installation intérieure des baraques, des compagnons russes, belges, anglais, des goumiers, de la nourriture, des occupations et distractions, des rapports avec les Allemands, etc.

Le 20 mars 1915, douze privilégiés, dont l'auteur, furent envoyés au château royal de Celle, où ils trouvèrent une société cosmopolite aussi, mais une vie beaucoup plus supportable, qui dura jusqu'au 24 novembre, où un groupe fut rapatrié avec M. Motte. Celui-ci, réinstallé à Roubaix, se mit à écrire ses souvenirs de captivité « à bâtons rompus, interrompant fréquemment mon travail, cachant mon manuscrit chaque fois que des Allemands apparaissaient ou que des perquisitions devenaient plus menaçantes..., au son du canon, dont les milliers de coups ont ponctué chacun de mes chapitres. » Terminé, le manuscrit reposa « dans un cercueil d'acier, sous d'épaisses voûtes de maçonnerie », pour n'en sortir que le 18 octobre 1918.

Tout y est intéressant; certains passages sont très poignants à divers points de vue : telle la p. 90, où ces pauvres gens pestent « contre le préfet du Nord, à qui ils attribuent la responsabilité de leur villégiature en ces lieux mal odorants »; ou la p. 134, où nous les entendons exprimer « l'espoir de vivre désormais en paix dans une France assagie par l'expérience et assainie par la souffrance »; ou la p. 137, où « tout le monde reconnaît les graves défauts du régime passé qui a gaspillé les énormes ressources de la France et négligé la

défense nationale » ; ou enfin la p. 219, avec sa description enthousiaste des merveilleux levers et couchers de soleil d'hiver à Mersebourg. Th. Sch.

— Lucien Cornet. *1914-1915. Histoire de la guerre*, tome V (Paris, Charles-Lavauzelle, in-8°, 436 p.). — Ce tome V est consacré à l'histoire intérieure des belligérants, d'avril à novembre 1915. On y trouvera des renseignements détaillés sur l'œuvre législative du Parlement français, notamment sur les débats relatifs à la loi Dalbiez.

J. Isaac.

— Henriette Célarié. *Le martyre de Lille* (Paris, Bloud et Gay, 1920, in-16, 259 p.; prix : 6 fr.). — L'auteur n'en est pas à ses débuts. Elle a déjà publié au moins deux ouvrages sur la guerre : *Quand « Ils » étaient à Saint-Quentin* et *En esclavage* (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIX, p. 149, et t. CXXXVI, p. 122). Ce dernier a même été couronné par l'Académie. Ici, elle s'est proposé de « recueillir les récits de ses compatriotes lillois, en choisissant de préférence ces derniers dans la classe populaire, grouper ces récits, les coordonner, de manière à donner un aperçu de ce qu'a été la vie, à Lille, pendant l'occupation ». Elle a voulu faire raconter surtout « les gens de menue condition », parce que, « pour peu qu'ils aient le don d'observation joint à celui du pittoresque, ils le font avec une saveur où n'atteignent pas les lettrés ». Ajoutons tout de suite que cette saveur populaire est fort atténuée dans le livre et que la préoccupation littéraire nuit parfois à l'intérêt, puissant d'ailleurs, du récit. Celui-ci est parfois effrayant, et l'on a peine à comprendre que des personnes déjà anémiées, voire des vieillards, aient pu supporter des souffrances si intolérables. Beaucoup, il est vrai, sont mortes dans des conditions navrantes. Ce livre n'est pas fait pour des lecteurs trop sensibles. Douze chapitres exposent successivement les différentes faces et phases du martyre de Lille depuis la première apparition des Allemands, le 26 août 1914, jusqu'à la délivrance du 17 octobre 1918, en passant par les amendes, la faim, l'état sanitaire, les réquisitions, les œuvres de secours, l'affaire des sacs, les enlèvements de 1916, les travailleurs dits volontaires, les otages, etc. Th. Sch.

— Les fascicules 41-44 de l'*Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914*, par Jean-Bernard (Berger-Levrault), nous conduisent jusque vers la fin de 1915, aussitôt après la constitution du ministère Briand (septembre 1915) et le meurtre de Miss Cavell (12 octobre). On notera çà et là quelques renseignements inédits que l'auteur a puisés aux meilleures sources.

Allemagne. — La librairie Brockhaus, de Leipzig, vient de faire réimprimer le *Trésor des livres rares et précieux*, de Græsse, d'après l'édition originale, parue à Dresde de 1859 à 1869. Les huit volumes sont en vente au prix de 570 francs.

Antiquité. — Les travaux effectués par l'École britannique

d'Athènes ont porté, pendant la campagne 1920-1921, sur Mycènes et le cimetière de Chauchitsa, près Doiran, en Macédoine. Le résultat général des fouilles est que l'ère mycénienne, loin d'être une période de décadence, est une période de progrès technique en matière architecturale et mécanique.

— Ernest BABELON, membre de l'Institut. *Les monnaies grecques; aperçu historique* (Paris, « Collection Payot », n° 9; 4 fr. le volume relié). — Petit livre, mais plein de choses, *ingentes animos angusto in corpore versat.* L'auteur y résume les volumes de son *Traité des monnaies*, ses cours du Collège de France. C'est toute une existence de savant qui se présente au lecteur en 160 pages. Mais l'érudition la plus solide est maniée avec une aisance et un goût qui la rendent accessible à tous. Les ignorants liront cet ouvrage avec plaisir, comme les spécialistes avec profit. Les uns et les autres peuvent en toute confiance suivre M. Babelon; se promenant parmi ses médailliers, il s'arrête aux bons endroits : à tous, il fait admirer en artiste informé les plus belles pièces, celles de Syracuse par exemple; aux archéologues, il montre les reproductions de statues ou d'édifices disparus; aux historiens, il conte des détails qui confirment ou complètent les documents littéraires ou épigraphiques. Souhaitons à l'éditeur et au public que tous les volumes de la collection vaillent celui-là. L'impression est excellente. A peine quelques lapsus : p. 55, au lieu de *Conon*, lire *Cimon;* p. 76, écrire *tyrannoctone.* G. G.

— Une 3e édition corrigée et mise à jour de la *History of classical scholarship*, par Sir John Edwin SANDIS, a commencé de paraître chez C. F. Clay, à Londres (Cambridge University Press, t. I, XXIV-701 p.; prix : 20 sh.).

— Norman H. BAYNES. *The Year's Work in classical Studies* (Londres, John Murray, 1920, 80 p.). — Le tirage à part du *Bulletin critique*, publié pour le bureau du Journal de l'Association classique par M. Norman H. Baynes, sous le titre *Travail de l'année dans les études classiques* (VIII, *Histoire grecque*, p. 97-126; IX, *Histoire romaine*, p. 127-176), rendra un véritable service aux historiens de l'antiquité grecque et romaine. Car, sauf l'archéologie pure et la numismatique, il embrasse à peu près en réalité toute la production, en livres et en articles de revues, des quatre années 1915-1918, soit par une simple indication nette et précise, soit avec une courte analyse des travaux importants. Ch. LÉCRIVAIN.

Danemark. — M. Aage FRIIS a fait tirer à part une étude sur les origines de l'article 5 du traité de Prague, qui a paru dans la revue intitulée « Tilskueren » de février 1921 (*Ophævelsen af Pragfriedens artikel 5.* Copenhague, 15 p. in-8°).

Espagne. — *The letters of saint Teresa.* A complete edition translated from the spanish and annotated by the Benedictines of Stanbrook with an introduction by cardinal GASQUET, vol. II (London, Tho-

mas Baker, 1921, in-8°, VII-325 p.). — Ce second volume des lettres de sainte Thérèse n'est pas en progrès sur le premier (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 295). Les Bénédictins de Stanbrook continuent à ignorer le *Boletin de la R. Academia de la Historia*, où le R. P. Fita et le marquis de Piedras Albas ont publié une série d'autographes de la sainte. J'ai reçu de l'amabilité du marquis un exemplaire de son discours à l'Académie de l'Histoire, intitulé : *Fray Jeronimo Gracian de la Madre de Dios, insigne coautor de la reforma de santa Teresa de Jesus* (Madrid, 1918), où il y a, non seulement un catalogue des lettres possédées par le marquis et par quelques autres personnages, mais des fac-similés de quelques-unes d'entre elles. Ainsi, à la page 174 de ce discours, nous avons le fac-similé d'une lettre de sainte Thérèse à sa tante Elvira de Cepeda, datée d'Avila, le 6 juillet 1541, qui n'existe pas dans l'édition anglaise.

Sous le numéro 197 (qui ne correspond pas au 354 de La Fuente, mais au 351) il y a une lettre à Doña Yomar Pardo y Tavera (et non *Talera*, comme il est dit à la page 76 et 157), dont nous nous sommes déjà occupés (*Bulletin hispanique*, t. IX, p. 87-91), et où nous disions que la lettre, mise par La Fuente à la date du 22 octobre 1581, est du 22 octobre 1576. Les Bénédictins de Stanbrook pensent qu'elle est de l'année 1577, mais sans donner aucune preuve à l'appui. Ils montrent qu'ils ont connu l'article du *Bulletin*, mais ils auraient mieux fait d'en discuter les données, qui me paraissent, encore, indiscutables.

Aux pages 106 et 290, il est question de Niccolo Ormaneto, nonce à la cour de Philippe II de 1572 à 1577, qui a été en relation avec sainte Thérèse et qui joua un rôle assez considérable dans les affaires de la Réforme. Il eût mieux valu citer la brochure de Francesco Carini, *Monsignor Niccolo Ormaneto... narrazione fatta sopra documenti inediti dell' Archivio segreto vaticano* (Roma, 1894), plutôt que la dissertation du Rév. Cuthbert Robinson; les documents fournis par Carini sont très importants. A. MOREL-FATIO.

France. — Henry LEMONNIER. *Le collège Mazarin et le palais de l'Institut* (Paris, Hachette, 1921, in-4°, 112 p. avec 28 gravures). — L'histoire du collège Mazarin et celle de l'Institut ont déjà été écrites; celle des bâtiments que l'un et l'autre occupèrent successivement restait à faire. Nul n'était mieux désigné pour remplir cette tâche que M. Henry Lemonnier, historien de l'art et membre de l'Académie des beaux-arts. Dans la première partie, consacrée au collège Mazarin, il expose les clauses du testament du cardinal, nous présente son héritier, le duc de Mazarin, qui fut le plus singulier des gouverneurs de l'Alsace, fait la biographie de Louis Le Vau qui dressa le plan des bâtiments, décrit l'édifice, particulièrement la chapelle pour laquelle Le Vau fit trois projets successifs, passe en revue les décorations sculpturale et picturale, le tombeau du cardinal de Mazarin auquel travailla Coysevox. Le collège fut supprimé en 1792, et, après toutes sortes de péripéties, on installa dans les bâtiments l'École d'architecture qui, du Louvre, s'y transporta en 1804; mais, en 1805, un décret de Napoléon Ier les

donnait à l'Institut avec ses quatre classes créées deux années auparavant, et c'est à l'Institut qu'est consacrée la seconde partie de ce travail. M. Lemonnier expose les changements apportés à l'édifice par l'architecte Vaudoyer : la chapelle fut réservée aux séances solennelles et devint la « Coupole », l'École des beaux-arts — architecture, sculpture, peinture — fut installée de façon très médiocre dans des constructions sur la rue Mazarine jusqu'au jour où elle reçut un asile au dépôt des monuments historiques (Petits-Augustins); le déménagement eut lieu en 1830 et l'Institut put à ce moment s'étendre. Dans cet exposé, l'histoire de l'art a sa place, puisque la façade du palais sur la Seine et la chapelle comptent parmi les monuments les plus notables de Paris; et que de souvenirs évoque la Coupole qui, depuis le 4 octobre 1806, a vu s'entasser aux séances solennelles de l'Institut des générations d'auditeurs, empressés à applaudir les académiciens! — C. Pf.

— F. Uzureau. *Andegaviana* (22e série. Paris, A. Picard, 1921, 516 p. gr. in-8o). — Ce nouveau volume de l'infatigable chercheur angevin qu'est M. l'abbé Uzureau contient, comme d'ordinaire, une soixantaine de miscellanées, quelques-unes assez étendues, d'autres fort courtes, se répartissant inégalement sur les xviie, xviiie et xixe siècles. Nous y relevons une note sur les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique d'Anjou*, rédigés par le sulpicien Joseph Grandel, vers 1715, et restés inédits (p. 7), et des extraits d'une *Histoire d'Anjou* due au bénédictin Barthélemy Roger, également conservée en manuscrit à la bibliothèque d'Angers; ces extraits sont intitulés *l'Anjou au XVIIe siècle* (p. 106-142). Signalons encore *Un incident à l'Académie d'Angers* (1758) qui relate un curieux conflit entre les amis des Jansénistes et ceux des Jésuites (p. 28), des notices sur les *Représentants du peuple en mission dans l'Ouest* (1793-1795) (p. 339), sur le *Clergé de Beaufort-en-Vallée pendant la Révolution* (p. 199), enfin sur quelques Angevins plus ou moins célèbres du xviie et du xviiie siècle (p. 227-259).

Nous avons reçu en même temps, du même auteur, quelques autres plaquettes relatives à la période révolutionnaire : 1o *Les prêtres insermentés du Finistère*, 1791-1793 (Rennes, Plihon et Honnay, 1921, 12 p. in-8o), emprisonnés pour refus d'obéissance au décret du 29 novembre 1791 et plus tard déportés; 2o *Le décret du 29 novembre 1791 et son application illégale en Maine-et-Loire* (internement pour refus de serment, motivé sur ledit décret, auquel le roi avait refusé sa sanction); extrait des « Mémoires de la Société d'agriculture et arts d'Angers », s. d., 32 p. in-8o. R.

— Amédée Britsch. *Le maréchal Lyautey. Le soldat, l'écrivain, le politique* (Paris, la « Renaissance du Livre », 1921, in-16, 262 p., cartes et fac-similé; prix : 6 fr. 75). — Dans une lettre datée de Paris, 14 juillet 1920, et dont on trouvera le fac-similé à la fin du volume, le général, plus tard maréchal Lyautey, écrit à M. A. Britsch : « Question personnelle à part, vous avez bien jugé tout ce qui fait ma passion

et ma foi, toutes les doctrines auxquelles je suis le plus fermement attaché. » Le général venait d'être reçu le 8 juillet précédent à l'Académie et M. Britsch avait, dans la *Revue bleue*, rappelé les étapes de sa carrière. Déjà, le 10 octobre 1916, il avait raconté dans le *Correspondant* les débuts de ce « maître colonial », puis lui avait consacré d'autres articles dans l'*Opinion* et la *Revue universelle*. Le livre était ainsi déjà écrit par fragments; mais ils s'y trouvent si bien coordonnés et fondus qu'il paraît avoir jailli d'un seul jet. Ce volume, qui nous conduit de la naissance de Lyautey à Nancy, le 17 novembre 1854, jusqu'à sa promotion au maréchalat, le 19 février 1921, et au delà, est tout à fait passionnant. On suit le capitaine, qui avait publié en mars 1891 le retentissant article : « Du rôle social de l'officier », au Tonkin, où, commandant, il est à l'école de Galliéni (1894-1897); à Madagascar (1897-1902), où, colonel, il exerce, toujours sous Galliéni, le commandement dans le sud; en Algérie et à Oran (1903-1910), où il conquiert les étoiles de brigadier et de divisionnaire. Mais le nom de Lyautey est surtout attaché au Maroc dont il a été, dont il est encore, le résident général. Il a défini admirablement la politique que la France devait pratiquer dans ce pays et, à l'heure où se déchaîna l'ouragan, il a su y maintenir, malgré les ordres venus de Paris, notre domination; il a réussi à l'étendre, alors que sévissait la guerre mondiale; puis, après trois mois de ministère (12 décembre 1916-14 mars 1917), il a repris son œuvre et, pour la gloire de la France, il la mènera à bonne fin. M. Britsch devra ajouter de nouveaux chapitres à cet ouvrage où il rend justice à un grand Français, et où il nous fait de façon saisissante l'histoire de notre empire colonial, en particulier celle, encore peu connue, de l'entreprise marocaine. C. Pf.

— *Cinquantenaire de l'armée de la Loire et de la victoire de Coulmiers, 9 novembre 1870. Vie du commandant Teissier, 1834-1917* (Limoges, impr. Perrette, 1920, in-8°, 48 p.). — Cet opuscule a été rédigé d'après le livre de raison de la famille Teissier. On se propose d'y prouver que la victoire de Coulmiers doit être attribuée, non pas, comme l'a déclaré le général Barry, aux mobiles de la Dordogne, mais au 38e de marche où commandait Teissier. Un autre chapitre se rapporte à la belle conduite de Teissier dans les opérations contre la Commune de Paris en avril et mai 1871. Ch. B.

— Il est curieux que, parmi les nombreux socialistes qui se réclament de Jean Jaurès, il ne s'en soit pas trouvé d'assez audacieux ou d'assez fidèles pour entreprendre d'étudier la vie et les idées du grand *leader*. L'esquisse de M. Lévy-Bruhl, écrite peu après l'assassinat de Jaurès, les pages satiriques de M. Gustave Téry, le lourd ouvrage de M. Ch. Rappoport renfermaient quelques éléments de cette étude. On en trouvera également dans la *Vie de Jean Jaurès* de M. L. Soulé (Paris, « l'Émancipation », 1911, in-18, 241-III p.). M. Soulé a l'intention de consacrer plusieurs volumes à cette biographie, et, de fait, celui qu'il vient de faire paraître ne traite que de Jaurès pré-socialiste (jus-

qu'en 1892) : les origines familiales, la formation intellectuelle, la vie universitaire, le premier séjour au Parlement, d'où Jaurès sortit en 1889, l'action à la mairie toulousaine. Peu approfondi, il ne serre sans doute pas de très près l'évolution de la pensée de Jaurès; surtout, il ne la replace pas dans l'évolution générale des partis et du socialisme français ou international. Tel quel, avec ses nombreuses citations de discours et d'articles de journaux, il rendra quelques services au biographe véritable que nous attendons. G. Bn.

— Georges Delahache. *Les débuts de l'administration française en Alsace et en Lorraine* (Paris, Hachette, 1921, in-8°, xiv-331 p.). — L'Alsace et la Lorraine, dans les inoubliables journées de novembre 1918, s'étaient jetées dans les bras de la France, qui était venue reprendre sa place au foyer où elle était attendue depuis quarante-sept ans. Mais, après ces manifestations d'enthousiasme, il fallut organiser le pays, y substituer à l'administration allemande une administration française, y introduire peu à peu la législation française, tout en conservant certaines institutions locales qui méritent d'être maintenues. Combien la tâche était difficile et délicate, ceux qui liront les divers chapitres de ce volume pourront s'en rendre compte. Ils verront aussi ce que la France a fait pendant les deux années 1919 et 1920 et jusqu'à peu près au milieu de 1921. M. Delahache n'étudie pas le sujet d'ensemble dans un ordre chronologique; il ne distingue pas la période où M. Maringer administrait le pays avec le titre de haut commissaire de la République, sans pouvoirs bien définis, avec nécessité d'en référer pour toutes les affaires au sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil et aux divers ministres de Paris pour les affaires concernant chacun d'eux — elle s'étend de novembre 1918 au 21 mars 1919 —; celle où M. Millerand, nommé commissaire général, eut véritablement les pouvoirs d'un ministre et créa les directions générales de Strasbourg. M. Millerand quitta l'Alsace au début de 1920 pour succéder à M. Clemenceau dans la présidence du Conseil et, le 11 février, M. Alapetite était nommé à sa place. M. Delahache suit l'ordre des diverses directions : intérieur, finances, justice, commerce, intérieur et mines, instruction publique, beaux-arts, travaux publics, chemins de fer, eaux et forêts, agriculture, travail, législation ouvrière et assurances sociales, postes, télégraphes et téléphones, affaires militaires. Les divers directeurs lui ont fourni les matières des divers chapitres qu'il a coordonnés, en s'efforçant de donner à chacun la proportion voulue et de les faire comprendre même des lecteurs non spécialistes. Dans ces divers rapports, vous ne trouverez aucun nom propre de personnes, mais des faits et rien que des faits précis, indiquant les mesures prises et les résultats. C'est une série de documents d'où l'historien tirera plus tard un tableau de l'Alsace pendant les débuts de l'administration française. Si nous ne nous abusons, il rendra hommage à cette administration pour le travail énorme qu'elle a fourni et pour son dévouement absolu; elle a pu parfois se tromper, mais elle n'a recherché que l'intérêt des provinces recouvrées; elle a tout fait pour gagner le cœur et l'estime de

ses habitants. En réunissant tous ces rapports, en les faisant précéder d'un très beau et très éloquent avant-propos, M. Delahache a rendu un nouveau service à la cause de la France et de l'Alsace.

C. Pf.

— Dans l'*Art de nommer les nouveau-nés français*, M. Emmanuel Bion a donné quelques observations utiles ou piquantes sur l'onomastique française telle qu'elle a été réglée par l'usage depuis le XVIe siècle et enfin par la loi du 2 germinal an XI (librairie Bion-Détrois, à Orsennes, Indre, 1920, 75 p.; prix : 4 fr.).

Grande-Bretagne. — Alice Drayton Greenwood. *History of the people of England.* Vol. I, 55 B C. to A D 1485 (Londres, Society for promoting christian knowledge, 1921; collection « The Bede histories », 3e série, in-8o, XII-381 p.). — Bon manuel d'histoire d'Angleterre, sobrement illustré, muni de tableaux généalogiques et de cartes, écrit pour des adolescents chez qui l'auteur se propose d'éveiller le goût et le sens de l'histoire nationale. Ils y apprendront certainement beaucoup d'utiles notions sur les institutions municipales, la vie sociale dans les campagnes et dans les villes, les rapports de l'Angleterre avec les nations voisines, et peut-être est-ce là, comme il est dit dans la préface, un avantage qui distingue ce précis d'autres ouvrages semblables; encore ne faut-il rien exagérer. Une histoire du « peuple » anglais est une œuvre autrement complexe et qui, sans doute, dépasserait l'effort qu'on peut exiger d'écoliers de quinze ans. Ch. B.

— R. B. Morgan. *Readings in english social history from contemporary literature.* T. I, to 1272 A D; t. II, 1272-1485 (Cambridge, at the University Press, 1921, XI-117 et XI-109 p.; prix: 4 sh. chaque). — Ce choix de lectures aurait été plus satisfaisant si M. Morgan, suivant le plan indiqué dans le titre de l'ouvrage, avait esquissé des tableaux d'histoire sociale d'après les contemporains : Holinshed écrivait-il au temps des invasions danoises? John Allen, érudit anglais du XIXe siècle, est-il une « source » où nous puissions puiser pour connaître l'institution du « boc-land » et du « folc-land »? Notez que, sur ce dernier point, M. Morgan paraît ignorer que l'interprétation d'Allen est aujourd'hui condamnée par tous les historiens; elle devra disparaître dans une prochaine édition. Les deux exemples qui viennent d'être cités pourraient être aisément multipliés. Même dans un livre de lecture courante, il faut faire à l'érudition sa part. Ch. B.

— Hubert Hall. *A repertory of british archives.* Part I. *England.* (Londres, Royal historical Society, 1920, in-8o, LIII-266 p.). — M. Hall, directeur adjoint du P. Record Office, n'est pas seulement un archiviste modèle; il enseigne, en outre, depuis longtemps déjà à l'Université de Londres, ou, plus exactement, à la School of Economics, qui s'y rattache. Il sait ce qu'il faut apprendre aux jeunes gens qui ont le désir de se livrer à des travaux personnels, les répertoires dont ils ont besoin; la paléographie, la diplomatique, la bibliographie historique sont les constants objets de sa sollicitude. C'est avec la collaboration

de plusieurs de ses élèves et pour la préparation générale des étudiants en histoire qu'il a pris la peine de compiler ce Répertoire des archives anglaises qui rendra aux historiens de signalés services.

Il contient quatre parties. D'abord une introduction où sont indiqués sommairement les principaux dépôts d'archives qui, dans le second tiers du XIXe siècle, ont été successivement réunis en un seul établissement (le P. Record Office de Chancery lane), et les lois ou décrets qui ont régi l'administration des archives tant nationales et administratives que locales. Un appendice, rédigé par M. Henry R. Tedder, du P. R. O., analyse les travaux de la Commission instituée en 1910 en vue d'indiquer les meilleures mesures à prendre pour assurer la conservation de ces archives. On n'ignore pas que M. Hall fut un des membres les plus zélés de cette Commission.

Puis vient le corps de l'ouvrage divisé en trois parties contenant : 1° un tableau méthodique des archives politiques et administratives; 2° un tableau des archives locales, avec une abondante bibliographie qui permettra d'entreprendre des recherches dans un domaine pendant trop longtemps négligé et où, actuellement encore, il est souvent très difficile aux travailleurs d'avoir accès; 3° une sorte d'almanach ou bureau d'adresse (Directory) des archives anglaises : archives centrales, archives des administrations publiques et des grandes institutions d'un caractère semi-officiel, archives locales rangées suivant l'ordre alphabétique des comtés.

Tel est cet ouvrage; il ne fait pas, on le voit, double emploi avec le *Guide* de M. Scargill Bird, qui est classé par fonds et qui ne vaut d'ailleurs que pour les Archives nationales de Chancery lane. Le classement de M. Hall est tout différent et se rapporte à des dépôts beaucoup plus nombreux. Il arrive à un moment où, de l'autre côté de la Manche, on s'inquiète beaucoup de réformer le service des archives, souvent sur le modèle fourni par la France; mais il sera difficile de rien faire qui ressemble à notre organisation des archives départementales, communales et hospitalières. Ch. B.

— On ne consultera pas sans intérêt une plaquette de 16 pages intitulée : *Guide to an exhibition of historical authorities illustrative of British history, compiled from the mss. of Corpus Christi College Cambridge*. Ce guide, rédigé par Sir Geoffrey BUTLER, bibliothécaire du collège, contient la notice sommaire de 24 mss. provenant de la collection formée au XVIe siècle par Mathieu Parker, archevêque de Cantorbéry, et légués par lui au collège du Corps-du-Christ.

— James Thayer GOULD. *Sources of English history of the seventeenth century, 1603-1689, in the University of Minnesota library*, with a selection of secondary material (publié par l'Université de Minnesota. Minneapolis, janvier 1921, in-8°, v-565 p.; prix : 4 dol.). — Cette bibliographie contient 4,442 numéros, chiffre imposant qui indique la richesse de la bibliothèque universitaire du Minnesota. Elle sera la bienvenue et permettra d'attendre la publication, retardée par la guerre, du Répertoire anglo-américain qui doit continuer

l'œuvre de Ch. Gross; mais on ne doit pas perdre de vue que le présent volume contient uniquement l'indication des livres possédés par cette bibliothèque; or elle ne possède pas tout, il s'en faut, et les lacunes sont assez nombreuses. M. Gould n'en est pas responsable; on lui saura gré au contraire d'une compilation aussi considérable pour l'étude de XVIIe siècle. Ch. B.

— Dans la collection « Helps for students of history » (Society for promoting christian knowledge), M. R. COHEN a résumé l'histoire des chevaliers de Malte : *Knights of Malta, 1523-1798* (64 p.; prix : 2 sh.); M. William MILLER a exposé la réorganisation du gouvernement turc en Grèce depuis le traité de Passarovitz jusqu'à la fin de la République de Venise : *The Turkish restoration in Greece, 1718-1797* (45 p.; prix : 1 sh. 3 d.); M. John Eyre Winstanley WALLIS a dressé le tableau chronologique des rois d'Angleterre contenant, après une brève introduction sur le début de l'année en usage dans la chancellerie royale, la liste des souverains de 1066 à 1920 avec les années de chaque règne, l'indication sommaire des titres royaux en usage dans la chancellerie depuis le VIIIe siècle, des listes chronologiques des ducs de Normandie et d'Aquitaine, des comtes d'Anjou, des comtes et ducs de Cornouailles et de Chester, des princes de Galles (depuis Édouard de Carnarvon, qui fut Édouard II), des ducs et comtes de Lancastre, des souverains d'Écosse de 1057 à 1707 et des rois de France de 987 à 1793; une table de Pâques de 532 à 1066 d'après le comput romain et le comput saxon, plus le chiffre de l'indiction; un tableau marquant le commencement de l'année financière pour chacun des règnes depuis Henri II. Dans les quinze dernières pages sont analysés les éléments essentiels de la diplomatique anglaise en ce qui concerne la rédaction des « chartes » et des brefs ou « writs » royaux. Ce court manuel (*English regnal years and titles, handlists, easter dates, etc.*, 102 p.; prix : 4 sh.) rendra des services.

Dans la collection des « Texts for students » (même librairie), le n° 27 est un recueil de morceaux, choisis parmi les écrits du XVIe siècle, officiels ou non, qui se rapportent à l'établissement du pouvoir royal en Irlande (*The foundations of modern Ireland*, 1re partie, par Constantia MAXWELL, 64 p.; prix : 1 sh. 6 d.). Le règne de Henri VIII a opéré dans cette île deux changements fondamentaux : d'abord ce prince, qui venait de rompre avec le pape, substitua le titre de « roi » à celui de « seigneur » d'Irlande, qui rappelait la charte par laquelle Hadrien IV avait conféré cette seigneurie à Henri II; puis il se fit reconnaître comme « chef suprême », après Dieu, de l'Église en Irlande comme il l'était déjà en Angleterre. Double lien ou, si l'on veut, double chaîne que les Tudors ont imposée à l'Irlande. Les dernières pièces du recueil constatent qu'à la fin du siècle les Irlandais étaient restés réfractaires aux efforts tendant à faire triompher dans l'île l'autorité royale et la foi protestante. Ch. B.

— M. Henri PRENTOUT a fait tirer à part son mémoire *De l'origine de la formule « Dei gratia » dans les chartes de Henri II*, lu

d'abord à l'Académie des inscriptions (22 octobre 1920), puis publié dans les « Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen » (Imprimerie caennaise, 1920, 53 p.). On connaît la thèse au moins spécieuse de M. Prentout : l'introduction de la formule de grâce ne se fit pas après la mort de Thomas Becket et l'humiliation d'Avranches en 1172, mais après la révolte du « jeune roi » Henri, qu'appuyaient Louis VII, suzerain du roi d'Angleterre, et les grands vassaux de France. C'est à ce moment et pressé par les circonstances que le roi, qui jusqu'alors n'était désigné dans ses actes que par le titre « rex Anglorum », ajouta la formule « Dei gratia » empruntée à la chancellerie des rois de France. Il estimait sans doute « que l'acte déloyal par lequel son suzerain appuyait la révolte de son fils le dégageait à son égard de tout scrupule et lui permettait de se considérer comme un prince aussi indépendant que lui et traitant sur le même pied. »

— Dans un article sur la mort de Thomas Becket et le sort fait à ses reliques au temps de Henri VIII, qui a d'abord paru dans *The Month*, février et avril 1921, et qui a ensuite paru à part (*King Henry VIII and St Thomas Becket.* Londres, The Manresa Press, 1921, in-8°, 22 p.; prix : 6 d.), le P. Pollen, S. J., a entrepris de réfuter la thèse du chanoine Mason. Celui-ci avait, on le sait (*Rev. histor.*, t. CXXXV, p. 268), essayé de démontrer que le crâne découvert en 1888 sous la crypte de la cathédrale de Canterbury était bien celui du martyr de 1170; le P. Pollen estime au contraire que, lorsque fut violée la sépulture du saint archevêque en 1536, le crâne avec le reste des ossements a été entièrement consumé par le feu. Cette profanation a-t-elle été, comme on l'a dit, exécutée en vertu d'une condamnation légale prononcée contre le prélat mort depuis près de quatre siècles? Le P. Pollen ne le pense pas; il incline à croire que le procès intenté à Th. Becket est une invention du P. Crisostomo Henriquez; mais il n'explique pas comment ce peu scrupuleux historien a pu imaginer les détails, si précis, de la procédure. Ch. B.

— Charles James Billson. *Mediæval Leicester* (Leicester, Edgar Backus, 1920, in-8°, xii-232 p.; prix : 21 sh.). — Minutieuse description de la ville de Leicester au moyen âge, d'après les documents imprimés; plusieurs plans, une vingtaine de gravures sur bois font apparaître et jusqu'à un certain point revivre sous nos yeux cette ville, qui intéresse à peine l'histoire générale de l'Angleterre. L'auteur décrit successivement les rues, les faubourgs, les auberges, les prisons, dont la principale, celle qui était dans le donjon du château seigneurial, n'a pas encore complètement disparu, les hôtels de ville ou guildhalls, les douze églises et chapelles qui ont été démolies, les six ponts, les foires et les marchés, les métiers. A l'une des auberges, à l'enseigne de l'Ours bleu, se rattachent plusieurs épisodes qu'on peut retenir : ainsi, deux jours avant Bosworth, Richard III, passant par la ville, y coucha, dit-on; plus tard, dans le bois du lit où il avait

reposé, on découvrit un trésor qui enrichit les tenanciers, un certain Clark et sa femme. Celle-ci fut ensuite assassinée par des malandrins qui s'emparèrent de l'argent; ils furent pris et pendus (1605). Ces faits divers sont racontés tout au long et non sans critique. Un dernier chapitre montre comment disparut peu à peu le vieux Leicester. Les références sont renvoyées à la fin du volume, et il faut se livrer à un certain travail pour en trouver la clé. Ch. B.

— La Société Hakluyt a publié une traduction en anglais par Lady GOODENOUGH de la Chronique de Muntaner (*The Chronicle of Muntaner*, 2 vol., 759 p.).

— Alfonso LAZZARI. *Le prime nozze di Maria Stuarda* (tirage à part du volume : « Miscellanea Pandiani », publié chez Gnecco et Cie, Gênes, 1921, in-8°, 11 p.). — L'auteur a retrouvé dans les archives de Modène et il publie une longue dépêche adressée de Paris, le 27 avril 1558, à son « seigneur et patron », le duc Hercule II, duc de Ferrare, par le comte Teofilo Calcagnini, qui assista au mariage de Marie Stuart avec le dauphin de France. Calcagnini était très en faveur auprès du roi Henri II, qui l'avait en 1556 nommé gentilhomme de la Chambre et capitaine d'une compagnie de cavaliers italiens; retourné en Italie après la mort du roi, il mourut le 5 janvier 1560, traîtreusement assassiné au sortir d'un banquet que lui avait offert le cardinal Louis de Guise.

— Colonel J. P. STEEL. *Feet of fines, Cumberland* (chez l'auteur). — Deux brochures contenant des extraits des « feet of fines » ou accords, à la suite d'un procès fictif, pour obtenir du juge le transfert de la propriété foncière, qu'interdisait le droit féodal. Ils se rapportent au XVIe siècle et proviennent d'une série de pièces d'archives qui est complète depuis Richard Ier jusqu'en 1834.

— A l'occasion du cent-seizième anniversaire de la bataille de Trafalgar, le *Times* du 21 octobre publie l'analyse de lettres écrites à sa femme par le capitaine Freemantle qui commandait le *Neptune*, de quatre-vingt-dix-huit canons, à cette bataille, et retrouvées dans les archives de Lord Cottesloe, son arrière-petit-fils, ainsi que le relevé des ordres reçus à bord du *Neptune* le 21 octobre 1805. — A la date du 4 octobre 1921, le même journal a publié des souvenirs curieux, complétés par deux illustrations, du général John Hart Dunne, dernier survivant des Anglais (21e fusiliers) qui débarquèrent, le 14 septembre 1854, sur la côte de Crimée. G. BN.

— Pour célébrer le quatre-centième anniversaire de la fondation de l'imprimerie de Cambridge, M. S. C. ROBERTS, de Pembroke College, a publié une *History of the Cambridge University Press, 1521-1921* (Londres, Clay, in-8°, XVI-190 p.; prix : 17 sh. 6 d.). Le fondateur de cet établissement paraît avoir été un certain John Lair, de Sieburg près Cologne, qui prit ensuite le nom de Siberch, et qui a été lié avec Érasme. Le premier livre imprimé à Cambridge

est le texte du discours de Henry Bullock, vice-chancelier de l'Université, lors de la visite faite à l'Université par le cardinal Wolsey dans l'automne de 1520. C'est en 1530 que des lettres patentes du roi Henri VIII établirent officiellement l'imprimerie de Cambridge. Mais l'Université manifesta son activité, dans cette période de son existence, plus en censurant qu'en imprimant les livres, et d'ailleurs elle eut des difficultés corporatives avec la Compagnie des libraires de Londres, difficultés qui gênèrent, nécessairement, la fabrication de livres jusqu'au moment où Charles Ier renouvela, en 1628, et étendit le privilège de 1530. A partir de cette date, l'imprimerie de Cambridge travaille davantage; le Dr Bentley fait fondre en Hollande les caractères splendides qui seront employés dans l'*Horace* de Jacques Talbot; Matthew Prior fait venir de Paris des caractères grecs, et, au XIXe siècle, les ateliers sont installés dans les locaux qu'ils occupent, non sans s'être agrandis, encore actuellement. — G. Bn.

— Wilberforce Jenkinson. *The royal and bishops' palaces in old London* (Londres, Society for promoting christian knowledge, 1921, in-8°, XII-164 p.). — Le sous-titre de l'ouvrage en définit exactement le caractère. C'est une « topographie littéraire du vieux Londres [avant le grand incendie de 1666] fondée, pour la plus grande partie, sur des citations empruntées aux auteurs du XVIe et du XVIIe siècle ». Donc, ce n'est ni une histoire ni un dictionnaire, mais une anthologie. Prenons-le tel qu'on nous le présente et constatons simplement qu'il est divisé en cinq chapitres consacrés aux palais royaux et à ceux des évêques (archevêques de Cantorbéry et d'York, évêques de Londres, de Winchester, de Rochester, d'Ely, de Durham); aux hôtels habités par des seigneurs, des hommes d'État, des citoyens distingués de la ville; à quelques maisons particulières situées à l'est de la cathédrale de Saint-Paul; enfin aux chambres du Parlement et aux cours de justice. Les citations, généralement brèves, ne sont pas sans intérêt. Ch. B.

— P. E. Roberts. *A historical geography of the British dependencies*. Vol. VII : *India;* part II : *History under the government of the crown* (Oxford, at the Clarendon Press, 1920, in-8°, IV-598 p., 5 cartes; prix : 7 sh. 6 d.). — C'est toute une histoire de l'Inde sous la domination anglaise en Inde depuis la disparition de l'ancienne Compagnie jusqu'au couronnement de Georges V comme empereur des Indes en 1910 et à l'India Bill de 1919. Une « géographie historique » comporte-t-elle d'aussi longs développements? Ne devrait-elle pas contenir seulement les notions nécessaires pour faire comprendre le mécanisme administratif qui donna au pays son aspect définitif? Quoi qu'il en soit, l'historien fera certainement son profit d'un aussi bon résumé. Quelques cartes, pas de bibliographie, mais il y a un index. Ch. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires**. 1921, juillet-août. — Maurice DOMMANGET. La fête et le culte de l'Être suprême (à Beauvais). — Albert MATHIEZ. La Révolution et les subsistances. Les Enragés contre la constitution de 1793. — ID. Erreurs et légendes de l'histoire révolutionnaire. La constitution civile du clergé était-elle inacceptable pour l'Église? (il est établi que, dans son ensemble, l'épiscopat français est intervenu à plusieurs reprises, tant auprès du roi qu'auprès du pape, pour obtenir l'application régulière des décrets de la Constituante. Si la rupture s'est produite, c'est contre l'attente et la volonté des évêques; c'est surtout pour des raisons politiques, et, après une longue attente, que le pape résolut de condamner la constitution civile). — L. VILLAT. Un placard contre Bonaparte et contre les lycées en 1802 (trouvé à Besançon). = C.-rendus : *P. Renouvin*. Les assemblées provinciales de 1787; origines, développement, résultats (thèse fort bien documentée et présentée avec force et sobriété, mais l'auteur s'est laissé entraîner par le désir de réfuter ses devanciers qui voyaient dans l'institution de ces assemblées le salut de l'Ancien régime; il exagère à son tour quand il veut prouver qu'elles n'ont rien produit de bon ni de durable). — Abbé *É. Lavaquery*. Le cardinal de Boisgelin, 1731-1804 (biographie très érudite, mais gâtée par une indulgence excessive envers le cardinal). — *R. Patry*. Le régime de la première séparation, 1795-1802 (réunit et condense une masse considérable de faits et de documents). — *G. Pariset*. Le Consulat et l'Empire (très remarquable).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. 1911, janvier-juin. — Léon LEVILLAIN. Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne (étude critique sur les sources narratives concernant la vie de saint Denis et son martyre : la *Passio sanctorum Dionysii, Rustici et Eleutheri* a été composée à la fin du Ve siècle et rajeunie à la fin du VIIIe; elle est d'une importance primordiale pour l'étude des origines de Saint-Denis; la *Vita Genovefae*, de peu postérieure, en est un précieux commentaire. Deux autres Passions, désignées par les deux premiers mots du texte : *Post beatam*, n'ont aucune valeur historique pour l'époque mérovingienne. Les *Miracula* ont été composés en 835 par un moine de Saint-Denis appelé Hincmar, qui rédigea en outre, peu après, les *Gesta Dagoberti regis*, à l'aide

d'extraits qu'on a réussi à identifier. Ces *Gesta* n'ont donc aucune valeur originale et Julien Havet s'est lourdement trompé en les mettant à la base de son mémoire sur les origines de Saint-Denis). — Henri Omont. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1918-1920. — R.-N. Sauvage. La tapisserie de la reine Mathilde de Bayeux (« la tenture de Bayeux, œuvre de brodeuses saxonnes, fut exécutée sur les cartons que fournit un clerc saxon rallié à la domination du vainqueur, attaché à quelque puissant baron anglo-normand; son ouvrage est l'expression de ses sentiments intimes, à demi dissimulés par nécessité... »). = C.-rendus : *H. Tausin.* Les devises des villes de France (utile). — *Alph. Meillon.* Histoire de la vallée de Cauterets (bonne étude critique sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan). — *P. Leborgne* et *René Largillière.* La vie d'un avocat jurisconsulte au XVIIe siècle : J. M. Ricard, 1622-1678 (excellente thèse sur un homme qui se fit connaître par d'assez nombreux écrits sur des questions et des textes juridiques). — *Bartsch.* Chrestomathie de l'ancien français, 12e édition par *Leo Wiese.* — *G. Cohen.* Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly (long et important compte-rendu par Ernest Langlois). — *Jos. Anglade.* Las leys d'Amors (bonne édition). — *Jos. Casier* et *Paul Bergmans.* L'art ancien dans les Flandres (t. I d'une luxueuse publication destinée à faire revivre l'exposition d'art rétrospective qui fut organisée à Gand en 1913). — *Rocheblave.* Jean-Baptiste Pigalle (belle monographie). — *Charles Bouvet.* Une dynastie de musiciens français : les Couperin, organistes de l'église de Saint-Gervais (bon). = Chronique : Loi et décrets concernant les archivistes départementaux. — Rapport adressé au ministre de l'Instruction publique sur le service des Archives 1920-1921. — L'exil de Baluze en 1711 (on publie trois lettres de Baluze suppliant qu'on levât la sentence d'exil prononcée contre lui et qu'on lui permît de rentrer à Paris pour y continuer ses travaux).

3. — **Bulletin hispanique.** 1921, juillet-septembre. — Pierre Paris. Bas-relief ibérique au Musée provincial de Cordoue (il représente une scène de chasse : jusqu'ici, on y a vu une sculpture wisigothique chrétienne). — J.-J.-A. Bertrand. Herder et le Cid (le romancero du Cid a été publié par un auteur anonyme dans la « Bibliothèque des romans », en 1782, 1783 et 1784; ce n'est pas Herder qui l'a découvert). — Catalogue des manuscrits de M. Morel-Fatio; suite (nos 94-177). = C.-rendus : Général *Burguete.* Rectificationes históricas, de Guadalete á Covadonga y primer siglo de la reconquista de Asturias (médiocre). — *Américo Castro* y *Frederico de Onis.* Fueros leoneses de Zamora, Salamanca, Ledesma y Alba de Tormes; *Galo Sánchez.* Fueros castellanos de Soria y Alcalá de Henares (on indique quels principes les éditeurs ont suivis et les influences de ces documents les uns sur les autres). — *Eugeniusz Frankowski.* Hórreos y palafitos de la peninsula ibérica (l'auteur conclut : les greniers ibériques doivent être

considérés comme des vestiges du temps où régnait l'architecture palafittique qui survit encore en Portugal).

4. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin philologique et historique jusqu'à 1715. Année 1919 (Paris, Impr. nationale. Paru en septembre 1921). — Jacques DE FONT-RÉAULX. Lettres apostoliques postérieures à 1198, conservées aux archives départementales de l'Indre (analyse de quatre-vingt-dix-neuf bulles, vingt-et-un brefs et deux signatures en cour de Rome, 1198-1754; en appendice, sept lettres de légats pontificaux de 1246 à 1558. Cinq pièces publiées intégralement à la suite). — J. DEPOIN. Chronologie des évêques de Saintes de 268 à 1918. — Mlle Eugénie DROZ. Jean Castel, chroniqueur de France (petit-fils de Christine de Pisan; recherches sur ses œuvres, en général fort médiocres, mais fort prisées de son temps). — Jacques DE FONT-RÉAULX. Testament d'Isembert Feuille, abbé du Dorat, 17 février 1277. — Comte DE LOISNE. Catalogue des actes de Robert Ier, comte d'Artois, 1247-1250 (comprend 161 numéros. Important pour l'histoire du règne de saint Louis).

5. — Journal des savants. 1921, mai-juin. — P. PARIS. Stèles funéraires discoïdes de l'Espagne (d'après le livre d'Eugeniusz Frankowski; quelques-unes de ces stèles remontent à une période ancienne, un grand nombre sont de l'époque wisigothique, un plus grand nombre sont des XVIe et XVIIe siècles; elles représentent, en principe, selon Frankowski, la tête du mort; à cette théorie, M. Paris fait des objections). — Ed. CUQ. Les pierres de bornage babyloniennes du British Museum; fin (les tablettes de pierre, contenant une copie de l'acte original; les cippes commémoratifs en forme de pierres de bornage : le British Museum en possède deux). — Léon MIROT. La pénétration des étrangers en France; fin (d'après le livre de M. J. Mathorez : les Hollandais, les Allemands, les Italiens). — E. LAVISSE. Le Musée Condé en 1920. — A. MERLIN. L'école britannique d'Athènes en 1918 et 1919 (d'après le XXIIIe volume de l'*Annual*). — ID. Les papyrus d'Oxyrynchus (analyse du t. XII). = C.-rendus : *Aug. Longnon*. Les noms de lieu de la France (remarquable). — *H. Delehaye*. Les passions des martyrs et les genres littéraires (pose quelques principes de critique). — Catalogue of the Morgan Collection of Chinese Porcelains (superbe publication). — *S. Flury*. Islamische Schriftbänder (étudie les bandeaux en écriture koufique sur les monuments d'Amida-Diyarbékir). — *C. Autran*. Phéniciens (thèse contestable). = Juillet-août. — P. JOUGUET. Les Grecs au temps d'Abydos (d'après le beau volume de Paul Perdrizet et Gustave Lefebvre « les Graffites grecs du Memnonion d'Abydos »; ce volume « n'est pas seulement un recueil de documents exactement reproduits, mais une œuvre d'érudition élégante, originale, toute pleine du sentiment de la vie antique ». — J. MATHOREZ. Rapports intellectuels de la France et de la Hollande du XVIe au XVIIIe siècle (d'après les travaux de A. Germain, K. J.

Riemens et Gustave Cohen; la Hollande n'était pas, comme on le dit, le pays de la liberté; mais, entre la France et elle, il y eut toujours intimité intellectuelle). — L.-A. CONSTANS. Récentes découvertes archéologiques en Italie (à Rome et à Ostie). = C.-rendus : *Sir Paul Vinogradoff*. Outlines of historical jurisprudence. I. Introduction (rapports de la jurisprudence avec la logique, la psychologie, la science sociale et la science politique; méthodes et écoles de jurisprudence aux XVIIIe et XIXe siècles). — *R. Cagnat* et *V. Chapot*. Manuel d'archéologie romaine, t. II : peintures et mosaïques. Instruments de la vie publique et privée (remarquable). — *Ivan M. Linforth*. Solon the Athenian (biographie, édition des fragments de ses œuvres). — *G. Michaut*. Plaute (important et substantiel). — *E. Rodocanachi*. La Réforme en Italie (plein de renseignements, manque d'idées générales). — *Alfred Bel*. Inscriptions arabes de Fez (importante contribution à l'exploration scientifique du Maroc).

6. — Polybiblion. 1921, mai-juin. — Publications relatives à la guerre européenne; parmi elles : *Raymond Poincaré*. Les origines de la guerre (livre magistral); *Jacques Bardoux*. La marche à la guerre (montre les fluctuations de la politique extérieure britannique de 1912) à 1914); *Pierre Redan*. La Cilicie et le problème ottoman (replace la question de la Cilicie dans le cadre de la question ottomane); *G. Lacour-Gayet*. Guillaume II le vaincu (biographie complète à l'exception de l'ultime chapitre). — *G. Michaut*. Histoire de la comédie romaine, Plaute (étude complète, traitée avec infiniment de conscience et de goût). — *F. Mourret*. Histoire générale de l'église (grande entreprise, avec quelques défauts). — *Paul Yvon*. Traits d'union normands avec l'Angleterre avant, pendant et après la Révolution (instructif). — Prince de *Ligne*. Œuvres posthumes, publiées par *Félicien Leuridan* (à lire). — *Frédéric Masson*. La vie et les conspirations du général Mallet (Mallet ne fut ni jacobin ni royaliste, mais un simple aventurier). — *S. Charléty*. La Restauration (pousse à l'extrême ses critiques contre le régime). — *Édouard Driault*. La grande Idée. La Renaissance de l'hellénisme (quinze conférences données à Athènes au début de 1920). = Juillet. Publications relatives à la guerre européenne; parmi elles : *Civrieux*. La grande guerre (bon résumé); une Anglaise à Berlin, notes intimes de la princesse *Blücher*, traduit de l'anglais par Mlle *H. Cavaignac* (très intéressant); général *Buat*, Hindenburg (pendant à son étude sur Ludendorff); *Georges-M. Mélas*. L'ex-roi Constantin (veut prouver que le peuple grec n'est pas solidaire de son ex-roi; mais l'ex-roi est redevenu roi); *Fr. Régamey*. La caricature allemande pendant la guerre (en 1914 et 1915; devrait être continué). — *H. Hauser*. Travailleurs et marchands dans l'ancienne France (très clair). — *J. Carcopino*. Virgile et les origines d'Ostie (œuvre d'un érudit et d'un fin lettré). — *G. Lardé*. Le tribunal du clerc dans l'empire romain et la Gaule franque (n'entraîne pas toujours la conviction). — *J. Viard*. Les grandes chroniques de France, t. I

(excellente édition). — *P. de La Gorce.* Histoire religieuse de la Révolution française, t. IV (montre la vitalité du catholicisme pendant la persécution). — *R. de Chauvigny.* La résistance au Concordat de 1801 (à Blois et à Vendôme contre l'évêque d'Orléans Bernier). — *G. Lacour-Gayet.* Napoléon (exposé simple et clair). — *C.-G. Picavet.* Une démocratie historique : la Suisse (important pour la période de 1798 à nos jours). — *De Guichen.* La crise d'Orient de 1839 à 1841 et l'Europe (instrument de travail de premier ordre). = Août-septembre. E. Mangenot. Publications récentes sur l'écriture sainte et la littérature orientale. — Publications relatives à la guerre européenne; parmi elles : *Erzberger.* Souvenirs de guerre (apologie personnelle); *Ch. Le Goffic.* La Marne en feu (émouvant); *Ch. Gallet.* Le pape Benoît XV et la guerre (articles écrits au jour le jour pendant la guerre dans l'*Étoile de la Vendée*). — *Jules de Lahondès.* Les monuments de Toulouse (superbe ouvrage publié après la mort de l'auteur par Émile Carthailac). — *J. Laurent.* L'Arménie entre Byzance et l'Islam, depuis la conquête arabe jusqu'en 886; Byzance et les Turcs seldjoucides dans l'Asie occidentale jusqu'en 1081 (deux excellentes thèses). — L'expansion belge à Rome et en Italie depuis le XVe siècle (trois études : Artistes flamands à Rome pendant la Renaissance, de l'abbé *P. Liebaert;* les Manuscrits du Fondo Gesuitico, concernant les Pays-Bas; les Fondations hospitalières flamandes à Rome du XVe au XVIIIe siècle, les deux dernières par Mgr *Vaes*, formant le premier bulletin de l'Institut historique belge à Rome). — *Adrien Huguet.* Un grand maréchal des logis de la maison du roi : le marquis de Cavoye, 1640-1716 (excellent). — *E. Babelon.* La grande question d'Occident. Au pays de la Sarre; Sarrelouis et Sarrebruck (à méditer). — *H. Carré.* La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle (insiste peut-être trop sur les scandales). — *E. Lavaquery.* Le cardinal de Boisgelin (les deux volumes instruisent plus qu'ils ne récréent). — *Lévy-Schneider.* Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, 1802-1810 (l'auteur « n'est pas de la maison », de là des erreurs). — D'Ulm à Iena. Correspondance de *Gentz* avec Jackson, ministre de la Grande-Bretagne à Berlin, 1804-1806, publiée par le commandant *Weil* (important document). — *D. Halévy.* Le courrier de M. Thiers (utile). — *G. Gaillard.* Les Turcs et l'Europe (depuis 1916; très partial pour les Turcs).

7. — La Révolution française. 1921, juillet-septembre. — H. Hauser. De quelques aspects de la Révolution américaine (causes économiques et sociales de cette Révolution; le rôle du thé et de la mélasse). — Thèse de M. l'abbé Pommeret. L'esprit public dans les Côtes-du-Nord pendant la Révolution, résumé fait par le candidat reçu avec mention *très honorable.* — R. Durand. Le personnel judiciaire dans les Côtes-du-Nord pendant la Révolution (publie le « tableau des citoyens juges et autres membres du tribunal civil, avec indication des fonctions

remplies pendant la Révolution », dressé en l'an VIII). — L. VILLAT. L'histoire de la Révolution en Corse (signale les documents sur Buonarroti que vient de publier M. Ambrosi). — Dr J. RASPAIL. Les papiers de Lalande (lettres adressées de Berlin à sa mère en 1752, discours qu'il prononça lors de la fête de la déesse Raison, en novembre 1793, lettres qu'envoie à sa tante et à sa nièce la duchesse de Saxe-Gotha de 1798 à 1802). = C.-rendus : *H. Sée*. Les idées politiques en France au XVIIIe siècle (utile). — *M. Pigallet*. Répertoire des archives du département du Doubs (séries M et N) et Inventaire sommaire (série L, nos 1 à 81). — *L. Abensour*. Histoire générale du féminisme (étude claire, un peu vague). — *Erzberger*. Souvenirs de guerre (très importants et instructifs). — *P. Gilliard*. Treize années à la cour de Russie (montre surtout les beaux côtés de la cour russe).

8. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1921, 15 août. — *Edm. Perrier*. La terre avant l'histoire. Les origines de la vie et de l'homme (très remarquable). — *Edw. Flinck*. Auguralia und Verwandtes (hypothèses ingénieuses, mais hasardées). — *Max. J. Rudwin*. The origin of the german carnival comedy (utile compilation). — *H. Tronchon*. La fortune intellectuelle de Herder en France. La préparation (enquête minutieuse et prudente). — Les Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale. III. Les temps modernes, 1482-1789 (remarquable). — *C. Rabaud*. Paul Rabaut (biographie du père de Rabaut-Saint-Étienne, qui n'apprend rien de nouveau). — *O. Karmin*. Sir Francis d'Ivernois, 1757-1842 (beaucoup de très utiles renseignements). — *Charles Cestre*. Production industrielle et justice sociale en Amérique (étude très pénétrante et très attachante). — *Ed. Fueter*. Weltgeschichte der lezten hundert Jahren, 1815-1920 (remarquable essai d'une histoire vraiment universelle). = 1er septembre. *G. Glotz*. Le travail dans la Grèce ancienne (travail sobre et précis). — *F. H. Marshall*. Discovery in greek lands (élégant résumé des découvertes archéologiques faites en Grèce et dans les pays grecs depuis 1870). — Le Musée du Louvre. Les accroissements de 1919 à 1920; dons, legs et acquisitions (somptueux catalogue, orné de belles héliogravures; on y signale plusieurs signatures d'artistes sur des sculptures du XVe siècle). — *V. Gardthausen*. Handbuch der wissenschaftlichen Bibliothekskunde (confus, incomplet et souvent incorrect). — *Marguerite de Valois*. Mémoires. Introduction et notes par *Paul de Bonnefon* (bonne édition; l'introduction donne une biographie complète de Marguerite). — *A. Mathiez*. Robespierre terroriste (l'auteur est vivement pris à partie par M. Welvert). = 15 septembre. *R. Poupardin*. Recueil des actes des rois de Provence, 855-928 (bonne édition). — *G. Mollat*. Les papes d'Avignon, 1305-1378 (3e édition qui contient quelques utiles additions). — *Id*. Vitae paparum Avenionensium, edit. *Steph. Baluzius* (cette nouvelle édition est très supérieure à l'ancienne). — *Nap. de Pauw*. Cartulaire historique et généalogique des Artevelde (excellent). — Abbé *M. Giraud*. Essai sur l'his-

toire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV (intéressante, très solidement bâtie et d'une remarquable impartialité). — *Ch. Seignobos*. La Révolution de 1848 (excellent). — *Albert Calmes*. Der Zollanschluss des Grossherzogtums Luxemburg an Deutschland, 1842-1918 (solide ouvrage qui intéresse aussi l'histoire générale).

9. — Revue d'histoire de l'Église de France, 1921, juillet-septembre. — Eug. WELVERT. Jean-Baptiste Massieu (biographie de ce personnage qui, étant entré dans les ordres, fut professeur dans divers établissements d'instruction secondaire, se fit élire à la Constituante et à la Convention où il vota la mort de Louis XVI. Bibliothécaire-archiviste du ministère de la Guerre en 1797, il resta en fonction jusqu'en 1815 et fit d'excellente besogne; exilé comme régicide, il mourut à Bruxelles en 1818). — Charles DU BUS. L'avenir des sociétés savantes; suite et fin. — Jean VALLERY-RADOT. Notre-Dame de Paris; sa place dans l'histoire de l'architecture médiévale. = C.-rendus : *E.-Ch. Babut*. Saint-Martin de Tours (savante entreprise de démolition). — *Delehaye*. Saint Martin et Sulpice Sévère (le savant bollandiste rétablit avec succès les idoles renversées par E.-Ch. Babut. Réhabilite Sulpice Sévère et donne une chronologie vraisemblable de saint Martin). — *J. Despetis*. Nouvelle chronologie des évêques d'Agde, d'après les cartulaires de cette église (certains points de sa liste épiscopale sont sujets à caution). — Comte *Boulay de La Meurthe*. Pierre Carreau et les travaux sur l'histoire de Touraine jusqu'à Chalmel (monographie très soignée). — *J. Gass*. Konstitutionelle Professoren am Strasburger Priesterseminar : Dereser, Dorsch, Kæmmerer, Schwind (quatre biographies de prêtres fanatiques, tout imprégnés des « erreurs » venues d'Allemagne : rationalisme, fébronianisme, joséphisme, panthéisme).

10. — Le Correspondant. 1921, 10 septembre. — Henry COCHIN. Dante Alighieri et les catholiques français : Ozanam, Sainte-Beuve (montre comment et par qui Ozanam fut amené à l'étude de Dante, quelle impression ses travaux sur Dante firent d'abord sur Sainte-Beuve, alors encore romantique, puis très refroidi quand il eut définitivement rompu avec les catholiques). — Paul CLAUDEL. Introduction à un poème sur Dante. — ALTIAR. L'état d'esprit et la situation en Grèce (de janvier 1920 à juin 1921; très intéressant témoignage, vivant, passionné contre Vénizélos et son parti : la Grèce n'a jamais cessé d'être monarchiste. C'est ce sentiment national qui ramena Constantin sur le trône, et cette restauration a rétabli en Grèce la liberté opprimée par la tyrannie vénizéliste. Montre à quel point la presse française a été mal informée des affaires helléniques depuis le début de la grande guerre jusqu'au rétablissement de la dynastie et encore au delà). — Henri BRÉMOND. Pascal, l'abbé de Villars, et la première réfutation des « Pensées » (très curieuse analyse d'un petit opuscule publié en 1671 par l'abbé de Villars, un cousin de Montfaucon; cet

opuscule, intitulé « De la délicatesse », contient une réfutation en règle du traité d'apologétique chrétienne ébauché par Pascal; d'ailleurs cet abbé, qui cherche querelle à Pascal, n'a cessé de l'admirer et de l'imiter). = 25 septembre. Pierre KHORAT. Notes sur la Cochinchine. — LIBER. Hommes du jour : M. Doumer. — A. GUASCO. L'œuvre de la propagation de la foi. Un siècle d'histoire (c'est en 1822 que cette œuvre fut fondée, en un moment où les missions catholiques étaient en pleine décadence; elle est née en France et c'est la France qui a contribué pour la grosse part à constituer les revenus dont elle vit. Jusqu'ici, elle a été administrée par deux conseillers généraux siégeant à Lyon et à Paris. Avant 1914, le gouvernement allemand essaya d'une organisation séparée qui fut aussitôt condamnée par le Saint-Siège; mais, en 1921, le pape Benoît XV a institué un troisième conseil central siégeant à Rome, et sans doute faut-il s'attendre à ce que l'unité de l'œuvre soit encore démembrée au détriment de la France). — L. DE LANZAC DE LABORIE. Une histoire de la monarchie constitutionnelle, 1814-1848 (celle de M. Charléty; beaucoup d'éloges tempérés par quelques restrictions. Intéressantes considérations sur la Restauration et le gouvernement de Juillet). — Comte Jean DE KERGORLAY. Une vieille colonie anglaise : la Jamaïque. — Jean RIVIÈRE. Le catholicisme de saint Augustin (d'après l'ouvrage de Mgr Pierre Batiffol). = 10 octobre. J. MAÎTRE. Comment garantir efficacement la paix en l'Europe (en organisant une Compagnie internationale des chemins de fer rhénans, de Rotterdam à Bâle). — *** Avant-propos à la conférence de Washington (à noter surtout ce qui est dit des rapports du Japon avec la Chine, ou mieux avec les différents gouvernements chinois. Quant au gouvernement et au peuple des États-Unis, ce qu'ils veulent, c'est la paix et le désarmement obtenus après un échange de vues honnête, franc, sans détour ni mystère). — Max TURMANN. Les idées et les faits sociaux. = 25 octobre. Comte Jean DE PANGE. Notre politique rhénane. — Edmond RENARD. Un cardinal de curie. Le cardinal Mathieu, 1899-1908 (importance de sa situation et de son rôle dans les relations entre le gouvernement français et la cour de Rome). — Jules VÉRAN. Le septième centenaire de la Faculté de médecine de Montpellier. — Comte Armand DE KERGORLAY. Paris charitable, bienfaisant et social (d'après la 2e édit. du volume publié par l' « Office central des œuvres de bienfaisance », avec une préface de son président : René Vallery-Radot).

11. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1921, 20 juillet. — François DATIN. Avant la Réforme de l'enseignement secondaire; fin le 5 août (approuve tout à fait le projet de M. Léon Bérard). — Pierre MERTENS. La légende dorée en Chine. Maître Song, bonze du Bouddha et catéchiste de Jésus-Christ; fin le 5 août (histoire d'une conversion du bouddhisme au christianisme à la fin du siècle dernier). — Ferd. CAVALLERA. Dante et son œuvre; suite (la Divine Comédie). — Joseph DASSONVILLE. Chez nos cousins les

Canadiens français (la défense de la langue française; la cause française pendant la guerre et le loyalisme des Canadiens envers l'Angleterre). — Edward F. GARESCHÉ. Le premier président de la cour suprême d'Amérique : Edward Douglass White. — Lucien ROURE. Littérature franciscaine (l'anthologie franciscaine du moyen âge translatée et annotée par *Maurice Beaufreton;* l' « Archivum franciscanum historicum », t. XI-XIII). = C.-rendus : *Johannes Joergensen*. Sainte Catherine de Sienne (on ne peut reprocher au livre que l'excès de ses qualités). — *Adolphe Reinach*. Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne; t. I (la période classique et une partie de la période hellénistique; plus de 550 textes). — *Frédéric Masson*. La vie et les conspirations du général Mallet (toute sorte de renseignements curieux). = 5 août. Michel D'HERBIGNY. Le malheur russe. Comment le bolchevisme peut-il durer? (contre la barbarie nouvelle l'Église apparaît comme la seule force efficace). — Paul DONCŒUR. La reconstruction spirituelle du pays; III. La défense et l'illustration de l'intelligence française; suite le 20 août et le 5 septembre (grand rôle que le catholisme doit assumer dans cette reconstruction). = C.-rendus : *Robert de La Sizeranne*. Béatrice d'Este et sa cour (fait revivre l'une et l'autre). — *H. Rodocanachi*. La réforme en Italie (n'a pas saisi les causes de l'échec du protestantisme dans la péninsule). — *H. Carré*. La noblesse de France et l'opinion au XVIIIe siècle (excellent). — *Marc Chassaigne*. Le procès du chevalier de La Barre (le fameux chevalier était en réalité un jeune libertin). = 20 août. Joseph HUBY. Le problème juif. I. Les Juifs à la conférence de la paix (les Juifs ont été les enfants gâtés à la conférence de la paix. Les clauses relatives au sionisme « sont désordonnées et pleines de péril. »). — Michel D'HERBIGNY. Anglicans et Orthodoxes. I. En Grèce et à Constantinople (parle d'un rapprochement entre les orthodoxes de Grèce et les anglicans et de la reconstitution de la « seconde » Rome, celle de Photius et de Michel Cérulaire, soustraite à l'autorité de la première Rome). — M.-J. ROUËT DE JOURNEL. Le congrès de musique sacrée de Strasbourg (début d'août 1921). = C.-rendus : *Cardinal de Retz*. Supplément à la correspondance, édité par *Claude Cochin* (important). — *René Doumic*. Saint Simon (analyses pénétrantes). — Commandant *H. Weil*. D'Ulm à Iéna (édite des lettre de Gentz à Jackson, 1804-1806, trouvées au Record Office). — *E. Lavaquery*. Le cardinal de Boisgelin, 1732-1804 (le cardinal a trouvé un historien digne de lui). = 5-20 septembre. Joseph HUBY. Le problème juif. II. Sionisme et assimilation (le triomphe du sionisme sera une menace pour la paix de la Syrie; il faudrait souhaiter l'assimilation; mais elle est impossible). — Henri DU PASSAGE. La semaine sociale de Toulouse (fin juillet 1921; ses résultats). = 5 octobre. Paul DUDON. Le R. P. Raoul de Scorraille († 11 juillet 1921; article nécrologique). — Michel D'HERBIGNY. Anglicans et « orthodoxes ». II. En Yougo-Slavie (insiste sur les progrès faits en Yougo-Slavie par les épis-

copaliens d'Angleterre et d'Amérique : ces progrès favorisent en réalité ceux des catholiques). = C.-rendus : *Ch. Filliâtre*. La philosophie de saint Anselme (consciencieux). — *René Brunet*. La constitution allemande du 11 août 1919 (utile). — *M. Jugie*. Photius et la primauté de saint Pierre et du pape (important). — *Von Pastor*. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters ; t. VII et VIII (consacré le premier à Pie IV, 1559-1565, le second à Pie V, 1566-1572; tout à fait remarquable). — Vitae paparum avenionensium. Nouvelle édition par l'abbé *Mollat*, t. I (excellent).

12. — La Grande Revue. 1921, août. — A. Aulard. Un doctorat en Sorbonne : M. Chassaigne et le chevalier de La Barre (montre comment on est admis à présenter et à soutenir des thèses pour le doctorat à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, et raconte la soutenance de M. Chassaigne qui, pour son étude sur le chevalier de La Barre, obtint le grade de docteur avec la mention très honorable. En somme, on trouvera ici un exposé détaillé de cette cause célèbre qu'on a eu le tort, paraît-il, de considérer comme un acte d'intolérance imputable au clergé. En toute cette affaire, Voltaire fut léger, haineux et de mauvaise foi; la conduite de l'évêque d'Amiens au contraire a été irréprochable). — Augustin Hamon. La crise du socialisme mondial. — Eugenio Rignano. La désorientation du socialisme européen. = Septembre. Paul Degouy. Quelques jours à Wiesbaden. — Léon Lemonier. Baudelaire au lycée Louis-le-Grand, d'après des documents inédits (1836-1838; ses plus notables succès scolaires ont été en vers latins; quant à l'histoire, elle lui paraissait « parfaitement inutile »). — Victor Gastilleur. La ville des rois et des tombeaux (Hué). — René Lote. L'avenir de l'intelligence.

13. — Mercure de France. 1921, 1er septembre. — Dr Louis Huot. L'âme noire : les religions et les croyances des nègres centre-africains (l'auteur consigne le résultat d'observations personnelles recueillies pendant plusieurs années de séjour dans le Centre-Afrique; à noter ce qu'il dit sur l'évolution des croyances religieuses et sur leurs rapports avec les autres religions. Il estime en définitive que le nègre est susceptible de culture intellectuelle et d'éducation morale). — Georges Maurevert. Généalogies fabuleuses et réalités héréditaires; suite et fin (amusantes constatations). — Florian Delhorbe. Dante critique littéraire (d'après son traité « De vulgari eloquentia »). — J. W. Bienstock. Les mémoires du comte Witte (ces mémoires présentent un intérêt considérable). = 15 septembre. Canudo. L'heure de Dante et la nôtre (expose comment l'« humanité nerveuse » de Dante « plaît très particulièrement à notre orgueil moderne par son actuelle précision »). — André Duboscq. Les relations sino-françaises en face de la question d'Extrême-Orient. — Edmond Barthelemy. Gerbert, Sylvestre II (longue analyse et vif éloge de la biographie de ce pape par le duc de La Salle de Rochemaure). — *** Les limites de la compétence entre la

Société des nations et le Conseil suprême (à propos de l'affaire d'Albanie; expose et discute la thèse présentée par A. F. Frangulis, ministre de Grèce). = 1er octobre. Jean TOPASS. La Pologne a-t-elle son art? (oui, un art qui est bien à elle). — Dr Louis HUOT. L'âme noire : la femme chez les primitifs centre-africains (sa valeur au point de vue de l'intelligence, du caractère et des sentiments; sa situation sociale). — Georges MATISSE. La transmutation (*sic*) de la sociologie. — René DE WECK. Ferdinand Hodler (biographie de ce célèbre peintre suisse, 1853-1918; son œuvre d'après ce qui en a été exposé à Berne). = 15 octobre. Dr Louis HUOT. L'âme noire : l'homme primitif centre-africain (étude psychologique dont on pourra tirer profit pour l'intelligence rudimentaire du nègre).

14. — La Revue de France. 1921, 15 septembre. — Marianne DAMAD. Souvenirs de famille et d'Orient (l'auteur, arménienne de naissance, mais ayant toujours vécu à Constantinople jusqu'à son départ en 1876 pour la France, qu'elle n'a plus quittée, note les observations qu'elle a recueillies sur ses compatriotes depuis environ l'année 1845 jusqu'à cette date de 1876). — R. RECOULY. Pour mieux défendre nos intérêts (« M. Lloyd George est le politicien le plus adroit, le plus rusé, le plus retors qui soit au monde ». Dans l'affaire de la Haute-Silésie, il a réussi à duper à la fois Wilson et Clemenceau, d'abord hostiles au plébiscite et qui en ont ensuite accepté le funeste principe; puis il a mis à profit les erreurs de notre diplomatie pour faire triompher avant tout les intérêts de l'Angleterre commerçante et financière; et ces intérêts sont liés à ceux de l'Allemagne). — Gustave CHARLIER. Molière et les nouveaux riches (c'est sans doute ces derniers, les « profiteurs » de la Fronde et de la guerre contre l'Espagne, que Molière visait en écrivant les *Précieuses ridicules;* il a noté un des résultats de la crise sociale qui, à ce moment, bouleversa les conditions économiques). = 1er octobre. R. RECOULY. L'Angleterre et nous (il faut savoir parler aux Anglais, les mettre au courant de questions vitales pour nous et qu'ils ignorent. Une entente cordiale avec les États-Unis nous mettrait en bonne posture pour discuter avec eux; car, si les Anglais ont le respect de l'honneur et ne renient pas leurs engagements envers la France, ils ont aussi le respect des forts et ils écouteront nos légitimes revendications s'ils nous voient bien appuyés). — Ambroise GOT. Socialistes allemands (Hugo Haase, le docteur Rudolf Breitscheid, Wilhelm Dittmann). — Pierre DU COLOMBIER. Les inspirateurs français de Nietzsche (d'après le livre d'Andler). — Maria TASTEVIN. Les amis oubliés de Port-Royal (d'après le livre de Mme Julie Berliet). — E. RODOCANACHI. En marge de l'histoire (d'après M. Catalano : « Lucrezia Borgia con nuovi documenti », 1921). = 15 octobre. Raymond RECOULY. Où en est l'Allemagne? (l'Allemagne de 1921 est redevenue un pays d'ordre, de tranquillité, de sécurité, de discipline; désarmée, elle ne paraît pas avoir le désir de recommencer la guerre de sitôt. Tout notre effort doit porter sur les « réparations »). — Charles SCHMIDT. Ce qu'il

faut savoir de la Rhénanie française (c'est qu'elle n'est pas réfractaire à l'influence française; que, sans briser avec les organisations implantées par la Prusse depuis cent ans, elle trouvera profit à renouer ses rapports économiques et moraux avec la France de la Révolution et de l'Empire).

15. — La Revue de Paris. 1921, 15 septembre. — Général MESSIMY. Comment j'ai nommé Gallieni (malgré l'opposition du général Joffre et la résistance opposée par le gouverneur militaire de Paris, général Michel, Gallieni fut nommé, le 26 août; il avait d'ailleurs exigé auparavant que l'on mît à sa disposition trois corps d'armée actifs afin de pouvoir défendre Paris. Joffre voulait au contraire que toutes les troupes disponibles lui fussent envoyées, afin d'enfoncer le centre de l'armée allemande et jeter son aile droite à la mer. Joffre traitait Paris de quantité négligeable, Gallieni estimait au contraire qu'il fallait à tout prix défendre la capitale). — Capitaine KOELTZ. Au tournant de la Marne (il s'agit de savoir qui a, le 9 septembre 1914, entre midi et 13 heures, ordonné la retraite des Ire, IIe et IIIe armées allemandes et si cette retraite était nécessaire. Plusieurs écrivains militaires allemands ont prétendu qu'elle ne l'était pas. L'auteur de l'article répond : plus la IIe armée serait restée au sud de la Marne, plus sa défaite aurait été grave. « Von Bülow sauva son armée du désastre en la repliant dès le 9 septembre; à cette date, il était trop tard pour ramener la victoire sous les aigles allemandes »). — R. DE TRAZ. Henri-Frédéric Amiel (à l'occasion de son centenaire). — Camille PICAVET. La légende de Turenne aux XVIIe et XVIIIe siècles (expose comment la personne morale de Turenne a été déformée, idéalisée, par les orateurs de la chaire et par les écrivains, notamment Fléchier, Massillon, Ramsay). — Henri D'ALMÉRAS. Dante, étudiant à Paris (il paraît bien avoir passé environ six ans à Paris, de 1308 ou 1309 jusqu'en 1314; mais il n'y fut pas étudiant, approchant alors de la cinquantaine ; il s'y adonna simplement à l'étude sans préparer ni subir aucun examen). = 1er octobre. Baron BEYENS. La Belgique pendant la guerre (comment elle fut administrée sous la surveillance tracassière de l'autorité allemande, elle-même asservie aux volontés de l'État-major). — Lieutenant-colonel RÉQUIN. L'exécution du traité dans la Sarre (expose comment a été organisée l'administration de ce pays sous l'autorité supérieure de la Société des nations). — Marcel FOSSEYEUX. Sages-femmes et nourrices à Paris au XVIIIe siècle. — Louis LALOY. Un précurseur du drame lyrique : Claudio Monteverdi (d'après sa biographie par Louis Schneider). = 15 octobre. Baron BEYENS. La Belgique pendant la guerre. Les protagonistes du drame (Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles; Théodor, bâtonnier de l'ordre des avocats; le cardinal Mercier, ses rapports avec von der Goltz et avec von Bissing; Émile Solvay, le grand organisateur du Comité national de secours et d'alimentation; Herbert Clarke Hoover, directeur américain de la « Commission for relief »; le ministre d'Espagne, mar-

quis de Villalobar; Jean Jadot, gouverneur de la « Société générale » de Belgique). — Pierre LASSERRE. Renan au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet. 1er art. (où il est surtout question du directeur du séminaire, abbé Dupanloup, et de la part qu'il prit à la « rétractation » in-extremis de Talleyrand). — Jacques BOUIS. La dernière bataille de Champagne (notes d'un agent de chasseurs à pied, du 23 septembre au 3 octobre). — Georges WEILL. A propos d'enseignement secondaire. — Maurice VALLIS. Un grand écrivain espagnol : Miguel de Unamuno. — Antoine ALBALAT. La langue française et le style archaïque. = 1er novembre. Général MICHEL. Paris en août 1914. Réponse au général Messimy (« le récit publié par la *Revue de Paris* contient des inexactitudes et des lacunes... Je n'ai été ni « limogé » en 1911, ni « débarqué » en 1914; deux fois, sans mot dire, je suis rentré simplement dans le rang, pour continuer à y servir à la place où le Gouvernement jugeait convenable de m'employer »). — IGNOTUS. Études et portraits : M. Alexandre Millerand. — Pierre LASSERRE. Renan au séminaire, II (comment Renan juge dans ses lettres et dans ses souvenirs l'enseignement qu'il reçut à Saint-Nicolas; succès qu'il remporta dans ses classes en latin, en histoire; d'ailleurs médiocre en français). — François DENJEAN. Le mouvement révolutionnaire en Espagne depuis 1918.

16. — Revue des Deux Mondes. 1921, 15 septembre. — Maréchal FAYOLLE. Au pays de l'érable. Journal de la mission française au Canada. — Paul HAZARD. Les plagiats de Stendhal. — L. PAUL-DUBOIS. Le drame irlandais. I. Les origines, 1914-1918. — André HALLAYS. Jean de La Fontaine. IV (la vieillesse, la conversion et la mort; mort toute chrétienne d'un homme sincère et candide. « Je ne sais s'il a menti de sa vie », écrivit après sa mort son vieil ami le chanoine Maucroix). — Norbert SEVESTRE. Une campagne type de propagande allemande : « La honte noire » (cette campagne, dont un des objets consiste à mettre à profit l'hostilité des Américains contre les nègres et à persuader au gouvernement des États-Unis de retirer le corps d'occupation qu'il entretient encore sur le Rhin afin de maintenir l'union des Alliés contre l'Allemagne vaincue et impatiente de reprendre sa revanche, est un monument de « mensonge, haine et mauvaise foi ». Elle continue d'ailleurs sournoisement ou rageusement, avec la complicité manifeste du gouvernement allemand). — Louis GILLET. Dante à Ravenne (d'après l'ouvrage de Corrado Ricci : « L'ultimo rifugio di Dante »). = 1er octobre. Gustave LANSON. L'expansion française à l'étranger. Écrivains français en Hollande pendant la deuxième moitié du XVIIe siècle (d'après le remarquable ouvrage de Gustave Cohen). — L. PAUL-DUBOIS. Le drame irlandais. II. Le Sinn-fein et la guerre anglo-irlandaise, 1918-1921 (étude précise et impartiale du drame terrible qui se joue actuellement en Irlande). — SAINT-DENIS, dit ALI, second mameluk de l'Empereur; fin : la mort et les funérailles de l'Empereur (très circonstancié et

émouvant). — Henriette CÉLARIÉ. Impressions de Vienne (aspect de la ville depuis l'armistice; les prix; le service d'espionnage exercé par le concierge, « ange gardien » de ses locataires; Budapest et l'équipée du roi Charles). — André BELLESSORT. Un collège d'autrefois : le vieux Louis-le-Grand (d'après l'histoire de ce lycée par G. Dupont-Ferrier, dont le tome I vient de paraître). = 15 octobre. Vice-amiral FOURNIER. Autour du traité de Tien-Tsin. Souvenirs diplomatiques (hommes et choses du Céleste Empire de 1878 à 1880; rapports de l'auteur, alors simple commandant de la canonnière *Lynx*, avec Li-Hong-Tchang, vice-roi du Tchi-li. Situation de la France dans l'Annam et au Tonkin en décembre 1882. Comment se fit le traité de Tien-Tsin, le 11 mai 1884. Vivant et instructif, l'auteur ayant été l'instrument décisif dans l'élaboration et la conclusion de ce traité). — A. AUGUSTIN-THIERRY. Augustin Thierry d'après sa correspondance et des papiers de famille. I. La jeunesse (Thierry, brillant élève au collège de Blois, à l'École normale, professeur à Compiègne, secrétaire de Saint-Simon de 1814 à 1817). — Paul HEUZÉ. A l'aide de l'Italie. La traversée des Alpes en automobile par les troupes françaises, octobre-novembre 1917 (très intéressant). — Raphaël-Georges LÉVY. Saine monnaie et saines finances (véritable nature de la monnaie; inflation de la monnaie de papier après la guerre. Conséquences et remèdes). — Victor GIRAUD. Chateaubriand romanesque et amoureux. — Henry BIDOU. Voyage en Uruguay. = 1er novembre. René PINON. Une phase nouvelle de la lutte pour le Pacifique (à propos de la conférence de Washington). — A. AUGUSTIN-THIERRY. Augustin Thierry. II. Une révolution en histoire (expose comment la politique, où l'avait initié Saint-Simon, conduisit Augustin Thierry à l'histoire : secrétaire du *Censeur européen*, où il publie ses *Révolutions d'Angleterre*, prélude à son *Histoire de la conquête*, il accepte d'écrire, pour deux cents francs par mois, les discours de Laffitte. Il est à cette époque un libéral ardent, admirateur de La Fayette. Il donne ses *Lettres sur l'histoire de France* au *Courrier français*, qui a succédé au *Censeur européen*, brutalement supprimé. Désormais, il est un maître et c'est à ce moment qu'il commence à perdre la vue). — Jean DE SEILLON. Chez les moines de l'Athos un jour de Toussaint (1909). — André BEAUNIER. La jeunesse de Tallemant des Réaux.

17. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1921, janvier-février. — Dr A.-E. COWLEY. L'inscription bilingue araméo-lydienne de Sardes (tentative de traduction des deux textes qui ne correspondent pas exactement, comme on l'avait cru jusqu'ici). — Rapport du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le deuxième semestre 1920 (le travail des *Pouillés* a surtout été poussé). — Nicolas IORGA. Fouilles faites à Curteu de Arges (l'église d'Arges n'a été fondée qu'au XIVe siècle; influences occidentales qui se firent sentir à cette époque en Valachie). — Th. HOMOLLE. Rapport sur les travaux des Écoles

françaises d'Athènes et de Rome durant l'année 1919-1920. — Jules BAILLET. Marc-Aurèle, Lucius Vérus et le gouverneur Catulinus à Thèbes d'Égypte (les empereurs Marc-Aurèle et Vérus n'ont point visité les Syringes; là où l'on a cru lire leur nom, il s'agit d'autres personnages, particulièrement d'un gouverneur de la Thébaïde, Lucius Aurelius Catulinus).

AUTRICHE.

18. — Historische Blaetter. Herausgegeben vom Haus- Hof- und Staatsarchiv in Wien, geleitet von Otto H. Stowasser, 1 Jahr. 1921, 1 Heft. — Dans une courte introduction, il est expliqué qu'en principe la Revue nouvelle devait servir à faire connaître les travaux historiques appuyés sur les documents des Archives de cour et d'état de Vienne; ensuite le cadre a été élargi en une revue historique plus générale, traitant de l'histoire de toute l'Europe occidentale, puisque aussi bien on trouve dans les archives de Vienne des documents sur toute cette histoire; enfin il a été décidé qu'on accueillera non seulement des travaux sur l'histoire proprement dite, mais sur l'histoire de la civilisation, de la littérature, des beaux-arts, musique, philosophie, politique, etc. — G. VON BELOW. Les relations de l'historiographie allemande avec la romantique et la philosophie de Hegel (l'influence de la romantique sur Savigny, Eichhorn, Grimm, Ranke a été considérable; celle de la philosophie de Hegel est moins apparente; à suivre). — Harold STEINACKER. Nécessités historiques d'une politique allemande (discours prononcé le 19 janvier 1921 à l'inauguration de l'Université d'Innsbruck; célèbre l'unité allemande et termine par ce jeu de mots : « Das Reich muss uns doch bleiben »). — Otto CARTELLIERI. Le « pas de la dame Sauvaige » à la cour de Charles le Téméraire de Bourgogne (tournoi tenu à Gand par Claude de Vaudrey en 1469, n. st.; le récit contemporain d'Olivier de la Marche a été publié par B. Prost, Paris, 1878). — Alfred STEIN. Wit von Dörring au service de l'Autriche (fin 1859 et début de 1860, d'après des lettres trouvées dans les Archives de la cour et de l'État). — Arnold WINKLER. La correspondance de l'archiduc Jean avec la chancellerie d'État à propos de la question du Sunderbund (série de lettres de 1846). — Auguste FOURNIER. La politique européenne, de 1812 au premier traité de Paris (ces pages devaient servir de chapitre préliminaire à un volume sur le congrès de Vienne et ont été écrites peu de temps avant la mort de Fournier). — Alexandre CARTELLIERI. L'Allemagne et la France en 1912, par une enquête du *Figaro* en Allemagne (d'après le livre de Georges Bourdon; on en tire cette conclusion qu'à cette date, après Agadir, personne en Allemagne ne songeait à la guerre). — Julius SZEKFŰ. L'historiographie hongroise et les archives de Vienne (ce qui a été tiré de ces archives pour l'histoire de Hongrie depuis 1846, où parut le premier volume de l'œuvre de Paul von Jászays; le rôle de l'Institut historique hongrois créé à Vienne dans

l'été de 1920). — Friedrich SCHNEIDER. Tedeschi lurchi ou tedeschi lurchi? (dans un vers de l'*Enfer* de Dante, XVII, 21, Dante traite-t-il les Allemands de *lurchi*, c'est-à-dire de goulus, ou s'agit-il d'amphibies allemands, *tedeschi* étant une épithète et non un nom propre? La question reste ouverte).

BELGIQUE.

19. — Analecta Bollandiana. Tome XXXIX, fasc. 1-2 (avril 1921). — Le R. P. François Van Ortroy (décédé le 20 septembre 1917; il était le doyen de la Société des Bollandistes; sa vie et ses œuvres). — H. DELEHAYE. Martyr et confesseur (sens et emploi de ces expressions dans les textes de la primitive Église; le mot μάρτυς désigne tout d'abord le Christ, le « martyr par excellence », puis ceux qui ont été les témoins attitrés de la vie et de la résurrection de Jésus, les apôtres; puis ceux qui, à l'imitation parfaite du Christ, sont morts pour leur foi. Le confesseur est celui qui déclare sa foi, mais dont la vie a été épargnée). — Paul PEETERS. Les traductions orientales du mot martyr; note complémentaire à l'article précédent (sens du mot en copte, en syriaque, en arabe, en arménien, dans la langue géorgienne). — ID. Un miracle des saints Serge et Théodore et la Vie de saint Basile, dans Fauste de Byzance (Fauste a utilisé deux sources différentes qui ont brodé des variantes sur un même thème légendaire, s'appliquant dans l'une à la mort de Valens, dans l'autre à celle de Julien; le texte grec qu'il a mis à contribution est à la fois une des sources de la Vie de Basile actuellement connue et le prototype de tous les récits merveilleux qui ont pullulé sur le cadavre de Julien l'Apostat). — M. COENS. Vita sancti Hilarii Auciacensis, confessoris in Cenomannorum finibus (il s'agit de Saint-Hilaire d'Oizé, Sarthe, cant. de Pontvallain; étude sur les sources de cette Vie, qui nous a été conservée dans un ms. de la Bodléienne et qui est une falsification du XIIe siècle. Publie le texte et indique les sources où l'auteur a puisé). — H. QUENTIN, O. S. B. La liste des martyrs de Lyon de l'an 177 (nouvelle tentative pour reconstituer cette liste qui doit être fixée au nombre de quarante-huit). — Robert LECHAT. Lettres de Jean de Tagliacozzo sur le siège de Belgrade et la mort de saint Jean de Capistran (1456). = C.-rendus : *Edm. Bishop*. Liturgica historica (important). — *Pourrat*. La spiritualité chrétienne. Des origines de l'Église au moyen âge (bonne mise au point). — *Jos. Schrijnen*. Essays en studien in vergelijkende Godsdienstgeschiedenis (intéressant recueil d'articles sur l'hagiographie et le folklore). — *J.-B. Rossi*. Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores; édit. *J. Gatti*. Voluminis I supplementum; fasc. 1 (supplément, compléments et rectifications). — *Magistretti* et *Monneret de Villard*. Liber notitiae sanctorum Mediolani (belle édition de l'ouvrage, qui fut compilé vers le milieu du XIIIe siècle par Geoffroi de Bussero, chapelain

de Rovello, diocèse de Milan). — *C.-J. Cadoux*. The early christian attitude to war (utile recueil de textes). — *J. P. Waltzing*. Tertullien; apologétique (excellente édition). — Oriens christianus (nouv. série, t. II-VII, 1912-1918). — *O. R. Vassal-Philipps*. The work of s. Optatus, bishop of Milevis against the Donatists (bonne édition). — *J. Herwegen*. Der heilige Benedikt (portrait d'une belle tenue littéraire). — *Guise*. Saint Sigisbert, roi d'Austrasie, 630-656 (agréable amplification). — *R. Aigrain*. Sainte Radegonde, 520-587 (intéressant). — *W. Peitz*. Martin I und Maximus Confessor (bon travail critique sur le conflit des monothélites en 645-668). — *E. Caspar*. Studien zum Register Gregors VII (excellente étude qui contient des observations neuves sur le fonctionnement de la chancellerie pontificale). — *Rotha M. Clay*. The hermits and anachorites of England (très intéressant). — *Ch. Singer*. Studies in the history and method of science (recueil d'articles intéressants pour l'histoire de la philosophie et de la médecine). — Divers travaux sur sainte Hildegarde de Bingen (par Erich Wassmann, Johannes May, Hélène Riesch, Louis Baillet, Jos. Gmelch). — *Enrique Vacas Galindo*. San Raimundo de Peñafort, fundator de la orden de la Merced (élimine impitoyablement de nombreux actes faux qui troublent les origines de l'ordre de la Merci. Plusieurs autres ouvrages sur le même sujet de F. D. Gazulla, R. Serratosa, Michel Éven, P. W. Pérez). — *Little*, *James* et *Bannister*. Collectanea franciscana. — *P. Sabatier*. Franciscan essays (à signaler surtout l'étude du P. Robinson sur sainte Claire). — Diverses études sur Engelbert de Cologne. — *Jos. Kuczynski*. Le bienheureux Guala de Bergame, O. P., évêque de Brescia, paciaire et légat pontifical, † 1244 (jette un peu plus de lumière sur l'histoire de l'inquisition). — *J. B. Herman*. La pédagogie des Jésuites au XVIe siècle; ses sources, ses caractéristiques (important).

GRANDE-BRETAGNE.

20. — Bulletin of the John Rylands library, Manchester. Les quatre premiers volumes de cette publication ne nous sont pas parvenus, nous commençons donc avec le tome V, nos 1-2 (août 1918-mars 1919). — J. Rendel HARRIS. L'origine et la signification du culte de la pomme (note plusieurs faits de folklore en Angleterre où le pommier est manifestement le centre d'un culte, analogue au culte du chêne. Le pommier est parfois personnifié sous la forme d'un oiseau, notamment du roitelet, puis d'un jeune garçon ou d'une jeune fille, enfin chez les Grecs ils prirent la forme d'Apollon, d'Hébé, de Ganymède, associé lui-même au roi des oiseaux, qui est l'aigle). — C. H. HERFORD. Influence de la mythologie scandinave sur la poésie anglaise. — J. Rendel HARRIS. Trois lettres de John Eliot et un acte de connaissement pour le « Mayflower » (lettres adressées à J. Hanmer, de Barnstaple, par John Eliot,

l'apôtre des Indiens dans l'Amérique du Nord. L'acte de connaissement énumère les marchandises chargées en 1653 sur le fameux vaisseau de 1620 à l'adresse d'Eliot). — Alex. SOUTER. Liste des abréviations relevées dans le ms. lat. nº 15 de la bibliothèque John Ryland (ce ms. provient de l'abbaye de Murbach en Alsace; c'est un des plus anciens mss. connus des œuvres de saint Cyprien en minuscule latine). — Alph. MINGANA. Une nouvelle liste des rois persans (de la dynastie des Sassanides, composée en l'an 561). — Liste méthodique des récentes acquisitions de la bibliothèque John Ryland (dressée d'après le système décimal; il s'agit des livres imprimés). = Nos 3-4 (avril-novembre 1919). J. Rendel HARRIS. Fragments métriques au livre III des Macchabées (l'auteur de ce troisième livre connaissait la littérature tragique des Grecs; il paraît s'être inspiré de drames tels que la chute de Troie, le tyran Phalaris, le Prométhée enchaîné, Hécube. En tout cas, certains passages des tragiques grecs permettent de corriger sûrement le texte hébreu). — T. F. TOUT. Faussaires et falsifications au moyen âge (cf. *Rev. histor.*, t. CXXXIII, p. 348). — F. A. BRUTON. L'histoire de Peterloo (récit très circonstancié d'une manifestation qui eut lieu à Manchester, le 16 août 1819, en faveur de la réforme électorale; elle fut dispersée par une intervention maladroite de la « yeomanry » et une charge meurtrière des hussards. Elle fit de cinq à six cents victimes). — Alph. MINGANA. Exposé de la doctrine chrétienne au IVe siècle, d'après Théodore de Mopsueste (traduction en anglais d'un texte syriaque qui provient certainement de l'Église nestorienne; le texte syriaque lui-même est une traduction du grec et nous livre la pensée même du savant théologien). — G. Elliot SMITH. Dragons et dieux de la pluie. = Nº 5 (décembre 1919-juillet 1920). C. H. HERFORD. Gabriele d'Annunzio. — F. J. POWICKE. Richard Baxter et son livre « Saints' everlasting rest » (ce livre, qui est le chef-d'œuvre de Baxter, parut en 1650; il avait été écrit quatre ou cinq ans plus tôt, en pleine guerre civile, à une époque où Baxter, malade et condamné par ses médecins, croyait n'avoir plus que quelques semaines à vivre. Il était jeune encore, étant né en novembre 1615. Les circonstances d'où sortit le livre en expliquent le ton mélancolique. Histoire du livre, qui n'eut pas moins de douze éditions avant la mort de l'auteur en 1691). — J. Rendel HARRIS. Le pivert sous forme humaine. — W. E. CRAM. Nouveaux mss. coptes acquis par la bibliothèque John Ryland. = Tome VI, nos 1-2 (janvier 1921). La bibliothèque John Ryland (son histoire depuis son ouverture en 1900; ses catalogues; publications entreprises sous son patronage, etc.). — T. F. TOUT. La captivité et la mort d'Édouard de Carnarvon (cf. *Rev. histor.*, t. CXXXV, p. 281). — B. P. GRENFELL. Situation actuelle de la papyrologie. — J. Rendel HARRIS. Celse et Aristide (à propos de la découverte, parmi les papyrus d'Oxyrhyncos, d'un fragment de l' « Apologie d'Aristide »; de nouvelles découvertes permettent d'affirmer que cette « Apologie » est la source où a puisé Celse pour sa

« Vraie parole ». On sait par ailleurs que l' « Apologie » a passé tout entière dans le roman de Barlaam et Joasaph, œuvre de saint Jean de Damas écrite au monastère de Saint-Saba). — Alph. MINGANA. Résumé des travaux récents sur les odes de Salomon. — Robert FAWTIER. Les mss. latins acquis par la bibliothèque John Ryland en 1908-1920. — Guthrie VINE. Notes sur le Catalogue général des livres imprimés de la bibliothèque John Ryland et sur la manière de s'en servir.

21. — The english historical Review. 1921, juillet. — J. H. ROUND. La date des plus anciens « Pipe rolls » (pour les dater exactement, il faut se rappeler que l'année financière commençait à la Saint-Michel, tandis que la chancellerie datait les actes royaux par l'année du règne. Ainsi la première année de Richard Ier commence le 3 septembre 1189; le rôle de la Pipe pour cette année a été rédigé à la Saint-Michel suivante, c'est-à-dire le 29 septembre de cette même année et non en 1190. Le rôle de la deuxième année doit être daté de 1190, aussitôt après la Saint-Michel. L'oubli de cette règle a causé nombre de menues erreurs dans la chronologie de ce règne). — Ch. H. HASKINS. Le traité « De arte venandi cum avibus » rédigé par l'empereur Frédéric II (étude critique sur les manuscrits de cette œuvre composée par l'empereur Frédéric, avec des additions par son fils Manfred, et sur les sources utilisées. Important pour les origines de l'art de la fauconnerie, pour lequel l'empereur professait une affection particulière : « Nos semper dileximus et exercuimus »). — E. R. ADAIR et Miss P. M. Greir EVANS. Brefs d'assistance, 1668-1700 (ce sont des brefs par lesquels le roi commandait à ses conseillers ou autres fonctionnaires d'assister au Parlement. Ils ont été transcrits sur ce qu'on appelle les « Pawns » du Parlement, qui forment aujourd'hui au P. Record Office quatre liasses de pièces sur parchemin soit isolées, soit en rouleaux. Ils nous font connaître par le menu détail la manière dont on procédait pour convoquer ces personnes). — Miss Lillian M. PENSON. Londres et les Indes occidentales au XVIIIe siècle (les intérêts anglais dans les Indes occidentales étaient représentés surtout par les planteurs qui résidaient pour la plupart à Londres même et avaient partie liée avec les marchands de la cité. Cette alliance pesa fortement plus d'une fois sur la politique intérieure pendant la seconde moitié du siècle). — H. Idris BELL. Liste des bulles et brefs de la papauté qui sont conservés en original au département des mss. du Musée britannique; 1re partie (d'Urbain II à Sixte IV). — H. E. SALTER. Les débuts de l'Université de Cambridge (il y avait déjà un chancelier de l'Université en 1226). — Miss G. R. COLE-BAKER. Une écriture imitée (mentionne un ms. contenant le texte de constitutions pour l'ordre de saint Dominique en 1260; ce ms. a été continué au XIVe siècle entre 1358 et 1363 par une main qui s'est efforcée de reproduire l'écriture du XIIIe siècle). — Preserved SMITH. Anglais résidant à Wittenberg au XVIe siècle. =

C.-rendus : Vicomte *Du Motey*. Origines de la Normandie et du duché d'Alençon, de l'an 850 à l'an 1085 (cette monographie n'est en réalité qu'une histoire de Bellême et d'autres possessions de la maison de Talvas. M. Davis y relève des fautes de critique et des lacunes assez graves). — *R. Poupardin*. Recueil des actes des rois de Provence, 855-928 (excellent). — *E. Bull*. Leding. Militær-og finansforfatning i Norge i ældre tid (bonne étude sur l'organisation militaire et financière de la Norvège au moyen âge. Le mot « leding » désigne le service dû au roi en cas d'expédition militaire et surtout navale). — *Giuseppe Zucchetti*. Il chronicon di Benedetto, monaco di S. Andrea del Soratte, e il Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma (deux éditions remarquables). — *R. H. Gretton*. The Burford records; a study in minor town government (très bonne monographie). — *F. M. Stenton*. Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw (excellent). — *Fr. Pelster*. S. J. Kritische Studien zum Leben und zu den Schriften Alberts des Grossen (utile chronologie de la vie et des écrits du célèbre théologien). — *G. H. Orpen*. Ireland under the Normans, 1216-1333 (travail excellent, mais trop limité : l'auteur expose à merveille les querelles de clans; il n'a pas écrit une Histoire d'Irlande). — *E. B. Fitzmaurice* et *A. G. Little*. Materials for the history of the franciscan province of Ireland, 1230-1450 (bon). — *D. Seymour*. The Puritans in Ireland, 1647-1661 (excellent). — Mss. of the earl of Egmont. Diary of viscount Percival, first earl of Egmont. I : 1730-1733 (instructif). — *W. L. Mathieson*. England in transition, 1789-1832 (bon). — *William Wood*. Select british documents of the Canadian war of 1812; vol. I (très instructif). — *Christian C. Lange*. Histoire de l'internationalisme; vol. I (important). — *Ch. U. Clark*. Collectanea hispanica (excellente étude sur la paléographie espagnole).

CHRONIQUE.

France. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Thorlet (prix d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture) à M. Léon DOREZ pour l'ensemble de ses travaux.

— Le samedi 5 novembre, à dix heures et demie, a eu lieu en l'hôtel Thiers, place Saint-Georges, à Paris, l'inaugauration de la plaque commémorative de l'hôpital qui y fut ouvert en septembre 1914 par les soins et aux dépens de l'Institut de France, et qui fut fermé après l'armistice, en octobre 1918, après avoir hospitalisé 993 grands blessés, dont 43 succombèrent à leurs blessures. Parmi l'assistance, on remarquait Mme Frédéric Masson, Mme Miret, infirmière-major, chevalier de la Légion d'honneur, et un groupe d'anciennes infirmières de l'hôpital, MM. Imbart de La Tour, président de l'Institut, Frédéric Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie française, Mgr Baudrillart, MM. Bémont, Bigourdan, Cagnat, Châtelain, Clermont-Ganneau, Cuq, Dehérain, Giraud, Hanoteaux, Laudet, Omont, etc.

M. Imbart de La Tour, en un langage élevé, rendit hommage à l'œuvre accomplie à l'hôpital pendant la guerre et à ceux qui en furent les artisans. Après lui, M. Frédéric Masson, qui, du premier au dernier jour, fut l'administrateur infatigable de l'hôpital, en retraça l'historique en même temps qu'il dressa le bilan des services rendus par cet organisme privé et purement civil.

Il fut ensuite procédé à une visite de la bibliothèque Thiers et de l'exposition de documents émanant de Thiers ou l'intéressant. Cette exposition, préparée avec beaucoup de goût et qui fait grand honneur au bibliothécaire, M. Henri Malo, comprenait notamment une grande variété de portraits, des estampes représentant l'hôtel Thiers, les phases de sa démolition pendant la Commune et de sa reconstruction, des caricatures, la belle série des cachets de Thiers, sa dernière plume d'oie, des diplômes, des volumes annotés par lui, des lettres autographes, un carnet sur lequel il prenait des notes au cours de ses visites dans les laboratoires de chimie, etc... On admira les belles pièces exposées dans la vitrine dite de la Libération du territoire, où figurent les clefs de Belfort, et les belles reliures des éditions rares composant la bibliothèque de Mlle Dosne. Puis on parcourut les différentes salles de la bibliothèque, toutes en belle lumière, et où les travailleurs trouvent le recueillement nécessaire à leurs travaux, en même temps qu'une remarquable documentation historique pour tout

ce qui concerne l'histoire de France, en particulier, depuis la mort de Louis XV jusqu'à la fin du XIXe siècle. Cette bibliothèque spéciale comporte environ 40,000 volumes catalogués et s'augmente tous les jours d'acquisitions et de dons. Bien que de fondation récente — elle fut ouverte en novembre 1913 et ensuite transformée en hôpital — elle est susceptible de rendre dès à présent les plus grands services aux historiens qui s'occupent de l'histoire moderne et contemporaine.

— *L'historique de la Grande Guerre.* — Le ministre de la Guerre communique la note suivante :

« A plusieurs reprises, il a été demandé que le ministère de la Guerre commence la publication des documents officiels se rapportant aux opérations de la guerre 1914-1918. Le service historique de l'état-major de l'armée (transformation de l'ancienne section historique, réorganisée et augmentée) est chargé de cette publication.

« Le but est de donner au public, le plus rapidement possible, par un travail scientifiquement conçu et exécuté, une relation exposant : 1° dans ses grandes conceptions, la doctrine de la guerre par le haut commandement français; 2° dans leurs grandes lignes, le développement des opérations.

« Avant de pouvoir établir cette relation, il fallait : d'une part, procéder à un classement méthodique d'archives de toute nature, très volumineuses, se rapportant à près de cinq années d'opérations et représentant le contenu de près de 60,000 cartons; d'autre part, dépouiller, analyser ces archives et en extraire la documentation de base répondant au but exposé ci-dessus.

« Le travail, commencé depuis 1919, se poursuit aussi activement que possible. Pour accélérer le travail, le temps de la guerre a été divisé en un certain nombre de périodes chronologiques et l'étude de chaque période confiée à une section distincte.

« L'ordre dans lequel les diverses sections feront paraître leurs publications respectives ne pourra être, d'une manière absolue, l'ordre chronologique. D'autre part, les crédits élevés qu'exige la publication d'une œuvre aussi importante obligent à l'échelonner, au point de vue budgétaire, sur une période de plusieurs années; d'autre part, pour chacune des diverses périodes considérées, il faut se livrer à un travail de recherches et de contrôle plus ou moins long, qui ne permet pas d'achever en même temps le travail pour toutes les sections.

« Il y a lieu cependant de penser que dès l'année 1922, et si les crédits nécessaires demandés au Parlement sont votés, pourront paraître les volumes traitant du début des opérations de 1914. Ils seront suivis par un certain nombre d'autres, dans lesquels seront successivement traités : la préparation et l'attente de la bataille dans l'hiver 1917-1918; la bataille défensive et la bataille offensive de 1918; les offensives de 1915 en Artois et en Champagne; la deuxième bataille de la Marne; les préliminaires de la bataille de Verdun; l'expédition des Dardanelles et les débuts de celle de Salonique, etc.

« Enfin, en même temps que les premiers volumes publiés, paraîtra un ordre de bataille concernant les grands commandements et les grandes unités jusqu'à la division incluse. On y trouvera, sous forme de tableaux, la composition détaillée de toutes les grandes unités de l'armée française et leur historique sommaire, depuis la mobilisation (ou leur création) jusqu'à la conclusion de l'armistice. »

— Avec leur 24e numéro (juillet 1921, in-8°, 128 p.), les *Archives de la Grande Guerre* (Paris, Ernest Chiron) prennent un caractère nouveau. Ce périodique (sous-titre : *Revue internationale de documentation contemporaine*) devient l'organe de la Société de l'histoire de la guerre. Le numéro de juillet est consacré à la Haute-Silésie. Il est luxueusement illustré (illustrations fournies par les Bibliothèque et Musée de la guerre, que dirige avec tant d'activité M. Camille Bloch). Parmi ces illustrations, on notera : 1° sur le titre, une carte ethnographique de la Haute-Silésie, publiée en 1914 dans l'ouvrage allemand de Weber, *Die Polen in Oberschlesien*, qui démontre à l'évidence la prépondérance des Polonais (presque partout plus de 75 %) à l'est de l'Oder (moins dans la fraction orientale du cercle de Ratibor et dans quelques grandes villes, mais plus dans la partie des cercles de Kosel et d'Oppeln située sur la rive gauche de l'Oder); 2° une carte des résultats du plébiscite par communes qui, malgré les progrès de la germanisation électorale et l'influence des centres urbains, donne encore l'impression d'un pays dont la superficie (est et sud-est) est aux deux tiers polonaise. Parmi les articles, les historiens retiendront surtout celui de M. Émile Bourgeois, *les Populations de Haute-Silésie* (p. 10-25). Une excellente bibliographie de la question, p. 113-127, est établie par le service de documentation des Bibliothèque et Musée de la guerre, en particulier par M. G. Calmette. Souhaitons donc heureuse vie à cet utile et intéressant recueil.

H. Hr.

— Grâce à l'initiative de quelques personnes pleines d'excellentes intentions à l'égard de la marine française — et il va sans dire que son quasi-historiographe officiel M. Ch. de La Roncière doit être rangé parmi celles-ci — vient de se reconstituer l'Académie de marine, formée à Brest, en 1752, sous les auspices du secrétaire d'État à la Marine, Rouillé. M. H. Morand, dans un curieux article du *Journal des Débats*, du 19 octobre 1921, a retracé la carrière de cette Académie, qui a servi d'une façon indéniable le développement des études hydrographiques au XVIIIe siècle. La nouvelle Académie, sans négliger les sciences exactes, si utiles à la marine, a fait une part très large à d'autres disciplines, et particulièrement à l'histoire navale, et elle comptera six sections, dont une historique. Il sera bon que, dans cette direction, elle ne heurte pas les initiatives d'autres institutions, telles que l'École supérieure de la marine ou le Service historique, mais que, dédaignant les formules d'ordinaire timides des corps académiques et soucieuse de maintenir en elle une véritable jeunesse

intellectuelle par un recrutement approprié, elle sache, le cas échéant, entamer les enquêtes et procéder aux révisions qui, seules, pourront être utiles à une organisation comme la marine française, tour à tour attachée à une antique ornière ou s'éprenant soudainement de théories nouvelles. Nous ne doutons pas que ce rôle modérateur ou moteur, selon le cas, ne puisse être tenu par l'Académie de marine. — G. Bn.

Grande-Bretagne. — Des spécialistes avaient été chargés en Angleterre d'élaborer une histoire médicale de la Grande Guerre. Cette histoire est maintenant prête à être publiée; elle embrasse les questions médicales, chirurgicales et d'hygiène. D'autre part, le « Royal College of Surgeons » d'Angleterre a reçu une somme de 7,500 l. st. pour organiser un musée pathologique de la guerre, qui comprendra des spécimens orthopédiques et rhinoplastiques.

— La librairie Watts (Londres) a publié une grosse compilation qui rendra des services, sous le titre : *A biographical dictionary of modern Rationalists*, par Joseph Mac Cabe (45 sh.).

— La Délégation irlandaise (Sinn-feiners) a fait traduire en français, par J. Gros, et répandre à un grand nombre d'exemplaires le *Rapport de la Commission envoyée en Irlande par le parti travailliste anglais* (Paris, rue Scribe, n° 2, 39 p.). M. Lloyd George en avait interdit la publication en Angleterre.

— Un fascicule, publié par la *Historical Association* (leaflet n° 20, mai 1921), contient *A brief bibliography of Scottish history* (in-8°, 12 p.).

Italie. — La librairie Ostinelli di Cesare Nani et Cie (Come) se propose de publier une série d'ouvrages d'érudition sous le titre général : « Auxilia ad res italicas, medii aevi exquirendas in usum scholarum instructa et collecta. » Elle est mise pour ainsi dire sous l'invocation des grands noms disparus de l'érudition italienne : Cipolla, Crivellucci, d'Ancona, Villari, etc. Le premier volume, qui vient de paraître, est celui de Luigi Schiaparelli : *La scrittura italiana nell' età romana*, recueil de notes paléographiques auquel est joint en appendice un index des publications relatives à la paléographie latine (1 vol. in-16 de XII-212 p.; prix : 20 l.). Du même, une *Raccolta di documenti latini*, fasc. 1 (allant du IIe siècle avant Jésus-Christ au VIIe siècle après), est sous presse.

— Le *Corriere della Sera* du 16 octobre 1921 a donné un résumé intéressant des publications officielles de l' « Ufficio storico della marina italiana » consacrées à l'activité de la marine italienne pendant la guerre mondiale.

— On signale l'apparition d'une nouvelle revue d'histoire et de littérature religieuses, intitulée *Alle fonti delle religioni*, sous la direction de M. G. Tucci (Rome, 3, via Cimarosa; 25 l. par an.)

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Abensour (*Léon*). Histoire générale du féminisme, 118.
Almagià (*Roberto*). La geografia, 129.
Barnes (*Henry Elmer*). The past and future of history, 268.
Bellucci. Folklore di guerra, 120.
— I chiodi nell' etnografia antica e contemporanea, 121.
Berr (*Henri*). L'histoire traditionnelle et la synthèse historique, 117.
Brandt (*Samuel*). Voir *Traube* (*Ludwig*).
Dunois (*Amédée*). Adresse inaugurale de l'Association internationale des travailleurs, 268.
Græsse. Trésor des livres rares et précieux; nouv. édit., 273.
Kern (*Fritz*). Gottesgnadentum und Wiederstandsrecht im früheren Mittelalter, 247.
Mac Cabe (*Joseph*). A biographical dictionary of modern Rationalists, 308.
Michels (*R.*). La teoria di Marx della miseria crescente, 118.
Schrader (*F.*). Atlas universel de géographie, 119.
Scott (*James Brown*). The declaration of London, febr. 1919, 270.
— Proceedings of the Hague peace conferences, 270.
— Travaux de la cour permanente d'arbitrage de La Haye, 270.
Shotwell (*James T.*). Carnegie endowment for international peace. Report on the economic and social history of the world war, 269.
Traube (*Ludwig*). Vorlesungen und Abhandlungen. T. III : Kleine Schriften; publ. par *Samuel Brandt*, 239.
Ward (Sir *Adolphus*). Collected papers. Historical, t. I et II, 266.
Worms (*René*). La sociologie, sa nature, son contenu, ses attaches, 268.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Archives de la Grande Guerre, 307.
Battles nomenclature committee, 120.
Célarié (*Henriette*). Le martyre de Lille, 273.
Cornet (*Lucien*). Histoire de la guerre, t. V, 273.
Deschamps (*Gaston*). La Somme dévastée, 119.
Ducornez (*Abel*). Les derniers jours de Longwy, 270.
Jean-Bernard. Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914, fasc. 41-44, 273.
Koch (*Th. W.*). Les livres à la guerre, 121.
Lansing (*Robert*). The peace negociations, 119.
Le Goffic (*Charles*). La Marne en feu, 119.
Motte (*Georges*). Les vingt mille de Radinghem, 271.
Riou (*Gaston*). La ciudad doliente. Diario de un soldado raso, 121.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

Alle fonti delle religioni, 308.
Batiffol (Mgr *Pierre*). Le catholicisme de saint Augustin, 105.
Benoît XII, 1334-1342. Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France; publ. par *Georges Daumat*, 79.
Besse (dom). Abbayes et prieurés de l'ancienne France. T. VIII : province ecclésiastique de Tours, 236.
Bliemetzrieder (*Franz P.*). Anselms von Laon systematische Sentenzen, 239.
Boyer (abbé *Charles*). Christianisme et néo-platonisme dans la formation de saint Augustin, 105.
Cohen (*R.*). Knights of Malta, 1523-1798, 281.
Daumet (*Georges*). Voir Benoît XII.
Delehaye (*Hippolyte*). Saint Martin et Sulpice Sévère, 236.
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, fasc. 41-43, 265.
Dictionnaire de théologie catholique, fasc. 50-52, 266.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, fasc. 14, 265.
Encyclopædia of religion and ethics; dirigée par *Hastings* (*James*), 99, 100.
Gasquet (cardinal). Voir *Teresa* (*Saint*).
Gaudenzi (*A.*). Il costituto di Costantino, 128.

Golubovitch (*P.-G.*). O. F. M. Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell' Oriente francescano. T. III : 1300-1332, 106.
Goyau (*G.*). Les étapes d'une gloire religieuse : sainte Jeanne d'Arc, 83.
Guignebert (*Charles*). Le christianisme antique, 106.
Guise (abbé). Saint Sigisbert, roi d'Austrasie, 630-656, 230.
Hastings (*James*). Voir Encyclopædia of religion and ethics.
Jean XXII, 1316-1334. Lettres communes, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican; publ. par l'abbé *G. Mollat*, 79.
Krusch (*Bruno*). Arbeonis, episcopi Frisingensis, vitæ sanctorum Haimhrammi et Corbiniani, 226.
— et *Levison* (*W.*). Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici, 223.
La Salle de Rochemaure (duc *de*). Gilbert (Silvestre II); le savant, le « faiseur de rois », le pontife, 231.
Levison (*W.*). Voir *Krusch* (*B.*).
Mollat (abbé *G.*). Voir Jean XXII.
Pocquet du Haut-Jussé. Les statuts synodaux d'Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieuc, 1421, 77.
Sainte-Marie Perrin (*E.*). La belle vie de sainte Colette de Corbie, 1381-1447, 86.
Teresa (*Saint*). Letters; publ. par le cardinal *Gasquet*, t. II, 274.
Valois (*Noël*). Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII, 80.
Warenghien (*Camille de*). Un prélat du XIIIe siècle : Michel de Warenghien, évêque de Tournai de 1284 à 1291, 238.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Babelon (*Ernest*). Les monnaies grecques, 273.
Baynes (*Norman H.*). The year's work in classical studies, 274.
Davies-Pryce (*T.*). Voir *Oswald* (*Félix*).
Hatzfeld (*Jean*). Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique, 103.
Oswald (*Félix*) et *Davies-Pryce* (*T.*). An introduction to the study of terra sigillata, 102.
Pais (*E.*). Fasti triumphales populi romani, 245.
Sandis (Sir *John Edwin*). History of classical scolarship, 3e édit., 274.
Scheil (*V.*). Recueil de lois assyriennes, 242.

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

Anglo-South american handbook for 1921, 122.
Figarola-Caneda (*Domingo*). Voir *Saco* (*José Antonio*).
Saco (*José Antonio*). Documentos para su vida; anotados por *Domingo Figarola-Caneda*.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Gaburi (*Francesco*). Guglielmo II, 122.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Pirenne (*H.*). Histoire de Belgique, t. V, 111.

HISTOIRE DE DANEMARK.

Friis (*Aage*). Ophævelsen af Pragfriedens artikel 5, 274.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Goodenough (*Lady*). Voir *Muntaner*.
Muntaner. The chronicle of Muntaner; publ. par *Lady Goodenough*, 283.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

Crowell (*J. Franklin*). Government war contracts, 116.
Krafft (*H. F.*). Sea power and american destiny, 123.
Manual of the public benefactions of Andrew Carnegie, 270.
Ruffini (*Francesco*). Il presidente Wilson, 122.

HISTOIRE DE FRANCE.

André-Michel (*Robert*). Mélanges d'histoire et d'archéologie, 79.
Bion (*Emmanuel*). L'art de nommer les nouveau-nés français, 278.
Bloch (*Marc*). Rois et serfs, 234.
Boyé (*Pierre*). Le roi Stanislas et le culte du Sacré-Cœur; l'autel de la cathédrale de Toul, 128.
Britsch (*Amédée*). Le maréchal Lyautey, 276.
Brunel (*Clovis*). Opuscules provençaux du XVe siècle sur la confession, 77.
Champion (*Pierre*). Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, 82.
Chénon (*Émile*). Les jours de Berry au Parlement de Paris de 1255 à 1328, 235.
Cherfils (*Christian*). Bonaparte et l'Islam d'après les documents français et arabes, 99.
Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, t. III et IV; publ. par *R. Delachenal*, 70.
Cinquantenaire de l'armée de la Loire

et de la victoire de Coulmiers, 9 nov. 1870. Vie du commandant Teissier, 1834-1917, 277.
Cohen (*Gustave*). Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle, 256.
— Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly, 78.
Commune de Paris. Actes et documents. Épisodes de la semaine sanglante, 158.
Conon de Béthune. Chansons; publ. par *Axel Wallensköld*, 240.
Coste (*P.*). Voir *Vincent de Paul* (saint).
Daudet (*Ernest*). Souvenirs de mon temps. I : 1857-1861, 154.
David (*Charles Wendell*). Robert Curthose, duke of Normandy, 233.
Delachenal (*R.*). Voir Chronique des règnes de Jean II et de Charles V.
Delahache (*Georges*). Les débuts de l'administration française en Alsace et en Lorraine, 278.
Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza; publ. par *Bernard de Mandrot*, t. I-III, 71.
Depoin (*J.*). Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien, t. III, 229.
Dumas (*Auguste*). Encore la question « Fidèles ou vassaux? », 232.
Du Motey (vicomte). Origines de la Normandie et du duché d'Alençon, 850-1085, 233.
Enlart (*Camille*). Manuel d'archéologie française. I. Architecture religieuse, 2e édit., 241.
Français (les) à la recherche d'une Société des Nations, 118.
France-Maroc, 95.
Génestal (*R.*). Le « Privilegium fori » en France, du décret de Gratien à la fin du XIVe siècle, 238.
Gide (*Charles*). Les institutions en vue de la transformation ou l'abolition du salariat, 124.
Gillet (*Louis*). Un grand maître du XVIIIe siècle : Watteau, 125.
Grandes Chroniques de France; publ. par *Jules Viard*, t. I, 228.
Halphen (*Louis*). Études critiques sur l'histoire de Charlemagne, 230.
Hanotaux (*Gabriel*). Jeanne d'Arc, 83.
Jaurgain (*Jean de*). Deux comtes de Comminges au XVe siècle : Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, et Odet d'Aydie, seigneur de Lescun, 89.
Jeanroy (*A.*) et *Långfors* (*A.*). Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle, 240.
Labande (*L.-H.*). Avignon au XVe s. Légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de La Rovère, 80.
Lahure (abbé *A.*). Notre-Dame de La Valroy, abbaye royale de Cisterciens, 1147-1789, 238.
Långfors (*H.*). Voir *Langlois* (*Ernest*).
Langlois (*Ernest*). Le couronnement de Louis; chanson de geste du XIIe siècle, 240.
Lardé (*Georges*). Le tribunal du clerc dans l'empire romain et la Gaule franque, 237.
Lefebvre (*Charles*). La famille en France dans le droit et dans les mœurs, 124.
Lemonnier (*Henry*). Le collège Mazarin et le palais de l'Institut, 275.
Mandrot (*Bernard de*). Voir Dépêches des ambassadeurs milanais.
May (*Gaston*). Introduction à la science du droit, 124.
Meillon (*Alphonse*). Histoire de la vallée de Cauterets. T. I : le cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan, 229.
Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondation Piot), n° 43, 267.
Pange (comte *Maurice de*). Les Lorrains et la France au moyen âge, 85.
Petit (*Joseph*). Le registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris, 1384-1387, 76.
Poupardin (*René*). Recueil des actes des rois de Provence, 855-918, 227.
Régné (*Jean*). Histoire du Vivarais, t. II, 126.
Reinach (*Joseph*). Francia, 123.
Saint-Jours (*B.*). Le littoral gascon, 253.
Soulé (*M.-L.*). Vie de Jean Jaurès, 277.
Stein (*Henri*). Charles de France, frère de Louis XI, 87.
Tournier (abbé). Les seigneuries d'Héricourt et du Châtelot, 127.
Uzureau (*F.*). Andegaviana, 22e série, 276.
Viard (*Jules*). Voir Grandes Chroniques de France.
Vincent de Paul (saint). Correspondance, t. I-IV; publ. par *P. Coste*, 260.
Wallensköld (*Axel*). Voir *Conon de Béthune*.
Walter (*J.*). Catalogue général de la bibliothèque municipale de Sélestat, I, 1, 128.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

A brief bibliography of scottish history, 308.

Billson (*Charles James*). Mediæval Leicester, 282.
Butler (Sir *Geoffroy*). Guide to an exhibition of historical authorities illustrative of british history, compiled from the mss. of Corpus Christi College Cambridge, 280.
Documents relative to Sinn Fein movement, 120.
Gould (*James Thayer*). Sources of english history 1603-1689, in the University of Minnesota library, 280.
Greenwood (*Alice Drayton*). History of the people of England, t. I, 279.
Gros (*J.*). Rapport de la Commission envoyée en Irlande par le parti travailliste anglais, 308.
Hall (*Hubert*). A repertory of british archives. I. England, 279.
Jenkinson (*Wilberforce*). The royal and bishops' palaces in old London, 284.
Lazzari (*Alfonso*). Le prime nozze di Maria Stuarta, 283.
Maxwell (*Constantia*). The foundations of modern Ireland, 1re partie, 281.
Morgan (*R. B.*). Readings in english social history from contemporary literature, t. I et II, 279.
Pollen (*P.*). S. J. King Henry VIII and St Thomas Becket, 282.
Prentout (*Henri*). De l'origine de la formule « Dei gratia » dans les chartes de Henri II, 281.
Roberts (*P. E.*). A historical geography of the British dependencies. VII : India, 2e partie, 284.
Roberts (*S. C.*). A history of the Cambridge University Press, 1521-1921, 283.
Steel (colonel *J. P.*). Feet of fines, Cumberland, 283.
Wallis (*John Eyre Winstanley*). English regnal years and titles, 281.

HISTOIRE DE L'ISLAM.

Abenbéder. Manuel d'algèbre; texte arabe et trad. par *José A. Sánchez Pérez*, 100.
Abenhazam de Córdoba. Traité de morale pratique; texte arabe et trad. par *M. Asín*, 100.
Abentomlus de Alcira. Introduction à l'art de la logique; trad. par *M. Asín*, 100.
Abusalt de Denia. Rectificación de la mente; texte et traduction par *C. Angel Palencia*, 100.
Alarcón. Voir *Ibn-el-Abbâr*.
Archives berbères, 95.
Arin (*Félix*). Voir *Goldziher* (*Ignacz*).
Asín (*Miguel*). Abenmasarra y su escuela, 100.
Asin (*Miguel*). Voir *Abenhazam*, *Abentomlus de Alcira*, *Ribera* (*J.*).
Averroès. Traité de métaphysique; texte arabe et trad. par *Quirós Rodriguez*, 100.
Bel (*A.*). Voir *Ibn-el-Abbâr*.
Ben-Cheneb. Voir *Ibn-el-Abbâr*.
Caetani (*Leone*). Studi di storia orientale, t. III, 95.
Catalogue des livres de la bibliothèque de la mosquée d'El Qarouiyine à Fez, 97.
De Boer (*T. J.*). Muslim, 100.
Dinet (*E.*) et *Sliman ben Ibrahim*. Vie de Mohammed, prophète d'Allah, 98.
Goldziher (*Ignacz*). Le dogme et la loi de l'Islam; trad. par *F. Arin*, 100.
Hartmann. Zur Geschichte des Islam in China, 100.
Huart (*Clément*). Histoire des Arabes, 98.
Ibn-el-Abbâr. Takmila-t-essila (Dictionnaire biographique des savants d'Espagne). Supplément par *Alarcón* et *G. Palencia;* préface, publ. par *A. Bel* et *Ben-Cheneb*, 97.
Miller (*William*). The Turkish restoration im Greece, 1718-1797, 281.
Miscelanea de estudios y textos arabes, 96.
Montet (*Édouard*). Études orientales et religieuses, 95.
— L'Islam, 96.
Nallino (*Carlo Alfonso*). Notes on the nature of the Caliphate in general and on the alleged ottoman caliphate, 99.
Neue Orient (der), 95.
Nœldeke (*Theodor*). Geschichte des Qorans; refondue par *F. Schwally*, 98.
Palencia (*C. Angel*). Voir *Abusalt de Denia*, 100.
— (*G.*). Voir *Ibn-el-Abbâr*.
Pérez (*José A. Sanchez*). Voir *Abenbéder*.
Querouil-Archinard. L'autre France : Tunisie, Algérie, Maroc, 96.
Ribera (*J.*) et *Asín* (*Miguel*). Manuscritos árabes y aljamiados, 100.
Rodriguez (*Quirós*). Voir *Averroès*.
Samné (Dr *G.*). La Syrie, 99.
Schwally (*F.*). Voir *Nœldeke* (*Th.*).
Sliman ben Ibrahim. Voir *Dinet* (*E.*).
Studien zur semitischen Philologie und Religionsgeschichte Julius Wellhausen zum 70sten Geburtstag gewidmet, 96.

HISTOIRE D'ITALIE.

Levi (*Cesare*). Il teatro, 129.

Pasqui (*Ubaldo*). Documenti per la storia d'Arezzo 1180-1337, 129.
Profili bibliografici dell' Italia che scrive, 129.
Schiaparelli (*Luigi*). La scrittura italiana nell' età romana, 308.

HISTOIRE DU JAPON.

Anesaki (*Masaharu*). Quelques pages de l'histoire religieuse du Japon, 129.
Iwasaki (*Uichi*). The working forces in Japanese politics, 1867-1920, 129.
Rivetta (*P. S.*). Storia del Giappone, 129.

HISTOIRE DE RUSSIE.

Official history, naval and military, of the russo-japanese war, t. III, 131.
Zagorsky (*Simon*). La république des Soviets. Bilan économique, 132.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Combarieu (*J.*). Histoire de la musique, t. III, 114.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

BATIFFOL (Louis). Richelieu et la question de l'Alsace . . 161

HOMO (Léon). Les privilèges administratifs du Sénat romain sous l'Empire et leur disparition graduelle au cours du IIIe siècle; *suite et fin* 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

BLANCHET (Adrien), de l'Institut. Les journées de juillet et août 1789 à Strasbourg 57

VIVIER (Robert). La grande ordonnance de février 1351; les mesures anticorporatives et la liberté du travail . 201

WALDNER (E.). Lettre de Charles Marchand, abbé de Munster en Alsace, à un confrère (1662) 53

Commandant WEIL. Saint-Jean de Latran. La chapelle de sainte Pétronille et les privilèges de la France. . 214

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire de France : Le moyen âge jusqu'aux Valois, par Louis HALPHEN 224

— Fin du moyen âge, par Ch. PETIT-DUTAILLIS 70

Histoire de l'Islam, par E. MONTET. 94

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BATIFFOL (Mgr Pierre). Le catholicisme de saint Augustin (**P. Alfaric**) 108

BOYER (Charles). Christianisme et néo-platonisme dans la formation de saint Augustin (**Id.**) 108

COHEN (Gustave). Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle (**F. Baldensperger**) 256

COMBARIEU (J.). Histoire de la musique, t. III (**Louis Halphen**) 114

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1921.]

Pages

Correspondance de saint Vincent de Paul; publ. par P. Coste (abbé **A. Degert**) 260
Crowell (J. Franklin). Government war contracts (**R. Guyot**) 116
Golubovich (P. G.). Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano (**L. Bréhier**) 108
Guignebert (Charles). Le christianisme antique (**P. Alfaric**) 106
Hatzfeld (Jean). Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique (**L. Bréhier**) 103
Kern (Fritz). Gottesgnadentum und Wiederstandsrecht im früheren Mittelalter (**Marc Bloch**) 247
Oswald (Félix) et Davies-Pryce (T.). An introduction to the study of terra sigillata (**Ch. Lécrivain**). . . 102
Pais (E.). Fasti triumphales populi romani (**E. Cavaignac**). 245
Pirenne (Henri). Histoire de Belgique, t. V (**H. Vander Linden**) 111
Saint-Jours (B.). Le littoral gascon (**Ch. Bémont**) . . . 253
Scheil (V.), de l'Institut. Recueil de lois assyriennes (**G. Contenau**). 242

Notes bibliographiques : Allemagne (p. 122), Amérique du Sud (p. 122), Danemark (p. 274), États-Unis (p. 122, 274), France (p. 123, 275), Grande-Bretagne (p. 279), Japon (p. 129), Pays-Bas (p. 131), Russie (p. 132), Histoire de l'antiquité (p. 273), Histoire de la guerre (p. 119, 270), Histoire générale (p. 117, 264).

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

AUTRICHE.

Historische Blætter (p. 299).

BELGIQUE.

Analecta Bollandiana (p. 300).

FRANCE.

Académie des inscriptions et belles-lettres (p. 150, 298); Académie des sciences morales et politiques (p. 150); Annales du Midi (p. 150); Annales révolutionnaires (p. 134, 285); Bibliothèque de l'École des chartes (p. 285); Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (p. 134); Bulletin hispanique

(p. 286); Comité des travaux historiques et scientifiques (p. 287); le Correspondant (p. 139, 291); Études; revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus (p. 141, 292); la Grande Revue (p. 141, 294); Journal des savants (p. 287); Mercure de France (p. 142, 294); Polybiblion (p. 288); la Révolution française (p. 135, 289); Revue archéologique (p. 135); Revue critique d'histoire et de littérature (p. 136, 290); la Revue de France (p. 143, 295); Revue de l'histoire des colonies françaises (p. 137); Revue de Paris (p. 146, 296); Revue des Deux Mondes (p. 148, 297); Revue des études anciennes (p. 138); Revue des études historiques (p. 139); Revue d'histoire de l'Église de France (p. 291); Revue historique de Bordeaux (p. 151).

GRANDE-BRETAGNE.

Bulletin of the John Rylands library, Manchester (p. 301); The english historical Review (p. 303).

ITALIE.

Archivio storico lombardo (p. 151); Bullettino dell' istituto storico italiano (p. 152).

CHRONIQUE : Allemagne (p. 155), Danemark (p. 155), États-Unis (p. 155), France (p. 153, 305), Grande-Bretagne (p. 156, 308), Grèce (p. 159), Italie (p. 159, 308), Palestine (p. 160).

ERRATUM 160

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 309

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Pour faciliter aux voyageurs à destination ou en provenance d'Algérie la traversée de Marseille, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée et la Compagnie Générale Transatlantique ont mis récemment en service une correspondance par autobus entre la gare de Marseille-Saint-Charles et le quai de la Joliette (quai d'embarquement de la Compagnie Générale Transatlantique) fonctionnant à l'arrivée et au départ de chaque paquebot.

Le prix de transport de la gare au quai d'embarquement ou vice versa est de 4 francs par personne. Les voyageurs peuvent emporter avec eux dans l'autobus quelques menus bagages à main.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Relations Franco-Anglaises

Le taux du change entre l'Angleterre et la France a fait augmenter dans des proportions si considérables le prix des voyages entre Paris et Londres que le voyageur doit, plus que jamais, se soucier de choisir, parmi les divers itinéraires reliant les deux capitales, la voie la plus économique.

C'est ce qui explique la faveur avec laquelle le public a vu rétablir, dernièrement, les deux services rapides quotidiens de jour et de nuit Paris-Londres et *vice versa*, par Dieppe et Newhaven.

Cette voie, de beaucoup la plus courte entre Paris et Londres, offre, conjointement avec la voie du Havre à Southampton, l'appréciable avantage sur toutes les autres lignes d'une différence de prix allant de 12 fr. 20 à 26 fr. 05, par billet simple, et de 23 fr. 40 à 54 fr. 55 par billet d'aller et retour.

A cette économie sérieuse vient s'ajouter le bénéfice d'un agréable confort, non seulement dans les trains français et anglais (voitures à couloir, wagon-restaurant, couchettes, voitures Pullmann, etc.), mais encore sur les luxueux et puissants paquebots à turbines (couchettes réservées, cabines particulières, postes de T. S. F. ouverts à la correspondance privée, etc.). De plus, l'avantage de la rapidité a également son intérêt (service de jour Paris-Londres en 8 h. 15 dont 2 h. 45 seulement de traversée).

Aussi la ligne Paris-Londres *via* Dieppe-Newhaven, avec ses départs journaliers (dimanches et fêtes compris) de Paris-Saint-Lazare à 10 heures et 20 h. 20, est-elle de plus en plus appréciée et utilisée.

CHEMINS DE FER DU NORD

LES FORÊTS DE CHANTILLY ET DE COMPIÈGNE EN AUTO-MAILS

Deux circuits au départ de Chantilly | *Deux circuits au départ de Compiègne*

Tous les jeudis et dimanches, depuis le 29 mai, le Chemin de fer du Nord organise deux circuits automobiles dans chacune des forêts de Chantilly et de Compiègne.

Circuits au départ de Chantilly. — *Circuit A :* (en matinée et en soirée) Chantilly, Senlis, Etangs de Commelle, Chantilly. — *Circuit B :* Chantilly, Etangs de Commelle, Mortefontaine, Ermenonville, Chaalis, Senlis, Chantilly.

Cicruits au départ de Compiègne. — *Circuit C :* (en matinée et en soirée) Compiègne, Saint-Jean-aux-Bois, Pierrefonds, Vieux-Moulin, Rethondes (emplacement où fut signé l'armistice), Compiègne. — *Circuit D :* Compiègne, Saint-Jean-aux-Bois, Pierrefonds, Vieux-Moulin, Rethondes (emplacement où fut signé l'armistice), Tracy-le-Mont, Tracy-le-Val, Carlepont, Pont-l'Evêque, Noyon et sa cathédrale.

Prix des circuits au départ de Paris (trajets en chemin de fer et en auto-mail compris).

	1re classe.	2e classe.	3e classe.
Circuit A.	27.45	23.[illegible]5	20.
Circuit B.	36.65	32.5[illegible]	29.20
Circuit C.	44.85	36.95	30.15
Circuit D.	68.90	59.30	51.30

Les billets doivent être pris à l'avance. Ils sont délivrés à la Gare du Nord (salle des pas-perdus de la gare de Ceinture), 3, rue des Italiens, 11, rue Scribe, 16, place Vendôme et dans les principales agences de voyages. *Consulter la notice spéciale.*

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Nouvelles facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide desdits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Pour plus amples renseignements et notamment pour les tarifs consulter les prospectus spéciaux et les affiches apposées dans les gares.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET D'ORLÉANS

RELATIONS DIRECTES ENTRE PARIS-QUAI D'ORSAY ET BARCELONE

Billets directs simples et d'aller et retour (1re, 2e et 3e classes)

Enregistrement direct des bagages. — Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

1° PAR LIMOGES-TOULOUSE-NARBONNE

ALLER

Express. — *Départ* : Paris-Quai d'Orsay, 21 h. (Wagons-Lits de Paris à Port-Bou, toutes classes). — *Arrivée* : Barcelone, 19 h. 30 (voitures de luxe sur les parcours espagnols). — *Arrivée* : Barcelone 23 h. (toutes classes).

Express. — *Départ* : Paris-Quai d'Orsay, 9 h. 52 (Wagons-Restaurant de Paris à Toulouse). — *Arrivée.* : Barcelone, 10 h. 35 (toutes classes).

RETOUR

Express. — *Départ* : Barcelone, 5 h. (toutes classes). — *Départ* : Barcelone, 9 h. 4 (voitures de luxe sur les parcours espagnols). — *Arrivée* : Paris-Quai d'Orsay, 9 h. 37 (Wagons-Lits de Cerbère à Paris, toutes classes).

2° PAR TOURS-BORDEAUX-NARBONNE

ALLER

Express. — *Départ* : Paris-Quai d'Orsay, 8 h. 25 (Wagon-Restaurant de Paris à Bordeaux). — *Arrivée* : Barcelone, 10 h. 35 (toutes classes).

RETOUR

Express. — *Départ* : Barcelone, 14 h. 23 (Wagon-Restaurant de Bordeaux à Tours). — *Arrivée.* : Paris-Quai d'Orsay, 18 h. 25 (toutes classes).

D
1
R6
t.136-138

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY